

DA
77
.R6
1857
V.18

Research

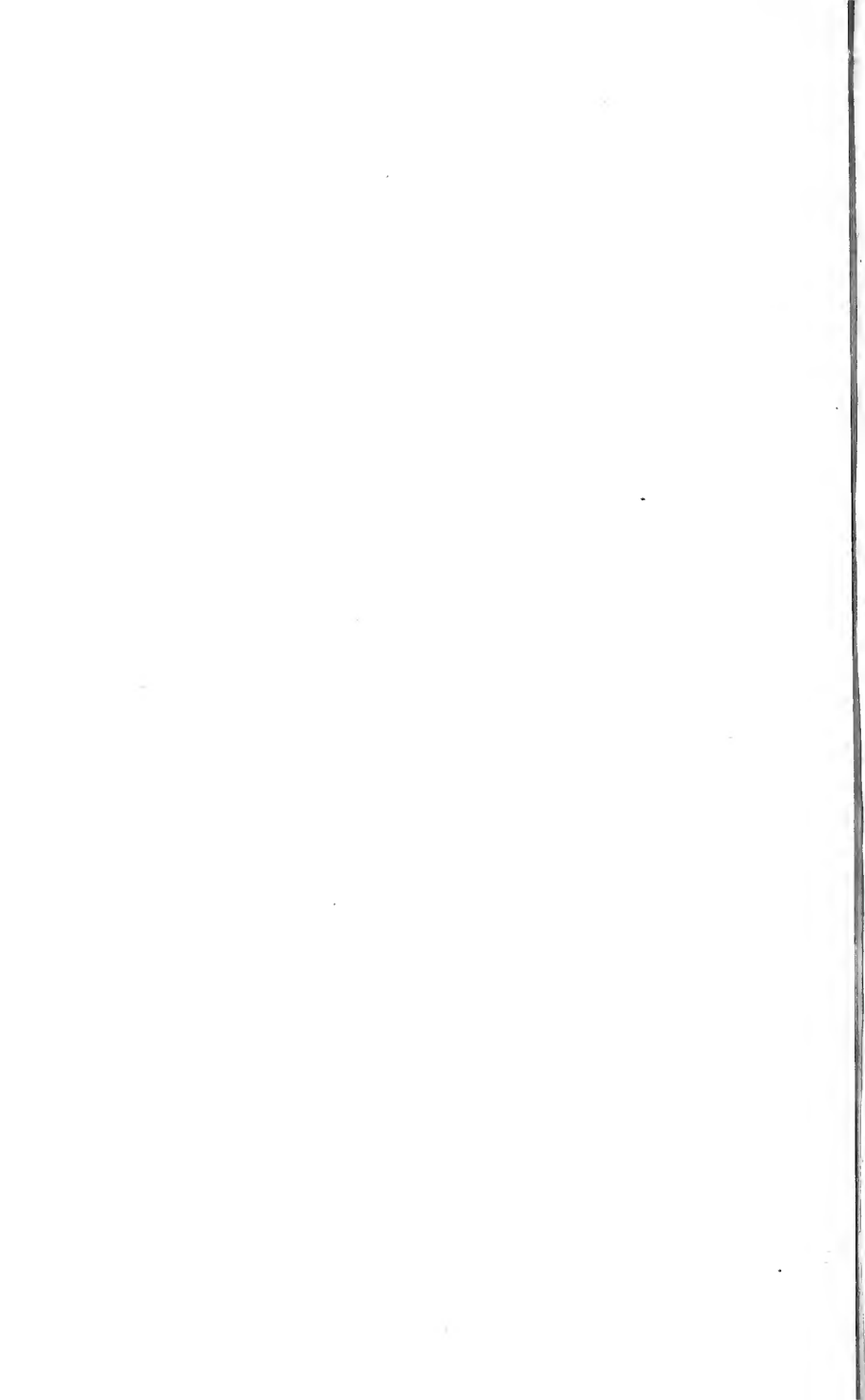
BR

162

.R6

1857

V.18



HISTOIRE UNIVERSELLE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME DIX-HUITIÈME

~~Da II. 217.~~

PROPRIÉTÉ.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A BESANÇON,	chez Turbergue, libraire.
LYON,	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Perisse frères, libraires.
—	— Bauchu, libraire.
MONTPELLIER,	— Séguin fils, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
ANGERS,	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
NANTES,	— Mazeau frères, libraires.
METZ,	— Rousseau-Pallez, libraire.
—	— Mme Constant Loiez, libraire.
LILLE,	— Lefort, libraire.
DIJON,	— Hémery, libraire.
ROUEN,	— Fleury, libraire.
ARRAS,	— Théry, libraire.
NANCY,	— Thomas, libraire.
—	— Vagner, imprimeur-libraire.
TOULOUSE,	— Léopold Cluzon, libraire.
LE MANS,	— Gallienne, libraire.
CLERMONT-FERRAND,	— Veysset, imprimeur-libraire.
REIMS,	— Bonnefoy, libraire.
ROME,	— Merle, libraire.
MILAN,	— Dumolard, libraire.
—	— Boniardi-Pogliani, libraire.
TURIN,	— Marietti (Hyacinthe), libraire.
—	— Marietti (Pierre), libraire.
MADRID,	— Bailly-Baillière, libraire.
—	— J. L. Poupert, libraire.
LONDRES,	— Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
GENÈVE,	— Marc-Mehling, libraire.
BRUXELLES,	— H. Goemaere, imprimeur-libraire.
GÈNES,	— Fassi-Como, libraire.

77
R6
1857
HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE PAR CHARLES SAINTE-FOI

AUGMENTÉE DE NOTES INÉDITES DE L'AUTEUR

COLLIGÉES PAR A. MURCIER, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

ET SUIVIE D'UN ATLAS GÉOGRAPHIQUE SPÉCIALEMENT DRESSÉ POUR L'OUVRAGE

PAR A. H. DUFOUR

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἅγια Ἐκκλησία.

S. ÉPIPHANE, l. 1, c. 5, *Contre les hérésies*.

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.

S. AMBROS., in psalm. 40, n. 30.

3^e ÉDITION

TOME DIX-HUITIÈME

Donnus Buff ad St. Johns C. S.

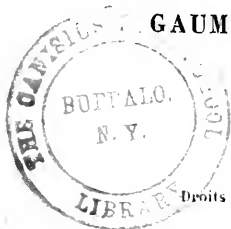
PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY

LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE CASSETTE, 4

1858



Droits de traduction et de reproduction réservés.

D 501

176

[Faint, illegible handwritten text]


~~~~~

# HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE

---

## LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME.

DE 1227 A 1250.

**Les Papes défendent et affermissent, contre le césar allemand Frédéric II, l'indépendance spirituelle de l'Église catholique, et, par suite, l'indépendance temporelle de tous les rois et peuples chrétiens.**

§ I<sup>er</sup>.

PONTIFICATS DE GRÉGOIRE IX ET DE CÉLESTIN IV.

Les césars païens étaient à la fois dieux, souverains pontifes et empereurs. Le philosophe Pline condamne au dernier supplice les Chrétiens de Bithynie, parce qu'ils refusaient de sacrifier à l'image de Trajan. Adrien fait un dieu de son compagnon de débauche. Antonin et Marc-Aurèle ont pour femmes de vraies prostituées. Au lieu de réprimer leur libertinage, ils récompensent leurs complices ; mortes, ils en font les déesses tutélaires des époux, leur consacrent des temples et des pontifes, et obligent les jeunes mariées à leur offrir des sacrifices.

Dieux, souverains pontifes et empereurs, les césars païens étaient encore la loi vivante et suprême. Leur bon plaisir avait force de

loi <sup>1</sup>. Cette loi obligeait les autres, mais ne les obligeait pas eux-mêmes. Maîtres du droit, ou plutôt étant eux-mêmes le droit principal, ils étaient maîtres de tout, de la propriété comme du reste : rien n'était à autrui que sous leur bon plaisir. Nulle place à l'indépendance d'aucun roi, d'aucun peuple.

On en voit un échantillon dans l'empereur Caligula. Fils d'un excellent père, Germanicus, ses commencements annonçaient un excellent prince. Mais bientôt l'idée païenne du César païen se réalisa tout entière dans sa personne. Lui-même se déclara dieu, se consacra un temple, des pontifes et des sacrifices. Sa sœur, Drusille, avec laquelle il avait commis plus d'un inceste, étant morte, il en fit une déesse et jurait publiquement par sa divinité. Quand il lui en prenait envie, il envoyait dire à tel ou tel sénateur qu'il se gardât de toucher encore à sa femme, attendu que l'empereur daignait la prendre pour la sienne. Lorsqu'il eut conduit l'armée romaine à travers les Gaules, jusque sur le bord de l'Océan, pour ramasser des coquillages, il écrivit à ses intendants de Rome de lui préparer un triomphe qui n'eût point eu son pareil, attendu qu'ils avaient droit sur les biens de tous les hommes <sup>2</sup>. Souvenez-vous, disait-il à sa grand'mère, que tout m'est permis, et envers tout le monde <sup>3</sup>. Et il ne se bornait pas à le dire. Ainsi, ayant donné à Naples le spectacle d'un combat naval, il fit jeter les spectateurs dans la mer. Plût aux dieux, s'écria-t-il une autre fois, que le peuple romain n'eût qu'une tête <sup>4</sup> ! C'était pour avoir le plaisir de la lui abattre d'un seul coup.

Tout ceci est atroce, mais naturel et légal ; car le Dieu légal, Caligula, pouvait naturellement et légalement faire tout ce qu'avait fait le parricide et l'infanticide Saturne, l'adultère, l'incestueux, le sodomite Jupiter, le voleur Mercure, l'homicide Mars : le dieu Caligula, le dieu Néron, pouvait commettre légalement et impunément tous les crimes attribués à tous les dieux et à toutes les déesses du paganisme. Que dis-je ? En imitant ainsi tous les dieux et toutes les déesses, ils en devenaient d'autant plus dieux pour les païens, ils en devenaient pour eux d'autant plus adorables !

Telle était donc cette effroyable bête, aux dents de fer et aux ongles d'airain, qui, après avoir broyé et dévoré toute la terre, foulé le reste aux pieds, se faisait adorer des peuples et des rois dans la personne de ses empereurs <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Quod principi placuit, legis habet vigorem. Ulpian., l. 1. *Inst. Digest.*, l. 1, tit. 4, § 1. — <sup>2</sup> Quando in omnium hominum bona jus haberent. Suet., *Caligula*. — <sup>3</sup> Memento omnia mihi et in omnes licere. — <sup>4</sup> Utinam populus romanus unam cervicem haberet ! Suet., *Caligula*. — <sup>5</sup> Daniel. *Apocalyp.*

Qui donc a tiré le genre humain de ce profond aveuglement, de cette effroyable tyrannie ?

Ce ne sont pas les savants ou philosophes du paganisme. Nous avons vu le philosophe Sénèque enseigner à son élève, le dieu Néron, que la compassion, la miséricorde, autrement l'humanité, était un vice dont il devait se garder en qualité de sage. Nous l'avons vu, quand son digne élève eut tué son frère, accepter les dépouilles de la victime ; nous l'avons vu, quand Néron eut tué sa mère, faire publiquement l'apologie de ce parricide.

A qui donc le monde doit-il de ne plus être foulé, broyé aux pieds de cette bête ?

Peuples et rois de la terre, bénissez l'Église de Dieu ! C'est à elle que vous devez votre délivrance. Ces césars, à la fois dieux, souverains pontifes et empereurs, elle les dépose, et à jamais, de leur divinité et de leur pontificat suprême ; avec leur divinité et leur souverain pontificat, elle anéantit leurs dieux et leur culte ; elle les déclare eux-mêmes, avec leur sénat, justiciables d'un Dieu que ne font point les empereurs, mais qui lui-même les fait et les défait à son gré ; elle subordonne les lois romaines à la loi chrétienne, organise l'empire romain tout entier, pour le gouvernement des intelligences, comme une province de l'empire du Christ ; elle détermine les limites du pouvoir temporel des césars, à l'égard de leurs sujets en tant qu'individus ; elle les détermine par la loi de Dieu, qu'elle imprime dans le cœur des Chrétiens et qu'elle leur explique au besoin.

Telle est la cause principale de ces guerres, de ces persécutions, que l'Église catholique ne cesse d'avoir à souffrir de la part des empereurs idolâtres, hérétiques ou schismatiques, jusqu'à la ruine de l'empire romain en Occident et de l'empire grec en Orient. Des hommes à courte vue n'y voient que des idoles de bois, de pierre ou de métal, renversées par l'Église. Le principal de l'affaire était les idoles de chair et d'os, les empereurs eux-mêmes, qui voulaient plus ou moins être adorés.

Le mahométisme n'est qu'une phase de cette guerre, qui ne finira tout à fait qu'à la fin du monde. Ce n'est plus proprement le paganisme, c'est l'hérésie armée, l'hérésie antichrétienne qui veut régner à la place du Christ par le droit du sabre.

Dans cette lutte des siècles, l'Église se créa, par l'établissement de l'empire chrétien en Occident, des défenseurs armés contre les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et autres séditieux. Elle choisit ses premiers défenseurs parmi les princes des Francs. Le plus illustre fut Charlemagne, qui n'a point eu son pareil. Il acheva ce qu'avaient commencé son père, Pepin le Bref, et son grand-père,

Charles-Martel : il acheva de chasser les Mahométans de France, de les repousser en Espagne, d'où les Chrétiens d'Espagne les repousseront en Afrique ; il acheva de consolider l'indépendance, même temporelle, de l'Église romaine, nécessaire pour maintenir l'unité spirituelle dans la variété politique des diverses nations chrétiennes. Quelle idée Charlemagne avait de sa haute fonction, on le voit par ce préambule de son code législatif : « Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais : moi, Charles, par la grâce et la miséricorde divines, roi et recteur du royaume des Francs, dévot défenseur et humble auxiliaire de la sainte Église de Dieu <sup>1</sup>. » Toutes les histoires et annales contemporaines attribuent au pape saint Léon III le rétablissement de l'empire d'Occident en la personne de Charlemagne. Nous avons vu l'arrière-petit-fils de ce prince, l'empereur Louis II, répondre à Basile de Constantinople que le titre d'empereur n'était pas nouveau dans sa famille, mais que son aïeul, Charlemagne, l'avait déjà eu, non par usurpation, mais par autorité du souverain Pontife, et le jugement de l'Église, de laquelle sa famille avait reçu d'abord l'autorité de la royauté et ensuite celle de l'empire <sup>2</sup>.

Ni la dignité impériale ni même la dignité royale n'était alors héréditaire parmi les Francs ; ni l'une ni l'autre ne se transmettait de père en fils, par ordre de primogéniture, mais par l'élection du peuple, sous la ratification du Pape, pour la dignité d'empereur.

Ainsi, en 806, Charlemagne fait une charte de partage pour diviser l'empire des Francs entre ses trois fils, Charles, Louis et Pepin. Cette charte, jurée par les grands de l'empire, est envoyée au pape Léon III, afin qu'il la confirme de son autorité apostolique. Le Pape, l'ayant lue, y donne son assentiment et la souscrit de sa main. C'est ce que rapporte l'historien Éginhard, témoin oculaire, envoyé à Rome pour ce sujet. Dans cette charte ainsi jurée et confirmée, Charlemagne règle l'ordre dans lequel ses fils, Charles, Louis et Pepin, devaient se succéder, au cas que l'un ou deux des trois vinssent à mourir avant l'autre. L'article 5 de cette charte est conçu en ces termes : « Si l'un des trois frères laisse un fils, que le peuple veuille élire pour succéder à son père dans l'héritage du royaume, nous voulons que les oncles de l'enfant y consentent, et laissent régner le fils de leur frère dans la portion du royaume qu'a eue leur frère, son père <sup>3</sup>. » Cet article est, comme on voit, une preuve authentique

<sup>1</sup> *Capitul. reg. Franc.*, t. 1, p. 209. — <sup>2</sup> *Epist. Lud. II ad Basil. imp.*, apud Baron, ad an. 871, n. 60 et 63. — <sup>3</sup> *Quod si talis filius cuilibet istorum trium fratrum natus fuerit quem eligere populus velit ut patri suo succedat in regni hereditate, volumus ut hoc consentiant patru ipsius pueri et regnare permittant*

qu'au temps et dans l'esprit de Charlemagne, les fils d'un roi ne succédaient point de droit à leur père, ni par ordre de primogéniture, mais qu'il dépendait du peuple d'en choisir un.

Ainsi encore, en 817, l'empereur Louis le Débonnaire, alors tranquille sur son trône, respecté et obéi de tout le monde, convoque à Aix-la-Chapelle la généralité de son peuple, suivant son expression <sup>1</sup>, à la fin de partager l'empire des Francs entre ses trois fils, Lothaire, Louis et Pepin ; d'en élever un à la dignité d'empereur, pour maintenir l'unité de l'empire ; de régler les rapports entre le nouvel empereur et les deux rois, ses frères ; de fixer la part d'autorité qu'aurait l'assemblée de la nation pour juger leurs différends et pour élire des rois parmi leurs descendants. Et afin que tout cela se fit, non par une présomption humaine, mais d'après la volonté divine, on indiqua et on observa religieusement, comme disposition préalable, trois jours de prières, de jeûnes et d'aumônes. Après ces préliminaires, nous avons vu une charte constitutionnelle proposée, délibérée, consentie, jurée en 817 ; relue, confirmée et jurée de nouveau en 821 ; envoyée enfin à Rome et ratifiée par le pape Pascal.

Louis le Débonnaire déclare donc, dans le préambule de cette charte, que son suffrage et les suffrages de tout le peuple s'étant portés sur son fils Lothaire pour la dignité impériale, cette unanimité fut regardée comme un signe manifeste de la volonté divine, et Lothaire associé en conséquence à l'empire.

Le quatorzième article de cette partie porte : « Si l'un de nos fils laisse en mourant des enfants légitimes, la puissance ne sera point divisée entre eux, mais le peuple assemblé en choisira celui qu'il plaira au Seigneur <sup>2</sup>. » On lit dans le dix-huitième et dernier article : « Si celui de nos fils qui, par la volonté divine, doit nous succéder, meurt sans enfants légitimes, nous recommandons à tout notre peuple fidèle, pour le salut de tous, pour la tranquillité de l'Église et pour l'unité de l'empire, de choisir l'un de nos fils survivants, en la même manière que nous avons choisi le premier, afin qu'il soit constitué, non par la volonté humaine, mais par la volonté divine <sup>3</sup>. »

Tel était donc le caractère électif de l'empire et de la royauté parmi les Francs au neuvième siècle. La même chose se voyait chez les autres peuples de la chrétienté. De plus, on reconnaissait partout,

*filium fratris sui in portione regni quam pater ejus frater eorum habuit. Baluz., Capitul. Reg. Franc., t. 1, col. 442.*

<sup>1</sup> Generalitatem populi nostri. — <sup>2</sup> Si vero aliquis eorum decedens legitimos filios reliquerit, non inter eos potestas ipsa dividetur, sed potius populus pariter conveniens unum ex eis, quem Dominus voluerit, eligat. Baluz., t. 1, col. 577, art. 14. — <sup>3</sup> *Ibid.*, art. 18, col. 578.

comme un des articles fondamentaux de toute constitution, qu'une nation chrétienne ne pouvait être gouvernée que par un roi catholique, et que tout roi qui devenait hérétique ou apostat perdait par là même le droit et la capacité de régner sur une nation chrétienne. Nous avons vu le roi de Germanie, Henri IV, reconnaître cette loi fondamentale. C'est comme qui dirait aujourd'hui, qu'un roi barbare, qui nie les droits de l'humanité, ne peut régner sur une nation civilisée; car la civilisation véritable, qui, par l'unité de foi, d'espérance et de charité, fait de tous les hommes et de tous les peuples une seule cité, une seule société d'intelligences, n'est autre que la religion et l'Église catholique. S'en séparer ou lui résister opiniâtrément, c'est professer en principe la barbarie et l'anarchie. Aussi les nations chrétiennes avaient encore pour article fondamental de leur constitution, que quiconque restait excommunié, séparé de l'Église, un an et un jour, perdait tout droit politique, notamment celui de commander à des Chrétiens. C'est comme on dit aujourd'hui, quiconque est frappé de mort civile, perd tous ses droits civils et politiques, et ne saurait plus commander à des citoyens.

Cependant les princes de Germanie, auxquels les Papes transportèrent la dignité impériale après l'extinction de la ligne masculine de Charlemagne, méconnurent peu à peu l'idée chrétienne de cette dignité, pour reprendre peu à peu l'idée païenne de Néron et de Caligula. Nous l'avons vu dans les rois ou empereurs Henri IV, Henri V et Frédéric II ou Barberousse. Ils ne se disaient pas encore dieux ou souverains pontifes, mais ils y tendaient; et parce que les Papes s'opposaient à cette tendance, ils entreprirent de défaire les Papes légitimes et d'en faire de leur fabrique. S'ils ne se donnaient pas encore pour souverains pontifes et pour dieux, comme Caligula, ils se donnaient dès lors pour la loi vivante et souveraine. « L'empereur, disaient-ils dès lors, telle est la loi vivante qui commande aux rois. Sous cette loi vivante sont tous les droits possibles. C'est elle qui les châtie, qui les dissout, qui les lie. L'empereur est l'auteur de la loi, et n'y est tenu qu'autant qu'il veut bien. Son bon plaisir est la règle du droit<sup>1</sup>. » Voilà comme l'idée de l'*impérialité* païenne se reproduisait sous Henri V. Frédéric Barberousse, avec ses légistes de Bologne, en tirait les conséquences naturelles : que l'empereur allemand était le seul maître du monde, le seul propriétaire; que ni rois ni

<sup>1</sup> *Cæsar lex viva stat regibus imperativa, Legeque sub vivâ sunt omnia jura dativa; Lex ea castigat, solvit, et ipsa ligat. Conditor est legis, neque debet lege teneri, Sed sibi complacuit sub lege libenter haberi; Quidquid ei placuit, juris ad instar erit.* Godfr. *Viterb. Chron.*, part. 17. Apud Baron., an 1111, n. 25.



particuliers n'avaient rien que sous son bon plaisir ; que les souverains d'Espagne, d'Angleterre et de France n'étaient que des rois provinciaux, destituables au gré de l'empereur. La grande affaire était d'exécuter ce plan. Comme Barberousse était plus fort, il y travaillait avec plus de violence. Frédéric II, son petit-fils, se sentant moins fort, joignait à la brutalité allemande de Barberousse la perfidie des Grecs et la chicanerie des Normands. Voici comme un écrivain protestant signale son caractère :

« Il tenait des princes de la maison de Souabe l'amour de la guerre et une valeur quelquefois brutale ; mais, comme son premier aïeul maternel, Robert Guiscard, et comme les Normands auxquels il succédait, il savait allier la bravoure à une politique astucieuse et à une dissimulation profonde. Il opposait aux pièges des Pontifes, qui longtemps avaient prétendu être ses amis, la souplesse et souvent la mauvaise foi ; ses paroles n'étaient jamais l'indication de ses pensées, et ses promesses garantissaient rarement ses actions futures <sup>1</sup>. »

Voilà comment cet auteur protestant nous dépeint le caractère de Frédéric II. Ce qu'il appelle les *pièges des Pontifes*, ce sont les précautions que prirent les Papes pour n'être pas dupes de cet homme de mauvaise foi, dont les paroles n'indiquaient jamais les pensées, et dont les promesses garantissaient rarement les actions. Telle est l'équité de Sismondi envers les Papes. Voici qui n'est pas moins curieux.

Marchant sur les traces de ses prédécesseurs, Frédéric II aspire à être le seul souverain, le seul propriétaire, la seule loi du monde ; il prétend réduire les rois de Suède, de Danemark, d'Angleterre, d'Espagne et de France, au rang de ses vassaux, de ses roitelets de provinces ; il prétend faire de l'Europe chrétienne ce que les sultans ont fait de l'Afrique et de l'Asie ; il prétend que les Papes lui serviront d'instrument pour cela, comme les califes de Bagdad ou les muftis de Stamboul en servent au Grand-Turc. Les Papes s'opposent à son entreprise avec un courage invincible ; leur prudence déjoue tous ses artifices, leur fermeté brise toute sa violence ; seuls, ils maintiennent la liberté et l'indépendance de l'Église, et avec elle la liberté et l'indépendance de tous les rois et peuples de l'Europe. Naturellement, à la vue de cet immense bienfait, les historiens, les poètes, les orateurs de l'Europe reconnaissante, Anglais, Français, Allemands même, surtout au siècle des lumières, élèveront la voix, battront des mains, pour célébrer à l'envi les bienfaiteurs ? Ce n'est pas tout à fait cela. Si ces habiles gens élèvent la voix, écrivent des volumes,

<sup>1</sup> Sismondi, *Républ. ital.*, t. 2, p. 437.

c'est pour blâmer, c'est pour condamner les Papes de s'être opposés avec tant de courage et de succès à ces intéressants despotes d'Allemagne, qui voulaient tout simplement asservir l'Église et le monde. En vérité, des hommes si clairvoyants mériteraient de vivre quelques années sous le sabre du janissaire ou du Bédouin, sous le knout du Moscovite ou du Tartare, ou bien sous le bâton du kaiserlich, pour apprendre, sinon à voir, du moins à sentir, ce qu'eux et leurs patries doivent de bienfaits à ces Pontifes qu'ils outragent. Toutefois, le jour commence à se faire, la justice commence à luire, même pour les Papes, et, chose bien remarquable, elle commence par les protestants, et par les protestants d'Allemagne. C'est un protestant d'Allemagne, Jean de Muller, qui a écrit ces paroles : « Sans les Papes, Rome n'existerait plus. Grégoire, Alexandre, Innocent, opposèrent une digue au torrent qui menaçait toute la terre ; leurs mains paternelles élevèrent la hiérarchie, et à côté d'elle la liberté de tous les États <sup>1</sup>. »

Espérons que les catholiques finiront par être aussi équitables envers les Papes que ces honnêtes protestants, ne fût-ce que pour comprendre quelque chose à l'histoire de l'humanité. Dans cette grande lutte entre le sacerdoce et l'empire, les auteurs myopes ne voient, au moins d'un côté, que de petits intérêts, des vues mesquines, d'ignobles motifs. Ils ne se doutent même pas de l'immense question qu'il s'agissait de résoudre, savoir : l'Église de Dieu, l'Europe catholique, l'humanité chrétienne seront-elles libres sous la loi de Dieu seul, ou bien seront-elles asservies au despote allemand, comme la Turquie l'est au Turc ?

Le pape Honorius III était mort le 18 mars 1227. Le lendemain, après ses funérailles, les cardinaux s'assemblèrent pour lui donner un successeur. Leur choix tomba d'abord sur le bienheureux Conrad, cardinal-évêque de Porto, fils du comte de Seyne ; mais il refusa constamment <sup>2</sup>. Alors toutes les voix se réunirent sur le cardinal Hugolin, évêque d'Ostie. Il résista longtemps avec larmes ; mais les électeurs le pressèrent avec de si vives instances, qu'ils lui déchirèrent ses vêtements. Il consentit enfin, prit le nom de Grégoire IX, et fut couronné le dimanche 21<sup>me</sup> de mars.

Le jour de Pâques, 11<sup>me</sup> d'avril, il célébra la messe à Sainte-Marie-Majeure, et revint la couronne sur la tête. Le lundi, ayant dit la messe à Saint-Pierre, il rentra au palais portant deux couronnes, monté sur un cheval richement caparaçonné, environné des cardi-

<sup>1</sup> Voyages des Papes, 1782. — <sup>2</sup> Voir sa vie, *Acta SS.*, et Godescard, 30 *septembr.*

naux revêtus de pourpre et d'un clergé nombreux. Les rues étaient tendues de tapisseries rehaussées d'or et d'argent, des plus beaux ouvrages d'Égypte et des plus belles couleurs de l'Inde ; divers aromates embaumaient l'air sur son passage ; le peuple chantait à haute voix des litanies et des cantiques d'allégresse, accompagnés du son des trompettes ; les juges et les officiers portaient des habits dorés et des manteaux de soie ; les Grecs et les Juifs chantaient les louanges du Pontife, chacun dans leur langue ; un peuple innombrable marchait devant avec des palmes et des fleurs ; le sénateur et le préfet de Rome, à pied aux deux côtés du Pape tenaient les rênes de son cheval. C'est ainsi qu'il fut conduit au palais de Latran.

Grégoire IX, jusqu'alors le cardinal Hugolin, était des comtes de Segni et neveu d'Innocent III ; sa mère était issue d'une des plus nobles maisons d'Anagni. Depuis bientôt vingt-huit ans, son oncle l'avait élevé à la dignité de cardinal, et, depuis cette époque, il n'avait cessé d'être occupé des affaires les plus importantes. Ce qui lui faisait encore plus d'honneur que cette confiance, c'était la manière dont il y répondait. Sa fermeté seule empêcha une convention honteuse que des négociateurs intimidés allaient conclure d'après les exigences de Markwald ; il dirigea les difficiles négociations avec le roi Philippe de Souabe ; il sut amener les orgueilleux Milanais à l'obéissance envers le Siège apostolique ; il réconcilia Pise avec Gênes, et rétablit la paix dans plusieurs autres villes d'Italie : c'est de ses mains que Frédéric II prit la croix ; il fut chargé en Italie de tout ce qui regardait la croisade. Honorius n'était ni envieux ni ingrat envers un pareil collaborateur. Hugolin, disait-il publiquement, est un homme selon mon cœur, sur lequel je puis m'appuyer et me fier en toutes choses. Peut-être plus remarquable encore était l'éloge de l'empereur, qui se réjouit quand Hugolin reçut la commission de travailler à la croisade, et lui écrivit qu'il était un homme d'une renommée sans tache, d'une vie pure, distingué par la piété, la science et l'éloquence ; que, sans préjudice des autres, il brillait parmi eux comme une étoile plus resplendissante, et qu'il avancerait mieux que personne une affaire que l'empereur souhaitait plus ardemment que quoi que ce soit au monde <sup>1</sup>.

Un seul doute pouvait naître : un homme de plus de quatre-vingts ans était-il encore en état de conduire l'univers chrétien ? Mais son corps naturellement vigoureux s'était maintenu dans sa force par une vie réglée, et comme Grégoire avait été jadis un bel homme, ainsi il passait encore à bon droit pour un beau et robuste vieillard.

<sup>1</sup> Regest. honor., l. 5, *epist.* 447.

Sa mémoire était encore fidèle et sûre ; ses connaissances variées, sa profonde habileté dans le droit canon se manifestèrent encore plus depuis son élévation que dans les conjonctures précédentes. On le verra déployer une activité infatigable sur le Siège de saint-Pierre, jusqu'à l'âge de près de cent ans.

Ami intime et protecteur zélé, comme cardinal Hugolin, des deux illustres patriarches, saint Dominique et saint François d'Assise, il eut la consolation et la gloire, comme pape Grégoire IX, de les canoniser l'un et l'autre. Le dernier lui avait écrit plus d'une fois en ces termes : Au révérendissime père et seigneur Hugolin, futur évêque de tout le monde et père des nations. Cette salutation prophétique s'étant accomplie, Grégoire IX se rendit dans la ville d'Assise pour canoniser celui-là même qui la lui avait adressée.

Avant d'entrer dans la ville, le nouveau Pontife s'arrêta au monastère de Saint-Damien, où il visita sainte Claire, et lui représenta que, pour obvier à divers inconvénients, elle devait recevoir des biens-fonds ; il offrit même de lui en donner en abondance. Elle lui répondit constamment que la sainte pauvreté valait mieux que tous les biens, et qu'elle ne trouvait point de trésor plus assuré. Le Pape ajouta : Si c'est votre vœu qui vous restreint, ma fille, je vous en donne l'absolution. Saint-Père, répondit-elle, je ne désire point d'autre absolution que de mes péchés <sup>1</sup>.

Le Pape, étant entré dans Assise, alla droit au tombeau de saint François, où il pria longtemps, et lui recommanda l'Église, agitée alors de bien des troubles. Puis il tint conseil, avec les cardinaux qui l'accompagnaient, sur la procédure de cette canonisation. Il fit faire une information exacte des miracles du saint, tant dans la ville que dans le pays d'alentour : les témoins furent ouïs et leurs dépositions rédigées par écrit, et l'information fut examinée par les cardinaux qui paraissaient les moins favorables à la canonisation. Le Pape, retourné à Pérouse, y fit examiner en plein consistoire la validité de la procédure, et, la canonisation étant résolue d'un commun accord, il revint avec toute sa cour à Assise. Sur la nouvelle de cette cérémonie, il s'y était assemblé une grande multitude de prélats, de seigneurs et de peuple de diverses provinces. Enfin, le dimanche 16<sup>me</sup> de juillet 1228, dans l'église de Saint-Georges, où le saint était enterré, le Pape, étant sur un trône élevé, fit un sermon, où il prit pour texte ces paroles de l'Écclésiastique : Il a brillé dans le temple de Dieu comme l'étoile du matin, comme la lune en son plein et comme le soleil <sup>2</sup>. Puis un cardinal-diacre lut publiquement la rela-

<sup>1</sup> *Vita sanctæ Claræ*, 12 aug. *Acta SS.* — <sup>2</sup> *Eccl.*, 1, 6.

tion des miracles, un autre prononça un discours pour appuyer cette relation. C'était le cardinal Rainier, qui avait eu des rapports intimes avec saint Dominique et saint François : il raconta tout ce qu'il savait de cet homme admirable. Sa voix était entrecoupée de vifs transports de tendresse ; l'auditoire était ému jusqu'aux larmes. Enfin le souverain Pontife se lève au milieu de l'attention silencieuse, et, les bras étendus, il prononce ces paroles : « A la gloire de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, de la glorieuse Vierge Marie, et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, et à l'honneur de l'Église romaine, nous avons résolu, avec le conseil de nos frères et des autres prélats, d'inscrire au catalogue des saints le bienheureux père François, que Dieu a glorifié dans le ciel et que nous vénérons sur la terre. Sa fête sera célébrée le jour de sa mort. »

Aussitôt les cardinaux entonnèrent le *Te Deum* ; le peuple répondit par de grandes acclamations de joie, et les trompes guerrières, placées à l'extérieur de l'église, sonnèrent le triomphe. Descendu de son trône, Grégoire IX était prosterné devant le tombeau et y déposait son offrande. Tous les cardinaux et les chevaliers l'imitèrent, et le cercueil découvert fut placé au milieu du sanctuaire, décoré avec la plus somptueuse magnificence. Le Pape commença la messe. Lui-même avait composé, en l'honneur du saint, la prose suivante : « La dernière tête du dragon, portant le glaive des vengeances, agite le septième étendard ; il s'élève contre le ciel, et cherche à entraîner une grande partie des astres au nombre des réprouvés. Mais voilà que, du côté du Christ, est envoyé un nouveau légat ; sur son corps béni brille l'image de la croix. François, noble prince, porte l'étendard royal ; il rassemble les peuples dans tous les pays du monde : contre la haine schismatique du dragon, il organise trois milices de chevaliers armés à la légère pour disperser les hordes infernales sur lesquelles s'appuyait le dragon. »

A l'orient d'Assise était un rocher nommé la Colline-d'Enfer : c'était le lieu où l'on exécutait les arrêts de la justice humaine. Saint François, à sa dernière heure, avait témoigné le désir de reposer en ce lieu. Frère Élie, ministre général, en ayant fait la proposition à l'assemblée des citoyens, il s'éleva une réclamation universelle ; on trouvait ce lieu trop vil pour y déposer un si grand trésor. Choisissez plutôt, lui disait-on, une place honorable dans la cité ; nous sommes prêts pour cela à vous céder nos propres maisons. Mais tous, sur les observations de frère Élie, déclarèrent la Colline-d'Enfer fief du Saint-Siège. Aussitôt le frère ouvrit un concours entre tous les artistes italiens et étrangers, et après avoir examiné tous les plans, il choisit Jacques, célèbre entre tous les architectes d'Allemagne. Le 15<sup>me</sup> jour

de mai 1228, on commença les travaux. Presque chaque ville de l'Ombrie avait envoyé des ouvriers ; les frères Mineurs eux-mêmes, encouragés par frère Élie, se mirent au travail avec une incroyable ardeur. On nivela d'abord le rocher, et on forma une immense surface propre à recevoir les constructions. Or, au moment de la canonisation, tous ces premiers préparatifs étaient achevés, et le lendemain du jour de la solennité, le Pape, revêtu des ornements pontificaux, suivi de toute sa cour et entouré d'une foule innombrable, vint bénir la première pierre de l'édifice et la montagne, qu'il nomma Colline-du-Paradis.

Après avoir examiné les plans, Grégoire IX autorisa frère Élie à recevoir des aumônes extraordinaires ; il accorda des indulgences à tous ceux qui contribueraient à ce monument, ou de leurs bras ou de leurs richesses. Presque tous les princes du monde envoyèrent leur offrande ; les Allemands surtout se distinguèrent par leurs libéralités ; la cité d'Assise donna de magnifiques carrières de marbre, d'où l'on tira une grande partie des matériaux.

Au commencement du mois de mai 1230, une grande partie du couvent et l'église inférieure étaient entièrement achevées. Frère Élie y convoqua le chapitre général pour la fête de la Pentecôte, et après avoir pris les ordres de Grégoire IX, il fit annoncer partout que le saint corps du patriarche serait à la même époque porté dans la nouvelle église. Le nombre des pèlerins fut si considérable, qu'ils campèrent en plein air dans toute la plaine et sur le penchant de la colline d'Assise. Grégoire IX fut privé d'assister à cette fête, à cause de la gravité des événements politiques ; il envoya trois légats pour le représenter et porter en offrande sur ce glorieux tombeau une croix d'or ornée de pierreries, renfermant un morceau de la croix de Jésus-Christ ; des vases sacrés, en or et en argent ; un rétable d'autel en or, semé de pierres précieuses ; des ornements sacerdotaux d'une grande richesse, et une somme d'argent considérable pour l'achèvement de l'édifice <sup>1</sup>. Le 25 mai, veille de la Pentecôte, la cérémonie commença. Frère Élie lut publiquement au peuple les lettres apostoliques données à cette occasion. Grégoire IX y laissait parler son cœur.

« Au milieu des maux dont nous sommes accablés, nous trouvons un sujet de joie et d'actions de grâces dans la gloire que Dieu répand sur le bienheureux François, notre père et le vôtre, et peut-être plus le nôtre que de vous tous. Outre les merveilles éclatantes dont il a été l'instrument, nous avons des preuves authentiques que, depuis peu, un mort est ressuscité en Allemagne par son intercession.

<sup>1</sup> *Conventus Assis. Histor.*, p. 11.



C'est ce qui nous anime de plus en plus à publier de toutes nos forces les louanges de ce grand saint, avec cette confiance que, nous ayant si tendrement aimés lorsqu'il était dans le monde, où il vivait comme hors du monde, il nous aime encore davantage maintenant qu'il est plus uni à Jésus-Christ, qui est amour, et ne cesse point d'intercéder pour nous. Espérant aussi que vous, qu'il a engendrés en Jésus-Christ et qu'il a laissés héritiers des richesses de son extrême pauvreté, vous que nous portons dans les entrailles de notre amour avec un désir ardent de procurer le bien de votre ordre, vous emploierez vos prières pour obtenir de Dieu que nos tribulations soient utiles à notre salut <sup>1</sup>. » Cette bulle est du 16<sup>m</sup>e de mai 1230.

Après que lecture en eut été faite, le saint corps fut levé de terre, au bruit des trompettes et des acclamations du peuple, et porté, par les trois légats et frère Élie, sur un char décoré avec une variété merveilleuse, et traîné par des bœufs couverts de caparaçons d'écarlate, sur lesquels étaient brodés en or des plantes et des oiseaux. Toutes ces draperies avaient été envoyées, l'année précédente, par l'empereur de Constantinople ; on en fit plus tard des ornements sacrés. Les frères Mineurs marchaient sur deux longues files, portant des palmes et des flambeaux. Autour du char étaient les trois légats, frère Élie, les évêques, le clergé, et ceux des frères spécialement désignés par le Pape pour être ses vicaires apostoliques dans cette glorieuse circonstance. Les magistrats, suivis d'une troupe de citoyens armés, fermaient la marche et comprimaient les flots du peuple qui se pressaient de toutes parts. On chanta des psaumes et des hymnes composées par le Pape lui-même :

« Une race est sortie du ciel, faisant de nouveaux prodiges ; elle découvre le soleil aux aveugles, elle ouvre des chemins dans la mer desséchée.

« Dépouillés sont les Égyptiens, le riche devient pauvre, sans perdre ses biens et son nom ; il est heurcux dans le malheur.

« François avec ses apôtres monte, comme le Christ, sur la montagne de la lumière nouvelle dans les richesses de la pauvreté.

« Suivant le vœu de Simon, faites trois tentes où résidera éternellement le Très-Haut.

« A la loi, au prophète, à la grâce, rendant un hommage de reconnaissance dans une fête solennelle, il célèbre l'office de la Trinité.

« Tandis que l'hôte, par ses vertus, répare le triple hospice, et consacre au Christ le temple des esprits bienheureux.

« O François ! notre père, visitez la maison, la porte et le

<sup>1</sup> Apud Wadding.

tombeau, et arrachez au sommeil de la mort l'infortunée race d'Ève.

« Saint François, hâtez-vous ! venez, ô père ! venez secourir ce peuple qui gémit sous le fardeau et est accablé par la boue, la paille et la brique ; ensevelissez l'Égypte sous le sable, amortissez nos vices et délivrez-nous <sup>1</sup>. »

Arrivés à la Colline-du-Paradis, au milieu de ces cantiques de joie, les habitants d'Assise virent un certain mouvement, un certain empressement de la foule ; ils crurent qu'on allait enlever leur trésor. Ils se précipitèrent sur le char, prirent tumultuairement le saint corps, entrèrent dans l'église, fermèrent les portes, et placèrent ce sacré dépôt dans le lieu où il devait être, sans qu'il fût permis aux prêtres, aux frères et au peuple de lui rendre aucun honneur. Le Pape, informé de ce grave désordre, en témoigna une vive indignation dans sa lettre aux évêques de Pérouse et de Spolète. Mais la ville d'Assise envoya aussitôt des députés à Rome pour faire satisfaction, et tout fut pardonné.

Cet événement, peu important par lui-même, a jeté un voile mystérieux et impénétrable sur la vraie position du corps de saint François d'Assise. Ce n'est que dans notre siècle qu'on a connu l'exacte vérité. En 1818, Pie VII permit au général des Mineurs conventuels de faire des recherches sous le maître-autel. Paul V l'avait autrefois défendu expressément. Le travail fut entrepris en secret, prolongé pendant cinquante-deux nuits, et poussé avec une vigueur incroyable. Après avoir brisé et rompu des roches, des massifs, des murs, on trouva une grille en fer qui renfermait un squelette humain, couché dans un cercueil de pierre ; et il s'exhalait une odeur très-suave. Le souverain Pontife délégua les évêques d'Assise, de Nocera, de Spolète, de Pérouse et de Foligno, pour en faire l'examen juridique et en constater l'authenticité ; et ensuite, conformément au décret du concile de Trente, il nomma une commission de cardinaux et de théologiens, et le 5 de septembre 1820, il déclara dans un bref solennel :

« Bénissant le Père de toute consolation, et animés de la vive confiance que la merveilleuse découverte du corps de saint François nous est un éclatant témoignage et une nouvelle assurance de la protection et de l'assistance salutaire que ce grand saint nous accordera dans des circonstances aussi difficiles ; de notre autorité apostolique, nous déclarons, par la teneur des présentes, qu'il conste de l'identité du corps récemment trouvé sous le maître-autel de la basilique inférieure d'Assise, que ce corps est véritablement de saint François, fondateur de l'ordre des frères Mineurs <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Chavin, *Hist. de S. François*. — <sup>2</sup> *Ibid.*, et Godescard, 2 oct.

Trois ans après la translation de saint François d'Assise, eut lieu la canonisation de saint Dominique, par le même pape Grégoire IX, ami intime de l'un et de l'autre.

Douze ans s'étaient écoulés depuis que Dominique avait quitté ce monde. Dieu avait manifesté la sainteté de son serviteur par une foule de miracles opérés à son tombeau ou dus à l'invocation de son nom. On voyait sans cesse des malades entourer la pierre qui couvrait ses restes, y passer le jour et la nuit, et s'en retourner en lui rendant gloire de leur guérison. Des images s'appendaient aux murs voisins en souvenir des bienfaits qu'on avait reçus de lui, et les signes de la vénération populaire ne se démentaient point avec le temps. Cependant un nuage couvrait les yeux des frères, et tandis que le peuple exaltait leur fondateur, eux, ses enfants, loin de prendre soin de sa mémoire, semblaient travailler à en obscurcir l'éclat. Non-seulement ils laissaient sa sépulture sans ornement, mais de peur qu'on ne les accusât de chercher une occasion de gain dans le culte qu'on lui rendait déjà, ils arrachaient des murs les simulacres qu'on y attachait. Quelques-uns souffraient de cette conduite, sans oser aller jamais jusqu'à la contradiction. Il arriva même que, le nombre des frères croissant toujours, on fut obligé de détruire la vieille église de Saint-Nicolas pour en rebâtir une nouvelle, et le tombeau du saint patriarche demeura en plein air, exposé à la pluie et à toutes les injures des saisons.

Ce spectacle toucha plusieurs des frères; ils délibérèrent entre eux sur la manière de transporter ces précieuses reliques dans une sépulture plus convenable, et ils ne croyaient pas pouvoir le faire sans l'autorité du Pontife romain. Des fils avaient sans doute le droit d'ensevelir leur père, dit le bienheureux Jourdain de Saxe, mais Dieu permettait qu'ils recherchassent, pour remplir cet office de piété, l'appui d'un plus grand qu'eux, afin que la translation du glorieux Dominique prît un caractère de canonicité <sup>1</sup>. Les frères préparèrent donc un nouveau sépulcre plus digne de leur père, et ils envoyèrent plusieurs d'entre eux au souverain Pontife pour le consulter. Grégoire IX les reçut très-durement, et leur reprocha d'avoir négligé si longtemps l'honneur dû à leur patriarche. J'ai connu, ajouta-t-il, cet homme tout apostolique, et je ne doute pas qu'il ne soit associé dans le ciel à la gloire des saints apôtres. Il eût même souhaité venir en personne à sa translation; mais, retenu par les devoirs de sa charge, il écrivit à l'archevêque de Ravenne de se rendre à Bologne avec ses suffragants pour assister à la cérémonie.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 4 aug. — Lacordaire, *Vie de S. Dominique*, c. 18, p. 583 et suiv.

On était à la Pentecôte de l'an 1233. Le chapitre général de l'ordre était assemblé à Bologne, sous la présidence de Jourdain de Saxe, successeur immédiat de saint Dominique dans le généralat. L'archevêque de Ravenne, obéissant aux ordres du Pape, les évêques de Bologne, de Brescia, de Modène et de Tournay étaient présents dans la ville. Plus de trois cents frères y étaient venus de tous pays ; un grand nombre de seigneurs et de citoyens honorables des villes voisines se pressaient dans les hôtelleries ; tout le peuple était dans l'attente. Cependant, dit le bienheureux Jourdain de Saxe, dans la lettre encyclique qu'il écrivit sur cet événement à tout son ordre, les frères sont livrés à l'angoisse, ils prient, ils pâlisent, ils tremblent ; ils ont peur que le corps de saint Dominique, longtemps exposé à la pluie et à la chaleur, dans une vile sépulture, n'apparaisse rongé de vers et n'exhale une odeur qui diminue l'opinion de sa sainteté <sup>1</sup>. Dans le tourment que leur causait cette pensée, ils songèrent à ouvrir en secret la tombe du saint ; mais Dieu ne permit pas qu'il en fût ainsi. Soit qu'on en eût quelques soupçons, soit pour constater davantage l'authenticité des reliques, le podestat de Bologne fit garder jour et nuit le sépulcre par des chevaliers armés.

Toutefois, afin d'avoir plus de liberté pour la reconnaissance du corps, et d'éviter au premier moment la confusion du peuple immense qui remplissait Bologne, on convint de faire la nuit l'ouverture du tombeau. Le 24 mai, surlendemain de la Pentecôte, avant l'aurore, l'archevêque de Ravenne et les autres évêques, le maître général de l'ordre avec les définiteurs du chapitre, le podestat de Bologne, les principaux seigneurs et citoyens, tant de Bologne que des villes voisines, se réunirent, à la lueur des flambeaux, autour de l'humble pierre qui couvrait depuis douze ans les restes de saint Dominique.

Lorsqu'on souleva la dernière pierre qui recouvrait le cercueil, une odeur se répandit d'une suavité ineffable. L'archevêque, les évêques et tous ceux qui étaient présents, remplis de stupeur et de joie, tombèrent à genoux en pleurant et en louant Dieu. Le bienheureux Jourdain de Saxe transporta le saint corps dans un cercueil nouveau, fait de bois de mélèze. Pline dit que ce bois résiste à l'action du temps. Le cercueil fut fermé de trois clefs, desquelles on remit l'une au podestat de Bologne, l'autre à Jourdain de Saxe, la troisième au prieur provincial de Lombardie. Il fut ensuite porté dans la chapelle où s'élevait le monument destiné à en garder le dépôt ; ce monument était de marbre, mais sans aucun ornement sculpté. Quand le jour

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 4 aug.

fut venu, les évêques, le clergé, les frères, les magistrats, les seigneurs se rendirent de nouveau à l'église de Saint-Nicolas, déjà remplie d'une foule innombrable de peuple et d'hommes de toutes les nations. L'archevêque de Ravenne chanta la messe du jour, après laquelle les évêques déposèrent sous le marbre le saint corps, pour y attendre le signal de la résurrection.

Les miracles éclatants qui avaient accompagné cette translation du corps de saint Dominique déterminèrent Grégoire IX à ne pas retarder l'affaire de sa canonisation solennelle. Par une lettre du 11 juillet 1233, il commit, pour procéder à une enquête sur sa vie, trois ecclésiastiques éminents, savoir : Tancrede, archidiacre de Bologne ; Thomas, prieur de Sainte-Marie du Rhin, et Palmeri, chanoine de la Sainte-Trinité. L'enquête eut lieu du 6 au 30 août. Les commissaires apostoliques entendirent dans cet intervalle, et sous la foi du serment, la déposition de neuf frères Prêcheurs, choisis parmi ceux qui avaient eu avec saint Dominique les plus intimes relations. Les commissaires établirent une autre enquête, en Languedoc, sur les premières années du saint. Vingt-six témoins furent entendus, et, en outre, plus de trois cents personnes honorables confirmèrent par leur serment et leur signature tout ce que ces témoins avaient dit des vertus de saint Dominique et des miracles opérés par son intercession. Les dépositions de Bologne et de Toulouse ayant été envoyées à Rome, Grégoire IX en délibéra avec le sacré collège, et rendit la bulle de canonisation, où il dit entre autres choses :

« La source de la sagesse, le Verbe du Père, dont la nature est bonté, dont l'œuvre est miséricorde, qui rachète et régénère ceux qu'il a créés, et veille jusqu'à la consommation des siècles sur la vigne qu'il a tirée de l'Église : Notre-Seigneur Jésus-Christ fait paraître de lui de nouveaux signes à cause de l'instabilité des esprits, et change les miracles à cause de la défiance de l'incrédulité. A la mort de Moïse, c'est-à-dire à l'expiration de la loi, il monte sur le char à quatre chevaux de l'Évangile, accomplissant les serments qu'il avait jurés à nos pères, et, ayant en main cet arc de la parole sainte qu'il avait tenu bandé pendant tout le règne des Juifs, il s'avance au milieu des flots de la mer, dans cette vaste étendue des nations dont le salut était figuré par Rahab ; il va fouler aux pieds la confiance de Jéricho, la gloire du monde, et celui que, à l'étonnement des peuples, il a déjà vaincu par le premier frémissement de la prédication. Le prophète Zacharie avait vu ce char à quatre chevaux sortir quatre fois d'entre deux montagnes d'airain <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Zach., c. 6.

« Le premier char avait des chevaux roux, et en eux étaient représentés les maîtres des nations, les forts de la terre, ceux qui, se soumettant par la foi au Dieu d'Abraham, le père des croyants, ont, à l'exemple de leur chef et pour assurer les fondements de la foi, teint leurs habits dans Bosra, c'est-à-dire dans les eaux de la tribulation, et rougi de leur sang tous les étendards de leur milice; ceux-là à qui la joie de la gloire future a fait mépriser le glaive temporel, et qui, devenus martyrs, c'est-à-dire témoins, ont souscrit, par leur confession, le livre de la nouvelle loi, ajouté à leur confession le poids des miracles, consacré le livre et le tabernacle, ouvrage de Dieu et non de l'homme, et tous les vases du ministère évangélique, par le sang d'hosties raisonnables substitué au sang des animaux, et, jetant enfin le filet de la prédication sur la vaste étendue des mers, ont formé l'Église de Dieu de toutes les nations qui sont sous le ciel.

« Mais parce que la multitude a engendré la présomption, et que la malice est née de la liberté, le second char a paru avec des chevaux de couleur noire, symbole de deuil et de pénitence, et en eux nous était représenté ce bataillon conduit par l'esprit au désert, sous la direction du très-saint Benoît, nouvel Élisée du nouvel Israël, bataillon qui rendit aux enfants des prophètes le bien perdu de la vie commune, rétablit le filet rompu de l'unité, et se répandit par les bonnes œuvres jusqu'en cette terre de l'Aquilon, d'où vient tout le mal, et fit reposer dans les cœurs contrits celui qui n'habite point dans les corps soumis au péché.

« Après cela, comme pour récréer les troupes fatiguées et faire succéder la joie aux lamentations, le troisième char est venu avec des chevaux blancs, c'est-à-dire avec les frères des ordres de Cîteaux et de Flore, qui, semblables à des brebis tondues et chargées du lait de la charité, sont sortis du bain de la pénitence, ayant à leur tête saint Bernard, ce bélier revêtu d'en haut de l'Esprit de Dieu, qui les a menés dans l'abondance des vallées, afin que les passants délivrés par eux crient avec force au Seigneur, chantant des hymnes, et assoient sur les flots le camp du Dieu des batailles. C'est avec ces trois armées que le nouvel Israël s'est défendu contre un pareil nombre d'armées de Philistins.

« Mais, à la onzième heure, lorsque le jour penchait déjà vers le soir, et que, la charité s'étant refroidie dans l'iniquité, le soleil de justice descendait lui-même au couchant, le père de famille a voulu rassembler une milice plus propre encore à protéger la vigne qu'il avait plantée de sa main, et cultivée par des ouvriers loués en différents temps, laquelle néanmoins n'était plus seulement embarrassée



de ronces et d'épines, mais presque démolie par une multitude ennemie de petits renards. C'est pourquoi, comme nous le voyons présentement, à la suite des trois premiers chars, différents par leurs symboles, Dieu a suscité, sous la figure du quatrième char, attelé de chevaux forts et de couleur variée, les légions des frères Prêcheurs et Mineurs, avec leurs chefs élus pour le combat <sup>1</sup>. »

Ce langage figuré du pape Grégoire nous étonne, peut-être même qu'il nous paraît difficile à comprendre. C'est que ce n'est qu'un tissu des paroles, des images, des idées de l'Écriture sainte. Dans le treizième siècle, on était beaucoup plus familiarisé avec ces choses que dans le nôtre ; on y était beaucoup plus familiarisé avec cette unité vivante et ces liaisons mystérieuses entre l'ancienne et la nouvelle alliance, entre la synagogue et l'Église, entre Adam et le Christ, entre la terre et le ciel. Aujourd'hui cette profonde intelligence de l'Écriture divine paraît au-dessus de notre portée. Nous nous en dédommageons en appelant ces siècles les siècles d'ignorance, et le nôtre le siècle des lumières.

Dans le temps que Grégoire IX, nouvellement Pape, se préparait à canoniser saint François d'Assise, il reçut d'heureuses nouvelles touchant un peuple barbare qui habitait vers la Moldavie et l'embouchure du Danube : c'étaient les Cumans ou Comans. L'archevêque de Strigonie lui manda qu'il trouvait ouverture à les convertir. Déjà, disait-il, j'ai baptisé quelques nobles de cette nation ; et un seigneur du pays, nommé Boriz, désirant embrasser la foi chrétienne avec tous ses sujets, m'a envoyé son fils unique avec des frères Prêcheurs qui sont en mission sur les lieux, et me prie instamment de venir chez lui en personne, pour lui donner la connaissance du vrai Dieu. J'étais en chemin pour l'exécution du vœu que j'ai fait d'aller à la terre sainte ; mais j'ai cru devoir différer mon voyage dans la vue de gagner tant d'âmes à Dieu, et je vous envoie l'archidiacre de Zala, vous suppliant humblement de m'en donner la permission. Et parce que je pourrai faire plus de fruit en ce pays-là avec la qualité de légat du Saint-Siège, dont l'autorité y est fort respectée, je vous prie de vouloir bien me l'accorder, en sorte que je puisse en votre nom prêcher, baptiser, bâtir des églises, ordonner des clercs, créer des évêques et faire généralement tout ce qui regarde la propagation de la foi. Le Pape, par une bulle du dernier juillet 1227, accorda volontiers à l'archevêque tout ce qu'il demandait <sup>2</sup>.

Cette mission apostolique de l'archevêque de Strigonie eut un

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 4 aug. — <sup>2</sup> Raynald, 1227, n. 50.

heureux succès. La nation des Cumans, avec son chef, embrassa la religion chrétienne. Grégoire IX, en ayant été informé, leur écrivit en 1229, pour leur témoigner toute sa joie ; il les reçut en la protection spéciale du Siège apostolique, et décréta que leur évêque ne serait soumis qu'au Pontife romain <sup>1</sup>.

La religion chrétienne florissait tellement alors dans les régions septentrionales, que les rois de Russie envoyèrent des ambassadeurs à l'évêque de Modène, légat apostolique dans le Nord, pour le prier de venir jusque chez eux, leur annoncer la pureté de l'Évangile, disposés qu'ils étaient à quitter les erreurs dans lesquelles ils étaient tombés, faute de prédicateurs. Le pape Honorius III, qui mourut peu après, leur écrivit le 17 janvier 1227 une lettre où il les félicite de leurs bonnes dispositions, les engage à y persévérer, pour ne pas s'attirer de la part de Dieu des tribulations encore plus grandes que celles qu'ils venaient de subir. S'ils veulent avoir un légat de l'Église romaine, ils n'ont qu'à lui envoyer une députation et des lettres pour en faire la demande, qui ne manquera pas d'être accueillie favorablement. En attendant, il les exhorte à garder la paix avec les Chrétiens de Livonie et d'Esthonie <sup>2</sup>.

En 1231, un roi de Russie, déjà Chrétien, mais engagé dans le schisme des Grecs, témoignait le désir de se soumettre à l'Église romaine. Pour l'y déterminer tout à fait, Grégoire IX lui écrivit, le 18 de juillet de la même année, la lettre suivante : « Nous apprenons du Seigneur, dans l'Évangile, qu'il n'y a qu'un bercaïl et qu'un pasteur, et que le Christ a constitué gardien spécial et principal de ses brebis le bienheureux Pierre, lorsque, par un privilège singulier, il lui a conféré, avec les clefs du royaume des cieus, le pouvoir de lier et de délier, et qu'il lui a dit, à lui seul, jusqu'à trois fois : Pais mes brebis. Or, c'est se montrer hors de ce bercaïl et étranger au troupeau du Seigneur, que de ne vouloir pas se soumettre ni obéir humblement au vicaire du Christ, c'est-à-dire au successeur du bienheureux Pierre, qui a été élevé à la plénitude de la puissance, tandis que les autres n'ont été appelés qu'au partage de la sollicitude, et pour lequel, en la personne de Pierre, le Christ a prié son Père, afin que sa foi ne défaille point. C'est pourquoi l'on a raison de penser que ceux-là s'égarèrent qui sont d'une opinion contraire et qui s'écartent de son obéissance. Ayant donc appris par notre vénérable frère, l'évêque des Prussiens, que vous êtes un prince chrétien, mais gardant les mœurs et les rites des Prussiens et des Grecs, et les faisant garder dans votre royaume par les autres ;

<sup>1</sup> Raynald, 1229, n. 60. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1227, n. 8,

que toutefois, inspiré par la grâce divine, vous vouliez vous porter à la dévotion et à l'obéissance du Siège apostolique et à la nôtre : nous, désirant du fond de nos entrailles le salut de votre âme, votre progrès, votre avantage et votre honneur, nous avertissons Votre Sérénité, et l'exhortons dans le Seigneur à ne pas repousser la saine doctrine, mais à religieusement embrasser les rites et les mœurs des Latins, soumettant votre personne et votre royaume à la suave domination de l'Église romaine, la mère de tous les fidèles, laquelle se propose de vous traiter comme un grand prince dans l'Église de Dieu, et de vous aimer comme son fils spécial ; car vous sentirez plus abondamment la grâce du Siège apostolique et la nôtre, si, quittant le sentier détourné, vous marchez dans le chemin droit que l'on vous montre, et si nous déployons efficacement envers vous et envers votre royaume le secours de notre bienveillance <sup>1</sup>. »

Nous verrons, en 1246, les suites de ces bonnes dispositions : le prince Daniel de Russie envoyer des ambassadeurs à Rome, se soumettre avec son peuple à l'Église romaine, demander un légat pour l'instruire dans la foi catholique, et lui conférer en même temps le titre et la couronne de roi ; et, pour satisfaire à ses désirs, le Pape lui enverra, comme légat apostolique, le prélat Albert, archevêque de Prusse et de Livonie <sup>2</sup>.

Ce qui suit est peut-être encore plus remarquable. Un roi de Norvège venait d'être élu. Comme il devait être couronné par l'autorité du Pape, il envoya des lettres et une ambassade à Rome. Le pape Grégoire IX chargea successivement les archevêques de Lunden et de Nidrosie d'examiner l'élection royale et de lui en faire leur rapport. Les deux prélats étant morts avant d'avoir terminé l'affaire, le pape Grégoire, sur les instances du roi, leur en substitua d'autres, par la lettre suivante du 9 septembre 1231. Les Norwégiens peuvent y voir quelle était l'autorité du Siège apostolique auprès de leurs ancêtres.

« Aux évêques de Berg et de Stavengre, ainsi qu'à l'abbé de Sainte-Marie de Staulei, ordre de Cîteaux. Notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi de Norvège, nous ayant autrefois humblement supplié pour son couronnement, nous mandâmes par nos lettres à l'archevêque de Lunden et à l'évêque de Scare de faire une diligente enquête sur l'élection, la condition et l'état dudit roi, ainsi que sur l'état du royaume et sur toutes les autres circonstances dont la connaissance peut paraître nécessaire pour sa promotion ou pour la décision de l'affaire ; ensuite, de nous faire par écrit une relation

<sup>1</sup> Raynald, 1231, n. 43. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1246, n. 28-30, avec la note de Mansi.

fidèle de tout ce qu'ils auront trouvé, afin que, pleinement instruit par leur relation, nous pussions procéder avec plus d'assurance. Ensuite le roi nous ayant appris que l'archevêque et l'évêque n'avaient pu exécuter leur commission, prévenus qu'ils furent par la mort, nous confiâmes l'exécution de cette affaire à l'archevêque de Nidrosie et à vous, notre frère, l'évêque de Berg; mais comme l'archevêque de Nidrosie a été enlevé de ce monde et que vous ne pouviez tout seul exécuter la commission, ledit roi nous pria humblement de donner des ordres pour qu'elle soit exécutée par vous et par d'autres. Acquiesçant donc avec bienveillance à la demande du roi, nous vous mandons par ces lettres apostoliques de procurer la conclusion de cette affaire, selon la teneur du premier mandat <sup>1</sup>. »

Le 9 juillet de la même année 1231, par une lettre pleine d'affection paternelle, le même pape Grégoire IX reçut en la protection spéciale de saint Pierre les Poméraniens, qui venaient de se convertir par la prédication des enfants de Saint-Dominique. Le Pape bénit Dieu de leur conversion; il les exhorte à aimer de tout leur cœur ce Dieu de bonté qu'ils ont appris à connaître, et à persévérer dans la foi de Jésus-Christ, en s'attachant à la saine doctrine de prédicateurs qui leur étaient si chers <sup>2</sup>.

Tout ceci est bien remarquable. Sans aucun doute, si ces bonnes dispositions des peuples du Nord avaient rencontré dans l'empereur d'Occident un autre Charlemagne, pour les seconder de concert avec le chef de l'Église, la civilisation chrétienne aurait pu pénétrer jusqu'au fond de la Russie, jusque chez les Tartares, arrêter ainsi les irruptions de ces derniers, ou bien les tourner, par une croisade universelle, contre les Mahométans affaiblis alors par leurs divisions, affermir pour des siècles les royaumes chrétiens de Géorgie, d'Arménie, de Jérusalem et de Chypre, et enfin l'empire latin de Constantinople. Ce plan, fortement conçu et exécuté avec ensemble et vigueur par les forces réunies du sacerdoce et de l'empire, eût occupé, absorbé l'activité surabondante des populations européennes, et mis fin à toutes les guerres privées; mais Frédéric II, avec tous ses talents, n'était pas un Charlemagne. S'il fut grand, ce n'est que parmi les princes médiocres. Au lieu de voir Dieu et l'humanité unis dans l'Église catholique, il ne voyait que soi et sa famille; il se perdra par là même, et sa famille entière avec lui.

Depuis une douzaine d'années, à savoir depuis 1214, où il avait pris la croix, il amusait ou plutôt il jouait le Pape et l'Église, les rois et les peuples, l'Orient et l'Occident, par des promesses et des ser-

<sup>1</sup> Raynald, 1231, n. 44. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 47.

ments qu'il n'accomplissait pas. Sur ses assurances réitérées de marcher à la tête de la chrétienté en armes, l'Église prêchait la croisade, le clergé et le peuple payaient la décime, les croisés se mettaient en route, les uns prenaient les devants et arrivaient en Égypte ou en Palestine, comme l'avant-garde de l'empereur, les autres se rassemblaient dans l'Italie méridionale et dans d'autres contrées maritimes, attendant que l'empereur vint se mettre à leur tête ; des mois, des années entières se passaient à attendre, et l'empereur n'arrivait jamais. Dans cette vaine attente, les croisés d'Égypte se virent contraints de rendre Damiette aux infidèles, ceux de Palestine ne savaient que faire, non plus que ceux d'Europe, qui finissaient par tomber malades ou par retourner chez eux. Ce mauvais jeu ne pouvait durer toujours.

Aussitôt après les solennités de son élection et de son couronnement, c'est-à-dire dès le 23<sup>me</sup> de mars 1227, le pape Grégoire IX en fit part, suivant la coutume, à tous les prélats de la chrétienté, se recommandant à leurs prières ; et dans la même lettre il leur ordonne de presser tous les croisés de marcher à la terre sainte, en les menaçant des censures ecclésiastiques. La lettre à l'empereur, et c'est la remarque d'un auteur protestant <sup>1</sup>, s'expliquait d'une manière plus circonstanciée, plus polie et plus pressante. Grégoire lui rappelait, comme à son très-cher fils, de combien d'affaires et de travaux il s'était chargé autrefois pour lui, et il le suppliait de diligenter sérieusement la croisade et d'accomplir enfin le vœu auquel il s'était engagé. Nous voulons bien, concluait-il, porter envers vous la condescendance aussi loin que le comporteront nos devoirs ; mais nous espérons aussi que vous ne vous mettez pas, non plus que nous, dans un embarras tel, que nous ne pourrions peut-être pas vous en tirer, lors même que nous le voudrions <sup>2</sup>.

L'empereur, de son côté, par l'évêque de Reggio et le grand maître de l'ordre Teutonique, Herman de Salza, envoya au Pape des lettres de félicitation des plus obligeantes, et, ce qui paraissait encore plus important, dès le mois de février, avait adressé à Rome les pièces complètes qui remettaient aux Lombards toutes les peines, levaient le ban de l'empire, proclamaient la liberté de tous les captifs et promettaient le consentement du roi Henri <sup>3</sup>. Les Lombards, au contraire, montraient toujours beaucoup de lenteur ; c'est pourquoi Grégoire leur fit, le 24 mars, de sévères reproches, et ajouta : Des envoyés de l'empereur ont apporté les actes dans la forme prescrite,

<sup>1</sup> Raumer, t. 3, p. 267, seconde édition. — <sup>2</sup> Raynald, 1227, n. 18. — <sup>3</sup> Apud Raumer, p. 267.

et attendu longtemps vos plénipotentiaires, tandis que vous voulez excuser votre négligence et votre mépris des conventions par des messagers de nulle importance, et que vous cherchez quelques ineptes et frivoles prétextes, pour lesquels naguère vous avez été blâmés sévèrement par le pape Honorius. Maintenant donc, satisfaites à tous les ordres, et envoyez bien promptement les actes, de peur qu'il n'arrive à la connaissance de l'empereur que vous avez si longtemps négligé votre devoir, et qu'il a fallu tant de remontrances de la part du Saint-Siège. Vous savez combien, dans notre précédente légation en Lombardie, nous vous aimions ; nous vous aimerons encore beaucoup plus, si vous obéissez. C'est pourquoi préparez tout pour la croisade, afin que vous ne donniez ni prétexte ni occasion à l'empereur de retarder davantage, et que vous n'indisposiez pas contre vous Dieu et les hommes. Du reste, sachez bien que, si, dans cette affaire si importante de Dieu, vous méprisez, dédaignez ou éludez nos commandements, nous n'avons plus qu'à invoquer le ciel et la terre contre votre insolence <sup>1</sup>.

A la vérité, un jour avant cette lettre, les Lombards complétèrent le document en question à Brescia, et l'envoyèrent à Rome ; mais Grégoire trouva que les sceaux du marquis de Montferrat et de beaucoup d'autres villes y manquaient ; en conséquence, il ordonna de remédier sans retard à ces défauts de forme, afin qu'on n'y soupçonnât point de tromperie. Toutefois, pour que ces défauts et les motifs du retard pussent demeurer cachés en attendant, Grégoire n'envoya à l'empereur qu'une copie de l'acte, donnant pour raison qu'il ne voulait confier l'original à aucun messenger. Enfin arrivèrent les documents, irréprochables pour le fond et pour la forme. Mais le Pape avait encore d'autres reproches à faire aux Lombards : leur connivence pour les partisans de l'hérésie, et en second lieu la ruine des libertés ecclésiastiques. On publiait des lois contre les hérétiques, mais on ne les exécutait pas sérieusement ; on condamnait quelquefois des hérétiques avec grand bruit à des amendes ou même à l'exil, mais sous main on leur rendait l'argent et on les laissait rentrer dans les villes, tandis qu'on violait tous les droits à l'égard des clercs. Grégoire IX, par une lettre du 29 avril 1227, menace de l'excommunication les magistrats et les villes de Lombardie s'ils ne corrigent ces abus <sup>2</sup>.

Quand un Pape relevait avec tant de sévérité toute espèce de manquements dans ceux mêmes qu'il devait regarder en quelque manière comme ses alliés, l'empereur pouvait s'attendre beaucoup

<sup>1</sup> *Reg. Greg.*, l. 1, *epist.* 13. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *epist.* 119.

moins à ce que ses défauts et ses crimes passeraient inaperçus et sans réprimande. Aussi Grégoire avait-il l'œil ouvert non-seulement sur les affaires publiques de l'Empire, mais encore sur la conduite privée de Frédéric. La cour était livrée aux plaisirs du corps et de l'esprit, et lui-même en était l'âme. Ses admirateurs eux-mêmes, dit un historien protestant <sup>1</sup>, ne peuvent nier qu'il n'observait pas strictement les préceptes de la morale chrétienne par rapport au sexe féminin, et que, à côté des magnifiques productions d'une vie librement poétique, on ne vit pousser de licencieuses monstruosité. Beaucoup plus qu'à un observateur mondain ou indifférent, des défauts de cette espèce devaient paraître scandaleux au chef suprême de l'Église chrétienne, et même, indépendamment de ceci, le vieillard octogénaire pouvait se croire autorisé et obligé à avertir et à admonester un jeune homme pour lequel, encore enfant, il avait déjà travaillé avec tant de zèle. Grégoire écrivit donc une lettre à Frédéric, où il relève extraordinairement ses talents, ses connaissances, sa force intellectuelle, sa puissance, sa position extérieure, mais en même temps lui rappelle l'obligation d'autant plus grande où il est de n'utiliser de tout cela que d'une manière qui plaise à Dieu. Il faut, continue le Pape, il faut surtout prendre garde que l'esprit et l'amour que vous avez de commun avec les anges, vous ne les tourniez à ce que les hommes ont de commun avec les animaux et les plantes, savoir, les sens et la nourriture. Car l'attachement aux choses sensibles énerve l'esprit et le corps, délicat par la nourriture, méconnaît et corrompt le vrai amour. Si donc l'esprit et l'amour, ces deux lumières, venaient à s'éteindre; si ces aigles, qui planent victorieux dans les hauteurs, venaient à tomber et à s'empêtrer dans les voluptés terrestres, comment pourriez-vous montrer le chemin du salut à ceux qui vous suivent? Loin de vous un pareil malheur! Quant à nous, qui vous aimons depuis votre enfance, nous voudrions graver ces principes dans votre cœur avec un style d'airain, pour vous préserver du péril de la mort éternelle, et vous faire acquérir la grâce de Dieu et de Jésus-Christ.

A ce qui précède le Pape ajoute une explication symbolique des insignes impériaux. On porte devant vous dans les processions la croix où se trouve du bois du Seigneur, et la lance où est son clou; vous portez sur la tête la couronne d'or avec des pierres précieuses, le sceptre à la main droite, la pomme d'or à la main gauche, afin que la croix du Seigneur et le souvenir de sa passion soient continuellement devant vos yeux, vous rappelant tout ce que vous devez

<sup>1</sup> Raumer, t. 3, p. 270.

faire pour celui qui a tant fait et souffert pour vous. Considérez attentivement la lance qui, en ouvrant le côté du Christ, en a fait jaillir les sacrements de votre salut : c'est la porte étroite qui mène à la vie. Vous êtes couronné d'une triple couronne, comme le Christ l'a été d'un triple diadème par sa mère, par sa marâtre, par son père : par sa mère, d'une couronne de grâce, quand il s'est uni la faiblesse de notre mortalité ; par sa marâtre (la synagogue), d'une couronne de justice, quand il a racheté le genre humain au prix de son sang ; par son père, d'une couronne de gloire, quand il s'est assis à sa droite dans la gloire du royaume. De même vous recevez de la Germanie, votre mère, une couronne de grâce, qui n'est pas de justice, mais de libre élection ; vous recevez de la Lombardie, qui fait quelquefois la marâtre, une couronne de justice qui vous est due de droit ; enfin de votre père, c'est-à-dire du souverain Pontife, vous recevez une couronne de gloire, qui vous élève et vous honore par-dessus toutes les puissances et tous les princes du monde. Ayez donc soin de porter la couronne de grâce en cet exil, de telle sorte que la couronne de justice vous soit réservée au jugement, que, dans votre examen devant le juge, vous trouviez de quoi répondre à votre accusateur, et que vous soyez enfin couronné de la couronne de gloire immarcessible dans ce royaume à jamais impérissable. Vous portez le sceptre de la justice dans la main droite, laquelle doit s'appesantir pour punir les méchants ; dans la main gauche la pomme d'or, symbole de la miséricorde ; main qui doit s'étendre pour délivrer les opprimés et consoler les misérables ; car un jugement sans miséricorde est bien défectueux, et réciproquement<sup>1</sup>.

Le porteur de la lettre était frère Galon, de l'ordre des Prédicateurs, que le Pape autorisait à y ajouter de vive voix.

Cependant approchait le mois d'août 1227, où l'empereur, suivant le traité de San-Germano, devait partir pour la terre sainte, sous peine d'encourir l'excommunication par le fait même. Ses tergiversations précédentes, ses interminables retardements avaient ralenti le zèle de bien des croisés. Ceux de France et d'Allemagne, qui étaient ainsi obligés d'attendre à Otrante et à Brindes, peu habitués aux chaleurs excessives de cette portion de l'Italie, se virent exposés à des maladies épidémiques. Plusieurs personnages illustres, entre autres les évêques d'Augsbourg et d'Angers, en furent les victimes. Le duc Louis de Thuringe, époux de sainte Élisabeth de Hongrie, et le principal chef de la croisade après l'empereur, fut saisi d'une fièvre froide au moment de s'embarquer, et mourut à Otrante,

<sup>1</sup> Raynald, 1227, n. 21-23.



le 11 septembre. Le bruit public accusa l'empereur de l'avoir empoisonné ; mais il n'y a guère d'apparence. Enfin l'empereur s'embarqua lui-même ; mais, après trois jours de navigation, il revint à terre, se retira dans les bains de Pouzzoles, pour se guérir d'une maladie feinte ou réelle. A cette nouvelle, les croisés qui attendaient à Brindes et à Otrante, et qui comptaient avoir l'empereur pour chef, perdirent tout à fait courage et se dispersèrent de tous côtés, au nombre de plus de quarante mille. Il fut aisé de prévoir que ceux qui avaient passé isolément en Asie n'y feraient rien de solide : conséquemment on pouvait regarder tous les efforts tentés jusqu'en ce moment comme infructueux et anéantis. Ce fait de l'empereur, dit dès lors Matthieu Pâris, tourna, avec un dommage incalculable, à la honte et au préjudice de toute l'affaire du Crucifix et de la croisade <sup>1</sup>. Et Matthieu Pâris est bien plus favorable qu'hostile à Frédéric.

En vertu de la convention qu'il avait jurée et signée à San-Germano, l'empereur avait encouru l'excommunication par le fait même. En outre, le pape Grégoire, indigné de tant de délais après des promesses si solennelles, le déclara excommunié en cette sorte. Le jour de Saint-Michel, 29<sup>me</sup> de septembre 1227, dans la grande église d'Anagni, étant revêtu pontificalement et assisté des cardinaux, des évêques et des autres prélats, il fit un sermon où il prit pour texte : Il est nécessaire qu'il arrive des scandales ; puis, après avoir parlé du triomphe de saint Michel sur le dragon, il déclara publiquement excommunié l'empereur Frédéric, comme refusant d'exécuter son vœu après plusieurs monitions, et comme ayant encouru la sentence du pape Honorius, à laquelle il s'était volontairement soumis, s'il ne passait à la terre sainte au terme convenu. Le Pape vint ensuite à Rome, où l'empereur lui envoya faire ses excuses. Mais comme, d'après le jugement même qu'en a porté l'auteur protestant cité plus haut, les paroles de Frédéric n'étaient jamais l'indication de ses pensées, le pape Grégoire n'y crut point. Au contraire, ayant assemblé à Rome autant de prélats qu'il put d'Italie et même du royaume de Sicile, il réitéra, le 18<sup>me</sup> de novembre, l'excommunication de l'empereur. En conséquence, le souverain Pontife écrivit une lettre circulaire à tous les évêques, où il rapporte toutes les promesses et toutes les remises de l'empereur Frédéric, qui avait pris pour dernier terme ce passage d'août 1227. Puis il ajoute :

« Voyez comment il a accompli ces promesses. Sur ses fréquentes instances, plusieurs milliers de croisés s'étaient rendus à Brindes au

<sup>1</sup> Matth. Pâris, 1227. Quod factum imperatoris damnosè nimis redundavit in dedecus et in præjudicium totius negotii Crucifixi.

terme prescrit, pressés par la menace d'excommunication, et ils étaient venus à ce port, parce que la plupart des autres villes maritimes avaient perdu les bonnes grâces de l'empereur. Mais il a retenu si longtemps les croisés pendant la plus grande ardeur de l'été, en ce pays malsain et cet air corrompu, qu'une grande partie non-seulement du peuple, mais encore des nobles et des seigneurs, y sont morts de peste, de soif, de chaleur et d'autres incommodités, entre autres les évêques d'Angers et d'Augsbourg. Une grande partie, s'en retournant, ont péri dans les chemins, les bois, les montagnes. Les autres, en ayant à peine obtenu la permission, se sont embarqués, quoiqu'il n'y eût pas de bâtiments suffisants pour le transport ; encore ne l'ont-ils fait qu'à la Notre-Dame, lorsque le temps ordinaire du retour était proche. Ils se sont donc exposés au péril pour l'amour de Jésus-Christ, croyant que l'empereur les suivrait incessamment ; mais lui, méprisant la dévotion de ce peuple, ses promesses ainsi que les censures de l'Église, est retourné aux délices ordinaires de son royaume, sous un vain prétexte de maladie.

« Considérez donc quelle est la douleur de l'Église romaine, de se voir si cruellement trompée par un fils qu'elle a élevé dès le berceau et comblé de tant de bienfaits, et en qui elle a mis son espérance pour cette entreprise. Afin de ne pas lui donner occasion de s'en détourner, elle a dissimulé les exils des prélats, les spoliations, les prisons et les maux sans nombre qu'il a faits aux églises, au clergé et aux religieux, sans compter les plaintes des peuples et des nobles du patrimoine de l'Église. » Le Pape conclut en déclarant que l'empereur Frédéric a encouru l'excommunication à laquelle il s'était volontairement soumis, et menace de procéder plus rigoureusement contre lui, si sa contumace l'exige. Il finit toutefois par exprimer la confiance que Dieu lui ferait la grâce de reconnaître sa faute et de recourir à l'Église, sa mère, pour y trouver le remède <sup>1</sup>.

Frédéric chercha, de son côté, à se justifier auprès des rois et des princes, particulièrement auprès des princes d'Allemagne. Ses lettres consistent principalement en déclamations banales sur l'ambition et l'avarice du clergé, spécialement de l'Église romaine. Quant aux preuves de ses accusations, il se trouve en contradiction avec lui-même. Ainsi, nous l'avons vu déclarer publiquement, et plus d'une fois, qu'il devait tout à l'Église romaine, et l'empire, et le royaume de Sicile, et l'honneur, et même la vie : maintenant il l'accuse de tout le contraire. Cette contradiction s'explique pourtant. Rien ne pèse tant à certains hommes que la reconnaissance pour de grands bien-

<sup>1</sup> Raynald, 1227.

faits ; et Frédéric était de ces hommes. Un autre mobile encore le poussait à secouer ce fardeau. Dans sa lettre au roi d'Angleterre, il donne pour preuve de l'ambition de l'Église romaine la conduite qu'elle a tenue envers le père du roi et envers le comte de Toulouse. Or, nous avons vu quel homme c'était que Jean sans Terre, tyran sans foi ni loi, qui mendiait l'alliance et la protection du sultan de Maroc, prêt à embrasser le mahométisme pour se jouer plus impunément de son peuple et de l'Église. Nous avons vu Raymond de Toulouse, soit persuasion, soit légèreté, fauteur incorrigible du manichéisme, autrement, de l'anarchie civile et religieuse. Comme l'un et l'autre, Frédéric couvait au fond de son cœur l'athéisme politique, qui ne reconnaît d'autre dieu, d'autre religion, d'autre loi, d'autre morale que son intérêt. Nous en verrons de nouvelles preuves à mesure que nous avancerons.

Cependant le Pape reçut des nouvelles de la terre sainte par une lettre patente écrite au nom du patriarche de Jérusalem, des archevêques de Césarée, de Nazareth et de Narbonne, des évêques de Winchester et d'Excester, ainsi que trois maîtres de l'Hôpital, du Temple et de l'ordre Teutonique. Nous sommes, disaient-ils, dans une extrême désolation de ce que l'empereur n'est point venu en Syrie au passage d'août. Sur cette nouvelle, les pèlerins, qui avaient pris les devants au nombre de quarante mille braves, sont retournés sur les mêmes vaisseaux qui les avaient amenés. Toutefois, après leur départ, il est demeuré environ huit cents chevaliers, qui criaient tout d'une voix : Ou rompons la trêve, ou retournons tous ensemble. On aurait eu grande peine à les retenir, sans le duc de Limbourg, qui devait commander l'armée au nom de l'empereur. Nous tinmes conseil sur ce sujet ; et le duc ayant déclaré qu'il voulait rompre la trêve, on lui représenta qu'il était dangereux de le faire, et même malhonnête, puisqu'elle était confirmée par serment. On répliqua de la part du duc que le Pape avait excommunié tous les croisés qui n'iraient point en ce passage, quoiqu'il sût bien que la trêve devait encore durer deux ans : d'où ils concluaient que l'intention du Pape n'était pas que la trêve fût gardée. D'ailleurs les pèlerins ne voulaient point demeurer oisifs ; et plusieurs disaient : S'ils se retirent, les Sarrasins viendront ensuite fondre sur nous, nonobstant la trêve. Après donc une longue délibération, il fut résolu d'aller à Jérusalem, et, pour en approcher plus facilement, de commencer par fortifier Césarée et Joppé ; ce que l'on croyait pouvoir faire avant le passage d'août prochain. Cette résolution fut publiée hors la ville d'Acre, vers la fête de saint Simon et de saint Jude, avec ordre à tous les pèlerins de se tenir prêts pour marcher à Césarée le lende-

main de la Toussaint. La conclusion de la lettre est de demander instamment du secours à toute la chrétienté, et le Pape l'adressa à tous les fidèles, insérée dans la sienne du 23 décembre 1227 <sup>1</sup>.

Nous apprenons par cette lettre que plus de quarante mille braves guerriers quittèrent la Palestine quand on vit que l'empereur n'arrivait pas. Déjà la même nouvelle avait fait repartir d'Otrante plus de quarante autres mille croisés. Si à ces deux nombres on ajoute ceux qui restèrent soit en Italie, soit en Palestine, soit en Égypte, surtout ceux qui seraient encore partis d'Europe, car, d'après Matthieu Pâris, plus de soixante mille s'étaient croisés en Angleterre, on voit que l'empereur Frédéric, s'il avait voulu, se serait vu à la tête de plus de cent mille hommes.

Aussi le pape Grégoire renouvela-t-il l'excommunication dans un concile de Rome, le Jeudi-Saint, 23<sup>me</sup> de mars 1228, comme il le marque dans une lettre à tous les évêques de la Pouille, où il dit : « Voyant que l'empereur Frédéric négligeait son salut en refusant d'accomplir le vœu qu'il avait confirmé par serment, nous avons tiré contre lui le glaive médicinal de saint Pierre, publiant en esprit de douceur la sentence d'excommunication à laquelle il s'était lui-même soumis, s'il ne passait à la terre sainte au terme fixé. Mais, loin de profiter de la correction, il ajoute de nouveaux péchés aux anciens, et, au mépris des clefs de l'Église, il fait célébrer devant lui le service divin. C'est pourquoi, afin de ne paraître pas déférer à l'homme contre Dieu, le Jeudi-Saint dernier, nous avons prononcé contre lui solennellement la sentence d'excommunication, tant pour n'avoir pas passé à la terre sainte ni fourni les troupes et l'argent qu'il avait promis, que pour avoir empêché l'archevêque de Tarente d'aller à son église et de visiter son peuple; pour avoir dépouillé les Templiers et les Hospitaliers des biens qu'ils avaient dans le royaume de Sicile; pour n'avoir pas gardé la composition faite entre lui et le comte de Célano et Rainald d'Averse, dont l'Église romaine s'était rendue caution à sa prière; pour avoir dépouillé de ses terres le comte Roger, croisé et reçu sous la protection du Saint-Siège, et avoir refusé de délivrer de prison son fils, suivant notre mandement souvent réitéré.

« Nous avons ajouté à l'excommunication de l'empereur que tous les lieux où il arrivera seront soumis à l'interdit ecclésiastique; en sorte que, tant qu'il y sera présent, on n'y célèbre aucun office divin, sous peine de privation de tout office et bénéfice à quiconque osera le célébrer devant lui; et si Frédéric assiste désormais au service

<sup>1</sup> Matth. Pâris, 1227.

divin, nous procéderons contre lui comme contre un hérétique qui méprise les clefs de l'Église. Enfin, s'il ne cesse d'opprimer l'Église et de fouler aux pieds sa liberté, ou s'il continue de mépriser l'excommunication, nous absoudrons de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, particulièrement les vassaux du royaume de Sicile, parce que, suivant le décret du pape Urbain II, on n'est point obligé de garder la foi que l'on a jurée à un prince chrétien quand il s'oppose à Dieu et à ses saints et méprise leurs commandements. Et si l'empereur ne cesse d'opprimer les orphelins, les veuves, les nobles et les autres sujets du royaume, qui appartient spécialement à l'Église romaine, et dont il lui a fait hommage, il pourra craindre d'être privé du droit de fief. En conséquence, nous vous mandons et ordonnons de publier ladite sentence tous les dimanches et fêtes <sup>1</sup>. »

Frédéric II, comme la plupart des empereurs tudesques, était plus propre à faire la guerre au Pape qu'aux Sarrasins et aux Tartares. Il eut donc si peu d'égard à cette excommunication, qu'il célébra avec grande magnificence, à Barlette, la fête de Pâques, qui, cette année 1228, fut le 26<sup>me</sup> de mars. Sa joie fut d'autant plus grande en cette fête, qu'il apprit la mort de Corradin, sultan de Damas. C'est pourquoi il envoya en Palestine Richard, maréchal de la principauté, avec cinq cents chevaliers.

Cependant, afin d'attaquer le Pape chez lui-même, il avait fait venir les Frangipanes et d'autres Romains des plus nobles et des plus puissants, pour les engager à lui prêter serment comme vassaux de l'Empire et le servir en toutes rencontres. Il leur fit donc estimer à un certain prix tout ce qu'ils avaient de biens immeubles à Rome, en maisons et en terres, puis il les acheta d'eux et les leur rendit à titre de fief. Ceux-ci, étant retournés à Rome, excitèrent le peuple contre le Pape; en sorte que le lundi de Pâques, comme il célébrait la messe à Saint-Pierre, suivant la coutume, ils vinrent lui insulter avec de grands cris, mêlés de menaces, même pendant le canon de la messe. Ainsi le Pape, ne se croyant plus en sûreté à Rome, en sortit au mois d'avril, et vint avec une bonne escorte à Rieti, d'où il passa ensuite à Spolète et à Pérouse. Il demeura plus longtemps en cette dernière, afin de réconcilier les habitants entre eux. Ce fut pendant ces voyages hors de Rome que Grégoire IX canonisa saint François d'Assise, ainsi que nous l'avons vu.

Quant à l'empereur Frédéric, il se disposait tout de bon à passer en Palestine, même avec peu de monde. Longtemps on a ignoré les vrais mobiles de sa conduite en cette occasion. La connaissance des

<sup>1</sup> Raynald, 1228, n. 1-4.

historiens arabes vient enfin d'éclaircir ce mystère. Voici ce qu'ils nous apprennent.

Pendant le siège de Damiette, le danger avait réuni les enfants de Malek-Adhel, frère de Saladin. Après la victoire, l'ambition reprit la place de la crainte : les princes ayoubites se disputèrent les villes et les provinces que leur union avait sauvées de l'invasion des Chrétiens. Corradin, prince de Damas, redoutant les entreprises de son frère Malek-Kamel, sultan d'Égypte, venait d'appeler à son secours Gelal-Eddin, souverain du vaste empire du Karisme. Le sultan du Caire craignit pour lui-même les suites de cette alliance, et tourna ses regards vers les princes de l'Occident. Depuis plusieurs années, le seul bruit des préparatifs de Frédéric jetait l'effroi parmi les puissances musulmanes. L'empereur d'Allemagne était regardé dans l'Orient comme le chef de toutes les nations de l'Europe. Le sultan d'Égypte mettait le plus grand prix à désarmer une armée formidable ; et, comme les plaintes du Pape, comme le bruit des discordes qui avaient éclaté parmi les Chrétiens étaient parvenus jusqu'à lui, il conçut l'espoir de trouver dans Frédéric un allié sincère, un auxiliaire puissant.

Malek-Kamel envoya des présents et des ambassadeurs à l'empereur d'Allemagne ; il invitait Frédéric à se rendre en Orient, et promettait de lui livrer Jérusalem. Cette proposition causa autant de joie que de surprise à l'empereur, qui envoya à son tour en Égypte un ambassadeur chargé de connaître les intentions du sultan du Caire et de lui offrir son amitié. L'envoyé de Frédéric fut reçu à la cour du sultan avec de grands honneurs, et revint annoncer à son maître que Malek-Kamel était prêt à le seconder dans son expédition d'outre-mer.

Cette négociation, qui fut ignorée du Pape et de tous les Chrétiens de l'Occident, détermina Frédéric à poursuivre le projet de la croisade ; il avait plusieurs autres motifs pour ne point renoncer à son expédition d'Orient. Il savait que son beau-père, Jean de Brienne, était sur le point de retourner en Palestine et de se remettre en possession du royaume de Jérusalem. Le Pape continuait à le représenter comme l'ennemi du Christ et le fléau des Chrétiens. Pour faire échouer le projet de Jean de Brienne et répondre au souverain Pontife d'une manière victorieuse, Frédéric résolut de s'embarquer pour la terre sainte.

Il voulut même proclamer son dessein avec le plus grand appareil, et fit placer dans la plaine de Barlette un trône magnifique, sur lequel il monta en présence d'une foule innombrable de spectateurs. Dans tout l'éclat de la magnificence impériale, il parut revêtu de la

croix des pèlerins, et lui-même annonça au peuple assemblé qu'il allait partir pour la Syrie. Afin de donner plus de solennité à cette pompeuse cérémonie, et pour toucher les cœurs de la multitude, l'empereur fit lire à haute voix son testament; les barons et les seigneurs jurèrent au pied de son trône de faire exécuter ses dernières volontés, s'il venait à perdre la vie au milieu des périls de la mer et de la guerre d'Orient.

Cette manière toute profane de proclamer une guerre sainte ne devait point réveiller l'enthousiasme dans les esprits. Ce qui étonne le plus au milieu d'une cérémonie si nouvelle dans l'histoire des croisades, dit leur historien moderne, c'est l'absence même de la religion, qu'on avait la prétention de servir, et le silence de cette foule de croisés prosternés devant les trônes de la terre, osant à peine invoquer le Dieu pour lequel ils allaient combattre. Qu'on se reporte par la pensée au concile de Clermont, présidé par Urbain, et qu'on juge la différence des temps, des mœurs et des opinions <sup>1</sup>.

Frédéric arriva d'abord dans l'île de Chypre, dont le roi était le jeune Henri de Lusignan, sous la tutelle de sa mère Alix et des seigneurs d'Ibelim, ses oncles. Nous avons vu Frédéric, après avoir épousé Yolande, fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, contraindre son beau-père à lui céder ses droits sur ce royaume. Arrivé en Chypre, il prétendit que les revenus du royaume de Chypre devaient lui appartenir comme suzerain, pendant la minorité du jeune roi. Sur le refus de celui-ci et de ses oncles, Frédéric les assiégea dans Nicosie, et les força de souscrire à ses prétentions <sup>2</sup>. C'était un pas de plus dans l'exécution de ce plan : l'empereur allemand est le seul maître de l'univers, et l'empire allemand est héréditaire dans la famille de Souabe; pour l'exécution de ce plan, tous les moyens sont bons.

Après avoir ainsi opprimé un roi pupille, Frédéric fit voile pour Acre ou Ptolémaïs : il y fut reçu avec de grands honneurs par le clergé et le peuple. Mais bientôt on apprit que celui qu'on avait reçu comme un libérateur de la chrétienté d'Orient était excommunié par le chef de l'Église; que le Pape lui avait défendu de passer la mer comme croisé, jusqu'à ce qu'il fût délié des censures qu'il avait encourues. On ne pouvait s'expliquer d'ailleurs qu'après s'être fait attendre sept à huit ans, il vint avec si peu de monde, à peine dix mille hommes. Enfin arrivèrent deux frères Mineurs, qui présentèrent des lettres de la part du Pape au patriarche de Jérusalem, par lesquelles il lui ordonnait de dénoncer l'empereur excommunié et par-

<sup>1</sup> Michaud, *Hist. des Croisades*, t. 3, p. 18. *Bibl. des Croisades*, t. 4, p. 426.—

<sup>2</sup> Sanut, 212. Guill. Nang. *Art de vérifier les dates*. Raumer, t. 3, p. 287.

jure. Il défendait aussi aux Hospitaliers, aux Templiers et aux chevaliers Teutoniques de lui obéir ni d'avoir aucun égard pour lui. Le grand maître de l'ordre Teutonique devait commander les Allemands et les Lombards; Richard Filangieri et Otton de Monthéliard, les troupes de Syrie et de Chypre <sup>1</sup>.

Quand cette nouvelle inattendue vint en Orient, Frédéric tâcha de se justifier et de rejeter toute la faute sur le Pape; mais il n'y eut que les Allemands, les Pisans et les Génois qui reconnurent ses ordres, les autres l'évitaient comme un excommunié; les Templiers montraient le plus d'opposition. L'empereur fut réduit à proposer cet expédient : que les ordres ne se donneraient plus en son nom, mais au nom de Dieu et de la chrétienté; moyennant quoi tous le suivirent au milieu du mois de novembre à Joppé, et fortifièrent cette place. Cependant, d'après le témoignage de Matthieu Pâris, ils ne communiquaient avec l'empereur ni pour le repas ni pour la prière, et ils le pressaient de se réconcilier avec le souverain Pontife. L'armée chrétienne ne comptait que huit cents chevaliers et dix mille fantassins. L'empereur croyait peut-être n'avoir pas besoin d'un plus grand nombre pour prendre possession de la ville de Jérusalem, que le sultan d'Égypte lui avait secrètement offerte. Mais les circonstances n'étaient plus tout à fait les mêmes.

Au moment où Frédéric arrivait en Syrie, Coradin, souverain de Damas, venait de mourir, laissant ses États aux mains d'un jeune prince incapable de les défendre. L'esprit de licence qu'on remarquait déjà dans les dernières guerres parmi les troupes de Syrie et d'Égypte faisait chaque jour de nouveaux progrès, et mettait en péril tous les trônes musulmans. Le sultan du Caire était venu à la tête d'une armée, dans la Palestine, pour s'en emparer sur le fils de Coradin. La renommée annonçait qu'il venait pour défendre Jérusalem et pour combattre les Chrétiens; mais son véritable dessein était de profiter des événements de la guerre et des discordes qui éclataient de toutes parts, pour s'emparer de Damas et triompher des ennemis que la jalousie et l'ambition lui avaient suscités parmi les Musulmans et les princes de sa propre famille.

L'empereur d'Allemagne sortit de Ptolémaïs avec son armée, et vint camper entre Césarée et Joppé. Il avait envoyé auprès de Malek-Kamel le seigneur de Sidon et le comte Thomas de Célano, pour lui rappeler ses promesses et lui dire que, maître des plus vastes provinces de l'Occident, il ne venait point en Asie pour faire des conquêtes, qu'il n'avait d'autre projet que de visiter les saints lieux et de

<sup>1</sup> Richard S.-Germ., 1013.



prendre possession du royaume de Jérusalem, qui lui appartenait. Lorsque les ambassadeurs chrétiens arrivèrent auprès de l'armée musulmane, campée dans le voisinage de la ville sainte, les circonstances qui avaient engagé Malek-Kamel à solliciter le secours de Frédéric étaient changées, et le sultan se trouvait dans une position embarrassante. On ne redoutait plus l'invasion des Karismiens, mais celle des guerriers de l'Occident. Naguère il avait promis de livrer Jérusalem à l'empereur des Francs; alors, pour obtenir la possession de Damas, il venait de promettre aux princes musulmans de conserver la Judée sous les lois de l'islamisme. Le sultan reçut avec distinction les députés de Frédéric, mais il ne répondit point à leurs propositions; toutefois, il envoya à l'empereur une ambassade, chargée d'exprimer son désir de la paix et son estime particulière pour sa personne. Il s'établit entre les deux des relations si amicales et si intimes, qu'elles scandalisaient les Chrétiens.

Frédéric écrivit au sultan la lettre suivante, qui nous a été conservée par un auteur arabe : « Je suis ton ami. Tu l'ignores pas combien je suis au-dessus de tous les princes de l'Occident. C'est toi qui m'as engagé à venir ici; les rois et le Pape sont instruits de mon voyage : si je m'en retournais sans avoir rien obtenu, je perdrais toute considération à leurs yeux. Après tout, cette Jérusalem, n'est-ce pas elle qui a donné naissance à la religion chrétienne? n'est-ce pas vous qui l'avez détruite? Elle est maintenant réduite à la dernière misère. De grâce, rends-la-moi dans l'état où elle est, afin qu'à mon retour je puisse lever la tête parmi les rois. Je renonce d'avance à tous les avantages que je pourrais en retirer <sup>1</sup>. » Telle est la lettre de Frédéric au sultan d'Égypte, que nous a conservée l'Arabe Déhébi.

Un autre Arabe, Makrisi, rapporte que Frédéric s'était d'abord montré plus exigeant : il voulait qu'on lui remit, outre Jérusalem, toutes les villes anciennement possédées par les Francs; il demandait aussi qu'on exemptât de tout tribut les marchands de ses États qui venaient commercer à Alexandrie et à Rosette. A la fin il se borna aux premières propositions. « Je n'aurais pas tant insisté, dit-il à l'émir Fakr-Eddin, l'un des principaux négociateurs, si je n'avais craint de perdre tout crédit en Occident. Au reste, ajouta-t-il, mon but, en venant ici, n'a pas été de délivrer la ville sainte ni rien de semblable; j'ai voulu conserver l'estime des Francs. » De son côté, le sultan eut beaucoup de peine à sacrifier Jérusalem; mais il avait à craindre les attaques d'un ennemi redoutable. D'ailleurs, disait-il, nous ne cédon's aux Francs que des églises et des maisons en ruine <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Michaud, *Bibl. des Crois.*, t. 4, p. 429. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 430.

Le sultan déclara, selon Yafeï, que c'était le seul motif qui le décidait, et qu'une fois l'empereur parti, ou même avant son départ, s'il manquait à un seul de ses engagements, il s'emparerait de nouveau de la ville sainte.

La vérité est qu'en ce moment Jérusalem se trouvait sans rempart et sans fortifications, et que, le sultan ne s'étant pas obligé à remettre que les villages qui mènent de la ville sainte à la ville d'Acre, les Musulmans demeuraient maîtres du pays. Il était convenu que Jérusalem serait laissée dans l'état de faiblesse où elle était, et que les Chrétiens ne pourraient élever aucune nouvelle fortification. Les Musulmans devaient rester en possession de la mosquée d'Omar et de la chapelle de la Sacra ; ils devaient conserver le libre exercice de leur religion. On laissait entre leurs mains les environs de la ville sainte. Les Chrétiens ne devaient occuper que la route d'Acre. Tout étant donc réglé, la paix fut jurée entre les deux nations pour dix ans, cinq mois et quelques jours, à partir du 28 de rébi premier (24 février 1229)<sup>1</sup>.

Frédéric, avant de retourner dans ses États, voulut visiter Jérusalem. Il nous reste, sur ce voyage, le récit d'un témoin oculaire ; c'est celui du desservant de la mosquée d'Omar, qui accompagna Frédéric. Voici comment il parle :

« L'empereur était roux et chauve, il avait la vue faible ; s'il avait été esclave, on n'en aurait pas donné deux cents drachmes. Ses discours montraient assez qu'il ne croyait pas à la religion chrétienne ; quand il en parlait, c'était pour s'en railler. Ayant jeté les yeux sur l'inscription en lettres d'or que Saladin avait fait placer au haut de la chapelle de la Sacra, et où on lisait ces paroles : Saladin purgea en telle année la ville sainte de la présence de ceux qui adorent plusieurs dieux, il se la fit expliquer. Ensuite il demanda pourquoi on avait mis des grillages aux fenêtres de la chapelle ; et comme on lui dit que c'était pour écarter les souillures des passereaux et des bêtes du ciel, il répliqua : Vous vous êtes délivrés des passereaux ; mais, en place, Dieu vous envoie les cochons (c'est-à-dire les Chrétiens). Quand l'heure de midi fut venue, nous nous mîmes en devoir de faire la prière, et les Musulmans de la suite du prince firent de même, sans qu'il cherchât à les empêcher ; au nombre de ces derniers était l'ancien précepteur de Frédéric, homme originaire de Sicile, lequel lui avait enseigné la dialectique.

« C'est l'émir Schems-Eddin, cadî de Naplouse, qui fut chargé par le sultan d'accompagner l'empereur à Jérusalem. Il avait ordre de

<sup>1</sup> Michaud, *Bibl. des Crois.*, t. 4, p. 430.

veiller à ce qu'on ne fit rien de ce qui pouvait déplaire au prince ; entre autres choses, qu'on ne prêchât pas dans la mosquée d'Omar, et qu'on ne proclamât pas la prière du haut des minarets. Le premier jour, le cadi oublia de donner les ordres nécessaires ; aussi les crieurs des mosquées s'acquittèrent de leurs fonctions comme à l'ordinaire ; un d'eux même affecta de réciter à haute voix les passages de l'Alcoran dirigés contre les Chrétiens, entre autres celui-ci : Comment serait-il possible que Dieu eût pour fils Jésus, fils de Marie ? Or, l'empereur était logé chez le cadi, à côté même du minaret, et il dut entendre ces paroles. Le cadi, très-affligé, se hâta d'appeler le crieur pour lui faire des reproches, et il défendit, la nuit suivante, qu'aucun cri se fit entendre ; mais le lendemain l'empereur fit venir le cadi, et lui dit : Qu'est donc devenu celui qui, il y a deux jours, a fait entendre du haut du minaret telle et telle chose ? Le cadi s'excusa, disant qu'on avait craint de déplaire à l'empereur. Le prince répliqua : Vous avez eu tort ; pourquoi manquer ainsi, à cause de moi, à votre devoir, à votre loi, à votre religion ? Eh ! par Dieu, si vous veniez avec moi dans mes États <sup>1</sup>... »

Le texte arabe est ici mutilé ; on aperçoit seulement en marge quelques mots isolés qui semblent dire qu'au fond Frédéric méprisait la religion où il était né, et que, s'il n'avait pas craint de soulever ses sujets, il aurait manifesté ses véritables sentiments.

Quant à Makrisi, il se contente de faire dire à Frédéric qu'une des choses qui l'avaient engagé à venir à Jérusalem, c'était le désir d'entendre appeler les Musulmans à la prière. Ce même auteur ajoute que la vue de la mosquée d'Omar frappa l'empereur d'admiration ; puis il continue ainsi : « L'empereur voulut voir par ses yeux la chaire où les imams prononcent leurs sermons. Pendant qu'il y était, il vit entrer dans la mosquée un prêtre chrétien, l'Évangile à la main. Or, il avait été convenu que les Musulmans seraient à l'abri de toute insulte dans leurs mosquées, et qu'on ne pourrait, en aucun cas, les troubler dans leurs cérémonies religieuses. Cette hardiesse irrita l'empereur, et il défendit au prêtre d'avancer, jurant de punir sévèrement tout Chrétien qui entrerait dans la mosquée sans une permission spéciale : car, ajouta-t-il, nous sommes tous les serviteurs et les esclaves du sultan : c'est par grâce qu'il nous a rendu nos églises ; nous ne devons pas en abuser <sup>2</sup>. »

Un autre Mahométan a dit de Frédéric, qu'il avait vu de près : « Son inclination le portait vers l'islamisme, vu qu'il avait été élevé en Sicile, où il y avait beaucoup de Musulmans <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Michaud, *Bibl. des Crois.*, p. 431 et 432. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 432. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 433.

Voilà ce que les historiens arabes nous apprennent de Frédéric II, de sa conduite en Palestine et à Jérusalem, de ses relations avec le sultan d'Égypte. Les récits des Chrétiens s'y accordent et y trouvent leur complète justification ; car voici le résumé de ce qu'ils contiennent.

Après une négociation très-secrète, le traité entre l'empereur et le sultan fut conclu et rédigé en ces termes : 1° Le sultan livre Jérusalem à l'empereur et à ses lieutenants, pour en disposer et la fortifier à sa volonté ; 2° l'empereur ne touchera point à la Gemlate, qui est le temple de Salomon, ni à tout ce qui est compris dans son enceinte, et ne souffrira pas qu'aucun Franc s'en empare ; mais elle demeurera, sans aucun changement, entre les mains des Musulmans, pour y faire leurs prières et l'exercice public et libre de leur religion ; et les clefs des portes de cette enceinte seront gardées par ceux qui y demeurent, pour avoir soin de la mosquée ; 3° on n'empêchera aucun Musulman d'aller en pèlerinage à Bethléhem ; 4° si quelque Franc croit fermement la majesté et la dignité du temple (la mosquée d'Omar), il pourra y entrer pour faire ses prières, sinon, on ne le souffrira pas même dans toute l'enceinte ; 5° si, à Jérusalem, un Musulman fait tort à un autre Musulman, il sera appelé devant les juges de sa religion ; 6° l'empereur ne donnera aucun secours à aucun Franc ni Musulman pour faire la guerre aux Musulmans pendant cette trêve, ne les y excitera ni n'y prendra aucune part ; 7° l'empereur rappellera tous ceux qui entreprendront de porter quelque dommage aux terres de Malek-Kamel, et il le défendra à ses troupes et à tous ses sujets, de toute l'étendue de son pouvoir ; 8° si quelques Francs prétendent contrevenir aux conventions comprises en cette trêve, l'empereur sera tenu de défendre le sultan contre eux ; 9° Tripoli et son territoire, Carac, Castelblanc, Tortose, Margat et Antioche, avec tout ce qui s'y trouve, demeureront au même état pendant la trêve que pendant la guerre ; et l'empereur défendra à tous les siens de donner aucun secours aux seigneurs de ces places. De plus, on rendit aux Chrétiens Bethléhem et le territoire entre cette ville et Jérusalem ; Nazareth, avec le chemin jusqu'à Acre ; le territoire de Touron ; Sidon ou Saïd avec ses dépendances. Cette trêve, qui devait durer dix ans, fut jurée de part et d'autre le dimanche dix-huitième jour de février 1229.

Mais Gérold, patriarche de Jérusalem, les Templiers et les Hospitaliers n'y prirent aucune part, la regardant comme honteuse et désavantageuse à la chrétienté, et tenant l'empereur pour excommunié. Le patriarche alla même jusqu'à défendre de réconcilier les saints lieux à Jérusalem et d'y célébrer le service divin. Il refusa aussi à

tous les pèlerins indifféremment la permission d'y entrer et de visiter le Saint-Sépulcre, alléguant la défense que le Pape en avait faite, et qui n'était point révoquée.

L'empereur ne laissa pas d'entrer à Jérusalem le samedi 17<sup>me</sup> de mars, et le lendemain, qui était le troisième dimanche de carême, il vint en habits royaux à l'église du Saint-Sépulcre, accompagné des chevaliers Teutoniques, de quantité de noblesse et de peuple. Et comme il ne se trouva point d'évêque pour lui donner la couronne, il la prit lui-même sur l'autel. Alors le maître de l'ordre Teutonique se leva et fit un long discours, premièrement en allemand, puis en français, adressant la parole à la noblesse et au peuple, où il loua l'empereur et se plaignit des ecclésiastiques. Il finit en invitant les nobles à contribuer aux fortifications de la ville, et l'empereur fit recevoir par des séculiers les oblations du Saint-Sépulcre et des autres églises, pour être employées aux mêmes ouvrages ; mais il partit de Jérusalem dès le lendemain matin, et retourna promptement à Acre, sans avoir donné ordre à ces fortifications ; au contraire, il refusa de le faire lorsque les chevaliers du Temple et de l'Hôpital s'offrirent à y travailler avec zèle <sup>1</sup>. C'est qu'il s'était engagé envers le sultan d'Égypte à ne pas les relever, comme nous l'apprennent les historiens arabes ; et les exhortations à la noblesse pour y contribuer de son argent n'étaient qu'une feinte pour tromper les Chrétiens. Mais voici qui achève l'impériale comédie. Pendant les deux jours qu'il fut à Jérusalem, il écrivit des lettres triomphantes pour remercier Dieu de l'heureux succès qu'il avait donné à son voyage, et relever en paroles magnifiques l'avantage qu'il avait procuré aux Chrétiens, de rentrer dans la sainte cité. Nous avons deux de ces lettres : l'une, au pape Grégoire, qui ne contient que des discours généraux ; l'autre, au roi d'Angleterre, Henri, qui entre plus dans le détail ; et on peut juger que l'empereur écrivit de même à d'autres princes.

Mais le patriarche écrivit sur le même sujet des lettres d'une teinte bien différente, l'une au Pape, l'autre à tous les fidèles. Dans sa lettre au Pape, il relève plusieurs choses qui avaient extrêmement scandalisé les Chrétiens. Frédéric envoya au sultan d'Égypte les armes qu'il avait reçues comme empereur chrétien, à Saint-Pierre de Rome. Il passait les nuits à boire avec des jongleurs musulmans et des danseuses musulmanes, vêtu lui-même à leur mode.

Son traité avec le sultan d'Égypte ne faisait aucune mention ni de l'Église ni des Chrétiens ; en sorte que le sultan pourrait les chasser quand il voudrait.

<sup>1</sup> Raynald, n. 14.

D'ailleurs le sultan de Damas, à qui appartenait Jérusalem, refusait d'accéder au traité. Frédéric, de son côté, non-seulement négligeait de fortifier la ville, mais en refusait la permission aux Templiers. Après avoir conclu secrètement une convention aussi honteuse et qui n'offrait aucune garantie, il avait invité le patriarche à l'accompagner à Jérusalem, pour y régler les affaires ensemble. C'était une ruse. La ville, laissée sans défense, ne pouvait manquer de retomber entre les mains des infidèles. Frédéric cherchait à pouvoir dire en Occident : Voyez, c'est moi qui ai conquis Jérusalem ; c'est le patriarche, c'est l'Église qui l'a perdue. Et voilà pourquoi le patriarche s'y refusa constamment <sup>1</sup> :

A cette lettre, le patriarche joignit les articles, avec les observations pour en montrer les défauts. En voici la substance.

Dans la cession que le sultan fait de Jérusalem, il n'est parlé que de l'empereur et de ses lieutenants, sans aucune mention ni de l'Église, ni de la chrétienté, ni des pèlerins ; en sorte que, d'après le traité même, nul ne peut fortifier la ville, ni même la retenir, que l'empereur et ses lieutenants. Ensuite le sultan d'Égypte n'a pu faire cette cession au préjudice du sultan de Damas, son neveu, qui était en possession de Jérusalem, et qui n'a voulu ni jurer ni ratifier le traité. C'est un abus intolérable, de céder aux infidèles le temple de Dieu, qui est le siège patriarcal, sans même permettre aux Chrétiens d'entrer dans l'enceinte, s'ils n'ont la même opinion de ce lieu que les Sarrasins, et cela, tandis qu'on permet à ceux-ci d'entrer à Bethléhem librement et sans aucun examen. D'ailleurs, comme tous les villages voisins de Jérusalem demeurent au pouvoir des infidèles, et qu'ils viendront faire leurs prières au temple en bien plus grand nombre que les Chrétiens ne viendront au Saint-Sépulcre, comment les Chrétiens pourront-ils demeurer maîtres de Jérusalem pendant dix ans sans querelles et sans péril de leur vie, d'autant plus qu'on donne aux Sarrasins juridiction dans cette ville comme aux Chrétiens ? L'empereur s'engage, par ce traité, à n'exercer aucun acte d'hostilité directement ni indirectement pendant la trêve. Comment accorder ce serment avec celui qu'il a fait à l'Église, de tenir à la terre sainte, pendant deux ans, mille chevaliers et cinquante galères, et qui lui a attiré l'excommunication pour ne l'avoir pas accompli ? L'empereur s'engage non-seulement à détourner, mais à combattre les Chrétiens qui voudraient faire la guerre au sultan. N'eût-il commis que cette faute, non-seulement Dieu, à qui il s'est spécialement obligé, mais tout l'univers devrait s'élever contre lui ; car c'est un

<sup>1</sup> Raynald, 1229, n. 3-14.

attentat contre la chrétienté entière, c'est l'opprobre de la dignité impériale, le déshonneur de tous les Chrétiens. La promesse de ne pas secourir les seigneurs d'Antioche, de Tripoli et des autres places, est nouvelle et inouïe. Jusqu'ici, lorsqu'il y avait trêve au royaume de Jérusalem, les chevaliers du royaume et les autres Chrétiens ne laissaient pas de défendre ces places. Tels sont les justes reproches du patriarche contre le traité de l'empereur <sup>1</sup>.

Dans la lettre à tous les fidèles, il commence par dire que l'empereur s'est conduit misérablement, depuis le commencement jusqu'à la fin, dans tout son voyage, au grand préjudice de la croisade et au mépris de la religion. Il est venu excommunié, amenant à peine avec lui quarante chevaliers, et sans argent, espérant suppléer à son indigence par les dépouilles de la Syrie. Arrivé en Chypre, il invite à sa table le seigneur d'Ibelim et ses fils, et les y arrête prisonniers; il attire de même le roi et le retient comme captif : par cette violence et cette fraude il s'empare de tout le royaume.

Ayant ensuite raconté son traité avec le sultan, le patriarche ajoute : « Le quatrième dimanche de carême, il vint à Acre. Le temps du passage était proche, et tous les pèlerins, ayant visité le Saint-Sépulcre, se préparaient à partir. Comme nous n'avions point de trêve avec le sultan de Damas, voyant le pays abandonné, nous avons résolu de retenir des troupes sur le fonds de l'aumône du roi de France Philippe. Ce que l'empereur ayant appris, il nous fit dire qu'il s'étonnait de cette résolution, puisqu'il avait fait la trêve avec le sultan d'Égypte. Nous lui répondîmes que le sultan de Damas, n'y étant point compris, pouvait nous attaquer, malgré celui d'Égypte. L'empereur répliqua que, puisqu'il était roi de Jérusalem, on ne devait point, sans sa permission, retenir des troupes en armes dans son royaume. Puis, ayant fait assembler hors de la ville les prélats, les religieux et tous les pèlerins qui étaient à Acre, il leur parla, se plaignant fortement de nous et nous chargeant de calomnies; ensuite, s'adressant au maître du Temple, il s'efforça de noircir sa réputation, voulant s'excuser aux dépens des autres. Enfin il défendit à tous les chevaliers étrangers de demeurer dans le pays après ce jour-là; et commanda au comte Thomas, qu'il laissait pour son lieutenant, d'user de punition corporelle contre le premier qu'il y trouverait, pour servir d'exemple.

« Considérant donc sa malice, nous rassemblâmes les prélats et les pèlerins, et excommuniâmes tous ceux qui donneraient aide ou conseil à l'empereur contre l'Église, contre les Templiers et autres

<sup>1</sup> Raynald, 1229, n. 15-21.

religieux, ou les pèlerins. De quoi l'empereur plus irrité fit garder toutes les entrées, défendant de nous porter des vivres, et mettant partout des arbalétriers et des archers, pour insulter les Templiers et les pèlerins. Le dimanche des Rameaux, des frères Prêcheurs et des Mineurs s'étant rendus aux lieux destinés pour y prêcher la parole de Dieu, il les fit enlever par ses gens, qui, les ayant tirés de leurs chaires et jetés par terre, les fustigèrent par la ville comme des voleurs. Ensuite, voyant que ces violences étaient inutiles, il traita de la paix avec nous; mais, comme il n'en exécutait pas les conditions, nous mêmes la ville en interdit. Alors il résolut de ne pas faire un plus long séjour dans le pays; et, comme s'il eût voulu tout détruire, il fit charger secrètement sur les vaisseaux les armes que l'on gardait à Acre, depuis longtemps, pour la défense du pays, et en envoya la plus grande partie au sultan d'Égypte, son bon ami. Enfin il s'embarqua en cachette le jour de Saint-Jacques et de Saint-Philippe, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> de mai, et partit sans dire adieu à personne <sup>1</sup>. »

Ce manifeste du patriarche de Jérusalem, étant parvenu en Occident, ne ternit pas peu la renommée de l'empereur et lui enleva beaucoup de partisans<sup>2</sup>. Pour ce qui est de plus grave, le fond même des reproches, le peu de respect pour la foi chrétienne et l'autorité ecclésiastique, la préférence donnée aux Musulmans sur les Chrétiens, ce manifeste se trouve plus que confirmé par les auteurs arabes. Quant aux accusations de détail, il y en a sur lesquelles les apologies subséquentes de Frédéric ne disent pas un mot, comme d'avoir négligé de donner des ordres, de l'avoir même refusé aux chevaliers du Temple, pour relever les fortifications de Jérusalem. Sur d'autres, il fait des réponses plus spécieuses que solides, comme de n'avoir fait aucune trêve avec le sultan de Damas pour garantir les Chrétiens de ce côté. Il répond que, les deux sultans étant en guerre, on ne pouvait les faire accéder tous deux au même traité, et qu'il était plus naturel d'en faire avec le plus puissant, celui de l'Égypte. Mais qui l'empêchait d'en faire un autre avec le plus faible, de l'y contraindre même par les armes, et de convaincre ainsi tout le monde de son dévouement sincère pour la cause chrétienne? Quant à ses récriminations contre ses adversaires, comme s'ils avaient voulu attenter ou faire attenter à sa vie, les historiens arabes n'en disent rien : lui seul ou son parti l'avance. Mais comme, d'après l'auteur protestant que nous avons vu, ses paroles n'indiquaient jamais ses pensées, on peut douter qu'il y crût lui-même. Finalement, quand on compare et qu'on médite les relations et les jugements si étonnam-

<sup>1</sup> Matth. Paris, 1229. — <sup>2</sup> *Ibid.*



ment conformes des Musulmans et des Chrétiens, Frédéric II apparaît comme jouant une mauvaise comédie, où il a l'air de se jouer de tous les rois et peuples de la chrétienté, principalement de l'Église et du Pape, et cela au profit de sa personne et de sa famille; et l'on ne serait pas étonné que la Providence fit tourner cette mauvaise comédie en tragédie formidable et pour lui et pour sa famille entière.

Pendant que l'empereur Frédéric était en Palestine pour faire aux Sarrasins une guerre fictive, ses lieutenants en faisaient une réelle au Pape en Italie. Avant que de s'embarquer, en 1228, Frédéric écrivit au pape Grégoire qu'il avait laissé plein pouvoir à Rainald, duc de Spolète, de traiter de la paix avec l'Église, et il envoya cette lettre par l'archevêque de Bari et Henri, comte de Malte. Quoique le Pape fût persuadé que cette ambassade ne tendait qu'à l'amuser, il ne laissa pas d'écouter l'archevêque et le comte en tout ce qu'ils voulurent proposer; mais, voyant qu'ils n'avaient autre charge que d'offrir Rainald pour négociateur de la paix, le Pape répondit que c'était un persécuteur de l'Église, et qu'il ne pouvait ni ne devait traiter avec lui. Les envoyés se retirèrent aussitôt, et Rainald ne songea plus qu'à faire la guerre au Pape. Il attaqua donc le patrimoine de Saint-Pierre, ayant dans ses troupes des Sarrasins de Sicile, sujets de l'empereur, son maître; et, dans cette guerre, il y eut des prêtres et d'autres clercs de pris, de mutilés, d'aveuglés et même de pendus. Rainald attaqua ensuite la Marche d'Ancône et le duché de Spolète, où il détourna plusieurs sujets de l'obéissance du Pape, et ses Sarrasins y commirent encore de grands excès d'impiété et de cruauté.

Le Pape, après avoir employé en vain l'excommunication contre Rainald et ses gens, vit bien qu'il fallait opposer à ce mal des remèdes plus sensibles, et crut qu'il lui était permis d'employer le glaive matériel et de repousser la force par la force. Il envoya donc contre Rainald de la cavalerie et de l'infanterie, sous le commandement de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, irrité, comme nous l'avons vu, contre l'empereur, son gendre; et il lui adjoignit pour la conduite de cette guerre le cardinal Jean Colonne. Comme il s'agissait de défendre non-seulement les biens temporels de l'Église romaine, mais encore son indépendance spirituelle, ces troupes se nommaient simplement l'armée de l'Église, et prétendaient servir la religion comme les croisés, prétention qui n'était pas mal fondée; mais, au lieu de croix, ils portaient sur leurs habits des clefs, symbole de la puissance de l'Église. Ensuite le Pape, voyant que Rainald ne se désistait point de son entreprise, résolut de faire diversion et d'entrer dans les terres de l'empereur. Ayant donc assemblé une autre armée

de Campanie et de la côte maritime, il l'envoya sous la conduite de Pandolfe d'Anagni, son chapelain, et, pour capitaines, les comtes Thomas de Célano et Roger d'Aquila, chassés du royaume de Sicile. Cette armée entra dans les terres du royaume au mois de janvier de l'année suivante 1229.

Le pape Grégoire vit arriver à son secours, du fond de la France, les évêques de Beauvais et de Clermont, avec des troupes d'élite. Mais Grégoire les remercia de leur affection et de leur zèle, et les renvoya chez eux, ne croyant pas avoir besoin de secours étrangers pour vaincre ses ennemis <sup>1</sup>. En effet, les troupes du Pape se permirent de battre celles de l'empereur et de faire la guerre avec succès. Ce qui étonna beaucoup, scandalisa même Thomas d'Aquin, comte d'Acerra, que l'empereur avait établi un des gouverneurs du royaume de Sicile en son absence. Il écrivit donc à son maître, se plaignant du Pape et de ses troupes de ce que, pour repousser la force par la force, ils osaient bien battre les troupes impériales, faire des prisonniers, prendre des châteaux et des bourgades ; en un mot, faire la guerre en hommes qui s'y entendent <sup>2</sup>.

Le Pape, de son côté, se plaignait du même Thomas, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit au cardinal Romain, légat en France, en date du 5<sup>m</sup>e d'août 1228. L'empereur, dit-il, se sert des Sarrasins pour ruiner les maisons des Hospitaliers et des Templiers, qui ont jusqu'ici conservé les restes de la terre sainte. Les Templiers ayant recouvré le butin que les Sarrasins leur avaient enlevé jusqu'à la valeur de six mille marcs d'argent, Thomas, comte d'Acerra, à leur retour, le leur a ôté par violence et l'a rendu aux Sarrasins, parce que les Templiers, suivant les statuts de leur ordre, n'osaient employer les armes contre les Chrétiens. Thomas, persécutant les deux ordres militaires, les a dépouillés par violence de plusieurs terres, et veut anéantir les privilèges qu'ils ont du Saint-Siège, pour les soumettre à la juridiction de l'empereur. Il a rendu aux Sarrasins cent esclaves que les Hospitaliers et les Templiers avaient en Sicile et en Pouille, sans leur en donner aucun dédommagement. Sachez encore que, bien que l'empereur se soit embarqué avec peu de troupes, il a envoyé contre le patrimoine de l'Église une grande armée de Chrétiens et de Sarrasins. C'est pourquoi nous vous mandons de publier tout ceci dans l'étendue de votre légation, et d'exhorter les fidèles à défendre la foi et la religion, comme ils soutendraient leurs intérêts particuliers <sup>3</sup>.

Le 19<sup>m</sup>e de mai de l'année suivante 1229, le Pape écrivit la lettre

<sup>1</sup> Raynald, 1228, n. 13. — <sup>2</sup> Matth. Paris, 1229. — <sup>3</sup> *Ibid.*

suivante au cardinal Pélage, son légat à l'armée d'Italie. « Dieu veut tellement conserver la liberté de son Église, que l'humilité ne nous empêche pas de la défendre, et que cette défense n'excède pas les bornes de l'humanité. D'où il suit que le défenseur de la liberté ecclésiastique ne doit user du glaive matériel contre les tyrans qui persécutent l'Église que rarement et à regret ; qu'il ne doit pas être avide de sang ni chercher à s'enrichir aux dépens d'autrui ; mais plutôt à ramener au droit chemin ceux qui s'égarerent, et les conserver dans leur liberté. Il est indigne, dans l'armée de Jésus-Christ, de tuer ceux à qui l'on peut conserver la vie, ou de les mutiler en défigurant l'image du Créateur, comme nous avons appris avec douleur qu'il est arrivé ces jours passés. Ah ! mon frère, il ne nous convient pas, à nous qui rappelons au sein de l'Église ses enfants égarés, de les irriter en prenant plaisir à répandre le sang. L'Église, qui donne sa protection aux criminels pour les délivrer de la mort, doit être bien éloignée de tuer et de mutiler. C'est pourquoi nous vous ordonnons de faire garder exactement ceux qui tomberont désormais entre les mains de nos troupes, sans leur faire autre mal, en sorte qu'ils aient sujet de se réjouir de leur captivité, plutôt que de la mauvaise liberté dont ils jouissaient auparavant. Et vous défendrez à ceux qui commandent l'armée d'user de pareilles violences, sous peine de notre indignation et d'amende pécuniaire telle que vous jugerez à propos. Ainsi nous mettrons à couvert des reproches la réputation de l'Église et la nôtre <sup>1</sup>. »

Fleury dit à ce propos : « Je laisse aux gens de guerre à juger si ces tempéraments sont faciles à pratiquer <sup>2</sup>. » Il nous semble pourtant, malgré la méfiance de Fleury, que cet esprit de douceur, recommandé par Grégoire IX aux troupes pontificales, est devenu l'esprit général de toutes les armées chrétiennes, savoir : hors le moment de la bataille, non-seulement de ne faire aucun mal aux prisonniers, mais de les traiter avec humanité et générosité.

L'armée du Pape avait conquis un grand nombre de places en Campanie, en Pouille et dans toutes les provinces d'Italie qui dépendaient du royaume de Sicile. Mais quand la nouvelle se répandit que l'empereur Frédéric était revenu de la terre sainte et arrivé à Brindes, ses partisans reprirent courage ; et, en peu de temps, il regagna ce qu'il avait perdu, à l'exception de quelques forteresses. Jean de Brienne lui-même quitta l'Italie et s'en retourna en France, pour se préparer au voyage de Constantinople. Car l'empereur Robert de Courtenai était mort l'année précédente 1228, laissant pour succes-

<sup>1</sup> Raynald, 1229, n. 44. — <sup>2</sup> L. 79, n. 55.

seur son frère Baudouin, âgé seulement de neuf à dix ans. Pour gouverner l'empire pendant son bas âge, les seigneurs français de Romanie crurent ne pouvoir mieux faire que d'appeler Jean de Brienne, dépouillé par son gendre de son royaume de Jérusalem. On convint qu'une fille qu'il avait encore épouserait le jeune Baudouin quand ils seraient en âge ; que le roi Jean serait couronné empereur et en aurait le titre et l'autorité toute sa vie ; et que, quand Baudouin aurait atteint l'âge de vingt ans, il serait investi du royaume de Nicée et de tout ce que les Latins possédaient en Asie. Ce traité fut confirmé par le Pape le 9<sup>me</sup> d'avril 1229 <sup>1</sup>.

Jusque-là le pape Grégoire s'était contenté d'excommunier Frédéric, sans exécuter les menaces qu'il avait faites de passer plus avant ; mais, cette année, après avoir réitéré l'excommunication, il y ajouta cette clause : « Et parce que, méprisant l'excommunication, il n'est point venu se soumettre aux ordres du Saint-Siège, nous déclarons absous de leur serment tous ceux qui lui auront juré fidélité, particulièrement les sujets du royaume de Sicile, parce que personne ne doit garder fidélité à celui qui s'oppose à Dieu et à ses saints, et qui foule aux pieds ses commandements. » Maxime ancienne et fondamentale du droit public parmi les nations chrétiennes, d'après laquelle un prince apostat, hérétique ou excommunié plus d'un an, perdait tous ses droits politiques et féodaux, et ne pouvait plus régner sur une nation catholique. Nous en avons vu plus d'une preuve, surtout dans le droit public de l'Allemagne. Dans ces cas, la décision canonique du chef de l'Église dirigeait la conscience des nations, qui alors en avaient une, et prévenait les révoltes, c'est-à-dire les soulèvements contre une autorité légitime. Dans le même acte, qui est du 20<sup>me</sup> d'août 1229, le pape Grégoire excommunique ensuite Rainald, duc de Spolète, Berthold, son frère, et plusieurs autres, entre lesquels est Théodore Comnène, prince d'Épire. Ce dernier recherchait l'amitié de Frédéric, et lui envoya, vers l'automne de cette année, un ambassadeur avec des troupes et de grands présents <sup>2</sup>.

Pendant que l'empereur Frédéric était en Apulie, rassemblant ses troupes pour repousser celles du Pape, il ne laissa pas de lui envoyer faire des propositions de paix par les archevêques de Reggio et de Bari, et le maître des chevaliers Teutoniques, Herman de Salza. En même temps, dans ses manifestes, il désavoua Rainald, duc de Spolète, qui avait commencé la guerre contre le Pape, et protesta que c'était contre ses ordres et ses intentions. On remarqua de plus que, dans les avantages qu'il eut sur les troupes pontificales, il ne les

<sup>1</sup> Raynald, 1229. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 37.

poursuivait point au delà des frontières de son royaume. On conçut donc l'espoir d'un accommodement. Les ambassadeurs étant arrivés à Cajace, qui était assiégée par l'armée du Pape, ils prirent les lettres de l'évêque d'Albane et du cardinal de Sainte-Praxède, et allèrent à la cour de Rome; mais ils revinrent, pour le moment, sans rien faire. Il s'agissait de concilier le différend non-seulement entre le Pape et l'empereur, mais encore entre l'empereur et les cités ou républiques de Lombardie : ce qui n'était point aisé. Toutefois, au mois de novembre, l'empereur étant à Aquin, le maître des chevaliers Teutoniques, qui était singulièrement estimé de tout le monde, lui apporta de bonnes nouvelles de son traité avec le Pape; et, ayant été au-devant de Thomas de Capoue, cardinal de Sainte-Sabine, il l'amena à l'empereur avec le projet du traité. En même temps l'empereur fit venir en Italie plusieurs seigneurs d'Allemagne pour être arbitres de ses différends avec le Pape, savoir : Bernard, patriarche d'Aquilée; Éberard, archevêque de Salzbourg; Sigfrid, évêque de Ratisbonne; Léopold, duc d'Autriche, et le duc de Dalmatie et d'Istrie. Il y eut aussi plusieurs autres médiateurs, tant de la cour de Rome que du reste de l'Italie; mais la paix ne put être conclue que l'année suivante.

Pendant l'hiver, le Tibre déborda extraordinairement, en sorte que, le premier jour de février 1230, l'eau gagna les maisons dans Rome jusqu'à Saint-Pierre et à Saint-Paul. Il y périt plusieurs hommes et plusieurs bêtes; on perdit quantité de blé, de vin et de meubles; et, quand l'inondation fut diminuée, il resta dans la ville beaucoup de grands serpents, qui causèrent une infection horrible et des maladies. Les Romains en furent si effrayés, que, craignant de périr tous, aussitôt, par délibération commune, ils envoyèrent des députés à Pérouse supplier le Pape de revenir. Il y consentit; et, la première semaine de carême, qui était la fin du même mois de février, il rentra à Rome, où il fut reçu à grand honneur et à grande joie. Il y fit apporter des vivres, dont on avait grand besoin <sup>1</sup>.

Cependant la négociation de paix entre le Pape et l'empereur continuait toujours. Dès le 3<sup>me</sup> de juillet 1230, l'empereur jura, en présence des deux légats, les cardinaux Jean et Thomas, de se soumettre aux ordres de l'Église, précisément et sans aucune condition. On prit des mesures pour faire rentrer sous l'obéissance de l'empereur les places du royaume de Sicile qui s'étaient soumises au Pape, sans que l'honneur de l'Église romaine fût blessé par cette restitution; et l'empereur, pour sûreté de ses promesses, mit en séquestre plusieurs

<sup>1</sup> Raynald, 1230, n. 2.

places entre les mains de Herman de Salza, maître de l'ordre Teutonique. Enfin, le mercredi, 28<sup>me</sup> jour d'août, fête de saint Augustin, l'empereur étant à son camp, près Cépérano en Campanie, dans la chapelle de Saint-Juste, fut absous de l'excommunication par les deux légats, qui, de l'autorité du Pape, imposèrent à l'empereur les conditions suivantes :

Il n'empêchera, ni par lui ni par un autre, que les élections, postulations et confirmations des églises ni des monastères, dans le royaume de Sicile, ne se fassent librement à l'avenir, suivant les décrets du concile général. Il satisfera aux comtes de Célano, selon le traité dont l'Église a promis la garantie. Il réparera les dommages qu'ont soufferts les Templiers, les Hospitaliers et les autres personnes ecclésiastiques, dans les termes que l'Église prescrira. Il donnera, dans huit mois, des cautions suffisantes à l'Église de l'accomplissement de ce traité, savoir : des seigneurs d'Allemagne, des villes de Lombardie, de Toscane, de la Marche et de la Romagne, ainsi que des seigneurs des mêmes provinces que l'Église nommera. Le tout sans préjudice des sûretés que l'empereur a déjà données pour l'affaire de la Terre-Sainte, à laquelle il satisfera selon qu'il sera ordonné par l'Église. Nous déclarons que le Pape veut être remboursé des dépenses qu'il a été contraint de faire hors du royaume pour conserver la liberté de l'Église et le patrimoine de Saint-Pierre. Que si l'empereur n'accomplit point de bonne foi ce qu'il a promis en ce traité, il encourra par le seul fait l'excommunication, dont nous le frappons dès à présent par l'autorité du Pape. L'acte est daté du même jour 28<sup>me</sup> d'août 1230. Il fut certifié par trois prélats étrangers qui s'y trouvèrent présents, savoir : l'archevêque d'Arles, l'évêque de Winchester et l'évêque de Beauvais, ainsi que par plusieurs prélats allemands et italiens.

Le dimanche premier jour de septembre, l'empereur, invité par le Pape, vint le trouver à Anagni, auprès de laquelle il était campé. Il entra dans la ville, accompagné magnifiquement par les cardinaux et les plus nobles du lieu. Étant venu devant le Pape, il ôta son manteau, se mit à ses pieds, et reçut le baiser de paix. Ils mangèrent ensemble à une même table, et plusieurs seigneurs dans le même lieu. Après le repas, le Pape et l'empereur eurent une longue conversation dans la chambre du Pape. Aucun cardinal n'y fut admis, mais seulement Herman de Salza, maître de l'ordre Teutonique, preuve éclatante de la haute estime que le Pape et l'empereur avaient pour ses lumières, sa droiture et sa sévère impartialité. Le lendemain, le Pontife et le prince se séparèrent, extrêmement satisfaits l'un de l'autre, à tel point que Grégoire rejetait les fautes anté-

rieures sur de mauvais conseillers, et qu'il écrivait aux Lombards : J'ai déjà obtenu beaucoup pour vous auprès de l'empereur ; mais, à l'avenir, la moindre offense qui lui serait faite, je la punirai comme une grave injure faite à ma propre personne <sup>1</sup>. Frédéric, de son côté, communiqua aux rois de la chrétienté l'heureuse nouvelle de la paix conclue, et ajouta : Le Pape, dans une entrevue que nous avons eue ensemble, a exposé ses vues et ses intentions avec tant de douceur et de bienveillance, sans passer aucun article litigieux ou douteux, mais il a si sensément éclairci chaque chose, que, quoique le passé nous eût vivement ému et irrité, sa bienveillance paternelle nous a complètement apaisé et délivré entièrement de ce qui pouvait encore nous rester d'aigreur. Le passé ne doit donc plus être rappelé à la mémoire, afin que le bien sorti du mal produise une joie d'autant plus grande <sup>2</sup>.

Dans le temps que Frédéric II, pour conquérir à lui et à sa famille l'empire de la terre, paraissait aux Chrétiens et aux Musulmans flotter entre Jésus-Christ et Mahomet ; dans le temps que pour cette ambition terrestre il risquait le sort temporel de sa renommée et le sort éternel de son âme ; dans le temps qu'il se réconciliait avec le chef de l'Église de Dieu avec une sincérité plus ou moins durable, une jeune femme, veuve à l'âge de vingt ans, tombée des splendeurs du trône dans les horreurs de la mendicité, avec quatre orphelins en bas âge, cette femme, si jeune et si malheureuse refuse de devenir l'épouse de l'empereur Frédéric, refuse de monter sur le trône impérial, et préfère vivre et mourir pauvre pour l'amour de Dieu. Nous parlons, toujours d'après l'éloquent auteur qui a écrit sa vie, de sainte Élisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe.

Le duc Louis, son époux bien-aimé, était mort en 1227 à Otrante, au moment de s'embarquer avec l'empereur pour la terre sainte. Il était mort le 11 septembre. Les seigneurs qu'il avait chargés en mourant d'aller annoncer sa mort en Thuringe, n'y arrivèrent que l'hiver déjà commencé. La jeune duchesse avait, pendant cet intervalle, donné le jour à son quatrième enfant, Gertrude, et ne put voir les messagers lorsqu'ils arrivèrent. Ce fut donc à Sophie, la duchesse-mère, et aux jeunes princes Conrad et Henri qu'ils apprirent la perte si cruelle et si inattendue qui les avait frappés. Au milieu de la consternation générale que cette nouvelle répandit dans la famille et le peuple de l'illustre défunt, des hommes pieux et prudents s'occupèrent de l'effet qu'elle pourrait produire sur la jeune mère, veuve sans le savoir. Sophie elle-même retrouva un cœur de mère pour celle que son fils avait tant aimée ; elle donna les ordres

<sup>1</sup> Raumer, t. 3, p. 314. — <sup>2</sup> Apud Raynald, 1230, n. 16.

les plus sévères pour que personne ne laissât soupçonner à sa belle-fille le malheur qui l'avait frappée, et prit toutes les précautions nécessaires pour que ces ordres fussent fidèlement exécutés <sup>1</sup>.

Cependant le temps nécessaire s'étant écoulé depuis ses couches, il fallut bien apprendre à cette tendre et fidèle épouse le malheur dont Dieu l'avait frappée, et ce fut la duchesse Sophie qui se chargea de cette douloureuse mission. Accompagnée de plusieurs nobles et discrètes dames, elle alla trouver sa belle-fille dans son appartement. Élisabeth les reçut avec respect et affection, et les fit asseoir autour du lit de repos sur lequel elle était couchée, sans se douter le moins du monde de l'objet de leur visite. Quand elles eurent toutes pris place, la duchesse Sophie lui dit : Prenez courage, ma fille bien-aimée, et ne vous laissez pas troubler par ce qui est arrivé à votre mari, mon fils, par la volonté de Dieu, à qui, comme vous le savez, il s'était entièrement abandonné. Élisabeth, voyant le calme de sa belle-mère qui lui disait ces mots sans pleurer, ne soupçonna pas toute l'étendue de son malheur, et s'imaginant que son mari avait été fait prisonnier, elle répondit : Si mon frère est captif, avec l'aide de Dieu et de nos amis, il sera bientôt racheté. Mon père, j'en suis sûre, viendra à notre secours, et je serai bientôt consolée. Mais la duchesse Sophie reprit aussitôt : O ma bien chère fille, soyez patiente, et prenez cette bague qu'il vous a envoyée ; car, pour notre malheur, il est mort ! — Ah ! madame, s'écria la jeune duchesse, que dites-vous ? — Il est mort, répéta la mère.

A ces mots, Élisabeth devint pâle, puis toute rouge ; laissant tomber ses bras sur ses genoux et joignant ses mains avec violence, elle dit d'une voix étouffée : Ah ! Seigneur, mon Dieu ! Seigneur, mon Dieu ! voilà que le monde entier est mort pour moi, le monde et tout ce qu'il renferme de doux. Puis, se levant éperdue, elle se mit à courir de toutes ses forces à travers les salles et les corridors du château, en criant : Il est mort, mort, mort ! Elle ne s'arrêta que dans le réfectoire, où elle trouva devant elle un mur contre lequel elle resta collée et baignée de larmes. Elle était comme folle. La duchesse Sophie et les autres dames la suivirent, la détachèrent de la muraille qu'elle tenait embrassée, la firent asseoir, et essayèrent de la consoler. Mais aussitôt elle commença à pleurer et à sangloter avec violence, en prononçant des paroles entrecoupées : Maintenant, répétait-elle sans cesse, maintenant j'ai tout perdu ; ô mon bien-aimé frère, ô l'ami de mon cœur, ô mon bon et pieux mari, tu es donc mort, et tu m'as laissée dans la misère ! Comment vivrai-je sans toi ? Ah ! pauvre veuve abandonnée, malheureuse femme que

<sup>1</sup> Montalembert, *Histoire de sainte Élisabeth*, c. 16 et suiv.



je suis ! Que celui-là me console, qui n'abandonne pas les veuves et les orphelins ! O mon Dieu, consolez-moi ! ô Jésus, fortifiez-moi dans ma faiblesse !

Peu de jours après, sainte Élisabeth se trouvait auprès de sa belle-mère, la duchesse Sophie, lorsque des courtisans du nouveau landgrave Henri, frère du défunt, se présentèrent tout à coup. Ils commencèrent par accabler Élisabeth d'injures, lui reprochèrent d'avoir ruiné le pays, prodigué et épuisé les trésors de l'État, trompé et déshonoré son mari, et lui annoncèrent que, pour châtiment de ses crimes, elle était dépouillée de toutes ses possessions, et que le duc Henri, désormais souverain, lui ordonnait de sortir à l'instant même du château. Élisabeth, étonnée de ces insultes et de ce message, essaya de fléchir ses grossiers ennemis, et les supplia humblement de lui accorder un délai. La duchesse Sophie, révoltée de tant de brutalité, prit sa belle-fille entre ses bras, et s'écria : Elle restera avec moi, personne ne me l'arrachera. Où sont mes fils ? je veux leur parler. Mais les émissaires lui répondirent : Non, il faut qu'elle sorte d'ici à l'instant, et se mirent en devoir de séparer les deux princesses. Voyant que toute résistance était vaine, la duchesse Sophie voulut du moins accompagner la pauvre Élisabeth jusqu'à la porte extérieure du château. On refusa même à la souveraine détrônée la faculté d'emporter quoi que ce fût avec elle. Mais elle trouva dans la cour ses petits enfants et deux de ses filles d'honneur qui devaient être expulsées en même temps, et qui nous ont conservé le récit de cette scène douloureuse. Arrivées à la porte du château, la duchesse Sophie embrassa de nouveau Élisabeth en versant d'abondantes larmes, et ne pouvait se décider à la détacher de son sein. La vue des enfants du fils qu'elle avait perdu, de ces orphelins condamnés à partager le sort de leur innocente mère, redoublait l'affliction et l'indignation de leur aïeule. Elle demanda de nouveau, et avec les plus vives instances, à voir ses fils Henri et Conrad, persuadée qu'ils ne résisteraient pas à ses supplications. Mais on lui répondit qu'ils n'étaient pas là ; et, en effet, ils s'étaient cachés pendant l'exécution de leurs ordres, et n'avaient osé affronter les pleurs et les prières de leur mère, ni le spectacle des maux auxquels ils condamnaient leur belle-sœur.

Élisabeth, la fille des rois, descendit donc seule et à pied, en pleurant, le sentier rude et escarpé qui menait à la ville. Elle portait elle-même entre ses bras l'enfant dont elle venait d'accoucher ; les trois autres étaient conduits par ses filles d'honneur, qui la suivaient. C'était en plein hiver, et le froid était très-rigoureux. Arrivée au bas de la montagne de Wartbourg, et étant entrée dans cette ville d'Ei-

senach qu'elle avait comme inondée de sa charité, elle y trouva des cœurs non moins impitoyables qu'au château, parmi les chevaliers et les nobles. En effet, le duc Henri avait fait proclamer dans la ville, que quiconque accueillerait la duchesse Élisabeth ou ses enfants, encourrait son très-grand déplaisir ; et, par une ingratitude plus révoltante encore que la cruauté de cet ordre, tous les habitants d'Eisenach y obéirent : le désir de complaire au nouveau maître, peut-être aussi cette conscience des bienfaits reçus qui pèse si lourdement sur les âmes viles, l'emporta chez eux sur toutes les lois de l'humanité, de la piété, de la justice. En vain l'infortunée princesse alla-t-elle, toujours entourée de ses quatre petits enfants, frapper en pleurant à toutes les portes, à celles surtout des gens qui lui avaient auparavant témoigné le plus d'affection, elle ne fut admise nulle part. Enfin elle s'en vint à une misérable taverne, d'où l'hôtelier ne put ou ne voulut pas la chasser ; car elle déclara que cet endroit était commun à tout le monde, et qu'elle voulait y rester : On m'a pris tout ce que j'avais, disait-elle toujours en pleurant ; je n'ai plus qu'à prier Dieu ! L'hôtelier lui assigna pour asile pendant la nuit, à elle et aux siens, une masure qui renfermait ses ustensiles de ménage, et où étaient logés ses pourceaux. Il les fit sortir pour donner place à la duchesse de Thuringe, à la princesse royale de Hongrie.

Mais, comme si ce dernier degré d'humiliation avait ramené subitement le calme dans son âme, à peine se trouva-t-elle seule dans ce réduit impur, que ses pleurs séchèrent, et qu'une joie surnaturelle descendit en elle et la pénétra tout entière. Elle resta dans cette disposition jusqu'à minuit, lorsqu'à cette heure elle entendit la cloche qui sonnait matines au couvent des Franciscains, qu'elle avait elle-même fondé du vivant de son mari. Elle se rendit sur-le-champ à leur église, et, après avoir assisté à l'office, elle les pria de chanter le *Te Deum*, pour rendre grâces à Dieu des grandes tribulations qu'il lui envoyait. Son ardente piété, sa soumission absolue à la volonté divine, la sainte joie de l'âme chrétienne que son Père céleste daigne éprouver, son ancien amour de la pauvreté évangélique, reprirent alors sur elle tout leur empire pour ne le reperdre jamais. Prosterneée au pied des autels, pendant qu'au milieu des ténèbres de cette triste nuit, ce chant d'allégresse si incompréhensible au monde montait vers le ciel, elle édifiait ses fidèles suivantes par la ferveur et l'humilité des élans de son âme vers Dieu. Elle le remerciait à haute voix de ce qu'elle était maintenant pauvre et dépouillée de tout, comme il l'était lui-même dans la crèche de Bethléhem.

Elle resta assise dans cette église, entourée des siens, pendant tout le reste de la nuit et une partie du jour suivant. Cependant l'intensité

du froid et la faim dont se plaignaient ses enfants l'obligèrent d'en sortir et d'aller de nouveau mendier un gîte et quelques aliments. Elle erra longtemps en vain dans cette ville où tant d'hommes avaient été nourris, soignés, guéris, enrichis par elle; enfin un prêtre, très-pauvre lui-même, eut pitié de cette sainte et royale misère, et, bravant la colère du landgrave Henri, il offrit à la veuve et aux enfants de son défunt souverain de partager son humble logis. Élisabeth accepta avec reconnaissance cette charité; il leur prépara des lits avec de la paille et les traita selon sa pauvreté; mais, afin d'obtenir quelque chétive nourriture pour ses enfants et elle-même, elle fut obligée de mettre en gage quelques objets qu'elle avait sans doute sur elle au moment de son expulsion de la Wartbourg.

Cependant ses persécuteurs ayant appris qu'elle avait trouvé un asile, et persévérant dans leur acharnement, lui intimèrent l'ordre d'aller loger chez un des seigneurs de la cour qui lui avaient témoigné le plus d'inimitié, et qui possédait à Eisenach une vaste habitation avec de grandes dépendances. Cet homme ne rougit pas d'assigner à la duchesse un réduit étroit où il la renferma avec toute sa famille, en la traitant avec une grossièreté révoltante, et en lui refusant toute nourriture et même de quoi se chauffer: sa femme et ses serviteurs imitaient son exemple. Élisabeth passa la nuit dans cette indigne lieu, toujours désolée par le spectacle des souffrances de ses enfants, que la faim et le froid tourmentaient. Le lendemain matin elle ne voulut plus rester dans ce gîte inhospitalier; en s'en allant, elle dit: Je vous remercie, ô murailles! qui m'avez protégée pendant cette nuit autant que vous le pouviez contre la pluie et le vent; je voudrais, du fond de mon cœur, remercier vos maîtres, mais en vérité je ne sais pas de quoi.

Elle alla regagner l'ignoble asile qu'elle avait trouvé dans la taverne où elle était entrée la première nuit: c'était le seul que ses ennemis ne lui enviassent point. Elle passait, du reste, la plus grande partie du jour et même des nuits dans les églises. De là, du moins, disait-elle, personne n'osera me chasser, car elles sont à Dieu, et Dieu seul y est mon hôte.

Cependant des personnes sûres, dont l'histoire ne nous dit pas le nom, ayant appris le sort où elle était réduite, lui offrirent de se charger de ses enfants; et elle dut accepter cette offre, sous peine de les voir chaque jour exposés à manquer des aliments qu'elle n'avait pas moyen de leur assurer. Mais ce qui la décida surtout à cette séparation douloureuse, dit un historien contemporain, ce fut la crainte d'être amenée à pécher contre l'amour de Dieu par la vue des souffrances de ces êtres si ardemment aimés; car, ajoute-t-il,

elle aimait ses enfants à l'excès. Ils lui furent donc enlevés et cachés séparément en des lieux éloignés. Rassurée sur leur sort, elle n'en devint que plus résignée au sien. Ayant mis en gage tout ce qu'elle avait d'objets précieux, elle chercha à gagner le prix de sa frugale nourriture en filant. Quoique tombée elle-même dans une si profonde misère, elle ne pouvait s'habituer à ne pas soulager les misères d'autrui, et retranchait quelque chose de ses chétifs repas pour en faire une aumône aux pauvres qu'elle rencontrait.

Une si héroïque patience, une douceur si inaltérable semblent avoir calmé la fureur de ses puissants persécuteurs, mais ne suffirent pas pour ouvrir à la pitié ou à la reconnaissance les cœurs des habitants d'Eisenach. Aucun trait de compassion ou de sympathie de leur part ne se fait jour à travers les récits si détaillés qui nous sont restés de ces circonstances touchantes. On y trouve même le contraire. Il y avait à Eisenach une vieille mendiante, affligée de plusieurs infirmités graves, qui avait été pendant longtemps l'objet de la générosité et des soins empressés et minutieux de la duchesse, devenue aujourd'hui mendiante à son tour. Un jour que celle-ci traversait un ruisseau bourbeux qui coule encore dans une des rues d'Eisenach, et sur lequel on avait jeté quelques pierres étroites pour aider aux passants à le franchir, elle y rencontra cette même vieille, qui, s'avancant en même temps qu'elle sur ces pierres, ne voulut pas lui céder le pas, et, heurtant rudement la jeune et faible femme, la fit tomber tout de son long dans cette eau infecte. Puis, ajoutant la dérision à cette brutale ingratitude, la vieille lui cria : Te voilà bien ! Tu n'as pas voulu vivre en duchesse pendant que tu l'étais ; te voilà pauvre et couchée dans la boue ; ce n'est pas moi qui te ramasserai. Élisabeth, toujours patiente et douce, se releva de son mieux et se mit à rire de sa propre chute, en disant : Voilà pour l'or et les pierreries que je portais autrefois ; puis elle s'en alla, dit son historien, pleine de résignation et d'une joie sans mélange, laver ses vêtements souillés dans une eau voisine, et son âme pure dans le sang de l'Agneau <sup>1</sup>.

Au milieu de tant de tribulations, Élisabeth n'oublia pas un seul instant que c'était la main de Dieu qui les lui envoyait, et jamais son cœur ne s'ouvrit au murmure ni à la plainte. Tout au contraire, uniquement livrée à la prière et à toutes les pieuses pratiques que l'Église offre avec une si maternelle générosité aux âmes affligées, elle y cherchait sans cesse le Seigneur, et ne tarda pas à le trouver. Il vint à elle avec la tendresse d'un père, prêt à transformer les

<sup>1</sup> Voir les citations détaillées dans l'excellente *Histoire de sainte Élisabeth*, par M. le comte de Montalembert.

épreuves qu'elle avait si noblement acceptées en ineffables consolations.

Pendant qu'elle priait nuit et jour au pied des autels, des visions bienheureuses, de fréquentes révélations de la gloire et de la miséricorde célestes vinrent récréer et rafraîchir son âme. Ysentrude, la plus chérie de ses filles d'honneur, qui ne la quittait jamais, et qui avait voulu partager sa misère après avoir partagé sa splendeur, a raconté aux juges ecclésiastiques tous les souvenirs qu'elle avait conservés de ces merveilleuses consolations. Souvent elle remarquait que sa maîtresse entraînait dans une sorte d'extase dont elle ne savait pas d'abord se rendre compte. Un jour surtout, pendant le carême, la duchesse était allée assister à la messe et, s'étant agenouillée dans l'église, se renversa tout à coup contre le mur, et resta longtemps comme absorbée et élevée au-dessus de la vie temporelle, dans une contemplation profonde, les yeux immobiles et fixés sur l'autel jusqu'après la communion. Lorsqu'elle revint à elle, sa figure portait l'empreinte d'un bonheur extrême. Ysentrude, qui avait suivi tous ses mouvements, profita de la première occasion pour la supplier de lui révéler la vision que sans doute elle avait eue. Élisabeth, toute joyeuse, lui répondit : Je n'ai pas le droit de raconter aux hommes ce que Dieu a daigné me révéler ; mais je ne veux pas te cacher que mon esprit a été inondé de la plus douce joie, et que le Seigneur m'a permis de voir par les yeux de l'âme d'admirables secrets.

Après la dernière bénédiction, rentrée dans son chétif domicile, elle prit une très-légère collation, et, se sentant accablée de faiblesse et de lassitude, elle se coucha sur un banc en face de sa fenêtre, et appuya sa tête sur le sein de sa chère et fidèle Ysentrude. Celle-ci crut que la duchesse était malade et qu'elle voulait dormir ; mais, en restant ainsi couchée, elle tenait les yeux ouverts et regardait fixement le ciel. Bientôt Ysentrude vit son visage s'animer ; une sérénité céleste, une joie profonde et extrême s'y peignaient ; un doux et tendre sourire animait ses lèvres. Mais peu après ses yeux se fermèrent, et il en coula des ruisseaux de larmes ; puis ils se rouvrirent ; la joie et le sourire reparurent pour faire de nouveau place aux pleurs, et elle resta ainsi jusqu'à l'heure des complies, toujours la tête appuyée sur le cœur de son amie et plongée dans ces alternatives de joie et de tristesse où cependant la joie semblait l'emporter de beaucoup. Vers la fin de cette extase silencieuse, elle s'écria avec un accent d'ineffable tendresse : Oui, certes, Seigneur, si tu veux être avec moi, je veux être avec toi et n'être jamais séparée de toi.

Un instant après elle revint à elle, et Ysentrude la conjura de lui dire pourquoi elle avait ainsi ri et pleuré tour à tour, et ce que si-

gnifiaient ces paroles qu'elle avait prononcées. Élisabeth, toujours pleine d'humilité, chercha encore à taire les grâces qu'elle avait reçues de Dieu. Enfin, cédant aux prières de celle qui l'aimait avec un si fidèle dévouement, et qui lui était depuis longtemps si chère : J'ai vu, dit-elle, le ciel entr'ouvert, et mon Seigneur, le très-miséricordieux Jésus, a daigné s'abaisser vers moi et me consoler de toutes les tribulations dont je suis accablée. Il m'a parlé avec une extrême douceur ; il m'a appelée sa sœur et son amie. Il m'a fait voir sa très-chère mère Marie, et aussi son bien-aimé apôtre saint Jean, qu'il avait avec lui. A la vue de mon divin Sauveur, j'ai dû montrer ma joie et mon sourire ; quelquefois il détournait son visage de moi, comme pour se retirer, et alors je pleurais de ce que mes mérites étaient trop faibles pour me permettre de le voir longtemps. Mais lui, ayant eu pitié de moi, tourna encore une fois ses regards célestes sur moi, et me dit : Élisabeth, si tu veux être avec moi, je veux bien être avec toi, et n'être jamais séparé de toi. Et aussitôt je lui ai répondu : Oui, oui, Seigneur, je veux être avec toi, et n'être jamais séparée de toi, ni en heur ni en malheur.

Et dès lors ces paroles divines se gravèrent dans son cœur en traits de flamme et l'éclairèrent d'une splendeur céleste. Dans ce pacte sacré, dans cette intime et affectueuse union avec Jésus, le Dieu de la paix, le père des pauvres et des malheureux, elle put voir comme la fin de son veuvage et comme de nouvelles et indissolubles fiançailles avec un époux immortel.

Cette première apparition du Sauveur fut suivie de plusieurs autres. Cependant l'âme si délicate et si humble d'Élisabeth, loin de puiser dans ces insignes faveurs de son Dieu une confiance profonde, semble, au contraire, n'y avoir vu qu'un motif de plus pour se mépriser elle-même, pour se défier de ses forces, pour exagérer à ses propres yeux son indignité. Pendant qu'elle foulait aux pieds les épreuves extérieures et les persécutions si cruelles dont elle venait d'être l'objet, elle trouvait en elle-même, dans les scrupules et les terreurs de son humilité, une source abondante d'amertume. Mais le Dieu à qui elle avait fait le don exclusif de sa vie et de son cœur veillait toujours sur ce trésor, et, comme s'il avait voulu lui faire goûter successivement toutes les consolations qui sont l'apanage de ses enfants de prédilection, comme s'il avait voulu l'amener et l'unir à lui par les liens les plus doux et les plus puissants à la fois, il chargea celle que nous nommons chaque jour la Santé des malades, le Refuge des pécheurs, la Consolatrice des affligés, de guérir toutes les plaies de cette jeune âme toute languissante, malade et désolée d'un excès d'amour, et que cet excès même entraînait dans des fautes

contre l'espérance et la foi. La reine du ciel devint désormais l'intermédiaire de toutes les grâces et de toutes les lumières que son divin Fils voulut répandre sur l'épouse qu'il s'était réservée depuis le berceau.

Rien ne saurait surpasser la douce clémence qui présida à l'origine de ces célestes communications avec Marie. Un jour que la veuve affligée cherchait intérieurement son bien-aimé avec ferveur et anxiété, sans pouvoir le trouver, sa pensée vint s'arrêter sur les causes de la fuite de Jésus en Égypte, et elle conçut un vif désir d'en être instruite par quelque saint moine. Tout à coup la très-sainte Vierge lui apparut et lui dit : Si tu veux être mon élève, moi je serai ta maîtresse ; si tu veux être ma servante, je serai ta dame. Élisabeth, n'osant se croire digne de tant d'honneur, dit : Mais qui êtes-vous, qui me demandez pour élève et pour servante ? Marie répondit aussitôt : Je suis la mère du Dieu vivant, et je te dis qu'il n'y a point de moine qui puisse mieux t'instruire là-dessus que moi. A ces mots, Élisabeth joignit les mains et les étendit vers la mère des miséricordes, qui les prit entre les siennes et lui dit : Si tu veux être ma fille, moi je veux être ta mère, et quand tu seras bien instruite et obéissante comme une bonne élève, une servante fidèle et une fille dévouée, je te remettrai entre les mains de mon Fils. Évite toutes les discussions et ferme les oreilles à toutes les injures qu'on dit de toi. Souviens-toi enfin que mon Fils s'est enfui en la terre d'Égypte pour échapper aux embûches d'Hérode.

Cependant une si éclatante faveur ne suffit point pour tranquilliser complètement Élisabeth, sa défiance d'elle-même ; mais la mère qui l'avait si généreusement adoptée ne devait plus l'abandonner. Le jour de Sainte-Agathe, 5 février, probablement de l'année 1228, comme elle pleurait amèrement sa désobéissance aux instructions de sa divine maîtresse, cette douce consolatrice se trouva tout à coup à ses côtés et lui dit : O ma fille ! pourquoi cette vive affliction ? Je ne t'ai pas choisie pour ma fille, afin de te faire tant de mal ; ne te désespère pas parce que tu n'as pas entièrement observé mes préceptes ; je savais bien d'avance que tu y manquerais. Dis une fois ma Salutation, et cette offense te sera entièrement remise.

Une nuit, pendant qu'Élisabeth récitait la Salutation angélique, celle à qui elle adressait cette prière bénie lui apparut et lui dit entre autres choses : Je veux t'apprendre toutes les prières que je faisais pendant que j'étais dans le temple... Je demandais surtout à Dieu de l'aimer lui-même et de haïr mon ennemi. Il n'y a pas de vertu sans cet amour absolu de Dieu, et par lequel la plénitude de la grâce descend dans l'âme ; mais, après y être descendue, elle n'y reste pas,

mais s'écoule comme de l'eau, à moins que l'âme ne haïsse ses ennemis, c'est-à-dire les péchés et les vices. Celui donc qui veut bien conserver la grâce d'en haut, doit savoir coordonner cet amour et cette haine dans son cœur. Je veux que tu fasses tout ce que je faisais. Je me levais au milieu de chaque nuit, et j'allais me prosterner devant l'autel, où je demandais à Dieu d'observer tous les préceptes de sa loi, et je le suppliais de m'accorder les grâces dont j'avais besoin pour lui être agréable. Je lui demandais surtout de voir le temps où vivait cette Vierge très-sainte qui devait enfanter son Fils, afin que je pusse consacrer tout mon être à la servir et à la vénérer. Élisabeth l'interrompit pour lui dire : O très-douce dame, n'étiez-vous donc pas déjà pleine de grâce et de vertu ? Mais la sainte Vierge lui répondit : Sois sûre que je me croyais aussi coupable et aussi misérable que tu te crois toi-même ; c'est pourquoi je demandais à Dieu de m'accorder sa grâce.

Le Seigneur, ajouta la très-sainte Vierge, faisait de moi ce que fait de sa harpe le musicien, qui en ordonne et en dispose toutes les cordes pour qu'elles rendent un son agréable et harmonieux, et qui ensuite en joue pendant qu'il chante. C'est ainsi que Dieu avait mis d'accord avec son bon plaisir mon âme, mon cœur, mon esprit et tous mes sens. Ainsi réglée par sa sagesse, j'étais souvent emportée jusque dans le sein de Dieu par les anges, et je goûtais tant de joie, de douceur et de consolation, que je ne me ressouvenais plus d'avoir vu le jour dans ce monde. J'étais, en outre, si familière avec Dieu et les anges, qu'il me semblait avoir toujours vécu avec cette cour glorieuse. Puis, quand il plaisait à Dieu le Père, les anges me reportaient au lieu où je m'étais mise en prière. Lorsque je me retrouvais sur la terre, et que je me rappelais où j'avais été, ce souvenir m'enflammait d'un tel amour de Dieu, que j'embrassais la terre, les pierres, les arbres et toutes les choses créées, par affection pour leur créateur. Je voulais être la servante de toutes les saintes femmes qui habitaient le temple ; je souhaitais d'être soumise à toutes les créatures, par amour pour le Père suprême, et ceci m'arrivait sans cesse. Tu devrais faire de même. Mais toi, tu discutes toujours, en disant : Pourquoi m'arrive-t-il de telles faveurs, quand je suis indigne de les recevoir ? Et puis tu tombes dans une sorte de désespoir, et tu ne crois pas aux bienfaits de Dieu. Aie soin de ne plus parler ainsi, car cela déplaît beaucoup à Dieu ; il peut donner, comme un bon maître, ses bienfaits à qui il veut, et, comme un sage père, il sait bien à qui ils conviennent. Enfin, lui dit en terminant la divine institutrice, je suis venue à toi par une grâce spéciale ; je te suis donnée cette nuit. interroge-moi en toute sécurité, je répondrai à tout.



Élisabeth n'osa d'abord pas user de cette faculté ; mais Marie l'ayant une seconde fois exhortée à la questionner, elle hasarda cette question : Dites-moi donc, madame, pourquoi vous aviez un si violent désir de voir la Vierge qui devait enfanter le fils de Dieu ?

La sainte Vierge répondit : Un jour, pensant à ma résolution de ne jamais me séparer du Seigneur, je me levai pour lire, afin de trouver quelque chose pour fortifier mon âme. Ayant donc ouvert le livre, je tombai sur cette parole d'Isaïe : Voici que la Vierge concevra. Je compris que le Fils de Dieu devait choisir une Vierge pour tirer d'elle son origine, et aussitôt je résolus dans mon cœur, pour le respect et la grâce de cette Vierge, de garder la virginité, et de me donner à elle pour servante, et de la servir, et de ne jamais me séparer d'elle, quand même il faudrait avec elle parcourir tout l'univers. Or, une nuit, prosternée en oraison je suppliais ardemment le Seigneur de vouloir bien me prolonger la vie jusqu'à ce que je pusse voir cette Vierge de mes yeux, la servir de mes mains, incliner ma tête pour la vénérer, et m'appliquer tout entière à son service. Et voilà une splendeur plus éclatante que le soleil, et du milieu de cette splendeur, j'entendis une voix me disant : Prépare-toi à enfanter mon Fils ! Et elle ajouta très-distinctement : Sache que la soumission que tu veux faire à une autre pour l'amour de moi, je veux qu'elle te soit faite par les autres ; je veux que tu sois la mère, la dame et la dominatrice de mon Fils, en sorte que non-seulement tu l'aies, mais encore que tu puisses le donner à quiconque il te plaira. Il n'aura point ma grâce ni mon amour, ni la grâce et l'amour de mon Fils, quiconque ne vous aimera pas ; et quiconque ne vous aura pas confessée la mère de mon Fils, il n'entrera pas dans mon royaume. Tu m'as demandé que je te rende agréable à cette Vierge qui doit l'enfanter, afin qu'elle ait assez de confiance pour te prêter mon Fils, et que ton affection trouve en lui sa plénitude : et moi je te dis que tu l'auras lui-même, et qu'il te sera donné par moi et non par un autre, et quiconque n'implorera pas ta faveur, ne pourra avoir aucune consolation de mon Fils. Lorsque j'entendis ces choses, je m'évanouis de crainte et tombai la face contre terre sans pouvoir me soutenir ; mais les anges vinrent et me fortifièrent. Dès ce moment, je m'abandonnai totalement aux louanges divines, de telle sorte que nuit et jour je ne pouvais me rassasier de louer Dieu et de lui rendre grâces<sup>1</sup>.

Ces doux entretiens terminés, Élisabeth vit un jour un superbe tombeau couvert de fleurs, d'où sortit sa divine consolatrice pour

<sup>1</sup> Voir le texte latin dans l'*Histoire de sainte Élisabeth*, par le comte de Montalembert, p. 362, 3<sup>e</sup> édition, in-8°.

s'élever au ciel au milieu d'anges innombrables qui la conduisirent entre les bras de son Fils ; un ange vint lui expliquer cette vision de l'Assomption, qui devait être à la fois une faveur d'en haut pour la soutenir dans ses malheurs actuels, et un doux présage de la gloire que Dieu lui réservait, comme à Marie, si elle restait jusqu'à la fin fidèle et docile à sa volonté.

L'humble servante du Christ, en racontant toutes ces merveilles, disait qu'elle les avait vues et entendues avec une évidence si intime et si claire de leur réalité, qu'elle aimerait bien mieux mourir que de nier leur existence.

Cependant la triste position à laquelle avait été réduite une princesse d'une naissance si illustre et alliée aux plus puissantes maisons de l'empire, ne pouvait manquer d'exciter la compassion et l'intervention de ses parents, dès qu'elle leur serait connue. La duchesse Sophie, après avoir fait de vains efforts auprès de ses fils pour adoucir le sort de la pauvre Élisabeth, fit annoncer en secret ses malheurs à sa tante Mathilde, abbesse de Kitzing, sœur de la reine de Hongrie, sa mère. Cette pieuse princesse, pénétrée de douleur par ce récit, envoya sur-le-champ des messages affidés avec deux voitures, pour chercher sa nièce ainsi que ses enfants, et les conduire à l'abbaye. Élisabeth, heureuse surtout de pouvoir se réunir à ses enfants, qu'elle aimait si ardemment, accepta l'offre de sa tante, que ses persécuteurs n'osèrent sans doute pas contrarier, et se rendit, à travers les vastes forêts et les montagnes qui séparent la Thuringe de la Franconie, à Kitzing, sur le Mein. L'abbesse la reçut avec une bonté maternelle et d'abondantes larmes ; elle lui assigna un logement convenable à son rang, et chercha à lui faire oublier les cruelles douleurs d'âme et de corps qu'elle avait eues à subir.

Cependant Egbert, prince-évêque de Bamberg, oncle maternel d'Élisabeth, ayant appris ses malheurs et son arrivée à Kitzing, crut que son séjour prolongé dans ce monastère, avec sa famille, ne convenait ni à sa position ni aux habitudes d'une maison religieuse, et l'invita à venir dans ses États. La docile princesse lui obéit, peut-être à regret, et en laissant aux soins de sa tante sa seconde fille, Sophie, à peine âgée de deux ans, laquelle prit ensuite le voile dans l'abbaye qui avait été le berceau de sa propre enfance. Le prélat fit à sa nièce un accueil qui dut la convaincre et de son affection pour elle et du respect que lui inspiraient de si grands malheurs. Il lui proposa de la faire conduire en Hongrie, auprès du roi son père ; mais elle refusa, probablement à cause du triste souvenir de la mort de sa mère Gertrude. Il lui assigna alors pour résidence le château de Bottenstein, en lui donnant une maison montée selon son rang,

et dont elle devait disposer à son gré. Elle s'y rendit avec ses enfants et ses fidèles suivantes, Ysentrude et Guta, qui avaient noblement partagé avec elle toutes ses épreuves, et dans ce tranquille asile elles reprirent nuit et jour leurs exercices de piété.

Mais l'évêque, voyant que la duchesse était encore toute jeune, puisqu'elle n'avait que vingt ans, et en outre d'une beauté remarquable, se souvenant d'ailleurs du précepte de saint Paul, de remarier les jeunes veuves, conçut le projet de la remarier. Selon plusieurs auteurs, il espérait la faire épouser à l'empereur Frédéric II, qui venait de perdre sa seconde femme, Yolande de Jérusalem. L'empereur lui-même, d'après un récit contemporain, nourrissait un vif désir d'épouser Élisabeth. L'évêque se rendit auprès d'elle pour lui communiquer ce dessein; il lui dit qu'il voulait la marier à un seigneur bien autrement illustre et puissant que son défunt époux. Elle lui répondit avec une grande douceur, mais avec une constance inébranlable, qu'elle préférerait rester seule, pendant le reste de sa vie, et servir Dieu seul <sup>1</sup>.

Cependant les chevaliers de Thuringe qui avaient accompagné le duc Louis à la croisade, et qui, après sa mort, avaient fait le voyage de Jérusalem, repassèrent à Otrante, exhumèrent le corps de leur duc, en déposèrent les ossements dans un cercueil précieux qu'ils placèrent sur un cheval, et se mirent en route pour leur pays. Ils faisaient précéder le cercueil d'une grande croix d'argent ornée de pierreries, comme une marque de leur propre piété et de leur attachement envers leur maître. Dans toutes les villes où ils s'arrêtaient pour passer la nuit, ils déposaient le cercueil dans une église : ils le faisaient veiller par des religieux ou par des personnes pieuses, qui chantaient les vigiles des morts et d'autres oraisons pendant toute la nuit. Ils ne repartaient le lendemain matin qu'après avoir fait célébrer une messe, et y avoir fait leur offrande. Pour peu que l'église fût cathédrale ou conventuelle, ils lui laissaient la draperie de pourpre qui recouvrait le cercueil, afin que le produit en fût appliqué à l'intention de l'âme du défunt. De mémoire d'homme on n'avait vu des obsèques plus solennelles.

Ils traversèrent ainsi toute l'Italie et l'Allemagne méridionale. Arrivés à quelque distance de Bamberg, ils firent prévenir de leur approche l'évêque, qui envoya aussitôt chercher la duchesse à Bottensstein. Il ordonna en même temps à tous les seigneurs et aux dignitaires de sa cour de se disposer à l'accueillir avec une bienveillante sympathie, et à l'entourer pendant la triste cérémonie du lendemain,

<sup>1</sup> Montalembert, c. 20.

de peur que ses forces ne l'abandonnassent. Lui-même se rendit alors au-devant du corps, accompagné de tout son clergé, des religieux des divers monastères de la ville, des enfants des écoles, et suivi d'une foule immense de peuple dont la voix se mêlait aux chants funèbres des prêtres et au son de toutes les cloches de la ville épiscopale. Plusieurs seigneurs et comtes des environs s'étaient joints au cortège, qui rentra dans la ville et conduisit le corps jusqu'à la célèbre cathédrale où reposaient les corps sacrés de l'empereur saint Henri et de sainte Cunégonde. On célébra pendant toute la nuit l'office des morts.

Le lendemain, Élisabeth, toujours accompagnée de sa fidèle Ysen-trude et de Guta, fut conduite auprès de ces dépouilles chéries : on ouvrit le cercueil et on lui permit de contempler les restes de son époux. Ce qu'il y eut alors, dit un pieux narrateur de cette scène, ce qu'il y eut alors de douleur et d'amour dans son cœur, celui-là seul peut le savoir qui est dans tous les cœurs des enfants des hommes. Toute l'affliction des premiers moments où elle apprit son malheur se renouvela dans son âme ; elle se précipita sur ces ossements et les baisa avec transport ; ses larmes furent si abondantes, son agitation si cruelle, que l'évêque et les seigneurs qui assistaient à ce douloureux spectacle crurent devoir la calmer et essayer de l'en détourner. Mais elle se souvint de Dieu, et aussitôt toute sa force lui revint : Je vous rends grâces, Seigneur, dit-elle, de ce que vous avez daigné écouter votre servante, et exaucer le désir immense que j'avais de contempler les restes de mon bien-aimé, qui était aussi le vôtre. Je vous rends grâces d'avoir ainsi miséricordieusement consolé mon âme affligée et désolée. Il s'était offert lui-même, et moi aussi je vous l'avais offert pour la défense de votre Terre-Sainte ; et je ne reviens pas sur ce sacrifice, bien que je l'aie aimé de toutes les forces de mon cœur. Vous savez, ô mon Dieu ! combien j'ai aimé cet époux qui vous aimait tant ; vous savez que j'aurais préféré à toutes les joies du monde sa présence qui m'était si délicieuse, si votre bonté me l'avait accordée ; vous savez que j'aurais voulu vivre toute ma vie avec lui dans la misère, lui pauvre et moi pauvre, et mendier avec lui de porte en porte à travers le monde entier, seulement pour avoir le bonheur d'être avec lui, si vous l'aviez permis, ô mon Dieu ! Maintenant je l'abandonne et m'abandonne moi-même à votre volonté. Et je ne voudrais pas, quand même je le pourrais, racheter sa vie au prix d'un seul cheveu de ma tête, à moins que ce ne fût votre volonté, ô mon Dieu !

<sup>1</sup> Montalembert, c. 20.

Enfin Élisabeth suivit les restes de son époux en Thuringe, au monastère de Reinhartsbrunn, qu'il avait choisi pour sa sépulture. Les obsèques furent célébrées dans l'église de l'abbaye, en présence de deux duchesses, Élisabeth et Sophie, l'épouse et la mère, ainsi que des deux jeunes landgraves; devant les restes de Louis, une douleur commune et également sincère les réunit. Toute la magnificence des cérémonies ecclésiastiques fut déployée, et se prolongea pendant plusieurs jours; les regrets et les pleurs du peuple y furent comme une pompe nouvelle et la plus belle de toutes. De généreuses offrandes à l'église, d'abondantes aumônes distribuées aux pauvres, furent un dernier hommage rendu à celui qui avait tant aimé les pauvres et tant respecté l'Église. Ses ossements, renfermés dans une châsse, furent placés dans une tombe de pierre, exhausés de manière à rester exposés, par la suite, aux regards des fidèles. Ils furent l'objet de nombreux pèlerinages. L'amour du peuple et la reconnaissance des religieux lui valurent le surnom de Louis le Saint, sous lequel il est connu dans l'histoire, et que justifiait un grand nombre de guérisons miraculeuses qui eurent lieu à son tombeau et par son intercession. Il en résulta qu'il fut pendant près de trois siècles l'objet d'un culte populaire qui n'a cependant jamais été confirmé par l'autorité ecclésiastique <sup>1</sup>.

Les nobles croisés de Thuringe, après avoir, aussi magnifiquement que pieusement, rendu les derniers devoirs à leur prince défunt, songèrent à faire rendre honneur et justice à leur princesse vivante. Ils avaient appris comment elle avait été traitée; ils avaient juré de défendre sa cause. Aussitôt la cérémonie des obsèques terminée, ils résolurent d'aller faire de vigoureuses remontrances au landgrave Henri et à son frère. Quatre chevaliers furent chargés spécialement de cette difficile mission. Deux des quatre étaient les seigneurs de Varila, père et fils. Le père était celui-là même qui avait été chercher Élisabeth en Hongrie, et qui avait promis au roi, son père, d'être son fidèle défenseur. Précédés par ces quatre, tous les chevaliers se rendent auprès des jeunes princes, qu'ils trouvent auprès de leur mère, et qu'ils entourent. Rodolphe de Varila, le fils, se tournant vers le duc Henri, lui adressa les paroles suivantes, qui ont été soigneusement et à juste titre enregistrées dans les chroniques du pays:

« Monseigneur! mes amis et vos vassaux, qui sont ici présents, m'ont prié de vous parler en leur nom. Nous avons appris en Franconie et ici, en Thuringe, des choses tellement blâmables sur votre compte, que nous en avons été consternés, et que nous avons dû

<sup>1</sup> Montalembert, c. 21.

rougir de ce que, dans notre pays et chez nos princes, il se soit trouvé tant d'impiété, tant d'infidélité, un tel oubli de l'honneur ! Eh ! jeune prince, qu'avez-vous donc fait et qui vous a donné de tels conseils ? Quoi ! vous avez chassé ignominieusement de vos châteaux et de vos villes, comme une femme perdue, l'épouse de votre frère, la pauvre veuve désolée, la fille d'un roi illustre, que vous auriez dû, au contraire, honorer et consoler ! Au mépris de votre propre renommée, vous l'avez livrée à la misère et laissée errer dans les rues comme une mendicante. Pendant que votre frère va donner sa vie pour l'amour de Dieu, ses petits orphelins, que vous deviez défendre et nourrir avec l'affection et le dévouement d'un fidèle tuteur, sont cruellement repoussés loin de vous, et vous les forcez de se séparer même de leur mère, pour ne pas mourir de faim avec elle ! Est-ce là votre piété fraternelle ? est-ce là ce que vous a appris votre frère, ce vertueux prince, qui n'aurait pas voulu en agir ainsi avec le dernier de ses sujets ? Non, un grossier paysan ne serait pas aussi félon envers un de ses pareils, et vous, prince, vous l'avez été envers votre frère, pendant qu'il était allé mourir pour l'amour de Dieu ! Comment nous fierons-nous désormais à votre fidélité et à votre honneur ? Vous savez cependant que, comme chevalier, vous êtes tenu de protéger les veuves et les orphelins, et c'est vous-même qui outragez les orphelins et la veuve de votre frère. Je vous dis tout bonnement, cela crie vengeance à Dieu. »

La duchesse Sophie, en entendant ces reproches trop bien mérités qu'on adressait à son fils, fondit en pleurs. Le jeune duc, troublé et honteux, baissa la tête sans répondre. Rodolphe de Varila, qui avait la dignité héréditaire de grand échanson, reprit aussitôt :

« Monseigneur, qu'aviez-vous à craindre d'une pauvre femme malade, abandonnée et désespérée, seule, sans amis et sans alliés dans ce pays ? que vous aurait fait cette sainte et vertueuse dame, quand même elle serait restée maîtresse de tous vos châteaux ? Que va-t-on dire maintenant de nous dans les autres pays ? Fi ! quelle honte ! je rougis d'y penser. Sachez que vous avez offensé Dieu, vous avez déshonoré tout le pays de Thuringe, vous avez terni votre propre renommée et celle de votre propre maison, et je crains, en vérité, que la colère de Dieu ne s'appesantisse sur le pays, à moins que vous ne fassiez pénitence devant lui, que vous ne vous reconciliez avec cette picuse dame, et que vous ne restituiez aux fils de votre frère tout ce que vous leur avez enlevé. »

Ainsi parlait l'orateur de la noblesse chrétienne de Thuringe.

Tous les assistants s'étonnaient de l'extrême hardiesse des paroles du noble chevalier ; mais Dieu sut s'en servir pour toucher un cœur

depuis longtemps inaccessible aux inspirations de la justice et de la pitié. Le jeune prince, qui était resté muet jusque-là, fondit en larmes et pleura longtemps sans répondre ; puis il dit : Je me repens sincèrement de ce que j'ai fait ; je n'écouterai plus jamais ceux qui m'ont conseillé d'agir ainsi ; rendez-moi votre confiance et votre amitié, je ferai volontiers tout ce que ma sœur Élisabeth exigera de moi ; je vous donne plein pouvoir de disposer pour cela de ma vie et de mes biens. Le sire de Varila lui répondit : C'est bien ! c'est le seul moyen d'échapper à la colère de Dieu. Cependant Henri ne put s'empêcher d'ajouter à voix basse : Si ma sœur Élisabeth avait à elle toute la terre d'Allemagne, il ne lui en resterait rien ; car elle la donnerait tout entière pour l'amour de Dieu.

Mais Varila alla aussitôt, avec ses compagnons d'armes, raconter à la duchesse Élisabeth le résultat de ses remontrances, et lui annoncer que son beau-frère voulait se réconcilier avec elle et lui rendre justice à tout prix. Lorsqu'ils commencèrent à parler des conditions qu'il fallait imposer au duc Henri, elle s'écria : Je ne veux ni de ses châteaux, ni de ses villes, ni de ses terres, ni de rien de ce qui peut m'embarrasser et me distraire ; mais je serai très-reconnaissante envers mon beau-frère s'il veut bien me donner, sur ce qui m'est dû de ma dot, de quoi pourvoir aux dépenses que je veux faire pour le salut de mon bien-aimé, qui est mort, et pour le mien.

Les chevaliers allèrent alors chercher le duc Henri et l'amènèrent auprès d'Élisabeth. Il vint accompagné de sa mère Sophie, et de son frère Conrad. En la voyant, il la supplia de lui pardonner tout le mal qu'il lui avait fait, et lui dit qu'il en avait de grands remords, et qu'il lui en ferait bonne et fidèle compensation. Sophie et Conrad joignirent leurs prières aux siennes. Pour toute réponse, Élisabeth se jeta dans les bras de son beau-frère et se mit à pleurer. Les deux frères et la duchesse Sophie mêlèrent leurs larmes aux siennes, et les vaillants guerriers ne purent non plus retenir les leurs à la vue de ce spectacle touchant et au souvenir du doux et gracieux prince qui avait été le lien commun de toute cette famille, et qu'ils avaient perdu sans retour.

Les droits de ses enfants furent également assurés, et notamment ceux du jeune landgrave Hermann, son premier-né, héritier légitime des duchés de Thuringe et de Hesse, dont la régence devait rester de droit, pendant sa minorité, entre les mains de l'aîné de ses oncles, le landgrave Henri. Tous ces arrangements étant conclus, les chevaliers croisés se séparèrent pour retourner dans leurs châteaux, et Élisabeth, ainsi que ses enfants, se mit en route, accompagnée de la duchesse Sophie, sa belle-mère, et des jeunes

ducs, pour rentrer à la Wartbourg, d'où elle avait été si indignement chassée <sup>1</sup>.

Le duc Henri fut fidèle à sa parole, et, pendant tout le temps qu'Élisabeth resta près de lui, il chercha, par une conduite pleine d'affection et d'égards, à lui faire oublier les injures qu'il lui avait auparavant infligées. Il lui fit rendre tous les honneurs dus à son rang, et lui laissa pleine liberté pour tous ses exercices de piété et ses œuvres de charité. Elle les reprit avec son ancienne ardeur. C'est à cette époque qu'on rapporte la fondation de l'hospice de Sainte-Marie-Madeleine, à Gotha, dont elle s'était déjà occupée du vivant de son mari, et qu'elle accomplit lors de son retour dans ses États. Comme autrefois, son amour pour les pauvres remplissait dans sa vie toute la place que n'occupaient pas déjà la prière et la contemplation. Affranchie par son veuvage de l'obligation de paraître dans les fêtes et les cérémonies publiques, elle évitait également toutes les occasions de se trouver dans les assemblées des seigneurs et dans les réjouissances de la cour, qu'elle savait être trop souvent le fruit de l'oppression et des durs labours des malheureux. Elle préférait au faste des puissants du siècle l'humiliation du pauvre peuple de Dieu, et cherchait à s'associer à lui, autant que possible, par une pauvreté volontaire.

Les courtisans, qui avaient poussé ses deux beaux-frères à la traiter si indignement, ne pouvant rien comprendre à une pareille vie, se permirent de nouveau de lui insulter, en l'appelant sottie et folle. Elle le souffrait non-seulement avec patience, mais avec une si grande joie, qu'ils lui reprochèrent qu'elle était insensible à la mort de son mari. Les malheureux ! dit un auteur du temps, ils ignoraient qu'elle possédait cette joie qui n'est pas donnée aux impies. Élisabeth ne s'en émut pas, car le Seigneur, qui était tout pour elle, lisait dans son cœur.

D'un autre côté, les âmes pieuses et vraiment sages dont elle était connue appréciaient et admiraient son humilité. Elle reçut, en outre, à cette époque, l'encouragement le plus doux pour une âme chrétienne, la protection la plus puissante pour une femme méconnue. Du haut de ce Saint-Siège, qui était alors le refuge assuré des faibles et des persécutés, une parole de père et d'ami vint la soutenir. Le pape Grégoire IX, ayant appris ses malheurs et sa fidélité inébranlable dans les voies de Dieu, lui adressa plusieurs lettres où il lui prodiguait toutes les consolations apostoliques. Il l'exhortait, par l'exemple des saints et les promesses de la vie éternelle, à persévérer

<sup>1</sup> Montalembert, *Hist. de sainte Élisabeth*, c. 22.



dans la continence et la patience ; il lui enjoignit de mettre toute sa confiance en lui, parce qu'il ne l'abandonnerait jamais tant qu'il vivrait ; qu'au contraire, il la regarderait toujours comme sa fille, et prenait dès lors sa personne et ses biens sous sa protection spéciale. Il lui accorda en même temps le privilège d'une église et d'un cimetière pour son hôpital de Sainte-Marie-Madeleine, à Gotha. Enfin, ce père tendre et vigilant ordonna à maître Conrad de Marbourg, qui était toujours investi des pouvoirs apostoliques en Allemagne, et qui venait alors de rentrer en Thuringe, de se charger absolument, et plus spécialement encore qu'il ne l'avait fait, de la direction spirituelle de la duchesse Élisabeth, et en même temps de sa défense contre tous ceux qui tenteraient de la persécuter.

Après avoir ainsi passé environ une année au sein de sa famille, Élisabeth supplia le duc Henri de lui assigner une résidence où elle pût être entièrement livrée à elle-même et à son Dieu, et où rien ne pût la distraire de ses œuvres de piété et de charité. Henri, après avoir pris l'avis de sa mère et de son frère, lui céda en toute propriété la ville de Marbourg, en Hesse, avec toutes ses dépendances et les divers revenus qui s'y rattachaient, à titre de douaire. Pénétrée de reconnaissance, elle remercia tendrement son beau-frère et sa belle-mère, en leur disant qu'ils faisaient beaucoup plus pour elle qu'elle ne méritait, et que cela était plus que suffisant pour tous ses besoins. Mais le landgrave lui promit en outre qu'il lui enverrait cinq cents marcs d'argent pour ses frais de premier établissement.

A son arrivée à Marbourg, et après qu'elle y eut nommé, en se conformant aux avis de maître Conrad, les officiers et les baillis qui devaient administrer en son nom, le peuple de la ville se montra si empressé de rendre honneur à sa jeune souveraine, que son humilité en fut grandement blessée, et qu'elle se retira aussitôt dans un petit village, à une lieue de la ville. En y entrant, elle choisit au hasard une chaumière abandonnée et en ruines pour lui servir d'habitation, afin de n'être à charge à aucun des pauvres habitants du village ; car toute sa tendre sollicitude s'était déjà éveillée à l'égard de ses nouveaux sujets. Pendant ce temps, elle se faisait construire à Marbourg, auprès du couvent des frères Mineurs, une maisonnette de bois et de terre glaise, comme une cabane de pauvre, afin de montrer ainsi à tous les yeux que ce n'était point une riche princesse qui venait s'établir dans sa capitale, mais bien une simple et patiente veuve qui venait y servir le Seigneur en toute humilité. Dès que ce palais de l'abjection chrétienne fut achevé, elle alla s'y installer avec ses enfants et ses fidèles suivantes.

Elle aspirait sans cesse à une perfection plus divine. Elle racontait à son amie Ysentrude qu'elle suppliait le Seigneur sans cesse de lui accorder trois dons : d'abord le mépris complet de toutes les choses temporelles ; puis le courage de dédaigner les injures et les calomnies des hommes ; enfin, et surtout, la diminution de l'amour excessif qu'elle portait à ses enfants. Après avoir longtemps prié dans cette intention, elle vint un jour, resplendissant d'une joie qui n'était plus de cette terre, trouver ses compagnes, et leur dit : Le Seigneur a exaucé ma prière ; voici que toutes les richesses et tous les biens du monde, que j'aimais jadis, ne sont plus que comme de la boue à mes yeux. Quant aux calomnies des hommes, aux mensonges des méchants, au mépris que j'inspire, je m'en sens toute fière et heureuse. Mes petits enfants bien-aimés, les enfants de mon sein, que j'aimais tant, que j'embrassais avec une si grande tendresse, eh bien ! ces chers enfants eux-mêmes ne sont plus que des étrangers pour moi, j'en prends Dieu à témoin. C'est à lui que je les offre, que je les confie ; qu'il en fasse sa sainte volonté en tout. Je n'aime plus rien, plus aucune créature ; je n'aime plus que mon Créateur.

Enflammée de cet héroïque amour, Élisabeth se crut assez bien disposée pour faire ses vœux dans le tiers-ordre et prendre l'habit consacré par ses glorieux modèles, saint François et sainte Claire. Si je pouvais, disait-elle, trouver un habit plus pauvre que celui de Claire, je le prendrais pour me consoler de ce que je ne puis entrer tout à fait dans son saint ordre ; mais je n'en connais pas. Elle choisit pour cette cérémonie la chapelle qu'elle avait donnée aux frères Mineurs, et le jour du Vendredi-Saint. C'était le jour où Jésus, dépouillé de tout pour l'amour de nous, fut attaché nu sur la croix, et où les autels, nus et dépouillés comme lui, rappellent aux fidèles la mémoire du sacrifice suprême ; c'était aussi le jour où sainte Élisabeth voulait, à son tour, se dépouiller de tout et briser les derniers liens qui l'attachaient à la terre, afin de s'élancer plus légère à la suite de l'époux de son âme, dans le chemin de la pauvreté et de la charité. Ainsi donc, en ce jour sacré, elle vint, en présence de ses enfants, de ses amis et de plusieurs religieux franciscains, poser ses saintes mains sur la pierre nue de l'autel, et jura de renoncer à sa propre volonté, à ses parents, à ses enfants, à ses alliés, à toutes les pompes et à toutes les joies de ce monde. Pendant que maître Conrad célébrait la messe, le frère Burcard, gardien des frères Mineurs de la province de Hesse, qui la regardait comme sa fille spirituelle, lui coupa les cheveux, la revêtit de la tunique grise, et la ceignit du cordon qui était la marque distinctive de l'ordre de Saint-François.

Elle conserva ce costume, allant en outre toujours nu-pieds jusqu'à sa mort<sup>1</sup>.

Élisabeth, restée seule avec son Dieu, voulut que la pauvreté volontaire qu'elle s'était imposée fût aussi réelle et aussi complète que possible ; elle voulut que tout dans sa vie fût d'accord avec la hutte de bois et de terre qu'elle avait choisie pour demeure. Elle consacra donc tous les revenus, sans exception, dont maître Conrad l'avait forcée de garder la propriété nominale, au soulagement des pauvres et à des institutions charitables. N'ayant pu obtenir de son confesseur la permission de mendier son pain, elle résolut de gagner sa vie par le travail de ses mains. Pour cela, elle ne pouvait que filer ; encore ne savait-elle pas filer le lin, mais seulement la laine. A peine arrivée à Marbourg, son premier soin fut d'y construire un hôpital ; elle le consacra à la mémoire de saint François d'Assise, d'après l'injonction du pape Grégoire, qui venait de le canoniser. Dès que cet hôpital fut achevé, Élisabeth y plaça le plus grand nombre possible de pauvres malades. Puis, chaque jour, accompagnée de ses deux fidèles amies et sœurs en religion, Guta et Ysen-trude, elle y allait passer de longues heures à les panser, à les soigner, à leur administrer les remèdes prescrits, surtout à les consoler par les affectueuses exhortations adaptées au genre de souffrance et à l'état spirituel de chaque malade. Ceux des malades qui étaient le plus faits pour inspirer le dégoût, qui éloignaient et révoltaient tout le monde, particulièrement les lépreux, devenaient aussitôt l'objet de sa sollicitude et de sa tendresse, et recevaient de ses royales mains les soins les plus rebutants<sup>2</sup>.

Cependant le roi de Hongrie, le père riche et puissant de cette pauvre infirmière, avait reçu, par des pèlerins hongrois qui se rendaient à Aix-la-Chapelle et à d'autres sanctuaires du Rhin, la nouvelle de l'état de pauvreté et d'abandon où sa fille se trouvait réduite. Ils lui racontèrent combien ils avaient été choqués d'apprendre que leur princesse vivait sans honneurs, sans cour et dans un dénûment complet. Le roi fut consterné et ému jusqu'aux larmes par leur récit ; il se plaignit à son conseil de l'injure qu'on faisait à sa fille, et résolut d'envoyer un ambassadeur pour la ramener auprès de lui.

L'ambassadeur, qui était le comte Banfi, se rendit en Thuringe avec une suite nombreuse, et s'en vint d'abord à la Wartbourg. Il y trouva le landgrave Henri, à qui il demanda compte de la position extraordinaire de la duchesse. Le jeune prince lui répondit : Ma sœur est devenue tout à fait folle, tout le monde le sait ; vous le

<sup>1</sup> Montalembert, c. 23. — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 24.

verrez vous-même. Il lui raconta ensuite comment elle s'était retirée à Marbourg, et toutes les extravagances qu'elle y faisait, ne vivant qu'avec des mendiants et des lépreux, et autres détails de cette sorte. Il démontra à l'ambassadeur que la pauvreté d'Élisabeth était tout à fait volontaire, et que, pour sa part, il lui avait garanti la possession de tout ce qu'elle pouvait désirer. Le comte, profondément étonné, se mit en route pour Marbourg.

Lorsqu'il y fut arrivé, il demanda à l'aubergiste chez qui il était descendu ce qu'il fallait penser de la dame qu'on nommait Élisabeth, et qui était venue de Hongrie dans ce pays ; pourquoi elle vivait dans la misère ; pourquoi elle avait quitté les princes de la famille de son mari ; s'il y avait pour cela quelque raison qui ne fût pas à son honneur. C'est une dame très-pieuse, lui répondit l'hôte, et pleine de vertus ; elle est aussi riche qu'on peut désirer l'être, car cette ville et tout son canton, qui n'est pas petit, lui appartiennent en toute propriété ; et, si elle avait voulu, elle aurait trouvé bien des princes pour l'épouser. Mais, par sa grande humilité, elle veut vivre ainsi misérablement ; elle ne veut habiter aucune des maisons de la ville, pour demeurer auprès de l'hôpital qu'elle a bâti ; car elle méprise tous les biens du monde. Dieu nous a fait une grande grâce en nous envoyant une si pieuse dame ; tous ceux qui ont affaire à elle en profitent pour leur salut. Elle ne se repose jamais dans ses œuvres de charité ; elle est très-chaste, très-douce, très-miséricordieuse, mais surtout plus humble que qui que ce soit.

Le comte se fit aussitôt conduire auprès d'elle par l'aubergiste. Celui-ci entra d'abord et lui dit : Madame, voilà vos amis qui sont venus vous chercher, à ce que je crois, et qui veulent vous parler. L'ambassadeur étant entré dans la hutte, et voyant la fille de son roi occupée à filer et tenant sa quenouille à la main, fut tellement saisi à ce spectacle, qu'il fit le signe de la croix et fondit en larmes ; puis il s'écria : A-t-on jamais vu la fille d'un roi filer de la laine ? S'étant ensuite assis à côté d'elle, il lui dit comment le roi, son père, l'avait envoyé pour la chercher et la ramener dans le pays où elle avait vu le jour ; il lui promit qu'elle y serait traitée avec tout l'honneur qui lui était dû, et que le roi la regardait toujours comme sa très-chère fille. Mais elle repoussa toutes ses prières. Pour qui me prenez-vous ? lui dit-elle ; je ne suis qu'une pauvre pécheresse, qui n'ai jamais obéi à la loi de mon Dieu comme je le devais. — Qui vous a réduite à cet état de misère ? lui demanda le comte. — Personne, répondit-elle, si ce n'est le Fils infiniment riche de mon Père céleste, qui m'a appris, par son exemple, à mépriser la richesse et à chérir la pauvreté par-dessus tous les royaumes de ce monde. — Et alors elle

lui raconta toute sa vie depuis son veuvage, et ses intentions pour le reste de sa vie, et l'assura qu'elle n'avait à se plaindre de personne, qu'elle ne manquait de rien, et qu'elle était parfaitement heureuse.

Cependant le comte insistait toujours : Venez, lui dit-il, noble reine, venez avec moi auprès de votre cher père, venez posséder son royaume et votre héritage. — J'espère bien, répliqua-t-elle, que je possède déjà l'héritage de mon Père, c'est-à-dire la miséricorde éternelle de notre cher Seigneur Jésus-Christ. — Enfin l'ambassadeur la supplia de ne pas faire à son père l'injure de mener une vie aussi méprisante, de ne pas l'affliger par une conduite aussi indigne de sa naissance. — Dites à mon seigneur père, lui répondit Élisabeth, que je me trouve plus heureuse dans cette vie méprisante qu'il ne peut l'être dans sa pompe royale, et que, bien loin de s'affliger à cause de moi, il doit plutôt se réjouir de ce qu'il a un enfant au service du grand roi des cieux et de la terre. Je ne lui demande qu'une seule chose au monde : c'est de prier et de faire prier Dieu pour moi ; et moi, je prierai pour lui tant que je vivrai.

Le comte, voyant que tous ses efforts étaient inutiles, la quitta avec une profonde douleur. Mais elle reprit sa quenouille, heureuse de pouvoir réaliser d'avance les sublimes paroles que, dans le bréviaire romain, l'Église consacre au culte de celles qui, comme elle, ont renoncé à tout pour Jésus : J'ai méprisé le royaume du monde et toute la pompe du siècle pour l'amour de mon Seigneur Jésus-Christ ; c'est lui que j'ai vu, que j'ai aimé, que j'ai cru et que j'ai préféré <sup>1</sup>. »

Quelque persuadé que pût être le landgrave Henri de la folie de sa belle-sœur, il n'en crut pas moins devoir tenir les promesses qu'il lui avait faites de son propre mouvement ; la crainte du Pape, qui s'était constitué le protecteur d'Élisabeth, et l'influence de Conrad de Marbourg, qui était aussi grande sur lui qu'elle l'avait été sur son frère Louis, purent bien contribuer à cette fidélité. Il lui envoya donc les cinq cents marcs d'argent qu'il lui avait promis lors de son départ de la Wartbourg, pour servir à ses frais d'établissement dans sa nouvelle résidence.

Cet accroissement de richesses ne parut à la charitable princesse qu'une occasion favorable pour réaliser un projet qu'elle nourrissait depuis longtemps, celui de se décharger définitivement du poids de tous ses biens, dont elle avait dû conserver la propriété tout en se privant d'en jouir. Elle réalisa tous les biens dotaux que son beau-frère avait été obligé de lui restituer lors du retour des chevaliers

<sup>1</sup> Montalembert, c. 25.

croisés, et qui produisirent la somme très-considérable alors de deux mille marcs. Elle fit de même vendre tous les bijoux et tous les ornements qui lui restaient de ceux que ses parents avaient envoyés avec elle de Hongrie, entre autres des vases d'or et d'argent, des étoffes brodées d'or, et divers objets garnis de pierreries du plus haut prix. Tout l'argent qui provenait de cette vente, ainsi que de celle de ses domaines, fut entièrement distribué par elle aux pauvres en diverses fois, mais avec une profusion qui lui valut les injures d'un grand nombre de ceux qui n'avaient pas besoin de ces secours; on la traitait hautement de prodigue, de dissipatrice, et surtout de folle. Mais elle n'était nullement émue de ces discours, et trouvait que c'était acheter à bon compte le salut éternel de son âme que de lui sacrifier ces périssables richesses.

Quand elle eut reçu les cinq cents marcs que le duc Henri lui envoyait, elle résolut de les distribuer aussitôt aux pauvres en une seule fois et le même jour. Pour donner à sa charité une extension proportionnée à la grandeur de la somme dont elle voulait disposer, elle fit publier dans tous les lieux, à vingt-cinq lieues à l'entour de Marbourg, que tous les pauvres eussent à se réunir, au jour fixé, dans une plaine près de Wehrda, ce village où elle avait elle-même passé les premiers temps de sa pauvreté volontaire. Au jour indiqué, on vit paraître plusieurs milliers de mendiants, d'aveugles, d'estropiés, d'infirmités et de pauvres des deux sexes. Moyennant de sages mesures, la distribution des aumônes annoncées se fit avec une grande régularité à toute cette multitude. Élisabeth elle-même présidait à cette répartition, passait de rang en rang et servait tous ces pauvres, les reins ceints d'un linge, comme Jésus-Christ avait servi ses disciples. Elle semblait une reine au milieu de sa cour.

Les cinq cents marcs étant épuisés à l'approche de la nuit, et la une s'étant levée avec éclat, les pauvres valides se remirent en marche pour retourner dans leurs différents foyers; mais un grand nombre de ceux qui étaient faibles ou malades ne purent repartir aussitôt, et se disposèrent à passer la nuit dans divers recoins de l'hôpital et des bâtiments voisins. Élisabeth les aperçut en rentrant, et, toujours dominée par son inépuisable compassion, elle dit aussitôt à ses suivantes : Ah ! voilà que les plus faibles sont restés ; donnons-leur encore quelque chose ! Sur cela, elle fit donner à chacun d'eux six deniers de Cologne, et ne voulut pas que les petits enfants qui se trouvaient parmi eux reçussent moins que les autres. Puis elle fit apporter du pain en grande quantité et le distribua entre eux. Enfin elle dit : Je veux donner à ces pauvres gens une fête complète ; qu'on leur fasse donc du feu ! D'après ses ordres, on alluma

de grands feux partout où ils étaient couchés, et on vint leur laver les pieds et les parfumer. Les pauvres, se voyant si bien traités, commencèrent à se réjouir hautement et se mirent à chanter. Élisabeth, ayant entendu leur chant de chez elle, fut émue jusqu'au fond de son cœur simple et tendre, et s'écria, toute joyeuse : Je vous l'avais bien dit ; il faut rendre les hommes aussi heureux que possible. Et aussitôt elle sortit pour aller prendre part à leur joie <sup>1</sup>.

Maître Conrad, son directeur spirituel, à qui elle avait fait vœu d'obéissance, la mettait aux plus fortes épreuves pour briser sa volonté en toutes manières ; entre autres, il l'obligea de renvoyer ses deux chères et saintes amies, Ysentrude et Guta, et de prendre à leur place deux autres femmes d'un genre fort différent. L'une était une fille du peuple, assez dévote, mais rude et grossière à l'excès, et si horriblement laide, qu'elle servait d'épouvantail aux enfants. L'autre était une veuve âgée, sourde, d'un caractère acariâtre et revêche, toujours mécontente et en colère. Élisabeth se résigna à ce changement si pénible dans ses habitudes avec une parfaite docilité, pour l'amour du Christ <sup>2</sup>.

La charité d'Élisabeth croissant toujours au milieu des épreuves de toute espèce, Dieu lui fit la grâce de servir les pauvres et les malades, non plus seulement de ses mains, mais par ses miracles.

Il ne se passait pas de jours qu'elle n'allât deux fois visiter ses pauvres malades dans son hôpital, et leur porter les secours et les vivres qu'elle leur destinait. Un matin, à l'entrée de cet hôpital, elle vit couché sur le seuil de la porte un jeune garçon, estropié et difforme, étendu sans mouvement. C'était un pauvre enfant sourd-muet, et dont tous les membres avaient été tordus et contrefaits par une maladie cruelle, de sorte qu'il ne pouvait que se traîner sur ses pieds et ses mains, comme un animal. Sa mère, qui en rougissait, l'avait porté en ce lieu et l'y avait abandonné, dans l'espoir que la bonne duchesse aurait pitié de lui.

En effet, dès qu'elle l'aperçut, elle le regarda avec anxiété et se sentit pénétrée de douleur ; elle lui dit, en se baissant vers lui : Dis-moi, cher enfant, où sont tes parents ? qui t'a amené ici ? Mais, comme l'enfant n'avait pas l'air de l'entendre, elle répéta sa question d'une voix très-douce, en le caressant et en lui disant : Mais de quoi souffres-tu donc ? ne veux-tu pas me parler ? L'enfant la regarda alors, mais sans répondre. Élisabeth, ne sachant pas qu'il était muet, se figura qu'il était possédé de quelque démon, et, sentant redoubler sa piété, elle lui dit à haute voix : Au nom de Notre-Seigneur, je

<sup>1</sup> Montalembert, c. 26. — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 27.

t'ordonne, à toi et à celui qui est en toi, de me répondre et de dire d'où tu viens.

Aussitôt l'enfant se releva tout droit devant elle ; la parole lui fut tout à coup rendue, et il lui dit : C'est ma mère qui m'a amené. Il lui raconta ensuite qu'il n'avait jamais parlé ni entendu jusqu'alors, qu'il était né tel qu'elle l'avait vu, estropié et perclus de tout son corps. Mais voilà, dit-il en étendant tous ses membres l'un après l'autre, voilà que Dieu m'a donné le mouvement, la parole et l'ouïe ; je dis des mots que je n'ai jamais appris ni entendus de personne. Puis il se mit à pleurer et à remercier Dieu : Je ne connaissais pas Dieu, disait-il, tous mes sens étaient morts : je ne savais pas ce que c'était qu'un homme. Maintenant, seulement, je sens que je ne suis plus comme une bête ; je sais maintenant parler de Dieu. Bénie soit cette question de votre bouche, qui m'a obtenu de Dieu la grâce de ne pas mourir comme j'ai vécu jusqu'à présent !

A ces mots, qui peignaient d'une manière si touchante les premières émotions d'une âme qu'une parole toute-puissante venait de rendre au sentiment de Dieu et d'elle-même, Élisabeth vit bien que Dieu avait agi miraculeusement par son entremise ; mais, toute troublée et effrayée de ce redoutable ministère, elle tomba aussitôt à genoux et mêla ses pleurs en abondance à ceux de l'enfant qu'elle avait sauvé. Après avoir remercié Dieu avec lui de cette faveur, elle lui dit : Retourne maintenant bien vite chez tes parents, et ne dis pas ce qui t'est arrivé ; surtout ne parle de moi à personne : dis seulement que Dieu t'a secouru, et garde-toi bien nuit et jour de tout péché mortel ; car autrement tu pourrais bien retomber dans ta maladie. Souviens-toi toujours de ce que tu as souffert jusqu'ici, et prie Dieu toujours pour moi, comme je le prierai pour toi.

Aussitôt elle s'échappa, comme pour fuir cette gloire imprévue ; mais la mère de l'enfant survint à l'instant, et, toute stupéfaite de le voir debout et parlant, s'écria : Qui t'a rendu la parole ? A quoi l'enfant répondit : Une douce dame en robe grise m'a ordonné de lui parler au nom de Jésus-Christ, et j'ai trouvé la parole pour lui répondre. La mère se mit alors à courir dans la direction qu'avait prise Élisabeth, et, l'ayant aperçue qui fuyait de loin, elle la reconnut bien et publia partout le miracle.

Aussi, malgré la modestie d'Élisabeth, le bruit de la puissance dont Dieu l'avait rendue dépositaire se propagea au loin, et lui attira les supplications de l'infortune et de la douleur. Son invincible compassion l'empêchait de se refuser jamais aux désirs des pauvres qui l'invoquaient ; mais jamais non plus les grâces éclatantes que le Tout-Puissant répandait par ses mains ne la firent devenir infidèle à cette



profonde et fervente humilité qui la rendait surtout agréable devant lui.

Un jour un malade vint lui demander de le guérir, au nom du cher apôtre saint Jean, pour qui elle avait, comme nous l'avons vu, une dévotion toute spéciale. Après qu'elle eut prié pour lui, il se sentit guéri, et se jeta sur-le-champ à genoux devant elle pour la remercier; mais elle s'agenouilla aussitôt à côté de lui et se mit à remercier ardemment Dieu de ce qu'il avait exaucé les prières de son cher apôtre saint Jean. Et cependant, dit l'écrivain à qui nous empruntons ce trait, c'étaient les siennes que Dieu avait exaucées, tout aussi bien que celles de l'apôtre.

Une autre fois, un malheureux estropié des mains et des pieds lui cria : O brillant soleil de clarté parmi toutes les femmes, je suis de Reinhartsbrunn, où ton mari repose; pour l'amour de son âme, viens à mon secours et guéris-moi. — Au nom de son mari, émue par le souvenir de son doux et saint amour, elle s'arrêta et regarda avec une infinie tendresse celui qui l'invoquait ainsi; et au moment même, par ce seul regard, le pauvre estropié se trouva guéri. Elle en remercia aussitôt le Seigneur.

Enfin, un autre jour, elle s'était rendue à l'église qu'elle avait fait bâtir pour son hôpital, vers midi, qui était l'heure qu'elle préférait, parce que c'était celle où le soin des repas éloignait tous les fidèles, et où elle pouvait se livrer en toute liberté à sa dévotion. Elle y vit un pauvre aveugle tout seul, qui marchait à tâtons autour de l'église : ses yeux étaient ouverts, comme ceux de tout le monde; mais ses prunelles étaient flétries et vides. Elle alla aussitôt à lui, et lui demanda ce qu'il faisait là tout seul, et pourquoi il errait ainsi dans l'église. Il lui répondit : Je voulais aller à cette chère dame qui console les pauvres gens, pour lui demander de me faire quelque aumône au nom de Dieu; mais je suis d'abord venu faire ma prière dans cette église, et j'en fais le tour afin de savoir comment elle est grande et large, puisque j'ai le malheur de ne pas pouvoir la voir de mes yeux. — Aimerais-tu la voir, cette église ? lui dit alors la compatissante Élisabeth. — Si Dieu voulait, répondit l'aveugle, j'aimerais beaucoup la voir ; mais j'ai perdu la vue en naissant; je n'ai jamais vu la lumière du soleil, je suis devenu le prisonnier de Dieu. — Puis il se mit à lui raconter toutes ses misères : J'aurais bien voulu pouvoir travailler comme un autre, disait-il, car je ne sers de rien à personne, ni à moi-même ; les heures les plus courtes me paraissent bien longues ; quand je suis avec les autres hommes qui ont leurs yeux, je ne peux me défendre du péché d'envie : si je reste tout seul, je pleure mon malheur ; car je ne peux pas prier toujours,

et même en priant je ne puis m'empêcher d'y songer sans cesse. — C'est pour ton bien, répondit Élisabeth, que Dieu t'a envoyé ce malheur : tu aurais peut-être été entraîné à des excès ; tu aurais plus péché qu'à présent. — Oh ! non, reprit l'aveugle, je me serais bien gardé du péché ; je me serais livré pour vivre à de durs travaux ; je n'aurais pas eu mes tristes pensées d'aujourd'hui. — Élisabeth, vaincue par la pitié, lui dit alors : Prie Dieu de te rendre la lumière, et moi je le prierai pour toi.

A ces mots, l'aveugle comprit tout à coup que c'était la sainte duchesse Élisabeth qui lui parlait, et, tombant la face contre terre devant elle, il s'écria : Ah ! noble et miséricordieuse dame, ayez pitié de moi ! Mais elle lui enjoignit de nouveau de prier Dieu avec une entière confiance, et, s'agenouillant elle-même à quelque distance, se mit aussi à prier avec ferveur. Aussitôt la vue fut rendue à l'aveugle, et des yeux d'une beauté céleste vinrent remplir ses orbites creux et vides. Il se leva, regarda autour de lui et s'empressa d'aller vers Élisabeth : Madame, dit-il, Dieu soit loué ! sa grâce m'a favorisé : je vois tout bien et clair ; vos paroles sont vérifiées. Mais la pieuse princesse, qui savait unir toujours la prudente sollicitude d'une mère chrétienne à sa charité, lui dit : Maintenant que la vue t'est rendue, songe à servir Dieu et à éviter le péché ; travaille et sois honnête homme, humble et loyal en tout <sup>1</sup>.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis que l'humble Élisabeth avait revêtu, avec l'habit de Saint-François, la force de mépriser toutes les joies de la vie et de marcher vers le ciel par un chemin semé de tant d'épines ; et déjà le Seigneur avait trouvé l'épreuve assez longue, la tâche laborieuse qu'elle s'était imposée suffisamment achevée. Comme le divin époux du Cantique inspiré, il vint annoncer à sa bien-aimée que le triste hiver de sa vie, avec tous ses orages, était passé, et que l'aurore du printemps éternel allait se lever pour elle. L'année 1231 tirait à sa fin. Une nuit qu'Élisabeth était couchée, partagée entre le sommeil et la prière, le Christ lui apparut au milieu d'une lumière délicieuse, et lui dit d'une voix très-douce : « Viens, Élisabeth, ma fiancée, ma tendre amie, ma bien-aimée ; viens avec moi dans le tabernacle que je t'ai préparé de toute éternité ; c'est moi-même qui t'y conduirai. » Dès son réveil, toute joyeuse de cette prochaine délivrance, elle se hâta de faire tous ses préparatifs pour cet heureux voyage ; elle disposa tout pour son ensevelissement et son enterrement. Elle alla visiter une dernière fois tous ses pauvres et tous ses malades ; elle les bénit tous avec une joie immense, et

<sup>1</sup> Montalembert, c. 28.

partagea entre eux et ses suivantes tout ce qui lui restait à donner.

Maître Conrad était en ce moment même atteint d'une grave maladie, qui lui faisait souffrir les plus violentes douleurs. Il fit prévenir sa docile pénitente, et aussitôt elle courut chez lui, fidèle jusqu'au bout à sa mission de consolatrice et d'amie des malades. Il la reçut avec beaucoup d'affection, elle se lamenta beaucoup de le voir ainsi souffrant. — Que deviendrez-vous, dit-il, alors, madame et chère fille, lorsque je serai mort? comment arrangerez-vous votre vie? qui sera votre protecteur contre les méchants, et qui vous dirigera vers Dieu? — Mais elle lui répondit aussitôt : Votre question est inutile; c'est moi qui mourrai avant vous; croyez-m'en, je n'aurai pas besoin d'un autre protecteur que vous.

Le quatrième jour après cet entretien, elle sentit la première atteinte du mal qui devait mettre un terme à la longue mort de son existence terrestre, et la conduire à la vie véritable et éternelle. Elle se vit forcée de se mettre au lit, et elle y languit pendant douze ou quinze jours, en proie à une fièvre ardente, mais toujours joyeuse et gaie, et occupée sans cesse à prier. Au bout de ce temps, un jour qu'elle semblait dormir, et retournée contre la muraille de sa chambre, une de ses femmes, nommée comme elle Élisabeth, qui était assise à côté de son lit, entendit comme une douce et exquise mélodie qui s'échappait du gosier de la malade. Un moment après, la duchesse changea de place, et, se tournant vers sa compagne, elle dit : Où es-tu, ma bien-aimée? — Me voici, répondit la suivante, en ajoutant : Oh! madame, que vous avez délicieusement chanté! — Quoi! lui dit Élisabeth, as-tu aussi entendu quelque chose? — Et sur sa réponse affirmative, la malade reprit : Je te dirai qu'un charmant petit oiseau est venu se poser entre moi et la paroi, et il m'a chanté pendant longtemps d'une manière si douce et si suave, et il a tellement réjoui mon cœur et mon âme, qu'il m'a bien fallu chanter aussi. Il m'a révélé que je mourrais dans trois jours. — C'était sans doute, dit un ancien narrateur, son ange gardien qui venait sous la forme de ce petit oiseau lui annoncer la joie éternelle.

Le troisième jour, après avoir reçu l'extrême-onction et communié, elle resta immobile et silencieuse pendant toute la journée, jusqu'à l'heure de vêpres, absorbée dans la contemplation, et comme enivrée de ce sang de vie dont elle venait de s'abreuver pour la dernière fois sur la terre. Puis, tout à coup ses lèvres s'ouvrirent pour laisser échapper un torrent de pieuses et ferventes paroles. Sa langue, auparavant si retenue à parler, répandait ses lumières avec profusion, mais avec telle prudence et telle efficacité, que, bien que jamais elle n'eût tant discouru, il n'y avait pas une de ses paroles de per-

due. On remarqua que tout ce qu'elle avait appris des prédicateurs, ou dans les bons livres, ou compris dans ses ravissements, lui revint en mémoire pour en faire part à ses filles avant que de mourir. Une source inconnue d'éloquence et de savoir avait tout à coup jailli dans cette âme, au moment où elle prenait son vol vers les cieux.

En reportant son esprit sur les saintes Écritures, elle y choisit le récit le plus propre peut-être à charmer la mémoire d'une âme aimante comme la sienne. Elle se mit à réciter tout au long l'évangile de la résurrection de Lazare, et s'épancha avec une abondance merveilleuse sur la visite que fit Jésus aux bienheureuses sœurs Marthe et Marie, lorsqu'il daigna s'associer à leur douleur, aller avec elles au tombeau de leur frère, et leur montrer sa tendre et sincère compassion en mêlant à leurs larmes ses larmes divines. Arrêtant là sa pensée, elle se mit à disserter profondément, et à la grande admiration des assistants, sur ces larmes du Christ, ainsi que sur celles qu'il versa à la vue de Jérusalem, et pendant qu'il était en croix ; ses paroles furent si vives, si poignantes, si enflammées, si propres à remuer jusqu'au fond des cœurs, que bientôt un torrent de pleurs s'échappa des yeux de tous ceux qui l'entouraient. La mourante s'en aperçut, et, comme pour leur donner un doux avertissement, elle répéta les paroles qu'avait dites le Seigneur en marchant à la mort : Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, pleurez sur vous-mêmes. Son cœur, toujours tout plein de compassion et de sympathie, tout en s'élançant vers le ciel, restait encore ouvert à ceux qu'elle avait aimées ; elle songeait encore à soulager la douleur de ses suivantes, leur adressait les consolations les plus affectueuses, les appelait sans cesse : Mes amies, mes bien-aimées ! Après tous ces discours elle se tut, baissa la tête et garda longtemps un complet silence.

Cependant, après un certain temps, sans qu'on vit ses lèvres s'entr'ouvrir, une harmonie d'une exquise suavité et doucement voilée se fit de nouveau entendre dans sa gorge. Comme on la questionnait à cet égard, elle répondit : Ne les avez-vous pas entendus, ceux qui chantaient avec moi ? j'ai chanté comme j'ai pu avec eux. — Aucune âme fidèle n'en doutera, dit son historien, elle mêlait déjà sa douce voix aux chants de triomphe et aux délicieux concerts de l'armée céleste, qui attendait l'instant où elle entrerait dans ses rangs ; elle chantait déjà la gloire du Seigneur avec ses anges.

Elle resta depuis la chute du jour jusqu'au premier chant du coq dans un état de joie expansive, d'exaltation pieuse unie à la plus fervente dévotion. Au moment de la victoire, elle célébrait à bon droit les combats à jamais terminés. Déjà sûre de sa glorieuse couronne, elle dit à ses amies, un peu avant minuit : Que ferions-nous, si notre

ennemi le diable venait à paraître? Un instant après, elle s'écria d'une voix très-haute et claire : Fuis, fuis, méchant! je t'ai renié. Bientôt elle dit : Or, il s'en va ; parlons maintenant de Dieu et de son Fils; que cela ne vous ennuie pas, ce ne sera pas long.

Vers minuit, son visage devint tellement resplendissant, qu'on pouvait à peine le regarder. Au premier cri du coq, elle dit : Voici l'heure où la Vierge Marie mit au monde le Seigneur et le présenta aux assistants. Parlons de Dieu et de l'enfant Jésus, car voici minuit quand Jésus naquit, quand il fut couché dans la crèche et qu'il créa une nouvelle étoile que nul n'avait encore vue ; voici l'heure où il vint racheter le monde : il me rachètera aussi ; voici l'heure où il ressuscitera des morts et où il délivrera des âmes enchaînées : il délivrera aussi la mienne de ce monde misérable. — Sa joie et son bonheur croissaient à chaque instant. Je suis faible, disait-elle, mais je ne sens aucune douleur, pas plus que si je n'étais pas malade... Je vous recommande tous à Dieu. — Elle parla encore beaucoup, tout enflammée par l'Esprit-Saint; mais ses paroles, qui respiraient le plus tendre amour de Dieu, ne sont pas venues jusqu'à nous. Enfin elle dit : O Marie ! viens à mon secours... Le moment arrive où Dieu appelle ses amis à ses noces... L'époux vient chercher son épouse. — Puis, à voix basse : Silence!... silence!... En prononçant ces mots, elle baissa la tête comme dans un doux sommeil, et rendit le dernier soupir <sup>1</sup>.

C'était la nuit du 19 novembre de l'année 1231 ; la sainte avait à peine accompli sa vingt-quatrième année. Pour satisfaire la dévotion du peuple qui affluait de toute part, elle resta exposée quatre jours entiers dans l'église, au milieu de la multitude des fidèles qui chantaient de pieux cantiques. On l'enterra dans la chapelle même de son hospice. D'éclatants miracles attestèrent bientôt sa haute sainteté. Conrad de Marbourg en écrivit au pape Grégoire, qui le commit avec l'archevêque de Mayence et un abbé de Cîteaux pour en faire des informations juridiques. Trente-sept guérisons subites et surnaturelles furent constatées, avec les détails les plus précis sur les lieux, les dates et les personnes, ainsi que sur les formules de prières qui avaient été employées. Mais, pour le moment, ces procédures n'eurent point de suite.

Il s'était formé dans le nord de l'Allemagne une nouvelle secte de révolutionnaires religieux et politiques, sous le nom de Stadinques. Pour le fond de la doctrine, ils étaient manichéens ; Conrad de Marbourg procéda contre eux et contre leurs fauteurs avec un cou-

<sup>1</sup> Montalembert, c. 29.

rage indomptable et une sévérité, dit-on, quelquefois excessive. Il n'épargnait ni les seigneurs, ni les princes les plus puissants : ce qui excita contre lui des haines redoutables. Le 30 juillet 1233, comme il revenait de Mayence à Marbourg, il fut surpris, près du village de Kappel, par plusieurs chevaliers et vassaux du comte de Sayn, qu'il venait d'accuser d'hérésie : ils fondirent sur lui et l'égorèrent. Les assassins voulurent épargner son disciple et compagnon, frère Gérard, franciscain ; mais celui-ci s'opposa à leur dessein, et embrassa si fortement le corps de son maître, qu'il leur fut impossible de tuer l'un sans l'autre. Les corps de Conrad, de son ami et de douze autres prêtres et laïques, victimes des hérétiques, furent transportés à Marbourg, au milieu des regrets du peuple. Il fut enterré dans la même chapelle que la sainte duchesse, sa fille en Jésus-Christ, et à peu de distance de sa pierre sépulcrale.

La mort de Conrad, qui avait veillé aussi fidèlement à la gloire posthume d'Élisabeth qu'à son salut pendant qu'elle vivait encore, fut un grand obstacle pour la canonisation que beaucoup de fidèles avaient désirée et espérée. Les pièces qu'il avait rassemblées furent négligées ou perdues, et le zèle qu'on avait témoigné pour cet intérêt populaire commença à se ralentir.

Toutefois le Seigneur ne tarda pas à susciter un nouveau et zélé défenseur de la gloire de son humble servante, et là même où cette protection semblait le plus inattendue. Des deux frères que le duc Louis, mari d'Élisabeth, avait laissés, et dont nous avons vu l'indigne conduite envers leur belle-sœur, l'un, Henri, gouvernait les duchés pendant la minorité du jeune Hermann, fils de Louis ; l'autre, Conrad, se livrait sans frein aux violences que pouvaient lui suggérer toutes les passions de la jeunesse. En 1232, à l'occasion d'une pénitence infligée par l'archevêque de Mayence à l'abbé de Reinhartzbrunn, protégé naturel de la maison de Thuringe, le landgrave Conrad fut tellement irrité contre le prélat, qu'il courut sur lui en plein chapitre, à Erfurt, le prit par les cheveux, le renversa par terre, et l'aurait certainement poignardé, si ses serviteurs ne l'en eussent empêché. Mais, non content de ces excès, il se mit à ravager les possessions du siège de Mayence, et assiégea, entre autres, la ville de Fritzlar. Il la prit d'assaut, et pour se venger des dérisions grossières qu'il avait eu à essayer de la part des femmes de la ville pendant le siège, il y fit mettre le feu, qui consuma la ville tout entière, avec ses églises, ses monastères et une grande partie des habitants.

Il se retira ensuite en son château de Tenneberg, près Gotha, où la main de Dieu ne devait pas tarder à le toucher. Un jour il y vit arriver une fille de mauvaise vie, qui semblait tombée dans la plus

profonde misère, et qui venait lui demander l'aumône. Le landgrave lui ayant reproché très-durement l'infamie de sa profession, l'infortunée lui répondit que c'était la misère seule qui l'y avait forcée, et lui fit un tableau si déchirant de cette misère, qu'il en fut ému au point de lui promettre de subvenir désormais à tous ses besoins, à condition qu'elle renoncerait à sa vie criminelle. Cet incident produisit une profonde impression sur son âme ; il passa la nuit suivante tout entière dans une agitation extrême, en réfléchissant combien il était plus coupable que cette malheureuse qu'il avait insultée, et que la seule pauvreté avait poussée dans le vice, tandis que lui, riche et puissant, faisait un si grand abus des dons de Dieu. Le lendemain matin il communiqua ses pensées à plusieurs de ses compagnons d'armes et de violence, et apprit avec surprise qu'ils avaient été agités par les mêmes réflexions : ils regardèrent aussitôt cette voix intérieure et simultanée comme un avertissement du ciel, et résolurent de faire pénitence et de changer de vie. Ils s'en allèrent d'abord pieds nus à un pèlerinage voisin, à Gladenbach, et de là à Rome, pour obtenir du Pape même l'absolution de leurs péchés.

Arrivé à Rome en 1233, le duc donna l'exemple de la pénitence la plus sincère et d'une fervente piété. Tous les jours il recevait à sa table vingt-quatre pauvres, qu'il servait lui-même. Le pape lui donna l'absolution, en lui imposant pour condition de se réconcilier avec l'archevêque de Mayence et tous ceux à qui il avait fait tort, de construire et de doter un monastère au lieu de ceux qu'il avait brûlés, de faire publiquement amende honorable sur les ruines de Fritzlar, et enfin d'entrer lui-même dans un ordre religieux. Pendant qu'il se rapprochait ainsi de Dieu, le souvenir de son humble et sainte belle-sœur, de cette Élisabeth qu'il avait méconnue et persécutée, lui revint aussi dans la mémoire : il résolut d'expié ses torts envers elle en travaillant à propager sa gloire, et dans les entretiens qu'il eut avec le souverain Pontife, il lui parla en détail de sa grande sainteté, et demanda vivement sa canonisation.

A peine revenu en Allemagne, l'année 1234, il s'empresse d'accomplir toutes les conditions de son absolution. Il se rendit à Fritzlar, où ceux qui avaient échappé au massacre des habitants étaient revenus chercher un refuge auprès des ruines du principal monastère ; il se prosterna tout de son long devant eux, et les supplia, pour l'amour de Dieu, de lui pardonner tout le mal qu'il leur avait fait. Il fit ensuite une procession pieds nus et une discipline à la main ; il s'agenouilla devant la porte de l'église, et tendit la discipline à la foule des assistants, en invitant tous ceux qui voudraient à la prendre et à l'en frapper. Une seule vieille femme obéit à cette

invitation, et lui donna sur le dos plusieurs coups, qu'il endura avec patience. Il fit immédiatement reconstruire le monastère et l'église, et y établit des chanoines, en même temps qu'il concédait à la ville de Fritzlär d'importants privilèges. Il se rendit ensuite à Eisenach, où, de concert avec son frère Henri, il fonda un couvent de frères Prêcheurs, sous l'invocation de saint Jean, mais à l'intention spéciale de sa belle-sœur Élisabeth, et pour se purifier ainsi d'avoir été complice des cruelles douleurs qu'elle avait eu à souffrir dans cette même ville d'Eisenach, lors de son expulsion de la Wartbourg.

A dater de ce moment, il se dévoua aux intérêts de sa gloire avec le même zèle que le défunt Conrad. On pouvait croire d'ailleurs que c'étaient les prières de sa belle-sœur, unies à celles de son frère, qui lui avaient mérité la grâce de comprendre ses fautes, et de mépriser, comme on disait alors, le monde dans sa fleur. S'étant décidé à entrer dans l'ordre Teutonique, il prit l'habit et la croix de l'ordre dans l'église même de l'hôpital de Saint-François, fondé par Élisabeth à Marbourg ; il fit confirmer par son frère la donation qu'Élisabeth avait faite de cet hôpital et des biens qui en dépendaient à ces moines-chevaliers, et y ajouta toutes ses possessions en Hesse et en Thuringe. Il obtint en outre que cette donation fût sanctionnée par le Pape, et que cet hôpital, devenu un des chefs-lieux de l'ordre Teutonique, fût exempt de toute juridiction épiscopale et doté de plusieurs autres droits et prérogatives, le tout en l'honneur de la duchesse Élisabeth qui y reposait, afin, était-il dit, dans sa supplique au Pape, que ce corps sacré, déjà célèbre par la vénération des fidèles, jouisse du privilège de la liberté.

Cependant il insistait surtout auprès du Pontife pour obtenir une reconnaissance solennelle de la sainteté de sa belle-sœur et des grâces nombreuses que Dieu accordait chaque jour à son intercession. Le Pape céda enfin à ses instances, et, par un bref du 13 octobre 1234, commit l'évêque de Hildesheim et deux abbés pour procéder à un nouvel examen des miracles. Les commissaires ayant publié le bref apostolique dans tous les diocèses circonvoisins, et marqué le jour où ils entendraient les témoins à Marbourg, y trouvèrent plusieurs milliers de personnes venues de toutes les parties de l'Europe. Ils s'adjoignirent plusieurs abbés de Cîteaux et de Prémontré, un grand nombre de prieurs et de frères Mineurs et Prêcheurs, de chanoines réguliers, de religieux de l'ordre Teutonique, et d'autres hommes doctes et prudents. Des témoins vinrent déposer, après avoir prêté serment, devant cet imposant tribunal ; leurs dires furent scrupuleusement pesés et examinés par des légistes et des professeurs de droit.

On ne trouve pas les noms des témoins qui se présentèrent cette



fois, à l'exception des quatre suivantes de la duchesse, Guta, qui lui avait été attachée alors qu'elle n'avait encore que cinq ans, Ysen-trude, sa confidente et sa meilleure amie, Élisabeth et Irmengarde, qui l'avaient servie pendant son séjour à Marbourg. Ce fut alors qu'elles vinrent raconter toutes les quatre ce qu'elles savaient sur la vie de leur maîtresse. Ces inappréciables récits nous ont été conservés dans leur entier, et ont fourni à un excellent et pieux écrivain de nos jours, allié à la noble postérité de sainte Élisabeth, la plupart des traits intimes et touchants de sa narration. Les dépositions de la plupart des autres témoins portaient sur les miracles obtenus par son intercession ; parmi le nombre immense qu'on en rapporte, il faut remarquer la résurrection de plusieurs morts. Cent vingt-neuf dépositions furent jugées dignes d'être recueillies, transcrites et munies des sceaux de l'évêque de Hildesheim et des autres prélats et abbés, pour être envoyées à Rome. Trois personnages, dont l'un était frère Conrad, de l'ordre Teutonique, ci-devant landgrave et beau-frère de la défunte, furent désignés pour porter au Pape le résultat de l'examen qu'il avait prescrit, ainsi que de celui qu'avait fait trois ans auparavant maître Conrad. Ils étaient en même temps porteurs des lettres d'un grand nombre d'évêques et d'abbés, de princes, de princesses et de nobles seigneurs, qui suppliaient humblement le Père commun des fidèles d'assurer la vénération de la terre à celle qui recevait déjà les félicitations des anges, et de ne pas souffrir que cette vive flamme de céleste charité, allumée par la main de Dieu pour servir d'exemple au monde, fût obscurcie par les nuages du mépris, ni étouffée sous le boisseau de l'hérésie <sup>1</sup>.

Au printemps de l'année 1235 le Pape était à Pérouse, dans la ville même où sept années auparavant il avait canonisé saint François d'Assise, lorsque le pénitent Conrad revint auprès de lui, avec les autres envoyés, le supplier d'inscrire dans le ciel, à côté du Père séraphique, la jeune et humble femme qui avait été en Allemagne sa fille première-née et la plus ardente de ses disciples. Le bruit de leur arrivée fit beaucoup d'impression sur le clergé et le peuple. Le Pontife ouvrit leurs lettres en présence des cardinaux et des principaux prélats de la cour romaine et d'une foule de prêtres qui s'étaient rassemblés pour les entendre : il leur communiqua tous les détails transmis sur la vie d'Élisabeth et sur les miracles qui lui étaient attribués. Ils furent grandement émerveillés et émus jusqu'aux larmes par tant d'humilité, tant d'amour des pauvres et de la pauvreté, tant de prodiges émanés de la grâce d'en haut.

<sup>1</sup> Montalembert, c. 31.

Cependant le Pape résolut de mettre la plus grande sévérité dans l'examen de ces miracles. Il y fit procéder avec toute la maturité qui le caractérisait, et en observant scrupuleusement toutes les formalités requises pour dissiper le moindre vestige de doute ; le soin et l'exactitude que l'on apporta à cette discussion furent si remarquables, qu'elle a mérité d'être citée comme modèle, à cinq siècles de distance, par un des plus illustres successeurs de Grégoire IX, par Benoît XIV. Mais toutes ces précautions ne servirent qu'à rendre la vérité plus incontestable et plus éclatante ; plus l'examen fut sévère tant à l'égard des faits que des personnes, plus la certitude fut complète.

Dans un consistoire présidé par le souverain Pontife, et auquel assistaient les patriarches d'Antioche et de Jérusalem et un grand nombre de cardinaux, on donna lecture des pièces officiellement constatées sur la vie et la sainteté d'Élisabeth, et tous, d'un commun accord, déclarèrent qu'il ne fallait plus tarder à inscrire authentiquement dans le catalogue des saints sur la terre ce glorieux nom, déjà inscrit dans le livre de vie, comme l'avait magnifiquement prouvé le Seigneur.

On fit ensuite cette même lecture devant le peuple, dont la piété en fut profondément émue, et qui, ravi d'admiration, s'écria tout d'une voix : Canonisation, très-saint Père ; canonisation, et sans délai ! Le Pape n'eut pas de peine à céder à cette pressante unanimité, et, pour donner plus d'éclat à la cérémonie, il décida qu'elle aurait lieu le jour même de la Pentecôte, 26 mai 1235.

Le duc Conrad, dont le zèle ne pouvait être redoublé par le succès de ses efforts, se chargea de tous les préparatifs nécessaires pour cette imposante solennité.

Le jour de cette grande fête étant arrivé, le Pape, accompagné des patriarches, des cardinaux et des prélats, et suivi de plusieurs milliers de fidèles, se rendit en procession au couvent des Dominicains, à Pérouse : des trompettes et d'autres instruments annonçaient cette marche solennelle ; tous ceux qui y prirent part, depuis le Pape jusqu'aux derniers du peuple, portaient des cierges que le landgrave avait fait distribuer à ses frais. La procession étant arrivée à l'église et les cérémonies préparatoires étant accomplies, le cardinal-diacre, assistant du Pape, lut à haute voix aux fidèles un récit de la vie et des miracles de sainte Élisabeth, au milieu des acclamations du peuple et des larmes de sainte joie et de pieux enthousiasme qui coulaient par torrents des yeux de tous ces fervents Chrétiens, heureux et transportés d'avoir une si tendre et si puissante amie de plus dans le ciel. Ensuite le Pape exhorta tous les assistants à prier, comme il allait prier lui-même, pour que Dieu ne lui permît point de se trom-

per dans cette affaire. Après que tout le monde se fut agenouillé et eut prié à cette intention, le Pape entonna l'hymne *Veni Creator*, qui fut chantée en entier par l'assemblée. L'hymne terminée, le cardinal-diacre, à droite du Pape, dit : *Flectamus genua*, et aussitôt le Pape et tout le peuple s'agenouillèrent et prièrent à voix basse pendant un certain temps. Le cardinal-diacre de gauche dit ensuite : *Levate*, et alors le Pape, étant assis sur son trône, la mitre en tête, déclara sainte la chère Élisabeth, en ces termes :

« En l'honneur de Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne ; par l'autorité de ce même Dieu tout-puissant, par celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, et avec le conseil de nos frères, nous déclarons et définissons qu'Élisabeth, d'heureuse mémoire, en son vivant duchesse de Thuringe, est sainte et doit être inscrite au catalogue des saints ; nous l'y inscrivons, et nous ordonnons en même temps que l'Église universelle célèbre sa fête et son office avec solennité et dévotion chaque année, au jour de sa mort, le treize des calendes de décembre. En outre, par la même autorité, nous accordons à tous les fidèles vraiment pénitents et confessés, qui visiteront son tombeau à pareil jour, une indulgence d'une année et quarante jours. »

Le son des orgues et de toutes les cloches accueillit les dernières paroles du Pontife, qui bientôt, ayant déposé sa mitre, entonna le cantique de joie, *Te Deum laudamus*, qui fut chanté par l'assistance avec une harmonie et un enthousiasme propres à émouvoir les cieux. Un cardinal-diacre dit ensuite à haute voix : *Priez pour nous, sainte Élisabeth, alleluia*, et le Pape récita la collecte ou l'oraison en l'honneur de la nouvelle sainte, qu'il avait composée lui-même. Enfin le cardinal-diacre dit le *Confiteor*, en insérant le nom d'Élisabeth immédiatement après ceux des apôtres, et le Pape donna l'absolution et la bénédiction habituelles, en faisant également mention d'elle au lieu où il est parlé des mérites et des prières des saints. La messe solennelle fut aussitôt célébrée ; à l'offertoire, trois des cardinaux-juges firent successivement les offrandes mystérieuses des cierges, du pain et du vin, avec deux tourterelles, comme symbole de la vie contemplative et solitaire ; deux colombes, comme symbole de la vie active, mais pure et fidèle, et, en dernier lieu, une cage de petits oiseaux qu'on laissa s'envoler en liberté vers le ciel, comme symbole de l'essor des âmes saintes vers Dieu.

Dans le convent même des Dominicains de Pérouse, où cette cérémonie avait été célébrée, on éleva aussitôt, en l'honneur de la sainte nouvelle, un autel que le souverain Pontife dota d'une indulgence

de trente jours pour tous ceux qui viendraient y prier. Ce fut ainsi le premier lieu du monde où le culte de sainte Élisabeth de Thuringe fut officiellement célébré, et, depuis, les religieux de ce couvent ont toujours honoré par de très-grandes solennités le jour de sa fête, en y chantant son office avec les mêmes mélodies que l'office de leur père, saint Dominique.

Pour fêter encore cet heureux jour, le bon duc Conrad invita à sa table trois cents religieux, et envoya du pain, du vin, des poissons et des laitages à beaucoup de couvents des environs, aux ermites, aux recluses, et notamment aux pauvres clarisses, à qui la nouvelle sainte semblait devoir servir de patronne spéciale dans le ciel, après avoir été leur rivale sur la terre. En outre, il fit distribuer à plusieurs milliers de pauvres, à tous ceux, sans distinction, qui lui demandaient l'aumône, des secours abondants en viande, en pain, en vin et en argent, non pas en son propre nom, mais au nom de l'ordre Teutonique, et spécialement en l'honneur de celle qui avait été envers tous les pauvres d'une générosité si prodigieuse. Cette générosité de Conrad plut tellement au Pape, qu'il l'invita à sa table, ce qui était une très-grande distinction, et le plaça à ses côtés, tandis qu'il faisait traiter magnifiquement toute sa suite. Lorsqu'il prit ensuite congé pour retourner en Allemagne, le Pontife lui accorda toutes les grâces qu'il demandait au nom de beaucoup de pétitionnaires depuis longtemps en instance ; puis il lui donna sa bénédiction et l'embrassa en pleurant beaucoup.

Le 1<sup>er</sup> juin de la même année 1235, le Pape publia la bulle de canonisation, qui fut aussitôt envoyée aux princes et aux évêques de toute l'Église. Elle contient en abrégé la vie, les vertus, les miracles de sainte Élisabeth, ainsi que la procédure pour les constater.

La bulle, arrivée promptement en Allemagne, y fut reçue avec enthousiasme. Il paraît qu'elle fut d'abord publiée à Erfurt, où l'on célébra, à cette occasion, une fête qui dura dix jours, et pendant laquelle on fit aux pauvres d'immenses distributions. L'archevêque Sigfrid de Mayence fixa aussitôt un jour pour l'exaltation et la translation du corps de la sainte, et en différa l'époque jusqu'au printemps suivant, pour donner aux évêques et aux fidèles d'Allemagne le temps de se rendre à Marbourg et d'y assister. Le 1<sup>er</sup> mai 1236 fut désigné à cet effet.

Aux approches de ce jour, la petite ville de Marbourg et ses environs furent inondés par une foule immense de fidèles de tous les rangs. S'il faut en croire les historiens contemporains, douze cent mille Chrétiens se trouvèrent réunis par la foi et la ferveur autour du tombeau de l'humble Élisabeth. Toutes les nations, toutes les lan-

gues y semblaient représentées. Beaucoup de pèlerins des deux sexes étaient venus de la France, de la Bohême et de sa patrie, la lointaine Hongrie. Ils s'émerveillaient eux-mêmes de leur grand nombre en s'abordant, et se disaient que, pendant des siècles, on n'avait jamais vu tant d'hommes réunis que pour honorer la chère sainte Élisabeth. Toute la famille de Thuringe y était naturellement assemblée : la duchesse Sophie, sa belle-mère, les ducs Henri et Conrad, ses beaux-frères, heureux de pouvoir expier ainsi solennellement les torts qu'elle leur avait si noblement pardonnés. Ses quatre petits enfants y étaient aussi, avec une foule de princes, de seigneurs, de prêtres, de religieux et de prélats. On remarquait parmi ceux-ci, outre l'archevêque Sigfrid de Mayence, qui présidait à la cérémonie, les archevêques de Cologne, de Trèves et de Brême, les évêques de Hambourg, de Halberstadt, de Mersebourg, de Bamberg, de Worms, de Spire, de Paderborn et de Hildesheim. Enfin l'empereur Frédéric II, alors au comble de sa puissance et de sa gloire, réconcilié avec le Pape, récemment uni à la jeune Isabelle d'Angleterre, si célèbre par sa beauté, l'empereur lui-même suspendit toutes ses occupations et ses expéditions militaires pour céder à l'attrait qui entraînait à Marbourg tant de sujets, et vint rendre publiquement hommage à celle qui avait dédaigné sa main pour se donner à Dieu.

Les chevaliers Teutoniques ayant appris l'arrivée de l'empereur, crurent qu'il serait impossible de déterrer le corps de la sainte en sa présence, et résolurent de devancer le jour fixé. Trois jours auparavant, le prieur Ulric, accompagné de sept frères, entra de nuit dans l'église où elle reposait, et, après avoir soigneusement fermé toutes les portes, ils ouvrirent le caveau où était la tombe. A peine la pierre qui la fermait eut-elle été soulevée, qu'un délicieux parfum s'exhala de ses dépouilles sacrées; les religieux furent pénétrés d'admiration pour ce gage de miséricorde divine, d'autant plus qu'ils savaient qu'on l'avait ensevelie sans arômes ni parfums quelconques. Ils trouvèrent ce saint corps tout entier, sans l'apparence de corruption, quoiqu'il eût été près de cinq ans sous terre. Elle avait encore les mains pieusement jointes en forme de croix sur sa poitrine. Ils se disaient les uns aux autres que sans doute ce corps délicat et précieux ne répandait aucune odeur de corruption dans la mort parce que, vivant, il n'avait reculé devant aucune infection, devant aucune souillure pour soulager les pauvres. Ils le retirèrent ensuite du cercueil, et, l'ayant enveloppé d'une draperie de pourpre, ils le déposèrent dans une châsse de plomb qu'ils replacèrent ensuite dans le caveau, sans le fermer; de manière à ce qu'on n'éprouvât aucune difficulté pour l'enlever lors de la cérémonie.

Enfin, le 1<sup>er</sup> mai, au point du jour, la multitude s'assembla autour de l'église, et l'empereur ne put qu'avec difficulté fendre les flots du peuple pour pénétrer dans l'enceinte. Il semblait pénétré de dévotion et d'humilité ; il était pieds nus et vêtu d'une pauvre robe grise, comme l'avait été la glorieuse sainte qu'il allait honorer ; cependant il avait sur la tête sa couronne impériale : autour de lui étaient les princes et les électeurs de l'Empire, également couronnés, et les évêques et les abbés en mitre. Cette pompeuse procession se dirigea vers la tombe de l'humble Élisabeth. L'empereur voulut descendre le premier dans le caveau et soulever la pierre qui le recouvrait. Le même pur et céleste parfum qui avait déjà surpris et charmé les religieux se répandit aussitôt sur tous les assistants, et augmenta les sentiments de fervente piété qui les animaient. Les évêques voulurent eux-mêmes exhausser le corps sacré de sa fosse ; l'empereur les aida aussi ; il baisa avec ferveur la châsse dès qu'il la vit, et la souleva en même temps qu'eux. Elle fut sur-le-champ scellée avec les sceaux des évêques, et puis transportée solennellement, au milieu d'un concert de voix et d'instruments, par eux et par l'empereur, au lieu qui avait été préparé pour l'exposer au peuple.

Cependant une ardente impatience dévorait les cœurs de ces milliers de fidèles qui se pressaient autour de l'enceinte, qui attendaient la vue des saintes reliques, qui brûlaient du désir de les contempler, de les toucher, de les baiser à leur aise. O heureuse terre ! disaient-ils, sanctifiée par un tel dépôt, gardienne d'un tel trésor ! ô heureux temps où ce trésor s'est révélé ! Enfin, quand la procession arriva au milieu du peuple, quand ils virent ce corps précieux porté sur les épaules de l'empereur, des princes et des prélats ; quand ils respirèrent le doux parfum qui s'en exhalait, l'enthousiasme n'eut plus de bornes. « O petit corps très-sacré, s'écriait-on, qui avez tant de poids auprès du Seigneur, et tant de vertu pour guérir les hommes ! qui pourrait n'être pas attiré par ce fragrant parfum ? comment ne pas courir après la nouvelle sainteté et la merveilleuse beauté de cette sainte femme ? Que les hérétiques tremblent, que les perfides Juifs s'épouvantent ! la foi d'Élisabeth les a confondus. Voilà celle que l'on regardait comme folle, et dont la folie a confondu toute la sagesse de ce monde ! Les anges ont honoré son tombeau, et voilà tous les peuples qui y accourent ; les grands seigneurs et l'empereur romain lui-même s'abaissent pour la visiter ! Voyez l'aimable miséricorde de la majesté divine ! voilà celle qui, vivante, a méprisé la gloire du monde, qui a fui la société des grands, la voilà honorée magnifiquement par la souveraine majesté du Pape et de l'empereur ! Celle qui a toujours choisi la dernière place, qui s'est assise par

terre, qui a dormi dans la poussière, la voilà portée, exaltée par des mains royales !... Et c'est bien justement, puisqu'elle s'était faite pauvre et qu'elle a vendu tout ce qu'elle avait pour acheter l'incalculable perle de l'éternité ! »

Le corps saint ayant été exposé à la vénération publique, on célébra solennellement l'office en son honneur ; la messe propre de la sainte fut chantée par l'archevêque de Mayence. A l'offrande, l'empereur s'approcha de la châsse et plaça sur la tête de la chère Élisabeth une couronne d'or, en disant : Puisque je n'ai pu la couronner vivante comme mon impératrice, je veux au moins la couronner aujourd'hui comme une reine immortelle dans le royaume de Dieu. Il y ajouta une coupe en or dont il avait coutume de se servir dans ses festins, et où fut renfermé plus tard le crâne de la sainte. Il mena ensuite lui-même à l'offrande le jeune duc Hermann, fils de la sainte ; l'impératrice y mena également les jeunes princesses Sophie et Gertrude. La vieille duchesse Sophie, ses fils Henri et Conrad, s'approchèrent aussi des restes glorifiés de celle qu'ils avaient trop longtemps méconnue, prièrent longtemps auprès d'eux et offrirent de riches présents en leur honneur. La noblesse et le peuple se pressaient à la fois au pied de l'autel où ils voyaient sa châsse, pour lui faire hommage de leurs offrandes ; les fidèles de chacun des pays différents qui s'y trouvaient assemblés voulurent y célébrer l'office à leur manière, avec les cantiques de chaque pays ; ce qui fit durer infiniment la cérémonie. Les offrandes furent d'une richesse et d'une abondance incroyables ; rien ne semblait suffire à ces âmes pieuses pour orner et embellir ce lit tout fleuri de miracles, où dormait la chère Élisabeth. Les femmes donnaient leurs bagues, les ornements de leur poitrine et toutes sortes de bijoux ; d'autres offraient déjà des calices, des missels, des ornements sacerdotaux pour la belle et grande église qu'ils demandaient qu'on élevât sur-le-champ en son honneur, afin qu'elle pût y reposer avec l'honneur qui lui était dû, et que son âme en fût d'autant plus disposée à invoquer Dieu pour ses frères.

Mais bientôt une nouvelle merveille vint ajouter encore à la vénération publique et prouver la constante sollicitude du Seigneur pour la gloire de sa sainte. Dès le lendemain matin, en ouvrant la châsse, scellée du sceau des évêques, où reposait le saint corps, on la trouva inondée d'une huile extrêmement subtile et délicate, et qui répandait un parfum semblable à celui du nard le plus précieux. Cette huile coulait goutte à goutte des ossements de la sainte, comme une bienfaisante rosée du ciel ; à mesure qu'on recueillait ces gouttes ou qu'on les essayait, il en reparissait aussitôt d'autres presque imperceptibles et formant comme une sorte de transpiration vaporeuse

Cette huile précieuse fut recueillie avec un soin religieux et un zèle immense par le peuple, et beaucoup de guérisons furent obtenues par son emploi dans de graves maladies ou pour des blessures dangereuses.

Tant de célestes faveurs consacrées par le suffrage suprême de l'Église, et les honneurs qu'elle avait si solennellement décernés à la nouvelle sainte, ne pouvaient qu'accroître le nombre et la ferveur des fidèles qui venaient chercher auprès de sa tombe soit un aliment à leur piété, soit un remède à leurs maux. Sa gloire se répandit bientôt dans tout l'univers chrétien ; elle attirait à Marbourg une foule de pèlerins aussi grande que celle qui se rendait de tous les pays de l'Europe au tombeau de saint Jacques de Compostelle <sup>1</sup>.

La même année que sainte Élisabeth recevait les hommages publics de l'Allemagne ou plutôt de l'Europe entière réunie à Marbourg, sa tante maternelle, la bienheureuse Agnès de Bohême, donnait un grand exemple au monde en se consacrant à Dieu, sous la règle de Saint-François. Elle était fille de Primislas Ottocar, roi de Bohême, et de Constance, sœur d'André, roi de Hongrie, et naquit à Prague l'an 1205. Dès l'âge de trois ans elle fut promise en mariage à Boleslas, fils de Henri, duc de Silésie, et de sainte Hedwige, et on l'envoya dans le pays au monastère de Trebnitz, pour y être élevée par les religieuses ; mais trois ans après, le prince auquel on la destinait étant mort, elle fut ramenée en Bohême et mise dans le monastère de Doxane, où elle demeura jusqu'à l'âge de neuf ans. Alors l'empereur Frédéric II la demanda pour Henri, son fils, et les fiançailles ayant été célébrées par procureur, la jeune princesse fut envoyée en Autriche, pour y apprendre la langue et les mœurs allemandes ; car les Bohêmes étaient de la nation des Slaves. Dès lors elle passait l'avent dans une rigoureuse abstinence, ne vivant que d'un peu de pain et de vin ; ce qu'elle observait aussi le carême, quoique les ducs d'Autriche eussent dispense de manger des laitages, contre l'usage de ce temps-là. La veille de l'Annonciation, Agnès conçut un grand désir de garder la virginité, toute fiancée qu'elle était ; elle en forma la résolution, et, pour l'accomplir, se mit sous la protection de la sainte Vierge. Le mariage fut différé ; on la renvoya en Bohême, et Henri épousa la fille de Léopold, duc d'Autriche.

Ensuite l'empereur Frédéric lui-même, se trouvant veuf pour la seconde fois par la mort d'Yolande, fille du roi de Jérusalem, Jean de Brienne, demanda en mariage Agnès de Bohême, qui fut aussi

<sup>1</sup> Montalembert, c. 32.



demandée en même temps par le roi d'Angleterre, Henri III. L'empereur fut préféré, et le mariage conclu, contre l'inclination de la princesse, par le roi Primislas, son père; mais il mourut l'an 1230, et Wenceslas IV, son frère, lui succéda. Cependant Agnès se préparait à l'état qu'elle prétendait embrasser. Sous ses habits de princesse, ornés d'or et de pierreries, elle portait un cilice et une ceinture de fer. Son lit, magnifique au dehors, était semé de cailloux pointus. Son abstinence était grande et ses jeûnes fréquents, sans que le roi, son frère, s'en aperçût. Elle passait la matinée à entendre des messes en différentes églises, et souvent y allait avant le jour en habit de bourgeoise, pour n'être pas connue; elle passait les heures entières à prier à genoux.

Elle avait vingt-huitans l'année 1233, lorsque l'empereur Frédéric envoya des ambassadeurs à Prague pour l'amener et célébrer son mariage, et le roi, son frère, y consentait avec joie. Mais pendant que les ambassadeurs faisaient de grands préparatifs pour conduire la princesse avec plus de magnificence, elle envoya secrètement au pape Grégoire, pour implorer son secours et son autorité contre ce mariage, auquel on voulait l'engager contre son gré. Or, ce qui augmentait sa répugnance, c'est qu'elle était bien avertie de la vie débordée que menait l'empereur pendant son veuvage. Le Pape entra dans les sentiments de la pieuse princesse, et envoya un nonce extraordinaire en Bohême, avec charge d'empêcher ce mariage, ménageant autant qu'il serait possible le ressentiment que l'empereur pourrait en concevoir. Agnès alla trouver le roi, son frère, lui montra la bulle du Pape, et le supplia d'appuyer sa résolution. Il un avertit les ambassadeurs, qui le firent savoir à l'empereur. Celui-ci en fut d'abord irrité, mais se rendit ensuite et donna un décret par lequel il déchargeait Agnès des promesses qu'elle lui avait faites par le traité de mariage. Si elle m'avait quitté pour un homme mortel, disait-il dans ce décret, j'en aurais tiré vengeance par les armées; mais je ne puis trouver mauvais qu'elle me préfère l'époux céleste.

La princesse, se trouvant ainsi libre, accomplit son pieux dessein. S'étant bien informée de l'institut de Saint-François et de la manière de vivre de sainte Claire et de ses filles, elle résolut de l'embrasser, par le conseil des frères Mineurs, qui étaient venus s'établir de Mayence à Prague dès le temps du roi Primislas, son père. Elle acheva de bâtir leur monastère, et en fonda un nouveau, sous le nom de Saint-Sauveur, pour les filles de sainte Claire, qui lui en envoya cinq. Il était achevé dès l'an 1234, comme il paraît par la lettre du pape Grégoire, qui approuve et confirme cette fondation. Agnès avait déjà fondé à Prague un hôpital pour les malades sous le nom de

Saint-François, servi par des religieux de la règle de Saint-Augustin, qui portaient sur leur habit une croix avec une étoile rouge. Enfin, le jour de la Pentecôte, 18<sup>m</sup>e de mai 1236, elle prit solennellement l'habit des pauvres clarisses avec sept autres filles de grande naissance. Elle était âgée de trente-un ans, et en vécut encore quarante-cinq.

On voit, par les lettres que le Pape lui écrivit les deux années suivantes, qu'elle était abbesse de ce monastère, et que dès lors il portait le nom de Saint-François. Nous avons aussi quatre lettres de sainte Claire à la bienheureuse Agnès, où elle la félicite sur sa vocation, et l'exhorte à la persévérance, surtout à l'amour de la sainte pauvreté, mais tout cela avec une tendresse et une amitié séraphiques, que le monde ne soupçonne guère dans des âmes qui le renoncent, qui refusent un trône, qui repoussent les richesses et les plaisirs pour aller mourir à elles-mêmes dans la pauvreté. Voici la quatrième de ces lettres :

« A la moitié de mon âme, au sanctuaire particulier du cordial amour, à la sérénissime reine Agnès, ma très-chère mère et fille spécialement chérie par-dessus toutes : Clara, indigne servante du Christ, et servante inutile de ses servantes, qui demeurent au monastère de Saint-Damien ; salut, et la grâce de chanter avec les autres vierges saintes, devant le trône de Dieu et de l'Agneau, le nouveau cantique, et de suivre l'Agneau quelque part qu'il aille.

« O mère et fille, épouse du roi de tous les siècles ! si je ne vous ai pas écrit aussi souvent que l'eussent désiré mon âme et la vôtre, ne vous en étonnez pas, ni ne vous persuadez aucunement que l'incendie d'amour dont je suis embrasée pour vous ait aucunement diminué. Comme vous aimait les entrailles de votre mère, c'est ainsi que je vous aime. La seule chose qui a mis obstacle a été la rareté des messagers et les grands périls des routes. Maintenant donc, ayant trouvé une occasion d'écrire à votre Charité, j'en jubile avec vous, et je m'en conjouis avec vous dans la joie du Saint-Esprit, ô épouse du Christ ! Car comme la première sainte Agnès a été conjointe à l'Agneau sans tache, qui ôte les péchés du monde, de même il vous a été donné, ô la bienheureuse ! de jouir de l'union céleste de cette conjonction, que les armées des cieux regardent avec admiration, dont le désir ravit tout à soi, dont le souvenir rassasie, la bonté remplit de toute douceur, l'odeur ressuscite des morts ; dont la glorieuse vue rend heureux tous les citoyens de la Jérusalem supercéleste ; qui est la splendeur de la gloire, la lumière de l'éternelle lumière, et le miroir sans tache.

« Regardez chaque jour dans ce miroir, ô reine et épouse de

Jésus-Christ, contemplez-y bien souvent votre face, afin de vous parer au dehors et au dedans des vertus des fleurs les plus diverses, et de vous revêtir des ornements qui conviennent à la fille et à l'épouse du roi suprême. O la bien-aimée ! il vous sera permis de vous complaire avec la grâce divine à regarder ce miroir. Venez et voyez-y d'abord Jésus couché dans une crèche, dans la plus grande pauvreté, et enveloppé de chétifs langes. O l'admirable humilité ! ô la pauvreté surprenante ! Le roi des anges, le maître du ciel et de la terre est posé dans une crèche. Au milieu de ce miroir, regardez la bienheureuse pauvreté de la sainte humilité, pour l'amour de laquelle il a souffert beaucoup d'inconvénients pour la rédemption du genre humain. Enfin, au bout du miroir, regardez l'ineffable amour par lequel il a voulu souffrir sur le bois de la croix, et y mourir d'une mort infâme. Ce miroir, attaché à la croix, avertissait les passants, et disait : O vous tous qui passez par le chemin, regardez et voyez, s'il est une douleur comme ma douleur. Répondons à celui qui appelle et qui gémit, répondons-lui d'une même voix et d'un même esprit : Sans cesse je me souviendrai de vous, et mon esprit sera affligé au dedans de moi. Embrassez-vous, ô reine, dans cette ferveur de l'amour, et rappelez-vous en même temps les ineffables délices, les richesses et les honneurs éternels du roi céleste, et soupirant avec un désir immense, écrivez-vous de tout l'amour de votre cœur : Attirez-moi après vous, je courrai à l'odeur de vos parfums, ô céleste époux ! je courrai, et ne cesserai, jusqu'à ce que vous m'introduisiez dans les celliers du vin, que votre main gauche soutienne ma tête, que votre main droite m'embrasse délicieusement, et que vous me donniez le baiser de votre bouche.

« Au milieu de cette contemplation, souvenez-vous de votre pauvre mère, et sachez que moi, j'ai écrit inséparablement votre bienheureux souvenir dans les tables de mon cœur, vous ayant très-chère par-dessus toutes. Que dirai-je encore ? la langue du corps doit se taire, quand il s'agit de vous aimer, c'est à la langue de l'esprit à parler, ô fille bénie ! car l'amour que j'ai pour vous, la langue corporelle ne saurait l'exprimer. C'est pourquoi, ce que j'ai écrit insuffisamment, recevez-le avec bienveillance et bonté ; reconnaissez-y au moins l'amour maternel, dont je m'enflamme chaque jour pour vous et vos filles. Notre très-digne sœur Agnès, je me recommande instamment dans le Seigneur, moi et mes filles, aux vôtres. Adieu, ô la bien-aimée ; adieu avec vos filles, jusqu'au trône de gloire du grand Dieu, et priez-le pour nous <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 6 *martii*.

Quant au roi d'Angleterre, Henri III, que la bienheureuse Agnès de Bohême refusa d'épouser dans le même temps qu'elle refusa l'empereur Frédéric II, voici ce qu'en dit le plus judicieux des historiens anglais, Lingard.

« Facile et crédule, ferme dans ses affections et oublieux dans ses inimitiés, sans vices, mais aussi sans énergie, c'était un homme bon, mais un faible monarque. Dans un siècle plus tranquille, lorsque l'empire des lois eut été fortifié par l'habitude de l'obéissance, il eût occupé le trône avec décence, peut-être avec honneur; mais le sort le fit naître à l'une des époques les plus turbulentes de notre histoire, sans les talents nécessaires pour commander le respect ou l'énergie qui force à la soumission. Cependant son incapacité lui causa plus de maux personnels qu'elle ne produisit de misère pour ses sujets. Sous son faible, mais pacifique gouvernement, les richesses et les propriétés de la nation s'accrurent plus rapidement que sous aucun de ses ancêtres guerriers. Quoique son règne eût duré cinquante-six années, une très-petite portion en fut marquée par les calamités de la guerre; il entraîna rarement les tenanciers de la couronne dans les contrées étrangères, et ne les appauvrit point par de nombreux scutages pour l'entretien des armées mercenaires. Les propriétaires, privés de deux sources de fortune, le pillage sur l'ennemi et la rançon des captifs, reportèrent leur attention vers l'amélioration de leurs terres; des règlements salutaires encouragèrent l'esprit de commerce, et il y eut à peine un seul port, de la côte de Norwège à celle de l'Italie, qui ne fût annuellement visité par les marchands anglais. Ces faits surprendront peut-être les personnes qui n'ont fait attention qu'aux barons factieux ou aux plaintes des historiens mécontents; mais il est certain que, de tous les souverains qui avaient régné depuis la conquête, Henri fut celui qui leva le moins d'argent sur les tenanciers de la couronne. Suivant les calculs les plus exacts, la quotité réelle de ses dépenses n'excédait pas vingt-quatre mille marcs par an; et l'on peut s'assurer que, dans le cours d'un règne qui dura plus d'un demi-siècle, les seuls subsides extraordinaires levés sur la nation furent deux quinzièmes, un trentième et un quarantième pour lui-même, et un vingtième pour le rachat de la terre sainte. Il trouva sa principale ressource dans le dixième des revenus ecclésiastiques qu'il reçut pendant quelques années; impôt qui, bien qu'insuffisant pour l'affranchir des maux qu'entraîne la pénurie, était de nature, par les formes illégales de la perception, à exaspérer l'esprit de ceux qui étaient forcés de le payer. Le clergé s'agita en vain pour se délivrer de ce fardeau; ses écrivains ont travaillé avec plus de succès à intéresser en leur faveur l'opinion de la

postérité, par la description, probablement exagérée, des dommages qu'il éprouvait <sup>1</sup>. »

« De ces écrivains, celui qui se plaint le plus est Matthieu Pâris, moine de Saint-Alban, en partie auteur, en partie compilateur du lourd volume qui, avec la continuation de Rishanger, a été publié sous son nom. Cet ouvrage contient plusieurs documents originaux ; mais l'écrivain, accoutumé à attaquer les personnes élevées, laïques ou ecclésiastiques, semble avoir réuni et conservé toutes les anecdotes malicieuses et scandaleuses qui satisfaisaient ses dispositions critiques. Il pourrait paraître odieux de parler trop rigoureusement de cet historien favori ; mais ce que je puis dire, c'est que lorsque j'ai pu confronter le contenu de son ouvrage avec des recueils authentiques ou avec des écrivains contemporains, j'ai, dans beaucoup de circonstances, trouvé assez de différence entre eux pour donner à sa narration l'apparence d'un roman plutôt que celle d'une histoire <sup>2</sup>. »

Tel est le jugement que l'Anglais Lingard, par suite d'un examen approfondi et réitéré, a été conduit à porter sur le moine anglais Matthieu Pâris, historien favori et pour ainsi dire unique de Fleury. Une preuve entre autres de la crédulité avec laquelle Pâris accueillit toute espèce d'anecdotes et de fables, c'est la sérieuse persuasion avec laquelle il rapporte le conte du Juif errant. L'an 1228, un archevêque de la Grande-Arménie étant venu en Angleterre, fit quelque séjour au monastère de Saint-Alban, où Matthieu Pâris était moine. Entre autres choses, on demanda au pèlerin arménien ce qu'il savait d'un certain Joseph dont on parlait beaucoup, que l'on disait avoir été présent à la passion de Notre-Seigneur, et être encore vivant, pour preuve de la religion chrétienne. Un chevalier d'Antioche, qui était à la suite de l'archevêque et lui servait d'interprète, répondit en français : Monseigneur connaît très-bien ce Joseph ; et, peu de temps avant que de partir pour l'Occident, il le reçut à sa table, en Arménie. Quand Jésus-Christ fut pris par les Juifs et mené devant Pilate, cet homme, nommé alors Cartaphile, était portier de Pilate ; et comme les Juifs tiraient Jésus hors du prétoire après l'avoir fait condamner, Cartaphile le poussa rudement du poing dans le dos, et lui dit avec insulte : Va-t'en Jésus, va-t'en vite ! que tardes-tu ? Jésus le regarda d'un visage sévère, et lui dit : Je m'en vais, et tu attendras que je vienne. En conséquence de cette parole, Cartaphile attend encore. Il avait environ trente ans à la passion du Sauveur ; chaque fois qu'il atteint la centaine, il tombe dans une maladie qui paraît incurable et pendant laquelle il est ravi comme en extase ; puis il entre en con-

<sup>1</sup> Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. 3, p. 241-243. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 243, note.

valescence, et revient au même âge où il était à la passion du Seigneur. La foi catholique ayant commencé à croître après la résurrection, Cartaphile reçut le baptême de la main d'Ananias, qui baptisa saint Paul, et prit le nom de Joseph. Il demeure souvent en Arménie et dans les autres pays d'Orient, vivant avec les autres prélats ; c'est un homme pieux et de sainte vie, qui parle peu et seulement pour répondre aux questions qu'on lui adresse sur les faits de l'antiquité. Il refuse les présents, se contentant du nécessaire pour le vêtement et la nourriture. Il répand beaucoup de larmes, et attend avec crainte le dernier avènement du Christ, espérant toutefois miséricorde, parce qu'il l'a offensé par ignorance <sup>1</sup>. Tel est le conte que Matthieu Pâris rapporte sérieusement dans son histoire.

Le cardinal-archevêque de Cantorbéri, Étienne de Langton, mourut le 9<sup>me</sup> de juillet 1228, après avoir tenu ce siège vingt-deux ans. Depuis qu'il eut repris le gouvernement de son diocèse, sous Henri III, il borna toute son attention aux affaires ecclésiastiques : le fruit de ses travaux fut un code de discipline en quarante-deux articles ou canons, qu'il publia dans un concile d'Oxford. Les écrits qu'il laissa paraissent être perdus.

Après sa mort, les moines de Cantorbéri élurent, pour lui succéder, le docteur de Hemesham, l'un d'entre eux ; mais, sur les poursuites du roi et des évêques de la province, le pape Grégoire IX cassa cette élection l'an 1229, se réservant la provision de cette église. Alors les envoyés du roi et des évêques suffragants de Cantorbéri ayant montré au Pape leurs pouvoirs, proposèrent pour archevêque le docteur Richard, chancelier de l'église de Lincoln, assurant que c'était un homme d'un savoir éminent, de bonnes mœurs, et capable de rendre de grands services à l'Église romaine et au royaume d'Angleterre. Ils firent donc consentir le Pape et les cardinaux à le leur donner pour archevêque. Le Pape écrivit une bulle aux évêques de la province, où il leur ordonne de recevoir l'archevêque qu'il leur a donné, comme s'il l'avait choisi de son propre mouvement <sup>2</sup>. Richard fut sacré le jour de la Trinité, 10<sup>me</sup> de juin de la même année 1229.

Deux ans après, en 1231, il alla en cour de Rome, et proposa devant le Pape plusieurs sujets de plaintes contre le roi Henri. Premièrement, qu'il ne gouvernait son État que par les conseils de Hubert du Bourg, son grand justicier, au mépris des autres seigneurs ; que Hubert avait épousé la parente de sa première femme et usurpé des droits de l'église de Cantorbéri ; que quelques évêques, ses suffragants, négligeaient le soin de leur troupeau pour prendre séance à

<sup>1</sup> Matth. Pâris, 1228. — <sup>2</sup> Apud Raynald. et Matth. Pâris.

l'échiquier, où ils examinaient des affaires temporelles, même au criminel; que quelques ecclésiastiques, même au-dessous des ordres sacrés, possédaient plusieurs bénéfices à charge d'âmes, et s'occupaient d'affaires temporelles, à l'exemple des évêques. Le roi avait aussi envoyé des clercs qui parlèrent pour lui et pour le justifier; mais le Pape ne goûta point leurs raisons, et l'archevêque obtint tout ce qu'il demanda : car, outre la bonté de sa cause, il était distingué par sa science et sa vertu, merveilleusement éloquent et bien fait de sa personne. Mais, en revenant, il mourut à trois journées en deçà de Rome, le 3<sup>me</sup> jour d'août 1231. Ainsi, tout ce qu'il avait obtenu demeura sans effet.

Les moines de Cantorbéri élurent à sa place Raoul de Neuville, évêque de Chichester et chancelier du roi; mais le Pape cassa cette élection, en permettant aux moines d'élire un autre archevêque. Leur choix tomba sur le prieur de leur église, nommé Jean. Il vint à Rome. Le Pape le renvoya au cardinal Jean Colonne et à quelques autres, qui, l'ayant soigneusement examiné, pendant trois jours, sur dix-neuf articles, déclarèrent qu'ils n'avaient point trouvé de cause pour le refuser. Le Pape, toutefois, le trouva trop vieux et trop simple pour soutenir une telle dignité; et, lui ayant persuadé d'y renoncer, il permit aux moines de procéder à une troisième élection.

Vers ce temps, les Romains établis en Angleterre étaient exposés à de grandes violences. Des gens armés, mais ayant la tête couverte pour n'être pas reconnus, entraient de force chez eux, leur enlevaient leurs blés, les vendaient à bon marché et en faisaient de grandes largesses aux pauvres. Les clercs romains se tenaient cachés dans les abbayes et n'osaient même se plaindre, aimant mieux perdre les biens que la vie. Les auteurs de la violence étaient environ quatre-vingts hommes et quelquefois moins, ayant pour chef Robert de Thinge, jeune chevalier et de bonne famille, qui se faisait nommer Witzam. Le pape Grégoire, ayant appris ces désordres peu de temps après, en fut extrêmement indigné, et envoya au roi d'Angleterre des lettres piquantes, où il lui faisait de grands et justes reproches de souffrir que des ecclésiastiques fussent ainsi pillés dans son royaume, sans avoir égard au serment de son sacre. Il lui ordonnait donc, sous peine d'excommunication et d'interdit, de faire informer de la violence et d'en punir sévèrement les auteurs. Il donna commission à Pierre, évêque de Winchester, et à l'abbé de Saint-Edmond, d'en faire la recherche dans la partie méridionale d'Angleterre, et de dénoncer les coupables excommuniés, jusqu'à ce qu'ils vinssent à Rome se faire absoudre. Pour la partie septentrionale, il

donna la même commission à l'archevêque d'York, à l'évêque de Durham, et à Jean, chanoine d'York, mais Romain de naissance.

Dans une lettre à l'archevêque d'York et aux autres évêques, le Pape se plaint que l'on a foulé aux pieds une médaille portant l'image de saint Pierre et de saint Paul; que l'on a déchiré ses bulles; qu'un de ses courriers a été mis en pièces et un autre laissé demimort. Il se plaint que l'on n'a point dénoncé excommuniés ces voleurs et ces incendiaires publics, ni mis les églises en interdit; enfin il ordonne de les dénoncer solennellement. La lettre est du 9<sup>me</sup> de juin 1232.

Roger, évêque de Londres, avait prévenu les ordres du Pape. Ces violences étant venues à sa connaissance, il assembla dix autres évêques le 11 de février, et excommunia à Saint-Paul de Londres tous les auteurs de ces violences, avec ceux qui avaient maltraité Cencio, chanoine de Londres, et enfin avec tous les conjurés.

Cependant on informa, tant de la part du Pape que de la part du roi, au sujet des violences commises, et l'on en trouva plusieurs coupables, comme auteurs ou comme complices, même des évêques, des clercs du roi, des archidiacres et des doyens; d'un autre côté, des chevaliers et grand nombre d'autres laïques. Le roi fit arrêter pour ce sujet des vicomtes, avec leurs prévôts et leurs officiers; d'autres s'absentèrent. Le grand justicier fut trouvé coupable d'avoir donné à ces voleurs des lettres, tant au nom du roi qu'au sien, afin qu'on n'empêchât point leurs violences. Robert de Thinge, leur chef, vint entre autres devant le roi, déclarant que ce qu'il avait fait était en haine des Romains, qui, par une fraude manifeste, s'efforçaient de le dépouiller d'un seul bénéfice qu'il avait, et que, plutôt que de le perdre, il avait mieux aimé être excommunié injustement pour un temps. Les commissaires du Pape lui conseillèrent d'aller à Rome représenter son droit et se faire absoudre, et le roi lui donna des lettres de recommandation <sup>1</sup>.

Pendant la vacance du siège de Cantorbéri, le pape Grégoire IX envoya aux évêques de la province une bulle pour la réforme des monastères. Il y disait en substance : Nous avons appris que les monastères de votre province sont extrêmement déchus, et, comme nous ne voulons pas nous rendre coupable de ce relâchement, nous avons assigné des visiteurs à ceux qui dépendent immédiatement de l'Église romaine, pour les réformer tant au chef qu'aux membres. C'est pourquoi nous vous enjoignons de visiter aussi de votre côté, soit par vous-mêmes, soit par des personnes capables,

<sup>1</sup> Apud Raynald. et Matth. Paris.



les monastères qui vous sont soumis, et d'y corriger tout ce que vous trouverez le devoir être. La bulle est datée de Spolète, le 9<sup>m</sup> de juin 1232. Quant aux monastères qui dépendaient immédiatement de Rome, le Pape leur donna pour visiteurs, non des évêques, mais des abbés, principalement de Cîteaux et de Prémontré, où la régularité s'était le mieux maintenue. Mais plus la réforme était nécessaire, plus elle était difficile. L'abbé de Saint-Alban et ses moines, parmi lesquels Matthieu Pâris, se fondant sur leurs privilèges, demandèrent jusqu'à deux fois des délais. Cette antipathie de Matthieu Pâris pour la réforme de son monastère ordonnée par le Pape, explique très-naturellement ses insinuations malveillantes contre la cour de Rome et ses visiteurs. Matthieu Pâris est ici le coupable qui se plaint de son juge et de son correcteur <sup>1</sup>.

Cependant les moines de Cantorbéri choisirent en troisième lieu pour archevêque Jean le Blond, théologien d'Oxford. Mais, comme il s'était rendu suspect de brigue et de simonie, que de plus il possédait sans dispense deux bénéfices à charge d'âmes, contre la disposition du concile de Latran, le Pape cassa encore son élection. Voulant donc finir la longue vacance du siège de Cantorbéri, qui durait depuis deux ans, Grégoire IX accorda aux moines qui étaient venus avec Le Blond, la faculté d'élire pour archevêque saint Edmond, que nous avons déjà appris à connaître, et qui était alors chanoine et trésorier de l'église de Salisburi. Le Pape, qui s'était bien informé de son mérite, lui envoya même le pallium d'avance, afin qu'il pût entrer plus tôt en fonctions.

L'élection ayant été célébrée canoniquement, les députés du chapitre partirent aussitôt avec des lettres. Ils ne le trouvèrent point à Salisburi pour le moment. Mais le doyen de cette cathédrale ayant su l'objet de leur arrivée, dit : Vous êtes les bien venus et les mal venus : bien, parce que vous faites honneur à notre église en y choisissant un archevêque ; mal, parce que vous voulez prendre pour pontife de votre église, non pas tant le trésorier de la nôtre que son trésor. Edmond était dans un petit village qu'il desservait, et s'y livrait à la contemplation. Un de ses domestiques, ne pouvant contenir sa joie, s'en vint lui dire : Voici que les moines de Cantorbéri sont venus vous apporter l'élection qu'ils ont faite unanimement de votre personne pour leur archevêque. Il espérait recevoir quelque chose pour cette bonne nouvelle, comme c'était la coutume. Mais le saint homme lui commanda de se taire, le renvoya confus, et ne se soucia point de ses paroles. Le domestique étant ainsi sorti tout honteux,

<sup>1</sup> Matth. Pâris, 1232.

nul n'osait entrer pour lui parler du même sujet. Les députés n'étaient pas peu étonnés de voir qu'il n'eût pas plus d'empressement à venir à leur rencontre. Il vint à eux, mais à l'heure ordinaire de ses audiences, pas plus tôt, pas plus tard.

Quand il les eut salués, ils lui exposèrent la cause de leur voyage. A cet exposé, le saint homme, poussant de profonds soupirs et fondant en larmes, leur dit : Je suis un ver et non pas un homme ; je n'ai ni le mérite ni la science que vous croyez : vous vous y trompez, aussi bien que le monde. Et il les suppliait instamment de porter leurs suffrages sur un autre, et de ne pas le contraindre à subir un tel fardeau ; mais ils persistèrent dans leur proposition, et le prièrent d'y acquiescer. Le lendemain ils vont avec lui trouver l'évêque de Salisburi, et lui apprennent comment tout s'était passé. L'évêque décide qu'il doit obéir, et le lui enjoint en vertu de la sainte obéissance ; tous ses confrères les chanoines, ainsi que ses autres amis, l'y engagent en même temps. Toutefois il demeure inébranlable, et ne veut aucunement y consentir. Le troisième jour on revient au village, les députés s'efforcent d'arracher son consentement, en lui soutenant que sans cela il commettrait un péché mortel, attendu qu'on pourrait mettre quelqu'un à sa place, qui porterait un grand préjudice à l'église de Cantorbéri. A la fin, vaincu par leurs prières, ou plutôt convaincu par leurs raisons, il dit : Celui qui n'ignore rien sait que, si je ne croyais pécher mortellement, je ne consentirais aucunement à l'élection qui a été faite de moi. Dès qu'ils ont arraché de sa bouche ce consentement imparfait, ils le conduisent devant l'autel, se prosternent humblement avec lui jusqu'à terre, et entonnent le *Te Deum*. Eux chantaient de joie, lui se lamentait tout haut. Étant arrivé à Cantorbéri, il fut sacré dans l'église du Christ, le quatrième dimanche de carême, second jour d'avril 1234, par les mains de Roger, évêque de Londres, en présence du roi Henri et de treize évêques. Le même jour il célébra la messe avec le pallium, que le Pape avait eu la précaution de lui envoyer d'avance <sup>1</sup>.

Devenu ainsi primat de l'Angleterre, Edmond parut le modèle des pasteurs et du troupeau. Il ne diminua rien de ses premières austérités ; sa charité ne devint que plus grande. En voyage, si quelqu'un, fût-ce le plus pauvre, voulait se confesser à lui, aussitôt il descendait de cheval et l'écoutait avec une paternelle bienveillance. Il en usait de même avec les jeunes gens qui demandaient à être confirmés. Sa charité le portait surtout à doter les filles pauvres ; il y

<sup>1</sup> *Vita S. Edmundi*. Apud Surium, 16 novembre, et apud Martene, Thesaur., t. 3, p. 1802, c. 48. Raynald. et Matth. Paris.

consacrait les amendes judiciaires. Un chevalier en devait une de quatre-vingts livres sterling : l'archevêque le fit payer, mais il les lui rendit après pour servir de dot à ses quatre filles. Il y avait encore en Angleterre cette coutume : quand un père de famille venait à mourir, le seigneur prenait la meilleure bête du défunt, comme marque de seigneurie. Les veuves, connaissant la miséricorde de l'archevêque, venaient à lui pour ravoir leur bête. Il avait coutume de leur répondre en anglais : Mais, ma bonne femme, c'est la loi du pays, c'est la coutume. Puis se tournant vers d'autres, il disait en latin ou en français : Vraiment, c'est une loi du diable et non pas de Dieu. Quand une malheureuse a perdu son mari, on lui enlève encore le meilleur de ce qu'il lui a laissé : cette coutume n'est pas bonne. Après quoi, se retournant vers la veuve, il lui disait en sa langue maternelle : Femme, si je vous prête votre bête, me la garderez-vous bien ? Oh ! oui, seigneur, répliquait la femme, je vous la garderai aussi bien que si elle était à moi. Et aussitôt il ordonnait à son bailli de la lui rendre. Ce qu'il détestait surtout dans les juges et les autres supérieurs, c'était de recevoir des présents. Il disait souvent aux personnes de cette sorte : *Prendre et pendre* ne diffèrent que d'une lettre : ce qui montre que celui-là est près de la potence qui aime à recevoir des présents, à moins que ce ne soit de la bonne manière. Pour lui, il n'en acceptait jamais aucun <sup>1</sup>.

Saint Edmond sut trouver un autre saint pour le seconder : ce fut saint Richard, depuis évêque de Chichester. Il était second fils de Richard et d'Alice de Wic, à quatre milles de Worcester. Il parut, dès son enfance, fort porté à la vertu. Il était ennemi des bagatelles et de tous ces amusements pour lesquels on est si passionné dans le premier âge. Tout son temps était employé aux exercices de la religion ou à l'étude des sciences. Jamais il n'avait plus de plaisir que quand il trouvait l'occasion d'obliger les autres.

Son frère aîné, sorti de tutelle, se vit possesseur pauvre d'une terre. Richard, touché de son embarras, se mit à son service, conduisant la charrue, les chevaux, ou faisant des ouvrages semblables. Pénétré de reconnaissance, son frère lui légua par écrit tout son héritage. Des amis charnels de Richard se proposèrent alors de le marier avec une noble héritière, et d'en faire ainsi un grand seigneur. Ce que le frère apprenant, il eut regret de lui avoir donné sa terre. Mais Richard lui dit : Bien-aimé frère, que votre cœur ne se trouble point pour cela ; je vous rends la terre avec votre écrit. Je vous cède même la fille, si cela lui fait plaisir ainsi qu'à ses amis : car jamais je

<sup>1</sup> *Vita S. Edmundi.* Apud Martene, Thesaur., t. 3, p. 1806 et 1807.

ne lui ai donné un baiser. Et aussitôt il quitta la terre, la fille et tous ses amis, pour aller à Paris continuer les études qu'il avait commencées à Oxford. Il vécut en France avec deux amis choisis, d'une manière très-austère. Du pain bis et de l'eau étaient sa nourriture ordinaire, excepté les dimanches et les principales fêtes ; ces jours-là il mangeait un peu de viande et de poisson, par complaisance pour ceux qui venaient le visiter. De retour en Angleterre, il prit à Oxford le grade de maître ès arts ; il alla ensuite à Bologne en Italie pour y étudier le droit canonique. Il fit tant de progrès dans cette science, qu'on le chargea d'en donner des leçons publiques : son professeur fut si charmé de son enseignement, qu'il lui offrit sa fille unique avec tous ses biens. Richard, qui avait d'autres pensées, le remercia humblement, prétexta quelque voyage, promettant de faire leur volonté à son retour. Il revint à Oxford, où son mérite et sa vie sainte lui attirèrent l'estime et la vénération de toute l'université, qui le choisit unanimement pour son chancelier.

Saint Edmond, qui le connaissait depuis longtemps, l'engagea à venir dans son diocèse, et, à force d'instances, obtint enfin ce qu'il demandait. Il le fit chancelier de l'église de Cantorbéri, et lui confia le soin des plus importantes affaires de son diocèse. Richard répondit parfaitement à l'opinion que le saint archevêque avait conçue de lui. Il vivait dans une grande simplicité et consacrait à des œuvres de charité tous ses revenus. Comme son maître et son ami, il était d'un désintéressement invincible et ne recevait jamais aucun présent<sup>1</sup>.

En 1235, saint Edmond de Cantorbéri sacra le célèbre évêque de Lincoln, Robert Grosse-Tête. Voici ce qu'en dit l'historien Lingard, qui, plus qu'aucun écrivain moderne, a été dans le cas de bien apprécier ce personnage :

« Le troisième prélat dont je ferai mention est un de ceux à l'histoire desquels la partialité des écrivains modernes a attaché un grand intérêt. Robert Grosse-Tête fut redevable de son éducation à la charité du maire de Lincoln, et il récompensa amplement par ses progrès le discernement de son bienfaiteur. Il professa d'abord à Oxford, au milieu des plus vifs applaudissements. On trouve dans le catalogue de ses ouvrages des traités sur presque toutes les branches de nos connaissances, et le moine Bacon, juge compétent pour le siècle, le déclara parfait en science divine et humaine<sup>2</sup>. De sa stalle de chanoine, il fut élevé, l'an 1235, au trône épiscopal de l'église de Lincoln, et un vaste diocèse lui offrit un champ fertile pour l'exercice de

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 3 april. — <sup>2</sup> *Anglia sacra*, l. 2, p. 344 et 345.

ses talents et les efforts de son zèle. Avec les mêmes vues que son métropolitain, il apporta dans la lutte un caractère bien différent et une force d'esprit que ne pouvaient effrayer les difficultés ni subjuguier les défaites. Quand le bon archevêque lui conseilla de se désister d'une entreprise impraticable et d'attendre avec patience un temps plus favorable, il répondit qu'il ferait son devoir, et qu'il en laisserait les conséquences au ciel. Il pensait que tous les désordres qui agitaient le troupeau devaient être en fin de cause attribués à la négligence ou à l'incapacité du pasteur, et, basant sa conduite sur ce principe, il refusa constamment l'institution à tout ecclésiastique qui possédait plusieurs bénéfices ; à tout ecclésiastique employé dans les cours judiciaires ou à la levée des impôts ; à tous ceux enfin qui, par inclination ou par les circonstances, ne voulaient ou ne pouvaient résider dans leurs bénéfices. Les personnes présentées à ces places se plaignirent, les protecteurs s'irritèrent, les ministres de la couronne menacèrent ; mais ni plaintes, ni reproches, ni menaces ne purent changer ses résolutions <sup>1</sup>.

« Il éprouva les plus grandes difficultés en visitant son diocèse. Les laïques se mirent à l'abri de ses enquêtes sous la protection des cours civiles ; les communautés cléricales et monastiques firent valoir d'anciennes coutumes ou des exemptions du Pape, et toutes les parties en appelèrent à la protection du roi et à l'équité du Pontife. Pour détruire ou surmonter l'opposition qui s'était formée contre lui, il en coûta à l'évêque beaucoup de peines et de dépenses, plusieurs procès désagréables, et deux voyages en cour de Rome, 1245 et 1250. Innocent IV le traita avec respect ; il lui accorda ses principales demandes et lui délégua les pouvoirs que Grosse-Tête jugeait nécessaires à la réforme de son diocèse.

« A son second voyage à Lyon, Grosse-Tête présenta un mémoire sur les maux de l'Église, qui prouve combien peu il était disposé à flatter, lors même qu'il sollicitait une faveur. On peut le diviser en trois parties. Dans la première, il décrit les maux causés par de mauvais pasteurs, maux qu'il rejette, en définitive, sur la cour papale, parce qu'elle pourrait les prévenir, si elle le voulait, et qu'elle les encourage par ses collations et concessions irréflechies ; dans la seconde, il énumère les obstacles qui s'opposent au zèle des évêques, tels que les exemptions, les appels, les juges séculiers, les finesses des hommes de loi et l'hostilité ouverte des ministres ; dans la troisième, il dépeint les abus qui ne peuvent être réprimés que par la cour du Pape elle-même, la conduite irrégulière de la plus basse

<sup>1</sup> Gross., l. 2, *epist.* 53, 108, 124, 125, 128. *Dunst.*, 252.

classe des gens d'église, la vénalité des juges, et l'usage immodéré de la clause *non obstante*. A sa gloire, Innocent ordonna que ce mémoire serait lu dans le consistoire des cardinaux, et il donna à l'évêque des marques réitérées de son estime.

« Les chapitres du diocèse de Lincoln furent obligés de reconnaître non-seulement la juridiction nominale de l'évêque, mais encore sa juridiction effective. Il visita les couvents et les monastères, déposa les supérieurs négligents ou incapables, et rétablit l'observance des règles monastiques avec un soin qui lui mérita l'honneur d'être injurié par l'historien de Saint-Alban, Matthieu Paris <sup>1</sup>.

« Dans ses discussions avec la cour de Rome, Grosse-Tête montra une égale inflexibilité de caractère. Personne, à la vérité, ne professait une vénération plus profonde pour les successeurs de saint Pierre, ou n'entretenait des idées plus exaltées de leurs prérogatives. Il paraît, d'après ses ouvrages, qu'il donnait aux décrétales force de loi parmi toutes les nations chrétiennes; qu'il regardait toutes les immunités qu'elles conféraient au clergé comme la cause de Dieu, et qu'il soutenait avec une véhémence extraordinaire la doctrine que depuis on a appelée la supériorité *indirecte* du pouvoir spirituel sur le temporel <sup>2</sup>. Cependant, avec des sentiments de cette nature, il contestait souvent l'exercice de cette autorité. Aucun Pape, aucun légat n'obtenait de lui qu'il donnât l'institution à des ecclésiastiques étrangers, présentés aux bénéfices de son diocèse. Quand le nonce lui envoya la provision qui nommait Frédéric de Louvain, neveu d'Innocent IV, à une prébende de l'église de Lincoln, Grosse-Tête répondit, dans un langage singulièrement énergique, que cette provision était contraire au bien de l'Église et au salut des âmes; qu'il ne pouvait la considérer comme émanée du Pontife, et qu'il ne croirait jamais de son devoir de la mettre à exécution. Cette réponse, toute hardie qu'elle paraisse, n'était qu'une répétition de la doctrine qu'il avait autrefois émise en présence d'Innocent lui-même; et elle fut si loin d'exciter la colère ou le ressentiment de ce Pontife, qu'aussitôt que son agent lui en eut rendu compte, il écrivit une lettre pour disculper sa conduite, et il proposa, pour obvier à l'abus de ces provisions, le remède dont on a déjà parlé dans cet ouvrage.

« Ce remède se bornait simplement à dire que des privilèges fondés sur la prescription des temps devaient être respectés, et laissait conséquemment à l'évêque ou au plus ancien collateur, qu'il fût moine ou laïque, la faculté de disposer des bénéfices auxquels il avait anciennement nommé, soit par le droit que lui en conféraient ses

<sup>1</sup> Gross., *epist.* 77, 80, 81, 90, 95, 121. — <sup>2</sup> *Epist.* 23, 35, 111.

fonctions ecclésiastiques, soit par la fondation du bénéfice même, quand le fondateur avait réservé la nomination à sa famille.

« L'annaliste contemporain de Burton nous assure que la lettre d'Innocent fut écrite à l'occasion d'une réplique de Grosse-Tête à son agent <sup>1</sup>; réfutation suffisante des contes ridicules que nous fait Pâris (et que Fleury a soin de répéter).

« Grosse-Tête choisit ses principaux conseillers au sein de deux nouveaux ordres monastiques introduits depuis peu en Angleterre, celui des frères Prêcheurs, institué par saint Dominique, et celui des frères Mineurs, établi par saint François. Leurs fondateurs les avaient créés pour aider le clergé paroissial dans ses nombreuses fonctions; et ils s'acquittèrent de ce devoir avec le zèle qui accompagne toujours l'enfance des institutions religieuses. Leur nourriture était sobre, leurs vêtements simples et grossiers; la pratique aussi bien que le vœu de pauvreté excluait pour eux tout soupçon d'intérêt personnel; et le peuple recevait avec plaisir l'instruction de la part de ces hommes, qui ne pouvaient être mus par d'autre motif que par l'espérance du bonheur céleste. Les membres les plus distingués de ces ordres furent appelés par Grosse-Tête dans son conseil; il s'en faisait accompagner dans ses visites épiscopales; il les engageait à prêcher en sa présence; il stimulait leurs efforts et y applaudissait <sup>2</sup>. Il employa ainsi vingt-huit années à l'administration et à l'amélioration de son diocèse. Sa mort, arrivée le 14 octobre 1253, fut pleurée comme une perte publique; et ses vertus sont gravées dans le souvenir de la postérité <sup>3</sup>. »

Voilà ce que l'historien Lingard dit du célèbre évêque de Lincoln, Robert Grosse-Tête. Quant aux paroles schismatiques que lui prête Matthieu Pâris au lit de la mort, et que Fleury accueille comme une bonne fortune, tout ce qu'elles prouvent, c'est l'imagination satirique du moine de Saint-Alban, et la critique peu judicieuse de son copiste Fleury.

Aidé sans doute de son chancelier saint Richard et de l'évêque de Lincoln, saint Edmond de Cantorbéri publia, vers l'an 1236, des constitutions provinciales, pour réformer ou prévenir certains abus parmi le clergé et le peuple. Voici ce que l'on y trouve de plus particulier. Quand une femme est morte dans l'enfantement et que la mort est bien constatée, il faut lui faire la section, en lui tenant la bouche ouverte, si l'on croit que l'enfant est vivant. Il faut avertir les femmes de nourrir leurs enfants avec précaution, et de ne pas les

<sup>1</sup> Burt., 326, 330. — <sup>2</sup> Gross., *epist.* 40, 41, 114. — <sup>3</sup> Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. 3, règne de Henri III.

coucher la nuit auprès d'elles, de peur de les étouffer ; de ne pas non plus les laisser seuls auprès du feu ou de l'eau. Et il faut leur dire cela tous les dimanches. Pour porter l'eucharistie à un malade, le prêtre doit avoir une boîte propre et convenable, garnie d'un linge très-blanc, recouverte d'un autre très-propre ; et, à moins que le malade ne soit trop éloigné, être précédé d'une lanterne, d'une croix et d'une sonnette, pour réveiller la dévotion des fidèles ; enfin porter avec soi le surplis et l'étole, avec un vase d'argent ou d'étain, pour y faire boire au malade l'eau dont il s'é sera purifié les doigts. Dans chaque doyenné, il y aura deux ou trois hommes craignant Dieu qui dénonceront à l'archevêque ou à son official les désordres publics des prélats et des clercs <sup>1</sup>.

L'année suivante 1237, le cardinal Otton, que Grégoire IX avait envoyé légat en Angleterre à la demande du roi Henri III, tint un concile à Londres. On y publia trente-un décrets. Dans la préface, c'est le légat seul qui parle et dit qu'il en a ordonné l'observation par la puissance qui lui est commise, avec le suffrage et le consentement du concile. Dans le premier chapitre, il ordonne que toutes les églises dont la construction est achevée seront consacrées dans deux ans, et, jusque-là, seront interdites de la célébration de la messe. Quelques-uns s'imaginaient qu'il était dangereux de baptiser les enfants aux deux jours solennels, le samedi de Pâques et celui de la Pentecôte : ce que le légat traite d'erreur contre la foi ; et il ajoute que le Pape fait cette fonction en personne, baptisant solennellement en ces deux jours, et que l'Église l'observe dans toutes les parties du monde. Il condamne, comme un abus horrible, l'avarice de quelques prêtres qui refusaient d'entendre les confessions ou d'administrer les autres sacrements, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu quelque rétribution. En chaque doyenné, l'évêque établira des confesseurs pour les curés et les autres clercs qui ont peine à se confesser aux doyens. Ceux-ci étaient donc les confesseurs ordinaires du clergé.

On avait inventé deux sortes de fraudes pour garder ensemble deux bénéfices à charge d'âmes, les vicaireries et les fermes. Celui qui était pourvu d'une cure comme *personne*, c'est-à-dire curé en titre, en prenait encore une autre comme vicaire, à la charge d'en tirer tout le revenu, de concert avec la *personne*, à qui il donnait une modique rétribution. Ou bien il prenait à ferme perpétuelle le revenu de la cure, mais à si vil prix, qu'il n'en revenait presque rien au titulaire ; ou, pour avoir plus de revenant-bon, il faisait sur le peuple des exactions simoniaques. Ces abus étaient devenus si communs,

<sup>1</sup> Can. 14, 15, 25 et 21. Labbe, t. 11. Mansi, t. 23.



que le légat n'osa plus les condamner absolument. Il se contenta de défendre que l'on donnât à ferme les doyennés, les archidiaconés et les dignités semblables, ou les revenus de la juridiction spirituelle et de l'administration des sacrements. Il défendit aussi d'affermier jamais les églises à des laïques ni à des ecclésiastiques pour plus de cinq ans, et ordonna que les baux se feraient en présence des évêques ou des archidiacres. Quant aux vicaireries, il défendit d'y admettre qui ne fût prêtre ou en état de l'être aux premiers quatre-temps; ou, s'il était déjà vicaire, il devait se faire ordonner dans l'année. Il devait aussi renoncer à tout autre bénéfice à charge d'âmes, et promettre par serment de résider dans sa cure.

Défense de donner un bénéfice sur le bruit incertain de la mort ou de la démission d'un titulaire absent : le collateur doit attendre qu'il soit pleinement instruit; autrement, le nouveau titulaire, intrus sous ce prétexte, sera condamné à la restitution des fruits et aux dommages et intérêts de l'absent, et d'ailleurs suspens de plein droit de tout office et bénéfice. Pareille peine contre celui qui s'empare, de son autorité propre, du bénéfice dont un autre est en possession, ou qui se défend à main armée dans la possession dont il a été débouté juridiquement.

On donnait quelquefois une même église à plusieurs clercs, sous prétexte qu'elle avait plusieurs patrons. Souvent une église demeurait sans être desservie, parce qu'il n'y avait ni titulaire, ni vicaire, mais seulement un simple prêtre, sans aucun droit au bénéfice; et quand le titulaire y résidait, il n'était capable d'y faire aucun fruit, n'ayant ni la science, ni les mœurs, ni l'ordre de prêtrise, ni même l'habit clérical. Quelquefois aussi les patrons ou les collateurs ne donnaient leur présentation ou leur institution qu'en retenant une partie des fruits pour eux ou pour quelque autre. Le concile condamne tous ces abus. Quant à la résidence et à la pluralité des bénéfices à charge d'âmes, il ne fait aucun nouveau règlement, mais il ordonne l'exécution des anciens, principalement du dernier concile de Latran.

Plusieurs clercs, après avoir contracté des mariages clandestins, ne laissaient pas d'obtenir des bénéfices et de recevoir les ordres sacrés. Puis les enfants venus de ces conjonctions s'efforçaient, quand ils y trouvaient leur avantage, de prouver par titre ou par témoins que leurs parents avaient été mariés. Le concile ordonne que ceux qui seront trouvés avoir contracté de tels mariages, et, en général, tous clercs mariés, seront de plein droit privés de leurs bénéfices; que les biens qu'ils auront acquis depuis ces mariages appartiendront aux églises qu'ils auront possédées, et que les enfants seront

incapables d'être promus aux ordres ou pourvus de bénéfices. Il renouvelle aussi les décrets contre les clercs concubinaires, et la défense aux enfants, même légitimes, de succéder aux bénéfices de leurs pères. Il ordonne d'excommunier ceux qui protégeaient les voleurs publics dont l'Angleterre était pleine.

Nous avons appris avec joie, dit le légat, que les abbés de l'ordre de Saint-Benoît qui sont en Angleterre, s'étant assemblés depuis peu dans leur chapitre général, ont ordonné que l'abstinence de la viande sera désormais observée selon la règle. Ce que nous approuvons et voulons qui soit inviolablement observé. Nous ajoutons que les novices doivent être obligés de faire profession aussitôt l'année de probation finie, suivant la décrétale du pape Honorius : ce que nous étendons aux chanoines réguliers et aux religieuses. Aucun ne sera reçu abbé ou prieur, qu'il n'ait fait profession. Le légat promet ensuite de travailler plus amplement à la réforme des réguliers.

Il recommande aux archidiaques de faire leurs visites, mais sans être à charge aux églises, et leur défend d'exiger leur droit de procuration, s'ils ne visitent en effet, et de mener avec eux des étrangers. Ils ne prendront rien pour exempter de la visite ou de la correction, et ne comprendront personne injustement dans leurs sentences pour en exiger de l'argent. Ils assisteront souvent aux conférences des doyennés, et y prendront soin que les prêtres entendent les paroles du canon de la messe et de l'administration du baptême, qui sont essentielles à l'un et à l'autre sacrement. Défense aux archidiaques, et généralement à tous les juges ecclésiastiques, d'empêcher les parties de s'accommoder à l'amiable. Comme la juridiction ecclésiastique était alors très-étendue, le reste de ces décrets regarde cette matière, savoir : le choix des juges, le serment des avocats, les constitutions des procureurs, la forme des citations, les sceaux authentiques <sup>1</sup>. Ce que nous verrons dans la plupart des conciles de ce siècle et du suivant, et cela par la raison toute simple que l'Église cherche toujours à remédier aux maux présents, et non point à ceux qui sont passés.

Lorsque, dans ce concile de Londres, on vint à lire l'article contre ceux qui possédaient plusieurs bénéfices au préjudice de la défense du concile de Latran, Gautier de Chanteloup, évêque de Worchester, se leva au milieu de l'assemblée, ôta sa mitre, et dit au légat : Saint père, il y a quantité de nobles, nos parents, qui possèdent plusieurs bénéfices, sans avoir encore obtenu de dispense. Quelques-uns sont avancés en âge, et ont jusqu'à présent vécu honorablement, exerçant

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, col. 528 et seqq. Mansi, t. 23.

l'hospitalité selon leur pouvoir, et distribuant de grandes aumônes. Il serait bien dur de les dépouiller de leurs bénéfices et de les réduire à une pauvreté honteuse. D'ailleurs, il y a de jeunes hommes fiers et courageux qui s'exposeraient aux plus grands périls avant que de se laisser réduire à un seul bénéfice : ce que je sens par moi-même. Car, avant que je fusse appelé à cette dignité, j'ai bien résolu de tout perdre, si je perdais un seul bénéfice sous prétexte de ce décret ; et il est à craindre que plusieurs ne persistent dans la même résolution. Nous supplions donc votre sainte Paternité, pour votre salut et le nôtre, à cause de la multitude de ceux qui sont dans le même cas, de consulter le Pape sur ce décret, ainsi que sur celui qui regarde la règle de Saint-Benoît touchant l'abstinence. Comme ils s'étendent également à tous, il sera bien dur pour un grand nombre, soit à cause de la pénurie des lieux, soit à cause de l'infirmité du sexe ou de l'âge : il faudrait donc en tempérer discrètement la rigueur. Gauthier était fils de Guillaume, baron de Chanteloup, et n'avait été fait évêque de Worchester que cette année 1237. Le légat répondit à sa remontrance : Si tous ces prélats qui sont ici présents, archevêques et évêques, écrivent avec vous au Pape sur ce sujet, j'y consentirai volontiers <sup>1</sup>.

Le Pape ayant été consulté là-dessus, répondit au légat en ces termes : Nous avons appris qu'il y a des clercs en Angleterre qui ont plusieurs bénéfices, et qu'à cause du pouvoir de leurs parents on ne pourrait procéder contre eux suivant le décret du concile général, sans troubler le royaume et donner occasion de répandre du sang. Or, nous considérons que, encore qu'on ne doive jamais commettre de péché pour éviter le scandale, on peut toutefois pour ce sujet différer le bien que l'on doit faire. C'est pourquoi nous vous mandons de surseoir, si vous ne pouvez procéder contre ces clercs sans trop de scandale <sup>2</sup>.

L'année 1238, le légat Otton manda, par l'autorité du Pape, à tous les abbés de l'ordre Noir, c'est-à-dire de Saint-Benoît, de se rendre à Londres dans l'église de Saint-Martin, afin de traiter des décrets que le souverain Pontife avait faits avec mûre délibération, pour la réforme de l'ordre monastique. Les abbés étant réunis, le cardinal leur parla en ces termes : Comme c'est une entreprise importante et difficile, de prémunir par des boulevards nouveaux ou renouvelés la cité de Dieu, qui est la religion, contre les embûches d'un ennemi rusé, qui s'efforce sans cesse de la vaincre par des machines tant anciennes que nouvelles : nous, Otton, par la miséricorde

<sup>1</sup> Mansi, col. 445. — <sup>2</sup> Matth. Paris, an. 1238.

divine cardinal-diacre, légat du Siège apostolique, d'après l'office de légation qui nous a été enjoint, nous croyant obligé de promouvoir de toutes nos forces une œuvre si excellente, nous avons fait recueillir et noter certains articles, tant de la règle du saint père Benoît, que des canons des conciles, ainsi que des statuts des abbés du même ordre de Saint-Benoît : articles tels que, si on les observe, ils seront à la sainte religion un secours et une défense. Viennent ensuite dix-sept articles, dont voici les principaux. On n'admettra désormais personne à la profession avant vingt ans accomplis, ni au noviciat avant dix-neuf. Sitôt que l'année de probation sera finie, le novice fera profession ou sera mis dehors : sinon, il passera pour profès. On n'exigera rien pour l'entrée en religion. Les officiers rendront compte au supérieur de leur administration au moins trois fois l'année, et lui remettront de bonne foi ce qu'ils auront de reste. On observera toujours le silence aux lieux et aux temps marqués par la règle. Le statut du chapitre général d'Angleterre, touchant l'abstinence de la viande, sera inviolablement observé. Les habits et les lits des moines seront conformes à la règle ; ils ne porteront point de linge et coucheront en même dortoir ; ils assisteront à tout l'office divin, particulièrement à la conférence et à complies ; ils pratiqueront l'hospitalité charitablement et agréablement ; ils feront écrire, avec la règle, les constitutions des Papes qui les regardent et qui sont dans le recueil de Grégoire IX, et ils seront soigneux de les apprendre. Ces constitutions sont ensuite rapportées textuellement. Lecture en ayant été faite, les abbés réunis reçurent unanimement cette réforme comme venue du ciel, et la firent publier dans tous leurs chapitres, châtiant rigoureusement les contrevenants. Plusieurs même la firent transcrire sur les martyrologes, afin qu'on la lût plus fréquemment, comme la règle de Saint-Benoît <sup>1</sup>.

Quelque temps après, le légat, étant venu à Oxford, y fut reçu avec grand honneur et logé dans une abbaye près de la ville. Les écoliers lui envoyèrent, avant le dîner, un présent honnête pour sa table, et vinrent après le dîner pour le saluer. Mais ils se prirent de querelle avec les domestiques du cardinal ; on se battit à coups de poing et de bâton ; le frère du légat fut tué d'un coup de flèche ; le combat ne cessa qu'avec la nuit. Le légat lui-même, montant à cheval, alla se plaindre au roi, qui envoya un comte avec main-forte. Le légat, de son côté, ayant assemblé quelques évêques, mit en interdit la ville d'Oxford, suspendit tous les exercices de l'université, et excommunia tous ceux qui avaient pris part à cette violence ;

<sup>1</sup> Matth. Paris, 1238.

ensuite les prisonniers furent transférés à Londres et dépouillés de leurs biens.

Le légat, voulant avoir satisfaction de cette insulte, convoqua tous les évêques d'Angleterre pour s'assembler à Londres le 17<sup>m</sup>e de mai 1238. Les évêques considérèrent attentivement l'importance de conserver l'université d'Oxford, qui était en Angleterre comme une seconde église, et ils représentèrent au légat que la querelle avait commencé par ses domestiques, et qu'à la fin les écoliers avaient été les plus maltraités. Ceux-ci convinrent toutefois de lui faire satisfaction; et, en effet, s'étant assemblés à Saint-Paul, ils en vinrent à pied jusqu'au logis du légat, à près d'un mille de distance, et se présentèrent devant lui sans manteaux, sans ceintures et pieds nus, lui demandant humblement leur pardon. Il le leur accorda, rétablit l'université d'Oxford, dont il leva l'interdit, et leur donna des lettres pour empêcher que cet accident ne leur attirât aucun reproche d'infamie <sup>1</sup>.

Le 26<sup>m</sup>e de juillet 1240, l'évêque de Worchester, Guillaume de Chanteloup, tint son synode diocésain, où il publia des constitutions, pour faire exécuter celles du concile de Latran et du concile de Londres. Nous devons aimer la beauté de la maison du Seigneur, à l'exemple de notre Sauveur même, qui chassa du temple les vendeurs et les acheteurs. Les églises doivent donc être nettes de toute espèce d'ordure, couvertes décentement, conservées dans toute leur intégrité, et pourvues d'ornements convenables, à savoir : dans chaque église, pour le service de l'autel, trois aubes, avec les amicts, les étoles et les manipules; deux surplis et deux rochets, deux chasubles; deux paires de corporaux, quatre linges bénits, deux palles d'autel, deux calices d'argent dans les grandes églises, et un d'étain non béni pour l'administration des malades; deux boîtes, l'une d'argent ou d'ivoire ou en émail de Limoges, pour y conserver les hosties consacrées; l'autre, décente et honnête, pour y placer les hosties non consacrées; deux burettes, l'une pour le vin, l'autre pour l'eau; une paire de chandeliers, un encensoir, un vase convenable pour le saint-chrême; deux croix, l'une pour les processions, l'autre pour l'office des morts; une bannière, un voile pour le carême, un tabernacle immobile, une lanterne et deux clochettes; un brancard pour la sépulture des morts, pour l'usage duquel on ne demandera rien; enfin un vase pour l'eau bénite. Dans les églises plus opulentes, ces mêmes choses seront en plus grand nombre. Chaque église aura un missel, un bréviaire, un antiphonier, un

<sup>1</sup> Matth. Paris, 1238.

graduel, un livre des versets et des proses, un manuel, un psautier, un ordinal ou ordo. Tous ces livres doivent être bien corrects.

Comme les cimetières renferment les corps de ceux qui doivent être sauvés, parmi lesquels déjà un grand nombre, purifiés de toute tache, attendent le vêtement de leur glorification, il est inconvenant qu'ils soient salis par les ordures des animaux : nous ordonnons en conséquence qu'ils soient décemment clos d'une haie ou d'un mur, et qu'on y contraigne par les censures ecclésiastiques ceux que cette clôture concerne. On n'y laissera point paître ni même entrer d'animaux. On n'y tiendra ni marché, ni procès criminel, ni jeux déshonnêtes. On n'y élèvera aucun édifice, si ce n'est momentanément, par nécessité, en temps de guerre.

Les hosties consacrées ne doivent pas être conservées au delà de sept jours, et, aussi bien que les saintes huiles et le saint-chrême, seront enfermées sous clef. A la messe, quand le prêtre élève le corps du Seigneur, on sonnera la clochette, afin de réveiller la dévotion des tièdes, et d'enflammer encore davantage la ferveur des autres. Ceux qui portent l'eucharistie à un malade doivent être revêtus d'un surplis, précédés d'une clochette et d'une lanterne, à moins que le mauvais temps ou l'éloignement n'y mette obstacle, afin d'augmenter ainsi la dévotion des fidèles, qui doivent, en chemin, malgré la boue, adorer à genoux leur Sauveur, et leurs prêtres doivent les en avertir avec soin. Lorsque l'éloignement ou le mauvais temps s'y oppose, le prêtre portera à son cou, dans une bourse convenable, la boîte où repose l'eucharistie, et il n'ira pas sans être accompagné, afin d'éviter plus facilement les périls, s'il s'en présente. Dans les églises, au moins dans celles qui ont d'amples revenus, une lampe brûlera nuit et jour devant ce gage sacré de notre rédemption <sup>1</sup>.

Dans chaque doyenné, les clercs auront des confesseurs désignés, que nous voulons qu'ils choisissent eux-mêmes dans le présent synode. Si quelqu'un veut se confesser à un autre qu'à son propre prêtre, il lui en demandera la permission, laquelle, étant demandée modestement, ne sera pas refusée <sup>2</sup>. Les clercs ne nourriront pas leurs cheveux, mais seront tonsurés circulairement, et auront une couronne proportionnée à leur ordre. Les prêtres et les autres qui ont charge d'âmes porteront partout dans leurs paroisses des chapes fermées, comme il a été ordonné au concile de Londres : cela formait une ample soutane. Les bénéficiers qui y manquent perdront la dixième partie de leurs revenus, au profit de la cathédrale de

<sup>1</sup> C. 7, 8, 9, 10. — <sup>2</sup> C. 17.

Worchester <sup>1</sup>, et les autres ne pourront monter à des ordres supérieurs tant qu'ils n'auront pas porté la tonsure compétente assez longtemps pour réparer le scandale passé <sup>2</sup>.

Aux fêtes déjà existantes dans son diocèse, l'évêque de Worcester ajoute celles de saint Dominique et de saint François, avec neuf leçons, mais sans obligation pour les fidèles de s'abstenir de leurs travaux ordinaires <sup>3</sup>. Enfin on a retrouvé de lui une explication mystique de l'ordre dans lequel est distribuée l'Écriture sainte dans l'office divin pendant toute l'année <sup>4</sup>.

Vers l'an 1237, Alexandre, évêque de Coventri, et vers l'an 1229, Guillaume, évêque de Bleys, avaient adressé à leur clergé des constitutions semblables et dans le même but, pour exécuter les ordonnances du concile général de Latran <sup>5</sup>.

D'après le premier article des statuts de Bleys, les oublies ou pains eucharistiques doivent être de pur froment. Les ministres de l'Église, quand ils les font, doivent être revêtus de surplis et assis dans un lieu honnête. L'instrument où on les cuit ne doit être frotté que de cire, et non d'huile ou d'autre graisse : on n'offrira sur l'autel que les oublies ayant une blancheur et une rondeur convenables.

Comme nous l'avons déjà vu, le roi d'Angleterre, Henri III, était bon, mais faible, du moins pour les circonstances difficiles où il eut à régner. Son père avait octroyé et juré, malgré lui, la grande charte; Henri l'avait également jurée et confirmée, mais elle n'était pas encore bien enracinée dans les mœurs publiques : la couronne cherchait à la restreindre; la noblesse, qui formait alors le peuple législatif ou le parlement, cherchait à l'étendre : de là une lutte politique entre la noblesse et le roi. Le chef de la noblesse était Simon de Montfort, comte de Leicester, fils d' Amauri de Montfort, connétable de France et petit-fils du célèbre chef de la croisade contre les Albigeois. Le comte de Leicester est représenté par les historiens de son parti, non-seulement comme un guerrier plein de valeur, mais comme un Chrétien d'une piété exemplaire; les autres l'accusent d'ambition. Nous savons par expérience que, dans les partis politiques, il peut y avoir de part et d'autre des hommes de bien et des Chrétiens sincères. L'impartiale histoire, qui est comme le jugement de Dieu en première instance, n'épouse point les animosités contemporaines, mais juge les uns et les autres avec la même équité, avec le même calme.

<sup>1</sup> Si ce règlement épiscopal du treizième siècle était remis en vigueur dans bien des diocèses du dix-neuvième, maintes cathédrales auraient un fort bon revenu. — <sup>2</sup> C. 21. — <sup>3</sup> C. 54. — <sup>4</sup> Mansi, t. 23, col. 523-548. — <sup>5</sup> *Ibid.*, col. 429 et seqq.; col. 175 et seqq.

Henri III était peu riche de son domaine. Souvent donc il recourait à son parlement ou à sa noblesse pour avoir de l'argent. L'opposition en profitait, non-seulement pour obtenir la confirmation de la charte, mais encore pour en étendre les garanties : ce qui ne plaisait guère au roi, ni surtout à ses ministres. Henri s'adressait plus volontiers au Pape, son suzerain, qui, en effet, lui accorda pour plusieurs années la dixième partie des revenus ecclésiastiques. Mais les clercs sont encore hommes, ils n'aiment guère plus à payer que les autres : d'ailleurs les ministres du roi abusèrent souvent de cette condescendance de l'Église contre elle-même. Saint Edmond, archevêque de Cantorbéri, s'était plaint au pape Grégoire, par des lettres touchantes et des envoyés considérables, de la mauvaise coutume par laquelle les rois opprimaient les églises vacantes, soit évêchés, soit monastères, et empêchaient les élections canoniques par les chicanes de quelques électeurs qu'ils tenaient à leurs gages. Edmond demandait que quand une église aurait vaqué six mois, il y fût pourvu par le métropolitain ; et le Pape lui avait promis de le soutenir dans cette entreprise par des lettres qu'il avait obtenues à grands frais, dit Matthieu Pâris. Mais le roi d'Angleterre se plaignant, de son côté, que c'était attaquer la dignité de sa couronne, le Pape céda, et l'entreprise du saint archevêque fut sans effet <sup>1</sup>. Il trouva même de l'opposition dans sa propre église.

Craignant donc de paraître approuver des abus que son autorité ne pouvait combattre, Edmond se condamna à un exil volontaire, et passa en France. Il vint à la cour, où il fut très-bien reçu de saint Louis et de toute la famille royale. La ville de Paris rendit aussi un témoignage éclatant à ses vertus. Il se retira dans l'abbaye de Pontigny, dans le diocèse d'Auxerre, la même où s'étaient retirés avant lui ses deux prédécesseurs, saint Thomas et Étienne de Langton. Il se livra, dans cette retraite, à l'exercice de la prière et aux pratiques de la plus austère pénitence. Il ne sortait que pour aller prêcher dans les villages voisins. Il composa, pour l'édification des moines, un ouvrage de piété sous le titre de *Miroir de l'Église*. C'est comme une introduction à la vie dévote et contemplative. Mais sa santé fut bientôt si dérangée, que les médecins jugèrent qu'il devait changer d'air. Il obéit, et se retira chez les chanoines réguliers de Soissy, près Provins, en Champagne. Les moines de Pontigny fondirent en larmes en le voyant partir ; mais il les consola en leur disant qu'il retournerait chez eux à la fête de saint Edmond, martyr.

Comme sa maladie augmentait de jour en jour, il demanda à re-

<sup>1</sup> Matth. Pâris, 1240.



cevoir le saint viatique. Quand on l'eut apporté, il étendit les mains et dit avec une grande confiance : C'est vous, Seigneur, en qui j'ai cru, vous que j'ai prêché, vous que j'ai véritablement enseigné, et vous m'êtes témoin que je n'ai cherché que vous seul sur la terre. Les assistants croyaient que son esprit s'égarait ; car il parlait comme s'il eût eu devant lui Jésus-Christ crucifié. Après avoir reçu le viatique, il fut tout le jour dans une telle joie, qu'il ne semblait pas malade ; et il parut de même quand il eut reçu l'extrême-onction. Depuis ce moment, il voulut toujours avoir devant lui un crucifix, avec les images de la sainte Vierge et de saint Jean, et il ne cessait de baiser amoureusement les plaies du Sauveur. Ses larmes et ses soupirs attendrissaient tous les spectateurs, qui ne pouvaient douter, en le voyant, qu'il ne goûtât de grandes consolations intérieures. Il expira tranquillement à Soissy, le 16 novembre 1240. On laissa son cœur et ses entrailles à Soissy, mais on porta son corps à Pontigny, où il arriva le jour de saint Edmond, suivant sa promesse. Un grand nombre de miracles ayant attesté sa sainteté, Innocent IV le canonisa l'an 1247. L'année suivante, on leva de terre son corps, qui fut trouvé entier, et dont les jointures étaient encore flexibles ; il fut mis dans une châsse d'or envoyée par le roi Henri d'Angleterre. On en fit solennellement la translation, en présence du roi saint Louis, de la reine Blanche, sa mère, des princes, ses frères : Robert, comte d'Artois, Alphonse, comte de Poitiers, Charles, qui fut depuis comte de Provence et d'Anjou, et roi de Sicile ; de la bienheureuse Isabelle de France, sœur du saint roi ; du cardinal Pierre, évêque d'Albane ; du cardinal Eudes, évêque de Frascati, légat du Saint-Siège ; des archevêques de Bourges, de Sens, de Bordeaux et d'Armagh ; de son ami saint Richard, qui l'avait suivi dans son exil, mais qui était alors évêque de Chichester, ainsi que d'un grand nombre de prélats, d'abbés et d'autres personnes de distinction <sup>1</sup>.

Saint Edmond étant mort l'an 1240, Richard profita de sa liberté pour aller étudier la théologie à Orléans, chez les frères Prêcheurs. Il y reçut la prêtrise, et exerçait le saint ministère dans une petite paroisse, lorsqu'il fut rappelé à Cantorbéri par le nouvel archevêque, Boniface, oncle de la reine Éléonore, lequel l'obligea malgré lui à reprendre les fonctions de chancelier de cette église. L'an 1244 l'évêché de Chichester étant devenu vacant, le roi Henri III y fit nommer un sujet qui fut déclaré incapable par l'archevêque Boniface

<sup>1</sup> *Vita S. Edmund.* Apud Surium, 16 novemb. Martene, Thesaur., t. 3. Godescard, 16 novembre.

et ses suffragants : ils élurent à sa place saint Richard. Le roi, piqué de ce qu'on avait cassé l'élection de son protégé, fit saisir le temporel de l'évêque de Chichester. Saint Richard, du conseil de ceux qui l'avaient élu, alla trouver le roi, mais n'en put rien obtenir. Après avoir enduré bien des fatigues, il s'adressa au Siège apostolique, que son biographe appelle, *après Dieu, le dernier refuge de ce monde*. Arrivé à Rome, il y trouva les envoyés du roi préparés à plaider contre lui. Le pape Innocent IV l'accueillit avec bienveillance, et, après avoir pesé les raisons alléguées de part et d'autre, il confirma l'élection et le sacra évêque de ses propres mains. Revenu en Angleterre avec les lettres du Pape, saint Richard fut encore deux ans sans pouvoir obtenir du roi la restitution des biens de son église. Ce prince ne les rendit que lorsque le Pape, averti par le saint évêque, l'eut menacé des censures ecclésiastiques, s'il ne les restituait dans un temps donné.

Débarrassé de tout autre soin, saint Richard donna toute son attention au gouvernement de son diocèse : il visitait les malades, enterrait les morts, recherchait les pauvres et soulageait leurs misères. Son intendant se plaignant un jour à lui de ce que ses aumônes excédaient ses revenus, il lui répondit qu'il n'avait qu'à vendre sa vaisselle et son cheval. Un incendie ayant causé une perte considérable, il n'en devint pas plus économe pour les malheureux. « Qui sait, disait-il à ce sujet, si Dieu n'a pas permis cet accident pour nous punir de ce que nous sommes trop attachés aux biens de ce monde ? » Sa piété pour Dieu était aussi tendre que solide. On eût dit qu'il était dans une perpétuelle contemplation des choses célestes. Il prêchait avec une onction et un fruit qui supposaient un homme doué de l'esprit de prière dans un degré éminent. Il supportait les injures avec patience, et ne répondait que par des bienfaits au mal que lui faisaient ses ennemis. Son zèle à maintenir la discipline était inflexible, surtout lorsqu'il s'agissait de punir les ecclésiastiques déréglés. Le roi, l'archevêque de Cantorbéri et plusieurs autres prélats s'intéressèrent en vain pour un prêtre qui avait commis une faute contre la sainteté de son état. Quoiqu'ils ne demandassent qu'un adoucissement à la peine portée contre lui, jamais ils ne purent l'obtenir ; mais cette inflexibilité ne s'étendait pas aux pécheurs pénitents : Richard les traitait avec charité, et les recevait avec une tendresse incroyable.

En France, comme en Angleterre, il y avait plus d'un seigneur puissant qui aimait à profiter de l'occasion pour devenir plus puissant encore. A l'avènement de Louis IX, l'occasion leur parut très-favorable : c'était un roi de douze ans sur le trône, et une femme à

la tête du gouvernement, et encore une femme étrangère. Aussi les plus puissants se liguèrent-ils ensemble ; au lieu d'assister, comme ils l'auraient dû, au sacre du roi, ils prirent les armes. On comptait parmi eux le comte de Boulogne, oncle du jeune roi ; le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, prince du sang royal ; Hugues de Lusignan, comte de la Marche ; Thibault, comte de Champagne, qui fut depuis roi de Navarre. Le but de leur ligue était d'ôter la régence à la reine Blanche, pour la donner au comte de Boulogne, par la raison que jamais femme n'avait gouverné le royaume de France.

La reine ne perdit pas de temps. Elle se mit avec son fils à la tête d'une armée, et entra en Champagne, où elle eut bientôt ramené Thibault à son devoir. Ce premier acte de vigueur en imposa tellement aux confédérés, qu'ils se retirèrent tous dans leurs États. Revenus cependant de leurs premières alarmes, ils formèrent le complot de se rendre maîtres de la personne du roi, et peu s'en fallut qu'ils ne l'exécutassent un jour sur le chemin d'Orléans à Paris. Heureusement la reine fut avertie par le comte de Champagne ; Louis se réfugia dans le château de Montlhéri. Lorsque les habitants de Paris et des environs surent le danger qu'il avait couru, ils arrivèrent en corps d'armée pour lui servir d'escorte, et le ramenèrent à Paris au milieu des acclamations les plus touchantes. Les troubles qu'excitèrent à l'envi les grands vassaux ne cessèrent presque pas durant sa minorité. Mais la prudence et l'activité de la reine déconcertèrent tous leurs projets. Occupée tour à tour à négocier au dehors et à pacifier le royaume au dedans, elle employa la force quand elle ne put réprimer autrement les ennemis. Jamais régence plus glorieuse ni même plus virile que la régence de cette femme.

En 1228, le comte de Toulouse, Raymond VII, fut obligé de se soumettre aux conditions que le jeune roi et le cardinal-légat de Saint-Ange voulurent bien lui prescrire. Le traité est en forme de lettres patentes, qui commencent ainsi : Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Louis, par la grâce de Dieu, roi de France. Sachent tous, présents et à venir, que Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse, après avoir persisté longtemps dans l'excommunication et dans sa rébellion envers Dieu et son Église, rentré enfin en lui-même par la grâce du Seigneur, et obéissant aux ordres de notre très-cher ami le cardinal Romain de Saint-Ange, légat du Siège apostolique, est venu humblement implorer son absolution, en demandant, non pas justice, mais grâce, à l'Église et à nous, et promettant d'être désormais fidèle jusqu'à la mort, à l'Église, à nous et à nos héritiers. Il chassera de toutes ses terres les hérétiques et leurs fauteurs, et en fera une exacte recherche suivant

l'ordonnance qui sera faite à cet égard par le légat. Et pour que les hérétiques soient plus facilement découverts, il payera pendant deux années deux marcs d'argent, et un marc à perpétuité, à quiconque aura pris un hérétique condamné par l'évêque. Il chassera aussi les routiers. Il restituera aux églises tous leurs immeubles, et leur fera payer les dîmes, même de ses domaines. Il payera plusieurs sommes spécifiées en détail, pour réparer les dommages des guerres passées. Il payera six mille marcs d'argent pour fortifier le château de Narbonne et d'autres, que le roi tiendra pendant dix ans pour la sûreté de l'Église et la sienne. Il donnera quatre mille marcs pour entretenir des maîtres à Toulouse pendant dix ans, savoir : deux docteurs en théologie, deux décrétistes ou canonistes expliquant le décret de Gratien, six maîtres des arts libéraux et deux de grammaire. C'est l'institution de l'université de Toulouse.

Aussitôt après son absolution, Raymond recevra la croix des mains du légat, pour aller dans deux ans outre mer contre les Sarrasins ; il y demeurera cinq ans, et ce sera sa pénitence. Il remettra Jeanne, sa fille unique, entre les mains du roi, qui la fera épouser à un de ses frères, moyennant quoi le roi lui laissera tout le diocèse de Toulouse, excepté la terre du maréchal, c'est-à-dire de Gui de Lévi, maréchal de la foi. Après la mort de Raymond, toutes ses terres appartiendront au frère du roi qui aura épousé sa fille, et à leurs enfants, et, s'ils n'en laissent point, ces terres reviendront au roi et à ses successeurs<sup>1</sup>. Ces lettres patentes, datées du mois d'avril 1228, avaient été précédées d'un traité conclu entre les commissaires de part et d'autre, au mois de janvier de la même année. Comme les Français commençaient alors l'année à Pâques, ces dates indiquent l'année 1229. Ainsi fut terminée la guerre des Albigeois, sous un roi de quatorze ans, gouverné par une femme.

Le Vendredi Saint, 13<sup>me</sup> jour d'avril, le comte Raymond reçut de la main du légat Romain, cardinal de Saint-Ange, l'absolution solennelle des censures ecclésiastiques, avec ceux qui les avaient encourues comme lui. Ce fut un spectacle touchant, dit son chapelain, Guillaume de Puy-Laurens, de voir ce prince, si puissant autrefois, être conduit à l'autel nu-pieds et en simple tunique<sup>2</sup>. A cette cérémonie assistait encore le cardinal Otton, légat en Angleterre.

Dans le même temps, le roi adressa une ordonnance à tous ses sujets, dans les diocèses de Narbonne, de Cahors, de Rhodéz, d'Agen, d'Arles et de Nîmes, contenant dix articles, avec ce préambule : « Louis, par la grâce de Dieu, roi des Francs, à tous les citoyens et

<sup>1</sup> Mansi. *Concil.*, t. 23, col. 163-174. — <sup>2</sup> Guill. Pod.-Laur., c. 39.

ses autres fidèles du diocèse de Narbonne, salut et dilection. Souhaitant avec ardeur, dès le premier début de nos années et de notre règne, servir celui de qui nous tenons et le royaume et l'existence, nous désirons, pour l'honneur de celui qui nous a donné le comble de l'honneur, que l'Église de Dieu, qui dans vos quartiers a été longtemps affligée et désolée par des tribulations innombrables, soit honorée dans notre domaine et heureusement gouvernée. En conséquence, de l'avis des grands et des sages, nous statuons que les églises et les ecclésiastiques des-dits pays jouiront des libertés et immunités dont jouit l'église gallicane, et qu'ils en jouiront pleinement selon la coutume de ladite église. » C'est la première fois que l'on trouve ce nom des libertés de l'église gallicane. Elles signifient ici une véritable liberté, par opposition à la servitude où avaient gémi les églises du Languedoc sous l'oppression des manichéens. Ce sens est très-français, c'est-à-dire clair et raisonnable. Mais quand, plus tard, certains légistes appelleront libertés de l'église gallicane les servitudes séculières qu'ils voudront lui imposer, et sous lesquelles elle gémit encore, ceci ne sent plus la loyauté franque ou française de Charlemagne et de saint Louis, mais bien les sophistes grecs du Bas-Empire.

Ce qui montre surtout en quel sens on entendait les libertés de l'église gallicane dans l'ordonnance de saint Louis, c'est qu'il y est ordonné que les hérétiques condamnés par l'évêque du lieu ou par une autre personne ecclésiastique ayant pouvoir seront punis sans délai. La peine des recéleurs ou fauteurs d'hérétiques sera l'infamie et la confiscation des biens. Les seigneurs des lieux et les baillis royaux seront tenus de rechercher exactement les hérétiques et de les représenter aux juges ecclésiastiques. Quiconque aura pris un hérétique, recevra deux marcs pour récompense les deux premières années, après que l'hérétique aura été condamné, et un marc les années suivantes. Celui qui sera demeuré excommunié pendant un an sera contraint par saisie de tous ses biens de revenir à l'Église. On restituera à l'Église les dîmes retenues depuis longtemps. Les barons, vassaux, bonnes villes et baillis royaux jureront d'observer et de faire exécuter cette ordonnance. Le frère même du roi, quand il prendra possession du pays, fera le même serment pour lui et pour ses sujets. Tel est le premier recueil et par là même le fonds originel des libertés gallicanes. Bien des légistes en parlent, qui ne se doutent guère de ce que c'est. Dans l'origine, on le voit, ce n'était ni plus ni moins que l'inquisition contre les hérétiques <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, col. 423. Mansi, t. 23, col. 185.

En exécution de ce traité de paix, la ville de Toulouse fut réconciliée, au mois de juillet de la même année 1229, par Pierre de Colmieu, vice-gérant du cardinal-légat de Saint-Ange, qui ensuite y vint lui-même. Au mois de septembre il y tint un concile, où assistèrent les trois archevêques de Narbonne, de Bordeaux et d'Auch, avec plusieurs évêques et autres prélats. Le comte de Toulouse, Raymond, s'y trouva aussi avec les autres seigneurs, et deux consuls de Toulouse, l'un de la cité, l'autre du bourg, qui jurèrent, au nom de toute la commune, l'observation de la paix. En ce concile on publia quarante-cinq canons, que le légat dit avoir faits par le conseil des évêques et des prélats, des barons et des chevaliers ; et ils tendent tous à éteindre l'hérésie et à rétablir la paix et la sûreté publiques. En voici la substance :

Les évêques choisiront en chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, auxquels ils feront faire serment de rechercher exactement et fréquemment les hérétiques, dans les maisons, les caves et tous les lieux où ils pourraient se cacher ; et, après avoir pris leurs précautions pour qu'ils ne puissent s'enfuir, ils en avertiront promptement l'évêque, le seigneur du lieu ou son bailli. Les seigneurs seront soigneux aussi de rechercher les hérétiques dans les villages, les maisons et les bois ; et si quelqu'un d'entre eux est convaincu d'avoir permis à un hérétique, pour de l'argent ou autrement, de demeurer dans sa terre, il la perdra, et sa personne sera en la main de son seigneur pour en faire justice. Le bailli qui ne sera pas très-soigneux de rechercher les hérétiques du lieu où il réside perdra ses biens, et ne pourra plus être bailli, ni là ni ailleurs. La maison où l'on aura trouvé un hérétique sera abattue et la place confisquée. Mais, pour ne pas donner lieu aux calomnies, personne ne sera puni comme hérétique, qu'il n'ait été jugé tel par l'évêque ou par un ecclésiastique ayant pouvoir. Chacun pourra rechercher et prendre les hérétiques sur la terre d'autrui, et le bailli du lieu sera tenu de lui prêter la main.

Les hérétiques convertis d'eux-mêmes ne demeureront point dans leur ville, si elle est suspecte ; et, pour marque qu'ils détestent leur ancienne erreur, ils porteront au haut de leurs habits deux croix de couleurs différentes, l'une à droite, l'autre à gauche ; et ils ne seront point admis aux charges publiques s'ils n'ont été restitués en entier par le Pape ou par son légat. Mais les hérétiques qui se sont convertis par la crainte de la mort ou autrement, et non de leur propre mouvement, seront enfermés, à la diligence de l'évêque, en sorte qu'ils ne puissent corrompre personne. Ceux qui posséderont leurs biens, leur fourniront leur subsistance : s'ils n'ont point de biens, l'é-

vêque y pourvoira. On écrira en chaque paroisse le nom de tous les habitants; et tous les hommes, depuis quatorze ans, les femmes depuis douze, feront serment, devant l'évêque ou ses délégués, de renoncer à toute hérésie, de tenir la foi catholique, et de poursuivre et dénoncer les hérétiques. On tiendra pour suspect d'hérésie celui qui ne prêtera pas ce serment; et il sera renouvelé tous les deux ans. Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe se confesseront trois fois l'année à leur propre prêtre, ou à un autre de son consentement, et communieront trois fois, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Celui qui y manquera, sera suspect d'hérésie.

On ne permettra point aux laïques d'avoir des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, si ce n'est que quelqu'un veuille avoir, par dévotion, un psautier, un bréviaire, ou les heures de la sainte Vierge. Mais nous défendons très-étroitement qu'ils aient les livres susdits traduits en langue vulgaire. C'est ici une défense locale, pour des raisons particulières au pays et au temps. Trente ans avant ce concile, nous avons entendu dire au pape Innocent III que le désir d'entendre les saintes Écritures est plutôt louable que répréhensible; et qu'il fallait seulement s'informer quels étaient les auteurs d'une version en langue vulgaire, et à quelle intention ils l'avaient faite. Le concile de Toulouse continue : Quiconque sera diffamé ou suspect d'hérésie, ne pourra désormais exercer la médecine; et quand un malade aura reçu la communion de la main du prêtre, on le gardera soigneusement jusqu'au jour de sa mort ou de sa convalescence, de peur que quelque hérétique ne puisse en approcher; car nous savons les inconvénients énormes qui en sont arrivés. Les testaments se feront en présence du curé, ou, à son défaut, d'un autre ecclésiastique, sous peine de nullité. Tous les paroissiens chefs de famille seront tenus de venir à l'église tous les dimanches et les fêtes chômées, pour y entendre l'office divin, la prédication et la messe entière. S'ils y manquent sans excuse légitime, ils payeront chacun douze deniers tournois, applicables moitié au seigneur, moitié à l'Église<sup>1</sup>.

Plusieurs canons regardent les libertés et les immunités des églises et du clergé, abolies et altérées par les hérétiques. Les autres regardent la paix et la sûreté publique, et prescrivent plusieurs moyens pour la conserver. Il est ordonné aux juges de rendre la justice gratuitement, sans rien exiger des parties, même sous prétexte de coutume.

Foulques, le célèbre évêque de Toulouse, mourut le jour de

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, col. 425 et seqq. Mansi, t. 23, col. 193 et seqq.

Noël 1231, et fut enterré à l'abbaye de Grand-Selve, dont il avait été moine. Peu de jours après, le chapitre de Toulouse élut pour lui succéder frère Raymond, provincial des frères Prêcheurs en Provence ; et l'élection fut approuvée par Gauthier, évêque de Tournai, légat du Pape. L'évêque Raymond fut sacré le quatrième dimanche de carême, 21<sup>me</sup> de mars 1232, et il continua de poursuivre vivement les hérétiques, comme avait fait son prédécesseur. Le comte Raymond l'aidait quelquefois, et quelquefois aussi se relâchait dans cette poursuite. C'est pourquoi le légat, prenant avec lui l'archevêque de Narbonne et quelques-uns de ses suffragants, vint à Melun, où le comte, mandé par le roi, se trouva aussi. En cette assemblée, le légat se plaignit au comte, en présence du roi, qu'il n'avait pas observé comme il devait plusieurs articles de la paix faite à Paris en 1229 ; et enfin il fut réglé que le comte réparerait le tout, de l'avis de l'évêque de Toulouse et d'un chevalier que le roi enverrait avec l'évêque pour cet effet. Ce fut Gilles de Flajac. Lorsqu'il vint à Toulouse, l'évêque lui communiqua les articles qu'il avait dressés ; et, après qu'ils eurent été expliqués au comte, il en forma ses statuts, qui contiennent en substance :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Pour l'exaltation de la foi chrétienne et l'extirpation de la malice hérétique, pour la conservation de la paix et du bon ordre, et l'amélioration de tout notre pays, nous Raymond, par la grâce de Dieu comte de Toulouse, de l'avis des évêques et autres prélats, des comtes, barons, chevaliers et plusieurs autres hommes prudents de notre terre, après une mûre et diligente délibération, nous statuons ce qui suit, avec la ferme résolution de purger notre pays de toute hérésie :

« Tous nos barons, chevaliers, baillis et autres, nos vassaux, feront toute diligence pour rechercher, prendre et punir les hérétiques. On informera incessamment contre les meurtriers de ceux qui recherchent les hérétiques et contre leurs complices, et on en fera bonne justice. Les villes ou villages où l'on aura trouvé des hérétiques payeront un marc d'argent, pour chacun, à ceux qui les auront pris. On abattra toutes les maisons où, depuis la paix de Paris, on aura trouvé un hérétique vif ou mort, et dans lesquelles il aura prêché ; et les biens de ceux qui y demeureront seront confisqués. On bouchera les cavernes fortifiées et les autres lieux suspects. Tous les biens de ceux qui se seront faits hérétiques seront confisqués, sans qu'il en puisse rien passer à leurs héritiers. On punira aussi de confiscation de biens ceux qui empêcheront la capture des hérétiques, qui n'y aideront pas, pouvant le faire, ou favoriseront leur évasion. Quiconque sera suspect d'hérésie, fera profession de la foi catholique avec ser-



ment, sous peine d'être puni comme hérétique. Ceux qui ont abjuré l'hérésie porteront sur leurs habits des croix apparentes, sous peine de confiscation ou autre punition convenable. La confiscation aura lieu, nonobstant les aliénations faites en fraude pour la prévenir. Pour empêcher que les clefs de l'Église ne soient méprisées, nous voulons que celui qui sera demeuré un an excommunié soit contraint à rentrer dans l'Église par la saisie de ses biens. » Le reste de ces statuts, publiés à Toulouse le 18 février 1233, regarde la paix ; et on y défend, entre autres choses, de faire aucune violence aux maisons religieuses, particulièrement de l'ordre de Cîteaux, qui était le plus odieux aux hérétiques, ni de les vexer, sous prétexte de logement <sup>1</sup>.

Vers le même temps, le légat tint un concile à Béziers, où il publia des statuts compris en vingt-six articles, et contenant plusieurs règlements semblables contre les hérétiques. Il y en a d'autres pour le bon choix des ordinands, la bonne vie des clercs et des moines <sup>2</sup>.

Cependant le pape Grégoire confirma l'établissement de l'université de Toulouse, commencé par le traité fait à Paris en 1229 ; car il regardait cette institution comme un moyen très-efficace pour maintenir la foi dans ce pays, après l'avoir délivré de l'hérésie. Le Pape accorde donc aux écoliers de Toulouse la même liberté dont jouissent ceux de Paris, et ordonne que les bourgeois seront obligés de leur louer des maisons à un prix raisonnable, suivant la taxe réglée par deux clercs et deux laïques. Les maîtres, les écoliers ni leurs serviteurs ne pourront être jugés pour crime par aucun séculier, si ce n'est que, par jugement ecclésiastique, ils soient abandonnés à la cour séculière. Mais les laïques pourront être poursuivis par les écoliers devant le juge ecclésiastique, suivant la coutume de l'église gallicane. Le comte de Toulouse, ses officiers et ses barons seront tenus de donner sûreté aux écoliers et à leurs messagers. Le comte sera tenu d'accomplir sa promesse touchant le salaire des maîtres pendant dix ans. C'est ce que porte la bulle adressée au comte, en date du dernier avril 1233. Une autre bulle, adressée à l'université même, ajoute que les écoliers de théologie et tous les maîtres jouiront du revenu de leurs bénéfices, comme s'ils résidaient, excepté les distributions quotidiennes ; et que les maîtres, qui y auront été approuvés en quelque faculté, pourront régenter partout sans autre examen <sup>3</sup>. Il faut se souvenir que les écoliers des universités d'alors n'étaient pas des enfants, mais des hommes faits, venus de tous les pays.

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, col. 449. Mansi, t. 23, col. 265. — <sup>2</sup> Labbe, t. 11, p. 452 et 269. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 364. Duboulay, t. 3, p. 149.

L'année suivante 1234, le pape Grégoire se plaint au roi saint Louis des lieutenants qu'il avait envoyés dans l'Albigeois. Nous avons, dit-il, appris avec étonnement qu'ils oppriment les églises et les personnes ecclésiastiques, au lieu de les protéger. Ils chargent leurs sujets de tailles, de collectes et de corvées ; et, s'ils font quelque faute, ils les punissent arbitrairement, sans respect pour les seigneurs. Ils saisissent les fiefs et les autres biens pour contraindre les possesseurs à reconnaître leur juridiction. De plus, ils s'attribuent les biens dont les églises avaient été dépouillées par les Albigeois, et refusent d'observer les transactions faites par le concile de Montfort, et de jurer la paix, suivant les statuts du comte de Toulouse : c'est celui de 1229. Ils défendent par cri public plusieurs pratiques de piété, comme d'offrir les prémices et les décimes, ou de faire des legs pieux. Ils chargent de calomnies les évêques de Béziers et d'Agde, retiennent les châteaux et les biens de leurs églises, et les obligent à plaider en votre cour, contre l'ordre du droit et la coutume des églises de la province. Le Pape ajoute plusieurs autres griefs, et conclut en priant le roi d'envoyer un commissaire autorisé pour terminer ces différends conjointement avec l'archevêque de Vienne, légat du Saint-Siège. La lettre est du second jour de mai 1234.

L'archevêque de Vienne était Jean de Burnin, recommandable par sa science et sa vertu, qui tint ce siège au moins trente-cinq ans. Le pape Grégoire lui donna la légation contre les Albigeois, après en avoir déchargé l'évêque de Tournai, et manda aux archevêques de Lyon et de Bourges, et aux autres évêques de France, au roi d'Aragon et au comte Amauri de Montfort, de l'aider dans l'exercice de sa légation. Le légat était aussi chargé d'informer contre l'évêque d'Orange, accusé de plusieurs crimes, et d'examiner les circonstances de la mort de Raymond le Vieux, comte de Toulouse, pour savoir s'il avait donné des signes de pénitence et s'il méritait la sépulture ecclésiastique.

Or, encore que l'archevêque eût reçu du Pape d'amples instructions, et qu'il fût malade de la fièvre quarte, il ne laissa pas d'aller en personne trouver le Pape, pour l'instruire plus particulièrement de l'état de la province. Ensuite il fit plusieurs réglemens pour l'exercice de l'inquisition ou de l'enquête contre les hérétiques ; entre autres, que ceux qui se convertiraient sincèrement et diraient la vérité, tant par rapport à eux-mêmes qu'aux autres, obtiendraient des pénitences modérées, sans craindre pour leurs personnes ou pour leurs biens, pourvu qu'ils évitassent la rechute.

La même année 1234, le 8<sup>me</sup> de juillet, Jean de Baussan, arche-

vêque d'Arles, tint un concile provincial. Il avait été archidiacre de Marseille, puis évêque de Toulon, d'où, en 1232, il fut transféré au siège d'Arles, qu'il tint vingt-cinq ans. En ce concile il publia vingt-quatre canons, la plupart contre les hérétiques, en exécution du concile de Latran de 1213, et de celui de Toulouse de 1229. Il est ordonné aux évêques de prêcher fréquemment la foi catholique, par eux-mêmes et par d'autres. Les confréries sont défendues, si elles ne se font par autorité de l'évêque, parce que, sous ce nom, on faisait des conspirations contre la tranquillité publique. L'excommunié qui ne satisfera pas dans un mois, payera pour chaque mois de retardement cinquante sous d'amende, avant de recevoir l'absolution. Les évêques s'appliqueront soigneusement à la correction des mœurs, principalement du clergé, et mettront pour cela des inspecteurs chacun dans son diocèse. Si les privilégiés refusent d'obéir aux sentences et aux censures des prélats, on refusera aussi de leur rendre justice. Parce que ceux qui favorisaient les hérétiques faisaient des legs à leur profit, le concile défend à qui que ce soit de faire son testament, sinon en présence de son curé. Et telle était la raison de ce statut si fréquent dans les conciles de ce temps-là <sup>1</sup>.

Pendant la légation de l'évêque de Tournai, le Pape avait donné l'inquisition aux frères Prêcheurs, savoir : à Pierre Cellan et à Guillaume Arnaud. Tant qu'ils ne procédèrent que contre des gens du peuple, les choses se passèrent assez tranquillement ; mais lorsque, sans respect humain, ils commencèrent à procéder contre les puissants et les riches, il s'éleva une opposition furieuse. Le comte, par ordonnance publique, fit interdire aux frères Prêcheurs tout commerce dans la ville, jusqu'à mettre des gardes à leurs portes pour empêcher qu'on ne leur vendît ou qu'on ne leur donnât des vivres, pas même de l'eau de la Garonne. Il finit par chasser Guillaume Arnaud, et après lui tout ce qu'il y avait de frères Prêcheurs à Toulouse. L'évêque, qui était du même ordre, fut aussi chassé, et les chanoines de la cathédrale reçurent beaucoup d'outrages. Les frères Prêcheurs donnèrent en sortant de la ville, le spectacle d'une grande modestie et d'une édification capable de toucher bien des gens. Ils marchèrent processionnellement deux à deux, chantant le *Credo* et le *Salve Regina*. Ce fut deux ans après leur établissement, le 6 de novembre 1235. Guillaume Arnaud était sorti la veille et s'était retiré à Carcassonne ; l'évêque l'y suivit, et, dès le 10 du même mois, Guillaume, de l'avis des évêques de Toulouse et de Carcassonne, excommunia nommément onze capitouls de Toulouse comme fauteurs des

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, append., p. 2339. Mansi, t. 23, col. 336.

hérétiques. Le comte Raymond fut compris dans cet anathème, et la procédure envoyée au Pape.

Le 28 d'avril 1236, Grégoire IX en écrivit à ce comte. Sa lettre commence par un précis de tout ce qui s'était fait jusque-là pour extirper l'hérésie des manichéens : la croisade, les diverses légations, l'érection de l'université de Toulouse, l'établissement de l'inquisition dans cette ville. Le Pape raconte ensuite ce qu'on lui avait rapporté des mauvais traitements faits à l'évêque, à l'inquisiteur, aux chanoines, aux religieux de Saint-Dominique ; et il ajoute, en adressant la parole au comte Raymond :

« Tout cela, comme on l'assure, a été commis par votre ordre, malgré les règlements du concile de Toulouse et les conventions du traité de Paris, qui vous obligeaient à défendre les églises et les ecclésiastiques, à conserver en entier leurs droits et leurs libertés, à procurer efficacement la punition des hérétiques, à destiner une certaine somme pour ceux qui saisiraient les coupables, à donner tous les ans, jusqu'à un terme fixé, un honoraire aux professeurs de l'université de Toulouse, à secourir la terre sainte avec un nombre de gens de guerre tirés de vos États et armés à vos frais. Tous ces articles sont la matière des reproches qu'on vous fait aujourd'hui. Vous avez supprimé le salaire des professeurs ; et l'on dit que telle est la cause de la ruine totale des études dans votre ville. Vous avez établi des règles iniques, contraires au droit et à nos ordonnances, et toutes propres à favoriser les hérétiques, au lieu d'en procurer la recherche par toutes les voies possibles. Vous permettez à plusieurs des hérétiques, déjà condamnés, d'habiter dans le pays ; et vous donnez un asile sur vos terres à ceux des cantons voisins. Vous avez, parmi vos conseillers et vos officiers, des gens suspects ou diffamés pour cause d'hérésie. Vous osez leur confier les offices publics, quoique cela soit positivement contre les règlements et les traités dont vous avez juré l'observation. Enfin il est aisé de juger par l'examen de vos actions que vous ne craignez pas de vous montrer fauteur et protecteur des hérétiques : on vous en a averti plusieurs fois, et il ne paraît pas que vous vous soyez mis en peine de changer de conduite. »

Le pape Grégoire trouve là le principe de tous les malheurs qui sont arrivés : accroissement de l'erreur, outrages faits aux ecclésiastiques et aux religieux, mépris des censures, révolte ouverte contre la puissance ecclésiastique, déclarations injustes contre tous ceux qui voudraient publier les sentences de l'inquisiteur : voilà, conclut-il, ce qui résulte de l'appui que vous donnez à l'hérésie et à ses partisans. Nous ne pouvons dissimuler plus longtemps ces attentats ; c'est pourquoi nous vous enjoignons de les réparer selon les ordres

de notre légat, et de les faire réparer par les consuls de Toulouse et vos autres sujets ; de ne pas différer au delà du mois de mars prochain votre départ pour la terre sainte, et d'y servir, selon les conventions, pendant cinq années : sinon, nous recommandons au légat de vous y contraindre par les censures ecclésiastiques, qui seront exécutées sans appel et publiées tous les dimanches et toutes les fêtes dans les églises de sa légation, au son des cloches et avec la cérémonie des cierges éteints, jusqu'à ce que vous ayez fait une satisfaction convenable.

Cette lettre du Pape fut suivie de deux autres : l'une était adressée à l'archevêque de Vienne, légat du Saint-Siège en Languedoc. Grégoire IX le chargeait de rétablir l'université de Toulouse, de casser toutes les ordonnances contraires à la liberté ecclésiastique, d'éloigner des offices publics les gens notés d'hérésie, de renouveler toutes les censures contre les hérétiques. L'autre lettre était pour le roi saint Louis. Le Pape lui rappelait les grands services que les rois de France, ses ancêtres, avaient rendus à l'Église, surtout l'application que son père Louis VIII avait apportée à l'extirpation de l'hérésie des Albigeois. Il le priait d'user de toute sa puissance pour forcer le comte de Toulouse et les Toulousains à réparer le passé. Obligez, ajoutait-il, le comte Raymond de passer au mois de mars prochain dans la Palestine, et envoyez votre frère Alphonse prendre l'administration du comté de Toulouse. C'était parler en conséquence du mariage arrêté depuis sept ans entre Alphonse et Jeanne, fille unique de Raymond. Le Pape, pour en presser l'exécution, accorda la dispense dont ils avaient besoin, étant parents au quatrième degré.

Pendant le comte de Toulouse se mit en devoir d'exécuter les ordres du Pape. Il commença par rétablir dans sa capitale l'évêque Raymond et les frères Prêcheurs ; mais comme il redoutait toujours le zèle des inquisiteurs de cet ordre, il pria saint Louis d'interposer son crédit auprès du souverain Pontife, pour obtenir de lui la révocation des pouvoirs accordés aux Dominicains, en ce qui regardait l'inquisition. Le roi se prêta aux désirs du comte, et le Pape aux remontrances du roi. L'archevêque de Vienne, légat apostolique, reçut ordre d'ôter le gouvernement de l'inquisition aux Dominicains, s'il était vrai qu'on eût contre eux des soupçons bien fondés. Le légat prit un milieu qu'il jugea propre à satisfaire le comte de Toulouse, sans faire grâce aux hérétiques. Il donna un collègue à Guillaume Arnaud, inquisiteur de Toulouse, et ce fut un frère Mineur, nommé Étienne de Saint-Tibery. Toutefois il paraît que depuis le mois d'octobre 1237 jusqu'en 1241, l'inquisition fut suspendue dans le comté de Toulouse, et avec l'assentiment du Pape ; car, en 1238, le

comte lui envoya une ambassade pour faire sa paix avec lui en entier, lui offrir toutes sortes de satisfactions, et lui demander en même temps plusieurs grâces, dont les principales étaient l'absolution des censures et la dispense du voyage d'outre-mer. Ce que le Pape lui accorda, moyennant certaines conditions, comme on le voit par la bulle du 9<sup>m<sup>e</sup></sup> de juin 1238, au nouveau légat en France, le cardinal-évêque de Palestrine <sup>1</sup>.

En Angleterre, nous avons vu, l'an 1238, une querelle d'écoliers et de domestiques amener l'interdit sur l'université d'Oxford; en France, une querelle d'écoliers et de bourgeois faillit amener, en 1229, la ruine de l'université de Paris. Le lundi et le mardi gras de cette année, quelques écoliers clercs, originaires de Picardie, allèrent prendre l'air et se divertir au faubourg Saint-Marceau, alors séparé de la ville. Après avoir joué quelque temps, ils s'arrêtèrent dans un cabaret où ils trouvèrent de bon vin; mais ayant pris querelle avec l'hôte sur le prix, ils commencèrent de part et d'autre à se donner des soufflets et à s'arracher les cheveux. Les gens du quartier accoururent et délivrèrent le cabaretier d'entre les mains des clercs, qu'ils mirent en fuite, après les avoir bien battus et même blessé ceux qui résistaient le plus. Étant rentrés dans la ville, tout déchirés, ils excitèrent leurs camarades à les venger; en sorte que le lendemain, plusieurs sortirent armés d'épées et de bâtons, entrèrent par force dans un cabaret, y brisèrent tous les vases, et répandirent le vin sur le pavé; puis, s'avancant dans les rues, ils se jetèrent sur tous ceux qu'ils rencontrèrent, hommes et femmes, et en blessèrent plusieurs.

Le doyen du chapitre de Saint-Marcel en porta plainte au cardinal-légat de Saint-Ange, et à l'évêque de Paris, qui allèrent ensemble trouver la reine Blanche, alors régente, la priant de réprimer ce désordre. Elle commanda au prévôt de Paris et à quelques-uns de ses gens d'aller promptement châtier les auteurs de cette violence, sans épargner personne. Étant sortis, ils trouvèrent hors des murs de la ville quantité de clercs qui s'amusaient, mais qui n'avaient point eu de part à la violence précédente; car ceux qui l'avaient commise étaient des Picards. On nommait dès lors ainsi les peuples les plus voisins de la Flandre. Les archers du prévôt se jetèrent sur ceux qu'ils trouvèrent, quoiqu'ils fussent sans armes, en blessèrent, en dépouillèrent et en tuèrent quelques-uns; les autres s'enfuirent et se cachèrent dans les carrières et les vignes. On trouva parmi les morts deux clercs considérables par leurs richesses et leur autorité, l'un Flamand et l'autre Normand. Alors les professeurs de l'université

<sup>1</sup> Raynald, an. 1237 et 1238. *Hist. de l'Egl. gallicane*, l. 31.

suspendirent toutes les leçons et les conférences, et allèrent en corps trouver la reine et le légat, demandant justice, et remontrant qu'il n'était pas raisonnable que la faute de quelques écoliers méprisables portât préjudice à toute l'université ; mais qu'il fallait se contenter de punir les coupables.

L'université n'ayant pas eu satisfaction de la reine, du légat, ni de l'évêque de Paris, tous les maîtres et les écoliers se dispersèrent ; en sorte qu'il ne demeura pas à Paris un seul docteur fameux. La plus grande partie se retira à Angers, quelques-uns à Orléans, et l'on croit que ce fut l'origine de ces deux universités. D'autres allèrent à Reims, plusieurs à Toulouse, quelques-uns en Espagne, en Italie et en d'autres pays étrangers ; plusieurs en Angleterre, où le roi Henri III les invita à venir tous, leur offrant telle ville qu'ils voudraient choisir, et toute liberté et sûreté. La lettre est du 16<sup>me</sup> de juillet, la treizième année de son règne, qui est cette année 1229.

Les écoles de Paris restèrent donc désertes ; les maîtres et les écoliers, dispersés en divers lieux, avaient même fait serment de ne point revenir qu'on ne leur eût donné satisfaction. Les frères Prêcheurs profitèrent de la circonstance, et, du consentement de l'évêque Guillaume et du chancelier de l'église de Paris, ils établirent chez eux une chaire de théologie, à quoi ne servit pas peu l'estime que s'était attirée le bienheureux Jourdain, leur général, et le grand nombre de docteurs et d'étudiants qui étaient entrés dans cet ordre ; car ces docteurs, après avoir changé d'habit, ne laissaient pas de continuer leurs leçons.

Sitôt que le pape Grégoire IX fut informé du désordre arrivé à Paris et de la retraite des étudiants, il s'occupa d'y porter remède ; et, pour cet effet, il écrivit aux deux évêques du Mans et de Senlis, et à l'archidiaque de Châlons, leur donnant commission d'interposer leurs bons offices entre le roi et l'université, en sorte qu'elle reçût satisfaction pour les torts et les insultes qu'elle avait soufferts, qu'on la fit jouir de la liberté accordée par Philippe-Auguste, et qu'on la rappelât à Paris. La lettre est du 24<sup>me</sup> de novembre 1229. L'évêque du Mans était Maurice, que le Pape transféra à l'archevêché de Rouen l'année 1231. L'évêque de Senlis était encore Guérin, autrefois chevalier du Temple et confident de Philippe-Auguste, qui mourut le 19 d'avril 1230.

En même temps le Pape écrivit au roi Louis et à la reine Blanche, sa mère, une lettre qui commence ainsi : Le royaume de France se distingue depuis longtemps par les trois vertus que l'on attribue par appropriation aux personnes de la sainte Trinité, savoir : la puissance, la sagesse et la bonté. Il est puissant par la valeur de la no-

blesse ; sage par la science du clergé, et bon par la clémence des princes. Mais si les deux extrêmes de ces trois qualités sont destituées de celle du milieu, elles dégèrent en vices ; car, sans la sagesse, la puissance devient insolente, et la bonté imbécile. Le Pape conclut en exhortant le roi et la reine à écouter favorablement les trois commissaires qu'il a nommés, et à exécuter promptement leurs conseils. De peur, ajoute-t-il, que vous ne sembliez avoir rejeté la sagesse et la bonté, sans lesquelles la puissance ne peut subsister, et, ne pouvant souffrir que votre royaume perde cette gloire, nous serions obligé d'y pourvoir autrement <sup>1</sup>. Le Pape écrivit aussi à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, le reprenant vivement de ce qu'il favorisait la discorde. Car c'était de lui principalement que les docteurs de Paris s'étaient plaints au Pape, disant qu'au lieu de les protéger comme il devait, il les avait abandonnés. En effet, l'évêque, le chancelier et le chapitre de Paris souffraient avec peine les bornes que l'université voulait mettre à leur juridiction, et auraient mieux aimé qu'elle fût transférée ailleurs ; aussi s'opposèrent-ils longtemps à son rétablissement.

Le Pape, voyant que l'affaire n'avancait point, écrivit, l'année suivante 1230, aux docteurs de Paris, de lui envoyer quelques-uns des leurs pour y travailler efficacement. Cependant le cardinal-légat de Saint-Ange et l'évêque de Paris publiaient des censures contre les absents, et l'archevêque de Sens, dans un concile provincial, ordonna que ceux qui s'étaient retirés en conséquence de leur serment seraient privés pendant deux ans du fruit de leurs bénéfices, et ceux qui n'en avaient point, déclarés indignes d'en obtenir, s'ils ne revenaient dans le temps prescrit. Le roi donnait aussi des ordonnances contre eux. Les docteurs que l'université envoya, suivant l'ordre du Pape, furent Geoffroi de Poitiers et Guillaume d'Auxerre, qui lui demandèrent un règlement pour leur servir de loi après leur rétablissement, et de préservatif contre des inconvénients pareils. Ils négocièrent si bien, qu'ils obtinrent de Grégoire IX une bulle adressée aux maîtres et aux écoliers de Paris, et datée du 13<sup>me</sup> d'avril 1231, qui commence ainsi :

Paris, la mère des sciences, est un autre Cariath-Sépher, ville des lettres ; c'est le laboratoire où la sagesse met en œuvre les métaux tirés de ses mines : l'or et l'argent dont elle compose les ornements de l'Église, le fer dont elle fabrique ses armes. Venant au sujet, le Pape donne ces règlements :

Le chancelier de l'église de Paris, entrant en charge, jurera de-

<sup>1</sup> Duboulay, p. 135 et seqq.



vant l'évêque, en présence de deux docteurs pour l'université, qu'il ne donnera la licence de régenter en théologie et en décret qu'à des hommes dignes, sans acception de personnes ni de nations, et, avant que de donner la licence, il s'informera soigneusement des mœurs, de la doctrine et du talent de celui qui la demande. Les docteurs en théologie ou en décret, avant que de commencer leurs leçons, jureront de rendre fidèle témoignage de ce que dessus. Le chancelier jurera d'examiner de même les physiciens et les artistes. Nous vous donnons pouvoir, ajoute-t-il, de faire des règlements touchant la manière et les heures de leçons des bacheliers, la taxe des logements, la correction des rebelles. Que si on vous faisait quelque insulte notable, et que dans quinze jours on ne vous donât point satisfaction, il vous sera permis de suspendre vos leçons jusqu'à ce que vous l'ayez reçue.

L'évêque de Paris, en réprimant les désordres, aura égard à l'honneur des écoliers, en sorte que les fautes ne demeurent pas impunies, et qu'on ne prenne pas les innocents à l'occasion des coupables. Les écoliers ne seront point emprisonnés pour dettes, et l'évêque n'exigera point d'amende pour lever les censures. Le chancelier n'exigera rien non plus pour accorder la licence. Les vacances d'été ne seront pas de plus d'un mois, et pendant ces vacances, les bacheliers pourront continuer leurs leçons. Nous défendons expressément aux écoliers de marcher armés par la ville, et à l'université de soutenir ceux qui troublent la paix et l'étude. Ceux qui feignent d'être écoliers sans fréquenter les écoles ni être attachés à aucun maître, ne jouiront point de la franchise des écoliers. Les maîtres ès arts feront des leçons de Priscien, c'était pour la grammaire ; mais ils ne se serviront point à Paris de ces livres de physique, qui ont été défendus pour cause au concile provincial, jusqu'à ce qu'ils aient été examinés et purgés de tout soupçon d'erreur. C'est la physique d'Aristote, défendue généralement par le règlement que fit, en 1215, le cardinal-légit Robert de Courçon. Le Pape adoucit par cette bulle la défense, qui d'ailleurs ne tombait que sur l'enseignement public de cette partie d'Aristote, et non pas sur la lecture ou l'étude en particulier.

Toutefois, trois ans auparavant, le pape Grégoire avait écrit aux professeurs de Paris, pour leur faire des reproches de ce que quelques-uns d'entre eux, enflés de vanité, donnant trop à la science des choses naturelles, confondant même la grâce et la nature et introduisant une nouveauté profane, détournaient l'Écriture sainte à la doctrine physique des philosophes païens, au lieu de l'expliquer suivant la tradition des Pères. Il leur ordonne de rejeter absolument cette mé-

thode abusive, et d'enseigner la théologie dans sa pureté, sans aucun levain de cette science mondaine, et sans altérer la parole de Dieu par les inventions des philosophes qui ne connaissent pas Dieu <sup>1</sup>. Dans cette lettre, qui est du 7 juillet 1228, le Pape ne condamne nullement l'étude des sciences naturelles, mais la prétention insensée qui à ces sciences plus ou moins imparfaites de la nature voudrait soumettre la science de ce qui est au-dessus de la nature, la science des vérités surnaturelles et que Dieu a immédiatement révélées par les patriarches, les prophètes et le Christ ; il ne condamne point l'étude de la philosophie naturelle, mais la prétention insensée de faire de cette philosophie la règle et la maîtresse de la théologie chrétienne, au lieu d'en être la servante. Quand on sait combien la physique d'Aristote était imparfaite et erronée, on ne peut que louer le pape Grégoire, même dans l'intérêt de la bonne physique.

Conformément à cette défense, le règlement de l'année 1231 continue ainsi : Les maîtres et les étudiants en théologie s'y appliqueront avec zèle, sans y faire ostentation de philosophie, et ne traiteront, dans les écoles, que les questions qui peuvent être décidées par les livres théologiques et par les traités des Pères. Il règle ensuite la disposition des biens des étudiants décédés à Paris sans avoir fait de testament, et marque les précautions nécessaires pour les conserver et les rendre à leurs héritiers. S'il n'en paraît point, les biens seront employés en œuvres pies. Enfin le Pape dispense les docteurs et les étudiants du serment qu'ils avaient fait de ne point retourner à Paris <sup>2</sup>.

En conséquence de cette bulle, il écrivit au jeune roi saint Louis une lettre où il dit entre autres choses : Il importe à votre honneur et à votre salut, que les études soient rétablies à Paris comme auparavant, et de faire observer le privilège qui leur a été accordé par le roi Philippe, votre aïeul, de glorieuse mémoire. Ordonnez que les logements soient taxés par deux docteurs et deux bourgeois, afin que les écoliers ne soient pas contraints à les louer trop cher. La lettre est du 14<sup>me</sup> d'avril, et fut suivie d'une autre, par laquelle le Pape recommande au roi les deux docteurs Geoffroi de Poitiers et Guillaume d'Auxerre, qui avaient sollicité, à Rome, la cause de l'université, et craignaient qu'à leur retour à Paris on ne leur rendit de mauvais offices auprès du roi. Il y a une lettre semblable à la reine, sa mère <sup>3</sup>. Voilà comment l'université de Paris fut protégée, rétablie et réglée par les soins paternels du pape Grégoire IX.

Sous Philippe-Auguste et Louis VIII, le clergé de France payait

<sup>1</sup> Raynald, 1228, n. 29. — <sup>2</sup> Duboulay, t. 3, p. 141. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 143, 145.

un décime pour la croisade contre les manichéens du Languedoc. Sous Louis IX, roi mineur, bien des chapitres s'y refusèrent, malgré les injonctions du cardinal-légat de Saint-Ange, et en appelèrent, en 1227, au pape Grégoire. Leurs raisons principales étaient qu'ils n'avaient accordé cette subvention au feu roi qu'autant que ce prince conduirait la campagne en personne ; maintenant ils avaient à craindre de voir tourner en obligation et en servitude ce qui n'avait été originairement qu'une gratification volontaire. Ces plaintes, surtout celles du chapitre de Paris, furent présentées d'une manière si pathétique, et paraissaient d'abord si légitimes, qu'elles attirèrent au légat une répréhension mortifiante, avec un commandement exprès de révoquer au plus tôt ses premiers ordres. Grégoire mêlait à sa réponse un juste éloge de la piété du feu roi, et ce qu'il pouvait ajouter de plus agréable aux chanoines, en faveur de l'église de France. « Nous reconnaissons et nous confessons, disait-il, qu'après le Siège apostolique, l'église gallicane est pour toute la chrétienté comme son modèle et sa règle dans la pratique constante des devoirs de la foi. Que les autres églises nous permettent de le dire, celle de France ne va point à leur suite ; elle les devance, et leur donne à toutes l'exemple d'une foi fervente et d'un dévouement au Siège apostolique, que nous croyons inutile de vanter par des paroles, puisqu'il est manifeste par des traits éclatants. » Toutefois, le légat donna de si bonnes raisons de sa conduite, qu'elles prévalurent sur les plaintes des chapitres : leur décime fut continué. La principale raison était que, si on ne voulait pas perdre tous les avantages qu'on avait obtenus en Languedoc, il fallait les poursuivre avec vigueur <sup>1</sup>.

Sous la minorité de Louis IX, il y eut quelques autres différends de nature semblable. En 1227, Thibaut d'Amiens, archevêque de Rouen, prélat édifiant, pieux, libéral, et d'une fermeté inflexible, faisait venir de sa forêt de Louviers une quantité de bois à bâtir. L'officier du roi, à Vaudreuil, s'avisa de faire arrêter les voitures. L'excommunication de l'officier suivit de près. L'archevêque fut cité à la cour de l'échiquier, qui était la justice royale de Normandie, établie sous les anciens ducs, comme ayant fait excommunier un bailli du roi sans lui en demander la permission. On ajoutait que l'archevêque ne devait couper du bois dans sa forêt de Louviers que pour sa maison de Louviers, et non pour les autres. L'archevêque refusa de comparaître devant la justice normande. Il fut cité devant le roi, qui tenait sa cour à Vernon. Interrogé pourquoi il n'avait pas

<sup>1</sup> Apud Raynald, an. 1227.

satisfait au premier ordre, il dit simplement qu'il n'y était point obligé, attendu que plusieurs des points sur lesquels on l'avait mis en cause regardaient le spirituel, et que, pour le reste, il ne tenait du roi aucun fief qui l'obligeât de répondre en sa justice. Cette réponse irrita le roi et la régente, et l'archevêque partit sans les avoir apaisés. Sur quoi le prince ou plutôt son conseil, après avoir consulté plusieurs fois ses barons, fit saisir le temporel de l'archevêque, qui, de l'avis de ses suffragants, mit en interdit tous les domaines et les châteaux que le roi avait dans son archevêché, excepté les villes. Ce coup porté, il ne pensa plus qu'à s'aller réfugier à Rome; mais une maladie ne lui permit pas de s'y rendre. Il y députa de Reims, où il était resté, et le Pape consentit qu'il remit au cardinal de Saint-Ange l'examen de cette affaire, avec cette clause, qu'il serait préalablement rétabli dans ses biens. La conclusion du procès lui fut encore plus favorable : le légat prononça en rigueur de justice à son avantage; il lui adjugea une pleine restitution de ses meubles et immeubles avec les fruits, et enfin, le bois même saisi à Vaudreuil fut rendu et ramené à Rouen. Thibaut gouverna ce diocèse depuis le 4 de septembre 1222. On place sa mort au 25 du même mois 1229.

Il y eut beaucoup de division parmi les chanoines pour lui donner un successeur. La plus grande partie s'attendait à élire le doyen du chapitre, Thomas de Freauville; mais il se trouva un grand nombre d'opposants, qui alléguaient pour raison que, malgré la défense expresse du dernier concile de Latran, Thomas se maintenait dans la jouissance de plusieurs bénéfices à charge d'âmes. Les causes de récusation étant portées au pape Grégoire IX, il nomma des commissaires, qui furent Guérin, évêque de Senlis, et Jean de Montmirail, archidiacre de Paris. Le projet d'élection en faveur du doyen fut reconnu défectueux; les commissaires du Pape, suivant le pouvoir qu'ils en avaient, procédèrent à l'élection d'un nouveau sujet; et leur choix tomba sur Maurice, évêque du Mans. Il y eut cependant un appel interjeté; mais le Pape n'y eut point égard. Il n'avait plus qu'à prononcer définitivement contre le doyen, lorsque celui-ci prévint la sentence, et leva, par sa renonciation, l'unique obstacle qui retardait la pleine élection de Maurice. Ce que Thomas de Freauville avait eu de mortifiant à essayer dans cette occurrence fut heureusement effacé peu de temps après. Il s'était mis en règle en se défaisant de deux cures incompatibles avec son doyenné. Ainsi, rien d'illégitime ne traversa, cette même année, la bonne volonté du chapitre de Bayeux, qui l'élut pour évêque <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Hist. des archevêq. de Rouen, p. 453. *Gallia christiana*.

Maurice, devenu archevêque de Rouen, fut un des grands exemples que l'histoire nous fournisse pour nous apprendre ce que peut quelquefois le mérite aidé du travail et de l'application. On le dit originaire de Champagne, d'une famille si obscure et si pauvre, qu'il ne subsista dans sa jeunesse que des charités d'un monastère de filles, qui prenaient soin de l'entretenir aux études. Admis ensuite dans le clergé de l'église de Troyes et promu à la dignité d'archidiacre, il y joignit le ministère de la prédication, ou plutôt les fonctions d'un missionnaire, aussi occupé de la sanctification des paroisses, qu'il visitait à pied, que de l'inspection des prêtres et des autres emplois plus particuliers à sa charge. Entre les bonnes œuvres auxquelles il s'attachait, il pensa que la reconnaissance l'obligeait à un saint retour envers les religieuses qui l'avaient nourri; et il rétablit parmi elles toute la perfection de leur institut. Elles étaient Bénédictines.

Pendant qu'une vie également laborieuse et retirée éloignait de lui jusqu'à l'ombre des brigues et des mouvements qu'on se donne pour s'avancer, le chapitre du Mans était en feu sur la succession de l'évêque. Le doyen d'une part, le prévôt de l'autre, partageaient entre eux toutes les voix. A la fin, ils convinrent tous les deux de céder à un troisième, qui fut Maurice, archidiacre de Troyes. Il gouverna le diocèse du Mans environ douze années, depuis 1219 jusqu'en 1231, comme si Dieu l'eût destiné à mettre deux fois d'accord des prétendants ambitieux à deux évêchés. Les degrés par où il avait passé annonçaient d'avance des talents et des vertus; ses nouveaux diocésains le trouvèrent encore supérieur à sa renommée. Ils ne le possédèrent que trois ans et demi seulement, mais ce fut assez pour lui mériter l'éloge qu'en fait Thomas de Cantinpré, auteur contemporain, savoir, qu'au jugement de ceux qui vivaient alors, depuis cinq cents ans on n'avait pas vu son pareil dans l'épiscopat.

Aussi eut-il à lutter contre les ministres du roi.

L'an 1232, après la mort d'Alix, abbesse de Monti-Villiers, diocèse de Rouen, les religieuses furent partagées dans l'élection entre deux élues. L'archevêque Maurice, après un mûr examen, ayant trouvé qu'on n'y avait pas gardé la forme prescrite par le concile de Latran, cassa cette élection, priva pour cette fois la communauté du droit d'élire, et donna une abbesse de son choix. Plusieurs religieuses s'adressèrent au roi, qui s'opposa avec elles à cette nomination. Maurice excommunia ces religieuses opposantes. Il avait excommunié la même année, pour faute manifeste, l'abbé et quelques religieux de Saint-Vandrille, qui trouvèrent aussi de la protection auprès du roi. A raison de ces faits, le roi cita l'archevêque à comparaître devant

lui. L'archevêque s'y refusa, comme avait fait son prédécesseur, soutenant qu'après Dieu il n'avait d'autre juge que le Pape, tant au temporel qu'au spirituel, suivant l'ancienne liberté de l'église de Rouen et la coutume observée jusqu'alors. Sur ce refus, le roi fit saisir tous les domaines de l'église de Rouen. L'archevêque, après l'avoir averti plusieurs fois, et prié de lui donner mainlevée, mit en interdit : premièrement, toutes les chapelles du domaine du roi dans le diocèse de Rouen, excepté quand le roi y serait présent ou la reine ; de plus, tous les baillis et sous-baillis du roi, avec leurs familles, et tous les cimetières de son domaine. L'interdit s'étendait à toutes les églises du domaine soumises à la juridiction de l'archevêque, mais seulement pour y défendre de sonner les cloches et de chanter l'office en note, de peur que, si l'interdit était plus rigoureux, il ne causât des hérésies et l'endurcissement du peuple.

Comme il n'obtenait pas ce qu'il avait espéré, il ordonna à ses doyens de faire cesser partout l'office divin et l'administration des sacrements, hormis le baptême pour les enfants et la pénitence pour les personnes mourantes. Il permit une fois la semaine la lecture de l'introït, de l'épître et de l'évangile, la distribution du pain bénit et l'explication des commandements de l'Église ; le tout à portes fermées et à l'exclusion des personnes interdites. Témoignant, au reste, la douleur qu'il ressentait d'être obligé d'en venir à cet interdit non pour offenser, disait-il, le seigneur roi, mais pour défendre la liberté de l'église de Rouen. Après quelques autres remontrances inutiles à la cour, Maurice ordonna encore, durant l'interdit, que, dans toutes les églises de son diocèse, on ôtât de leur place les statues de la sainte Vierge, que l'église de Rouen regarde comme sa patronne ; qu'on les mit dans la nef, en un lieu décent, non à terre ; qu'on les entourât d'épines et de bancs, et qu'on en fit de même pour les statues de Notre-Seigneur.

Maurice enfin se plaignit au pape Grégoire IX, qui écrivit au roi, le 29 de novembre 1232, une lettre pressante, mais pleine d'égards, pour le prier de donner mainlevée à l'archevêque : ce qui fut exécuté après l'interdit levé, au bout d'environ un an. Outre la jeunesse du roi, qui n'avait alors que dix-sept ans, une preuve que la sévérité de la cour partait non de ce prince, mais de ses ministres, c'est que le Pape avait chargé les évêques de Paris et de Senlis d'obliger ces ministres, par censure, à procurer la restitution du temporel à Maurice <sup>1</sup>. Le pieux archevêque mourut en odeur de sainteté au mois de

<sup>1</sup> *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 31. Labbe. *Nova Biblioth. Chron. Rotom.*, t. 1, p. 375. *Spicileg.*, t. 3, p. 714. Raynald.

janvier 1234. Il avait tenu un concile provincial en 1232, ainsi que Juhel, archevêque de Tours, l'un et l'autre pour appliquer aux besoins de leurs provinces les règlements généraux du concile de Latran.

D'autres faits du même genre arrivèrent encore pendant la minorité de saint Louis. Beauvais avait été une des premières villes de France à jouir du droit de commune, par une concession de ses évêques, qui avait été confirmée par Louis le Gros. En 1232, le corps des bourgeois s'assembla donc pour procéder à l'élection annuelle des magistrats municipaux. La nomination des douze pairs et des échevins eut lieu sans aucun trouble ; mais lorsqu'il s'agit de désigner le maire, les opinions furent partagées, et une grande dispute s'éleva à ce sujet entre la classe des riches marchands et le reste du peuple. Dans ces cas, l'évêque de Beauvais prétendait que c'était à lui de nommer le maire, sur la présentation de deux candidats ; d'un autre côté, le conseil de régence, qui gouvernait au nom du roi, élevait déjà contre les libertés des villes les prétentions absolues qui, plus tard, se sont réalisées. Le roi ou plutôt ceux qui gouvernaient en son nom créèrent de leur chef un maire, et envoyèrent à Beauvais, pour remplir cet office, un homme étranger à la ville, un bourgeois de Senlis : ce qui était contraire à tous les usages de toutes les communes. Le peuple s'insurgea, une vingtaine de personnes furent tuées, et le maire royal fort maltraité. L'évêque Milon, qui était absent, revint sur les entrefaites ; mais, bientôt après, y arriva aussi le jeune roi avec un corps de troupes. L'évêque l'ayant salué, lui dit : Très-redouté sire, je vous demande conseil, comme à mon seigneur, sur ce qu'il convient de faire en cette fâcheuse occurrence. Le roi lui répondit qu'il prenait sur lui de faire prompte et bonne justice. Mais, très-cher sire, reprit l'évêque, c'est moi qui ai dans la ville toute justice haute, basse et moyenne. Et, comme le roi ne répondait rien, il répéta jusqu'à trois fois la même remontrance.

Le lendemain, le roi se rendit à la halle, où les pairs et les échevins étaient réunis en conseil, et dit au peuple assemblé qu'il voulait connaître de l'affaire. Les échevins, moins hardis que l'évêque, n'objectèrent rien relativement à leur droit de juridiction municipale ; et aussitôt les parents de ceux qui avaient été tués ou blessés dans l'émeute se mirent à genoux devant le roi en criant : Sire, faites-nous justice ! Sur l'ordre du roi, ses officiers ouvrirent les prisons de l'évêque, où plusieurs des accusés étaient détenus ; ils en arrêtaient ensuite un grand nombre dans leurs maisons, et les amenèrent avec les autres à la halle, où ils furent enfermés jusqu'à ce qu'on eût statué sur leur sort. Tous furent bannis, et leurs maisons démolies,

au nombre de quinze cents. Le maire étranger frappait un premier coup de marteau, et ensuite les gens de son parti et des ouvriers payés faisaient le reste. L'évêque Milon ne manqua pas de protester contre cette sentence, au nom du privilège de juridiction appartenant à son église. Il demanda que les officiers du roi lui rendissent les bannis comme jugés illégalement; mais le roi, ou plutôt celui qui le dirigeait, n'eut aucun égard à sa requête, et n'y répondit qu'en faisant à l'évêque la demande de quatre-vingts livres pour son droit de gîte : l'évêque dit qu'il en délibérerait. Sur cette réponse, le roi mit garnison dans le palais épiscopal, et en fit saisir le mobilier, qui fut vendu à l'enchère.

L'évêque porta sa plainte à un concile qui se tenait à Noyon, la première semaine de carême 1233, et son official y parla ainsi : L'évêque de Beauvais vous représente, saints Pères, que, bien que la justice et la juridiction de la ville lui appartiennent, et que lui et ses prédécesseurs en aient toujours joui paisiblement, toutefois, à l'occasion d'un crime commis à Beauvais, le seigneur roi y est venu avec des troupes; et, après plusieurs prières et admonitions de l'évêque, il n'a pas laissé de faire publier son ban dans la ville, prendre des hommes, en bannir d'autres, et abattre jusqu'à quinze cents maisons<sup>1</sup>. En parlant, il demandait à l'évêque, pour droit de gîte pendant cinq jours, quatre-vingts livres parisis; sur quoi l'évêque dit que cette prétention était nouvelle, et demanda un peu de temps pour en délibérer avec son chapitre. Mais le seigneur roi lui refusa, fit saisir toutes les dépendances de l'évêché, et y mit garnison. C'est pourquoi l'évêque vous demande conseil et aide.

Alors l'évêque de Beauvais se retira avec son conseil, et le concile, ayant délibéré sur son affaire, conclut d'envoyer à Beauvais les trois évêques de Soissons, de Laon et de Châlons, pour informer du droit de l'évêque et des torts qu'il prétendait avoir soufferts : ce qui fut exécuté. Ensuite les trois évêques firent rapport de leur enquête la semaine devant la Passion, au concile qui se tenait à Laon, et qui ordonna que l'on ferait encore au roi deux monitions, outre la première, faite avant l'information. Pour cet effet furent députés trois autres évêques, Anselme de Laon, Geoffroi de Cambrai et Azon d'Arras. Ils firent au roi une sommation de rendre à l'évêque de Beauvais les habitants qu'il avait fait prendre, et de lui donner mainlevée de ses régales. La monition est datée de Poissy, le 20 mars 1233. Le roi, ou plutôt son conseil, n'ayant pas accordé la mainlevée,

<sup>1</sup> « *Domos dirui usque ad mille quingentas.* » Labbe, t. 11, p. 446. Mansi, t. 23, col. 251.



Milon mit tout son diocèse en interdit, ce que les autres évêques étendirent à toute la province.

Au commencement de septembre, la même année 1233, ils s'assemblèrent à Saint-Quentin, et y résolurent qu'ils iraient tous à Rome, si l'archevêque de Reims le jugeait à propos, ou du moins ceux qu'il y enverrait, pour conserver les libertés de leurs églises. Les chapitres des cathédrales de la province se plaignirent des évêques, prétendant qu'ils n'avaient pu ordonner l'interdit sans leur participation; et le chapitre de Laon fut remercié par le roi de n'avoir point gardé l'interdit. Sur ce sujet on tint un autre concile à Saint-Quentin, le troisième dimanche de l'Avent de la même année, et on y appela les chapitres des cathédrales, afin qu'ils n'eussent point de prétexte d'en rejeter l'autorité. En ce concile, l'interdit fut révoqué sur la remontrance de Simon d'Arci, doyen d'Amiens; et on déclara en général que les évêques ne pouvaient rien ordonner sans la participation de leurs chapitres. L'évêque de Beauvais se plaignit hautement de cette conclusion : il en appela et alla poursuivre son appel à Rome. Le Pape voulut accommoder l'affaire, et nomma pour médiateur entre le roi et l'évêque Pierre de Colmieu, doyen de Saint-Omer, comme on voit dans sa lettre au roi du 6 avril 1234 <sup>1</sup>. Mais Milon, évêque de Beauvais, mourut la même année, le 6<sup>m</sup>e de septembre, à Camerino en Italie.

Sa mort ne rendit point la paix à la province de Reims. Les laïques, de leur côté, avaient tiré avantage de la mésintelligence entre le clergé et le gouvernement du roi. Les bourgeois de Reims, entre les autres, renouvelèrent plus violemment que jamais ce qu'ils avaient si souvent tenté au préjudice de l'autorité ecclésiastique. Elle avait alors un défenseur zélé dans la personne de Thomas de Beaumez, prévôt de la cathédrale, qui fut élevé depuis sur le siège métropolitain. Le mal fut pour lui, qu'ayant été plus ardent qu'il ne devait l'être dans la contestation de l'évêque de Beauvais, il s'attira un ordre de quitter la ville; ce que les bourgeois ne manquèrent pas de lui faire exécuter aussi promptement et aussi durement qu'ils le purent. D'un autre côté, les échevins se brouillèrent avec l'archevêque Henri de Braine sur certains droits qu'il prétendait justement, comme les autres seigneurs temporels. Le chapitre, uni au prélat, contesta aux bourgeois le droit de commune; ceux-ci, irrités, fatiguèrent l'archevêque et les chanoines par tant de vexations, qu'ils les obligèrent de demander au Pape des commissaires pour casser les procédures des échevins, et pour les obliger de répondre de leur administration en

<sup>1</sup> Apud Raynald, 1234, n. 12.

présence de ces juges nommés par le Saint-Père. On ne dit pas comment les Papes avaient acquis le droit de connaître du gouvernement de ces magistrats ; mais à quelque violence qu'on en vint à Reims, quand on y apprit que Grégoire allait entreprendre les échevins, cette autorité ne fut point contestée.

Cependant l'animosité se changea en fureur, et tout l'orage tomba sur l'archevêque et sur les chanoines qui avaient réclamé la protection du Pape. Outre les insultes et les coups de main, par où le peuple a coutume d'éclater dans une émeute, il s'en prit, dans celle-ci, plus particulièrement aux maisons du prélat et des chanoines, qui furent attaquées et renversées à force de machines, comme dans les sièges en forme. C'est ainsi que s'exprime le Pape dans la lettre que nous allons citer. On y parle de barricades, de fossés, de murs construits avec le pavé des rues, et d'une église des frères Mineurs envahie pour servir de fort aux assiégeants. Les séditieux allèrent à Pont-Favergé et à Cormici, deux maisons de campagne de l'archevêque, mais plus déterminément au château qu'on appelait Porte-Mars, qui fut assiégé dans les règles. Ils pillèrent tout et firent quelques meurtres. L'archevêque, mis en fuite et toujours poursuivi, malgré l'excommunication qu'il lançait indistinctement, et par là sans effet, sur le gros des coupables, implora une seconde fois la protection de Grégoire IX. Le Pape, non plus que lui, ne pouvait que parler et menacer.

Il commit l'affaire à deux députés, l'un doyen et archidiacre du chapitre de Bar, l'autre le docteur Ferri, chanoine de Langres. La lettre où tout ce tumulte est peint des plus vives couleurs, est datée du 3<sup>m</sup> d'octobre 1235. Elle charge l'archidiacre et le chanoine de faire publier dans le diocèse de Reims et ailleurs, et de soutenir de toutes leurs forces, l'excommunication lancée par Henri de Braine, en saisissant les biens de ceux qui n'en tiendraient compte, et en invoquant, s'il le fallait, le secours du bras séculier pour les réprimer. L'archevêque l'avait peut-être déjà fait. Il y revint dans un nouveau concile qu'il tint le 23 de juillet 1235, à Saint-Quentin, où assistèrent avec lui les évêques de Soissons, de Laon, de Châlons, de Noyon, de Senlis, de Térouane ; procureurs des évêques d'Amiens, d'Arras, de Tournay, de Cambrai, et les députés de tous les chapitres. Aussi était-il question d'une affaire qui regardait le chapitre de la métropole.

Ce concile déclara que l'Église se trouvait blessée dans les articles suivants : le bannissement de Thomas de Beaumez, chanoine de Reims ; la saisie des biens du chapitre de Soissons faite au nom du roi ; le refus que faisait le prince de donner mainlevée des régales à l'abbesse élue de Notre-Dame de Soissons, confirmée par l'évêque,

avec défense à lui de la bénir, et l'enlèvement des reliques et des vases sacrés de ce monastère par le bailli du roi. Le roi, disaient-ils, nous oblige à plaider en cour séculière avec des excommuniés. Il veut que les ecclésiastiques prouvent par le duel que leurs serfs sont réellement à eux. Quant à l'affaire de l'église de Reims, le roi doit s'en rapporter à l'archevêque pour les sentences rendues contre les bourgeois par autorité du Pape, sans faire enquête des causes de l'excommunication ; et, sans entrer dans cette connaissance, le roi est tenu de donner secours à l'archevêque, s'il en est requis, pour la réparation des excès commis par les bourgeois. Mais l'archevêque n'est point tenu de répondre, dans la cour du roi, aux bourgeois, ses vassaux et ses justiciables, ni sur homicide, ni sur autre crime dont il soit accusé personnellement. Enfin le concile de Saint-Quentin résolut que les évêques qui y assistaient iraient en personne trouver le roi avec les députés des chapitres, le samedi suivant, pour lui faire leur remontrance au nom du concile, et qu'ils se rassembleraient ensuite à Compiègne, pour traiter de la même affaire, le dimanche après la Saint-Pierre aux Liens.

Suivant cette résolution, l'archevêque et les six évêques vinrent à Melun trouver le roi saint Louis, le 29 de juillet 1235, et lui firent leur remontrance sur tous les articles précédents. Le roi dit qu'il en prendrait conseil, et leur donna jour à la quinzaine après l'Assomption. Les évêques s'y accordèrent ; mais dès lors ils firent au roi une monition sur deux articles : l'affaire de l'église de Reims et le bannissement de Thomas de Beaumez. Le concile se rassembla à Compiègne le 5<sup>me</sup> d'août, et donna commission à trois abbés de faire au roi la troisième monition le 17<sup>me</sup> de septembre. En attendant, le premier jour de ce dernier mois, les évêques allèrent eux-mêmes à Saint-Denis trouver le roi, et lui firent la seconde monition.

Alors plusieurs seigneurs de France écrivirent au Pape pour se plaindre des prélats et des ecclésiastiques. La lettre porte les noms de plus de trente, dont les premiers sont : Hugues, duc de Bourgogne ; Pierre Mauclerc, comte de Bretagne ; Hugues, comte de la Marche, et Amauri, comte de Montfort, connétable de France. Ils disent au Pape : Quoique le roi, ses ancêtres et les nôtres aient toujours conservé fidèlement les droits de l'Église, en quoi nous prenons soin de les imiter, maintenant les prélats et les autres ecclésiastiques s'élèvent contre le roi par de nouvelles entreprises, lui refusent les devoirs qu'ils ont rendus depuis longtemps à lui et à ses prédécesseurs, et veulent extorquer de nouveaux droits de lui et de ses sujets. L'archevêque de Reims et l'évêque de Beauvais sont ses vassaux et ses hommes-liges, et tiennent de lui leur temporel en pairie et en baronnie ;

et toutefois ils ont l'audace de ne vouloir plus répondre en sa cour touchant leur temporel, et ne permettent pas que l'archevêque de Tours ni les abbés de sa province répondent en la cour du roi et des autres seigneurs, comme ils ont fait sous les rois précédents. Ces prélats et les autres ecclésiastiques veulent nous charger, nous et nos vassaux, de nouvelles coutumes que nous ne pouvons souffrir. C'est pourquoi nous vous supplions de vouloir bien conserver en leur entier les droits du royaume et les nôtres, comme ils ont été observés du temps de nos prédécesseurs, sachant que ni le roi ni nous ne pourrions plus supporter de telles entreprises. Fait à Saint-Denis, l'an 1233, au mois de septembre. La lettre est scellée de vingt-huit sceaux.

Le Pape, homme sensé et pénétrant, concevait assez que, des deux côtés, on aurait pu ne pas se tenir toujours dans les bornes d'une discussion juste et modérée. Les laïques, qui étaient les plus forts, l'assuraient de leur zèle pour tout ce qu'ils regardaient comme autorisé et anciennement fondé en faveur des ecclésiastiques. Mais comme il apprenait qu'on attribuait au roi d'avoir récemment publié deux lois à leur instigation : l'une, que les laïques ne seraient pas toujours obligés de répondre aux juges d'églises, et qu'ils pourraient quelquefois se pourvoir contre les excommunications par la saisie du temporel ; l'autre, que les prélats, les ecclésiastiques et leurs vassaux clercs seraient contraints de comparaître devant les juges séculiers pour toutes les causes civiles, Grégoire fut sensible à l'abus qu'on pouvait craindre des expressions vagues et indéfinies sous lesquelles il entendait que ces deux lois étaient conçues. Ainsi, profitant de ce qu'il trouvait d'avantageux dans les bonnes dispositions des laïques, au lieu de s'embarrasser dans un dédale infini de cas particuliers, il élève la pensée du roi et des seigneurs jusqu'à la destination providentielle de la royauté et de la puissance chrétiennes, leur rappelle l'exemple et la législation de Charlemagne. Voici comment il parle au roi de France :

Le roi éternel de tout royaume, qui a établi l'Église sur le fondement de la foi catholique, invite les rois et les princes de la terre à la servir avec dévouement, et ordonne aux mortels de l'honorer : elle pour qui lui-même, prenant la forme d'esclave, n'a pas craint de subir la mort de la croix. Il exalte celui qui rend service à ses ministres et perpétue le royaume à qui seconde avec zèle les vœux de son épouse. Vous pouvez, très-cher fils, le voir clairement dans vos ancêtres, principalement dans Charlemagne, d'illustre mémoire. Obéissant au Pontife romain, vicaire de Jésus-Christ et successeur de saint Pierre, à qui le Seigneur a confié les droits tout ensemble, et

de l'empire terrestre, et de l'empire céleste, combien n'a-t-il pas entrepris de travaux et de difficultés pour la défense de l'Église ! Et combien aussi n'en a-t-il pas remporté d'honneur, de louange et de gloire !

Mais peut-être n'est-il pas venu à votre connaissance que plusieurs fois ce même Charlemagne assembla de grandes armées contre les persécuteurs de l'Église, et en triompha magnifiquement ; que l'empereur de Constantinople, négligeant de défendre la liberté ecclésiastique, l'Église, qui a reçu du Seigneur l'un et l'autre glaive, pour en tirer un et faire tirer l'autre, conféra l'empire au même Charlemagne, qui réprima non-seulement les violateurs de la liberté de l'Église, mais encore les perturbateurs des choses ecclésiastiques ; elle continua ainsi sur sa personne la grâce que le pape Zacharie avait déjà faite à son père Pépin, en l'élevant sur le trône des Francs. C'est pourquoi, voulant honorer l'Église, de laquelle il avait reçu tous les honneurs, Charlemagne décréta, par une loi perpétuelle <sup>1</sup>, que tous ses sujets observeraient inviolablement l'édit de l'empereur Théodose <sup>2</sup>, à savoir : Quiconque, ayant un procès en demandant ou en défendant, en quelque état de cause que ce soit, aura choisi le jugement de l'évêque, lui sera aussitôt renvoyé, nonobstant l'opposition de la partie adverse ; et ce que l'évêque aura décidé sera exécuté, sans qu'il soit permis de se pourvoir contre son jugement. Après cela, combien n'est-il pas injuste et absurde que l'Église, gratifiée du privilège d'une liberté aussi grande, soit dépouillée de votre temps d'immunités beaucoup moindres !

Le Pape ajoute que les successeurs de Charlemagne, les ancêtres de Louis, bien loin de diminuer les privilèges et les libertés de l'Église, y ajoutèrent encore, ou plutôt qu'ils la conservèrent dans la liberté qui lui est due, après en avoir reçu eux-mêmes toute leur puissance. Louis, leur descendant et leur successeur, ne devait point dégénérer de cet esprit de famille, non plus qu'un rameau de la sève de l'arbre. Or, les deux lois en question, au lieu de favoriser la liberté de l'Église, tendent à la réduire en servitude. Elles sont dues à la suggestion de certains hommes qui veulent pêcher en eau trouble et gagner par le déshonneur du roi. Celui-ci, outre l'exemple de ses ancêtres, fera bien de méditer cette parole de l'empereur Valentinien aux suffragants de l'église de Milan : Placez sur le trône pontifical un pasteur tel, que nous, qui gouvernons l'empire, nous lui soumettions nos têtes, et que, quand nous péchons comme hommes, nous recourions nécessairement à lui pour en recevoir les remèdes.

<sup>1</sup> Capitul. reg. Franc., l. 6, cap. 366. — <sup>2</sup> Cod. Theod., l. 7, post. titul. 2.

Au lieu d'écouter encore de mauvais conseils, le jeune roi devait réparer les maux présents et en prévenir le retour ; d'autant plus que le pape Honorius III, au couronnement de l'empereur Frédéric II, avait excommunié tous ceux qui feraient observer des statuts et des coutumes abusives contre la liberté de l'Église, s'ils ne les abrogeaient dans deux mois.

Voilà comment, dès le 15 février 1236, le pape Grégoire IX combattait la tendance des légistes français à soumettre l'église gallicane au roi de France, tout comme les légistes allemands prétendaient soumettre l'Église catholique et le monde entier, y compris la France avec le reste, à l'empereur d'Allemagne. Les uns et les autres partaient du même principe, tendaient au même but ; tendance que nous verrons se développer avec les siècles, et y engendrer des révolutions de plus d'une espèce.

Le roi Louis IX entraît alors dans sa majorité ; devenu maître de sa conduite, il se montra beaucoup plus disposé à céder aux demandes des évêques. Pour s'entendre avec eux sur la paix, il n'attendit point de nouveaux messages ou des visites de leur part, et lui-même, à plusieurs reprises, se rendit en Champagne. Lorsqu'il eut pris une connaissance suffisante de l'affaire, il publia une ordonnance en forme de règlement sur les articles capitaux, mais toute à la satisfaction de l'archevêque de Reims sur les principaux articles, et dressée de telle manière, en ce qu'elle avait de plus favorable à la bourgeoisie, que le prélat paraissait se relâcher et céder volontairement ce qu'il pouvait absolument exiger. Outre ce jugement donné par le roi, à Paris, dans le mois de janvier, en l'année 1236, Eudes Clément, abbé de Saint-Denis, et Pierre de Colmieu, prévôt de Saint-Omer, qu'il députa à Reims pour la discussion des détails, en donnèrent un autre au mois de février suivant. Le choix qu'il avait fait s'était trouvé si agréable aux deux parties, qu'elles ne voulurent pas même souffrir qu'ils procédassent judiciairement. Les bourgeois furent condamnés à des réparations et à des amendes très-considérables. Il fut réglé que les censures et les excommunications seraient levées, le tout sur les serments réciproques portés pour l'exécution des engagements contractés de part et d'autre.

Pierre de Colmieu était originaire, à ce que l'on conjecture, de la ville de Colmieu, dans la Campagne de Rome. Mais s'il fut Italien de naissance, il était tout Français par l'éducation. Il fit toutes ses études à Paris, où il fut recteur de l'université. Quant à sa jeunesse, il en passa une partie en Angleterre, à la suite du légat Pandolphe, depuis évêque de Norwich. Son grand mérite était rehaussé par une modestie plus grande encore. Il jouissait de la confiance des Papes,

des rois et des peuples. On lui offrit successivement l'évêché de Térouane, l'archevêché de Tours ; mais jamais on ne put le résoudre à accepter aucun autre bénéfice que celui qu'il possédait à Saint-Omer. Encore le quitta-t-il pour embrasser la profession religieuse dans l'abbaye du Mont-Saint-Éloi, près d'Arras. L'archevêque Maurice de Rouen étant mort le 10 janvier 1235, le chapitre élut pour lui succéder Guillaume de Nelme, qui déclara ne point accepter. Alors tous les suffrages se réunirent sur Pierre de Colmieu ; mais il refusa obstinément. Les chanoines, sensiblement mortifiés de sa résistance, le demandèrent au souverain Pontife. Leur demande ne pouvait être que fort agréable à Grégoire IX, qui le considérait et l'aimait. Il lui enjoignit de se rendre ; et, rappelant pour l'y contraindre l'autorité qu'il avait sur lui, il lui ordonna de venir à Rome, afin qu'il eût la joie de le sacrer de ses mains. Pierre de Colmieu pria le Pape de le dispenser du voyage de Rome ; et il l'obtint. Peut-être se flatta-t-il qu'avec le temps il parviendrait à être dispensé de subir le joug qu'on voulait lui imposer ; car il différa son sacre plus de quinze mois, quoique toujours appliqué au gouvernement de son diocèse. Enfin, le 9 d'août 1237, il fut sacré par l'évêque d'Avanches, en présence de trois autres évêques de Normandie, de deux métropolitains et de huit évêques des provinces de Reims et de Sens <sup>1</sup>. Nous verrons Pierre de Colmieu devenir cardinal-évêque.

L'archevêque de Reims, Henri de Braine ou de Dreux, frère de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, mourut lui-même le 6 de juillet 1240. Ce fut un prélat pieux et magnanime. En mourant, il travaillait encore pour la délivrance du prévôt de son église, Thomas de Beaumez, exilé d'abord par le roi, et ensuite détenu dans les fers par trois gentilshommes. Les auteurs modernes ont reproché à cet archevêque de n'avoir pas toujours été d'accord avec le roi saint Louis. Ce qui suppose que ce roi, parce qu'il est devenu saint, voyait tout avec justesse et faisait tout avec justice, qu'il était pour ainsi dire la vérité et la justice même. Mais qui ne voit que ceci ne convient qu'à Dieu seul ? Pour les hommes, si vertueux, si parfaits qu'ils soient, Dieu permet qu'ils ignorent beaucoup de choses, qu'ils fassent beaucoup de fautes, qu'ils deviennent souvent les uns pour les autres des épreuves et des croix, pour s'exercer à la patience et se sanctifier réciproquement. Nous en avons vu des exemples dans saint Cyprien et le pape saint Étienne, dans saint Chrysostôme et saint Épiphane. Il est bon de se rappeler toujours ceci, afin de juger équitablement tout le monde, les vivants et les morts.

<sup>1</sup> *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 31.

Henri de Braine, par suite de difficultés en l'élection, n'eut de successeurs au siège de Reims qu'en 1244. Ce fut Juhel de Mayenne, transféré de Tours. Il avait beaucoup de zèle pour le maintien de la discipline et la réforme des abus. Il tint pour cet effet plusieurs conciles, entre autres à Laval, à Château-Gontier et à Tours, qui, comme ceux que nous avons vus en Angleterre, semblent tous inspirés par le concile général de Latran. Dans celui de Château-Gontier, tenu l'an 1231, les mariages clandestins sont déclarés ne devoir plus être tolérés, mais rompus sans délai ; et, pour les prévenir, il est défendu de contracter par paroles de présent, sans avoir auparavant publié les bans dans l'église, suivant la coutume. Les archiprêtres ni les doyens ruraux ne s'attribueront point juridiction pour les causes de mariage ; et les archidiaques, les archiprêtres ni les autres ayant juridiction n'auront point d'officiaux hors de la ville épiscopale, mais ils y feront leur charge en personne. Les juges feront serment de ne pas recevoir de présents, et d'ouïr et de décider les causes de bonne foi ; les avocats, de ne point favoriser sciemment de causes injustes, ni d'y employer aucun moyen frauduleux. Les laïques ne céderont point leurs actions à des clercs, pour les faire passer à la juridiction ecclésiastique <sup>1</sup>.

Les recteurs ou curés, présentés par les patrons, feront serment de n'avoir rien donné ou promis pour obtenir la cure ; et, après que l'évêque la leur aura conférée, ils feront encore serment de lui obéir et de conserver les droits de l'Église. Le patron qui aura présenté un ignorant perdra son droit pour cette fois. On ne donnera une cure qu'à celui qui entend et parle la langue du lieu : cette règle regarde la basse Bretagne, où le peuple conserve encore sa langue particulière, qui est celle des anciens Gaulois ou Celtes. On ne pourra point à l'avenir dans une église cathédrale de chanoines, pour la première place vacante. Les clercs débauchés, principalement ceux que l'on a nommés goliards (c'étaient des bouffons), seront entièrement rasés par ordre des prélats, en sorte qu'il n'y paraisse plus de tonsure cléricale. Les croisés convaincus d'homicide ou d'autre crime énorme, seront dépouillés de la croix et privés de leurs privilèges par le juge ecclésiastique. Il y a plusieurs canons contre certains abus qui s'introduisaient chez les moines. On leur défend entre autres de demeurer seuls dans les prieurés où la conventualité avait cessé. On recommande l'observation des statuts faits au concile de Laval. Défense de conférer aux Juifs aucune magistrature sur les fidèles. Ordre de réprimer ceux de cette nation qui diraient

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, p. 384. Mansi, t. 23, p. 223. Can. 1, 34, 2, 12, 35, 35, 19.



ou feraient quelque chose au mépris de la foi chrétienne. Le témoignage des Juifs ne sera point reçu contre les Chrétiens ; le juge séculier sera contraint par les censures ecclésiastiques à observer ce canon. Quant aux tyrans suspects qui emploient des gens sans aveu pour prendre des ecclésiastiques ou piller leurs biens, l'évêque leur déférera la purgation canonique ; s'ils ne veulent ou ne peuvent la fournir, ils seront tenus pour convaincus, et on s'en rapportera contre eux au serment de ceux qui ont souffert le dommage, et à la taxation du juge <sup>1</sup>.

Dans le concile de Tours, tenu l'an 1236, il est dit : Nous défendons étroitement aux croisés et aux autres Chrétiens de tuer ou battre les Juifs, de leur ôter leurs biens ou de leur faire quelque autre tort, puisque l'Église les souffre, ne voulant pas la mort du pécheur, mais sa conversion. Les évêques auront soin de la subsistance des nouveaux convertis, de peur qu'ils ne retournent à leurs erreurs sous prétexte de pauvreté. Les faux témoins seront fustigés, si le juge ne trouve à propos de les en dispenser pour une amende. Ceux qui ont deux femmes en même temps seront publiquement dénoncés infâmes et mis sur l'échelle publique, puis fustigés, s'ils ne se rachètent par une amende. On punira de même ceux qui seront convaincus de sortilège. Enfin l'on insiste sur l'observation des règlements de Château-Gontier <sup>2</sup>.

Dans un autre concile, tenu à Tours l'an 1239, les évêques de la province témoignent ainsi leur zèle pour la réforme des abus dans le clergé et le peuple : Nous nous portons à cette réforme de toute l'étendue de notre cœur ; et c'est afin d'en venir plus aisément à bout que, avec l'approbation du concile, nous statuons que l'archevêque fera choix dans chaque paroisse de trois personnes qui méritent notre confiance. Ce seront trois ecclésiastiques, s'il se peut, sinon trois laïques de probité, dont on prendra le serment pour déclarer ce qu'ils savent sur les fautes qui, dans leur paroisse ou dans les paroisses voisines, auraient été un sujet de scandale ; soit que ces fautes regardent la foi, soit quelque autre matière dont l'Église ait à connaître, ils seront prêts, étant interrogés, d'en informer, selon leur conscience, ou l'évêque, ou l'archidiaque. Après ce premier canon en viennent douze autres qui signalent en détail quelques abus, et qui ont beaucoup de rapport avec ceux de Château-Gontier, dont ils prescrivent l'observation. Le troisième défend aux prêtres de se montrer en public, sinon en chape fermée, autrement

<sup>1</sup> Can. 3, 15, 16, etc., 31, 32 et 23. — <sup>2</sup> Labbe, t. 11, p. 504. Mansi, t. 23, p. 411. Can. 1, 13, 12, 8, 14.

en soutane, et cela sous peine de cinq sous d'amende pour la fabrique <sup>1</sup>. La même année 1239, Gérald de Malemont, archevêque de Bordeaux, tint un concile à Cognac, où il publia des règlements semblables à ceux des trois conciles de l'archevêque de Tours. L'année suivante 1240, le duc Jean de Bretagne, fils et successeur de Pierre Mauclerc, à la prière des évêques et des seigneurs, chassa les Juifs absolument de toutes les terres de son obéissance, par un édit du 10 avril ; et aujourd'hui encore (1843) les Bretons ne connaissent les Juifs que par ouï-dire.

Pierre de Dreux, frère de l'archevêque Henri de Reims, et père du duc Jean de Bretagne, était de la maison royale de France, comme descendant du roi Louis le Gros. Dans sa jeunesse, il étudia longtemps à Paris, étant destiné à l'état ecclésiastique ; mais il le quitta pour suivre la profession des armes, d'où lui vint le surnom de Mauclerc ou mauvais clerc, comme qui dirait aujourd'hui mauvais séminariste : surnom qu'il justifia très-bien par toute sa vie.

Il se signala d'abord en divers combats contre les Anglais. Philippe-Auguste lui fit épouser, en 1212, Alix, fille de Gui de Thouars, héritière de Bretagne, à condition qu'il se reconnaîtrait son hommelige. Alix étant morte l'an 1221, Pierre n'avait plus de droits sur la Bretagne que comme tuteur de ses enfants. Il devint, en 1226, avec Thibaut, comte de Champagne, l'un des chefs de la ligue des grands vassaux contre Blanche de Castille, à qui la régence du royaume avait été déférée pendant la minorité de son fils. La défection du comte de Champagne l'obligea de se soumettre ; et, ayant obtenu un sauf-conduit, il se rendit à Vendôme pour renouveler son hommage entre les mains du roi. Ce prince le reçut avec bonté, lui accorda des conditions plus avantageuses qu'il ne pouvait espérer, et lui demanda la main de sa fille Yolande pour son frère le duc d'Anjou. Mais Pierre méditait déjà une nouvelle révolte. L'année suivante 1227, il veut enlever le roi, sous le prétexte de le soustraire à la domination de sa mère ; ce projet échoue par la connaissance que le comte de Champagne en donne à la reine Blanche. Pierre, ne pouvant plus compter sur cet allié, se ligue, en 1228, avec Richard, duc de Guienne, frère du roi Henri d'Angleterre, et se jette à l'improviste sur l'Anjou, où il exerce de grands ravages. Il est privé de tous les avantages que lui assurait le traité de Vendôme ; et le roi vient mettre le siège devant Bellesme, qui lui ouvre ses portes. Abandonné dans le danger par le duc de Guienne, Pierre jure d'être à jamais fidèle au roi, et il obtient son pardon ; mais il passe presque

<sup>1</sup> Labbe, p. 565. Mansi, p. 497.

aussitôt à Londres, pour exciter Henri III à déclarer la guerre à la France; il fait hommage à ce prince de la Bretagne, sur laquelle ni l'un ni l'autre n'avaient de droit, et pousse l'insolence jusqu'à adresser un défi à son souverain légitime. Saint Louis rassemble des troupes et s'empare d'Ancenis, sans que les Anglais tentent rien pour s'y opposer. Il convoque une assemblée des évêques et des barons de cette province, qui déclarent Pierre Mauclerc privé du titre de duc de Bretagne et déchu de la tutelle de ses enfants. Pierre obtient une trêve de quelques mois, et s'engage, s'il n'est pas secouru dans ce délai, à livrer toutes les villes qu'il a en sa possession. Il espérait que le roi d'Angleterre ferait un effort en sa faveur; mais ce prince ayant déclaré qu'il ne pouvait lui fournir ni troupes ni argent, Pierre fit sa paix avec saint Louis, en s'obligeant à remettre la Bretagne à son fils aussitôt qu'il aurait atteint sa majorité: ce qui arriva l'an 1237. Telle fut la conduite de Pierre Mauclerc à l'égard du roi de France.

Sa conduite envers les églises de Bretagne eut quelque chose encore de plus odieux. Le clergé de cette province fut exposé, sous le gouvernement de Mauclerc, à des pillages et à des vexations si criantes, qu'on les comparait, à certaines extrémités près, aux anciennes persécutions du christianisme naissant <sup>1</sup>. En 1217, il souleva tout le clergé de Nantes, au point d'obliger l'évêque Étienne, si recommandable par sa vertu, à employer hautement les peines canoniques. Quoique le comte n'y fût pas au fond très-sensible, il n'osa pourtant pas les mépriser ouvertement; et, après quelques paroles données, qu'il ne garda pas, il interjeta appel au Saint-Siège de tout ce qu'on avait entrepris contre lui dans la métropole de Tours, c'est-à-dire de l'interdit jeté sur ses terres et de l'excommunication portée contre sa personne. Le Pape, qui était Honorius III, ayant ordonné un accommodement, le comte y acquiesça; mais il ne fut pas plus scrupuleux sur l'observation de sa parole qu'il l'avait été jusque-là dans de pareilles réconciliations; les voies de fait continuèrent de sa part. Chaque jour c'était quelque nouvelle vexation, quelque nouvelle injustice qu'il fallait dévorer ou repousser, selon le plus ou le moins de force ou de courage qui se trouvait dans le clergé.

Étienne de Nantes, le plus maltraité de tous les évêques, lui résistait aussi plus vigoureusement qu'aucun autre. Il fit deux fois le voyage de Rome, pour en obtenir raison par les voies de droit; mais quand il se fut convaincu que les serments mêmes n'étaient plus dans sa bouche qu'une misérable défaite ou un jeu sacrilège de

<sup>1</sup> *Chron.* Turon. Apud Martène, t. 5, col. 1070.

la religion, il se résolut à casser ses ordonnances, autant que le comte en portait au préjudice des personnes d'Église, surtout quand les formalités n'y étaient pas régulièrement observées. Le comte était trop faible en mille occasions pour faire passer partout ses volontés en loi; cependant il réussit à détacher la noblesse du clergé, et à fasciner les seigneurs de ses maximes schismatiques, qu'on vit peu après se répandre dans plusieurs provinces : du moins l'accusa-t-on au siège d'Avignon d'y avoir entretenu des correspondances avec les Albigeois qui défendaient cette ville.

Étant revenu en Bretagne, il montra qu'il avait pris de ces hérétiques un nouveau degré de haine contre le clergé. Il déclara encore la guerre aux ecclésiastiques, et il la poussa si vivement que, malgré le peu de fruit qu'on tirait avec lui des censures, Joscelin de Montauban, évêque de Rennes, se vit contraint d'essayer encore quelque chose par cet endroit. Évêques, chapitres, simples prêtres, tout ce qui appartenait à l'état clérical éprouvait sa violence et sa cruauté. On voyait des bénéficiers et leurs vassaux recourir aux églises pour se soustraire aux extorsions qu'il faisait sur eux; mais ces asiles si respectables leur devenaient souvent plus funestes que les prisons mêmes; dès que le comte les y savait retirés, il ordonnait impitoyablement de fermer toutes les issues avec du mortier et des pierres, afin de les y laisser périr de faim. L'excommunication, qui n'était pas un frein pour le réprimer, lui enlevait du moins une partie des satellites qu'il avait à ses ordres. Il s'enhardit et franchit encore cette barrière, forçant les pasteurs à recevoir les excommuniés, et les remettant de son autorité dans les droits dont ils étaient privés.

Étienne, évêque de Nantes, était mort le 10 octobre 1226. Mais tout ce que l'épiscopat avait après lui de plus respectable dans la province, les évêques de Rennes, de Dol, de Tréguier, de Saint-Malo, et particulièrement le saint homme Guillaume Pinchon, évêque de Saint-Brieuc, réunirent leurs représentations et leurs instances pour détourner le comte d'un projet qui, d'usurpation en usurpation, tendait à ne laisser pas même aux ministres de Jésus-Christ le pouvoir des clefs, exercé par les apôtres dès la fondation de l'Église. Pierre de Dreux comprenait que c'était en ruiner la principale force, et il n'en devint que plus opiniâtre à vouloir entraîner les peuples dans son impiété. Les Bretons, heureusement, avaient des principes de religion qu'ils ne perdaient pas aisément. Quelque complaisance que les nobles lui témoignassent dans l'assemblée de Redon, qu'il tint exprès pour les pervertir sur le point des excommunications, il n'en obtint qu'une partie de ce qu'il prétendait; le plus grand nombre de ceux qu'il gagna ne s'acheurta pas à épouser

toutes ses maximes. Cependant le serment qu'il proposa fut accepté. La noblesse jura de ne point éviter les excommuniés, de ne point user de l'autorité temporelle pour les contraindre à se faire absoudre ; enfin de conserver ses biens contre l'attentat prétendu des ecclésiastiques. Mais la généralité des termes sur les premiers articles, comme sur les autres qu'il obligea les seigneurs de jurer, fit au moins que les plus honnêtes gens y accommodèrent leur conscience le moins mal qu'il leur fut possible. Pour lui, rien ne l'arrêtait ; il ne se mit en repos du côté des évêques qu'en s'appropriant leurs revenus et en les chassant de leurs diocèses.

Ces prélats, dépouillés et dispersés, ne pouvaient espérer de grands secours de la cour de France pendant la minorité de saint Louis. Ils recoururent de nouveau à la protection du pape Grégoire IX. Le pontife ne se contenta pas de confirmer tout ce que les prélats avaient déjà lancé d'anathèmes, chacun en particulier, contre Pierre Mauclerc, il commit encore des personnes en son nom pour les publier hors des lieux de la dépendance du comte. Ce fut l'évêque du Mans, Maurice, depuis archevêque de Rouen, avec deux chanoines de sa cathédrale, à qui l'ordre était signifié. Le Pape ajoutait aux censures ce qu'elles avaient d'ordinaire d'accompagnements les plus rigoureux. Il annulait le serment exigé à l'assemblée de Redon, et ne donnait au comte que quatre mois de délai après les formalités usitées, pour faire éclater sur sa tête toutes les peines portées par la jurisprudence des canons contre les indociles et les contumaces.

Les trois commissaires du Saint-Siège ne désespérèrent pas d'amener le comte à un commencement de négociation, pour peu que son intérêt le demandât. La lenteur affectée de leurs poursuites l'avait préparé à se flatter d'un accueil moins rebutant, aux premières démarches qu'il se résoudrait d'essayer envers le Pape. Les nobles, que ses caprices avaient soulevés à leur tour, l'y déterminèrent en effet ; mais il agit en prince rusé qui sait qu'on l'attend, et pleinement convaincu que, dans quelque temps qu'il revint, il serait toujours le maître de faire les conditions. Les évêques bretons n'eurent pas plutôt appris qu'il entrait en pourparlers par ses députés, qu'ils déléguèrent de leurs corps Joscelin de Montauban, évêque de Rennes, et Guillaume Pinchon, de Saint-Brieuc, les plus commodes et les plus intègres conciliateurs qu'ils pussent choisir, pour ne refuser au comte, dans les conventions, que ce que la seule conscience ne permettrait pas de lui accorder. Les prétentions réciproques étaient extrêmement brouillées, comme elles le sont toujours en ces sortes de discussions. Le comte en alléguait qu'il disait tenir de sa dignité, mais que les évêques appelaient tyranniques ; et les évêques en al-

léguaient pareillement qu'ils voulaient être d'une possession imprescriptible, mais que le comte traitait d'innovations et d'envahissements. Le premier plan que le comte avait présenté en sa faveur n'avait été approuvé du Pape qu'à certaines conditions capables de satisfaire les évêques. On dressa les articles à Rome, et on les envoya à Juhel de Mayenne, archevêque de Tours, avec ordre de lever les censures, si le comte remplissait les clauses de l'accommodement ; mais ce prince ne se pressa pas. Il différa même longtemps encore, jusqu'à ce que, les troubles de la noblesse augmentant toujours, il plia malgré lui. On sentit que le cœur n'avait point de part à la réconciliation ; mais de l'humeur dont il était, on compta pour beaucoup qu'il parût se désister de ses prétentions passées. Il y eut, après tout, de quoi s'applaudir de la tranquillité qu'il accordait à l'Église. Le capital pour elle y fut sauvé, les saisies restituées, les dommages réparés, les serments qu'il avait exigés à son préjudice tenus pour nuls, et l'obéissance qu'il lui devait, promise et jurée de nouveau par une attestation solennelle, surtout à l'égard des excommunications. Cette paix passagère et fourrée plut aux deux partis : le comte gagna du temps, et l'Église du repos. Tout ceci se passa dans l'année 1230, au bout de trois ans de persécution, dont les monuments ne parlent qu'en traitant le prince de Bretagne d'un second Décius et d'un autre Dacien <sup>1</sup>.

Saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, était un modèle de toutes les vertus épiscopales. Avec un extérieur très-gracieux et beaucoup d'affabilité dans l'usage du monde, il conserva une innocence d'âme et une pureté de mœurs qui le rendirent respectable à tous ceux que leur malignité, jointe à leur propre corruption, engageait à l'examiner de plus près ; il garda la virginité, nonobstant deux dangereuses épreuves où il se trouva exposé. Entre autres vertus, sa tendresse pour les pauvres ne connaissait point de bornes ; dans une année de disette, après avoir donné tout son blé, il emprunta encore celui des chanoines, afin de mettre les pauvres en état d'attendre la moisson. Outre l'office canonial, il disait tous les jours le psautier par cœur, mortifiait son corps, et couchait souvent à terre, quoiqu'il eût un lit convenable à sa dignité.

Les guerres de Bretagne contre saint Louis pendant sa minorité, et les violences souvent exercées par les officiers du comte Pierre de Dreux, avaient ouvert une ample matière à la charité du saint évêque. Quiconque se présentait à lui dans le territoire de sa ville épiscopale, amis ou ennemis, citoyens ou soldats, en recevait sur-le-

<sup>1</sup> *Chron. Turon., Martène ubi suprâ, Hist. de l'Égl. gall., l. 31.*

champ le soulagement à ses besoins. Dans une de ces guerres, la ville de Saint-Brieuc étant attaquée, le saint évêque allait par les rues, consolant les habitants, et se jeta même souvent au milieu des ennemis, pour arrêter le pillage au péril de sa vie. Si quelquefois, pressé par son clergé, il se croyait obligé à excommunier les pillards et les autres criminels, pour ne paraître pas faible et négligent, il le faisait avec une extrême douleur et répandait beaucoup de larmes. Il s'opposa avec une grande fermeté aux entreprises de la noblesse de Bretagne sur les droits et la liberté de l'Église ; en sorte qu'il fut obligé de sortir de la province. Il se retira auprès de l'évêque de Poitiers, qui, pour ses infirmités continuelles, ne pouvait exercer ses fonctions. L'évêque de Saint-Brieuc lui servit de vicaire ou plutôt de suffragant pendant quelques années, faisant les ordinations, les dédicaces d'églises, les consécration d'autels, donnant la confirmation et remplissant tous les devoirs du ministère épiscopal d'une manière qui lui attirait l'estime et l'affection de tout le monde. L'orage étant passé, vers l'an 1230, il revint dans son diocèse.

Au mois d'octobre 1233, l'archevêque de Tours tenant à Saint-Brieuc un synode de visite, saint Guillaume, de concert avec son chapitre, y fit régler quelques articles touchant l'office divin de sa cathédrale. On y remarque qu'il cherchait soigneusement les moyens de réduire les bénéfices à l'égalité, et que l'assiduité aux assistances étant, disait-il, également requise, il était raisonnable, selon Dieu, que l'honoraire fût aussi égal. Dans cet esprit, il ne négligeait pas les distributions manuelles. L'avent et le carême surtout, il avait fort à cœur qu'on le fit. Le temps qu'on appliquait à l'étude dans une université était, selon lui, une légitime raison pour autoriser l'absence ou la non-résidence de six mois ; mais on devait demander la permission au chapitre, qui ne pouvait la refuser <sup>1</sup>.

Saint Guillaume avait commencé la construction de sa cathédrale ; mais l'édifice n'était pas encore près de finir, lorsqu'on prit pour prophétie un mot qu'il dit un jour : C'était que, vif ou mort, il y mettrait la dernière pierre. Étant en effet mort le 29 de juillet 1234, et inhumé dans une des parties de l'édifice saint, qu'il avait laissé imparfait, il y demeura deux années entières avant que Dieu fit parler la voix des miracles en sa faveur. Cependant un évêque nommé Philippe, qui lui avait succédé, continua l'ouvrage ; et, tandis qu'on fouillait pour avoir des matériaux, un pur hasard, selon les apparences, donna lieu à découvrir le saint corps, mais ce fut avec des signes qui ne laissaient point douter que le Seigneur, toujours admirable dans ses

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, p. 476.

saints, ne l'eût destiné à devenir l'objet de la vénération publique. Nulle marque d'altération dans le corps depuis deux ans qu'il était demeuré enfoui dans la terre ; au contraire, tout y était entier et dans un état de consistance qui ne paraissait pas naturel. Il s'en exhalait une odeur exquise, qu'on prit pour une preuve sensible du pouvoir attaché à ces précieuses reliques. Il y eut plusieurs guérisons miraculeuses. La multitude de ceux qui réclamaient le pouvoir de saint Guillaume augmenta si fort depuis, qu'on trouva de quoi non-seulement décorer son tombeau, mais réaliser de plus ce qu'il avait prédit de l'achèvement de sa cathédrale. Onze ans après, tous les faits qui passaient alors pour miraculeux furent si diligemment examinés, et plusieurs si authentiquement attestés avec ceux qu'on lui attribuait d'avoir opérés pendant sa vie, que la confirmation qu'y donna le pape Innocent IV, en l'année 1247, fit partie de la bulle publiée alors solennellement pour sa canonisation <sup>1</sup>.

Avant ce temps, le comte Pierre de Dreux, témoin des premiers honneurs que l'on commençait de rendre en Bretagne à un zélé défenseur de la liberté ecclésiastique, ne s'en était pas cru plus obligé à se relâcher de ses anciennes prétentions. Il est vrai qu'il n'usait pas contre les évêques de persécution ouverte ni de guerre déclarée ; mais, toujours rusé, pour parvenir à ses fins, il les fatiguait, et donnait au moins occasion à des plaintes amères portées contre lui au Saint-Siège. Bien ou mal fondées, Grégoire IX ne les jugea pas de nature à devoir y déférer beaucoup, ou bien il eut ses raisons pour ne pas pousser le comte davantage sur ces sortes de discussions, qui étaient toujours très-épineuses. L'an 1237, le comte remit la jouissance de ses domaines à Jean, surnommé le Roux, son fils aîné, devenu majeur, et il ne se réserva plus d'autre qualité que celle de simple chevalier. Dépouillé par cette abdication de tout ce qu'il possédait, il n'en fut pas sur un moindre pied ni moins considéré dans le monde, étant estimé un des premiers capitaines qu'il y eût alors en Europe, et une des meilleures têtes dans le maniement des affaires.

Aussi le pape Grégoire IX lui témoigna-t-il une confiance très-singulière. Comme il projetait une croisade qu'on prêchait depuis l'an 1235, il le destina, l'an 1239, à prendre la conduite des troupes déjà ramassées de tous côtés contre les Sarrasins, et lui abandonna l'argent des contributions que ses légats avaient recueilli dans cette vue. D'ailleurs le zèle de la religion, mais entendue à sa manière, ne manquait point à Pierre de Dreux. Les magnifiques offres qu'il

<sup>1</sup> *Acta SS., 29 julii. Hist. de l'Égl. gall., l. 31.*



fit au Pape après la mort de Jean de Brienne, sur le danger où était Constantinople, montrent qu'il ne fallait quelquefois que le savoir prendre pour le tourner habilement au but où on le voulait. Le procédé de Grégoire à son égard, quelque chose qu'il lui ait proposée, fut donc un procédé sage, que les évêques bretons eux-mêmes eurent lieu de ne pas désapprouver; mais ce projet n'eut point de suite.

Dans le même temps que florissait saint Guillaume de Saint-Brieuc, la France possédait un autre saint prélat, le bienheureux Philippe Berruyer, archevêque de Bourges. Né à Tours d'une maison distinguée par sa noblesse, il y paraissait dès son premier âge un enfant de bénédiction, dont le souffle du siècle n'avait jamais terni la candeur. Les exemples domestiques l'entourèrent depuis des leçons de la plus sublime piété. Neveu de saint Guillaume, archevêque de Bourges, il trouvait un modèle qu'il se proposait de suivre invariablement. Giraud Berruyer, son père, qui en mourant le laissait très-jeune avec deux frères, ses aînés, voulut savoir de sa propre bouche vers quel état de vie la nature ou la grâce le faisait incliner, et il apprit avec admiration que c'était l'état ecclésiastique, préférablement à tout autre. Il mourut satisfait d'avoir découvert tant de religion et d'élevation de sentiments mêlés à la naïveté d'un âge si tendre. Le temps d'embrasser ce parti ne fut pas plutôt arrivé, que Mathée, sa mère, alla elle-même le présenter à l'autel, et fit célébrer le saint sacrifice, afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur son offrande et sur celle de son fils.

Revenu à Tours après avoir fait ses études à Paris, il se tenait rigide en garde contre tout ce qu'il ne croyait bon qu'à charger sa conscience, en multipliant ses titres dans l'Église. Borné, par sa réserve en matière de bénéfice, à une place de chanoine et d'archidiaque, il avait refusé la chantrerie du Mans, et depuis l'archevêché de Tours. C'était lui envier son bonheur, disait-il, que de le tirer d'un ordre inférieur qui lui donnait tout le loisir nécessaire pour vaquer librement au service de Dieu et aux œuvres de charité. Ce refus ne fit qu'irriter le désir qu'on ressentait de l'obtenir pour évêque à Orléans, lorsqu'on y demandait un prélat qui pût faire revivre Manassès de Seignelai, mort en l'année 1221. Les capitulants craignaient qu'il ne se prêtât pas à leurs vœux; mais leur persévérance l'emporta sur son humilité. Il céda aux instances réitérées. Durant un pontificat de quatorze ans, il répondit à l'attente publique. Son peuple goûtait la satisfaction de le posséder, et, de son côté, il ne recherchait et ne désirait autre chose que la paix et la sanctification de ses diocésains. Mais ses vertus lui avaient acquis

trop d'estime, et le pape Grégoire IX en particulier connaissait trop ses talents et sa religion pour ne pas jeter les yeux sur lui, à la première occasion de lui donner un poste plus élevé.

Le chapitre de Bourges était fort agité pour l'élection d'un sujet qui pût remplacer l'archevêque Simon de Sully, mort l'an 1232. Pierre de Châteauroux, le dernier nommé, après quelques élections défectueuses, n'avait pu se soustraire à l'obligation de se déposer en 1234. La provision étant déjà dévolue au Pape, il se souvint de l'évêque d'Orléans, et lui envoya un bref de translation à l'archevêché de Bourges, trois années environ après que Simon de Sully l'eut laissé vacant. Voici en quels termes ce bref était conçu : Il y a déjà longtemps, disait le Pape, que le droit de pourvoir par dévolution à l'église de Bourges nous était tombé. Le rang que cette église tient entre les principales métropoles du monde chrétien nous obligeait à ne proposer, pour la remplir, qu'une personne capable d'en soutenir la prééminence, et de répondre dignement à l'étendue des devoirs qui y sont attachés. C'est ce que nous nous flattons d'avoir trouvé dans notre vénérable frère l'évêque d'Orléans, que des témoignages infiniment au-dessus de tout ce que l'on peut dire nous ont rendu très-recommandable, et à qui nous accordons, pour sa translation au siège métropolitain de Bourges, toute la liberté et tous les pouvoirs qui dépendent de nous, soit au spirituel, soit au temporel <sup>1</sup>.

Philippe illustra ce siège pendant vingt-quatre ans, marchant sur les traces de son oncle saint Guillaume. Il eut grand soin que sa famille fût bien réglée, et ne souffrait à son service aucun homme vicieux. Il priva de leurs bénéfices quelques prêtres scandaleux, leur donnant à ses dépens de quoi subsister, afin de ne pas les réduire à mendier, et nommait aux bénéfices des hommes vertueux et instruits. Il attira auprès de lui plusieurs doctes personnages pour l'aider par la prédication et l'administration de la pénitence. Ce fut à ce dessein qu'il fit venir à Bourges les frères Prêcheurs en 1239, et leur y bâtit un couvent par la libéralité du seigneur de Bourbon et de Blanche, dame de Vierzon, fille du comte de Joigny.

L'archevêque était lui-même un des grands prédicateurs de son temps, et tellement aimé du peuple, qu'à la fin de ses sermons, les uns lui présentaient leurs enfants pour les bénir, les autres tiraient des filets de ses habits, les autres grattaient la place où il s'était tenu en prêchant.

Sa vie était très-austère ; il commençait son avent dès la mi-no-

<sup>1</sup> Labbe, *Biblioth.*, t. 2, p. 112.

vembre, et ne mangeait alors que des mets de carême. Il jeûnait au pain et à l'eau tous les vendredis et les veilles des fêtes de la Vierge. Il se confessait tous les soirs, couchait tout vêtu sur un cilice, se relevait à minuit, se donnait rudement la discipline, et faisait cent genuflexions, puis il se prosternait et priait pour toute l'Église. Il vécut de la sorte jusqu'à ce que le pape Innocent IV, ayant appris qu'il était incommodé notablement d'une chute de cheval, lui ordonna de coucher sur un lit ordinaire, et de manger de la viande pour ne pas se mettre hors d'état de remplir ses devoirs.

Ses aumônes étaient grandes. On en faisait une générale tous les jours à Bourges dans sa maison, et trois fois la semaine dans trois de ses terres : trente pauvres mangeaient toujours en sa présence pendant ses repas. Faisant ses visites, il entraît souvent dans les maisons, cherchait les malades, subvenait à leurs besoins et les servait lui-même ; puis, ayant ouï leur confession, il les consolait, leur donnait sa bénédiction, et quelquefois les guérissait ; car on lui attribue plusieurs guérisons miraculeuses. En plusieurs occasions, rencontrant des pauvres transis de froid, il se dépoilla pour les revêtir. En une année de famine, il fit distribuer dans Bourges jusqu'à quatorze mesures de froment par jour ; et comme son économe lui représentait que les vivres manqueraient, il lui dit : Si les revenus de l'église ne suffisent pas, j'y suppléerai de mon patrimoine <sup>1</sup>. Tel était le saint archevêque de Bourges, Philippe Berruyer.

Un exemple plus illustre encore édifiait et charmait alors toute la France : c'était l'exemple de son jeune roi. Une douceur charmante, une égalité d'âme inaltérable, un grand amour pour la justice, une attention singulière à prévenir les troubles ou à les dissiper dans leur naissance, mais surtout la piété la plus tendre, lui gagnaient tous les cœurs.

Magnifique quand il fallait l'être, le jeune prince aimait cependant l'économie, et préférait en toutes choses la simplicité. Ses habits, sa table, sa cour, tout annonçait un prince vraiment ennemi du faste. Après avoir donné la plus grande partie de son temps aux affaires de l'État, il se plaisait à converser avec des personnes pieuses. Un bon prêtre, un saint religieux, lui paraissaient dignes de respect et d'amour. On l'eût pris pour un ange prosterné devant le Très-Haut, lorsqu'il était au pied des autels, tant son recueillement était profond. Il consacrait chaque jour plusieurs heures aux exercices de la religion ; et, comme on lui reprochait d'y employer trop de temps, il répondit avec douceur : Les hommes sont étranges ; on me fait

<sup>1</sup> Labbe, *Biblioth., ubi suprâ. Gall. Christ.*, t. 2, p. 252. Alberic, an. 1232 et 1234. *Acta SS.*, 9 jan., *in prætermisissis*.

un crime de mon assiduité à la prière : on ne dirait mot si j'employais les heures que j'y donne à jouer aux jeux de hasard, à courre la bête fauve, ou à chasser aux oiseaux.

Que dirait notre siècle, si nous insistions sur ce que les historiens de saint Louis rapportent unanimement de ses austérités ? Quel contraste en effet entre les mœurs présentes et celles d'un jeune roi convert d'un cilicé, livrant son corps à tous les exercices de la pénitence, visitant les hôpitaux servant quelquefois lui-même les malades avec une bonté et une charité que la religion seule peut inspirer et nourrir ! Louis, animé par les grandes vues de l'éternité, et supérieur à toutes les fausses délicatesses, suivait avec ardeur les mouvements de son âme compatissante.

Aux qualités qui forment les grands rois, Louis unissait les qualités les plus aimables. Sa vertu n'était point une vertu austère et farouche. Il était plein d'agréments dans la conversation. La paix de son âme répandait sur sa personne ces grâces, ce charme céleste qui imposent au vice. Naturellement vif et gai, son esprit se portait volontiers au badinage. Il eut des amis, et le choix qu'il en fit prouva son discernement. En un mot, tout ce qui peut lui mériter une place distinguée parmi les héros, tout ce qui peut consacrer sa mémoire dans les fastes de la religion, Louis le posséda dans un degré éminent.

La reine, sa mère, débarrassée des factions et des troubles, songea à marier son fils. Elle jeta les yeux sur Marguerite, fille aînée du comte de Provence. Cette princesse surpassait ses trois sœurs en beauté, en esprit et en piété. Louis alla la recevoir à Sens, où son mariage fut célébré le 27 mai 1234. Quelques jours après, la jeune reine fut couronnée dans la même ville.

L'exemple du jeune Tobie servit de modèle aux deux époux ; ils eurent d'abord recours à la prière, pour sanctifier leurs engagements et pour attirer sur eux les grâces du ciel. Ils gardaient la continence pendant tout le carême, les autres jours de jeûne et les fêtes indiquées dans les anciens canons ; pratique qui n'est plus obligatoire, mais qui toutefois est fortement recommandée aux fidèles par saint Charles Borromée et par le catéchisme romain.

Cependant, après dix ans de mariage, les deux époux n'avaient encore eu que deux filles, dont la première était morte en naissant. Leur vœu le plus ardent, pour le bien de la France, était donc d'avoir un fils. Ils adressaient à Dieu, pour cet effet, des prières ferventes. Ils se recommandèrent en particulier aux prières de saint Thibaud de Montmorency, et obtinrent, en 1244, un fils, qui fut suivi de plusieurs autres.

Thibaud ou Théobald, né au château de Marly, a été, par ses vertus, le principal ornement de l'illustre famille de Montmorency. Bouchard de Montmorency, son père, le fit élever d'une manière conforme à sa naissance, et l'engagea depuis dans la profession des armes, à laquelle sa maison avait fourni un grand nombre de héros. Il eut le bonheur, dès ses premières années, de craindre l'air empesté du monde, et il se crut redevable de cette grâce à la dévotion qu'il avait toujours eue pour la sainte Vierge. Il donnait un temps considérable à la prière, et allait souvent visiter l'église de l'abbaye de Port-Royal, fondée en 1204 par Matthieu de Montmorency, et libéralement dotée par son père, ce qui l'en a fait regarder comme le second fondateur.

Le saint, dégoûté du siècle de plus en plus, se retira chez les cisterciens de Vaulx-Cernai, et y prit l'habit monastique en 1220. Ses éminentes vertus le rendirent l'admiration de la communauté, qui l'élut abbé en 1234. Il gouverna ses frères avec autant de sagesse que de charité ; il leur inspirait par ses exemples l'amour de la pauvreté, du silence, de la prière et des autres vertus religieuses. Il fut singulièrement estimé du roi saint Louis, du célèbre Guillaume, évêque de Paris, et de plusieurs autres personnages illustres. La réputation qu'il s'était acquise par son gouvernement lui fit donner la supériorité générale sur plusieurs abbayes. Ce fut donc aux prières de ce saint vieillard que la France attribua la naissance d'un prince. Saint Thibaud de Montmorency mourut le 8 de décembre 1247<sup>1</sup>.

Dans l'intervalle, saint Louis, ayant atteint l'âge de vingt ans accomplis, qui était alors l'âge de la majorité pour les rois comme pour les sujets, prit en main les rênes du gouvernement. Mais il avait une telle déférence pour sa mère, qu'il ne faisait rien sans la consulter. Quoique Blanche eût cessé à cette époque de prendre le titre de régente, elle n'en eut pas moins d'autorité sous le règne de son fils. Ils vécurent toujours l'un et l'autre dans la plus parfaite intelligence, au point que quelques personnes reprochèrent au fils d'être trop soumis à sa mère : reproche bien injuste, quand une soumission si naturelle ne tend qu'au bien, et qu'elle est fondée sur un mérite aussi éminent que celui de Blanche.

Louis VIII avait ordonné, par son testament, que le prix de ses bijoux fût employé à fonder un monastère. Son fils exécuta fidèlement ses volontés. Il fit bâtir, avec la somme léguée, qu'il augmenta beaucoup par ses libéralités, la célèbre abbaye de Royaumont. Quelquefois même, autant par dévotion que par délassement, il se joi-

<sup>1</sup> Godescard, 8 juillet. Lenain, *Hist. de Cîteaux*, t. 9.

gnait aux ouvriers pour travailler à la construction de l'église. Ce lieu devint pour lui, par la suite, une retraite où il allait de temps en temps respirer cette liberté innocente, cette solitude délicieuse qui plaisent tant à ceux dont l'esprit est fatigué du tracas des passions et du tumulte des affaires. Là, saintement occupé de son Dieu, il implorait avec larmes son secours et son appui. Le jeûne, la prière et les mortifications y faisaient ses délices. Mais le bien du royaume ne souffrit jamais de son amour pour la retraite. On le verra bientôt à la tête des armées, avec toutes les qualités des héros.

Parcourons auparavant quelques autres monuments de sa piété. Les hôpitaux de Pontoise, de Compiègne et de Vernon ; celui des Quinze-Vingts, à Paris ; la Chartreuse, les couvents des Dominicains, des Cordeliers et des Carmes de la même ville ; celui des Trinitaires, à Fontainebleau ; les abbayes de Longchamp, du Lys et de Maubuisson : tous ces établissements reconnaissent saint Louis pour leur fondateur. Outre les aumônes immenses qu'il distribuait de tous côtés, il faisait nourrir chaque jour dans son palais, et souvent il servait à table, cent vingt, quelquefois deux cents pauvres. L'Hôtel-Dieu de Paris fut enrichi de ses pieuses libéralités, et il confia aux administrateurs de cette maison le soin de veiller à ce que les aumônes que ses prédécesseurs ne faisaient distribuer qu'en carême, fussent distribuées avec fidélité pendant toute l'année. Sa charité était ingénieuse à lui suggérer des moyens de pourvoir aux besoins d'une foule de malheureux, et spécialement des veuves et des orphelins qui appartenaient aux Juifs ou aux infidèles. Il ne bornait pas ses secours aux pauvres de ses États : les Chrétiens de la Palestine, et en général tous ceux de l'Orient, se ressentirent plus d'une fois de ses pieuses largesses.

Ce fut pour lui témoigner sa reconnaissance que Baudouin II, empereur de Constantinople, lui offrit, en 1239, la couronne d'épines. L'extrême détresse à laquelle cet empereur se trouva réduit pendant le siège de Constantinople l'avait forcé à mettre en gage, pour ainsi dire, cette précieuse couronne, entre les mains des Vénitiens, qui lui avaient prêté une somme considérable. Il fallait les rembourser, et Louis, acceptant l'offre de Baudouin, fournit l'argent nécessaire pour retirer de leurs mains cet auguste monument.

Lorsqu'il sut que les religieux dominicains, qui en étaient chargés, approchaient, il alla au-devant d'eux jusqu'à cinq lieues au delà de Sens, à Villeneuve-l'Archevêque, accompagné de sa cour et d'un clergé nombreux. A l'aspect de la sainte couronne, il fondit en larmes, au point que tout le monde en fut attendri ; puis, s'étant chargés, son frère Robert et lui, de ce précieux dépôt, à l'entrée de Sens, et mar-

chant nu-pieds, ils le portèrent, au milieu d'une foule innombrable de peuple, à l'église Saint-Étienne de cette ville. Il le reçut avec les mêmes sentiments et la même pompe dans Paris, et le fit placer dans la chapelle de son palais.

Parmi plusieurs autres reliques qu'il reçut de Constantinople, en 1241, il y avait un morceau considérable de la vraie croix : c'était probablement celui que l'impératrice sainte Hélène avait apporté de Jérusalem. Pour les placer honorablement, il fit bâtir dans son palais, à Paris, une chapelle célèbre, connue depuis sous le nom de *Sainte-Chapelle*. On en fit la dédicace avec beaucoup de solennité, et ce fut le lieu ordinaire où le roi vaquait aux exercices de piété, y passant quelquefois les nuits en prières.

Aimant Dieu comme David, comme David aussi Louis aimait son peuple. Constamment il porta son attention sur toutes les branches du gouvernement : et son assiduité à rendre la justice, à maintenir les lois anciennes ou à en faire de nouvelles, assiduité que constatent beaucoup de monuments de son règne, prouve qu'il était au moins aussi digne du trône qu'aucun de ses ancêtres. Rien, au reste, ne le prouve mieux que ce cri général élevé par les mécontents sous les règnes suivants. Ils ne demandaient autre chose, sinon que les abus fussent réprimés, et que la justice fût rendue comme elle l'avait été sous le règne de saint Louis.

Ce prince porta des lois très-sévères contre les usuriers et les blasphémateurs. Il obligea les Juifs à restituer les sommes qu'ils avaient extorquées par des usures criantes ; et, lorsqu'on ne trouvait pas les personnes à qui cet argent devait être restitué, il l'employait à de bonnes œuvres. Dans un édit qu'il publia contre le blasphème, il ordonna que les personnes coupables de ce crime fussent marquées d'un fer rouge sur les lèvres. Il fit exécuter cette loi sur un des principaux habitants de Paris, qu'on avait entendu blasphémer dans la rue. Il voulait par là faire un exemple et mettre le coupable dans le cas de rappeler sans cesse ce qui lui avait attiré ce châtimement. Le peuple murmura de cette sévérité, et s'emporta même en termes très-injurieux ; mais Louis défendit de faire aucune recherche, en disant : Ce n'est que contre moi qu'ils ont parlé. Plût à Dieu qu'en subissant moi-même la peine portée par ma loi, je pusse bannir le blasphème de mon royaume ! Quelque temps après, entendant les acclamations du peuple, à l'occasion de la charité et de la magnificence qu'il avait fait éclater dans certains ouvrages publics, il s'écria : J'espère que le ciel me récompensera beaucoup plus pour les malédictions dont on m'a chargé à cause des châtiments que j'ai infligés aux blasphémateurs. Il retira cependant la loi dont il s'agit,

sur les remontrances du pape Clément IV ; et ayant fait, dans une assemblée de son parlement, tenue en 1269, un discours sur l'énormité du blasphème, il publia une nouvelle loi, dans laquelle il ordonna que les blasphémateurs fussent à l'avenir condamnés à une amende pécuniaire, ou punis de la prison et du fouet suivant l'espèce de leur crime, et suivant leur âge et leur qualité <sup>1</sup>.

C'était encore un usage parmi les seigneurs de se faire des guerres sanglantes pour leurs querelles particulières. Louis commença d'y mettre un terme. Le comte de la Marche, Hugues de Lusignan, avait formé le projet de réduire en cendres la ville d'Orléans pour venger la mort de quelques-uns de ses vassaux étudiants dans cette ville ; et déjà il s'était mis à la tête d'une armée pour l'exécuter. Louis, par sa douceur, calma les esprits et dissipa l'orage. Aussi fidèle d'ailleurs à sa parole que la plupart des princes l'étaient ou le sont peu, il s'était attiré la confiance de tout le monde. Plus d'une fois il fut pris pour arbitre par différentes puissances ; et dans toutes les négociations on remarqua toujours en lui une fidélité à toute épreuve et la plus grande intégrité. Il n'y avait point, au rapport de Joinville, de meilleure tête dans son conseil ; il était actif, plein de sagesse et de ressource dans les affaires les plus les épineuses ; il réunissait enfin les qualités propres à le rendre cher à son peuple, redoutable aux ennemis, et digne de l'admiration des étrangers.

Ses talents militaires n'y avaient pas peu contribué. Les comtes de la Marche, de Bretagne, de Toulouse et de Champagne, ainsi que le roi d'Angleterre, avaient déjà senti le poids de ses armes. Tour à tour capitaine et soldat, il avait donné des preuves de sa capacité dans le métier de la guerre, et de son courage au milieu des dangers. Il avait réduit à l'obéissance le comte de la Marche, en prenant successivement ses places les plus fortes, après que ce seigneur eut refusé de rendre hommage à son frère Alphonse, comte de Poitiers. La ville de Fontenai, entre autres, avait été emportée d'assaut après un siège opiniâtre ; et, suivant les lois, toute la garnison, où l'on comptait quarante chevaliers, et qui était commandée par un fils du comte de la Marche, aurait dû périr de la mort des rebelles. Mais Louis représenta à son armée qu'un pareil châtiment était trop rigoureux pour un fils et des vassaux qui avaient obéi aux ordres d'un père et d'un seigneur. Il se contenta de les envoyer prisonniers en différentes places du royaume.

Hugues de Lusignan, c'était le nom du comte rebelle, avait épousé la veuve de Jean sans Terre, père de Henri III, roi d'Angleterre, et

<sup>1</sup> Voir Guill. de Nangis et de Laurière. *Ordonn. des rois de France*, t. 1 p. 90-100.



il suivait toutes les impressions de cette femme impétueuse. C'était elle qui l'avait précipité dans la révolte, et qui, désespérée du mauvais succès de ses armes, avait inutilement eu recours au poison pour faire mourir le roi vainqueur. Les scélérats qu'elle avait employés furent découverts à temps, arrêtés et punis. Ce moyen ne lui ayant pas réussi, elle mit tout en œuvre pour engager Henri, son fils, à passer en France avec une armée puissante. Mais Henri ne put rien obtenir de ses barons. Le souvenir encore récent de sa malheureuse expédition de Bretagne, et le mécontentement général des Anglais, furent la cause du refus d'hommes et d'argent qu'il essaya. Il vint néanmoins avec trois cents chevaliers en France, dans l'espoir que le roi d'Aragon, le comte de Toulouse et d'autres seigneurs lui fourniraient les troupes que sa mère et son beau-père avaient annoncées.

Louis vit d'un œil tranquille tous ces mouvements, et il disposa tout pour pousser avec encore plus de vivacité la guerre contre Lusignan. Henri, cependant, soupirait après une occasion de reprocher au monarque français l'infraction des traités ; mais Louis, observateur exact de toutes les clauses, ne lui laissa pas même le plus léger prétexte de rupture. Alors Henri, impatient de secourir les rebelles, lui envoya déclarer la guerre. Ce fut un nouveau motif pour les Français de redoubler de courage ; ils eurent bientôt soumis tout le pays jusqu'à Taillebourg, place forte sur la Charente, où Louis se logea avec ses officiers. Le reste de son armée se rangea en présence de celle de Henri.

A quelque distance de là était un pont, défendu par plusieurs tours dont les Anglais s'étaient emparés. Ce pont était d'ailleurs si étroit, qu'on ne pouvait y faire passer que quatre hommes de front. Il fallait le forcer pour aller aux ennemis. Louis ordonna l'attaque. Les Anglais eurent d'abord l'avantage, mais leur triomphe ne fut pas long. Louis met pied à terre, et, suivant l'impétuosité de son courage, il se jette au plus fort de la mêlée, renverse tout ce qui s'oppose à son passage, et emporte le pont. Quand il fut sur la rive opposée, il eut à combattre contre des ennemis frais et nombreux. Il en soutint cependant presque seul le choc, jusqu'à ce que son exemple et le danger auquel il était exposé, faisant faire des prodiges de valeur à ses troupes, il fut entouré de toutes parts de seigneurs et de soldats français, qui bientôt mirent en déroute l'armée de Henri. Tel était au milieu des batailles le prince le plus doux et le plus pieux.

Pendant les vaincus fuyaient en désordre, et on les poursuivait avec chaleur ; heureusement pour eux, la ville de Saintes leur servit de point de ralliement. Louis envoya le lendemain plusieurs détachements jusqu'aux portes de la ville, pour fourrager sous les yeux

mêmes de l'ennemi. Lusignan fit une sortie, et les maltraita. Ils reçurent du renfort ; Lusignan en reçut aussi, et bientôt une simple escarmouche se changea en une action générale. Louis et Henri se trouvèrent au milieu des combattants. Enfin la victoire se déclara pour les Français. Ils enfoncèrent de tous côtés les rebelles et leurs alliés, et les poursuivirent jusqu'aux portes de Saintes. La nuit suivante, Henri, tout consterné, s'enfuit précipitamment vers Bordeaux. La ville de Saintes ouvrit ses portes, et les vainqueurs firent un riche butin. Lusignan n'ayant plus de ressource que dans la clémence du roi, se soumit à lui sans réserve. Louis le traita avec bonté, mais il lui imposa des conditions assez dures pour intimider quiconque aurait pu être tenté de l'imiter.

Raymond, comte de Toulouse, était plus que personne disposé à suivre son exemple. Déjà il s'était assuré des rois de Navarre, de Castille et d'Aragon, ainsi que des comtes de Foix, d'Armagnac, de Comminges et de Rodéz ; et il devait faire une puissante diversion de son côté, pendant que le comte de la Marche se joindrait au roi d'Angleterre. Déjà même il s'était emparé d'une assez grande étendue de pays, lorsque Louis détacha une partie de son armée victorieuse pour le mettre à la raison. Le comte demanda grâce, et il l'obtint.

Pendant qu'on négociait la paix, le roi d'Angleterre demanda une trêve, offrant cinq mille livres sterling pour dédommagement des frais de la guerre. Le roi la lui accorda pour cinq ans. Les seigneurs de la suite de Henri se hâtèrent de retourner en Angleterre, et on leur accorda tous les passe-ports dont ils avaient besoin. Ainsi finit une guerre qui semblait devoir ensevelir la France sous ses propres ruines. Tout cela se passa en 1242 et en 1243, Louis n'ayant pas encore vingt-huit ans <sup>1</sup>.

L'année qui précéda cette guerre, c'est-à-dire en 1241, Louis IX tint à Saumur une cour plénière, qui fut appelée la non-pareille, à cause de sa magnificence. Parmi les grands seigneurs se voyait le comte de Champagne, devenu roi de Navarre, et revenu depuis peu de la Palestine. Le sire de Joinville, jeune encore, lui servait d'écuyer tranchant à la table du roi saint Louis. La table de la reine Blanche était servie par trois seigneurs : le comte de Boulogne, qui devint roi de Portugal, et le comte de Saint-Paul ; le troisième était un jeune prince allemand, âgé de dix-huit ans, que de temps à autre la reine Blanche baisait dévotement au front. Or, les assistants se répétaient à l'envi, en s'émerveillant, que c'était là le fils de sainte

<sup>1</sup> Godescard, 25 août. *Acta SS.*, 25 aug.

Élisabeth de Thuringe, et que la reine Blanche le baisait ainsi par dévotion, parce qu'elle entendait dire que sa mère l'avait ainsi baisé mainte fois <sup>1</sup>. C'était en effet le fils de sainte Élisabeth, Herman II, landgrave de Thuringe, qui venait d'épouser la fille du duc de Brunswick, mais qui mourut avant la fin de l'année.

En Espagne, saint Ferdinand, roi de Castille et de Léon, semblait rivaliser de vertus et de gloire avec son cousin, le saint roi Louis de France. Ce fut en 1225 qu'il marcha pour la première fois contre les infidèles. Il alla les attaquer dans le royaume de Baëça. Aben-Mahomet, prince issu des miramolins d'Afrique, vint lui offrir d'être son vassal aux conditions qu'il voudrait lui imposer. En 1230, le roi de Castille emporta près de vingt des meilleures places de l'Andalousie, ainsi que des royaumes de Cordoue et de Jaën. Aben-Mahomet ayant été massacré par ses sujets, qui ne pouvaient souffrir qu'il se fût rendu vassal d'un prince chrétien, Ferdinand profita de cette occasion pour conquérir tout le royaume de Baëça et pour ériger un évêché dans la capitale. On ne peut douter de la pureté des motifs qui le faisaient agir dans ces guerres. Seigneur ! disait-il, vous qui sondez les cœurs, vous savez que je cherche votre gloire et non la mienne ; je ne me propose point d'acquérir des royaumes périssables, mais d'étendre la connaissance de votre nom.

Rodrigue, archevêque de Tolède, faisait dans l'armée de Castille toutes les fonctions pastorales. La maladie l'en ayant empêché pendant une année, l'évêque de Palencia prit sa place. Ferdinand voulait qu'on inspirât à ses soldats les sentiments d'une tendre piété, et il leur donnait lui-même l'exemple de toutes les vertus. Il jeûnait strictement et portait un cilice fait en forme de croix. Il passait souvent la nuit en prières, surtout lorsqu'il se préparait à livrer bataille, et il attribuait à Dieu tous ses succès. Il y avait toujours dans son armée une image de la Vierge, afin que les troupes, en la voyant, s'excitassent à la confiance en la mère de Dieu. Outre cette image qu'il faisait exposer à la vénération des fidèles, il en portait une petite sur sa poitrine, et il la mettait à l'arçon de sa selle quand il allait au combat. Il employa les dépouilles enlevées aux infidèles à rebâtir la cathédrale de Tolède, dont il posa la première pierre. Plusieurs villes prises sur les Maures furent données aux chevaliers de Calatrava, à d'autres ordres militaires et à l'archevêché de Tolède, mais à condition qu'ils les défendraient contre les Mahométans. Et c'est là l'origine des grandes richesses que possèdent ou qu'ont possédées l'archevêque de Tolède et les ordres militaires d'Espagne.

<sup>1</sup> Joinville, *Hist. de saint Louis*.

Ferdinand se préparant, en 1230, à former le siège de Jaën, apprit la mort de son père, Alphonse IX. Dans le même temps, sa mère lui manda de venir prendre possession du royaume de Léon, qui depuis a toujours été uni à celui de Castille. Ce ne fut qu'au bout de trois ans qu'il se vit paisible possesseur de ses nouveaux États.

En 1234, il reprit les armes contre les Maures et fit le siège d'Ubeda, qui ne fut emportée qu'après une très-longue résistance. Dans le même temps, son fils Alphonse, à la tête de quinze cents hommes, battit à Xérès l'armée formidable d'Abenhut, roi de Séville, divisée en sept corps, dont chacun était plus nombreux que toute l'armée chrétienne. On ne douta point que le ciel ne fût intervenu dans cette affaire. En effet, plusieurs prisonniers déposèrent qu'ils avaient vu, à la tête de leurs ennemis, l'apôtre saint Jacques, monté sur un cheval blanc et avec l'armure d'un cavalier. Plusieurs Chrétiens attestèrent aussi qu'ils avaient eu la même vision. D'ailleurs il ne périt du côté de ceux-ci que dix soldats, avec un chevalier qui avait refusé de pardonner une injure.

La joie que causaient tant de victoires fut troublée, au commencement de l'année 1236, par la mort de la reine Béatrix. Ferdinand ressentit ce coup avec une grande sensibilité. Lorsqu'il eut donné de justes larmes à sa vertueuse épouse, il continua le cours de ses premières opérations, et tandis que Jacques d'Aragon enlevait aux Maures le royaume de Majorque, il acheva la conquête de ceux de Baëça et de Cordoue. Cette dernière ville était dans les mains des infidèles depuis cinq cent vingt-quatre ans, et elle avait été longtemps la capitale de leur empire en Espagne. On y comptait trois cent mille habitants. Saint Ferdinand y fit son entrée le jour de Saint-Pierre et de Saint-Paul, en 1236. La grande mosquée fut purifiée par Jean, évêque d'Osma, et convertie en une église sous l'invocation de la Mère de Dieu. Le saint roi y rétablit l'évêché qui y avait été autrefois. Les cloches de Compostelle, que le sultan Almanzor y avait fait apporter, deux cent trente-neuf ans auparavant, sur les épaules des Chrétiens, furent reportées sur celles des Maures, par l'ordre de Ferdinand.

L'année suivante, le roi de Castille et de Léon se remaria. Il s'y était déterminé par les conseils de sa mère, et surtout par les sollicitations de sa tante, la reine Blanche, douairière de France. Il épousa Jeanne de Ponthieu, qui lui donna deux fils et une fille. Jeanne vécut toujours dans une intelligence parfaite avec Ferdinand et Bérengère, la mère du roi, et imita leur ferveur dans les exercices de piété. Ils passaient tous les hivers ensemble. Lorsqu'au printemps le roi se

mettait à la tête de ses armées, Jeanne aidait ordinairement Bérengère dans l'administration des affaires intérieures de l'État.

Dans les campagnes qui suivirent la prise de Cordoue, Ferdinand s'empara de vingt-quatre places, dont Éciza fut la première, et dernière Moron, qui se rendit. Aben-Dudiel, roi de Murcie, se soumit volontairement, ne se réservant que quelques places pour lui et pour certains seigneurs du pays, qui avaient un droit de fief sur plusieurs cantons. Ferdinand envoya son fils Alphonse prendre possession de la ville de Murcie. Il le chargea aussi d'y établir un évêché et de faire purifier les mosquées. Trois ans après, les villes de Lorca, de Mula et de Carthagène furent emportées. Celles d'Arjona et de Jaën, qui d'abord se défendirent courageusement, tombèrent aussi entre les mains de Ferdinand, ainsi que Alcada, Réal, Ivora et plusieurs autres places qui dépendaient de Jaën.

La prise de cette dernière ville effraya singulièrement Béalhamar, roi de Grenade. Il se rendit au camp de Ferdinand ; puis, s'étant jeté à ses pieds, il s'offrit à se faire son vassal et à lui payer un tribut annuel de cent cinquante mille maravédis. Ces conditions furent acceptées, et Béalhamar mérita, par sa fidélité, qui ne se démentit jamais, que son royaume passât à ses descendants.

Après la mort d'Abenhut, la ville de Séville s'était érigée en république. Ferdinand résolut de l'attaquer avec toutes ses forces. La prise de cette place l'intéressait d'autant plus qu'elle était la plus importante que les Maures eussent dans toute l'Espagne ; mais cette expédition fut retardée par la mort de Bérengère, mère du roi, qui suivit de près celle de l'archevêque Rodrigue. Ferdinand ne trouva de consolation à sa douleur que dans les principes de la foi. Il n'eut pas plus tôt pourvu à la sûreté de la Castille, qu'il marcha contre Séville. Le siège dura seize mois. On n'en sera point surpris si l'on considère que cette ville était la plus forte et la plus peuplée de l'Espagne. Elle avait une double enceinte de murailles fort hautes et fort épaisses, et elle était flanquée de cent soixante-six tours. Le Guadalquivir défendait la partie occidentale ; au pied du mur intérieur, était un fossé large et profond. Les assiégés tiraient d'ailleurs tous les vivres dont ils avaient besoin du fameux jardin d'Hercule, auquel ils ont donné le nom d'Axarafa. C'est le plus agréable et le plus délicieux canton de l'ancienne Bétique. Il a dix lieues de long, cinq de large et trente de circuit. Outre un grand nombre de bourgs et de châteaux, on y compte cent mille fermes ou métairies. Il est à la droite du Guadalquivir, et sa communication avec la ville était défendue par le château Triana. Cette communication se faisait par un pont de bateaux et par le moyen d'une grosse chaîne de fer, qui,

d'un côté, tenait au château, et, de l'autre, à la tour de la ville, qu'on appelait la Tour-d'Or.

La flotte de Ferdinand défit celle des Maures, et remonta le fleuve à la vue de Triana. Le saint roi, avec ses forces de terre, empêchait l'arrivée des secours envoyés d'Afrique, et remportait tous les jours de nouveaux avantages sur ses ennemis. Quoiqu'on fût au dixième mois du siège, le succès paraissait toujours incertain. Cependant l'amiral de la flotte chrétienne lança deux gros navires, qui rompirent le pont. On assiégea Triana, qui ne put tenir contre les efforts redoublés des machines. Enfin, la ville elle-même se rendit le 22 novembre 1249. Les Maures ou Sarrasins d'Afrique obtinrent un mois pour disposer de leurs effets. Trois cent mille se retirèrent à Xérès, et cent mille passèrent en Afrique. Axataf, gouverneur des infidèles, à Séville, étant arrivé sur une hauteur d'où l'on découvrait la mer d'un côté et la ville de l'autre, fixa les yeux sur cette dernière, et dit en pleurant : Il n'y a qu'un saint qui ait pu, avec si peu de troupes, s'emparer d'une ville si forte et si peuplée. Ce n'est peut-être que par une suite des décrets éternels du ciel qu'elle a été enlevée aux Maures.

Le saint roi rendit à Dieu de solennelles actions de grâces, et implora la protection de la sainte Vierge devant sa célèbre image que l'on voit encore à Séville. Il fit rebâtir la cathédrale avec une telle magnificence, qu'elle ne le cède à aucune église de la chrétienté, si l'on en excepte celle de Tolède. S'étant acquitté de ce que la religion exigeait de lui, il établit des tribunaux pour administrer la justice, et régla les affaires de sa nouvelle conquête. Il ajouta, dans le même temps, à ses domaines, Xérès, Médina-Sidonia, Cadix, et un grand nombre d'autres places.

Le pape Grégoire IX secondait de son mieux les glorieuses expéditions des rois d'Espagne. Dès l'an 1229, il y avait envoyé le cardinal Jean d'Abbeville, évêque de Sabine, prêcher la croisade. Ayant appris, l'an 1230, les heureux succès des armes chrétiennes, il écrivit aux croisés du royaume de Léon, les exhortant à conserver et à étendre leurs conquêtes, et leur promettant les plus grandes indulgences. Il écrivit aussi à Grégoire, archevêque de Compostelle, lui donnant commission, pour cette fois seulement, d'établir des chanoines et d'ordonner des évêques aux deux anciennes cités de Mérida et de Badajoz, qu'on venait de reprendre, à la charge qu'à l'avenir l'élection de ces évêques appartiendrait au chapitre, suivant le droit commun <sup>1</sup>.

En 1234, ayant appris les nouveaux succès de saint Ferdinand et

<sup>1</sup> Apud Raynald., an. 1230, n. 34 et 35.

de son fils Alphonse, il écrivit à l'archevêque Rodrigue de Tolède d'établir, par autorité du Saint-Siège, des évêques, selon qu'il le trouverait expédient, dans les villes qui en avaient eu anciennement, et qui étaient encore dignes d'un siège épiscopal <sup>1</sup>.

Deux ans après, en 1236, ayant appris la conquête de Cordoue, il écrivit aux prélats d'Espagne d'encourager le roi Ferdinand à poursuivre ses conquêtes sur les infidèles, et tous les peuples de leurs diocèses à l'y aider, soit de leurs personnes, soit de leurs biens, leur promettant la même indulgence que pour le voyage de la terre sainte. La lettre est du 4<sup>m</sup>e de septembre. En même temps, à la prière du roi, il ordonna à l'archevêque de Tolède et aux évêques de Burgos et d'Osma de lui faire payer, trois années durant, un subside de mille pièces d'or sur les revenus des églises et des monastères, pour les frais de cette guerre <sup>2</sup>.

La conduite de Ferdinand prouve que les devoirs de la piété ne sont point incompatibles avec ceux de la royauté. Ce bon prince, dur à lui-même, était plein de douceur et de compassion pour les autres. Toujours il sut commander à ses passions. Il tomba dans la maladie dont il mourut lorsqu'il se préparait à une expédition contre les Maures d'Afrique. Averti que sa fin approchait, il fit une confession de toute sa vie, et demanda le saint viatique, qui lui fut apporté par l'évêque de Ségovie, suivi du clergé et de la cour. Quand il vit le saint sacrement dans sa chambre, il se jeta hors de son lit pour se mettre à genoux. Il avait une corde au cou, et tenait dans ses mains un crucifix qu'il baisait et arrosait de ses larmes. Dans cette posture, il s'accusa tout haut de ses péchés, qui n'étaient autres que ces fautes légères dont les plus justes ne sont pas exempts. Il fit ensuite un acte de foi, et reçut le corps du Sauveur avec les sentiments de la plus tendre dévotion. Il envoya chercher ses enfants, avant de mourir, pour leur donner sa bénédiction avec quelques avis salutaires. Durant son agonie, il dit au clergé de réciter les litanies et le *Te Deum*. A peine ces prières furent-elles achevées, qu'il expira tranquillement, le 30 mai 1252, dans la cinquante-troisième année de son âge et la trente-cinquième de son règne. On l'enterra devant l'image de la sainte Vierge, dans la grande église de Séville, où l'on garde encore son corps dans une magnifique châsse. Il a été honoré de plusieurs miracles. Clément X le canonisa l'an 1671 <sup>3</sup>.

La gloire du martyr vint encore illustrer l'Espagne. Dès l'année 1220, deux disciples de saint François d'Assise, Jean prêtre, et

<sup>1</sup> Apud Raynald, an. 1234, n. 50. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1236, n. 58, 50. — <sup>3</sup> Godescard, et *Acta SS.*, 30 *maii*. Chronique de l'archevêque Rodrigue, etc.

Pierre laïque, partirent de Saragosse pour aller à Valence prêcher la foi aux Sarrasins. Ils arrivèrent à la petite ville de Teruel, et, s'y trouvant fort aimés, ils bâtirent deux pauvres cellules près l'église de Saint-Barthélemy, et y demeurèrent dix ans. Ensuite ils passèrent à Valence, où ils se cachèrent dans l'église du Saint-Sépulcre, et firent amitié avec deux seigneurs castillans, don Blasco et don Artald de Alagon, qui étaient charmés de leur vertu. Comme ils prêchaient la foi de Jésus-Christ. Ils furent menés devant le roi ou sultan, nommé Zeit-Abou-Zeit, qui leur demanda pourquoi ils étaient venus. Ils répondirent que ce n'était à autre dessein que pour le tirer de l'erreur, lui et son peuple. Le roi leur commanda de renoncer à leur religion pour embrasser la sienne, et, comme ils le refusèrent constamment, il leur fit couper la tête dans le jardin même où il se promenait. Avant l'exécution, les deux religieux se mirent à genoux, et demandèrent à Dieu que, pour récompense du bien que ce prince leur procurait, il se convertît lui-même un jour : ce qui arriva en effet. Ils furent martyrisés le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, 29<sup>me</sup> d'août 1231 <sup>1</sup>.

L'an 1230, le roi Jacques d'Aragon conquit l'île de Majorque, et pria le pape Grégoire d'y établir un évêché, ce qui se fit l'an 1237. Aussitôt après cette conquête, et dès l'an 1232, Jacques entreprit celle du royaume de Valence. Il prit plusieurs places les années suivantes, et avança jusqu'à la capitale, qu'il commença d'assiéger après Pâques, c'est-à-dire au mois d'avril 1230. Il avait d'abord peu de troupes ; mais il lui en vint ensuite, non-seulement d'Aragon et de Catalogne, mais de Provence, de France et d'Angleterre ; l'archevêque de Narbonne, Pierre Amelin, y vint en personne, accompagné de treize chevaliers et de cinq cents hommes de pied. Le roi mahométan qui commandait à Valence était Zaïn, auparavant seigneur de Denia. Zeit-Abou-Zeit, qu'il avait chassé, se fit chrétien, suivant la prière qu'avaient faite pour lui les deux frères Mineurs, Jean et Pierre, qu'il fit mourir en 1231. Zeit fut nommé Vincent au baptême ; mais il tint sa conversion secrète, pour ne pas se rendre odieux aux Musulmans ; car il espérait remonter sur le trône, et avait toujours un parti très-considérable.

Après six mois de siège, Zaïn fut réduit à rendre Valence, à condition que les habitants auraient la vie sauve, et sûreté pour se retirer avec ce qu'ils pourraient emporter sur eux. Ainsi le roi Jacques d'Aragon y entra victorieux la veille de Saint-Michel, 28<sup>me</sup> de septembre 1238. On fut occupé pendant trois jours à nettoyer et purifier les mosquées, pour en faire des églises. Après avoir distribué les

<sup>1</sup> Wadding.



maisons de la ville et les terres d'alentour, le roi s'appliqua à donner des lois à ce nouveau royaume, par le conseil des prélats et des seigneurs qui l'avaient suivi en cette guerre. Les prélats étaient Pierre, archevêque de Tarragone ; Bérenger évêque de Barcelone ; Vital d'Huesca, Bernard de Saragosse, Ponce de Tortose, Garcia de Tarragone et Bernard de Vic : sept en tout. Entre autres lois, le roi défendit aux Mahométans et aux Juifs d'avoir des esclaves ou autres serviteurs chrétiens, ni de nourrices chrétiennes pour leurs enfants, de tenir leurs boutiques ouvertes ni de travailler les dimanches et les fêtes ; mais il permit aux Mahométans de travailler à leurs terres tous les jours indifféremment, excepté les quatre plus grandes fêtes de l'année. Pour ne point scandaliser ces infidèles, il défendit de tailler en public les images de pierre de Jésus-Christ et des saints, afin qu'on ne les vît point ébauchées et difformes, ni de les vendre dans les rues, non plus que les images en peinture. Il accorda l'immunité, c'est-à-dire le droit d'asile, à la grande église de Valence, à celle du martyr saint Vincent, patron de la ville, et à toutes les principales églises du royaume.

Sitôt qu'il eut changé en église la grande mosquée, il s'appliqua à y établir un évêque, des chanoines, des dignités et un clergé. L'élection de l'évêque fut différée quelque temps, à cause de la contestation qui survint entre les deux archevêques de Tolède et de Tarragone, pour savoir lequel serait métropolitain du nouveau siège de Valence. Avant l'invasion des Sarrasins, Valence était de la métropole de Tolède ; mais actuellement, Tolède était du royaume de Castille, et Tarragone de celui d'Aragon, dont dépendait Valence par la nouvelle conquête. Le roi écrivit sur ce sujet au pape Grégoire, qui, sur sa prière, érigea l'église de Valence en cathédrale suffragante de Tarragone, et lui assigna un diocèse, par sa bulle du 9<sup>me</sup> d'octobre de l'année suivante 1239. Alors on procéda à l'élection d'un évêque, du consentement de l'archevêque et des grands, et avec l'approbation du Pape, on élit Ferrier de Saint-Martin, prévôt de l'église de Tarragone. Pour doter celle de Valence, le roi lui donna toutes les dîmes du diocèse, qui lui appartenaient en vertu de la concession faite par Grégoire VII et Urbain II aux rois d'Aragon, ses prédécesseurs, de toutes les dîmes des terres qu'ils conquerraient sur les Sarrasins. Le roi Jacques donna à Vincent de Belvis, autrefois le roi Zeit, un revenu honnête avec un palais dans Valence, que trois mois après les deux princes donnèrent aux frères Mineurs pour y établir un couvent <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Escolano, l. 3, c. 4, 5, 6, 7. Wadding, an 1238 et 1239.

L'Afrique, qui reçut dès lors le triste nom de Barbarie, continuait à voir sur ses bords désolés les héroïques rédempteurs des ordres de la Merci et de la Trinité, brisant les fers des esclaves chrétiens, et se mettant plus d'une fois à leur place. Un des plus illustres de ces héros de la charité à cette époque fut saint Raymond Nonnat.

Il naquit en 1204, à Portel, au diocèse d'Urgel, en Catalogne. On lui donna le surnom de Nonnat, *qui n'est pas né*, parce que sa mère étant morte avant sa naissance, on le tira de son corps par l'opération césarienne. Ses parents étaient d'une famille noble, mais peu favorisés des biens de la fortune. Dès son enfance, il ne témoignait de goût que pour les exercices de piété et pour l'accomplissement de ses devoirs. La pénétration de son esprit lui fit parcourir, avec autant de rapidité que de succès, la carrière des belles-lettres. Son père qui remarquait en lui de l'inclination pour la vie monastique, ou du moins pour l'état ecclésiastique, l'envoya à la campagne pour y faire valoir une ferme. Son attention était de le détourner de sa vocation et de l'étude. Le saint obéit sans répliquer, et, par amour de la solitude, il se chargea lui-même du soin de garder le troupeau. Il imitait, sur les montagnes et dans les forêts, la vie des anciens anachorètes.

Or, parmi les champs où le jeune Raymond paissait ses brebis, il y avait une petite église ou ermitage dédié à saint Nicolas de Myre, et dans cette église une très-belle image de la mère de Dieu. Le jeune Raymond, qui avait perdu sa mère avant de venir au monde, allait souvent prier avec ferveur devant cette image. Un jour qu'il y eut épanché tout son cœur, la sainte Vierge lui apparut et lui dit avec une ineffable douceur : Ne crains point, Raymond, dès maintenant je te reçois pour mon fils ; tu pourras donc m'appeler ta mère, et t'assurer sur ma protection pour l'avenir. Dès lors, quoiqu'il se regardât comme le plus humble serviteur de la reine des cieux, il ne pouvait s'empêcher de l'appeler tout haut sa mère, et de protester que jamais il n'en avait eu, que jamais il n'en aurait d'autre. Chaque jour il récitait le rosaire aux pieds de la sainte image.

Jaloux d'une jeunesse aussi pure, l'esprit de ténèbres lui apparut sous la forme d'un berger, s'efforçant de lui persuader qu'à un jeune homme de sa noblesse il ne convenait point de mener une vie rustique et solitaire, mais qu'il devait fréquenter des lieux plus célèbres. Le jeune homme répondit qu'il ne suivrait d'autres conseils que ceux de sa très-douce mère, la vierge Marie. A ce nom, le démon s'enfuit avec un fracas horrible. Raymond alla dans son asile accoutumé, remercia sa divine libératrice, et, en son honneur, consacra à Dieu sa virginité. Marie lui témoigna sa maternelle satisfaction, et

lui conseilla d'entrer dans l'ordre de la Rédemption des captifs, dont elle avait inspiré depuis peu la fondation à saint Pierre de Nolasque. Raymond ne demandait pas mieux, mais il craignait l'opposition de son père. Le comte de Cardone, inspiré par la sainte Vierge, lui en obtint le consentement. C'était un seigneur de ses parents, qui venait souvent en pèlerinage à l'ermitage de Saint-Nicolas. Raymond alla donc à Barcelone, et fit ses vœux entre les mains de saint Pierre de Nolasque, fondateur de l'ordre de la Merci.

Le nouveau religieux devint le modèle de ses frères par sa ferveur, sa mortification et ses autres vertus. Ses progrès dans la perfection furent si surprenants, qu'après deux ou trois ans de profession, on le jugea digne d'exercer l'office de rédempteur, et de remplacer à cet égard saint Pierre Nolasque. Ayant été envoyé en Barbarie, il obtint des Algériens la liberté d'un grand nombre d'esclaves. Lorsque ses fonds furent épuisés, il se donna lui-même en otage pour la rançon de ceux des Chrétiens dont la situation était la plus rude, et dont la foi courait le plus de risques. Le sacrifice généreux qu'il faisait de sa liberté ne servit qu'à irriter les Mahométans. Ils le traitèrent avec tant d'inhumanité, qu'il serait mort entre leurs mains, si la crainte de perdre la somme stipulée n'eût engagé le cadî ou magistrat de la ville à donner des ordres pour qu'on l'épargnât. On le laissa donc respirer, et on lui permit d'aller où il voudrait.

Il profita de la permission qu'on lui accordait, pour visiter les Chrétiens et les consoler. Il ouvrit aussi les yeux à plusieurs Musulmans, qui reçurent le baptême. Le gouverneur, en ayant été informé, le condamna à être empalé. Mais ceux qui étaient intéressés au paiement de la rançon des captifs pour lesquels il était en otage obtinrent une commutation de peine, et il souffrit une cruelle bastonnade. Ce supplice ne ralentit point son courage ; il croyait n'avoir rien fait tant qu'il voyait ses frères en danger de périr éternellement : aussi ne laissait-il échapper aucune occasion de venir à leur secours. Quand un homme, disait-il avec saint Chrysostome, donnerait aux pauvres des trésors immenses, cette bonne œuvre n'approche point de celle d'un homme qui contribue au salut d'une âme. Cette aumône est préférable à la distribution de dix mille talents : elle vaut mieux que le monde entier, quelque grand qu'il paraisse à vos yeux ; car un homme est plus précieux que tout l'univers.

Le saint n'avait plus d'argent pour racheter les captifs ; d'un autre côté, c'était un crime capital chez les Musulmans de parler de religion à ceux de leur secte. S'il se laissait aller à l'espérance de quelque succès, il se voyait exposé à mourir victime de sa charité. Il

reprit cependant sa première méthode, d'exhorter les Chrétiens et d'instruire les infidèles. Le gouverneur, informé de sa conduite, en fut extrêmement irrité ; il le fit fouetter aux coins de toutes les rues de la ville, après quoi on lui perça les lèvres avec un fer rouge, dans la place publique, et on lui ferma la bouche avec un cadenas, que l'on n'ouvrait que quand il fallait le faire manger. Ensuite on le chargea de chaînes, et on le renferma dans un cachot. Il y resta huit mois, et il n'en sortit que quand les pères de la Merci eurent apporté la rançon qu'envoyait saint Pierre Nolasque. Voyant qu'on ne voulait point le laisser en prison, il demanda qu'il lui fût au moins permis de vivre au milieu des esclaves, qui avaient un pressant besoin de secours. Mais les ordres de son général, qui le rappelaient, l'obligèrent de partir.

En arrivant en Espagne, il fut nommé cardinal par le pape Grégoire IX. Sa nomination à cette dignité ne changea rien à ses sentiments ; il conserva toujours son habit et sa première manière de vivre. Il préféra sa cellule à un palais qu'on lui offrait ; il ne voulut point avoir de riches ameublements, et se contenta de ce qui suffisait aux besoins de la nature. Le Pape le demanda à Rome, dans l'espérance qu'il lui serait fort utile pour le gouvernement de l'Église. Il se mit en route, et voyagea avec la simplicité d'un pauvre religieux ; mais à peine fut-il arrivé à Cardone, qui n'est qu'à six milles de Barcelone, qu'il fut attaqué d'une fièvre violente. On vit bientôt en lui des symptômes qui annoncèrent la proximité de sa fin. Il mourut le 31 août 1240, à l'âge de trente-sept ans. On l'enterra dans cette même chapelle de Saint-Nicolas, où il avait commencé son noviciat de sainteté dans sa jeunesse. Saint Pierre Nolasque y fit bâtir un couvent de son ordre en 1255, et l'on y conserve encore les reliques de saint Raymond. L'histoire de ses miracles a été insérée dans le recueil des Bollandistes. Le pape Alexandre VII fit mettre son nom dans le martyrologe romain, l'an 1657<sup>1</sup>.

Débiteur envers tout le monde, Chrétiens et infidèles, le pape Grégoire IX étendait sa sollicitude pastorale jusque sur les Mahométans, pour les engager d'ouvrir les yeux à la lumière. Dans cette vue, il envoya, l'an 1233, des religieux de Saint-François avec des lettres au sultan de Damas, au calife de Bagdad et au miramolin d'Afrique. Comme les Mahométans reconnaissent la divinité des saintes Écritures, le Pape y fait voir comment Dieu a graduellement développé la religion véritable par les patriarches, par les prophètes

<sup>1</sup> Godescard et *Acta SS.*, 31 août.

et par les apôtres, comme par trois luminaires qui nous révèlent un Dieu en trois personnes, Père Fils et Saint-Esprit, avec l'incarnation du Fils, ses miracles sans nombre, sa mort pour le salut du monde, sa résurrection et son ascension glorieuses, pour revenir un jour du ciel juger les vivants et les morts. Les apôtres, ce troisième luminaire qu'il a établi pour continuer l'œuvre de la rédemption humaine, ont fait, par le pouvoir qu'il leur en a donné, des miracles non moindres que lui ; et chaque jour, tant par leurs saintes reliques que par ceux qui imitent leur foi et leurs œuvres, l'Église catholique, notre mère, est glorifiée de miracles semblables, lorsque les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les énergumènes délivrés, et les morts ressuscités : ce qui n'est arrivé et n'arrivera jamais dans aucune autre religion.

Le Pape est le serviteur des serviteurs de celui qui ne veut pas qu'aucun périsse ; il a pour les trois princes la charité de l'apôtre des nations, qui se faisait tout à tous pour les gagner tous au Seigneur : d'ailleurs, les nations doivent entrer dans l'Église avant la conversion finale d'Israël ; il leur envoie donc ses lettres et ses ministres pour leur annoncer Jésus-Christ, vrai Dieu et Fils du vrai Dieu. Peut-être que le Tout-Puissant fera luire dans leurs cœurs cette lumière qu'il fit luire autrefois dans le cœur des mages, lumière qu'ont repoussée les Juifs, mais qu'a reçue, par la prédication de saint Paul, le peuple qui marchait dans les ténèbres. Nous prenons donc à témoin toute la cour céleste, et le ciel et la terre ; car si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous négligez de recevoir et de garder une croyance continuellement confirmée par tant de preuves, de témoignages, de signes et de miracles, vous n'aurez aucune excuse devant celui qui viendra, avec grande puissance et majesté, juger le monde par le feu.

Du reste, ce que le Pape désire, ce n'est pas ce qui est à eux, mais eux-mêmes, mais leurs âmes. Il les exhorte donc, élevés qu'ils sont au-dessus du peuple, non moins par l'intelligence que par la puissance, de lui donner l'exemple et de marcher à sa tête dans la voie de la vérité, comme ont fait plusieurs chefs de nations, qui, devenus ainsi pour leurs sujets une cause de salut, ont mérité, sans perdre la gloire temporelle, de recevoir encore le royaume qui ne finit jamais. Enfin il les prie d'accueillir et d'écouter favorablement les religieux qu'il leur envoie.

On ne sait pas quel fut l'effet de ces lettres, écrites d'ailleurs avec sagesse, et où il n'y a pas un mot qui pût choquer des princes musulmans. Nous voyons seulement, par l'exemple du sultan de Valence en Espagne, que des exhortations de cette nature ne demeuraient

pas toujours sans fruit. De plus, à cette même époque, les Chrétiens se multipliaient à Maroc, en Afrique, sous la domination du miramolín. Le sang que nous y avons vu verser à plusieurs disciples de Saint-François rendait cette église féconde après une si longue stérilité. Pour affermir et accroître ces bons commencements, le pape Grégoire lui donna un évêque. Il choisit pour cette pauvre et lointaine église, frère Agnel, homme sage et lettré, qui avait quitté le monde pour se consacrer à Dieu dans l'ordre de Saint-François. Grégoire IX le sacra de sa main, comme il le témoigne dans sa bulle du 12<sup>me</sup> de juin 1237 <sup>1</sup>.

Vers le même temps, les humbles disciples de Saint-François, avec les enfants de Saint-Dominique, donnaient occasion aux Grecs schismatiques et aux autres Chrétiens dévoyés de l'Orient, de se rapprocher du centre de l'unité catholique, et même de s'y réunir.

Cinq frères Mineurs, qui étaient allés en Natolie travailler au salut des âmes, furent pris par les Turcs et retenus en prison. Sortis de là, ils vinrent à Nicée, où Germain, patriarche grec de Constantinople, faisait sa résidence, aussi bien que l'empereur Jean Vatace. Les cinq frères vinrent trouver le patriarche, qu'il le reçut humainement, et fut édifié de leur pauvreté et de leur zèle. Étant entrés en conversation, ils parlèrent de diverses choses, et s'arrêtèrent principalement sur le schisme qui divisait l'Église depuis longtemps. Ils lui proposèrent de travailler à la paix et à l'union entre les Grecs et les Latins, et ils furent favorablement écoutés. Le patriarche rendit compte de leur proposition à l'empereur Vatace, qui avait alors intérêt de se concilier le Pape, pour détourner l'orage qui le menaçait de la part de Jean de Brienne, empereur latin de Constantinople. Il permit donc au patriarche d'écrire au Pape pour la réunion, et il lui écrivit lui-même.

La lettre du patriarche Germain au pape Grégoire commence par une prière à Jésus-Christ, qu'il invoque en qualité de pierre angulaire, qui a réuni les diverses nations en une même Église. Puis, s'adressant au pape, il reconnaît qu'il a reçu en partage la primauté du Siège apostolique, et le prie de descendre un peu de son élévation pour l'écouter favorablement. Il répète encore ensuite qu'il ne prétend point préjudicier à la primauté du Pape. Dans le corps de la lettre, dont nous verrons assez la substance dans la réponse qu'y fera le Pape, il proteste de ses vœux sincères pour la réunion, et il accuse l'Église romaine d'y mettre obstacle par sa tyrannie, particu-

<sup>1</sup> Apud Raynald, an. 1237, n. 28. Wadding, 1246, n. 9.

lièrement en Chypre. C'est que dans cette île, dont les catholiques d'Occident étaient les maîtres, il y avait eu quelquefois des collisions entre eux et les Grecs schismatiques. Mais la principale cause en était à ce même patriarche Germain. On a de lui une lettre adressée aux Cypriots, l'an 1229, dans laquelle il les exhorte à persévérer dans la foi qu'ils ont reçue, c'est-à-dire dans le schisme ; car il y reproche aux Latins qu'au mépris du Christ, ils donnaient au Pontife le nom et le droit de chef, et les accuse de tyrannie de ce qu'ils obligent les Grecs à reconnaître le Pape pour leur pontife <sup>1</sup>. Par ce seul trait, on voit avec quelle espèce de sincérité le patriarche grec désirait la réunion.

Il écrivit dans le même esprit aux cardinaux, pour les exhorter à procurer la paix, comme étant le conseil du Pape. Permettez-nous, dit-il, de dire la vérité : notre division est venue de l'oppression que vous exercez, et des exactions de l'Église romaine, qui, de mère, est devenue une marâtre, et foule les autres d'autant plus qu'ils s'abaissent davantage devant elle. Il propose ensuite l'exemple de la répression de saint Paul, que saint Pierre prit en bonne part ; en sorte qu'elle ne produisit point de division, mais un examen plus soigneux touchant les cérémonies légales. Puis il ajoute : Nous sommes scandalisés de vous voir, uniquement attachés aux biens de la terre, amasser de tous côtés de l'or et de l'argent, et vous rendre les royaumes tributaires. Et ensuite : Plusieurs nations nombreuses nous sont unies et parfaitement d'accord avec nous : les Éthiopiens, les Syriens, les Ibériens, les Lazes, les Alains, les Goths, les Chazares, le peuple innombrable de Russie, les Bulgares.

Voilà ce que dit le patriarche grec, du moins voilà ce que lui font dire Matthieu Pâris ou ses éditeurs protestants ; car ces imputations injurieuses au Pape et aux cardinaux, ne se trouvent point dans les lettres du patriarche, conservées dans les archives de l'Église romaine <sup>2</sup>.

Il est remarquable que parmi les nations schismatiques, il ne compte ni les Arméniens, ni les Géorgiens, ni les Maronites ; preuve que ces peuples étaient alors unis et soumis à l'Église romaine. Nous verrons plus tard ce qu'il en était réellement des autres. Quant à l'or et à l'argent que l'Église amassait en Occident, comme c'était en grande partie pour soutenir l'empire latin et catholique de Constantinople, on conçoit que les Grecs schismatiques le trouvassent mauvais.

Le 26 juillet 1232, le pape Grégoire répondit aux deux lettres du patriarche en ces termes : Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs

<sup>1</sup> Apud Cotelier. Monumenta græca. — <sup>2</sup> Voir Apud Raynald., an. 1232, n. 46.

de Dieu, au vénérable frère Germain, archevêque des Grecs, salut et bénédiction apostolique. Ayant reçu, avec la bienveillance qui convient, les lettres de votre Fraternité, que nous a présentées votre nonce, à nous et à nos frères, et en ayant bien compris la teneur, nous avons résolu de vous envoyer des hommes d'une religion et d'une science éprouvées, pour vous porter des paroles de vie, et vous faire connaître plus pleinement notre volonté et celle de nos frères. En attendant, nous répondrons quelques mots à ce que vous avez écrit.

Encore que le Christ, comme vous nous le rappelez dans vos lettres, soit le premier et le principal fondement de la foi, hors lequel on ne peut en poser d'autre, ce que nous confessons, toutefois nous lisons que les apôtres et les prophètes en sont les fondements secondaires, et que les citoyens de la céleste Jérusalem ont été édifiés sur les fondements des apôtres et des prophètes. Ce n'est pas sans cause, mais par une prérogative spéciale, que le premier et le principal d'entre eux, le bienheureux Pierre, a mérité d'entendre le Seigneur lui dire : Tu t'appelleras Céphas, ce qui veut dire Pierre. Afin que, comme la plénitude des sens réside dans la tête et que de là elle se partage dans chacun des membres, de même les trois ordres de l'Église, les prélats, les continents et les gens mariés, reçoivent les remèdes du salut de Pierre, sur qui le Seigneur a bâti son Église.

Quant à la répréhension faite à saint Pierre par saint Paul, le Pape fait voir qu'elle ne regardait nullement la doctrine, sur laquelle ils étaient tous deux d'accord, mais l'opportunité d'une condescendance temporaire, pour gagner plus facilement les Juifs et les gentils, sur quoi il suppose, comme autrefois saint Jérôme, qu'ils agissaient encore de concert. Quoique Pierre eût la sollicitude spéciale des Juifs, et Paul celle des gentils, toutefois, en diverses langues, ils ont prêché l'un et l'autre le même Seigneur, la même foi, le même baptême, et dans le même esprit. Paul était compris dans cette parole du Seigneur, disant généralement à Pierre et aux autres apôtres : Ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; ceux dont vous les retiendrez, ils leur seront retenus. Il exerçait avec Pierre le mystère de la dignité, en vertu de ces paroles du même Seigneur à Pierre en particulier : Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Il reconnaissait en Pierre l'office de l'autorité; c'est pour cela qu'il vint le voir à Jérusalem, comme le primat et la source de la prédication évangélique, et que, plus tard, d'après une révélation, il conféra avec lui et avec les autres de l'Évangile qu'il prêchait, afin de ne pas courir en vain. Ce qui est confirmé encore



par la parole du Seigneur, quand il dit à Pierre seul, si son frère pêche contre lui, de lui pardonner jusqu'à septante fois sept fois ; quand il lui confie, à lui seul, ses brebis sans distinction : Pierre, en qui la vertu des miracles était si grande, qu'on apportait les malades dans les rues, afin que son ombre les guérît en passant. Son autorité paraît encore en ce que le Seigneur lui dit, à lui seul : Conduis la barque dans la haute mer, et qu'il ajoute au pluriel : Jetez les filets pour la capture. Pierre, à cause de l'excellence de la foi avec laquelle, reconnaissant dans le même Christ deux natures, il a dit : Tu es le Christ, Fils du Dieu vivant ; Pierre a donc reçu seul sur la terre les clefs du royaume céleste. Or, il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême, qu'un principe, qu'un corps de l'Église militante ; un corps à plusieurs têtes serait un monstre, un corps sans tête serait acéphale, Donc le Seigneur, par les promesses qu'il lui a faites, montre évidemment que Pierre est le chef ou la tête de l'Église, qu'il est son successeur ou remplaçant pour le gouvernement de l'Église universelle, que, de concert avec Paul et les autres, il a rassemblée d'entre les nations, les Grecs, les Latins, les Barbares.

Or, prévoyant que l'Église de Dieu serait foulée par les tyrans, déchirée par les hérétiques, divisée par les schismatiques, le Seigneur a dit : J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille point ; lors donc que tu seras converti, affermis tes frères. D'où il résulte évidemment que toute question de la foi doit être déférée au siège de Pierre. Mais, nous le disons avec douleur, pour nous servir des paroles de votre lettre, la robe sans couture du vrai Joseph a essuyé une déchirure, non par les mains présomptueuses des soldats, mais par les sentiments présomptueux de personnes ecclésiastiques ; mais il faut voir qui l'a ainsi déchirée. Aussitôt que l'église des Grecs s'est retirée de l'unité de la Chaire romaine, elle a perdu le privilège de la liberté ecclésiastique ; de libre qu'elle était, elle est devenue l'esclave de la puissance séculière, afin que, par le juste jugement de Dieu, celle qui n'a pas voulu reconnaître la primauté divine dans Pierre, endure la domination séculière malgré elle. Dans cet état, méprisant des choses qui ne sont pas médiocres, continuant à déchoir, professant une foi informe, s'attiédissant dans la charité fraternelle, elle s'émancipe toujours plus librement dans le champ d'une licence effrénée, mêlant ce qui est licite avec ce qui ne l'est pas, afin que personne ne la reprenne. Se séparant du temple de Pierre, elle est devenue ce parvis extérieur que le Seigneur rejette, et qu'il défend à son disciple dans l'Apocalypse de mesurer avec sa toise, parce qu'il est livré aux nations : ce qui se voit déjà visiblement consommé. Samarie en était la figure, lorsque, s'éloignant du temple de Dieu,

du peuple de Juda, de la confession de la vraie foi, et devenue idolâtre, quoique Élie et Élisée resplendissent au milieu d'elle comme de grands luminaires dans un lieu ténébreux, elle a été ravagée par des guerres continuelles, accablée sous le poids de ses crimes, livrée aux nations et jetée dehors en punition de la fornication et de l'idolâtrie par lesquelles elle s'est séparée du Seigneur.

Voilà ce que disait le Pape au mois de juillet 1232. Aujourd'hui que, depuis des siècles, l'église schismatique des Grecs, comme la plus servile des esclaves, croupit sous le cimenterre des Turcs ou le knout des Moscovites, ces paroles de Grégoire IX apparaissent comme une prophétie formidable; on croirait voir Ananie et Saphire, pour lui avoir menti, expirer à la voix de Pierre.

Le patriarche avait remarqué dans sa lettre que Pierre avait failli trois fois. Le Pape observe que c'était pour qu'il apprit le mystère de sa charge. Comme, d'après cette parole que le Seigneur lui dit trois fois, *pais mes brebis*, et non pas *paissez*, il devait être le supérieur de tous, il était bon qu'il sût par expérience dans quel esprit de douceur, à l'exemple du bon pasteur dont il tient la place, il doit corriger les excès de ceux qui reviennent à l'unité de l'Église. Si donc vous revenez avec un cœur sincère, nous n'avons pour vous que des entrailles de miséricorde. Vous nous invitez à prendre pour règle l'Écriture et les Pères : regardez vous-même dans ce miroir, avec des yeux non prévenus, et vous trouverez que l'Église romaine, la tête et la maîtresse de toutes les églises, n'a rien ordonné qui, eu égard à la diversité des temps et des circonstances, ne s'y accorde dans l'unité de la foi et de l'esprit. Vous trouverez que le Pontife romain se fait tout à tous pour sauver tout le monde; qu'appelé, non pour un lucre sordide, ni par sa volonté propre, mais par ses frères divinement inspirés, il devient aussitôt le serviteur des serviteurs de Dieu; que pour ses frères et ses coévêques, ainsi que pour les peuples qui leur sont soumis, il s'oppose avec ses frères comme un boulevard contre les hérétiques, les schismatiques et les tyrans, pour la défense de la liberté ecclésiastique. Et quoiqu'il y en ait encore quelques-uns qui l'attaquent en cachette, publiquement toutefois l'Église romaine respire aujourd'hui des assauts de tout le monde. Mais si l'église des Grecs, pour me servir de vos expressions, voulait supporter avec patience des paroles piquantes, outre les périls des âmes que son schisme a produits et produit encore, ses calamités auraient dû lui ouvrir l'intelligence. Car entre les mains des Grecs, l'ordre ecclésiastique est déchiré et confondu entre les diverses nations de l'Orient, la liberté de l'Église opprimée, la dignité sacerdotale foulée aux pieds, sans qu'il y ait aucun de ses amis pour la consoler, parce

que, comme des hommes qui n'ont point de chef, ils ont dédaigné de revenir au chef de l'Église. Le Pape finit par exhorter paternellement le patriarche à revenir, comme l'enfant prodigue, au sein de l'Église, sa mère, sûr d'y être reçu avec joie et tendresse <sup>1</sup>.

En exécution de sa promesse, le Pape envoya, l'année suivante 1233, quatre religieux en Natolie : deux frères Prêcheurs, Hugues et Pierre ; deux frères Mineurs, Haimon et Raoul. Il les chargea d'une lettre, du 18 mai 1233, à l'archevêque des Grecs, dans laquelle il résume sa lettre précédente. Nous ajoutons seulement, dit-il, que, d'après l'Évangile, l'un et l'autre glaive appartiennent au Pontife romain ; car Jésus ayant parlé à ses disciples du glaive spirituel qu'il fallait acquérir, ils lui en montrèrent deux. Le Seigneur dit que cela suffisait, savoir, pour la répression de l'offense et spirituelle et corporelle. Si vous prétendez que le glaive matériel appartient à la puissance temporelle, faites attention à ce que le Seigneur dit à Pierre : Remets *ton* glaive en son fourreau ; en disant *ton* glaive, il désignait le glaive matériel avec lequel Pierre avait coupé l'oreille au serviteur du grand prêtre. Quant au glaive spirituel, personne ne doute qu'il n'ait été commis spécialement à Pierre dans le pouvoir de lier et de délier. L'un et l'autre glaive sont ainsi donnés à l'Église, mais l'un pour être tiré par l'Église même, l'autre, pour l'Église, par la main du prince séculier ; l'un par le Pontife, l'autre, au signal du Pontife, par le guerrier <sup>2</sup>.

Cette interprétation des deux glaives, que nous avons vue entre autres dans saint Bernard, paraît étrange à quelques personnes. Elle est cependant fort simple. Car c'est dire que la force ne doit être employée qu'au service de la vérité et de la justice, et que, dans le doute, il faut s'en rapporter au meilleur interprète de la justice et de la vérité : deux points sur lesquels tout le monde est d'accord. Seulement, pour les catholiques, cet interprète est l'Église, dont le Pape est l'organe ; pour d'autres, c'est l'opinion publique, dont les oracles contradictoires sont les journalistes.

Les quatre religieux envoyés par le Pape arrivèrent en Natolie au commencement de l'année 1234. Ils entrèrent à Nicée le dimanche après l'octave de l'Épiphanie, qui était le 15<sup>m</sup> de janvier, vers le soir ; mais, avant que d'y entrer, ils rencontrèrent plusieurs Grecs, envoyés les uns par l'empereur Jean Vatace, les autres par le patriarche Germain, pour les complimenter ; et enfin les chanoines de la grande église, qui vinrent au-devant d'eux loin de la ville, et les

<sup>1</sup> Apud Raynald., 1232, n. 5. Matth. Paris, 1237. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1233, n. 2 et 3. Matth. Paris, 1237.

y amenèrent avec honneur. Les quatre nonces demandaient qu'on les menât à la grande église pour faire leur prière ; mais on les mena dans celle où avait été célébré le premier concile général, l'an 325, et on leur montra les Pères qui y avaient assisté, peints sur les murailles. Ensuite, après leur avoir fait faire un long circuit dans la ville, accompagnés d'un grand clergé et suivis d'une grande multitude de peuple, on les conduisit au logement que l'empereur leur avait fait préparer honorablement, où ils trouvèrent en abondance tous les soulagemens nécessaires pour se remettre de leurs fatigues.

Le lendemain lundi, le patriarche les fit appeler. L'ayant trouvé avec son clergé réuni, ils le saluèrent, premièrement de la part du Pape, puis de la leur, et le remercièrent de l'honneur et des grâces qu'il leur avait faits. Ils lui présentèrent la bulle du Pape : le patriarche en baisa le sceau, et, regardant son clergé, dit en grec : *Petros, Paulos*, pour marquer les têtes des apôtres qui y étaient représentées. Ensuite il demanda aux frères s'ils étaient légats du Pape, et s'ils voulaient être honorés comme tels. Ils déclarèrent que non, et qu'ils n'étaient que de simples nonces. Considérant ensuite ce clergé si nombreux, et voulant éviter toute surprise, ils ajoutèrent qu'ils n'étaient envoyés qu'au patriarche et non à un concile. Le patriarche déclara qu'on devait un grand respect au moindre nonce du Pape ; et après plusieurs discours de part et d'autre, son clergé les reconduisit avec honneur à leur logis.

Le jour suivant, 17<sup>me</sup> de janvier, l'empereur les fit appeler à son palais, et leur donna audience en présence du patriarche et d'une grande partie du clergé. Après les honnêtetés convenables de part et d'autre, les nonces proposèrent le sujet de leur voyage, et dirent que le patriarche avait reçu la bulle où le tout était plus amplement expliqué. On leur demanda quels étaient leurs pouvoirs ; ils dirent qu'on le voyait par la bulle, et que l'Église romaine ratifierait tout ce qu'ils feraient de bien touchant cette affaire. Entrons donc en matière, dirent les Grecs. Après plusieurs raisons proposées de part et d'autre, pour savoir qui d'eux ou des Latins commencerait la dispute, les nonces dirent : Nous ne sommes pas envoyés pour discuter avec vous sur quelque article de foi dont l'Église romaine soit en doute, mais pour conférer amiablement sur les points dont vous doutez. C'est donc à vous de les proposer. Les Grecs répondirent : Dites vous-mêmes quels ils sont. Les nonces, voyant qu'ils ne cherchaient qu'à gagner du temps, répliquèrent : Quoique ce ne soit pas à nous à proposer vos questions, toutefois, pour ne pas perdre inutilement le temps, voici ce que l'Église romaine admire le plus : Puisqu'il est certain que l'Église grecque lui a été soumise autrefois,

comme toutes les autres nations chrétiennes, quelle raison a-t-elle eue de se soustraire à son obéissance ? Les Grecs ne voulurent point répondre à cette question, mais ils prièrent les nonces de leur dire eux-mêmes la cause de la séparation. Les nonces, voyant leurs chicanes, et sachant qu'ils aimaient les comparaisons, leur proposèrent cet exemple : Voilà un créancier et un débiteur : celui-ci nie la dette ; lequel des deux doit rendre raison à l'autre de ce que la dette n'est pas payée ?

Les Grecs, confondus par cette comparaison, répondirent, après en avoir délibéré : Nous disons qu'il y a deux causes de séparation : l'une, la procession du Saint-Esprit ; l'autre, le sacrement de l'autel. Les nonces répliquèrent : S'il n'y a point d'autres causes, pourquoi vous êtes-vous soustraits à l'obéissance de l'Église romaine ? Voyons si ce sont là des raisons suffisantes. Ils ajoutèrent : Cette matière est difficile, et nous ne pourrions la traiter dignement sans le secours de Dieu. C'est pourquoi demain nous vaquerons à la prière et nous célébrerons la messe, invoquant le Saint-Esprit, afin qu'il nous découvre la vérité de sa procession ; mais, comme nous n'avons point d'oratoire, nous prions le seigneur patriarche de nous en assigner un.

Il leur donna une église assez commode près de leur logis, et le lendemain, comme ils faisaient l'office, plusieurs Latins, Français, Anglais et d'autres nations vinrent l'entendre. L'office terminé, un Latin vint les trouver en pleurant, et disant que son papas grec l'avait frappé de censure, parce qu'il avait assisté à leur messe. Les nonces en furent affligés, et, ayant tenu conseil, ils envoyèrent deux d'entre eux au patriarche, pour se plaindre de cette injure faite à Dieu et à toute son Église. Le patriarche voulait dissimuler la chose ; mais, voyant que les nonces en étaient extrêmement offensés, il leur envoya ce papas avec ses confrères, qui le dépouillèrent de ses habits sacerdotaux et le ramenèrent ainsi par la ville jusqu'à la maison du patriarche. Et comme les autres papas protestèrent que celui-ci ne l'avait fait que par simplicité et non par malice, les nonces, ne voulant pas paraître impitoyables dans le commencement de leur négociation, prièrent le patriarche même de lui pardonner.

Pour cette raison, le jeudi, étant venus au palais de l'empereur pour la conférence, ils voulaient commencer par la question du saint sacrement de l'autel, pour savoir ce que les Grecs croyaient de celui que consacrent les Latins ; mais les Grecs insistèrent opiniâtrément à commencer par la procession du Saint-Esprit. On entra donc ainsi en conférence. Les Grecs demandèrent si les nonces voulaient objecter ou répondre. Les nonces dirent : C'est à vous de proposer

vos difficultés sur cet article, et à nous d'y satisfaire. Le patriarche dit : Vous les entendrez.

Alors le chartophylax, qui était comme le trésorier de l'église patriarcale, s'éleva au milieu de l'assemblée, et, par ordre du patriarche et de l'empereur, il dit : Croyez-vous qu'il y a un Dieu en trois personnes? Les nonces répondirent : Nous le croyons. — Croyez-vous le Père non engendré, le Fils seul engendré, le Saint-Esprit procédant du Père? — Nous le croyons comme vous le dites. — Alors le chartophylax, qui paraissait d'une merveilleuse simplicité, levant les mains au ciel, commença de bénir Dieu à haute voix. Il répéta les mêmes paroles une seconde et une troisième fois, et, voyant que les nonces y faisaient la même réponse, il ajouta : Nous ne trouvons ici aucune dispute entre vous et nous; Dieu soit béni de tout! Les nonces dirent : Si vous ne trouvez point de différend sur ces articles entre l'Église romaine et la grecque, nous croyons que, par la grâce de Dieu, vous n'en trouverez pas plus sur le sacrement de l'autel : cependant il n'y a point eu d'autres causes du schisme. C'est donc sans sujet que l'église grecque s'est soustraite à l'obéissance de l'Église romaine,

L'empereur, ayant consulté les savants, dit aux nonces : Nous avons entendu que vous dites comme nous; mais le seigneur patriarche demande si vous ne dites rien de plus; car nous avons ouï dire que vous avez ajouté quelque chose au symbole composé par les Pères, qui ont défendu, sous peine d'anathème, d'y ajouter ou d'y changer une syllabe. Les nonces demandèrent que le patriarche leur montrât le symbole écrit. Le patriarche dit : Je vous prie de m'excuser pour aujourd'hui, je suis fatigué et malade; demain, s'il plaît à Dieu, je me porterai mieux, et je vous montrerai ce que j'ai promis. Et ainsi ils se séparèrent.

Le mercredi 18 janvier, après avoir célébré la messe et le reste de l'office, les nonces vinrent à la conférence et commencèrent à prier le patriarche d'acquitter sa promesse. Il ordonna à un de ses savants de lire la lettre de saint Cyrille à Jean d'Antioche après leur réconciliation, qui commence : *Que les cieux se réjouissent*. On y lut ces paroles : Nous parlerons de l'incarnation du Fils de Dieu, sans rien ajouter du tout à l'exposition de foi faite à Nicée. Il est dit ici, ajouta le lecteur, qu'il ne faut rien ajouter à la foi de Nicée : pourquoi donc y avez-vous ajouté? Les nonces répondirent : Saint Cyrille ne dit pas ici que personne ne doit rien ajouter, mais que lui-même n'ajoutera rien : ainsi le patriarche ne s'est pas acquitté de sa promesse.

Les Grecs, voulant prouver ce qu'ils avaient avancé, lurent dans

la suite de la lettre : Nous ne permettrons à personne d'ébranler en aucune manière le symbole de Nicée, ni d'y changer une parole. Les nonces répondirent : Nous n'y changeons rien, pas même une syllabe ou un iota, et nous ne disons rien de contraire ; mais saint Cyrille ne défend pas d'y ajouter. Les Grecs leur demandèrent : Avez-vous ajouté quelque chose à ce symbole ? Les nonces répondirent : Qu'on le lise, et vous le saurez. Quelqu'un commença donc à lire le symbole de Constantinople ; mais les nonces, qui voulaient tirer de la bouche des Grecs la raison de notre addition, firent cette remarque : Le symbole de Nicée a été auparavant, et vous dites qu'il n'y faut rien ajouter, et que saint Cyrille défend d'y rien changer : nous voulons entendre ce premier symbole. Les Grecs résistèrent tant qu'ils purent ; mais enfin, les nonces insistant, on lut le symbole de Nicée tout au long, puis celui de Constantinople.

Alors les nonces reprirent : S'il est vrai, comme vous le soutenez, que vos saints ont défendu de rien ajouter au symbole de Nicée, qui est-ce qui a osé ajouter ce que le symbole de Constantinople contient de plus ? Les Grecs, craignant de répondre à cette question, s'efforçaient de détourner ailleurs la dispute ; mais les nonces les pressèrent d'autant plus vivement. Enfin, après plusieurs consultations et plusieurs subterfuges, ils répondirent : Ce n'est pas une addition, c'est une explication de la vérité. Les nonces demandèrent si cette explication faisait que le symbole fût un autre que le premier. Les Grecs répondirent que non, et que cette explication ne faisait ni addition ni changement.

Ainsi les nonces tirèrent d'eux ce qu'ils prétendaient, car ils pouvaient dire de même que le *Filioque* n'est ni une addition au symbole ni un changement, et ils n'avaient plus autre chose à prouver, sinon qu'il est vrai au fond que le Saint-Esprit procède du Fils.

Les Grecs continuèrent de leur demander ce qu'ils avaient ajouté au symbole. Les nonces auraient pu répondre qu'ils n'avaient rien ajouté, suivant l'explication que les Grecs leur avaient donnée eux-mêmes. Toutefois, pour plus grande sûreté, ils leur firent cette question : Nous est-il permis de croire ce qui est de nécessité de foi ? Les Grecs répondirent : Cela est permis. — Et ce qu'il nous est permis de croire, nous est-il permis de l'écrire, de le chanter, de le prêcher ? — Les Grecs en convinrent. Or, ajoutèrent les nonces, c'est une vérité de foi que le Saint-Esprit procède du Fils. — Prouvez-le, dirent les Grecs. — Vos saints le prouveront, répliquèrent les nonces. Écoutons saint Cyrille dans le premier livre de l'*Adoration*, où il dit : « L'Esprit n'est aucunement changeant, ou, s'il est sujet au changement, le défaut retombe sur la nature divine, puisqu'il est du

Père et même du Fils, étant une effusion substantielle de l'un et de l'autre <sup>1</sup>. » Et dans la lettre qui commence par ces mots : *Puisque le Sauveur dit*, et qui est adressée à Nestorius : « Quoique le Saint-Esprit ait son hypostase propre, connu en lui-même en tant qu'il est Esprit et non pas Fils, toutefois il ne lui est pas étranger ; car il est nommé l'Esprit de la vérité, et Jésus-Christ est la vérité, et il vient de lui par effusion, comme de Dieu le Père <sup>2</sup>. »

A ces passages les Grecs répondirent que l'effusion n'est pas la procession ; mais les nonces les réfutèrent par saint Cyrille même, qui dit dans l'exposition du symbole de Nicée : « Après avoir parlé de Jésus-Christ, les bienheureux Pères font aussi mention du Saint-Esprit, et ils disent qu'ils croient en lui, comme au Père et au Fils ; car il leur est consubstantiel, et en est une effusion, c'est-à-dire il en procède <sup>3</sup>. » Et saint Athanase, à la fin de l'exposition du symbole de Nicée : « Le Saint-Esprit, procédant du Père, est toujours entre les mains du Père qui l'envoie et du Fils qui le porte et par lequel il remplit tout <sup>4</sup>. » Ces passages disent clairement que le Saint-Esprit vient du Fils comme du Père. Ainsi se termina la conférence du vendredi.

Le samedi 21 janvier, les Grecs remirent la conférence après dîner, parce qu'ils ne jeûnaient pas ce jour-là, et ils envoyèrent quérir les nonces par les officiers de l'empereur. Or, les Grecs firent réflexion que le jour précédent les nonces avaient cité plusieurs passages des Pères, ayant grande quantité de livres grecs qu'ils avaient apportés de Constantinople. C'est pourquoi ils concertèrent de les surprendre par de petites questions et des disputes de mots ; car la vérité ne leur tenait pas fort à cœur. Ils firent donc paraître dans l'assemblée un de leurs philosophes, qui, après un grand préambule, s'adressant aux nonces, leur dit : Vénérables apocrisiaires du très-saint Pape de l'ancienne Rome, nous savons que vous êtes des hommes saints et savants, et que vous aimez la paix et la vérité : or, il n'y a point de catholique qui ait honte de confesser sa foi. Dites-nous donc par qui, quand, où et par quelle raison votre *Filioque* a été ajouté au symbole ? Les nonces virent leur finesse, et que, ne croyant pas qu'ils pussent répondre à cette question, ils voulaient les confondre dans cette assemblée. Ils retournèrent donc la question contre les Grecs, et leur dirent : Vous avez dit, et fort bien, qu'un catholique doit confesser publiquement ce qu'il croit. Vous devez donc nous

<sup>1</sup> *De adorat. in Spirit.*, t. 1, p. 9. E. — <sup>2</sup> Labbe, t. 3, p. 405. D. *Conc. Ephes.*, part. 1, c. 26, n. 10. — <sup>3</sup> *Conc. Ephes.*, part. 3, c. 45, p. 1203. A. — <sup>4</sup> Athan., t. 1, p. 102, édit. 1698.



dire si vous croyez que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils. Ils répondirent : Nous ne croyons pas qu'il procède du Fils. — Ce n'est pas là, dirent les nonces, ce que nous vous demandons, mais si vous croyez et si vous dites qu'il ne procède pas du Fils.

Les Grecs ne voulurent point l'avouer précisément ; mais ils pressèrent les nonces de répondre à leur question. Ceux-ci, voyant qu'il était nuit, ne croyaient pas devoir entamer une si grande matière ; mais les Grecs insistèrent, et firent allumer dans le palais des flambeaux de cire et des lampes. Les nonces, ainsi pressés, répondirent : Afin que vous sachiez que la foi de l'Église romaine ne cherche point de subterfuge, et que nous ne rougissons point par altercation de confesser notre foi, nous répondrons à vos questions de cette manière : La première est de savoir qui a fait cette addition ? — Nous disons que c'est Jésus-Christ. — Où ? — Dans l'Évangile, lorsqu'il a dit : Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité. — Pourquoi ? — Pour l'instruction des fidèles et la confusion des hérétiques qui devaient nier cet article ; car quiconque ne le croit pas est en voie de perdition. Et ce que nous avons dit, nous en prouvons la vérité par l'Évangile, par les Épîtres de saint Paul, par les écrits de vos pères, par les nôtres, si vous vouliez les recevoir, comme saint Augustin, saint Grégoire, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Hilaire et plusieurs autres.

A ces mots, tous les Grecs demeurèrent interdits. Comme tous gardaient le silence, l'empereur dit en grec : *Calòs*, c'est-à-dire, fort bien ! Puis, après avoir longtemps consulté avec ses savants, il dit aux nonces : Montrez-nous où il est dit dans l'Évangile que le Saint-Esprit procède du Fils. Un d'eux lut ce passage de saint Jean : « Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité ; » et il ajouta : En disant « l'Esprit de vérité, » il dit que le Saint-Esprit procède de la vérité, c'est ce que nous voulons prouver. Les Grecs firent entrer un de leurs philosophes pour répondre, et les nonces lui demandèrent : *L'esprit*, en ce passage, pour quel esprit se prend-il ? Il répondit : Pour le Saint-Esprit. Et *la vérité* se prend-elle ici pour Jésus-Christ, ou non ? — Il répondit : La vérité est de plusieurs sortes, l'une des propositions complexes, l'autre des propositions incomplexes ; puis, étant pressé, il dit qu'en ce passage *la vérité* ne signifiait pas Jésus-Christ, mais la vérité créée. D'où les nonces inférèrent qu'elle était une créature, et que l'esprit de vérité était l'esprit d'une créature : ce qui impliquait l'hérésie de Macédonius, condamné au deuxième concile. Le philosophe, épouvanté, fut contraint de se dédire, et d'avouer que le Saint-Esprit est l'esprit de Jésus-Christ. Les nonces demandèrent pourquoi il est

nommé l'Esprit du Fils de Dieu. Les Grecs, ayant consulté, répondirent : Parce qu'il est de même substance que le Fils. — Donc, reprirent les nonces, le Père, étant consubstantiel au Fils, doit aussi être nommé l'Esprit du Fils; ce qui est faux. Alors ils se séparèrent, et il était près de minuit.

Le dimanche, les nonces s'occupèrent à l'office divin; et le lundi de la seconde semaine, 23 janvier, ils vinrent le matin au palais. Comme ils y commençaient à disputer contre les philosophes des Grecs, l'empereur leur dit par manière de reproche : Vous devriez montrer simplement la vérité de cette question, sans philosophie et sans syllogismes; cette manière de disputer ne produit que des contestations et des querelles. Les nonces répondirent : Un serviteur de Dieu, comme dit saint Paul, ne doit point se quereller; aussi aimons-nous beaucoup mieux montrer la vérité simplement; mais nous pouvons dire, avec le même apôtre, que c'est vous qui nous avez contraints de n'être pas sages, en nous réduisant par vos réponses sophistiques à nous écarter de notre simplicité. Mais dès que vous désirez connaître la vérité simplement, nous la manifesterons facilement et brièvement à tous. — Fort bien! répondit l'empereur. — Nous demandâmes hier à vos philosophes, reprirent les nonces, pourquoi le Saint-Esprit est nommé l'Esprit du Fils de toute éternité. Il semble qu'on ne peut en donner que trois raisons : ou parce qu'il est de même substance, comme répondit votre docteur, ou parce que le Fils envoie le Saint-Esprit dans les créatures, ou parce que le Saint-Esprit procède de lui. Nous avons réfuté la première raison; nous détruisons la seconde, en disant que le Saint-Esprit est l'esprit du Fils de toute éternité, et toutefois le Fils ne l'a pas envoyé de toute éternité dans les créatures. Reste donc la troisième, qu'il est nommé l'Esprit du Fils, parce qu'il procède de lui.

Les Grecs, ayant ouï cette raison, demandèrent qu'on la leur donnât par écrit; et les nonces l'ayant d'abord donnée en latin, ils demandèrent qu'on la leur traduisît en grec : ce qui fut fait. Ensuite ils demandèrent du temps pour délibérer, et on leur accorda le jour même lundi, et le mardi. Le mardi au soir, on manda les nonces pour venir chez le patriarche, où ils trouvèrent son clergé assemblé. Le patriarche fit apporter un écrit long et prolix, qui contenait, disait-il, la réponse à leur opinion. Les nonces, en ayant ouï la lecture, y trouvèrent plusieurs faussetés et plusieurs puérités ridicules. Ils délibérèrent s'ils le recevraient, et ils s'y résolurent, plutôt pour la confusion des Grecs que pour leur propre consolation. Mais les Grecs, considérant que les nonces faisaient peu de cas de leur écrit, leur dirent : Retirez-vous avec la grâce de Dieu, et nous

vous enverrons cet écrit incontinent après. Eux étant partis, les Grecs résolurent de composer un écrit nouveau, où ils changèrent la plus grande partie de ce qui était dans le premier, et y ajoutèrent plusieurs propositions nouvelles. Ils y employèrent tant de temps, qu'ils l'envoyèrent aux nonces lorsque ceux-ci allaient se mettre au lit ; c'est pourquoi ils remirent au lendemain à le traduire.

Le mercredi, après la messe et l'office, ils s'appliquèrent à cette traduction de grec en latin. Cependant le patriarche envoya s'excuser d'assister ce jour à la conférence, parce qu'il était indisposé ; mais après le repas, l'empereur les manda, et on s'assembla chez le patriarche. Les Grecs demandèrent d'abord aux nonces s'ils avaient vu leur écrit. Les nonces commencèrent par dévoiler devant tout le monde la supercherie dont on avait usé à leur égard par rapport à l'écrit en question, et répondirent que la traduction n'était pas encore écrite, comme il était vrai. Toutefois, pour ne pas perdre de temps, ils dirent : Qu'on lise l'écrit devant nous, et nous y répondrons. Un des philosophes se leva, et commença à lire l'écrit, qui était long et plein de syllogismes et de termes de dialectique, contrairement à la défense de l'empereur. Les Grecs prétendaient examiner à la rigueur, selon les règles de cet art, ce que les nonces avaient avancé simplement et sans raisonner en forme.

Les nonces répondirent donc fortement à cet écrit, y relevant entre autres une altération assez grave de leurs paroles que les Grecs s'y étaient permise. L'empereur, voyant la peine qu'avaient les siens à se défendre, dit : Laissons cet écrit, qui ne produit que des disputes ; avançons, et montrez-nous par les Pères la vérité de ce que vous soutenez. Alors un des nonces, bien instruit dans les livres des Grecs, ouvrit saint Cyrille et lut le neuvième de ses anathèmes, où il condamne quiconque dit que Jésus-Christ a reçu du Saint-Esprit une puissance étrangère pour faire des miracles, au lieu de dire qu'il les opérât par celle qui lui était propre. Et dans l'explication de cet anathème, saint Cyrille dit que le Saint-Esprit est du Verbe, et substantiellement en lui. Or, ajoutaient les nonces, une personne ne peut être d'une autre que par génération ou par procession, le Saint-Esprit ne vient pas du Fils par génération ; c'est donc par procession. Les Grecs chicanèrent encore un peu sur cette preuve, après quoi on se retira.

Le jeudi, 26 janvier, comme les Grecs cherchaient par de nouvelles chicanes à pallier leur défaite précédente, les nonces déclarèrent qu'ils ne voulaient plus disputer sur l'article du Saint-Esprit ; car, disaient-ils, si vous ne voulez pas acquiescer à la vérité manifeste, que pouvons-nous vous proposer de plus ? Or, l'empereur doit

partir demain de cette ville, et nous voulons parler en sa présence de la seconde cause de votre séparation. Les Grecs consentirent donc, quoique avec peine, qu'on traitât du sacrement de l'autel, et voulurent que les nonces commençassent. Ceux-ci déclarèrent qu'ils procéderaient simplement, sans argumenter en forme : de quoi les Grecs témoignèrent être fort contents. Toutefois ils voulurent détourner la dispute à d'autres questions sur l'azyme et le pain levé, et consumèrent le temps en discours frivoles jusqu'à l'heure du dîner. Enfin le patriarche dit : Montrez-nous comment et en quelle manière vous consacrez et nous vous répondrons. Ils le firent ; et le patriarche fit trêve jusques après le repas.

Ils s'assemblèrent donc encore l'après-dîner, et le patriarche dit : Nous avons nos frères, le patriarche de Jérusalem, celui d'Alexandrie et celui d'Antioche, sans le conseil desquels il ne nous est pas permis de répondre à vos propositions. Nous convoquerons un concile pour la mi-mars : nous vous prions d'y assister, et vous entendrez ce qu'on vous répondra sur ce que vous nous avez proposé. Les nonces répondirent : Nous vous avons assez déclaré que le Pape, notre maître, ne nous a envoyés ni à un concile ni à aucun autre patriarche qu'à vous. C'est pourquoi nous ne voulons en rien excéder ses ordres, au préjudice de Sa Sainteté ou de l'Église romaine. Nous vous conseillons toutefois d'assembler vos frères, et de prendre avec eux promptement un bon conseil pour la paix et la réformation de l'Église. Vous nous écrirez donc à Constantinople, où nous comptons demeurer jusqu'à la mi-mars, comme vous demandez ; et nous attendrons votre réponse, afin d'avoir quelque chose de certain à mander au Pape sur cette affaire. Et Dieu veuille que nous en donnions des nouvelles qui soient à sa gloire et à la joie commune de l'une et de l'autre église ! Ayant ainsi parlé, ils se retirèrent.

Le vendredi 27 de janvier, après avoir dit la messe, ils allèrent au palais prendre congé de l'empereur, qui allait partir, et ils trouvèrent le patriarche avec lui. L'empereur commença à conférer avec les nonces de la forme en laquelle le patriarche et l'église grecque pourraient se réconcilier avec l'Église romaine. Les nonces dirent : Ce serait en croyant et enseignant ce qu'elle croit ; mais nous estimons qu'elle n'insisterait pas beaucoup à obliger les Grecs de le chanter. Il faudrait encore que l'église grecque obéît à l'Église romaine comme avant le schisme. L'empereur ajouta : Si le patriarche veut obéir à l'Église romaine, le Pape lui rendra-t-il son droit ? Les nonces répondirent : Si le patriarche rend à sa mère l'obéissance et tout ce qu'il lui doit, nous croyons qu'il trouvera plus de grâce qu'il ne pense devant le Pape et toute l'Église romaine. Ensuite, ayant pris

congé, ils partirent de Nicée et revinrent à Constantinople <sup>1</sup>.

Vers la mi-mars, le patriarche Germain leur envoya non point la réponse qu'il avait promise, mais un courrier avec une lettre, pour les prier de se trouver à Lescare, maison de campagne de l'empereur Vatace, dans laquelle il promettait d'assembler les prélats et les patrices, et d'y convoquer le concile, supposant que les nonces en étaient convenus, et qu'ils ne manqueraient pas d'y venir. Ils furent surpris de cet ordre, et marquèrent leur étonnement dans leur lettre, en ce que, au lieu d'une réponse positive, le patriarche leur mandait seulement qu'il allait assembler un concile et qu'il les y invitait. Ils ajoutèrent que, pour ne pas perdre leur peine et pour agir suivant le mouvement de la charité, qui préfère l'utilité commune à l'intérêt particulier, ils attendraient jusqu'à la fin de mars, le priant de faire le plus de diligence qu'il pourrait. A la fin de mars, le patriarche leur manda : J'ai reçu votre lettre, qui m'a sensiblement affligé. Je suis seul à Nicée, et ne puis rien vous répondre de décisif, parce que le traité d'union et d'examen de la foi est une affaire générale. Si vous vous retirez, nous croirons que vous n'êtes pas venus pour faire la paix, mais seulement pour nous sonder.

Le patriarche écrivit aussi à deux frères Mineurs, qui étaient alors à Constantinople, savoir : Benoît d'Arezzo, ministre de Romanie, et Jacques de Rossane, missionnaire de Géorgie, les priant de persuader aux nonces ce qu'il désirait et promettant que s'ils venaient au concile, ils retourneraient à Rome avec une grande joie. Les nonces reçurent aussi une lettre de l'empereur Vatace, qui les priait de venir le trouver à Lescare sans y manquer, parce qu'il leur avait préparé un vaisseau, avec tout ce qui était nécessaire pour leur passage et celui des ambassadeurs qu'il voulait envoyer au Pape.

Cependant les Latins de Constantinople étaient presque destitués de tout secours. L'empereur Jean de Brienne était pauvre; tous les chevaliers qu'il avait à sa solde s'étaient retirés; les vaisseaux des Vénitiens, des Pisans, de ceux d'Ancône et des autres nations étaient prêts à partir, quelques-uns même déjà partis. Les Latins étaient environnés d'ennemis de tous côtés : c'est pourquoi les nonces résolurent de retourner chez Vatace, et de négocier une trêve d'un an entre lui et Jean de Brienne; mais pour ne pas prendre de leur seule autorité une telle résolution, ils consultèrent le chapitre de Sainte-Sophie, les prélats du pays et l'empereur Jean de Brienne lui-même, qui tous leur conseillèrent de retourner.

Ils partirent donc le troisième dimanche de carême, qui, cette

<sup>1</sup> Mansi, t. 23, col. 277-292. Apud Raynald., an. 1233 et 1234.

année 1234, était le dernier dimanche du mois de mars; et, ayant passé la mer, ils arrivèrent le lundi à un lieu nommé Chalongore, d'où ils envoyèrent, par différents courriers, deux copies de la même lettre au patriarche Germain à Nicée, le priant de se rendre au plus tôt à Lescare, où il les trouverait prêts. Ils écrivirent aussi à l'empereur Vatace, pour lui faire savoir leur venue et arrivèrent à Lescare le troisième jour d'avril, lundi de la quatrième semaine de carême. Le jeudi, ils reçurent une lettre de l'empereur, qui les pria de venir à Nymphée, où il les attendrait. Eux-mêmes attendirent des nouvelles du patriarche, et, en ayant reçu, ils se rendirent à Nymphée, où il arriva de son côté le jeudi de la Passion.

Le vendredi 4<sup>me</sup> d'avril, ils allèrent le trouver, le priant de les expédier au plus tôt. Il répondit : Je suis prêt, et voilà les prélats assemblés qui demandent aussi d'être expédiés, afin de pouvoir être dans leurs églises à ces jours solennels. Les nonces, comptant sur la parole du patriarche, retournèrent joyeux à leur logis.

Le lundi de la semaine sainte, voyant qu'on ne les mandait point, ils envoyèrent deux d'entre eux au patriarche en demander la raison. Il répondit que ses prélats n'étaient pas encore assemblés. Les nonces, voyant qu'il cherchait à traîner l'affaire en longueur, le pressaient plus vivement de les expédier. Sur quoi il répondit en colère : Je vous admire : nous avons trente articles à proposer contre vous, et vous voulez être expédiés en un moment ? Puis il ajouta : Que vos frères viennent, s'ils veulent, et on disputera. Les nonces rapportèrent le tout à l'empereur, croyant qu'il obligerait les prélats grecs à tenir leur parole. Mais il commença par les excuser de n'être pas assemblés, disant que quelques-uns venaient de loin, et que le patriarche d'Antioche n'était pas encore arrivé. De plus, ajouta-t-il, nous sommes dans un temps de dévotion et de pénitence, et vous ne devez pas vous étonner s'ils ont répugnance d'assister ces jours-ci à une dispute. Je vous prie d'attendre jusques après la fête : les prélats et les patriarches s'assembleront cependant, et ils vous répondront le lundi de Pâques. Les nonces lui accordèrent ce délai.

Le 24<sup>me</sup> d'avril, qui était le lundi de Pâques, les prélats s'assemblèrent après le dîner au logis du patriarche. On envoya querir les nonces, et il leur dit : Nous avons eu une conférence à Nicée sur le Saint-Esprit, mais alors j'étais seul ; les prélats, qui sont maintenant présents, seraient bien aises d'entendre comment fut traitée cette question. Les nonces virent par ce discours qu'il voulait éviter de traiter la question des azymes et les ramener à celle du Saint-Esprit. C'est pourquoi ils commencèrent à exposer le sujet de leur voyage, la conférence faite à Nicée, la promesse du patriarche de leur envoyer vers

la mi-mars sa réponse sur le sacrement de l'autel, et combien de fois il avait changé les conditions dont il était convenu avec eux. Puis ils ajoutèrent : Nous avons bien voulu néanmoins paraître devant vous, sans y être obligés par aucune promesse de notre part, ni par l'ordre de nos supérieurs, mais de bonne volonté et par amour de la paix et de l'union, fondés sur la promesse du patriarche qu'il nous renverrait contents à celui qui nous a envoyés. C'est l'espérance d'un si grand bien et la charité fraternelle qui nous ont fait mépriser les périls de la mer, la fatigue et l'ennui d'un voyage, avec la perte du temps, pour vous satisfaire. Nous sommes donc venus pour entendre votre réponse.

Sur quelle question ? dirent les Grecs. — Sur la question, reprisent les nonces, sur laquelle le patriarche a promis de vous consulter. Les Grecs répondirent : Nous n'y étions pas, nous n'avons pas ouï cette question. Les nonces dirent : La voici, nous vous la proposons encore : Si nous pouvons consacrer le corps de Jésus-Christ avec du pain azyme ou non. Les Grecs répondirent : Il y avait deux questions entre nous : sur la procession du Saint-Esprit, et sur le corps de Notre-Seigneur. Il faut donc premièrement traiter devant tout le concile la question du Saint-Esprit, qui est la première. Les nonces répliquèrent : Vous avez répondu à cette question, et nous savons fort bien ce qui s'est passé sur ce sujet ; mais nous n'avons point encore eu de réponse touchant le corps de Jésus-Christ, c'est pourquoi nous la demandons maintenant au concile. Les Grecs, ne cherchant qu'un subterfuge, répondirent : Ce serait confondre l'ordre de la théologie, de ne pas commencer par la matière la plus relevée. Ils répétèrent plusieurs fois cette raison, ils firent même entrer un philosophe pour l'exposer avec plus d'emphase. Mais les nonces ne s'y laissèrent pas prendre. Après donc qu'on eut disputé quelque temps, le patriarche dit : Puisque vous nous y contraignez, nous écrirons notre réponse à l'une et à l'autre question, et nous vous la donnerons. Les nonces, voyant qu'ils ne cherchaient qu'à éluder, répondirent : Nous ne nous soucions pas de votre écrit ; répondez de vive voix, puisque nous sommes présents : l'écriture est pour les absents. Le patriarche reprit : Si vous voulez rapporter devant le concile la suite de toute la conférence de Nicée, nous répondrons aussi à votre question. Les nonces dirent : Vous nous répondrez à la question des azymes, et quand vous nous aurez satisfaits sur ce point, nous vous rapporterons la suite de la dispute sur le Saint-Esprit. Le patriarche se leva et se retira à part avec les autres prélats, pour tenir conseil. Puis, étant revenus, ils dirent : Nous demandons du temps jusqu'à mercredi, et alors nous vous

répondrons, comme nous avons promis. Les nonces, craignant d'être encore trompés, répétèrent les conditions qu'ils avaient proposées, et ainsi on se sépara.

Le mercredi 26<sup>me</sup> d'avril, les nonces vinrent dès le matin chez le patriarche, où le concile était assemblé. L'archevêque de Samastro ou Amastris, en Paphlagonie, leur proposa une difficulté qu'il disait avoir sur la lettre du Pape au patriarche Germain, où il trouvait que le Pape parlait de l'eucharistie des Grecs et de celle des Latins comme de deux sacrements. Les nonces, voyant l'artifice des Grecs pour éluder la question des azymes et détourner la dispute ailleurs, dirent : C'est au Pape à expliquer sa lettre, et vous pouvez lui en écrire. Les Grecs insistèrent, et cette vaine dispute dura jusqu'à midi. Alors les nonces, ennuyés et indignés de leur mauvais procédé, leur dirent : Nous voyons bien que vous ne cherchez qu'à gagner du temps, et que vous évitez de répondre à notre question, n'osant déclarer votre créance : nous vous parlerons à cœur ouvert. Nous savons que vous avez mauvaise opinion de notre sacrement en azymes ; nous le savons, premièrement par vos écrits, qui sont pleins de cette hérésie, et c'est de peur de la découvrir que vous n'osez répondre à notre question. De plus, vos actions le prouvent : vous lavez vos autels quand les Latins y ont célébré ; quand les Latins viennent pour recevoir vos sacrements, vous leur faites abjurer ceux de l'Église romaine ; vous avez ôté le Pape de vos diptyques, et nous savons que vous n'en ôtez que des excommuniés ou des hérétiques ; enfin vous l'excommuniez une fois l'an comme nous l'ont rapporté ceux qui l'ont entendu.

Le chartophylax de Constantinople se leva au milieu du concile, et dit : Ce que vous dites que nous excommunions le Pape, est faux : quiconque le dit, qu'il sorte, ou il s'en trouvera mal. Pour le reste de ce que nous faisons, ne vous en étonnez pas. Vos Latins, quand ils prirent Constantinople, brisèrent les églises, renversèrent les autels, emportèrent l'or et l'argent, jetèrent les reliques dans la mer, foulèrent aux pieds les images des saints, et changèrent les églises en étables. Le patriarche ajouta : Si vous vous étonnez pourquoi nous avons ôté le Pape de nos diptyques, je vous demande pourquoi il m'a ôté des siens. Les nonces répondirent : Le Pape ne vous a jamais ôté de ses diptyques, parce que vous n'y avez jamais été ; mais, si vous vous informez de ce qui regarde vos prédécesseurs, vous verrez si c'est le Pape qui vous en a ôté le premier. A quoi on ne répliqua rien. Quant aux violences que vous imputez à l'Église romaine, reprit les nonces, elle n'y a aucune part. Si elles ont été commises, c'est par des laïques, des pécheurs, des



excommuniés; mais ce que nous vous reprochons, vous le témoignez vous-même par vos discours et vos actions : ce sont vos prélats qui le font et qui l'enseignent, et comme nous ne voyons aucune volonté de vous corriger, nous nous en retournons à celui qui nous a envoyés. Ayant ainsi parlé, ils sortirent du concile.

Le même jour, après dîner, les nonces allèrent trouver l'empereur, et lui racontèrent fidèlement tout ce qui s'était passé, puis ils lui demandèrent une escorte jusque hors de ses terres. L'empereur Vatace, adroit et politique, commença par excuser les Grecs et promettre qu'ils se corrigeraient, ajoutant que, si la conférence se fût tenue devant lui, on n'en serait pas venu aux injures. Mais, continua-t-il, je ne veux pas que vous vous sépariez ainsi mécontents les uns des autres. Je veux vous entendre, vous et eux, sur votre question, et, quand vous aurez terminé l'affaire amiablement, vous vous en retournerez. Voilà mes galères prêtes pour vous mener en Apulie, ainsi que mes ambassadeurs que j'enverrai avec vous au Pape; car je veux l'honorer comme il convient et lui faire des présents, afin qu'il me tienne pour son ami et pour son fils.

Les nonces répondirent : Seigneur, nous ne voulons pas vous celer la vérité. Vous ne vous rendrez pas agréable au Pape par vos présents; mais quand vous lui serez agréable par l'unité de la foi, alors vos présents le seront aussi. Sans cela, il ne vous recevra jamais pour ami ni pour fils, ni nous n'oserions lui présenter vos ambassadeurs; au contraire, nous serions obligés de nous opposer à eux. Alors l'empereur, montrant un visage triste, leur dit : J'ai vu que Manuel, Théodore et plusieurs autres empereurs étaient en liaison d'amitié avec le Pape durant le schisme; mais puisque vous me défendez d'envoyer mes ambassadeurs, je ne les enverrai pas. Les nonces répondirent : Nous ne vous empêchons ni ne vous engageons; seulement, nous ne nous chargerons pas de les conduire sous espérance de paix. — Je ne les enverrai donc pas, répartit l'empereur, car je ne veux exposer aux ennemis ni mes gens ni mes vaisseaux. Le schisme a déjà duré près de trois siècles, il ne peut être ôté en si peu de temps. Attendez! je parlerai demain aux prélats, et les prierai de répondre à votre question. Alors les nonces se retirèrent.

Les trois cents ans du schisme que compte ici l'empereur remontent vers le milieu du dixième siècle, entre Photius et Michel Céruilaire. Mais, comme nous l'avons vu en temps et lieu, le schisme n'était ni continu ni bien formel; il y a eu des intervalles d'union certaine, ou du moins douteuse. C'était une branche mourante qui se détachait peu à peu du tronc de l'arbre.

Le jeudi 27 avril, au soir, l'empereur et le patriarche envoyèrent

prier les nonces de se trouver le lendemain au palais. Ils s'y rendirent donc le vendredi matin, et y trouvèrent le concile assemblé. Le patriarche, après avoir consulté l'empereur et les autres prélats, dit aux nonces : Nous répondrons à votre question. Puis l'archevêque de Samastro commença ainsi : Vous demandez si on peut consacrer le corps de Jésus-Christ en pain azyme, et nous répondons que non. Les nonces demandèrent s'il voulait dire qu'on ne le pût de droit, ou qu'il fût impossible absolument. L'archevêque répondit : Absolument ; car nous savons que le Seigneur l'a fait en pain levé, et l'a enseigné de même aux apôtres. Sur quoi il cita le passage de saint Paul aux Corinthiens, et ajouta : Saint Pierre et les autres apôtres l'ont enseigné aux quatre églises patriarcales, comme ils l'avaient appris du Seigneur. C'est pourquoi nous disons qu'on ne peut y employer d'autre matière que le pain dont Jésus-Christ s'est servi, c'est-à-dire du pain levé. Les nonces demandèrent à chacun des prélats en particulier si telle était leur créance. Ils répondirent tous l'un après l'autre qu'ils croyaient ainsi. Les nonces ajoutèrent : Nous demandons que vous nous donniez cette créance par écrit. Le patriarche répondit : Donnez-nous aussi par écrit que le Saint-Esprit procède du Fils, et que qui ne le croit pas est en voie de perdition. Les nonces l'accordèrent. On donna jusqu'au lendemain pour dresser ces écrits, et on se retira.

Le samedi 29 avril, après dîner, les nonces furent appelés au concile, et on présenta les écrits de part et d'autre. Celui des Grecs ne contenait que ce qu'ils avaient dit le jour précédent, savoir, le passage de saint Paul et leur prétendue tradition. A quoi ils ajoutaient : Nous écrivons ceci en abrégé, selon la volonté des apocrisiaires, qui n'ont pas la patience d'en entendre davantage. Mais si on nous demande des autorités et des preuves, nous les donnerons plus au long, de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette profession de foi des Grecs fut lue dans le concile, puis donnée aux nonces. Ceux-ci firent ensuite lire la leur touchant la procession du Saint-Esprit. Elle était beaucoup plus ample, et commençait ainsi : Le Père est Dieu parfait en soi-même ; le Fils est Dieu parfait engendré du Père ; le Saint-Esprit est Dieu parfait procédant du Père et du Fils. Or, il procède du Fils immédiatement, et du Père par le Fils ; car le Fils tient du Père que le Saint-Esprit procède de lui. C'est pourquoi quiconque croit que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils est en voie de perdition.

La première autorité qu'ils apportent est celle du symbole de saint Athanase, qu'ils disent avoir été composé en latin par ce saint docteur pendant son exil en Occident. Ils rapportent ensuite l'exposi-

tion de foi que saint Grégoire Thaumaturge reçut par révélation ; puis ils citent saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, et enfin saint Cyrille d'Alexandrie, particulièrement le neuvième de ses douze anathèmes approuvés au concile d'Éphèse. Cette profession fut souscrite par les quatre apocrisiaires du Pape, qui la donnèrent aux Grecs en leur langue, et nous l'avons des deux manières, en latin et en grec <sup>1</sup>.

Les nonces dirent ensuite : Vous nous avez donné votre écrit, qui contient une hérésie ; mais comme c'est la défense de l'erreur qui fait l'hérétique, nous voulons savoir si c'est par ignorance ou par malice que vous avancez celle-ci. Et comme nous n'avons point de juges, consultons les livres, l'Ancien et le Nouveau Testament, et les Pères. On chercha des livres ; mais, entre tous les assistants, on ne trouva pas un seul exemplaire de l'Écriture sainte : de quoi les nonces furent surpris. C'est, en effet, une chose assez surprenante que des gens qui prétendent remonter au Pape et à l'Église romaine, sur l'Écriture et les Pères, n'aient pas seulement parmi eux tous un exemplaire des Pères, ni même de l'Écriture. Les nonces leur demandèrent donc pourquoi ils disaient que Notre-Seigneur avait fait son corps avec du pain levé. Les Grecs répondirent : Parce que nous trouvons dans l'Évangile qu'il prit du pain *arton* ; or, *artos* signifie du pain parfait, du pain levé. Mais les nonces leur firent voir, entre autres par le treizième chapitre du Lévitique, que le mot grec *artos* s'applique et au pain sans levain et au pain levé : donc ce mot est générique et convient indifféremment aux deux espèces.

Mais, ajoutèrent-ils, nous prouvons, au contraire, par l'Évangile, que Notre-Seigneur fit son corps avec du pain sans levain ; car il est dit dans saint Matthieu que le premier jour des azymes les disciples vinrent lui demander où il voulait qu'ils lui préparassent la pâque. Or, dites-nous quel était ce premier jour des azymes ? Les Grecs répondirent, suivant l'explication de saint Chrysostôme : C'était le premier jour avant les azymes. Les nonces répliquèrent avec un merveilleux à-propos : Saint Chrysostome dit en cet endroit : « Les disciples vinrent trouver Jésus le jour de devant les azymes, au soir duquel on immolait la pâque <sup>2</sup>. » Donc ce soir-là c'était déjà le temps de la Pâque et des azymes, pendant lequel il était défendu aux Juifs d'avoir chez eux ni levain ni pain levé, comme on lit dans l'Exode. Jésus-Christ fit donc la pâque avec du pain sans levain ; car il observa la loi jusqu'à la fin de sa vie, comme disent saint Chrysostome

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, append., p. 2336. Wadding, n. 6. Labbe, t. 11, p. 326. — Chrysost. in Matth., hom. 11, n. 1.

et saint Épiphané <sup>1</sup>. Il fit donc son corps en azyrne. Or, vous prétendez qu'on ne peut le faire qu'avec le même pain dont il l'a fait ; d'où il s'ensuivrait que vous ne pourriez le faire avec du pain levé, ce que toutefois nous ne disons pas.

L'argument était péremptoire. Les Grecs se voyaient battus par celui-là même de leurs Pères qu'ils avaient invoqué à leur défense. Mais les nonces avaient cité de mémoire, ils n'avaient pas en main les livres pour montrer les passages cités, et cela par l'incroyable négligence du concile, où, parmi tant d'évêques grecs, il n'y avait pas même un exemplaire de l'Écriture sainte. Les Grecs profitèrent de cette circonstance, et ne voulurent pas convenir de ces témoignages des Pères. Ils objectèrent l'évangile de saint Jean, qui dit que les Juifs n'entrèrent point dans le prétoire, afin de n'être point souillés et de pouvoir manger la pâque. Les nonces répondirent : Il ne faut pas croire que saint Jean ait dit le contraire des autres évangélistes ; il a nommé pâque les viandes pascales, comme nous lisons qu'elles sont nommées dans l'Ancien Testament ; et les Juifs parlaient ainsi le quinzième de la lune.

Comme la nuit était avancée, l'empereur consentit qu'on terminât la conférence. Il n'y en eut point le dimanche 30<sup>me</sup> d'avril, ni les trois jours suivants, lundi, mardi et mercredi. Les nonces, ne sachant ce que les Grecs attendaient, envoyèrent à l'empereur pour obtenir la permission de se retirer. Mais il envoya les sonder si l'on ne pouvait pas trouver quelque accommodement pour faire la paix entre l'Église romaine et la grecque. Ils dirent à son envoyé : Quand nous serons devant l'empereur, nous savons ce que nous devons lui répondre. Il les fit donc venir au palais le lendemain, et leur dit : Quand les rois ou les princes ont quelque différend sur une place ou sur une province, c'est l'usage que chacun relâche quelque chose de ses prétentions, pour parvenir à la paix. C'est ainsi, ce me semble, qu'il en faut user entre votre Église et la nôtre. Il y a deux questions : de la procession du Saint-Esprit, et de l'eucharistie ; si vous voulez la paix, relâchez-vous sur l'une des deux. Nous approuverons et révérons votre saint sacrement ; abandonnez-nous votre symbole : dites-le comme nous, en retranchant votre addition, puisqu'elle nous scandalise. Ils répondirent : Sachez que le Pape et l'Église romaine ne retranchera pas un iota de sa foi et de ce que nous disons dans notre symbole.

Et comment donc, reprit l'empereur, pourrions-nous faire la paix ?

<sup>1</sup> Chrysost., in Matth., hom. 81 et 82, ad vers. 26. Epiph., hær. 30, n. 22, et hær. 42, refut. 61.

Les nonces répondirent : Si vous voulez en savoir la manière, la voici. Vous devez croire fermement et enseigner aux autres qu'on peut consacrer le corps de Notre-Seigneur avec des azymes comme avec du pain levé, et condamner et brûler tous les livres que les vôtres ont écrits au contraire. Quant au Saint-Esprit, vous devez croire qu'il procède du Fils comme du Père, et il est nécessaire de l'enseigner au peuple ; mais le Pape ne vous obligera pas à le chanter à votre symbole, si vous ne voulez pas : seulement, tous les livres écrits au contraire seront condamnés et brûlés. L'empereur fut extrêmement choqué de cette réponse, et dit : Je ne vois point de moyen de paix. Il assembla donc les prélats, et leur rapporta ce que les nonces lui avaient dit. Les Grecs en furent indignés contre les nonces, et cherchèrent à les confondre par quelque artifice.

Le mercredi de la troisième semaine d'après Pâques, qui était le 10<sup>me</sup> de mai, les nonces furent avertis de se trouver le lendemain au concile, pour en voir la conclusion et se séparer amiablement les uns des autres. Ils trouvèrent que la séance était chez le patriarche, dans une grande salle à portes ouvertes et remplie d'une foule de peuple. Quand ils furent assis, le patriarche dit : Tant que nous avons espéré la paix, nous vous avons témoigné toute sorte d'affection ; maintenant, frustrés de notre espérance, écoutez-nous paisiblement, et cette seule journée consommera l'affaire. Puis il ajouta : Vous nous avez donné par écrit la créance de l'Église romaine ; nous l'avons vue et nous voulons la publier dans nos provinces. Mais, parce qu'elle nous est inconnue, nous voulons que tout le monde l'entende ; en êtes-vous contents ? Les nonces répondirent : Nous en sommes contents, et nous souhaitons que vous et toute l'Église orientale connaisse et suive la foi de l'Église romaine, que nous vous avons remise par écrit.

Alors un Grec se leva au milieu du concile, tenant un grand papier, où il lut la profession de foi des nonces, la finissant par ces mots : *Et quiconque ne croit pas cela, est en voie de perdition.* Les nonces répondirent que ces dernières paroles n'étaient pas d'eux. En effet, on trouva qu'ils avaient écrit : *Quiconque croit que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils, est en voie de perdition.* Mais pas un des Grecs ne put comprendre la différence des deux propositions. Il paraît que Fleury ne l'a pas comprise davantage ; car, malgré la réclamation des nonces, il a traduit comme les Grecs <sup>1</sup>.

Après cette lecture, les Grecs citèrent quelques autorités en faveur de leur opinion ; le sens général de ces autorités était que le Saint-

<sup>1</sup> Fleury, l. 80, n. 37, dernier alinéa.

Esprit procède du Père. D'abord un passage du pape saint Damase, qui dit : Quiconque ne croit pas que le Saint-Esprit procède proprement du Père, qu'il soit anathème. Les nonces répondirent : Nous croyons que le Saint-Esprit procède proprement du Père, et anathème à qui ne le croit pas ! Mais nous disons aussi que le Saint-Esprit procède proprement du Fils, comme le dit saint Cyrille ; anathème donc aussi à qui ne le croit pas ! Les Grecs avancèrent encore cette proposition, tirée de saint Basile, que le Saint-Esprit procède du Père, et non d'ailleurs : ce que les nonces admirent volontiers, puisqu'il ne procède pas d'une autre substance. Les Grecs citèrent plusieurs autres passages des Pères ; mais ceux-ci paraissaient les plus contraires aux Latins.

Voyant donc qu'ils n'avaient rien avancé, le patriarche imposa silence de la main et de la voix ; car le peuple faisait grand bruit. Les nonces crurent que le dessein du prélat était de profiter de ce silence pour émouvoir le peuple contre eux. C'est pourquoi ils le prévinrent, et, voyant le peuple fort attentif, ils dirent : Croyez-vous que le Saint-Esprit procède du Fils, ou non ? Le patriarche répondit : Nous croyons qu'il ne procède pas du Fils. Mais, reprit les nonces, saint Cyrille, qui présida au troisième concile, a anathématisé tous ceux qui ne le croient pas : donc vous êtes sous l'anathème. De plus, vous dites qu'on ne peut consacrer le corps de Jésus-Christ avec des azymes : mais c'est une hérésie ; donc vous êtes hérétiques. Vous trouvant donc hérétiques et excommuniés, nous vous laissons comme tels. Ayant ainsi parlé, ils sortirent du concile, les Grecs criant après eux : C'est vous-mêmes qui êtes hérétiques !

Les nonces convinrent entre eux de ne point manger ce jour-là qu'ils n'eussent obtenu de l'empereur la permission de se retirer. Ils l'obtinrent ; mais l'empereur leur montra un visage triste, comme étant affligé de ce qu'ils s'étaient séparés mécontents les uns des autres.

Ils partirent donc de Nymphée le matin du samedi 13<sup>me</sup> de mai, et, continuant leurs journées, ils arrivèrent un dimanche au village de Calame, où survinrent tout au soir des envoyés de l'empereur et du patriarche. L'empereur les saluait, et témoignait être fâché qu'ils se fussent ainsi retirés brusquement, sans avoir pris le congé et la bénédiction du patriarche et du concile. Les nonces répondirent : Dieu conserve l'empereur pour le bien de son Église ! Il ne doit pas se plaindre de nous, puisque nous sommes partis avec son congé. Quant au congé et à la bénédiction du patriarche, nous ne nous en soucions pas, l'empereur en sait les raisons. L'envoyé du

concile répéta le même discours que l'autre, et ajouta : Voilà l'écrit que vous avez donné au concile ; le patriarche vous le renvoie, et vous prie de lui renvoyer celui qu'il vous a donné touchant les azymes. Il vous envoie aussi ses lettres, qu'il vous prie de porter au très-saint Pape ; tout le concile vous envoie aussi sa profession de foi sur la procession du Saint-Esprit, pour la présenter au même seigneur Pape.

Les nonces répondirent : Nous avons présenté notre écrit au concile, pour être comme un miroir où tout le monde pût voir la foi de l'Église romaine, afin que ceux qui l'auront lu croient et enseignent ce qu'il contient, et que nous parlions tous le même langage ; c'est pourquoi nous ne voulons point reprendre cet écrit. De même l'écrit que les Grecs nous ont donné est à nous : c'est un miroir scandaleux de leur créance. C'est pourquoi nous ne voulons point vous le rendre ; nous le montrerons au Pape et à l'Église, en témoignage de l'erreur des Grecs, si vous ne le révoquez du consentement de tout le concile. Les Grecs ne contestèrent pas davantage et laissèrent en paix les nonces cette nuit-là. Mais le matin ils revinrent à la charge, et menacèrent les nonces de ne point les laisser sortir du pays s'ils ne rendaient l'écrit de bon gré. Ils les retinrent ainsi jusqu'à l'heure de tierce ; enfin, après bien des contestations, les nonces dirent : Nous sommes dans votre pays ; vous pouvez nous ôter de force ce que vous demandez, mais vous ne l'aurez pas de notre gré. Et, ayant ainsi parlé, ils se retirèrent : c'était l'heure de dîner.

Comme ils dînaient les uns et les autres, les nonces délibérèrent entre eux sur ce qu'ils feraient ; et ayant fait appeler l'officier qui était venu de la part de l'empereur, ils lui demandèrent s'il avait ordre d'empêcher leur voyage. Il répondit : A Dieu ne plaise, non plus qu'à mon maître ! je suis venu plutôt pour le faciliter. Alors ils appelèrent les gens que l'empereur leur avait donnés pour les accompagner, et leur commandèrent de préparer les chevaux, parce qu'ils voulaient partir. Les gens l'exécutèrent. Mais le chartophylax, l'ayant appris, fit aux nonces une monition de rendre l'écrit ; puis il prononça excommunication contre les gens de leur escorte, s'ils continuaient de leur rendre quelque service. Alors ces gens déchargèrent les livres des nonces et cessèrent de les servir. Les nonces prirent sur eux les livres les plus portatifs, et laissant les autres en garde à l'officier de l'empereur, ils partirent seuls à pied.

Le pays était désert, et ils avaient encore six journées à faire jusqu'à la mer de Constantinople ; mais se confiant à la grâce de Dieu, ils se mirent hardiment en chemin. Les gens renvoyèrent après eux,

leur déclarant la difficulté des chemins et le péril où ils exposaient leur vie, et les assurant, avec serment, que, s'ils allaient plus loin sans guide, ils trouveraient dans les montagnes et dans les bois des paysans en embuscade qui les tueraient. Les nonces ne s'arrêtèrent pas malgré ces avis. Ils avaient marché six ou sept milles, qui font environ deux lieues, quand l'officier de l'empereur les joignit. Descendant de cheval, il se jeta à leurs pieds, les conjurant de retourner au village d'où ils venaient, et promettant de faire révoquer l'excommunication et de réparer tout ce qui avait été dit ou fait contre eux. Ils s'arrêtèrent donc d'un commun consentement à un village voisin, et renvoyèrent de leurs frères chercher les livres. Quand ils furent venus au village où on les avait laissés, le chartophylax s'approcha et fouilla tous les livres et le bagage des nonces. Il prit même ceux qui étaient revenus, et, les ayant menés à part dans une chambre, il délia leurs ballots. Enfin il trouva l'écrit des Grecs, et dit : J'ai ce que je cherchais. Mais les nonces en avaient fait une traduction, qu'ils gardèrent par devers eux, et qu'ils apportèrent au Pape. Les Grecs, ayant obtenu ce qu'ils désiraient, revinrent aux paroles d'honnêteté, et laissèrent aller en paix les nonces, après leur avoir donné une lettre adressée au Pape, au nom des deux patriarches et du concile de Nymphée, qui est une très-longue explication de leur créance sur l'article du Saint-Esprit <sup>1</sup>.

Ou plutôt c'est une compilation de longs passages de plusieurs Pères de l'Église, entre autres des papes saint Damase, saint Célestin, saint Grégoire le Grand. Mais tous ces passages n'établissent que deux choses : la première, que le Saint-Esprit procède proprement du Père ; la seconde, qu'il n'y a pas en Dieu deux principes, mais un seul ; deux choses que les Latins croyaient et enseignaient comme eux.

La question était de savoir si le Saint-Esprit ne procède pas et du Père et du Fils, non comme de deux principes, mais d'un seul. Or, ils ne citent pas un Père qui le nie. Eux-mêmes n'osent plus le nier, et rétractent par là implicitement la parole téméraire de leur patriarche en la dernière conférence. Quant à leur écrit contre le pain azyme, ils le rétractent encore bien plus expressément, puisqu'ils emploient les violences les plus étranges pour le ravoir.

Pour ce qui est des quatre religieux de Saint-François et de Saint-Dominique, leur conduite et leur science nous paraissent admirables. Répondre à des Grecs astucieux, leur répondre sur les questions les plus ardues avec tant de justesse et d'à-propos, et cela dans leur

<sup>1</sup> Labbe, t. 11. Mansi, t. 23.



langue et par leurs Pères : en vérité, ce qui s'appelle un siècle de lumières fournirait-il beaucoup de savants de cette force ? Il est à regretter que, pour compléter leur triomphe ou plutôt le triomphe de la vérité, ils n'aient pas connu ou n'aient pas eu présentes deux pièces : 1° la lettre de Photius à l'archevêque d'Aquilée, où ce Père du schisme grec reconnaît lui-même qu'il y a pour le moins dix et même vingt Pères de l'Église qui, avec saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin, enseignent expressément que le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils, sans qu'il y ait un seul Père qui le nie ; 2° l'*Ancorat* de saint Épiphane, où cet illustre Père de l'église d'Orient répète au moins dix fois que le Saint-Esprit est de la substance du Père et du Fils, qu'il est du Père et du Fils, qu'il procède du Père et du Fils, qu'il procède du Père et reçoit du Fils, qu'il procède de l'un et de l'autre <sup>1</sup>. Les catholiques qui ont affaire aux Grecs schismatiques ne doivent pas oublier surtout saint Épiphane.

Le cardinal Maï a retrouvé du patriarche Germain une correspondance avec le patriarche Constantin d'Arménie. Dans sa première lettre, le patriarche grec parle du roi Tiridate et de l'empereur Constantin, qu'il dit avoir été converti par l'apparition miraculeuse de la croix, et guéri de la lèpre par le bienheureux Silvestre, moyennant les eaux du baptême. Cette circonstance est à remarquer dans la bouche d'un patriarche grec <sup>2</sup>. Nous verrons plus loin la correspondance filiale du patriarche ou catholique des Arméniens avec le Pape.

D'autres religieux de Saint-Dominique exerçaient l'apostolat dans d'autres parties de l'Orient. L'année 1237, le pape Grégoire reçut la lettre suivante de Philippe, prieur des frères Prêcheurs dans la terre sainte.

Au très-saint Père et seigneur Grégoire, par la vocation divine, souverain Pontife, frère Philippe, prieur inutile des frères Prêcheurs ; obéissance due et dévouée en toutes choses. Béni soit Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, dans sa clémence, ramène au pasteur des brebis depuis longtemps égarées ; car de nos jours il ramène à votre obéissance et à l'unité de la sainte mère Église des nations qui depuis longtemps s'en étaient écartées.

En effet, le patriarche des Jacobites orientaux, homme vénérable par son âge, sa science et sa vertu, est venu cette année faire ses prières à Jérusalem avec une suite nombreuse d'évêques et de moines de sa nation. Nous lui avons expliqué la foi catholique, et, avec

<sup>1</sup> Epiph., t. 2, p. 13, 14, 16, 71, 77, 78, etc. edit. Petavii. — <sup>2</sup> Maï, *Spicileg. roman.*, t. 10, p. 442-448.

la grâce de Dieu, nous l'avons amené à ce point, que le dimanche des Rameaux, à la procession solennelle qui se fait du mont des Oliviers à Jérusalem, il a promis obéissance à l'Église romaine, abjurant toute sorte d'hérésie, et nous a donné sa confession de foi écrite en chaldéen et en arabe : il a même pris notre habit en partant. Sous son obéissance sont : les Chaldéens, les Mèdes, les Perses et les Arméniens, dont les pays sont déjà ravagés par les Tartares, pour une grande partie. Son obéissance s'étend sur soixante-dix provinces, habitées d'une multitude innombrable de Chrétiens, sujets toutefois et tributaires des Sarrasins, excepté les moines, qui ne payent point de tribut.

Deux archevêques ont fait la même soumission, l'un Jacobite d'Égypte, l'autre Nestorien d'Orient, qui sont reconnus pour supérieurs en Syrie et en Phénicie ; et nous avons déjà envoyé quatre de nos frères en Arménie, pour apprendre la langue, voulant satisfaire aux instantes prières du roi et des seigneurs.

Nous avons reçu plusieurs lettres du patriarche des Nestoriens, dont l'obéissance s'étend dans la Grande-Inde, dans le royaume du prêtre Jean, et les États les plus proches de l'Orient : et il a promis à frère Guillaume de Montferrat, qui a quelque temps demeuré auprès de lui, de se réunir à l'Église.

Nous avons encore envoyé de nos frères en Égypte, vers le patriarche des Jacobites du pays, dont les erreurs sont plus grandes que celles des Orientaux, et ils y ajoutent la circoncision, comme les Sarrasins. Ce patriarche nous a aussi témoigné vouloir revenir à l'unité de l'Église. Il a déjà retranché plusieurs erreurs et défendu de circoncire ceux de son obéissance. Elle s'étend dans la petite Inde, l'Éthiopie et la Libye, outre l'Égypte ; mais les Éthiopiens et les Libyens ne sont point sujets des Sarrasins.

Quant aux Maronites du mont Liban, ils sont revenus depuis longtemps à l'obéissance de l'Église, et ils y persévèrent.

Toutes ces nations acquiescent à la doctrine de la Trinité et à nos prédications : les Grecs sont les seuls qui persévèrent dans leur malice, et qui s'opposent partout à l'Église romaine, en cachette et à découvert. Ils blasphèment tous nos sacrements, et traitent de mauvaise et d'hérétique toute secte différente de la leur.

Voyant donc une si grande porte ouverte à l'Évangile, nous nous sommes mis à apprendre les langues ; nous en avons établi une école en chacun de nos couvents, et nous avons déjà des frères qui prêchent en des langues diverses, principalement en arabe, qui est la plus commune du pays.

La lettre finit par la mort du bienheureux Jourdain, général de

l'ordre, qui périt, le 13 février 1237, dans une tempête, en revenant du pèlerinage de la terre sainte. Il se fit plusieurs miracles par son intercession. On lui donna pour successeur saint Raymond de Pegnafort.

Frère Philippe écrivit en même temps à frère Godefroi, pénitencier du Pape, qui fit part de ces heureuses nouvelles aux prieurs de l'ordre en France et en Angleterre; et le Pape écrivit au patriarche des Jacobites une lettre datée du 28 juillet, où il témoigne une joie extrême de sa réunion <sup>1</sup>.

De toutes les nations mentionnées dans la lettre du bon frère, les Maronites se sont montrés les plus fidèles. Toujours ils ont persévéré dans l'obéissance de l'Église romaine. Aujourd'hui inviolable dans son orthodoxie comme dans son indépendance, cette nation descend du mont Liban, son berceau et son asile, pour se répandre sur les côtes de Syrie, où elle donne partout le consolant spectacle de sa foi, de son intelligence et de son courage. C'est la nation modèle de l'Orient.

Après eux viennent les Arméniens. Les premiers de tous les peuples qui embrassèrent le christianisme en corps de nation, dès la fin du troisième siècle, ils le conservent dans sa pureté deux siècles durant. Ils se laissent ensuite infecter des hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Mais, à la suite des croisades, ils se réunissent à l'Église romaine. Nous voyons ici, l'an 1237, leur roi et leurs seigneurs demander des frères Prêcheurs pour les instruire. L'année suivante 1238, leur patriarche ayant voulu se soustraire à la juridiction du patriarche d'Antioche, qui l'était de tout l'Orient, le pape Grégoire nomma deux archevêques pour accommoder l'affaire et lui en faire leur rapport <sup>2</sup>. En l'année 1239, le même Pape accorda au roi et à la reine d'Arménie plusieurs privilèges; il confirma, sur leur demande, les coutumes que saint Grégoire l'Illuminateur, l'apôtre de la nation, avait obtenues du pape saint Sylvestre : il leur accorda de plus des indulgences considérables pour ceux de leurs sujets qui mourraient en combattant contre les Sarrasins; enfin il envoya à leur patriarche un nouveau pallium, avec les autres ornements pontificaux, comme une marque de son attachement à l'Église romaine <sup>3</sup>.

De nos jours, les Arméniens catholiques ont montré en masse un héroïsme peut-être unique dans l'histoire. En 1829, on les a vus sortir de Constantinople au nombre de trente mille, et partir pour l'exil avec leurs femmes et leurs enfants, en abandonnant leurs biens,

<sup>1</sup> Raynald, an. 1237, n. 87 et 88. Matth. Paris, 1237. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1238, n. 34.  
— <sup>3</sup> *Ibid.*, 1239, n. 82 et 83.

leurs maisons et leur commerce, plutôt que de communiquer avec le patriarche schismatique qui avait provoqué contre eux cette violence du sultan. Dieu a récompensé leur fidélité. Depuis cette époque, ils ont à Constantinople même un archevêque catholique à eux. Ils ont de plus un archevêque catholique qui réside au mont Liban. Unis par eux à la source de vie, à la Chaire de saint Pierre, ils semblent destinés à servir d'instrument à la Providence dans la régénération de l'Orient.

Il n'y a pas jusqu'aux Grecs, dont se plaint si fort le bon frère Philippe, qui ne soient revenus à de meilleures dispositions. On s'imaginerait vulgairement que les Grecs répandus dans la Syrie, la Palestine et l'Égypte, sont à peu près tous séparés de l'Église romaine. C'est une erreur. Voici ce qu'on lit dans un document authentique, publié l'an 1840 sous le nom de *Mémoire sur l'état actuel de l'église grecque catholique dans le Levant* : « Les trois patriarches grecs schismatiques d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, ainsi que tous leurs coreligionnaires, dans toute la Syrie et dans toute l'Égypte, peuvent à peine former le tiers de la nation grecque catholique, et cependant ils persécutent celle-ci avec force ! »

Le Chrétien se demande quelquefois quel pouvait être le but providentiel de ce mélange de l'Occident avec l'Orient par les croisades. En embrassant d'un coup d'œil l'ensemble des siècles, on entrevoit que c'était moins de faire la conquête matérielle de certains pays, que de réveiller et d'entretenir parmi toutes les nations de la terre la grande idée de l'unité chrétienne, dont Rome est le centre, vers lequel gravite plus ou moins l'humanité entière. Constantinople s'est appelée dès l'origine la nouvelle Rome, et prétendait être un nouveau centre, et diviser par là ce que Dieu a uni. Constantinople sera châtiée, humiliée, jusqu'à ce que les Grecs eux-mêmes reconnaissent de fait et de droit que l'humanité chrétienne n'a qu'un centre, qu'un chef spirituel, que Dieu même lui a donné en la personne de saint Pierre. Jamais, même au plus fort de leurs disputes, ils ne l'ont nié formellement. Le difficile pour eux, plus encore que pour les autres Orientaux, c'est de le reconnaître dans la pratique, et de le reconnaître constamment.

La réunion des Orientaux, en 1237, reparait encore dix ans après. En 1247, le pape Innocent IV, successeur de Grégoire IX, donna commission de légat à Laurent, de l'ordre des frères Mineurs, son pénitencier, pour aller en Arménie, à Icône et en Turquie, en Grèce, au royaume de Babylone ou du Caire, c'est-à-dire en Égypte, et pour exercer ses pouvoirs sur tous les Grecs des patriarchats d'Antioche, de Jérusalem et du royaume de Chypre, ainsi que sur les Ja-

cobites, les Maronites et les Nestoriens. Le but de cette commission était principalement de protéger les Grecs contre les vexations des Latins. La date est du 5<sup>me</sup> de juin 1237. Le patriarche de Jérusalem se plaignit au Pape que les Grecs qui lui étaient soumis prenaient prétexte de la commission de frère Laurent pour se soustraire entièrement à sa juridiction ; mais le Pape déclara au légat que ce n'était pas son intention, et lui défendit de restreindre la juridiction du patriarche.

Frère Laurent travaillait aussi à la réunion du patriarche des Grecs et de ses suffragants. Ce qu'ayant appris, le Pape lui manda de prendre garde que les prélats grecs, qui étaient soumis aux patriarches latins d'Antioche et de Jérusalem, ne leur fussent point soustraits à cette occasion. Vous exhorterez, ajoute-t-il, le patriarche des Grecs à venir au Saint-Siège pour être reçu à son unité et à sa grâce entière. Que s'il ne peut venir vers nous en personne, qu'il nous envoie, pour lui et pour ses suffragants, des hommes munis de pouvoirs suffisants. Et, s'ils n'ont pas de quoi faire le voyage, vous en fournirez les frais aux dépens de notre chambre <sup>1</sup>.

Le pape Innocent avait envoyé un religieux nommé André, avec des lettres, au patriarche ou catholique des Arméniens, qui se nommait Constantin, et à qui Grégoire IX envoya le pallium. Dans sa réponse, le patriarche appelle le Pape le Père des pères, la gloire des pasteurs, la miséricorde de la vie, la fontaine de la piété et de l'indulgence, l'intercesseur du peuple chrétien auprès de Dieu, le soleil de justice dont la lumière se lève sur les quatre parties du monde et resplendit dans toutes les églises catholiques ; le chérubin corporel, le séraphin incarné, occupant le Siège du bienheureux Pierre, son très-saint seigneur ; Pape de la ville de Rome et de tous les climats de l'univers. Elle est venue à nous votre élégante parole, qui est sortie de votre bouche sainte et a été écrite par votre sublime commandement ; nous l'avons reçue dans nos débiles mains, et nous l'avons posée sur nos yeux. Et, comme le vieillard Siméon, qui porta Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ses bras, nous avons dit : Que nos yeux ont vu votre immense piété. Maintenant donc, seigneur, remettez à votre serviteur ses péchés, parce que dans vos mains a été mise la puissance de tous les mystères. Nous avons lu et compris votre lettre avec joie ; nous révérons vos ordres : notre bouche ne saurait suffire pour vous louer, ni notre langue pour exprimer votre gloire ; nous sommes effrayés de votre excellence, car c'est le Seigneur qui vous a rendu grand.

<sup>1</sup> Raynald, 1243, n. 30 et 33.

Nous avons appris l'anathème dont vous avez frappé l'empereur (Frédéric), et nous avons compris que c'était à cause de sa transgression et de son péché. Sur quoi le patriarche rappelle le précepte du Seigneur sur le pardon des injures, et conclut : Je demande donc à Votre Sainteté, aux patriarches, aux évêques et aux rois soumis à la houlette de Votre Paternité, de pardonner audit empereur son péché et ses fautes. Il en donne pour raison principale l'intérêt des Chrétiens de l'Orient.

Il fait l'éloge des religieux latins, particulièrement du frère André, et salue par eux tous les évêques, les prêtres, les moines, les rois et généralement tous les Chrétiens soumis au Pape. Il termine ainsi : Nous vous envoyons un écrit que nous avons apporté du cœur de l'Orient, savoir, de la terre de Sin ; et un autre écrit sur la foi de la part de l'archevêque de Nisibe, souscrit par deux autres archevêques et par trois évêques. Nous vous faisons avec eux une seconde prière pour l'archevêque de Jérusalem, qui est de notre nation, et pour nos frères, les Chrétiens orientaux, qui sont à Antioche, à Tripoli, à Acre et dans les autres places, afin que vous les recommandiez pour les garantir de la vexation, et qu'ils soient auprès de vous, comme a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ : Tout ce que vous avez fait aux derniers des miens, c'est à moi que vous l'avez fait, et ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le à eux. Voilà qui suffit. Que la grâce divine qui réside dans le sanctuaire de votre cœur, qui opère des miracles et des guérisons à chaque heure par vos saintes mains, vous garde par la vertu de vos compagnons, les saints apôtres, jour et nuit, jusqu'à l'éternité. Amen <sup>1</sup>.

Telle fut la réponse du patriarche des Arméniens. — Mais qu'est-ce que ce cœur de l'Orient, cette terre de Sin ? Serait-ce la Chine même ? — Cela se pourrait. — Nous savons qu'à cette époque le roi d'Arménie avait fait alliance avec le grand khan des Tartares, maître de la Chine ; qu'il se rendit même à sa cour : peut-être que le patriarche l'y accompagna, et que de ce cœur, de ce centre politique de l'Orient, il apporta l'écrit en question.

Frère André avait aussi porté une lettre du Pape à Ignace, patriarche des Jacobites, dont il rapporta également la réponse, ayant pour inscription : « Au suprême Père des pères, le très-saint Innocent, occupant la Chaire du prince des apôtres, à qui le Seigneur a confié les clefs du royaume des cieux, et qu'il a établi le fondement de son Église, Ignace, humble serviteur des serviteurs du Christ, auquel il a été donné par l'Esprit-Saint d'être le pasteur du peuple

<sup>1</sup> Raynald, 1247, n. 32 et seqq.

des Jacobites de la Syrie et de tout l'Orient : adoration sincère d'esprit et de corps.

« Nous faisons savoir à la sainteté du Père commun après le Père céleste, du seigneur commun après le Dieu du ciel, que votre sainte lettre nous est parvenue par la main du saint, du sage et excellent frère André : je l'ai levée sur nos têtes, et nous en avons reçu la bénédiction, comme d'une image de Jésus-Christ. Quant à ce que vous nous avez écrit touchant la paix et la charité commune, mais qui est-ce qui ne se réjouirait pas de la concorde ? Obéissants comme nous sommes à la paix parfaite, nous montrerons d'abord la vérité de notre foi, que nous professons ; et Dieu nous est témoin que ce que nous croyons de cœur, nous le confessons de bouche, et le retraçons par écrit. »

Vient ensuite une profession de foi, qui est entièrement catholique, non-seulement sur la Trinité, mais encore sur l'Incarnation ; car elle porte que Jésus-Christ est Dieu parfait et homme parfait, sans mélange ni confusion. « Nous ne recevons donc pas ceux qui confessent un mélange, une confusion, comme l'excommunié Eutychès ; mais nous recevons tous ceux qui suivent la foi du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et marchent par la voie du concile de Nicée ; nous condamnons et excommunions, au contraire, tous ceux, quels qu'ils soient, qui s'écartent de la foi du bienheureux Pierre et du concile de Nicée, depuis Simon le Magicien jusqu'à nos jours. Telle est notre foi, et celle des Égyptiens, des Arméniens, des Libyens et des Éthiopiens. Nous confessons en même temps que la sainte Église romaine est la mère et la tête de toutes les églises, et qu'en elle reposent les corps des bienheureux Pierre et Paul.

« Pour affermir la paix, nous vous demandons, premièrement, qu'après la mort de notre patriarche, les archevêques s'assemblent et en établissent un selon les canons ; secondement, que le patriarche, les archevêques et les évêques latins, qui sont en nos quartiers, n'aient point de juridiction sur nos patriarches et nos évêques, mais que nous dépendions de vous comme eux ; troisièmement, que les évêques latins ne prennent point de cens sur les églises et les monastères que nous avons chez eux ; mais qu'ils nous laissent la liberté ecclésiastique, et ne cherchent point à profiter de nos travaux ; en quatrième lieu, que ceux qui contractent des mariages avec des Latins ne soient pas contraints à recevoir une seconde fois la confirmation, qu'ils ont déjà reçue au baptême <sup>1</sup>. » C'est que les Arméniens donnent la confirmation avec le baptême, comme les Grecs.

<sup>1</sup> Raynald, 1247, n. 36. Wadding, n. 11.

Parmi les lettres du pape Innocent IV se trouve la profession de foi d'un autre Ignace, patriarche des Chrétiens orientaux, nommés Jacobites, tant pour lui que pour son peuple. Elle est pareillement très-orthodoxe, et commence par ces paroles : Nous croyons au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, une nature et trois personnes. Le Père engendre, le Fils est engendré de lui, le Saint-Esprit procède du Père et reçoit du Fils. Quant à Jésus-Christ, elle dit : Il est en vérité Dieu parfait et homme parfait : un Christ de deux natures, la divine et l'humaine. La nature divine a été conservée dans son essence et dans ses propriétés, et la nature humaine l'a été dans les siennes ; leur union s'est faite sans confusion, sans mélange, sans corruption ; car nous nous accordons avec le bienheureux Pierre, et nous confessons qu'il est le fondement de l'Église, suivant la parole que le Seigneur, qui l'avait nommé Pierre, lui adresse : *Sur cette pierre je bâtirai mon Église*. C'est pourquoi cette Église, où repose son corps, est la mère de toutes les églises dans l'univers entier. Et nous disons et nous prêchons que c'est elle cette lampe resplendissante de laquelle s'allument toutes les autres lampes <sup>1</sup>.

Enfin, dans le recueil des mêmes lettres apostoliques, on trouve encore la profession de foi de Jean, primat des Jacobites orientaux, profession également très-exacte et très-précise <sup>2</sup>. Tout cela, joint à celle que le patriarche des Jacobites fit à Jérusalem l'an 1237, donne lieu de croire que ce peuple était sincèrement revenu à l'unité de la foi et de l'Église. Matthieu Pâris dit bien que ce premier patriarche renonça depuis à la communion de l'Église romaine ; mais il n'y a guère d'apparence à ce qu'il dit, puisque, dix ans après, nous trouvons dans ses successeurs la dévotion la plus filiale envers le chef de l'Église. D'ailleurs Matthieu Pâris est seul à le dire, et son autorité est de soi très-médiocre.

On trouve aussi parmi les lettres d'Innocent IV une confession de foi des Nestoriens, apparemment apportée en même temps que les autres, au nom de l'archevêque Enstaïb de Nisibe, où il confesse que Jésus-Christ est tout ensemble Fils de Dieu et Fils de l'homme, et une seule personne ; que l'union de la divinité avec l'humanité a commencé lors de l'annonciation du mystère à la sainte Vierge, et n'a point cessé à la mort de Jésus-Christ ; enfin, qu'il est un seul Fils et un seul individu <sup>3</sup>.

D'après tous ces documents, nous croyons que, quand dans les siècles du moyen âge il est question des Nestoriens et des Jacobites d'Orient, il ne serait pas juste de conclure, à cause du nom seul,

<sup>1</sup> Raynald, n. 39. Inn. IV, l. 5, *epist.* 122. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 41. Inn. IV, l. 4, *epist.* 123. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1247, n. 43. Inn. IV, l. 4, *epist.* 121.



qu'ils professaient réellement les erreurs de Nestorius et d'Eutychès. Puisqu'ils prennent ce nom, même dans leurs professions de foi adressées au Pape, on voit qu'à leurs yeux c'était un nom de peuple, et non plus d'hérésie. Cette observation nous paraît très-importante, pour être juste envers ces pauvres peuples de l'Orient, et ne pas les représenter plus coupables qu'ils ne sont en effet.

Deux causes bien différentes contribuaient alors à ramener les populations orientales dans le sein de l'unité catholique : d'un côté, le zèle apostolique des religieux de Saint-Dominique et de Saint-François ; de l'autre, la terrible irruption des Tartares, qui portèrent leurs ravages jusque dans la Russie, la Hongrie et la Pologne, et poussaient les chrétientés isolées à chercher du secours dans la chrétienté universelle.

Ainsi, l'an 1246, Daniel, duc de Russie, envoya en Pologne, à Opizon, abbé de Messine, qui était légat du Pape, lui demander le titre de roi, promettant de se soumettre à l'Église romaine, et de joindre ses forces à celles des autres princes catholiques pour repousser les Tartares. Avant cela même, une ambassade de tous les Russes avait été envoyée au souverain Pontife, afin de lui demander un légat pour les instruire dans la foi catholique. Innocent IV leur envoya pour légat Albert, archevêque de Livonie et de Prusse. De son côté, le légat Opizon, nonobstant l'opposition des Polonais, donna les ornements royaux à Daniel, après lui avoir fait prêter serment de reconnaître, lui et les siens, l'autorité du Saint-Siège. Un autre légat, venu après l'archevêque Albert, le couronna roi.

Quant à l'archevêque, il eut ordre du Pape de donner pour évêques aux Russes des hommes choisis pour leur science et pour leur vertu, soit entre les prêtres séculiers, soit entre les frères Prêcheurs et les Mineurs, et le Pape accorda au nouveau roi d'avoir à sa cour un frère Prêcher, nommé Alexis, avec son compagnon. Il accorda encore aux prêtres russes de pouvoir consacrer en pain levé, et de garder le reste de leurs rites qui n'avaient rien de contraire à la foi catholique <sup>1</sup>.

Innocent IV fit plus : dès l'an 1245, il envoya des missionnaires chez les Tartares, pour essayer de les adoucir et d'arrêter leurs ravages. Il y envoya deux frères Mineurs, Laurent de Portugal et Jean de Plan-Carpin, mais séparément, et chacun avec ses compagnons. Voici quelles circonstances purent donner lieu à cette ambassade, ainsi qu'à une autre de 1247.

Les Chrétiens d'Arménie, de Géorgie et d'Albanie, s'étant soumis aux Mongols ou Tartares, jouissaient d'une assez grande tranquil-

<sup>1</sup> Raynald, 1246, n. 28, avec la note de Mansi, 1247, n. 28.

lité. Elle fut troublée, l'an 1240, par la mort du grand général Tcharmagan. L'espèce d'anarchie dans laquelle tombèrent les armées mongoles en l'absence d'un chef suprême causa des maux infinis dans les contrées où elles se trouvaient. Les moindres commandants se croyaient tout permis. Les Chrétiens eurent beaucoup à souffrir par les instigations des Musulmans, qui poussaient les Tartares à les persécuter.

Il y avait alors à la cour du grand khan, qui était Octaï, fils de Ginguiskan, un docteur syrien, nommé Siméon, homme instruit et zélé, qui était allé prêcher l'Évangile aux extrémités de l'Asie. Son mérite lui avait ouvert un accès près d'Octaï, qui le nomma *Ata* ou père ; les autres le nommaient *Raban* ou maître. Informé de tout ce que souffraient les Chrétiens d'Arménie, d'Albanie et de Géorgie, il saisit une occasion favorable pour en parler au khakan, et lui représenta que les persécutions exercées contre des sujets fidèles, qui ne lui avaient jamais opposé de résistance, qui le servaient avec zèle et payaient exactement les tributs, tournaient à la honte plutôt qu'à la gloire de son empire. Ces remontrances furent bien reçues du khakan, qui envoya, en 1241, Siméon lui-même en Arménie, comme administrateur chargé de tout ce qui concernait les Chrétiens, avec des patentes pour le faire reconnaître des généraux qui occupaient ces contrées. Son arrivée mit fin aux souffrances des Chrétiens : le libre exercice de la religion fut rétabli dans tous les pays soumis aux Mongols ; beaucoup de ceux-ci se convertirent et reçurent le baptême. De là vint l'opinion qui se répandit assez généralement dans le Levant, que les Tartares avaient embrassé le christianisme, et que leurs chefs étaient baptisés.

D'après un ordre venu de Kara-Karoum, capitale du grand khan, les généraux mongoles s'assemblèrent, et choisirent, pour remplacer Tcharmagan, l'un d'entre eux, nommé Batchou-Nouyan. Celui-ci réunit des troupes, y joignit, comme auxiliaires, des Arméniens, des Géorgiens et des Syriens, et marcha contre le sultan d'Icône. Il le battit, prit Arzroum, Sébaste et plusieurs autres villes. Hayton, roi chrétien de la petite Arménie, fut obligé de se soumettre en 1244. La même année, les Mongols voulurent joindre à leurs précédentes conquêtes la Syrie, où ils étaient appelés par les vœux des Chrétiens, empressés de voir briser le joug des Musulmans. Boëmond, prince d'Antioche, fut réduit à se soumettre, en 1245, ainsi que plusieurs autres princes. L'expédition s'étant faite en été, les Tartares, peu accoutumés aux grandes chaleurs, perdirent beaucoup d'hommes et de chevaux, et se trouvèrent tellement affaiblis, qu'ils furent forcés de se retirer. Mais ils avaient semé une grande terreur sur la route ; les habitants s'enfuyaient à leur approche, et laissaient leurs villes

désertes. Au seul nom des Tartares, les femmes enceintes avortaient de frayeur. Partout, sur leur passage, ils massacraient les habitants de tout âge et de tout sexe, n'épargnant que les Chrétiens, à cause de leur alliance avec les princes d'Arménie.

Ainsi cette expédition, qui d'abord avait paru devoir ajouter aux maux des Chrétiens, devint, au contraire, la source des négociations qu'ils entamèrent avec les Tartares. Avant d'arriver aux Francs, les Tartares avaient à combattre les restes desseldjoucides d'Icône, les rois de la race de Saladin, et les autres princes musulmans avec lesquels les Francs étaient aussi en guerre. Les Francs et les Mongols étaient donc alliés naturels, et devaient unir leurs efforts contre les Musulmans. A cet intérêt commun, dont on se hâta de se prévaloir, les Papes tentèrent d'en ajouter un autre, celui de la religion ; ils députèrent vers les généraux mongols des missionnaires chargés de leur faire connaître la foi chrétienne. Les idées religieuses des Mongols étaient telles, à cette époque, qu'on pouvait les souhaiter pour favoriser leur conversion. On savait qu'admettant un Dieu unique et tout-puissant, qu'ils nommaient Tagri, c'est-à-dire le Ciel, ils n'ajoutaient à cette idée fondamentale aucune notion accessoire bien précise, et presque point de pratiques superstitieuses. Indifférents à toutes les religions, ils étaient préparés à les adopter toutes également, et pouvaient se faire de leur conversion un titre aux yeux des peuples qu'ils avaient soumis. Ils sont devenus bouddhistes à la Chine, musulmans en Perse. En Allemagne ou en Italie, ils eussent sans doute embrassé le christianisme, et, une seconde fois, l'Europe eût désarmé et policé par la religion les Barbares qu'elle n'eût pas su repousser par les armes <sup>1</sup>.

Innocent IV résolut donc d'envoyer à la fois vers Batou, général de l'armée du Nord, qui campait alors sur les bords du Wolga, et vers Batchou, qui commandait en Perse et en Arménie. Ce fut pour la première ambassade qu'il choisit Laurent de Portugal, Jean de Plan-Carpin, tous deux frères de l'ordre de Saint-François, et il leur recommanda fortement de prendre sur les coutumes des Tartares toutes les informations qu'il serait possible. Dans cette même vue, sans doute, il les envoya séparément, et chacun avec ses compagnons. Toutefois les lettres dont ils étaient porteurs sont de même date, savoir, du 5<sup>me</sup> de mars 1245, et adressées l'une et l'autre au

<sup>1</sup> Abel Rémusat, *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens avec les empereurs mongols. Académie des inscript., etc.*, t. 6. — V. aussi dans *Le Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet*, de M. l'abbé Huc, t. 1, p. 181 et suiv., le récit détaillé et très-intéressant de l'ambassade de Jean de Plan-Carpin. (*Note de l'éditeur.*)

roi et au peuple des Tartares. Dans celle dont était chargé frère Laurent, le Pape leur parle de la chute du premier homme, de l'incarnation du Fils de Dieu et de la rédemption du genre humain, puis il ajoute : Le Fils de Dieu, montant au ciel après sa résurrection, a laissé sur la terre un vicaire, auquel il a confié le soin des âmes et les clefs du royaume des cieux, afin que lui et ses successeurs eussent le pouvoir de l'ouvrir et de le fermer. Ayant donc succédé à ce vicaire, et désirant ardemment votre salut, nous vous envoyons les porteurs de ces présentes, afin que, recevant leurs instructions, vous puissiez embrasser la foi chrétienne<sup>1</sup>. Ces paroles d'Innocent IV reviennent à celles de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Optat, de saint Léon, que Pierre seul a reçu les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres.

Frère Jean de Plan-Carpin avait été compagnon de saint François ; il fut le premier custode de Saxe, puis provincial d'Allemagne, et étendit son ordre en Bohême, en Hongrie, en Norwège et en Danemark. La lettre dont il était chargé pour les Tartares contenait des reproches de leurs ravages et de leurs cruautés contraires à l'humanité ; le Pape les exhortait à s'en désister, principalement à l'égard des Chrétiens, à en faire pénitence et à s'humilier devant Dieu ; enfin à dire quel est le motif de leurs entreprises, et jusqu'où ils prétendent pousser leurs conquêtes. Dans une autre lettre à des missionnaires du même ordre, il leur donne de grands pouvoirs, entre autres de donner la tonsure et l'ordre d'acolyte<sup>2</sup>.

Voici l'abrégé de la relation de frère Jean de Plan-Carpin, laquelle nous a été conservée par Vincent de Beauvais. Nous partîmes par le commandement du Pape, l'an 1246, et d'abord nous nous adressâmes au roi de Bohême, qui nous était ami. Il nous conseilla d'aller par la Pologne et la Russie, et nous donna des lettres et une bonne escorte. Étant arrivés chez Conrad, duc de Lancicie, nous y trouvâmes Vasilico, duc de Russie, qui, à la prière du duc Conrad, nous mena chez lui et nous y retint quelque temps. Nous le priâmes de faire venir ses évêques, et nous leur lûmes les lettres du Pape, qui les exhortaient à se réunir à l'Église, et nous nous efforcâmes de les persuader ; mais ils ne purent nous donner de réponse décisive, à cause de l'absence du duc Daniel, frère de Vasilico, qui était allé trouver Batou, chef des Tartares. Vasilico nous fit conduire jusqu'à Kiow, métropole de la Russie ; mais notre vie était souvent en péril, à cause des Lithuaniens, qui faisaient souvent des courses dans le pays, et nous souffrîmes beaucoup du froid et de la neige.

<sup>1</sup> Raynald, 1245, n. 16. Wadding, n. 3. — <sup>2</sup> *Ibid.*, Raynald, n. 18 et 19.

Le second jour après la Purification, c'est-à-dire le 4<sup>m</sup>e de février 1246, nous arrivâmes à Canove, village dépendant immédiatement des Tartares, et, le premier vendredi après le jour des Cendres, qui était le 23<sup>m</sup>e du même mois, nous arrivâmes à la première garde des Tartares. Le lendemain matin, après avoir un peu marché, nous rencontrâmes ceux qui y commandaient ; et ils nous demandèrent pourquoi nous étions venus chez eux, et quelle affaire nous y avions. Nous répondîmes : Nous sommes les envoyés du Pape, qui est le père et le seigneur des Chrétiens ; il nous envoie au roi, aux princes des Tartares et à toute la nation, parce qu'il désire que tous les Chrétiens soient amis des Tartares et aient la paix avec eux. Il souhaite de plus que les Tartares soient auprès de Dieu dans le ciel ; c'est pourquoi il les exhorte, tant par ses lettres que par nous, à se faire Chrétiens, parce que, autrement, ils ne peuvent être sauvés. Il leur mande encore qu'il s'étonne de ce qu'ils ont fait mourir tant d'hommes, principalement des Chrétiens, et en particulier des Hongrois, des Moraves et des Polonais, qui sont ses sujets, vu que ces peuples ne les avaient point offensés. Et parce que Dieu en est fort irrité, il les exhorte à s'en abstenir désormais et à en faire pénitence. Il les prie aussi de lui écrire ce qu'ils veulent faire à l'avenir et quelle est leur intention.

Les Tartares, ayant ouï notre réponse, dirent qu'ils nous feraient conduire à Corenza, qui est le chef de la garde avancée contre les peuples d'Occident, pour éviter les surprises, et on dit qu'il commande un corps de soixante mille hommes. Il garde le cours du Niéper, du côté de la Russie.

Quand nous fûmes arrivés à sa cour, il nous fit loger loin de lui, et nous envoya demander comment nous voulions le saluer, c'est-à-dire quels présents nous voulions lui faire. Nous répondîmes que le Pape n'envoyait point de présents, ne sachant si nous pourrions arriver jusqu'à eux, outre que nous étions venus par des contrées fort dangereuses ; mais que nous ne laisserions pas de lui faire honneur du peu que nous avions pour notre subsistance. On nous mena à sa horde ou sa tente, et on nous avertit de fléchir trois fois le genou gauche à la porte et de prendre garde de ne pas marcher sur le seuil. Quand nous fûmes entrés, il fallut nous tenir à genoux pendant que nous exposions notre charge devant Corenza et tous les grands qu'il avait assemblés pour ce sujet ; elle était telle que nous venons de l'expliquer. Nous présentâmes aussi les lettres du Pape ; mais l'interprète que nous avons amené de Kiowie n'était pas capable de les expliquer, et nous n'en trouvions point d'autre assez habile.

De là, on nous donna des chevaux et trois Tartares pour nous conduire promptement à Batou-Kan, qui est le plus puissant entre eux après l'empereur, et campe sur le Wolga. Nous nous mîmes en chemin le lundi d'après le premier dimanche de carême, c'est-à-dire le 26<sup>me</sup> de février 1246 ; et, quoique nous fissions grande diligence, nous ne pûmes arriver que le samedi de la Semaine Sainte, c'est-à-dire le 4<sup>me</sup> d'avril. Étant au quartier de Batou, nous fûmes logés environ à une lieue de lui, et on dut nous mener en sa présence ; on nous dit qu'il fallait passer entre deux feux. Nous ne voulions point le faire ; mais ils nous dirent que ce n'était qu'une précaution, afin que, si nous avions quelque mauvais dessein ou si nous portions quelque poison, le feu en empêchât l'effet. Nous répondîmes que nous le ferions pour détruire ces mauvais soupçons. Nous eûmes audience avec les mêmes cérémonies que chez Corenza ; nous demandâmes des interprètes pour traduire les lettres du Pape, et on nous en donna le Vendredi Saint. Nous les traduisîmes avec eux en russe, en arabe et en tartare ; et cette dernière traduction fut présentée à Batou, qui la lut attentivement.

Le Samedi Saint, il nous fit dire que nous irions trouver l'empereur Kouïne, autrement Gayouk ; mais il retint quelques-uns des nôtres, sous prétexte de les renvoyer au Pape ; et nous leur donnâmes des lettres contenant la relation de tout ce que nous avons fait. Mais quand ils furent arrivés au Niéper, on les y retint jusqu'à notre retour. Le jour de Pâques, après l'office, nous nous séparâmes de nos frères avec beaucoup de larmes, ne sachant si nous allions à la vie ou à la mort. Deux Tartares nous conduisaient, et nous étions si faibles, qu'à peine pouvions-nous aller à cheval ; car, pendant ce carême, nous n'avions eu autre nourriture que du millet avec de l'eau et du sel. Il en était de même les autres jours de jeûne, et nous ne buvions que de la neige fondue. Nous ne laissâmes pas de marcher en grande diligence, changeant de chevaux souvent quatre ou cinq fois le jour, depuis l'octave de Pâques, 15<sup>me</sup> d'avril 1246, jusqu'au jour de la Madeleine, 22<sup>me</sup> de juillet. Pendant ce long voyage, nous vîmes les campagnes semées de têtes et d'ossements d'hommes morts, et une infinité de villes et de châteaux ruinés, tristes monuments du passage des Tartares.

A la Madeleine, nous arrivâmes auprès de Kouïne ; mais il ne nous donna pas alors audience, parce qu'il n'était pas élu empereur et ne se mêlait pas encore du gouvernement <sup>1</sup>.

Pour entendre cet endroit de la relation, il faut savoir que Octaï,

<sup>1</sup> Vincent. Bellov., *Specul. historial.*, l. 31, n. 19-30.

filz de Ginguiskan et second empereur des Mongols ou Tartares, mourut l'an 1241, après avoir désigné pour son successeur Gayouk, son filz aîné, qui est ici nommé Kouïne, et ailleurs Gino-Kan. Sa mère Tourakina, qui était chrétienne, gouverna pendant l'inter-règne, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de la nation, où Gayouk fut élu pour son mérite, en 1246. Il avait deux principaux ministres, l'un nommé Cadac, l'autre Gincaï : Cadac était Chrétien et baptisé ; Gincaï, sans l'être, ne laissait pas d'être favorable aux Chrétiens, et tous deux leur attirèrent la bienveillance de Gayouk-Kan et de sa mère, en sorte qu'ils traitaient bien les évêques et les moines, et estimaient les peuples chrétiens, comme les Francs, les Russes, les Syriens et les Arméniens <sup>1</sup>. La relation continue :

Après que nous eûmes été cinq ou six jours auprès de Kouïne, autrement Gayouk, il nous envoya à sa mère, au lieu où se tenait l'assemblée générale. Nous y fûmes environ quatre semaines ; on y fit l'élection, et Gayouk devait être mis sur le trône le jour de l'Assomption de Notre-Dame ; mais la grêle, qui survint, obligea de différer. Nous demeurâmes là jusqu'au jour de Saint-Barthélemi, 24 août 1246, auquel Gayouk fut intronisé en présence de quatre mille ambassadeurs, deux rois de Géorgie et d'une foule d'autres princes ; et tous, tant les grands que le peuple, vinrent fléchir les genoux devant lui, excepté nous, qui n'étions pas ses sujets. Il paraissait avoir quarante ou quarante-cinq ans ; il était de taille médiocre, prudent, rusé et fort sérieux. Les Chrétiens qui étaient de sa maison nous assuraient qu'il devait se faire Chrétien. Ce qui le faisait croire, c'est qu'il tenait auprès de lui des ecclésiastiques qu'il entretenait à ses dépens, et avait une chapelle devant sa grande tente, où ils chantaient publiquement et donnaient le signal pour les heures à la manière des Grecs ; les autres chefs des Tartares ne donnaient point cette liberté aux Chrétiens. Toutefois, pendant que nous étions là, à la même assemblée, il leva l'étendard contre l'Église romaine et l'empire romain, et contre tous les royaumes et les peuples d'Occident, menaçant de leur faire la guerre s'ils ne faisaient ce qu'il mandait au Pape et à tous les chrétiens, savoir, de se soumettre à lui ; car il ne craint aucun pays dans le monde que la chrétienté. Or, leur intention est de se soumettre toute la terre, suivant l'ordre que Ginguiskan leur en a donné.

Nous fûmes donc appelés devant lui, au lieu même où il avait été intronisé. Gincaï, son premier secrétaire, écrivit nos noms et les noms de ceux qui nous avaient envoyés, et les récita à haute voix

<sup>1</sup> D'Herbelot, *Biblioth. orient.*, p. 358. Aboulfar., p. 821. Haiton, c. 19.

devant l'empereur. Nous fûmes du petit nombre de ceux qui furent admis en sa présence. Il nous envoya près de sa mère, pendant qu'il fit la cérémonie de lever l'étendard contre l'Occident, ne voulant pas que nous en eussions connaissance ; puis nous revînmes, et fûmes bien un mois auprès de lui, souffrant beaucoup de faim et de soif, car ce qu'on nous donnait pour quatre jours suffisait à peine pour un.

Ensuite l'empereur nous envoya chercher, et nous fit dire par Gincai, son secrétaire, d'écrire nos propositions et de les lui présenter. Puis on nous demanda s'il y avait auprès du Pape des gens qui sussent lire le russe, l'arabe ou le tartare. Nous dîmes que nous n'avions pas d'usage de ces écritures, mais que des Arabes pourraient écrire en tartare ce qu'on leur dirait, et nous l'expliquer ; que nous l'écririons en notre langue, et porterions au Pape l'original et la traduction. On nous appela le jour de Saint-Martin. Alors Cadac, premier ministre, Gincai et plusieurs écrivains vinrent à nous, nous expliquèrent mot à mot la lettre de l'empereur, que nous écrivîmes en latin, et nous en donnèrent une traduction en arabe, pour nous servir quand nous trouverions quelqu'un qui l'entendit.

L'empereur se proposait d'envoyer avec nous des gens de sa part, et un des Tartares qui nous accompagnaient nous exhorta à le demander. Nous répondîmes que, si l'empereur les envoyait de lui-même, nous les conduirions volontiers. Mais il ne nous paraissait pas expédient que ces envoyés vinssent, pour plusieurs raisons. Nous craignions que, voyant nos divisions et nos guerres, ils ne fussent plus encouragés à marcher contre nous ; nous craignions que ces envoyés ne fussent des espions, qu'ils ne fussent tués par nos gens, dont nous connaissions l'insolence, ou qu'on ne nous les ôtât de force. Enfin, nous ne voyions aucune utilité à leur voyage, puisqu'ils n'auraient autre charge que de porter les lettres de leur empereur au Pape et aux princes, et nous avions ces lettres. Nous fûmes congédiés le troisième jour après, savoir, le jour de Saint-Brice, 13<sup>me</sup> de novembre ; et, pendant notre retour, nous passâmes tout l'hiver dans des déserts, où souvent nous étions réduits à coucher sur la neige. Nous marchâmes ainsi jusqu'à l'Ascension, c'est-à-dire au 9<sup>me</sup> de mai 1247. Alors nous arrivâmes près de Batou-Kan ; et, le samedi d'après la Pentecôte, nous vînmes au quartier de Mosii, où l'on avait arrêté nos compagnons et nos serviteurs. Nous nous les fîmes ramener, puis nous arrivâmes à Corenza, qui nous donna deux Comains pour nous conduire en Russie.

Nous arrivâmes à Kiewie quinze jours avant la Saint-Jean ; et les habitants vinrent au-devant de nous pleins de joie, nous félicitant comme si nous étions ressuscités ; on nous en fit autant par toute



la Russie, la Pologne et la Bohême. Daniel et Vasilico, son frère, nous firent grande fête, et nous retinrent bien huit jours, contre notre dessein. Cependant ils délibérèrent entre eux, et avec les évêques et les autres gens de bien, sur les propositions que nous leur avions faites allant en Tartarie. Leur réponse fut qu'ils voulaient tenir le Pape pour leur seigneur et leur père, et la sainte Église romaine pour leur mère et maîtresse, confirmant tout ce qu'ils avaient mandé au Pape sur ce sujet, par un de leurs abbés, et ils lui envoyèrent encore des nonces avec nous <sup>1</sup>. Telle est la relation de frère Jean de Plan-Carpin et des frères Mineurs qui l'accompagnèrent en ce voyage.

Suivant une lettre du connétable d'Arménie au roi de Chypre, les envoyés du Pape demandèrent au khan pourquoi ses armées ravageaient le monde, et il leur répondit que Dieu avait ordonné à lui et à ses aïeux de punir les nations criminelles ; et, comme ils ajoutèrent que le Pontife désirait savoir si le khakan était Chrétien, il leur dit que Dieu le savait, et que, si le Pape voulait le savoir, il n'avait qu'à venir l'apprendre <sup>2</sup>. Aboulfarage donne comme un fait positif que Gayouk avait embrassé le christianisme <sup>3</sup>. Tous les auteurs s'accordent à dire que la célèbre Tourakina, mère de Gayouk, qui était née chez les Kéraïtes, tribu de Vang-Kan, connu parmi les Latins sous le nom de Prêtre-Jean, professait la religion chrétienne.

La seconde ambassade que le pape Innocent IV envoya aux Tartares, celle à Batchou-Nouyan, qui commandait en Perse et en Arménie, était composée de quatre religieux de l'ordre de Saint-Dominique, savoir : Ascelin, Simon de Saint-Quentin, Alexandre et Albert, auxquels se joignirent en route Guichard de Crémone et André de Lonjumel. Simon écrivit la relation de leur voyage ; elle commence ainsi :

L'an 1247, le jour de la translation de saint Dominique, c'est-à-dire le 24<sup>me</sup> de mai, frère Ascelin, envoyé par le Pape, arriva avec ses compagnons à l'armée des Tartares, en Perse, commandée par Bayoth-Noy (Batchou-Nouyan), qui, l'ayant appris, envoya quelques-uns de ses grands officiers, avec son principal conseiller et des interprètes. Ils leur demandèrent de quelle part ils venaient. Frère Ascelin répondit : Je suis envoyé du seigneur Pape, qui, chez les Chrétiens, est estimé le plus grand de tous les hommes en dignité, et révééré comme leur père et leur seigneur. Les Tartares, fort indignés de ce discours, s'écrièrent : Comment osez-vous dire que le Pape,

<sup>1</sup> Vincent. Bellov., l. 31, n. 30-38. — <sup>2</sup> D'Acheri, *Spicil.*, t. 3, p. 624. Vincent. Bellov., l. 32, n. 92. — <sup>3</sup> *Chron.*, Bar-Hebr., p. 525.

votre maître, est le plus grand de tous les hommes ? Ne sait-il pas que le khan est le fils de Dieu (le fils du Ciel), et que Bayoth-Noy et Batho sont des princes soumis à lui ? Ascelin répondit : Le Pape ne sait pas qui est le khan, ni qui sont Bayoth-Noy et Batho ; il n'a jamais ouï leurs noms. S'il les avait sus, il n'aurait pas manqué de les mettre dans les lettres dont il nous a chargés. Il a seulement appris qu'une certaine nation barbare, nommée les Tartares, est sortie de l'Orient, a conquis plusieurs pays et passé une infinité d'hommes au fil de l'épée. Étant donc touché de compassion, par le conseil de ses frères les cardinaux, il nous a envoyés à la première armée des Tartares que nous rencontrerions, pour en exhorter le chef et tous ceux qui lui obéissent à cesser cette destruction, principalement des Chrétiens, et à se repentir des crimes qu'ils ont commis. C'est pourquoi nous prions votre maître de recevoir les lettres du Pape et d'y faire réponse.

Les Tartares s'en allèrent, et revinrent quelque temps après revêtus d'autres habits, et demandèrent aux frères s'ils apportaient des présents. Ascelin répondit : Le Pape n'a pas accoutumé d'envoyer des présents, principalement à des inconnus et des infidèles ; au contraire, les Chrétiens, ses enfants, lui en envoient, et souvent les infidèles mêmes <sup>1</sup>.

Au sujet des présents que les Mongols exigeaient des ambassadeurs qui venaient à eux, un auteur manuscrit du temps rapporte l'anecdote suivante : Un Français vint au grand khan des Tartares, et l'empereur lui demanda quelle chose il lui avait apportée. Le Français répondit : Sire, je ne vous ai rien apporté, car je ne savais pas du tout votre grande puissance. Comment, dit l'empereur, les oiseaux qui volent par les pays ne t'ont-ils rien dit de notre puissance, quand tu entras dans ce pays-ci ? Sire, répondit le Français, il se peut bien qu'ils me l'aient dit, mais je n'ai pas entendu leurs paroles. Et par ainsi fut apaisé l'empereur <sup>2</sup>.

Pour en revenir à la relation de Simon, les Tartares demandaient aux frères si les Francs passaient encore en Syrie, car ils disaient avoir appris de leurs marchands que plusieurs devaient y venir bientôt. Et peut-être songeaient-ils à leur tendre des pièges, en feignant de vouloir embrasser la foi, ou, autrement, pour les détourner de leurs terres et se les rendre amis, au moins pour un temps. Car, au rapport des Géorgiens et des Arméniens, ils craignaient les Francs sur toutes les nations du monde <sup>3</sup>. C'est qu'ils en connaissaient la

<sup>1</sup> Vinc. Bellov., I. 32, c. 40 et seqq. — <sup>2</sup> Pérégrination de frère Briault, fol. 276, recto. *Biblioth. du roi*. — <sup>3</sup> Vincent. Bellov., c. 41.

bravoure, non-seulement par la renommée, mais encore par bien des faits, entre autres par l'aventure que voici. Deux Francs ou Français avaient été faits prisonniers par les Mongols à la prise d'une ville. Les chefs tartares, qui avaient entendu dire que les Francs étaient des braves, eurent la curiosité de les faire combattre l'un contre l'autre, pour jouir du spectacle de leur combat et de leur mort. On leur donna donc des chevaux et des armes, comme pour un tournoi. Mais les deux Francs, au lieu de courir l'un sur l'autre, se jetèrent sur les Tartares, en tuèrent quinze, en blessèrent grièvement trente, avant qu'on pût les tuer eux-mêmes. Cette action, entre les autres, inspira aux Mongols une telle crainte des Francs, qu'ils défendirent à tous les tributaires de prendre, à l'avenir, des Francs dans leurs armées <sup>1</sup>.

Ensuite, continue la relation de Simon, les officiers tartares revinrent et dirent aux frères : Si vous voulez voir notre maître et lui présenter les lettres du vôtre, il faut que vous l'adoriez par trois génuflexions, comme le fils de Dieu (le fils du Ciel) régnant sur la terre ; car tel est l'ordre du khan que Bayoth-Noy soit honoré comme lui-même. Quelques-uns des frères craignaient que cette adoration ne fût une idolâtrie ; mais frère Guichard de Crémone, qui savait les coutumes des Tartares, leur répondit : Ne craignez rien, on ne vous demande cette sorte de révérence que pour marquer que le Pape et toute l'Église seront soumis aux ordres du khan ; et tous les ambassadeurs font cette cérémonie. Les frères, ayant délibéré sur ce sujet, résolurent tout d'une voix de perdre plutôt la tête que de faire ces génuflexions, tant pour ne pas scandaliser les Géorgiens, les Arméniens et les Grecs, même les Persans, les Turcs et toutes les nations orientales, que pour ne pas donner lieu aux Tartares d'espérer jamais soumettre l'Église romaine, ni à leurs captifs chrétiens de désespérer de leur délivrance.

Ascelin déclara cette résolution à tous les assistants, et ajouta : Pour vous montrer que nous ne parlons pas ainsi par orgueil ou par une dureté inflexible, nous sommes prêts à rendre à votre maître tout le respect que peuvent rendre, avec bienséance, des prêtres de Dieu et des religieux, nonces du Pape ; nous lui rendrons le même respect qu'à nos supérieurs, à nos rois et à nos princes. Que si Bayoth-Noy voulait se faire Chrétien, suivant le souhait du Pape et le nôtre, non-seulement nous fléchirions le genou devant lui et devant vous tous, mais nous vous baisierions encore la plante des pieds. A

<sup>1</sup> Vincent. Bellow., l. 31, c. 141. L. 30, c. 87. Guill. Nangis, *Gesta S. Lud.* Duchesne, t. 5, p. 340.

cette proposition, les Tartares entrèrent en fureur, et dirent aux frères : Vous nous exhortez, nous, à nous faire Chrétiens et à devenir des chiens comme vous ? Votre Pape n'est-il pas un chien, et tous vous autres des chiens ? Ascelin ne put répondre que par une simple négative, tant étaient grandes leurs clameurs et leurs emportements.

Les réponses des frères étant apportées à Bayoth-Noy, il les condamna à mort. Mais quelques-uns de son conseil étaient d'avis de n'en tuer que deux, et de renvoyer les deux autres au Pape. D'autres disaient : Il faut en écorcher un, emplir sa peau de paille, et la renvoyer à son maître par ses compagnons. On proposait encore d'autres manières de s'en défaire. Enfin, une des six femmes de Bayoth-Noy lui dit : Si vous faites mourir ces envoyés, vous vous attirerez la haine de tout le monde, vous perdrez les présents qu'on vous envoie de toutes parts, et on fera mourir sans miséricorde vos propres envoyés. L'officier qui avait soin des ambassadeurs ajouta : Te souvient-il combien le khan fut courroucé contre moi pour un messenger que tu me fis cuire, et auquel j'arrachai le cœur du ventre pour le suspendre à mon poitrail et le montrer par toute l'armée ? Sache que si tu me commandes d'occire ces envoyés-ci, je ne le ferai point, mais m'en irai au plus tôt trouver le khan, et t'accuserai comme faux et déloyal dans les œuvres que tu veux faire. Bayoth-Noy se rendit à ces raisons.

Les Tartares revinrent aux frères, et leur demandèrent comment les Chrétiens adoraient Dieu. Ascelin répondit : En plusieurs manières : les uns prosternés, les autres à genoux, d'autres autrement. Plusieurs étrangers adorent votre maître comme il lui plaît, épouvantés par sa tyrannie ; mais le Pape et les Chrétiens ne la craignent point, et ne reconnaissent point les ordres du khan, dont ils ne sont point sujets. Les Tartares dirent : Mais vous adorez du bois et des pierres, c'est-à-dire les croix qui y sont gravées. Ascelin répondit : Les chrétiens n'adorent ni le bois ni la pierre, mais la figure de la croix, à cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui y a été attaché pour notre salut.

Ensuite, Bayoth-Noy leur fit dire d'aller trouver le khan, pour voir eux-mêmes la grandeur de sa puissance et lui rendre les lettres du Pape. Mais Ascelin, instruit des artifices du Tartare, répondit : Mon maître ne m'a pas envoyé au khan, qu'il ne connaît point, mais à la première armée que je rencontrerais. Je n'irai donc point au khan ; et si votre maître ne veut pas recevoir les lettres du Pape, je retournerai vers lui, et lui rendrai compte de ce qui s'est passé. Les Tartares ajoutèrent : De quel front osez-vous avancer que le Pape est le plus grand de tous les hommes ? Qui a jamais ouï dire que votre Pape ait

conquis autant et d'aussi grands royaumes que le khan en a conquis par la concession de Dieu, dont il est le fils ? Le khan est donc plus grand que votre Pape et que tous les hommes. Ascelin répondit : Nous disons que le Pape est le plus grand de tous les hommes en dignité, parce que le Seigneur a donné à saint Pierre et à ses successeurs la puissance universelle sur toute l'Église, sur toutes les nations conquises, non par le fer, mais par le bois de la croix. Il s'efforça de satisfaire plus amplement à la question des Tartares par plusieurs exemples et plusieurs raisons, qu'ils ne comprirent point, parce qu'ils étaient trop brutaux.

On traduisit ensuite les lettres du Pape en persan, et de persan en tartare, afin que Bayoth-Noy pût les entendre. Les frères demandèrent sa réponse. Mais ils furent plus de deux mois à l'attendre, étant traités comme des misérables, avec le dernier mépris. On les laissait à la porte de sa tente depuis le matin jusqu'à midi, ou plus tard, exposés à l'ardeur du soleil pendant les mois de juin et de juillet, et souvent on ne daignait pas même leur parler. Enfin ils obtinrent leur congé le jour de Saint-Jacques, le 25<sup>me</sup> de juillet ; et Bayoth-Noy dépêcha avec eux ses envoyés, chargés de sa lettre pour le Pape et de celle du khakan à lui, qu'ils nommaient la *lettre de Dieu*. C'est l'expression chinoise de *lettres du ciel*, par laquelle on désigne, en effet, tous les ordres émanés de l'empereur.

La lettre du khan Gayouk n'était qu'une commission à Bayoth-Noy ou Batchou-Nouyan, au nom de Ginguiskan, pour faire reconnaître sa puissance par toute la terre. La lettre de Bayoth-Noy portait : « Voici la parole de Bayoth-Noy, envoyé par l'autorité divine du khan. Sache, ô Pape, que tes nonces sont venus et ont apporté tes lettres. Ils ont dit de grandes paroles ; nous ne savons si c'est par ton ordre ou d'eux-mêmes. Tu disais dans tes lettres : Vous tuez et faites périr bien des hommes. L'ordre que nous avons reçu de Dieu et de celui qui commande à toute la terre est tel : Qui-conque obéira au commandement, qu'il demeure dans son pays et dans ses biens, et livre ses forces au maître du monde ; ceux qui n'obéiront pas, qu'ils soient détruits ! Si donc vous voulez demeurer dans votre pays et dans vos biens, il faut que toi, Pape, tu viennes en personne à nous et au maître de toute la terre ; et, avant que tu viennes, il faut que tu envoies des nonces, pour nous faire savoir si tu viendras ou non, et si tu veux traiter avec nous ou être notre ennemi. Envoie-nous une prompte réponse à ces ordres, que nous t'envoyons par les mains d'Aybeg et de Sargis <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Vinc. Bellov., l. 32, c. 41-52.

Ces arrogantes idées de domination universelle sont encore aujourd'hui la base du droit public des Chinois, qui, ne reconnaissant d'autre souverain dans l'univers que le *Fils du ciel*, ou l'empereur, qualifient de révolte toute tentative d'indépendance, et de brigands tous les peuples qui osent faire la guerre à l'empire.

Matthieu Pâris nous apprend que, dans l'été de 1248, époque du retour d'Ascelin, deux envoyés des Tartares vinrent trouver le Pape de la part de leur prince : il n'y a guère de doute que ces envoyés ne fussent ceux que Batchou avait choisis pour porter sa réponse aux lettres du Pape. Innocent IV les reçut avec les marques de la plus haute distinction ; il leur donna des robes d'écarlate ornées de fourrures précieuses, et souvent il s'entretenait avec eux par interprètes ; mais le sujet de leurs fréquentes entrevues est demeuré un mystère <sup>1</sup>. Nous verrons les relations des Tartares avec l'Occident et avec le Pape devenir plus amicales.

Celles que les sultans de Syrie et d'Égypte entretenaient, l'an 1246, avec Innocent IV, ont de quoi étonner par le respect et la politesse qu'ils lui témoignent. On trouve sur cette année les lettres de quatre sultans, en réponse à celles que le Pape leur avait envoyées par des frères Prêcheurs. La plus longue est celle du sultan de Babylone, autrement du Caire, en Égypte. En voici l'inscription : « Au saint, à l'illustre, au pur, à l'excellent, au contempteur des choses temporelles, à l'adorateur de Dieu, au vénérable, au sublime, au savant, au grand, au chef de la chrétienté, au conducteur des enfants du baptême, qui est assis sur la Chaire de Simon et a l'esprit orné de la sainte théologie, au Pape de Rome, dont Dieu veuille perpétuer la prospérité. »

Dans sa lettre, le Pape l'exhortait à se faire Chrétien, et le priait de faciliter aux frères le passage chez les Tartares. Sur le premier point, la réponse du sultan, écrite par un de ses ministres, commence par de grands lieux communs de théologie musulmane, pour relever l'unité de Dieu et sa singularité, sans compagnon, sans société de femme ni d'enfants, sans partage, sans nombre, sans composition, qui sont les expressions dont ils se servent pour exclure la trinité des personnes divines. Il reconnaît la mission divine des prophètes, en particulier celle de Moïse et de Jésus-Christ, mais il place Mahomet encore au-dessus. « Le zèle du Pape pour notre salut et celui des autres, à quoi l'oblige son devoir, est une chose louable, et justifie celui qui la fait dans cette intention. Nos esprits en doivent être excités, nos désirs enflammés, de manière que nous

<sup>1</sup> Matth. Pâris, 1248.

cherchions, avec la grâce de Dieu, à être délivrés du péché, à parvenir à des degrés sublimes, à mériter une demeure avec les anges, les prophètes, les martyrs et les justes, dont la société est si belle et si agréable. Mais nous aurions désiré pouvoir nous réunir et conférer de ces choses de vive voix. Comme cela était impossible, nous avons voulu conférer avec les frères Prêcheurs, que le Pape avait envoyés. Mais il n'était pas tout à fait sûr pour eux de disputer de votre religion et de la nôtre, dans notre pays, en présence de nos savants. De plus, la langue était un obstacle : ils ne savaient pas l'arabe, et n'étaient accoutumés à disputer qu'en latin ou en français. Leur pauvreté et leur vie monastique nuisaient encore, quoiqu'on vît manifestement reluire en eux la science et la vertu, le mépris du monde, la religion et la pureté des mœurs.

« La lettre du Pape marquait qu'ils voulaient aller vers les Tartares, et il nous exhortait à les aider dans leur dessein ; mais nous ne leur avons pas conseillé d'entreprendre ce voyage. La fureur et la cruauté des Tartares vont bien au delà de ce que vous en dites : l'Antechrist lui-même ne retiendrait pas ses larmes s'il voyait seulement une partie des maux qu'ils commettent. Mais Dieu, par sa miséricorde, a consolé les Musulmans en la personne d'un sultan qui fera sentir aux Tartares l'ardeur du feu qu'ils ont allumé ; c'est Melic-Saleh, notre maître, à qui, cette année, ils ont envoyé des ambassadeurs pour lui demander la paix ; mais il ne leur a pas permis de venir à sa porte, ni de baiser la poussière de ses pieds. Quant aux lettres du saint, ainsi nomme-t-il le Pape, chaque fois qu'elles arrivent, elles nous apportent de la joie et de la consolation. Qu'il envoie donc plus fréquemment, pour marquer ce qui lui est agréable et ce qui lui arrive. » Avec cette lettre se trouvent plusieurs diplômes par lesquels le sultan accorde des sûretés aux frères Prêcheurs pour le gouvernement spirituel des Chrétiens dans ses terres <sup>1</sup>.

Il y a une lettre semblable d'Ismaël, sultan de Damas, « pour la sainte, apostolique et vénérable présence du seigneur Pape, le dominateur des nations franques, le commandant des capitaines de la loi chrétienne, le chef libéral de la chrétienté. Que Dieu lui soumette tous ses princes, qu'il fasse pénétrer son précepte dans leurs jugements, et réunisse à son service et à son obéissance toutes les nations qui adorent la croix ! » Après cet exorde, le sultan loue le zèle du Pape pour la conversion des âmes, particulièrement sa lettre, qui contenait, dit-il, tout ce qu'il faut pour le bon gouvernement de l'espèce humaine <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Raynald, 1247, n. 57-68. Inn. IV, l. 4, *epist.* 115. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 69. Inn., *epist.* 16.

Un autre sultan, nommé David, après avoir exposé les mêmes idées dans sa réponse, la termine par ces mots : Que le Dieu de gloire conserve le Pape magnifique, vénérable, religieux, croyant, sage, régner, modeste, magnanime, vertueux, honorable, l'honneur des patriarches, l'oracle des Chrétiens, la gloire de la multitude des Francs, de ce que, dans ses lettres, il a bien voulu lui parler de cette philosophie qui éclaire la multitude et restaure ceux qui l'étudient <sup>1</sup> !

Un quatrième sultan, dont le nom paraît avoir été Josué, dans une lettre encore plus polie et plus soumise, proteste *au sublime seigneur de la Chaire suprême*, que si l'église du Saint-Sépulcre a été violée à Jérusalem, ce n'est point de sa faute ni en sa présence, mais par des troupes ennemies, qui surprirent la ville avant son arrivée ; depuis, il n'a rien négligé pour réparer et prévenir un pareil malheur <sup>2</sup>.

Voici qui explique ces relations amicales des sultans de Syrie avec le Pape. Les sultans de Damas, d'Alep, de Hamah et de Carac avaient fait alliance ou du moins conclu des trêves avec les Chrétiens de Palestine contre le sultan d'Égypte. Celui-ci appela à son secours les Corasmiens, que les Tartares avaient chassés de leur pays, et leur abandonna ou leur promit la Palestine pour habitation. Ce qui en arriva, nous l'apprenons d'une lettre du 25<sup>me</sup> de novembre 1244, que Robert, patriarche de Jérusalem, Henri, archevêque de Nazareth, et d'autres prélats de terre sainte adressèrent à tous les prélats de France et d'Angleterre. En voici la substance :

Les Tartares, détruisant la Perse, ont tourné leurs armes contre les Corasmiens, et les ont chassés de leur pays, en sorte que, n'ayant plus d'habitation certaine, ils en ont demandé à plusieurs princes sarrasins, sans pouvoir en obtenir ; mais le sultan de Babylone, ne voulant pas les recevoir chez lui, leur a abandonné la terre sainte, les invitant à s'y établir et leur promettant son secours. Ils sont donc venus avec une grande armée de cavalerie, menant leurs femmes et leurs familles, et si subitement, que ni nous, ni ceux qui étaient proches, n'avons pu les prévenir. Ils sont entrés dans la province de Jérusalem, du côté de Saphet et de Tibériade, et se sont emparés de tout le pays, depuis le Touron des chevaliers jusqu'à Gazare. Alors, de l'avis unanime des maîtres du Temple, de l'Hôpital et des chevaliers Teutoniques et de la noblesse du pays, nous avons résolu d'appeler à notre secours les sultans de Damas et de Chamèle, nos alliés, et ennemis particuliers des Corasmiens ; mais comme ce secours tardait à venir, et que Jérusalem est sans aucune

<sup>1</sup> Raynald, n. 73, et *epist.* 117. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 74 et 75, *epist.* 118.



fortification, les Chrétiens qui étaient dedans, se trouvant trop peu pour résister aux Corasmiens, ont résolu d'en sortir au nombre de plus de six mille, pour venir chez les autres Chrétiens, laissant très-peu des leurs dans la ville.

Ils se sont donc mis en chemin dans les montagnes, avec leurs familles et leur biens, se fiant aux trêves qu'ils avaient avec le sultan de Carac et avec les paysans sarrasins des montagnes; mais ceux-ci, sortant contre ces Chrétiens, en ont tué une partie et pris une partie esclave, qu'ils ont vendus à d'autres Sarrasins, même les religieuses. Quelques-uns étant échappés et descendus dans la plaine de Rama, les Corasmiens ont fondu sur eux et les ont tués; en sorte que, de ce grand peuple, à peine s'en est-il sauvé trois cents. Enfin les Corasmiens sont entrés dans Jérusalem presque déserte; et comme les Chrétiens qui y restaient s'étaient réfugiés dans l'église du Saint-Sépulcre, ces barbares les ont tous éventrés devant le sépulcre même, et ont coupé la tête aux prêtres qui célébraient sur les autels, se disant l'un à l'autre : Répandons ici le sang des Chrétiens, où ils offrent du vin à leur Dieu, qu'ils disent y avoir été pendu. Ils défigurèrent en plusieurs manières le Saint-Sépulcre, arrachèrent le marbre dont il était revêtu en dehors, profanèrent le Calvaire et toute l'église par toutes sortes d'ordures, et envoyèrent au sépulcre de Mahomet les colonnes qui étaient devant celui de Notre-Seigneur. Ils rompirent les tombeaux des rois qui étaient dans la même église, c'est-à-dire de Godefroi de Bouillon et de ses successeurs, et dispersèrent leurs ossements. Ils profanèrent le mont de Sion, le temple, l'église de la vallée de Josaphat, où est le tombeau de la sainte Vierge; ils commirent, dans l'église de Bethléhem et la grotte de la Nativité, des abominations qu'on n'ose dire. En quoi ils furent pires que tous les Sarrasins, qui ont toujours conservé quelque respect pour les saints lieux.

Ne pouvant souffrir de si grands maux, et voulant empêcher les Corasmiens de détruire tout le pays, nous résolûmes de nous opposer à eux avec les deux sultans qui ont été nommés; et le 4<sup>me</sup> jour d'octobre, notre armée se mit en marche près d'Acre, et s'avança, suivant la côte, par Césarée et les places maritimes. Les Corasmiens campèrent devant Gazare, attendant le secours que devait leur envoyer le sultan de Babylone. Quand ils l'eurent reçu, nous étant approchés, nous donnâmes la bataille la veille de Saint-Luc, c'est-à-dire le lundi 17<sup>me</sup> d'octobre, après nous être préparés à la mort par la confession de nos péchés et la réception de l'indulgence apostolique. Les Sarrasins qui étaient encore avec nous furent battus et prirent la fuite; les Chrétiens seuls, comme les athlètes du Seigneur et

les défenseurs de la foi catholique, résistèrent aux Corasmiens et aux Babyloniens réunis; mais, comme ils étaient très-peu comparative-ment à l'ennemi, ils finirent par succomber. Des trois ordres militaires, il ne se sauva que trente-trois Templiers, vingt-six Hospitaliers et trois chevaliers Teutoniques; la plupart des seigneurs et des chevaliers du pays furent tués ou pris.

Dans cette calamité, nous avons prié le roi de Chypre et le prince d'Antioche d'envoyer des troupes pour la défense de la terre sainte en cette extrémité; mais nous ne savons ce qu'ils feront. Cependant, quelque grande que soit notre affliction pour le passé, nous craignons encore plus pour l'avenir : car le pays que les Chrétiens avaient conquis se trouve destitué de tout secours humain, et les infidèles sont campés dans la plaine d'Acra, à deux milles de la ville. Ils courent librement par tout le pays jusqu'à Nazareth et Saphet, et reçoivent, des paysans et des autres habitants, les contributions que les Chrétiens en tiraient, car tous ces habitants se sont révoltés contre nous pour s'attacher aux Corasmiens; en sorte qu'il ne reste aux Chrétiens que quelques forteresses, qu'ils ont grande peine à défendre. La conclusion de la lettre est que la terre sainte est perdue si elle ne reçoit du secours au passage du mois de mars prochain <sup>1</sup>.

Parmi les prisonniers était Gauthier de Brienne, comte de Joppé, neveu de Jean de Brienne, dernier roi de Jérusalem. Après cette terrible bataille, les Égyptiens prirent possession de Jérusalem, de Tibériade et des villes cédées aux Francs par le sultan de Damas. Les hordes des Corasmiens vinrent mettre le siège devant Joppé. Elles traînaient à leur suite l'infortuné Gauthier de Brienne, espérant qu'il leur ferait ouvrir les portes d'une ville qui lui appartenait; ce modèle des héros chrétiens fut attaché à une croix devant les murailles. Pendant qu'il était ainsi exposé aux regards de ses vassaux, les Corasmiens l'accablaient d'outrages et le menaçaient de la mort si la ville de Joppé opposait la moindre résistance. Gauthier, bravant le trépas, exhorta à haute voix les habitants et la garnison à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Votre devoir, leur criait-il, est de défendre une ville chrétienne; le mien est de mourir pour vous et pour Jésus-Christ! La ville de Joppé ne tomba point au pouvoir des Corasmiens, et Gauthier reçut bientôt le prix de son généreux dévouement. Envoyé au sultan du Caire, il périt sous les coups d'une multitude furieuse, et recueillit ainsi la palme du martyr qu'il avait souhaitée.

Cependant l'inconstance des Barbares vint au secours des Francs,

<sup>1</sup> Matth. Paris, an. 1244. Raynald, an. 1244, n. 1 et seqq.

et délivra la Palestine d'un ennemi auquel rien ne pouvait plus résister. Le sultan du Caire avait envoyé des robes d'honneur et de magnifiques présents aux chefs de la horde victorieuse, leur proposant, pour couronner leurs exploits, de diriger leurs armes contre la ville de Damas. Les Corasmiens coururent aussitôt mettre le siège devant la capitale de la Syrie. Damas, qu'on avait fortifiée à la hâte, ne pouvait résister à leur attaque impétueuse. N'ayant aucun espoir d'être secourue, la ville ouvrit ses portes et reconnut la domination du sultan d'Égypte. Ce fut alors que les Corasmiens, enflés de leurs victoires, demandèrent d'un ton menaçant les terres qu'on leur avait promises dans la Palestine. Le sultan du Caire, qui redoutait leur voisinage, différa de remplir sa promesse. Dans la fureur que leur causa ce refus, les Barbares offrirent leurs services au prince qu'ils venaient de dépouiller de ses États, et revinrent assiéger Damas pour l'enlever aux Égyptiens. La garnison et les habitants se défendirent avec opiniâtreté : la crainte de tomber entre les mains d'un ennemi sans pitié leur tenait lieu de courage ; tous les maux que la guerre entraîne après elle, la famine elle-même, leur paraissaient un fléau moins redoutable que les hordes accourues sous leurs remparts.

Cependant le sultan d'Égypte, l'an 1247, envoya une armée pour secourir la ville ; les troupes d'Alep et celles de plusieurs principautés de la Syrie se réunirent à l'armée égyptienne : les Corasmiens furent vaincus dans deux batailles. Après cette double défaite, l'histoire orientale prononce à peine leur nom et ne nous permet plus de suivre leurs traces. La plupart de ceux qui échappèrent au glaive du vainqueur périrent de faim et de misère dans les campagnes qu'ils avaient dévastées ; les plus intrépides et les mieux disciplinés allèrent chercher un asile dans les États du sultan d'Icône, et, si l'on ajoute foi aux conjectures de quelques historiens, ils furent l'obscur origine de la puissante dynastie des Ottomans <sup>1</sup>.

Ce qui manquait surtout aux Chrétiens de Palestine, c'était un chef temporel, c'était un roi présent sur les lieux, qui les réunît tous sous son autorité, qui marchât à leur tête, et mît à profit le zèle et la bravoure des pèlerins qui ne cessaient d'arriver du fond de l'Occident. Mais depuis que l'empereur Frédéric II, par une déloyauté rare même entre souverains, eut forcé son beau-père, Jean de Brienne, à lui céder la royauté titulaire de Jérusalem ; depuis qu'il était venu en Palestine, sous l'excommunication du chef de l'Église, faire avec le sultan d'Égypte une guerre et une paix si équivoques, les Chrétiens de la terre sainte étaient, sous le rapport temporel,

<sup>1</sup> Michaud, *Croisades*, t. 4.

comme un troupeau sans pasteur, un peuple sans roi, une armée sans chef ; les croisés d'Occident, qui venaient à leur secours, n'y trouvaient plus un centre de direction pour combiner leurs efforts contre l'ennemi commun.

L'an 1239, à l'expiration de la trêve conclue avec Frédéric, le prince ou sultan de Carac étant rentré dans Jérusalem, détruisit la tour de David et les faibles remparts élevés par les Chrétiens. Vers ce temps arrivèrent en Palestine Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, le comte de Bar, le duc de Bourgogne, le comte Amauri de Montfort, le comte Thibault de Champagne, roi de Navarre. Avec ces puissants renforts, un roi de Jérusalem qui leur eût imprimé l'unité d'action aurait pu s'assurer d'immenses avantages sur les Musulmans divisés entre eux. Mais le roi titulaire, Frédéric II, était en Allemagne ou en Italie, occupé à faire la guerre au Pape et à l'Église. Sans chef qui les réunît sous son commandement, les seigneurs croisés se divisèrent : les uns sortirent d'Ascalon pour aller surprendre les Musulmans près de Gaza, mais ils y allèrent avec si peu de précaution, qu'ils se laissèrent surprendre eux-mêmes ; après s'être vaillamment défendus, ils succombèrent, les uns tués, les autres faits prisonniers. Parmi ceux-ci se trouvèrent le comte de Bar et le comte de Montfort. Les croisés qui étaient demeurés dans Ascalon avec le comte de Champagne, ayant appris le désastre de leurs compagnons, volèrent à leur secours ; mais la bataille était finie, et les ennemis se retirèrent avec leurs prisonniers et leur butin : tout ce qu'on put faire fut d'enterrer les morts et de soigner les blessés qui respiraient encore.

Au lieu de se réunir pour réparer les suites funestes de leur division, les chefs passèrent le temps à se reprocher réciproquement les malheurs et la honte des croisés. Dans l'impossibilité de faire triompher leurs armes, ils traitèrent séparément avec les infidèles, et firent la paix comme ils avaient fait la guerre. Les Templiers et quelques chefs de l'armée convinrent d'une trêve avec le prince de Damas, et obtinrent la restitution des lieux saints ; de leur côté, les Hospitaliers, le comte de Champagne, les ducs de Bretagne et de Bourgogne conclurent un traité avec le sultan d'Égypte, et s'engagèrent à le défendre contre les Musulmans de Syrie, qui assuraient aux Chrétiens la possession de Jérusalem <sup>1</sup>.

Après avoir troublé la Palestine par leurs désordres, les croisés français l'abandonnèrent pour revenir en Europe, et furent remplacés à Ptolémaïs par des Anglais arrivés sous la conduite de Richard

<sup>1</sup> Michaud, *Croisades*, t. 4, p. 60. *Biblioth. des croisades*, t. 4.

de Cornouailles, frère de Henri III. Lorsque Richard arriva devant Ptolémaïs, le peuple et le clergé allèrent au-devant de lui, en répétant ces paroles de l'Évangile : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Ce prince était neveu de Richard Cœur-de-lion, que son courage et ses exploits avaient rendu célèbre dans tout l'Orient. Le seul nom de Richard jetait l'effroi parmi les Musulmans : le prince de Cornouailles rappelait son oncle par sa bravoure ; il était plein de zèle et d'ardeur, et son armée partageait son enthousiasme pour la religion et pour la gloire. Tout semblait lui présager des succès ; mais, après quelques jours de marche et quelques avantages remportés sur les ennemis, il se trouva abandonné par les Hospitaliers, qui voulaient qu'on respectât la trêve faite avec le sultan d'Égypte, et par les Templiers, qui refusaient de rompre la trêve faite avec le souverain de Damas. Se voyant peu secondé des Chrétiens du pays, il fut obligé de renoncer à la guerre et de renouveler les traités de paix. Pour tout fruit de son expédition, il ne put obtenir que l'échange des prisonniers et la permission de rendre les honneurs de la sépulture aux Chrétiens tués à la bataille de Gaza. Après avoir visité Jérusalem, délivrée pour la seconde fois depuis la croisade de Frédéric II, Richard s'embarqua pour l'Italie <sup>1</sup>.

Il en était de l'empire français de Constantinople comme du royaume français de Palestine. Jean de Brienne, dépouillé du royaume français de Jérusalem par l'empereur allemand, son beau-père, était devenu empereur français de Constantinople. Il arriva dans cette ville l'an 1230. L'historien grec, Théodore Acropolite, qui s'y trouvait alors, dit que le nouvel empereur paraissait avoir quatre-vingts ans ; étrange appui pour un trône qui avait tant besoin d'être soutenu par une main vigoureuse ! Ce trône était menacé plus que jamais. Vatace, empereur grec de Nicée, et Asan, roi des Bulgares, s'étant ligués ensemble, se jetèrent tous deux dans la Thrace et y firent de grands ravages. L'historien grec a soin de relater leurs succès ; mais il ne dit mot de ce qui suit, et que nous savons, d'ailleurs, entre autres, par une lettre du pape Grégoire IX au roi Béla de Hongrie.

L'année 1235, l'empereur de Nicée, Vatace, et le roi des Bulgares, Asan, vinrent assiéger Constantinople avec leurs troupes réunies. Ces troupes montaient à plus de cent mille hommes, divisés en quarante-huit bataillons, et attaquaient la ville du côté de la terre. En même temps une flotte nombreuse, commandée par un capitaine expérimenté, s'approcha des murs, insultant la ville par les déchar-

<sup>1</sup> Michaud, *Croisades*, t. 4, l. 13.

ges de ses machines, et toute prête à donner l'assaut, lorsque les attaques des troupes de terre auraient facilité l'escalade. La ville était loin d'avoir les mêmes ressources pour se défendre. De tous les secours que Jean de Brienne avait demandés, il n'en était encore arrivé aucun, et toutes ses forces consistaient en cent soixante chevaliers accompagnés de leurs gens d'armes, peu d'autres chevaliers, et moins encore de gens de pied. Jean de Brienne à l'expérience que lui donnait son âge de plus de quatre-vingts ans joignait l'activité de la jeunesse. Il désarma les habitants grecs, dont on avait presque autant à craindre que des ennemis; il distribua leurs armes aux troupes françaises, laissa à la garde de la ville ce qu'il avait d'infanterie, et sortit avec ses chevaliers et les autres gens de cheval, dont il ne put former que trois escadrons. Cette poignée de combattants attendit l'ennemi, dont ils n'égalèrent pas la trentième partie, dans une contenance aussi fière et aussi assurée que s'ils avaient eu l'avantage du nombre. Ils le reçurent de pied ferme, et le chargèrent avec tant de vigueur, qu'ils le mirent entièrement en déroute. Des quarante-huit bataillons, il n'en resta que trois, avec lesquels Asan et Vatace se retirèrent saisis d'effroi, comme s'ils eussent été frappés de la foudre. Jean de Brienne combattit en personne, inspirant le courage aux siens par son exemple, et la terreur aux Grecs et aux Bulgares par les coups terribles qu'il portait. Philippe Mouske, évêque de Tournai, qui, dans le même siècle, mit en rimes françaises ou romaines l'histoire de France, dit à ce sujet : Que jamais ni Ajax, ni Hector, ni Rolland, ni Ogier, ni même le vaillant Judas Machabée ne firent d'aussi grandes prouesses qu'en fit le roi Jean dans cette journée <sup>1</sup>. Jean de Béthune, neveu du fameux Conon, aussi bien que les autres seigneurs, se montrèrent dignes de leur chef.

Cependant l'infanterie, ou, comme dit le rimeur, la *piétaille*, qui était demeurée à la garde de la ville, voyant que leurs gens faisaient bien au dehors, sortit d'un autre côté pour attaquer l'armée navale, composée de plus de trois cents vaisseaux ancrés près des murailles. Elle se jeta donc dessus, tua une partie de ceux qui étaient dedans, pilla les autres, et enfin se saisit de vingt-quatre navires, qu'elle emmena au port de Constantinople. Ainsi les Français remportèrent en même temps deux victoires signalées, l'une sur terre, l'autre sur mer, quoique, dans cette dernière, ils ne se fussent servis, de leur

1

N'Aie, Ector, Roll', ne Ogiers  
 Ne Judas Machabeus li fiers,  
 Tant ne fist d'armes en estor,  
 Comme fist li Rois Iehans cel jor.

(Collect. byzantine, t. 18.)

part, d'aucuns vaisseaux. Un auteur vénitien semble attribuer la prise de ces vingt-quatre navires à l'armée navale de ses compatriotes, qui vint au secours des Français. Mais les lettres du pape Grégoire IX et les auteurs du temps disent en termes exprès qu'elle se fit par l'infanterie qui était demeurée à la garde de Constantinople <sup>1</sup>.

Le reste des navires grecs, maltraités, demi-désarmés, ayant perdu une grande partie de leur équipage et de leurs soldats, regagne avec peine le port de Lampsaque. Vatace et Asan, suivis des débris de leur armée, traversaient en fuyant cette contrée où ils avaient auparavant répandu le ravage et la terreur. Sur leur passage, les habitants des villes, instruits de leur défaite, sortaient de leur place et tombaient sur eux, les poursuivant avec insulte, et ajoutant à leur malheur de nouvelles pertes et de nouvelles blessures.

Pleins de dépit, les deux princes résolurent d'effacer leur honte par des efforts plus heureux ; ils mirent sur pied de nouvelles troupes, et passèrent tout l'hiver en préparatifs pour tenter une seconde entreprise sur Constantinople. Ils étaient déjà devant cette ville, lorsque Geoffroi de Villehardouin, prince d'Achaïe, parut sur la Propontide avec six vaisseaux de guerre montés de cent chevaliers, de trois cents arbalétriers et de cinq cents archers. Ce guerrier intrépide, aussi expérimenté dans les combats sur mer que sur terre, donne, en arrivant, au travers de la flotte ennemie. A ce signal, seize vaisseaux vénitiens, qui se trouvaient dans le port, viennent fondre sur les Grecs par l'embouchure du Bosphore ; les Génois et les Pisans, nations commerçantes établies à Constantinople, se joignent à eux avec tout ce qu'ils ont de navires. L'émulation du courage anime ces peuples divers ; les vaisseaux grecs et bulgares sont la plupart percés, brisés, coulés à fond, et les deux princes prennent de nouveau la fuite.

Les Français, épuisés plutôt que fortifiés par ces victoires, se virent réduits à une telle indigence, que le patriarche, ayant généreusement sacrifié toute sa fortune aux besoins de l'État, se trouva sans subsistance et sans ressources de la part des empereurs et de leurs sujets, devenus aussi misérables. Il eut recours au Pape, qui exhorta le prince d'Achaïe et les évêques de Morée à pourvoir à l'entretien du patriarche. Dans cette extrémité, Jean de Brienne implora, avec plus d'instance que jamais, l'assistance des princes chrétiens, et, pour les toucher davantage, il résolut de leur envoyer le jeune

<sup>1</sup> Ducange, *Hist. de Constantinople sous les emp. français*, l. 3, c. 20 et 21. Greg. IX, l. 9, *post epist.* 313. Philippe Mouske.

empereur Baudouin II, qui d'ailleurs avait à répéter son patrimoine sur ceux qui l'avaient envahi.

Baudouin trouva l'accueil le plus favorable à Rome auprès du pape Grégoire IX, en France auprès de saint Louis, auquel il céda, comme nous avons vu, la sainte couronne d'épines. Le roi d'Angleterre, Henri III, le reçut également bien; il ne trouva de mauvais vouloir que de la part de l'empereur allemand.

Jean de Brienne mourut le vingt-trois mars 1237, dans l'habit de Saint-François, qu'il voulut porter les derniers jours de sa vie. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans, et avait porté huit ans le titre d'empereur. Ce prince n'avait dû le royaume de Jérusalem, et ne dut ensuite l'empire de Constantinople qu'à la réputation de ses grandes qualités. A sa mort, et en l'absence de Baudouin II, un des vieux compagnons de Baudouin I<sup>er</sup>, Anseau de Cahieu, gentilhomme de Picardie, fut nommé régent. Le roi des Bulgares se détacha de Vatace pour s'allier aux Français, qu'il quitta de nouveau pour revenir encore à eux. Baudouin, instruit de l'extrémité où se trouvait Constantinople, envoya, dès le mois de mars 1238, un secours considérable d'hommes et d'argent, sous la conduite de Jean de Béthune, que Brienne lui avait donné pour guider sa jeunesse et l'aider de ses conseils. Ce sage et vaillant chevalier prit la route d'Italie, à dessein de s'embarquer à Venise et d'aller par mer à Constantinople, les Bulgares et les Grecs de Vatace, répandus dans tout le pays, rendant le passage impraticable du côté de la terre; mais il fut arrêté par un autre obstacle non moins insurmontable.

L'Allemand Frédéric II avait dépouillé du royaume de Jérusalem son beau-père, le Français Jean de Brienne; l'Allemand Frédéric visait à dépouiller de l'empire de Constantinople le Français Baudouin II, comme il cherchait à confisquer la souveraineté spirituelle du Pape, afin d'être lui-même le seul Pape et le seul empereur sur la terre, et de réduire tous les autres rois et peuples à être ses très-humbles vassaux et sujets. Le Bulgare Asan et le Grec Vatace, profitant de ces dispositions de Frédéric, avaient recherché son alliance, lui promettant que, s'il voulait se joindre à eux contre les Français, ils lui feraient hommage de l'empire. En conséquence, dès que Frédéric apprit que Jean de Béthune avait passé les Alpes, il lui fit signifier une défense de mettre le pied dans ses États, s'il ne voulait ressentir les plus terribles effets de sa colère. Béthune, étonné d'une menace si peu attendue, se flatta d'engager Frédéric à la révoquer, s'il pouvait traiter avec lui. Il alla donc le trouver, et, par son adresse, il obtint en effet la permission de faire passer ses troupes à Venise, mais à condition qu'il resterait lui-



même auprès de Frédéric, pour garant de la conduite qu'elles tiendraient en traversant ses États. En vain Béthune offrit à l'empereur une grande somme pour obtenir la liberté d'accompagner ses troupes, il fallut les laisser partir sans leur chef. Frédéric fit plus. Se tenant déjà pour souverain de l'empire d'Orient, il manda à Baudouin que, s'il ne se déclarait son vassal, il allait l'y forcer par les armes, et, sur le refus de Baudouin, il défendit à tous ses sujets de donner passage à aucunes troupes pour la Grèce et la terre sainte. Le pape Grégoire IX, vivement affligé de ces hostilités, qui rendaient inutiles tant de mouvements et de travaux, lui représenta, par des lettres pressantes, l'intérêt de la chrétienté, dont Frédéric semblait se déclarer ennemi. Mais plus le chef de l'humanité chrétienne témoignait de douleur, plus Frédéric ressentait de joie. Cependant les troupes assemblées à Venise, augmentées encore d'un grand nombre de croisés qui étaient venus s'y joindre, se dissipèrent faute de chef. Béthune ayant enfin obtenu sa liberté, mais étant mort presque en arrivant à Venise, elles se débandèrent tout à fait <sup>1</sup>.

Tout bien considéré, l'histoire peut et doit dire que, si le royaume de Jérusalem et l'empire de Constantinople ont été conquis par la pieuse valeur des guerriers français, ils ont été perdus par la politique plus musulmane que chrétienne des empereurs allemands. Elle peut et doit ajouter que, sans les Papes, les empereurs allemands eussent perdu de même et l'Europe et l'humanité entière.

Dès le 12 juillet 1213, dans une lettre au pape Honorius III, Frédéric II avait pris l'engagement d'aider le Saint-Siège à récupérer et à conserver le royaume de Sicile, la Corse et la Sardaigne, ainsi que tous les droits et domaines qui lui appartenaient <sup>2</sup>. Ainsi, il ne révoquait point en doute le droit du Saint-Siège sur la Sardaigne, non plus que sur la Corse et la Sicile. Et, de fait, près d'un siècle auparavant, l'année 1133, le pape Innocent II laissa aux Pisans la moitié de la Sardaigne pour une redevance annuelle d'une livre d'or, et le pape Lucius leur en fit la remise <sup>3</sup>. Honorius III exigea que Pise et Gênes prêtassent foi et hommage et payassent redevance pour les possessions qu'elles y avaient, et il ne leva l'interdit sur la première de ces villes que quand elle obéit, en 1217. Bientôt après, en 1220, il prit sous sa protection Marien, grand juge du pays de Torre, et

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 98. *Epist. greg.* Apud Raynald. Philippe Mouske. Ducange, l. 4, c. 8, 9, 10, etc. — <sup>2</sup> Luning. *Spicileg.*, part. 15, document 79. — Ried., cod. 1, docum. 331. — Baron., *De Monarch. Sicil.*, 329. — Raumer, t. 3, p. 157 et 158. — <sup>3</sup> Jacob, à Voragine. *Chron. Jan.*, 22. Matthæi, p. 9, 255. — Mitarelli *Annal.*, t. 3, p. 300. — Gattula, l. 3, p. 342 et 343. — Raumer, t. 2, p. 194.

son fils Barison, et confirma leurs droits <sup>1</sup>. Quatre ans plus tard, la dame souveraine de Massa et de Cagliari, nommée *Benedicta*, déclara authentiquement ce qui suit : Je tiens tous mes biens uniquement de l'Église romaine, et lui paye annuellement vingt livres d'argent. Nul ne sera juge, officier ou bailli, qu'il ne jure fidélité au Siège apostolique. C'est le Pape qui décide de la guerre et de la paix. Si le souverain ou la souveraine de Cagliari meurt sans enfants, leur héritage, excepté seulement le tiers des biens mobiliers, est dévolu à l'Église romaine. Quiconque viole ce pacte payera deux mille livres d'amende <sup>2</sup>.

Malgré cette constitution et malgré les remontrances du Pape, le Pisan *Hubald Visconti* se mit en possession de Cagliari, et épousa *Adélasie*, héritière de Gallura et de Torre. Sur quoi tous deux, ainsi que, pour des causes semblables, le grand juge *Pierre d'Arborea*, encoururent l'excommunication, que le pape Grégoire leva seulement en 1237, lorsqu'ils lui eurent consenti les conditions les plus avantageuses. *Pierre*, tenant ses possessions en fief du Pape, paya chaque année onze cents besants, et l'institua son héritier, au cas qu'il vînt à mourir sans enfants. *Hubald* et *Adélasie* se soumirent à la même dépendance, et celle-ci, dans le cas qu'elle mourût sans enfants, légua son héritage à l'Église romaine. Le Pape était ainsi reconnu suzerain dans presque toute l'île, et pouvait dans peu en devenir le seigneur immédiat.

*Hubald Visconti* mourut l'an 1238, et légua ses biens propres, par testament, à *Jean Visconti*, son fils, mais d'une première femme. Sa veuve, *Adélasie*, qui gardait son héritage à elle, vit d'illustres prétendants rechercher sa main. L'empereur *Frédéric II* avait entre autres un bâtard, nommé *Entius* en latin, et, suivant toute apparence, *Hans* en allemand. On ne dit pas quelle fut sa mère. Elle comptait probablement dans ce troupeau de concubines musulmanes et autres que *Frédéric* entretenait habituellement pour assouvir son impériale luxure. Le bâtard *Entius* ou *Hans* l'emporta sur les autres prétendants, épousa *Adélasie* au mois d'octobre 1238, et s'appela depuis tantôt roi de Torre et de Gallura, tantôt roi de Sardaigne. *Frédéric* avait une fille bâtarde, nommée *Anne*; il la donna pour seconde femme à l'empereur grec de Nicée, *Vatace*. Nous verrons son fils naturel *Mainfroi* désigné roi de Sicile. Pour les Allemands, il voulait bien les gratifier d'un fils légitime; pour les autres peuples, c'était assez d'un de ses bâtards. Parmi ces derniers, était une fille,

<sup>1</sup> Hon. III, l. 4, *epist.* 177. — *Raumer*, t. 3, p. 630. — <sup>2</sup> Hon., l. 9, *epist.* 344. — *Raumer*, *ibid.*

nommée Selvaggia ; l'an 1238, il la donna pour femme à Eccelin ou Ezzelin de Romano, troisième du nom, seigneur de Bassano, de Marostica et plusieurs autres forteresses.

Cet Ezzelin, que l'empereur Frédéric II choisit pour un de ses gendres, porte dans l'histoire le surnom de *Féroce*. Et ce n'est pas à tort ; car il employa une longue vie à fonder la tyrannie la plus effroyable que l'Italie ou le monde entier aient jamais vue. Voici comment. L'an 1245, il se fit élire capitaine du peuple et podestat par le sénat de Vérone ; et dès lors cette république ne cessa pas d'être soumise à son joug. Il attendit néanmoins longtemps encore avant de le faire sentir à des hommes indépendants et jaloux, qui s'indignaient même du frein le plus légitime. Mais l'empereur Frédéric, dont il était un des plus zélés serviteurs, l'aidait à affermir une autorité dont il devait profiter à son tour. Il lui fournit, en 1236, des soldats pour former, dans Vérone, une garnison qui les mit à l'abri des mouvements populaires. La même année, Frédéric, ayant pris et pillé Vicence, en donna le gouvernement à Ezzelin ; et celui-ci se fit, en 1237, livrer, au nom de l'empereur, Padoue, ville bien plus forte, plus riche et plus puissante que les deux qu'il possédait déjà. Pour dompter l'esprit de cette cité accoutumée au gouvernement populaire, il demanda des otages à toutes les familles considérées, et fit arrêter tous ceux qui, par leur éloquence, leurs richesses ou leur nom, avaient le plus d'influence. Il ordonna de raser jusqu'aux fondements les maisons de tous les émigrés, et força tous les jeunes gens à entrer dans les corps qu'il levait pour la guerre, et qu'il maintenait sous la plus rigoureuse discipline. Après avoir, pendant deux ans, usé de toute son adresse pour détruire à Padoue les derniers restes de l'esprit public, Ezzelin, devenu le gendre de l'empereur, ne consulta plus que la soif de la vengeance et cette férocité qui paraît avoir été le fond de son caractère. Il fit trancher la tête, sur la place publique, aux gentilshommes dont le crédit lui portait ombrage ; et, par ses ordres, les bourgeois qui témoignaient encore quelque attachement à la liberté périrent au milieu des flammes ou sur un honteux échafaud. En 1239, dix-huit de ces malheureux subirent, en un même jour, le dernier supplice sur une place de la ville. En même temps, Ezzelin de Romano poursuivait ses conquêtes dans la Marche Trévisane. Il avait pris, sur les Padouans émigrés, les châteaux d'Agna et de Brenta, et il avait mis à mort tous ceux qui les gardaient. Il avait enlevé plusieurs châteaux au marquis d'Este et au comte de Saint-Boniface. Ses conquêtes s'étaient aussi étendues sur la république de Trévise. Enfin il avait réduit les deux petites villes de Feltre et de Bellune ; et partout il

faisait couler des torrents de sang. L'empereur, son beau-père, l'avait nommé vicaire impérial dans tous les pays situés entre les Alpes de Trente et le fleuve Oglio. Ce pays était déjà presque en entier soumis au seigneur de Romano ; et l'élite de la noblesse y avait été immolée avec des raffinements de cruauté. Tantôt il faisait murer les portes des prisons, et ses victimes, livrées aux horreurs de la faim, répandaient l'effroi par leurs cris ; tantôt il les faisait mettre à la torture, non point pour tirer d'elles des révélations, mais pour leur arracher la vie de la manière la plus douloureuse. Des prisons effroyables avaient été construites par son ordre ; on s'était étudié à en rendre le séjour ténébreux, impur et pestilentiel. Des hommes, des femmes, des enfants y étaient entassés les uns sur les autres ; et, parmi ces enfants, plusieurs, avant d'y être enfermés, avaient été privés de leurs yeux ou rendus incapables d'être jamais des hommes <sup>1</sup>.

Tel se montrait Ezzelin de Romano, gendre et lieutenant de l'empereur Frédéric II ; tel il se montra jusqu'à la mort de son beau-père, en 1250. Nous le verrons ensuite se montrer plus atroce encore.

Or, nous avons plusieurs lettres de l'empereur Frédéric II à son gendre Ezzelin. Pas une ne contient un mot de blâme sur sa manière de gouverner. Au contraire, il y a une lettre tout entière pour faire son éloge. Cette lettre lui est adressée lorsqu'il commençait déjà à vieillir. Comme Ezzelin mourut en 1259, à l'âge de soixante-six ans, cette lettre approbative a dû être écrite dans les dernières années de l'empereur <sup>2</sup>. On a donc lieu de conclure que Frédéric II approuvait le gouvernement de son gendre et vicaire, et que c'est ainsi qu'il entendait attacher les Italiens et les autres peuples à la domination des Allemands.

Voici maintenant comment l'Église de Dieu s'y prenait pour remédier à de si grandes calamités et enfin en ôter la cause. Le premier moyen qu'elle y employa fut la prédication publique et les exhortations particulières.

Saint Antoine de Padoue, que déjà nous avons appris à connaître, s'étant appliqué à la prédication d'après les ordres de son supérieur général, saint François ou frère Élie, parlait avec une liberté merveilleuse, disant également la vérité aux grands et aux petits. Et comme dès le commencement de sa conversion il avait désiré le martyre, nulle crainte, nul respect humain ne le retenaient, et il s'opposait avec un courage intrépide à la tyrannie des grands. Les plus fameux prédicateurs en étaient épouvantés, et, assistant à ses sermons, ils se cachaient le visage, de peur qu'on ne vît qu'ils rou-

<sup>1</sup> *Biographie univ.*, t. 38, art. *Romano (Eccelin III da)*. — <sup>2</sup> Petr. de Vineis, l. 2, *epist.* 25.

gissaient de leur faiblesse. Antoine allait ainsi prêchant par les villes et les bourgades ; il accommodait ses discours à la portée de ses auditeurs, mêlant la douceur à la sévérité. Le Pape lui-même, c'était Grégoire IX, l'ayant entendu en 1227, et admirant la profondeur de sa science dans l'explication de l'Écriture, le nommait l'*Arche du Testament*. Il ne s'appliquait pas seulement à la morale, mais encore à la controverse contre les hérétiques ; il en convertit plusieurs à Rimini, et en convainquit plusieurs en des disputes publiques à Milan et à Toulouse.

Il parlait italien fort poliment, même quant à la prononciation, tout étranger qu'il était, et, quoique la foule fût extraordinaire à ses sermons, c'était une modestie et une attention singulières. Son discours était ardent, touchant, pénétrant, efficace ; ses auditeurs fondaient en larmes, se frappaient la poitrine, et se disaient l'un à l'autre : Hélas ! je n'avais jamais cru que telle action fût un péché. Ils s'exhortaient mutuellement à se confesser, à jeûner, à faire des pèlerinages, et on dit que les confréries des flagellants, depuis si fréquentes en Italie et ailleurs, commencèrent par ses sermons. Il enseigna en plusieurs monastères de son ordre, dans lequel il excita l'émulation de l'étude ; car jusque-là les frères Mineurs étaient méprisés de plusieurs, comme des ignorants. Antoine eut aussi part au gouvernement de l'ordre. Il fut ministre provincial de la Romagne pendant plusieurs années, et fonda plusieurs monastères en diverses provinces : il fut gardien ou custode en France, au Puy en Velai et à Limoges.

L'an 1230, il fut déchargé de tout gouvernement par le chapitre général de l'ordre et par le pape Grégoire IX, avec liberté de prêcher où il voudrait. Il vint alors à Padoue, y passa l'hiver, et y prêcha le carême de l'an 1231. Il prêchait tous les jours, et ne laissait pas de confesser. Le concours des peuples était tel à ses sermons, que, les églises étant trop petites, il fut obligé de prêcher en pleine campagne. Toute la ville de Padoue s'y trouvait chaque jour avec le clergé, les religieux et l'évêque même. On y venait des villes et des villages voisins, marchant la nuit aux flambeaux, pour avoir place. Il s'y trouvait jusqu'à trente mille personnes, tous si attentifs, qu'à peine entendait-on quelque bruit ; les marchands tenaient leurs boutiques fermées jusqu'au retour du sermon. Un jour que le saint homme prêchait ainsi en pleine campagne, un violent orage allait éclater sur l'immense auditoire ; le saint se mit en prière, l'orage tomba autour de l'assemblée sans incommoder personne. Les miracles naissaient sous ses pas, comme sous les pas de saint François et des apôtres.

Aussi, quand le sermon était fini, chacun s'empressait-il, par dévotion, à toucher le saint homme ou à couper quelque peu de son habit ; en sorte que, pour n'être pas écrasé, il était escorté, en allant et en venant, d'une troupe de jeunes gens vigoureux. On voyait des effets sensibles de ses sermons : la réconciliation des plus mortels ennemis, la délivrance des prisonniers retenus depuis longtemps, la restitution des usures, la remise des dettes, la conversion des pécheresses publiques. Toutes sortes de pécheurs accouraient à la pénitence, en sorte que les prêtres ne pouvaient suffire à entendre les confessions. Antoine lui-même, quoique attaqué d'infirmités continuelles, était sans cesse occupé à prêcher, à confesser et à donner des conseils à ceux qui lui en demandaient avec la résolution de les suivre absolument.

Le sanguinaire Ezzelin commençait dès lors à exercer son atroce tyrannie. Il venait d'égorger à Vérone un très-grand nombre d'hommes. Antoine, l'ayant appris, alla sans crainte le trouver en personne, et lui dit : Ennemi de Dieu, tyran cruel, chien enragé ! jusqu'à quand ne cesseras-tu pas de verser le sang innocent des Chrétiens ? Voilà que la sentence de Dieu plane sur toi, sentence très-dure et effroyable. Il ajouta beaucoup d'autres choses non moins fortes. Les satellites qui étaient autour attendaient le signal accoutumé pour le mettre en pièces. Il en arriva autrement par la providence de Dieu. Le tyran, touché de la parole du saint homme, déposa toute sa férocité, devint doux comme un agneau, s'attacha sa ceinture au cou en guise de corde, se prosterna devant l'homme de Dieu, fit humblement sa confession, et, au grand étonnement de tout le monde, lui promit de se corriger suivant ses bons conseils. Il dit plus tard à ses complices stupéfaits : Ne vous en étonnez pas, mes camarades ; car, je vous le dis en vérité, j'ai vu sortir du visage de ce Père une certaine splendeur divine, qui m'a tellement épouventé, qu'à son aspect terrible je croyais aller être englouti soudain jusqu'au fond des enfers. Depuis ce moment il eut pour lui une grande vénération, et, tant que le saint vécut, il s'abstint de beaucoup de crimes qu'il aurait commis sans cela, comme il l'avoua lui-même.

Comme le saint homme prêchait souvent et avec une grande hardiesse contre les cruautés du tyran, celui-ci, voulant mettre sa vertu à l'épreuve, lui envoya un présent considérable par la main de ses serviteurs, auxquels il dit : Vous offrirez de ma part ce présent à frère Antoine, avec le plus d'humilité et de dévotion que vous pourrez : s'il le reçoit, vous le tuerez aussitôt ; mais s'il le repousse avec indignation, supportez tout avec patience, et revenez sans lui faire aucun mal. Ces ministres frauduleux s'étant donc présentés devant

lui avec toute sorte de respect, lui dirent : Votre fils Ezzelin de Romano se recommande à vos prières, et vous supplie de recevoir ce petit présent qu'il vous envoie par dévotion, et de prier le Seigneur pour le salut de son âme. Mais saint Antoine, rempli d'indignation, leur fit des reproches, rejeta tout ce qu'on lui offrait, disant que jamais il ne recevrait rien de ce qui a été volé aux hommes, que tous leurs biens étaient des instruments de perdition : enfin il s'écria qu'ils eussent à se retirer sur-le-champ, de peur que la maison ne fût souillée par leur présence. Ils s'en retournèrent confus au tyran, qui, ayant entendu tout ce qui leur était arrivé, leur dit : C'est un homme de Dieu ; laissez-le, qu'il dise désormais tout ce qu'il jugera à propos <sup>1</sup>.

Saint Antoine prêcha ainsi, depuis le commencement du Carême jusqu'à la Pentecôte. Voyant alors que la moisson était proche, il crut devoir cesser ses prédications pendant que le peuple y serait occupé. De plus, se trouvant fatigué par les fréquentes visites des séculiers, il quitta Padoue, et se retira dans un lieu solitaire du voisinage, nommé Champ-de-Saint-Pierre, dont le seigneur, nommé Tison, se rendit son disciple et embrassa la règle du tiers-ordre de Saint-François. En cette retraite, il se donna tout entier à la méditation et à la prière, et se sentit tout à coup attaqué d'une maladie violente, dont il vit bien qu'il ne relèverait pas. Il voulut qu'on le reportât au couvent de Padoue. Mais la foule du peuple, qui s'empressait de baiser le bord de son habit, était si grande, qu'il fut obligé de rester dans le faubourg de la ville. On le mit dans la chambre du directeur des religieuses d'Arcela. Après y avoir reçu les sacrements de l'Église, il récita les sept psaumes de la pénitence, avec une hymne en l'honneur de la sainte Vierge, puis il s'endormit tranquillement dans le Seigneur, le 13 juin 1231. Il était âgé de trente-six ans, et en avait passé dix dans l'ordre de Saint-François. Aussitôt qu'on eut appris qu'il ne vivait plus, les enfants se mirent à crier dans les rues : *Le saint est mort !*

Des prodiges innombrables ayant attesté la sainteté du serviteur de Dieu, Grégoire IX le canonisa dès l'année suivante 1232. Ce Pape l'avait connu particulièrement et était grand admirateur de ses vertus.

Trente-deux ans après la mort du saint, on fit bâtir à Padoue une église magnifique, dans laquelle ses reliques furent déposées. On trouva que toutes les chairs de son corps étaient consumées, mais sa langue n'avait aucune marque de corruption, et elle paraissait

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 13 junii. *Miracula S. Ant. Pad.*, cap. 4, n. 35 et 36.

encore aussi vermeille que si le serviteur de Dieu eût été vivant. Saint Bonaventure, alors général des Franciscains, qui était à la cérémonie de la translation, la prit dans ses mains, la baisa respectueusement, et dit en fondant en larmes : O bienheureuse langue, qui ne cessiez de louer Dieu, et qui l'avez fait louer par un nombre infini d'âmes ! il paraît présentement combien vous êtes précieuse devant celui qui vous avait formée pour servir à une fonction si noble et si sublime.

La langue de saint Antoine se garde dans l'église dont nous venons de parler, qui est celle des Franciscains conventuels de Padoue. Les armées françaises s'étant emparées de cette ville en 1797, les autorités militaires annoncèrent aussitôt l'intention de dépouiller les églises de leurs richesses, et de s'emparer même du reliquaire en or qui renfermait la langue de saint Antoine. A la nouvelle de cette impiété, un cri de douleur et d'indignation s'éleva dans toute la ville ; on fit aussitôt une souscription, et, dans peu d'heures, on eut une somme suffisante pour racheter le reliquaire.

On voit aussi dans la même église le mausolée du saint, qui est d'un ouvrage très-fini, et orné d'un bas-relief qui excite l'admiration de tous les connaisseurs. Devant ce mausolée sont suspendues plusieurs lampes fort riches, qui ont été données par différentes villes. Saint Antoine de Padoue est honoré avec autant de dévotion en Portugal qu'en Italie <sup>1</sup>.

Nous avons plusieurs écrits de saint Antoine de Padoue, entre autres un grand nombre de sermons, ou plutôt de plans de sermons pour tout le cours de l'année, que les prédicateurs consulteront avec fruit. Il y a, par exemple, neuf plans divers pour prêcher sur un ou plusieurs apôtres ; cinq pour les évangélistes ; six pour un ou plusieurs martyrs. Le saint y indique le texte, la division, les subdivisions, les applications morales, avec les passages de l'Écriture sainte qui peuvent servir à les développer. Les autres œuvres d'Antoine de Padoue sont des explications mystiques de la plupart des livres de l'Écriture, et une concordance morale, en cinq livres, où il rapporte à certains titres les passages qui conviennent à chaque partie des mœurs. C'est un travail également très-utile à ceux qui doivent annoncer la parole de Dieu au peuple fidèle <sup>2</sup>.

Saint Antoine de Padoue ne fut pas le seul religieux de son temps qui, par son éloquence et ses vertus, s'attirât ainsi la confiance des peuples : beaucoup de villes, et c'est l'observation d'un historien

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 13 juin. — <sup>2</sup> S. Franc. Assisiatis et S. Ant. Paduani Opera omnia. Pedeponti prope Ratisbonam, 1739, in-fol.



protestant, confièrent par un libre choix à des religieux mendiants des fonctions publiques; aussi, dans le treizième siècle, ces moines étaient-ils les plus habiles et les plus heureux pacificateurs d'hostilités sans nombre, particulièrement en Lombardie <sup>1</sup>. Ainsi, l'an 1225, un ermite de Saint-Augustin accorda un différend considérable entre Cervia et Ravenne; l'an 1233, un frère Mineur réconcilia la noblesse et le peuple à Plaisance; la même année, un Franciscain était à la tête des affaires à Parme; cinq ans plus tard, un frère Prêcheur accommoda le différend entre Pise et les Visconti; frère Léon parut avec plus de succès encore à Plaisance, frère Gérard à Parme, mais pardessus tout le célèbre frère Prêcheur Jean de Vicence, dont il sera parlé plus loin <sup>2</sup>. L'an 1233, des Dominicains, des Franciscains et des Augustins parcouraient l'Italie avec des croix, des encensoirs, des cierges et des rameaux d'olivier, chantant, prêchant, procurant partout la paix <sup>3</sup>. Et avec le même zèle qu'ils représentaient aux citoyens et aux villes leurs manquements et leurs défauts, ils parlaient devant les rois et les princes, même devant les cardinaux et les Papes <sup>4</sup>.

Le frère Prêcheur Jean de Vicence était fils d'un jurisconsulte de cette ville. Il avait déjà prêché avec succès dans plusieurs cités; mais ce fut à Bologne qu'il commença d'opérer ces prodiges d'éloquence dont n'approchèrent jamais, même de loin, ni les Cicéron, ni les Démosthènes. En effet, ayant commencé d'y prêcher la parole divine, frère Jean gagna tellement les cœurs de tout le peuple par sa doctrine et sa vertu, qu'il était maître de la ville entière. Les bourgeois, les paysans, les artisans, les nobles suivaient avec les croix et les bannières, et se remettaient à lui seul de leur conduite; il n'y avait procès qu'il ne terminât, et division qu'il n'apaisât. L'évêque même et le corps de la ville, étant depuis longtemps en différend touchant la juridiction criminelle, le prirent pour arbitre et s'en tinrent à sa décision. Du consentement des magistrats, il fit sortir de prison ceux qui n'y étaient que pour dettes, et persuada aux créanciers de faire des remises considérables. Un jour il prêcha avec tant de véhémence contre les usuriers, que le peuple courut chez un fameux usurier, nommé Landulfe, et abattit sa maison. Toute la Lombardie était remplie du bruit de sa prédication et de ses miracles, et on venait de toutes parts le voir et l'entendre.

La ville de Bologne, craignant qu'on ne l'en retirât, envoya une ambassade au père Jourdain, qui tenait le chapitre général, et elle

<sup>1</sup> Muratori, *Antiq. ital.*, t. 5, p. 392. — Tiraboschi, t. 4, p. 241. Fabri Effem. Cartepec. di Cestello, docum. 236. — <sup>2</sup> Affò Parma, l. 3, p. 135. — <sup>3</sup> Ghirard., l. 1, p. 156. Joh. de Mussis, an. 1233. — <sup>4</sup> Salimbeni, p. 304. — Raumer, t. 3, p. 466.

lui représenta, entre autres raisons, que Jean avait semé dans leur ville la parole de Dieu avec grand applaudissement, et que tout le fruit qu'on en espérait pourrait se perdre par son absence. Mais le bienheureux Jourdain, après avoir loué leur dévotion, témoigna qu'il n'était pas fort touché d'une raison semblable; car, dit-il, les semeurs n'apportent pas leurs lits dans le champ qu'ils ont semencé, pour y coucher jusqu'à ce qu'ils voient comment la semence fructifie; ils la recommandent à Dieu, et vont semer un autre champ. Ainsi peut-être serait-il expédient que frère Jean allât semer ailleurs la parole de Dieu, suivant ce que le Sauveur disait : Il faut que j'aille aussi prêcher à d'autres villes. Toutefois nous délibérerons de cette affaire avec nos définiteurs, et nous ferons en sorte que vous aurez sujet d'être contents.

Le pape Grégoire, voyant l'autorité que s'était acquise frère Jean de Vicence, l'employa pour réunir et pacifier les villes d'Italie, craignant que l'empereur Frédéric ne se prévalût de leurs divisions pour se les asservir, principalement celles de Lombardie. Il fit donc Jean son légat dans la Marche d'Ancône, et l'envoya ensuite en Toscane pour faire la paix entre Florence et Sienne. Mais il ne fut pas aisé de le tirer de Bologne et des autres villes où il était chéri; et le Pape fut obligé de les menacer des censures ecclésiastiques si elles s'opiniâtraient à le retenir.

De Bologne, frère Jean se rendit d'abord à Padoue. Les magistrats s'avancèrent au-devant de lui jusqu'à Monsélice, avec le carrocio ou char qui portait l'étendard de la commune; ils le firent monter sur ce char sacré, et l'introduisirent en triomphe dans leur ville. C'était alors la plus puissante de la Marche Trévisane. Tout le peuple, rassemblé sur la grande place, entendit avec transport la prédication de la paix, applaudit aux réconciliations qui effacèrent sur-le-champ les inimitiés privées, et pressa frère Jean de réformer les statuts communaux de Padoue, comme il avait réformé ceux des autres villes. Ce religieux se rendit ensuite à Trévise, à Feltre, à Bellune, et y eut les mêmes succès : il visita les seigneurs de Camino, de Conegliano, de Romano, de Saint-Boniface; et les seigneurs, aussi bien que les villes, le rendirent l'arbitre de leurs différends <sup>1</sup>. Les républiques de Vicence, Vérone, Mantoue et Brescia, qu'il parcourut à leur tour, lui accordèrent le même pouvoir; partout on consentit à ce qu'il réformât les statuts municipaux, en ajoutant ou retranchant aux lois, selon qu'il le croirait convenable; partout enfin le peuple lui promit d'as-

<sup>1</sup> Murat., *Script. Rer. Ital.*, t. 8, l. 3, c. 7, p. 203. Rolandinus, *De Factis in Marchia Tarvisana*. — *Ibid.*, p. 37. Gerardi Maurisii Vincentini hist.

sister à l'assemblée solennelle, qu'il convoqua pour le 28 août de la même année 1233, dans la plaine de Paquara, sur les bords de l'Adige, à trois milles de Vérone.

Jamais, dit un historien protestant <sup>1</sup>, jamais plus noble entreprise n'avait été formée que celle de réconcilier vingt peuples ennemis, par la seule inspiration des sentiments religieux, par les seuls motifs du christianisme, par le seul empire de la parole. Jamais aussi plus grand spectacle ne fut déployé aux yeux des hommes. La population entière de Vérone, Mantoue, Brescia, Padoue et Vicence s'était rendue dans la plaine de Paquara; et les citoyens de chacune de ces républiques étaient rassemblés autour de leurs magistrats et de leurs carrocios. Les habitants de Trévise, Venise, Ferrare, Modène, Reggio, Parme et Bologne étaient aussi rangés autour de leurs étendards; les évêques de Vérone, Brescia, Mantoue, Bologne, Modène, Reggio, Trévise, Vicence, Padoue, le patriarche d'Aquilée, le marquis d'Este, les seigneurs de Romano, Ezzelin et Albéric, et tous ceux de la Vénétie s'y trouvaient en tête de leurs vassaux. Un auteur contemporain, Parisio de Céréta, calcule qu'à cette assemblée assistèrent plus de quatre cent mille personnes <sup>2</sup>. Presque tous étaient sans armes, et le plus grand nombre s'étaient mis nu-pieds, par respect pour celui qui devait les prêcher au nom de Jésus-Christ <sup>3</sup>.

Le frère Jean s'était fait préparer au milieu de la plaine une chaire extrêmement élevée; de là, s'il faut en croire les historiens contemporains, sa voix retentissante, qui paraissait descendre du ciel, fut miraculeusement entendue de tous les assistants. Il prit pour texte ces paroles du Sauveur : *Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix*; et après avoir, avec une éloquence jusqu'alors sans exemple, fait un tableau effrayant des malheurs de la guerre; après avoir montré comment l'esprit du christianisme était un esprit de paix, il fit valoir l'autorité du Saint-Siège, dont il était revêtu : au nom de Dieu et de l'Église, il ordonna aux Lombards de renoncer à leurs inimitiés; il leur dicta un traité de pacification universelle. Pour l'affermir, il fit épouser au marquis d'Este une fille d'Albéric de Romano, et il voua aux malédictions éternelles ceux qui, à l'avenir, enfreindraient cette paix; il appela sur leurs troupeaux les contagions mortelles, et il condamna leurs moissons, leurs vergers et leurs vignes à une stérilité sans espoir <sup>4</sup>.

Après cette pacification générale, frère Jean demanda et obtint,

<sup>1</sup> Sismondi, *Hist. des Républ. ital.*, c. 15, an. 1233. — <sup>2</sup> Et reputatum ibi fore et fuisse quatuor centum millia personarum et ultra. Col. 627. — <sup>3</sup> Et in revertentiam ejus pro majori parte erant discalceati. Col. 38. *Ibid.*, col. 80, 128 et 674. — <sup>4</sup> Muratori, *Antiq. ital.*, t. 4, p. 641.

dans l'assemblée communale de Vicence et de Vérone, le gouvernement de ces deux villes. Il le fit pour achever le bien qui déjà y était commencé, pour réformer les lois et les mœurs, et apaiser les différends. L'entreprise était bien chanceuse. Qu'il l'eût acceptée sur les instances des populations, on le conçoit encore ; mais n'était-ce pas une témérité de la demander lui-même ? Il eut bientôt lieu de s'en apercevoir. Son gouvernement réveilla des rivalités mal éteintes. Un ancien magistrat de Vicence, aidé d'un corps de Padouans, le surprit lorsqu'il allait d'une ville à l'autre, et le retint en prison, d'où il fut relâché quelque temps après, sur la recommandation du pape Grégoire, qui l'exhorta dans ses lettres à supporter avec patience les injures qu'on lui faisait et les calomnies qu'on pouvait répandre sur son compte <sup>1</sup>.

En 1234, le Pape tint une assemblée à Spolète au sujet de la croisade. L'empereur Frédéric s'y trouva, ainsi que les patriarches latins de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem, avec plusieurs archevêques, évêques et autres prélats. On y résolut, après une mûre délibération, de se préparer dès lors à la guerre contre les infidèles, parce que la trêve faite avec eux par l'empereur devait finir dans quatre ans. Le Pape, de concert avec l'empereur, envoya un nouveau légat en terre sainte. Ce fut Théodoric ou Thierrri, archevêque de Ravenne. Par leurs lettres aux prélats et aux barons de Palestine, le Pape le déclarait son légat, l'empereur le déclarait son envoyé, pour réunir les Chrétiens divisés par suite du traité fait par l'empereur avec le sultan d'Égypte, et pour confirmer l'accommodement déjà conclu par le patriarche d'Antioche.

Pendant le Pape donnait des ordres pour la publication de la croisade. Il commença par la prêcher lui-même à Spolète, dans la grande place où tout le peuple était assemblé. Son sermon fut si touchant, qu'un grand nombre reçurent aussitôt la croix de sa main, fondant en larmes. Il envoya sur ce sujet des lettres de tous côtés aux princes et aux prélats. Celle qui fut adressée au roi de France, saint Louis, est du 6<sup>me</sup> de novembre, et le Pape l'y exhorte à se préparer, pour secourir la terre sainte par lui-même ou par les siens, au passage général qui sera déterminé par le Saint-Siège, le priant, en attendant, de faire la paix ou du moins de prolonger la trêve avec le roi d'Angleterre, auquel il écrit à même fin. Le Pape écrivit aussi sur ce sujet une lettre circulaire à tous les fidèles, datée de Spolète, le 4<sup>me</sup> de septembre, dont nous avons la copie envoyée en Angleterre <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Apud Raynald., an. 1238, avec les notes de Mansi. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1234, n. 27-32.

Cependant, la même année 1234, les Romains, qui ne comprenaient guère leur propre intérêt, s'étaient révoltés contre le Pape et l'avaient chassé de Rome. Ils firent leur paix et se soumirent l'année suivante. Les prélats de France et d'Espagne envoyèrent au Pape des sommes considérables pour l'aider à maintenir contre des sujets rebelles la liberté et l'indépendance, même temporelles, de l'Église romaine, si importantes et si nécessaires même au gouvernement spirituel de l'univers. Mais ces sommes ne lui ayant été remises qu'après l'affaire terminée, il les rendit entièrement <sup>1</sup>.

L'empereur Frédéric avait prêté ses armes au Pape pour soumettre les Romains; le Pape, à son tour, prêta les siennes à l'empereur pour soumettre le roi Henri, son fils aîné, qui s'était révolté en Allemagne. A la prière de l'empereur, Grégoire IX écrivit aux évêques et à tous les autres princes de l'Empire, les priant de ne donner aucun secours, conseil ni faveur au prince rebelle, et déclarant nuls tous les serments qu'on lui avait prêtés. Cette lettre, du 13 mars 1235, eut tout son effet. L'empereur étant entré en Allemagne sans armée, tous les princes l'assurèrent de leur fidélité.

Henri lui-même fut réduit à demander grâce, et à venir à Worms se jeter aux pieds de son père. Frédéric l'envoya prisonnier dans la Pouille, après l'avoir déclaré déchu de la couronne de Germanie. Ce jeune prince, dont l'histoire est enveloppée d'une obscurité profonde, ne sortit plus de sa prison, où il mourut plusieurs années après. Les uns assurent qu'il mérita cette longue captivité par de nouvelles intrigues; d'autres accusent Frédéric d'avoir traité son fils avec une excessive dureté <sup>2</sup>. Guillaume de Nangis dit même qu'il le fit mettre à mort <sup>3</sup>. L'histoire ne dit pas ce que devinrent les enfants du malheureux prince.

Le Pape ménageait ainsi l'empereur pour l'engager au secours de la terre sainte et à la défense de la chrétienté contre les infidèles. Afin d'en lever d'ailleurs les obstacles, il travaillait à pacifier les villes d'Italie entre elles et avec ce prince. Pour cet effet, il envoya dans la Toscane le cardinal-évêque de Palestrine, en qualité de légat, pour réunir les villes de Florence, Sienne et Orviète, divisées entre elles par des personnes malintentionnées. En Lombardie, il envoya pour légat le patriarche d'Antioche, comme on le voit par la lettre qu'il en écrivit aux prélats du pays le 21<sup>m</sup><sup>e</sup> de mai 1235 <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Raynald., n. 7-9. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1235, n. 8 et 9. — <sup>3</sup> Guill. Nangis, *Chron.*, n. 1250. — <sup>4</sup> *Ibid.*, 1235, n. 12.

Le pape Grégoire apprit alors le meurtre de Guyot, évêque de Mantoue, qui gouvernait cette église depuis quatre ans, et s'était rendu odieux aux méchants et aux fauteurs d'hérétiques par son zèle et son application à ses devoirs. Quelques-uns d'entre eux, nommés les avocats, l'attaquèrent le lundi des Rogations, 14 mai 1235, dans le monastère de Saint-André, à Mantoue. Il était entré dans le chapitre pour travailler à la réformation de ce monastère, dont le siège était vacant, lorsque les meurtriers se jetèrent sur lui, lui portèrent d'abord des coups d'épée dans le visage, lui coupèrent les deux mains, qu'il avait mises en croix, et le déchirèrent de plus de quarante plaies. Au bruit de ce meurtre, dont toute la ville s'émut, le podestat ne se donna pas grand mouvement : ce qui le rendit suspect, et on crut qu'il avait favorisé la fuite des meurtriers. Mais le peuple s'éleva contre eux, et, ne les trouvant plus, il abattit leurs maisons et leurs tours. Ils se retirèrent à Vérone, près d'Ezzelin, qui était le refuge de tous les méchants, et qui reprit dès lors, pour ne jamais plus l'interrompre, cette série d'actes atroces dont nous avons déjà vu une partie.

Le Pape, ayant donc appris cette triste nouvelle, rassembla les cardinaux et les autres prélats qui se trouvèrent auprès de lui, et, de leur avis, il déclara excommuniés les auteurs et les complices du crime, et interdits les lieux où ils iraient, ajoutant qu'ils ne pourraient être absous que par le Saint-Siège, et que leur pénitence serait d'aller outre-mer à pied, portant le bâton de pénitents, et d'y passer le reste de leur vie à visiter les saints lieux. C'est ce que le Pape rapporte dans la lettre qu'il écrivit sur ce sujet au podestat, au conseil et au peuple de Mantoue. Il ajoute : Nous vous enjoignons de bannir les coupables de votre ville, du diocèse et du district, avec confiscation de leurs biens, et d'obliger vos magistrats à l'observation de cet ordre ; autrement, votre ville aurait sujet de craindre d'être privée de la dignité épiscopale. La lettre est du 5<sup>m</sup>e de juin 1235 <sup>1</sup>.

En même temps, le Pape travaillait à apaiser les troubles de Palestine et à y relever l'autorité de l'empereur Frédéric. Il exhorta donc les Hospitaliers, les Templiers et les chevaliers Teutoniques à s'opposer aux projets de Jean d'Ibelin, seigneur de Beyrouth, et des bourgeois d'Acce, ses confédérés, s'ils entreprenaient le siège de Tyr ou de quelque autre place du royaume de Jérusalem. Il écrivit à Jean d'Ibelin lui-même pour le détourner de ce dessein, attendu, dit-il, que les intérêts de l'empereur Frédéric sont les nôtres, en con-

<sup>1</sup> Raynald., 1235, r. 16.

sidération des grands services qu'il a rendus à l'Église. La lettre est du 28<sup>me</sup> de juillet <sup>1</sup>.

Théodoric, archevêque de Ravenne et légat en Palestine, avait soutenu vigoureusement les droits de l'empereur et de Conrad, son second fils, héritier par sa mère du royaume de Jérusalem. Et comme les bourgeois d'Acre ne voulaient pas se soumettre à son jugement, il avait mis la ville en interdit. Mais le Pape considéra que cette ville était habitée par des Chrétiens de divers rites, qui, à l'occasion de cette censure, pourraient se retirer de l'obéissance de l'Église romaine et donner lieu à l'hérésie. C'est pourquoi il leva l'interdit, ayant reçu caution du peuple d'Acre d'obéir à ses ordres; et il se rendit leur médiateur envers l'empereur. De plus, il exhorta ce prince à s'accommoder avec le roi de Chypre, ou du moins à faire une trêve <sup>2</sup>.

Ce fut dans le même dessein de faciliter la croisade que le Pape reçut favorablement l'envoyé d'Aladin, sultan d'Icône. C'était le chef de la branche des Turcs seldjoukides, qui régnait en Natolie. Comme il faisait la guerre aux sultans de Syrie et d'Égypte, de la famille de Saladin, il cherchait à exciter contre eux les Chrétiens francs, et regardait le Pape comme leur calife. Il lui envoya donc un Chrétien, son sujet, nommé Jean Gabra, qui dit au Pape que le sultan désirait l'avoir pour ami, comme il avait déjà l'empereur Frédéric, et qu'il était prêt à les aider pour le recouvrement de Jérusalem, le priant de lui envoyer un nonce. Le Pape, par sa lettre du 20 mars 1235, promit de lui en envoyer au plus tôt; mais Aladin mourut l'année suivante, après dix-huit ans de règne <sup>3</sup>.

En travaillant ainsi à la défense de la chrétienté contre ses ennemis du dehors, le pape Grégoire IX ne travaillait pas moins à la défendre contre ses ennemis du dedans. Le roi André de Hongrie étant mort l'an 1235, Béla, son fils, lui succéda, et fut couronné le dimanche 14<sup>me</sup> d'octobre. Frère de sainte Élisabeth, qui venait d'être canonisée cette année-là même, il n'en imita guère les vertus. Il prenait les biens des églises, particulièrement de l'ordre de Cîteaux, des Hospitaliers et des Templiers, des religieux de Saint-Lazare et de Saint-Samson. Le Pape lui en fit de grands reproches, lui représentant que cet abus, très-grand en soi, était encore plus criminel par le mauvais exemple, et lui ordonna la restitution, le menaçant de procéder contre lui suivant le devoir de sa charge. Il fit une réprimande semblable à Coloman, roi des Ruthéniens, duc d'Esclavonie et frère de Béla. L'évêque et le prévôt des Cinq-Églises eurent

<sup>1</sup> Raynald., 1235, 41 et 42. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 43 et 44. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 37-40.

ordre de presser Coloman de réparer ses torts, suivant la promesse qu'il en avait faite à l'archevêque de Colocs. Le duc Henri de Silésie reçut une admonition semblable de réparer le tort qu'il avait fait à l'évêque de Gnésen, en Pologne <sup>1</sup>.

Mais si le pape Grégoire réprimandait ceux des princes qui faisaient mal, il louait aussi ceux qui faisaient bien. Un prince de Bosnie, du nom de Zibisclas, ayant conservé la foi orthodoxe au milieu d'autres princes hérétiques, comme un lis au milieu des épines, Grégoire IX lui écrivit une lettre de félicitation, le reçut, lui et tous ses biens, sous la protection de saint Pierre. Il écrivit une lettre semblable à la mère de Zibisclas, et informa de tout ceci l'archevêque de Strigonie et ses suffragants <sup>2</sup>. Le grand but du zélé Pontife était de réunir tous les princes et peuples de l'Occident pour la défense de l'empire latin de Constantinople et du royaume de Jérusalem.

Le plus difficile était d'y amener l'empereur Frédéric. En la même année 1236, le Pape lui fit des plaintes sur l'oppression des églises de Sicile. Dans ce royaume, dit-il, elles sont privées de leur liberté par vos officiers, et dépouillées de leurs biens; leurs pasteurs et leurs ministres sont bannis, emprisonnés, chargés de tailles et traduits au tribunal séculier. Quand elles perdent leurs prélats, on ne leur permet pas d'en élire d'autres : on leur en donne d'intrus, contre les canons. Cependant l'hérésie se fortifie, faute de bons ecclésiastiques qui prêchent la saine doctrine. Vous souffrez même que les Sarrasins bâtissent leurs mosquées de la ruine des églises; et cet établissement au milieu du royaume leur donne plus de facilité à pervertir les Chrétiens (il parle des Sarrasins de Nocera). Enfin, au préjudice de la paix que vous avez faite avec nous, quelques nobles et autres, dépouillés de leurs biens, sont réduits à quitter le pays; et il est évident qu'ils ne sont maltraités que pour avoir pris le parti de l'Église. La lettre est du dernier jour de février 1236. L'empereur répondit à ces plaintes partie en diminuant les sujets, partie en rejetant la faute sur ses officiers; et quant aux élections des prélats, il prétend qu'il ne fait que conserver le droit de ses prédécesseurs. Enfin, à mesure que ses affaires allaient mieux, il adressait au Pape des réponses plus aigres et plus offensantes <sup>3</sup>.

Le vieux Pontife ne laissait pas de le ménager pour l'intérêt de la croisade, et le détournait autant qu'il pouvait de faire la guerre en Lombardie, comme il savait qu'il en avait le dessein. Voici comment il lui en écrivit le 20<sup>m</sup>e de mars de la même année 1236 : Nous prions Votre Excellence de considérer que nous avons entrepris l'affaire de

<sup>1</sup> Raynald., 1236, n. 65 et 66. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1236, n. 67. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 14-17.



la terre sainte à votre poursuite et par le conseil des trois patriarches et de tous les prélats qui étaient auprès de nous ; que cette affaire vous regarde particulièrement, après le Saint-Siège, et que nous avons réglé que, par tout le monde, on obligerait ceux qui sont en différend à s'accorder, ou du moins à faire des trêves. Quelques princes y ont déjà été contraints, et quelques rois et plusieurs grands se sont croisés. C'est pourquoi nous vous prions instamment d'envoyer sans délai Herman, maître de l'ordre Teutonique, avec un plein pouvoir de compromettre entre nos mains, purement et simplement, sur vos différends avec les Lombards, qui, de leur côté, s'en sont remis à nous. Car vous devez savoir que, si vous entrepreniez de marcher contre eux, principalement en ce temps-ci, vous causeriez un grand scandale et donneriez occasion à plusieurs de croire que l'Église les aurait trompés : ce qu'elle ne devrait pas souffrir ; d'autant plus que, dans une affaire qui intéresse à un si haut point la gloire du Rédempteur, nous ne devons pas faire acception des personnes, ni rien souffrir qui puisse en retarder le succès. Prenez garde que ceux qui donnent à votre excellence des conseils tout opposés ne vous jettent dans des difficultés inextricables, pour assurer mieux leurs propres intérêts <sup>1</sup>.

Mais l'empereur déclara au Pape qu'il ne pouvait plus supporter l'insolence des Lombards, et le pria de lui procurer une paix honorable avec eux, ou de l'aider à les soumettre, comme il prétendait que l'empereur le dût secourir. Il se plaignait surtout de la ville de Milan, comme soutenant les hérétiques et les rebelles. Pour s'excuser du retardement de la croisade, il écrivit au Pape en ces termes : L'Italie est mon héritage, tout le monde le sait ; ce serait une ambition déraisonnable d'abandonner ce qui est à moi pour faire des conquêtes sur des étrangers. Je suis Chrétien, et, quoique serviteur indigne du Christ, revêtu de la croix pour faire la guerre à ses ennemis. Or, l'Italie est pleine d'hérétiques, principalement à Milan ; et les laisser impunis pour passer contre les Sarrasins, ce serait laisser le fer dans la plaie et lui appliquer des remèdes superficiels. De plus, je ne puis faire la guerre sans avoir quantité de troupes et faire de grandes dépenses ; et c'est à quoi je destine les richesses et les forces de l'Italie <sup>2</sup>.

Il faut remarquer ici l'expression de l'empereur, que l'Italie est son héritage. Il pouvait tout au plus qualifier ainsi la Sicile. L'Italie septentrionale faisait partie de l'Empire, et l'Empire était électif. Mais l'ambition de Frédéric était de rendre l'un et l'autre héri-

<sup>1</sup> Raynald, 1236, n. 2. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 3.

taires dans sa famille, de revendiquer à l'Empire tous les pays que les Romains avaient jamais possédés, et réaliser enfin cette prétention de la politique allemande, que l'empereur allemand était la seule loi et le seul maître du monde. A ses yeux, les croisades ne devaient servir qu'à cette fin. Tel était, dans le fond, le grand péril de la chrétienté à cette époque.

Frédéric était en Allemagne, mais il avait résolu de passer l'été suivant en Lombardie. Il écrivit donc aux princes d'Allemagne une grande lettre, où il dit : Comme les peuples vivent en paix dans notre royaume de Jérusalem, qui appartient à notre cher fils Conrad, par la succession de sa mère ; dans la Sicile, qui est notre héritage maternel, et dans l'Allemagne : nous prétendons ramener l'Italie à son devoir et à l'unité de l'Empire, et, pour y réussir, il nous reste peu de chose à faire. En quoi nous ne cherchons pas seulement notre avantage particulier, mais le progrès de la croisade. Car, en soumettant les rebelles d'Italie, nous ôtons les divisions entre plusieurs nobles dont les vœux demeurent en suspens durant cette guerre entre Chrétiens. Pour procurer de si grands biens, nous avons résolu d'entrer cet été en Lombardie avec les princes de l'Empire, pour en déraciner l'hérésie, y rétablir les droits de l'Empire, y remettre la paix et rendre la justice à tout le monde, en sorte que nous puissions aller tous ensemble combattre les ennemis de la foi. C'est pourquoi nous indiquons à Parme une cour solennelle, où nous invitons tous les députés des villes en deçà de Rome. Outre les princes de l'Empire, nous espérons y avoir des envoyés de tous les rois d'Occident, la plupart de nos alliés. L'assemblée de Parme devait se tenir à la Saint-Jacques, 25<sup>m</sup> de juillet <sup>1</sup>.

Pour faire servir à ses desseins l'autorité de l'Église, l'empereur pria le Pape d'envoyer un légat en Lombardie. Grégoire IX y envoya l'évêque de Palestrine. C'était Jacques de Pecoraria, d'une famille noble et riche de Plaisance. Il fut dès sa première jeunesse clerc à San-Domnino, puis archidiaque à Ravenne ; ensuite, voulant renoncer au monde, il passa en France et entra dans l'ordre de Cîteaux, en 1215. Il s'y distingua tellement, qu'il fut élu abbé des Trois-Fontaines, à Rome, sous le pontificat d'Honorius III, qui le prit en affection singulière, et le fit son pénitencier et son chapelain. Il eut part dès lors aux affaires les plus importantes de l'Église, et s'en acquitta si bien, que le pape Grégoire IX le fit cardinal-évêque de Palestrine, au mois de septembre 1231, et l'envoya l'année suivante avec Otton, cardinal de Saint-Nicolas, pour négocier la paix avec l'empereur

<sup>1</sup> Raynald, 1236, n. 4.

Frédéric. Il fut ensuite envoyé pour pacifier la Lombardie, et la légation de cette année fut la troisième. Le Pape en écrivit ainsi à l'empereur le 10<sup>me</sup> de juin : Ayant appris que vous deviez marcher en Lombardie, nous avons résolu d'y envoyer l'évêque de Palestrine, dont vous pouvez être assuré que, ayant antrefois tout quitté pour Dieu, il ne cherche que la concorde, avec l'honneur de l'Église et de l'Empire, sans acception de personnes <sup>1</sup>. Le Pape priait l'empereur d'envoyer de son côté Herman, maître des chevaliers Teutoniques, pour traiter des affaires de l'Église et de l'Empire. Il écrivit de plus aux archevêques de Milan et de Ravenne, ainsi qu'à leurs suffragants, d'aider de tout leur pouvoir à la pacification générale <sup>2</sup>.

L'empereur Frédéric partit d'Augsbourg le 24<sup>me</sup> de juillet 1236, pour entrer en Italie, accompagné de mille chevaliers. Quand il eut franchi les Alpes, au lieu d'aider à la pacification qu'il avait fait semblant de désirer, il débuta par la guerre. Il trouva fort mauvais que le cardinal-légat de Palestrine eût réconcilié entre eux les citoyens de Plaisance, sa patrie, quoiqu'il n'eût fait en cela que son devoir. Il tenta de l'attirer à son parti et à ses projets ambitieux ; n'y ayant pu réussir, il le traita de suspect, le poursuivit d'outrages et de menaces, et refusa de l'entendre. Il écrivit au Pape, pour se plaindre et du légat et du Pape même, qu'il accusait de favoriser les Milanais <sup>3</sup>.

Un fait encore plus étrange nous dévoile ce que Frédéric cachait dans le fond de son âme. Un neveu du roi musulman de Tunis quitta son pays et sa famille pour venir à Rome recevoir le baptême. Frédéric le fit arrêter en chemin et détenir en prison, sous le prétexte impie que le jeune homme avait été séduit et qu'il n'avait pas la permission de son oncle. Pour obtenir sa délivrance, le Pape avertit d'abord les officiers qui le détenaient que trois fois par an l'Église anathématisait solennellement tous ceux qui arrêtaient les personnes qui venaient au Siège apostolique. N'ayant rien obtenu des officiers, il pria l'empereur, par une lettre du 24 juin, de rendre le captif à la liberté. Frédéric, plus jaloux de faire plaisir au prince musulman de Tunis qu'au vicaire du Christ, s'y refusa, et ne rougit pas de dire que le jeune homme avait été suborné <sup>4</sup>.

Sur tout cela, le Pape écrivit à l'empereur, le 23 octobre 1236, une lettre détaillée, dont voici la substance :

Étant obligé, à l'imitation du Sauveur, de procurer la paix, nous avons envoyé en Lombardie un légat, pour réconcilier les peuples de cette province avec vous et entre eux-mêmes. Et le dessein que vous aviez d'y venir, bien loin de nous détourner d'une si sainte et si

<sup>1</sup> Raynald, 1236, n. 6. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 7. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 8. — <sup>4</sup> *Ibid.*, n. 22.

salutaire entreprise, nous y excitait, au contraire, puisque vous n'y veniez, disiez-vous hautement, que pour l'extirpation de l'hérésie, le secours de la terre sainte, le recouvrement de l'Église et de l'Empire, et le rétablissement de la paix, ajoutant que vous ne prétendiez rien faire que par notre conseil. Or, nous avons envoyé pour cette légation un homme qui devait être d'autant moins suspect, qu'il a tout quitté pour s'élever à la perfection de l'amour divin ; et sa patrie ni sa famille ne doivent point donner d'ombrage, puisqu'il y a renoncé en embrassant la vie religieuse. Vous dites qu'il vous est devenu suspect dès sa première légation ; mais votre propre ambassadeur, le maître de l'ordre Teutonique, vous contredit et lui rend publiquement témoignage qu'il n'a rien fait pour être suspect à votre altesse impériale, qu'il mérite, au contraire, des éloges pour son impartiale justice. Conclure de là que nous machinons quelque mauvaise entreprise, c'est un paralogisme dont la fausseté saute aux yeux des ignorants mêmes, et qui ne fait guère d'honneur à qui l'emploie. Car il est évident que c'est un bien public qu'un légat soit venu pour rétablir la paix entre vous et les Lombards, et nous ne croyons pas qu'on puisse lui faire un crime si sa présence a calmé à Plaisance des guerres intestines, et si par là d'autres villes opprimées par les ravages des combats ont été invitées aux douceurs de la paix. Au contraire, on vous répute à infamie de ce que vous dédaignez ou plutôt de ce que vous ne souffrez pas que la paix de l'Empire se rétablisse par la médiation de l'Église ou de son légat. On dira peut-être même que vous ne tenez cet évêque pour suspect que parce que vous ne l'avez point trouvé favorable à d'injustes prétentions ; car jamais bon prince ne poursuit son droit aux dépens d'autrui, surtout d'une personne craignant Dieu et d'un évêque. Cependant, pour ne pas vous laisser une ombre de plainte contre le Saint-Siège, si vous avez quelque reproche contre ledit légat, nous sommes prêt à vous en faire justice <sup>1</sup>.

Dans une première lettre, le Pape s'était plaint en général de l'oppression des églises de Sicile ; l'empereur répondit que la lettre ne spécifiant point les églises, il n'était pas tenu de répondre. A une seconde lettre qui spécifiait les églises et leurs griefs, il répondit qu'il en ignorait et qu'il y mettrait ordre. Le Pape trouva cette ignorance aussi peu croyable que la promesse. L'empereur avait été averti bien des fois, tant par les lettres et les envoyés apostoliques que par les plaintes des parties lésées ; il avait eu tout le temps d'y porter remède ; ses nouvelles promesses n'inspiraient pas plus de confiance

<sup>1</sup> Raynald., an. 1236, n. 8, 9 et 10.

que les précédentes, auxquelles il a toujours manqué. Au lieu de scruter et de juger les intentions secrètes du Pape, qui n'est responsable qu'à Dieu seul, il ferait mieux d'examiner sa propre conscience, de réparer ses torts manifestes, et d'observer les serments jurés tant de fois. Encore qu'il soit permis aux églises de traiter par échange avec les seigneurs, elles ne doivent pas être contraintes à le faire à leur désavantage, ni sans le consentement du supérieur, au préjudice du serment de ne pas aliéner les biens de l'Église. Supposez que vous confériez quelques bénéfices vacants : vous ne pouvez toutefois commettre la charge des âmes qui y est annexée, puisque c'est un droit spirituel dont un laïque n'est pas capable, ni substituer d'autres titulaires à ceux qui sont vivants, et n'ont point été juridiquement destitués. Supposé, comme vous dites, que vous succédiez aux évêques morts pour la collation des bénéfices, vous n'y avez pas plus de droits qu'eux, et de ce que nous avons pu, de leur vivant, conférer les bénéfices dont ils n'ont pas disposé, nous n'en perdons pas la pleine puissance apostolique, parce que vous tenez, pour ne pas dire vous usurpez la place du pontife. Quant à l'évêque de Céphalu et l'archidiacre de Salerne et de Sara, que nous avons appelés à notre jugement, nous ignorons pourquoi l'un est exilé et l'autre privé de ses biens, si ce n'est que, contrairement au concordat fait entre vous et l'Église, vous vous arroyez les jugements ecclésiastiques comme les séculiers, et que, condamnant qui n'est pas convaincu ni n'a confessé, vous vous attaquez au trône du jugement de Dieu, et excluez de leur propre sanctuaire les lois auxquelles la principauté est justement soumise.

Quant à l'emprisonnement du neveu du roi de Tunis, si vous y regardiez attentivement, vous verriez combien vous vous êtes rendu coupable envers le droit de la religion. C'est indignement qu'on appelle séduite une personne qui est appelée à la connaissance de la vraie foi, à la persuasion de quelqu'un ou plutôt par l'inspiration de Dieu. Il y a plus : comme vous demandez des preuves qu'il venait à nous pour recevoir le baptême, sans que ledit roi en fût offensé et sans qu'il eût été lui-même circonvenu, il y a évidemment lieu de conclure, et plutôt à Dieu qu'on ne le dit pas publiquement ! que vous traitez de séducteurs les apôtres et les disciples de la vérité, non sans une injure manifeste du maître, eux qui ont invité et qui invitent encore, par leurs salutaires avertissements, les ennemis de la croix de Jésus-Christ à reconnaître la lumière éternelle. Vous insinuez par là qu'on ne doit pas obéir à Dieu contre l'homme, puisque vous prétendez que le neveu devait avoir la permission du roi ; cependant il ne vous est pas permis d'ignorer que la faveur du

baptême va jusqu'à délivrer les esclaves de la servitude de leurs maîtres s'ils veulent les empêcher de se convertir. Puisse la loi du Seigneur, qui convertit les âmes, séduire si bien tous les infidèles, qu'elle les arrache à la dure servitude de Pharaon, et les ramène à la connaissance de la vraie foi ! Puisse tous les infidèles offenser leurs supérieurs, et, par cette salutaire contumace, encourir le ressentiment de leurs princes, pour obéir au héraut du Seigneur quand ils sont appelés à entendre la parole céleste <sup>1</sup> !

Dans la suite de la lettre, le pape Grégoire renvoie l'empereur Frédéric aux exemples de ses prédécesseurs, et ajoute : Il est manifeste que Constantin, dont la monarchie s'étendait par tout le monde, a donné au Pontife romain, du consentement du sénat et de tout le peuple de l'empire, les ornements impériaux, la ville et le duché de Rome, que vous voulez révolter contre nous par l'argent que vous y répandez et que, laissant l'Italie à la disposition du Siège apostolique, il se choisit en Grèce une nouvelle résidence. D'où le Saint-Siège, ensuite, a transféré l'empire aux Germains en la personne de Charlemagne, sans diminuer en rien la substance de sa juridiction et de sa supériorité sur les empereurs, à qui l'Église donne le glaive dans leur couronnement. Par où vous êtes convaincu de déroger au droit du Saint-Siège, à votre foi et à votre honneur, en méconnaissant celui qui vous a fait ce que vous êtes <sup>2</sup>.

Ce raisonnement serait concluant, dit Fleury, si les faits sur lesquels il est fondé étaient véritables. Or, ajouterons-nous, l'histoire nous a montré très-véritables les faits suivants : Le pape saint Léon III rétablit l'empire d'Occident dans la personne de Charlemagne, pour donner à l'Église un défenseur en titre ; les successeurs de Charlemagne ne reçoivent que du Pape le titre et la dignité impériale ; les Papes transfèrent l'empire d'Occident aux princes d'Allemagne ; l'empereur Louis II écrit à Basile de Constantinople que sa famille avait reçu de l'Église romaine d'abord l'autorité de la royauté, et ensuite celle de l'Empire <sup>3</sup>. Donc, devra conclure Fleury lui-même, le raisonnement du pape Grégoire IX est très-concluant.

Ce Pontife continue dans sa lettre à Frédéric II : Ce qui n'est pas une petite marque de votre indévotion, c'est que vous voudriez nous faire passer pour des sacrilèges, nous et nos frères, parce que, trouvant indignes ceux à qui vous conférez des églises et des bénéfices ecclésiastiques, nous avons l'air de disputer de votre jugement. Vous

<sup>1</sup> Raynald., 1236, n. 23. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 24. — <sup>3</sup> Ex quâ et regnandi prius et postmodum imperandi auctoritatem prosapia nostra seminarium sumpsit. Apud Baron., an. 871, n. 63.

oubliez que les Pontifes du Christ sont les pères et les maîtres de tous les rois et princes fidèles. Or, n'est-ce pas une pitoyable folie qu'un fils veuille reprendre son père, le disciple son maître, par lesquels il sait que, d'après l'institution divine, il peut être lié non-seulement sur la terre, mais dans le ciel ? Car, excepté ceux dont les yeux sont aveuglés par la poussière de l'erreur, tous reconnaissent que, puisque vous-même vous êtes soumis à l'examen apostolique, comme le prouve ce qui précède, à plus forte raison pouvons-nous connaître de l'indignité de ceux qui reçoivent de vous quelque dignité, attendu que tout ce qui appartient à l'espèce appartient au genre. On ne peut le nier pour les personnes ecclésiastiques, à qui nous sommes préposé par la constitution divine, tandis que la puissance impériale ne domine quelquefois dans cette sorte d'affaires que par usurpation et au mépris de Dieu ; et c'est une vaine rhétorique de nous menacer, comme vous faites, que vous déposerez et que même vous avez déjà déposé auprès des rois et des princes de la terre vos plaintes contre l'Église, qui jusqu'à présent n'a pas pu ménagé votre honneur impérial.

Quelque graves que soient les choses qui précèdent, elles nous paraissent toutefois médiocres, en comparaison de l'injure que vous faites au Créateur lorsque, les populations étant accourues de toutes parts, vous défendez de leur prêcher la croisade, vous empêchez le recouvrement de la terre sainte, vous interdisez à vos sujets d'y concourir, et cela contrairement au conseil que vous nous avez donné vous-même. Le Pape finit par conjurer Frédéric de réparer ses torts, afin que l'Église n'eût pas lieu de se repentir de l'avoir élevé si haut, mais, au contraire, de s'en réjouir dans le Seigneur <sup>1</sup>.

Ce qui avait rendu Frédéric si arrogant envers le chef de l'Église, c'est que ses armes avaient quelque succès en Lombardie. Il était entré à Vérone au mois de novembre de la même année 1236, il prit Vicence de force, et la brûla en partie. Tout à coup, néanmoins, il fait prier le Pape de travailler à la paix de Lombardie. Ce n'est pas que son cœur soit changé ; mais il vient d'apprendre que le duc d'Autriche a levé l'étendard de la révolte, et battu l'armée impériale commandée par son fils Conrad. Se voyant donc obligé de retourner en Allemagne, il demande au Pape de pacifier la Lombardie, où lui-même avait rallumé la guerre. Le Pape y envoya Raynald, évêque d'Ostie, et Thomas, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, comme on le voit par ses lettres du 29 novembre aux prélats, aux magistrats, aux seigneurs et aux peuples de Lombardie, pour leur recommander les deux nouveaux légats <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Raynald., 1236, n. 25. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 13.

Au mois d'avril de l'année suivante 1237, Frédéric, étant encore en Allemagne, envoya au pape Grégoire, Hermann, maître de l'ordre Teutonique, et le docteur Pierre des Vignes, son chancelier, pour le prier de nouveau de procurer la paix avec les Lombards, en les obligeant de conserver les droits de l'Empire. Le Pape écouta les ambassadeurs en présence des cardinaux, et manda à l'empereur ce qu'il venait de faire. La lettre est du 22<sup>me</sup> de juin 1237<sup>1</sup>.

Cependant l'empereur Frédéric, ayant vaincu le duc d'Autriche et l'ayant dépouillé de ses États, fit élire son propre fils Conrad roi de Germanie. Cette élection eut lieu à Vienne, au mois de janvier 1237. Au mois de septembre de la même année, l'empereur rentra en Italie avec son armée victorieuse, fut reçu à Mantoue, prit quelques places, et ravagea le Bressan. Enflé de ces succès, il ne voulut pas seulement donner audience aux légats, et ils furent obligés de retourner à Rome. Telle était la sincérité de Frédéric II dans ses protestations pacifiques<sup>2</sup>.

Il poussait ses conquêtes en Lombardie ; le 27 novembre de cette année 1237, il remporta une grande victoire sur les Milanais ; il en fit part au Pape, comme d'une joie commune à tous les princes de la terre et à l'Église, le priant d'en rendre grâces à Dieu avec les cardinaux. Au mois de décembre, Lodi se rendit. L'empereur y célébra la fête de Noël avec toutes sortes de réjouissances<sup>3</sup>. Tout semblait aller au gré de ses désirs. Au mois de février 1238, sa nouvelle épouse, Isabelle, sœur du roi Henri d'Angleterre, lui donna un fils, le jeune Henri. Le dimanche de la Pentecôte, 23 mai, il maria l'une de ses filles bâtarde, Selvaggia, au fameux Ezzelin de Romano, qui dès lors agissait plus en suppôt de l'enfer qu'en homme. La même année, il maria l'un de ses fils bâtards, Entius, à une riche héritière de Sardaigne. Il pouvait se croire au moment de réaliser la politique allemande, et de faire sentir à tous les peuples et à tous les rois que l'empereur allemand était la seule loi et le seul maître du monde. Il ne se doutait pas qu'un jeune homme, qu'il venait d'armer chevalier aux noces d'Ezzelin, succéderait un jour sur le trône impérial à toute sa race éteinte : ce jeune homme était Rodolphe de Habsbourg.

Après leur défaite de l'année précédente, les Milanais, se voyant abandonnés de presque tous leurs alliés, cherchèrent à faire leur paix avec l'empereur. Ils offrirent de le reconnaître pour leur seigneur, de lui livrer tout l'or et l'argent qui se trouvait parmi eux,

<sup>1</sup> Raynald., 1237, n. 5 et 6. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 6. — <sup>3</sup> Petr. de Vin., l. 2, *epist.* 1 et 35.



et de fournir dix mille hommes pour la croisade, s'il voulait leur accorder une amnistie et leur garantir l'intégrité de leur ville. Frédéric exigea qu'ils se soumissent sans condition, en sorte qu'il pût faire et d'eux et de leur ville tout ce qu'il lui plairait. La comtesse de Caserte, qui avait beaucoup de crédit auprès de sa personne, lui dit hardiment : Seigneur ! vous avez un si bel empire ! vous avez tout ce qui peut rendre heureux un homme, pourquoi donc, au nom de Dieu ! vous jeter dans ces nouvelles guerres ? Frédéric répondit : Vous dites vrai ; mais c'est l'honneur qui m'a fait avancer jusqu'ici, et l'honneur me défend de reculer <sup>1</sup>. Le souvenir de son grand-père, l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> ou Barberousse, qui aurait dû lui servir de leçon et le retenir, ne faisait que le pousser en avant. Les Milanais, ayant entendu les conditions extrêmes qu'il exigeait d'eux, lui répondirent tout d'une voix : Nous connaissons par expérience votre cruauté, nous aimons mieux mourir l'épée à la main que d'anéantir notre ville et de nous laisser immoler par la faim, par l'exil, par la prison, peut-être même par la main du bourreau <sup>2</sup>. Et, de fait, sans parler du passé, ils voyaient de leurs yeux l'effroyable tyrannie que le gendre de l'empereur, le féroce Ezzelin, exerçait dans tous les pays qui avaient le malheur de se trouver sous sa domination.

Nous avons vu l'empereur Frédéric reconnaître que la Sardaigne, aussi bien que la Sicile et la Corse, appartenait à l'Église romaine, et promettre, en 1213, au pape Grégoire, de l'aider à y récupérer tous ses droits. En 1238, quand son bâtard Entius eut épousé Adélasie, héritière des principautés de Torre et de Galura, et qu'il eut pris le titre de roi, ce ne fut plus la même chose. Le Pape, comme suzerain, ayant demandé des explications à cet égard, l'empereur répondit que la Sardaigne, dès l'antiquité, appartenait à l'Empire, et qu'en l'occupant il ne faisait que la ramener au corps de l'Empire. Or, j'ai juré, dit-il, comme tout le monde sait, de ramener à l'Empire tout ce qui en a été démembré, et je ne manquerai pas de le faire <sup>3</sup>. Ainsi donc, le dessein de Frédéric était non-seulement de dépouiller l'Église de ses droits, mais encore de détruire les autres royaumes, notamment ceux de France, d'Angleterre et d'Espagne ; car tous ces royaumes faisaient partie autrefois de l'empire romain et en étaient des démembrements. Les hommes sensés d'Espagne,

<sup>1</sup> Salimbeni, p. 336. — <sup>2</sup> Ricard., apud Raynald., an. 1238, n. 69. — <sup>3</sup> Imperator ipsam ad imperium spectare ab antiquo asseruit, et per occupationes eam ad corpus imperii revocasse : Ego verò juravi, ait, ut jam novit mundus, dispersa imperii revocare, quod non segniter adimplere procurabo. Raynald., 1238, n. 68. Matth. Paris, an. 1239.

d'Angleterre et de France feront bien de remarquer ces faits et d'en tirer les conséquences.

Au congrès de Spolète, en 1234, l'empereur Frédéric s'était concerté avec le pape Grégoire pour secourir les chrétientés d'Orient : en conséquence, le Pape avait prêché et fait prêcher la croisade ; de toutes parts les croisés se préparaient : l'empereur devait se mettre à leur tête pour leur donner plus d'unité et de force ; mais la pensée commune des Chrétiens n'était pas la pensée de l'empereur, il ne pensait qu'à lui-même. Au lieu de soutenir l'empereur catholique de Constantinople, il fait alliance avec l'empereur schismatique de Nicée, qui se déclare son vassal et épousera une de ses filles bâtardes. Parce que l'empereur catholique, Baudouin II, ne veut pas se reconnaître son vassal, il arrête par tous les moyens les secours qu'on lui envoie de France et d'ailleurs. En Palestine, comme il avait confisqué sur son beau-père le titre de roi de Jérusalem, les croisés, ne trouvant sur les lieux ni roi ni chef, s'isolent et s'épuisent en efforts inutiles, tandis que ceux d'Espagne, ayant le roi saint Ferdinand à leur tête, font des prodiges de valeur et de conquête. Et que cherchait cependant l'empereur Frédéric ? Au lieu d'accorder aux Lombards une paix raisonnable et de leur apprendre par son exemple à tenir leur parole, il voulait les réduire sous l'effroyable tyrannie de son gendre, le féroce Ezzelin.

En 1238, l'empereur Frédéric invita, par ses lettres et ses messagers, tous les grands princes du monde chrétien à une conférence ou un congrès à Vaucouleurs, leur annonçant que c'était pour délibérer ensemble sur des affaires difficiles, qui regardaient tout aussi bien les autres royaumes que l'Empire. Le roi d'Angleterre, Henri III, dont Frédéric venait d'épouser la sœur Isabelle, y envoya son frère Richard, comte de Cornouailles, avec plusieurs évêques et seigneurs. Le roi de France, saint Louis, qui venait de marier son frère Robert, comte d'Artois, avec Mathilde, fille de Henri II, duc de Brabant, s'y rendit en personne ; mais comme cette conférence paraissait suspecte aux Français <sup>1</sup>, le saint roi résolut de s'y rendre avec une bonne armée, savoir, deux mille chevaliers et une infanterie considérable. Quand l'empereur apprit que le roi de France voulait venir si bien accompagné, il lui manda, ainsi qu'aux autres princes, que la conférence ne pourrait pas avoir lieu au jour et au lieu indiqués, mais qu'elle était remise à la Saint-Jean-Baptiste de l'année suivante, et que, Dieu aidant, il s'y trouverait sans faute. Car, dit un auteur contemporain, Guillaume de Nangis, il avait es-

<sup>1</sup> Ad quod colloquium, quasi suspectum, dit Matth. Paris, an. 1237.

péré, ce qu'il souhaitait de tout son cœur, que le saint roi y viendrait avec peu de chevaliers, attendu que, d'après un bruit assez général, malicieux et fourbe comme il était, il cherchait à machiner quelque chose contre le roi et le royaume de France <sup>1</sup>. La défiance des Français n'était pas si mal fondée. Ils n'avaient pas encore oublié, sans doute, avec quelle frauduleuse violence Frédéric avait circonvenu et dépouillé son beau-père, Jean de Brienne, roi de Jérusalem, ainsi que le jeune roi de Chypre.

Sur ce même temps l'historien Richard de San-Germano, auteur contemporain, rapporte de l'empereur Frédéric le trait suivant. Fils ingrat, insensible aux angoisses de sa mère, il cherche à la proscrire de la maison paternelle; il corrompt le sénateur corruptible de la ville, Jean de Cencio, et lui fait prêter serment d'empêcher le retour du souverain Pontife, du prince de l'Église, qui, d'une cabane champêtre, avait élevé cet homme à la dignité de sénateur. Ayant ainsi vendu le vicaire du Christ pour de l'argent, il faisait garder avec tout le soin qu'il put les portes de la ville, pour empêcher le successeur de Pierre d'entrer dans la ville de Pierre. Mais des fils dévoués, soupirant après l'arrivée de leur père, déjouant la ruse du traître, attaquèrent hardiment le Capitole, en chassèrent honteusement les ennemis, et envoyèrent le noble homme Jacques Capucio, avec les principaux de la ville, pour ramener leur Père et leur Pontife <sup>2</sup>. Voilà ce que nous apprend, dans sa *Chronique*, Richard de San-Germano, historien exact et véridique, et qui, étant sujet de

<sup>1</sup> Sperabat enim regem sanctum ducere paucos secum milites, quod et toto animo affectabat, eo quòd, ut à plurimis dicebatur, quemadmodum malitiosus et seductor, aliquid satagebat in regem et regnum Franciæ machinari. Guill. Nang. *Chron.*, an. 1238.

Li impereres cuidoit bien que il venit a poi de gens, ce quil desiroit moult : car il qui estoit malicieux et soutils, cuidoit, si comme on disoit, maçonner aucune chouze contre le roi Loys et contre le royaume de France : mès il ne plot pas a Nostre Seigneur, qui empeescha par sa devine inspiration le mauvés propos de l'empereour, et garda sainnement son bon champion le roy Loys. Guill. Nang. *Vie de S. Louis*, an. 1238.

<sup>2</sup> Ipse ingratitude filius, non matris angustiis sauciatus, eam à patrio lare proscribere cogitans; Joannem Cincii tunc urbis corruptibilem senatorem corruptit juramento recepto, ut regressum summi Pontificis impediret, qui Ecclesiæ principem, per quem de rusticano tugurio in prætorium senatoris ascenderat, et Christi vicarium pecuniæ mercede commutans, ne Petri urbem Petri successor intraret, portas urbis et muros curabat, quibus poterat conatibus, custodire. Sed devoti filii, patris suspirantes adventum, proditoris elisâ versutiâ, Capitolium potenter aggressi, propulsis exindè turpiter hostibus, nobilem virum Capucium et alios potentiores urbis, ad reducendum eorum patrem et præsulem, destinarunt. Richard. S. Germ. *Chron.*, apud Raynald., an. 1237, n. 12.

Frédéric II, passe parmi les savants pour être plus favorable qu'hostile au prince.

Le pape Grégoire IX, qui avait alors près de cent ans, voyant que les voies de douceur employées jusqu'alors ne faisaient rien sur l'empereur allemand, crut devoir déployer toute sa vigueur apostolique pour prévenir l'asservissement de l'Église et des peuples chrétiens. Après avoir longtemps exhorté en père, il commença de procéder en juge. Il fit faire à Frédéric plusieurs monitions dans les formes, et qui annonçaient l'approche d'une sentence. Il ordonna notamment aux évêques de Wurtzbourg, de Worms, de Verceil et de Parme de l'admonester sur quatorze articles. On les trouve dans la lettre qu'ils en écrivirent au Pape, avec les réponses de l'empereur en cette manière :

1<sup>o</sup> *Proposition de l'Église.* Les églises de Montréal, de Céphalu, de Catane, de Squillace, avec trois monastères, sont dépouillées de presque tous leurs biens; et la plupart des cathédrales, ainsi que des autres églises, ont perdu presque tous leurs sujets, par les exactions injustes. *Réponse de l'empereur.* Quant à ces vexations des églises proposées en général, il y en a qui ont été commises par ignorance et qu'il a ordonné de réparer incessamment; d'autres ont déjà été réparées. Sur quoi la réponse entre dans d'assez longs détails.

2<sup>o</sup> *Proposition de l'Église.* Les Templiers et les Hospitaliers, ayant été dépouillés de leurs biens, n'y ont pas été entièrement rétablis, suivant le traité de paix. *Réponse de l'empereur.* Il est vrai qu'on a retiré d'entre les mains de ces chevaliers, suivant une ancienne constitution du royaume de Sicile, les fiefs et les rotures qui leur avaient été donnés par les ennemis de l'empereur, auxquels ces chevaliers fournissaient des armes et des vivres pour piller le royaume pendant son bas âge. Mais on leur a laissé les terres qu'ils possédaient avant la mort du roi Guillaume. On a aussi retiré de leurs mains quelques rotures qu'ils avaient achetées, parce qu'en Sicile ces chevaliers ne peuvent en acquérir qu'à condition de les revendre dans l'année à d'autres bourgeois : autrement ils acquerraient en peu de temps toutes les terres du royaume.

3<sup>o</sup> *Proposition de l'Église.* Il ne permet point que l'on remplisse les sièges vacants des cathédrales et des autres églises. *Réponse de l'empereur.* Il consent et désire que les sièges soient remplis, sauf les privilèges dont les rois, ses prédécesseurs, ont joui jusqu'à son temps, et dont il a usé plus modestement qu'aucun d'eux; et jamais il ne s'est opposé à l'ordination des prélats.

4<sup>o</sup> *L'Église.* On lève des tailles et des exactions sur les églises et les monastères, contrairement au traité de paix. *L'empereur.* On im-

pose des tailles et des collectes au clergé, non à raison des biens ecclésiastiques, mais des fiefs et des biens patrimoniaux, suivant le droit commun, qui s'observe par tout le monde.

Mais voici ce que dit à ce sujet l'auteur contemporain de la vie du pape Grégoire : Non content de tous ces maux, Frédéric s'attribue les revenus des églises vacantes et de celles dont il fait en sorte que les pasteurs soient absents ; il en emploie une partie à ses propres usages ou plutôt abus, et le surplus à bâtir des châteaux, remplaçant les ministres du Seigneur par du mortier <sup>1</sup>.

5° *L'Église*. Les prélats n'osent procéder contre les usuriers, par suite d'une constitution impériale. *L'empereur*. J'ai fait une constitution nouvelle, qui les condamne à la perte de tous leurs biens, et n'empêche point les prélats de les poursuivre.

6° *L'Église*. On emprisonne les clercs, on les proscriit et on les tue. *L'empereur*. Je n'ai point connaissance qu'on en ait pris ou emprisonné ; sinon que mes officiers en ont arrêté quelques-uns, pour les renvoyer au jugement des prélats suivant la qualité des crimes. Je sais que quelques-uns ont été proscriits de mon royaume pour crimes de lèse-majesté. Quant aux meurtres, je sais que l'impunité des clercs et des moines en cause plusieurs : l'évêque de Venise a été tué par un moine, et dans l'abbaye de Saint-Vincent un moine en a tué un autre, sans qu'on en ait fait punition canonique.

Mais l'auteur mentionné plus haut cite nommément l'évêque de Catane, précepteur et chancelier de Frédéric, proscriit dans sa vieillesse et mort en exil, sans qu'il y eût de quoi payer ses funérailles ; l'archevêque de Tarente et l'évêque de Céphalu, confidents intimes de Frédéric, puis bannis du royaume ; l'évêque d'Alipha, exilé, et ses frères en prison ; évêque de Calme, proscriit et réduit à la misère, et son frère pendu ; l'évêque de Nafre, périsant dans l'exil ; des frères Mineurs, respectés des païens mêmes, livrés aux flammes ; le doyen de Malte, noyé dans la mer sur un léger soupçon ; l'archevêque de Naples et le chantre de Messine, morts dans les horreurs d'un cachot ; maître Nicolas, sous-diacre de Messine, consumé par le feu ; maître Bernard, notaire du Pape et diacre de Salerne, et d'autres clercs sans nombre, dépouillés de leurs biens et condamnés à l'exil <sup>2</sup>.

7° *L'Église*. On profane et on détruit les églises consacrées. *L'empereur*. Je n'en sache aucune, si ce n'est l'église de Nocera, qu'on dit être tombée de vieillesse ; et bien loin de m'opposer à ce qu'on la rebâtisse, je suis prêt à y aider l'évêque.

<sup>1</sup> Apud Rayn., 1239, n. 3. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 4.

Mais voici ce que nous apprend l'auteur déjà cité. A Nocera, ayant chassé les adorateurs du Christ, il y introduit les sectateurs de Mahomet : pour y bâtir un palais, il fait abattre la cathédrale ; à l'endroit même où avait été l'autel, le très-chrétien Frédéric fait placer le lieu des immondices ; de tant de milliers de Chrétiens, l'évêque n'a la permission d'en garder que douze ; les Sarrasins versent impunément le sang chrétien, dont ils sont avides ; mais un Sarrasin est-il tué en cas de légitime défense ou par des accidents imprévus, celui qui y a donné lieu est condamné à mort, ou bien, s'il n'est pas connu, on rançonne tout le finage. Qui, à ces traits, ne craindrait le précurseur de l'Antechrist <sup>1</sup> ?

8° *L'Église*. Il ne permet point de réparer l'église de Sora. *L'empereur*. Je permets de réparer l'église seule, mais non pas de rebâtir la ville, qui a été détruite en vertu d'un jugement.

Sur quoi il est bon de savoir que la ville de Sora avait été livrée aux flammes pour avoir pris le parti du Pape. Un auteur anonyme dit à ce sujet : Contrairement au traité de paix et au mépris du serment, Frédéric brûla la ville de Sora, et ne permit point de réparer les églises consumées par une sentence cruelle avec les reliques des saints <sup>2</sup>.

9° *L'Église*. Contrairement au traité de paix, ceux qui ont pris mon parti pendant les troubles sont dépouillés de tous leurs biens et réduits à quitter le pays. *L'empereur*. Ceux qui, pendant les troubles, ont pris le parti du Pape contre moi demeurent en sûreté dans le royaume, si ce n'est ceux qui en sont sortis de peur de rendre compte des charges qu'ils ont exercées, ou d'être poursuivis en justice au civil ou au criminel. Or, j'entends qu'ils reviennent en toute sûreté, pourvu qu'ils veuillent faire raison à ceux qui se plaignent d'eux.

10° *L'Église*. L'empereur retient en captivité le neveu du roi de Tunis, et ne lui a pas permis de venir vers le Saint-Siège pour recevoir le baptême. *L'empereur*. Le neveu du roi de Tunis est venu en Sicile non pour être baptisé, mais pour éviter la mort dont son oncle le menaçait. Il n'est point retenu captif, il se promène dans la Pouille ; et étant interrogé sérieusement s'il voulait être baptisé, il l'a nié absolument. Toutefois, s'il le veut être, j'en aurai bien de la joie, comme je l'ai déjà dit aux archevêques de Palerme et de Messine.

11° *L'Église*. L'empereur retient captifs Pierre Sarrasin, vassal de l'Église, et le frère Jourdain. *L'empereur*. J'ai fait prendre Pierre

<sup>1</sup> Apud Rayn., 1239, n. 5. — <sup>2</sup> *Ibid.*

Sarrasin comme mon ennemi, qui médissait de moi à Rome et ailleurs. Il n'est point venu pour les affaires du roi d'Angleterre, il en a seulement apporté des lettres par lesquelles ce prince me pria de lui pardonner, s'il était pris. Mais je n'y ai point eu égard, parce que le roi ne savait pas ce que cet homme machinait contre moi. Quant à frère Jourdain, je ne l'ai point fait prendre, quoiqu'il m'ait diffamé dans ses discours; mais quelques-uns de mes serviteurs, qui connaissent les mœurs et les artifices de ce religieux, sont persuadés que son séjour dans la Marche Trévisane et la Lombardie me serait préjudiciable; c'est pourquoi j'ai donné ordre de le délivrer, en donnant caution de ne point s'arrêter dans ces provinces.

12° *L'Église.* L'empereur a excité à Rome une sédition, par laquelle il prétendait en chasser le Pape et les cardinaux, et, au mépris des privilèges, dignités et honneurs du Saint-Siège, détruire la liberté ecclésiastique. *L'empereur.* Je n'ai point excité à Rome de sédition contre l'Église; mais j'ai mes serviteurs à Rome, comme ont eu mes prédécesseurs; et comme il est quelquefois arrivé que les sénateurs élus par le crédit de leurs ennemis ont voulu leur nuire, j'ai pris leur défense. Le trouble a cessé avec la cause, quand on a élu un sénateur par les suffrages communs.

13° *L'Église.* Il a donné ordre à quelques-uns des siens d'arrêter l'évêque de Palestrine, légat du Saint-Siège. *L'empereur.* Je ne l'ai point ordonné, pas même en songe, quoique j'eusse eu raison de le faire, puisqu'il est mon ennemi et qu'il a révolté contre moi une grande partie de la Lombardie.

14° *L'Église.* L'empereur arrête l'affaire de la terre sainte, à l'occasion de ses différends avec quelques Lombards, quoique l'Église soit prête à lui faire donner satisfaction et que les Lombards y soient disposés de leur côté. *L'empereur.* J'ai plusieurs fois remis l'affaire des Lombards entre les mains du Pape, sans en avoir tiré aucun avantage. La première fois, les Lombards furent condamnés à fournir quatre cents chevaliers, que le Pape envoya contre moi dans le royaume. La seconde fois, ils furent condamnés à en donner cinq cents, qui furent destinés à aller outre-mer: ce qui ne fut point exécuté. Enfin je n'ai jamais pu terminer l'affaire par ce moyen. Et qu'on ne prétende pas que je veuille rétablir les droits de l'Empire sur l'Italie aux dépens de la terre sainte; car on voit la preuve du contraire dans les réponses que j'ai faites aux rois des divers pays et aux croisés de France, qui m'ont choisi pour leur chef; je leur ai répondu que je voulais traiter cette affaire du conseil de l'Église <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Matth. Paris, 1239.

Telles étaient les réponses de l'empereur aux plaintes du Pape : réponses décréditées d'avance par le caractère artificieux de celui qui les fait ; réponses démenties presque toutes par les faits de l'histoire. Il proteste désirer la paix avec les Lombards, et nous l'avons vu, quand il est dans quelque embarras, prier le Pape de la faire, et puis s'y refuser durement quand il a quelque succès. Il proteste n'avoir point songé à révolter les Romains contre le Pape, et nous l'avons vu, pour cet effet, acheter la trahison du sénateur de Rome. A qui peut ainsi mentir, on n'est plus obligé de croire sur rien.

Cependant, dans le traité de paix conclu l'an 1230, entre l'empereur et le Pape, les cardinaux négociateurs disaient : Si l'empereur n'accomplit pas de bonne foi ce qu'il a promis en ce traité, il encourra par le seul fait l'excommunication, et nous l'en frappons dès à présent par l'autorité du Pape <sup>1</sup>. Cette clause, acceptée par Frédéric, était un anathème prononcé d'avance contre lui. La sentence juridique du souverain Pontife devait y ajouter et plus de solennité et plus de poids.

Pour le prévenir, Frédéric écrivit aux cardinaux une lettre du 10<sup>me</sup> de mars 1239, où il disait en substance : Puisque le Christ, qui est le chef de l'Église et qui a fondé son Église sur Pierre, vous a établis les successeurs des apôtres, pour assister Pierre en toutes choses, et que celui qui occupe son Siège vous admet à tous ses conseils, il est étonnant que celui-ci veuille s'emporter jusqu'à tirer le glaive spirituel contre l'empereur romain et le protecteur de l'Église, en faveur des Lombards rebelles, quoique les torts qu'il prétend avoir été faits aux églises soient déjà réparés ou le doivent être incessamment par nos ordres. Nous ne pourrions souffrir une telle injure sans employer la vengeance dont les empereurs ont accoutumé d'user, et l'employer non contre lui seul, il n'en vaudrait pas la peine, mais contre tous ceux qui pourraient prendre son parti. C'est pourquoi nous vous prions affectueusement de retenir ces mouvements du Pape, qui viennent plus de passion que de justice, comme tout le monde le reconnaît, pour prévenir les scandales qui en seraient les suites <sup>2</sup>.

Cette lettre était du 10<sup>me</sup> de mars. Le 20 du même mois, dimanche des Rameaux, l'empereur Frédéric était à Padoue, assis sur son trône élevé, d'où il contemplait un magnifique tournoi qu'on célébrait en son honneur. Il se montrait gracieux et affable envers tout le monde, et son grand juge, Pierre des Vignes, développait aux

<sup>1</sup> Apud Rayn., 1230, n. 8. — <sup>2</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 6, apud Rayn., an. 1239, n. 13.



bourgeois les justes et bienveillantes intentions de son maître. Partout apparaissaient la joie, la jubilation, l'enthousiasme, l'amour et la confiance. Seulement quelques patriotes lombards se disaient tout bas l'un à l'autre : Le tyran est ivre de prospérité ; mais ce jour même sera pour lui un jour de calamité ; car aujourd'hui le saint Pape l'excommunie à Rome, et le livre à Satan. Personne ne sut d'où avait commencé cette parole, mais elle devint bientôt un bruit général, et répandit une ombre funèbre sur les joyeuses fêtes. Les auteurs avaient deviné juste, ou bien ils étaient secrètement informés des résolutions du Pape.

En effet, Grégoire, mécontent des réponses évasives de l'empereur, s'était uni toujours plus étroitement aux Lombards, avait empêché toujours plus sévèrement des levées de soldats dans les États de l'Église, et exprimé hautement la menace que, si Frédéric ne remettait point à son jugement arbitral les affaires de Lombardie, il prendrait contre lui les mesures les plus sévères<sup>1</sup>. Malgré cela, Frédéric ne fit rien de sérieux pour le satisfaire. Il avait plus de présomption que de sagesse. Il ne connaissait ni l'Église ni la chrétienté. Il s'imaginait que les peuples chrétiens et que l'Église romaine allaient immoler leur indépendance et leur liberté à ses prétentions allemaniques ou dynastiques : il se trompait lourdement. Les républiques de Venise et de Gênes étaient en guerre ; le Pape les réconcilia, et, sur leur demande, les reçut l'une et l'autre sous la protection spéciale du Saint-Siège.

Assuré de l'assistance de Venise, de Gênes et de la Lombardie, Grégoire IX fulmina la sentence contre Frédéric à Rome, premièrement le dimanche des Rameaux, puis le Jeudi Saint 24 mars 1239. Elle était conçue en ces termes :

« De l'autorité du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de la nôtre, nous excommunions et anathématisons Frédéric, soi-disant empereur, pour avoir excité sédition à Rome contre l'Église romaine, à dessein de nous en chasser, nous et nos frères, contrairement aux prérogatives d'honneur et de dignité qui appartiennent au Saint-Siège ; contrairement à la dignité ecclésiastique et au serment qu'il a fait à l'Église.

« Nous l'excommunions et l'anathématisons, pour avoir empêché, par quelques-uns des siens, l'évêque de Palestrine, légat du Saint-Siège, de procéder dans sa légation contre les Albigeois.

« Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il ne per-

<sup>1</sup> *Litteræ Pontif.*, apud Hahn., n. 18. — *Patav. chron.*, p. 673. — Raumer, t. 3, p. 635.

met pas de remplir les sièges de quelques églises cathédrales et autres, vacantes dans le royaume de Sicile : ce qui met en danger la liberté de l'Église et même la foi, attendu qu'il n'y a personne qui propose la parole de Dieu et qui gouverne les âmes. Les évêchés vacants sont au nombre de vingt, avec deux monastères.

« Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce que, dans le même royaume, les clercs sont pris, emprisonnés, proscrits et mis à mort. On y profane et on y détruit les églises consacrées à Dieu. Frédéric ne permet point de rétablir l'église de Sore.

« Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il retient le neveu du roi de Tunis, qui venait à l'Église romaine pour recevoir le baptême ; parce qu'il a pris et retient en prison Pierre Sarrasin, noble citoyen romain, qui venait à Rome de la part du roi d'Angleterre.

« Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il a envahi plusieurs terres de l'Église, entre autres la Sardaigne.

« Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il a aussi envahi et ravagé les terres de quelques nobles du royaume de Sicile, que l'Église tenait en sa main.

« Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il a dépouillé de leurs biens quelques églises cathédrales et quelques monastères, principalement par d'injustes impositions.

« Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce que, dans le même royaume, les Templiers et Hospitaliers, dépouillés de leurs biens, n'ont pas été rétablis entièrement, suivant la teneur de la paix.

« Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce que l'on y contraint les prélats, les abbés de Cîteaux et d'autres ordres, de donner une certaine somme par mois pour la construction de nouveaux châteaux.

« Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce que, contrairement à la teneur du traité de paix, ceux qui ont été du parti de l'Église sont dépouillés de tous leurs biens et contraints d'aller en exil, leurs femmes et leurs enfants demeurant en captivité.

« Enfin nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il empêche le secours de la terre sainte et le rétablissement de l'empire de Romanie. Et nous déclarons absous de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, leur défendant expressément de l'observer tant qu'il demeurera dans l'excommunication.

« Quant aux vexations des nobles, des pauvres, des veuves et des orphelins, pour lesquelles Frédéric a autrefois juré d'obéir aux ordres de l'Église, nous prétendons l'admonester et procéder selon la justice ; mais quant aux articles précédents, pour lesquels il a été par

nous admonesté souvent et soigneusement et n'a tenu compte d'obéir, c'est pour ceux-là que nous l'excommunions et l'anathématisons.

« Au reste, parce que le même Frédéric est notablement diffamé, presque par tout le monde, tant à cause de ses paroles que de ses actions, comme n'ayant pas de bons sentiments sur la foi catholique, nous procéderons sur ce sujet, Dieu aidant, selon que l'ordre du droit le requiert <sup>1</sup>. »

Telle fut la sentence de Grégoire IX contre Frédéric II. Le 13 avril suivant, le Pape écrivit une lettre circulaire à tous les prélats de la chrétienté, où il dit en substance : Tout le monde sait avec quel soin le Saint-Siège a protégé Frédéric dès son enfance, pour lui conserver son royaume de Sicile, et comme ensuite il l'a élevé à la dignité impériale. Mais son ingratitude a été telle, qu'après l'avoir averti plusieurs fois de ses fautes, nous avons été réduit, malgré nous, à le punir. Le Pape rapporte ensuite ses plaintes contre Frédéric, comme dans la bulle d'excommunication, et ajoute : C'est pourquoi nous vous enjoignons de publier cette sentence tous les dimanches et fêtes au son des cloches, avec extinction des cierges, dans tous les lieux de votre juridiction. Cette lettre du Pape est adressée aux différents légats apostoliques, comme au cardinal Otton en Angleterre, et aux prélats ordinaires des lieux, comme à l'archevêque de Rouen et ses suffragants. Elle fut aussi adressée aux rois, aux ducs, aux comtes et aux principaux seigneurs de la chrétienté, avec les changements convenables, suivant la qualité des personnes <sup>2</sup>.

Lorsque la nouvelle certaine de son excommunication fut parvenue à Padoue, Frédéric convoqua une grande assemblée à l'hôtel de ville. Pendant qu'il y était assis sur le trône, revêtu des ornements impériaux, son grand juge, Pierre des Vignes, prenant pour texte deux vers d'Ovide, fit un discours pour montrer que, depuis Charlemagne, il n'y avait pas eu d'empereur si juste, si doux, si généreux que Frédéric, et que cependant l'Église lui avait donné lieu bien des fois de se plaindre. Quand Pierre des Vignes eut terminé, l'empereur lui-même se leva et dit à tout le peuple : Si la sentence d'excommunication avait été portée contre moi avec justice, je me soumettrais absolument à tous les ordres de l'Église ; mais comme la peine est injuste et qu'elle n'a été précédée d'aucun péché, personne ne s'étonnera que je m'en afflige <sup>3</sup>. Ainsi parla Frédéric : apologie fort commode pour tous ceux qui ne sont pas contents de la sentence qui les condamne.

<sup>1</sup> Matth. Paris, an. 1239. Rayn., 1239. — <sup>2</sup> Raynald, an. 1239, n. 16. —

<sup>3</sup> Rolandin. Patav. *Hist. March. Trevis.*, l. 4, c. 10, apud Rayn., 1239, n. 17, note de Mansi.

Mais il ne s'en tint pas là. Il écrivit aux Romains une lettre véhémente où il se plaint amèrement de ce que, dans toute la tribu romuléenne, parmi tous les grands et le peuple des Quirites, il ne s'est pas trouvé un seul homme qui osât, par un seul mot, résister à l'impie blasphémateur blasphémant à Rome même contre l'empereur romain, l'auteur de la ville, le bienfaiteur du peuple romain. Cet auteur ou fondateur de Rome, c'est lui-même ; ce blasphémateur, c'est le Pape. Il exhorte donc les Romains à réparer leur faute en le vengeance de l'injure qu'il a soufferte : autrement il les menace de leur ôter ses bonnes grâces, comme à des ingrats <sup>1</sup>.

Non content d'écrire aux Romains, Frédéric adressa un manifeste à tous les Chrétiens, qui commence par ces mots : Les pontifes et les pharisiens se sont assemblés contre leur seigneur, l'empereur romain. Dans cette invective, Frédéric s'appelle lui-même un prince innocent et juste, le roi des rois, le rédempteur de Jérusalem, son héritage, l'admirable César, la lumière du monde et le miroir sans tache. Le Pape, au contraire, c'est le pasteur devenu loup ravisseur, l'amateur du schisme, le chef et l'auteur du scandale, le père du mensonge, le fourbe renard, l'impie Hérode, l'ennemi de Jérusalem, qui empêche l'admirable César de la tirer de la servitude des Sarrasins, de sécher ses larmes. C'est lui qui, contre le droit et l'honneur du prince romain, protège les hérétiques, les ennemis de Dieu et de tous les Chrétiens, sans aucune crainte de Dieu ni des hommes ; c'est lui qui, sous une apparence de piété, favorise et protège les ennemis de la croix et de la foi.

Voilà comment Frédéric parle de soi et du chef de l'Église de Dieu. Quant à son style, en voici un échantillon. Pierre, dit-il en s'adressant au Pape, Pierre n'a pas voulu manger de ce qui était immonde, quoiqu'il fût pressé d'une dure faim. Mais toi, tu vis uniquement pour manger ; sur tous tes vases et coupes d'or est écrit : Je bois, tu bois. Pendant et après le repas, tu répètes si souvent le préterit de ce verbe, que, comme ravi au troisième ciel, tu parles hébreu, grec et latin. Lorsque la glotonnerie de ton ventre est remplie de vin, et l'estomac au comble, alors tu te crois assis sur les ailes des vents ; alors l'empire romain t'est soumis ; alors les rois de la terre t'apportent des présents ; alors le vin te crée d'admirables armées ; alors te servent toutes les nations du monde. Pleure donc, ô Église, notre mère, de ce que le pasteur du troupeau est devenu un loup vorace <sup>2</sup>.

Voilà sur quel ton et en quel style l'empereur Frédéric II, dans

<sup>1</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 7. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *epist.* 1.

un écrit public, parle du chef de la chrétienté, du pape Grégoire IX, qui avait alors près de cent ans, et qui n'était pas moins vénérable par sa vie exemplaire que par sa dignité et son grand âge. Pour sentir encore mieux combien ce langage est digne et noble, il est bon de se rappeler que Frédéric passait souvent les nuits dans les festins avec des danseuses musulmanes.

Frédéric écrivit de plus une très-longue lettre aux rois et aux princes, dans laquelle il reprend tous les sujets de plaintes qu'il prétendait avoir contre Grégoire IX, depuis le commencement de son pontificat. Le fond en est le même que dans le manifeste à tous les Chrétiens ; tous les torts sont du côté du Pape, Frédéric ne lui a fait que du bien et n'en a reçu que du mal ; seulement le ton est moins grossier. Voici comment il parle du pape Grégoire vers la fin :

Il s'est même rendu indigne d'exercer l'autorité pontificale, par la protection qu'il accorde à la ville de Milan, habitée pour la plus grande partie par des hérétiques, suivant le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi. Nous déclarons encore qu'on ne doit pas reconnaître pour Vicaire de Jésus-Christ un homme qui, au lieu de donner les dispenses, de l'avis des cardinaux, après une mûre délibération, suivant la discipline de l'Église, en trafique secrètement dans sa chambre, les écrivant et les scellant lui-même. C'est encore une prévarication, que, pour s'attirer contre nous quelques nobles romains, non content de l'argent qu'il a répandu, il leur donne des châteaux et des terres, dissipant le patrimoine de l'Église romaine, dont nous sommes protecteur. Ainsi donc ni l'Église universelle, ni les rois ou les princes et les peuples chrétiens, ne doivent s'étonner si nous ne craignons point la sentence d'un tel juge, non par mépris de la dignité papale, à laquelle tous les fidèles orthodoxes doivent être soumis, et nous plus que les autres, mais par la prévarication de la personne qui s'est montrée indigne d'une place si éminente. Et afin que tous les princes chrétiens connaissent la droiture de notre intention et le zèle de notre dévotion, et que ce n'est point par haine, mais par une très-juste cause, que nous sommes ému contre le Pontife romain, craignant que le troupeau du Seigneur ne soit égaré sous un tel pasteur, nous conjurons les cardinaux de la sainte Église romaine, par le sang de Jésus-Christ et le jugement de Dieu, de convoquer un concile général, y appelant nos ambassadeurs et ceux des princes, en présence desquels, étant aussi présent, nous sommes prêt à prouver tout ce que nous avons avancé.

Il est bon de remarquer ici que c'est Frédéric lui-même, le premier, qui demande un concile général pour y être jugé. Quand sa demande sera accueillie, quand le concile général sera convoqué

sérieusement, il emploiera tous les moyens, même les plus odieux, pour y mettre obstacle. Sa lettre continue :

Quelque soin que nous prenions d'examiner notre conscience, nous ne trouvons rien qui ait pu nous attirer cette persécution de l'homme ennemi, sinon que nous avons cru indécent de traiter avec lui du mariage de sa nièce avec Henri, notre fils naturel, à présent roi de Torres et de Galluri en Sardaigne. — Voilà ce que dit Frédéric; mais le Pape nous apprendra tout le contraire. Frédéric dit enfin :

Vous donc, rois et princes de la terre, compatissez non-seulement à nous, mais à l'Église universelle; sa tête est malade; son prince est comme un lion rugissant, son prophète un furieux, un homme infidèle, son Pontife souillé par l'injustice et agissant contre la loi : nous le voyons d'autant mieux, que nous sommes plus près. Un pareil danger vous menace; on croit pouvoir abaisser facilement les autres princes, si on écrase l'empereur romain, qui doit soutenir les premiers coups qu'on leur porte. Nous vous prions donc de nous prêter votre secours, non que nos forces ne soient suffisantes pour repousser une telle injure, mais pour faire connaître à tout le monde qu'en attaquant un des princes séculiers, on touche à l'honneur de tout le corps <sup>1</sup>.

Voilà ce que Frédéric dit aux rois et aux princes chrétiens dans sa lettre datée de Trévisé, le 20<sup>me</sup> d'avril. Mais ce qu'il ne leur dit pas, c'est le fin mot de sa politique : c'est qu'il se regarde lui-même comme la loi vivante et le seul maître de l'univers; c'est que tous les royaumes, la France, l'Angleterre, l'Espagne, ayant été démembrés de l'empire romain, lui appartiennent toujours et doivent lui revenir, comme la Sardaigne; que par conséquent les souverains de ces royaumes ne sont que des usurpateurs, à moins qu'ils ne se déclarent vassaux de l'empereur teutonique.

Grégoire IX ayant eu connaissance de l'invective que Frédéric avait répandue contre lui par toute la chrétienté, y répondit par une apologie détaillée, qu'il adressa pareillement à tous les princes et à tous les prélats. Elle est du 21 mai 1239, et commence en ces termes :

Il s'est élevé de la mer une bête pleine de noms de blasphème, avec les pieds d'un ours, la gueule d'un lion furieux, et semblable au léopard pour le reste des membres. Elle ouvre la bouche pour blasphémer le nom de Dieu; elle lance des flèches empoisonnées contre son tabernacle et contre les saints qui habitent dans les cieus. Avec ses griffes et ses dents de fer elle voudrait tout briser, avec ses pieds tout fouler, et s'élève, non plus clandestinement, mais publiquement,

<sup>1</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 2.

et soutenue par les Ismaélites, contre le Christ, le Rédempteur du genre humain, pour effacer les tables de son testament par le style de la dépravation hérétique, comme la forme en témoigne. Cessez de vous étonner si elle tire contre nous le poignard de ses calomnies, puisqu'elle n'est montée que pour perdre le nom même du Seigneur de dessus la terre. Mais, afin que vous puissiez résister à ses mensonges par la force de la vérité, et réfuter ses artifices par des preuves certaines, considérez attentivement la tête, le milieu et la fin de cette bête qui s'appelle l'empereur Frédéric.

Après cet exorde, suit un récit détaillé de tout ce qui s'était fait depuis le commencement du pontificat de Grégoire, tel que nous avons vu se passer les choses. On y remarque toutefois ces réflexions : Ce n'est pas le Pape, mais l'empereur même qui a causé la résistance des Lombards. Si, à l'égard de ces bourgeois si puissants par leur nombre et leurs armes, et protégés par des villes fortes, il s'était montré un bon père, un maître affable ; si, comme nous le lui avons sincèrement conseillé, il avait oublié les offenses et fait voir des bienfaits, certainement toute désobéissance aurait disparu. Au contraire, il s'est présenté comme un vengeur armé, n'a point cherché à se concilier l'autre parti et à guérir les divisions ; loin de là, en prenant parti lui-même, il les a augmentées d'une manière incurable. Si, dans ces circonstances, l'évêque de Préneste ou Palestrine a réconcilié à Plaisance des parents divisés, en réservant expressément les droits de l'empereur, de l'Empire et de toute autre personne, à coup sûr il n'a rien fait qui ne fût convenable ; en revanche, c'est une accusation fautive que nous nous soyons ligués par serment avec les Lombards contre l'empereur. Nous avons soigné ses intérêts dans la terre sainte par notre légat, l'archevêque de Ravenne ; mais jamais nous ne lui avons offert, comme il l'avance par un évident mensonge, les dîmes et les revenus destinés à la terre sainte, s'il voulait arranger les affaires de Lombardie selon nos désirs.

Comment Frédéric peut-il nier que, dans le pays de Naples, il ne traite de la manière la plus déplorable et l'Église et ceux qui tiennent pour elle, puisque même les barons et tous les laïques sont transformés en esclaves par son avarice et sa cruauté, et qu'il leur reste à peine du pain pour se nourrir et des haillons pour se couvrir ? Comment peut-il nier qu'il n'ait pris des biens de l'Église, et que, dans le temps même qu'il nous envoyait des ambassadeurs pour offrir une satisfaction dérisoire, il ne se soit emparé de la Sardaigne, ainsi que des diocèses de Massa et de Lune, qui appartiennent à l'Église romaine ?

Jamais on ne peut se fier à ses paroles, il a violé ses promesses

une infinité de fois ; n'espérant donc plus de correction de sa part, nous l'avons excommunié, à regret, et de l'avis de nos frères. Mais, au lieu de rentrer en lui-même et de s'humilier devant Dieu, il se jette avec d'autant plus de fureur sur nous, et nous accuse entre autres choses d'avarice et de dissipation, tandis que, Dieu aidant, nous n'avons pas peu agrandi les États de l'Église. Il nous taxe d'ingratitude, tandis que l'Église l'a élevé, l'a protégé une première fois contre Otton, et une seconde fois contre son fils, et lui a rendu la tranquillité qu'il avait perdue ou devait perdre par son imprudence.

Il nous accuse d'être indigne du Saint-Siège. Nous confessons que, faute de mérite, nous sommes indigne d'être le Vicaire du Christ ; nous confessons que nous sommes incapable d'une charge que la condition humaine ne saurait porter sans le secours divin ; toutefois, autant que le permet notre fragilité, nous nous acquittons de la charge qui nous est commise et nous réglons les affaires suivant que le demandent la qualité et la nature des lieux, des temps, des personnes et des affaires même, et, quand il est nécessaire, nous usons, purement et selon Dieu, de la plénitude de notre puissance pour accorder des dispenses aux personnes distinguées. Mais rien ne le blesse plus, au fond de l'âme, que de ne pouvoir entreprendre les fonctions des Pontifes, après avoir outre-passé les bornes des rois. De là, comme un autre Simon, il voudrait, par la boue des choses temporelles, salir la pureté de l'Église, afin qu'elle lui permit d'agir à son gré dans les choses spirituelles, et de demeurer dans ses propres immondices. Voilà pourquoi il nous a offert des biens et des châteaux, et nous a tenté plusieurs fois par des alliances entre ses parents et les nôtres. Or, n'ayant pu l'obtenir de nous par aucun moyen, comme il est notoire à toute notre cour, il emploie l'artifice grossier de nous imputer ce qu'il a fait lui-même : tel que cette courtisane égyptienne qui invita Joseph au crime, et qui, se voyant méprisée, l'accusa près de son maître.

Malgré l'affliction pour un homme qui se perd, il est cependant une chose dont il faut se réjouir et remercier Dieu : c'est que cet homme, qui aime à être appelé le précurseur de l'Antechrist, n'a pas attendu le jugement prochain de sa confusion, mais, de ses propres mains, il a percé la muraille de ses abominations, et mis au grand jour, dans ses écrits, les œuvres de ses ténèbres ; car il y soutient constamment qu'il n'a pu être excommunié par nous, comme Vicaire du Christ. Il soutient donc que l'Église n'a pas la puissance de lier et de délier, donnée par Notre-Seigneur à saint Pierre et à ses successeurs ; hérésie capitale, d'où l'on peut conclure qu'il ne croit pas mieux les autres articles de la foi.



Mais nous avons contre sa foi des preuves encore plus fortes : c'est que ce roi de pestilence a dit que le monde entier, pour nous servir de ses expressions, a été trompé par trois imposteurs, savoir : Jésus-Christ, Moïse et Mahomet, dont deux sont morts avec gloire, tandis que Jésus a été pendu à une croix. De plus, il a osé affirmer, ou plutôt mentir à haute voix, que tous ceux-là sont des insensés qui croient que Dieu, qui a créé la nature et toutes choses, ait pu naître d'une vierge. Il soutient cette hérésie par cette autre erreur, que nul n'a pu naître que par l'union préalable des deux sexes, et que l'homme ne doit croire que ce qu'il peut prouver par la force et la raison de la nature. Ces articles et beaucoup d'autres, où il a attaqué et attaque encore la foi catholique, et par ses paroles et par ses actions, pourront se prouver manifestement en temps et lieu convenables <sup>1</sup>.

Telles sont les impiétés que le pape Grégoire IX reproche publiquement à Frédéric II. Quant à la principale, son blasphème sur les trois imposteurs, le landgrave de Thuringe attestait l'avoir entendue de sa bouche. Les auteurs contemporains rapportent de lui d'autres impiétés encore. Il dit un jour : Si le Dieu des Juifs avait vu Naples, il n'aurait pas tant loué la Palestine <sup>2</sup>. Il s'écria, voyant porter le saint viatique à un malade : Jusqu'à quand durera cette tromperie <sup>3</sup> ? Un prince sarrasin, qui l'accompagnait à la messe, lui ayant demandé ce que l'ecclésiastique élevait à l'autel, il répondit : Les prêtres prétendent que c'est notre Dieu. Une autre fois, passant à côté d'un champ de blé, il dit : Combien de dieux ne pourra-t-on pas faire avec cette denrée ? Il disait enfin : Si les princes étaient de mon avis, j'arrangerais sans peine, pour tous les peuples, une meilleure croyance et une meilleure morale <sup>4</sup>.

L'auteur de la vie de Grégoire IX, qui écrivait dans le temps même, après avoir dit que Frédéric niait que le Vicaire du Christ eût reçu la puissance de lier et de délier, ajoute : Il a pris cela du commerce avec les Grecs et les Arabes, qui lui promettaient la monarchie universelle par la connaissance des astres ; ils l'ont tellement infatué de cette erreur païenne, que, comme un homme réprouvé du Seigneur, il se croit un dieu sous l'apparence d'un homme, et dit hautement qu'il est venu trois imposteurs pour séduire le genre humain : Moïse, le Christ et Mahomet. Moïse, sauvé des eaux, nourri du pain d'autrui ; Mahomet, gardien de chameaux, né d'une race servile, lesquels cependant ont rempli leur carrière avec la faveur du

<sup>1</sup> Matth. Paris, 1239. Labbe, t. 11, p. 340, etc. — <sup>2</sup> Salimbeni, 355. — <sup>3</sup> Alber. 568. Vitoduranus, 4. Ursinus, 1290. S. Ægid., *Chron.*, 590. — <sup>4</sup> Martene Minor, 1625. Erfurt., *Chron. S. Petri*, an. 1252. *Chron. Udalric.*, aug., an. 1245.

siècle. Mais le Christ, fils d'un charpentier et d'une pauvre femme-lette, ayant été convaincu de fausse doctrine, a reçu sa juste récompense, pendu à la croix avec d'autres criminels. Il s'efforce de prouver par divers arguments qu'il n'est pas Dieu, attendu que l'union du Créateur et de la créature est impossible. Or, comme il se vante publiquement de surpasser en naissance, en prudence, en force et en honneur ceux qui ont entraîné tant de nations dans des erreurs diverses, il croit facile de les surpasser aussi par une nouvelle religion. A quoi il ajoute, pour comble d'erreur, qu'il doit détruire une quatrième imposture, tolérée par les hommes simples, qui est l'autorité du Siège apostolique. C'est avec ces armes que le défenseur de la foi attaque la foi <sup>1</sup>.

Voilà ce que disent de Frédéric II les auteurs contemporains de l'Occident. Ce qui confirme leur témoignage et n'y laisse point de doute, c'est que nous avons vu les auteurs arabes, les Mahométans, juger Frédéric comme les Chrétiens.

Quand on réunit et qu'on pèse tout cela, on ne peut guère s'empêcher de conclure, avec le pape Grégoire IX, que Frédéric II était comme une réapparition de ces empereurs idolâtres qui se regardaient comme les dieux, les souverains pontifes, la loi suprême, les maîtres uniques de l'univers, une réapparition de Rome païenne, cette bête pleine de noms de blasphème, rugissant de broyer les rois et les peuples entre ses griffes d'airain et ses dents de fer.

On croirait même entendre les rugissements de cette bête dans la lettre que Frédéric écrivit alors aux cardinaux ; car il y appelle le vieux pape Grégoire : le pharisien assis dans la chaire du dogme pervers, et oint de l'huile de malice plus que tous les autres méchants, le Pape qui ne l'est que de nom, le grand dragon qui séduit tout le monde, l'antechrist, un autre Balaam, le prince des ténèbres. Et pourquoi ? — Parce que le Pape lui reprochait ce que lui reprochait l'opinion publique, son blasphème sur les trois imposteurs. Il proteste contre, et parle de Jésus-Christ, de Moïse et de Mahomet, comme doit le faire un Chrétien. Il convient cependant que l'opinion publique lui attribuait ce blasphème, puisqu'il reproche au Pape de ne savoir pas que les arguments tirés de l'opinion sont débiles et infirmes <sup>2</sup>. L'opinion étant donc indifférente pour un côté ou l'autre, et distante d'un degré de la foi, n'aurait pas dû enfoncer la porte de la conscience papale <sup>3</sup>. Ce sont ses paroles. En

<sup>1</sup> *Vita Greg. IX, ex cardin. aragonio.* Apud Muratori, *Script. rer. Ital.*, t. 3, p. 585. — <sup>2</sup> Per locum ab opinione, qui est debilis et infirmus. — <sup>3</sup> *Opinio verò, sic indifferens ad utrumque, uno gradu distans à fide, in hujus modi papalis conscientie ostium infringi non debuisset.*

conséquence, il fait un crimè aux cardinaux de n'avoir pas retenu les emportements du Pape, qu'il attribue à la jalousie de ses bons succès contre les Lombards. Il soutient que le Pape a perdu la puissance en perdant la vertu ; en conséquence, il tient ses censures pour nulles et pour des injures dont il doit tirer vengeance, même par le fer, si les cardinaux ne ramènent le Pape à la raison et n'arrêtent le cours d'un procédé si violent <sup>1</sup>.

Le Pape a perdu la puissance, parce qu'il a perdu la vertu ; il a perdu la vertu, parce qu'il a perdu les bonnes grâces de l'empereur : tel est le curieux raisonnement de Frédéric. Autre observation. Au commencement de sa lettre, Frédéric rappelle que l'univers est présidé par deux grands luminaires, le soleil et la lune : le soleil, c'est le sacerdoce ; la lune, c'est l'empire. Or, dans toute la lettre, c'est la lune qui gourmande le soleil, qui lui reproche d'être un aveugle et un incendiaire, qui enfin le menace du fer et du feu, s'il ne se corrige au plus tôt. Telle politique, telle astronomie.

Les mesures que prit Frédéric excommunié répondirent à la violence de son langage. Dès le mois de juin 1239, il fit publier dans son royaume de Sicile les articles suivants. Les frères Prêcheurs et les Mineurs originaires des lieux de Lombardie seront chassés du royaume, et on se gardera des autres, afin qu'ils ne fassent rien contre l'empereur. Il en sera de même des autres religieux. On lèvera sur les églises cathédrales un subside pour l'empereur, selon leurs facultés, de même sur les chapitres, sur le reste du clergé et les moines noirs ou blancs. Ceux qui sont en cour de Rome reviendront, sous peine de confiscation de leurs biens. Les bénéfices que les clerics étrangers possèdent dans le royaume seront aussi confisqués. On ne permettra à personne d'aller en cour de Rome ni d'en revenir sans ordre de la cour impériale. On posera des gardes pour empêcher que personne, homme ou femme, n'apporte dans le royaume des lettres du Pape contre l'empereur ; quiconque en sera trouvé porteur sera pendu, et si ce sont des lettres de créance, il sera tenu d'en déclarer la teneur, et puni de même si elles sont contre le prince <sup>2</sup>.

A cette ordonnance de l'empereur se rapporte une lettre adressée au capitaine du royaume, par laquelle il dit que le Pape y avait envoyé des lettres par des frères Prêcheurs et Mineurs, et par des religieux, pour y faire observer l'excommunication et l'interdit qu'il avait fulminés contre lui. Afin donc qu'ils apprennent par une peine convenable combien notre majesté abhorre leurs excès, nous vou-

<sup>1</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 31. — <sup>2</sup> Richard., *Chron.*, an. 1239.

lons et ordonnons que toute personne, de quelque condition, de quelque âge ou sexe que ce soit, qui aura présenté ou reçu de telles lettres, ou déferé à ces ordres du Pape, ou oserait les favoriser de quelque manière, nous voulons que ces personnes soient punies par le supplice du feu <sup>1</sup>. De plus, pour activer l'inquisition de leurs insolences, nous ajoutons que, si de nos sujets dévoués en prennent sur le fait, et que le zèle de leur fidélité ne leur permette pas de les déferer aux tribunaux du pays, ils peuvent impunément en tirer la vengeance eux-mêmes, et que, pour ce service, ils verront radieuse la face de notre sérénité et recevront de nous une récompense digne de leurs mérites <sup>2</sup>. Dans une autre lettre, après plusieurs phrasés sur le zèle fervent de l'empereur pour le service de Dieu et de la foi orthodoxe, il est ordonné aux prélats, aux clercs et aux religieux de célébrer l'office divin malgré l'interdit du Pape, sous peine de voir révoquer et confisquer toutes les donations faites à leurs églises sous les deux derniers règnes <sup>3</sup>. Dans une troisième lettre au grand justicier du royaume de Sicile, il est dit que, pour déjouer les manœuvres du Pape, qui, laissant bien loin de côté les choses de Dieu, cherche à puiser des suffrages dans le puits de la dépravation hérétique, afin de décolorer l'évidente justice de notre cause, ce sont les paroles de Frédéric, l'empereur ordonne que tout clerc ou religieux qui omettra de célébrer la messe ou l'office divin, ou d'administrer les sacrements à cause des ordres du Pape, sera banni du lieu et du pays, et dépouillé de tous ses biens patrimoniaux et ecclésiastiques <sup>4</sup>.

Frédéric maltraita surtout les moines, particulièrement ceux du Mont-Cassin. Dès le mois d'avril 1239, il fit mettre des gardes à l'abbaye, il la chargea d'impositions, et chassa les religieux de temps en temps; de sorte qu'au mois de juillet il n'en laissa que huit pour faire le service divin <sup>5</sup>.

Pour faire ainsi la guerre aux prêtres, aux moines et aux églises, il avait toute une armée de Sarrasins fixés en Italie même. Leur nombre allait jusqu'à vingt mille et plus. Toujours altérés du sang chrétien, ne reculant jamais devant aucun crime, on peut juger avec quel empressement féroce ils exécutèrent les ordres de Frédéric contre les catholiques fidèles.

La vallée de Spolète fut surtout exposée à leurs ravages : ils y stationnaient par milliers. Cette vallée appartenait au Saint-Siège. Dans cette vallée se trouvait la très-catholique cité d'Assise, patrie

<sup>1</sup> Incendii volumus passione mulctari. — <sup>2</sup> Ac ob suæ fidei meritum faciem nostræ serenitatis hilarem, et à nobis retributionis condignæ merita præstolentur. Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 19. — <sup>3</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 23. — <sup>4</sup> *Ibid.*, *epist.* 4. — <sup>5</sup> Rayn., 1239, n. 30.

de saint François et de sainte Claire. Aux portes de la ville était le couvent de Saint-Damien, où sainte Claire vivait encore, avec ses pieuses vierges, dans la pauvreté la plus absolue. Les bons habitants d'Assise leur procuraient la nourriture nécessaire.

Sainte Claire était malade, lorsque ses sœurs en larmes vinrent lui dire avec effroi qu'une troupe de Sarrasins avaient envahi déjà la clôture extérieure, et qu'ils escaladaient les murailles. Sainte Claire, sans s'émouvoir, se fait porter, toute malade qu'elle est, à la porte du monastère, en face des ennemis, précédée d'une boîte d'argent garnie d'ivoire, dans laquelle repose le corps du Saint des saints. Là, prosternée de tout son corps et fondant en larmes, elle dit à Jésus-Christ : Voulez-vous donc, Seigneur, que vos servantes désarmées que voilà, que j'ai nourries pour votre amour, soient maintenant livrées aux mains des païens ? Ah ! Seigneur, de grâce ! défendez vos servantes, que je ne puis plus défendre à cette heure. Une voix douce sortit du nouveau propitiatoire, disant : Je vous garderai toujours ! — Seigneur, ajouta la sainte, protégez aussi, s'il vous plaît, cette ville qui nous sustente pour l'amour de vous ! — Et le Seigneur lui répondit : Elle souffrira des maux, mais elle sera défendue par ma protection et par votre intercession. Alors la vierge sainte, levant son visage baigné de larmes, encourage ses compagnes qui pleuraient, et leur dit : Je vous garantis, mes chères filles, que vous ne souffrirez point de mal ; seulement, ayez confiance en Jésus-Christ. — A l'instant même l'effet suivit la parole. Les farouches ennemis, frappés d'une terreur soudaine, se sauvent précipitamment par-dessus les murs qu'ils avaient escaladés ; ils sont renversés par la vertu de la prière. Aussitôt sainte Claire dit à celles qui avaient entendu la voix mystérieuse : Gardez-vous, mes très-chères filles, gardez-vous absolument d'en parler à qui que ce soit tant que je serai dans mon corps.

Une autre fois, Vitalis Aversa, homme avide de gloire et intrépide dans les combats, mena contre Assise l'armée impériale qu'il commandait. Il coupe les arbres du pays, ravage les alentours, et commence le siège de la ville. Il proteste avec des paroles menaçantes qu'il ne se retirera que quand il en sera le maître. Déjà les choses en étaient arrivées au point de faire craindre que la ville ne succombât dans peu. Claire, la servante de Jésus-Christ, l'ayant su, en gémit profondément, et, ayant appelé ses sœurs, elle leur dit : Chaque jour cette ville nous fait beaucoup de bien ; il serait bien impie de ne pas la secourir, dans l'extrémité présente, autant que nous pouvons. Aussitôt elle fait apporter des cendres, en répand sur sa tête et sur celles de ses sœurs, et leur dit : Allez à Notre-Sei-

gneur, et demandez-lui de tout votre cœur la délivrance de la ville. — Le lendemain matin toute l'armée se débanda, son chef superbe se retira, malgré son vœu, sans pouvoir plus jamais ravager le pays ; car il périt peu de jours après par le glaive <sup>1</sup>.

Pendant que l'Allemand Frédéric employait les Mahométans pour combattre le chef de la chrétienté, saint Ferdinand, roi de Castille, au milieu de ses victoires et de ses conquêtes sur les Mahométans d'Espagne, écrivait au chef de la chrétienté la lettre suivante :

Au très-saint Père et seigneur Grégoire, par la Providence divine souverain Pontife de la très-sainte Église romaine : Ferdinand, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Tolède, de Léon, de Galice et de Cordoue, offre ses très-humbles services, avec le baisement de ses pieds sacrés.

Celui qui n'ignore rien, qui sonde les cœurs et connaît les secrets, celui-là sait avec quel dévouement sincère, ainsi que nous le devons, notre cœur est passionné pour votre honneur et votre exaltation. Cela n'est pas étonnant, puisque vous êtes le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et que vous y tenez la place du vrai Dieu. Suivant donc les traces de nos ancêtres, nous souhaitons de tout notre pouvoir l'accroissement et la gloire de la Chaire apostolique, qui procure abondamment et administre sagement à tous les fidèles de l'univers la sainte nourriture de la foi, et par qui, nous et tous les fidèles du Christ, rois et autres, nous croyons et désirons être abreuvés de plus en plus de l'espérance céleste. C'est pour cette foi sainte que nous combattons contre les ennemis, extirpant les hérésies et nous exposant corporellement, non sans grand péril, aux attaques de ceux qui prétendent défendre leurs erreurs par les armes. Ces choses et d'autres plus pénibles, que nous ne voulons pas écrire, parce que ce serait trop long et que nous aurions l'air de chercher notre propre louange, nous avons jugé digne de les endurer pour le nom du Christ, afin que l'héritage du Seigneur se dilate, et que l'honneur de notre pieuse mère, la Chaire apostolique, reçoive par notre ministère, sinon tout l'accroissement désirable, au moins quelque peu. Car, avec quelque sincère affection que nous aimions la sainte Église romaine, qui toujours nous a chéri et choyé dans les entrailles de sa charité, qui, à la première demande, s'est montrée non-seulement propice, mais prompte, touchant notre promotion, par une surabondance de grâces spéciales, toutefois nous ne croyons rien avoir qui puisse la récompenser ; nous regardons même comme peu de chose si nous l'assistons dans ses nécessités, et si, pour elle, nous expo-

<sup>1</sup> *Vita S. Claræ*, n. 21-23. *Acta SS.*, 12 aug.

sons à tous les dangers possibles et notre personne et nos royaumes.

Nous avons appris, par la relation d'un grand nombre, ce que nous a démontré ensuite la lettre pontificale, que l'empereur a péché de bien des manières contre la sainte Église romaine, qui l'a nourri avec tant de soin et élevé ensuite si haut, et qu'il l'a tellement provoquée à colère, qu'il a dû être frappé par la main du Seigneur. Une pieuse mère peut-elle souffrir sans que son fils souffre avec elle ? Quand la Chaire apostolique est dans le deuil, le fidèle peut-il être dans la joie ? Quand la tête est affectée, les membres peuvent-ils se porter bien ? Toutefois, comme le Seigneur n'oublie pas d'être miséricordieux, et qu'il ne circonscrit pas la miséricorde dans la colère, puisque nous avons commencé de parler, nous dirons encore un mot au Seigneur, plus inquiets sur l'issue douteuse des affaires que sur le fait de l'empereur, lequel nous sommes obligé d'aimer à plus d'un titre, autant que nous le pouvons avec le Seigneur. Si vous nous le pardonnez et nous en donniez la permission, nous interposerions nos bons offices pour que la mansuétude du père récupère son fils, et que l'Église ne soit pas privée de son athlète.

Pour y travailler, nous avons la confiance que le vénérable abbé de Saint-Faond est très-propre tant par sa prudence que par le respect qu'il inspire. Il était en route pour aller visiter l'Église romaine, lorsqu'en nous l'avons rappelé pour lui confier cette affaire et d'autres, afin que vous puissiez l'envoyer avec confiance à l'empereur, si vous le trouvez expédient, ou nous le renvoyer avec votre bon plaisir en toutes choses, assuré qu'il exécutera fidèlement tous les ordres de Votre Sainteté, comme nous en avons l'expérience. Donné à Burgos, le 4<sup>m</sup>e de décembre <sup>1</sup>.

La mère de saint Ferdinand, la reine Bérengère, écrivit également au Pape une lettre qui ne respire pas moins la plus vive reconnaissance, la plus respectueuse affection et le plus entier dévouement pour le Saint-Siège. Le roi envoya même à Rome son propre fils pour réclamer auprès de l'empereur son héritage maternel, et le tenir du Saint-Siège. Ce qu'il lui ordonna avec le plus d'instance et sous peine de perdre sa grâce paternelle, c'est, à l'exemple de ses ancêtres, les rois et empereurs d'Espagne, de procurer et d'aimer l'honneur et l'exaltation de l'Église romaine, et de lui être toujours obéissant et dévoué. Il le recommande au pape Grégoire comme à son père, et le conjure de le recevoir sous sa protection spéciale <sup>2</sup>.

En Angleterre, royaume feudataire de l'Église romaine, le roi, le clergé et le peuple témoignèrent pour la cause de l'Église un dé-

<sup>1</sup> Rayn., 1239, n. 41 et 42. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 43, 44 et 45.

vouement, sinon égal, du moins semblable à celui du saint roi d'Espagne. La bulle d'excommunication et de déposition contre Frédéric II y fut publiée sans obstacle, quoique l'empereur eût épousé récemment la sœur du roi. Le légat d'Angleterre était le cardinal Otton, que le roi Henri III aimait si bien, que, quand il dut retourner à Rome, il pria le Pape de le lui laisser : et il l'obtint.

Le 19 juin de cette année 1239, le roi d'Angleterre eut un fils qu'il nomma Édouard. L'évêque de Carlisle fit sur lui les exorcismes, le légat Otton le baptisa, quoiqu'il ne fût pas prêtre, et saint Edmond, archevêque de Cantorbéri, lui donna la confirmation. Le jeune prince eut neuf parrains : trois évêques, Roger de Londres, Gautier ou Walter de Carlisle ; trois comtes, entre lesquels Richard de Cornouailles, frère du roi, et Simon de Montfort, comte de Leicester, beau-frère du roi, dont il avait épousé la sœur Éléonore ; enfin trois autres personnages, dont était Simon le Normand, archidiacre de Norwich <sup>1</sup>.

La même année ou la suivante, les évêques d'Angleterre, les principaux abbés et quelques seigneurs s'assemblèrent à Réding pour entendre les ordres du Pape. Le légat Otton leur fit un long discours, et leur représenta la persécution que le Pape souffrait de la part de l'empereur Frédéric, ajoutant que, pour se pouvoir défendre contre lui, il demandait instamment le cinquième de leurs revenus. Les évêques, après en avoir délibéré, répondirent qu'ils ne se chargeraient point d'un fardeau si excessif, qui regardait toute l'Église, sans une mûre délibération. Saint Edmond de Cantorbéri fut le premier qui consentit à la levée du cinquième des revenus ecclésiastiques ; il paya pour sa part huit cents marcs d'argent aux collecteurs du Pape, sans attendre qu'on le pressât ; les autres prélats d'Angleterre suivirent l'exemple de saint Edmond ; avec le temps, les abbés suivirent l'exemple des évêques, et les curés l'exemple des abbés. Le moine anglais Matthieu Pâris entremêle et allonge le récit de ces faits de plusieurs petites anecdotes, vraies ou fausses, mais qui ne font rien au résultat général <sup>2</sup>. Ce résultat est d'autant plus remarquable, que le roi y contribua beaucoup lui-même, quoiqu'il fût beau-frère de Frédéric et que celui-ci lui eût écrit une longue lettre pour justifier sa guerre contre le Pape.

La France se montra comme l'Angleterre. Nous avons vu quelle idée elle avait du caractère de Frédéric, à l'occasion de la conférence manquée de Vaucouleurs. Quant aux mœurs proprement dites, elle dut remarquer encore plus l'énorme différence entre

<sup>1</sup> Matth. Pâris, 1239. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1240.



Frédéric et saint Louis. Voici ce que dit de Frédéric un auteur contemporain : Lorsque ses exactions répétées ont consumé le bien des familles, il emprisonne les pères et les fils. Cela ne suffit-il pas pour assouvir l'avidité de l'exacteur ? le bourreau suspend les femmes, afin de leur arracher par les tourments ce qu'il croit qu'on a caché dans les entrailles de la terre. Les vierges en deuil, couvertes encore du sang de leurs parents égorgés, ce pieux roi, pour toute consolation, les prostitue à son insatiable luxure, n'épargnant ni les épouses ni les autres, toujours précédé et suivi d'un immense troupeau de femmes, qu'un œil inquisiteur lui amène comme sa proie. Pirate cruel, il trafique avec le sultan du naufrage des vierges chrétiennes, et les livre, par une longue proscription, à la brutalité des Sarrasins <sup>1</sup>. Voilà ce que dit de Frédéric II le biographe contemporain de Grégoire IX.

A côté de ce tableau hideux, qu'on se représente saint Louis, après une jeunesse virginale, vivant saintement dans le mariage, gardant la continence avec son épouse aux jours conseillés par l'Église, se levant de lui-même plusieurs fois, chaque nuit, pour offrir à Dieu ses prières et assister à l'office divin dans sa chapelle, prenant la discipline, élevant ses nombreux enfants dans la crainte et l'amour de Dieu, visitant et servant les pauvres, aimant ses peuples comme un père, leur rendant la justice sous le chêne de Vincennes, et allant se délasser des fatigues de la royauté auprès de sa sœur unique, sainte Isabelle, fondatrice de l'abbaye de Longchamp.

Grégoire IX envoya, comme son légat, auprès de saint Louis, le cardinal Jacques, évêque de Préneste ou Palestrine, autrefois moine à Cîteaux. Il s'y rendit sous un déguisement, pour éviter les embûches de l'empereur. Étant arrivé en France, il publia par tout le royaume l'excommunication du Pape contre Frédéric. Mais, voyant que ce prince n'en était pas touché, il assembla à Meaux des archevêques, des évêques et des abbés, pour délibérer sur cette affaire si importante. En ce concile, il commanda, de la part du Pape, à quelques-uns de ces prélats, en présence de tous les autres, de se mettre en chemin avec lui pour aller à Rome en personne, toutes affaires cessantes ; et il promit de leur faire trouver, à Nice, des bateaux et tout ce qui serait nécessaire pour faire le voyage par mer, attendu que l'empereur était maître des passages, et les faisait garder exactement. Le même légat assembla à Senlis les évêques de la province de Reims, et obtint le vingtième de tous les revenus ecclésiastiques pour le secours du Pape <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Apud Rayn., an. 1239, n. 10, et apud Muratori, *Scriptor. rer. Ital.*, t. 3, p. 584, col. 1. — <sup>2</sup> Labbe, t. 11, p. 371.

Albéric, religieux cistercien du monastère des Trois-Fontaines, diocèse de Châlons-sur-Marne, dit de plus, dans sa chronique sur l'année 1241 : Le Jeudi Saint mourut le roi Waldemar de Danemark, qui laissa trois fils, savoir : le roi Éric, le duc Abel et le comte Christophe. Quant à cet Abel, le Pape voulut dans un temps l'établir roi d'Allemagne contre l'empereur. Il refusa, disant qu'il n'avait point assez de forces pour s'opposer à l'empereur. Le duc Otton de Brunswick refusa de même, et dit qu'il ne voulait pas mourir de la même mort que son oncle paternel, l'empereur Otton. Enfin, par le mandement du Pape, la chose fut déferée au seigneur Robert, frère du roi de France; mais, par le conseil et la prudence de sa mère, l'entreprise demeura intacte <sup>1</sup>. Voilà ce que dit le moine français Albéric, dont la chronique est fort estimée. C'est le seul écrivain de France qui en parle.

Le moine anglais Matthieu Pâris, trouvant sans doute ce récit trop simple, ajoute une historiette de sa façon. S'appuyant d'un *on dit*, *perhibetur*, que Fleury et autres ont pris au sérieux, il raconte que Grégoire IX offrit la couronne impériale à saint Louis pour son frère Robert, et que le saint roi, ayant consulté ses barons, rejeta cette offre d'une façon très-peu française, et même contradictoire. Il leur fait dire, ce qui certainement n'est pas français, que Frédéric est le plus grand des princes, qu'il n'a pas son pareil parmi les Chrétiens; et puis, à la même page, ils mettent le roi de France au-dessus de quelque empereur que ce soit. Ils disent que Frédéric leur a toujours été bon voisin; et nous avons vu qu'ils en pensaient le contraire lors du congrès de Vaucouleurs. Pour la foi, la religion, ils disent que Frédéric en a plus que le Pape, et qu'il en avait donné des preuves. Cependant Frédéric était revenu de la croisade avec une renommée bien suspecte; il était accusé dans tout l'Occident d'horribles blasphèmes : Matthieu Pâris lui-même en convient. L'impiété touchant les trois imposteurs lui est formellement reprochée, non-seulement dans les lettres et la vie du pape Grégoire, mais encore trois chroniques contemporaines rapportent qu'il la proféra entre autres à la diète de Francfort, devant tous les princes, et que ce fut le landgrave de Thuringe qui en instruisit le Pontife <sup>2</sup>. Comment supposer qu'en la présence et au nom de saint Louis, des Français aient dit qu'un pareil homme avait plus de religion que le Pape, qu'ils aient dit cela aux légats du Pape, en réponse à la lettre où ce

<sup>1</sup> Tandem res ista de mandato Papæ delata fuit ad dominum Robertum, fratrem regis Franciæ; sed de consilio et prudentiâ matris, opus intactum remansit. Alber., *Chron.* — <sup>2</sup> *Chron. augustan.*, an. 1245. Apud Freher. — *Compilat. chronolog.* Apud Pistorium, t. 1, ad an. 1249. — *Hist. landgrav. Thuring.*, c. 50.

Pape faisait le plus grand éloge de leur roi et de leur nation, et offrait, dit-on, de rendre à la France l'empire de Charlemagne ?

Que le moine anglais épousât contre le Pape la cause de Frédéric, parce que Frédéric avait épousé la sœur du roi d'Angleterre, cela se conçoit ; mais que pour dénigrer le chef de l'Église et blanchir son adversaire, il veuille, sur un *on dit*, ou plutôt sur sa seule autorité, nous faire accroire des contes non-seulement invraisemblables, mais contradictoires ; qu'il nous assure, par exemple, dans un endroit, que saint Louis renvoya confus le légat de Grégoire IX, tandis qu'il nous apprend, dans un autre, que le même légat, avec la permission du même roi, recueillit dans la France seule assez d'argent pour faire la guerre à Frédéric, cela passe la mesure : pour y ajouter foi, il faudrait être aussi crédule ou aussi *antipape* que lui. Le savant de Sponde, évêque de Pamiers, dit au sujet de cette historiette : Voilà comment bavarde Pâris : que ce ne soient là que des balivernes d'un écervelé, je n'en doute nullement ; je ne doute pas davantage que nul homme sensé ne lise son insipide narration sans penser de même<sup>1</sup>.

Dans ce que Matthieu Pâris fait dire aux barons français, on peut remarquer ces paroles : Si l'empereur avait mérité d'être déposé, il ne le devait être que par un concile général. — S'il pense mal de Dieu, nous le poursuivrons à outrance, comme nous en userions à l'égard de tout autre et du Pape même<sup>2</sup>. Ces paroles font voir que la croyance commune de la chrétienté était alors que l'empereur même pouvait être déposé, au moins dans un concile général ; en second lieu, que quiconque s'écartait de la foi chrétienne, première loi de la chrétienté, se mettait lui-même hors la loi et devait être poursuivi comme ennemi de l'ordre public. Dans le *Droit d'Allemagne*, autrement le *Miroir de Souabe*, dont la dernière rédaction allemande remonte à la fin du douzième siècle, il y a un chapitre *Des Hérétiques* (Von den Ketzern), c'est le cent trente-huitième, où nous lisons ce qui suit : 1° Si l'on aperçoit qu'il y a des hérétiques quelque part, il faut procéder contre eux devant le tribunal ecclésiastique et devant le tribunal séculier. 2° Les juges ecclésiastiques feront d'abord des enquêtes contre eux, et, s'ils sont convaincus, le juge séculier mettra la main dessus et les jugera selon le droit. 3° Leur peine est d'être brûlés sur une claie. 4° Si le juge les protège et les favorise, et ne les condamne pas, il sera frappé d'une excommunica-

<sup>1</sup> Spond., ad an. 1239, n. 13. Matth. Pâris, 1239. — V. aussi la réfutation de l'assertion de Matthieu Pâris, par le P. Bianchi : *Traité de la puissance ecclésiastique*, t. 2, p. 541 ; édit. Gaume. — <sup>2</sup> Qui si meritis suis exigentibus depossidendus esset, non nisi per generale concilium cassandus judicaretur. — Sin autem, et ipsum, imò etiam ipsum Papam, si malè de Deo senserit, et quemlibet mortalium usque ad interneconem persequemur. Matth. Pâris, 1239.

tion majeure par l'évêque. 5° Le juge séculier qui lui est supérieur doit le juger comme un hérétique. 6° Tout prince séculier qui ne punit pas les hérétiques, mais les protège et les favorise, le tribunal ecclésiastique doit l'excommunier. 7° Et si dans l'année il ne vient à résipiscence, l'évêque qui l'a excommunié dénoncera au Pape son crime, et depuis combien de temps il est excommunié pour cela. 8° En conséquence de quoi, le Pape le privera de sa fonction principale et de toutes ses dignités. 9° Le Pape en donnera avis au roi et à tous les juges séculiers, qui doivent confirmer la sentence du Pape par la leur. 10° On doit ôter au coupable et ses biens propres et ses fiefs, ainsi que toutes ses dignités séculières. 11° On jugera de la même manière les seigneurs et les pauvres gens <sup>1</sup>. Tel était, par rapport aux hérétiques, le droit public de l'Allemagne ou de la Souabe, domaine spécial de la famille de Frédéric II. Aussi, nous l'avons déjà vu et nous le verrons encore, l'empereur Frédéric accusait-il le pape Grégoire comme d'un crime qui lui faisait perdre son autorité pontificale, de ménager les hérétiques. Quoique sous ce nom l'empereur entendît volontiers tous ceux qui lui étaient politiquement opposés, on trouve néanmoins que le pape Grégoire IX, bien loin d'échauffer les poursuites légales contre les hérétiques proprement dits, les modérait, au contraire.

Ainsi, l'an 1239, le 13<sup>me</sup> de mai, qui était le vendredi avant la Pentecôte, on fit une exécution célèbre de Bulgares ou manichéens, à Monthemé en Champagne, diocèse de Châlons, en présence du roi de Navarre et des barons du pays, de l'archevêque de Reims et de dix-sept évêques, de plusieurs abbés, prieurs, doyens et autres ecclésiastiques, et d'une multitude de peuple que l'on estimait à sept cent mille âmes. Cependant les ecclésiastiques ne furent pas tous présents à l'exécution même, mais à l'examen de la cause. On brûla donc cent quatre-vingt-trois Boulgres ou Bulgares. Leur chef, qu'on appelait archevêque de Moranis, disait tout haut aux autres : Vous serez tous sauvés étant absous par mes mains ; moi seul je suis damné, parce que je n'ai point de supérieur pour m'absoudre. Ces hérétiques avaient de vieilles femmes, auxquelles ils donnaient des noms d'argot, en sorte que l'une s'appelait sainte Marie, l'autre l'Église ou la Loi romaine, une autre le Saint-Baptême, le Mariage ou la Sainte-Communion. Lors donc qu'ils disaient dans la procédure : Je crois tout ce que croit l'Église ou la Loi romaine, ils entendaient cette vieille femme qu'ils appelaient l'Église, et ainsi du reste. Ils avaient aussi entre eux une vieille de grande réputation,

<sup>1</sup> Schilter. *Thesaur. Antiquit. Teuton'c.*, t. 2, *Jus aleman.*, p. 182.

nommée Gisle, native de Provins, qu'ils qualifiaient d'abbesse, dont l'exécution fut différée, parce qu'elle promit à frère Robert d'en découvrir encore une grande quantité. Une autre femme, à l'instance du même frère Robert, reconnut que le Vendredi Saint elle avait été transportée à Milan pour y servir à table les Bulgares, et qu'elle avait laissé auprès de son mari un démon transformé en sa ressemblance de femme. Voilà ce que rapporte le moine Albéric, auteur du temps et du pays <sup>1</sup>.

Frère Robert, qui poursuivait la condamnation de ces hérétiques, avait été lui-même de leur secte. Aussi le surnommait-on le Bulgare. Vers le temps du grand concile de 1215, une femme manichéenne l'avait emmené à Milan, où il avait embrassé cette hérésie ; il y était demeuré pendant vingt ans, passant pour un des plus parfaits. S'étant converti, il entra dans l'ordre des frères Prêcheurs ; et comme il était savant et parlait avec force et facilité, il s'acquît une grande réputation. Il témoignait un grand zèle contre ces hérétiques, qu'il connaissait parfaitement par le long temps qu'il avait passé avec eux, et il prétendait les reconnaître à leur langage et à leurs gestes. Il en découvrit un grand nombre, particulièrement en Flandre, et les faisait brûler sans miséricorde, appuyé de la protection de saint Louis, auquel il en imposait par sa vertu apparente. Mais ensuite, abusant de l'autorité d'inquisiteur qu'il avait reçue, et ne songeant qu'à se rendre formidable, il ne gardait plus de mesure et confondait les innocents avec les coupables. C'est pourquoi le Pape lui ôta la commission d'inquisiteur ; et enfin il fut convaincu de tant de crimes, qu'il fut condamné à une prison perpétuelle <sup>2</sup>.

L'année 1242, pendant la révolte de certains seigneurs contre le roi saint Louis, qui les vainquit à la bataille de Taillebourg, le comte de Toulouse se révolta comme eux : ce qui encouragea beaucoup les manichéens ou les Bulgares du Languedoc. Nous trouvons que le 20 mai de cette année, veille de l'Ascension, quelques-uns de leurs principaux tuèrent des inquisiteurs, à savoir : trois frères Prêcheurs, Guillaume Arnould, Bernard de Rochefort et Garsias d'Auria ; deux frères Mineurs, Étienne de Narbonne et Raymond de Carbon ; le prieur d'Avignonet, moine de Cluse ; Raymond, chanoine et archidiacre de Toulouse ; Bernard, son clerc ; Pierre Arnould, notaire ; Fortanier et Ademar, clercs. Ces onze furent tués dans la chambre même du comte de Toulouse, par ordre de son bailli à Avignonet, petite ville du diocèse de Saint-Papoul, alors de celui de Toulouse. Les cardinaux qui étaient à Rome pendant la va-

<sup>1</sup> Albéric, *Chron.*, p. 569, édit. de Leibnitz. — <sup>2</sup> Matth. Paris, 1238.

cance du Saint-Siège, après la mort de Grégoire IX, ayant appris cet accident, en écrivirent au provincial des frères Prêcheurs de Provence, au nom de tous leurs collègues, une lettre où ils qualifient de martyrs ceux qui avaient perdu la vie en cette occasion, attendu la cause et les circonstances de leur mort. L'atrocité de ce crime retira de la guerre contre le roi quelques-uns de ceux qui s'y étaient engagés avec le comte. Mais l'année suivante, après la paix de Lorris, le comte de Toulouse, étant revenu chez lui, fit arrêter quelques hommes que l'on disait avoir été présents à ce meurtre, et les condamna à être pendus <sup>1</sup>.

L'année 1236, les Juifs furent maltraités en plusieurs lieux, particulièrement en Espagne, où l'on en fit un grand carnage. En France, les croisés de Guienne, de Poitou, d'Anjou et de Bretagne en tuèrent un grand nombre, brûlant leurs livres, pillant leurs biens, le tout sous prétexte qu'ils refusaient de recevoir le baptême. Les croisés d'Allemagne en tuèrent trente-trois le 28 décembre, à Fulde, parce que, le jour de Noël, deux Juifs avaient égorgé cruellement les enfants d'un meunier, et recueilli leur sang dans des sacs enduits de cire, suivant le témoignage du chroniqueur anonyme d'Erfurt <sup>2</sup>. Les Juifs de France portèrent leurs plaintes au pape Grégoire, qui écrivit sur ce sujet à l'archevêque de Bordeaux et aux évêques de Saintes, d'Angoulême et de Poitiers, une lettre où il dit que les croisés devaient se préparer à la guerre contre les infidèles par la crainte de Dieu, la pureté du cœur et la charité, et que, encore que Jésus-Christ n'exclue personne de la grâce du baptême, toutefois il fait miséricorde à qui il lui plaît, et il ne faut contraindre personne à recevoir ce sacrement, parce que, comme l'homme est tombé par son libre arbitre, il doit aussi se relever par son libre arbitre, étant appelé par la grâce. La lettre est du 9<sup>me</sup> de septembre 1236. Le Pape écrivit à saint Louis sur le même sujet, afin qu'il réprimât la fureur des croisés. Un concile de Tours, tenu la même année, publia des défenses semblables <sup>3</sup>.

Quand la bulle d'excommunication contre Frédéric II arriva en Allemagne, les archevêques et évêques du Danemark la publièrent; mais ceux de l'Allemagne proprement dite supplièrent le Pape de ne pas les y contraindre. L'année suivante 1240, comme le Pape insistait, ils lui firent la même prière, et de songer à faire la paix avec l'empereur, pour apaiser le scandale suscité dans l'Église <sup>4</sup>. Berthold, patriarche d'Aquilée, communiqua même avec Frédéric en

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 29 maii, et Guill. de Puy-Laurens, c. 45. — <sup>2</sup> Apud Raynald., an. 1236, n. 48, note de Mansi. — <sup>3</sup> Raynald., *ibid.* — <sup>4</sup> Albert. Stadens., *Chron.*, an. 1239 et 1240.

toutes manières, aux divins offices, au baiser et à table. Le Pape lui en fit de grands reproches, lui offrant toutefois l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue, pourvu qu'il vint au plus tôt en sa présence. Et je vous accorde cette grâce, dit-il, en considération de Béla, roi de Hongrie, et de Coloman, son frère, vos neveux <sup>1</sup>. Berthold était fils du duc de Moravie et frère de Gertrude, reine de Hongrie, mère du roi Béla IV et de sainte Élisabeth. Sainte Hedwige, reine de Pologne, était encore sœur de Berthold.

Les chevaliers Teutoniques prirent aussi le parti de Frédéric, et le Pape les menaça, s'ils y persistaient, de révoquer tous leurs privilèges <sup>2</sup>. Une défection plus étrange fut celle du supérieur général des frères Mineurs. C'était frère Élie. Il avait été déposé en 1220, comme vicaire général, par saint François même ; il fut déposé, l'an 1230, comme supérieur général, par le pape Grégoire, sur les plaintes de saint Antoine de Padoue. Rétabli dans sa charge l'an 1236, il fut déposé de nouveau par le même Pape en 1239, sur les plaintes des zéloteurs de l'observance, particulièrement de Césaire de Spire, homme docte et vertueux. Plus mondain qu'il ne convenait à un religieux de Saint-François, Élie conçut un tel dépit de se voir déposé, qu'il alla trouver l'empereur Frédéric, s'attacha à lui, et se mit à décrier l'Église romaine : ce qui lui attira l'excommunication du Pape <sup>3</sup>.

Si l'ordre de Saint-François perdit un membre équivoque, qui travaillait à y introduire le relâchement sous couleur de prudence, il en acquit un autre qui dut le dédommager amplement : c'était Adolphe, comte de Holsace ou Holstein. Il embrassa leur institut à Hambourg, le jour de Saint-Hippolyte 13<sup>me</sup> d'août 1239, laissant trois fils en bas âge sous la tutelle du duc Abel de Danemark, son gendre. Adolphe avait servi avec honneur auprès de l'empereur Frédéric, et gouverné heureusement son État. Cinq ans après, étant allé à Rome, il obtint dispense du Pape pour être promu à tous les ordres, apparemment parce qu'il avait porté les armes. La lettre du pénitencier est du 22 avril 1244. Adolphe vécut quatorze ans depuis son entrée en religion, où il donna de grands exemples de vertu <sup>4</sup>.

En 1240, le pape Grégoire, craignant les excès de Frédéric contre l'Église, sollicita les princes d'élire un autre empereur ; mais il échoua, parce que quelques-uns lui répondirent qu'il n'avait pas le droit de faire un empereur, mais seulement de couronner celui que les princes avaient élu. Voilà ce que rapporte Albert de Stade. Sur

<sup>1</sup> Raynald., 1239, n. 35. Ughel, t. 5, p. 88. — <sup>2</sup> Raynald., n. 36. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 34. — <sup>4</sup> *Ibid.*, an. 1244, n. 54.

quoi il est à remarquer que le Pape ne s'attribuait pas le droit de faire proprement un empereur, puisqu'il sollicitait les princes de l'élire. Albert, qui écrivait alors, était abbé du cloître de Sainte-Marie, à Stade. Les moines de cette maison vivant dans le désordre, leur abbé se rendit à Rome, et obtint une bulle contre eux ; mais elle ne produisit aucun effet, et Albert, très-affligé, et voulant mettre en sûreté le salut de son âme, entra, comme le comte Adolphe de Holsace, dans l'ordre des frères Mineurs. Il a écrit en latin une chronique qui va depuis la création du monde jusqu'en 1256 <sup>1</sup>.

Quant à l'élection et à la puissance du roi de Germanie, voici ce qu'on lit dans le *Droit allemandique* ou le *Miroir de Souabe*.

CHAPITRE 101. *De la dignité royale et de la dignité impériale.*

Art. 1. Les Germains élisent le roi : c'est un droit que leur acquit le roi Charles, comme il est dit dans ce livre. 2. Quand il est consacré et placé sur le trône d'Aix-la-Chapelle, de la volonté de ceux qui l'ont élu, alors il reçoit la puissance et le nom de roi. 3. Mais quand le Pape l'a consacré, alors il a la pleine puissance de l'empire et le nom d'empereur.

CHAP. 102. *De la juridiction impériale.* Art. 1. On élit le roi pour juge, touchant les propriétés et les fiefs, la vie de chaque homme, et toute affaire qui lui sera déférée. 2. L'empereur ne peut être dans tous les pays ni juger lui-même tous les procès ; c'est pourquoi il communique la juridiction séculière aux princes, aux comtes et aux autres seigneurs.

CHAP. 103. *Des quatre pays.* Art. 1. En Germanie, chaque pays a son comte palatin. 2. La Saxe, la Bavière, la Souabe et la Franconie, chacune un. 3. Ces quatre pays étaient autrefois des royaumes.

CHAP. 105. *Du serment que le roi fait à l'empire.* Quand on a élu le roi, il doit jurer à l'Empire ces quatre choses : de soutenir la justice, de détruire l'injustice, de défendre les droits de l'Empire, d'en augmenter la puissance plutôt que de l'affaiblir. Lorsque le roi a été placé sur le trône d'Aix-la-Chapelle, du consentement de la majeure partie de ceux qui l'ont élu, il ne prêtera plus d'autre serment, si ce n'est que le Pape lui impute de douter de la foi. Les princes n'éli-ront point d'estropié, de lépreux, d'excommunié, de proscrit ni d'hérétique. S'ils en élisent un qui soit convaincu d'un seul de ces défauts, les autres princes ont droit de le rejeter à la diète.

CHAP. 106. *Quel doit être le roi.* Celui que les princes élisent doit être un libre baron, ainsi que son père et sa mère. Il ne doit être l'homme ou le vassal de personne, si ce n'est de princes ecclésiasti-

<sup>1</sup> Raynald., 1240, n. 32.



ques. Le roi élu perd le droit de sa nation particulière, et se servira pour sa personne du droit des Francs. Il doit avoir les mêmes qualités que le droit requiert dans les juges.

CHAP. 107. *Qui peut juger le roi.* Personne ne peut prononcer sur la vie du roi s'il n'a été privé de la dignité royale ou impériale par le jugement des princes. Personne que les princes ne peut prononcer sur la vie et l'honneur du roi.

CHAP. 111. *Comment l'empereur doit être excommunié.* Personne ne peut excommunier l'empereur que le Pape. Il ne doit le faire que pour trois causes : S'il doute de la foi orthodoxe ; s'il renvoie sa femme ; troisièmement, s'il trouble les églises et les maisons de Dieu. Ceci est le droit de l'empereur quand il est sacré. Avant cela, il peut être excommunié par un évêque.

CHAP. 113. *Qui doit élire le roi.* Le roi doit être élu par trois princes ecclésiastiques et quatre princes séculiers. L'évêque de Mayence est chancelier de l'Empire pour la Germanie ; il a la première voix dans l'élection. L'évêque de Trèves, qui est chancelier pour le royaume d'Arles, a la seconde voix. L'évêque de Cologne, chancelier pour la Lombardie, a la troisième. Entre les princes séculiers, la première voix est au comte palatin du Rhin, qui est le grand pannetier de l'Empire, et doit servir les premiers plats au roi. La seconde voix est au duc de Saxe, maréchal de l'Empire, et qui doit porter l'épée du roi. La troisième, au marquis de Brandebourg, grand chambellan de l'Empire, qui doit offrir de l'eau au roi.

Quant au quatrième électeur séculier, les manuscrits sont divers. Plusieurs mettent le duc de Bavière comme grand échanson. D'autres donnent le titre d'échanson au roi de Bohême, mais sans droit d'électeur, parce qu'il n'était pas Germain d'origine. Albert de Stade dit : Le roi de Bohême est échanson, mais non pas électeur, parce qu'il n'est pas Teutonique.

Ces quatre, continue le *Miroir de Souabe*, doivent être Allemands d'origine et par leur père et par leur mère. Quand ils voudront procéder à l'élection, ils convoqueront la diète à Francfort. L'évêque de Mayence l'indiquera sous peine d'excommunication, et le comte palatin sous peine de proscription. On a établi un nombre impair d'électeurs, afin que, s'ils se partagent, la minorité suive la majorité, comme il est de droit.

CHAP. 114. *De l'élection.* Avant que les princes y procèdent, ils jureront, sur les saintes reliques, de ne donner leur suffrage ni par amour, ni par haine, ni pour de l'argent promis ou reçu, ni pour rien de frauduleux, mais suivant leur conscience. Celui qui élit autrement, agit contre Dieu et contre le droit. S'il est convaincu

d'avoir accepté quelque chose, il est coupable : il perd son droit d'électeur, et ne peut plus jamais le récupérer. De plus, il est parjure : il perd les fiefs qu'il tient de l'Empire, et le roi le proscrit. Si c'est un prince ecclésiastique, le roi en écrira au Pape et ordonnera que la chose soit prouvée devant le Pape. Si la chose est prouvée, le Pape le privera de toute dignité ecclésiastique, donnera son évêché à un autre, et lui prescrira sa manière de vivre. Cependant, comme le Pape a la plénitude de la puissance, il pourra lui faire grâce, lui rendre son évêché et ses dignités ecclésiastiques ; cela dépend de son indulgence. Que si le roi lui-même est convaincu d'avoir corrompu un électeur par argent, il perd son droit à l'empire, et doit être accusé devant le comte palatin du Rhin. Nul ne peut être témoin, dans ce cas, que les électeurs <sup>1</sup>.

Comme on le voit, d'après le texte même de l'ancien droit germanique, la royauté n'était pas héréditaire, mais élective ; elle n'était pas inamissible, mais pouvait se perdre par la sentence des princes ; on ne pouvait élire d'hérétique ni d'excommunié ; l'empereur, même sacré, pouvait être excommunié par le Pape, pour grave suspicion dans la foi et persécution contre l'Église.

Quant au caractère intime de cette législation et aux rapports entre l'Empire et l'Église romaine, on le voit dans le préambule suivant du code :

« Seigneur Dieu, Père céleste, c'est par votre bonté que vous avez créé l'homme avec une dignité trine. La première dignité, c'est que vous l'avez formé à votre image. Cette dignité est si grande, que tous les hommes doivent vous en remercier sans cesse, chacun en particulier : nous y sommes grandement obligés, puisque vous nous avez si honorablement ennoblis jusqu'à votre divinité sublime. La seconde dignité à laquelle, Seigneur Dieu, créateur tout-puissant, vous avez élevé l'homme, c'est que tout ce que vous avez créé, le monde entier, le soleil et la lune, les étoiles et les quatre éléments, le feu, l'air, l'eau et la terre, les oiseaux dans les airs, les poissons dans les eaux, les animaux dans les forêts, les vers dans la terre, l'or et les perles, l'odeur suave des herbes précieuses, l'éclatante couleur des fleurs, les fruits des arbres, le blé et toutes les autres créatures ; tout cela, Seigneur, vous l'avez fait pour l'utilité et le service de l'homme, par la propension et l'amour que vous avez pour lui. La troisième dignité dont, Seigneur, vous avez ennobli l'homme, c'est qu'il doit posséder toujours et éternellement avec vous la dignité, l'honneur et la joie que vous êtes vous-même.

<sup>1</sup> Schilter., *Antiquit. Teuton.*, t. 2, *Jus aleman.*

« Le service et les avantages du monde, Seigneur, vous les avez donnés gratuitement à l'homme, afin de l'avertir et lui faire entendre que, si vous lui avez donné tant de choses gratuitement, vous êtes disposé à lui donner infiniment davantage comme récompense pour l'avoir servi. C'est pourquoi chaque homme doit servir Dieu avec une sérieuse application et une entière fidélité, puisque la récompense est d'une grandeur si ineffable, que jamais l'esprit ne saurait la comprendre, la langue l'exprimer, les yeux la voir, ni les oreilles l'entendre; afin que nous rendions grâces à Dieu de ces sublimes dignités, et que nous méritions cette grande récompense; à quoi nous soit en aide le Dieu tout-puissant!

« Comme Dieu nous a créés dans une si haute dignité, il veut aussi que nous vivions dignement, et que nous nous témoignions les uns aux autres respect et honneur, foi et vérité, sans nous porter ni haine ni envie. Nous devons vivre ensemble dans la paix et la concorde. Notre-Seigneur aime infiniment une vie pacifique, puisque lui-même n'est descendu du ciel sur la terre que pour la paix véritable, que pour nous procurer la sécurité et la paix à l'encontre des démons et des tourments éternels, pourvu que nous la voulions. De là vient qu'à la naissance de Notre-Seigneur, les anges chantaient : Gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! Et pendant que Dieu était sur la terre, sa parole constante était : La paix soit avec vous! Ainsi parlait Dieu sans cesse et à ses disciples et à d'autres gens. D'où nous devons conclure combien Dieu aime la paix, puisqu'en remontant de la terre au ciel, il dit encore : La paix soit avec vous!

« Et il a commandé au bon saint Pierre <sup>1</sup> d'être le tuteur de la paix véritable, et il lui a donné la puissance d'ouvrir les cieux à tous ceux qui gardent la vraie paix, et de les fermer à ceux qui la rompent. Ce qui veut dire : Tous ceux qui violent les commandements que le Dieu tout-puissant a prescrits, ceux-là rompent la paix. Et il est juste devant Dieu que celui qui viole ses préceptes trouve le ciel fermé.

« Avant la naissance de Dieu, si bon que fût l'homme, si bien qu'il fit, toutefois il ne pouvait parvenir au ciel. Dieu créa d'abord le ciel et la terre, et tout ce qui vit et subsiste dans la terre et dans les eaux et dans l'air; ensuite l'homme, qu'il plaça dans le paradis, mais qui rompit l'obéissance, à notre domage à tous. De là, nous nous égarions comme des brebis sans pasteur, de manière que nous ne pouvions parvenir au ciel, jusqu'au temps où Dieu nous en

<sup>1</sup> Dem guten sant Peter.

montra le chemin par ses souffrances. Puisque donc maintenant Dieu nous aide à parvenir au ciel par une vie pieuse, nous devrions louer et honorer Dieu sans cesse de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces, de ce que maintenant nous parvenons si facilement aux joies éternelles, pourvu que nous le voulions.

« Ce qui était difficile autrefois à bien des patriarches et à bien des prophètes, la grâce et la félicité nous en ont été données, à nous Chrétiens, de pouvoir facilement mériter le ciel. Aussi quiconque ne le fait pas et viole les commandements de Notre-Seigneur, Dieu l'en punit et par lui-même et par ceux à qui il en a donné puissance.

« Tel est le Pape, qui doit ici-bas sur la terre juger à la place de Dieu jusqu'au dernier jour, où Dieu lui-même jugera les méchants et les bons, les petits et les grands, et tout ce qui n'a pas été jugé encore.

« C'est pourquoi tous ceux qui sont chargés de rendre la justice apprendront dans ce livre comment ils doivent juger chaque chose selon Dieu, ainsi qu'ont fait bien des saints qui ont été juges dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, et qui ont jugé de manière à mériter par leurs jugements la félicité éternelle. Qui juge autrement que n'enseigne ce livre, celui-là doit savoir que Dieu le jugera dans sa colère au dernier jour.

« Comme Dieu s'appelle le prince de la paix, avant de monter au ciel, il a laissé deux glaives ici-bas sur la terre, pour la défense de la chrétienté : il les a confiés l'un et l'autre à saint Pierre, l'un pour le jugement séculier, l'autre pour le jugement ecclésiastique. Le glaive du jugement séculier, le Pape le prête à l'empereur <sup>1</sup>. Le glaive spirituel est réservé au Pape même <sup>2</sup>, afin de juger au temps convenable, monté sur un cheval blanc ; et l'empereur doit tenir l'étrier au Pape, afin que la selle ne se déränge. Cela signifie que, si quelqu'un résiste au Pape, en sorte qu'il ne puisse le réduire par le jugement ecclésiastique, l'empereur, ainsi que les autres princes séculiers et les juges, doit l'y contraindre par la proscription.

« Le Seigneur notre Dieu ayant créé l'homme dans une si haute dignité, ainsi qu'il a été dit, il lui a aussi enseigné les choses par lesquelles il peut parvenir au royaume celeste et aux joies éternelles, pour lesquelles il a été élu. On le prouve aisément par maints passages de la sainte Écriture. Lorsque Dieu donna les dix commandements à Moïse sur le mont Sinaï, il savait bien que les hommes auraient beaucoup de guerres et de procès entre eux ; c'est pourquoi il leur

<sup>1</sup> Des weltlichen gerichttes swert, daz lihet der Babest dem Kaiser. — <sup>2</sup> Daz geistlich ist dem Babest selbst gesetz.

donna non-seulement les dix commandements, mais encore six cent treize autres. Ce ne fut que pour lui apprendre comment il devait juger chaque chose.

« Et c'est d'après ces préceptes qu'ont toujours jugé, jusqu'à nos temps, tous les rois et les juges, savoir : ceux qui ont voulu juger selon la justice et avec Dieu. Dans le Nouveau Testament, les Papes et les empereurs ont réglé de même leurs jugements d'après ces lois. En conséquence, nul droit provincial ni féodal, nul prononcé judiciaire ne subsiste, qu'autant qu'il dérive du clergé romain et des lois du roi Charles, et que comme les Papes et les empereurs ont statué et disposé dans les conciles et les cours, suivant le décret et les décrétales ; car c'est dans ces deux livres qu'on puise tout le droit dont les tribunaux ecclésiastiques et séculiers ont besoin <sup>1</sup>. »

Voilà comment la préface du code germanique expose, avec foi et amour, l'ensemble de cette constitution et législation divine de l'humanité, dont les plus grands génies de l'antiquité profane, Confucius, Platon, Cicéron, dans leurs imaginations les plus sublimes, ont entrevu, pressenti ou rêvé quelque chose. Le souverain, la loi suprême, c'est Dieu même : Dieu bon et juste, Père et juge ; Dieu qui a créé l'homme dans une triple dignité, à son image, au-dessus du monde matériel, et pour le bonheur de Dieu même. Dieu se fait homme pour relever l'homme de sa chute, être son guide, sa règle, sa force, par son exemple, par sa grâce, par sa loi, par son Église et par son vicaire : vicaire auquel il a remis l'un et l'autre glaive : le spirituel, pour en frapper lui-même à pénitence ceux qui s'égarent ; le matériel, pour le tirer par la main des empereurs et des rois contre ceux qui s'opiniâtrent dans le mal. C'est dans cet esprit que doivent être conçues et interprétées les lois générales de l'humanité, les lois particulières des empires, des royaumes, des provinces et des simples communes. Telles étaient, telles sont la constitution et la législation divines de la chrétienté.

Mais voilà précisément de quoi ne voulait pas l'empereur Frédéric II. Il prétendait, comme Néron et Ginguiskan, être lui-même la loi souveraine et unique des peuples et des rois, la loi souveraine et unique de l'humanité entière ; il prétendait se mettre à la place de Dieu et de son Église. Telle était, au vrai, la cause profonde et générale de sa guerre contre l'Église et son chef.

Dans ses lettres et manifestes contre le Pape, Frédéric protestait vouloir la paix avec l'Église. L'an 1240, quelques cardinaux des plus considérables et quelques religieux s'entremirent de procurer une

<sup>1</sup> Schilter., *Antiquit. Teuton.*, t. 2. *Introitus ad jus aleman.*

trêve pour parvenir à cette paix. Frédéric s'y refusa, parce que le Pape voulait, comme il le devait en honneur, y comprendre les Lombards, et que Frédéric avait eu contre eux quelque avantage <sup>1</sup>.

Excommunié par le Pape, comme le droit germanique reconnaît expressément qu'il pouvait l'être, Frédéric demanda un concile général. L'an 1240, le pape Grégoire IX convoqua un concile général pour Pâques, et demanda à Frédéric une trêve à cet effet. Frédéric refusa la trêve, et ne voulut plus du concile général qu'il avait demandé. Quelques petits succès lui avaient enflé le cœur, notamment la défection de quelques villes pontificales, en particulier de Viterbe, que nous avons vue précédemment infectée de manichéens. Les villes d'Assise, de Pérouse, de Tudertum, de Spolète donnèrent l'exemple d'une héroïque fidélité.

A Rome même, les promesses pompeuses et l'argent de Frédéric lui avaient gagné bien des partisans, entre autres la famille des Frangipani. Grégoire IX était environné d'ennemis et au dedans et au dehors ; il avait près de cent ans ; il se montra plus grand que le péril. Tout à coup, accompagné des cardinaux, des archevêques, des évêques, des abbés, des prélats et de tout le clergé romain, il sort de son palais en procession, portant la croix et les chefs des apôtres saint Pierre et saint Paul.

La procession s'avança par les rues de la ville, au chant des litanies et des psaumes, à la grande joie des peuples, jusqu'à la basilique du prince des apôtres. Le Pontife centenaire y parla avec tant de dignité et de force sur les prévarications de l'empereur et les souffrances de l'Église, que la faction tudesque elle-même, convertie par la nouveauté de la chose, proclama le triomphe de l'Église, notre mère, déposa les marques antichrétiennes de son persécuteur, et avec les autres Romains, sans distinction de rang ni de sexe, prit la croix pour la défense de la liberté ecclésiastique.

A cette nouvelle, Frédéric ne put contenir sa fureur ; il condamna à des peines atroces ceux qui avaient pris la croix pour la cause de l'Église. Aux uns on imprimait une croix sur le front avec un fer rouge ; à d'autres on mutilait les membres ; à quelques-uns on coupa la tête après leur avoir fait une tonsure dérisoire ; un grand nombre furent consumés par les flammes ; à plusieurs on enfonçait des clous dans l'endroit du corps où la croix était attachée ; on liait des prêtres vénérables au sommet d'un monceau de paille, et, sur leur refus de déposer la croix, on y mettait le feu. Eux cependant chantaient le *Te Deum*, jusqu'à ce qu'ils fussent étouffés par la fumée et les flammes <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 36.—<sup>2</sup> Apud Rayn., 1240, n. 11-13. *Vita Greg. IX.*

Voilà comment, d'après un auteur contemporain, Frédéric II prouvait son zèle pour la foi chrétienne et pour l'Église de Dieu. Car il se vante de ce zèle en presque toutes ses lettres. Il avait compté s'emparer de Rome ; mais, n'y voyant plus moyen depuis que les Romains avaient pris la croix pour la défense de l'Église, il se retira dans le pays de Naples, laissant dans la Marche d'Ancône son bâtard Entius, et dans la Toscane un autre de ses bâtards, connu sous le nom de Frédéric d'Antioche.

Au milieu de ces difficultés si graves, le pape Grégoire entretenait une correspondance avec la reine de Géorgie, ainsi que déjà nous l'avons vu, pour l'encourager dans sa résistance aux Tartares.

Il s'occupait en même temps de la réunion des Grecs, pour laquelle l'empereur Vatace témoignait quelque désir. Afin donc de traiter avec plus de maturité et d'ensemble ces grandes affaires, Grégoire IX convoqua les prélats de toute la chrétienté à un concile général à Rome, pour la fête de Pâques 1241. Sa lettre, comme nous le voyons par celle qui fut adressée à l'archevêque de Sens, était conçue en ces termes :

L'éternelle providence du Créateur a voulu que l'Église sainte et sans tache fût gouvernée, dès l'origine de sa fondation, dans l'ordre suivant. Un seul pasteur possédant la plénitude de la puissance ; les autres entrent en partage de sa sollicitude, lui communiquent les accidents qui arrivent de part et d'autre, et s'attachent à lui, comme des membres à leur chef, par une union indissoluble, laquelle les consolidant les uns et les autres dans un mutuel accord, la tête prend de la vigueur par le concours des membres, et la condition des membres s'affermir par la force de leur principe. Comme il ne convient pas que vous ignoriez les grandes affaires et causes du Siège apostolique, vous qui êtes comme un boulevard nécessaire de notre mère la sainte Église, nous voyons que, par la nécessité urgente des affaires, votre présence et celle des autres seront très-opportunes. Nous prions donc votre Fraternité et l'exhortons instamment, lui enjoignant, par ces lettres apostoliques, de venir personnellement à notre présence pour la prochaine fête de la Résurrection du Seigneur, toute excuse cessante, afin que la mère Église ait en son fils la consolation qu'elle espère de sa visite et l'appui de son sage conseil, ayant soin de venir avec un nombre modéré de personnes et d'équipages, pour n'être point trop à charge à votre église. En outre, voulons et mandons que, par notre autorité, vous enjoigniez aux chapitres de vos suffragants, aux abbés et aux autres prélats de votre province, qui ne sont pas spécialement convoqués, de ne pas manquer d'envoyer au Siège apostolique, pour les mêmes affaires et la

même époque, des députés fidèles et intelligents. Le Pape écrivit en même temps au roi saint Louis d'envoyer au concile ses ambassadeurs, pour assister le Pontife de leurs conseils à la place du roi même. Ces deux lettres sont du neuvième d'août 1240. Grégoire IX en envoya de semblables aux autres prélats et aux autres princes de la chrétienté <sup>1</sup>.

L'empereur Frédéric avait demandé lui-même le concile général, et se plaignait que le Pape ne l'eût pas accordé. Quand il vit que le Pape le convoquait sérieusement, il en eut peur, et mit tout en œuvre pour l'empêcher. A cet effet, il écrivit entre autres aux deux rois de France et d'Angleterre. Dans ces lettres, il reconnaît qu'il avait lui-même demandé le concile universel, et spécialement la présence de leurs ambassadeurs. Or, le Pape, comme nous le voyons par sa lettre à saint Louis, accordait et demandait l'un et l'autre. Donc, conclurait naturellement tout le monde, Frédéric devait être content, puisque le Pape lui accordait ce qu'il avait demandé. Frédéric raisonnait autrement que tout le monde ; car, dans la concession de ce qu'il avait demandé, il ne vit qu'une nouvelle perfidie de la part du Pape.

Dans sa lettre aux deux rois, Frédéric reconnaît que deux fois le Pape lui avait demandé une trêve : la première fois, pour arriver à la paix ; la seconde, pour tenir le concile général ; mais qu'il se refusa chaque fois à la demande du Pape. Ce qui convainc d'un impudent mensonge le bavard anglais, Matthieu Pâris, quand il avance, dans une historiette de sa façon, que l'empereur accorda la trêve, que le Pape l'accepta d'abord, et après s'en repentit et manqua de parole.

Voici tout ce que Frédéric, dans la condescendance inespérée de sa magnificence, ainsi qu'il s'exprime lui-même, voulut bien accorder au Pape. Comme il s'agissait d'arriver à une paix générale, et de tenir pour cela un concile universel, le Pape demandait une trêve générale entre les deux partis. Frédéric voulait bien accorder une trêve particulière au Pape, mais non pas à ses amis, non pas aux alliés et défenseurs de l'Église, les Lombards. Et pourquoi ? Parce que les Lombards, notamment les Milanais, étaient des hérétiques, et que lui, empereur, lui, défenseur de la foi, ne pouvait souffrir en conscience que le successeur de saint Pierre favorisât ainsi des hérétiques au grand scandale de la chrétienté. Or, cette épouvantable hérésie des Milanais, c'était de défendre leur liberté et leur indépendance, avec la liberté et l'indépendance de l'Église et

<sup>1</sup> Apud Raynald., an. 1240, n. 52, 53 et 54.



de son chef, contre un empereur allemand qui voulait confisquer l'une et l'autre. C'est ainsi que, de nos jours, l'empereur Napoléon se plaignait si amèrement du pape Pie VII, son bienfaiteur, de ce qu'au lieu de seconder les vues généreuses de sa majesté impériale et royale pour le bien de l'Église, il favorisait les ennemis de notre sainte religion, notamment les hérétiques Anglais, en refusant de leur déclarer la guerre, et qu'il ne vit d'autre remède à cet énorme scandale que de confisquer Rome et les États romains.

Frédéric dit enfin, parlant du Pape : Tant que cette division durera entre nous et lui, nous ne permettrons point qu'il assemble un concile, lui qui est ennemi déclaré de l'Empire. Ce qui revient à peu près à ceci : Quoique, depuis la division entre l'Empire et l'Église, nous ayons demandé au Pape un concile général pour y mettre fin, toutefois, tant que cette division durera, nous ne permettrons point au Pape d'assembler ce concile qui doit y mettre un terme. Ce que Frédéric ajoute n'est pas moins curieux : Vu principalement, dit-il, que nous jugeons très-indécent pour nous, pour l'Empire et pour tous les princes, de soumettre au tribunal de l'Église ou au jugement d'un concile une cause où il s'agit de notre puissance séculière. Mais, pouvait-on répliquer à Frédéric, si cela est si indécent, pourquoi donc, le premier, avez-vous demandé un concile général ? La vraie cause était que, suivant la politique impériale, l'empereur était la loi vivante de tous les rois et de tous les peuples, et qu'ainsi il ne devait reconnaître d'autre loi, d'autre tribunal que lui-même. Il conclut ainsi sa lettre : Nous ne donnerons donc aucune sûreté, dans les terres de notre obéissance, à ceux qui sont appelés à ce concile, ni pour leurs personnes ni pour leurs biens ; et nous vous prions de faire publier dans votre royaume qu'aucun prélat ne s'achemine à ce concile dans la confiance d'avoir sûreté de notre part <sup>1</sup>.

Il fit publier en même temps une longue lettre sans nom, par forme d'avis charitable, pour détourner les prélats d'aller au concile. Il y décrit très-longuement, comme un mauvais rhéteur, les périls de la navigation, les inconvénients du séjour de Rome ; comme un mauvais plaideur, il incidente sur les termes du rescrit pontifical, qui les invite sans spécifier pour quelle affaire, quoique tout le monde le sût bien. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est le portrait de Frédéric tracé par lui-même. Ce tyran très-cruel, dit-il, puissant sur terre et sur mer, a fait publier un édit portant que, si quelque prélat se met en chemin contre sa défense, il ne sera en sû-

<sup>1</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 34. Matth. Paris, 1240. Raynald., 1240, n. 56.

reté ni de sa vie ni de ses biens. Qui donc osera s'exposer à ses embûches? qui donc s'engagera dans les pièges de cet homme qui domine sur terre et sur mer; de cet homme prodigue de peines, chiche en miséricorde, plein de fureur; de cet homme sans pitié, sans foi, sans religion et adonné aux vices; ce second Hérode en cruauté, cet autre Néron en impiété, maître de tous les ports d'Italie, hormis Gênes, prêt à rassembler quantité de galères, montées d'une multitude de pirates? Un prompt supplice serait moins terrible que de tomber en ses mains cruelles. Car, comment vous épargnerait-il, lui qui tient son propre fils dans les fers; lui qui, pour son fils captif, ne sent aucune compassion de père <sup>1</sup>? Tel est le portrait de Frédéric, tracé par Frédéric même.

Le pape Grégoire écrivit une lettre circulaire à tous les évêques, par laquelle il leur ordonne de ne point avoir égard à ces menaces, de préférer Dieu à l'homme, et de se rendre à Rome pour le terme prescrit, malgré toutes les difficultés, promettant de pourvoir à tout ce qui serait nécessaire pour l'exécution de cette grande entreprise. La lettre est datée de Rome, le 15<sup>me</sup> d'octobre 1240 <sup>2</sup>.

Le grand nombre des évêques de France, d'Angleterre et d'Espagne se montrèrent dignes des plus beaux siècles de l'Église : ils méprisèrent les menaces du nouveau Néron, et obéirent à la voix de Pierre. De ceux de France, il n'y eut que trois à reculer : l'archevêque de Tours, celui de Bourges et l'évêque de Chartres. Les autres s'assemblèrent à Gênes, afin de s'y embarquer et se rendre par mer à Rome pour le concile. Il y avait trois légats : Jacques, cardinal-évêque de Palestrine, qui venait d'être légat en France; Otton, cardinal-diacre, qui l'avait été en Angleterre; et Grégoire de Montelongo ou de Romagne, sous-diacre de l'Église romaine et chapelain du Pape, qui l'avait envoyé de Lombardie à Gênes pour prendre soin de l'embarquement. Les deux premiers avaient amené les prélats de France et d'Angleterre, et il en était aussi venu un grand nombre d'Espagne. Ils avaient fait leur traité avec les Génois, qui, moyennant une somme d'argent, les devaient transporter à Rome en toute sûreté.

Frédéric, l'ayant appris, envoya des ambassadeurs aux prélats assemblés à Gênes, les prier de ne point aller par mer, mais de passer sur ses terres, leur promettant une entière sûreté en telle forme qu'ils la demanderaient. Je désire, ajoutait-il, vous expliquer mes raisons de vive voix, et quand je vous aurai pleinement instruits de la justice

<sup>1</sup> Baluz., *Miscellan.*, t. 3, p. 96 et 97, édit. de Mansi. — <sup>2</sup> Raynald., n. 57.

de ma cause, je la soumettrai absolument au jugement du concile. Il ajoutait de grandes plaintes contre le Pape, qui, disait-il, le poursuivait sans relâche et le décriait partout, le chargeant sans preuves de crimes énormes, et auquel il serait dangereux de commettre le jugement de sa cause, puisqu'il était son ennemi déclaré. A toutes ces représentations de Frédéric, les prélats dirent, pour toute réponse, qu'on ne pouvait se fier aux paroles trompeuses d'un excommunié.

Frédéric, de son côté, avait assemblé une grande flotte de son royaume de Sicile, dont il avait donné le commandement à Entius, son bâtard, et les Pisans qui tenaient son parti y avaient joint la leur. Les deux armées navales se rencontrèrent le 23<sup>me</sup> de mai ; après un rude combat, les Génois furent battus, et les prélats faits prisonniers pour la plupart. Frédéric fit part de cette victoire au roi d'Angleterre et à d'autres princes, par une lettre où il dit : Le Seigneur, qui voit d'en haut et juge avec justice, a livré entre nos mains les trois légats, avec plusieurs archevêques, évêques, abbés et autres prélats, outre les députés des autres, que l'on estime être au nombre de plus de cent, et les ambassadeurs des villes rebelles de Lombardie. Il ajoute, dans une autre lettre, que cet heureux succès lui a fait quitter le dessein d'attaquer Bologne, pour marcher vers Rome, où la fortune l'appelle<sup>1</sup>. Les prisonniers furent menés à Pise, puis de là par mer à Naples.

Les prélats qui avaient échappé écrivirent au Pape une lettre datée de Gênes du 10 mai, qui porte les noms de Jean, archevêque d'Arles, de Pierre de Tarragone, de l'évêque d'Astorga, d'Orense, de Salamanque, de Porto et de Placentia en Espagne. Nous allions, disent-ils, trouver Votre Sainteté, avec les archevêques de Rouen, de Bordeaux, d'Auch et de Besançon, les évêques de Carcassonne, d'Agde, de Nîmes, de Tortone, d'Asti et de Pavie, ainsi que Romieu, ambassadeur du comte de Provence. Il s'est sauvé comme nous, et l'archevêque de Compostelle, qui était demeuré à Porto-Venere, l'archevêque de Brague, l'évêque du Puy et quelque peu de députés ; les autres ont été pris, quelques-uns tués ou noyés. Le monde inclinant au mal plus qu'on ne peut dire, et l'Église universelle paraissant dans une tribulation extrême, si Notre-Seigneur ne lui tend une main favorable, Votre Sainteté doit considérer ce qu'il faut faire dans ce grand péril, et nous mander ce qu'elle trouvera bon ; car, malgré toutes les adversités, qui, quand elles viennent à l'encontre d'une bonne entreprise, ne sont pas un indice de réprobation, mais une

<sup>1</sup> Petr. de Vin, *epist.* 9 et 8.

épreuve de la charité véritable, Votre Sainteté doit savoir que nous persévérerons avec une constance inébranlable. Et, quoique pour tant et de si graves excès qu'il avait commis jusqu'à présent contre Dieu et la sainte Église, on dût procéder contre le tyran avec sévérité, toutefois nous osons vous prier de procéder contre lui selon l'atrocité de ce dernier crime, vu que l'Église ne sera jamais en repos sous son règne, et qu'il est à craindre que tous les princes ne suivent son exemple. Quant au magistrat et aux citoyens de Gênes, nous dirons à Votre Sainteté, d'après ce que nous entendons et connaissons, qu'ils se montreront encore plus fidèles et plus fervents pour la cause de l'Église qu'ils ne se sont montrés jusqu'à présent<sup>1</sup>.

En effet, les Génois eux-mêmes écrivirent au Pape une lettre de consolation, où ils racontent franchement leur défaite, mais qui les affligeait moins que l'injure faite par Frédéric à l'Église de Dieu dans la personne de ses pontifes. Pour venger cette injure, ils comptent pour peu ce qu'ils ont perdu, préparent des armements plus considérables, voulant aider l'Église à remporter la victoire sur ce fils de perdition, cet homme de péché, l'apostat Frédéric, soi-disant empereur : ce qu'ils espèrent qui arrivera bientôt, persuadés qu'il ne se sera élevé si haut que pour tomber plus bas dans l'abîme de la honte éternelle. En conséquence, ils supplient le Saint-Père de ne pas se décourager, de ne pas se désister de son entreprise, mais de compter plus que jamais sur leur dévouement inébranlable, soit qu'il veuille venir chez eux ou y envoyer quelqu'un de sa part<sup>2</sup>. Cette héroïque constance du peuple génois à défendre la cause de Dieu méritait sans doute une mention honorable dans l'histoire de l'Église.

Grégoire IX, ayant appris la fâcheuse nouvelle, écrivit de son côté aux peuples catholiques, notamment à ceux de Venise, de Milan, de Bologne et d'ailleurs, de ne pas se laisser abattre ni même de s'étonner, attendu que la barque de Pierre est souvent en butte à la fureur des vents et des tempêtes, sans pouvoir jamais en être submergée. Il rappelle comment Frédéric, par des lettres adressées aux cardinaux, aux évêques et aux princes de la chrétienté, avait demandé la convocation d'un concile pour connaître de son affaire, et comment alors, lui Pape, du conseil des mêmes cardinaux, avait cru devoir convoquer auprès du Siège apostolique les prélats avec les ambassadeurs des rois et des princes. En persécutant ceux qui se rendent au concile qu'il a lui-même demandé, Frédéric ne fait que découvrir les terreurs de sa conscience criminelle, qui tremble devant le grand jour. Le Pape conjure donc tous les peuples de demeurer

<sup>1</sup> Apud Raynald., 1241, n. 58. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 60.

fermes comme de vaillants soldats, assurés de sa part qu'il ne négligera rien pour soutenir la foi catholique et la liberté de l'Église <sup>1</sup>. — Qui n'admirerait ce Pape centenaire déployant cette vigueur indomptable au plus fort de la tempête ?

Les évêques prisonniers eurent beaucoup à souffrir. Ils furent longtemps sur mer, enchaînés et entassés dans les galères, incommodés de la chaleur et des mouches piquantes, souffrant la faim et la soif, exposés aux reproches et aux injures des soldats et des matelots, prolongeant ainsi un douloureux martyre par suite de leur obéissance. La prison leur parut un repos, quoique le repos n'y fût pas. Ils se consumèrent donc, principalement les plus délicats, et dépérèrent de diverses maladies ; quelques religieux et beaucoup d'autres y rendirent l'âme, et passèrent de la misère de ce monde au Seigneur, non sans la palme du martyre <sup>2</sup>. Ce sont les paroles de Matthieu Pâris ; Fleury les cite, mais en supprimant celles qui attribuent la gloire du martyre aux prisonniers qui meurent pour la cause de l'Église. Le plus maltraité de tous fut le cardinal-évêque de Palestrine, qui était le plus odieux au persécuteur Frédéric. Au mois de juillet de la même année 1241, ils furent transférés à Salerne.

Le Pape leur écrivit des lettres de consolation, comme à des captifs pour la cause de Jésus-Christ et de son Église ; il compte parmi eux les abbés de Clugni, de Cîteaux et de Clairvaux. Il déplore le peu de précaution de Grégoire de Romagne, son légat, qui, d'après ses avertissements, aurait pu et dû assembler un plus grand nombre de galères. Il exhorte les prisonniers à la patience, par l'exemple des apôtres et des martyrs ; mais en même temps il promet de ne rien omettre pour les délivrer par force, et réparer l'affront qu'il a reçu <sup>3</sup>.

Le roi saint Louis, sachant la prise des prélats français, envoya près de Frédéric l'abbé de Corbie et Gervais, seigneur des Escrins, avec une lettre où il le priait de délivrer ces prélats. L'empereur répondit en renouvelant ses plaintes contre le pape Grégoire, qui avait employé contre lui l'un et l'autre glaive, et enfin avait convoqué un concile pour le condamner. Mais Dieu, ajoute-t-il, voyant son mauvais dessein, a livré entre nos mains ces prélats, et nous les retenons tous comme nos ennemis ; car où ne cessait la persécution, là ne devait pas cesser la défense ; d'autant plus que l'empire est au-dessus de l'homme, et que tous les animaux craignent les traces du lion <sup>4</sup>. Que Votre Altesse royale ne s'étonne donc pas si Auguste garde étroitement les prélats de France qui voulaient mettre César à l'étroit <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Apud Raynald., 1241, n. 64. — <sup>2</sup> Matth. Pâris, 1241. Apud Raynald., n. 67. —

<sup>3</sup> Raynald., n. 69-72. — <sup>4</sup> Præsertim, cum imperium transcendat hominem, et leonis vestigia animalia singula pertimescant. — <sup>5</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 13.

A cette morgue pédantesque, qui met l'empereur allemand au-dessus de l'humanité, qui écrit au roi de France comme à un roi provincial, qui le compare à un animal timide que fait trembler et fuir la seule trace du lion tudesque, saint Louis répondit par la lettre suivante :

Nous avons cru jusqu'à ce jour, avec confiance, qu'il ne pourrait jamais s'élever aucune cause de haine ou de scandale entre l'Empire et notre royaume, car depuis longtemps ces États étaient unis par une sincère affection ; tous nos prédécesseurs, les rois de France, d'heureuse mémoire, avaient jusqu'à notre temps montré leur zèle pour l'honneur et la puissance de l'Empire, et nous, qui avons été appelé par la volonté de Dieu à régner après eux, nous persistions dans les mêmes sentiments ; nos prédécesseurs et les vôtres, regardant le royaume et l'Empire comme une seule et même chose, ont conservé cette unité de paix et de concorde, et n'ont pas laissé luire entre eux la moindre étincelle de dissension. Nous sommes donc forcé de nous étonner fortement, et nous sommes troublé avec raison de ce que, sans aucun sujet précédent d'offense, comme les prélats de notre royaume se rendaient au Siège apostolique, ainsi qu'ils y étaient tenus par leur foi et leur obéissance, sans pouvoir refuser de se conformer aux ordres qu'ils avaient reçus, vous les avez fait arrêter sur mer et vous les reprenez sous votre garde. Nous en sommes plus molesté que Votre Majesté ne le croit peut-être ; d'autant plus que, comme nous l'avions appris clairement par leurs lettres, ils n'avaient point le projet d'agir contre Votre Altesse impériale, lors même que le souverain Pontife aurait voulu procéder à des choses qu'il lui était moins convenable de faire.

Puisque donc les prélats de notre royaume n'ont donné aucune cause à leur détention, il conviendrait que Votre Altesse les fit restituer à la liberté qui leur est due : vous nous apaiserez ainsi, car nous regardons leur détention comme une injure pour nous, et la majesté royale perdrait de sa considération si nous pouvions nous taire dans un cas semblable. Rappelez à votre mémoire, si vous n'y avez point songé encore, que nous avons repoussé ouvertement l'évêque de Palestrine et les autres légats de l'Église, qui voulaient implorer de nous un subside à votre préjudice, et qu'ils n'ont rien pu obtenir dans notre royaume contre Votre Majesté. Que votre prudence impériale pourvoie donc à cette occurrence, qu'elle pèse dans son jugement ce que nous venons de dire, et qu'elle ne se borne point à alléguer votre puissance ou votre volonté ; car le royaume de France n'est pas tellement affaibli qu'il souffrît davantage vos coups d'éperon <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Raynald., 1241, n. 76. — Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 12.

Cette lettre eut son effet. Insensible à la justice, Frédéric ne le fut point à la peur : il était hardi contre les prêtres, mais non contre des guerriers; il délivra donc, malgré lui, tous les prélats de France.

Il continuait cependant ses conquêtes en Italie, faisant le dégât autour des villes qui ne voulaient pas le recevoir. De Faënza il vint à Fano, puis à Spolète, qui se rendit, puis devant Assise. Pour fournir aux frais de la guerre, il fit assembler au mois de juin les prélats de son royaume en Italie, et les obligea de donner, à titre de prêt, les trésors de leurs églises, c'est-à-dire l'argenterie, les ornements de soie et les pierreries; ce qu'il continua pendant les deux mois suivants, faisant amasser toutes ces richesses dans la ville de San-Germano, près du Mont-Cassin. On prit entre autres la table d'or qui était dans ce monastère devant l'autel de Saint-Benoît, et la table d'argent de l'autel de la Sainte-Vierge. Mais les églises rachetèrent pour de l'argent une partie de leurs trésors <sup>1</sup>. Voilà ce que rapporte l'historien Richard de San-Germano, qui écrivait dans le temps et sur les lieux mêmes. En vérité, on dirait une invasion de Vandales ou de Sarrasins.

Pendant que Frédéric II dépouillait les églises d'Italie pour faire la guerre à l'Église et à son chef, d'autres Barbares attaquaient la chrétienté par le Nord. Les Tartares ou Mongols, commandés par Bathou, s'avancèrent vers l'occident et le septentrion, tandis que le grand khan, Octaï, faisait la guerre à l'Orient, où il achevait la conquête de la Chine. Bathou attaqua les Russes, les Bulgares et les Slaves. Il défit aussi Cuthen, roi des Comans, qui envoya à Béla, roi de Hongrie, demander retraite pour lui et pour sa famille, promettant de se rendre son sujet et d'embrasser la religion chrétienne. Béla accepta avec joie la proposition, dans l'espérance de la conversion de tant d'âmes. Mais les Comans, encore barbares, et dont les biens consistaient en bétail, firent de grands maux à la Hongrie et rendirent le roi Béla odieux à ses sujets.

Cependant les Tartares entrèrent en Russie, prirent Kiow, qui en était alors la capitale, passèrent au fil de l'épée tous les habitants, et la ruinèrent. Ils ravagèrent la Pologne, dont le duc, Henri le Pieux, fut tué dans un combat, mais après de tels prodiges de valeur, que sa défaite put être regardée comme une victoire. Les Mongols coupèrent la tête à son cadavre, la plantèrent au bout d'une lance, et demandèrent que la forteresse de Lignitz se rendit, puisque son prince était mort. Sa femme, la duchesse Anne, qui s'y était enfermée avec ses quatre enfants, répondit : Il y a encore quatre héri-

<sup>1</sup> Richard S. Germ., an. 1241.

tiers du prince, et la garnison est prête à sacrifier biens et vie pour eux <sup>1</sup>. De là les Tartares allèrent attaquer la Bohême; mais ils furent repoussés, et Péta, un de leurs chefs, fut tué. Le duc de Brabant fut averti de cette irruption par une lettre d'un seigneur de Saxe, son gendre, datée du 10<sup>me</sup> de mars 1241. Il envoya cette lettre à l'évêque de Paris. A de si terribles nouvelles, Blanche dit à saint Louis : Où êtes-vous, mon fils? — Il s'approche et dit : Qu'y a-t-il, ma mère? — Elle poussa un grand soupir, et ajouta : Que faut-il faire, mon cher fils, en cette occasion où l'Église est menacée de sa ruine, et nous tous, tant que nous sommes? — Saint Louis répondit : Espérons au secours du ciel : si ces Tartares viennent, nous les enverrons dans le Tartare, ou ils nous enverront en paradis. Cette parole encouragea non-seulement la noblesse française, mais les peuples des pays voisins.

On apprit en Hongrie que les Tartares en ravageaient la frontière vers la Russie, un an après l'entrée des Comans, c'est-à-dire vers l'an 1240. Sur cette nouvelle, le roi Béla fit publier par tout son royaume que la noblesse se tint prête à marcher au premier ordre. Mais les Hongrois, mécontents pour la plupart, disaient qu'on avait souvent, sur la venue des Tartares, répandu de pareils bruits, qui s'étaient trouvés faux. D'autres disaient que ces bruits venaient des prélats, qui voulaient se dispenser d'aller à Rome, où le Pape les avait appelés pour le concile. Tout le monde savait néanmoins que Hugolin, archevêque de Colocza, avait envoyé à Venise retenir des galères pour lui et pour quelques-uns de ses suffragants, et que le roi les avait, malgré eux, empêchés de partir.

Vers le carême de l'année 1241, le bruit de l'approche des Tartares croissant toujours, le roi vint à Bude, et assembla les prélats et les seigneurs pour délibérer sur les moyens de s'en défendre. Le 12<sup>me</sup> de mars, il y eut un rude combat, par lequel les Tartares se rendirent maîtres de la porte de Russie dans le royaume. Bathou, leur chef, avec son armée, qui était de cinq cent mille hommes, commença à ravager le pays, brûlant les villages et passant au fil de l'épée tous les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe. Le 15<sup>me</sup> de mars, il se trouva à une demi-journée de Pesth, qui est sur le Danube, vis-à-vis de Bude. Comme ses troupes continuaient à faire le dégât, l'archevêque de Colocza voulut les attaquer; mais il fut battu et obligé de se retirer honteusement. Benoît, évêque de Varadin, ayant appris qu'ils avaient ruiné Agria et emportaient les trésors de l'évêque et de l'église, marcha aussi contre eux avec ses troupes; mais ils le trompèrent par un stratagème, et le défirent.

<sup>1</sup> Sommersberg., *Script. rer. Sil.*, l. 1, p. 316.



Le roi Béla s'avança jusque vers Agria, et voulut attaquer les Tartares, qui semblaient fuir devant lui ; mais les Hongrois, qui ne savaient pas leur manière de combattre et étaient peu affectionnés à leur roi, furent entièrement défaits, et le roi ne se sauva que parce qu'il s'enfuit sans être connu. Plusieurs prélats furent tués en cette malheureuse journée : Mathias, archevêque de Strigonie, en qui le roi avait une grande confiance ; Hugolin, archevêque de Colocza, de grande naissance, et le plus estimé pour la conduite des grandes affaires ; Georges, évêque de Javarin, recommandable par sa doctrine ; Rainold de Transylvanie, évêque de Nitria, estimé par ses mœurs ; Nicolas, prévôt de l'église de Sébenie en Dalmatie, vice-chancelier du roi, qui, avant que de mourir, tua de sa main un des principaux Tartares ; car ces prélats furent tués en combattant. Après cette défaite, la terre demeura jonchée de corps morts, dispersés l'espace de deux journées de chemin, les uns sans tête, les autres mis en pièces. Plusieurs furent noyés, plusieurs furent brûlés avec les villages et les églises. L'air, infecté de tant de cadavres, fit encore mourir plusieurs hommes, principalement ceux qui s'étaient retirés dans les bois blessés et à demi morts. Enfin, la terre n'ayant pu être cultivée pendant trois ans que les Tartares demeurèrent dans le pays, la famine acheva de la désoler.

A la prise de Varadin, comme on voulut défendre contre eux l'église cathédrale, où plusieurs femmes nobles s'étaient réfugiées, ils la brûlèrent avec tout ce qu'il y avait dedans. Dans les autres églises, ils commirent toutes sortes d'impuretés et de sacrilèges. Après avoir abusé des femmes, ils les tuaient sur la place. Ils brisaient les vases sacrés, rompaient les tombeaux des saints et foulaient aux pieds leurs reliques. On peut juger par cet exemple de ce qu'ils faisaient ailleurs. Ils détruisirent ainsi, pendant l'été 1241, tout le pays d'au delà du Danube, jusqu'aux confins d'Autriche, de Bohême et de Pologne : le roi Béla se sauva en Dalmatie, et n'en revint qu'après la retraite des Tartares, c'est-à-dire en 1243 <sup>1</sup>.

Thomas, archevêque de Spalatro, en décrivant d'un style lugubre ces ravages des Mongols, observe que les Hongrois, avant d'être vaincus par ces féroces barbares, avaient été vaincus auparavant par les plaisirs et les vices. Il ajoute qu'outre le carnage fait par l'ennemi, la plus grande partie de l'armée hongroise se noya dans un marais. Après la victoire, les Tartares dépouillaient de leurs vêtements les habitants des villes et des campagnes qui s'étaient rendus à eux, et puis ils les égorgaient en leur perçant le cœur ; ils les

<sup>1</sup> Roger., *Destruct. Hung.* — Matth. Paris et Raynald., an. 1241.

déshabillaient d'abord, afin que les habits ne fussent point tachés de sang. Ils conservaient les femmes propres à l'esclavage ; mais les femmes tartares, jalouses de leur beauté, ou les égorgeaient, ou leur coupaient le nez et les oreilles ; les jeunes enfants étaient livrés à la cruauté des Tartares, pour que ceux-ci apprissent à se jouer et à s'abreuver du sang chrétien. Le clergé, ayant osé implorer la miséricorde en procession, fut massacré. Le saint homme déplorant une si grande calamité, il lui fut révélé que Dieu l'avait permise à cause des crimes du peuple, du clergé, et principalement de trois prélats <sup>1</sup>.

Dès le commencement de l'invasion des Tartares, Béla, roi de Hongrie, en donna avis au pape Grégoire, qui lui répondit par une lettre du 16<sup>m</sup>e de juin 1241, où, après avoir déploré les péchés du peuple chrétien et la punition terrible que Dieu en tirait, il espère néanmoins en la miséricorde divine, et exhorte le roi à se défendre courageusement, lui promettant de ne rien négliger pour le secourir. En même temps il écrivit aux évêques de Hongrie d'y prêcher la croisade contre les Tartares, avec l'indulgence de la terre sainte. Le roi Béla, après sa défaite, envoya en Italie Étienne, évêque de Vacia, avec des lettres pour le Pape et pour l'empereur. Le Pape lui répondit encore, le 1<sup>er</sup> de juillet, par de grands sentiments de condoléance et des promesses générales de secours, ajoutant à la fin : Si Frédéric, qui se dit empereur, voulait s'humilier et se soumettre à l'Église, elle serait prête à faire la paix avec lui, et ce serait un moyen de vous secourir plus efficacement <sup>2</sup>.

Quant à l'empereur, le roi de Hongrie lui avait offert de se soumettre à lui avec son royaume, pourvu qu'il le défendit contre les Tartares. Frédéric lui envoya aussitôt, non pas précisément une armée, mais une lettre pleine de rhétorique. S'il ne vient pas lui-même avec ses troupes invincibles, c'est uniquement au Pape qu'on doit s'en prendre, lui qui refuse de seconder les intentions si pacifiques et si généreuses de sa majesté. « C'est pourquoi, cette phrase est à remarquer, c'est pourquoi, laissant tout le reste, nous avons dirigé nos heureux pas vers la ville de Rome, et nous en approchons, disposé à nous contenter des droits *anciens* et *héréditaires* de l'Empire, que les divins augustes, nos prédécesseurs, ont possédés en propriété, *tant pour l'Empire que pour les royaumes*, et que vous et les autres princes pourriez nous faire un reproche d'avoir négligés si longtemps <sup>3</sup>. » Le lecteur attentif remarquera ces paroles : *Les*

<sup>1</sup> Apud Rayn., 1241, n. 20, note de Mansi. — <sup>2</sup> Apud Rayn., 1241, n. 27. —

<sup>3</sup> Quapropter, omnibus prætermisissis, felices gressus nostros direximus versus urbem, ità quod romanis partibus vicinamur, intendentes esse contenti veteribus et hæreditariis imperii juribus, quæ divi augusti prædecessores nostri generis et ho-

*droits anciens et héréditaires de l'Empire que les divins augustes ont possédés en propriété, tant pour l'Empire que pour les royaumes.* Ces paroles expliquent assez clairement la politique des empereurs d'Allemagne : de ressusciter l'empire idolâtre de Rome, de revendiquer à cet empire tout ce qu'il possédait au temps d'Auguste et de Tibère, de rendre cet empire héréditaire dans la famille de Frédéric. Envisagée sous ce vrai point de vue, la conduite de Frédéric est conséquente avec elle-même. Ce qui lui importait le plus, ce n'était pas de repousser les Tartares au fond de la Russie, mais de s'emparer de Rome et d'asservir l'Église romaine ; avec cela, il était maître de la chrétienté et du monde. Faire avec le Pape une paix raisonnable, eût été aller contre son but. Ses grandes phrases sur son amour de la paix et de la concorde, de la foi et de l'Église, c'était de la poudre d'or jetée aux yeux des simples. C'est dans cet esprit qu'il finit par recommander au roi de Hongrie de joindre toutes ses forces à celles de son fils Conrad, élu roi des Romains, afin de repousser les attaques de leurs communs ennemis, jusqu'à ce qu'il vienne avec toute sa puissance remporter sur eux une victoire finale <sup>1</sup>. Il écrivit dans le même sens au roi de France et aux princes chrétiens. Dans cette lettre, il va jusqu'à les appeler *Pères conscrits*, comme si les rois de la chrétienté n'étaient pour lui que ce que les sénateurs étaient pour Auguste et Tibère. Il les exhorte pendant que lui est occupé à *poursuivre la cause de l'Empire, non pas en usurpant le bien d'autrui, mais en récupérant les royaumes de ses pères et de ses ancêtres*, à faire tous les efforts avec lui pour repousser l'ennemi commun ; d'autant plus que la puissance divine veut non-seulement défendre *l'empire romain*, mais encore l'augmenter. Car voici que le roi de Hongrie a soumis son royaume à notre domination, pourvu qu'il soit protégé par le bouclier de notre défense <sup>2</sup>.

Le royaume de Hongrie ne fut point défendu par le bouclier de la défense impériale : Conrad ne remua pas le pied pour le secourir ; les Hongrois, laissés à eux seuls, furent battus. En conséquence, l'empereur Frédéric envoya promptement, non pas une bonne armée aux pauvres Hongrois, mais une longue missive aux rois de France et d'Angleterre, ainsi qu'aux autres princes chrétiens. Après un sombre tableau de la cruauté, de la puissance et de la perfidie des Tartares, dont il nous apprend que le chef s'appelait le dieu de la terre, il accuse le roi de Hongrie de paresse, de négligence, de som-

noris, tam imperii quàm regnorum propria possederunt, quibus tam diù neglectis, per te et alios principes notari merito poteramus.

<sup>1</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 29. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *epist.* 30.

nolence, parce qu'il s'est laissé battre, sans rien prévoir, sans prévenir personne, sans appeler personne à son secours. Oni, tels sont les incroyables reproches qu'il fait à ce même roi de Hongrie qui lui avait offert son royaume à la seule condition de le secourir. Ce qui n'est pas moins incroyable, c'est que la cause unique de toutes ces calamités, c'est toujours le Pape, qui n'en veut à l'Empire que pour asservir tous les royaumes chrétiens. Voilà ce qui donne tant de confiance aux Barbares, car ils savent tout ce qui se passe parmi nous.

Mais, conclut-il, et cette conclusion mérite surtout une grande attention, mais nous espérons en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous fait triompher de nos ennemis, que ceux-ci encore, qui sont sortis de l'enfer, déposeront leur faste quand ils auront éprouvé les forces de l'Occident, et que, Tartares, ils seront replongés dans le Tartare. Ils ne se glorifieront plus d'avoir parcouru impunément tant de provinces, vaincu tant de peuples, commis tant de crimes, lorsque le sort téméraire, ou plutôt Satan, les aura entraînés à la mort, sous les serres des aigles victorieuses de l'*Europe impériale* ; lorsque la guerrière Germanie, la belliqueuse France, l'audacieuse Espagne, la fertile Angleterre, l'impétueuse Allemagne, le naval Danemark, l'indomptable Italie, la remuante Apulie, avec les îles piratiques et invincibles de la mer Grecque, Adriatique, Toscane ; lorsque la Crète, la Chypre, la Sicile, avec les îles limitrophes de l'Océan ; lorsque la sanglante Hibernie, avec l'agile pays de Galles, la marécageuse Écosse, la glaciale Norwège, et toutes les nobles régions situées vers le pôle occidental enverront allégrement leurs troupes d'élite, précédées de l'étendard de la croix, que redoutent non-seulement les hommes rebelles, mais encore les démons <sup>1</sup>.

Dans le style emphatique de cette longue tirade, il faut surtout remarquer cette expression d'*Europe impériale* et le dénombrement des nations qui en font partie. L'Église, la chrétienté, l'étendard de la croix n'y paraissent que pour servir d'enseignes.

Dans l'exemplaire de cette lettre, qui était pour le roi de France, Frédéric ajoutait : Nous admirons que les Français, si éclairés, n'aient pas mieux pénétré que les autres les artifices du Pape, dont l'ambition insatiable se propose de se soumettre tous les royaumes chrétiens, et attaque l'Empire après avoir foulé aux pieds la couronne d'Angleterre <sup>2</sup>.

Avec toute sa rhétorique, Frédéric II ne trompait pas tout le monde. On était fort partagé à son égard, nous apprend Matthieu

<sup>1</sup> Matth. Paris, 1241. — <sup>2</sup> *Ibid.*

Pâris. Les uns disaient que c'était l'empereur lui-même qui avait machiné ce fléau des Tartares, que son élégante épître n'était que pour pallier méchamment un si exécrable forfait, et qu'il aspirait, la gueule béante, à la monarchie de tout l'univers, à la subversion de la foi chrétienne, à l'instar de Lucifer ou de l'Antechrist. On découvrait des faussetés dans cette lettre, comme quand elle dit que la nation inconnue des Tartares sortait du Midi. On soupçonnait que leurs desseins occultes, leurs mesures impénétrables, leurs conspirations diverses leur étaient conseillées par l'empereur même ; on disait que c'était par ses machinations que le roi de Hongrie avait été vaincu, afin que, n'en pouvant plus, il se réfugiât sous les ailes de l'empereur et lui fit hommage de son royaume, car, cela étant, les ennemis se retirèrent. Voilà quel était le bruit public, au rapport de Matthieu Pâris, qui se contente d'ajouter : Mais à Dieu ne plaise que dans un corps mortel soit cachée une si effroyable scélérateuse <sup>1</sup> !

Fleury, qui aime tant à citer Matthieu Pâris, ne dit mot de ce mémorable passage. Serait-ce parce qu'il n'est pas contre le Pape ?

Ce qui augmentait surtout la confiance de Frédéric II, c'est que, dans le collège des cardinaux, il avait trouvé un Judas qui trahissait l'Église et son chef, qui donnait à leur ennemi des conseils secrets pour réussir dans ses desseins occultes. C'était le cardinal Jean de Colonne. Longtemps Frédéric ne répondit point à ses ouvertures, faisant la sourde oreille et ayant l'air de mépriser ses avis. Mais enfin, ayant trouvé en lui un homme selon son cœur, comme il le lui dit dans une lettre confidentielle, il promet de le combler d'honneurs, mais surtout de suivre ses hardis conseils. Il lui découvre que le plan qu'il lui suggérait était le sien depuis longtemps : la restauration de l'Empire tel qu'il était dans l'origine. Son séjour en Apulie pour recouvrer son royaume héréditaire de Sicile, son voyage en Syrie pour accomplir son vœu, sa condescendance apparente pour les désirs des princes, dans tout cela il jetait les fondements de l'édifice, il dressait un pont solide pour franchir le passage, des degrés stables pour atteindre le sommet de la montagne. S'il a rendu service au Père commun des fidèles, c'était pour le faire servir à ce plan ; s'il n'y a pas réussi, il espère bien, en suivant les conseils du cardinal, récupérer le temps perdu <sup>2</sup>.

Le marché ainsi conclu, le cardinal traître quitta le Pape au mois de juillet 1241, passa à Palestrine, prit quelques places sur les Romains et reçut quelques troupes de l'empereur. Au mois d'août,

<sup>1</sup> Matth. Pâris, 1241. — <sup>2</sup> Martène, *Veter. Script. amplissima Collectio*, t. 2, col. 1167, *epist.* 42.

Tivoli se rendit à ce prince, qui, s'approchant toujours, prit quelques châteaux du monastère de Farfe, et vint camper à la Grotte-Ferrée, d'où il ravageait les dehors de Rome, lorsque le pape Grégoire IX y mourut, le 21 du même mois d'août 1241, à l'âge de près de cent ans, après avoir tenu le Saint-Siège quatorze ans et cinq mois.

Grégoire IX, précédemment le pieux cardinal Hugolin, fut l'ami intime de saint François d'Assise, de saint Dominique, de saint Antoine de Padoue, de saint Raymond de Pegnafort et de plusieurs autres saints personnages ; ce qui suffit pour faire son éloge. Il se servit en particulier de saint Raymond de Pegnafort pour faire une nouvelle collection des décrétales.

Il y avait déjà cinq collections des épîtres décrétales des Papes, toutes faites depuis la compilation de Gratien. La première, par Bernardo Balbo, prévôt de l'église de Pavie, puis évêque de Faënza, et enfin de Pavie, après saint Lanfranc, son maître. Il était fort savant dans le droit canonique, et en composa cinq livres. Il recueillit les décrétales et les canons de quelques conciles jusques à l'an 1190. La seconde compilation fut commencée par Gilbert et Alain, et achevée par Galois de Volterre, desquels elle porte le nom. La troisième fut tirée des registres d'Innocent III, par Bernard le Grand, archidiacre de Compostelle, et revue par Pierre de Bénévent, notaire du Pape, vers l'an 1210. Cinq ans après, le pape Innocent fit faire la quatrième collection, composée des décrets du concile de Latran, où il avait présidé la même année 1215, et de ses propres rescrits. La cinquième collection fut composée des constitutions d'Honorius III, qui les fit recueillir par Tancrède, archidiacre de Bologne ; et il ordonna qu'elle fût suivie dans les écoles et les tribunaux.

De toutes ces collections, le pape Grégoire IX fit donc composer la sienne par saint Raymond de Pegnafort, de l'ordre des frères Prêcheurs, qui était alors son chapelain et son pénitencier. Les décrétales y sont distribuées en cinq livres, dont chacun contient plusieurs titres, où elles sont rangées par ordre des temps : ce qu'on n'avait pas observé dans les collections précédentes. Celle-ci commence à Alexandre III, où finissait le décret de Gratien, et les décrétales n'y sont que par extrait, suivant la matière de chaque titre, mais en conservant les premiers mots, par lesquels elles étaient déjà connues. Le Pape adressa cette collection aux docteurs et aux écoliers de Bologne, par une lettre où il dit qu'il a fait rédiger en un volume les constitutions de ses prédécesseurs, auparavant dispersées en plusieurs, parce qu'elles causaient de la confusion, à cause de leur ressemblance, de leur contrariété ou de leur prolixité, et que quel-

ques-unes se trouvant hors de ces volumes, leur autorité était révoquée en doute dans les jugements. Il ajoute qu'il a fait retrancher l'inutile des anciennes constitutions, et joindre les siennes sur quelques questions douteuses, voulant qu'on se serve de cette seule compilation dans les tribunaux de justice et dans les écoles, et défendant d'en faire aucune autre sans l'autorité du Saint-Siège. Le Pape écrivit une lettre semblable aux docteurs de Paris, datée de Spolète le 5<sup>m</sup>e de septembre 1234. Son intention fut suivie, et sa collection si bien reçue, qu'on l'a nommée depuis simplement *les Décrétales* <sup>1</sup>.

Voici le portrait que fait du pape Grégoire IX l'auteur de sa vie. Il était bien fait de sa personne, très-affable dans ses manières, d'un esprit vif et pénétrant, et d'une mémoire très-heureuse. Il savait les belles-lettres dans la perfection, et il possédait à fond la science de l'un et de l'autre droit. C'était un torrent de l'éloquence cicéronienne. Il était excellemment versé dans la connaissance de l'Écriture sainte, et il en parlait en maître. Il était plein de zèle pour la foi orthodoxe, pour la vraie discipline et pour la droite justice. Il était le refuge des misérables, le promoteur de la religion, l'ami de la chasteté et un modèle de toute sainteté <sup>2</sup>.

Quand il mourut, presque tous ses desseins paraissaient manqués, et l'empereur semblait triompher partout. Mais Grégoire mourut avec la ferme conviction que ce combat livré pour Dieu et sur le roc immuable de saint Pierre se terminerait finalement en faveur de l'Église. C'est pourquoi, peu de semaines avant sa mort, il écrivait aux fidèles : Ne vous laissez point étourdir par les vicissitudes du présent ; ne soyez ni pusillanimes dans l'adversité, ni orgueilleux dans la prospérité ; mettez votre confiance en Dieu, et supportez ses épreuves avec patience. La barque de Pierre est souvent entraînée par la tempête et poussée dans des écueils ; mais bientôt, et d'une manière inattendue, elle se relève au-dessus des flots écumants, et vogue sur la plaine liquide, sans avoir éprouvé aucun dommage <sup>3</sup>.

Telles n'étaient point les pensées de Frédéric II. Il écrivit à tous les princes une lettre triomphale sur la mort du pape Grégoire, pour lequel il ne dissimule aucunement sa haine, l'accusant toujours comme l'auteur de toutes les calamités. Il souhaite qu'on lui donne un successeur, mais qui n'en suive ni la haine ni les crimes. Il observe, avec son emphase pédantesque, que celui qui osait offenser l'empereur auguste n'a pu atteindre la fin du mois vengeur Auguste <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Fleury, l. 80, n. 46. — <sup>2</sup> Raynald., an. 1227. — <sup>3</sup> Savioli III, 2, 627. — <sup>4</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 11.

Il y avait dix cardinaux à Rome, et l'empereur en retenait deux en prison, savoir : les deux légats, Jacques, évêque de Palestrine, et Otton, diacre du titre de Saint-Nicolas, qui avaient été pris sur mer. Les dix autres envoyèrent prier humblement l'empereur de laisser venir à Rome ces deux, à telle condition qu'il lui plairait, pour procéder à l'élection du Pape. Il l'accorda, à la charge qu'ils reviendraient en prison, à moins qu'Otton ne fût élu Pape ; et en général il permit à tous les cardinaux qui étaient hors de Rome de s'y rendre en cette occasion. Cependant les dix cardinaux qui y étaient s'assemblèrent pour l'élection ; mais ils se partagèrent, six d'un côté, et quatre de l'autre. Cinq des premiers élurent le sixième, savoir : Geoffroi ou Galfrid, Milanais, évêque de Sabine ; trois des autres élurent le quatrième, savoir : Romain, auparavant cardinal de Saint-Ange et alors évêque de Porto. Ces deux élections se trouvèrent nulles, parce qu'aucun des deux n'avait les deux tiers des voix, comme il était nécessaire par la constitution d'Alexandre III.

Les cardinaux, ainsi divisés de sentiments, se séparèrent ; et, après plusieurs disputes, les deux élus cédèrent, et on procéda à une nouvelle élection. On y convint du cardinal Geoffroi, qui fut élu vers la fin du mois d'octobre 1241, sous le nom de Célestin IV. Il était de bonnes mœurs et savant, mais vieux et infirme ; en sorte qu'il mourut au mois de novembre suivant, à Saint-Pierre de Rome, ayant tenu le Saint-Siège seulement seize ou dix-sept jours. On soupçonna, mais sans preuves, qu'il avait été empoisonné. Il fut enterré à Saint-Pierre, et aussitôt quelques cardinaux s'enfuirent de Rome à Anagni. La vacance du Saint-Siège dura près de vingt mois.

Frédéric continua la guerre contre Gênes et d'autres villes, les années 1241, 1242 et 1243, mais sans aucun succès décisif. En 1241, la ville et république de Gênes, se trouvant dans une position très-fâcheuse, lui demanda grâce, en lui proposant pour modèle le Sauveur lui-même. Il répondit : Nul péché ne demeure impuni ; Judas souffre éternellement, et, d'après l'Écriture, c'est le devoir des princes et des puissants de faire en sorte que nulle injustice ne se commette ni ne soit tolérée <sup>1</sup>. Cette réponse était aussi malavisée que cruelle. Les Génois avaient pensé se soumettre ; ils firent de généreux efforts, sortirent de leur fâcheuse position et continuèrent la guerre avec honneur. Elle se faisait dans d'autres contrées de l'Italie, mais sans aucun succès décisif ni d'un côté ni de l'autre. Le féroce Ezzelin, gendre de Frédéric, augmentait sa puissance, non moins par la ruse et la cruauté que par la prudence et la valeur. Il fit trancher la tête

<sup>1</sup> Bartol., *Annal.*



au jeune comte de Panego, sur le simple soupçon d'avoir reçu de l'argent des Lombards pour leur livrer Vérone. Un architecte lui ayant bâti une prison avec des cachots plus terribles qu'on n'en avait jamais vu, il l'y fit périr le premier dans les plus affreuses tortures <sup>1</sup>.

En 1241, Frédéric apprit la fâcheuse nouvelle que la ville de Ptolémaïs et les Chrétiens de Palestine ne le reconnaissaient plus pour roi de Jérusalem. La même année il perdit, à son grand regret, sa troisième femme, l'impératrice Isabelle, sœur du roi d'Angleterre. L'année suivante 1242, mourut son fils aîné, l'ex-roi Henri ; mais on ne sait trop de quelle manière. Suivant les uns, il mourut en prison de sa mort naturelle ; suivant d'autres, il fut mis à mort par ordre de son père <sup>2</sup> ; suivant un troisième récit, son père lui ayant ordonné de venir le trouver, Henri se mit en route, mais, de crainte et de désespoir, força son cheval à se précipiter avec lui du haut d'un rocher ou d'un pont <sup>3</sup>. Nous verrons Pierre des Vignes, chancelier et confident de Frédéric, se soustraire à la vengeance ou à la cruauté de Frédéric par une mort semblable.

Quant au cardinal Jean de Colonne, qui passait pour l'instigateur de la discorde entre le Pape et l'empereur, et qui avait trahi le premier pour le second, les Romains se saisirent de ses forteresses, les détruisirent de fond en comble, le prirent lui-même, et le confinèrent dans une prison, où il mourut l'an 1244 <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Roland. Patav., V, 10. — <sup>2</sup> Ptol. Luc., in *Annal.*, an. 1245. — <sup>3</sup> Boccacio, *De casibus viror. illustr.* — <sup>4</sup> Raynald, 1241, n. 85.

## § II.

## PONTIFICAT D'INNOCENT IV.

Cependant la vacance du Saint-Siège durait toujours. Il restait six ou sept cardinaux à Rome : quelques-uns étaient morts, d'autres malades, d'autres demeuraient cachés dans leurs pays, avec leurs amis et leurs parents ; deux étaient retenus dans les prisons de l'empereur. Tant que vécut le pape Grégoire, Frédéric prenait à témoin le ciel et la terre que le Pape seul était cause de la discorde entre l'Église et l'Empire, que le Pape seul s'opposait à la paix.

Le Pape était mort depuis six mois, et Frédéric continuait encore la guerre contre l'Église. Au mois de février 1242, il envoya deux ambassadeurs négocier la paix avec les cardinaux de Rome ; mais il y mit des conditions telles, que, même dans l'extrémité où l'Église était réduite, elles ne purent être acceptées, et Frédéric continua la guerre. On vit alors clair comme le jour que les accusations impériales contre le Pape défunt n'étaient que d'odieuses calomnies. Tant que vécut le pape Grégoire, Frédéric prenait à témoin le ciel et la terre que le Pape seul l'empêchait de marcher au secours de la Hongrie contre les Tartares. Le Pape était mort depuis six mois, lorsqu'au mois de février 1242, le patriarche d'Aquilée, frère du roi de Hongrie, vint le prier de marcher contre les Tartares, qui continuaient à ravager la Hongrie, la Croatie, la Serbie et la Bulgarie. Après avoir sollicité Frédéric jusqu'au mois de juin, le patriarche fut obligé de s'en aller comme il était venu. Frédéric II était plus fait pour faire la guerre aux chasubles qu'aux Sarrasins et aux Tartares <sup>1</sup>.

Tandis que les malheureuses populations de la Pologne et de la Hongrie périssaient sous le fer des Mongols, les nobles d'Allemagne, ducs et barons, célébraient un magnifique tournoi sur le Rhin. Tout à coup paraît au milieu d'eux un frère Prêcher, nommé Bernard, qui les supplie de s'épargner les uns les autres, de s'abstenir de ce jeu cruel, et de compatir aux maux de la chrétienté, si misérablement ravagée en Pologne et en Hongrie par les Tartares. Plusieurs

<sup>1</sup> Raynald., 1242, n. 4-8.

se montraient disposés à écouter ses remontrances, lorsque les autres, se moquant du frère, commencèrent le tournoi. La vengeance de Dieu fut prompte et manifeste. Il périt dans ce jeu sanguinaire jusqu'à trois cent soixante-sept nobles allemands <sup>1</sup>.

En soi, la longue vacance du Saint-Siège ne devait pas déplaire à Frédéric II. C'était un moyen de plus de parvenir à ses fins. Dans des circonstances semblables, les césars teutoniques, entre autres son grand-père, créaient un antipape; mais l'opinion publique de la chrétienté, formée à la longue par la doctrine, par les combats et les victoires de l'Église, ne souffrait plus cette sacrilège usurpation; elle commençait même à accuser Frédéric de cette longue vacance de la Chaire apostolique, et à le soupçonner de vouloir être tout à la fois et Pape et empereur.

Dès l'an 1241, il y eut une réunion des évêques d'Angleterre, savoir : de l'archevêque d'York, des évêques de Lincoln, de Norwich, de Carlisle, avec beaucoup d'autres personnages distingués du clergé, pour conférer sur la grande désolation de l'Église, et implorer la consolation divine. Ils statuèrent que l'Église ferait généralement par toute l'Angleterre des prières spéciales, accompagnées de jeûnes, pour que le Seigneur daignât relever et restaurer l'Église romaine, privée du gouvernement pastoral et papal. Ils en prenaient l'exemple dans les Actes des apôtres, où, pendant que Pierre était en prison, l'Église pria pour lui sans relâche. Ils convinrent aussi tous d'envoyer à l'empereur des députés convenables, avec les prières les plus suppliantes, pour le salut de son âme, de déposer sincèrement toute animosité, toute espèce de tyrannie, de ne plus empêcher la promotion de l'Église romaine, mais de la laisser miséricordieusement respirer, et de l'aider même, quoiqu'il eût été offensé, à procurer l'élection, ceux qui avaient provoqué sa colère étant morts. Car ce paraissait une chose tyrannique et contraire à la raison, que les innocents fussent punis pour les coupables. Les députés, en passant par la France et les autres pays, devaient engager les évêques à faire comme ceux d'Angleterre. Voilà ce que nous apprend Matthieu Pâris, mais que Fleury a oublié de citer, apparemment parce que ce n'est point favorable à l'empereur.

Les évêques anglais députèrent des frères Prêcheurs et Mineurs, parce que, seuls, ils ne craignaient pas les périls d'une semblable mission. Frédéric, les ayant reçus en audience, répondit : Qui est-ce qui empêche le succès de l'élection ? Assurément, ce n'est pas moi, mais l'indomptable orgueil et l'insatiable avarice de l'Église romaine.

<sup>1</sup> Cantiprat., l. 2, c. 49, n. 4. Apud Rayn., 1242, n. 9.

Et quand je l'empêcherais, qui pourrait s'en étonner? puisqu'elle cherche à me précipiter du trône impérial, et que, de son côté, l'église d'Angleterre ne cesse de m'excommunier, de me diffamer, et d'envoyer de l'argent contre moi <sup>1</sup>. C'est ainsi que Frédéric congédia les députés, lui qui, du vivant de Grégoire IX, protestait dans ses lettres qu'il n'avait aucun différend avec la sainte Église romaine, sa mère, mais avec le Pape seul <sup>2</sup>.

Les Français pressèrent aussi l'élection du Pape, et envoyèrent à cette fin une ambassade à la cour de Rome, exhortant les cardinaux à élire au plus tôt : autrement, ajoutèrent-ils, suivant Matthieu Pâris, nous chercherons les moyens de suppléer à votre négligence, et de nous donner un Pape deçà les monts, à qui nous soyons tenus d'obéir. Matthieu Pâris, qui les fait ainsi parler, ajoute que les Français faisaient hardiment cette menace, par la confiance qu'ils avaient en leur ancien privilège accordé par saint Clément à saint Denis, en lui donnant l'apostolat sur les peuples d'Occident <sup>3</sup>.

Mais on peut douter que les Français aient tenu ce langage; car on trouve une lettre du roi de France aux cardinaux, dont le style est assez différent. En voici les principaux passages :

Comme la dignité papale est la tête de l'univers, le gouvernement de l'univers, la majesté de l'univers, nous sommes réduit à nous étonner et à nous affliger, lorsque vous, que nous réputons les colonnes du monde et le boulevard de toute la religion, après que le bienheureux père Grégoire a quitté la vie de la chair pour une vie plus sainte, vous paraissez si discords dans la concorde, que vous dormez quand il faudrait veiller, et que vous veillez peut-être où il faudrait dormir. O siège de Pierre ! depuis combien de temps es-tu veuf ? toi dont le pontife n'était déposé autrefois dans son mausolée qu'après l'unanime élection du successeur. Voilà que la noble cité de Rome vit sans chef, elle qui est le chef des autres cités. Pourquoi ? Assurément à cause de la discorde des Romains. Mais qu'est-ce qui les a provoqués à discorde ? La cupidité de l'or et l'ambition des dignités. Car ils ne considèrent pas ce qui est expédient, mais ce qu'ils veulent. Ils mettent l'intérêt particulier au-dessus de l'intérêt général, et l'utilité au-dessus de l'honneur. Comment donc gouverneront-ils les autres, eux qui ne savent pas se gouverner eux-mêmes, eux qui rendent service aux ennemis, offensent les amis, et ne font rien qui leur profite à eux-mêmes ?

<sup>1</sup> Matth. Pâris, an. 1241. — <sup>2</sup> Quod nos cum sacrosanctâ Romanâ Ecclesiâ, matre nostrâ, discordiam aliquam non haberemus. Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 34. — <sup>3</sup> Matth. Pâris, an. 1243.

Autrefois, la cour romaine resplendissait par l'honnêteté, par la science, par les mœurs et la vertu : inébranlable aux menaces de la fortune, parce qu'elle avait mis son appui dans la vertu, plus que dans le hasard. Maintenant ils sont abattus par l'adversité, eux que la prospérité avait enorgueillis. Est-ce qu'ils craignent la tyrannie de César? Mais il ne doit pas craindre l'homme, celui qui a Dieu en aide. Il y a des princes temporels qui se permettent tout ce qu'il leur plaît, et osent tout ce qu'ils peuvent.

La lettre dit que, contre de pareils princes, les pasteurs doivent s'armer de force : sans quoi, au lieu de pasteurs, ce sont des loups impies et perfides, qui sont cause que la sainte mère Église et la foi sont foulées aux pieds. Vous donc qui êtes demeurés les colonnes de la fermeté ecclésiastique, examinez attentivement si c'est par faveur, par haine ou par crainte de quelqu'un, que vous faites ce qu'il faudrait omettre, et que vous omettez ce qu'il faudrait faire. Pour défendre la liberté de l'Église, ne doutez point du secours des Français ; car et notre royaume, et nos personnes, et nos trésors, nous les mettons à votre service. Nous ne craignons ni la haine ni l'artifice d'aucun prince, lequel nous ne savons de quel nom appeler, puisqu'il prétend être roi et pontife. Au reste, comme la royauté n'implique point le sacerdoce dans la même personne, il doit montrer de quel droit il saisit la dignité du sacerdoce. Ce n'est pas un bien sans maître, qu'il puisse s'attribuer comme premier occupant. Comme c'est à vous qu'appartient le droit d'élire, il n'a pu l'acquérir par usage, car il n'y a pas encore assez de temps. Vous n'avez pu le lui vendre, une chose sacrée étant absolument inaliénable. Reste donc qu'il occupe par la violence ce qui ne saurait être à lui.

Considérez donc, vous sur qui les regards du monde sont fixés, ce que prudemment vous devez faire. Aimez la fermeté, conservez la vérité, craignez Dieu, résistez courageusement à la méchanceté, pour laquelle vous n'avez déjà eu que trop de déférence, et beaucoup trop. Mais nous ne voulons pas en dire davantage, de peur que nous n'ayons l'air de vouloir parler contre le ciel. Élisez donc pour la place de Pierre un pontife digne d'être appelé le vicaire du Christ, un bon pasteur, conservateur de la fermeté ecclésiastique, dont la suréminente splendeur et doctrine éclaire le peuple chrétien. N'ayez pour cela ni longs discours, ni long conseil ; mais que, suscité par la grâce de l'Esprit-Saint, le lion dormant se lève de sa couche, et, par son rugissement, épouvante le prince de ce monde <sup>1</sup>.

Cette lettre remarquable, dont Fleury se contente de citer un petit

<sup>1</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 35.

mot, nous fait bien connaître ce que l'on pensait dans la chrétienté des vues et des intentions de Frédéric II, et de toutes ses protestations emphatiques de zèle et de dévouement pour la cause de Dieu et de son Église.

Accusé ainsi et par l'Angleterre et par la France d'empêcher l'élection du chef de la chrétienté, Frédéric II en accusa les cardinaux dans deux lettres véhémentes qu'il leur adressa. Vous n'avez point d'attention, leur dit-il dans la première, aux choses spirituelles, mais seulement à celles de ce monde que vous avez devant les yeux. Chacun de vous désire ardemment le pontificat, et ne suit que sa passion, sans avoir égard au mérite. Vous poussez la jalousie jusqu'à souhaiter la mort l'un de l'autre, loin de vouloir le voir Pape. Faites donc cesser entre vous les factions, accordez-vous pour donner un chef à l'Église et un meilleur exemple à vos inférieurs <sup>1</sup>. Dans la seconde lettre, qui est encore plus véhémement, il leur dit entre beaucoup de reproches et d'injures : Tout le monde dit que ce n'est point Jésus-Christ, auteur de la paix, qui est au milieu de vous, mais Satan, père du mensonge et de la division ; que chacun, aspirant à la chaire, ne peut consentir qu'un autre y monte : ainsi elle est demeurée vide et méprisée ; et on ne vous apporte plus de présents, quoique vous soyez toujours prêts à les recevoir <sup>2</sup>.

Et que répondaient les cardinaux à ces compliments de la rhétorique impériale ? Ils priaient instamment l'empereur de vouloir bien remettre en liberté leurs confrères et les autres prélats, qu'il retenait prisonniers. Cette manière de répondre le contraignit, l'an 1242, de les délivrer pour la plupart, mais non pas tous ; car en délivrant le cardinal Otton, il retint encore dans les fers le cardinal-évêque de Palestrine. Ce n'était que bien malgré lui qu'il lâchait sa proie.

Sous prétexte de presser l'élection du Pape, il se mit en campagne avec une grande armée, au mois d'avril 1243 ; et, quittant l'Apulie, il entra dans la terre de Labour ; puis, au mois de mai, il marcha vers Rome, fit le dégât tout à l'entour, et assiégea même une grande partie de la ville. Les Romains s'en plaignirent et représentèrent qu'ils étaient innocents de la longue vacance du Saint-Siège, et qu'il ne devait s'en prendre qu'aux cardinaux, qui non-seulement étaient divisés d'intérêts et de sentiments, mais encore dispersés en divers lieux et cachés en plusieurs villes. L'empereur, ayant égard à cette remontrance, retira ses troupes du siège, et publia un ban par son armée, portant ordre de ravager les terres de l'Église et des cardinaux, et non les autres. Suivant cet ordre, les Sarrasins qu'il avait

<sup>1</sup> Petr. de Vin , l. 1, *epist.* 14. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *epist.* 17.

à sa solde et les mauvais Chrétiens de son armée attaquèrent la ville d'Albane et la pillèrent cruellement, sans épargner les églises, qui étaient au nombre de cent cinquante. Ils emportèrent les ornements, les calices, les livres et tout ce dont ils croyaient pouvoir profiter : ils réduisaient les habitants à la dernière misère.

Les cardinaux, voyant les autres terres de l'Église menacées d'une pareille désolation, prièrent l'empereur de faire cesser ces ravages, promettant d'élire un Pape au plus tôt ; et l'empereur fit publier un ban à cet effet. Il se détermina enfin alors à remettre en liberté le cardinal-évêque de Palestrine, et le renvoya à ses collègues avec honneur ; enfin il retira ses troupes et retourna dans son royaume.

Après quoi, les cardinaux s'accordèrent à élire un Pape, le jour de la Saint-Jean, 24<sup>me</sup> de juin 1243 : ce fut Sinibald de Fiesque, Génois, de la maison des comtes de Lavagne, cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. Il fut élu à Anagni d'un commun consentement, nommé Innocent IV, et sacré au même lieu, le 28<sup>me</sup> du même mois, veille de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui était un dimanche.

Sinibald, cinquième fils de Hugues de Fiesque, se forma d'abord sous la direction de son oncle, l'évêque Opizon, ensuite fréquenta l'université de Bologne, où il entendit Azon, Accurse, Jean de Halberstadt, et en général les plus grands docteurs du droit civil et canonique, avec un tel succès, qu'il fut compté lui-même parmi les jurisconsultes les plus distingués, expliqua les cinq livres des décrétales, et les augmenta de beaucoup de lois nouvelles. Il ne négligea pas pour cela la théologie, mais écrivit des commentaires sur plusieurs parties de l'Écriture sainte, et fut généralement l'ami et le protecteur des savants. En 1223, Honorius III lui confia un canonicat à Parme ; et lorsque le cardinal Hugolin, depuis Grégoire IX, dut négocier la paix entre Pise et Gènes, Sinibald le seconda avec tant de prudence et de circonspection, qu'il fut nommé par Honorius vice-chancelier de l'Église romaine. Enfin Grégoire IX, en septembre 1227, le fit cardinal de Saint-Laurent *in Lucinâ*, et se servit fréquemment de lui dans ses négociations avec l'empereur. Sinibald était avec celui-ci sur un pied très-amical ; car les Fiesque comptaient parmi la noblesse de l'Empire, tenaient de l'Empire plusieurs fiefs, et peut-être la moitié de leur famille demeurait à Parme, qui jusqu'alors avait tenu pour l'empereur <sup>1</sup>.

Le nouveau Pape écrivit à tous les évêques de la chrétienté pour leur faire part de son élection, les exhorter à s'acquitter de leur

<sup>1</sup> Raumer, t. 4, p. 61.

charge pastorale avec un redoublement de zèle, se recommander lui-même à leurs prières, ainsi que les besoins si pressants de l'Église. On le voit par sa lettre à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, en date du second de juillet. Elle finit par cette clause remarquable : Au reste, parce que les porteurs de ces sortes de lettres font quelquefois des exactions, nous vous défendons de rien donner à celui-ci que la nourriture et les secours nécessaires en cas de maladie, parce qu'il a fait serment de ne rien prendre, et qu'on a pourvu d'ailleurs aux frais de son voyage <sup>1</sup>.

En prenant le nom d'Innocent IV, le nouveau Pape faisait entendre qu'il marcherait sur les traces d'Innocent III. Aussi dit-on que Frédéric répondit à ses courtisans qui le félicitaient de ce qu'un impérialiste était monté sur le trône pontifical : Je crains que je n'aie perdu un ami parmi les cardinaux, et que je ne retrouve un Pape ennemi ! Nul Pape ne peut être Gibelin <sup>2</sup> ! Les noms de Gibelins et de Guelfes sont les noms de deux partis politiques implantés d'Allemagne en Italie sous le règne de Frédéric II. Les Guelfes voulaient la liberté et l'indépendance de l'Église et de l'Italie ; les Gibelins voulaient la domination de l'empereur allemand sur l'une et sur l'autre. On conçoit qu'un Pape ne pouvait être Gibelin ; il ne fallait pour cela qu'un peu de bon sens, ou même que le simple instinct de sa propre conservation.

Quoi qu'il en soit de cette anecdote de cour, Frédéric fit faire publiquement, par tout son royaume, des prières en actions de grâces pour bénir le ciel d'avoir donné le nouveau pontife à l'Église. Ce fut à Melfe qu'il en apprit la nouvelle. Au mois de juillet, il envoya au Pape une ambassade solennelle, composée de Bérard, archevêque de Palerme ; Girard, maître des chevaliers Teutoniques ; Ansald, amiral du royaume de Sicile ; Pierre des Vignes et Thaddée de Suesse, l'un et l'autre grands justiciers de la cour impériale, avec Royer, doyen de Messine, son chapelain. Les ambassadeurs étaient porteurs d'une lettre où l'empereur reconnaît que le Pape est issu de la noblesse de l'Empire et son ancien ami, et lui fait offre de toute sa puissance pour l'honneur et la liberté de l'Église. Le Pape reçut cette ambassade très-favorablement ; et, pour négocier la paix avec l'empereur, il lui envoya trois nonces, Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen ; Guillaume, ancien évêque de Modène, et Guillaume, abbé de Saint-Fagon en Galice <sup>3</sup>.

C'étaient trois personnages illustres par leurs vertus et leur capa-

<sup>1</sup> Raynald., 1243, n. 7. — <sup>2</sup> *Galv. Flamma*, c. 276. Dandolo, 354. Malesp., 132. Villani, l. 6, 23. — <sup>3</sup> Raynald., n. 10 et seqq.



cité. Pierre de Colmieu, après avoir refusé l'archevêché de Tours, l'évêché de Térouane et d'autres, n'avait accepté l'archevêché de Rouen que sur l'ordre formel du souverain Pontife. Guillaume, évêque de Modène, était le même qui, après avoir quitté cet évêché, travailla si longtemps en Livonie et dans les autres missions du Nord. L'abbé de Saint-Fagoh, ainsi que nous l'avons vu, avait été envoyé au pape Grégoire par le roi saint Ferdinand de Castille, comme un homme de confiance et capable de négocier la paix entre le Pape et l'empereur. Tels étaient les nonces que le pape Innocent IV envoya à Frédéric II, et qu'il fit tous trois cardinaux peu de temps après.

L'instruction qu'il leur donna portait en substance qu'ils demanderaient la liberté de tous les prélats et autres ecclésiastiques qui avaient été pris sur les galères de Gênes et que l'empereur tenait encore en prison ; que, de plus, ils recevraient les ordres du prince sur la satisfaction qu'il voudrait faire pour les causes de son excommunication. Les nonces devaient aussi lui offrir satisfaction de la part de l'Église, si elle avait fait quelque tort à l'empereur ; et, pour juger lequel des deux avait sujet de se plaindre, le Pape était prêt à appeler les rois, les prélats et les princes, tant séculiers qu'ecclésiastiques, en quelque lieu sûr, et de s'en rapporter à leur jugement. Il demandait aussi, comme de raison, que tous ses amis et ses adhérents fussent compris dans la paix <sup>1</sup>.

Frédéric II, qui avait pris à témoin le ciel et la terre qu'il ne demandait que la paix avec l'Église, et que le seul obstacle à cette paix était le pape Grégoire IX ; Frédéric II, voyant que le pape Innocent IV le prenait au mot et lui proposait la paix tout de bon, y opposa difficulté sur difficulté. Il se plaignit que le Pape eût encore en Lombardie un légat qui ne lui était pas favorable ; que Salinguerra, l'un de ses partisans, fait prisonnier par les Vénitiens, à la prise de Ferrare, fût encore détenu, tandis que lui-même avait mis en liberté les ecclésiastiques prisonniers ; que l'archevêque de Mayence, qui n'était pas pour lui, eût reçu des pouvoirs plus amples. L'hérésie prenait le dessus, particulièrement en Lombardie ; le Pape avait refusé une audience à ses ambassadeurs, et ainsi du reste.

Innocent répondit, dans une instruction à ses trois nonces : L'Église romaine est libre d'envoyer des légats où elle veut : ce serait un acte très-blâmable d'abandonner les Lombards avant leur réconciliation avec l'empereur, d'autant plus que l'empereur ne cessait de molester le patrimoine de l'Église ; l'empereur a bien fait de mettre

<sup>1</sup> Raynald., n. 14.

en liberté le cardinal-évêque de Palestrine ; mais il fait mal de retenir encore dans les fers les autres prélats. Salinguerra n'est pas détenu par l'Église romaine, mais par les Vénitiens, qui l'ont pris à Ferrare, ville appartenant au Saint-Siège, duquel il était vassal, et contre lequel il était en rébellion ; toutefois le Pape fera pour lui ce qui sera convenable. Si le Pape a confié à l'illustre archevêque de Mayence l'autorité de légat, c'est sans préjudice de l'empereur, avec lequel il est prêt à le réconcilier. Si le Pape n'a pas accordé d'abord une audience personnelle aux ambassadeurs de Frédéric, c'est que l'Église romaine n'est point dans l'usage d'accorder cette faveur à des excommuniés ; aussitôt que les ambassadeurs furent absous, il ont été accueillis favorablement. Si l'hérésie, contre laquelle l'Église n'a cessé d'agir selon son pouvoir, se relève néanmoins, c'est que l'empereur entrave tous les moyens de répression.

Cette instruction, qui est du 7<sup>me</sup> de septembre, n'atteignit pas son but. L'empereur repoussa les moyens de conciliation proposés par le Pape ; il envoya d'autres ambassadeurs avec d'autres propositions, mais que ne pouvaient accepter ni l'Église ni ses alliés. En conséquence, bien loin de rappeler son légat de Lombardie, le sous-diacre Grégoire de Montelongo, Innocent lui écrivit pour l'informer de tout, et pour lui dire que, si les Lombards demeuraient unis et fidèles, jamais l'Église ne ferait la paix sans eux <sup>1</sup>.

Cependant plusieurs villes d'Italie, entre autres Viterbe, revinrent à l'obéissance du Pape, et la réputation de l'empereur déchet considérablement. Comme Viterbe avait donné l'exemple, Frédéric marcha contre elle avec une armée. Il fit d'abord aux citoyens des propositions très-favorables ; mais le cardinal Rainier, qui était dans la ville, répondit de leur part que tout cela n'était que tromperie, et que la haine de Frédéric allait si loin, qu'il avait dit : Quand même j'aurais déjà un pied dans le paradis, je m'en retournerais encore sitôt que je pourrais me venger des Viterbiens, qui ont maltraité mes fidèles et ruiné leurs maisons. Il fit donc livrer un assaut à la ville le 12 octobre 1243. Mais, quoiqu'il se fût mis lui-même à la tête de l'infanterie, quoiqu'une partie de la palissade eût déjà été abattue, les assiégés se défendirent si bien, qu'il fut obligé de battre en retraite.

Le 10 novembre, ayant fait d'immenses préparatifs et reçu de nombreux renforts, il fit donner un second assaut. Avec une promptitude incroyable, les impériaux remplirent le fossé de broussailles, de fascines et d'autres choses semblables, en sorte que les chariots

<sup>1</sup> Raynald., 1243, n. 16-22.

de guerre, les tours mobiles, les projectiles et les échelles étaient appliqués à la palissade et aux murailles avant que les assiégés s'en fussent aperçus. En même temps, la garnison impériale de la forteresse fit une très-vive sortie. Pris entre deux feux, les Viterbiens se défendirent néanmoins avec un courage indomptable ; ils éteignirent le feu grégeois avec du vinaigre ; ils trouvèrent moyen de repousser les flammes au visage des impériaux. Ils se virent secondés par leurs femmes et leurs enfants mêmes. Une femme sans armes sauta dans le fossé, fit tomber d'un coup de pierre le casque d'un soldat allemand, et se le mit sur la tête. Une petite fille de neuf ans, qui apportait des pierres, eut le bras percé d'une flèche ; elle retira la flèche avec ses dents, sans interrompre sa besogne. D'autres portaient les reliques des saints de côté et d'autre, ou pansaient les blessés, ou distribuaient à boire et à manger. La lutte était encore douteuse, lorsque les assiégés, par des conduits souterrains, pénétrèrent dans le fossé, mirent secrètement le feu aux broussailles et aux fascines. Aussitôt, sous les pieds des assiégeants, s'élève une mer de feu ; impossible de l'éteindre, impossible d'y résister, impossible d'en sauver les tours et les autres machines ; un vent du nord survient, qui de la ville repousse les flammes contre les impériaux. Un chevalier tué à côté de Frédéric fait croire que c'est Frédéric lui-même ; il est obligé de fuir ; la victoire de Viterbe est complète <sup>1</sup>.

Ce qui nuit encore plus à la réputation de Frédéric que cet échec, c'est qu'on disait partout qu'il ne daignait jamais entendre les offices divins, ni prier Dieu, ni honorer dignement les personnes ecclésiastiques, ni parler et penser conformément à la foi catholique, ni s'abstenir du commerce avec les courtisanes sarrasines ; au contraire, il appela dans l'Empire tant des Sarrasins que d'autres infidèles et leur permit d'y bâtir des villes très-fortes <sup>2</sup>. Voilà ce que nous apprend Matthieu Paris.

Par suite de cet échec et de cette mauvaise renommée, les marquis de Montferrat et de Malaspina, les villes de Verceil et d'Alexandrie abandonnèrent le parti de Frédéric. Adélasie de Sardaigne, malgré Entius, son époux, chercha à se réconcilier avec l'Église. Enfin, malgré toutes les oppositions des Frangipani, Innocent fut reçu le 15 novembre avec beaucoup d'honneur à Rome.

Dans ces conjonctures, Frédéric renoua les négociations par l'entremise de Baudouin, empereur de Constantinople, et de Raymond, comte de Toulouse : ce dernier venait de se réconcilier avec l'Église. Il fut envoyé à Rome de la part de l'empereur, ainsi que Pierre des

<sup>1</sup> Raumer, t. 4, p. 71 et 72. — <sup>2</sup> Matth. Paris, 1243, p. 412.

Vignes et Thaddée de Suesse, avec des pouvoirs illimités. Le Pape nomma de sa part l'évêque d'Ostie et trois autres cardinaux. On convint enfin d'un traité de pacification; et le Jeudi Saint 1244, en présence de tout le peuple, les trois ambassadeurs de Frédéric firent serment que leur maître en accomplirait toutes les conditions.

Les principales conditions du traité furent que Frédéric rendrait à l'Église et à ses adhérents toutes les terres qui leur appartenaient au moment de la rupture. Il devait écrire partout, pour déclarer que ce n'était point par mépris qu'il n'avait pas obéi à la sentence prononcée par Grégoire IX, mais parce qu'elle ne lui avait pas été dénoncée : en quoi, toutefois, il reconnaissait avoir manqué. Car je sais et crois fidèlement, ajoutait-il, que le Pape, quand même il serait pécheur, de quoi Dieu le préserve ! a la plénitude de puissance dans les choses spirituelles, tant sur moi que sur tous les Chrétiens, rois et princes, clercs et laïques. Pour l'expiation de cette faute, l'empereur fournira autant de troupes et payera autant d'argent que le Pape jugera à propos; il fera également des jeûnes et des aumônes suivant que le Pape le lui prescrira, et il se soumettra humblement à la sentence jusqu'au jour de son absolution.

Quant aux prélats qui avaient été pris, il promettait de leur restituer tout ce qu'on leur avait ôté, et de réparer tous les torts faits aux autres; de fonder des églises et des hôpitaux en tel nombre et en tels lieux que désirera le Pape, et d'obéir au Pape en toutes choses, sans préjudice de la possession de l'Empire et de ses royaumes. Il promettait aussi de révoquer tous les décrets donnés contre ceux qui avaient tenu le parti de l'Église, de délivrer tous les prisonniers, et de permettre à tous de rentrer dans leur patrie et dans leurs biens. Enfin, pour les torts qu'il prétendait avoir soufferts avant la rupture, il s'en rapporterait au jugement du Pape et des cardinaux.

Ces articles furent donc jurés publiquement à Rome, le Jeudi Saint, 31<sup>me</sup> jour de mars, par les trois ambassadeurs, le comte Raymond de Toulouse, le chancelier Pierre des Vignes, et le grand justicier Thaddée de Suesse, en présence de Baudouin, empereur de Constantinople, des cardinaux, de plusieurs prélats, des sénateurs et du peuple romain, outre les étrangers venus selon la coutume pour la solennité du jour <sup>1</sup>.

Sur quoi Fleury fait cette observation : « Il est remarquable qu'entre les conditions de ce traité il n'est fait aucune mention de réhabiliter Frédéric à la dignité impériale, dont Grégoire IX l'avait déposé, ni de faire rentrer ses sujets sous son obéissance, mais seu-

<sup>1</sup> Raynald., 1244.

lement de l'absoudre des censures <sup>1</sup>. » Ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est que Fleury oublie, dans son livre quatre-vingt-deux, ce qu'il a rapporté dans son livre quatre-vingt-un, savoir, que Grégoire IX déposa Frédéric et délia ses sujets du serment de fidélité *tant qu'il demeurera excommunié* <sup>2</sup>. Donc, l'excommunication cessant par l'absolution, la déposition cessait et le serment de fidélité reprenait par là même. La sentence du pape Grégoire n'était point une déposition définitive, mais plutôt une suspension.

A peine le traité fut-il conclu, que Frédéric, poussé par l'esprit d'orgueil, comme autrefois Satan, dit Matthieu Pâris, se repentit de s'être soumis au Pape, et, peu de jours après, il refusa d'exécuter ce que ses trois plénipotentiaires avaient si solennellement promis et juré en son nom. Le Pape en informa le landgrave de Thuringe dès le dernier jour d'avril, l'exhortant à demeurer fidèle au Saint-Siège. Comme le nombre des cardinaux était fort diminué, le Pape en créa dix le jour de la Sainte-Trinité, 29<sup>me</sup> de mai, entre autres Jean de Tolède, Anglais, moine de Cîteaux, recommandable pour sa doctrine.

Innocent IV, désireux de conclure la paix avec Frédéric, s'il était possible, partit de Rome huit jours avant la Saint-Jean, et vint à Città di Castello, et le 28 du même mois à Sutri, s'approchant toujours de l'empereur. Mais ce prince lui manda qu'il n'exécuterait rien de ce dont il était convenu s'il ne recevait auparavant les lettres de son absolution. Le Pape répondit que la proposition n'était pas raisonnable : ainsi ils rompirent ensemble.

Cependant l'empereur tâchait de surprendre le Pape, et lui tendait secrètement des pièges. Le jour même que le Pontife vint à Sutri, mardi, 28<sup>me</sup> de juin 1244, il apprit que trois cents chevaliers toscans devaient venir la nuit suivante pour le prendre. Frédéric avait placé des gardes partout ; il avait pris si bien toutes ses mesures, qu'il ne pouvait manquer sa proie, lorsque retentit tout à coup la nouvelle que le Pape était parti, que le Pape avait disparu, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu.

En effet, le soir même du 28 juin, à l'heure du premier somme, Innocent quitta les marques de sa dignité, et, armé légèrement, monta sur un excellent coureur, prit sur lui de l'argent, et partit avec son neveu Guillaume, cardinal-diacre de Saint-Eustache, et quatre personnes de sa maison, dont un frère de l'Hôpital et un frère du Temple, ses camériers, un frère Mineur, Nicolas de Courbe, son chapelain et son confesseur, qui a écrit sa vie <sup>3</sup> ; il partit sans que personne le sût, sinon ses valets de chambre. Il poussa si

<sup>1</sup> Fleury, l. 82, n. 9. — <sup>2</sup> *Ibid.*, l. 81, n. 19. — <sup>3</sup> Apud Muratori, t. 3, p. 592.

vivement son cheval, qu'avant l'heure de prime, il avait fait trente-quatre milles, c'est-à-dire plus de onze lieues, sans que personne pût le suivre.

Au milieu de la nuit, on s'aperçut de la retraite du Pape : tous en furent extrêmement surpris, hors quelques cardinaux, qui étaient du secret. Le lendemain, 29<sup>me</sup> de juin, cinq cardinaux le rejoignirent à Cività-Vecchia. Sept autres se rendirent par terre à Suse, et l'y attendirent. Cinq restèrent à Rome d'après ses ordres. A Cività-Vecchia étaient venues de Gênes, au-devant du Pape, vingt-trois galères, montées chacune de soixante hommes bien armés et de cent quatre rameurs, outre l'équipage ; et, de plus, seize barques, ce qui faisait juger que le Pape avait formé de loin ce dessein. Ces galères étaient commandées par l'amiral de Gênes et les premiers de la ville, qui tous se vantaient d'être parents ou alliés du Pape. Le soir même, Innocent IV s'embarqua avec sept cardinaux qui l'avaient rejoint et peu de suite ; mais à peine étaient-ils en haute mer, qu'ils furent assaillis d'une violente tempête, dans la même route où les prélats avaient été pris trois ans auparavant : ce qui les obligea, le 1<sup>er</sup> de juillet, de prendre terre dans une île appartenant aux Pisans, et d'y passer la nuit.

Le lendemain, qui était le samedi, après avoir reçu l'absolution de leurs péchés et ouï une messe de la sainte Vierge, la crainte des Pisans leur fit faire force de rames pour gagner une île des Génois ; et, ayant fait ce jour-là cent vingt-quatre milles, ils arrivèrent, malgré la tempête, à Porto-Venere, où ils séjournèrent le dimanche et le lundi. Enfin, le mardi, 5<sup>me</sup> de juillet, ils arrivèrent à Gênes, pleins de joie. L'archevêque, avec tout son clergé, les magistrats, les soldats, les femmes, tous les habitants, dans leurs habits de fête et dans le plus bel ordre, allèrent au-devant du Pape et des cardinaux, dont les navires étaient tendus de draperies de soie et d'or, et distingués des autres. Toutes les cloches sonnaient en volée, et toute la procession chantait en chœur, accompagnée de tous les instruments de musique : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! A quoi les arrivants répondaient par ces paroles du psaume : Notre âme est échappée comme un oiseau au piège du chasseur ; le piège est rompu, et nous sommes délivrés <sup>1</sup>.

Quand l'empereur apprit à Pise la fuite du Pape, il en fut très-effrayé, et s'écria : Le malheureux est échappé, et personne ne l'a poursuivi ! Il s'irritait de ce que les gardes tant de terre ferme et des ports que les flottes l'avaient ainsi laissé s'évader et ordonna de

<sup>1</sup> Raynald., 1244, n. 33.

cerner de tous côtés, et par terre et par mer, le pays de Gênes. En même temps il envoya le comte de Toulouse au Pape, pour lui témoigner son étonnement et son regret de cet éloignement inattendu, l'inviter à revenir, et lui déclarer qu'il accomplirait volontiers les conditions convenues de la paix. Innocent répondit qu'après tant de tromperies il ne pouvait plus prendre aucune confiance, et ne voulait point s'exposer de nouveau aux périls qui avaient menacé sa personne, et par là même l'Église et ses droits <sup>1</sup>. Ce fut aussi vainement et aussi peu sincèrement que Frédéric écrivit à quelques cardinaux qu'il les prenait pour médiateurs et s'en rapportait à leur décision <sup>2</sup>. Frédéric sentit qu'il avait manqué son coup; aussi disait-il à ses confidants : Autrefois, quand je jouais aux échecs avec le Pape, d'ordinaire je le faisais mat, ou je lui gagnais au moins une tour; mais voilà que les Génois ont mis les mains sur l'échiquier et sont cause que je perds mon jeu <sup>3</sup>.

Cependant le Pape, et avec raison, ne se croyait pas encore tout à fait en sûreté à Gênes, et il était sur le point de se rendre en France, lorsqu'il tomba malade. Néanmoins, craignant d'être toujours plus resserré par les impériaux, il se fit transporter en litière à Stella, le 5 octobre; son mal s'en accrut à tel point, que la plupart désespéraient de sa vie. Il se rétablit toutefois, et, en dépit de toutes les précautions de l'empereur, il passa par Asti, Alexandrie, Turin et Suse, et arriva, le 2 décembre 1244, à Lyon.

Il était impossible de trouver une ville plus propre à être le séjour du Pape. De nom, elle appartenait à l'empire romano-teutique; mais, dans la réalité, elle était indépendante, aussi bien de l'empereur que du roi de France, et seulement soumise en certaines choses à son archevêque, qui accueillit le Pape avec plaisir. De là, le chef de l'Église se mettait facilement et sans obstacle en relation avec toute la chrétienté : impossible de fermer généralement les passages d'aucun côté; et de là, sans avoir à craindre les précédents périls par terre et par mer, on pouvait convoquer un concile général avec plus d'assurance et de succès.

Matthieu Paris conte ou raconte qu'avant de quitter Gênes pour Lyon, le Pape demanda au roi de France et au roi d'Angleterre un asile dans leur royaume; que les deux rois s'y montrèrent assez disposés, mais que leurs barons s'y opposèrent. Comme les auteurs contemporains de France ne disent pas le plus petit mot de cette anecdote, le récit isolé du moine anglais, très-bavard de son naturel,

<sup>1</sup> Barthol., l. 100. Apud Raumer, t. 4. — <sup>2</sup> Martène, *Vet. Script.*, t. 2, p. 1137.  
— <sup>3</sup> Paolo Pansa, 21. Apud Raumer, t. 4, p. 81.

peut paraître pour le moins fort suspect en ce qui regarde la noblesse française. D'ailleurs, ni la France ni l'Angleterre ne pouvaient offrir au Pape une ville plus favorablement située que Lyon.

Innocent IV n'y était pas encore arrivé, lorsque le saint roi Louis tomba grièvement malade à Pontoise. Sa santé, qui avait toujours été délabrée depuis l'expédition de Poitou, parut succomber entièrement. Vers la fin de novembre 1244, il fut attaqué d'une grande fièvre et d'une dyssenterie qui le réduisirent en peu de temps aux portes du tombeau. Quand la nouvelle se répandit que le défenseur spécial de la foi chrétienne et de la sainte Église de Dieu était en péril, le cœur des Français fut plongé dans la douleur. Les archevêques, les évêques et les barons accoururent à Pontoise en toute hâte, souffrant et craignant pour leur roi. Nous citons les paroles de Guillaume de Nangis. Ils attendirent pendant deux jours ce que Notre-Seigneur disposerait de lui ; mais, voyant que la maladie augmentait d'un jour à l'autre, ils ordonnèrent par toutes les églises cathédrales de faire des prières, des aumônes et des processions, afin que Dieu daignât rendre au roi la santé. La maladie étant venue à tel point que les médecins désespéraient de sa vie, lui et la reine, sa mère, prièrent Eudes Clément, abbé de Saint-Denis, de tirer les corps des saints martyrs de leur caveau et de les mettre en évidence ; car, après Dieu et la sainte Vierge, le roi y avait sa principale confiance. L'abbé alla donc le jeudi avant Noël, 22 décembre, faire orner l'église comme aux fêtes les plus solennelles, et le peuple de Paris, l'ayant appris, s'y rendit en foule. L'élévation des corps saints se fit le lendemain vendredi, en présence de Charles, évêque de Noyon, et de Pierre, évêque de Meaux. On mit les châsses sur l'autel, puis on les porta en procession dans l'église et dans le cloître, marchant nu-pieds et répandant beaucoup de larmes.

Cependant un jour le roi s'était trouvé si mal, qu'on l'avait cru mort. L'une des dames qui le gardaient voulut déjà lui couvrir le visage d'un drap ; mais une dame qui était de l'autre côté du lit ne le voulut point souffrir, ni qu'on l'ensevelît, disant qu'il avait encore l'âme au corps. Il demeura dans cet état une grande partie de la journée. La nouvelle de sa mort s'étant répandue, ce ne fut que pleurs et cris dans le palais, dans la ville et dans le royaume. Le Pape, l'ayant appris à Lyon, en fut extrêmement affligé ; et ce ne fut pas merveille, dit Guillaume de Nangis, car le roi était et avait été sur terre le plus ferme défenseur de l'Église romaine dans la tempête qu'elle avait soufferte et qu'elle souffrait encore de l'empereur Frédéric <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Quant li papes entendi la nouvelle que li rois estoit trespassez, si fu merve-



Pendant que les deux gardes-malades demandaient s'il était mort ou non, le saint roi, comme il le raconta depuis au sire de Joinville, entendait leur discours : dans ce moment-là même Notre-Seigneur opérait en lui, et lui rendait la santé peu à peu ; mais il était encore muet et ne pouvait parler <sup>1</sup>. Sa pieuse mère, la reine Blanche, suivant le témoignage de deux auteurs anglais, fit apporter la croix du Sauveur, la couronne d'épines et la sainte lance, et, les approchant de son fils inanimé, elle s'écria : Seigneur Jésus, rendez gloire, non pas à nous, mais à votre nom. Sauvez aujourd'hui le royaume de France, et la couronne que vous avez soutenue jusqu'à présent par votre grâce. Montrez la vertu de ces insignes que vous avez laissés après vous sur la terre, pour apparaître dans le grand jugement. C'est en eux que nous mettons notre confiance et notre gloire. Chose merveilleuse ! le roi, qu'on croyait mort, se mit à bâiller, retira un peu les bras et les jambes, puis les étendit, et fit entendre ces paroles prononcées avec effort : L'Orient est venu d'en haut me visiter par la grâce de Dieu, et m'a rappelé d'entre les morts <sup>2</sup>.

Dès qu'il eut recouvré la parole, il appela l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne ; et, quand l'évêque fut venu, il le pria de lui mettre sur l'épaule la croix de pèlerin, pour le voyage d'outre-mer. Les deux reines, sa mère et son épouse, le priaient d'attendre qu'il fût entièrement guéri, et qu'alors il ferait ce qu'il lui plairait ; mais il déclara qu'il ne prendrait aucune nourriture qu'on ne lui eût donné la croix. Et l'évêque de Paris, n'osant le refuser, la lui attacha, fondant en larmes, aussi bien que l'évêque de Meaux et tous les autres qui étaient présents. Le saint roi racontait depuis à Joinville que quand sa mère entendit que la parole lui était revenue, elle ne se possédait pas de joie ; mais que quand elle sut qu'il était croisé, elle le pleura comme si déjà elle le voyait mort.

Un annaliste contemporain rapporte que cette mort apparente du saint roi n'était pas une léthargie naturelle, mais une extase pendant laquelle son âme, transportée en Palestine, voyait la déplorable défaite des Chrétiens du pays par les Corasmiens, qui eut lieu à cette époque-là même. Comme ce spectacle l'affligeait vivement, on rapporte qu'il lui fut dit : Roi de France, venge cet irréparable dom-

lieusement dolens et courouciés ; et ne fu pas merveille, car il estoit et avoit esté en terre seur defendeur de l'église de Romme, au temps de la tempeste que elle avoit soustenu et soustenoit encore par l'empereur Fedri.

(*Recueil des Historiens de France*, t. 20, p. 345.)

<sup>1</sup> Comme il oyt le discord de ces deux dames, Nostre Seigneur ouvra en li et li envia santé tantost ; car il estoit esmuyz et ne pouoit parler. (*Ibid.*, p. 208.)

<sup>2</sup> Westmonast. et Matth. Paris, 1244.

mage ! Voilà pourquoi, dès qu'il put parler, il demanda la croix de pèlerin. Il remit à deux ans l'accomplissement de son pèlerinage ; mais sitôt qu'il fut guéri, il écrivit aux Chrétiens d'outre-mer pour les encourager, leur mandant qu'il était croisé et qu'ils défendissent vigoureusement leurs villes et leurs forteresses, jusqu'à ce qu'il allât à leur secours <sup>1</sup>.

De son côté, au mois de janvier 1245, le pape Innocent IV envoya des lettres à tous les archevêques, rois et princes de la chrétienté, pour les appeler au concile général de Lyon, qu'il avait déjà publiquement annoncé le 27 de septembre 1244, en prêchant au peuple le jour de Saint-Jean l'Évangéliste, dans l'église métropolitaine. Ces lettres étaient conçues dans ces termes :

La vertu de Dieu et la sagesse de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'ineffable majesté duquel tout est soumis, a illustré son Église dès sa fondation, par l'éclat des vertus ; il l'a rendue insigne par ce privilège spécial, que, par son ministère, la justice obtient son effet, et les guerres sont apaisées. Considérant donc avec respect la prééminence de cette dignité, nous qui, par la providence divine et sans aucun mérite de notre part, présidons au gouvernement de l'Église universelle, nous avons le cœur pénétré de sollicitude, comment nous pourrons, avec la miséricorde céleste, repousser l'horrible tempête qui trouble l'Église et ébranle la religion chrétienne. Voulant donc, par le salutaire conseil des fidèles et leur fructueux secours, rétablir la splendeur de l'Église, pourvoir au péril de la terre sainte, relever l'empire de Romanie, réprimer les Tartares, ainsi que les autres contempteurs de la foi et persécuteurs du peuple chrétien, et terminer l'affaire entre l'Église et un prince, nous avons résolu d'appeler les rois de la terre, les prélats des églises et les autres princes du monde. C'est pourquoi nous prions votre Fraternité, nous l'exhortons instamment, et même lui mandons de venir en personne, toute excuse cessant, à notre présence, dans la Saint-Jean prochaine, afin que l'Église reçoive de l'honneur de votre visite une joie spirituelle, et de votre sagacité un conseil profitable. Or, vous devez savoir que nous avons cité publiquement ledit prince, pour paraître dans le concile par lui ou par ses envoyés, répondre aux plaintes proposées contre lui et y satisfaire. Vous aurez soin de modérer le nombre des personnes et des équipages de votre suite, en sorte que vous ne soyez point trop à charge à votre église. Vous ordonnerez aussi de notre part à vos suffragants de venir dans le même terme, et à leurs chapitres d'envoyer des députés.

<sup>1</sup> *Spicileg.*, t. 2, in-fol., p. 632. Richer. Mon., *Chron. senon.*, l. 4, c. 10.

Ces mêmes lettres, avec les changements convenables, furent adressées en particulier aux chapitres des églises métropolitaines, aux cardinaux absents et aux rois <sup>1</sup>.

A l'entrée du carême, qui commença le premier jour de mars cette année 1245, le Pape fit renouveler par toute la France l'excommunication contre Frédéric, à cause de quelques invasions qu'il avait faites sur ses parents et sur des ecclésiastiques. Mais en même temps il ne négligeait aucun moyen de fléchir l'esprit de ce prince et de le ramener à la paix de l'Église. Le patriarche d'Antioche, ayant été voir Frédéric à son arrivée en Occident, le trouva désireux de la paix, et prêt, disait-il, à observer le traité accepté l'année précédente, et même ce que le Pape y ajouterait de l'avis des cardinaux. A ces nouvelles, Innocent IV écrivit de Lyon jusqu'à deux lettres au patriarche, l'une du 21 avril, l'autre du 7 mai, dans lesquelles il dit et répète que si le prince voulait sincèrement observer le traité accepté l'année précédente, mettre en liberté les ecclésiastiques qu'il tenait encore en prison, satisfaire à l'Église pour les torts manifestes, et donner caution pour les articles douteux, il lèverait l'excommunication et le recevrait en grâce avant la célébration du concile <sup>2</sup>. Le refus de Frédéric fit voir que ses nouvelles protestations étaient aussi peu sincères que les autres.

Une autre affaire, celle du roi de Portugal, occupait le Pape à Lyon. Ce roi était Sanche II, surnommé Capel, homme faible et absolument gouverné par sa femme, Mencia, fille de Lopez de Haro, seigneur de Biscaye. Elle lui faisait suivre les conseils de quelques hommes de petite naissance, avec lesquels elle disposait des charges et des dignités, des châtimens et des grâces, souvent à l'insu du roi. Les grands en furent indignés; et quelques prélats portèrent leurs plaintes au pape Grégoire IX, qui, après plusieurs admonitions et une longue attente, prononça interdit contre le royaume et excommunication contre le roi. Ces censures ayant été observées longtemps, le roi promit de réformer les abus dont on se plaignait, de réparer les dommages, et de se conduire suivant un règlement que le Pape lui donna, et pour l'exécution duquel il nomma des commissaires. Mais rien ne fut exécuté, et le roi Sanche ne se conduisit pas mieux que devant <sup>3</sup>.

Les prélats et les seigneurs de Portugal portèrent donc de nouveau leurs plaintes au pape Innocent IV, disant en substance : Le roi accable les églises et les monastères d'exactions intolérables : sa négli-

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, p. 636. Mansi, t. 23, col. 608. — <sup>2</sup> Apud Rayn., 1245, n. 2-4. —

<sup>3</sup> Marianna, l. 13, c. 4. — Inn. IV, l. 3, *epist.* 39. Apud Rayn., 1245, n. 68. — *De suppl. negl.*, c. 2, *in sexto.*

gence est telle à punir les crimes, que les biens, tant ecclésiastiques que profanes, sont pillés impunément, et que l'on commet hardiment des incendies et des meurtres contre les clercs séculiers, les abbés et les moines. Les nobles, et d'autres à leur exemple, contractent des mariages dans les degrés défendus; ils méprisent l'excommunication, et ne laissent pas d'assister au service divin et de recevoir les sacrements; ils disputent témérairement des articles de foi, et prétendent expliquer les passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, non sans soupçon d'hérésie. Les patrons des églises et des monastères en donnent les biens à leurs bâtards, et logent dans les lieux réguliers, dans les cloîtres et les réfectoires, des personnes indignes, et jusqu'à leurs chevaux. On enlève impunément des femmes, même des religieuses; on fait souffrir de cruels tourments à des laboureurs et à des marchands, pour en tirer de l'argent. Le roi laisse dépérir les châteaux et les terres de son domaine, et souffre que les Sarrasins des frontières empiètent sur les terres des Chrétiens.

Sur ces plaintes, le pape Innocent écrivit encore une lettre d'avertissement au roi de Portugal, datée de Lyon, le 25 mars 1245, dans laquelle il marque qu'il a donné charge à l'évêque de Porto en Galice, et à celui de Coïmbre, ainsi qu'au prieur des frères Prêcheurs du même lieu, de lui rendre compte de sa conduite au concile de Lyon qui allait se tenir <sup>1</sup>.

Nous voyons ici une nation chrétienne recourir d'elle-même au chef de la chrétienté, pour qu'il remédie par son autorité suprême au mauvais gouvernement du roi, non qu'il soit méchant, mais incapable. Nous verrons la décision finale prise par le Pape, acceptée et exécutée par la nation.

Le 26 du même mois, le Pape écrivit encore de Lyon à Coloman, roi de Bulgarie, fils d'Asan et petit-fils de Joannice, pour l'engager, avec une affection toute paternelle, à exécuter le dessein qu'il avait formé de se réunir à l'Église romaine. Un auteur grec, Georges Logothète, nous apprend qu'en effet il s'en occupait lorsqu'il mourut à l'âge de dix-huit ans, soit de mort naturelle, soit de poison, comme le bruit en courut <sup>2</sup>.

A la même époque et de la même ville, Innocent IV envoya aux Tartares des lettres et des missionnaires pour essayer de les adoucir et d'arrêter leurs ravages. Les missionnaires furent deux frères Mineurs, Laurent de Portugal et Jean de Plan-Carpin, dont nous avons déjà vu la relation dans le tableau général de l'Orient. Comme nous l'avons encore vu, il envoya pareillement aux sultans d'Égypte, de

<sup>1</sup> Apud Rayn., 1245, n. 6. — <sup>2</sup> *Ibid.*, an. 1245, n. 11 et 12.

Damas et d'autres lieux, à l'empereur grec Vatace et aux princes des Russes, dont l'un lui avait demandé et en avait obtenu le titre de roi.

Cependant arrivait le terme fixé pour le concile général : c'était la Saint-Jean-Baptiste, 24<sup>me</sup> de juin. On vit à Lyon, Baudouin II, empereur de Constantinople, les comtes de Provence et de Toulouse, les ambassadeurs de presque toutes les puissances chrétiennes : deux cent cinquante évêques, suivant l'annaliste anonyme d'Erfurt <sup>1</sup>. Matthieu Pâris n'en met que cent quarante, mais à la séance préparatoire, pour laquelle il observe que tous les prélats n'étaient pas encore arrivés : en sorte qu'il ne contredit aucunement l'annaliste anonyme. A leur tête étaient trois patriarches latins : de Constantinople, d'Antioche et d'Aquilée ou de Venise. Il y avait un grand nombre de procureurs des prélats absents, chargés de leurs excuses, et les députés des chapitres. Il ne vint personne du royaume de Hongrie, désolé par les Tartares : il y eut quelques évêques de Danemark <sup>2</sup> ; peu de prélats d'Allemagne, à cause que l'empereur Frédéric ne leur en laissait pas la liberté. Ceux de la terre sainte ne purent pas même être appelés, à cause de l'incursion des Corasmiens : l'évêque de Béryte fut le seul qui s'y trouva par occasion, ayant apporté cette triste nouvelle, et chargé de procuration comme syndic de tous les Chrétiens du pays. De la Sicile, il n'y avait que l'archevêque de Palerme, mais comme un des ambassadeurs de Frédéric, dont le principal était Thaddée de Suesse, chevalier et docteur en droit.

Le lundi d'après la Saint-Jean, 26<sup>me</sup> de juin 1245, le pape Innocent IV, voyant déjà beaucoup de prélats arrivés, quoiqu'ils ne le fussent pas encore tous, voulut préparer la matière du concile, et tint une congrégation dans le réfectoire des religieux de Saint-Just, chez lesquels il était logé. A cette séance préparatoire, pour laquelle tous les prélats n'étaient pas encore arrivés, il y eut cent quarante archevêques et évêques. Le patriarche de Constantinople y exposa l'état déplorable de son église, qui avait autrefois plus de trente suffragants, dont à peine il restait trois. Les Grecs et d'autres ennemis de l'Église romaine étaient maîtres de presque tout l'empire de Romanie, jusqu'aux portes de Constantinople.

Ensuite on proposa de procéder à la canonisation de saint Edmond, archevêque de Cantorbéri, dont Dieu faisait connaître la sainteté par des miracles évidents, suivant le témoignage de huit ar-

<sup>1</sup> In mense junio Lugduno Gallix celebratum est concilium, præsidente papâ Innocentio cum ducentis quinquaginta episcopis. — *Ibid.*, n. 24. Note de Mansi. *It. Concil.*, de Mansi, t. 23, p. 675. — <sup>2</sup> Munter, l. 1, p. 109. Apud Raumer, t. 4, p. 100, note 4.

chevêques et d'environ vingt évêques ; et, pour rendre l'action plus solennelle, on demandait qu'il fût canonisé dans le concile. Mais le Pape dit : Nous sommes pressés par des affaires importantes de l'Église qui ne souffrent point de délai ; c'est pourquoi il faut suspendre celle-ci, que nous ne négligerons pas dans la suite, si Dieu nous fait la grâce de vivre. En effet, il canonisa saint Edmond dès l'année suivante.

Alors Thaddée de Suesse, suivant d'autres, Pierre des Vignes, à la tête de l'ambassade impériale, se leva, excusa l'absence de son maître sur sa maladie, mais offrit en son nom paix et amitié, ainsi que de ramener à l'obéissance de l'Église romaine tout l'empire grec ; de s'opposer aux Tartares, aux Corasmiens, aux Sarrasins et aux autres ennemis de l'Église ; d'aller en personne, à ses dépens, à la terre sainte, la délivrer du péril où elle était et la rétablir selon son pouvoir ; enfin de rendre à l'Église romaine ce qu'il lui avait ôté, et de réparer les injures qu'il lui avait faites. Le Pape s'écria : O les grandes promesses ! Mais elles n'ont jamais été accomplies et ne le seront jamais. On voit bien qu'elles se font pour éviter le coup qui menace et se moquer ensuite du concile. Votre maître a juré la paix depuis peu : qu'il l'observe selon la forme de son serment, et j'acquiesce. Mais, si j'acceptais ses offres et qu'il voulût s'en dédire, comme je ne m'attends pas à autre chose, qui serait la caution, et qui le contraindrait à tenir sa parole ? — Les rois de France et d'Angleterre, répondit Thaddée. — Nous n'en voulons point, reprit le Pape. Car s'il manquait à sa promesse, comme nous n'en doutons pas par les exemples du passé, nous serions obligés de nous en prendre à ces princes, et l'Église, aurait pour ennemis les trois plus puissants princes du monde. — Thaddée, et c'est l'observation de Matthieu Paris, n'ayant pas un pouvoir assez ample pour accepter la proposition du Pape, ni assez de temps pour consommer l'affaire, fut réduit à garder un triste silence.

Galeran, évêque de Béryte, qui avait apporté la nouvelle de l'incursion des Corasmiens, fit lire par Arnoulphe, frère Prêcher venu avec lui, la lettre des prélats, qui contenait la relation de ce désastre ; et cette lecture tira les larmes des yeux à tous les assistants. C'est ce qui se passa dans la congrégation préliminaire du concile <sup>1</sup>.

La première session solennelle se tint deux jours après, savoir le mercredi 28<sup>me</sup> de juin, veille de la Saint-Pierre. Ce jour, le Pape et tous les autres prélats, revêtus pontificalement, se rendirent à l'église métropolitaine de Saint-Jean. Le Pape, y ayant célébré la messe,

<sup>1</sup> Matth. Paris, 1245. Villani. Apud Muratori, t. 13, et Malespini, t. 8.

monta à un lieu élevé; l'empereur de Constantinople s'assit à sa droite, et quelques autres princes séculiers à sa gauche; parmi eux Alphonse de Portugal, frère du roi Sanche, puis le vice-chancelier Martin de Naples, cardinal-diacre, avec les notaires ou sténographes, l'auditeur et le correcteur, les chapelains, les sous-diacres et quelques autres.

Les prélats étaient assis en bas, de cette sorte : vis-à-vis du Pape, les trois patriarches, celui de Constantinople à la droite, puis celui d'Antioche, et celui d'Aquilée le troisième. C'était encore Berthold, fils du duc de Moravie, dont nous avons vu le pape Grégoire se plaindre comme trop attaché à l'empereur Frédéric, mais qui paraît ici bien revenu à son devoir. Les deux autres patriarches prétendaient qu'il ne devait pas être assis auprès d'eux, n'étant pas du nombre des quatre anciens, et firent rompre son siège; mais, pour éviter le scandale, il fut rétabli, et par l'ordre du Pape, à ce que l'on crut.

Dans la nef de l'église, à droite, et aux hautes places, s'assirent les cardinaux-évêques; de l'autre côté, les cardinaux-prêtres, et, après eux, les archevêques et les évêques; dans les sièges qui remplissaient la nef, quelques évêques, les députés des chapitres, les envoyés de l'empereur Frédéric et des rois, et plusieurs autres.

Quand chacun eut pris sa place, le Pape entonna le *Veni Creator*; et, après que tous l'eurent chanté, le cardinal Égidius dit : *Flectamus genua*; Octavien répondit : *Levate*. Le Pape dit l'oraison. Le chapelain Galéas commença les litanies; le Pape dit l'oraison du Saint-Esprit; puis, après un long silence, il se leva et fit un long discours, souvent interrompu par des sanglots et des larmes. Prenant pour texte cette lamentation de Jérémie : *O vous tous, qui passez par le chemin, regardez, et voyez s'il est une douleur comparable à la mienne*<sup>1</sup> ! il compara les cinq grandes douleurs de l'Église et de son chef aux cinq plaies du Sauveur crucifié. La première était le ravage de la chrétienté par les Tartares; la seconde, le schisme des Grecs, qui venaient de s'arracher du sein de l'Église romaine, leur mère; la troisième, le progrès des hérésies, Patarins, Bulgares, ainsi que d'autres schismes, sectes, erreurs qui infectent beaucoup de villes de la chrétienté, notamment en Lombardie; la quatrième, c'est la terre sainte, c'est Jérusalem et beaucoup d'autres villes chrétiennes saccagées et noyées dans le sang chrétien par les Corasmiens détestables; la cinquième douleur, c'est la persécution d'un prince, c'est-à-dire de l'empereur. Au lieu d'être, comme il devait, l'économe

<sup>1</sup> Lament., 1, 12.

suprême des choses séculières et le protecteur de l'Église de Jésus-Christ, il est devenu, au sein de cette Église même, son ennemi le plus acharné et le persécuteur manifeste de ses ministres. Le Pape, développant cette matière avec l'étendue convenable, fit passer sa douleur dans l'âme de tous les auditeurs ; car son visage était baigné de larmes, et son discours fréquemment interrompu par les sanglots<sup>1</sup>.

Le Pape finit son discours par les reproches personnels contre Frédéric, qu'il accusait d'hérésie et de sacrilège : entre autres, d'avoir bâti en chrétienté une ville nouvelle, qu'il avait peuplée de Sarrasins ; d'avoir contracté amitié avec le sultan d'Égypte et d'autres princes infidèles, et d'entretenir des concubines de la même nation ; enfin, il l'accusait de parjure et d'avoir plusieurs fois manqué à ses promesses ; et, pour preuve de ce dernier article, il fit lire plusieurs pièces : premièrement une bulle scellée en or, accordée au pape Honorius par Frédéric, lorsqu'il n'était encore que roi de Sicile, portant qu'il lui avait prêté serment de fidélité comme son vassal ; et une autre par laquelle, reconnaissant encore qu'il tenait en fief du Saint-Siège le royaume de Sicile, il cédait et quittait tout le droit qu'il pouvait avoir aux élections des églises de ce royaume, et les déclarait franches de toute redevance. Le Pape fit lire plusieurs autres bulles d'or, par lesquelles Frédéric, tant comme roi que comme empereur, donnait et confirmait à l'Église romaine la Marche d'Ancône, le duché de Spolète, la Pentapole, la Romagne et les terres de la comtesse Mathilde.

Malgré la profonde impression qu'avaient produite et le discours et les preuves, Thaddée de Suesse se leva néanmoins d'un air intrépide au milieu de l'assemblée, et produisit des bulles pontificales qui paraissaient servir de réponse aux reproches du Pape. Mais, quand on eut bien examiné les unes et les autres bulles, on trouva qu'elles n'étaient point contradictoires, parce que celles du Pape étaient conditionnelles, et celles de l'empereur absolues ; et on reconnut clairement qu'il avait manqué à ses promesses. A quoi Thaddée s'efforça de répondre par des raisons au moins apparentes, comme dit Matthieu Pâris<sup>2</sup>, montrant des lettres du Pape, dont il prétendait qu'il n'avait pas exécuté le contenu, et en concluait que l'empereur n'avait pas non plus été tenu de ses promesses.

<sup>1</sup> *Et prosecutus dominus Papa materiam hanc quantum videbatur expedire, cunctos audientes dolore compassionis salubriter sauciavit. Exitus enim aquarum deduxerunt oculi ejus et singultus sermonem proruperunt.* Matth. Pâris. — Fleury fait dire au Pape que sa première douleur était le dérèglement des prélats et de leurs peuples. Fleury a pris ceci dans sa tête ; car Matthieu Pâris, qu'il cite, ne rapporte que ce que nous avons rapporté, et dans le même ordre. — <sup>2</sup> *Secundum saltem apparentes rationes.*



Quant au reproche d'hérésie, il dit en regardant l'assemblée : Seigneur, personne ne peut être éclairci sur cet article si important, à moins que l'empereur, mon maître, ne soit présent de sa personne et ne déclare de sa bouche ce qu'il a dans le cœur. Mais je donne un argument probable qu'il n'est point hérétique : c'est qu'il ne souffre point d'usuriers dans ses États. Par où Thaddée notait indirectement la cour de Rome, que l'on accusait d'être infectée de ce vice. Quant à la liaison de Frédéric avec le sultan et les autres Sarrasins auxquels il permettait de demeurer dans ses terres, il le fait exprès, dit Thaddée, et par prudence, pour contenir ses sujets rebelles et séditeux, et pour épargner le sang chrétien dans les guerres où il emploie ces infidèles. A l'égard des femmes sarrasines, elles ne lui ont servi que d'un spectacle agréable ; et, voyant qu'elles donnaient de mauvais soupçons, il les a congédiées pour toujours. Voilà ce que Thaddée trouva de plus fort pour disculper son maître.

Ensuite il supplia le concile de lui accorder un petit délai pour écrire à l'empereur et le persuader, s'il pouvait, de venir en personne au concile, ou de lui envoyer un pouvoir plus ample. A quoi le Pape répondit : A Dieu ne plaise ! je crains les pièges que j'ai eu tant de peine à éviter. S'il venait, je me retirerais aussitôt ; je ne me sens pas encore préparé au martyre ni à la prison.

Toutefois, le jour suivant, dit Matthieu Paris <sup>1</sup>, sur les instances des ambassadeurs de France et d'Angleterre, principalement de ces derniers, on accorda à Thaddée un délai d'à peu près quinze jours ; les Anglais s'y intéressaient d'autant plus que l'empereur avait épousé la sœur de leur roi. Ce délai accordé déplut fort à plusieurs prélats qui séjournèrent à Lyon à grands frais, particulièrement aux Templiers et aux Hospitaliers, qui avaient envoyé des gens armés pour la garde du Pape et du concile et la sûreté de la ville. L'empereur vint cependant à Vérone avec son fils Conrad et quelques seigneurs allemands, et y tint une diète où se trouvèrent les seigneurs de son parti ; puis, feignant de vouloir se rendre au concile, il s'avança jusqu'à Turin. Mais, quand il eut appris ce qui s'était passé à Lyon, on rapporte qu'il dit avec beaucoup de chagrin : Je vois, plus clair que le jour, que le Pape fait tous ses efforts pour me déshonorer. C'est le désir de la vengeance qui l'anime, parce que j'ai fait prendre sur mer des pirates génois, ses parents, anciens ennemis de l'Empire, avec les prélats qu'ils conduisaient. Ce n'est que pour ce sujet qu'il a convoqué le concile ; mais il ne convient pas à un empereur de se soumettre au jugement d'une telle assemblée, sachant surtout qu'elle lui est contraire.

<sup>1</sup> *Sequenti verò die.*

Or, continue Matthieu Pâris, quand le Pape et tout le monde sut à Lyon que Frédéric refusait de se présenter et d'obéir au droit, un grand nombre, qui jusque-là avaient été ses partisans zélés, l'abandonnèrent en faisant de grands reproches aux Anglais. L'empereur Frédéric fut donc accusé en plein et même alors très-plein concile, par les habitants des quatre parties du monde, comme contumace et rebelle à toute l'Église <sup>1</sup>.

Entre autres, Oudard, évêque de Calvi en Pouille, qui avait été tiré de l'ordre de Cîteaux, et qui était exilé, se leva, décrivit toute la vie de Frédéric, n'épargnant ni ses vices ni ses infamies, et dit qu'il tendait principalement à ramener les prélats et tout le clergé à la pauvreté où ils étaient au temps de la primitive Église : ce qu'on voyait par les lettres qu'il envoyait de tous côtés. Ensuite il se leva un archevêque d'Espagne, qui exhorta fortement le Pape à procéder contre l'empereur, rapportant plusieurs entreprises qu'il avait faites contre l'Église, et que son intention avait toujours été de la déprimer autant qu'il pourrait. Cet archevêque promettait au Pape que lui et les autres prélats d'Espagne l'assisteraient de leurs personnes et de leurs biens autant qu'il désirerait. Or, les Espagnols étaient venus au concile en plus grand nombre et à plus grand train qu'aucune autre nation. Plusieurs autres prélats du concile firent les mêmes offres <sup>2</sup>.

Alors Thaddée, qui dès lors, comme nous l'apprend Matthieu Pâris, était à peu près tout seul à tenir pour l'empereur, son maître <sup>3</sup>, regardant l'évêque de Calvi, lui dit : On ne doit point ajouter foi à vos paroles, ni même vous écouter. Vous êtes fils d'un traître qui a été convaincu juridiquement dans la cour de l'empereur, mon maître, et pendu ; et vous marchez sur ses traces. Le prélat se tut, et Thaddée repoussa avec la même vigueur les accusations de quelques autres.

Mais plusieurs parents et amis de ceux qui avaient été noyés dans la mer ou emprisonnés quatre ans auparavant, reprochaient cette action à l'empereur avec d'autant plus de force et de hardiesse, qu'ils voyaient sa faveur décliner davantage. A quoi Thaddée répondit : Il en fut véritablement affligé, et ce malheur arriva contre

<sup>1</sup> Hæc, cùm ad notitiam domini Papæ et totius universitatis pervenerunt, quod scilicet sic dicens noluit juri pariturus accedere, recesserunt à favore ejus multi, qui hactenus certatim cum eo steterant, Anglis pro eo maximè redargutis. Constanter igitur et accerrimè in pleno, et jam plenissimo concilio imperator Fredericus, quasi toti Ecclesiæ contumax et rebellis, à quatuor mundi inhabitantibus accusatur. P. 449, col. 2, edit. 1644. — <sup>2</sup> Ughelli, t. 6, p. 603. Fleury, l. 82, n. 26. — <sup>3</sup> Respondit jam ferè solus stans Thaddæus pro domino suo imperatore.

son intention ; mais il ne put empêcher que, dans le combat naval et la chaleur de l'action, les prélats ne fussent confondus et enveloppés avec ses ennemis. S'il avait été présent, il aurait eu soin de les délivrer.

Le Pape objecta : Après qu'ils furent pris, pourquoi ne laissa-t-il pas aller les innocents, en retenant les autres ? Thaddée répondit : Il faut se souvenir que le pape Grégoire avait changé la forme de la convocation du concile, en ce qu'au lieu de n'y appeler que les personnes nécessaires, il y avait appelé les ennemis déclarés de l'Empire, des laïques qui venaient à main armée, comme le comte de Provence et d'autres. On voyait clairement qu'ils n'étaient pas appelés pour procurer la paix, mais pour exciter le trouble. C'est pourquoi l'empereur envoya des lettres par tous les pays, pour prier amiablement les prélats de ne point venir à ce concile frauduleux, prévoyant qu'ils seraient attaqués avec ses ennemis. C'est donc justement que Dieu les a livrés entre les mains de celui dont ils avaient méprisés les avis. Toutefois, après les avoir pris, il voulait renvoyer les prélats et les autres personnes désarmées, quand l'évêque de Palestrine et quelques autres eurent l'insolence de le menacer et de l'excommunier en face, étant ses prisonniers.

Le Pape reprit : Si votre maître ne se fût pas défié de la bonté de sa cause, il aurait présumé que le concile, composé d'un si grand nombre d'hommes de bien, l'aurait absous plutôt que de le condamner ; mais on voit par sa conduite quel était le reproche de sa conscience.

Thaddée répondit : Comment pouvait-il espérer que ce concile lui fût favorable, où il voyait ses ennemis mêlés avec les autres, et où devait présider le pape Grégoire, son ennemi capital, quand il les voyait qui le menaçaient, même dans les fers ?

Le Pape ajouta : Si un des prisonniers s'était rendu indigne de grâce, pourquoi a-t-il traité de même les innocents ? Il n'y a que trop de raisons de le déposer honteusement. — On ne voit pas que Thaddée ait fait aucune réponse à la dernière réplique du Pape : seulement, à sa conclusion, les Anglais réclamèrent pour les enfants que l'empereur avait eus de la sœur de leur roi, craignant qu'ils ne fussent enveloppés dans le déshonneur de leur père.

Dans la troisième session, qui se tint le 18<sup>me</sup> de juillet, Thaddée parut encore pour répondre et appeler au nom de son maître. Mais il craignait extrêmement pour lui et s'affligeait de son péril, surtout à cause que la fille du duc d'Autriche, qui était mariée ou devait l'être sous peu à l'empereur, évitait avec horreur ses embrassements, par la raison qu'il était excommunié, et par là menacé

de la déposition. Voilà ce que nous apprend Matthieu Pâris <sup>1</sup>.

Dans cette troisième session, le Pape ordonna qu'à l'avenir les cardinaux porteraient le chapeau rouge, pour faire entendre qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour la défense de la foi et de l'Église romaine. Il ordonna, de plus, avec l'approbation du concile, que désormais on célébrerait l'octave de la Nativité de la sainte Vierge.

Le Pape termina une affaire plus grave, celle du Portugal. L'année précédente, sur les plaintes des prélats et de seigneurs du royaume contre le gouvernement nul et abusif du roi Sanche, il avait commis l'évêque de Porto en Galice, et celui de Coïmbre, avec le prieur des frères Prêcheurs de cette dernière ville, pour lui faire des remontrances de sa part et lui en rendre compte dans le concile. Les remontrances n'eurent aucun effet, les abus et les désordres continuèrent, et les évêques vinrent à Lyon avec Alphonse, comte de Boulogne-sur-Mer, et frère du roi Sanche.

Innocent IV, ayant entendu leur rapport, donna sa décision, qui fut consignée dans une bulle du 24 juillet, adressée aux barons et à tous les peuples du Portugal. Après y avoir énoncé les plaintes portées au Saint-Siège contre le roi, le Pape dit que, voulant relever ce royaume tributaire de l'Église romaine par la bonne conduite d'un homme sage, il ordonne à tous les Portugais de recevoir le comte de Boulogne dans toutes les villes, châteaux et autres places du royaume où il se présentera, d'obéir à tous ses ordres, de lui donner secours contre tous ceux qui voudront lui résister, et de lui remettre tous les revenus du royaume, sous peine d'y être contraints par les censures ecclésiastiques, suivant le pouvoir qu'il en a donné à l'archevêque de Brague et à l'évêque de Coïmbre.

En quoi, ajoute le Pape, nous ne prétendons point ôter le royaume au roi, ou à son fils légitime, s'il lui en vient, mais seulement pourvoir à sa conservation et à celle du royaume pendant sa vie <sup>2</sup>. La décision d'Innocent IV fut reçue dans le Portugal et exécutée sans beaucoup d'opposition. Sanche mourut l'an 1248 ; son frère Alphonse, jusqu'alors régent, fut reconnu roi de Portugal, où sa postérité règne encore.

Après la décision de cette affaire, le Pape fit lire et promulguer dans le concile un recueil de constitutions et décrets, qu'il envoya plus tard à l'université de Bologne pour y être enseignés et suivis. Dans le nombre, se trouve la décision sur l'affaire du Portugal <sup>3</sup>.

Il fit ensuite un décret pour le secours de l'empire de Constantinople, où il ordonne que la moitié des revenus de tous les bénéfices

<sup>1</sup> P. 450, col. 1. — <sup>2</sup> Apud Rayn., 1245, n. 68. — <sup>3</sup> Mansi, t. 23, col. 652.

où les titulaires ne résident pas en personne, au moins pendant six mois, sera appliquée durant trois ans au secours de cet empire. Il excepte les bénéficiers qui, de droit, sont dispensés de la résidence, qu'il charge toutefois de donner le tiers de leur revenu, s'il excède cent marcs d'argent. Il accorde à ceux qui contribueront à ce secours la même indulgence que pour celui de la terre sainte. Il ajoute une invitation aux prélats d'exciter les peuples, dans leurs sermons et dans l'administration de la pénitence, à laisser par leurs testaments quelque somme pour le secours de la terre sainte ou de l'empire de Romanie, et d'avoir soin que ces sommes soient fidèlement conservées.

Il représente ensuite les ravages qu'ont faits les Tartares en plusieurs pays de la chrétienté, en Pologne, en Russie, en Hongrie; et, pour empêcher leurs progrès, il ordonne de fermer les avenues par des fossés, des murailles ou d'autres ouvrages, selon la qualité des lieux. Le Pape promet de contribuer magnifiquement au remboursement de ces dépenses et d'y faire contribuer à proportion tous les pays chrétiens. Le dernier article est pour le secours de la terre sainte. Le Pape ordonne à tous les croisés de se préparer pour se rendre, dans le temps qui leur sera marqué de sa part, aux lieux convenables. Le reste du décret est répété mot pour mot de celui du concile de Latran en 1215.

Après la lecture de ces décrets, le Pape dit qu'il avait fait faire des copies de tous les privilèges accordés à l'Église romaine par les empereurs, les rois et les autres princes, et qu'il y avait fait mettre les sceaux de tous les prélats qui étaient présents, voulant que ces copies eussent la même autorité que les originaux. De ce nombre étaient les donations par lesquelles les rois Jean d'Angleterre et Pierre d'Aragon rendaient leurs royaumes tributaires de l'Église romaine.

Alors se levèrent les envoyés du roi d'Angleterre, pour empêcher l'autorisation de quelques concessions faites à l'Église romaine, soutenant que les seigneurs n'y avaient point consenti. Ils se plaignirent aussi des exactions de la cour de Rome, et firent lire une lettre adressée au Pape au nom de tout le royaume d'Angleterre. Après que lecture en eut été faite, on garda un long silence; et le Pape, quelque instance que fissent les envoyés anglais, ne répondit autre chose, sinon qu'une affaire de cette importance demandait une mûre délibération. Il y pourvoira effectivement, mais plus tard <sup>1</sup>.

Alors Thaddée de Suesse vit bien que le Pape allait prononcer contre l'empereur, son maître. Il entreprit encore une fois de l'excuser de différentes manières; mais, voyant qu'il n'était plus écouté,

<sup>1</sup> Apud Rayn., 1245, n. 48-56.

il dit à haute voix : Au nom de l'empereur, mon maître, j'en appelle au Pape futur et à un concile plus général ; car tous les prélats, non plus que leurs députés et ceux des princes, ne sont point ici. Le Pape lui répondit doucement : Ce concile est général, puisque tous les princes y ont été invités, tant séculiers qu'ecclésiastiques ; s'il y en a d'absents, c'est qu'ils y ont été empêchés par votre maître. Déjà trop longtemps, et non sans de grands sacrifices, les patriarches, les archevêques, les évêques, les princes et leurs ambassadeurs, venus de diverses parties du monde, attendent inutilement son humble soumission. Il est donc indigne que l'on diffère la sentence de déposition à porter contre lui, afin qu'il n'ait pas l'air de tirer avantage de sa malice ; car à personne ne doit profiter sa fraude.

Après quoi il commença à raconter combien, avant que d'être Pape, il avait aimé Frédéric, et combien il avait eu d'indulgence pour lui, même depuis la convocation du concile, en parlant toujours de lui avec honneur ; en sorte que quelques-uns avaient peine à croire qu'on dût porter quelque jugement contre lui. Ensuite le Pape prononça de vive voix la sentence de déposition contre Frédéric, et de plus, la fit lire en plein concile ; elle contenait en substance ce qui suit :

Le pape Innocent y rapportait d'abord les démarches qu'il avait faites dès le commencement de son pontificat, pour traiter de la paix avec Frédéric, par l'archevêque de Rouen, l'évêque de Modène et l'abbé de Saint-Fagon en Galice, et les promesses de l'empereur, jurées en son nom, le Jeudi Saint de l'année précédente 1244, dont il n'avait rien tenu. C'est pourquoi, continue le Pape, ne pouvant plus, sans nous rendre nous-même coupable, tolérer ses iniquités, nous sommes pressé par le devoir de notre conscience de le punir.

Il réduit ensuite les crimes de Frédéric à quatre principaux, qu'il soutient être de notoriété publique : parjure, sacrilège, hérésie et félonie. Il prouve le parjure par les contraventions à la paix faite avec l'Église en 1230, et par plusieurs autres serments violés. Le sacrilège, par la prise des légats et des autres prélats qui allaient au concile sur les galères de Gènes. L'hérésie, par le mépris des censures, nonobstant lesquelles il a fait célébrer l'office divin ; par sa liaison avec les Sarrasins, son alliance avec l'empereur Vatace, schismatique, auquel il a donné sa fille, et par d'autres conjectures qui fondent un soupçon véhément. La félonie est prouvée par la vexation des sujets du royaume de Sicile, fief de l'Église romaine, par la guerre contre l'Église même et par la cessation du paiement des tributs pendant neuf ans.

Sur tous ces excès, continue le Pape, et sur beaucoup d'autres, après avoir délibéré soigneusement et mûrement avec nos frères les

cardinaux et avec le très-saint concile, comme nous tenons sur la terre, tout indigne que nous en sommes, la place de Jésus-Christ, et qu'il nous a dit dans la personne du bienheureux apôtre Pierre : Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux, nous déclarons le susdit prince, qui s'est rendu si indigne de l'empire et de la royauté, enfin de tout honneur et dignité quelconque ; qui, pour ses iniquités et ses crimes, a été rejeté de Dieu, pour qu'il ne soit ni roi ni empereur : nous le déclarons et le dénonçons lié par ses péchés, rejeté de Dieu et privé de tout honneur et dignité par le Seigneur, et néanmoins nous l'en privons par notre sentence, absolvant pour toujours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, défendant fermement, par l'autorité apostolique, que personne lui obéisse désormais comme empereur ou comme roi, ni le regarde comme tel ; et voulant que quiconque, à l'avenir, lui donnera aide ou conseil en cette qualité, soit excommunié par le seul fait. Au reste, ceux que regarde l'élection de l'empereur lui donneront librement un successeur dans l'empire. Quant au royaume de Sicile, nous y pourvoirons avec le conseil de nos frères les cardinaux, ainsi que nous jugerons à propos <sup>1</sup>.

Pendant que cette sentence se fulminait en plein concile, le Pape et tous les prélats tenaient à la main des cierges allumés, qu'à la fin ils renversèrent et éteignirent, en *déposant* l'empereur excommunié. A ce moment, Thaddée s'écria : Il n'y a plus de remède à la catastrophe ; ce jour est vraiment un jour de colère <sup>2</sup>. Cet appareil inspira à tous les assistants une frayeur universelle, comme si c'eût été un coup de foudre accompagné d'éclairs. C'est ainsi, conclut Matthieu Pâris, que le seigneur Pape et les prélats du concile lancèrent la foudre contre ledit empereur Frédéric, qui désormais ne doit plus être nommé empereur <sup>3</sup>.

On voit, par le récit de cet historien, que les ambassadeurs même de Frédéric reconnaissaient à l'Église le pouvoir de le déposer, puisqu'ils n'appelèrent qu'à un concile plus général ; que ce fut contre le gré d'un grand nombre de prélats qu'ils obtinrent un délai de douze

<sup>1</sup> Apud Rayn., n. 33-45. — <sup>2</sup> Hæc autem cum intellexisset magister Thaddæus, ab imo trahens suspiria, ait : Intelligo nullum remedium patere discrimini. Ejulansque et flens subintulit : Verè dies ista, dies iræ ; sicut antea dixerat, cum ad concilium plenum omnes prælati candelas suas accensas inclinarent et exstinguerent excommunicatum imperatorem deponentes. Matth. Pâris, p. 458, col. 2. —

<sup>3</sup> Dominus igitur Papa et prælati assistentes concilio, candelis accensis, in dictum imperatorem Fredericum, qui jam imperator non est nominandus, terribiliter confusus ejus procuratoribus, fulgurarunt. *Ibid.*, p. 454, col. 1.

jours ; que tous les Pères fulminèrent la déposition avec le Pape.

Pour éluder l'irréfragable autorité d'un concile œcuménique, un théologien de cour observe d'abord que les actes ne disent pas que la sentence fut prononcée avec l'approbation du concile, mais en présence du concile. Selon lui, cette dernière formule est une preuve que le concile n'approuvait point ce que faisait le Pape. Le fait est que la présence seule du concile, dès qu'il ne réclamait pas, était une véritable approbation. Mais non-seulement les Pères de Lyon approuvèrent la procédure par leur silence, ils y prirent encore une part très-active. Ce fut contre leur gré que le Pape pro-rogea l'une des sessions : Frédéric était accusé en plein et très-plein concile. Telles étaient les dispositions de cette assemblée, que l'ambassadeur de Frédéric, pour détourner la déposition, qui était imminente, appela non pas du Pape au concile, mais du concile à un concile plus général. Matthieu Pâris, l'historien favori du théologien courtisan, dit formellement que le Pape et *tous* les prélats *déposèrent* ensemble ce prince.

Ainsi l'entendaient les contemporains. Le pape Martin IV disait, en 1282, dans une procédure semblable : « Nous ne doutons point que tout le monde ne sache de quelle manière notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, le pape Innocent IV, déclara au concile de Lyon, *le même concile approuvant*, que ledit Frédéric, qui, par ses excès et ses crimes sans nombre, s'était rendu indigne de l'empire, de la royauté, avait été rejeté de Dieu, pour qu'il ne fût plus ni roi ni empereur, le dénonça privé par le Seigneur de tout honneur et de toute dignité, et l'en priva en outre par sa sentence <sup>1</sup>. » Guillaume de Nangis, historien français du même siècle, dit la même chose, presque dans les mêmes termes <sup>2</sup>. Il y a plus : un témoin oculaire, Nicolas de Courbe, depuis évêque d'Assise, mais alors chapelain et confesseur d'Innocent IV, qui le suivit de Rome à Lyon, y assista au concile avec lui, dit formellement, dans la Vie de ce Pape, que la sentence de déposition prononcée par le souverain Pontife, en plein concile, l'an de Notre-Seigneur 1245, le 15 des calendes d'août, la troisième année de son pontificat, fut approuvée par tous les prélats qui assistèrent au même concile, comme tout le monde, soit à présent, soit à l'avenir, peut s'en convaincre par leurs souscriptions et par leurs sceaux qui sont attachés à la sentence <sup>3</sup>. Enfin, ce fait est confirmé par le témoignage

<sup>1</sup> Eodem approbante concilio. *Spicil.*, t. 3, p. 684, col. 2. — <sup>2</sup> Fredericum imp... Innocentius papa IV... indignum imperio... In concilio Lugdunensi, eodem sacro approbante concilio, reddidit. *In Gestis Philippi III.* — <sup>3</sup> Sententiam verò



de Matthieu Pâris, qui dit en toutes lettres que tous les prélats apposèrent leurs sceaux à la sentence de déposition contre l'empereur Frédéric, tant pour une plus grande confirmation que pour le perpétuel souvenir de la chose; et que, le concile étant ainsi terminé, chacun s'en retourna chez soi avec la bénédiction du Pape <sup>1</sup>.

Le même théologien de cour, après avoir longuement appuyé la remarque précédente, remarquable seulement par son insignifiance, ajoute cette autre : « Bien plus, la sentence d'excommunication est prononcée dans ce concile par tous les évêques, suivant l'ancien usage; mais le Pape, qui fait tous les autres décrets avec l'approbation du saint concile, dicte seul la sentence de déposition, qu'il se contente de publier en présence du concile <sup>2</sup>. » A ce langage si assuré, qui oserait soupçonner que le grand, le savant Bossuet, car c'est de lui qu'il est question, ou n'a pas lu les actes qu'il cite, ou veut en imposer à ses lecteurs? Cependant de ces deux choses l'une. Il n'est parlé d'excommunication que dans cette sentence de déposition que dicte le Pape seul en présence du concile. Si donc la formule : *Le saint concile présent*, qui est en tête de la sentence, est une preuve que le concile n'approuva point la déposition, elle le sera également qu'il n'approuva pas l'excommunication. Bien plus, ni dans cette sentence, ni dans le reste des actes, il n'est question d'excommunier Frédéric. La raison en est bien simple : c'était une chose toute faite. Cela est si vrai, qu'un des griefs qui motivèrent la déposition de Frédéric est le mépris qu'il avait fait de l'excommunication prononcée contre lui par le prédécesseur d'Innocent IV, Grégoire IX; cela est si vrai, que l'historien favori de Bossuet nous apprend que l'ambassadeur de Frédéric tremblait pour son maître, non parce qu'il allait être excommunié, mais parce que, l'étant déjà, il courait grand risque d'être encore déposé. Cela est si vrai, que le même historien nous dit formellement, non pas que le Pape et les prélats excommunièrent l'empereur dé-

*ipsam depositionis sæpè fati Frederici protulit summus pontifex... quæ fuit ab universis ecclesiarum prælatibus in eodem concilio residentibus approbata, sicut liquere potest omnibus, tam præsentibus quàm futuris, per suscriptiones ipsorum, et eorumdem sigilla pendentia in eadem. Apud Muratori, Script. rer. Ital., t. 3, p. 592, col. 2.*

<sup>1</sup> Simili quoque modo, cuidam amplæ chartæ transcriptæ de verbo ad verbum, secundum chartam bullæ papali munitam, de sententiâ depositionis in imperatorem Fredericum latâ, apposuerunt omnes prælati signa sua, tam ad majorem roborationem quàm memoriam rei sempiternam. Et sic soluto concilio, qui convenerant cum benedictione ad propria remearunt. Matth. Pâris, p. 460, col. 1.—

<sup>2</sup> *Defensio declarat. cleri gallicani*, l. 4, c. 8.

posé, mais qu'ils déposèrent l'empereur excommunié. Qui donc fut excommunié dans le concile? Ce ne fut pas Frédéric, qui l'était déjà, mais, qu'on le remarque bien, ce furent tous ceux qui, à l'avenir, lui donneraient aide ou conseil en qualité d'empereur ou de roi. Voilà comment le concile improuva la déposition de Frédéric; et voilà comment, pour défendre des opinions particulières, on respecte les actes d'un concile général.

On aura sans doute remarqué ce que dit Matthieu Pâris en rapportant la déposition de Frédéric, savoir, que de ce moment il ne devait plus être nommé empereur. Sous Grégoire IX, il avait été excommunié, et ses sujets déliés du serment de fidélité jusqu'à ce qu'il reçût l'absolution; il était ainsi, non pas formellement déposé, mais comme suspens de l'empire. Dans cet état intermédiaire, il n'est pas étonnant que Matthieu Pâris continue de l'appeler empereur. Mais, après la déposition définitive prononcée au concile de Lyon, il ne lui donne plus ce titre; et cela, dit-il, parce que l'Église le défend. Il l'appelle simplement Frédéric <sup>1</sup>. Le langage de cet auteur nous montre quelle était l'opinion générale.

Maintenant, en deux mots, quel fut le résultat final de l'excommunication de Frédéric II par Grégoire IX, et de sa déposition par Innocent IV? En exécution de cette dernière sentence, les princes de l'Empire éliront successivement Henri, landgrave de Thuringe, et Guillaume, comte de Hollande. Pour Frédéric, ses affaires et sa renommée iront de mal en pis : son fils aîné, le roi Henri, meurt emprisonné par son père, laissant un fils qui est tué on ne sait par qui <sup>2</sup>; son fils bâtard, Entius, qu'il avait fait roi de Sardaigne, mourra dans une cage de fer, après vingt-cinq ans de captivité; son gendre Ezzelin finira dans la captivité une vie atroce par une mort plus atroce encore que sa vie; le plus ardent de ses défenseurs, Thaddée de Suesse, expirera au milieu d'une bataille perdue, après avoir eu les deux mains coupées; le plus intime de ses confidents, le rédacteur de ses déclamations emportées contre les Papes, Pierre des Vignes, soupçonné par son maître d'avoir voulu l'empoisonner, se verra crever les yeux, et, comme le féroce Ezzelin, se tuera de désespoir; peu après, Frédéric lui-même terminera sa vie, étouffé, dit-on, par son bâtard Mainfroi; Conrad, son fils légitime, mourra à l'âge de vingt-six ans, empoisonné, dit-on, par ce même Mainfroi, son frère bâtard; celui-ci sera tué dans une bataille, malgré le dévouement d'un des siens, qui se fait tuer pour lui; Conradin, dernier

<sup>1</sup> Fredericus quem nominare imperatorem prohibet Ecclesia. — <sup>2</sup> Post chron. Ursperg.

rejeton légitime de la famille de Frédéric II, expirera sur un échafaud à l'âge de dix-sept ans ; avec Conradin périra cet empire politiquement antichrétien d'Allemagne, qui se prétendait la seule loi et le seul maître de l'univers : un empire plus humain lui succédera dans la personne du pieux Rodolphe de Habsbourg, dont la postérité continue de régner.

Six siècles après que Frédéric II, avec toute sa race, est descendu dans la tombe, les princes de l'Europe lui emprunteront sa politique envers l'Église et son chef ; comme Frédéric, ils ne reconnaîtront au fond d'autre loi qu'eux-mêmes ; comme Frédéric, ils emploieront la force et la ruse pour molester le Pape et l'Église, et en miner l'empire divin ; comme Frédéric, ils convieront les peuples à les seconder dans cette entreprise : le peuple de France les préviendra même ; mais, en brisant les autels, il brisera aussi des trônes ; en tuant des prêtres, il tuera aussi des rois ; la conspiration des rois contre l'Église s'en étonne quelque peu, néanmoins ils espèrent profiter de la dépouille des rois tués, et se partager la France. Alors Dieu suscite un soldat conquérant, qui promène la France guerrière, comme un glaive vengeur, sur toute l'Europe, foulant aux pieds les peuples et les rois, les lois et les trônes.

Frédéric II avait été sacré empereur par le pape Honorius III ; Napoléon voulut être sacré empereur par le pape Pie VII. Une fois empereur, Frédéric II oublia bien vite ce qu'il devait au Pape et à l'Église romaine ; une fois empereur, Napoléon oublia bien vite ce qu'il devait à Pie VII ; peu de jours après en avoir reçu l'onction impériale, il l'aurait déclaré son captif, si le Pape n'avait déjoué d'avance cette manœuvre, en remettant à un des cardinaux, resté en Sicile, son acte d'abdication en cas d'emprisonnement <sup>1</sup>. Pour étendre et affermir sa monarchie universelle, Frédéric II transformait ses enfants légitimes et bâtards en rois provinciaux ; pour affermir et étendre sa monarchie universelle, Napoléon transformait en rois provinciaux ses frères et beaux-frères. Frédéric II se disait le successeur et l'héritier des anciens césars, et, comme tel, le seul maître de Rome et du monde ; Napoléon se disait le successeur et l'héritier de Charlemagne, et, comme tel, le seul maître de Rome et de l'Europe, en attendant le reste du monde ; il regrettait même de n'être pas né à une époque où, comme Alexandre le Grand, il aurait pu se dire le fils de Jupiter <sup>2</sup>. Frédéric II, excommunié par le pape Grégoire IX pour avoir manqué à ses promesses et à ses serments, et vouloir confisquer le domaine temporel et spirituel de l'Église ro-

<sup>1</sup> Artaud, *Histoire de Pie VII*, t. 2, p. 194, 3<sup>e</sup> édit. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 275.

maine, écrit à tout le monde qu'il ne reconnaît plus Grégoire IX pour pape, mais pour un fauteur d'hérétiques, un loup ravisseur qui perd les âmes, mais pour l'Antechrist. Menacé d'excommunication par Pie VII, pour avoir manqué à ses promesses, et envahi le domaine temporel et spirituel de l'Église romaine, Napoléon reproche, en 1806, à Pie VII, de laisser périr les âmes, d'être un fauteur d'hérétiques, en ne déclarant pas la guerre aux Anglais, aux Suédois et aux Russes <sup>1</sup> ; il écrit l'année suivante à son beau-fils, en parlant de l'excommunication : « Le Pape qui se porterait à une telle démarche cesserait d'être Pape à mes yeux ; je ne le considérerais que comme l'Antechrist envoyé pour bouleverser le monde et faire du mal aux hommes... Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté ? mettre mon trône en interdit, m'excommunier ? Pense-t-il alors que *les armes tomberont des mains de mes soldats* ?... Je ne craindrai pas de réunir les églises gallicane, italienne, allemande, polonaise, *pour faire mes affaires sans Pape* <sup>2</sup>. »

Ainsi parlait Napoléon le 22 juillet 1806. L'excommunication est prononcée le 10 juin 1809. En 1811, Napoléon réunit les évêques d'Italie et de France, pour essayer de faire ses affaires sans Pape, et ne peut y réussir. L'année suivante 1812, dans la désastreuse campagne de Russie, suivant le récit d'un des généraux, témoin oculaire de cette grande catastrophe, *les armes des soldats parurent un insupportable poids à leurs bras glacés. Dans leurs chutes fréquentes, les armes s'échappaient de leurs mains, se brisaient et se perdaient dans la neige. S'ils se relevaient, ils s'en trouvaient privés. Ils ne les jetaient pas, la faim et le froid les leur arrachaient* <sup>3</sup>. En 1814, Napoléon est réduit à abdiquer dans le même palais de Fontainebleau où il a tenu captif le pape Pie VII. Il voit crouler tous les trônes de ses frères et beaux-frères, et meurt sur un rocher de l'océan Pacifique. Fasse le ciel que les rois de la terre comprennent, avant qu'un dernier ouragan vienne briser et balayer leurs trônes, comme Daniel a prédit que serait balayée la statue prophétique de Nabuchodonosor réduite en poussière <sup>4</sup> !

Frédéric était encore loin de comprendre. Il était à Turin quand il apprit la nouvelle de sa déposition. Suivant le récit du moine anglais Matthieu Pâris, il fut transporté de colère, et dit en regardant de travers les assistants : Ce Pape m'a déposé dans son concile et m'a ôté ma couronne ; d'où lui vient cette audace ? Qu'on m'apporte mes cassettes ! — Et, quand on les eut ouvertes, il dit : Voyez, si

<sup>1</sup> Artaud, *Histoire de Pie VII*, t. 2, p. 258. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 305 et 306. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. 3, p. 33. — <sup>4</sup> Daniel.

mes couronnes sont perdues ! — Il en mit une sur sa tête, puis se redressa, et, avec des yeux menaçants et une voix terrible, il dit : Je n'ai pas encore perdu ma couronne, et le Pape ni le concile ne me l'ôteront pas sans qu'il y ait du sang répandu. Un homme du commun aura l'insolence de me faire tomber de la dignité impériale, moi qui n'ai point d'égal entre les princes ! Ma condition, toutefois, en devient meilleure ; j'étais obligé de lui obéir en quelque chose, ou du moins de le respecter ; maintenant je ne lui dois plus rien. — Et dès lors il s'appliqua plus fortement à faire tout le mal qu'il pourrait au Pape, en ses biens, en ses parents et ses amis <sup>1</sup>.

Pour fortifier son parti, Frédéric s'empessa de conclure son mariage avec la fille du duc d'Autriche. Il envoya donc en toute hâte une ambassade solennelle. Mais la jeune princesse, ayant su qu'il était excommunié, refusa constamment de devenir sa femme, à moins qu'il ne fût absous auparavant. Le duc d'Autriche ayant approuvé la résolution de sa fille, Frédéric se vit honteusement refusé par l'un et par l'autre.

Toutefois, continue Matthieu Pâris, s'étant endurci et voulant détourner les cœurs des rois et des princes tant de la dévotion que de la vénération de l'Église et des prélats, principalement du Pape, il écrivit une certaine épître excessivement répréhensible, car il vomit son dessein pestilentiel qu'il avait longtemps caché <sup>2</sup>.

Cette lettre, adressée généralement à tous les princes, mais particulièrement au roi d'Angleterre, était conçue en ces termes :

L'antiquité proclame heureux ceux que le péril d'autrui rend précautionnés. L'état de celui qui suit s'affermi par l'expérience de celui qui précède. Comme la cire reçoit l'empreinte du sceau, ainsi la conduite de la vie humaine se forme par l'exemple. Plût à Dieu que notre sérénité eût saisi à temps ce bonheur, et que les rois et princes chrétiens qui ont été lésés autrefois nous eussent laissé, à nous, cette sagesse de précaution, que nous vous laissons, ô rois et princes chrétiens, par la lésion extrême de Notre Majesté. Ceux qui portent le nom de clercs, engraisés par les aumônes des pères, oppriment les fils ; les fils mêmes de nos sujets, oubliant leur condition paternelle, ne daignent plus respecter ni empereur ni roi dès qu'ils sont ordonnés Pères apostoliques (ou Papes). Ce qu'insinuent nos circonlocutions se prouve par la présomption du pape Innocent IV. Ayant convoqué un concile prétendu général, il a osé dresser contre nous une sentence de déposition sans nous avoir ni cité ni convaincu d'aucune fraude ni d'aucun méfait ; sentence qu'il ne

<sup>1</sup> Matth. Pâris, 1245. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 459, col. 1.

pouvait soutenir sans l'énorme préjudice de tous les rois. Car que ne doit pas craindre chaque roi d'un tel prince des prêtres, s'il entreprend de nous déposer, nous qui sommes couronné empereur de la part de Dieu par l'élection solennelle des princes et l'approbation de toute l'Église, et qui gouvernons tant d'autres grands royaumes ? lui qui n'a droit d'exercer aucune rigueur contre nous, quant au temporel, supposé même qu'il y en eût des causes légitimes et bien prouvées. Mais nous ne sommes pas les premiers que l'abus de la puissance sacerdotale cherche ainsi à précipiter du trône, et nous ne serons pas les derniers. C'est vous qui en êtes cause, en obéissant à ces hypocrites de sainteté, dont l'ambition espère engloutir le monde entier. Oh ! si votre crédule simplicité voulait se garder du levain des scribes et des pharisiens, qui est l'hypocrisie, suivant la parole du Sauveur, combien, dans cette cour, vous trouveriez à détester d'infamies que la pudeur ne nous permet pas même de réciter ! Ce sont les grands revenus dont ils se sont enrichis aux dépens de plusieurs royaumes, qui les ont rendus insensés. Chez vous les Chrétiens et les pèlerins mendient, afin que les Patarins mangent chez eux. Vous opprimez les maisons des vôtres pour agrandir les villes de vos adversaires. Engraissés de vos aumônes, ces prétendus pauvres du Christ, quelle récompense, quelle marque de reconnaissance vous donnent-ils ? Plus vous leur tendez une main libérale, plus ils vous saisissent non-seulement la main, mais le coude, vous enlaçant dans leur filet comme un oiseau, qui, plus il se débat pour se déprendre, plus il se prend.

Nous avons eu soin de vous écrire, pour le présent, ces choses, qui expriment insuffisamment nos vœux. Les autres, qui doivent vous être communiquées en secret, nous avons cru devoir les omettre ; savoir : à quels usages la prodigalité des avarés emploie les richesses des pauvres ; ce que nous avons découvert touchant l'élection de l'empereur, à moins que la paix que nous cherchons à rétablir entre nous et l'Église par de grands médiateurs ne se rétablisse d'une manière telle quelle ; ce que nous pensons faire pour les intérêts communs et particuliers de tous les rois ; ce qui a été ordonné sur les îles de l'Océan ; ce que cette cour machine contre tous les princes par certains conseils ou affaires que nous connaissons par nos secrets affidés ; par quelles forces et quelles troupes nous espérons, au printemps prochain, écraser tous ceux qui prétendent nous accabler. Ce que les porteurs des présentes vous rapporteront, croyez-le avec autant de confiance que si saint Pierre en avait fait serment.

Au reste, si nous vous faisons quelque demande, ne croyez pas que, par la sentence de déposition portée contre nous, la magnani-

mité de Notre Majesté soit courbée en rien. Nous avons pour nous la pureté de notre conscience, et par conséquent Dieu, qui nous est témoin que notre intention a toujours été de réduire les ecclésiastiques, principalement les plus grands, à l'état où ils étaient dans la primitive Église, menant une vie apostolique et imitant l'humilité de Notre-Seigneur. Ils voyaient les anges, ils guérissaient des malades, ressuscitaient des morts, et soumettaient les rois et les princes, non par les armes, mais par leur sainteté. Ceux-ci, livrés au siècle, enivrés de délices, méprisent Dieu ; et l'excès de leurs richesses étouffe en eux toute religion. C'est donc une œuvre de charité de leur ôter ces richesses pernicieuses qui les accablaient ; et c'est à quoi vous devez travailler avec moi de tout votre pouvoir <sup>1</sup>.

Quand ces lettres furent venues à la connaissance des rois très-chrétiens des Français et des Anglais, ajoute Matthieu Pâris, ils y virent plus clair que le jour, eux et leurs grands, que Frédéric faisait tous ses efforts pour anéantir la liberté et la noblesse de l'Église, que lui-même n'avait jamais augmentée, mais ses prédécesseurs, et cela bien à son regret. S'étant rendu par là même suspect d'hérésie, il éteignit et effaça impudemment et imprudemment tout le peu qu'il avait jusqu'alors chez les divers peuples de renommée de prudence et de sagesse <sup>2</sup>.

Frédéric écrivit au roi saint Louis de France une autre lettre, qui tend principalement à montrer les nullités de la sentence du Pape. La première est l'incompétence du juge. Car, dit-il, encore que, suivant la foi catholique, nous reconnaissons que Dieu a donné au Pape la plénitude de puissance en matière spirituelle, on ne trouve toutefois écrit nulle part qu'aucune loi divine ou humaine lui ait accordé le pouvoir de transférer l'empire à son gré, ou de juger les rois et les princes pour le temporel, et de les punir par la privation de leurs États. Il est vrai que, par le droit et la coutume, il lui appartient de nous sacrer ; mais il ne lui appartient pas plus pour cela de nous déposer, qu'aux prélats des autres royaumes qui sacrent leurs rois.

Ces paroles de Frédéric donnent lieu à plus d'une observation. Lui-même avait appelé de la sentence de Grégoire IX à un concile général ; ses ambassadeurs au concile de Lyon venaient d'appeler du Pape et du concile présent au Pape et au concile à venir ; il reconnaissait donc au Pape et au concile le pouvoir de juger des questions de cette nature. D'ailleurs, les Papes indiquaient dans leurs sentences de qui leur venait ce pouvoir, savoir : de Jésus-Christ, qui leur a dit dans la personne de saint Pierre : Tout ce que tu lieras ou

<sup>1</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 2. — <sup>2</sup> Matth. Pâris, p. 459, col. 2.

délieras sur la terre sera lié ou délié dans les cieux. Il ne s'agissait pas de transférer à leur gré, mais de décider si, dans tel cas donné, les sujets devaient ou pouvaient encore en conscience obéir à tel prince : ce qui était une question spirituelle. De plus, nous l'avons vu en temps et lieu par des monuments authentiques, ce sont les Papes qui ont rétabli l'empire d'Occident, et cela pour que l'Église romaine eût, dans la personne de l'empereur, un défenseur armé : dès lors il était naturel que les Papes eussent le droit d'élire ou de confirmer leur défenseur, et, par suite, de le récuser et même de le déposer s'il devenait un persécuteur incorrigible. Ce n'est pas tout. Les constitutions de l'Empire portaient que quiconque demeurerait excommunié un certain temps, perdait sa dignité féodale ; mais que l'empereur ne pouvait être excommunié que par le Pape. La situation du Pape vis-à-vis de l'empereur n'était donc pas la même que celle des simples évêques vis-à-vis de leur roi respectif. D'ailleurs, la cause de tout roi chrétien étant de sa nature une cause majeure dans l'Église, elle doit naturellement être réservée au Pape.

Dans le reste de sa lettre, après s'être longuement étendu sur les prétendus vices de la procédure, Frédéric conclut en ces termes : Enfin, la qualité de la peine fait voir l'animosité et la vanité du juge. Il condamne pour crime de lèse-majesté l'empereur romain, l'auteur et le maître de l'Empire ; il soumet ridiculement à la loi celui qui, *impérialement*, est affranchi de toutes les lois ; celui que Dieu seul peut punir de peines temporelles, puisqu'il n'a aucun homme au-dessus de lui. Quant aux peines spirituelles, c'est-à-dire des pénitences sacerdotales, tant pour le mépris des clefs que pour d'autres transgressions et péchés de l'homme, nous les recevons avec respect et les observons fidèlement quand elles nous sont imposées, non-seulement par le souverain Pontife, que nous reconnaissons au spirituel pour notre père et notre maître, si toutefois, de son côté, il nous reconnaît pour son fils, mais encore par quelque prêtre que ce soit. Ce qui fait voir manifestement avec quelle justice on veut nous rendre suspect touchant la foi, que nous croyons fermement et professons simplement, Dieu en est témoin, suivant la discipline de l'Église universelle et le symbole approuvé de l'Église romaine.

Considérez donc si nous devons obéir à cette sentence si préjudiciable, non-seulement à nous, mais à tous les rois, les princes et les seigneurs temporels, donnée sans la participation d'aucun des princes d'Allemagne, de qui dépend notre élection et notre destitution. Considérez les suites de cette entreprise. On commence par nous, mais on finira par vous ; et on se vante publiquement qu'on n'a plus aucune résistance à craindre, après avoir abattu notre puis-



sance. Défendez donc votre droit avec le nôtre, et pourvoyez dès à présent à l'intérêt de vos successeurs. Loin de favoriser notre adversaire, publiquement ou secrètement, ni ses légats ou ses nonces, résistez-lui courageusement de tout votre pouvoir, et ne recevez dans vos terres aucun de ses émissaires qui prétendent soulever ses sujets contre vous. Et, pourvu que ceux qui y sont le plus intéressés, les rois et les princes, ne s'y opposent, soyez assurés qu'avec le secours du Roi des rois, qui protège toujours la justice, nous nous opposerons de telle sorte à ces commencements, que vous n'aurez pas sujet d'en craindre les suites. Nous le faisons bien malgré nous, Dieu nous en est témoin ; nous y sommes contraint, voyant de nos jours la chrétienté ruinée par cette peste multiple, contre laquelle nous espérons que vous nous aiderez à la défendre. Dieu demandera compte de ce trouble, qui met tout en péril, à celui qui en fournit la matière <sup>1</sup>.

Dans cette lettre, Frédéric n'est pas bien d'accord avec lui-même. D'un côté, c'est une chose ridicule de le soumettre à aucune loi, puisque, comme empereur, il est affranchi de toutes les lois et n'a aucun supérieur ; de l'autre, sa destitution, comme son élection, dépend des princes de l'Empire, et c'est effectivement un article du droit germanique. Or, tout le monde conviendra que quiconque peut être destitué, n'est pas sans quelque supérieur ni au-dessus de toutes les lois. On peut encore faire cette remarque : Frédéric signale bien aux rois et aux princes ce qu'ils pourraient avoir à craindre de la part du Pontife romain, non pas en tout état de cause, mais s'ils devenaient par trop mauvais ; mais il ne leur rappelle point ce qu'ils avaient à craindre, en tout état de cause, de l'empereur allemand qui se prétendait la seule loi et le seul maître du monde.

Le pape Innocent IV aura soin de le leur rappeler dans la réponse qu'il fit aux accusations de Frédéric.

Lorsqu'à un malade, qui a méprisé les remèdes plus doux, on applique enfin, suivant les règles de la médecine, le fer et le feu, il accuse le médecin de l'égorger cruellement ; lorsqu'un malfaiteur, chez qui les remontrances n'ont rien fait, est enfin puni, il accuse et calomnie son juste juge. Toujours est-il à présupposer que le médecin cherche le bien du malade, et que le juge poursuit non pas la personne, mais les crimes. Tout au contraire, dans des écrits répandus partout, Frédéric présente de l'absinthe emmiellée par des sirènes ; il séduit les auditeurs par des paroles trompeuses, rejette partialement notre conduite approuvée par le concile, et

<sup>1</sup> Petr. de Vin., l. 1, *epist.* 3.

excite contre la sainte Église. Nous ne voulons pas lutter d'injures avec lui ; car en alléguer, au lieu de raisons légitimes, c'est une chose indigne et préjudiciable aux mœurs : opposer humblement la vérité à la fausseté, suivant l'exemple du Christ, cela suffit pour remporter la victoire. Frédéric met en doute et nie que toutes les choses et toutes les personnes soient soumises au Siège de Rome. Celui-là donc qui un jour doit juger les anges du ciel ne pourra juger ce qui est terrestre ? Déjà dans l'Ancien Testament les prêtres déposaient des rois indignes : combien plus le Vicaire du Christ ne le pourra-t-il contre celui qui, sortant authentiquement de l'Église, est dévolu à l'enfer ! Ceux qui sont peu habiles à sonder les rapports originels disent à tort que c'est Constantin qui a donné au Siège apostolique la puissance temporelle, puisque cette puissance lui avait déjà été donnée naturellement et sans condition par le Christ, le vrai roi et prêtre selon l'ordre de Melchisédech. Ce n'est pas seulement la principauté sacerdotale, mais encore la principauté royale, que le Christ a fondée, et il a confié au bienheureux Pierre et à ses successeurs les rênes de l'empire terrestre et de l'empire céleste : ce qui est clairement insinué par la pluralité des clefs. La tyrannie, ce gouvernement sans loi et sans frein, qui auparavant était général dans le monde, Constantin la déposa dans les mains de l'Église, et ce qu'il possédait et faisait avec injustice, il le reçut alors des sources authentiques comme un don honorable.

Même la puissance du glaive est dans l'Église et dérive d'elle : c'est elle qui le remet à l'empereur à son couronnement, afin qu'il en use suivant les lois et qu'il la défende ; elle a le droit de lui commander : Remets ton glaive dans le fourreau ; mais quand l'empereur, au lieu de l'ivraie, coupe les fertiles rejetons ; quand, au lieu des innocents, il protège les malfaiteurs et prévarique ainsi follement contre Dieu et l'Église, ce n'est point usurpation, injustice ou cruauté, de lui ôter le glaive ; il perd insensément et soi-même et le monde. Que n'avons-nous pas fait pour ramener ce pécheur dans le bon chemin ! Mais ni promesses ni serments ne lui sont de rien ; et c'est avec raison que, pour cela, l'Église ne veut point s'en tenir à des cautions innocentes, mais enchaîner par des moyens plus puissants ce nouveau Samson, que des cordes triples et septuples n'ont pu lier.

Ce que dit ici le Pape de la puissance du glaive donnée par le Christ à l'Église, et confiée par elle à l'empereur, nous l'avons déjà vu dans ces paroles du droit germanique : « Comme Dieu s'appelle le prince de la paix, avant de remonter au ciel, il a laissé deux glaives ici-bas sur la terre pour la défense de la chrétienté ; il les a confiés l'un et l'autre à saint Pierre, l'un pour le jugement séculier,

l'autre pour le jugement ecclésiastique. Le glaive du jugement séculier, le Pape le prête à l'empereur. Le glaive spirituel est réservé au Pape même, afin de juger au temps convenable, monté sur un cheval blanc ; et l'empereur doit tenir l'étrier au Pape, pour que la selle ne se déränge. Cela signifie que, si quelqu'un résiste au Pape, en sorte qu'il ne puisse le réduire par le jugement ecclésiastique, l'empereur, ainsi que les autres princes séculiers et les juges, doivent l'y contraindre par la proscription <sup>1</sup>. »

Innocent IV continue dans sa réponse : Avec un artifice coupable, Frédéric cherche à éveiller le soupçon chez les autres rois et princes : comme si de la part du Pape il y avait des prétentions illégitimes ; comme si des innocents avaient à craindre ce qui le frappe, lui le pécheur ; comme si les rapports des autres royaumes chrétiens héréditaires avec le Siège apostolique étaient semblables aux rapports de l'empire électif d'Allemagne et du royaume de Sicile. Celui-ci est un fief pontifical, celui-là uni à la dignité impériale, dignité que le Pape a transportée comme un fief d'Orient en Occident. C'est à lui qu'appartient, ce que personne ne nie, le couronnement de l'empereur, où celui-ci s'oblige par le lien de la fidélité et de la sujétion, suivant la tradition de l'antiquité et l'approbation des temps modernes. Mais pendant que Frédéric avance tant de faussetés sur les dangers de l'autorité de l'Église, pourquoi garde-t-il le silence sur les prétentions des empereurs à la domination universelle et sans limites ? de ces prétentions qui à coup sûr méritent l'attention de tous les princes, et qui, incontestablement, blessent leurs droits ?

Ses plaintes sur les défauts de formes, de citations, de termes, etc., sont de nulle importance. Jamais affaire n'a été délibérée avec autant de maturité, ni examinée avec autant d'exactitude. Même dans les consultations secrètes avec nos frères les cardinaux, toujours nous en avons désigné quelques-uns comme ses avocats, afin qu'on produisît tout ce qu'il était possible d'imaginer pour sa justification, et que l'on discutât la vérité à fond de part et d'autre. Sans offenser Dieu, blesser l'Église et notre conscience, nous ne pouvions procéder autrement que nous n'avons fait, quoique ce fût à regret et avec compassion pour le délinquant. Nous sommes donc prêts à soutenir ce jugement avec une fermeté inébranlable, et à mourir, s'il est besoin, nous et nos frères, en combattant pour la cause de Dieu et de son Église. Nous pouvions juger un absent sur des faits de notoriété publique, de même que Paul a puni sans citation le Corinthien absent, de même que les tribunaux séculiers procèdent contre les

<sup>1</sup> *Préface du droit allemanique* Apud Schilter, t. 2.

criminels de haute trahison. Ou bien n'y a-t-il haute trahison, lèse-majesté, qu'à se rendre criminel envers les membres de l'empereur, mais non envers les ecclésiastiques, ces membres du Christ? Quelle ridicule prétention, de croire que lui, empereur, est au-dessus de toutes les lois et de leur application! Comme un oiseau pris s'empêtre toujours davantage dans le filet par les mouvements qu'il se donne pour en sortir; comme celui qui se lave la bouche avec des mains sales se salit toujours davantage: ainsi fait Frédéric avec ses paroles et ses écrits. Hérétique lui-même, il ose traiter injurieusement les ecclésiastiques de pharisiens! il observe malicieusement qu'il n'y a plus de miracles pour donner crédit à l'Église, tandis que les miracles n'étaient nécessaires que pour la conversion des infidèles, et non à la fin des jours. Et cependant, aujourd'hui même, ces signes ne manquent pas tout à fait. Ce n'est pas pour prévenir un abus excessivement rare, mais par avarice, qu'il voudrait enlever à l'Église ses biens; il offre le baiser de paix, non par amour de la paix, mais comme un loup, pour saisir sa proie et la mettre en pièces <sup>1</sup>.

Si la seconde lettre de Frédéric était capable de faire concevoir aux princes peu réfléchis des craintes chimériques sur l'abus que l'Église romaine pourrait faire contre eux de sa puissance, la réponse du Pape était propre à les rassurer de ce côté, et à leur faire envisager leur véritable danger de l'autre, dans la tendance constante des empereurs allemands à la domination universelle.

Ce dernier fait est la clef de l'énigme, la cause véritable et profonde de cette grande lutte entre les empereurs allemands et l'Église romaine. De bons esprits commencent à s'en apercevoir, mais sans avoir encore la force d'en tirer toutes les conséquences.

Ainsi on lit dans l'historien français des croisades: « Quatre Papes d'un caractère différent, et qui se trouvèrent dans les mêmes circonstances, suivirent la même politique. Frédéric, par ses cruautés, ses injustices, son ambition extrême, justifia souvent les violences du Saint-Siège, dont il fut tour à tour le pupille, le protecteur et l'ennemi; comme ses prédécesseurs, il ne cachait point le projet de relever l'empire des césars, et, sans l'influence des Papes, il est probable que l'Europe aurait suivi le joug des empereurs de la Germanie. La politique des souverains Pontifes favorisait en Allemagne la liberté des villes, l'accroissement et la durée des petits États. Nous ne craignons pas d'ajouter ici que les foudres du Saint-Siège sauvè-

<sup>1</sup> *Codex, epist. Vatic.*, n. 4947, 59. *Codex Vindobon. philog.*, n. 61, fol. 70; n. 305, fol. 83. *Codex palatin. Vatic.*, n. 953, p. 66. Apud Raumer, t. 4, p. 121, et Matth. Paris, p. 460, col. 1.

rent au moins pour un temps l'indépendance de l'Italie, et peut-être celle de la France, qui fut moins maltraitée par la cour de Rome que les royaumes voisins <sup>1</sup>. » Voilà comme Michaud reconnaît dans les empereurs allemands une tendance constante et notoire à la domination universelle et matérielle de César et d'Auguste, à l'asservissement de tous les rois et peuples chrétiens, l'Italie, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne ; voilà comme il reconnaît que c'est aux efforts constants des Papes que l'Europe entière, la France comme les villes libres de Germanie, doit d'avoir conservé sa liberté et son indépendance. D'après cela, on supposerait naturellement que les histoires de toutes les nations européennes portent en tête cette devise : **AUX PONTIFES ROMAINS, L'EUROPE RECONNAISSANTE**. Eh bien ! l'histoire même de Michaud est encore un répertoire de déclamations contre l'ambition et les violences des Pontifes romains, particulièrement pour avoir sauvé l'Europe ingrate.

Ainsi encore, on lit dans une histoire très-moderne de saint Louis : Frédéric, rêvant à son tour la monarchie universelle, tendait constamment à s'affranchir de la suprématie de Rome. Le saint empire d'Allemagne, type du monde féodal, et le saint empire romain, se trouvaient sans cesse en présence. L'empereur faisait appeler par son chancelier tous les autres rois du nom de *rois provinciaux*, et il s'intitulait lui-même : *La loi vivante* <sup>2</sup>. » D'après ces paroles, on supposerait naturellement que le nouveau biographe, qui d'ailleurs est très-français et très-noble, remercierait au moins les Pontifes romains d'avoir préservé la France de devenir une province d'Allemagne, et le successeur de saint Louis un roi provincial de l'empereur allemand. Eh bien ! la nouvelle histoire de saint Louis fatigue par ses déclamations banales contre l'ambition des Papes, précisément dans le temps où, avec l'indépendance et la liberté de l'Europe, ils assuraient la liberté et l'indépendance de la France et de ses rois. Espérons toutefois qu'un jour et la France et l'Europe auront assez d'esprit pour reconnaître à qui elles doivent leur liberté et leur indépendance, et assez de cœur pour en être reconnaissantes.

Innocent IV assura l'an 1245, en particulier, l'indépendance du royaume de Hongrie. Le roi Béla le consultait sur le cas que voici. Trois années auparavant, voyant la Hongrie ravagée par les Tartares, sans aucun espoir de secours, il s'était déclaré vassal de Frédéric, à condition qu'il défendrait son royaume et y enverrait une armée avec

<sup>1</sup> Michaud, *Hist. des crois.*, t. 4, p. 67, 6<sup>e</sup> édit. — <sup>2</sup> *Hist. de S. Louis*, par M. le marquis de Villeneuve-Trans. Paris, 1839, t. 1, p. 238.

son fils. Frédéric n'y envoya ni son fils ni une armée; ce qui, en passant, nous montre combien Matthieu Pâris se trompe quand il avance que Frédéric envoya, à grands périls et à grands frais, une armée nombreuse qui chassa les Tartares de Hongrie. Le roi Béla suppliait donc le Pape de pourvoir à ce que, dans la suite, on ne vint point à abuser de cette circonstance pour prétendre que le royaume de Hongrie était feudataire de l'empire romain. Innocent IV répondit que la condition n'ayant pas été remplie, la cession conditionnelle était non avenue. D'ailleurs, dans l'extrémité où se trouvait le royaume, Frédéric était tenu, comme tous les autres Chrétiens, de le secourir sans aucune promesse ni condition. En conséquence, le Pape, de l'avis des cardinaux, déclare le roi dégagé de son serment et de son hommage. La lettre est datée de Lyon, le 21 août 1245<sup>1</sup>.

Le roi de Norwége, nommé Hacquin, avait demandé un légat au Pape, qui lui envoya le cardinal Guillaume, évêque de Sabine, auparavant évêque de Modène et employé dans les missions du Nord. La lettre par laquelle le Pape le recommande au roi est du 30<sup>me</sup> d'octobre 1246, et sa légation s'étendait en Suède. Hacquin, fils du roi de Norwége de même nom, mais d'une naissance illégitime, était recommandable par toute sorte de vertus. C'est pourquoi, sur sa demande, Innocent IV, usant de la plénitude de sa puissance, lui accorda dispense pour être élevé à la dignité royale et la transmettre à ses enfants légitimes, nonobstant le vice de sa naissance. En effet, le 29<sup>me</sup> de juillet 1247, jour de Saint-Olaf, roi de Norwége et martyr, Hacquin fut couronné solennellement à Bergue, ville épiscopale de son royaume, par le cardinal-légat évêque de Sabine<sup>2</sup>.

Cependant le Pape pressait les princes d'Allemagne d'élire un roi des Romains à la place de Frédéric déposé; il proposait particulièrement Henri, landgrave de Thuringe, beau-frère de sainte Élisabeth de Hongrie. Quelques-uns des électeurs en étaient d'accord, principalement Conrad, archevêque de Cologne; mais le landgrave avait peine à s'y résoudre, aimant mieux jouir paisiblement de son petit État que de s'exposer aux périls de la guerre, surtout contre Frédéric, exercé à la conduite des armées et artificieux. Le Pape en écrivit aux électeurs le 21<sup>me</sup> d'avril 1246, les exhortant à élire le landgrave, et leur promettant, en ce cas, de s'appliquer sans relâche à procurer le bon succès de leurs affaires, En même temps il écrivit au roi de Bohême, Wenceslas IV, aux ducs de Bavière, de Brabant, de Brunswick et de Saxe, qui ne voulaient point faire d'élection, pré-

<sup>1</sup> Raynald., 1245, n. 80. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1246, n. 32-35.

tendant que c'était le moyen de rétablir la paix dans l'Église et dans l'Empire.

Il envoya légat en Allemagne Philippe Fontaine, élu évêque de Ferrare, homme habile et courageux, auquel il donna une grande autorité, même de contraindre par peines temporelles les seigneurs laïques qui refuseraient d'obéir au roi qui serait élu. Le Pape écrivit aussi le 22<sup>me</sup> d'avril aux frères Prêcheurs et aux frères Mineurs, dont la réputation et l'autorité étaient grandes parmi le peuple, de prendre le parti du nouveau roi et d'attirer les Allemands à son obéissance, sitôt qu'il serait élu, par leurs exhortations publiques et particulières, avec promesse d'indulgence.

Enfin le landgrave fut élu roi des Romains par les archevêques de Mayence et de Cologne et quelques seigneurs laïques, en présence du légat; l'élection se fit au château de Hoheim, près de Wurtzbourg, le mardi après le dimanche de l'Ascension, 22<sup>ms</sup> de mai 1246<sup>1</sup>. Aussitôt l'archevêque de Mayence prêcha solennellement la croisade contre tous les infidèles, entre lesquels on comptait Frédéric; et tous les princes et les nobles de cette assemblée se croisèrent. Le même prélat écrivit au Pape la nouvelle de cette élection; et le Pape, dans sa réponse du 9<sup>me</sup> de juin, lui en témoigna sa joie, l'exhortant à encourager le nouveau roi à poursuivre vigoureusement son entreprise, et les princes d'Allemagne à le soutenir, promettant de sa part toutes sortes de secours. En effet, il envoya au roi Henri de grandes sommes d'argent, dont Frédéric eût bien voulu s'emparer. Ses partisans appelaient Henri le roi des prêtres. Le Pape ordonna aussi de publier de nouveau l'excommunication de Frédéric, et de mettre en interdit les terres de ceux qui lui obéiraient.

Le nouveau roi des Romains indiqua une diète à Francfort pour la Saint-Jacques, 25<sup>me</sup> de juillet 1246. Conrad, fils de Frédéric, voulut s'y opposer, et se présenta devant Francfort avec des troupes; mais il fut mis en déroute, laissant au pouvoir de Henri son bagage et sa tente, avec plusieurs de ses nobles. Cette défaite affaiblit beaucoup le parti de l'empereur déposé, et fortifia celui de son adversaire, qui tint tranquillement une diète à Nuremberg et s'avança jusqu'au Danube. L'année suivante 1247, le roi Henri assiégeait la ville de Reutling, lorsqu'il fut surpris et battu par Conrad. Il se retira blessé; une chute de cheval empira la blessure, et la dysenterie s'y étant jointe, il mourut le 17<sup>me</sup> de février 1247. C'est Matthieu Pâris qui parle de cette défaite de Henri

<sup>1</sup> Raynald, 1246, n. 4, note de Mansi. Anonyme d'Erfurt, ainsi qu'une lettre du nouveau roi dans la collection de Hahn, t. 1, p. 248.

et de sa fuite. Le chroniqueur anonyme d'Erfurt, qui naturellement était mieux informé, ne parle ni de défaite ni de blessure, mais dit simplement : Le roi Henri, ayant fait une seconde expédition en Bavière et en Souabe, tomba malade par suite des mouvements excessifs qu'il s'était donnés; il retourna à la Wartbourg, où, la maladie ayant empiré, il mourut le treize des calendes de mars <sup>1</sup>.

Le Pape, sensiblement affligé de cette mort, envoya quatre légats en différents endroits de la chrétienté, savoir : en Allemagne, en Italie, en Espagne, et le quatrième en Norwége. Le légat d'Allemagne était Pierre Capoce, noble romain, cardinal du titre de Saint-Georges. Il assembla près de Cologne, à la Saint-Michel, un concile des évêques qu'il put réunir; et le jeudi suivant, 3<sup>me</sup> d'octobre, le comte Guillaume de Hollande fut élu roi des Romains par les trois archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, le roi de Bohême, le duc de Brabant, et plusieurs autres évêques et seigneurs. Le nouveau roi était un jeune homme d'environ vingt ans, bien fait de sa personne et soutenu par de grandes alliances. Il avait pour lui le duc de Brabant, son oncle, les comtes de Gueldres et de Loos, l'archevêque et la ville de Cologne, l'archevêque de Mayence, l'archevêque de Trèves et celui de Brême, avec leurs suffragants; les évêques de Wurtzbourg, de Strasbourg, de Munster et de Spire, comme témoignent plusieurs lettres du Pape adressées à ces princes et datées du 20<sup>me</sup> de novembre. Il écrivit aussi à son légat et aux frères Prêcheurs d'exhorter à la croisade qu'il avait déjà publiée contre Frédéric. Mais plusieurs princes d'Allemagne le reconnaissaient toujours pour empereur, savoir, le duc de Saxe, le duc de Bavière, le margrave de Misnie, la noblesse d'Autriche et de Styrie, l'archevêque de Magdebourg, les évêques de Passau et de Frisingue; et tout ce que put faire le Pape, fut d'ordonner à son légat de citer ces prélats pour venir à Lyon comparaître devant lui, et d'employer les censures contre les laïques <sup>2</sup>.

Quant à la Sicile, qui était proprement un fief de l'Église romaine, le Pape y envoya, dès l'an 1246, deux cardinaux en qualité de légats, avec des lettres pour le clergé, la noblesse et le peuple des villes et des campagnes. Bien des gens s'étonnent, leur disait le Pape, qu'accablés sous l'opprobre de la servitude, opprimés dans vos personnes et dans vos biens, vous ayez négligé de chercher, comme l'ont fait les autres nations, un moyen de vous assurer à vous-mêmes les douceurs de la liberté. Mais le Siège apostolique vous excuse d'après la

<sup>1</sup> Apud Raynald., 1247, n. 1, note de Mansi. — <sup>2</sup> Raynald et Raumer.



crainte qui paraît s'être emparée de vos cœurs sous le joug d'un nouveau Néron ; il ne sent pour vous que de la pitié et une affection paternelle ; il cherche si son secours pourrait soulager vos peines, ou même vous procurer la joie d'un affranchissement complet. C'est pour cela que notre prédécesseur, de pieuse mémoire, le pape Grégoire, a souffert les angoisses du cœur jusqu'au dernier moment de sa vie mortelle ; c'est pour cela que nous-même, et lorsque nous étions encore dans les degrés inférieurs, et depuis que, sans aucun mérite de notre part, nous avons été fait pasteur de l'Église universelle, nous poussons de profonds et amers soupirs, criant au Seigneur du fond de notre cœur, afin qu'il daigne vous mettre de nos jours au rang des hommes libres.

Comme l'accomplissement de nos désirs tardait indéfiniment, voulant détourner des œuvres de sa perversité accoutumée le ministre de la séduction, le perturbateur de notre siècle, le contempteur de la foi chrétienne, le persécuteur de l'Église, l'oppresser assidu de notre humilité, en un mot, Frédéric, nous avons beaucoup mieux aimé, à travers bien des travaux et des douleurs, nous rendre en des lieux éloignés. Là, ayant reconnu, après les ennuis d'une longue attente, que ledit persécuteur ne cherchait autre chose que d'anéantir l'Église et de l'asservir à un joug déplorable, nous l'avons, avec l'approbation du saint concile, justement privé de la dignité royale et impériale, comme refusant opiniâtrément de renoncer à l'iniquité ; nous l'avons fait dans la confiance que la divine miséricorde mettrait un terme salutaire, principalement à vos angoisses, et en même temps à celles de beaucoup d'autres ; terme que, par la grâce de Dieu, nous espérons très-prochain, l'univers s'étant soulevé contre cet impie, et beaucoup de nobles du royaume lui formant opposition, désirant pour eux et pour vous, ainsi que pour vos descendants, le bonheur de la liberté. Nous vous conjurons tous, par la miséricorde divine, et vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, de nous réjouir promptement, nous et nos frères qui gémissions sur votre affliction, en rejetant la domination de cet homme condamné, à qui vous n'êtes plus tenus en rien, étant totalement déliés par nous du serment de fidélité, et de revenir sans délai au sein de l'Église romaine, votre mère, dont vous êtes les enfants d'une manière spéciale.

Vous donc, qui géissez sous le poids de l'oppression, qui, par des exactions continuelles, voyez avec douleur dévorer votre substance, vous voyez clairement, vous sentez ce qui vous est expédient et ce que notre âme désire de vous. Cherchez donc de votre côté, dans un cœur vigilant, comment vous pourrez faire tomber de votre cou la chaîne de la servitude, comment vous pourrez faire fleurir votre

communauté dans la liberté et la paix. Que le bruit se répande, parmi les nations, qu'ainsi que votre royaume est distingué par sa noblesse et par son admirable fertilité, ainsi, avec l'appui de la Providence divine, il réunit encore à ses autres prérogatives la gloire d'une liberté assurée <sup>1</sup>. Cette lettre est du 26<sup>me</sup> d'avril 1246.

Mais, dès auparavant, il y avait eu dans ce royaume et parmi les confidants mêmes de Frédéric, une conspiration contre lui, comme on le voit par la lettre qu'il en écrivit aux rois et aux princes, en date du 26 avril. Il insinue que le Pape était l'auteur de cette conjuration : ce que l'équité ne permet nullement de croire sur le dire d'un ennemi si peu scrupuleux sur le mensonge. Une chose dont on ne saurait douter, c'est ce que Frédéric nous apprend lui-même de ses propres courtisans, savoir, que plusieurs lui avaient offert avec instance d'aller tuer le Pape et les cardinaux <sup>2</sup>.

Cette lettre fut écrite, au nom de Frédéric, par son chancelier et confident Pierre des Vignes. Ce fut probablement la dernière que Pierre écrivit ; car, peu de temps après, il eut les yeux crevés par ordre de son maître, pour avoir été convaincu ou soupçonné d'avoir voulu l'empoisonner. Voici comment le moine anglais Matthieu Pâris raconte le fait. Frédéric étant tombé grièvement malade, les médecins lui conseillèrent une purgation, puis un bain préparé exprès pour son mal. Or, le docteur Pierre des Vignes, confident de Frédéric, avait auprès de lui un médecin, qui fut chargé de préparer la médecine et le bain, et, par le conseil de Pierre, y mêla du poison mortel. Frédéric fut averti du complot, et, quand le médecin vint avec Pierre lui présenter le breuvage, il lui commanda d'en boire le premier, ayant mis des gardes derrière, afin qu'ils ne pussent échapper. Le médecin, surpris et effrayé, feignit de faire un faux pas, et, se laissant tomber en avant, répandit la plus grande partie du breuvage ; mais Frédéric fit donner le peu qui restait à des criminels condamnés, qui moururent aussitôt. Il fit pendre le médecin et aveugler Pierre des Vignes, et, après l'avoir promené en plusieurs villes d'Italie, il le livra aux Pisans, qui le haïssaient à mort ; mais Pierre prévint leur vengeance et se cassa la tête contre une colonne à laquelle on l'avait attaché <sup>3</sup>.

Voilà ce que dit Matthieu Pâris ; mais il est seul à le dire. La plupart des auteurs italiens regardent Pierre des Vignes comme victime de l'envie et de la jalousie. L'un d'eux remarque que Frédéric avait l'habitude d'humilier ceux qu'il avait élevés, et de leur enlever ce

<sup>1</sup> Apud Raynald., 1246, n. 11-13. — <sup>2</sup> Petr. de Vin., l. 2, *epist.* 10. — <sup>3</sup> Matth. Pâris, 1249.

qu'il leur avait donné, suivant son axiome : Je n'engraisse jamais de porc, que je n'aie au moins un jambon <sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit de la vraie cause de cette hideuse tragédie, toujours nous fait-elle sentir quel homme c'était que Frédéric II, ou de quels hommes il s'entourait : ce qui revient au même.

Dès le mois de novembre 1240, Frédéric chassa de son royaume de Sicile tous les frères Prêcheurs et les frères Mineurs, n'en laissant à chacune de leurs maisons que deux pour la garder, encore fallait-il qu'ils fussent natifs du royaume. Deux frères Mineurs de Sicile étant venus se plaindre au bienheureux Gilles ou Égidius d'Assise que Frédéric les avait chassés de leur pays, il leur dit : Vous avez tort de parler ainsi. Des frères Mineurs ne peuvent être chassés de leur patrie, puisqu'ils n'en ont point sur la terre : étant hors du monde, ils ne se mettent pas en peine où ils demeurent dans le monde, n'ayant aucun lieu qu'ils puissent appeler le leur : leur patrie est partout. Vous avez donc péché contre Frédéric, quoiqu'il soit grand pécheur ; vous l'avez calomnié : il vous a fait plus de bien que de mal, vous donnant occasion de mérite, sans vous ôter votre patrie. Ainsi parlait ce vrai disciple de saint François <sup>2</sup>.

Une autre fois il déplorait les souffrances d'une ville assiégée par le parti de Frédéric, et disait qu'il fallait en avoir beaucoup de compassion. Cependant, ajouta-t-il, Dieu a voulu que les habitants de cette ville fissent pénitence et fussent humiliés, parce que bien des fois ils ont traité cruellement leurs voisins, qu'ils surpassaient en force. Mais, objecta un religieux, si Dieu l'a voulu, comme vous dites, nous ne devons pas compatir à leurs maux, mais plutôt nous en réjouir, puisque tout homme doit conformer sa volonté à celle de Dieu. Le bienheureux Égidius répondit : Supposons qu'un roi ait porté un édit, que quiconque commettrait tel crime, serait décapité ou pendu ; supposons que le fils du roi, ayant commis le crime en question, soit conduit au supplice par ordre de son père. Croyez-vous que ce serait une chose agréable au roi si les hommes en étaient bien aises et disaient : Réjouissons-nous, parce que le roi conduit son fils à la mort ? Une joie pareille, au lieu de plaire au roi, lui déplairait très-fort. Ainsi en est-il dans cette circonstance <sup>3</sup>.

Quoique frère Égidius ne fût point instruit dans les lettres, il était néanmoins si éclairé par les lumières d'en haut, qu'il surpassait même les hommes les plus versés dans les lettres divines. Deux frères

<sup>1</sup> Quod nunquam nutrisset aliquem porcum cujus non habuisset axungiam. Apud Raumer, t. 4, p. 596. — <sup>2</sup> Apud Vadding., 1238, n. 1. — <sup>3</sup> Acta SS., 23 april. Dicta B. Ægidii, n. 58.

Dominicains étant venus le voir, l'un d'eux dit, au milieu de leurs pieux entretiens, que saint Jean, au commencement de son Évangile, avait dit de Dieu des choses sublimes et ineffables. — Au contraire, dit Égидius, saint Jean n'a rien dit de Dieu. — Que dites-vous, mon père ? reprit le Dominicain. Saint Augustin ne témoigne-t-il pas que, si saint Jean avait parlé d'une manière plus sublime, le monde entier n'aurait pu le comprendre ? ne dites donc pas qu'il n'a rien dit de Dieu. — Je persiste toutefois dans mon sentiment, répondit Égидius, et je répète qu'il n'a presque rien dit de Dieu. — Comme le père Dominicain en témoignait de la peine, frère Égидius expliqua sa pensée par cette comparaison : Voyez-vous cette montagne si haute ? Si elle consistait tout entière en grains de millet, et qu'un petit oiseau en mangeât tous les jours, quelle portion croyez-vous qu'il en consommerait même en cent ans ? — Le Dominicain répondit : Quand même il en mangerait pendant mille ans, ce ne serait encore rien en comparaison du reste de la montagne. — Eh bien ! reprit Égидius, ainsi en est-il de l'incommensurable Divinité ; la montagne de la perfection divine est si grande et si infinie, que saint Jean, comme ce petit oiseau, n'a rien dit de Dieu, si vous considérez sa majesté souveraine. — Cette réponse pénétra d'une sensible consolation les deux Dominicains, et ils quittèrent le bienheureux Gilles remplis de joie <sup>1</sup>.

Un jour deux cardinaux vinrent à lui pour entendre de sa bouche les paroles de vie. Au moment de le quitter, ils le supplièrent de prier pour eux. Il leur répondit : Quel besoin y a-t-il que je prie Dieu pour vous, puisque vous avez une foi et une espérance plus grandes que moi ? — Comment cela ? lui demandèrent-ils. — Égидius répondit : Parce que vous, avec tant de richesses, d'honneurs et de prospérités en ce monde, vous espérez la miséricorde de Dieu ; tandis que moi, avec tant de souffrances et de misères, je crains d'être damné. — Cette parole les pénétra d'une sincère componction, et ils s'en allèrent meilleurs <sup>2</sup>.

Une autre fois un frère lui demanda de prier Dieu pour lui. — Mais, lui dit Égидius, priez vous-même pour vous. Pourquoi envoyer un autre à votre place et rester assis pendant ce temps, lorsque vous pouvez vous-même faire le voyage ? — L'autre ayant répondu qu'il était un pécheur, mais Égидius un ami de Dieu, et pouvant ainsi prier avec confiance et pour lui et pour les autres, Égидius lui répondit : Mon frère, si toutes les places de cette ville étaient pleines d'or et d'argent, et qu'on eût publié que chacun peut le prendre, en

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 23 april. *Dicta Ægidii*, n. 90. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 71.

enverriez-vous un autre à votre place pour le prendre en votre nom ? Je pense que vous iriez vous-même, et que vous ne vous fieriez pas trop à autrui. Or, Dieu a ainsi rempli le monde entier, et chacun peut le trouver ; allez-y donc vous-même, et n'en envoyez pas un autre à votre place <sup>1</sup>.

La prière, disait-il, est le commencement et le complément de tout bien. La prière illumine l'âme, et par elle on reconnaît le bien et le mal. Tout pécheur doit prier le Seigneur de lui faire connaître sa misère et ses péchés, ainsi que ses bienfaits. Qui ne sait prier, ne connaît pas Dieu. Tous ceux qui sont pour être sauvés, s'ils ont l'usage de la raison, doivent nécessairement à leur fin recourir à la prière. Supposons une femme d'une grande pudeur et simplicité, ayant un fils unique, qui, pour quelque offense, est pris par le roi et traîné au supplice. Cette veuve, si pudique et si simple, n'irait-elle pas, les cheveux épars et le sein découvert, crier à haute voix pour la délivrance de son fils, et supplier le roi ? Et qui enseignerait à cette personne si simple à prier pour son fils ? L'amour et la nécessité pousseraient cette femme si simple, et qui franchissait à peine le seuil de sa porte, à parcourir, comme une effrontée, les places publiques, se lamentant au milieu des hommes, et de simple devenant sage et hardie. De même celui-là saurait et voudrait bien prier qui connaîtrait vraiment ses pertes, ses maux et ses péchés <sup>2</sup>.

Un frère lui dit un jour qu'on devrait s'affliger lorsque, dans la prière, on ne peut pas trouver la grâce de la dévotion. Frère Gilles lui répondit : Moi, je vous conseille de faire tranquillement votre affaire ; car si vous aviez un peu de bon vin dans un baril, et qu'il y eût beaucoup de lie sous ce vin, voudriez-vous secouer le baril pour mêler le vin et la lie ensemble <sup>3</sup>.

Un autre lui dit : Je suis souvent tenté, et d'une tentation très-mauvaise ; bien des fois j'ai prié le Seigneur de me l'ôter, et il ne me l'ôte pas. Frère Gilles lui répondit : Il en est des tentations comme d'un laboureur qui entreprend de défricher une forêt d'arbres et de buissons dans son terrain, pour en faire un guéret et y semer du grain. Il endure bien des travaux, des sueurs et des inquiétudes avant que le grain ne soit récolté. Plus d'une fois il est comme à se repentir d'avoir entrepris une telle besogne, à cause des fatigues et des angoisses qui naissent continuellement du travail même. Il voit d'abord la forêt à extirper, et il ne voit pas de grain ; ensuite il coupe les arbres avec beaucoup de travaux, et ne voit pas de grain ; troisièmement, il arrache les racines des arbres avec beaucoup d'efforts,

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 23 april. *Dicta B. Ægidii*, n. 84. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 39. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 40.

et ne voit pas encore de grain ; quatrièmement, il défriche la terre et l'arrange, et il n'y voit pas encore le froment pour lequel il a déjà tant travaillé ; cinquièmement, il laboure la terre une seconde fois ; sixièmement, il l'ensemence ; septièmement, il la sarcle ; huitièmement, il la moissonne ; neuvièmement, il bat le blé, et tout cela, il le fait avec un grand travail ; dixièmement, il dépose le blé au grenier avec joie, ne se souvenant plus de tous ses travaux, les bénissant, au contraire, à cause de la joie que lui donne la quantité du fruit <sup>1</sup>.

Un autre se plaignit à lui de ce que ses frères le surchargeaient de tant d'occupations, qu'à peine pouvait-il se trouver à la prière : en conséquence, il lui demandait la permission de se retirer dans un ermitage pour y servir Dieu plus tranquillement. Égidius lui dit : Si vous alliez trouver le roi de France pour lui demander mille livres d'argent, ne vous dirait-il pas avec raison : A quoi pensez-vous, de me faire une pareille demande ? que m'avez-vous fait, pour que je vous donne une somme aussi considérable ? Mais, si auparavant vous aviez fait pour lui quelque chose de grand et de difficile, qui fût digne d'une telle récompense, oh ! alors vous demanderiez avec hardiesse et justice. Si donc vous voulez que Dieu vous exauce dans votre demande, travaillez d'abord pour lui <sup>2</sup>.

Ce roi de France était saint Louis, animé du même esprit que le bienheureux Égidius. Il aimait les religieux de Saint-François et de Saint-Dominique comme lui-même. Il disait que, s'il pouvait se partager en deux, il donnerait la moitié aux uns et la moitié aux autres.

Un jour le saint roi fit un pèlerinage pour visiter les sanctuaires de Rome et des environs. Ayant entendu parler de la merveilleuse sainteté du frère Gilles, il résolut d'aller le trouver. Il se rendit à Pérouse, où on lui avait dit qu'il était. Arrivé à la porte du monastère, comme un pèlerin inconnu, avec très-peu de ses familiers, il demanda au portier où était le frère Gilles, mais sans se faire connaître lui-même. Le portier dit à Gilles qu'un pèlerin devant la porte demandait à lui parler. Le bienheureux frère connut aussitôt par l'esprit que c'était le roi de France, et courut à lui en toute hâte : on eût dit un homme ivre. Dès qu'ils s'aperçurent l'un l'autre, ils s'embrassèrent avec une joie extrême, comme si depuis longtemps ils avaient été amis intimes ; ils se tenaient ainsi à la porte, avec toutes les marques de la plus vive tendresse, mais sans se dire un mot l'un à l'autre. Enfin ils se quittèrent sans avoir proféré une parole.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 23 april. *Dicta B. Ægidii*, n. 36. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 78.

Gilles étant revenu dans sa cellule, un frère lui demanda quel était donc ce pèlerin qui lui avait témoigné tant de bienveillance. — Mais, répondit-il, c'est Louis, le très-chrétien roi de France! — Les frères furent bien chagrins et bien honteux de ce que Gilles n'avait rien dit à un si grand prince; ils lui dirent : Comment, ce puissant roi est venu vous voir du fond des Gaules, et vous n'avez pas voulu lui dire un seul mot? — Ne vous étonnez pas, mes frères, répondit Gilles, si je n'ai rien dit à ce roi, car, dès que nous nous sommes embrassés et baisés mutuellement, nous avons été inondés d'une si grande lumière de la sagesse divine, que le cœur de l'un était ouvert à l'autre, et que nous voyions sans rien dire ce que nous allions nous dire de bouche, et cela beaucoup mieux que nous n'aurions pu dire ou entendre extérieurement. Or, ce que nous y avons entendu du Seigneur, nous ne pouvons l'exprimer par le son de la voix, par le défaut de la langue humaine, qui ne saurait expliquer les secrets de Dieu que par l'enveloppe des figures; si nous nous étions parlé de bouche, nous aurions été un obstacle à nous-mêmes au dedans. Sachez donc, bien-aimés frères, que ce roi de France a été comblé d'une consolation plus grande que moi je ne puis dire et vous comprendre, et que nous nous sommes quittés avec une joie immense <sup>1</sup>.

Dans ces faits et dans ces paroles on reconnaît un monde bien différent de celui où s'agitait Frédéric II avec sa politique athée, avec ses amis traîtres ou trahis. C'est comme du ciel à l'enfer.

Cependant, malgré toutes ses bravades, malgré tous ses efforts pour circonvenir les rois et les peuples par ses lettres et ses émissaires, Frédéric commençait à sentir le poids de l'anathème. Il implora la médiation de saint Louis pour rentrer en grâce avec le Pape, pendant que sous main il poussait les seigneurs de France à se liguier contre le clergé. Saint Louis, accompagné de ses trois frères, de sa mère et de plusieurs grands du royaume, eut avec Innocent IV deux entrevues à Lyon suivant Guillaume de Nangis, à Clugny suivant d'autres. Les conférences furent très-secrètes. Matthieu Pâris, qui n'y était pas, prétend que le saint roi en sortit fort mécontent de ce que le Pape n'avait pas plus de confiance dans les nouvelles promesses et protestations de Frédéric. Nicolas de Courbe, qui accompagna le Pape à Clugny, fait entendre le contraire. D'ailleurs, les faits témoignent assez que le Pape avait raison.

Matthieu Pâris lui-même nous apprend que, pendant ces négociations de Frédéric, plusieurs de ses partisans entreprirent sur la vie du pontife. Un chevalier, nommé Raoul, mécontent de Frédéric,

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 23 april. *Dicta B. Ægidii*, n. 87.

vint à Lyon, où il se trouva logé en même hôtellerie avec le docteur Gauthier d'Ocre, conseiller de l'ex-empereur. Celui-ci l'exhorta à rentrer à son service, et lui persuada de tuer le Pape pour mieux regagner les bonnes grâces de son maître. Ils engagèrent dans la conjuration leur hôte, nommé Renaud, qui, étant connu du Pape et de ses officiers, devait leur donner les moyens pour l'exécution. Là-dessus Gauthier partit; mais Renaud, étant tombé malade et se voyant près de mourir, découvrit tout à son confesseur. Sitôt qu'il fut mort, le confesseur en avertit le Pape. Raoul fut pris : il nia d'abord; mais, étant mis à la question, il confessa tout. Vers le même temps, on prit à Lyon, pour le même sujet, deux chevaliers italiens qui assurèrent que quarante autres avaient conjuré la mort du Pape, et que, quand même Frédéric ne serait plus au monde, aucune crainte de la mort ne les empêcherait de mettre le Pape en pièces, croyant en cela faire une œuvre agréable à Dieu et aux hommes <sup>1</sup>. Voilà ce que nous apprend Matthieu Pâris sur l'année 1247.

Frédéric avait offert et demandé au Pape de venir en sa présence pour se justifier du soupçon d'hérésie. Le Pape lui avait accordé sa demande, mais à condition qu'il viendrait avec peu de monde. Frédéric, ayant gagné le comte de Savoie, se préparait à surprendre Lyon et le Pape avec une armée formidable. A la première nouvelle de cette déloyauté, le roi saint Louis de France, ses trois frères, Robert, comte d'Artois; Alphonse, comte de Poitou; Charles, comte d'Anjou, leur mère, la reine Blanche; plusieurs barons du royaume, notamment le sire Archambaud de Bourbon <sup>2</sup>, offrirent au Pape de marcher en personne jusqu'en Italie, avec toutes leurs forces, à la défense de l'Église et de son chef. Innocent IV, ainsi que les cardinaux, en éprouva une joie infinie. Il écrivit au saint roi, à ses trois frères et à leur mère, les lettres les plus affectueuses pour les remercier de leur dévouement filial; toutefois, il les prie de ne se mettre en marche que quand il leur en aura donné de nouveaux avis, car il espérait encore que l'ennemi de l'Église reviendrait à de meilleurs sentiments <sup>3</sup>.

Frédéric, marchant sur Lyon, était à Turin, quand il apprit que la ville de Parme avait quitté son parti pour embrasser la cause de l'Église et de son chef. Transporté de colère, il retourna sur ses pas avec son armée, et vint assiéger Parme. Pour montrer aux habitants à qui ils avaient affaire, dès le premier jour du siège, il fit trancher la tête à quatre prisonniers parmesans, deux gentilshommes et

<sup>1</sup> Matthieu Pâris, 1247, p. 486. — <sup>2</sup> Nicol. de Curbio. Murat., t. 3, p. 592. —

<sup>3</sup> Raynald., 1247, n. 12-16.



deux bourgeois, annonçant en même temps que, jusqu'à ce que la ville fût rendue, chaque jour serait marqué par une exécution semblable. Mille Parmesans étaient alors enfermés dans les prisons impériales. Le jour suivant, deux autres furent décapités tout près de la ville. Tout le reste était menacé du même sort, lorsque les soldats de Pavie, qui servaient dans le camp de Frédéric, le supplièrent de leur accorder la vie de ces prisonniers. Nous sommes venus, dirent-ils, pour combattre les Parmesans, mais armés et sur le champ de bataille, non pour leur servir de bourreaux. Cette remontrance fléchit l'ex-empereur. Il ne fit plus périr de Parmesans de cette mort, mais il en périt un grand nombre dans les prisons par la puanteur et la terreur. Leurs parents se réjouissaient plus de leur mort que de leur vie <sup>1</sup>.

L'hiver approchait; Frédéric fit bâtir, pour lui servir de camp, une ville nouvelle qu'il appela Vittoria ou Victoire : c'est là qu'après la réduction de Parme, il se promettait de transporter tous ses habitants. En attendant, les Sarrasins furent chargés d'apporter dans la ville nouvelle les matériaux de toutes les maisons qu'ils avaient démolies dans le Parmesan. Dans la ville assiégée, se trouvait le légat de Lombardie, Grégoire de Montelongo, avec un renfort de Milanais et d'autres Lombards. Comme on connaissait la cruauté de Frédéric, on résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité; on fit des prières publiques, et on consacra à la sainte Vierge Marie la ville de Parme, représentée en argent de manière qu'on y distinguait les principaux édifices.

Le 18 février 1248, l'ex-empereur Frédéric, qui relevait de maladie, alla se divertir à la chasse aux faucons. Son armée se livra elle-même à des amusements, comme un jour de fête. Les assiégés, quoiqu'une partie de leurs forces fussent absentes pour une expédition assez lointaine, résolurent de profiter de l'occasion et de faire une sortie. Tous supplièrent la sainte Vierge, dont l'image flottait dans leurs étendards, de défendre les opprimés et de les délivrer des mains d'un dragon furieux qui menaçait de les engloutir. Les Parmesans atteignirent Vittoria, sans qu'on les eût presque remarqués. Quand on s'en aperçut, Thaddée de Suesse, qui commandait à la place de Frédéric, dit en ricanant : Enfin, voilà que les souris sortent de leurs trous. Mais avant que les impériaux pussent prendre leurs armes ni se mettre en ordre de bataille, ils furent attaqués avec la plus grande vigueur; des femmes mêmes, avec des cardes et des faucilles attachées à des perches, tiraient les cavaliers en bas de

<sup>1</sup> *Chron. Parm.*, apud Murat., t. 13, p. 772.

leurs chevaux. Au même instant, un violent incendie s'étendit sur toute la ville de Vittoria, de manière que la mort était encore plus à craindre par les flammes que par le glaive. Thaddée de Suesse tomba grièvement blessé ; il avait les deux mains coupées. Les Parmesans, l'ayant pris, le hachèrent en pièces. Ainsi périt l'avocat de Frédéric au concile de Lyon.

Frédéric, qui était à une lieue de là, chassant aux faucons, ne connut, ne soupçonna même cet effroyable désastre, que quand il aperçut une immense fumée du côté de Vittoria. Si promptement qu'il revint, il trouva la ville réduite en cendres et son armée en déroute. Lui-même fut entraîné par les fuyards jusqu'à Crémone. Il y eut quinze cents hommes tués et trois mille prisonniers, parmi lesquels tous les chambellans et les officiers de la cour impériale.

Le butin surpassa toute attente ; il consistait non-seulement en armes, bêtes de somme, tentes, bagages et choses semblables, mais on prit encore l'étendard des Crémonais, le diadème impérial, le sceau de l'Empire, le sceptre et la couronne. Cette couronne, qui était d'or, garnie des pierres les plus précieuses, et que Frédéric avait placée si fièrement sur sa tête quand il eut appris sa déposition, fut trouvée par un petit homme qu'à cause de sa mine grotesque on appelait Courte-Jambe. Il mit la couronne impériale sur sa tête, d'autres le placèrent lui-même sur leurs épaules, et il entra ainsi triomphalement à Parme, au milieu des dérisions contre Frédéric. La ville acheta la couronne deux cents livres pesant d'argent, et fit déposer dans la sacristie de la principale église toutes les images et reliques trouvées dans le camp. Chacun mit la moitié de son butin dans la caisse publique, sans qu'il y eût à ce sujet le moindre différend, tant étaient grandes la joie et la bonne disposition de tout le monde. En général, les Parmesans, dans leur prospérité, n'oublièrent point l'humilité ; ils écrivirent à leurs confédérés : A Dieu seul appartient l'honneur de la victoire. Ils firent peindre dans l'église principale un tableau qui représentait la sainte Vierge, saint Hilaire et saint Jean-Baptiste, avec cette inscription : Les ennemis fuient, parce que la Vierge protège Parme <sup>1</sup>.

La joie du Pape fut aussi grande que la douleur de l'ex-empereur. Peu après sa défaite, celui-ci apprit encore que son fils Conrad, qu'il avait chargé de l'administration du royaume de Germanie, venait d'éprouver plusieurs échecs en combattant contre le nouveau roi des Romains, Guillaume, comte de Hollande, récemment couronné à

<sup>1</sup> *Chron. Parm.* Salimbeni, etc., apud Raum., t. 4, p. 173 et seqq. Raynald., 2148, n. 17-20.

Aix-la-Chapelle. S'il faut en croire Matthieu Pâris, Conrad fut même réduit à se sauver d'Allemagne en Italie auprès de son père <sup>1</sup>.

Accablé de tant de revers, Frédéric écrivit de nouveau au saint roi de France, pour le prier de négocier sa paix avec le Pape. Mais quelles étaient les dispositions intimes de son cœur, on le voit par le fait suivant. Depuis trois mois Frédéric tenait en prison l'évêque d'Arezzo, Marcellin, issu d'une famille très-noble d'Ancône, et plus distingué encore par son dévouement pour la cause de l'Église. Trois jours avant la défaite de Vittoria, il envoya à cette nouvelle ville l'ordre de pendre l'évêque, que l'on gardait au château de Plamien. Les satellites de l'ex-empereur, ayant reçu cet ordre atroce, pressèrent l'évêque Marcellin d'excommunier publiquement le Pape, les cardinaux et les autres prélats de leur communion, et de jurer fidélité à Frédéric, lui promettant, à ce prix, non-seulement l'impunité, mais de grandes richesses. L'intrépide évêque répondit qu'il avait excommunié plusieurs fois Frédéric et les siens, et à l'instant même il réitéra l'excommunication. Comme il savait qu'on allait le conduire au supplice ou plutôt au martyre, il reçut tous les sacrements de l'Église. Il s'attendait à être noyé dans un précipice, lorsqu'il comprit qu'il devait être traîné par la ville et périr sur un gibet, il chanta le *Te Deum* et le *Gloria in excelsis* à haute voix. Il demandait d'être traîné au gibet dans l'état où le Sauveur fut attaché à la croix ; mais parce que les femmes et les enfants pleuraient autour de lui, on ne lui permit pas de se dépouiller de tous ses vêtements. Les Sarrasins, qui servaient de bourreaux, lui lièrent les pieds et les mains, lui bandèrent les yeux et l'attachèrent par la tête à la queue d'un cheval. Cependant, malgré les coups d'éperon, on ne put faire avancer l'animal d'un pas, jusqu'à ce que l'évêque martyr eût terminé le psaume et l'oraison qu'il avait commencés, et donné permission de partir. Il fut donc ainsi traîné par la ville jusqu'aux fourches patibulaires, de même que s'il eût été un exécrationnable parricide. Pendant qu'on le traînait, il confessait publiquement ses fautes aux frères Mineurs qui l'assistaient des deux côtés. Il confessa entre autres que la sensualité murmurant lui conseillait, s'il était possible, d'éviter le martyre qu'il avait désiré étant libre. Les moindres fautes qui lui revenaient à la mémoire, il ne cessait de les confesser ainsi publiquement, pardonnant de bon cœur à tous ses ennemis, et souffrant avec patience les maux qu'ils lui faisaient. Il fut pendu le premier dimanche de carême, huitième jour de mars 1248, à peu près à l'heure où le Sauveur monta sur la croix. C'était dix-huit jours

<sup>1</sup> Matthieu Pâris, p. 502.

après le désastre de Vittoria, et Frédéric avait eu tout le temps pour rentrer en lui-même et revenir sur sa cruelle sentence. Le corps de l'évêque martyrisé fut gardé au gibet pendant trois jours. Les frères Mineurs le déroberent et lui donnèrent la sépulture ; mais il fut déterré, traîné dans la boue et remis au gibet, jusqu'à ce qu'il vint un ordre particulier de l'ex-empereur pour l'en ôter.

Le cardinal Rainier écrivit à ce sujet une lettre pathétique, dans laquelle il rapporte encore que, peu auparavant, près de Narni, les Sarrasins avaient attaché à la queue d'une bête de somme l'image du Crucifix, de la sainte Vierge et d'autres saints ; qu'ensuite, ayant rompu les bras et les jambes du Crucifix, ils l'attachèrent, ainsi que les autres images, à leurs boucliers, afin que, dans la guerre, les Chrétiens fussent contraints de tirer dessus leurs traits et leurs flèches. En conséquence de ces faits et d'autres, le cardinal exhorte les fidèles, non sans raison, à préférer la croisade contre Frédéric à celle de la terre sainte, étant une chose plus pressante de défendre la chrétienté au dedans qu'au dehors <sup>1</sup>.

Tandis qu'un souverain d'Allemagne troublait et déshonorait ainsi l'humanité chrétienne, le souverain de France se préparait à la glorifier aux yeux du ciel et de la terre, par des vertus plus éclatantes que toutes les victoires et toutes les conquêtes.

Le saint roi Louis avait pris la croix au mois de décembre 1244, lorsqu'il revint de la mort à la vie, dans la grande maladie qu'il fit à Pontoise. Au mois d'octobre de l'année suivante 1245, pendant qu'on prêchait la croisade dans toutes les églises du royaume, il tint un parlement à Paris où se trouvèrent les chefs du clergé et de la noblesse. Le cardinal-légat, Eudes de Châteauroux, y renouvela les exhortations adressées par le chef de l'Église à tous les fidèles. Le saint roi joignit ses exhortations à celles du cardinal. Aussitôt ses trois frères, Robert, comte d'Artois ; Alphonse, duc de Poitiers ; Charles, duc d'Anjou, s'empressèrent de prendre la croix. La reine Marguerite, la comtesse d'Artois, la duchesse de Poitiers firent le serment d'accompagner leurs époux au delà des mers.

Avec les frères du roi se croisèrent les archevêques de Reims, de Sens et de Bourges, les évêques de Beauvais, de Laon et d'Orléans. Parmi les grands vassaux de la couronne qui jurèrent alors de quitter la France pour aller combattre les Musulmans en Asie, on remarque Pierre de Dreux, duc de Bretagne, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et plusieurs autres seigneurs dont l'ambition jalouse avait si longtemps troublé le royaume. On voyait sur leurs

<sup>1</sup> Apud Matth. Pâr., 1249, p. 510. Raynald., 1248, n. 20-22.

traces le duc de Bourgogne, Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, les comtes de Dreux, de Bar, de Soissons, de Blois, de Rethel, de Montfort et de Vendôme, le seigneur de Beaujeu, connétable de France, et Jean de Beaumont, grand amiral et grand chambellan, Philippe de Courtenay, Guyon de Flandre, Archambaud de Bourbon, le jeune Raoul de Coucy, Robert de Béthune, Olivier de Thermes. Dans la foule de ces nobles croisés se distinguait surtout le sire de Joinville, dont le nom est à jamais inséparable du nom de saint Louis.

L'oncle et le père du sire de Joinville s'étaient couverts de gloire, le premier sous le règne de Philippe-Auguste, en suivant le comte de Flandre à la conquête de Constantinople ; le second, dans la minorité de saint Louis, en défendant la ville de Troyes contre les efforts réunis de presque tous les seigneurs de France. Jean, sire de Joinville, naquit vers l'an 1224. Pendant son enfance, il fut attaché à Thibaut IV, comte de Champagne, roi de Navarre, prince célèbre par son goût pour la poésie et la musique. Ce fut dans cette cour, la plus polie de ce siècle, que Joinville apprit à donner à ses pensées une expression vive, enjouée, piquante et naturelle. Il s'y concilia surtout la bienveillance de Thibaut par la gaieté de son humeur et l'aimable franchise de son caractère. Ayant perdu de bonne heure son père, il épousa, l'an 1239, n'étant âgé que de seize ans, Alix de Grandpré, aussi jeune que lui, et consulta moins dans ce mariage ses intérêts de fortune que son inclination. La faveur dont il jouissait auprès de Thibaut, son seigneur, lui fit obtenir la charge de sénéchal, qu'avait occupée son père, et il fut en outre grand maître de la maison des comtes de Champagne. Lorsqu'en 1245, la croisade fut publiée, il paraît qu'il connaissait à peine le roi dont il devait, par la suite, acquérir l'amitié et la confiance. Louis était devenu l'amour de ses peuples ; les Français de toutes les conditions brûlaient de partager ses dangers, et Joinville, qui n'avait encore que vingt-deux ans, ne fut pas des derniers à prendre la croix pour faire l'apprentissage de la guerre sous un si grand prince.

Dans l'assemblée des prélats et des barons à Paris, on arrêta plusieurs mesures pour le maintien de la paix publique et les préparatifs de la guerre sainte. Une foule de procès troublaient la tranquillité des familles, et ces procès, dont plusieurs se décidaient par le glaive, étaient souvent de véritables guerres. On enjoignit aux tribunaux de terminer toutes les affaires portées devant eux, et, dans le cas où ils ne pourraient obliger les parties d'acquiescer à un jugement définitif, on prescrivit aux juges de leur faire jurer une trêve de cinq ans. D'après l'autorisation du Pape et les décrets du concile de Lyon, il

fut décidé que les ecclésiastiques payeraient au roi le dixième de leurs revenus. Une ordonnance rendue par l'autorité royale, de concert avec le Pape, portait que les croisés seraient pendant trois ans à l'abri des poursuites de leurs créanciers, à compter du jour de leur départ pour la terre sainte.

D'après une ancienne coutume, les rois de France, dans les grandes solennités, donnaient à ceux de leurs sujets qui se trouvaient à la cour des capes ou manteaux fourrés, dont ceux-ci se revêtaient sur-le-champ et avant de sortir du palais. Dans les anciens *comptes*, ces capes s'appelaient *livrées*, parce que le souverain les donnait et les *livrait* lui-même. Louis ordonna qu'on en préparât pour la veille de Noël un grand nombre, sur lesquelles on fit appliquer des croix en broderie d'or et de soie. Le moment venu, chacun se couvrit du manteau que le prince lui avait donné, et, sans s'être aperçu de la pieuse fraude, suivit le monarque à la chapelle. Quel fut leur étonnement lorsque, à la lueur des cierges, ils aperçurent d'abord sur ceux qui étaient devant eux, ensuite sur eux-mêmes, le signe d'un engagement qu'ils n'avaient point contracté ! Ils s'étonnent en se moquant, dit Matthieu Pâris, et ils apprennent enfin que le seigneur roi les avait ainsi pieusement attrapés, prêchant par les faits, non par les paroles. Comme il aurait été indécent, honteux et même indigne de déposer ces croix, ils mêlèrent leurs rires à l'effusion de beaucoup de larmes, disant que le seigneur roi des Français allait à la chasse aux pèlerins, et qu'il avait trouvé une nouvelle manière d'enlacer les hommes <sup>1</sup>.

Vers la mi-carême de l'an 1247, le roi saint Louis assembla un grand parlement, où il fixa son départ pour la croisade à la Saint-Jean de l'année suivante. Il en fit serment, et le fit faire aux autres croisés, sous peine au contrevenant d'être excommunié et réputé ennemi public. Et, comme la croisade contre Frédéric nuisait à celle de la terre sainte, Louis obtint du Pape un ordre à Pierre Capoce, son légat en Allemagne, de ne point permettre que l'on commuât les vœux du voyage d'outre-mer, ni que l'on empêchât les prédicateurs d'exhorter à ce voyage. Mais, d'ailleurs, comme plusieurs croisés abusaient de la protection que l'Église leur accordait, le saint roi avait obtenu du Pape une lettre aux évêques et aux prélats de France, par laquelle il leur défendait de protéger les croisés qui commettraient des vols, des homicides, des rapt et d'autres crimes semblables. La lettre est du 6<sup>m</sup>e de novembre 1246, et le Pape écrivit en conformité au cardinal Eudes, son légat en France <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Matth. Pâris, p. 463. — <sup>2</sup> Matth. Pâris et Rayn., 1246 et 1247.

Le saint monarque savait que, si les rois sont les images de Dieu sur la terre, c'est surtout quand la justice est assise avec eux sur le trône. Des bureaux de restitution, établis par ses ordres dans les domaines royaux, furent chargés de réparer tous les torts qui pouvaient avoir été commis par les agents ou les fermiers du roi ; dans la plupart des grandes villes, deux commissaires, l'un ecclésiastique, l'autre séculier, devaient entendre les plaintes contre ses ministres et ses officiers : noble exercice de l'autorité suprême, qui cherche non des coupables à punir, mais des malheurs à réparer ; qui épie les murmures du pauvre, encourage le faible, et se défère elle-même au tribunal des lois !

Ce n'était point assez pour Louis d'avoir établi des règlements pour la justice, leur exécution excitait toute sa sollicitude. Des prédicateurs annonçaient dans toutes les églises les intentions du roi, et, comme s'il eût dû être responsable devant Dieu de tous les jugements qu'on allait rendre en son nom, le monarque envoya secrètement de saints religieux, des frères Prêcheurs et Mineurs, pour prendre de nouvelles informations, et savoir, par des rapports fidèles, si les juges, qu'il croyait hommes de bien, n'étaient pas eux-mêmes corrompus.

Les barons, les seigneurs et les princes, qui faisaient la guerre à leurs frais, imposaient des tributs à leurs vassaux, et trouvaient, comme le roi de France, dans les revenus de leurs domaines et dans la pieuse générosité des bourgs et des villes, l'argent nécessaire aux dépenses de leur voyage. Plusieurs, ainsi que dans les croisades précédentes, engageaient leurs terres, vendaient leurs meubles, se ruinaient pour l'entretien de leurs soldats et de leurs chevaliers ; ils oubliaient leurs familles, ils s'oubliaient eux-mêmes dans les tristes apprêts du départ, et ne paraissaient point songer à leur retour. Plusieurs se préparaient au voyage d'outre-mer comme on se prépare à l'exil ou à la mort. Les plus pieux des croisés, comme s'ils ne fussent allés en Orient que pour y trouver un tombeau, s'occupaient surtout de paraître devant Dieu en état de grâce ; ils expiaient leurs péchés par la pénitence ; ils pardonnaient les offenses, réparaient le mal qu'ils avaient fait, disposaient de leurs biens, les donnaient aux pauvres, ou les partageaient entre leurs héritiers naturels.

Cette disposition des esprits tournait au profit de l'humanité et de la justice : elle donnait aux gens de bien des sentiments généreux ; aux méchants, des remords qui ressemblaient à la vertu. Au milieu des guerres civiles et de l'anarchie féodale, une foule d'hommes s'étaient enrichis par la concussion, la rapine et le brigandage ; la religion leur inspira alors un repentir salutaire, et ce temps de pénitence

fut marqué par un grand nombre de restitutions qui firent oublier un moment les triomphes de l'iniquité. Le fameux comte de la Marche donna l'exemple ; ses complots, ses révoltes, ses entreprises injustes avaient troublé souvent le royaume et ruiné un grand nombre de familles ; il voulut expier ses fautes, et, pour apaiser la juste colère de Dieu, il ordonna par son testament de restituer tous les biens qu'il aurait acquis par l'injustice et la violence.

Dans ces jours consacrés au repentir, on fondait des monastères, on prodiguait des trésors aux églises : le plus sûr moyen, disait saint Louis, de ne pas périr comme les impies, c'est d'aimer et d'enrichir le lieu où réside la gloire du Seigneur. La piété des croisés n'oubliait point les pauvres et les infirmes ; leurs nombreuses offrandes dotaient les cloîtres, asile de la misère, les hospices destinés à recevoir les pèlerins, et surtout les léproseries établies dans toutes les provinces.

Cependant les croisés redoublaient de zèle et d'activité pour les préparatifs de la guerre sainte. Toutes les provinces de la France semblaient se lever en armes ; le peuple des villes et des campagnes n'avait plus qu'une seule pensée, celle de la croisade. Les grands vassaux rassemblaient leurs chevaliers et leurs soldats ; les seigneurs et les barons se visitaient entre eux, ou s'envoyaient des députés pour convenir du jour de leur départ. Les parents et les amis s'engageaient à réunir leurs bannières et à mettre tout en commun, l'argent, la gloire et les périls. Les pratiques de la dévotion se mêlaient aux apprêts militaires. On voyait des guerriers, déposant leur cuirasse et leur épée, marcher nu-pieds, en simple tunique, et visiter les monastères et les églises où les reliques des saints attiraient le concours des fidèles. Dans chaque paroisse on faisait des processions : tous les croisés se présentaient au pied des autels et recevaient des mains du clergé les symboles du pèlerinage. Dans toutes les églises on adressait à Dieu des prières pour le succès de leur expédition. Dans les familles on versait des larmes sur leur départ.

Un spectacle attendrissant, c'était de voir les familles des artisans et des pauvres villageois conduire elles-mêmes leurs enfants aux barons et aux chevaliers, et dire à ceux-ci : Vous serez leurs pères ; vous veillerez sur eux au milieu des périls de la guerre et de la mer. Les barons et les chevaliers promettaient de ramener leurs soldats en Occident, ou de périr avec eux dans les combats. L'opinion du peuple, de la noblesse, du clergé dévouait d'avance à la colère de Dieu, au mépris des hommes tous ceux qui manqueraient à une promesse aussi sacrée <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Michaud, *Croisades*, t. 4.



Voici comment le sire de Joinville raconte lui-même son départ : Ce fut après Pâques, l'an de grâce mil deux cent quarante-huit. Et, avant mon *partement*, je mandai mes hommes et mes sujets de Joinville, qui vinrent par devers moi la vigile de Pâques même, qui fut le jour que naquit Jehan, mon fils, seigneur d'Ankarville. Je fus toute la semaine à faire fêtes et banquets avec mon frère de Vaucouleurs et tous les riches hommes du pays qui étaient là, et, après que nous avions bu et mangé, ils disaient des chansons les uns après les autres, et chacun démenait grande joie de sa part. Et quand ce vint le vendredi, je leur dis : Seigneurs, sachez que je m'en vais outre-mer. Je ne sais si je reviendrai jamais, ou non. Partant, s'il y a quelqu'un à qui j'aie jamais fait aucun tort, et qui se veuille plaindre de moi, qu'il se tire avant ; car je le veux amender, ainsi que j'ai de coutume de faire à ceux qui se plaignent de moi ou de mes gens. »

Et de fait, le sire de Joinville faisait ainsi, s'en rapportant au commun dire des gens du pays et de sa terre. Et afin que l'assemblée présente fût plus libre en ses réclamations, il se tira à quartier, disposé à l'en croire sur tout ce qu'elle lui en rapporterait. « Et je le faisais, dit-il, parce que je ne voulais emporter un seul denier à tort. Et, pour faire mes frais de voyage, j'engageai à mes amis grande quantité de ma terre, tant qu'il ne me demeura point plus haut de douze cents livres de terre de rente ; car madame ma mère vivait encore, qui tenait la plupart de mes biens en douaire. Je partis, moi, dixième de chevaliers, avec trois bannières. Et ces choses vous raconté-je, parce que, si ce n'eût été l'aide et le secours de Dieu, qui jamais ne m'oublia, je n'eusse su porter un tel faix par le temps de six ans que je fus en la terre sainte, en pèlerinage.

« Quand je fus près de partir, et tout ainsi que je voulais mouvoir, Jehan, sire d'Apremont, et le comte de Salebruche (Sarrebuck) envoyèrent par devers moi savoir si je voulais que nous allassions ensemble, et qu'ils étaient tous prêts, eux, dixièmes de chevaliers. Ce que très-volontiers je consentis, et nous fimes louer une nef à Marseille, qui nous porta et conduisit tous ensemble, harnais et chevaux.

« Et quand je voulus partir et me mettre à la voie, j'envoyai querir l'abbé de Cheminon, qui pour lors était tenu le plus prud'homme qui fût en tout l'ordre blanc, pour me réconcilier à lui. Et il me bailla et ceignit mon écharpe, et me mit mon bourdon à la main. Et aussitôt je partis de Joinville, sans que je rentrasse oncques au châtel, jusqu'au retour du voyage d'outre-mer. Et je m'en allai d'abord à de saints pèlerinages qui étaient près de là ; c'est à savoir : à Blicourt, à Saint-Urbain et ès autres lieux qui étaient près de Joinville,

tout à pied, deschaux et en linge. Et ainsi que j'allais de Blicourt à Saint-Urbain, qu'il me fallait passer auprès du châtel de Joinville, je n'osai oncques tourner la face devers Joinville, de peur d'avoir trop grand regret et que le cœur ne m'attendrît de ce que je laissais mes deux enfants et mon beau châtel de Joinville, que j'avais fort au cœur; mais subit je tirai outre avec le comte de Salebruche, mon compagnon, et nos gens et nos chevaliers; et nous allâmes dîner à Fontaine-l'Archevêque. Et, en ce lieu, l'abbé de Saint-Urbain, à qui Dieu fasse pardon, me donna à moi et à mes chevaliers, de beaux joyaux. Et puis nous prîmes congé de lui et nous en allâmes droit à Aussonne; et nous-mêmes, nous et nos harnais, en bateaux en la Saône, jusqu'à Lyon, et nos chevaux et nos destriers amenait-on en main pardessus la rivière <sup>1</sup>.

Saint Louis ayant appris que Hacquin ou Haccon, roi de Norwége, qui venait d'être couronné par le légat du Pape, s'était croisé de son côté, lui écrivit une lettre pleine d'amitié, le priant qu'ils fissent ensemble le voyage; afin que ce prince, qui était puissant sur mer, gouvernât toute la flotte. Le porteur de la lettre et le négociateur fut le moine anglais Matthieu Pâris, qui a écrit l'histoire du temps. Le roi Hacquin ayant lu la lettre de saint Louis, dit à Matthieu, en qui il avait confiance : Je rends beaucoup de grâces à ce pieux roi, mais je connais un peu le naturel des Français. Mes gens sont impétueux, indiscrets, et ne peuvent rien souffrir. S'ils prennent querelle avec une nation hautaine, nous en souffrirons l'un et l'autre un dommage irréparable; c'est pourquoi il vaut mieux que nous allions chacun à part. Il demanda seulement la permission d'aborder aux ports de France en cas de besoin, et d'y prendre des vivres, ce que saint Louis lui accorda de bonne grâce. Ce roi de Norwége, dit Matthieu Pâris, est un homme sage, modeste et bien lettré <sup>2</sup>.

Comme le temps approchait où saint Louis devait partir pour la terre sainte, les seigneurs français lui faisaient de grands reproches de ce qu'il ne voulait ni racheter ni commuer son vœu. C'était la reine Blanche, sa mère, qui le pressait le plus, appuyée par l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne. Le prélat disait au roi : Souvenez-vous, sire, que vous avez fait ce vœu si important avec précipitation et sans consulter personne, étant malade, ayant le cerveau embarrassé, et, pour dire la vérité tout entière, ayant l'esprit aliéné; en sorte que les paroles que vous prononçâtes ne sont d'aucun poids. Le Pape vous accordera facilement une dispense, connaissant le besoin du royaume et la faiblesse de votre santé. Nous avons à craindre

<sup>1</sup> Joinville, *Hist. de S. Louis*. — <sup>2</sup> Matth. Pâris, 1247.

d'un côté les forces de Frédéric, d'un autre les artifices du roi d'Angleterre; d'ailleurs, l'infidélité des Poitevins, l'inquiétude des Albigeois. L'Allemagne et l'Italie étant agitées, il est difficile d'aborder à la terre sainte et d'y trouver un poste assuré : vous laissez derrière vous le Pape et Frédéric animés d'une haine irréconciliable. En quel état nous quittez-vous ? — La reine mère, le prenant d'une manière plus tendre, lui disait : Mon cher fils, écoutez les conseils de vos sages amis et ne vous appuyez pas sur votre propre sens; souvenez-vous combien l'obéissance à une mère est agréable à Dieu. Demeurez, la terre sainte n'y perdra rien; on y enverra plus de troupes que si vous y alliez en personne. Dieu ne chicane pas avec nous; l'état où vous avait réduit la maladie, sans liberté d'esprit et presque sans connaissance, vous excuse suffisamment.

Le roi parut touché de ces discours, et dit : Vous prétendez que c'est l'aliénation d'esprit qui m'a fait prendre la croix; eh bien ! je la quitte, comme vous désirez; et, portant la main sur son épaule, il en détacha la croix, et dit à l'évêque : Tenez, je vous la remets librement. Tous les assistants furent transportés de joie. Mais le roi, prenant un visage plus sérieux, leur dit : A coup sûr, je ne suis point à présent privé de raison ni de sentiment, je ne suis point malade; or, je redemande ma croix, et Dieu m'est témoin que je ne prendrai aucune nourriture qu'on ne me l'ait rendue. Ils reconnurent tous que Dieu agissait en cette occasion; et personne n'osa plus s'opposer à la résolution du saint roi <sup>1</sup>.

Le Pape fondait sur lui de grandes espérances; et voici comme il en écrivait, le 23<sup>m</sup> de février 1248, dans une lettre adressée à la noblesse et au peuple, pour les exciter à la croisade : Notre-Seigneur Jésus-Christ semble avoir choisi entre les autres princes du monde, pour la délivrance de sa terre, notre bien-aimé fils en Jésus-Christ, l'illustre roi de France, qui, outre la pureté de corps et de cœur et la multitude des vertus, abonde encore en guerriers et en richesses. Il a pris la croix et fait des préparatifs dignes d'un si grand prince et d'une si grande entreprise. En sorte qu'il y a lieu d'espérer qu'il la conduira à une heureuse fin. Le Pape ajoute qu'il a donné de sa main la croix au cardinal Eudes, évêque de Tusculum, et l'a créé légat pour cette armée. Le Pape écrivit de même au patriarche de Jérusalem et aux prélats de Chypre et d'Arménie. Il manda au légat, avant qu'il partît de France, de n'absoudre personne de son vœu; il manda aux évêques d'Évreux et de Senlis d'ordonner à tous les croisés qu'ils se tinsent prêts à passer avec le roi, au mois de mars

<sup>1</sup> Matth. Paris, 1248.

suisant, et il donna le même ordre aux croisés de Frise, de Hollande et de Zélande <sup>1</sup>.

Le jour du départ de saint Louis fut le vendredi après la Pentecôte, le 12<sup>me</sup> de juin 1248. Ce jour-là, il alla à Saint-Denis, accompagné de Robert, comte d'Artois, et de Charles, comte d'Anjou, ses frères; il y reçut de la main du légat, Eudes de Châteauroux, l'oriflamme, qui était la bannière de l'abbaye, avec la pannetière et le bourdon, qui étaient les marques de pèlerin; ensuite il prit congé de la communauté, dans le chapitre. Il revint à Paris, où plusieurs processions de la ville l'accompagnèrent jusqu'à l'abbaye Saint-Antoine; et de là il partit pour son voyage, suivi du légat, des deux comtes, ses frères, et de grand nombre de seigneurs et d'évêques. Alphonse, comte ou duc de Poitiers, troisième frère du roi, était aussi croisé; mais il demeura encore cette année en France pour aider la reine Blanche, leur mère, dans la garde du royaume, la reine Marguerite suivit au voyage le roi, son époux.

Depuis ce temps-là, le saint roi garda toujours dans ses vêtements une grande modestie. Il renonça aux couleurs éclatantes, aux étoffes et aux fourrures précieuses; il ne porta ni écarlate ni vert; ses habits étaient de camelot noir ou bleu. Il n'usa plus de dorure à ses éperons ou aux brides de ses chevaux, dont les selles furent aussi sans ornement. Et comme les pauvres avaient accoutumé de profiter des restes de sa garde-robe, il fixa à son aumônier une somme pour les récompenser de cette diminution, ne voulant pas que sa modestie leur fit rien perdre.

Ayant traversé la Bourgogne, il vint à Lyon, où il vit encore le Pape, et, selon Matthieu Paris, le pria instamment d'écouter favorablement Frédéric, que les mauvais succès avaient humilié, et qui demandait pardon, mais nous avons vu de quelle manière équivoque. Recevez-le donc, ajoutait le roi, avec votre bonté paternelle, quand ce ne serait que pour me procurer plus de sûreté en mon voyage. Le roi, voyant sur le visage du Pape un air négatif, se retira triste et dit : Je crains que votre dureté n'attire bientôt, après mon départ, au royaume de France, les attaques des ennemis. Si l'affaire de la terre sainte est retardée, ce sera sur votre compte; pour moi, je conserverai mon royaume comme la prune de l'œil, puisque de sa conservation dépend la vôtre et celle de toute la chrétienté. Le Pape répondit : Tant que je vivrai, je défendrai la France et contre le schismatique Frédéric, et contre le roi d'Angleterre, mon vassal, et contre tous ses autres ennemis. Alors le roi, un peu apaisé, ré-

<sup>1</sup> Raynald., 1248, n. 28 et 29.

pliqua : Sur cette promesse, je vous laisse donc le soin de mon royaume. En effet, le Pape envoya deux nonces en Angleterre pour défendre au roi Henri d'attaquer aucune des dépendances de la France.

Saint Louis intercéda aussi auprès du Pape en faveur de Raymond, comte de Toulouse, pour obtenir l'inhumation en terre sainte de Raymond le Vieux, son père, mort l'an 1222. Dès l'an 1247, Raymond le Jeune avait obtenu du Pape une commission en vertu de laquelle Guillaume, évêque de Lodève, fit une information des circonstances de la mort de Raymond le Vieux ; mais soit que le Pape ne trouvât pas la preuve suffisante, ou pour d'autres causes il refusa la permission d'enterrer le corps, et il demeura sans sépulture ecclésiastique. Saint Louis avait enrôlé dans la croisade et le comte Raymond le Jeune, et plusieurs anciens chefs du parti albigeois. Quant à lui-même, avant que de quitter le Pape, il lui fit sa confession, après s'y être préparé tout à loisir, et, ayant reçu l'absolution et sa bénédiction, il continua son voyage.

Il assiégea et prit en passant un château sur le Rhône, nommé la Roche-du-Glui, dont le seigneur, nommé Roger de Clorége, rançonnait les passants, même les pèlerins de la terre sainte. Quand le roi approcha d'Avignon, les Français insultèrent les habitants, les appelant Albigeois, traîtres et empoisonneurs. Ceux-ci surprirent quelques Français dans des défilés, en dépouillèrent et en tuèrent. Quelques seigneurs proposaient au roi d'assiéger la ville ou de leur permettre de le faire, pour venger la mort de son père, qui y avait été empoisonné, c'est-à-dire qu'on les en soupçonnait. Le roi répondit qu'il n'allait venger ni les injures de son père, ni les siennes, mais celles de Jésus-Christ, et passa outre. Le temps du passage presse, disait-il, ne nous laissons pas tromper par le démon qui veut y mettre des obstacles. Il arriva à Aigues-Mortes, où il s'embarqua le lendemain de la Saint-Barthélemi, qui était le mardi 25<sup>me</sup> d'août, et, après avoir attendu le vent les deux jours suivants, il fit voile le vendredi 28. La navigation fut heureuse; il arriva, suivant son dessein, à l'île de Chypre le jeudi avant la Saint-Matthieu, c'est-à-dire le 17<sup>me</sup> de septembre, et prit terre au port de Limeson.

Quant au sire de Joinville, voici comment il raconte son embarquement : « Au mois d'août, nous entrâmes en nos nefes à la Roche de Marseille. L'on ouvrit la porte de la nef pour faire entrer nos chevaux, que nous devons mener outre mer ; ensuite on ferma et on étoupa bien la porte, comme on ferait à un tonneau, parce que, quand la nef est en la grande mer, toute la porte est dans l'eau. Quand les chevaux furent dedans, le maître nautonier cria à ses nautoniers qui étaient au bec de la nef : Est prête votre besogne ?

et ils répondirent : Oui. — Viennent donc en avant les clercs et les prêtres ! — Quand ils furent venus, il leur cria : Chantez, de par Dieu ! — Et ils chantèrent tout d'une voix : *Veni, Creator Spiritus*. — Et il cria à ses nautoniers : Faites voile, de par Dieu ! et ils le firent. Et en peu de temps, le vent, ayant frappé dans la voile, nous eut ôté la vue de la terre, et nous ne vîmes que ciel et eau ; et chaque jour le vent nous éloigna des pays où nous étions nés. Et je remontre ces choses pour vous dire que celui-là est bien fou qui ose se mettre en péril ayant du bien d'autrui ou un péché mortel ; car on s'endort le soir, et l'on ne sait pas si on se trouvera au fond de la mer au matin.

« En la mer nous advint une fière merveille : Nous trouvâmes une montagne toute ronde qui était devant Barbarie. Nous la trouvâmes entour l'heure de vêpres, et nageâmes tout le soir : nous pensâmes avoir fait plus de cinquante lieues, et le lendemain nous nous trouvâmes devant cette même montagne ; et ainsi nous advint par deux ou trois fois. Quand les mariniers virent ce, ils furent tous ébahis, et nous dirent que nos nefes étaient en grand péril ; car nous étions devant la terre aux Sarrasins de Barbarie. Lors, nous dit un prud'homme prêtre, qu'on appelait doyen de Malrut, que toutes les fois qu'il arrivait une calamité dans sa province, soit par manque d'eau, soit par trop de pluie ou par autre cause, on faisait trois processions par trois samedis, et aussitôt Dieu et sa mère l'en délivraient. C'était samedi, nous fîmes la première procession alentour des deux mâts de la nef ; je me fis porter moi-même par les bras, parce que j'étais grièvement malade. Oncques depuis nous ne vîmes la montagne, et nous vîmes en Cypre le troisième samedi.

« Quand nous vîmes en Cypre, le roi y était déjà ; nous y trouvâmes de grandes provisions de vivres que le roi y avait fait faire : c'est à savoir, des celliers et des greniers. Ses celliers étaient tels : sur le bord de la mer, ses gens avaient amoncelé des tonneaux de vin, achetés dès deux ans devant, les mettant les uns sur les autres, de sorte que quand on les voyait de loin, il semblait que ce fussent des granges. Les froments et les orges, ils les avaient mis par monceaux parmi les champs ; et quand on les voyait, il semblait que ce fussent des montagnes ; car la pluie, qui avait battu les blés de longtemps, les avait fait germer par-dessus, en sorte qu'il n'y paraissait que l'herbe verte. Or, il advint que, quand on les voulut mener en Égypte, l'on abattit les croûtes de dessus avec l'herbe, et l'on trouva le froment et l'orge aussi frais que si on les avait battus maintenant<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Joinville, *Hist. de S. Louis*.

Cependant le roi saint Louis, arrivant dans l'île de Chypre, y fut reçu par Henri de Lusignan, roi du pays, auquel le pape Innocent IV avait aussi donné le royaume de Jérusalem, comme vacant par la condamnation de Frédéric et de Conrad, son fils. Joinville nous apprend, pour le lui avoir entendu dire à lui-même, que le roi saint Louis fût volontiers allé en avant, sans s'arrêter, jusqu'en Égypte ; mais ses barons et ceux du royaume de Chypre lui conseillèrent de passer l'hiver dans cette île, parce que ses vaisseaux et ses galères, ses arbalétriers et le reste de ses gens n'étaient pas encore arrivés.

Les barons de France et de Chypre auraient peut-être mieux fait de suivre la première inspiration du saint roi ; les puissances mahométanes n'auraient pas eu le loisir de profiter de l'avis secret que, dans ce temps même, leur donnait leur ami Frédéric II, de l'expédition du roi de France. Ce fait bien grave nous est attesté par deux auteurs non suspects, par deux écrivains arabes. Makrisi et Yafei nous apprennent que la première nouvelle de cette expédition vint au sultan d'Égypte par Frédéric ; ce fut par l'intermédiaire d'un ambassadeur déguisé en marchand. Le sultan était alors en Syrie, occupé à y établir son autorité. Déjà il était attaqué de la maladie qui l'emporta bientôt au tombeau ; c'était une tumeur au jarret, laquelle, ayant dégénéré en ulcère, lui ôtait toute facilité d'agir. A la nouvelle du danger qui menaçait ses États, il se fit transporter en litière en Égypte <sup>1</sup>. Ainsi donc, dans le temps même que Frédéric II protestait devant Dieu et devant les hommes, de son attachement et de son zèle pour la foi chrétienne ; dans le temps même que Frédéric II conjurait le saint roi de France de négocier sa paix avec le Pape ; dans ce temps-là même, Frédéric II trahissait le saint roi de France, trahissait le Pape, trahissait la chrétienté entière, et cela en faveur de Mahomet et de son empire antichrétien.

Lorsque Frédéric arriva en Chypre, son premier soin fut de dépouiller et d'asservir le jeune roi du pays. Le saint roi de France se montra tout différent. Aussi le roi de Chypre, avec presque toute la noblesse et les prélats du royaume, se croisèrent-ils. Le terme du départ pour toute l'armée fut fixé à Pâques de l'année suivante 1249.

Pendant le séjour en Chypre, le saint roi termina plusieurs différends entre les seigneurs croisés, qu'il était toujours difficile de contenir, étant indépendants les uns des autres et peu soumis à leurs souverains. L'archevêque latin de Nicosie, capitale de l'île, avait, avec les gentilshommes du pays, un différend pour lequel ils étaient presque tous excommuniés. Le légat Eudes de Châteauroux se ren-

<sup>1</sup> Michaud, *Croisades*, t. 4, p. 136. *Biblioth. des Croisades*, t. 4, p. 448.

dit médiateur entre les parties, les accommoda, et fit absoudre les gentilshommes. L'archevêque grec était banni de l'île depuis longtemps, comme schismatique et désobéissant à l'archevêque latin ; il revint alors, et se soumit avec les autres Grecs qui avaient été excommuniés. Le légat leur donna l'absolution, et ils abjurèrent devant lui quelques erreurs.

Il y avait en Chypre plusieurs Sarrasins captifs, dont plusieurs demandaient instamment le baptême, quoiqu'on les avertit expressément qu'ils n'obtiendraient pas pour cela leur liberté. Le légat en fit catéchumènes cinquante-sept, le jour de l'Épiphanie, 6 janvier 1249, et en baptisa trente de sa main. Le même jour, il alla à la procession des Grecs sur un certain fleuve. Là, en présence du roi de France et du roi de Chypre, les Grecs reconnurent qu'il n'y a qu'un Dieu, une foi et un baptême, et qu'ils faisaient cette cérémonie en mémoire de ce qu'à pareil jour Notre-Seigneur fut baptisé par saint Jean dans le Jourdain. Ils trempèrent la croix dans l'eau, en disant : Le Père est lumière, le Fils est lumière, le Saint-Esprit est lumière. Ils firent là des prières pour le Pape, mais ils n'en voulurent point faire pour l'empereur Vatace, parce que le Pape l'avait excommunié. C'est ce que raconte le légat lui-même dans une lettre au Pape <sup>1</sup>.

Il y dit aussi que le lundi après la Sainte-Luce, c'est à-dire le 14<sup>me</sup> de décembre 1248, arrivèrent en Chypre des ambassadeurs d'un roi des Tartares, qui, étant venus à Nicosie, présentèrent à saint Louis une lettre de leur maître, nommé Ercalthai écrite en langue persienne et en lettres arabiques. Après un grand compliment du style ampoulé des Orientaux, il y disait : Je prie Dieu qu'il donne la victoire aux armées de la Chrétienté, et les fasse triompher des ennemis de la Croix ; et ensuite : Nous voulons que tous les Chrétiens soient libres et en sûreté dans leurs biens, que les églises ruinées soient rebâties, et qu'ils prient pour nous en repos. Kiocaï (Gayouk), roi de la terre, ordonne qu'il n'y ait point de différence dans la loi de Dieu entre le Latin, le Grec, l'Arménien, le Nestorien, le Jacobite et tous ceux qui adorent la croix ; ils sont tous chez nous, et nous vous prions de les favoriser tous également. La lettre porte créance pour les deux ambassadeurs David et Marc. Celui qui y est nommé Kiocaï est Gayouk-Khan, et Ercalthai, autrement Ilchi-Khataï, ne parle que de sa part. Il est bon de se rappeler encore que les ambassadeurs des Mongols avaient pleins pouvoirs de modifier leurs instructions et de parler suivant les circonstances.

Quand cette lettre fut présentée à saint Louis, il avait auprès de

<sup>1</sup> D'Acheri, *Spicileg.*



lui un frère Prêcheur nommé André de Longjumeau, qui connaissait David, le premier des ambassadeurs, pour l'avoir vu dans l'armée des Tartares, quand il y avait été avec les autres de la part du Pape. Le roi fit traduire en latin, par ce frère André, cette lettre du Tartare, et en envoya copie en France; à la reine Blanche.

Peu de temps auparavant, le roi de Chypre et le comte de Joppé avaient présenté à saint Louis une lettre du connétable d'Arménie qui leur était adressée. Elle était écrite pendant un voyage vers le khan des Tartares, et le connétable disait :

Il y a huit mois que nous marchons jour et nuit, et on dit que nous ne sommes pas encore à mi-chemin du lieu où est le khan. Et ensuite, parlant d'un pays qu'il appelle Tangath : C'est de là que les trois rois vinrent à Bethléhem, et les gens de ce pays sont Chrétiens. J'ai été dans leurs églises, et j'y ai vu Jésus-Christ dépeint, et les trois rois offrant leurs présents. C'est par eux que le khan et tous les siens viennent de se faire Chrétiens. Ils ont devant leurs portes des églises et sonnent les cloches ; en sorte que quiconque va voir le khan est obligé d'aller d'abord à l'église saluer Jésus-Christ, qu'il soit Sarrasin ou Chrétien, qu'il le veuille ou non. Nous avons aussi trouvé plusieurs Chrétiens répandus dans l'Orient et plusieurs belles et anciennes églises que les Turcs ont ruinées ; de quoi les Chrétiens vinrent se plaindre à l'aïeul du khan d'à présent. Il les reçut avec grand honneur, leur donna la liberté, et défendit de leur faire aucune peine ; de quoi les Sarrasins reçurent une grande confusion. Mais ces Chrétiens manquent de prédicateurs pour les instruire, ce qui est un grand reproche contre ceux qui le devraient faire. Dans l'Inde, que l'apôtre saint Thomas a convertie, il y a un roi chrétien qui souffrait beaucoup des rois sarrasins du voisinage jusqu'à l'arrivée des Tartares, dont il s'est rendu vassal, et, avec leur secours, il a fait de tels progrès, que tout l'Orient est rempli d'esclaves indiens. J'en ai vu plus de cinquante mille que ce roi envoyait vendre.

Sachez, au reste, que le seigneur Pape a envoyé son nonce audit khan, pour lui demander s'il était Chrétien ou non, et pourquoi il envoyait sa nation ravager le monde et tuer les pauvres. Le khan répondit que Dieu avait commandé à ses ancêtres et à lui-même d'envoyer leurs peuples pour exterminer les nations corrompues. A la question, s'il était Chrétien, il répondit que Dieu le savait, et que si le seigneur Pape voulait le savoir, il n'avait qu'à venir et voir lui-même. Telle était la lettre du connétable d'Arménie, datée de la grande ville de Saurequant (Samarkand), le 7<sup>me</sup> de février.

Saint Louis, après avoir reçu la lettre d'Ercalthai, interrogea ses

ambassadeurs en présence du légat, de son conseil et de quelques prélats. Il leur demanda : Comment votre maître a-t-il appris mon arrivée ? D'où sont venus les Tartares, et par quel motif ? Quel pays habitent-ils maintenant ? Leur roi a-t-il une grande armée ? A quelle occasion a-t-il reçu la foi ? Combien y a-t-il d'années, et plusieurs autres ont-ils été baptisés avec lui ? — Il fit les mêmes questions sur Ercalthaï. Il demanda pourquoi Bachon ou Batchou avait si mal reçu les envoyés du Pape. Le roi demanda encore si le sultan de Mosul était Chrétien ; enfin de quel pays étaient les ambassadeurs, et depuis quand ils étaient Chrétiens.

Ils répondirent : Le sultan de Mosul a envoyé au khan une lettre qu'il avait reçue du sultan d'Égypte, où il parlait de votre arrivée, disant faussement qu'il avait pris et emmené en Égypte soixante de vos vaisseaux, afin de persuader au sultan de Mosul qu'il ne devait point mettre sa confiance en votre arrivée. A cette occasion, Ercalthaï, en ayant appris la nouvelle, nous a envoyés vers vous, pour vous avertir que les Tartares se proposent d'assiéger l'été prochain le calife de Bagdad, et pour vous prier d'attaquer l'Égypte, afin que le calife ne puisse en tirer aucun secours.

Après avoir répondu sur l'origine des Tartares et sur leur manière de vivre, les ambassadeurs ajoutèrent : Kiocaï, qui règne à présent, est fils d'une Chrétienne, fille du prêtre Jean ; par les exhortations de sa mère et d'un saint évêque nommé Malassias, il a reçu le baptême le jour de l'Épiphanie, avec dix-huit fils de rois et plusieurs capitaines. Il y en a toutefois encore plusieurs qui ne sont pas baptisés. Ercalthaï, qui nous a envoyés, est Chrétien depuis plusieurs années, et, quoiqu'il ne soit pas de la race royale, il est puissant et se tient maintenant à l'orient de la Perse. Pour Bachon, il est païen et a pour conseillers des Sarrasins ; c'est pourquoi il a mal reçu les envoyés du Pape ; mais il n'a plus tant de puissance, et dépend à présent d'Ercalthaï. Le sultan de Mosul est fils d'une Chrétienne, aime cordialement les Chrétiens, observe leurs fêtes et ne suit en rien la loi de Mabomet, et s'il en trouvait l'occasion favorable, il se ferait Chrétien volontiers. Quant à nous, nous sommes d'une ville distante de Mosul de deux journées, et nous sommes Chrétiens depuis nos ancêtres. Le nom du Pape est maintenant célèbre chez les Tartares, et l'intention d'Ercalthaï, notre maître, est d'attaquer cet été le calife de Bagdad, et de venger l'injure faite à Jésus-Christ par les Carismiens. Telle fut la réponse des ambassadeurs <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> D'Acheri, *Spicil.*, t. 3, in-fol., p. 624 et seqq. — Abel Rémusat, *Nouv. Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. 6, p. 437 et seqq.

Ils prirent congé du roi le 25<sup>me</sup> de janvier 1249, et partirent de Nicosie deux jours après, accompagnés de trois frères Prêcheurs, André, Jean et Guillaume, que saint Louis de France envoyait au roi des Tartares avec des présents, savoir : une croix faite du bois de la vraie croix, une tente d'écarlate où était représentée en broderie la vie de Jésus-Christ, et quelques autres curiosités qui pouvaient attirer ce prince à la religion. Louis écrivit à même fin au khan et à Ercalthai, et le cardinal-légat leur écrivit aussi, ainsi qu'aux prélats qui étaient sous leur obéissance, exhortant ces princes à reconnaître la primauté de l'Église romaine et l'autorité du Pape, et les prélats à être unis entre eux et à conserver la foi des premiers conciles <sup>1</sup>.

Voici ce que dit le sire de Joinville de cette ambassade du chef tartare : « Le roi reçut moult débonnairement ses messages, et lui renvoya les siens, qui demeurèrent deux ans avant qu'ils revinssent à lui. Et par les messages, envoya le roi au roi des Tartarins une tente faite en guise de chapelle, qui moult cousta, car elle fut toute faite de bonne écarlate fine. Et le roi, pour veoir se il les pourroit attraire à nostre créance, fit entailler en ladite chapelle, par images, l'annonciation de Notre-Seigneur et tous les autres points de la foi. Et ces choses leur envoya-t-il par deux frères Prêcheurs qui savoient le sarrasinois, pour leur monstrier et enseigner comment ils devoient croire <sup>2</sup>. »

Quant à lui-même, voici comment le bon et spirituel sire de Joinville s'exprime : « Moi, qui n'avois pas mille livres de rente en terre, je me chargeai, quand j'allai outre-mer, de moi dixième de chevaliers, et deux chevaliers portant bannières. Or, il m'advint que, quand j'arrivai en Cypre, il ne me demeura de remanant que douzevingts livres tournois, ma nef payée, sur quoi aucuns de mes chevaliers me mandèrent que, si je ne me pourvoyois de deniers, ils me laisseroient. Et Dieu, qui oncques ne me faillit, me pourvut en telle manière, que le roi, qui étoit à Nicosie, m'envoya querir et me retint, et me mit huit cents livres en mes coffres ; et lors eus-je plus de deniers qu'il ne me convenoit <sup>3</sup>. »

Pendant que les Français séjournèrent ainsi en Chypre, l'impératrice de Constantinople manda un jour, de Paphos, au sire de Joinville, de venir la chercher avec Érard de Brienne. Cette impératrice était Marie, fille de Jean de Brienne, épouse de Baudouin II. Elle venait d'aborder à Paphos. Quand Joinville et Érard de Brienne y

<sup>1</sup> D'Acheri, *Spicil.*, t. 3, in-fol., p. 624 et seqq. — Abel Rémusat, *Nouv. Mém. de l'Académie des Inscript.*, t. 6, p. 437 et seqq. — <sup>2</sup> Joinville, *Hist. de S. Lou*  
— <sup>3</sup> *Ibid.*

furent arrivés, ils trouvèrent qu'un fort coup de vent avait rompu les cordages et les ancres de son navire, et emporté le navire jusqu'à Acre ; en sorte qu'il ne restait à l'impératrice, pour toute garde-robe, que l'habit dont elle était vêtue, avec une robe de table. Ils la conduisirent à Limesson, où le roi et la reine de France, ainsi que tous les barons, la reçurent fort honorablement. Le lendemain, le sire de Joinville envoya son écuyer à l'impératrice, porter de l'étoffe pour des robes. Le bon chevalier Philippe de Nanteuil, ayant rencontré l'écuyer, alla dire au roi dont il était fidèle compagnon, que c'était une honte à lui et à tous les barons d'avoir été prévenus par un autre. L'impératrice venait implorer du secours pour son mari, qui était demeuré à Constantinople. Trois cents chevaliers s'engagèrent par lettres et par serment de s'y rendre, aux ordres du roi ou du légat, après l'expédition présente.

Le roi saint Louis, ayant résolu de passer en Égypte et d'attaquer Alexandrie, s'embarqua dans l'île de Chypre, au port de Limesson, le jour de l'Ascension, 13<sup>me</sup> de mai 1249 ; et après avoir été retenu quelque temps par les vents contraires, il arriva le vendredi d'après la Trinité, 14<sup>me</sup> de juin, à la vue de l'Égypte. Un marinier, monté sur le haut du mât pour examiner la terre, s'écria tout à coup : Dieu nous soit en aide ! Dieu nous soit en aide maintenant ! car nous voici devant Damiette ! — Cependant la plus grande partie de l'armée musulmane s'était concentrée autour d'Alexandrie. Aussitôt tous les seigneurs se rassemblèrent auprès du roi, qui commença à les encourager en ces termes : Mes amis et fidèles, nous serons invincibles si la charité nous rend inséparables. Ce n'est pas sans un coup de Providence que nous nous trouvons ici inopinément : abordons hardiment, quelque grande que soit la résistance des ennemis. Je ne suis point le roi de France, je ne suis point la sainte Église : c'est vous tous qui êtes le roi, vous tous qui êtes la sainte Église. Je ne suis qu'un seul homme, dont Dieu, quand il lui plaira, emportera la vie d'un souffle, comme celle de tout autre. Tout événement nous est favorable : si nous succombons, nous sommes martyrs ; si nous sommes vainqueurs, Dieu en sera glorifié, et la réputation de la France et de toute la chrétienté même augmentée. Il y aurait de l'extravagance à penser que Dieu, qui prévoit tout, m'eût envoyé ici en vain. Il a quelque grand dessein : combattons pour lui, et il triomphera pour nous, non pour notre gloire, mais pour la sienne <sup>1</sup>.

Louis était alors dans sa trente-cinquième année, d'une taille si avantageuse, qu'il paraissait au-dessus des autres depuis les épaules.

<sup>1</sup> Matth. Paris, *Additamenta*, p. 108 et 109.

Il avait très-bonne mine, principalement étant armé, et toutefois le visage doux et affable, les cheveux blonds, la barbe rasée suivant la mode du temps.

La descente fut résolue. Mais, comme la mer n'est pas profonde en ce rivage, il fallut quitter les grands vaisseaux et entrer dans les galères et les barques. Le légat, avec sa croix à découvert, était dans la même barque que le roi, et elle était précédée par celle qui portait l'oriflamme. Comme on ne trouva pas même assez d'eau pour arriver jusqu'à terre dans ces bâtiments plats, l'armée chrétienne, et le roi tout le premier, sauta dans la mer tout armé, et marcha dans l'eau jusqu'aux épaules, quoique le rivage fût bordé d'ennemis qui tiraient incessamment, et que le fleuve fût occupé par des galères musulmanes. Les infidèles faisaient un bruit effroyable avec leurs cors et leurs tambours. Ils furent vaincus par mer et par terre. Le sire de Joinville aborda un des premiers, vis-à-vis d'un corps de six mille cavaliers tures. Avant de sauter du vaisseau dans la barque, il arma chevalier un sien écuyer, Hugues de Vaucouleurs, et obligea deux autres à se pardonner leurs offenses et à se donner le baiser de paix, jurant que sans cela ils ne débarqueraient point. Sitôt que les six mille Tures nous virent à terre, ils s'en vinrent donnant des éperons. Quand nous les vîmes venir, nous fixâmes le fût de nos lances dans le sable et les pointes vers eux. Dès qu'ils nous virent en posture de leur donner de nos piques dans le ventre, ils tournèrent bride et s'enfuirent.

Le roi, de son côté, le casque en tête, le bouclier au cou, l'épée à la main, s'avancait aux cris de *Mont-Joie Saint-Denis*, à travers une grêle de flèches et de javelots. En prenant sa terre, son premier mouvement fut de se prosterner pour bénir Dieu et implorer son secours. Puis, apercevant un corps de Sarrasins, il allait s'y élancer tout seul, si ses barons ne l'avaient retenu. Les infidèles perdirent plusieurs de leurs chefs, entre autres le gouverneur de Damiette. Les Chrétiens ne perdirent proprement qu'un seul homme. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, s'était élancé seul, en simple aventurier, à la poursuite des fuyards. Une troupe d'Arabes l'aperçoit, fond sur lui, l'entoure et le somme de rendre les armes. Hugues combat toujours; mais, renversé de son cheval, il est percé de coups au moment où les croisés accouraient à sa défense. Il fut ramené presque sans vie au camp du roi de Chypre, édifiant ses frères d'armes par ses sentiments de piété; il expira le 23<sup>m</sup>e de juin. Sa fin glorieuse fit oublier les malheurs qu'il avait occasionnés à la France.

Parmi les infidèles, la terreur fut si grande, et par suite de leur défaite, et parce que le bruit se répandit que le sultan était mort,

que pendant la nuit ils abandonnèrent Damiette ; le lendemain, les Chrétiens aperçurent un tourbillon de fumée qui s'en élevait : c'étaient les boutiques de marchands autour de la place principale, où les infidèles avaient mis le feu ; bientôt arrivèrent quelques esclaves chrétiens, échappés au massacre que les infidèles en avaient fait avant de partir, et qui annonçaient que la ville était sans habitants. On envoya des éclaireurs ; la chose fut trouvée vraie. Alors on chanta le *Te Deum*, pour remercier Dieu d'un succès aussi grand et aussi peu coûteux. C'était le dimanche 6<sup>m</sup> de juin. Le cardinal-légat, le patriarche de Jérusalem, les évêques présents et un nombreux clergé, le roi saint Louis et quelques autres entrèrent dans la ville, non en triomphe, mais en procession et pieds nus, en présence du roi de Chypre et de quantité de seigneurs et d'autres personnes. Le légat commença par réconcilier la grande mosquée, qui, dans l'autre prise de la ville, trente ans auparavant, avait été dédiée à la sainte Vierge, en l'honneur de laquelle il y célébra solennellement la messe ; et le roi se proposa d'établir à Damiette un évêque, comme il y en avait autrefois, ainsi que des chanoines. Il résolut d'y passer l'été, pendant l'inondation du Nil, qui allait commencer, et de marcher ensuite au Caire, capitale du pays.

Alphonse, comte de Poitiers et frère du roi, qui l'avait laissé en France, se préparait cependant à lui amener du secours. Il se mit en chemin vers la Saint-Jean de cette année 1249, et se rendit à Aigues-Mortes avec Jeanne, son épouse, dont le père, Raymond, comte de Toulouse, vint les y trouver. Alphonse et Jeanne s'embarquèrent le lendemain de la Saint-Barthélemi, 25<sup>m</sup> d'août, et arrivèrent à Damiette le dimanche avant la Saint-Simon, c'est-à-dire le 24<sup>m</sup> d'octobre.

Au retour d'Aigues-Mortes, le comte Raymond fut saisi d'une fièvre à Milhau en Rouergue, et s'avança jusqu'à un village près de Rhodéz, nommé Prés, où il demeura alité. Là, Durand, évêque d'Albi, vint le premier le trouver, et le comte se confessa à un fameux ermite nommé frère Guillaume d'Albaronc, et reçut la communion de la main de l'évêque, avec de grands témoignages d'humilité ; car, lorsque le saint sacrement entra, il se leva de son lit, faible qu'il était, alla au-devant jusqu'au milieu du logis, et communia à genoux. Quatre autres évêques se rendirent auprès de lui, savoir : ceux de Toulouse, d'Agen, de Cahors et de Rhodéz, avec les seigneurs, plusieurs chevaliers et les consuls de Toulouse. Ils étaient tous d'avis qu'il vînt dans cette dernière ville ; mais il se fit reporter à Milhau, et y fit son testament, par lequel il choisit sa sépulture à Fontevrault, près de la reine Jeanne, sa mère. Il ordonna la restitu-

tion de tous les biens qu'il avait mal acquis, et laissa de grands legs à divers monastères. Puis, par un acte séparé, il déclara que son dessein était, s'il revenait en santé, d'accomplir le vœu qu'il avait fait d'aller à la croisade d'outre-mer ; mais que, s'il ne pouvait l'accomplir, il ordonnait que son héritier envoyât à la terre sainte cinquante chevaliers pour y faire le service pendant un an. Il ordonna encore que l'argent qu'il avait, provenant du vingtième levé sur les églises, des legs pieux et du rachat des vœux, fût rendu au Pape. Cet acte est du 24<sup>m</sup>e de septembre 1249, et le comte Raymond, après avoir reçu l'onction des malades, mourut le 27, âgé de cinquante ans. En lui finit la race des comtes de Toulouse, et le comté passa au frère du roi, Alphonse, comte de Poitiers, qui avait épousé Jeanne, fille unique de Raymond. L'extinction de cette puissante famille fut regardée comme une punition divine, pour la protection qu'elle avait donnée à l'hérésie <sup>1</sup>.

Lorsque le sultan d'Égypte, Malec-Sala, apprit que les croisés étaient maîtres de Damiette par la fuite honteuse de la garnison, il fit arrêter et pendre sur-le-champ cinquante-quatre des principaux officiers qui la commandaient. Quoique de plus en plus malade, il se croyait tellement certain de forcer l'armée chrétienne à se rembarquer, qu'il osa, dit-on, faire insulter Louis par un message ironique : il lui offrit une faible quantité de blé, en lui faisant dire qu'elle était plus que suffisante encore pour nourrir ses soldats pendant leur précaire séjour dans ses États. Malec-Sala reçut pour toute réponse les lignes suivantes : Je suis débarqué en Égypte le jour fixé par moi ; il ne m'a pas plu de fixer celui de mon départ. Piqué au vif, le sultan annonce alors à ses troupes une bataille générale pour le 24 juin, et désigne un lieu choisi, dit-il, par les deux armées. Puis il en adresse la proposition au roi de France, avec ces mots au bas : Que la fortune décide entre l'Orient et l'Occident. Louis répondit aussitôt : Je ne défie point l'ennemi du Christ un jour plutôt que l'autre, et ne lui assigne aucun terme de repos ; mais je le défie demain, aujourd'hui, tous les jours de sa vie, jusqu'à ce qu'il ait lui-même pitié de son âme et se convertisse au Seigneur, qui désirant sauver l'univers, ouvre le sein de sa miséricorde aux mortels sincèrement résolus de se convertir à lui. Sachez-le donc, sultan, je vous poursuivrai en ennemi jusqu'au moment où je pourrai vous appeler Chrétien et frère !

Cependant la facile conquête de Damiette et le long séjour des troupes dans l'abondance et l'oisiveté de cette ville, y produisirent

<sup>1</sup> Guill. de Puy.-Laur. Matth. Paris, etc.

une étrange corruption. Ni la force des lois, ni la vigilance des principaux officiers, ni les bons exemples du saint monarque ne purent contenir la licence et rétablir la discipline. L'armée victorieuse se plongea dans la débauche; les jeunes chevaliers surtout s'abîmèrent dans les plaisirs et dans le jeu. Louis gémissait devant Dieu de tous ces désordres, et s'efforçait par toutes sortes de moyens d'en arrêter le cours. Il fit punir sévèrement et renvoya ensuite en France ceux des coupables qui étaient spécialement attachés au service de sa personne.

Quand la Saint-Remi fut passée, dit le sire de Joinville, sans qu'on eût de nouvelles du comte de Poitiers, le roi et tous ceux de l'armée en furent à grand mésaise; ils craignaient qu'il ne lui fût advenu quelque mésaventure. Alors je rappelai au légat comment le doyen de Malrut nous avait fait faire trois processions en la mer par trois samedis, et qu'avant le troisième nous arrivâmes en Cypre. Le légat me crut, et fit annoncer trois processions en l'armée par trois samedis. La première commença en l'hôtel du légat, et alla au moustier Notre-Dame, en la ville. Le légat fit le sermon par deux samedis. Le roi y était, ainsi que les riches hommes de l'ost (l'armée), auxquels le légat donna grand pardon. Le troisième samedi, arriva le comte de Poitiers, et bien lui en prit de n'être pas venu auparavant; car dans l'intervalle des trois samedis, il y eut une si grande tempête en la mer devant Daniette, qu'il périt bien deux cent quarante vaisseaux, tant petits que grands, avec les personnes qui les montaient. Si donc le comte de Poitiers était venu plus tôt, lui et toute sa gent eussent été confondus avec les autres.

Lors donc qu'il fut venu, le roi manda tous les barons de l'ost, pour savoir quelle voie il tiendrait, si l'on marcherait sur Alexandrie ou sur Babylone, autrement le Caire. Or, le bon comte Pierre de Bretagne (c'est ainsi que Joinville appelle Pierre Mauclerc) et la plupart des barons de l'ost dirent que le roi devait aller assiéger Alexandrie, attendu que cette ville avait un bon port, où abordaient facilement les navires avec des provisions pour l'armée. Le comte d'Artois fut d'un avis contraire, et dit qu'il fallait marcher sur Babylone, attendu que c'était la capitale de tout le royaume d'Égypte: car, disait-il, qui veut tuer le serpent, doit avant tout lui écraser la tête. Le roi laissa tous les autres conseils de ses barons, et se tint à celui de son frère.

Enfin, les grandes chaleurs étant passées et le Nil rentré dans son lit, le saint roi laissa la reine Marguerite, sa femme, et les autres princesses à Damiette avec une forte garnison, et prit la route du grand Caire avec le reste de son armée. On était déjà au mois de



novembre. Le renfort commandé par le comte de Poitiers avait rejoint l'armée, qui se trouva forte de soixante mille hommes, dont vingt mille hommes de cavalerie. On s'ébranla le 20 du mois pour marcher à l'ennemi, et on ne tarda pas à le rencontrer. Il avait assis son camp à la pointe qui sépare les deux bras du Nil, et il paraissait bien résolu de s'opposer au passage du fleuve.

Cependant Malec-Sala mourut le 26 du même mois, après avoir désigné son fils Almoadan pour son successeur et avoir ordonné qu'on tint sa mort cachée jusqu'à ce que son fils, qu'il avait relégué en Mésopotamie, fût arrivé. Il remit en attendant le commandement de son armée au plus renommé de ses capitaines. On l'appelait Fakr-Eddin. C'était, au rapport de Joinville, *le plus vaillant et preux de toute païennie*. Il ne justifia que trop le choix de son maître. Sans cesse il faisait harceler l'armée des croisés, et, par de savantes manœuvres, il retardait leur marche, interceptait leurs convois, détruisait leurs travaux, harassait leurs meilleures troupes, et ne leur laissait aucun espoir de gagner le rivage où il était campé. Les Bédouins surtout les incommodaient fort. C'était une tribu d'Arabes qui vivaient dans le désert, pillant, volant, saccageant tout ce qui se trouvait sur leur passage. Comme ils faisaient d'ailleurs très-peu de cas de la vie, et qu'ils étaient imbus des principes du fatalisme, ils s'exposaient aux plus grands dangers. Leur manière de faire la guerre exigeait que les Chrétiens fussent toujours sur leurs gardes. Souvent ils se glissaient dans leur camp pendant la nuit, afin de mériter le besant d'or que le sultan avait promis à quiconque lui apporterait la tête d'un Chrétien, et ils ne manquaient guère leur coup.

Les choses en étaient là lorsque les croisés, déjà épuisés de fatigue, et lassés des tentatives inutiles qu'ils faisaient depuis trois mois pour passer le Nil, songèrent à retourner à Damiette. Les vivres commençaient à manquer, et l'armée s'affaiblissait de jour en jour par des combats meurtriers qui ne décidaient rien. Ils auraient sans doute exécuté leur projet, si un Bédouin ne leur eût offert, moyennant une somme d'argent, de leur indiquer un gué où toute la cavalerie pouvait passer. Son offre fut acceptée. Il ne s'agissait plus que de trouver un homme capable de diriger cette périlleuse entreprise. Les trois frères du roi s'étaient déjà acquis beaucoup de gloire dans les différents combats qui avaient précédé. Mais le comte d'Artois avait fait paraître encore plus d'ardeur pour la gloire que les comtes de Poitiers et d'Anjou. Il demanda à passer à la tête de l'armée, promettant avec serment au roi, son frère, de ne rien entreprendre sans son ordre, ni avant qu'il fût passé lui-même. Louis,

qui connaissait toute la fougue de son courage, ne voulut pas d'abord lui confier une entreprise si dangereuse. Mais enfin, vaincu par ses importunités et comptant sur son serment, il lui donna les chevaliers du Temple pour avant-garde, et le laissa partir.

Dès la pointe du jour, le comte traversa le fleuve, et mit en fuite un corps de Sarrasins qui voulut lui disputer le passage. Mais enfin, ce premier succès lui fit oublier son serment; il se laisse emporter par sa valeur, et déjà il est au milieu des Sarrasins, tuant ou renversant tout ce qui s'oppose à son impétuosité. Les Templiers ne purent s'empêcher de le suivre, quand ils virent que leurs remontrances étaient inutiles. Toute l'avant-garde se précipita sur les fuyards, et arriva bientôt jusqu'à leur armée. A la vue des Français, la terreur s'empare du camp ennemi. Fakr-Eddin a beau vouloir ranimer par son exemple le courage de ses troupes, elles prennent honteusement la fuite et le laissent périr au fort de la mêlée. Jamais déroute ne fut plus générale ni plus subite. Les Français restèrent maîtres du camp, des machines et des vivres des Sarrasins. Tout annonçait la conquête prochaine de l'Égypte.

Mais les choses prennent bientôt une autre face.

L'impétueux vainqueur s'aperçoit que les ennemis fuient par bandes vers la Massoure, ville peu éloignée; il croit pouvoir tout oser. Suivi de quelques chevaliers dont l'impétuosité sympathisait avec la sienne, le comte d'Artois allait s'élancer à la poursuite des Turcs, lorsqu'un des frères du Temple, accourant, lui dit : Sire comte, le grand maître vous fait savoir que vous nous feriez grande vilenie de marcher plus longtemps devant nous; car, d'après les ordres du roi, l'honneur de l'avant-garde nous appartient.

Le prince s'arrête, il est bientôt rejoint par le grand maître du Temple et par le grand maître de l'Hôpital. — Croyez-moi, messieurs, leur crie Robert, allons à l'ennemi tandis que nos gens sont en train de vaincre. Qui nous empêcherait d'achever glorieusement cette journée en foulant aux pieds de nos chevaux le reste de ces Musulmans, affaiblis déjà par le carnage et l'épouvante? Avons-nous rien à redouter? L'arrière-garde est sur nos pas. Prêt à nous soutenir, le roi s'avance à la tête de ses formidables escadrons. Or, à eux! amis, à eux! — Seigneur comte, reprend le vieux maître du Temple, chacun rend justice à la haute valeur du frère du roi de France; on le supplie seulement d'en modérer l'élan. La prudence ordonne de laisser respirer un moment les soldats. Sommes-nous d'ailleurs en nombre suffisant pour affronter seuls toute l'armée ennemie? Elle nous envelopperait à coup sûr. Attendons le roi, dont l'avis et le bras sont indispensables pour hasarder une telle entreprise.

Ces paroles réveillèrent dans l'esprit du comte d'Artois certains soupçons qu'on avait répandus en Chypre sur les chevaliers du Temple. Il s'écria de colère : Voilà bien certes l'esprit des moines à casques ! On l'a dit souventes fois, et je le vois trop clairement en ce jour, nous serions maîtres de l'Orient, et depuis un siècle et plus, si ces prétendus religieux ne s'étaient mis en travers par artifices et trahisons. Séditieux et traîtres, gens à embûches, à pièges tendus, ils tiennent pour certain qu'ils n'auront mie de domination, et que s'arrêtera la source de leur pécune, si le pays se reconquiert. Aussi, vils alliés des Sarrasins, laissent-ils occire les Chrétiens, les uns par glaive, les autres par le feu ou poison. Sera-t-il donc dit que Templier arrêtera la main prête à navrer l'islamisme au cœur ! Hai ! hai ! vraiment, dit-on, jusqu'à ce jour, il y aura du poil de l'ours aux Templiers.

A ces mots, les Templiers et les Hospitaliers, blessés jusqu'au fond de l'âme, s'écrièrent d'une voix unanime : Pourquoi, généreux prince, pourquoi prendrions-nous l'habit de religieux ? Serait-ce pour ruiner l'Église du Christ et pour perdre nos âmes par des trahisons ? Loin de nous, loin de tout Chrétien un pareil forfait ! En même temps, le maître du Temple cria au porte-enseigne : Levez notre étendard ! marchons à la bataille ! pour subir ensemble les chances de la guerre et de la mort. Unis, nous étions invincibles : l'esprit de division nous perdra tous !

Le comte de Salisburi, Guillaume Longue-Épée, craignant les suites de cette querelle, s'efforça de l'apaiser. Il dit au prince Robert : Sérénissime comte, je dois le dire, l'avis du grand maître est dicté par la prudence. Expert en armes, vieilli en ce pays, de longue main il connaît les Égyptiens. Nous, étrangers, jeunes, inexpérimentés, notre science se borne à connaître, et imparfaitement encore, la différence de guerroyer entre Turcs et nous. Or, vous pouvez m'en croire, nous ne serions point blâmés de nous confier à un homme de si sainte vie et de mérite si éclatant ! — Puis, se tournant vers le maître du Temple, il tâchait, par de douces paroles, de calmer son ressentiment. — Mais le comte d'Artois l'interrompit en s'écriant avec mépris : Voilà bien aussi les renards anglais, de ces êtres timides qui ont des queues ! Certes, ce serait heureux pour l'armée d'être débarrassée et de ces queues et de ceux qui les portent ! — Comte Robert, s'écria Guillaume, j'irai aujourd'hui si avant dans le danger, que vous n'approcherez pas même de la queue de mon cheval.

Voilà du moins comment le moine anglais Matthieu Pâris fait parler ces personnages ; il y ajoute des circonstances évidemment controuvées : par exemple, que le comte d'Artois, après avoir parlé si in-

solemment, n'osa suivre jusqu'au bout le comte de Salisburi, mais prit la fuite et se noya dans le Nil <sup>1</sup>.

Le sire de Joinville, qui était sur les lieux, et qui apprit du maître même des Templiers comment s'était passée la chose, la raconte plus simplement, et nous donne du comte d'Artois une idée bien différente. Voici ses paroles : Or, il arriva que sitôt que le comte d'Artois eut passé le fleuve, lui et ses gens tombèrent sur les Turcs qui fuyaient devant eux. Le maître des Templiers lui manda qu'il leur faisait grande vilenie d'aller devant eux, tandis qu'il devait aller après ; et ils le priaient de les laisser aller devant, comme il avait été accordé par le roi. *Or, il advint ainsi que le comte d'Artois ne leur osa répondre*, à cause de monseigneur Foucaud de Marle (son ancien gouverneur), qui tenait le frein de son cheval. Et ce Foucaud de Marle, qui moult était bon chevalier, n'entendait rien de ce que les Templiers disaient au comte, parce qu'il était sourd ; il criait au contraire : Or, à eux ! or, à eux ! Quand les Templiers virent cela, ils pensèrent qu'ils seraient honnis de se laisser devancer par le comte d'Artois ; ils donnèrent des éperons à qui plus et à qui mieux ; ils chassèrent les Turcs qui fuyaient devant eux, ils les poursuivirent à travers la ville de la Massoure, jusque dans les champs vers Babylone ou le grand Caire. Mais, quand ils voulurent repasser par la ville, les Turcs, qui s'étaient aperçus de leur petit nombre, les accablent de traits, de poutres et de grosses pierres, au milieu des rues, qui étaient étroites. Là moururent le comte d'Artois, le sire de Couci, que l'on appelait Raoul, et tant de chevaliers, qu'on en estima le nombre à trois cents. Le Temple, comme le maître m'a dit depuis, y perdit deux cent quatre-vingts hommes armés et tout à cheval <sup>2</sup>.

Tandis que cette sanglante scène se passait à la Massoure, Louis, qui venait de traverser le fleuve, était occupé à ranger ses troupes. On vint lui dire que le comte d'Artois était dans le plus grand danger. — Connétable, dit-il au sire de Beaujeu, courez-y avec tout ce que vous pourrez rassembler de braves, et comptez que je vous suivrai de près. — Il était trop tard, le comte d'Artois venait d'expirer en combattant jusqu'au dernier soupir. Le connétable, suivi du sire de Joinville, de Pierre de Bretagne et d'une foule d'autres braves, enfonça les ennemis, qui le repoussèrent à leur tour. Le roi survint pour le soutenir ; les Sarrasins arrivèrent en même temps pour soutenir les leurs ; enfin l'action devint générale, et on ne vit jamais plus d'acharnement que dans cette fameuse journée. Le roi y fit des

<sup>1</sup> Matth. Paris, p. 528 et 529. — <sup>2</sup> Joinville, *Hist. de S. Louis*, t. 20 du *Recueil des historiens de France*, p. 224.

prodiges de valeur. Tout plia devant lui ; au point que, s'étant laissé emporter loin des siens, il se trouva au milieu de six Sarrasins, qui se jetèrent sur la bride de son cheval pour l'emmener prisonnier. Redoublant alors de courage, il tua les uns, mit les autres hors de combat, et, lorsqu'on vint pour le dégager, il était déjà libre. Je crois, dit Joinville, que la vertu et puissance qu'il avait lui doubla lors de moitié par la puissance de Dieu.

Le brave sénéchal reçut lui-même en ce jour cinq blessures, et son cheval quinze. Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, revenait d'auprès de la Massoure, le visage tailladé de coups de sabre, le sang lui coulant dans la bouche, et ses deux mains embrassant le cou de son cheval, pour n'être pas désarçonné par les ennemis qui le serraient de près. Toutefois, il semblait les priser peu, et disait, en crachant le sang de sa bouche : Par le chef de Dieu ! avez-vous vu de ces ribauds ?

Henri de Rosnay, chevalier de l'Hospital, ayant passé la rivière, vint auprès du saint roi, lui baisa la main tout armée, et lui demanda s'il avait des nouvelles du comte d'Artois, son frère. — Oui, bien, répondit le roi ; je sais qu'il est en paradis ! — Hé ! sire, ajouta le chevalier, ayez bon reconfort ; car jamais roi de France n'eut si grand honneur. Vous avez passé une rivière à la nage pour combattre les ennemis ; vous les avez déconfits et chassés de leur camp ; vous vous êtes emparé de leurs engins, même de leurs tentes, dans lesquelles vous coucherez cette nuit ! — Le roi répondit : Que Dieu soit adoré et béni de tout ce qu'il nous donne ! — Et lors lui tombaient les larmes des yeux *moult grosses*.

Les Chrétiens étaient vainqueurs, mais la victoire leur coûtait cher. La perte des infidèles était plus grande, mais ils pouvaient la réparer plus facilement : ils n'en devinrent que plus furieux. Bondocdar, qu'ils venaient d'élire pour leur chef, leur montra la tête, les habits et la cotte d'armes du comte d'Artois, les assurant que c'étaient la tête et les armes du roi, et que les débris de ses troupes, comme un corps sans tête, ne pourraient leur échapper. Ils résolurent donc d'attaquer les croisés dans leur camp.

L'attaque fut des plus vives, et le succès longtemps balancé. Louis parut en héros au milieu du combat, se portant partout où sa présence était nécessaire pour rétablir l'ordre et regagner le terrain perdu. Charles, comte d'Anjou, son frère, n'avait pu soutenir, malgré sa bravoure, l'effort des ennemis. L'aile droite, qu'il commandait, souffrit tellement de ce feu redoutable, connu dans l'histoire sous le nom de feu grégeois, qu'elle plia. Lui-même, abattu sous son cheval, allait être pris ou tué, lorsque Louis, accourant à toute bride, écarta les ennemis, releva son frère et rétablit le combat.

Alphonse, comte de Poitiers, qui était à la gauche, venait d'être enfoncé, et déjà on l'emmenait prisonnier. Ce spectacle inspira du courage aux plus timides. Alphonse s'était fait généralement aimer de toute l'armée par sa douceur, sa piété et sa bienfaisance. Il en recueillit alors les fruits. Les vivandiers et les valets qui gardaient le bagage s'armèrent de tout ce qu'ils trouvèrent sous leurs mains. Les femmes mêmes allèrent à son secours, et, par des efforts supérieurs à leur état et à leur sexe, l'arrachèrent aux Sarrasins. Cet événement ranima le courage des Chrétiens; ils se rallièrent et repoussèrent vigoureusement les ennemis. Ceux-ci, qui ne s'étaient pas attendus à une longue résistance, furent obligés de se retirer, après avoir perdu beaucoup de monde. Louis, toujours Chrétien, profita de leur retraite pour faire rendre à Dieu des actions de grâces; et, lorsque dans la suite il écrivit cette lettre si célèbre sur sa captivité, il se contenta de raconter ainsi ce qui s'était passé dans cette journée : « Les infidèles vinrent avec toutes leurs forces fondre sur notre camp; Dieu se déclara pour nous. Le carnage fut très-grand de leur côté. »

Mais ce n'était pas assez pour les Chrétiens que d'avoir vaincu deux fois des ennemis innombrables : il fallait des vivres, et ils en avaient peu. Les chevaux commençaient à manquer, et la cavalerie des Sarrasins était formidable. Le seul parti qu'il y eût à prendre était de repasser le fleuve, comme on le pouvait aisément, et de retourner à Damiette. On ne crut cependant pas devoir le faire; et, pour n'avoir pas l'air de fuir devant des ennemis vaincus, on résolut de demeurer campé au même endroit.

Cependant le nouveau sultan arrive à Massoure, suivi d'une puissante armée. C'était un jeune prince de vingt-cinq ans, sage, instruit et malicieux : on l'accusait d'avoir fait mourir son frère. Il ranima tous les cœurs par sa présence, et disposa tout pour détruire insensiblement l'armée des croisés. Déjà un fléau destructeur y faisait les plus grands ravages : la contagion était dans leur camp. Les cadavres des Chrétiens et des infidèles morts en combattant avaient infecté les eaux du Nil où on les avait jetés; les mauvais aliments dont on était obligé de se nourrir, la sécheresse de la saison, les ardeurs du climat, tout avait concouru à répandre parmi les croisés une affreuse épidémie. Les horreurs de la famine se joignirent bientôt à ce premier fléau.

Mais cette cruelle épreuve n'abattit point le cœur de Louis. Il pourvoyait à tout, visitait les malades, les soulageait par ses paroles. Un de ses anciens valets de chambre, entre autres, homme de bien, étant sur le point de mourir, dit à Guillaume de Chartres, qui l'ex-

hortait à la mort, qu'il attendait son saint maître, et qu'il ne voulait pas mourir sans avoir eu auparavant le bonheur de le voir. Louis arriva aussitôt, et lui dit les choses les plus tendres avec cette bonté touchante qui faisait le fond de son caractère. A peine l'eut-il quitté, que ce bon serviteur expira dans les sentiments d'une parfaite résignation. Il n'était guère possible que le pieux monarque portât aussi loin sa tendresse, et que le mal contagieux ne l'attaquât pas à son tour. Déjà ses forces étaient sensiblement diminuées, lorsqu'une cruelle dysenterie le mit aux portes de la mort.

Dans cette extrémité, on fit proposer une trêve aux Sarrasins. Le traité fut conclu : on devait rendre Damiette au sultan, et le sultan devait rendre au roi le royaume de Jérusalem. Les Sarrasins demandèrent alors quel gage on leur donnerait pour la reddition de Damiette. Le conseil du roi répondit que ce serait un des frères du monarque, soit le comte de Poitiers, soit le comte d'Anjou. Les Sarrasins répliquèrent qu'ils n'en feraient rien, à moins qu'on ne leur donnât la personne du roi même. Sur quoi le bon chevalier, Geoffroi de Sargines, s'écria : J'aimerais mieux que les Sarrasins nous eussent tous morts et pris, qu'il ne nous fût reproché un jour que nous avons laissé le roi en gage ! Tout le conseil pensa de même. On se prépara donc à repasser le fleuve et à reprendre la route de Damiette.

Lorsque le nouveau sultan fut averti de la résolution des Français, il mit toutes ses troupes en marche, renforça le nombre de ses vaisseaux, et n'oublia rien pour se rendre maître de tous les passages. Les Français cependant repassèrent le fleuve, ayant à leur tête le saint roi tout malade, qui toutefois combattait encore de son épée. A côté de lui, se tenait le brave Geoffroi de Sargines, qui, de temps à autre, repoussait les Sarrasins, comme un bon serviteur chasse les mouches d'auprès de la coupe de son maître. C'est la comparaison de saint Louis, en parlant de ce fait au sire de Joinville. Gaucher de Châtillon, non moins brave, commandait l'arrière-garde, où il imposa aux Sarrasins par les traits de la plus héroïque valeur. Quand on eut passé le fleuve, Louis fit embarquer sur le reste de ses vaisseaux les blessés et les malades. Il aurait pu s'embarquer et se retirer à Damiette : on l'en priait, on l'en conjurait. Toujours il s'y refusa, et disait : S'il plaît à Dieu, jamais je ne laisserai mon peuple !

Mais à peine les Français eurent-ils passé le fleuve, que les Sarrasins le passèrent aussi. Ce ne fut plus qu'un combat continuel, jusqu'au moment où les Français arrivèrent à une petite ville, où ils s'empressèrent de procurer un peu de repos à leur roi. Ils le couchèrent

sur le giron ou le lit d'une bourgeoise de Paris, qui se trouvait là. Il était si faible, qu'on craignait qu'il ne passât pas la journée.

Le saint roi était dans cet état, lorsque Philippe de Montfort accourt et lui dit : Sire, je viens de rencontrer l'émir avec lequel nous avons traité de la trêve. Voulez-vous que j'aille vers lui pour la renouer? — Je vous en prie, répondit le roi, je le veux bien. — Retourné auprès de Zein-Eddin, qui était disposé favorablement pour les croisés, Montfort obtint une suspension d'armes, avec la promesse de ratifier les promesses de la trêve. L'émir, en signe de loyauté, ôta son turban, et le chevalier lui donna un anneau en gage.

Dans ce moment, un traître, nommé Marcel, faisant l'office de héraut, commença à crier aux chevaliers qui combattaient encore : Seigneurs chevaliers, rendez-vous! le roi vous le commande! Ne faites pas tuer le roi! — Tous pensèrent que le roi leur envoyait réellement cet ordre, et rendirent leurs épées aux Sarrasins. — A l'aspect des chevaliers sans armes qu'on lui amenait prisonniers, l'émir dit à Philippe de Montfort : Jamais traité ni trêve ne se conclurent avec des vaincus. Qu'y gagnerait désormais le sultan, puisque voilà tous les chefs en notre pouvoir? Quant à vous, seigneur de Montfort, le titre d'ambassadeur est sacré; vous pouvez vous retirer en assurance. — Ce qui était une chose extraordinaire parmi les Sarrasins; car, en pareil cas, ils retenaient les ambassadeurs prisonniers et esclaves.

Le saint roi Louis était toujours entre la vie et la mort, quand on vint lui annoncer qu'il fallait se rendre. — A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que je me rende à païen ni à Sarrasin! — Eh! sire! lui disaient les comtes de Poitiers et d'Anjou, pour Dieu! faites-le, faites-le; car voyez bien que nous sommes sans munitions, et que nous mourrons tous ici de faim et de maladie, au lieu que nous pourrions être délivrés par rançon. Les autres chevaliers firent tant par leurs prières, que le monarque ne chercha plus à se roidir davantage contre une dure nécessité. Il fit appeler un émir et un eunuque, leur déclarant qu'il consentait à déposer les armes, sous la condition que la vie de ses gens et la sienne demeureraient sauvés.

Peu de moments après, parut dans le bourg, qui se nommait Gassel et Minich, un des principaux émirs. Introduit auprès du saint roi, il le fait dépouiller presque nu en sa présence, et donne l'ordre de lui faire mettre des chaînes de fer aux pieds et aux mains. On ne laisse auprès de lui qu'un seul de ses chambellans, nommé Isambard, qui, à grand'peine, pouvait le porter et le soutenir, tant il était faible et malade. Frère Nicolas, général de l'ordre de la Rédemption des captifs, ne tarda pas à obtenir de partager la prison du saint roi.



Le monarque était revenu à la vie, mais il paraissait insensible à ses propres souffrances ; aucun murmure, aucune plainte n'étaient sortis de ses lèvres ; on l'avait seulement vu pâlir quand les infidèles qui attachaient ses mains se prirent à blasphémer, à injurier le Christ. Cependant sa résignation parut prête à l'abandonner lorsque ces misérables, s'emparant de la croix suspendue auprès de lui, la foulèrent aux pieds, en opprobre et mépris de la foi chrétienne. Tremblant de tous ses membres, il cherchait à rompre ses chaînes et d'abondantes larmes coulaient de ses yeux.

Un pauvre Arabe de Minich, ému de pitié de le voir ainsi garrotté, demi-nu et sans robe, se dépouilla d'un vieux manteau qu'on venait de lui donner, et le jeta sur les épaules du premier des rois chrétiens.

Transporté de Minich à Mansourah ou la Massoure, le saint roi, les mains toujours liées par une forte chaîne de fer, fut renfermé dans une salle basse d'environ vingt pieds de large sur quinze de haut, qui aboutissait à une terrasse avancée sur les eaux du Nil. Une fenêtre grillée, pratiquée au-dessus d'une porte de fer, éclairait l'espace de cachot où l'on abandonna le royal prisonnier. Il n'avait avec lui qu'un seul homme pour lui servir de domestique, et on lui laissa même ignorer que ses deux frères et nombre de barons se trouvaient renfermés dans un bazar non loin de là.

Louis paraissait n'avoir que le souffle ; aussi les émirs, effrayés de son état, firent appeler un Arabe très-renommé dans l'art de guérir. Il présenta au monarque un breuvage dont l'effet fut tellement prodigieux, que soudain Louis se sentit ranimé. La parole lui étant revenue, il s'informa tristement du sort de ses frères, de ses braves chevaliers, de son armée ; puis il réclama son chapelain, Guillaume de Chartres, et un religieux dominicain, qui, expert dans les langues orientales, pouvait lui servir de truchement.

Le saint roi éprouva comme un sentiment de bonheur à l'annonce que cette prière était accordée, et de douces larmes coulèrent de ses yeux en revoyant ses fidèles clercs. Mais il regrettait *moult fort* d'être privé de son psautier habituel. Vainement le frère de Saint-Dominique essaya de lui persuader que, dans sa situation, le *Pater* et l'*Ave* tenaient lieu de toute autre oraison, le pieux monarque ne se consolait point de cette perte. Aussi fut-il saisi d'une sainte joie quand ce livre de prière, retrouvé par un miraculeux hasard, lui fut rendu. — Grâces soient rendues à Dieu ! s'écria-t-il en essayant de s'agenouiller, de ce qu'au milieu de tant d'objets précieux qui ont été perdus, mon bréviaire me soit conservé !

Plaçant dès lors son unique confiance dans le dispensateur de

toutes choses, il relut avidement la vie de celui qui a tant souffert pour les hommes; il récita avec une nouvelle ferveur l'office saint à chaque heure du jour; et, malgré son état d'épuisement et de maigreur, il voulut désormais commencer sa journée en entendant une messe sans consécration. Reprenant même ses jeûnes et ses austérités, il n'interrompit plus ce genre de vie.

Quant au sire de Joinville, il était malade sur un des navires qui descendaient le Nil, lorsque les Turcs, malgré une résistance désespérée, s'en rendirent maîtres. Dans ce moment, il prit sa cassette remplie de bijoux et de reliques, et la jeta dans la mer, en disant : Du moins ces mécréants n'y mettront jamais leur impure main ! Jeté rudement à terre par deux fois, il se trouvait à demi évanoui sur le tillac. En cet état, les Turcs lui rapprochèrent tellement de la gorge le fer de leurs lances, qu'il en sentait la pointe et la fraîcheur. Il crut toucher à sa dernière heure et disait son *Confiteor*, quand un des marins arabes s'écrie tout à coup : C'est le cousin du roi ! — Puis, s'approchant de son oreille, il ajoute : Laissez-moi dire ainsi ! — Aussitôt le Sarrasin qui semblait le plus acharné s'éloigna, laissant le bon messire comme prêt à rendre l'âme; et ses chevaliers, rangés autour de lui, pleuraient que c'était grande pitié.

Parvenus au lieu du débarquement, les infidèles sortent avec peine le sénéchal de la galère; mais d'autres Turcs arrivent encore sur lui pour l'égorger. Un bon Musulman s'écrie comme le marinier, en prenant Joinville à bras le corps : C'est le cousin du roi ! — Si vous ne me croyez, vous êtes perdu, ajouta-t-il à voix basse; jetez-vous à l'eau, car, en voulant saisir la nef, on ne fera pas attention à vous ! — Le sénéchal se laisse choir dans le fleuve, et le Sarrasin, s'y lançant après lui, le soutient, le tenant toujours embrassé, et répète aux Arabes, revenus pour l'occire : Ne le touchez pas ! c'est le cousin du roi !

Il était temps; car dès que le chevalier eut repris terre, il sentit derechef le froid du coutelas à son gosier; les meurtriers s'étant éloignés, on put le désarmer et le débarrasser de sa cotte de mailles. Plus semblable à un squelette qu'à un homme vivant, le malheureux sénéchal excita tant de compassion, qu'un des assistants lui jeta sur les épaules une belle couverture écarlate; il se trouva que c'était la même qui lui fut donnée, lors de son départ, par sa mère, Béatrix de Bourgogne. Le sire de Joinville se la ceignit avec une courroie de peau blanche. Cependant il souffrait horriblement d'un abcès à la gorge, et mourait de soif; il demanda à boire. Mais l'eau qu'il s'efforçait d'avalier lui jaillissait violemment par les narines, tant son état était déplorable. Ses gens, consternés, se prirent de

nouveau à pleurer, disant : L'abcès va l'étouffer. — Le même Sarrasin auquel il devait la vie courut lui chercher un breuvage, dont il fut si soudainement soulagé, qu'il se trouva à peu près guéri au bout de deux jours.

Un émir regardait sans pitié le massacre des blessés et des malades. Mais ayant appris que, par sa mère, le sénéchal était parent de l'empereur Frédéric II, il l'envoya querir sur la grève et lui témoigna les plus grands égards. Tandis que nous mangions, dit le sire de Joinville, il fit venir un bourgeois de Paris devant nous. Quand le bourgeois fut venu, il me dit : Ah ! sire, que faites-vous ? — Que fais-je donc ? répondis-je. — Eh ! mon Dieu, répliqua-t-il, vous mangez de la chair le vendredi. Aussitôt que j'ouïs cela, je *boutai* mon écuelle en arrière. L'émir, ayant su pourquoi, répondit que Dieu ne m'en saurait pas mauvais gré, puisque je ne l'avais pas fait à mon escient. Le légat me fit la même réponse quand nous fûmes sortis de prison ; malgré cela, je ne laissai pas de jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis de carême : de quoi le légat se courrouça contre moi très-fort, parce qu'il n'y avait plus de riche homme auprès du roi que moi, et que je me devais conserver en santé pour lui. — Enfin l'émir fit amener un palefroi au bon sénéchal, pour le conduire à Mansourah, au pavillon, où l'on inscrivait le nom de chaque prisonnier.

Lors me dit mon Sarrasin, le même qui lui avait sauvé la vie : Maintenant, je ne vous suivrai plus, car je ne puis ; mais je vous prie, sire, pour cet enfant que vous avez avec vous, de le tenir toujours par le poing, de peur que les Sarrasins ne vous l'enlèvent. Et cet enfant avait nom Barthélemi, fils du seigneur de Montfaucon, de Bar. Quand mon nom fut en écrit, l'émir me mena dans le pavillon où les barons étaient, et plus de dix mille personnes avec eux. Quand j'entrai là dedans, les barons firent tous une si grande joie, qu'on ne pouvait plus entendre goutte ; et ils en louaient Notre-Seigneur, et ils disaient qu'ils me pensaient avoir perdu.

Le bon sire de Joinville observe que, si le roi et ses compagnons de captivité eurent beaucoup à souffrir, la reine Marguerite, qui était demeurée à Damiette, eut aussi sa part. Trois jours avant qu'elle accouchât, il lui vint la nouvelle que le roi était pris. Elle en fut si effrayée, que, toutes les fois qu'elle dormait dans son lit, il lui semblait que toute sa chambre fût pleine de Sarrasins, et elle s'écriait : Au secours ! au secours ! Et pour que l'enfant dont elle était enceinte ne vint point à périr, elle fit coucher devant son lit un vieux chevalier de quatre-vingts ans, qui la tenait par la main. Toutes les fois que la reine poussait des cris, il lui disait : Madame, n'ayez pas peur,

car je suis ici ! Avant qu'elle fût accouchée, elle fit vider la chambre à tout le monde, hors le bon chevalier ; puis elle s'agenouilla devant lui, et lui demanda un don. Le chevalier le lui octroya par un serment. Alors elle lui dit : Je vous demande, par la foi que vous m'avez donnée, que, si les Sarrasins prennent cette ville, vous me coupez la tête avant qu'ils me prennent ! Le chevalier répondit : Soyez certaine que je le ferai volontiers ; car j'avais déjà en pensée que je vous occirais avant qu'ils nous eussent pris <sup>1</sup>.

Sans doute, un moraliste dans son cabinet trouve à redire à cette prière de Marguerite de Provence, et à cette réponse du vieux chevalier. Mais qui oserait n'excuser point une chaste épouse, une reine de France, l'épouse du saint roi Louis, de craindre le déshonneur plus que la mort ? L'histoire romaine nous vante sa *chaste* Lucreèce, qui pourtant se laissa corrompre pour se tuer après le crime. Marguerite de Provence, dans le trouble où elle est, ne demande la mort que pour n'être point exposée au déshonneur. Qui n'aimerait beaucoup plus la crainte excessive de Marguerite de Provence que l'excessive hardiesse d'Éléonore de Guienne ? Qui oserait jeter la première pierre, non pas à la femme adultère, mais à l'épouse qui craint à l'excès de le devenir, même involontairement ? Ah ! puissent des excès de ce genre être toujours à craindre sur les trônes de la chrétienté !

La reine Marguerite accoucha d'un fils qui fut nommé Jean, et surnommé Tristan, à cause des tristes conjonctures où il vint au monde.

Le jour même qu'elle fut accouchée, on lui dit que ceux de Pise et de Gênes, ainsi que des autres villes, voulaient s'enfuir. Le lendemain elle les manda tous devant son lit, en sorte que la chambre était pleine. Seigneurs, leur dit-elle, pour l'amour de Dieu, n'abandonnez pas cette ville ; car si elle est perdue, monseigneur le roi serait perdu, ainsi que tous ceux qui ont été pris avec lui. Et si cela vous touche peu, prenez au moins pitié de la malheureuse que vous voyez ici gisante, attendez au moins jusqu'à ce que je sois relevée. Ils répondirent : Madame, comment le ferons-nous si nous mourons de faim dans cette ville ? Et elle leur dit que ce ne serait pas déjà par la famine qu'ils s'en iraient ; car je ferai acheter toutes les viandes en cette ville, et je vous retiens désormais tous aux dépens du roi. Ils se consultèrent, revinrent à elle, et lui octroyèrent qu'ils demeureraient volontiers. Et la reine fit acheter toutes les viandes de la ville, qui lui coûtèrent trois cent soixante mille livres <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Joinville. *Hist. de S. Louis*, p. 252. — <sup>2</sup> *Ibid.* T. 20 des *Histor. de France*, in-fol.

A Mansourah, le nouveau sultan fit distribuer aux captifs environ cinquante robes très-riches, destinées à l'usage des princes et des comtes. Ceux-ci, dénués de tout vêtement, et n'osant refuser, s'en revêtirent. Louis seul repoussa un don qui, en Égypte comme en France, ne s'admettait que de supérieur à inférieur. Il préféra conserver le manteau délabré qu'il devait à la compassion d'un obscur Musulman.

Malgré son apparente générosité, on le sut depuis, le sultan avait d'abord résolu d'envoyer le roi de France aux califes, afin que, conduit enchaîné de ville en ville, il servit de risée et de spectacle aux Sarrasins. Sa première pensée fut même, dit-on, de le sacrifier vivant à Mahomet ou de l'enfermer dans une noire prison sa vie durant. Des motifs politiques ou d'intérêt l'en détournèrent.

Quelque temps après, le sultan ordonna de préparer un splendide repas. Les principaux chefs des deux armées y furent conviés, et une députation, composée des principaux émirs, vint prier Louis d'honorer le festin de sa présence. Il entrevit sans peine que l'intention du sultan était de le donner en spectacle à ses sujets ; aussi son refus ne se fit-il point attendre. Stupéfaits de son extérieur majestueux, de sa dignité, les députés turcs s'écrièrent en le quittant : Quel est donc cet homme ? Il nous traite comme si nous étions ses propres prisonniers !

Le premier dimanche de leur captivité, les seigneurs de France, parmi eux le sire de Joinville, furent transférés dans un autre pavillon. Les Sarrasins tenaient un grand nombre de chevaliers et d'autres chrétiens dans une cour enclose d'un mur de terre. De cette cour, ils les faisaient tirer l'un après l'autre, et leur demandaient : Veux-tu renier la foi chrétienne ? Ceux qui disaient : Non ! ils leur coupaient aussitôt la tête. Les renégats étaient mis à part.

Dans ce moment même, Touran-Schah, c'était le nom du sultan, envoya son conseil pour parler aux barons de France. On leur demanda d'abord à qui d'entre eux ils voulaient qu'on dit ce que le sultan leur demandait. Nous dîmes qu'ils le disent au bon comte Pierre de Bretagne ; ainsi parle le sire de Joinville. Et telles furent les paroles : Sire, le soudan nous envoie à vous pour savoir si vous voudriez être délivrés. Le comte répondit : Oui. — Et que donneriez-vous au soudan pour votre délivrance ? — Ce que nous pourrions faire et souffrir raisonnablement. — Et donneriez-vous pour votre délivrance quelques-uns des châteaux qui sont aux barons d'outre-mer ? Le comte répondit qu'il n'en avait pas le pouvoir, car on les tenait de l'empereur d'Allemagne, qui vivait encore. Ils demandèrent si nous rendrions quelques-uns des châteaux du Temple ou de l'Hô-

pital pour notre délivrance. Et le comte répondit que ce ne pouvait être, parce que, quand on y mettait des châtelains, on leur faisait jurer sur les reliques des saints, que, pour délivrance de corps d'homme, ils ne rendraient jamais aucun château. Et ils nous répondirent : Il nous semble que vous n'avez point envie d'être délivrés ; nous allons vous envoyer ceux qui joueront à vous des épées, comme ils ont fait aux autres. Et ils s'en allèrent.

Quand ils s'en furent allés, il entra dans notre pavillon une grande troupe de jeunes Sarrasins, avec des épées, qui amenaient avec eux un homme de grande vieillesse, tout chenu, lequel nous fit demander si c'était vrai que nous croyions en un Dieu qui a été pris pour nous, navré et mort pour nous, et ressuscité le troisième jour. Et nous répondîmes : Oui ! Alors il nous dit que nous ne devons pas nous déconforter si nous avons souffert ces persécutions pour lui ; car encore, dit-il, n'êtes-vous pas morts pour lui, comme il est mort pour vous ; et s'il a eu le pouvoir de se ressusciter lui-même, soyez certains qu'il vous délivrera quand il lui plaira. Lors s'en alla, et tous les autres jeunes gens après lui : de quoi je fus moult aise, ajoute Joinville ; car je pensais certainement qu'ils fussent venus pour nous trancher les têtes.

Dans le même temps, les ministres du sultan faisaient au saint roi de France les mêmes questions qu'aux barons, touchant les châteaux à céder pour sa délivrance ; et le saint roi fit absolument les mêmes réponses que les barons. Alors les Sarrasins le menacèrent, et dirent que, puisqu'il ne voulait rien faire, ils allaient le mettre en *bernicles*. C'était une espèce de torture cruelle qui brisait les os et faisait jaillir le sang. A ces menaces, le roi leur répondit qu'il était leur prisonnier et qu'ils pouvaient faire de lui leur volonté.

Quand ils virent qu'ils ne pouvaient vaincre le bon roi par menaces, ils revinrent, et lui demandèrent combien il voudrait donner d'argent avec Damiette. Il répondit que, si le soudan voulait prendre de lui une somme raisonnable, il manderait à la reine qu'elle la payât pour leur délivrance. Ils dirent : Comment, vous ne voulez pas nous dire que vous ferez ces choses ? Le roi répondit qu'il ne savait pas si la reine le voudrait faire, parce qu'elle était sa dame.

L'émir Fara-Cataye, chargé de transmettre cette réponse au sultan, était plein de bonne générosité ; il répétait souvent, en entendant l'ordre de mettre à mort tant de croisés : Les morts payent-ils rançon ?

Après un long entretien avec le sultan, ses ministres revinrent dire au roi de sa part : Que si la reine voulait payer un million de besants d'or, il délivrerait le roi. Et le roi leur demanda, par leur

serment, si le soudan les délivrerait pour tant, au cas que la reine voulût le faire. Ils allèrent de nouveau en parler au sultan, et, à leur retour, firent serment au roi qu'ils le délivreraient ainsi. Dès qu'ils eurent juré, le roi dit et promit aux émirs : Je payerai volontiers le million de besants d'or pour ma gent, et donnerai Damiette pour la délivrance de mon corps ; car je ne suis pas tel que je dusse me rédimmer par aucune finance de deniers ! — Quand le sultan ouït cette réponse, il dit : Par ma foi ! large est le Franc, puisqu'il n'a point barguigné sur une si grande somme ! Allez lui dire que je lui donne deux cent mille besants pour payer la rançon.

Cependant le sultan Touran-Schah, nommé aussi Almoadan, avait traité avec sévérité quelques émirs de mameluks, et il en avait menacé d'autres de les priver de leur emplois lorsqu'ils seraient arrivés à Damiette. Il était aussi résolu d'écarter sa belle-mère. Les émirs, mécontents, forment le projet de lui ôter la vie. Bondocdar le frappa le premier à la main avec son sabre. A ce signal, les autres émirs courent sur lui, en présence de l'armée, qui les regarde tranquillement. Almoadan se sauve dans une tour voisine ; mais on y met le feu, à la vue des Chrétiens qui descendaient le Nil en exécution du traité. Environné des émirs, le sultan va de l'un à l'autre, et se jette, en suppliant, aux genoux de chacun d'eux. Ceux-ci le repoussant avec violence, il s'écrie : Quoi donc, Musulmans ! voici cent mille hommes, et il n'y en a pas un seul qui prenne ma défense ? Je ne vous demande que la vie. Règne en Égypte qui voudra ! Comme on lançait des flèches sur lui, il se jeta dans le Nil, espérant pouvoir se sauver à la nage. Mais neuf mameluks le massacrèrent dans le fleuve. Ainsi périt, après quatre mois de règne, le dernier prince de la race de Saladin.

Un des émirs, qui avait nom Fara-Cataye, lui fendit le ventre de son épée, et lui arracha le cœur ; puis, le tenant dans ses mains sanglantes, il vint au saint roi de France, et lui dit : Que me donneras-tu, d'avoir tué ton ennemi, qui t'aurait fait mourir s'il avait vécu ? — Mais le roi ne répondit pas un mot. — L'autre reprit d'un ton de voix féroce : Tu périras, si tu ne m'armes chevalier sur l'heure ? — Fais-toi Chrétien, dit le roi. — Quelques barons épouvantés citent plusieurs exemples. — Non, non ! répond Louis ; jamais, s'il ne se fait Chrétien !

Quand l'émir assure au saint roi que le sultan l'aurait fait mourir s'il avait vécu, il dit une chose tout à fait vraisemblable. Les barons de France avaient voulu traiter de leur rançon en particulier. Louis leur manda et les pria de ne pas le faire, attendu qu'il voulait tout prendre sur lui-même, afin de racheter avec eux le pauvre peuple,

qui sans cela resterait exposé à un éternel esclavage. Aussi le traité comprenait tous les captifs. Cependant, au mépris des conventions, le sultan avait fait mener au grand Caire la partie du menu peuple qu'il n'avait pas fait tuer. Par quoi il semble, dit Joinville, qu'il nous eût fait tuer aussi sitôt qu'il eût eu Damiette.

Une chose non moins étrange se passait dans ce moment. Dès que le sultan eut été tué, tous ses instruments de musique, les cors et les tambours, commencèrent à retentir devant la tente du saint roi de France. On vint dire au pieux monarque que les émirs avaient eu grand conseil, grande envie de le faire sultan de Babylone, c'est-à-dire du grand Caire. Et il me demanda un jour, dit Joinville, si je pensais qu'il eût accepté le royaume de Babylone, au cas qu'on le lui eût offert. Je lui dis qu'il aurait fait une folie, puisqu'ils avaient tué leur seigneur. Mais il me dit que véritablement il ne l'aurait pas refusé. Or, sachez que la chose ne demeura sans effet que parce que les émirs disaient que c'était le plus ferme Chrétien qu'on pût trouver ; et ils en donnaient pour preuve que, quand il sortait de son logis, il prenait sa croix à terre et en signait tout son corps. Ils disaient encore que, si leur Mahomet leur eût laissé souffrir autant de maux que Dieu en avait laissé endurer au roi, jamais ils ne l'eussent adoré ni cru en lui. Enfin ils ajoutaient que, s'ils en faisaient leur sultan, il les tuerait tous ou les rendrait Chrétiens <sup>1</sup>.

Pendant que le saint roi de France courait ainsi risque, tantôt d'être égorgé, tantôt de devenir sultan d'Égypte, ceux des barons qui se trouvaient dans la même galère que le sire de Joinville se crurent à leur dernière heure. Il y vint bien trente Sarrasins, les épées nues à la main, avec des haches danoises. Je demandai, dit Joinville, je demandai à monseigneur Baudouin d'Ibelin ce que disaient ces gens. Il me répondit qu'ils disaient qu'ils venaient pour nous trancher les têtes. Il y avait tout plein de gens qui se confessaient à un frère de la Trinité, qui était au comte de Flandre. Pour ce qui est de moi, il ne me souvint oncques de péché que j'eusse fait ; mais je pensais que plus je me défendrais et me détournerais, pire cela me vaudrait. Et alors je me signai et m'agenouillai aux pieds de l'un d'eux, qui tenait une hache danoise, et je dis : Ainsi mourut sainte Agnès ! Messire Gui d'Ibelin, connétable de Cypre, s'agenouilla à mon côté et se confessa à moi ; et je lui dis : Je vous absous de tel pouvoir que Dieu m'a donné. Mais, quand je me levai de là, il ne me souvint oncques de chose qu'il m'eût dite ni racontée.

On nous fit lever de là où nous étions, et on nous emprisonna au

<sup>1</sup> Joinville, p. 247.



fond de cale; et beaucoup de nos gens pensèrent qu'on l'avait fait parce qu'on ne voulait pas nous entreprendre tous ensemble, mais nous tuer l'un après l'autre. Le soir, pour nous coucher, nous fûmes si à l'étroit, que mes pieds touchaient au visage du bon comte Pierre de Bretagne, et que ses pieds touchaient à mon visage. Le lendemain on nous tira de cette prison, et l'on nous dit que nous allussions parler aux émirs pour renouveler les conventions que le soudan avait faites avec nous; et l'on nous assura que, si le soudan avait vécu, il eût fait couper la tête au roi et à nous tous. Aussi ceux qui purent y aller, y allèrent; le comte de Bretagne, le connétable et moi, qui étions grièvement malades, nous demeurâmes.

Les conventions furent renouvelées avec les émirs, en cette manière. Sitôt que Damiette leur aurait été remise, le roi serait mis en liberté. Le roi devait jurer de leur payer deux cent mille livres avant que de quitter le fleuve et deux cent mille à Acre. Les Sarrasins devaient garder les malades qui étaient à Damiette, les arbalétriers, les armuriers et les viandes salées, jusqu'à ce que le roi les enverrait querir.

Les serments que les émirs devaient faire au roi furent ainsi stipulés : Que, s'ils manquaient aux conventions, ils seraient autant honnis que celui qui irait en pèlerinage à la Mecque la tête découverte; autant honnis que celui qui, ayant abandonné sa femme, la reprendrait; autant honnis que le Sarrasin qui mangerait de la chair de porc. Le roi prit ces serments des émirs, parce que maître Nicolas d'Acre lui dit que, d'après leur loi, ils ne pouvaient y manquer.

Quand les émirs eurent juré, ils firent mettre en écrit, par le conseil de certains prêtres apostats, le serment qu'ils voulaient avoir du roi. L'écrit portait que, si le roi manquait aux conventions, il serait honni comme le Chrétien qui renie Dieu et sa mère, exclu de la compagnie des douze apôtres, de tous les saints et de toutes les saintes. Quant à ceci, le roi s'y accorda. Le dernier point du serment était tel, que, si le roi ne tenait les conventions, il serait honni comme le Chrétien qui renie Dieu et sa loi, et qui, au mépris de Dieu, crache sur la croix et marche dessus. A ces mots, le roi dit : S'il plaît à Dieu, je ne ferai point ce serment-là. Les émirs envoyèrent maître Nicolas dire au roi : Sire, les émirs ont grand dépit de ce qu'ils ont juré comme vous avez demandé, et que vous ne voulez pas jurer comme ils demandent. Soyez certain que, si vous ne jurez, ils vous feront couper la tête, ainsi qu'à toute votre gent. Le roi répondit qu'ils en pouvaient faire à leur volonté; mais que, pour lui, il aimait mieux mourir bon Chrétien que de vivre au courroux de Dieu et de sa mère.

Le patriarche de Jérusalem, vieillard de quatre-vingts ans, avait procuré l'assurance donnée par les Sarrasins, et était venu vers le roi pour l'aider à procurer sa délivrance. Or, telle est la coutume entre les Chrétiens et les Sarrasins, dit Joinville, que, quand le roi ou le soudan meurt, ceux qui sont en ambassade, soit en païennie ou chrétienté, sont prisonniers et esclaves ; et, parce que le soudan qui avait donné sûreté au patriarche était mort, il se trouva prisonnier tout comme nous. Quand donc le roi eut fait sa réponse, un des émirs dit que ce conseil lui avait été donné par le patriarche, et dit aux païens : Si vous voulez m'en croire, je ferai bien jurer le roi ; car je ferai voler la tête du patriarche sur ses genoux. Les autres ne voulurent pas le croire ; mais ils enlevèrent le patriarche d'auprès du roi, et l'attachèrent à un pieu, les mains liées derrière le dos, et si étroitement, qu'elles enflèrent grosses comme sa tête et que le sang en jaillissait. Le patriarche criait au roi : Sire, jurez hardiment ; car je prends le péché sur mon âme, puisque vous avez la ferme intention de tenir votre serment. Je ne sais, ajoute Joinville, comment le serment fut arrangé ; mais les émirs se tinrent satisfaits de celui du roi et des riches hommes qui étaient là <sup>1</sup>.

Enfin on fit embarquer le roi avec tous les prisonniers, et l'on descendit vers Damiette.

Lorsqu'on fut arrivé, la reine et les autres dames montèrent sur des vaisseaux génois, et les clefs furent remises ensuite aux émirs. On vit aussitôt leurs troupes se précipiter avec fureur dans la place, se gorgier de vin, et, contre la foi des traités, massacrer tous les malades qui se trouvent, faire un immense bûcher de leurs cadavres et des machines de guerre, et y mettre le feu ; et ce feu fut si grand, qu'il dura le vendredi, le samedi et le dimanche.

Or, dit Joinville, le roi et nous, qu'ils devaient délivrer dès le soleil levant, ils nous tinrent jusqu'au soleil couchant ; nous ne mangeâmes rien, non plus que les émirs. C'est qu'ils furent en dispute toute la journée. L'un des émirs disait au nom de son parti : Seigneurs, si vous voulez me croire, moi et les miens nous tuons le roi et les hommes qui sont avec lui ; car d'ici à quarante ans nous n'avons aucune vengeance à craindre ; leurs enfants sont petits, et nous avons Damiette par devers nous : par quoi nous pouvons le faire sûrement. — Un autre Sarrasin, né en Mauritanie, disait, au contraire : Si nous tuons le roi après avoir tué le sultan, on dira que les Égyptiens sont les hommes les plus méchants et les plus déloyaux qui soient au monde. — Celui qui voulait qu'on nous égorgéât ré-

<sup>1</sup> Joinville, p. 247.

pondit de son côté : Il est vrai que nous nous sommes trop méchamment défaits de notre sultan ; car nous sommes allés contre le commandement de Mahomet, qui nous ordonne de garder notre seigneur comme la prunelle de notre œil ; le voici tout écrit dans ce livre. Mais écoutez l'autre commandement de Mahomet, qui vient après. Et, tournant quelques feuillets du livre, il leur montra ce commandement, qui était tel : Pour la sûreté de la foi, tuez l'ennemi de la loi ! Considérez donc que si nous avons mal fait en tuant notre seigneur contre le commandement de Mahomet, nous ferons encore pis si nous ne tuons le roi, quelque assurance que nous lui ayons donnée, car c'est le plus grand ennemi qu'ait la loi musulmane.

Notre mort fut donc presque accordée, continue Joinville. Et l'émir, qui était notre adversaire, et qui pensait que nous serions égorgés tous, vint vers le fleuve, fit signe avec son turban à ceux qui conduisaient les galères, et l'on nous ramena bien une grande lieue en arrière vers Babylone. Alors nous pensâmes être tous perdus, et il y eut maintes larmes *plorées*.

Mais par la volonté de Dieu, qui n'oublie pas les siens, il fut décidé, vers le soleil couchant, que nous serions délivrés. On nous ramena donc, et on mit nos trois galères à terre. Nous requîmes qu'on nous laissât aller. Ils nous dirent qu'ils ne le feraient que quand nous aurions mangé ; car ce serait une honte aux émirs si nous partions de nos prisons à jeun. Et nous requîmes qu'on nous donnât de la viande, promettant que nous mangerions ; et ils nous dirent qu'on était allé en querir dans l'armée. Les viandes qu'ils nous donnèrent, ce furent des beignets de fromage, rôtis au soleil, pour que les vers ne s'y missent, et des œufs durs cuits de quatre jours ou de cinq, et que, par honneur pour nous, on avait fait peindre par dehors de diverses couleurs.

On nous mit à terre, et nous allâmes vers le roi, qu'ils amenaient du pavillon où ils l'avaient tenu, vers le fleuve. Il y avait bien vingt mille Sarrasins, l'épée au côté, qui le suivaient à pied. Sur le fleuve, devant le roi, était une galère génoise, sur laquelle n'apparaissait qu'un seul homme. Aussitôt que cet homme vit le roi sur le fleuve, il donna un coup de sifflet ; et, au son du sifflet, il sortit du fond de cale bien quatre-vingts arbalétriers, les arbalètes montées, et ils mirent des flèches dans la coche. A cette vue, les Sarrasins prirent la fuite, de telle sorte qu'il n'en demeura près du roi que deux ou trois. Ils jetèrent une planche à terre pour recueillir le roi, et le comte d'Anjou, son frère et monseigneur Geoffroi de Sargines, et monseigneur Philippe de Nemours, et le maréchal de France, et le ministre de la Trinité, et moi. Ils retinrent le comte de Poitiers en

prison, jusqu'à ce que le roi leur eût payé les deux cent mille livres, avant de sortir du fleuve.

Le samedi après l'Ascension, vinrent prendre congé du roi, le comte de Flandre et le comte de Soissons, et plusieurs des barons qui avaient été pris sur les vaisseaux. Le roi leur dit qu'à son avis, ils feraient bien d'attendre que le comte de Poitiers fût délivré. Ils répondirent qu'ils n'en avaient le pouvoir, parce que leurs galères étaient tout appareillées. Ils emmenèrent avec eux en France le bon comte Pierre de Bretagne, qui était si malade, qu'il ne vécut depuis que trois semaines et mourut en mer.

On employa toute la journée du samedi et du dimanche à faire le paiement. On payait par balance, et chaque balance valait dix mille livres. Le dimanche au soir, les gens du roi lui mandèrent qu'il leur en manquait bien trente mille. Le bon sénéchal de Champagne proposa au roi de les emprunter aux chevaliers du Temple. Ceux-ci objectèrent leur serment, qui leur défendait de prêter. Joinville répliqua qu'avec la permission du roi, il irait bien les prendre. En effet, il y alla. Comme le trésorier, qui ne le reconnaissait point, lui refusa d'abord la clef pour ouvrir un coffre, Joinville saisit une cognée et dit qu'il en ferait la clef du roi. Les clefs lui ayant alors été remises, il transporta dans une barque l'argent qu'il fallait. Quand il approcha du vaisseau royal, il cria au roi : Sire, sire, regardez comme je suis garni. Et le saint homme, ajoute-t-il, me vit moult volontiers et avec grande liesse.

Alors monseigneur Philippe de Nemours dit au roi que l'on avait compté de moins aux Sarrasins une balance de dix mille livres. Le roi s'en courrouça très-fort, et dit qu'il voulait qu'on leur rendit les dix mille livres, parce qu'il était convenu de payer les deux cent mille avant de sortir du fleuve. Aussitôt, dit Joinville, je touchai du pied monseigneur Philippe, et dis au roi qu'il ne le crût pas, parce qu'il ne disait pas vrai ; car les Sarrasins étaient les plus grands trompeurs qui fussent au monde. Monseigneur Philippe répondit que je disais vrai ; car il ne le disait que par plaisanterie. Mais le roi dit que c'était une plaisanterie malencontreuse. Et je vous commande, ajouta-t-il à monseigneur Philippe, par la foi que vous me devez comme mon homme que vous êtes, que, si les dix mille livres ne sont pas payées, vous les fassiez payer.

Tandis que le roi attendait l'arrivée de son frère, il envoya frère Raoul, de l'ordre des Prêcheurs, à l'émir Fara-Cataye, pour lui exprimer son étonnement de ce que lui et les autres émirs avaient souffert qu'on violât si vilainement les traités, qu'on égorgeât et qu'on brûlât les malades, avec les machines et les provisions qu'ils

avaient promis de garder. Fara-Cataye répondit à frère Raoul : Dites au roi que par ma loi je ne puis y mettre conseil, et cela me pèse assez ; dites-lui de ma part qu'il n'en fasse nul semblant, tandis qu'il est en nos mains, car il serait mort ; mais il fera bien de s'en souvenir quand il sera dans Acre.

Beaucoup de personnes avaient conseillé au roi de se retirer dans son vaisseau qui l'attendait en mer, pour l'ôter des mains aux Sarrasins. Jamais le roi ne voulut y entendre, mais répondait toujours qu'il ne sortirait du fleuve que quand il aurait payé les deux cent mille livres, comme il était convenu. Sitôt que le paiement fut fait, le roi, sans que personne l'en priât, nous dit que maintenant son serment était acquitté, et que nous partirions de là et irions dans le navire qui était en mer. Alors notre galère se mit en mouvement, c'était le 8 mai 1250, et nous allâmes bien une grande lieue avant que l'un parlât à l'autre, par le chagrin que nous avions du comte de Poitiers. Alors vint monseigneur Philippe de Montfort en un galion, et cria au roi : Sire, sire, parlez à votre frère le comte de Poitiers, qui est en cet autre vaisseau. Aussitôt le roi fit allumer des lumières. Et la joie fut aussi grande parmi nous qu'elle put l'être. Le roi entra dans sa nef, et nous aussi. Un pauvre pêcheur alla dire à la comtesse de Poitiers qu'il avait vu le comte de Poitiers délivré, et elle lui fit donner vingt livres parisis<sup>1</sup> (environ vingt louis de nos jours).

La navigation fut si heureuse, que tous les vaisseaux entrèrent le troisième jour dans le port de Saint-Jean d'Acre. Le saint roi y fut reçu en procession, avec une grande joie. Il était encore malade. Le sire de Joinville l'était beaucoup plus : il n'avait encore pu se soigner depuis sa prison. Peu de jours après son arrivée, il fut pris d'une fièvre continue, lui et toute sa maison, à tel point qu'il n'avait personne pour le servir. Il logeait à côté d'une église où l'on apportait tous les jours jusqu'à vingt morts ; et chaque fois il entendait, de son lit, chanter : *Libera me, Domine*. Lors, dit-il, je plorai et rendis grâces à Dieu, et lui dis ainsi : Sire, adoré sois-tu de cette souffrance que tu me fais ; car j'ai eu maints domestiques de luxe pour me chausser et me lever. Ah ! je te prie, Sire, que tu m'aides et me délivres de cette maladie, moi et ma gent. — Dieu exauça le bon sénéchal : il guérit, lui et les siens, et le saint roi le prit en telle affection, qu'il l'obligea de manger avec lui tous les jours.

Le sultan de Damas envoya proposer au saint roi Louis une alliance contre les émirs d'Égypte, lui promettant en récompense de

<sup>1</sup> Joinville, p. 250 et 251.

lui céder le royaume de Jérusalem : c'est que le sultan du Caire, que les émirs avaient tué, était son cousin. Mais le sultan de Damas n'y allait pas de meilleure foi que ceux dont il se plaignait. Le roi lui envoya une ambassade, avec Yves le Breton, frère Prêcheur, qui savait l'arabe. Tandis qu'ils allaient de leur hôtel au palais du sultan, frère Yves vit une vieille femme qui traversait la rue, et portait en sa main droite une écuelle pleine de feu, et en la gauche une fiole pleine d'eau. Yves lui demanda : Que veux-tu faire de cela ? Elle lui répondit qu'elle voulait, avec le feu, brûler le paradis, et, avec l'eau, éteindre l'enfer, afin qu'il n'y en eût plus jamais. — Et pourquoi veux-tu le faire ? demanda-t-il. — Parce que je ne veux pas que nul fasse jamais bien pour avoir la récompense du paradis ; mais proprement pour avoir l'amour de Dieu, qui tant vaut et qui tout le bien nous peut faire <sup>1</sup>.

Jean l'Arménien, qui était grand artilleur du roi, alla de même à Damas vers ce temps pour acheter des matériaux à faire des arbalètes. Il vit un tout vieil homme assis sur les étaux de la ville. Ce vieil homme l'appela et lui demanda s'il était Chrétien ; et Jean répondit : Oui. Alors le vieillard lui dit : Il est une chose dont vous devez être bien fâchés entre vous autres Chrétiens ; c'est que j'ai vu le roi Baudouin de Jérusalem, qui était lépreux et n'avait que trois cents hommes d'armes, déconfire Saladin, qui en avait trois cent mille ; or, maintenant, vous êtes tellement menés par vos péchés, que nous vous prenons à travers les champs comme des bêtes. Jean l'Arménien lui dit qu'il devait se taire des péchés aux Chrétiens, puisque les Sarrasins en faisaient de beaucoup plus grands. Le vieillard dit que c'était une folle réponse. — Pourquoi ? demanda Jean. — Je vous le dirai, reprit le vieillard, mais je vous ferai auparavant une demande : Avez-vous un enfant ? — Oui, j'ai un fils. — Or, lequel vous fâcherait le plus, si je vous donnais un soufflet, ou si c'était votre fils même ? — Je serais plus courroucé à mon fils, s'il me frappait, qu'à vous. — Or, voici ma réponse, dit le Sarrasin : Vous autres Chrétiens, vous êtes les fils de Dieu, et vous êtes appelés Chrétiens du nom de son Christ : il vous a fait la courtoisie de vous donner des docteurs, par lesquels vous connaissez quand vous faites bien et quand vous faites mal. C'est pourquoi Dieu vous sait plus mauvais gré d'un petit péché, quand vous le faites, qu'il ne fait à nous d'un grand, qui n'avons pas la même connaissance, et qui sommes si aveugles que nous pensons être quittes de tous nos péchés si nous pouvons nous laver dans de l'eau avant de mourir,

<sup>1</sup> Joinville, p. 258.

parce que Mahomet nous dit qu'à la mort nous ne serons sauvés que par l'eau <sup>1</sup>.

Ces traits, rapportés par le sire de Joinville, sur le récit des témoins oculaires ; de plus, ce vieillard qu'il vit entrer lui-même dans les prisons de Mansourah, et qu'il entendit exhorter tous les captifs à souffrir pour Dieu ce que Dieu avait souffert pour eux : tout cela nous paraît évidemment le ministère des bons anges envoyés de Dieu, comme l'ange Raphaël, pour consoler ses fidèles serviteurs, élever leur esprit et leur cœur au-dessus des consolations et des récompenses même, jusqu'à Dieu seul. Enfin, ce que l'ange Raphaël dit au vertueux Tobie, nous le dirons au saint roi Louis de France : Et parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous mît à l'épreuve : *Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te* <sup>2</sup>.

Dès lors la renommée de ses vertus et de sa sainteté était comme un délicieux parfum qui réjouissait le ciel et la terre : les peuples les plus lointains désiraient le voir. Joinville en offre un exemple. Il était avec le roi auprès d'Acre. En ce lieu, dit-il, vint à moi un grand peuple de la grande Arménie, qui allait en pèlerinage à Jérusalem. Ils me firent prier que je leur montrasse le saint roi. J'allai au roi, là où il était assis en un pavillon, appuyé contre une colonne, sur le sable, sans tapis et sans nulle autre chose dessous lui. Je lui dis : Sire, il y a là dehors un grand peuple de la grande Arménie, qui vont en Jérusalem, et ils me prient, sire, que je leur fasse montrer le saint roi ; cependant je n'aspire pas encore à baiser vos reliques. Et il rit *moult* clairement, et me dit que je les allasse querir. Et quand ils eurent vu le roi, ils le recommandèrent à Dieu, et le roi eux <sup>3</sup>.

Dès les premiers temps qu'il fut en Palestine, un député du Vieux de la montagne, autrement le prince des Assassins, vint demander au saint roi pourquoi il n'avait pas envoyé de présents à son maître, et lui dire qu'il eût à le satisfaire au plus tôt, à l'imitation de l'empereur d'Allemagne, du roi de Hongrie, du sultan de Babylone, et de plusieurs autres princes, qui tous savaient que leurs vies étaient entre ses mains. Pour le faire mieux entendre, derrière le député principal se tenaient deux autres, l'un avec trois poignards, l'autre avec un linceul funèbre. Louis écouta paisiblement cet insolent envoyé, et le remit au soir pour lui donner sa réponse. Le soir on le remit au lendemain ; et le lendemain les grands maîtres de l'Hôpital et du Temple lui dirent : Que ce n'était pas ainsi qu'on parlait à un roi de France ; qu'on l'eût fait jeter dans la mer, sans son titre d'en-

<sup>1</sup> Joinville, p. 258. — <sup>2</sup> Tobie, c. 12, v. 13. — <sup>3</sup> Joinville, p. 375.

voyé; et qu'il ne manquât pas de revenir dans quinze jours demander pardon au nom de son maître.

Avant la quinzaine, les députés revinrent et apportèrent au roi la chemise du Vieux de la montagne, avec ordre de lui dire de sa part que, comme la chemise est plus près du corps que nul autre vêtement, ainsi voulait-il tenir plus près à amour le roi de France que nul autre roi. Il envoya en même temps son anneau, qui était d'un or très-fin et où son nom était écrit; et il lui manda que, par son anneau, il épousait le roi, et qu'il voulait que dorénavant ils fussent tout un. Ces présents étaient accompagnés de beaucoup d'autres bijoux. Dès que les députés ouvrirent les écrins où étaient ces choses, il sembla que toute la chambre fût embaumée.

Le saint roi envoya, de son côté, au Vieux de la montagne, une députation, avec des présents considérables. Parmi les députés, se trouvait le frère Yves, qui savait la langue des Sarrasins. Il trouva au chevet du lit de ce Vieux de la montagne un livre où il avait écrit plusieurs paroles que Notre-Seigneur a dites à saint Pierre. Frère Yves lui dit : Ah ! pour Dieu ! sire, lisez souvent ce livre, car ce sont de très-bonnes paroles. Le Vieux lui répondit qu'il le faisait; car j'aime beaucoup monseigneur saint Pierre, attendu que, dans le commencement du monde, l'âme d'Abel, quand il fut tué, vint au corps de Noé; et quand Noé fut mort, elle revint au corps d'Abraham; et du corps d'Abraham, quand il mourut, vint au corps de saint Pierre, lorsque Dieu vint en terre. Quand frère Yves entendit cela, il lui montra que sa créance n'était pas bonne, et lui enseigna beaucoup de bonnes paroles; mais il ne voulut l'en croire. Frère Yves, ajoute Joinville, apprit ces choses au roi lorsqu'il fut revenu à nous. Quand le Vieux chevauchait, il avait un crieur devant lui qui portait une hache danoise à long manche, toute couverte d'argent, et toute garnie de poignards, et il criait : Détournez-vous de celui qui porte la mort des rois entre ses mains <sup>1</sup>.

Vers le même temps arrivèrent au saint roi les ambassadeurs de l'empereur Frédéric ou Ferri, comme dit Joinville, qui dirent au roi que l'empereur les avait envoyés pour notre délivrance. Ils lui montraient les lettres que l'empereur envoyait au sultan qui était mort, portant créance pour procurer la délivrance du roi. Mais, ajoute Joinville, beaucoup de gens dirent qu'il ne nous eût pas été avantageux que les ambassadeurs nous eussent trouvés en la prison; car on pensait que l'empereur les avait envoyés plus pour nous encombrer que pour nous délivrer <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Joinville, p. 200 (t 261. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 258, T. 20, *Historiens de France*.



Telle était donc l'opinion qu'on avait de Frédéric II, et en Orient et en Occident, et parmi les Musulmans et parmi les Chrétiens, comme d'un prince sans foi ni loi, ou peu s'en faut. Nous avons vu, lors de son expédition en Palestine, les auteurs musulmans nous le représenter comme croyant plus à Mahomet qu'au Christ, ou plutôt comme ne croyant ni à l'un ni à l'autre. Nous l'avons vu lui-même, pour épouvanter les évêques, se dépeindre dans un manifeste, comme un cruel tyran, comme un homme sans miséricorde et sans foi, comme un second Hérode en cruauté, comme un autre Néron en impiété : portrait qui, au lieu d'épouvanter, eût fait rire, si on ne l'avait su ressemblant.

Nous l'avons laissé fuyant avec son armée devant les bourgeois de Parme, qui ont brûlé sa prétentieuse ville de la Victoire; nous avons laissé son principal avocat, Thaddée de Suesse, les mains coupées, expirant sur le champ de bataille; nous avons laissé son principal confident, Pierre des Vignes, soupçonné d'avoir voulu empoisonner son maître, se tuant lui-même de désespoir pour n'être point exposé à un supplice plus cruel encore. Peu avant ou après, son bâtard Entius, qu'il avait fait roi de Sardaigne, et qui lui aidait le plus dans sa guerre contre l'Église, est pris dans une bataille par les bourgeois de Bologne, à l'âge de vingt-quatre ans, et condamné à une prison perpétuelle, et cela, suivant quelques-uns, dans une cage de fer.

Pour se consoler de ces revers, et continuer avec plus de vigueur la guerre contre l'Église et son chef, Frédéric II fit venir de Barbarie, en 1250, dix-sept compagnies de Sarrasins; il chargea le peuple d'une imposition par tête, la plus forte qu'on eût jamais vue; et comme elle ne produisait pas assez à son gré, il fit publier qu'on la payât dans la Saint-André, sous peine des galères. Mais vers le même temps il tomba malade; et, se trouvant en péril de mort, il fit ou ne fit pas un testament, car les exemplaires qu'on en produit se contredisent en des points essentiels, et par là même deviennent douteux. D'après le plus accrédité des exemplaires, il institua héritier le roi Conrad, son fils, et lui ordonna d'employer cent mille onces d'or pour le recouvrement de la terre sainte. Il le chargea aussi de restituer à l'Église romaine tous les droits qu'il possédait injustement, pourvu que, de son côté, elle en usât envers lui comme une bonne mère. Il institua héritier Frédéric, son petit-fils, pour le duchés d'Autriche et de Souabe, et pour le royaume de Sicile, Henri, son fils, qu'il avait eu d'Isabelle d'Angleterre, réservant le comté de Catane à son petit-fils, Conradin, qui venait de naître à Conrad, et la principauté de Tarente à Mainfroi, son bâtard. Il choisit

pour lieu de sa sépulture Palerme ou plutôt Montréal, où étaient enterrés les rois normands.

Le 9<sup>me</sup> de décembre 1250, on le croyait hors de péril, et le 12 au soir il disait qu'il voulait se lever le lendemain matin. Mais ce jour-là même, qui était le 13 décembre, on le trouva mort à l'âge de cinquante-six ans. Suivant les uns, il mourut de mort naturelle ; suivant les autres, il fut étouffé par son bâtard Mainfroi. Suivant ceux-ci, il mourut réconcilié à l'Église par l'absolution de l'archevêque de Palerme ; suivant ceux-là, il expira dans l'excommunication, grinçant des dents et poussant des cris horribles : personnage d'une vie et d'une mort pour le moins équivoques. Car tout ce qu'on peut dire de plus en sa faveur, c'est qu'il n'est pas tout à fait certain qu'il fut le plus déloyal des princes, le plus infidèle des Chrétiens, le plus méchant des hommes.

Qu'on lui compare maintenant le saint roi Louis de France, si pieux, si bon, si chaste, si brave, si aimable ; qui ne respire que la gloire de Dieu et le salut des âmes ; qui, par ses malheurs mêmes, fait la plus glorieuse des conquêtes, l'amour et l'admiration du ciel et de la terre ; car un païen même l'a dit : le plus beau spectacle de la Divinité, c'est l'homme de bien aux prises avec l'infortune.

Au reste, la justice de Dieu n'attend pas toujours l'autre vie pour distribuer ses récompenses et ses châtimens. Frédéric II prétend être la seule loi et le seul maître de l'univers ; Dieu et son Église ne sont à ses yeux que des instruments politiques pour réaliser cette ambition et assurer l'empire du monde à sa famille. Et vingt ans après la mort de Frédéric II, toute sa famille aura péri dans le sang. Louis de France cherche avant tout le royaume de Dieu et sa justice. Et aujourd'hui encore nous voyons sa postérité, plus ou moins fidèle à ses exemples, régner sur plusieurs trônes.

Puissent les peuples et les rois, en voyant ainsi passer la justice de Dieu à travers les siècles, profiter de ses formidables leçons !

---

## LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÈME.

DE 1250 A 1270.

**L'Église, après avoir triomphé de toutes les erreurs, organise l'accord de toutes les sciences par les travaux de saint Thomas et de ses contemporains, en même temps qu'elle subjugué l'admiration des siècles par les vertus de saint Louis, roi de France.**

Dans son cantique mystérieux sur l'union ineffable du Christ avec l'humanité ou avec l'Église, le roi Salomon, qui était lui-même une figure du Christ, dit ces paroles : Quelle est celle-ci qui s'avance comme l'aurore, belle comme la lune, pure comme le soleil, terrible comme une armée rangée en bataille <sup>1</sup> ? Cette question du fils de David nous signale les différents caractères de l'Église de Dieu. Elle est douce, insinuante comme l'aube matinale qui commence à luire dans les ténèbres et annonce le jour ; elle est belle, attrayante comme la blanche lune qui éclaire la nuit de ce monde ; elle est pure, éclatante comme le soleil qui répand partout des torrents de lumière, de chaleur et de vie ; elle est terrible comme une armée rangée sous ses étendards un jour de revue, un jour de bataille.

Voyez une armée qui passe la revue du général ou du roi : qu'elle est belle ! mais d'une beauté formidable. Ses ornements sont des casques, des épées, des cuirasses, des lances, des mousquets, des bouches à feu qui répandent au loin l'incendie et la mort. Tout est net, tout est luisant ; le capitaine a tout revu, non-seulement les armes du soldat, mais ses vêtements, jusqu'à la courroie de la chaussure. Tout est rangé avec ordre, et dans le détail, et dans l'ensemble. Aussi le général dit-il le mot du commandement ? Au simple mouvement de ses lèvres, tout s'ébranle, tout s'anime, tout s'élançe, à droite, à gauche, en avant, en arrière, en demi-cercle, en carré ; le cheval, non moins que le cavalier, entend et exécute l'ordre du chef ; les évolutions se combinent, se croisent si rapidement et si

<sup>1</sup> Cantic., 6, 10.

diversement, que l'œil peu exercé n'y voit que de la confusion. C'est comme une image de ce premier jour où, au commandement du Créateur, le néant même devint quelque chose, le chaos même devint de l'ordre.

Mais ce n'est plus un jour de parade, c'est un jour de bataille. L'étranger envahit les frontières, des traîtres qui sont d'intelligence avec l'étranger se révoltent au dedans ; l'armée fidèle de la patrie marche contre les uns et contre les autres, elle s'élançe à travers la pluie, la neige, les torrents, les fleuves, les boulets et les balles ; elle gravit les montagnes, elle perce les rochers, elle escalade les murs, elle poursuit l'ennemi à travers les boues et les marais. La voilà, cette armée naguère si belle à la parade, la voilà couverte de poussière et de sang ; soldats et capitaines ont le visage sillonné de coups de sabre ; le général, blessé après avoir eu tous ses chevaux tués sous lui, est porté sur un brancard ; les étendards brodés par les reines sont troués et en lambeaux. Et cependant, combien cette armée n'est-elle pas plus belle qu'à la parade ! Elle a repoussé l'étranger, elle a dompté les rebelles, elle a sauvé la patrie !

Tout ceci se voit dans l'Église de Dieu, pour qui sait voir. Nous avons vu le grand combat de l'Église avec Rome idolâtre, combat qui a duré trois siècles en Occident, et qui continue aujourd'hui encore avec le paganisme de l'Inde et de la Chine ; nous avons vu les combats de l'Église contre les hérésies grecques, dont les ossements arides jonchent encore la Grèce et l'Orient ; nous avons vu le grand combat de l'Église contre l'empire antichrétien de Mahomet, qui passe maintenant à l'état de cadavre ; nous avons vu la monarchie universelle ou plutôt l'ambition universelle des césars allemands, combattue par l'Église pendant deux siècles et frappée du coup mortel au concile général de Lyon.

Tandis que l'Église de Dieu se montrait ainsi formidable à ses ennemis, comme une armée rangée en bataille ; aux nations assises dans les ombres de la mort, elle apparaissait comme une aurore nouvelle, dissipant peu à peu les ténèbres par la prédication de ses apôtres ; aux nations chrétiennes, mais étourdies par le tourbillon du monde, elle apparaissait comme une lune tranquille, les invitant au calme et à la paix de Dieu, par l'exemple d'une sainte Agnès de Bohême, d'une sainte Élisabeth de Thuringe, d'un saint Louis de France ; à tout l'univers, elle se montrait pure et brillante comme le soleil, répandant partout des torrents de lumière, de chaleur et de vie par ses Pères et ses docteurs, depuis saint Ignace d'Antioche jusqu'à saint Dominique d'Espagne et saint François d'Assise.

Ces deux derniers apparaissent comme deux chefs de troupes d'é-

lite, qui se recrutent parmi les âmes le plus dévouées à la cause de Dieu et de son Église. Nous avons vu les enfants de Dominique et de François, nous les verrons encore, ambassadeurs du pontife romain, pénétrer jusqu'au fond de la Tartarie, jusqu'au fond de la Chine, y prêcher la foi et l'unité catholique, bâtir des églises, chanter les louanges de Dieu jusque dans la capitale de l'empire chinois, à Péking. A la découverte d'un monde nouveau, nous les verrons s'élaner sur les pas des conquérants, devenir les apôtres, les pères et les défenseurs de ces nouveaux peuples. Les disciples de saint Benoît avaient défriché l'Europe ; ceux de saint François et de saint Dominique, formés pour les missions lointaines, étendront les conquêtes du Christ et de son Église jusqu'aux extrémités de la terre.

Leur conquête la plus importante, la plus glorieuse peut-être, c'est d'avoir concilié dans un harmonieux ensemble toutes les sciences divines et humaines, c'est de les avoir organisées entre elles comme une armée rangée en bataille, sous le suprême commandement du Verbe de Dieu, la sagesse éternelle, de laquelle toutes elles émanent. Les héros de cette conquête sont, parmi les humbles enfants de saint François : Roger Bacon, Alexandre de Halès, Duns Scot et saint Bonaventure ; parmi les religieux de saint Dominique : Vincent de Beauvais, Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin. Ce dernier apparaît comme le généralissime, ayant pour second et pour lieutenant son séraphique ami, le franciscain Bonaventure.

L'entreprise était de concilier la philosophie païenne avec la doctrine chrétienne, et de faire servir la première à la seconde.

Platon et Aristote, nous l'avons vu au livre vingt de cette histoire, sont comme les princes de la philosophie païenne. Tous deux ils l'ont embrassée tout entière ; tous deux ils en ont approfondi toutes les parties. Ceux qui sont venus à côté d'eux ou après eux n'en ont pris que quelques lambeaux détachés, où ils n'ont le plus souvent d'autre mérite que d'avoir outré la chose ou de l'avoir exprimée en d'autres mots.

Cicéron observe qu'Aristote et Platon, le lycée et l'académie, ne diffèrent que de nom, que la doctrine est la même et forme toujours une espèce de trinité : les natures ou les êtres, la vérité et ses règles, le bien et ses lois, autrement la morale <sup>1</sup>.

La différence entre les deux est dans la manière d'exposer leur

<sup>1</sup> Qui rebus congruentes, nominibus differebant. — Nihil enim inter Peripateticos et illam veterem Academiam differebat. Cic., *Acad.*, l. 1, n. 4 et 5. — Sed et forma ejus disciplinæ, sicut ferè cæterarum, triplex. Una pars est natura ; dissendendi altera ; vivendi, tertia. *De finib. bon. et mal.*, l. 5, n. 4.

doctrine. Platon développe la sienne, avec plus ou moins de clarté, en des dialogues d'une forme oratoire et dramatique, dans lesquels et entre lesquels il n'est pas toujours facile à tout le monde de saisir l'enchaînement des idées. Aristote a fait comme Alexandre, son élève. Alexandre conquiert l'empire des peuples; Aristote conquiert et organisa l'empire des sciences. Toutes les connaissances des siècles précédents, auxquelles il ajouta lui-même d'immenses découvertes, Aristote les classa par ordre, les distribua par provinces, par cantons, par communes, assignant à chaque science, souvent à chaque mot, ses limites naturelles : chose infiniment importante, mais qu'on chercherait vainement dans l'Inde et à la Chine.

D'un autre côté, la vérité religieuse, communiquée de Dieu aux premiers hommes, se retrouvait en Égypte, comme elle se trouve encore à la Chine et dans l'Inde, mais altérée, mais défigurée; mais comme étouffée sous la plus grossière idolâtrie; et pourquoi? Parce que, entre beaucoup d'autres causes, les sages de l'Égypte, non plus que les sages de l'Inde, au lieu de chercher la gloire de Dieu, ne cherchaient que leur propre gloire. Dans l'Égypte, comme dans l'Inde, ils formaient une caste héréditaire et privilégiée; dans l'Égypte, comme dans l'Inde, ils se réservaient à eux seuls la lecture des livres de sciences. Dans l'Égypte ils avaient même un moyen de plus pour conserver à jamais ce monopole : ils avaient deux langues mystérieuses ou hiéroglyphiques, inconnues au vulgaire.

La vérité était en Égypte, mais captive. Dieu la délivre avec Israël, par le ministère de Moïse; il la délivre des hiéroglyphes, en la faisant écrire, dans une langue et avec des caractères que chacun pouvait connaître facilement; il la délivre de la multitude des symboles astronomiques, astrologiques, physiques et autres, en la faisant écrire dans toute sa simplicité; il la délivre du secret où on la retenait, en la publiant du haut d'une montagne et au bruit du tonnerre; il la délivre de l'oppression de la caste savante, en la donnant en héritage à tout un peuple pour la méditer et la faire connaître à tous les peuples.

Après avoir parlé à nos pères par Moïse et les prophètes, Dieu nous a parlé par son propre Fils, le créateur des mondes; qui ne cesse de parler à toutes les nations par son Église une, sainte, universelle et perpétuelle. Cette Église de Dieu nous a résumé toute la doctrine chrétienne dans un acte de foi ou *Credo*, que nous disons tous les jours dans nos prières, que nous chantons tous les dimanches au sacrifice solennel. Chaque article, chaque parole même de cette profession de foi ont coûté à l'Église de longs combats contre l'idolâtrie, contre l'hérésie, contre la fausse sagesse. Chaque article,

chaque parole ont été attaqués par les idolâtres, par les hérétiques, par les faux sages. Chaque article, chaque parole ont été défendus et confirmés par les saints Pères et docteurs, soit réunis en conciles, soit dispersés dans toutes les églises du monde. L'histoire détaillée de ces combats, le dépôt et l'exposition des armes employées pour et contre remplissent des bibliothèques. Par la méthode scholastique, Thomas d'Aquin a résumé le tout en un volume, et plus tard on a résumé ce volume en une petite brochure, nommée le catéchisme.

Mais en quoi consiste donc la méthode scholastique? — Nous l'avons déjà dit. — Avoir et donner une idée nette et précise de ce que l'on enseigne : pour cela, poser des principes certains, en déduire les conséquences par des raisonnements justes, n'employer que des expressions claires ou nettement définies, éviter les digressions inutiles, les idées vagues, les termes équivoques; mettre dans tout l'ensemble un ordre qui éclaircisse les questions les unes par les autres. — Telle est la méthode géométrique. — La méthode scholastique n'est pas autre chose.

Par cette méthode, saint Thomas résuma donc toute la doctrine chrétienne, c'est-à-dire toute l'Écriture sainte, tous les conciles, tous les saints Pères, tous les docteurs et écrivains ecclésiastiques, en sa *Somme* de théologie; saint Bonaventure, en la sienne; Alexandre de Halès, Duns Scot, Albert le Grand, dans les leurs. La *Somme* de saint Thomas l'emporte en mérite comme en renommée.

Elle est composée de trois parties, dont la seconde est divisée en deux sections.

La première partie, après un aperçu général de la doctrine sacrée ou des études théologiques, traite de Dieu, de ses attributs ou perfections, spécialement de sa science infinie; des trois personnes divines, des anges, des sept jours de la création, y compris celui du repos; puis de l'homme, de son âme, de son intelligence, de sa volonté, de son corps; de toutes les facultés qu'il possède. Les détails que tant de grands sujets embrassent sont distribués sous cent dix-neuf questions principales, dont chacune se partage en plusieurs articles ou sous-questions; résolues par autant de propositions ou conclusions, au nombre d'environ huit cents pour toute cette première partie.

Dans la première section de la seconde partie, la fin dernière de l'homme, la béatitude suprême, les actes volontaires et involontaires; les passions concupiscibles et irascibles, les habitudes, les vertus et les vices, le péché et ses espèces, la loi, la grâce et le mérite sont les objets de soixante questions. Les cinquante-quatre suivantes n'ont pour matière que les vertus dites principales ou cardinales : la pru-

dence, la justice, la force, la tempérance, vertus qui diffèrent essentiellement l'une de l'autre, et qui, selon leurs divers aspects, peuvent être appelées politiques, purifiantes, sanctifiantes, exemplaires. Plus de sept cents questions secondaires, comprises sous les cent quatorze qui viennent d'être désignées, sont posées, discutées, résolues dans les mêmes formes que les huit cents de la première partie.

La seconde section de la seconde partie a plus d'étendue et paraît avoir toujours eu plus de renom. On y compterait au moins un millier d'articles, et par conséquent de propositions ou solutions détaillées, mais qui ressortissent à cent quatre-vingt-neuf grandes questions, savoir : quarante-six sur les trois vertus théologiques, la foi, l'espérance et la charité; cent vingt-quatre sur les vertus cardinales, déjà caractérisées dans la section précédente, mais envisagées ici sous de nouveaux points de vue; et les dix-neuf dernières, sur la grâce, sur les divers dons spirituels, sur la vie active, contemplative et religieuse. La méthode et le style de l'auteur demeurent invariables dans tout ce long cours de divisions, de discussions et d'enseignements.

La troisième partie, qu'on pourrait appeler la quatrième, puisqu'on en a compris deux sous le titre de seconde, consiste principalement en un traité sur Jésus-Christ et un traité incomplet des sacrements. Le premier se divise immédiatement en cinquante-neuf questions qui ont pour objet l'Incarnation du Verbe, la Vierge Marie, la passion et la mort du Rédempteur, sa résurrection, son ascension, sa puissance et sa gloire céleste. Dans le deuxième traité sont agitées et théologiquement approfondies trente-une questions relatives aux quatre sacrements du baptême, de la confirmation, de l'eucharistie et de la pénitence. Toutes ces quatre-vingt-dix questions continuent de se subdiviser en articles qui amènent plus de six cents décisions distinctes, énoncées, expliquées, justifiées, comme dans les premières parties.

Tel est le plan de la *Somme*. Elle renferme trois à quatre mille articles ou questions particulières, réparties sous cinq cent douze questions générales. Plus de dix mille difficultés y sont éclaircies ou abordées. La première partie et la dernière sont le plus souvent dogmatiques; les deux sections de la seconde tiennent plus à la théologie morale, et toutes ensemble forment un grand corps de doctrine chrétienne.

Chaque article commence par les difficultés contre la vérité en question; vient ensuite l'exposé de cette vérité, suivi de ses preuves et des réponses aux difficultés. C'est comme deux armées régulières



en présence ; les armes sont nettes, bien aiguisées, mais, comme dans l'arsenal, sans autre ornement qu'elles-mêmes.

Dans cette *Somme*, saint Thomas ne dit rien des trois derniers sacrements, prévenu qu'il fut par la mort. Mais cette omission est amplement réparée dans une sorte de quatrième ou cinquième partie, que l'on a publiée sous le titre de supplément. Là, sept cents nouveaux articles ou environ se distribuent sous cent questions principales, dont les vingt-huit premières concernent les parties de la pénitence, savoir : la contrition, la confession, la satisfaction, et accessoirement l'excommunication, l'absolution, les indulgences. Les quarante questions suivantes complètent le traité des sacrements par des articles relatifs à l'extrême-onction, à l'ordre, au mariage et à ses empêchements de tout genre. Trente-deux autres questions, dont les sujets sont la résurrection des corps, la vie future, le jugement final, les bienheureux, les damnés et le purgatoire, terminent ce supplément, qui n'appartient à saint Thomas que parce qu'on l'a extrait de son Commentaire sur le quatrième livre *Des sentences*.

Nous avons déjà vu que les quatre livres *Des sentences*, par Pierre Lombard, forment un abrégé de la théologie entière, et servaient de texte pour les leçons des nouveaux docteurs dans l'université de Paris. Saint Thomas en a donc fait des commentaires, comme Albert le Grand et saint Bonaventure. Dans ces commentaires, il suit naturellement le texte. Dans sa *Somme*, où il n'explique plus les leçons d'autrui, mais donne les siennes, il est bien plus maître de son sujet ; il en étend ou en modifie à son gré les développements, et y applique en pleine liberté l'analyse, les déductions, les formes qui lui sont propres et familières.

Les écrits de saint Thomas, mais particulièrement sa *Somme*, n'ont cessé d'être dans l'Église de Dieu un objet d'admiration universelle. Vers l'an 1323, pendant qu'on travaillait au procès de sa canonisation, quelqu'un ayant dit devant le Pape, c'était Jean XXII, que la vie de Thomas n'avait pas été particulièrement illustrée par des miracles, le souverain Pontife repartit aussitôt : Nous n'avons pas besoin de nouveaux prodiges pour canoniser un saint docteur duquel on peut assurer qu'il a fait autant de miracles qu'il a décidé de questions <sup>1</sup>. Nous ne doutons nullement, dit encore le même Pape, que frère Thomas d'Aquin ne soit glorieux dans le ciel, puisque sa vie a été très-sainte et que sa doctrine n'a pu être sans miracle. Lui seul a répandu plus de lumières dans l'Église que tous les autres

<sup>1</sup> Tot fecit miracula, quot scripsit articulos. (Ces paroles sont rapportées par Gerson.) *Vie de S. Thom.*, par Touron, p. 599 et seqq.

docteurs ; et dans ses livres, on profite plus dans un an, que tout le temps de sa vie dans les enseignements des autres <sup>1</sup>. Les successeurs de Jean XXII n'ont cessé de parler dans le même sens. Les conciles ont pensé à cet égard comme les Papes. Au concile œcuménique de Trente, la *Somme* de saint Thomas était placée sur la même table que la sainte Bible. Les plus doctes personnages de l'Église unissent leurs voix à celles des Papes et des conciles. Le cardinal Bessarion, la gloire de la Grèce catholique, si éminent lui-même par sa profonde érudition et par une piété très-solide, avait coutume de dire que Thomas d'Aquin n'était pas moins le très-saint parmi les savants que le très-savant parmi les saints. — Sans vouloir offenser les autres, disait le cardinal Tolet, saint Thomas tout seul me tient lieu de tous <sup>2</sup>.

Ce que saint Jérôme a dit de saint Augustin peut s'appliquer à saint Thomas : Tous les catholiques vous aiment, et, ce qui est encore plus glorieux, tous les hérétiques vous détestent. En effet, un hérésiarque du seizième siècle disait : Otez Thomas, et je dissiperai l'Église <sup>3</sup>. Ce blasphème, qui suppose que l'Église de Dieu peut dépendre d'un homme, nous fait au moins voir quelle idée l'hérésie a du saint docteur. Ce vœu de l'hérésiarque moderne ne doit pas surprendre.

Pendant plusieurs siècles, les doctrines incomplètes ou mal comprises de Platon et d'Aristote ont été pour les hérésies grecques et orientales comme un arsenal funeste où elles puisaient des arguments et des sophismes pour colorer leurs impiétés et obscurcir la vérité chrétienne. Au sixième siècle, deux athlètes du catholicisme, Boèce et Cassiodore, tous deux consuls romains, entreprirent d'ôter à l'erreur cet arsenal équivoque et de le faire servir désormais à la vérité. Ils traduisirent et résumèrent en latin toute la philosophie d'Aristote et de Platon, montrant que tout ce qu'elle a de bon et d'accord avec soi-même se trouvait d'accord avec la foi catholique. Leur résumé encyclopédique initia l'Occident à tout ce que la philosophie grecque avait de substantiel.

Au douzième siècle, une étude indigeste et sans correctif de cette même philosophie répandit parmi les Arabes des idées d'irréligion et d'athéisme. Dès lors les docteurs chrétiens, saint Thomas à leur

<sup>1</sup> Quia ipse plus illuminavit Ecclesiam quam omnes alii doctores; in cujus libris plus proficit homo uno anno, quam in aliorum doctrinâ toto tempore vitæ suæ. *Vita S. Thom. Acta SS.*, 7 mart., n. 81. — <sup>2</sup> Pace aliorum dixerim, unus divus Thomas est instar omnium. Apud Touron., p. 663. — <sup>3</sup> Tolle Thomam, et dissipabo Ecclesiam.

tête, non contents des résumés de Boèce et de Cassiodore, se mirent à étudier et à expliquer, par d'amples commentaires, tous les ouvrages et les ouvrages entiers d'Aristote, afin de n'y laisser aucun recoin d'où l'erreur sophistique pût surprendre la confiante vérité.

Albert le Grand a six volumes in-folio consacrés à la philosophie d'Aristote. Le premier contient l'explication de sa logique, c'est-à-dire des livres qui concernent les catégories, les sujets, les attributs, les principes, l'interprétation ou l'expression des idées, leur déduction ou l'art syllogistique, les lieux communs, les définitions, l'argumentation, les problèmes, les sophismes et les paralogismes. Albert ne fait point un commentaire proprement dit de tous ces livres; au lieu d'en reproduire successivement les textes pour les éclaircir ou les paraphraser, il compose lui-même sur chaque matière des dissertations ou des traités particuliers, dont le nombre est de quatre-vingt-treize dans ce premier tome. Le deuxième en renferme soixante-dix, y compris neuf ou dix de minéralogie, qui appartiennent en propre à Albert, Aristote n'en fournissant point le fond; les cinquante autres correspondent aux livres de ce philosophe sur la physique, sur la génération et la corruption, sur les météores, et à l'ouvrage intitulé : *Du ciel et du monde*. Dans le tome troisième, cinquante-trois traités sont destinés à expliquer la métaphysique d'Aristote et ses trois livres intitulés : *De l'âme*. Sa morale et sa politique occupent le tome quatre, où se rencontrent, plus qu'en aucun des autres, des essais de traductions et de véritables gloses; on y compte quarante-quatre traités, et soixante-cinq dans le cinquième volume, dont la matière est puisée dans ceux du philosophe grec, auxquels on a donné le nom de *Petits Traités de la nature*, et qui peuvent être considérés comme des suppléments à sa métaphysique et à sa physique. Ce tome est terminé par le *Miroir astronomique*, mais qu'on ne croit pas d'Albert. Cinquante-quatre traités sur les animaux sont contenus dans le tome six. On voit qu'il n'y a pas moins de trois cent quatre-vingt-neuf traités dans les six premiers volumes d'Albert le Grand, et qu'ils embrassent tous les ouvrages d'Aristote, moins pourtant sa rhétorique, sa poétique et quelques autres articles <sup>1</sup>.

Quant au Franciscain Alexandre de Halès, on n'a de bien authentique sur Aristote que son commentaire sur les trois livres *De l'âme*. Son disciple, le Franciscain Jean Duns Scot, sur douze volumes in-folio, en a quatre sur les traités physiques et métaphysiques du philosophe grec, avec quelques opuscules du même genre, comme une

<sup>1</sup> *Hist. litt. de France*, t. 19.

*Grammaire spéculative*, un *Traité du principe des choses*, un autre *Du premier principe*. Jean Scot est surnommé le Docteur subtil, pour la finesse extrême de ses idées. On lui reproche aussi une grande licence à fabriquer des mots plus ou moins barbares. Et, à vrai dire, il n'y est surpassé que par les savants de nos jours. Encore le Docteur subtil ne forge-t-il des expressions latines qu'avec des éléments latins, tandis que nos savants, physiciens, chimistes, médecins, botanistes, géologues et autres, se forment chaque jour du français avec des rognures de grec, de latin, d'allemand, d'anglais, accolées ensemble de telle sorte, que ce n'est d'aucune langue humaine <sup>1</sup>.

Saint Thomas ne s'est point occupé de tous les livres d'Aristote ; du moins on n'a rien de lui sur la rhétorique, la poétique, l'histoire des animaux. Il n'a commenté, des livres qui concernent l'art de bien raisonner, que celui *De l'interprétation*, et les deux derniers *Analytiques*. Mais il a aussi expliqué, avec tout le soin dont il était capable, les dix livres de morale adressés à Nicomaque, les huit de politique, les huit de physique, les quatre sur les météores, les quatre sur le ciel et le monde ; ceux qui traitent de l'âme, des sens, de la mémoire, du sommeil, de la génération et de la corruption : en tout plus de cinquante-deux. En se livrant à ce long travail, le saint docteur se proposait surtout de ne laisser aux ennemis de la foi catholique aucun moyen de se prévaloir ou d'abuser de l'autorité d'Aristote. Il expose et recommande les théories de ce philosophe, quand il les juge conciliables avec la doctrine chrétienne ; il les réfute, quand il ne peut leur donner un sens orthodoxe. Mais ce dessein même l'engageait dans des études profondes, qui lui firent contracter de bonne heure d'heureuses habitudes de méditation et d'analyse. On peut considérer comme des suppléments à ces commentaires sur les œuvres d'Aristote les essais qui ont pour sujets l'intelligence humaine, les éléments et les expressions de la pensée, les propositions modales, les sophismes, l'astrologie, le destin, l'éternité du monde, les principes, les accidents, et les mouvements de la matière, l'ordre et les œuvres de la nature.

<sup>1</sup> On a même vu tel pays, la France, par exemple, où le roi et les deux assemblées des notables, pour donner le nom à une chose utile, le système décimal des poids et mesures, ont proscrit solennellement tous les mots français, pour leur en substituer législativement de tout à fait barbares, tels que *centiare*, *millilitre*, dont la tête est dérobée aux Latins, le ventre aux Grecs, et qui n'ont de français que le bout de la queue. Et ces pédantesques législateurs de barbarismes, ces corrupteurs officiels de la langue française, continueront à crier contre le latin barbare de la scholastique, eux qui contraignent le peuple français, sous peine d'amende, à parler un français barbare !

On a supposé bien des fois que saint Thomas d'Aquin et les autres docteurs du moyen âge ne connaissaient les œuvres d'Aristote que par une informe traduction latine, faite sur une traduction arabe. C'est une erreur. Non-seulement les docteurs du moyen âge avaient les excellents résumés de la philosophie ancienne, par Boëce, Cassiodore et saint Isidore de Séville, mais il est constaté maintenant que saint Thomas, en particulier, avait à sa disposition deux versions latines, faites par son ordre sur le texte original d'Aristote, et que, de plus, il prenait ce texte lui-même pour guide. En effet, le saint docteur lui-même nous dit qu'il a connu les livres d'Aristote avant qu'on les eût traduits <sup>1</sup>. De plus, au commencement de son premier commentaire, où il place les deux versions en entier, il remarque sur un endroit que le mot de l'original est autre, mais le sens le même.

On suppose bien des fois que les docteurs du moyen âge, en commentant les traités de sciences naturelles d'Aristote, ne faisaient que délayer ses pensées et ses observations, sans y rien ajouter de neuf. C'est encore une erreur. Le Dominicain Albert le Grand, dans ses commentaires sur les animaux, non-seulement résume ce qu'en dit Aristote, mais y ajoute une infinité d'observations tirées d'auteurs anciens et modernes, grecs, latins, chrétiens, juifs et arabes; ainsi, sur les faucons et les éperviers, il résume un ouvrage de l'empereur Frédéric II, touchant la manière d'élever et de guérir ces oiseaux de proie. Aux observations d'autrui, Albert en ajoute beaucoup qui lui sont propres. Enfin ses livres de minéralogie sont un ouvrage tout à fait original, pour lequel il ne doit rien à Aristote.

On a supposé, on suppose encore souvent que les docteurs du moyen âge adoptaient aveuglément toutes les idées des anciens, sans se permettre d'en apercevoir les défauts, ni d'y ajouter de nouvelles découvertes. C'est encore une erreur. Témoin le Franciscain anglais Roger Bacon. En 1266, le pape Clément IV, lui ayant demandé le recueil de ses écrits, il lui en envoya un premier connu sous le nom d'*Opus majus*, ou le Grand OEuvre, distingué d'un second sous le titre d'*Opus minus*, ou le Petit OEuvre, et d'un troisième sous le titre d'*Opus tertium*, ou OEuvre troisième : ces deux derniers sont encore manuscrits. Le recueil qu'il envoya au pape Clément, son protecteur, consiste en une série de traités où l'on trouve réu-

<sup>1</sup> Quos etiam libros vidimus, licet nondum translatos in linguam nostram. Paris. Lecointe, in-8°. — *Serm. ord. Prædic.*, l. 2, p. 613. — Voir encore Jourdain, *Recherches critiques sur les traductions d'Aristote*, c. 2, p. 46 et suivantes.

nies une foule de découvertes, d'améliorations et de propositions que Bacon avait publiées pour toutes sortes de sciences.

Il signale d'abord quatre obstacles à une science véritable : dépendre trop des opinions humaines, attacher trop de poids à la coutume, craindre de soulever le vulgaire, vouloir cacher son ignorance sous une apparence trompeuse. C'est pourquoi il recommande de bien examiner tout ce qu'on dit, d'éviter l'orgueil savant, et de ne pas rougir de son ignorance. Il se plaint que les principales parties de la science étaient imprudemment négligées par les modernes, particulièrement les langues et les mathématiques, tandis qu'on cherchait vainement à se couvrir par l'estime de quelques bonnes gens, mais faibles. Il presse le Pape de travailler lui-même à porter remède à ces défauts. Dans la seconde partie de cet ouvrage, il démontre que la sagesse parfaite est contenue dans la sainte Écriture, et que la vraie philosophie n'est point opposée à la théologie; que tout son but est de connaître le Créateur par les créatures, ainsi que l'obligation, où nous mettent la perfection de sa nature et l'immensité de ses bienfaits, de le servir.

Il fait voir dans la troisième partie, combien la connaissance des langues est utile. Sans elle, dit-il, les Latins ne peuvent acquérir ni la science divine, ni la science humaine, parce que la Bible est traduite de l'hébreu et du grec, la philosophie empruntée à l'hébreu, au grec et à l'arabe, et que l'énergie propre d'une langue ne peut se transporter dans une autre. Il y ajoute encore sept raisons : par exemple, les traducteurs latins ne trouvent point assez de mots pour rendre les expressions scientifiques; eux-mêmes n'entendaient point assez les sciences dont traitent les livres à traduire; qu'il y avait à rectifier bien des erreurs en théologie et en philosophie : ce qui ne pouvait se faire sans la connaissance des langues originales; et ainsi du reste.

Ensuite, dans la quatrième partie, le moine anglais développe l'utilité des mathématiques, tant pour les autres sciences que pour les affaires et les fonctions de la vie civile. Il pense que la négligence de cette étude depuis les trente ou quarante dernières années, avait anéanti toute vraie science parmi les Latins, et que l'ignorance en ce point est d'autant pire, que ceux qui s'y trouvent ne s'en aperçoivent pas; qu'au contraire la connaissance des mathématiques prépare l'esprit à saisir parfaitement toutes les autres choses. Il montre, par des témoignages et des raisons, que cette connaissance est indispensable dans chaque autre science, et le prouve par toutes sortes d'applications. Comme la philosophie ne peut se comprendre sans les mathématiques, ni la théologie sans la philosophie, il con-

clut que le théologien ne doit pas rester étranger aux mathématiques. Il le confirme encore par sept raisons, spécialement par l'utilité de l'astronomie et de la chronologie dans l'interprétation de la Bible.

Sur l'objection que l'astrologie est illégitime, il répond : Que les vrais amis de cette science n'attribuent aucune certitude à leurs jugements; qu'ils ne soutiennent pas non plus que les actions humaines sont déterminées nécessairement par l'influence des astres. Il met au grand jour les défauts du calendrier, et propose avec une grande pénétration les moyens d'y porter remède. Il traite également de l'utilité des mathématiques dans la médecine; des recherches astronomiques et géographiques terminent cette partie.

Dans la cinquième, vient la perspective, autrement l'optique ou la science de la lumière et des lois de la vision, avec ses deux parties principales, la catoptrique, qui explique les effets de la réflexion de la lumière, et la dioptrique, qui en explique la réfraction et ses effets divers. Le moine Bacon y cite plusieurs fois l'optique de Ptolémée d'Alexandrie et celle de l'Arabe Alhazen, deux ouvrages que les savants modernes paraissent avoir ignorés longtemps, mais dont on a fini par retrouver les versions manuscrites <sup>1</sup>.

La sixième et dernière partie contient la philosophie expérimentale. A celle-ci le savant Franciscain attribue trois grands avantages sur toutes les autres sciences. Le premier, c'est qu'elle en vérifie les conclusions par l'expérience. En discutant les essais dans l'art de guérir, il parle au long d'un médicament capable de prolonger la vie humaine bien au delà de sa durée ordinaire : médicament qui, comme il se le persuade, enlève les impuretés d'un métal commun, et le transforme dans l'or ou l'argent le plus pur. Tel est l'ensemble du grand œuvre que le moine Franciscain, Roger Bacon, envoya au pape Clément IV <sup>2</sup>.

Ce religieux passe, non sans fondement, pour avoir inventé la poudre à canon en Occident. Il parle, dans l'ouvrage cité, d'une espèce de feu inextinguible. Il y dit qu'avec du salpêtre et d'autres ingrédients, on peut former un feu artificiel qui brûlera à la plus grande distance, et au moyen duquel on pourra produire dans l'air l'effet du tonnerre et de l'éclair, et même avec plus de force que la nature n'en produit : car, ajoute-t-il, une petite portion de matière de la grosseur du pouce, convenablement préparée, peut détruire une armée et une ville entières avec un bruit terrible, accompagné

<sup>1</sup> *Mém. de l'Académie des Inscriptions, etc.*, t. 6, in-4<sup>o</sup>, 1822. — <sup>2</sup> Roger Bacon, *Opus majus ad Clement. IV, pontif. rom.* Londinis, 1733, in-fol.

d'une vaste illumination. Dans un autre endroit, il dit positivement qu'avec du salpêtre, du soufre et du charbon, on peut, si l'on en connaît la préparation, imiter le tonnerre et l'éclair.

Et dans cet ouvrage et dans d'autres écrits, il parle assez clairement de miroirs convexes, de miroirs concaves, de télescopes ou lunettes à longue vue, de microscopes ou lunettes qui grossissent les petits objets, ainsi que de miroirs ardents. Il dit que l'art peut construire des machines moyennant lesquelles un seul homme fera marcher des navires sur les fleuves ou sur la mer plus rapidement que s'ils étaient pleins d'hommes; également des voitures, qui, sans aucun attelage, s'avanceraient avec une vitesse extrême. De nos jours, les bateaux et les chariots à vapeur sont venus justifier frère Bacon. Il promettait encore d'apprendre, dans trois jours, à l'un assez d'hébreu, et à un autre assez de grec, pour pouvoir lire tous les livres philosophiques écrits dans ces langues <sup>1</sup>.

Notre siècle s'imagine volontiers que jadis on n'avait rien de semblable à ces vastes recueils que nous appelons encyclopédies. C'est une erreur. Les œuvres d'Aristote formaient une encyclopédie à peu près complète : Pline l'Ancien en présentait une autre. Des encyclopédies abrégées furent écrites par Boèce, Cassiodore et saint Isidore de Séville. Enfin, dans le même temps que le Franciscain Roger Bacon écrivait son *Grand Œuvre*, le Dominicain Vincent de Beauvais écrivait sa *Bibliothèque du Monde* ou son *Miroir général* : monument gigantesque qu'il exécuta lui seul, et qui, pour la beauté de l'ensemble et l'intérêt des détails, l'emporte encore sur les encyclopédies modernes.

L'encyclopédie de Vincent de Beauvais a trois grandes divisions : nature, doctrine, histoire, sous les titres de miroir naturel, miroir doctrinal, miroir historique, dans lesquels se réfléchit, sous divers aspects, la grandeur de Dieu et sa providence ; ce qui des trois miroirs ne fait qu'un miroir général et une véritable bibliothèque du monde.

Dans le miroir naturel, qui est une exposition des merveilles de la nature, il suit l'ordre de la création, telle qu'elle est décrite dans la Genèse. Au fond, rien de plus naturel, pour bien décrire la nature, que l'ordre que Dieu a suivi pour la faire. Après un premier livre, où il parle du monde invisible, Dieu et ses anges, il entreprend le monde sensible. Le second livre développe l'ouvrage du premier jour, la division de la lumière d'avec les ténèbres, la nature de l'une

<sup>1</sup> Roger Bacon, *Opus majus ad Clement. IV, pontif. rom.* Londinis, 1733, in-fol., p. 657.



et de l'autre, la nature et l'origine du mal, la chute des mauvais anges, la puissance qui leur reste. Les trois livres suivants contiennent l'histoire du firmament, des cieux, du feu, de l'air, de l'eau, de ses effets et de ses impressions. La terre et quelques corps terrestres, les minéraux, les métaux et les pierres proprement dites remplissent les livres six, sept et huit, dans lesquels se trouve ainsi épuisée la science des corps inorganiques.

Avec les questions principales, il y a des questions intermédiaires, par exemple, ce que c'est que le lieu, le temps, le nombre. Sur les unes et les autres, Vincent de Beauvais cite textuellement les réponses des savants anciens et modernes, païens, chrétiens et musulmans; en sorte que c'est une vraie bibliothèque de l'univers. Il s'y trouve une foule d'idées et d'explications dont bien des hommes de notre siècle ne se doutent guère. Par exemple, combien n'y en a-t-il pas qui sont persuadés que, dans l'antiquité et le moyen âge, tout le monde était persuadé que la terre était plate et qu'elle ne pouvait avoir d'habitants que d'un côté? Or, dans le sixième livre de son miroir naturel, le Dominicain Vincent de Beauvais explique, avec le Bénédictin anglais, Adélard, et d'autres auteurs, comment le globe terrestre est en équilibre au milieu de l'air, parce que toutes ses parties sont attirées vers le centre <sup>1</sup>; que, par la même raison, d'après les philosophes et les astronomes, la terre est sphérique ou ronde; si elle était plate, le soleil paraîtrait en même temps partout, et l'eau ne s'écoulerait nulle part: le Franciscain Guillaume de Conches traite l'opinion contraire d'insensée; les plus hautes montagnes et les plus profondes vallées ne sont pas plus à la terre que les petites aspérités ou fentes à une boule <sup>2</sup>. Le globe de la terre est convexe, aussi bien que l'Océan qui l'entoure; c'est une chose connue par l'expérience, qu'il ne s'agit plus de chercher par des arguments. C'est ainsi que le navire qui s'éloigne du port disparaît peu à peu et paraît descendre, tandis que celui qui revient paraît remonter, et que du haut des mâts, on aperçoit la terre plus tôt que du pont. Vincent de Beauvais donne pour exemple de cette gravitation arrondissante les gouttes d'eau qui s'arrondissent en petits globules <sup>3</sup>. En conséquence, il conclut, avec Pline et la foule des savants, contre l'opinion vulgaire, que la terre peut être habitée de toutes parts, sans que ses habitants tombent en l'air, puisque tout gravite au

<sup>1</sup> Qualiter terræ globus in medio aeris sit libratus, cap. 6. — <sup>2</sup> Quod rotunda sit forma vel figura terræ, cap. 8. Distinctio opinionis contrariæ, cap. 9. — <sup>3</sup> Quòd terræ globus sit verticosus, cap. 11. Quòd etiam oceanus terram cingens in verticem sit coactus, cap. 12. — Non est argumentis investigandum, sed experimento cognitum.

centre <sup>1</sup>. Quant à la grosseur de la terre, il cite de l'astronomie du moine Gerbert, devenu le pape Sylvestre II, le procédé que suivit l'astronome Ératosthène pour mesurer comme un arc de méridien, depuis Syène jusqu'à Méroé, et apprécier ainsi la circonférence totale du globe terrestre <sup>2</sup>.

Dans le septième livre, Vincent de Beauvais a plusieurs chapitres sur la pierre philosophale, moyennant laquelle les alchimistes prétendaient transformer tous les métaux en or ou en argent. On y voit que l'idée et la recherche de cette pierre merveilleuse étaient venues des Arabes, particulièrement d'Avicenne, qui l'appelle élixir. Quant au Dominicain Vincent de Beauvais, il soutient que l'alchimie était fautive en ce qu'elle prétendait transformer la nature des métaux, et qu'elle n'était vraie qu'en ce qu'elle pouvait dégager l'or ou l'argent des autres matières, le purifier et en donner l'apparence à d'autres métaux <sup>3</sup>.

Du neuvième livre au quatorzième, il traite des plantes et des arbres : plantes incultes, plantes de culture, semences des unes et des autres, arbres en général et arbres sauvages, arbres fruitiers et fruits des arbres, par ordre alphabétique ; le tout précédé d'observations générales, entre autres, sur le sexe des plantes, sur leur vie, leur respiration et leur nourriture, et accompagné d'indications sur leurs propriétés médicinales et sur l'emploi qu'on peut en faire ; d'indications tirées des plus illustres médecins, principalement de Dioscorides. Il est à regretter que les botanistes modernes n'aient pas suivi un ordre et une méthode semblables ; leurs travaux seraient à la fois et plus agréables et plus utiles à tout le monde.

Dans le quinzième livre, sur l'ouvrage du quatrième jour de la création, il réunit ce que les savants pensaient du soleil, de la lune, des étoiles, soit fixes, soit errantes, des comètes : il traite de la division du temps, du calendrier et de la chronologie ; il combat l'erreur qui suppose que toutes les actions sont déterminées nécessairement par l'influence des astres, et ce qu'il cite en particulier sur les comètes ne leur attribue d'autre vertu que d'annoncer des vents et des tempêtes.

Dans les livres seize et dix-sept, il développe les œuvres du cinquième jour : dans l'un les oiseaux, dans l'autre les poissons, par ordre alphabétique. Les animaux domestiques, les bêtes sauvages, les reptiles, l'anatomie comparée des uns et des autres, leurs mœurs diverses remplissent les livres dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un et vingt-deux.

<sup>1</sup> Utrum terra inhabitetur undique, cap. 10. — <sup>2</sup> De mensurâ terræ, cap. 13.  
— <sup>3</sup> L. 7, c. 81-86.

L'homme, âme et corps, ses facultés spirituelles, le corps et son anatomie occupent les livres suivants, jusques et y compris le vingt-huitième. Le vingt-neuvième et le trentième exposent les vues de la Providence divine dans la création de l'homme ; la nature de celui-ci, son libre arbitre, les suites de son péché. Le trente-unième traite de la génération, de la vie et de la mort. Le trente-deuxième et dernier contient un abrégé d'histoire universelle de la race humaine, depuis Adam jusqu'à la captivité et la délivrance du roi saint Louis, en 1250, terminé par quelques considérations sur la fin et le renouvellement du monde.

Tel est l'ensemble du miroir naturel de Vincent de Beauvais, première partie de son miroir général ou de sa bibliothèque de l'univers. La seconde partie est le miroir doctrinal, dont il montre ainsi lui-même la connexion avec la première dans la préface de la seconde :

« Dans la première partie de tout cet ensemble, nous avons, Dieu aidant, résumé toute l'histoire naturelle, en cueillant les fleurs de divers écrivains et les réunissant sous certains titres, suivant nos faibles moyens : parlant successivement de la nature première, de la créature angélique, de la matière informe, de la formation du monde, et, suivant la série des six jours de la création, des propriétés particulières de chaque chose, principalement de la constitution première de la nature humaine et de sa destitution par le péché. Cette nature humaine a été créée en dernier lieu après les autres, savoir, le sixième jour, parce qu'elle est la fin et la somme de toutes choses, car en elle se réunissent toutes les créatures ou toutes les natures, la corporelle et la spirituelle : c'est pourquoi cette partie a été convenablement nommée miroir naturel.

« De même, dans cette seconde partie, nous nous proposons d'écrire brièvement, comme nous pouvons, de la restitution plénière de cette nature destituée, afin que nous ayons ainsi de mémoire un abrégé de tout l'ensemble. Et parce que cette restitution ou restauration se fait et s'accomplit par la doctrine, cette partie ne s'appelle pas mal à propos miroir doctrinal ; car, sans aucun doute, tout ce qui sert à conserver ou à récupérer le salut, soit spirituel, soit temporel de l'homme, est soumis à la doctrine (à la science), comme on le verra plus bas.

« On traitera donc ici des sciences et des arts en cette manière : d'abord de tous en général, de leur invention, de leur origine et de leurs espèces ; ainsi que la méthode d'étudier et d'apprendre. Ensuite de chaque science et de chaque art en particulier. Et premièrement des trois qui concernent le discours, la grammaire, la logique

et la rhétorique, parce que, sans celle-ci, on ne peut communiquer les autres, ni en parler convenablement. Après quoi, des sciences pratiques, parce que c'est par elles qu'on s'élève aux sciences théoriques et spéculatives, quand les yeux de l'âme ont été purifiés. Subséquemment, des arts mécaniques, parce que, comme ils consistent dans l'opération, ils ont une certaine affinité avec les sciences pratiques. En dernier lieu, des sciences spéculatives, parce que les sages y placent la fin de toutes les connaissances. Et comme, suivant saint Jérôme, on ne peut savoir la force de l'antidote si on ne sait la force du venin, la réparation doctrinale du genre humain, qui se développe dans ce livre, sera précédée d'une petite récapitulation de ce qui a été dit déjà sur sa corruption et de la multiplicité de sa misère <sup>1</sup>. »

Le miroir doctrinal ou scientifique est en dix-sept livres. On y voit la grammaire, la logique, la rhétorique et la poésie. Parmi les sciences pratiques ou morales, se trouve la science *monastique*, pour bien se conduire personnellement ; la science économique, pour bien se conduire dans l'intérieur de la famille ; la science politique, ou la science de gouverner les États et d'y former les princes ; la science des lois et de leur application. Parmi les arts mécaniques, c'est la guerre, le commerce, la navigation, l'agriculture, l'alchimie, la médecine et la chirurgie. Enfin les sciences spéculatives, la philosophie et la théologie ; la philosophie comprenant la physique, les mathématiques et la métaphysique ou science des idées générales.

De nos jours, une grande partie du septième livre de ce miroir a été publiée en allemand, sous le titre de *Manuel d'éducation de Vincent de Beauvais, pour les princes et leurs instituteurs* <sup>2</sup>. D'autres parties de ses ouvrages seraient dignes du même honneur.

Une grande question parmi les docteurs du moyen âge, c'était la réalité de l'*universel* ou des *universaux*, question qui, du reste, se reproduira toujours sous un nom ou sous un autre. *Universel* est ici substantif, et se dit de ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce. En ce sens, son pluriel est *universaux*. On distinguait cinq universaux : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident. Par exemple, animal ou être vivant, c'est le genre ; animal raisonnable ou l'homme, c'est une espèce ; d'être raisonnable, c'est la différence qui distingue l'homme des autres animaux ; de parler, c'est une propriété de l'homme ; d'être blanc ou noir, jeune ou vieux, c'est un accident.

<sup>1</sup> *Specul. doctrinal. proœmium.* — <sup>2</sup> Francfort, 1819, 2 vol. in-8°.

Or, on demandait si ces *universaux* ou ces idées universelles existaient en soi ou simplement dans la pensée. Voici comment Bossuet résout la question dans sa logique.

« Il y faut considérer (dans la nature de l'universel) ce que donne la nature même de ce que fait notre esprit. — La nature ne nous donne, au fond, que des êtres particuliers, mais elle nous les donne semblables. L'esprit venant là-dessus, et les trouvant tellement semblables, qu'il ne les distingue plus dans la raison en laquelle ils sont semblables, ne se fait de tous qu'un seul objet, et n'en a qu'une seule idée. — C'est ce qui fait dire au commun de l'école, qu'il n'y a point d'universel dans les choses mêmes : *non datur universale à parte rei*; et encore, que la nature donne bien, indépendamment de l'esprit, quelque fondement à l'universel, en tant qu'elle fournit des choses semblables; mais qu'elle ne donne pas l'universalité aux choses mêmes, puisqu'elle les fait toutes individuelles, et enfin, que l'universalité se commence par la nature, s'achève par l'esprit. *Universale inchoatur à naturâ, perficitur ab intellectu* <sup>1</sup>. »

Voilà comment Bossuet, évêque de Meaux, résout cette question difficile, dans la logique qu'il fit pour son élève, le fils de Louis XIV. Chose étonnante! plus de quatre siècles avant Bossuet, le Dominicain Vincent de Beauvais donne la même solution, dans le miroir doctrinal qu'il fit pour ses élèves, les fils de Louis IX. Chose plus étonnante encore! le Dominicain du treizième siècle donne la solution avec plus de profondeur que l'évêque de Meaux au dix-septième.

Dans son livre trois, chapitre sept, *Opinion des philosophes et question sur l'être des universaux*, Vincent de Beauvais dit : « L'opinion des philosophes sur l'être des universaux a été diverse. Les stoïciens disaient que les espèces et les genres n'étaient autre chose que les individus. Les platoniciens disaient, au contraire, que c'étaient les idées dans l'intelligence divine. Les péripatéticiens posaient, de leur côté, que l'universel est une certaine nature commune aux individus. »

On voit, par ce simple exposé, que ce n'était pas une question futile, inventée par l'intempérante subtilité des scholastiques, mais une des questions les plus hautes et les plus profondes qu'on puisse remuer. Pour la comprendre, rappelons-nous que les mots représentent nos idées, que nos idées représentent les choses, et que les choses mêmes représentent les idées de Dieu qui les a faites. Or, les mots ne représentent qu'imparfaitement nos idées; nos idées ne re-

<sup>1</sup> *Œuvres inédites de Bossuet*. Paris, 1828, in-8°, l. 1, c. 31, p. 58.

présentent qu'imparfaitement les choses, et les choses mêmes ne représentent qu'imparfaitement les idées divines. Il y a donc plus de réalité dans les idées divines que dans les choses ; plus dans les choses que dans les idées humaines ; plus dans nos idées que dans les mots.

Dans cette échelle de l'intelligence, qui va de l'homme à Dieu et de Dieu à l'homme, Platon et Aristote partent d'un point différent. L'un part d'en haut, l'autre d'en bas ; mais, comme nous l'avons déjà remarqué, ils finissent par se rencontrer dans un certain milieu. Platon reporte l'origine et la certitude de nos connaissances jusques en Dieu, dont l'intelligence contient les types intelligibles, éternels de tous les êtres ; types plus vrais et plus réels que les êtres eux-mêmes. Nos intelligences ne participent à cette vérité essentielle des choses que par une irradiation de l'intelligence divine, lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Cette illumination commune et supérieure constitue la raison commune de l'humanité, le sens commun. C'est de là que Platon et Socrate prennent leurs arguments pour réfuter les sophistes, les pousser à l'absurde, les mettre en contradiction avec eux-mêmes. Aristote part de ce que nous avons de commun avec les animaux, des sens. Dans l'homme, ces sens, en percevant les objets matériels, envoient des formes immatérielles à l'âme raisonnable, qui se les assimile ; plusieurs de ces sensations spiritualisées produisent une expérience ; plusieurs expériences produisent dans l'intelligence ou l'esprit des formules générales ou premiers principes que tout le monde croit et connaît. C'est de là que, pour réfuter les mêmes sophistes, Aristote tire la base et la règle du raisonnement, la base et la règle de toutes les sciences. Partis des deux extrémités opposées, Platon et Aristote se rejoignent ainsi dans le sens commun pour combattre les mêmes ennemis.

Il y a plus : Plutarque et Simplicius ont remarqué une grande ressemblance entre les *formes* d'Aristote et les *idées* de Platon. « Aristote, dit le premier, conserve les notions universelles ou les idées sur lesquelles ont été modelés les ouvrages de la Divinité, avec cette différence seulement, que, dans la réalité, il ne les a pas séparées de la matière <sup>1</sup>. » La *matière*, selon Aristote, est ce dont se compose quelque ouvrage, comme de l'airain on tire une statue ; la *forme* est un moule ; elle est la raison d'après laquelle cet ouvrage est exécuté ; elle en détermine le genre <sup>2</sup>. La *forme* et l'*idée* ont au fond le même caractère, avec la différence que Platon la sépare de

<sup>1</sup> Plut., *De placit. philos.*, l. 1, c. 10. — <sup>2</sup> *Phys.*, l. 2, c. 13.

l'objet pour la placer dans l'intelligence divine, tandis qu'Aristote l'imprime sur l'objet et ne l'en détache que par une opération de la pensée humaine <sup>1</sup>. Enfin, il est tel endroit de ses écrits où Aristote paraît entièrement d'accord sur ce point avec Platon. « Ce que c'est que la science, on le voit manifestement, dit-il, par ceci. Tous nous sommes persuadés que ce que nous savons ne peut être différemment. La science comprend donc ce qui est nécessaire, par conséquent ce qui est éternel ; car tout ce qui est absolument nécessaire est éternel aussi ; et ce qui est éternel est par là même improductif et incorruptible <sup>2</sup>. » Tout ceci ressemble très-fort aux types intelligibles, éternels, dont la connaissance produit seule, suivant Platon, une science véritable <sup>3</sup>.

Or, encore une fois, comme l'a bien vu Vincent de Beauvais, telle était la grande question agitée entre les réalistes et les nominaux, sur la nature des universaux ou des idées universelles. Les réalistes soutenaient, avec Platon, que les idées universelles avaient une réalité véritable ; les nominaux, qu'elles n'avaient qu'une réalité nominale ou dans les mots. Comme les stoïciens, ces derniers ne voyaient de réel que les individus. Les uns et les autres se plaçaient sur l'échelle de l'intelligence à des degrés divers. Vincent de Beauvais fait voir que les idées universelles ne sont pas seulement dans l'intelligence, mais encore dans la réalité, puisque c'est des individus réels que l'intelligence les abstrait. Il donne même une raison naturelle pourquoi les logiciens s'expriment là-dessus différemment des métaphysiciens. Les premiers, par la nature même de leur art, considérant beaucoup moins l'essence même des idées que leur expression, s'en tiennent plus volontiers aux mots, tandis que les métaphysiciens, par la nature même de leur science, s'élevant à la généralité et à la source primordiale de l'être, considèrent plus volontiers les idées universelles dans leur source et leur essence divine que dans leur expression ou enveloppe humaine <sup>4</sup>.

Le *Miroir historial ou historique*, en trente-un chapitres, est la troisième partie de la bibliothèque universelle de Vincent de Beauvais. Ce troisième *Miroir* est une véritable histoire universelle de l'humanité déchue et régénérée ; car cet ouvrage contient, selon l'ordre des temps, l'histoire abrégée de tout ce qui s'est passé de mémorable depuis la création du monde jusqu'au pontificat d'Innocent IV. Vincent y décrit d'abord les commencements de l'Église du temps d'Abel, et ses progrès ensuite sous les patriarches, les

<sup>1</sup> De Gérando, *Hist. comparée des syst. de phil.*, c. 12, p. 352. — <sup>2</sup> *De morib.*, l. 6, c. 3. — <sup>3</sup> L. 20 de cette histoire, p. 285. — <sup>4</sup> *Speculum doctrinale*, l. 3, c. 7-12.

prophètes, les juges, les rois et les conducteurs du peuple de Dieu, jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Il suit le texte sacré et les écrits des anciens Pères, pour faire l'histoire des apôtres et des premiers disciples du Sauveur. Les belles actions et les paroles célèbres des grands hommes de l'antiquité païenne y trouvent leur place. Il n'a point oublié de marquer les commencements des empires, des royaumes, des autres grands États, leur gloire, leur décadence, leur ruine, les successions des souverains et ce qui les a rendus illustres, soit dans la paix, soit dans la guerre.

Mais, en historien chrétien, Vincent de Beauvais s'étend davantage sur ce qui appartient plus particulièrement et plus directement à l'état de l'Église, sous les empereurs romains, depuis César-Auguste jusqu'à Frédéric II. Sa grande attention est de nous faire admirer la sagesse de la Providence et la vertu de la grâce de Jésus-Christ dans les victoires que l'Église, de siècle en siècle, a remportées sur tous ses ennemis. Toujours éprouvée ou persécutée, tantôt par la puissance et les édits cruels des tyrans, tantôt par les erreurs ou les faux dogmes des païens, des Juifs et des hérétiques, on l'a vue toujours triomphant et par la constance invincible de ses martyrs et par la savante plume de ses docteurs. C'est à ce sujet que notre écrivain rapporte les actes qui parlent des combats, des souffrances et des victoires des uns, et qu'il met sous les yeux du lecteur ce qu'il a trouvé de plus remarquable dans les ouvrages des autres. Il n'a eu garde d'omettre ni les canons des anciens conciles ou les décrets des souverains Pontifes, qui ont foudroyé les hérésies et les schismes, ni les vertus et les exemples des plus célèbres anachorètes, les règles et les instituts des saints Pères, les commencements des divers ordres religieux et leurs progrès. Tout ce grand corps d'histoire est terminé par les réflexions de l'auteur sur le mélange présent des bons et des méchants, sur l'état des âmes séparées de leurs corps, sur le siècle à venir, sur le temps et les actions de l'Antechrist. Il y est enfin parlé du dernier jugement, de la résurrection des morts, de la gloire des saints et du supplice des réprouvés.

Vincent de Beauvais n'a point manqué d'avertir que, parmi le grand nombre de faits, de maximes, de préceptes et de textes qu'il rapporte, il ne faut pas donner à tous le même degré de certitude, mais faire prudemment attention à la qualité et au mérite des écrivains dont il présente les extraits. L'autorité, par exemple, de quelques Pères, quoique toujours respectable, ne doit point être mise en parallèle avec celle des auteurssacrés qui ont été divinement inspirés. Ce que les philosophes, les poètes et les historiens profanes ont avancé ne mérite pas sans doute le même respect qui est dû à ce



qu'on peut appeler la doctrine commune des saints docteurs de l'Église. Et, parmi les écrivains ecclésiastiques, il en est dont les livres ont toujours été lus avec approbation ; et il y en a aussi d'autres qu'on sait avoir été rejetés sur certains points <sup>1</sup>.

Entre les livres apocryphes, Vincent distingue avec raison ceux des hérétiques qui combattent les vérités de la foi, et qu'il serait dangereux de mettre entre les mains des fidèles ; ceux dont les auteurs sont inconnus, quoique dans leurs écrits on ne trouve rien de contraire à la religion ; et ceux enfin qui, parmi plusieurs vérités certaines, mêlent bien des choses douteuses ou suspectes. C'est surtout à l'égard de ceux-ci qu'il veut qu'on se souvienne de l'avertissement de saint Paul : Éprouvez tout, et retenez ce qui est bon <sup>2</sup>.

Pendant que le serviteur de Dieu donnait tous ses soins et la meilleure partie de son temps, le jour et la nuit, à la perfection de son grand ouvrage, son esprit se trouvait bien moins fatigué par la grandeur du travail que partagé entre le désir de rendre quelque service à ses frères et la crainte de déplaire à ceux qui ont coutume de se rebuter à la seule vue d'un gros volume. L'espérance le soutint, persuadé qu'un aussi ample recueil, où se trouvent tant d'excellentes choses, ne pourrait être que d'une grande utilité à toutes les personnes qui aiment à lire ou pour s'élever par les créatures à la connaissance et à l'amour du Créateur, ou pour acquérir les lumières qui leur sont nécessaires, soit dans le ministère de la prédication, soit dans les exercices de l'école, ou enfin pour se mettre en état de parler à propos de tous les arts et de toutes les sciences.

Si Vincent de Beauvais s'est principalement étendu dans ce qui regarde l'histoire de l'Église, il l'a fait autant par zèle que par inclination. Je faisais attention, dit-il, que, selon l'oracle du prophète Daniel, la science des divines Écritures prenait toujours d'heureux accroissements, et que les savants, particulièrement nos frères, s'appliquaient beaucoup à lire les livres saints, qu'ils en recherchaient avec soin les sens mystiques, et qu'ils en expliquaient avec succès les endroits les plus obscurs. Mais, ajoute-t-il, je ne voyais qu'avec peine qu'on négligeait trop la connaissance de l'histoire ecclésiastique ; qu'on ne montrait communément que de l'indifférence et presque du mépris pour une lecture dont la simplicité de nos pères aimait autrefois à se nourrir, comme d'un lait propre à réjouir l'esprit et le cœur. C'est pourquoi, ayant considéré attentivement tous les états où s'est trouvée l'Église, et tout ce qui est arrivé à cette sainte épouse de Jésus-Christ depuis son berceau jusqu'à l'âge par-

<sup>1</sup> *Specul. historial. in prologo*, c. 12. — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 9.

fait, j'ai voulu recueillir et rapporter fidèlement, selon la suite des siècles, une infinité d'exemples de sainteté, de force, de constance, que les héros de la religion nous ont donnés <sup>1</sup>.

Vincent de Beauvais était loin de prétendre que son travail fût parfait. Lui-même reconnaît qu'il y a des défauts qu'il aurait voulu avoir le temps de corriger. Ce qui étonne, c'est qu'il y en ait si peu dans un ouvrage aussi gigantesque, exécuté par un seul homme. Depuis son époque, on a fait bien des découvertes dans les sciences naturelles et historiques. Toutefois, sa *Bibliothèque du monde* demeure un inestimable trésor, par le grand nombre qu'il renferme de livres, de traités, de discours et d'autres pièces, sur la théologie, la jurisprudence, l'histoire, la philosophie, la médecine, la chimie, l'astronomie, et le reste ; ouvrages la plupart fort estimés par les anciens, mais dont les uns ont péri dans la suite des temps, et dont on a bien de la peine à déterrer les autres dans quelques recoins de bibliothèque. C'est à la diligence de Vincent de Beauvais que nous sommes redevables de la conservation de toutes ces pièces. Quant à son style, il est simple, clair, naturel et se soutient, même à côté des bons auteurs qu'il cite.

Ainsi donc, au milieu du treizième siècle, saint Thomas d'Aquin et quelques autres religieux de Saint-Dominique et de Saint-François résument toute la doctrine chrétienne, l'Écriture sainte, les Pères, les conciles, en une *Somme* de théologie, rangée avec ordre comme une armée en bataille. Saint Thomas et les autres frères examinent en détail toute la philosophie païenne, la rectifient, la complètent et la concilient avec la sagesse chrétienne. Non content de l'ancienne science enregistrée par Aristote, le Franciscain Roger Bacon annonce qu'il faut pénétrer plus avant dans les secrets de la nature ; il en donne hardiment et l'exemple et la méthode. Pour qu'on sût d'où partir, le Dominicain Vincent de Beauvais présente, dans trois miroirs, le divin ensemble de tout ce que les hommes savaient jusqu'alors sur la nature, sur les sciences et les arts, sur l'histoire de l'humanité déchue et dégénérée.

Ce qui est peut-être plus étonnant encore, c'est qu'une encyclopédie de cette sorte fût écrite dès lors en français par un auteur italien, Brunetto Latini, de Florence, et maître de Dante, le premier et le plus grand poète d'Italie. Cette encyclopédie française, sous le nom de *Trésor*, est dédiée au roi de France, saint Louis. Voici comment l'auteur lui parle dans la dédicace du même ouvrage écrite en italien :

<sup>1</sup> *Prolog.*, c. 2. Touron, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de S. Dominiq.*, t. 1, p. 193-196.

« A vous, vaillant seigneur ; je n'en sais pas trouver de meilleur ici-bas, où vous n'avez pas d'égal ni en paix ni en guerre. Toute la terre que le soleil éclaire pendant le jour, et que la mer environne, devrait être, sans exception, soumise à vos lois, quand on considère le bien que vous faites par habitude, et le haut lignage d'où vous êtes né. On peut encore découvrir en vous sagesse et savoir en toute circonstance, tellement qu'en vous paraît être revenu un autre Salomon. L'on a bien vu dans ces durs malheurs, où tout autre se dément, que vous, au contraire, vous vous améliorez, et que toujours vous vous purifiez. Votre cœur généreux s'élève si magnifiquement en toute grandeur, que vous êtes semblable à Alexandre. Vous ne tenez aucun compte de l'argent, de l'or, des provinces. Vous êtes doué de toute part d'un entendement si profond, que vous portez la couronne de la franchise et le manteau de la plus insigne valeur. Quand il fut nécessaire, Achille le preux, qui acquit tant de gloire, le bon Hector de Troie, Lancelot, Tristan ne valurent pas plus que vous ; et puis, quand vous apparaissez, quand vous parlez dans le conseil ou dans une assemblée, on dirait que vous possédez le langage du bon Tullius de Rome, célèbre par sa souveraine éloquence. Vous savez si bien gouverner le commencement, le milieu, la fin d'une entreprise, et accorder vos paroles selon la matière, et chacune dans son ordre ! Ensuite, chaque fois, vos manières habituelles accompagnent un port si élégant, une conduite si vertueuse, que vous surpassez Sénèque et Caton. Je puis dire, en somme, qu'en vous, seigneur, se réunit, se complète toute bonté, et vous rassemblez en vous tant de vertus, qu'à vous rien ne manque, comme à l'or raffiné <sup>1</sup>. »

C'est ainsi que parle de Louis et à Louis le poète italien du treizième siècle. Pour savoir ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans ces louanges, écoutons un poète français du dix-huitième. « Louis IX, dit cet auteur non suspect, Voltaire, Louis IX a rendu la France triomphante et policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta point les vertus royales. Sa libéralité ne déroba rien à une sage économie. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange. Prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux, il n'est guère donné à l'homme de pousser la vertu plus loin. »

Certes, quand un personnage ainsi loué, à cinq siècles de dis-

<sup>1</sup> Artaud, *Hist. de Dante*, c. 4.

tance, par deux auteurs si différents, on ne peut guère y soupçonner d'exagération.

Mais pourquoi l'auteur italien Brunetto Latini écrit-il son *Trésor* en français ? — Lui-même en donne deux raisons : l'une, qu'il était alors en France ; l'autre, que le français était un langage plus délectable et plus commun que beaucoup d'autres <sup>1</sup>.

La cité de Dieu se voyait ainsi puissamment défendue par ses enfants mêmes, et dans leurs langues diverses.

Elle avait cependant des ennemis. Ce n'était plus l'idolâtrie grossière des Grecs et des Romains, telle que saint Augustin l'eut à combattre dans sa *Cité de Dieu* ; c'étaient des ennemis plus habiles et plus cachés. Le mahométisme, né des hérésies grecques, cherchait à en distiller le venin par les philosophes arabes. Le judaïsme rabbinique, retiré dans les ténèbres du Talmud, y combinait sans cesse de nouvelles fables pour justifier le déicide de ses pères. Le manichéisme, déguisé sous des noms et des masques divers, continuait toujours son projet satanique, de faire retomber sur Dieu même la cause de tout mal, et de faire une obligation à l'homme d'en commettre. Et le manichéisme, et le Talmud, et l'Alcoran faisaient une loi à leurs sectateurs de haïr, de combattre et d'exterminer le christianisme par tous les moyens. De plus, les défenseurs de l'Église, les enfants de Saint-Dominique et de Saint-François se trouvaient en contact avec les chefs des Tartares, avec les brahmes de l'Inde, avec les lamas du Bouddhisme, avec les mandarins de la Chine, autant d'armées ennemies ou du moins étrangères, peu connues jusqu'alors, qu'il s'agit d'enrôler sous les étendards du Christ, ou bien de vaincre avec le temps et la grâce de Dieu.

Dans ce moment, pour être prêt à tout ce qui peut advenir, Thomas d'Aquin élève en avant de la cité sainte un boulevard où les vaillants d'Israël trouveront les armes générales pour la défense et l'attaque, en attendant que le temps en fasse connaître de spéciales. L'ouvrage est en quatre parties, avec ce titre : *De la vérité de la foi catholique contre les gentils*. L'auteur entend ici sous le nom de gentils tous les infidèles, notamment ceux que nous avons nommés plus haut. Voici comment lui-même explique son dessein et son plan. Nous mettons tout entiers et littéralement les chapitres de l'introduction, afin qu'on puisse juger par lui-même le grand docteur du moyen âge, son plan, sa méthode et son style.

« CHAPITRE 1<sup>er</sup>. *Quel est l'office du sage.* « Mon cœur méditera la vérité, et mes lèvres détesteront l'impie <sup>2</sup>. »

« L'usage de la multitude, que le philosophe, c'est-à-dire Aristote <sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Artaud, *Hist. de Dante*, c. 4. — <sup>2</sup> Prov., 8. — <sup>3</sup> Arist., 2. Top., c. 1.

décide qu'il faut suivre pour nommer les choses, veut généralement qu'on appelle sages ceux qui ordonnent (disposent) directement les affaires et qui les gouvernent bien. De là, entre autres choses que les hommes conçoivent du sage, le philosophe met que c'est au sage d'ordonner <sup>1</sup>. Or, de tout ce qui est à gouverner et à ordonner pour une fin, c'est nécessairement de la fin qu'il faut prendre la règle de gouvernement et d'ordonnance; car alors chaque chose est disposée pour le mieux quand elle est ordonnée convenablement pour sa fin. En effet, la fin, le but de chaque chose, c'est le bien. De là nous voyons dans les arts que l'un gouverne l'autre, et que celui-là est comme prince, à qui la fin de l'autre appartient.

« Ainsi la médecine domine la pharmacie et l'ordonne, parce que la santé, dont la médecine s'occupe, est la fin de tous les médicaments que la pharmacie confectionne. Il en est de même de l'art du pilote à celui de fabriquer les navires, de l'art du capitaine à celui de l'armurier. Les experts dans ces arts qui dominent les autres prennent le nom de sages. Mais comme ces artistes, qui poursuivent la fin de certaines choses particulières, n'atteignent pas la fin universelle de toutes choses, on les appelle sages en telle ou telle partie, comme il est dit quelque part : J'ai posé le fondement comme un sage architecte <sup>2</sup>. Mais le nom absolu de sage est réservé à celui-là seul dont la considération s'applique à la fin de l'univers, parce que cette fin de l'univers en est aussi le principe. De là, suivant le philosophe, c'est au sage de considérer les causes les plus hautes.

« Or, la fin dernière de toute chose, c'est celle que s'est proposée son auteur et son moteur. Le premier auteur et moteur de l'univers, c'est l'intelligence, comme il sera montré plus bas. Il faut donc que la fin dernière de l'univers soit le bien de l'intelligence. Or, ce bien, c'est la vérité. Il faut donc que la vérité soit la fin dernière de tout l'univers, et que la sagesse insiste principalement sur cette fin et sur sa considération. C'est pourquoi la divine sagesse, revêtue de chair, témoigne être venue en ce monde pour la manifestation de la vérité, disant : Je suis né pour cela, et c'est pour cela que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité <sup>3</sup>.

« Le philosophe lui-même décide que la première philosophie est la science de la vérité, non d'une vérité quelconque, mais de cette vérité qui est la source de toute vérité, savoir, de celle qui concerne le principe d'être à toutes choses, en sorte que sa vérité spéciale est le principe de toute vérité; car la disposition des choses est telle dans la vérité que dans l'être. Or, il est du même de soutenir l'un

<sup>1</sup> *In præem. metaphys.*, c. 2. — <sup>2</sup> 1 Cor., 3. — <sup>3</sup> Joan., 18.

des contraires et de réfuter l'autre, comme la médecine opère la santé et exclut la maladie. Ainsi, comme il est du sage de méditer la vérité, principalement touchant le premier principe, de même en est-il de combattre la fausseté contraire.

« C'est donc convenablement que, de la bouche même de la sagesse, deux offices du sage sont signalés dans les paroles de notre texte : l'un, de méditer et d'énoncer la vérité divine, la vérité par excellence, en disant : Mon gosier méditera la vérité ; l'autre, de combattre l'erreur contraire à la vérité, quand elle dit : Et mes lèvres détesteront ce qui est impie ; par où elle désigne la fausseté contraire à la vérité divine, à la religion, qui est appelée piété, tandis que la fausseté contraire prend le nom d'impiété.

« CHAP. II. *Quelle est l'intention de l'auteur.* Entre toutes les études des hommes, l'étude de la sagesse est la plus parfaite, la plus sublime, la plus utile et la plus agréable. — La plus parfaite, par la raison que, autant l'homme s'adonne à l'étude de la sagesse, autant il participe dès maintenant à la béatitude. Aussi le sage dit-il : Bienheureux l'homme qui demeurera dans la sagesse <sup>1</sup>. — La plus sublime, car c'est par elle principalement que l'homme approche de la ressemblance de Dieu, qui a tout fait dans la sagesse ; et comme la ressemblance est une cause d'amitié, c'est principalement l'étude de la sagesse qui nous unit à Dieu par l'amitié. C'est pourquoi il est dit : La sagesse est un trésor infini pour les hommes, ceux qui s'en servent ont part à l'amitié de Dieu <sup>2</sup>. — Plus utile, car c'est par la sagesse qu'on parvient au règne de l'immortalité : Le désir de la sagesse, est-il dit, conduira au royaume éternel <sup>3</sup>. — Plus agréable, car sa conversation n'a point d'amertume, ni son commerce aucun ennui, mais l'allégresse et la joie <sup>4</sup>.

« Encouragé donc par la bonté divine à remplir l'office de sage, quoique l'entreprise surpasse nos forces propres, notre intention est, suivant nos petits moyens, de manifester la vérité que professe la foi catholique, et d'éliminer les erreurs contraires ; car, pour parler comme Hilaire : Je sens au fond de mon âme que le principal devoir de ma vie envers Dieu, c'est de le prêcher par toutes mes paroles et par tous mes sentiments.

« Or, il est difficile de procéder contre les erreurs de chacun, et cela pour deux causes : — D'abord les paroles sacrilèges de chacun des errants ne nous sont point assez connues pour que de ce qu'ils disent nous puissions tirer des raisons pour détruire leurs erreurs. Les anciens Pères en ont usé de la sorte pour détruire les erreurs

<sup>1</sup> Eccl., 14. — <sup>2</sup> Sap., 7. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 6. — <sup>4</sup> *Ibid.*, 8.

des gentils, dont ils pouvaient savoir les positions, ayant été gentils eux-mêmes, ou ayant vécu parmi eux et ayant été instruits dans leurs doctrines. — En second lieu, parce que quelques-uns d'entre eux, comme les Mahométans et les païens, ne conviennent point avec nous dans l'autorité d'aucune écriture par laquelle on puisse les convaincre. Nous pouvons disputer contre les Juifs par l'Ancien Testament, contre les hérétiques par le Nouveau; mais ceux-ci ne reconnaissent ni l'un ni l'autre. Il est donc nécessaire de recourir à la raison naturelle, à laquelle tous sont contraints d'adhérer; mais qui est défective dans les choses divines.

« Au reste, en examinant quelque vérité, nous montrerons quelles erreurs elle exclut, et comment la vérité démontrable s'accorde à la foi de la religion chrétienne.

« CHAP. III. *Que dans les choses que nous confessons de Dieu il y a deux modes de vérité.* Mais comme le mode de manifestation n'est pas le même pour toute vérité, et que, comme l'a très-bien dit Aristote, cité par Boëce, il est d'un homme instruit de ne désirer sur chaque point qu'autant de créance qu'en permet la nature de la chose, il est nécessaire de montrer d'abord quel mode est possible pour manifester la vérité proposée.

« Or, dans les choses que nous confessons de Dieu, il y a un double mode de vérité.

« Car il y a des vérités touchant Dieu, qui surpassent toute la faculté de la raison humaine : comme, que Dieu est trine et un. Il y en a d'autres auxquelles la raison humaine peut atteindre, par exemple : que Dieu est, que Dieu est un, et autres semblables; que même les philosophes ont démonstrativement prouvées de Dieu, conduits par la lumière de la raison naturelle.

« Que, parmi les vérités intelligibles concernant Dieu, il y en ait quelques-unes qui excèdent tout à fait le génie de la raison humaine, cela paraît très-évidemment. — Le principe de toute la science que la raison perçoit d'une chose quelconque, c'est l'intelligence de la substance de cette chose; car, suivant la doctrine du philosophe, le principe de la démonstration, c'est ce qu'une chose est. D'où cette conclusion nécessaire : Tel est le mode dont on connaît la substance d'une chose, tel sera le mode de ce que l'on connaîtra de cette chose-là. Si donc l'intelligence humaine comprend la substance de quelque chose, comme d'une pierre ou d'un triangle, rien de ce qui est intelligible de ce triangle ou de cette pierre n'excédera la faculté de la raison humaine. Mais cela ne nous arrive pas quant à Dieu; car, pour saisir sa substance, l'intelligence humaine ne saurait y atteindre par sa vertu naturelle, attendu que la connaissance de notre intelli-

gence, suivant le mode de la vie présente, commence par les sens. C'est pourquoi ce qui ne tombe pas sous les sens ne peut être saisi par l'intelligence humaine, qu'autant que la connaissance en est recueillie des sens mêmes. Or, les choses sensibles ne sauraient amener notre esprit au point de voir en elles la substance divine, et d'y voir ce qu'elle est; mais il peut bien, par les choses sensibles, être amené à la connaissance divine, de manière à connaître de Dieu qu'il est, et autres attributs semblables du premier principe.

« Parmi les vérités intelligibles concernant Dieu, il y en a donc quelques-unes qui sont pénétrables à la raison humaine, et quelques autres qui surpassent tout à fait sa portée.

« Il est encore facile de voir la même chose par les degrés des vérités intelligibles.

« De deux hommes, dont l'un regarde avec plus d'attention que l'autre quelque chose, celui dont l'intelligence est plus élevée comprend beaucoup de choses que l'autre ne peut absolument saisir; on le voit par le paysan qui ne peut saisir les subtiles considérations du philosophe. Or, l'intelligence de l'ange surpasse plus l'intelligence de l'homme que l'intelligence du meilleur philosophe ne surpasse l'intelligence du dernier idiot; car cette distance est renfermée dans les limites de l'espèce humaine, tandis que l'intelligence de l'ange les outre-passe. A la vérité, l'ange connaît Dieu par un plus noble effet que l'homme; d'autant que la substance de l'ange, par laquelle il est amené à connaître Dieu d'une connaissance naturelle, est plus digne que les choses sensibles et même que l'âme par laquelle l'intelligence humaine a la connaissance de Dieu. Mais l'intelligence divine surpasse beaucoup plus celle de l'ange que l'intelligence de l'ange ne surpasse celle de l'homme; car l'intelligence divine égale par sa capacité sa substance, et ainsi elle connaît et comprend parfaitement d'elle tout ce qui d'elle est intelligible. Or, l'ange ne connaît point de Dieu, par une connaissance naturelle, ce qu'il est, parce que la substance de l'ange, qui le conduit à la connaissance de Dieu, est un effet qui n'égale pas la vertu de sa cause. C'est pourquoi l'ange ne peut pas saisir par une connaissance naturelle tout ce que Dieu comprend en lui-même, ni la raison humaine n'est capable de saisir tout ce que l'ange conçoit par sa vertu naturelle. Comme donc ce serait une extrême folie à un idiot de traiter de faux ce qui est proposé par un philosophe, par la raison qu'il ne peut le comprendre, de même et beaucoup plus serait-ce une folie excessive à l'homme de soupçonner faux ce qui est révélé divinement par le ministère des anges,



et cela, parce que ce sont des choses que la raison ne saurait pénétrer.

« La même chose se voit encore manifestement par le défaut que nous éprouvons chaque jour dans nos connaissances ; car, des choses sensibles, nous ignorons plusieurs propriétés ; et des propriétés que nous appréhendons par les sens, nous n'en pouvons trouver parfaitement la raison en bien des cas : combien plus la raison humaine est-elle insuffisante pour pénétrer tout ce qu'il y a d'intelligible dans cette très-excellente substance transcendante ? A quoi s'accorde le mot du philosophe, qui dit au second livre de sa Métaphysique : Que notre intelligence est aux premiers des êtres, qui sont très-manifestes en leur nature, comme l'œil d'une chauve-souris est au soleil. Également l'Écriture sainte rend témoignage à cette vérité, car il y est dit : Peut-être comprendrez-vous les vestiges de Dieu, et trouverez-vous le Tout-Puissant jusqu'au parfait <sup>1</sup>. Et encore : Voilà que Dieu est grand, et qu'il surpasse notre science <sup>2</sup>. Enfin : Nous connaissons en partie <sup>3</sup>.

« Par conséquent, tout ce qui se dit de Dieu, quoiqu'on ne puisse le pénétrer par la raison, ne doit pas être tout de suite rejeté comme faux, ainsi qu'ont pensé les manichéens et plusieurs des infidèles.

« CHAP. IV. *Ce qui peut naturellement se connaître de Dieu se propose convenablement à croire aux hommes.* Comme il y a une double vérité dans ce qui peut être connu de Dieu, l'une à laquelle peut atteindre la recherche de la raison, l'autre qui surpasse tout génie de la raison humaine, l'une et l'autre sont convenablement proposées à croire à l'homme de la part de Dieu. C'est ce qu'il faut d'abord montrer de celle qui peut être pénétrable à la recherche de la raison, de peur qu'il ne semble à quelqu'un, dès que la raison est capable de quelque chose, que c'est vainement qu'on le propose à croire par inspiration surnaturelle. Il s'ensuivrait toutefois trois inconvénients, si la vérité de première sorte était abandonnée à la recherche de la raison seule.

« Le premier, c'est que peu d'hommes auraient la connaissance de Dieu. Car le fruit d'une recherche studieuse, qui est la découverte de la vérité, plusieurs sont empêchés de le recueillir, et cela pour trois causes. Quelques-uns, par leur complexion même, manquent naturellement des dispositions nécessaires pour la science, en sorte que, par aucune étude, ils ne pourraient parvenir au plus haut degré de la connaissance humaine, qui est de connaître Dieu. Quelques-uns en sont empêchés par les soins nécessaires des affaires domestiques ;

<sup>1</sup> Job., 11. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 36. — <sup>3</sup> 1 Cor., 13.

car il faut que, parmi les hommes, il y en ait quelques-uns qui s'appliquent à l'administration du temporel, et qui ne pourraient consacrer assez de temps au loisir d'une recherche contemplative pour arriver au faite de la recherche humaine, savoir, la connaissance de Dieu. Quelques-uns en sont empêchés par la paresse. Pour la connaissance de ce que la raison peut découvrir de Dieu, il faut connaître auparavant beaucoup de choses, puisque la considération de presque toute la philosophie est dirigée vers la connaissance de Dieu, et que la métaphysique, qui s'occupe des choses divines, reste pour cela la dernière partie de la philosophie à apprendre. Ainsi donc, ce n'est qu'avec un grand travail d'étude qu'on peut parvenir à la recherche de la vérité susdite; travail que peu veulent subir pour l'amour d'une science dont cependant Dieu a imprimé le désir naturel à l'âme humaine.

« Le second inconvénient, c'est que ceux qui arriveraient à la connaissance ou à la découverte de la vérité en question y arriveraient à peine après un long temps, soit à cause de la profondeur de cette vérité, que l'intelligence humaine ne peut trouver par la voie de la raison qu'après un long exercice; soit à cause de tant de connaissances préliminaires qu'il faut avoir, comme il a été dit; soit parce que dans le temps de la jeunesse, ballottée par les passions, l'âme n'est point propre à la connaissance d'une vérité aussi haute; mais c'est dans le calme qu'elle devient prudente et savante, comme il est dit au septième livre *Des Physiques*. Le genre humain, si la voie de la raison était la seule ouverte pour connaître Dieu, demeurerait donc dans les plus grandes ténèbres de l'ignorance, puisque la connaissance de Dieu, qui rend les hommes parfaits et bons, n'advierait qu'à très-peu, et encore, à ce peu, après un très-long temps.

« Le troisième inconvénient, c'est qu'à l'investigation de la raison humaine se mêle le plus souvent la fausseté, à cause de la débilité de notre intelligence dans ses jugements, et à cause des fantômes qui s'y mêlent. C'est pourquoi les vérités les mieux démontrées resteraient douteuses auprès d'un grand nombre, attendu qu'ils ignorent la force de la démonstration, mais surtout parce qu'ils voient ceux qu'on appelle sages ou savants enseigner des choses diverses les uns des autres. De plus, parmi beaucoup de vérités que l'on démontre, se mêle parfois quelque chose de faux qu'on ne démontre pas, mais qu'on soutient par une raison probable ou sophistique, qui passe quelquefois pour une démonstration.

« Il a donc fallu que la vérité touchant les choses divines fût présentée aux hommes par la voie de la foi avec une certitude fixe. C'est

donc bien salutairement que la clémence divine a ordonné de tenir par la foi, même les vérités que la raison peut découvrir, afin que tous, facilement, pussent participer à la connaissance divine, et cela, sans doute ni erreur. C'est là ce qui est dit dans le quatrième chapitre aux Éphésiens : Afin que vous ne marchiez plus comme marchent les gentils dans la vanité de leur esprit, ayant l'intelligence obscurcie de ténèbres. Et dans le cinquante-quatrième chapitre d'Isaïe : Je rendrai tous tes enfants instruits par le Seigneur.

« CHAP. V. *Qu'il est convenable de proposer à tenir par la foi ce qui ne peut être découvert par la raison.* Il en est peut-être qui pensent que ce qui ne peut être découvert par la raison ne doit pas être proposé à croire, puisque la divine sagesse pourvoit à chacun suivant le mode de sa nature. Il faut donc démontrer qu'il est nécessaire que ce qui surpasse la raison soit proposé à l'homme à croire de la part de Dieu.

« Nul ne se porte à rien par le désir ou l'étude, s'il ne le connaît auparavant. Or, les hommes ont été destinés et ordonnés par la divine Providence à un bien plus élevé que ne peut en éprouver en la vie présente la fragilité humaine, ainsi qu'on le verra dans la suite. Il a donc fallu que l'esprit fût évoqué à quelque chose de plus haut que notre raison à présent ne peut atteindre, afin qu'il apprît ainsi à désirer quelque chose et à tendre vers quelque chose qui surpasse tout l'état de la vie présente. Et cela convient principalement à la religion chrétienne, qui promet particulièrement les biens spirituels et éternels; et c'est pour cela qu'on y propose plusieurs choses qui surpassent l'intelligence humaine. La loi ancienne, qui avait des promesses temporelles, en proposa peu qui excédassent la portée de l'humaine raison. C'est ainsi que les philosophes eux-mêmes, pour amener les hommes du plaisir des choses sensibles à l'honnêteté, ont eu soin de montrer qu'il y a des biens préférables à ceux des sens, et dont le goût réjouit beaucoup plus agréablement ceux qui s'appliquent aux vertus actives ou contemplatives.

« Il est encore nécessaire que des vérités de cet ordre soient proposées à croire aux hommes, afin qu'ils aient de Dieu une connaissance plus vraie. Car alors seulement nous le connaissons vraiment Dieu, quand nous croyons qu'il est au-dessus de tout ce qu'il est possible à l'homme de penser de Dieu, attendu que la substance divine surpasse la connaissance naturelle de l'homme, ainsi qu'il a été montré plus haut. Par là donc qu'on propose à l'homme sur Dieu certaines choses qui surpassent la raison, s'affermir dans l'homme cette opinion, que Dieu est quelque chose au-dessus de tout ce qui peut être pensé.

« Une autre utilité provient encore de là, savoir, de réprimer la présomption, qui est la mère de l'erreur. Car il en est quelques-uns qui présument tellement de leur esprit qu'ils se croient capables de mesurer toute la nature divine par leur intelligence, estimant vrai tout ce qui leur paraît, et faux tout ce qui ne leur paraît pas. Pour donc que l'esprit humain, délivré de cette présomption, parvienne à une enquête modeste de la vérité, il a été nécessaire qu'il fût proposé à l'homme de la part de Dieu certaines choses qui surpassent tout à fait son intelligence.

« Il en apparaît encore une autre utilité d'après un mot d'Aristote <sup>1</sup>. Simonide persuadait à quelqu'un d'abandonner la connaissance divine et d'appliquer son esprit aux choses humaines, disant que l'homme devait aspirer à ce qui est humain, et le mortel à ce qui est mortel. Le philosophe soutient contre lui, que l'homme doit se traîner vers les choses immortelles et divines le plus qu'il peut. Aussi dit-il ailleurs <sup>2</sup> : Si peu que nous percevions des substances supérieures, cependant ce peu nous est plus cher et plus désirable que toute la connaissance que nous avons des substances inférieures. Il dit encore dans le second livre *Du Ciel et du Monde*, que quand des questions sur les corps célestes peuvent être résolues par une solution petite et commune, l'auditeur en ressent une joie extrême.

« De tout cela, il paraît qu'une connaissance si imparfaite qu'elle soit des choses les plus nobles procure à l'âme la plus grande perfection. De là, quoique la raison humaine ne puisse pas saisir parfaitement ce qui est au-dessus de la raison, toutefois elle s'acquiert beaucoup de perfection si seulement elle le tient d'une manière quelconque par la foi. C'est pourquoi il est dit dans *l'Ecclésiaste* <sup>3</sup> : Beaucoup de choses au-dessus de l'intelligence de l'homme vous ont été montrées. Et aux Corinthiens <sup>4</sup> : Nul ne connaît les choses de Dieu que l'Esprit de Dieu. Mais Dieu nous les a révélées par son Esprit.

« **CHAP. VI.** *Que d'adhérer aux choses de la foi n'est pas de la légèreté, quoiqu'elles soient au-dessus de la raison.* Ceux qui ajoutent foi à cette espèce de vérités auxquelles la raison humaine ne fournit pas d'expérience, ne croient pas légèrement, comme s'ils suivaient de doctes fables <sup>5</sup>. Car ces secrets de la divine sagesse, la divine sagesse elle-même, elle qui connaît tout très-pleinement, a daigné les révéler aux hommes, et a montré par des preuves convenables sa présence, ainsi que la vérité de sa doctrine et de son inspiration, lorsque, pour

<sup>1</sup> *Ethic.*, l. 10, c. 9. — <sup>2</sup> *De Animalibus*, l. 11. — <sup>3</sup> C. 3. — <sup>4</sup> 1 Cor. — <sup>5</sup> 1 Petr., 1.

confirmer les choses qui surpassent la connaissance naturelle, elle a montré visiblement des œuvres qui surpassent la faculté de toute la nature, savoir : dans la miraculeuse guérison des maladies, la résurrection des morts, le merveilleux changement des corps célestes, et, ce qui est plus admirable, dans l'inspiration des intelligences humaines ; en sorte que des idiots et des hommes simples remplis du don de l'Esprit-Saint ont reçu dans l'instant une souveraine sagesse et éloquence.

« A la vue de ces choses, par l'efficace de la preuve susdite, non par la violence des armes, non par la promesse des voluptés, et, ce qui est le plus merveilleux de tout, parmi la tyrannie des persécuteurs, une foule innombrable non-seulement d'hommes simples, mais encore d'hommes très-sages, ont couru à la foi chrétienne, dans laquelle on prêche des choses qui surpassent toute intelligence humaine, on réprime les voluptés de la chair, et l'on enseigne à mépriser tout ce qu'il y a dans le monde. Que les esprits des mortels adhèrent à ces choses, cela même est le plus grand des miracles ; et une œuvre manifeste de la divine inspiration, c'est qu'on méprise les choses visibles et que l'on désire uniquement les invisibles. Or, que cela soit arrivé, non pas subitement ni par hasard, mais par la disposition divine, on le voit manifestement en ce que Dieu a prédit qu'il ferait ainsi, et qu'il l'a prédit par les nombreux oracles des prophètes, dont les livres se gardent avec vénération parmi nous, comme rendant témoignage à notre foi.

« Cette espèce de confirmation ou de preuve est indiquée dans l'épître aux Hébreux<sup>1</sup>, quand il est dit : « Cesalut de l'humanité, ayant commencé d'être annoncé par le Seigneur, a été confirmé jusqu'à nous par ceux qui ont entendu, Dieu leur rendant témoignage par des signes et des prodiges, et par la distribution des divers dons de l'Esprit-Saint. » Or, cette conversion si merveilleuse du monde à la foi chrétienne est un indice très-certain des miracles qui ont eu lieu, en sorte qu'il n'est plus nécessaire de les réitérer, puisqu'ils apparaissent évidemment dans leur effet. Enfin, c'eût été plus miraculeux que tous les miracles, si le monde eût été persuadé, sans aucuns signes merveilleux, par des hommes simples et grossiers, à croire des choses aussi ardues, à en opérer de si difficiles et à en espérer de si hautes. Toutefois, même de nos temps, Dieu ne cesse, pour la confirmation de la foi, d'opérer des miracles par ses saints.

« Mais ceux qui ont introduit des sectes d'erreur ont procédé par une voie contraire. On le voit par Mahomet, qui attira les peuples

<sup>1</sup> C. 2.

par la promesse des voluptés charnelles, à la convoitise desquelles la concupiscence de la chair pousse déjà. Il a donné des préceptes conformes aux promesses, lâchant la bride à la volupté charnelle, choses auxquelles les hommes charnels obéissent volontiers. Ensuite, il n'a donné d'autres preuves de la vérité que celles que tout homme médiocrement instruit peut trouver par son esprit naturel ; au contraire, ce qu'il enseigne de vrai, il le mêle de beaucoup de fables et de doctrines très-fausSES. De plus, il n'a point produit de miracles faits surnaturellement, seul témoignage convenable à une divine inspiration, l'opération visible, qui ne peut être que divine, montrant le docteur de la vérité invisiblement inspiré ; mais il a dit qu'il était envoyé avec la puissance des armes, miracle qui ne manque pas même aux larrons et aux tyrans. En outre, ceux qui l'ont cru d'abord n'étaient pas quelques hommes sages dans les choses divines, versés dans les sciences divines et humaines, mais des hommes brutaux, demeurant dans les déserts, absolument étrangers à toute doctrine divine ; par leur multitude, il réduisit les autres à sa loi par la violence des armes. Enfin, aucuns oracles divins des précédents prophètes ne lui rendent témoignage ; au contraire, il déprave par une narration fabuleuse presque tous les documents de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme il est évident à quiconque lit sa loi. Aussi, par un conseil rusé, n'a-t-il point laissé lire à ses sectateurs les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, de peur que, par eux, il ne fût convaincu de fausseté. Il est donc de toute évidence que ceux qui ajoutent foi à ses paroles croient à la légère.

« CHAP. VII. *Que par la vérité de la foi chrétienne n'est point contrariée la vérité de la raison.* Quoique la vérité de la foi chrétienne excède la capacité de la raison humaine, cependant ce que la raison a naturellement imprimé au dedans de soi ne peut pas être contraire à cette vérité. Car ce qui est naturellement implanté dans la raison est certainement très-vrai, à tel point qu'il est impossible de penser que cela est faux ; et il n'est pas non plus permis de croire faux ce qui est tenu par la foi, puisque cela est si évidemment confirmé de la part de Dieu. Comme donc il n'y a que le faux qui soit contraire au vrai, ainsi qu'il résulte manifestement de leurs définitions, il est impossible que la vérité de la foi soit contraire à ces principes que la raison connaît naturellement.

« Ce que le maître introduit dans l'âme du disciple est contenu dans la science du maître, à moins que celui-ci n'enseigne fictivement ; ce qu'il n'est pas permis de dire de Dieu. Or, la connaissance des principes naturellement connus nous a été divinement implantée, puisque Dieu lui-même est l'auteur de la nature. Ces principes sont

donc contenus dans la sagesse divine. Tout ce qui est contraire à ces principes est donc contraire à la divine sagesse. Cela ne peut donc être de Dieu. Ce que la foi tient par révélation divine ne peut donc être contraire à la connaissance naturelle.

« De plus, notre intelligence est liée par les raisons contraires, de telle sorte qu'elle ne peut procéder à la connaissance du vrai. Si donc des connaissances contraires nous étaient envoyées de Dieu, notre intelligence en serait empêchée de connaître la vérité; ce qui ne peut être de Dieu.

« Enfin, ce qui est naturel ne peut être changé, la nature demeurant. Or, deux opinions contraires ne peuvent en même temps être dans le même. Par conséquent, il n'est envoyé de Dieu à l'homme ni opinion ni croyance contre la connaissance naturelle. C'est pourquoi l'Apôtre dit aux Romains <sup>1</sup> : « La parole est tout près dans ton cœur et dans ta bouche, et c'est la parole de la foi que nous prêchons. » Mais, parce qu'elle surpasse la raison, plusieurs la réputent contraire : ce qui ne peut être. L'autorité de saint Augustin s'y accorde, car il dit : Ce que manifeste la vérité ne peut aucunement être contraire aux livres soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament <sup>2</sup>. D'où cette conséquence évidente : Tous les arguments quelconques que l'on pourra produire contre les enseignements de la foi ne procèdent point droitement des premiers principes, implantés dans la nature et connus par eux-mêmes. C'est pourquoi ces arguments n'ont point la force d'une démonstration; mais ce sont ou des raisons probables, ou des raisons sophistiques. Et ainsi il y a lieu à les résoudre.

« CHAP. VIII. *Dans quel rapport la raison humaine se trouve avec la première vérité de la foi.* Il semble être à considérer aussi que les choses sensibles, desquelles la raison humaine prend le principe de connaissance, retiennent en soi quelque vestige de l'imitation divine, savoir, en ce qu'elles sont, et en ce qu'elles sont bonnes; mais vestige tellement imparfait, qu'il se trouve tout à fait insuffisant pour faire connaître la substance de Dieu même. Car les effets ont à leur manière la ressemblance de leurs causes, tout agent produisant quelque chose de semblable à soi; cependant elle n'atteint pas toujours la parfaite ressemblance de l'agent. Pour connaître la vérité de la foi, laquelle ne peut être parfaitement connue qu'à ceux qui voient la substance divine, la raison humaine se trouve donc dans cette position : Elle peut bien, par rapport à cette vérité, rassembler quelques similitudes vraies, mais qui ne suffisent pas pour que cette

<sup>1</sup> C. 10. — <sup>2</sup> Aug., *super Gen.*, ad lit., l. 2.

vérité soit comprise comme démonstrativement ou comme entendue de soi-même. Il est toutefois utile que l'esprit humain s'exerce à ces raisons, si débiles qu'elles soient, pourvu qu'il écarte la présomption de comprendre ou de démontrer ; car de pouvoir, dans les choses très-élevées, ne fût-ce que par une petite et débile considération, apercevoir quelque chose, c'est ce qui est très-agréable, comme nous l'avons vu par un mot d'Aristote.

« L'autorité de saint Hilaire s'y accorde, quand il dit dans son livre *De la Trinité*, en parlant de cette espèce de vérité : Croyant ces choses, commencez, parcourez, persistez, et, quoique je sache bien que vous ne parviendrez point au terme, je vous féliciterai cependant du progrès que vous ferez ; car, qui poursuit pieusement des choses infinies, quand même il n'atteindrait jamais, toujours néanmoins il profitera en avançant. Mais ne vous introduisez pas dans ce secret, ne vous plongez pas dans le mystère de cette vérité sans limites, en présument de comprendre le total de l'intelligence ; mais comprenez que ces choses sont incompréhensibles <sup>1</sup>.

« CHAP. IX. *De l'ordre et du mode de procéder dans cet ouvrage.* De ce qui précède, il apparaît évidemment que l'intention du sage doit s'exercer sur une double vérité dans les choses divines, et sur la réfutation des erreurs contraires. A l'une de ces vérités, l'investigation de la raison peut atteindre, mais l'autre surpasse toute l'industrie de la raison. Je dis une double vérité dans les choses divines, non de la part de Dieu même, qui est la vérité une et simple, mais de la part de notre connaissance, qui est dans des cas divers pour connaître les choses divines.

« Pour la manifestation de la première sorte de vérité, il faut procéder par des raisons démonstratives qui puissent convaincre l'adversaire. Mais comme on ne peut pas avoir de telles raisons pour la seconde vérité, il ne faut pas se proposer de convaincre l'adversaire par des raisons, mais de résoudre celles qu'il peut avoir contre la vérité, puisque la raison naturelle peut ne pas être contraire à la vérité de la foi, comme il a été montré.

« La manière spéciale de convaincre l'adversaire de cette espèce de vérité, c'est l'autorité de l'Écriture, divinement confirmée par des miracles. Car ce qui est au-dessus de la raison humaine, nous ne le croyons que sur la révélation de Dieu. Cependant, pour manifester la vérité de cette espèce, il sera bon d'apporter quelques raisons vraisemblables, pour l'exercice et la consolation des fidèles, mais non pour la conviction des adversaires, parce que l'insuffisance

<sup>1</sup> Hilar., *De Trinit.*, c. 5, in fine.



même des raisons les confirmerait davantage dans leur erreur, lorsqu'ils se persuaderaient que c'est pour des raisons aussi faibles que nous adhérons à la vérité de la foi.

« Voulant donc procéder en la manière qui vient d'être expliquée, nous nous appliquerons d'abord (dans les trois premiers livres) à la manifestation de cette vérité que la loi professe et que la raison recherche, en produisant des raisons démonstratives et probables, dont nous avons recueilli quelques-unes des livres des philosophes et des saints, pour confirmer la vérité et convaincre l'adversaire. Ensuite, pour passer des choses qui nous sont plus manifestes à celles qui nous le sont moins, nous procéderons (dans le quatrième) à la manifestation de cette vérité qui surpasse la raison, en résolvant les raisons des adversaires, et en expliquant la vérité de la foi, autant que Dieu nous le donnera, par des raisons probables et par des autorités.

« Nous proposant donc de poursuivre par la voie de la raison ce que la raison humaine peut découvrir de Dieu, il se présente à nous : premièrement, la considération de ce qui convient à Dieu en lui-même; secondement, la manière dont les créatures procèdent de lui; troisièmement, l'ordre des créatures envers lui, comme envers leur fin. »

Voilà de quelle manière et dans quel style saint Thomas expose le dessein, le plan, la méthode et la division de son ouvrage *De la vérité de la foi catholique contre les erreurs des gentils*. Tout y est clair, net et précis. Comme Aristote, saint Thomas prend les mots dans leur acception commune. Point de verbiage, point d'expression ni de phrase ambitieuse. C'est une armée en bataille, qui marche à l'ennemi et qui n'a garde de s'embarrasser d'un attirail inutile. Les idées sont si nettes, le style si naturel, qu'on peut facilement le traduire, et mot à mot, dans les langues modernes. Il y a surtout entre le style de saint Thomas et le caractère originel de la langue française une si grande ressemblance, qu'on dirait que le saint docteur a présidé à la formation de cette langue. Comme on a dit : Ce qui n'est pas clair n'est pas français, on peut dire : Ce qui n'est pas clair n'est pas du Saint-Thomas.

Depuis assez longtemps, nous n'en sommes plus là, depuis assez longtemps, ce qui nous plaît, même en France, ce n'est plus ce qui est clair ou français, et dans son ensemble et dans ses détails; mais ce qui est vague, obscur, embrouillé, nuageux, inintelligible; mais ce qui est allemand ou prussien, brahmanique ou bouddhique, arabe ou chinois.

Les deux hommes qui, de nos jours, ont passé pour les plus grands

philosophes ont été deux Prussiens<sup>1</sup> des bords de la mer Baltique. Leur langage est si différent du langage commun, que, de leur vivant et après leur mort, on n'a cessé de se disputer sur ce qu'ils ont voulu dire, et qu'il n'y a pas deux de leurs disciples qui les entendent de la même manière. Ce qui est arrivé à ces deux princes de la philosophie contemporaine, arrive beaucoup plus encore à la populace. C'est la même confusion des mots et des idées qu'à Babel, mais avec un instinct divers. A Babel on voulait bâtir, ici on veut démolir : démolir toutes les vérités, toutes les institutions, divines et humaines, pour mettre en place on ne sait quoi. On ne se donne pas seulement la peine d'y penser, tant on est d'accord avec soi-même. Aussi l'ouvrage de saint Thomas : *De la vérité de la foi catholique contre les erreurs des gentils*, pourrait s'intituler aussi bien : *De la vérité de la foi catholique contre les erreurs des philosophes prussiens et autres*.

Le premier livre est de Dieu et de ses attributs. Avant de démontrer que Dieu est, il fait voir qu'on peut le démontrer. — Que Dieu soit, disaient quelques-uns, on ne peut pas le démontrer, parce que c'est une chose connue de soi-même. — Oui, connue de soi-même, répond saint Thomas, mais non point par rapport à nous. Rien de si visible que le soleil ; une chouette, pourtant, ne peut le voir. Suivant Aristote, notre intelligence est aux vérités les plus évidentes par elles-mêmes ce que l'œil de la chouette est au soleil<sup>2</sup>. — D'autres pensaient que l'existence de Dieu ne pouvait être connue que par la foi, mais non démontrée. Saint Thomas fait voir, par l'exemple des philosophes et de saint Paul, qu'on peut démontrer que Dieu est, par cette démonstration qui conclut de l'effet à la cause.

Quant aux preuves particulières de l'existence de Dieu, comme cette existence n'était révoquée en doute par personne, il ne fait guère que les indiquer. Dans sa *Somme de théologie*, il en expose cinq, et de ce nombre celle de l'être nécessaire, laquelle ayant été délayée dans ces derniers temps par un auteur anglais<sup>3</sup>, a passé, aux yeux de bien des littérateurs, pour une découverte du génie moderne.

A quoi le saint docteur s'attache le plus, c'est à montrer ce que Dieu est : En quoi, observe-t-il, on réussit mieux en montrant ce que Dieu n'est pas, attendu que, ne voyant pas encore Dieu en lui-même, mais seulement dans ses créatures, qui nous en présentent des vestiges, des images imparfaites, nous devons toujours nous élancer au delà<sup>4</sup>. Il observe pareillement, avec beaucoup de justesse, que

<sup>1</sup> Kant et Hégel. — <sup>2</sup> C. 10 et 11. — <sup>3</sup> Samuel Clarke. — <sup>4</sup> *Contra gentiles*, l. 1, c. 14.

les mêmes mots, appliqués à Dieu et aux créatures, présentent un sens qui n'est ni tout à fait le même ni tout à fait divers, mais analogue ou semblable. Il y a une distance infinie entre Dieu et une créature quelconque : le même mot, appliqué à l'un et à l'autre, ne peut donc présenter le même sens tout à fait. Cependant, malgré cette distance infinie, il y a de Dieu à sa créature le rapport de la cause à l'effet ; le même mot, appliqué à l'un et à l'autre, présentera donc une certaine ombre de ressemblance <sup>1</sup>.

Cette observation ou cette règle est des plus importantes. Toutes les erreurs sur Dieu viennent de cette erreur première, que le même mot, appliqué à Dieu et aux créatures, a tout à fait le même sens : par exemple, que Dieu *est* de la même manière que l'homme *est*, tandis qu'il y a une distance infinie entre ce même mot dans les deux phrases. Supposer que le même mot, appliqué à Dieu et aux créatures, signifie absolument la même chose, c'est supposer que Dieu et ses créatures, c'est au fond la même chose : erreur que saint Thomas combat et réfute dans David de Dinand, qui supposait que Dieu était la matière première de tout ; dans un certain Amauri, qui supposait que Dieu en était l'être formel ; enfin dans certains idolâtres, qui en faisaient l'âme du ciel ou du monde. Suivant saint Thomas, la Divinité est appelée quelquefois l'être de tout, dans le sens qu'elle en est la cause, qu'elle en est l'exemplaire, mais non qu'elle en soit l'essence <sup>2</sup>.

Tout ce qu'il y a d'être, de bonté, de perfection dans les créatures quelconques, se trouve en Dieu suréminemment, d'une manière plus parfaite que dans les créatures mêmes ; en sorte que Dieu seul n'est pas moins que Dieu et les créatures <sup>3</sup>. Les créatures n'ont d'être et de perfection qu'autant qu'elles participent par assimilation ou imitation à la perfection divine. Les divers degrés de cette participation sont ce qui distingue les créatures entre elles. Comme Dieu voit en lui-même les degrés infinis auxquels son infinie perfection est participable ou imitable, il connaît ainsi, d'une connaissance propre, toutes les créatures en lui-même. La divine essence, quoiqu'une, est ainsi la similitude propre et la raison de tout ce qui est intelligible <sup>4</sup>.

Après avoir, dans le premier livre, considéré Dieu en lui-même et dans ses opérations internes et immanentes, le connaître et le vouloir, saint Thomas passe, dans le second livre, à considérer Dieu

<sup>1</sup> *Contra gentiles*, c. 32, 33 et 34. *Summa*, quæstio 13, art. 5. — <sup>2</sup> *Cont. gent.*, c. 25 et 26. — <sup>3</sup> *Summa*, 1, 9, 14, art. 2. — <sup>4</sup> *Cont. gent.*, l. 1, c. 54. *Summa*, 1, 9, 14.

dans son opération hors de lui, dans la production des créatures et dans leur gouvernement <sup>1</sup>.

La connaissance et la considération des créatures sont utiles pour l'instruction des fidèles, qui en apprennent à mieux connaître Celui qui les a faites; elle est utile et nécessaire pour réfuter les erreurs touchant la Divinité. C'est faute d'avoir bien connu la nature véritable des créatures, que les idolâtres en ont fait des dieux, que les manichéens ont inventé deux créatures, que d'autres ont supposé les actions humaines nécessitées par les astres <sup>2</sup>.

Il fait donc voir, dans ce livre, que Dieu, être suprême, est la cause de tous les autres êtres; qu'il les a créés, c'est-à-dire qu'il les a faits de rien ou d'aucune matière préexistante; qu'il les a faits, non par nécessité, mais parce qu'il a voulu; que la distinction des créatures ne vient pas du hasard, ni de la matière première, mais de Dieu, qui a voulu représenter ses perfections infinies par cette infinie diversité de créatures; que, pour cela, il convenait qu'il y eût des créatures intelligentes, comme représentant plus parfaitement ou moins imparfaitement celui qui a tout fait; que l'âme humaine est unie plus intimement au corps qu'un pilote à son navire, comme a supposé Platon; qu'elle n'est pas non plus éternelle, mais seulement immortelle; qu'elle n'est pas de la substance de Dieu, ni transmise par la génération, mais créée par Dieu de rien, en même temps que le corps à qui elle doit être unie <sup>3</sup>.

Dieu, qui a fait toutes choses, les a faites pour une fin : cette fin dernière, au delà de laquelle nulle créature ne désire plus rien, c'est lui-même. Dieu étant la fin dernière de toutes les créatures, il doit les y diriger par des voies proportionnées à chacune; c'est le gouvernement général de sa providence. Parmi les créatures de Dieu, il y en a d'intellectuelles et de libres, que non-seulement il dirige vers leur fin, mais qui doivent s'y diriger elles-mêmes; de là un gouvernement spécial pour les créatures intelligentes et libres. Telles sont les trois parties que saint Thomas développe dans son troisième livre <sup>4</sup>.

D'après l'acception universelle du mot, le mal est la privation d'une chose que, par sa naissance, on devrait avoir. Si l'homme n'a pas d'ailes, ce ne lui est pas un mal : il n'est pas né pour en avoir. Mais s'il n'a pas de mains, ce lui est un mal, parce que naturellement il doit en avoir s'il est parfait; tandis que ce n'est pas un mal pour l'oiseau. C'est ainsi que ce mot est entendu chez tous les hommes. Or, la privation n'est pas une essence, mais une négation dans la

<sup>1</sup> *Cont. gent.*, l. 2, c. 1, art. 6. — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 2 et 3. — <sup>3</sup> L. 2, c. 83-90. — <sup>4</sup> L. 3, c. 1.

substance. Le mal n'est donc pas une essence réelle. Ce qui renverse de fond en comble l'erreur des manichéens, qui supposent qu'il y a des choses mauvaises de leur nature <sup>1</sup>.

De là suit que le mal n'est causé que par quelque chose de bon. Ce qui n'est pas ne peut être cause de rien. Il faut donc que toute cause soit un être quelconque. Or, le mal n'est pas un être quelconque, mais une privation : le mal ne peut donc être la cause de rien. Si donc le mal a une cause, cette cause ne peut être que quelque chose de bon <sup>2</sup>.

De là suit encore, que tout mal est fondé en quelque chose de bien ; car le mal ne peut exister par soi-même, n'ayant point d'essence. Il faut donc que le mal soit dans quelque sujet. Or, tout sujet, étant une certaine substance, est quelque chose de bon. Donc tout mal est dans quelque chose de bien <sup>3</sup>.

Saint Thomas pénètre et éclaircit ces matières avec une sagacité si prodigieuse, qu'il arrive quelquefois à des conclusions aussi surprenantes de justesse que de nouveauté. On a demandé, dit-il : S'il y a un Dieu, d'où vient le mal ? Il faut plutôt conclure ainsi : S'il y a du mal, il y a un Dieu ; car le mal ne serait pas sans l'ordre du bien, dont la privation est le mal. Or, cet ordre ne serait point si Dieu n'était pas <sup>4</sup>.

Le saint docteur continue à montrer que la fin de chaque chose est le bien ; que toutes choses sont ordonnées pour une même fin, qui est Dieu ; que Dieu est la fin de toutes choses en ce sens, que toutes y trouvent ce qu'elles désirent ; que toutes désirent d'être assimilées à Dieu ; qu'elles imitent la bonté divine, en ce que chacune en représente quelque similitude à sa manière ; qu'elles tendent à s'assimiler à Dieu, en ce qu'à leur tour et à son image elles sont causes ; que toutes choses appellent ainsi le bien, même celles qui sont privées de connaissance <sup>5</sup>.

La fin spéciale de toute substance intellectuelle est de connaître Dieu. La souveraine félicité de l'homme est de voir Dieu en lui-même : ce qui n'est pas de sa vertu naturelle, ni de la vie présente. La loi divine est donnée à l'homme pour le diriger vers cette fin, et la grâce pour l'y faire parvenir.

<sup>1</sup> Malum enim, ut dictum est, nihil est aliud quàm privatio ejus quod qui natus est et debet habere. Sic enim apud omnes est usus hujus nominis MALUM. Privatio autem non est aliqua essentia, sed est negatio in substantiâ. Malum igitur non est aliqua essentia in rebus. Cap. 6 et 7. — <sup>2</sup> Cap. 10. Quod causa mali, est bonum. — <sup>3</sup> Cap. 11. Quod malum in aliquo bono fundatur. — <sup>4</sup> Esset autem è contrario arguendum : Si malum est, Deus est. Non enim esset malum, sublato ordine boni, cujus privatio est malum ; hic autem ordo non esset, si Deus non esset. L. 3, c. 71, n. 7. <sup>5</sup> — Cap. 16-24.

Après avoir signalé de loin le sommet de l'ordre surnaturel, Dieu contemplé dans son essence, saint Thomas expose, dans le quatrième et dernier livre, ce que Dieu a daigné nous révéler par la foi, en attendant que nous méritions de le voir, sur l'unité divine, la trinité des personnes ; la divinité du Verbe, son incarnation, le mystère de la rédemption ; la divinité de l'Esprit-Saint, procédant du Père et du Fils ; la nature des sacrements ; l'ordre de la hiérarchie ; la résurrection des corps ; l'éternité des récompenses et des peines, ainsi que le jugement final, avec la réfutation des erreurs contraires.

Par où, dans ses divers ouvrages, saint Thomas d'Aquin a répandu le plus de lumière sur la philosophie et la théologie, sur la révélation divine, sur le mystère de la rédemption humaine, et même sur la génération des erreurs les plus monstrueuses, c'est par sa distinction plus nette entre la nature et la grâce, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel.

Ordre suppose trois choses : la nature d'un être, sa fin et les moyens d'y parvenir.

Dieu ne peut créer un être sans lui donner sa nature ou l'ensemble de ses propriétés essentielles, avec une fin naturelle ou proportionnée à sa nature, et des moyens pour parvenir à cette fin. Tel est l'ordre naturel ou l'ordre de la nature.

Si Dieu, par sa grâce, destine une créature à une fin surnaturelle, à une fin au-dessus de sa nature, il faut que Dieu élève cette créature au-dessus d'elle-même, et lui donne des moyens surnaturels comme la fin. Tel est l'ordre surnaturel ou l'ordre de la grâce.

Telle fin, tel ordre.

Notre nature même est une grâce, en ce sens que Dieu nous l'a donnée sans nous la devoir, puisque nous n'étions point. Cependant on la distingue, et avec infiniment de raison, de la grâce proprement dite. Par la nature, Dieu nous donne gratuitement nous-mêmes à nous-mêmes ; mais par la grâce, il se donne lui-même gratuitement à nous <sup>1</sup>. Ainsi, de la nature à la grâce, il y a toute la distance qu'il y a de nous à Dieu.

D'après la définition de saint Thomas, qui est devenue la définition commune de tous les catéchismes et de toutes les théologies, la grâce est un don surnaturel que Dieu accorde à l'homme pour mériter la vie éternelle. Le mot important est *surnaturel*, ou qui est au-dessus de la nature. D'après l'explication du saint docteur, qui est l'explication catholique, la grâce est un don *surnaturel*, non-seu-

<sup>1</sup> Quia et divina gratia Dei sit et largitio quodammodo ipsius divinitatis. Casianus, *De incarnat.*, l. 2, c. 6.

lement à l'homme déchu de la perfection de sa nature, mais à l'homme en sa nature entière; *supernaturel*, non-seulement à l'homme, mais à toute créature; non-seulement à toute créature actuellement existante, mais encore à toute créature possible <sup>1</sup>. Saint Thomas ne se borne point à l'expliquer ainsi, mais il en donne une raison si claire et si simple, qu'il suffit de l'entendre pour en être convaincu.

La vie éternelle consiste à connaître Dieu, à voir Dieu, non plus à travers le voile des créatures, ce que fait la théologie naturelle; non plus comme dans un miroir, en énigme et en des similitudes, ce que fait la foi; mais à le voir tel qu'il est, à le connaître tel qu'il se connaît. *Nous le verrons tel qu'il est*, dit le disciple bien-aimé <sup>2</sup>. Et saint Paul: *Maintenant nous le voyons par un miroir en énigme; mais alors ce sera face à face. Maintenant je le connais en partie; mais alors je le connaîtrai comme j'en suis connu* <sup>3</sup>. Or, tout le monde sait, tout le monde convient que de Dieu à une créature quelconque, il y a l'infini de distance. Il est donc naturellement impossible à une créature, quelle qu'elle soit, de voir Dieu tel qu'il est, tel que lui-même il se voit. Il lui faudrait pour cela une faculté de voir infinie, une faculté que naturellement elle n'a pas et que naturellement elle ne peut pas avoir.

Il y a plus: la vision intuitive de Dieu, qui constitue la vie éternelle, est tellement au-dessus de toute créature, que nul ne saurait, par ses propres forces, en concevoir seulement l'idée. Oui, dit saint Paul après le prophète Isaïe: *Ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, ce qui n'est point monté dans le cœur de l'homme, voilà ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment* <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Summa 1<sup>a</sup> 2<sup>æ</sup>, q. 110, art. 1, c. Sic igitur per hoc, quod dicitur homo gratiam Dei habere, significatur quiddam supernaturale in homine à Deo proveniens.

Q. 111, art. 1, ad 2. Dona igitur naturalia carent primo debito (quoad personam): non autem carent secundo debito (quoad naturam). Sed dona supernaturalia utroque debito carent: et ideo specialius sibi nomen gratiæ vindicant.

Q. 112, art. 1, c. Donum autem gratiæ excedit omnem facultatem naturæ creatæ, cum nihil sit aliud quàm quædam participatio divinæ naturæ, quæ excedit omnem aliam naturam.

Q. 114, art. 2, c. Cùm vita æterna omnem naturæ facultatem excedat, non potest homo, neque in statu naturæ integræ, neque in statu naturæ corruptæ, ipsam absque gratiâ et divinâ reconciliatione à Deo promereri. — Et indè est quod nulla natura creata est sufficiens principium actûs meritorii vitæ æternæ, nisi superaddatur aliquod supernaturale donum, quod gratia dicitur.

<sup>2</sup> Videbimus eum sicuti est. 1 Joan., 3, 2. — <sup>3</sup> Videmus nunc per speculum in ænigmate; tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte; tunc autem cognoscam, sicut et cognitus sum. 1 Cor., 13, 12. — <sup>4</sup> Sed sicut scriptum est: Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum. 1 Cor., 2, 9. Is., 64, 4.

Pour donc que l'homme puisse mériter la vie éternelle et même en concevoir la pensée, il lui faut, en tout état de nature, un secours surnaturel, une certaine participation à la nature divine. L'homme ne pouvant s'élever en ce sens jusqu'à Dieu, il faut que Dieu descende jusqu'à l'homme, pour le déifier en quelque sorte. Or, cette ineffable condescendance de la part de Dieu, cette participation à la nature divine, cette déification de l'homme, c'est la grâce <sup>1</sup>.

C'est donc une idée fautive, c'est donc une erreur de penser que, dans le premier homme, la nature et la grâce étaient la même chose; que la grâce divine n'est devenue nécessaire à l'homme que depuis sa chute; que la grâce n'est que la restauration de la nature; que la foi n'est que la restauration de la raison, et que la révélation divine n'est devenue nécessaire à l'homme que par suite de l'obscurcissement de son intelligence. Aussi l'Église a-t-elle condamné, et avec beaucoup de justice, cette proposition du janséniste Quesnel : La grâce du premier homme est une suite de la création, et elle était due à la nature saine et entière <sup>2</sup>; et cette autre de Baïus : L'élévation de la nature humaine à la participation de la nature divine était due à l'intégrité de la première création; et par conséquent on doit l'appeler naturelle, et non pas surnaturelle <sup>3</sup>.

Confondre ainsi la nature et la grâce, c'est confondre implicitement Dieu et l'homme, Dieu et la créature, comme les Brahmanes de l'Inde, les Bouddhistes et les anciens idolâtres; c'est s'exposer à tomber ou dans le panthéisme ou dans le naturalisme; à conclure que tout est Dieu ou que Dieu n'est rien, et qu'il n'y a de réel que la nature visible.

Mais revenons à la grâce. Selon saint Thomas, suivi par le catéchisme du concile de Trente, la grâce n'est autre chose qu'un cer-

<sup>1</sup> Summa, pars 1, q. 12, art. 4. *Cùm divina essentia sit supra conditionem cujuscumque creati intellectûs, non potest intellectus creatus per sua naturalia ipsam cognoscere, sed tantùm per gratiam.*

Q. 23, art. 1. *Finis autem ad quem res creatæ ordinantur à Deo, est duplex. Unus qui excedit omnem proportionem naturæ creatæ et facultatem, et hic finis est vita æterna, quæ in divinâ visione consistit : quæ est supra naturam cujuslibet creaturæ.*

Q. 56, art. 3, ad 2. *Propter hoc quod intellectus et essentia angeli in infinitum distant à Deo, sequitur quod non possit ipsum comprehendere nec per suam naturam ejus essentiam videre.*

<sup>1a</sup> 2<sup>a</sup>, q. 5, art. 5. *Videre autem Deum per essentiam, est supra naturam non solùm hominis, sed etiam omnis creaturæ. — Omnis autem cognitio, quæ est secundùm modum substantiæ creatæ, deficit à visione divinæ essentiæ, quæ in infinitum excedit omnem substantiam creatam : undè nec homo, nec aliqua creatura potest consequi beatitudinem ultimam per sua naturalia. — <sup>2</sup> Prop. 35. —*

<sup>3</sup> *Ibid.*, 21.



tain commencement de la gloire en nous, ni la gloire autre chose que la consommation de la grâce <sup>1</sup>. Voyons donc ce que sera la grâce consommée ou la gloire. 1° Ressemblance avec Dieu. « Nous savons, dit le disciple bien-aimé, que, lorsqu'il apparaîtra, nous lui serons semblables, parce que nous le verrons comme il est <sup>2</sup>. » 2° Transformation en Dieu. « Mais nous tous, dit saint Paul, contemplant la gloire du Seigneur sans voile, nous sommes transformés en la même image, de clarté en clarté, comme par l'Esprit du Seigneur <sup>3</sup>. » 3° « Dieu sera tout en tous, » dit le même apôtre <sup>4</sup>. Voilà ce que la grâce commence en nous, et ce qu'elle y consommera, si nous lui sommes fidèles.

Près de cela, la possession de toutes les créatures existantes ou possibles n'est rien. Car toutes les créatures, tous les mondes imaginables, comparés à Dieu, sont comme un néant. Et la grâce nous met en possession de Dieu, nous le fait voir tel qu'il est, nous le fait aimer de manière à nous transformer en lui et à nous faire devenir avec lui comme une même chose ! Y avons-nous jamais bien pensé ?

Contemplons ce monde visible, les beautés, les merveilles sans nombre que Dieu y a répandues. Rappelons-nous les magnifiques descriptions que nous en tracent les prophètes, les saints Pères, les auteurs profanes. Eh bien ! cet univers dont aucun esprit ne saurait concevoir, dont aucune langue ne saurait exprimer toutes les merveilles, n'est qu'une pâle ombre de ce monde invisible, surnaturel, ineffable, où nous introduit la grâce. Saint Thomas dit : « Le bien surnaturel d'un seul individu l'emporte sur le bien naturel de tout l'univers <sup>5</sup>. »

Ce n'est pas tout : la grâce unit dans l'homme le monde visible au monde invisible. Par la grâce consommée ou la gloire, notre âme sera substantiellement, immédiatement unie à Dieu, deviendra avec lui comme une même chose. « Qui s'attache au Seigneur, dit saint Paul, est un même esprit avec lui <sup>6</sup> ; » mais notre âme est en même temps unie substantiellement à notre corps, elle ne fait avec lui qu'un même tout, qu'une même personne. Notre esprit étant uni substantiellement à Dieu, notre corps même participera à cette union. Notre esprit deviendra divin, et notre corps spirituel, glorieux,

<sup>1</sup> Gratia et gloria ad idem genus referuntur : quia gratia nihil est aliud quam quædam inchoatio gloriæ in nobis. 1<sup>a</sup> 2<sup>a</sup>, q. 4, art. 3, ad 2.

Gloriam autem quid esse dicemus, nisi gratiam quamdam perfectam et absolutam. Catech., etc., pars 4, de *Orat. dominic.* — <sup>2</sup> 1 Joan., 3, 2. — <sup>3</sup> 2 Cor., 3, 18. — <sup>4</sup> 1 Cor., 15, 28. — <sup>5</sup> Bonum gratiæ unius majus est quam bonum naturæ totius universi. 1<sup>a</sup> 2<sup>a</sup>, q. 113, art. 9, ad 2. — <sup>6</sup> Qui adhæret Domino, unus spiritus est. 1 Cor., 6, 17.

incorruptible. Enfin notre corps, pris de terre et devant retourner en terre, ne fait qu'un avec le monde matériel, dont il renferme tous les éléments, l'air, l'eau, la terre, le feu, avec leurs diverses décompositions, recompositions, transformations physiques, chimiques, minérales, végétales et animales. Notre corps étant donc glorifié de la gloire de notre âme, tout le monde matériel le sera avec notre corps. Ainsi, par la consommation de la grâce en nous, l'univers matériel sera élevé en gloire, et comme à un état surnaturel. Il y aura une nouvelle terre et de nouveaux cieux. Placé aux confins des deux mondes, chacun de nous, uni et presque identifié à Dieu par la grâce, est comme un dieu qui doit bénir, sanctifier et créer à un état plus élevé le monde inférieur, dont il fait partie par son corps.

Voilà quelques indices sur le mystère de la grâce. Déjà ils nous laissent entrevoir en Dieu une bonté si grande, si ineffable, si incompréhensible, que l'éternité tout entière ne suffira point pour l'en bénir. Que sera-ce donc s'il change ces faibles lueurs en clartés toujours croissantes? Prions-le qu'il nous fasse cette grâce, pour estimer et chérir davantage sa grâce.

Nous avons vu déjà que notre premier père est déchu, et que nous sommes déchus avec lui de cet état surnaturel et divin où Dieu l'avait créé. Pour bien apprécier la chute, considérons bien d'où nous sommes tombés. Notre premier père avait un esprit naturellement clair et net, une volonté naturellement droite, un corps parfaitement soumis à l'âme. De plus, son âme était élevée à l'état surnaturel et divin, par la grâce que nous appelons sanctifiante ou habituelle. Son esprit recevait, de la grâce que nous appelons actuelle, la force de concevoir les vérités, et sa volonté la force d'aimer les vertus de cet état divin, qui, sous tous les rapports, surpasse infiniment les forces de la nature, si parfaite qu'elle fût. S'il nous avait engendrés dans cet état, nous y serions nés avec un esprit naturellement clair et net, avec une volonté naturellement droite, avec un corps parfaitement soumis à l'âme. Surtout nous serions nés, comme lui avait été créé, dans l'état de grâce et avec le secours de la grâce, pour embrasser les vérités et les vertus surnaturelles.

Remarquons bien : nous naîtrions dans le même état que notre premier père a été créé, mais non dans un état meilleur. Comme lui, nous serions soumis à l'épreuve ; comme lui, nous pourrions perdre la grâce et tomber dans un état de péché et de mort. Saint Thomas, examinant *ex professo* la question si les enfants nés dans l'état d'innocence eussent été confirmés en la justice, répond formellement que non. Outre un texte de saint Augustin qui le suppose, il en donne la raison que voici : Il est évident que les enfants,

en leur naissance, n'eussent pas eu plus de perfection que leurs parents en l'état de génération. Or, tout le temps qu'ils eussent engendré, leurs parents n'eussent pas été confirmés dans la justice. La preuve en est que l'homme n'y est confirmé que par la claire vue de Dieu; ce qui ne se peut avec la vie animale dans laquelle seule a lieu la génération. « Vous ne pourrez voir ma face, dit le Seigneur à Moïse; car nul homme ne me verra et vivra <sup>1</sup>. » Donc les enfants ne seraient pas nés non plus avec cette confirmation <sup>2</sup>.

Il est bon de se rappeler ceci; car on s'imagine trop souvent que, si notre premier père avait été fidèle, nous n'eussions rien à craindre ni rien à faire. La vérité est, suivant saint Thomas, que, ce commun ancêtre eût-il été fidèle, nos ancêtres particuliers pouvaient ne l'être pas, et par suite nous engendrer dans un péché originel. Enfin, tous nos pères eussent-ils été fidèles, nous pourrions ne l'être point, tomber dans un état de péché et de mort <sup>3</sup>. Et, dans ce cas, pourrions-nous compter sur la miséricorde qui a suivi la chute de notre premier père? Pensons-y bien, et au lieu de murmurer, nous trouverons de quoi bénir.

Considérons maintenant la chute que nous avons faite dans nos premiers parents. Par le péché, ils déchurent de l'état surnaturel ou de la grâce; ils déchurent du droit de voir Dieu en son essence, et du pouvoir de le mériter. Ils furent même lésés dans la perfection de leur nature. Leur esprit, au lieu d'être naturellement clair et net, s'est obscurci; leur volonté, au lieu de rester naturellement droite, s'est inclinée au mal; leur corps, au lieu d'être parfaitement soumis à l'âme, s'est révolté contre elle, et la domine. D'eux-mêmes, il leur était impossible de remonter d'où ils étaient tombés. C'était, de soi, une élévation infiniment au-dessus de la plus parfaite créature, et eux, outre qu'ils n'étaient pas des créatures les plus parfaites, étaient encore lésés dans leurs facultés naturelles. Il leur fallait, pour se relever, la grâce et le secours surnaturel de Dieu; d'abord pour guérir la maladie de leur esprit et de leur volonté, ensuite pour mériter la vie éternelle et la vision intuitive de Dieu.

Il ne sera pas difficile de préciser maintenant la différence de besoin que l'homme a de la grâce avant et après son péché. Saint

<sup>1</sup> Exod., 23, 20. — <sup>2</sup> Confirmatur homo in justitiâ per apertam Dei visionem, quam cum parentes, quandiu generassent, non habuissent, nec etiam in statu innocentiae nati, in justitiâ confirmati fuissent. *Summa*, pars 1, q. 100, art. 2, conclusio. — <sup>3</sup> Si aliquis in posteris Adam peccasset, eo non peccante, moreretur quidem propter peccatum suum actuale, sicut Adam mortuus fuit, sed posterij ejus morerentur propter peccatum originale. S. Thom., q. 5, DE MALO, art. 4, ad 8. Tome 8 de ses œuvres, p. 285, 1<sup>re</sup> col., édit. d'Anvers, 1612.

Thomas dit à ce sujet : « L'homme, après le péché, n'a pas plus besoin de la grâce de Dieu qu'auparavant, mais pour plus de choses : pour guérir et pour mériter ; auparavant, il n'en avait besoin que pour l'une des deux, la dernière. Avant il pouvait, sans le don surnaturel de la grâce, connaître les vérités naturelles, faire tout le bien naturel, aimer Dieu naturellement par-dessus toutes choses, éviter tous les péchés ; mais il ne pouvait, sans elle, mériter la vie éternelle, qui est chose au-dessus de la force naturelle de l'homme. Depuis il ne peut plus, sans la grâce ou sans une grâce, connaître que quelques vérités naturelles, faire que quelques biens particuliers du même ordre, éviter que quelques péchés. Pour qu'il puisse tout cela dans son entier, comme auparavant, il faut que la grâce guérisse l'infirmité ou la corruption de la nature. Enfin, après comme avant, il a besoin de la grâce pour mériter la vie éternelle, pour croire en Dieu, espérer en Dieu, aimer Dieu surnaturellement, comme objet de la vision intuitive <sup>1</sup>.

Faute d'avoir bien saisi la doctrine de saint Thomas sur la grâce, quelques théologiens, au lieu d'éclaircir cette difficulté, l'embrouillent. De ce nombre est Malebranche, et même Bailly. Le premier, en partant sans cesse d'idées claires, n'accumule sur la grâce et la nature que des idées confuses, inexactes, contraires à l'enseignement commun des théologiens, à la croyance commune des fidèles. Toute la grâce du premier homme, qu'il appelle grâce du Créateur, était la lumière naturelle de la raison. Toute la grâce médicinale de l'homme déchu, c'est un plaisir prévenant, un amour d'instinct et d'emportement, un transport, pour ainsi dire, qui produit un amour

<sup>1</sup> Ad primum ergò dicendum, quòd homo post peccatum ad plura indiget gratiâ, quàm ante peccatum, sed non magis ; quia homo etiam ante peccatum indigebat gratiâ ad vitam æternam consequendam, quæ est principalis necessitas gratiæ. Sed homo post peccatum super hoc indiget gratiâ, etiam ad peccati remissionem infirmitatis sustentationem. *Summ.*, pars 1, q. 95, art. 4, ad 1.

Indigit homo in statu naturæ integræ gratuito quodam auxilio, ut bonum non naturale, sed supernaturale, vellet et operaretur ; at in statu naturæ lapsæ, quam particulare aliquid bonum velle et operari posset, necessaria tamen ei divina gratiâ fuit, ut ejus natura sanaretur, et bonum meritorium operaretur et vellet. *Ibid.*, q. 109, art. 2.

Homo in statu naturæ integræ non indigit divinæ gratiæ gratuito auxilio viribus naturalibus superaddito ad Deum super omnia naturaliter diligendum, quamquam Dei ad hoc moventis auxilio ei opus esset : at in statu naturæ corruptæ indiget ad hoc gratiâ ipsam naturam interiùs sanante. *Ibid.*, art. 3.

Potuit homo in statu naturæ integræ omnia mandata legis servare, quantum ad ipsam operum substantiam, non autem in statu naturæ corruptæ, sed quantum ad modum agendi, ut scilicet ea ex charitate operari posset, indigit homo in utroque statu divinâ gratiâ. *Ibid.*, art. 4.

semblable en quelque sorte à celui dont on aime les plus viles des créatures, dont on aime les corps, dont les ivrognes aiment le vin. Cette grâce, selon lui, au lieu d'augmenter ou de produire le mérite, le diminue ; au lieu de purifier notre amour, en corrompt la pureté : l'homme ne mérite qu'autant qu'il va par lui-même vers le bien <sup>1</sup>. Certes, c'est là ne reconnaître la grâce que de nom ; c'est en ignorer grossièrement ou en travestir hideusement la nature.

Le second, pour réfuter une absurdité des jansénistes, avance lui-même une contradiction. Les sectaires prétendent que toute la différence de l'homme avant et après son péché, c'est qu'avant il pouvait résister à la grâce, et qu'après il ne le peut plus ; c'est-à-dire qu'alors, avec la grâce, il pouvait mériter, mais que maintenant, avec la grâce, il ne le peut plus, n'étant plus libre. Bailly soutient que la différence n'est pas dans ce qu'ils disent, mais en ceci : Avant son péché, l'homme n'avait besoin que d'une grâce d'intelligence pour entendre les vérités surnaturelles ; mais non pas d'une grâce de volonté pour vouloir et pratiquer les vertus du même ordre ; tandis que, depuis le péché, il a besoin de l'une et de l'autre <sup>2</sup>. Ce qui suppose que, dans le premier homme, la volonté, contrairement à l'intelligence, pouvait, par ses seules forces naturelles, ce qui est infiniment au-dessus de ces mêmes forces.

Combien n'est-il pas plus raisonnable et plus catholique de dire, avec saint Thomas, que l'homme, avant sa chute, avait besoin de la grâce pour s'élever au-dessus de lui-même jusqu'à Dieu ; mais que, depuis sa chute, il a encore besoin de la grâce pour se relever d'abord au niveau de lui-même !

La grâce ou la justice originelle, qui unissait l'homme à Dieu et le lui rendait agréable, éclairait son intelligence et animait sa volonté aux choses divines ; soumettant ainsi tout l'homme à Dieu, elle soumettait aussi parfaitement toutes les puissances inférieures de l'âme à la raison, toutes les actions ou passions du corps aux ordres de l'âme ; elle répandait dans l'homme entier une vie si vivifiante, que le corps même pouvait et devait ne point mourir. L'ensemble de ces glorieuses prérogatives était une grâce, un don surnaturel, qui n'était dû ni à la personne du premier homme, ni à l'espèce humaine, dont il était le chef. Ces prérogatives surnaturelles, conférées au premier homme comme chef de l'espèce humaine, il pouvait et devait les transmettre à ses descendants par la génération. Son péché consiste à répudier volontairement, pour lui et pour ses descendants, cette

<sup>1</sup> *Traité de la Nature et de la Grâce*, 3<sup>e</sup> discours, art. 17, 18, 20 et 30. Médit. 14, n. 5 et 18. — Fénelon, t. 3, p. 242, édit. de Versailles. — <sup>2</sup> Bailly, *Tract. de Gratiâ*, cap. 6, prop. 2 et 3.

grâce originelle avec ses divines prérogatives ; la peine de son péché consiste dans la privation de ces dons répudiés. Telle est la doctrine de saint Thomas, particulièrement dans l'abrégé qu'il a fait lui-même de sa théologie, et qui se trouve dans le dix-septième tome de ses œuvres complètes <sup>1</sup>.

Mais comment cette répudiation et privation de la justice originelle peut-elle avoir le caractère d'une faute dans les descendants du premier homme ? Cette question, dit saint Thomas, se résout facilement, si l'on distingue entre la personne et la nature. Comme dans une même personne il y a beaucoup de membres, de même dans la nature ou l'espèce humaine il y a beaucoup de personnes, afin que, par la participation de l'espèce, la multitude des hommes soit envisagée comme un seul homme, ainsi que le dit Porphyre. Or, il faut remarquer ceci dans le péché d'un homme : Divers péchés sont commis par divers membres, et, pour qu'il y ait faute, il n'est pas nécessaire que chaque péché soit volontaire de la volonté des membres par lesquels il est commis ; il suffit qu'il soit volontaire de la volonté de ce qu'il y a de principal dans l'homme, savoir, de la partie intellectuelle ; car la main ne peut ne point frapper, ni le pied ne point marcher, dès que la volonté l'ordonne. De cette manière, la privation de la justice originelle est un péché de la nature ou de l'espèce, en tant qu'il dérive de la volonté désordonnée du premier principe dans la nature humaine, savoir, du premier parent ; et ainsi il est volontaire respectivement à la nature, savoir, de la volonté du premier principe de la nature ou de l'espèce, et ainsi il passe, comme en ses membres, dans tous ceux qui reçoivent de lui la nature humaine. Ce péché est appelé originel, parce qu'il se dérive, par l'origine, du premier père dans ses descendants. Les autres péchés, savoir, les péchés actuels, regardent immédiatement la personne qui pèche, mais celui-ci regarde directement la nature. Car le premier parent a infecté la nature par son péché, et la nature infectée infecte les personnes des enfants qui la reçoivent du premier père <sup>2</sup>.

L'ange est tombé, l'homme est tombé ; mais l'ange est tombé par lui-même, et l'homme par la suggestion de l'ange. De plus, la chute de l'ange équivaut à la mort, qui fixe immuablement dans le bien ou dans le mal : sa chute est irremédiable. L'homme déchu vit encore de la vie mortelle, qui ne fixe irrévocablement ni dans le bien ni dans le mal : sa chute est susceptible de remède. Dieu est la

<sup>1</sup> *Compendium Theologiæ*, cap. 185-195, t. 17. *Oper. S. Thom.*, edit. Antverp.  
— <sup>2</sup> *Ibid.*, cap. 196.

bonté par essence, et l'essence de la bonté est de se communiquer à d'autres <sup>1</sup>.

Adam rentre en grâce par la pénitence ; mais c'est une pénitence personnelle, qui ne peut réparer la nature humaine tout entière. D'ailleurs, Adam rentre en grâce, mais non dans la première innocence, à laquelle Dieu avait accordé le don de la justice originelle, don spécial de la grâce divine, que l'homme n'avait pu mériter avant son péché, et qu'il pouvait encore moins après. Ce que ne pouvait Adam repenté et réconcilié, un autre pur homme le pouvait encore moins, tant parce qu'il n'était point le chef de la nature humaine, que parce qu'il ne pouvait être la cause et l'auteur de la grâce. Par la même raison, un ange ne pouvait être le réparateur de la nature humaine ; ce ne pouvait être que Dieu. Mais si Dieu l'avait réparée par sa volonté et sa vertu seules, ce n'eût pas été observer l'ordre de la justice divine, qui exige une satisfaction pour le péché. Or, satisfaire et mériter suppose qu'on est sous la dépendance d'autrui. Ainsi, Dieu ne pouvait satisfaire pour le péché de toute la nature humaine, ni un pur homme non plus. Il convenait donc que Dieu se fit homme, afin que le même pût et réparer et satisfaire <sup>2</sup>.

‡ Cela est convenable et de la part de Dieu et de la part de l'homme.

Dieu est par essence la bonté souveraine. Le caractère de la bonté est de se communiquer aux autres. Il convient donc que Dieu, la souveraine bonté, se communique d'une manière souveraine à ses créatures. C'est ce qu'il fait dans l'œuvre de l'incarnation <sup>3</sup>.

Pour l'homme, rien de plus salutaire. Un Dieu fait homme, qui lui parle en personne, affermit sa foi. Un Dieu fait homme, pour garantir ses promesses, fortifie son espérance. Un Dieu fait homme, pour l'amour de lui, excite sa charité. Un Dieu fait homme, pour lui donner l'exemple, lui facilite la connaissance de ce qu'il doit faire. Un Dieu fait homme, pour faire l'homme Dieu, nous procure une pleine participation de la divinité : ce qui est la véritable béatitude de l'homme et la fin de la vie humaine.

Ensuite, quoi de plus efficace pour repousser le mal ? Dieu s'est fait homme ! Comment donc l'homme craindrait-il encore le démon, jusqu'à l'adorer, comme lui étant supérieur ? Dieu s'est fait homme ! Quelle n'est donc pas la dignité de la nature humaine ? comment l'homme voudrait-il encore l'avilir par le péché ? Dieu s'est humilié jusqu'à se faire homme, et l'homme voudrait s'enorgueillir encore ?

<sup>1</sup> *Compend. Theol.*, cap. 199. *Summa*, pars 1, q. 64, art. 2. — <sup>2</sup> *Compend. Theol.*, cap. 198 et 200. — <sup>3</sup> *Summa*, pars 3, q. 1, art. 1.

Rien de plus convenable que ce moyen pour racheter l'homme de la servitude de Satan. Un pur homme ne pouvait satisfaire pour tout le genre humain, un Dieu ne le devait pas. Un Dieu homme le fait admirablement ; et Satan est vaincu par la justice de l'homme Jésus-Christ <sup>1</sup>.

Nous avons vu que, par la consommation de la grâce en nous ou par la gloire, notre esprit, intimement uni et comme identifié à Dieu, deviendra divin ; notre corps, spirituel, glorieux, incorruptible ; et que, par la communauté de nature, le monde matériel participerait à la glorification de notre corps. Le péché de notre premier père vint détruire cette grande et mystérieuse harmonie de la grâce. Au lieu d'élever la créature matérielle jusqu'à Dieu, l'homme, séparé lui-même de Dieu, allait devenir de plus en plus l'esclave de cette nature inférieure, qui devenait elle-même comme l'empire de Satan. Mais le Fils de Dieu, unissant à jamais dans sa personne adorable la nature humaine à la nature divine, et, dans sa nature humaine, la nature spirituelle et la nature matérielle, s'est constitué lui-même le principe vivant et immanquable de cette glorification de Dieu dans toutes les créatures et de toutes les créatures en Dieu <sup>2</sup>.

Toutes choses ayant été faites par le Verbe de Dieu, il convenait que la restauration s'en fit par le même Verbe. D'ailleurs, le Verbe, l'intelligence de Dieu, est l'exemplaire, l'idéal, le modèle de tout ce qui a été fait, particulièrement de l'homme ; de même que la pensée de l'architecte est le modèle, l'idéal de l'édifice. Entre l'édifice et l'idéal, il y a une affinité naturelle. Quand l'édifice se dégrade, il est naturel que le même idéal préside à sa restauration. L'homme, créature raisonnable, se perfectionne par la sagesse : pour consommer la perfection de l'homme, il était convenable que le Verbe de Dieu qui est la sagesse souveraine, s'unît personnellement la nature humaine.

L'homme s'était éloigné de Dieu par le désir désordonné de la science que le serpent lui avait promise ; il convenait qu'il fût ramené à Dieu par le Verbe de la sagesse et de la science véritable <sup>3</sup>.

L'humanité du Christ est à sa divinité comme un organe ou instrument pour le salut et la réparation de la nature humaine. Le salut de l'homme consiste dans la jouissance de Dieu, laquelle rend l'homme heureux. Il faut donc que le Christ, selon la nature hu-

<sup>1</sup> *Summa*, pars 3, q. 1, art. 2. *Compend.*, cap. 201. — <sup>2</sup> *Perficetur etiam pro hoc quodammodo totius operis divini universitas, dum homo, qui est ultimò creatus, circulo quodam in suum redit principium, ipse rerum principio per opus incarnationis unitus. Compend.*, cap. 201. — <sup>3</sup> *Summa*, pars 3, q. 3, art. 8.



maine, jouisse de Dieu parfaitement; car en chaque genre, le principe doit être parfait. La jouissance divine est selon deux choses, selon la volonté et selon l'intelligence : selon la volonté, qui s'attache parfaitement à Dieu par l'amour; selon l'intelligence, qui connaît Dieu parfaitement. Le parfait attachement de la volonté à Dieu par l'amour se produit par la grâce, qui rend l'homme juste. La parfaite connaissance de Dieu se produit par la lumière de la sagesse, qui est la connaissance de la vérité divine. Il faut donc que le Verbe incarné soit parfait et dans la grâce et dans la sagesse ou la science de la vérité. C'est pourquoi il est dit dans l'évangile de saint Jean : Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité <sup>1</sup>.

La grâce est un don de Dieu à l'homme pour unir l'homme à Dieu. Or, dans le Verbe incarné, la divinité se donne tout entière à l'humanité; l'humanité, âme et corps, est unie tout entière à la divinité, dans l'unité d'une même personne. C'est donc ici la grâce dans son infinie plénitude. Par cette union de la nature divine et de la nature humaine en la même personne, la sainte âme de Jésus-Christ, et quant à l'entendement et quant à la volonté, est inondée, et surabondamment, de la grâce divine; par son entendement, elle voit Dieu en son essence; par sa volonté, elle s'attache à Dieu d'un amour ineffable et indissoluble. C'est de cette plénitude de grâce et de vérité que nous avons reçu et que nous recevons grâce sur grâce. C'est pour cela que le Fils de Dieu s'est fait homme, qu'il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres, qu'il est né de la Vierge Marie, qu'il est mort sur la croix, qu'il est ressuscité des morts et monté au ciel <sup>2</sup>.

Par l'incarnation, la divinité s'est donnée à l'humanité et se l'est unie dans la personne de Dieu le Fils. Par la sainte eucharistie, le Fils de Dieu fait homme se donne tout entier à chacun de nous, afin de nous unir entre nous en lui et avec lui, comme il est un avec son Père. C'est donc ici la plénitude de grâce et de vérité, se donnant tout entière à chacun de nous.

Et ce Jésus-Christ, Dieu et homme, plein de grâce et de vérité, la grâce et la vérité même, Jésus-Christ est le chef, la tête de l'Église, tandis que le Saint-Esprit en est le cœur. Comme dans le corps humain c'est de la tête et du cœur que partent les influences vivifiantes qui animent tout le corps et chaque membre, ainsi en est-il de Jésus-Christ et de l'Esprit-Saint dans l'Église <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Compend.*, cap. 213. — <sup>2</sup> *Ibid.*, cap. 214 et seqq. — *Summa*, pars 3. —

<sup>3</sup> *Ibid.*, q. 8.

Enfin, dans l'Église ainsi vivifiée intérieurement, Jésus-Christ institue, par le sacrement de l'ordre, un gouvernement extérieur, une hiérarchie visible, dont le Pape est la tête ou le chef. De même que dans le corps humain, outre la vie intérieure qui circule dans les artères et les veines, le Créateur établit un gouvernement extérieur, une subordination de membres, dont la tête est le chef. Dans le corps humain, s'il y a des membres placés les uns au-dessus des autres, ce n'est point pour l'utilité particulière d'aucun, mais pour l'harmonie de tout l'ensemble et pour l'utilité commune de tout le corps. Ainsi en est-il dans l'Église de Dieu <sup>1</sup>.

On suppose bien souvent que l'étude de la théologie et des autres sciences par la méthode scholastique dessèche l'âme et éteint l'esprit de piété. Les docteurs scholastiques du treizième siècle, qui furent tous des hommes aussi pieux que savants, principalement saint Thomas et saint Bonaventure, sont la preuve du contraire. Quoi de plus pieux que l'office du saint sacrement composé par saint Thomas? Quoi de plus dévot, de plus fervent, de plus céleste que les opuscules de saint Bonaventure, justement surnommé le Docteur séraphique?

Chose singulière ! tout le monde suppose, dit ou répète, que les scholastiques, que les cloîtres du moyen âge n'ont produit aucun livre digne de plaire à tout le monde et de devenir populaire : et depuis des siècles, tout le monde lit, goûte et admire un traité de morale scholastique, composé au moyen âge, composé au treizième siècle, par un supérieur de moines, à l'usage de ses novices : et ce livre, connu, aimé, admiré de tout le monde, est particulièrement le livre du peuple. Et ce livre est traduit dans toutes les langues. Et dans toutes les langues ce livre se réimprime des milliers de fois. Et plusieurs nations se disputent l'honneur d'avoir produit l'auteur de ce livre ; car tout le monde convient, avec un célèbre littérateur français <sup>2</sup>, que le livre de *l'Imitation de Jésus-Christ* est le livre le plus beau qui soit sorti de la main d'un homme, puisque l'Évangile n'en vient pas.

Ce livre est un traité de morale religieuse, dans un ordre naturel. Bien que l'auteur semble n'y parler que par sentences, il porte ses disciples graduellement à aimer Jésus-Christ jusqu'à la perfection. Après avoir, dans les deux premiers livres, fait passer le fidèle par la vie purgative, il le conduit, dans le troisième, à la vie illuminative ; et, après l'avoir instruit à fond par le désir de la prière, par l'obéissance, par la paix parfaite, avec l'aide des lumières et des

<sup>1</sup> *Summa, supplément.* 3<sup>e</sup> partis, q. 34 et seqq.— <sup>2</sup> Fontenelle, dans sa *Vie de Corneille*.

secours de la grâce, il le fait parvenir à la vie unitive, lui proposant le pain céleste, la nourriture du vrai catholique, et le dispose, dans le quatrième livre, à s'unir avec Dieu dans la sainte eucharistie.

Le *Traité de l'Imitation* a été composé par un moine Bénédictin, et calqué sur la règle bénédictine. En effet, les mots de *moine*, de *bon novice*, de *cénobite*, de *prélat*, et autres, si souvent répétés dans ce livre, étaient les noms propres de la règle de Saint-Benoît. Au chapitre treize du premier livre, l'auteur commence par poser en principe, qu'il n'y a aucun ordre religieux si saint, ni aucun lieu si solitaire, où il n'y ait des tentations et des peines. Quelques-uns souffrent les tentations les plus fortes au commencement de leur conversion, d'autres à la fin. Ailleurs il dit : Entrez dans votre cellule, vous y trouverez ce que souvent vous perdez au dehors. La cellule bien gardée devient agréable ; gardée mal, elle devient ennuyeuse et vile. Si dès le principe de votre conversion vous l'habitez et la gardez fidèlement, elle vous sera dans la suite une douce amie et une consolation délicieuse <sup>1</sup>.

Tel chapitre est intitulé *De la vie monastique*. Il faut que vous appreniez, y est-il dit, à vous briser en beaucoup de choses, si vous voulez avoir la paix et la concorde avec les autres. Ce n'est pas peu d'habiter dans des monastères ou dans une congrégation, et d'y vivre sans reproche, et d'y persévérer fidèle jusqu'à la mort. Heureux qui aura bien vécu et fini de même ! Si vous voulez durer et profiter comme il se doit, regardez-vous comme un étranger exilé sur la terre. Il faut que vous deveniez insensé pour le Christ, si vous voulez mener la vie religieuse. L'habit et la tonsure y contribuent peu : c'est le changement des mœurs et l'entière mortification des passions qui font les religieux véritables <sup>2</sup>.

Un autre chapitre est inscrit : *Des exemples des saints Pères*. L'auteur insiste particulièrement sur ceux qui ont mené une vie pauvre et pénitente dans les déserts. Ils étaient loin du monde, mais près de Dieu. Le monde les méprisait, ils se méprisaient eux-mêmes, mais Dieu les estimait et les aimait. Ils persévéraient dans une véritable humilité, vivaient dans la simplicité de l'obéissance, et marchaient dans la charité et la patience ; c'est pourquoi ils profitaient chaque jour dans l'esprit, et obtenaient une grande grâce auprès de Dieu. Ils ont été donnés en exemple à tous les religieux, et ils doivent plus nous provoquer à profiter bien que le nombre des tièdes à nous relâcher. Oh ! quelle a été la ferveur de tous les religieux, dans le principe de leur sainte institution <sup>3</sup> !

<sup>1</sup> L. 1, c. 20. — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 17. — <sup>3</sup> *Ibid.*, c. 18.

Le chapitre suivant a pour inscription : *Des exercices d'un bon religieux*. La vie d'un bon religieux, y est-il dit, doit être ornée de toutes les vertus, afin qu'il soit tel au dedans qu'il paraît aux hommes au dehors. Et même il doit être bien plus au dedans ce qu'il paraît au dehors; car notre inspecteur est Dieu, que nous devons révéler souverainement, où que nous puissions être, marchant en sa présence, purs comme les anges <sup>1</sup>. Comment, est-il dit ailleurs, font tant d'autres religieux qui vivent si strictement sous la discipline claustrale? Ils sortent rarement, ils vivent dans la retraite, mangent très-pauvrement, portent des habits grossiers, travaillent beaucoup, parlent peu, veillent longtemps, se lèvent de bonne heure, prolongent les prières, et se conservent dans toute la discipline. Voyez les Chartreux, les Cisterciens, les moines et les religieuses de divers ordres, comme ils se lèvent chaque nuit pour chanter les louanges du Seigneur! C'est pourquoi il serait honteux pour vous d'être paresseux à une si sainte œuvre, dans le moment qu'une si grande multitude de religieux commence à louer Dieu <sup>2</sup>.

Ces passages et d'autres prouvent évidemment que l'auteur du livre de *l'Imitation* est un moine, et qu'il écrit pour des moines. On voit même que quand il a écrit son livre, il avait embrassé la vie monastique depuis bien des années. Si chaque année, dit-il, nous déracinions un seul vice, nous deviendrions bientôt parfaits; mais nous nous apercevons souvent, au contraire, que nous étions meilleurs et plus purs au commencement de notre conversion qu'après plusieurs années de profession <sup>3</sup>.

Maintenant, dans quel siècle ce livre a-t-il été composé, et quel est le nom de l'auteur?

Nous avons vu le bienheureux Albert, évêque de Verceil, ensuite patriarche de Jérusalem, et auteur d'une règle pour les religieux du Mont-Carmel. Or, dans la famille du bienheureux patriarche qui subsiste encore en Italie, se conserve un journal manuscrit, qui commence le 7 mars 1345, et finit le 12 juillet 1350. L'auteur du journal est Joseph *de Advocatis*. Sur l'année 1349 il dit : « Le 15 de février, jour de dimanche, après le partage fait à mon frère Vincent, qui demeure à Cérione, je lui donne, en signe d'amour fraternel, le précieux code de *l'Imitation de Jésus-Christ*, que je tiens de longue main de mes ancêtres, car plusieurs d'entre eux en font mention <sup>4</sup>. » Il est donc certain que, dès l'an 1349, il existait depuis longues

<sup>1</sup> L. 1, c. 19. — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 25. — <sup>3</sup> *Ibid.*, c. 2. — <sup>4</sup> *Hist. du livre de l'Imitation de Jésus-Christ et de son véritable auteur*, par le chev. G. de Grégoire. Paris, 1843, t. 2, c. 10.

années, par transmission héréditaire, dans la famille *de Advocatis*, aujourd'hui Avogadro, un exemplaire de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

En 1830, à la révolution des trois journées, on a retrouvé chez un libraire de Paris ce précieux manuscrit, portant la signature de plusieurs membres de la famille *de Advocatis*, auxquels il a successivement appartenu. Examinée par les plus habiles connaisseurs, l'écriture a été reconnue du treizième siècle, ou, au plus tard, des premières années du quatorzième. De plus, des corrections ajoutées à la marge indiquent que c'est une copie faite sur un exemplaire encore plus ancien, ce qui nous reporte naturellement vers le milieu du treizième siècle. Cette copie retrouvée en 1830 est déposée dans les archives de l'église métropolitaine de Verceil.

Mais quel est enfin le véritable auteur du livre de l'*Imitation*? En dernier résultat, le véritable auteur est Jean Gersen de Cabanaco, aujourd'hui Cavaglia, abbé Bénédictin de l'ancien monastère de Saint-Étienne, à Verceil, de l'an 1220 à 1240. Les plus anciens manuscrits portent son nom, soit tout entier, soit en abréviation. Le manuscrit trouvé dans la ville d'Arone, là même où naquit saint Charles Borromée, et dont l'écriture remonte pour le moins au quatorzième siècle, et qui est le plus ancien après celui *de Advocatis*, porte en toutes lettres au commencement de chaque livre : Ici commence la table des livres premier, second, trois, quatre, de l'abbé Jean Gersen ; et à la fin du quatrième : Ici finit le livre quatrième et dernier de l'abbé Jean Gersen, touchant le sacrement de l'autel <sup>1</sup>.

Jean Gersen ou Gessen naquit à Cabanaco, vers la fin du douzième siècle ; son vrai nom est constaté par six des plus anciens manuscrits. L'existence de ce pieux personnage est encore attestée par plusieurs historiens du pays. On trouve le nom de Gersen dans plusieurs anciens documents du bourg de Cabanaco ou Cavaglia. D'après une tradition populaire et constante, non-seulement le Bénédictin Jean Gersen est natif de Cavaglia, mais il y est tenu pour vénérable et bienheureux. Non loin de Verceil est une ancienne colonie d'émigrés allemands, qui aujourd'hui encore parlent la langue tudesque. Il est très-possible que Jean Gersen fût issu de cette colonie allemande, comme son nom semble l'indiquer.

Gersen paraît avoir connu le monde avant de l'abandonner. On le voit par le chapitre qui a pour inscription : *Qu'il est doux de servir Dieu, après avoir abandonné le monde.* « Je parlerai encore, Seigneur, et je ne me tairai pas ; je dirai aux oreilles de mon Dieu, de mon Seigneur et de mon roi, qui est dans les hauteurs : O Seigneur !

<sup>1</sup> *Hist. du livre de l'Imitat.*, etc., t. 2, c. 8.

qu'elle est grande la multitude de votre douceur, que vous avez cachée pour ceux qui vous craignent ! Mais que n'êtes-vous donc pas pour ceux qui vous aiment et pour ceux qui vous servent de tout leur cœur ! Elle est vraiment ineffable la douceur de votre contemplation, que vous accordez à ceux qui vous aiment. En ceci surtout vous m'avez montré la douceur de votre charité : je n'étais pas, et vous m'avez fait ; j'errais loin de vous, et vous m'avez ramené pour vous servir ; et vous m'avez commandé de vous aimer. O fontaine de perpétuel amour ! que dirai-je de vous ? Comment pourrai-je vous oublier, vous qui avez daigné vous souvenir de moi, même après que j'eus séché et péri ? Vous avez, au delà de toute espérance, agi miséricordieusement avec votre serviteur ; et vous lui avez, au delà de tout mérite, témoigné de la grâce et de l'amitié. Que vous rendrai-je pour cette grâce ? Car il n'est pas donné à tous de quitter tout pour renoncer au siècle et embrasser la vie monastique. Est-ce donc quelque chose de grand que je vous serve, vous que toute créature est tenue de servir ? De vous servir, ne doit point me paraître quelque chose de grand ; mais ce qui plutôt me paraît grand et admirable, c'est que vous daigniez recevoir à votre service quelqu'un de si pauvre et de si indigne, et l'associer à vos bien-aimés serviteurs <sup>1</sup>. »

Jean Gersen devint avec le temps maître des novices, et ensuite abbé du monastère de Saint-Étienne de Verceil, de l'an 1220 à 1240. Au treizième siècle, l'abbé de ce monastère était un des trois représentants de la république vercellaise. Aussi est-il tel chapitre de *l'Imitation*, où l'on peut voir une preuve que l'auteur a été appelé aux conférences les plus importantes. Par exemple, celui qui a pour titre : *Qu'il faut éviter les paroles superflues*. Évitez le tumulte des hommes, autant que vous pouvez. Car de traiter des affaires séculières embarrasse, lors même qu'on le fait avec simplicité d'intention. Assez promptement nous sommes salis et circonvenus par la vanité. Je voudrais bien des fois avoir gardé le silence, et n'avoir pas été parmi les hommes. Mais pourquoi parlons-nous si volontiers et causons-nous si volontiers ensemble, lorsque cependant nous revenons rarement au silence sans que la conscience soit blessée ? Nous parlons si volontiers, parce que, par ces entretiens mutuels, nous cherchons à nous consoler les uns les autres ; et nous souhaitons relever le cœur fatigué par des pensées diverses. Et nous parlons et nous nous occupons l'esprit très-volontiers des choses que nous aimons ou désirons beaucoup, ou que nous nous sentons contraires. Mais, hélas ! c'est souvent en vain et sans fruit. Car cette consolation

<sup>1</sup> L. 3, c. 10.

extérieure n'est pas un petit obstacle à la consolation intérieure et divine. Il faut donc veiller et prier, pour que le temps ne se passe pas à rien faire. S'il est permis et à propos de parler, dites des choses édifiantes. Le mauvais usage et la négligence de notre avancement contribuent beaucoup au peu de vigilance sur notre bouche. Cependant ce n'est pas un petit avantage pour l'avancement spirituel, qu'un dévot entretien sur les choses spirituelles, surtout quand on est unis de cœur et d'esprit en Dieu <sup>1</sup>.

Saint François d'Assise vint à Verceil l'an 1215, pour y fonder un couvent. L'auteur de *l'Imitation* a pu le connaître de sa personne. Il en parle dans son livre. Après avoir cité une de ses maximes, il dit, suivant un ancien manuscrit : *Ainsi parle l'humble François*. Suivant un autre : *Ainsi parle saint François*. Dans les éditions ordinaires, on a mis : *Ainsi parle l'humble saint François*. Comme le saint homme, mort en 1228, fut canonisé vingt mois après, il est possible que Gersen, qui dictait alors son traité de morale, ait dit d'abord : *Ainsi parle l'humble François*, et après sa canonisation : *Ainsi parle saint François* <sup>2</sup>.

Saint Antoine de Padoue, si renommé par son éloquence miraculeuse, vint étudier la théologie à Verceil. Il est probable que c'est de lui qu'il est question vers la fin du chapitre suivant : *Contre la vaine et séculière science*. Mon fils, ne te laisse point émouvoir aux belles et subtiles paroles des hommes. Car le royaume de Dieu n'est point dans le discours, mais dans la vertu. Fais attention à mes paroles, qui allument les cœurs et illuminent les esprits; elles produisent la componction, et importent une consolation variée. Ne lis jamais une parole afin de pouvoir paraître plus docte ou plus sage. Étudie-toi à mortifier les vices, parce que ceci te profitera plus que la connaissance de beaucoup de questions difficiles. Quand tu auras lu et connu beaucoup de choses, il faut toujours revenir à un même principe. C'est moi qui enseigne la science à l'homme; et je donne aux petits une science plus claire qu'un homme ne peut l'enseigner. Celui à qui je parle sera bientôt sage et profitera beaucoup dans l'esprit. Malheur à ceux qui cherchent à savoir des hommes beaucoup de choses curieuses, et qui s'inquiètent peu des moyens de me servir! Viendra un temps où apparaîtra le Maître des maîtres, le Christ, le Seigneur des anges, qui entendra les leçons de tous, c'est-à-dire qui examinera les consciences de chacun. Et alors il scrutera Jérusalem avec des lampes; et le plus profond des ténèbres sera manifeste et les langues se tairont avec leurs arguments.

<sup>1</sup> L. 1, c. 10. — <sup>2</sup> *Hist. du livre*, etc., c. 8. *Imit.*, l. 3, c. 50.

C'est moi qui, dans un clin d'œil, élève l'intelligence humble, en sorte qu'elle saisit un plus grand nombre de raisons de la vérité éternelle que si quelqu'un avait étudié dix ans dans les écoles. C'est moi qui enseigne sans bruit de paroles, sans confusion d'opinions, sans faste d'honneur, sans combat d'arguments. C'est moi qui enseigne à mépriser ce qui est terrestre, à dédaigner les choses présentes, à chercher et à goûter les choses éternelles, à supporter les scandales, à mettre toute espérance en moi, à ne rien désirer hors de moi, et à m'aimer ardemment par-dessus toutes choses.

*Car quelqu'un en m'aimant intimement, apprend des choses divines, et disait des choses merveilleuses. Il profita plus en abandonnant tout qu'en étudiant des choses subtiles ; mais aux uns je dis des choses communes, aux autres des choses spéciales ; à quelques-uns j'apparaissais doucement dans des signes et des figures, mais à quelques autres je révèle des mystères dans une grande lumière. La voix qui parle dans les livres est la même, mais elle n'instruit pas tous également, parce que c'est moi qui suis au dedans le docteur de la vérité, le scrutateur du cœur ; l'inspecteur des pensées, le promoteur des actions, distribuant à chacun comme je le juge à propos <sup>1</sup>.*

On dira peut-être : Si l'abbé Jean Gersen est le vrai auteur du livre admirable de *l'Imitation*, comment se fait-il qu'on l'ait ignoré si longtemps ? C'est que l'auteur pratiquait sincèrement ce qu'il enseigne dans tout son livre, notamment dans le chapitre si connu : *Des humbles sentiments qu'il faut avoir de soi-même.*

Tout homme désire naturellement de savoir ; mais la science sans la crainte de Dieu, à quoi est-elle bonne ? Un humble paysan qui sert Dieu est certainement meilleur qu'un superbe philosophe qui, se négligeant soi-même, considère le cours du ciel. Celui qui se connaît bien soi-même, devient vil à ses propres yeux et ne se délecte point dans les louanges humaines. Quand je saurais tout ce qu'il y a dans le monde, et que je ne fusse pas dans la charité, de quoi cela me servira-t-il devant Dieu, qui me jugera par ce que j'aurai fait ? Modère le désir excessif de savoir, parce qu'il s'y trouve une grande distraction et déception. Ceux qui savent aiment beaucoup à paraître et à être appelés savants. Il y a beaucoup de choses qu'il sert peu ou point du tout à l'âme de savoir. Et il est grandement insensé, celui qui s'applique à d'autres choses qu'à celles qui servent à son salut. La multitude des paroles ne rassasie point l'âme ; mais une bonne vie rafraîchit l'esprit, et une conscience pure procure une grande confiance auprès de Dieu.

<sup>1</sup> L. 3, c. 45



Plus et mieux vous savez, plus vous en serez jugé sévèrement, à moins que vous n'ayez vécu plus saintement. Ne veuillez donc vous élever d'aucun art ni d'aucune science ; mais craignez plutôt à cause de la connaissance qui vous a été donnée. S'il vous semble que vous savez beaucoup et que vous l'entendez assez bien, sachez cependant qu'il y en a beaucoup plus que vous ne savez pas. Ne vous enorgueillissez point, mais confessez plutôt votre ignorance. Pourquoi vouloir vous préférer à quelqu'un, puisqu'il s'en trouve plusieurs de plus savants que vous et de plus habiles dans la loi ? Si vous voulez utilement savoir et apprendre quelque chose, aimez à être ignoré et à être réputé pour rien. La plus haute et la plus utile leçon, c'est une vraie connaissance et mépris de soi-même. Ne s'estimer de rien, penser toujours en bien et avantageusement des autres, c'est une grande sagesse et une haute perfection. Quand vous verriez un autre pécher manifestement, ou commettre quelque chose de grave, vous ne devriez pas vous en estimer meilleur, parce que vous ne savez pas combien de temps vous pouvez persévérer dans le bien. Nous sommes tous fragiles ; mais vous ne tiendrez personne pour plus fragile que vous-même <sup>1</sup>.

Tels sont les humbles sentiments de l'auteur de l'*Imitation*. Aimez à être ignoré et à être compté pour rien : voilà ce qu'il dit aux autres, voilà ce qu'il pratique lui-même le premier, en ne mettant pas son nom à son livre, à un livre qui sera l'admiration des siècles. C'est à peine si quelques disciples le joignent à leurs copies, et quelquefois seulement en abrégé.

Le nom de l'auteur n'étant pas connu d'une manière certaine, quelques copistes ont attribué le livre à saint Bernard. Mais saint Bernard était mort vingt-neuf ans avant la naissance de saint François d'Assise, dont ce livre parle si expressément.

A l'invention de l'imprimerie, le livre de l'*Imitation* fut attribué généralement à un chanoine régulier de Saint-Augustin, Thomas à Kempis, sur l'autorité d'un manuscrit, à la fin duquel on lit ces paroles : Fini et achevé l'an du Seigneur 1441, par les mains de frère Thomas à Kempis. Mais on a des manuscrits de la Bible et du Missel, à la fin desquels on lit absolument les mêmes paroles : preuve évidente que Thomas à Kempis n'était pas l'auteur, mais simplement le transcripteur ou le copiste de ces livres. D'ailleurs Thomas naquit à Kempen, dans le diocèse de Cologne, vers l'an 1380 ; et nous avons vu que, dès l'an 1349, un manuscrit du livre de l'*Imitation* se transmettait dans la famille italienne de *Advocatis* comme un trésor possédé de longue main <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> L. 1, c. 2. — <sup>2</sup> *Hist. du livre*, etc., c. 6.

D'autres ont attribué ce livre admirable à Jean Charlier, né au mois de décembre 1363, au hameau de Jarson, près de Réthel, diocèse de Reims. Jean Charlier, plus connu sous le nom de Gerson, transformé de Jarson, son hameau natal, ayant achevé ses études dans l'université de Paris, en fut élu procureur en 1384, puis chancelier, puis nommé chanoine de l'église de Paris, doyen de celle de Bruges, et curé de Saint-Jean-en-Grève, dans la première de ces villes; il prit une part très-active à l'affaire du grand schisme d'Occident, assista au concile de Constance, se réfugia en Allemagne vers l'an 1417, et vint mourir à Lyon, en 1429. On suppose qu'il composa le livre de *l'Imitation* dans les dernières années de sa vie, vers l'an 1420. Mais, encore une fois, nous avons vu que dès 1349, quatorze ans avant la naissance de Jean Charlier, dit Jarson ou Gerson, une noble famille d'Italie possédait depuis longues années, de père en fils, un exemplaire de ce même livre de *l'Imitation*. D'ailleurs, l'auteur du livre est évidemment un moine, écrivant pour des moines, et ne respirant que l'amour de la pauvreté, de l'humilité, du calme et de la solitude; tandis que Gerson n'a jamais été moine, n'a jamais fui le monde, jamais renoncé à ses honneurs et à ses richesses, pour vivre dans le calme et la solitude; se jetant, au contraire, au milieu des affaires les plus importantes, et y déployant une activité et une hardiesse peu communes. Ce qui a pu donner lieu à la méprise, c'est que dans quelques manuscrits, au lieu du nom complet de *Gersen*, on ne lit que les premières lettres *Ger* ou *Gers*; dont quelques-uns, ne connaissant pas l'humble et véritable auteur, ont formé le nom plus connu de *Gerson* <sup>1</sup>.

Enfin, une preuve assez curieuse que l'auteur du livre de *l'Imitation* n'est pas un Français, mais un Italien, se trouve dans le passage suivant du quatrième livre, chapitre *De la dignité du sacrement et de l'état sacerdotal* : « Le prêtre, revêtu des habits sacrés, tient la place du Christ, afin de prier Dieu avec instance et humilité pour soi et pour tout le peuple. Il porte devant lui et derrière la croix du Seigneur, afin de rappeler continuellement la passion du Christ. Il porte la croix devant lui sur la chasuble, afin qu'il considère avec soin les traces du Christ, et qu'il s'étudie avec ferveur à les suivre. Derrière lui il est marqué de la croix, afin de supporter débonnairement, pour Dieu, toutes les adversités apportées par les autres. Il porte la croix devant lui, afin qu'il pleure ses propres péchés; et derrière lui, afin que, par compassion, il pleure aussi les péchés des autres, et qu'il sache qu'il est établi médiateur entre Dieu et le pécheur <sup>2</sup>. » D'après

<sup>1</sup> *Hist. du livre*, etc., c. 7. — <sup>2</sup> L. 4, c. 5.

ces paroles, on voit que, dans le pays de l'auteur, le prêtre, revêtu des habits sacerdotaux, portait la croix devant lui sur la chasuble. Or, cet usage ni n'a existé ni n'existe en France, mais bien en Italie. Les chasubles françaises n'ont de croix que sur le dos.

Parmi tous les philosophes de l'antiquité, celui qu'on admire le plus est Platon. Suivant ce philosophe, la philosophie véritable consiste à méditer la mort, pour se déprendre l'esprit de l'illusion des choses qui passent; la philosophie consiste à aimer Dieu et à lui devenir semblable. Or, telle est la philosophie du livre de *l'Imitation*.

Littéralement, philosophie veut dire amour de la sagesse. Suivant Platon, la sagesse véritable n'est pas celle de l'homme, mais la sagesse de Dieu; son origine n'est pas dans la pensée de l'homme, mais dans la pensée de Dieu. Or, la sagesse véritable, la sagesse de Dieu, s'est faite homme. L'amour de la vraie sagesse, la vraie philosophie consiste donc à connaître, à aimer et à imiter Jésus-Christ. Le livre de *l'Imitation* est donc un traité de la plus haute et de la plus vraie philosophie, à la portée de tout le monde.

Platon disait : Il est difficile de trouver le Père de toutes choses, et, quand on l'a trouvé, il est impossible de le faire connaître à la multitude. Ce que Platon jugeait impossible, l'auteur de *l'Imitation* le juge superflu : son livre est entre les mains de tout le monde, et il ne s'attache point à trouver ni à faire connaître le Père de toutes choses; c'est que, depuis des siècles, tout le monde le connaît. A quoi il s'attache, c'est à nous le faire aimer et à nous rendre semblables à lui, par le mépris de toutes les vanités du monde qui passe.

Écoutons ce Platon chrétien, dans son chapitre *De la doctrine ou de l'enseignement de la vérité*.

« Heureux celui que la vérité enseigne par elle-même, non par des figures et des mots qui passent, mais comme elle est. — Notre opinion et notre sens nous trompent souvent, et voient peu. A quoi servent de grandes subtilités sur des choses cachées et obscures, qu'on ne nous accusera pas dans le jugement d'avoir ignorées? — C'est une grande folie que, négligeant les choses utiles et nécessaires, nous nous appliquions de nous-mêmes à des choses curieuses et nuisibles.

« Et qu'avons-nous à faire des genres et des espèces? — Celui à qui parle le Verbe éternel est débarrassé de bien des opinions. — C'est d'un même Verbe que tout reçoit sa parole, et c'est un même Verbe que tout parle, et c'est là le principe qui nous parle à nous mêmes. Sans lui, personne ne comprend ni ne juge droitement <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ex uno Verbo omnia, et unum loquuntur omnia; et hoc est principium quod et loquitur nobis. Nemo sine illo intelligit, aut rectè judicat.

— A qui tout est un, et ramène tout à un, et voit tout en un, celui-là peut être stable de cœur, et en Dieu demeurer pacifique. O vérité Dieu ! faites-moi un avec vous dans une charité perpétuelle ! — Souvent il m'ennuie de lire et d'ouïr beaucoup de choses : en vous est tout ce que je veux et désire. — Se taisent tous les docteurs, gardent le silence toutes les créatures en votre présence : parlez-moi vous seul !

« Plus quelqu'un est uni à soi-même et simplifié intérieurement, plus et de plus grandes choses il comprendra sans travail, parce qu'il reçoit d'en haut la lumière de l'intelligence. — L'esprit pur, simple et stable n'est point dissipé par la multitude des œuvres, parce qu'il opère tout pour la gloire de Dieu, et qu'il s'efforce d'être en soi exempt de toute recherche de soi-même. — Qui vous empêche et vous moleste plus que l'affection désordonnée de votre cœur ? Un homme bon et dévot dispose d'abord intérieurement ses œuvres, qu'il doit faire au dehors. — Elles ne l'entraînent point aux désirs d'une inclination vicieuse ; mais lui-même les ploie à l'arbitre de la droite raison. — Qui est-ce qui a un combat plus fort que celui qui travaille à se vaincre lui-même ? — Et ce devrait être notre grande affaire de nous vaincre chacun soi-même, de devenir chaque jour plus fort que soi, et de faire quelque progrès dans le mieux.

« Toute perfection en cette vie a une certaine imperfection annexée, et aucune de nos spéculations n'est exempte d'une certaine obscurité. — Une humble connaissance de vous-même est une voie plus sûre à Dieu qu'une profonde recherche de la science. On ne doit point blâmer la science, ou toute simple connaissance d'une chose qui est bonne, considérée en soi et ordonnée de Dieu ; mais il faut toujours préférer une bonne conscience et une vie vertueuse. — Mais parce qu'il y a plusieurs qui s'étudient plus à savoir qu'à bien vivre, voilà pourquoi ils s'égarerent souvent, et ne portent point de fruit ou très-peu.

« Oh ! s'ils employaient autant de diligence à extirper les vices et à planter les vertus qu'à remuer des questions, il n'y aurait pas tant de maux et de scandales dans le peuple, ni une si grande dissolution dans les monastères. — Certes, au jour du jugement, on ne nous demandera pas ce que nous avons lu, mais ce que nous avons fait ; non jusqu'à quel point nous avons bien parlé, mais jusqu'à quel point nous avons vécu religieusement. — Dites-moi où sont maintenant ces messieurs et ces maîtres que vous avez bien connus lorsqu'ils vivaient encore et qu'ils florissaient par les études ? — Déjà leurs prébendes sont possédées par d'autres, et je ne sais pas si ceux-ci pensent à eux. Dans leur vie, ils paraissent quelque chose, et maintenant on n'en dit plus rien.

« Oh ! qu'elle passe vite, la gloire de ce monde ! Plût à Dieu que leur vie eût été d'accord avec leur science ! Alors ils auraient eu bien étudié et bien enseigné. — Combien périssent par une vaine science dans le siècle, qui s'inquiètent peu du service de Dieu ! — Et parce qu'ils aiment mieux être grands qu'être humbles, voilà pourquoi ils s'évanouissent dans leurs pensées. — Est vraiment grand, celui qui a une grande charité. — Est vraiment grand, celui qui est petit en soi, et qui compte pour rien tout le comble de l'honneur. — Est vraiment prudent, celui qui regarde comme du fumier toutes les choses terrestres, afin de gagner Jésus-Christ. — Enfin, est vraiment bien docte, celui qui fait la volonté de Dieu, et laisse sa volonté propre <sup>1</sup>. »

Voilà comme l'auteur de *l'Imitation* envisage la science, son origine dans le Verbe de Dieu, son utilité pour l'homme. Nous avons vu les mêmes idées dans saint Thomas d'Aquin, nous voyons les mêmes idées dans saint Bonaventure. Tout ce qu'il y a de plus élevé en Platon se trouve en eux plus élevé encore, mais plus pur, plus clair, plus simple, et à la portée de toutes les âmes pures.

Pour la hauteur et la profondeur des pensées, mais surtout pour la clarté de l'ensemble, ces trois hommes, Thomas, Bonaventure et l'auteur de *l'Imitation*, l'emportent non-seulement sur les plus renommés des anciens philosophes, mais encore sur les plus renommés des penseurs modernes, tels que Bossuet, Fénelon, Malebranche, Pascal, qui semblent leur avoir emprunté ce qu'ils ont de plus beau, et même quelquefois l'avoir altéré.

Ainsi, nous ne trouvons ni dans Pascal, ni dans Malebranche, ni dans Fénelon, ni dans Bossuet, du moins avec la même profondeur, avec la même clarté, avec la même précision, la distinction si essentielle et si fondamentale entre la grâce et la nature, comme nous la trouvons dans saint Thomas d'Aquin.

Ainsi encore, dans ce que les quatre écrivains modernes ont écrit sur la connaissance de Dieu, il n'y a peut-être rien à la fois de si élevé, de si profond, de si court, de si précis et de si complet, qu'un petit opuscule de saint Bonaventure, ayant pour titre : *Itinéraire de l'âme à Dieu*. L'âme considère Dieu d'abord par ses vestiges et dans ses vestiges, qui sont les créatures matérielles. Elle le considère ensuite par son image et dans son image, qui est l'âme elle-même. Puis elle le considère dans son premier nom d'être suprême, et dans celui de souverain bien. Cela forme comme six degrés de connaissance, par

<sup>1</sup> L. 1, c. 3.

lesquels l'âme s'élève dans la contemplation de la majesté divine. Il y en a un septième, mais qui est un pur effet de la grâce : c'est le ravissement de l'âme au-dessus d'elle-même, comme il est arrivé à saint François sur le mont Alverne ; c'est une anticipation de ce que nous verrons au ciel.

Dans cet opuscule, saint Bonaventure découvre des vestiges de la Trinité jusque dans les créatures matérielles. De la seule idée de l'être, il conclut non-seulement l'existence de Dieu, mais tous ses principaux attributs. De la seule idée de bien suprême, il conclut la trinité des personnes divines, le tout avec une pénétration et une brièveté merveilleses. En voici un exemple.

Tout le monde admire ce mot de Pascal, parlant de la nature : « C'est une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part. » Toutefois, s'il entend parler de la nature créée, comme il paraît, l'idée est fautive ; car la création n'est point infinie, et par conséquent, le centre n'en est point partout ni la circonférence nulle part. Il est possible que cette image ait été empruntée à saint Bonaventure, qui l'emploie non-seulement le premier d'entre les Latins, mais dans un sens admirablement juste.

Au chapitre V, où, de la seule idée de l'être, il déduit l'existence de Dieu et ses principaux attributs, il dit entre autres choses : « Parce que l'être très-pur et absolu, qui est simplement l'être, est le premier et le dernier, il est donc l'origine de tout et la fin qui tout consume. Parce qu'il est éternel et très-présent, il embrasse et pénètre toutes les durées, comme en étant à la fois et le centre et la circonférence. Parce qu'il est très-simple et très-grand, il est tout entier au dedans de tout, et tout entier hors de tout ; et, par là, il est une sphère intelligible, dont le centre est partout et la circonférence nulle part<sup>1</sup>. »

On le voit, la pensée et l'expression de saint Bonaventure sont aussi exactes que celles de Pascal le sont peu. On est presque tenté de voir dans l'auteur moderne une mauvaise contrefaçon du Père de l'Église.

Ce n'est pas la seule fois que les modernes ont pris pour de merveilleuses découvertes de leur génie des idées fort communes du moyen âge. Par exemple, combien notre siècle ne se glorifie-t-il pas d'avoir découvert le gouvernement représentatif, la merveille d'une monarchie constitutionnelle, tempérée d'aristocratie et de démocratie ? Tout cela pourtant est quelque chose de si vieux, que saint Thomas d'Aquin le voyait déjà dans le gouvernement divin des Hébreux, et y reconnais-

<sup>1</sup> Quia simplicissimum et maximum, ideò totum intra omnia et totum extra omnia ; ac per hoc est sphaera intelligibilis, cujus centrum est ubique et circumferentia nusquam. S. Bonavent. *Itinerarium mentis in Deum*, cap. 5.

sait même le meilleur des gouvernements. Voici comment il en parle dans sa *Somme de théologie* :

« Quant à la bonne constitution des princes ou des chefs dans une cité ou une nation, il faut faire attention à deux choses : la première, c'est que tous aient une certaine part au gouvernement ; par là se conserve la paix du peuple, et tous aiment et gardent une constitution pareille, comme il est dit au deuxième livre des *Politiques* d'Aristote. L'autre point regarde l'espèce de gouvernement ou la diversité de manière de constituer les princes ou les chefs. Il y en a des espèces diverses, comme remarque le même philosophe au troisième livre des *Politiques*. Cependant, il est surtout un gouvernement où un seul gouverne selon la vertu ; et l'aristocratie, c'est-à-dire le gouvernement des meilleurs, où quelque peu gouvernent selon la vertu. La meilleure constitution des princes ou des chefs dans une cité ou un royaume est donc celle où un seul est préposé selon la vertu pour présider à tous, où quelques autres gouvernent sous lui selon la vertu ; et cependant, ce gouvernement appartient à tous, tant parce que les chefs peuvent être élus d'entre tous, que parce que tous les élisent en effet. Cette espèce de gouvernement est le meilleur, étant bien mélangé de royauté, en tant qu'un seul préside ; et d'aristocratie, en tant que plusieurs gouvernent selon la vertu ; et de démocratie, c'est-à-dire de la puissance du peuple, en tant que les princes peuvent être élus d'entre les hommes du peuple, et que c'est au peuple qu'appartient l'élection des princes. Et voilà ce qui fut institué selon la loi divine.

« En effet, Moïse et ses successeurs gouvernaient le peuple comme étant chacun le prince de tous : ce qui est une espèce de royauté. Les septante-deux sénateurs étaient choisis selon la vertu. Car il est dit au premier chapitre du *Deutéronome* : « J'ai pris de vos tribus des hommes sages et nobles, et je les ai constitués princes ; » et voilà qui était aristocratique. Ce qu'il y avait de démocratique, c'est que ces hommes étaient choisis d'entre tout le peuple. « Procurez-vous d'entre tout le peuple, est-il dit au dix-huitième chapitre de l'*Exode*, des hommes puissants et craignant Dieu, qui aiment la vérité et haïssent l'avarice. » C'est encore, que c'était le peuple qui les choisissait. « Présentez d'entre vous, est-il dit à la multitude dans le premier chapitre du *Deutéronome*, des hommes sages et capables, et dont la conduite soit approuvée dans vos tribus, afin que je vous les établisse princes. » D'où il est manifeste que la constitution politique établie par la loi était la meilleure <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Summa S. Thom.*, 1<sup>a</sup> 2<sup>e</sup>, q. 105, art. 1.

Telle est la doctrine de saint Thomas d'Aquin touchant la meilleure des constitutions politiques.

Sur quoi il se fait cette difficulté : La loi de Moïse n'a pas bien pourvu à la constitution politique du peuple d'Israël, puisqu'elle ne règle rien concernant l'institution du chef suprême de la nation. Il répond que ce peuple était sous le gouvernement spécial de Dieu. Aussi lui est-il dit : Le Seigneur ton Dieu t'a choisi pour que tu lui sois un peuple particulier <sup>1</sup>. C'est pourquoi le Seigneur se réserva l'institution du souverain prince. Et voilà ce que demanda Moïse, quand il dit : Que le Seigneur, Dieu des esprits de toute chair, voie un homme qui soit sur cette multitude <sup>2</sup>. Et c'est par cette institution de Dieu que Josué fut établi prince après Moïse. Et quant à chacun des juges qui furent après Josué, on lit que Dieu suscita un sauveur à son peuple, et que l'Esprit du Seigneur fut en eux, comme on voit au deuxième chapitre des *Juges*. Et c'est pourquoi le Seigneur ne confia point au peuple l'élection du roi, comme les autres, mais il se la réserva, comme on voit au chapitre dix-sept du *Deutéronome* : Tu constitueras roi celui que le Seigneur, ton Dieu, aura choisi <sup>3</sup>.

Saint Thomas se fait une autre difficulté. D'après Platon, la meilleure forme de gouvernement est la royauté. La loi aurait donc dû instituer au peuple un roi, et non pas permettre la chose au libre arbitre du peuple, comme la permet Dieu par ces paroles : Lorsque tu diras, j'établirai sur moi un roi, tu établiras celui qu'aura choisi le Seigneur, ton Dieu. A cette seconde difficulté, le saint docteur répond :

« La royauté est le meilleur gouvernement, tant qu'elle ne se corrompt pas. Mais à cause de la grande puissance accordée au roi, ce régime dégénère facilement en tyrannie, à moins que celui à qui on accorde une telle puissance ne soit d'une vertu parfaite ; car, suivant le philosophe, il n'appartient qu'à un homme vertueux de bien supporter la bonne fortune <sup>4</sup>. Or, la vertu parfaite se trouve dans peu d'hommes ; les Juifs surtout étaient cruels et portés à l'avarice, deux vices qui surtout précipitent les hommes dans la tyrannie. Et c'est pourquoi, dans le principe, le Seigneur ne leur institua point un roi avec pleine puissance, mais un juge et un gouverneur pour les défendre. Dans la suite, à la demande du peuple, il accorda un roi, comme avec indignation, ainsi qu'on le voit par ce qu'il dit à Samuel : Ce n'est pas vous qu'ils ont rejeté, mais moi, pour que je ne règne pas sur eux <sup>5</sup>.

« Cependant, dans le principe même, il établit, quant à l'institu-

<sup>1</sup> Deut., 7. — <sup>2</sup> Num., 27. — <sup>3</sup> Q. 105, art. 1, ad 1. — <sup>4</sup> Aristot., *Ethic.*, l. 10.  
— <sup>5</sup> 1 Reg. 8.



tion du roi : Premièrement, le mode de l'élection. En quoi il déterminait deux choses, savoir : que dans cette élection ils attendraient le jugement du Seigneur, et qu'ils ne feraient pas roi un homme d'une autre nation, parce que d'ordinaire ces rois affectionnent peu la nation à laquelle on les prépose, et que par conséquent ils en ont peu de soin. En second lieu, il ordonna, touchant les rois institués, de quelle manière ils devraient se conduire par rapport à eux-mêmes, savoir : ne pas multiplier leurs chars, leurs chevaux, leurs femmes, ni leurs immenses richesses, parce que c'est par la cupidité de ces choses que les princes déclinent à la tyrannie et abandonnent la justice. Il régla aussi de quelle manière ils devaient se conduire à l'égard de Dieu, savoir : lire et méditer continuellement sa loi, persévérer toujours dans sa crainte et son obéissance. Il régla enfin de quelle manière ils devaient se conduire envers leurs sujets, savoir : ne pas les mépriser par orgueil, ne pas les opprimer, et ne pas s'écarter de la justice <sup>1</sup>. »

Une troisième difficulté que se fait saint Thomas, est celle-ci : Comme la royauté est le meilleur des gouvernements, de même la tyrannie est le pire des gouvernements corrompus. Or, le Seigneur, en instituant un roi, a institué un droit tyrannique. Car il est dit : Tel sera le droit du roi qui régnera sur vous ; il prendra vos fils, etc. <sup>2</sup>. Donc la loi de Moïse n'a pas bien pourvu à l'institution des princes.

Le saint docteur répond : « Ce droit n'était pas dû au roi par institution divine, mais Dieu prédisait plutôt l'usurpation des rois, qui se font un droit inique quand ils dégèrent en tyrannie et dépouillent leurs sujets. Cela se voit par ce qu'il ajoute à la fin : Et vous lui serez esclaves. Ce qui appartient proprement à la tyrannie ; car les tyrans dominent sur les leurs comme sur des esclaves. C'est pourquoi Samuel le disait pour les détourner de demander un roi. En effet, l'Écriture ajoute : Mais le peuple ne voulut point écouter la voix de Samuel.

« Il peut arriver cependant qu'un bon roi, sans tyrannie, prenne les fils, qu'il en fasse des tribuns et des centurions, et qu'il reçoive de ses sujets beaucoup de choses pour procurer le bien commun <sup>3</sup>. »

Dans les temps modernes on s'est beaucoup disputé sur l'origine du pouvoir politique, les uns soutenant qu'il vient du peuple, les autres qu'il vient de Dieu. Les docteurs du moyen âge ne se disputaient point là-dessus ; ils réunissaient ce que maintenant l'on divise ; ils enseignaient unanimement que le pouvoir politique et législatif vient de Dieu par le peuple <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Q. 105, art. 1, ad 2. — <sup>2</sup> 1 Reg., 8. — <sup>3</sup> Q. 105, art. 1, ad 5. — <sup>4</sup> Suarez, *De Legib.*, l. 3, c. 2.

Examinant cette question, *si la raison de chacun peut faire une loi*, saint Thomas conclut en ces termes : Comme la loi ordonne l'homme pour le bien commun, ce n'est pas la raison de chaque individu qui peut faire la loi, mais la raison de la multitude, ou celle du prince qui tient la place de la multitude. » Et voici comment il prouve sa conclusion : « Proprement, premièrement et principalement, la loi regarde l'ordre pour le bien commun. Or, d'ordonner quelque chose pour le bien commun, c'est ou de toute la multitude, ou de quelqu'un qui tient la place de toute la multitude. Faire donc une loi, appartient ou à toute la multitude, ou à la personne publique qui a soin de toute la multitude, parce que, dans toutes les autres choses, il appartient à celui-là d'ordonner pour la fin à qui la fin est propre <sup>1</sup>. »

Ailleurs le saint docteur observe que, dans une multitude libre, le prince n'a pouvoir de faire une loi qu'autant qu'il représente la personne de la multitude <sup>2</sup>.

Parmi les auteurs modernes, il y en a plus d'un qui traite de sédition toute opposition au gouvernement du prince, et cela sans jamais définir ce que par là il faut entendre. Les docteurs du moyen âge avaient et donnaient à cet égard des idées plus nettes. Saint Thomas, examinant si la sédition est toujours un péché mortel, conclut ainsi : « La sédition étant un combat injuste contre le bien commun de la république, elle est toujours un péché mortel de sa nature <sup>3</sup>. On voit ici une définition exacte de ce qu'il faut entendre par sédition. On le voit encore mieux par l'objection que se fait le saint docteur, et par la réponse qu'il y donne : On loue ceux qui délivrent la multitude d'une puissance tyrannique. Or, cela ne peut guère se faire sans que la multitude se divise d'avec elle-même, une partie voulant garder le tyran, une autre le rejeter. Donc la sédition peut avoir lieu sans péché. » Saint Thomas répond : « Le gouvernement tyrannique n'est pas juste, parce qu'il n'est pas coordonné pour le bien commun, mais pour le bien privé de celui qui gouverne, comme on le voit par Aristote, en son troisième livre des *Choses politiques*, et en son huitième des *Morales*. C'est pourquoi la perturbation de ce gouvernement n'a point le caractère de sédition, à moins peut-être qu'on ne le trouble d'une manière si désordonnée, que la multitude sujette souffre plus de préjudice de la perturbation que du régime du tyran. Le séditieux, c'est plutôt le tyran qui en-

<sup>1</sup> 1<sup>a</sup> 2<sup>a</sup>, q. 90, art. 3. — <sup>2</sup> Principis, qui non habet potestatem condendi legem, nisi in quantum gerit personam multitudinis. *Ibid.*, q. 95, art. 3, ad 3. — <sup>3</sup> Sedition, cum sit contra commune bonum reipublicæ injusta pugna, semper mortale peccatum ex suo genere est. 2<sup>a</sup> 2<sup>a</sup>, q. 42, art. 2.

trient des discordes et des séditions dans le peuple qui lui est soumis, afin de le dominer plus sûrement. Car cela est tyrannique, étant ordonné pour le bien propre de celui qui préside, au détriment de la multitude <sup>1</sup>.

Mais la multitude ne peut-elle pas abuser de son droit de légitime défense ? et à cet abus, quel remède ? — Les modernes n'en savent point. Aussi avons-nous vu une émeute de trois jours dans une certaine ville <sup>2</sup>, briser un trône, expulser une dynastie, et ébranler du contre-coup tous les trônes et toutes les dynasties de l'Europe. Au moyen âge, il y avait entre les rois et les peuples un médiateur et un juge, reconnu de part et d'autre ; c'était l'Église et son chef. La chose paraissait alors toute simple. Les rois et les peuples, étant alors chrétiens, avaient une conscience, même comme rois et comme peuples. Dans le doute, ils consultaient naturellement le directeur suprême des consciences chrétiennes.

Saint Thomas concluait que la puissance séculière est soumise à la spirituelle, comme le corps à l'âme, et qu'en conséquence ce n'est pas une usurpation de jugement lorsque le prélat spirituel s'entremet du temporel, quant aux choses dans lesquelles la puissance temporelle lui est soumise, ou qui lui ont été abandonnées par la puissance temporelle <sup>3</sup>.

Alexandre de Halès enseignait que, quoique dans l'ordre des puissances séculières nul ne fût au-dessus du roi ou de l'empereur, de même que dans l'ordre des puissances spirituelles nul n'est au-dessus du Pape, toutefois, comparées l'une à l'autre, la puissance spirituelle est au-dessus de la corporelle, comme l'esprit au-dessus du corps ; et il appartient à la puissance spirituelle d'instituer la puissance terrestre, afin qu'elle soit, et de la juger si elle n'est pas bonne <sup>4</sup>.

Saint Thomas était fils de Landulfe, comte d'Aquin, seigneur de Lorette et de Belcastro. Landulfe lui-même était fils du fameux Thomas d'Aquin, comte de Somacle et lieutenant général des armées de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, qui lui donna en mariage sa sœur, Françoise de Souabe. Les comtes d'Aquin, issus des princes lombards, étaient alliés aux rois de Sicile et d'Aragon et à la plupart des maisons souveraines de l'Europe. Par son père, saint Thomas était à la fois parent du roi de France, saint Louis, et des derniers empereurs d'Allemagne. Sa mère Théodora, fille du comte de Théate, était de la maison des Caraccioli, issus des princes normands, qui chassèrent d'Italie les Sarrasins et les Grecs, et conquièrent les Deux-Sicules.

<sup>1</sup> 2<sup>a</sup> 2<sup>a</sup>, q. 42, art. 2, ad 3. — <sup>2</sup> A Paris, en 1830. — <sup>3</sup> 2<sup>a</sup> 2<sup>a</sup>, q. 60, art. 6, ad 3. — <sup>4</sup> *Alensis*, pars 3, q. 40, *membr.* 2. — Q. 48, *membr.* 1, art. 3.

Thomas vint au monde vers la fin de l'année 1226. On s'aperçut, dès ses premières années, que Dieu le destinait à quelque chose de grand. Il fut exempt des passions et des défauts ordinaires de l'enfance. L'innocence de ses mœurs, la sérénité de son visage, l'égalité de son caractère, sa modestie, sa douceur, tout enfin annonçait que son âme avait été prévenue des plus abondantes bénédictions du ciel. A peine eut-il atteint l'âge de cinq ans, que son père le mit sous la conduite des religieux du Mont-Cassin, pour lui donner les premiers éléments des sciences et de la religion. Ses maîtres furent étonnés de la rapidité de ses progrès. Ils n'avaient point eu de disciple qui annonçât tant de talents pour l'avenir, et qui montrât de si heureuses dispositions pour la vertu. La demande que le saint enfant faisait le plus souvent à ses maîtres était celle-ci : Qu'est-ce que Dieu ?

Le jeune Thomas n'avait encore que dix ans, lorsque l'abbé du Mont-Cassin conseilla à son père de l'envoyer dans quelque université. Le comte d'Aquin, avant que d'éloigner son fils, lui fit passer quelques mois auprès de sa mère dans le château de Lorette, lieu que la dévotion à la sainte Vierge a rendu si fameux depuis la fin du treizième siècle. Thomas fixa sur lui l'admiration de toute sa famille. On était frappé de voir en lui tant de modestie, de piété et de recueillement. Les plus nombreuses compagnies ne pouvaient le distraire, et il était toujours aussi occupé de Dieu que dans le monastère du Mont-Cassin. Il parlait peu, et ne disait jamais rien qui ne fût très à propos. Tout son temps se trouvait partagé entre la prière, l'étude ou quelques autres exercices aussi sérieux qu'utiles. Son plus grand plaisir était de plaider la cause des pauvres auprès de ses parents, dont il obtenait de quoi faire d'abondantes aumônes. Sa charité féconde en ressources trouvait toujours le moyen de procurer des soulagemens aux malheureux. Il lui arriva plus d'une fois de retrancher de sa nourriture pour assister ceux qu'il savait dans le besoin. Son père, en ayant été informé, lui permit de faire telles aumônes qu'il voudrait. Le saint agit conséquemment à cette permission pendant le peu de temps qu'il resta au château de Lorette.

La comtesse, que tant de bonnes qualités avaient singulièrement attachée à son fils, proposa de lui faire continuer ses études dans la maison paternelle. Elle apportait pour raison que son innocence serait trop exposée dans les écoles publiques. Mais le comte fut d'un autre avis, et rejeta l'éducation particulière, dont les avantages ne lui parurent point contre-balancer ceux que l'émulation procure aux jeunes gens ; il se détermina donc à envoyer son fils à Naples, où

L'empereur Frédéric II avait fondé une université en 1224. Ce prince avait en même temps défendu d'étudier ailleurs, et cela pour faire tomber l'université de Bologne, ville contre laquelle il était alors irrité. Il arriva de là qu'une multitude innombrable d'étudiants se rendirent à Naples ; mais le désordre et la corruption les y suivirent, et l'on pouvait dire alors des écoles de cette ville ce que saint Augustin disait de celles de Carthage <sup>1</sup>.

Thomas ne fut pas longtemps à s'apercevoir que sa vertu avait beaucoup à craindre du séjour de Naples, et il regretta plus d'une fois le monastère du Mont-Cassin. Mais comme il n'était point en son pouvoir de retourner dans cette chère solitude, il se revêtit des armes de la foi, et sut garder son cœur avec tant de vigilance, qu'il ne fut point infecté par le poison du vice. Il imita le jeune Daniel et Tobie, qui demeurèrent fidèles au Seigneur au milieu des désordres de Babylone et de Ninive. Il fit un pacte avec ses yeux, pour ne les laisser jamais reposer sur rien de dangereux ou de profane. Il évitait avec le plus grand soin la société de toutes les personnes dont la vertu était suspecte, et, pendant que ses condisciples couraient aux divertissements du monde, il se retirait dans quelque église pour s'y entretenir avec Dieu, ou dans son cabinet pour y vaquer à l'étude. Il apprit la rhétorique sous le célèbre Pierre Martin. Quant à son cours de philosophie, il le fit sous Pierre d'Hibernie, l'un des plus savants hommes de son siècle. Ses progrès furent si rapides, qu'il était en état de répéter les leçons publiques avec encore plus de clarté et de précision que les maîtres ne les avaient expliquées ; mais son application à l'étude ne l'empêchait pas de travailler à son avancement spirituel. Il se perfectionnait chaque jour dans la science des saints, par l'exercice de l'oraison, et par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, que son humilité lui faisait cacher aux yeux des hommes. Il se privait souvent du nécessaire pour assister les pauvres, et les aumônes qu'il leur distribuait avaient d'autant plus de mérite, que Dieu seul en était le témoin. Enfin il se conformait à cette maxime de l'Évangile : Que votre main gauche ne sache pas ce que fait votre main droite.

Les disciples de saint Dominique, mort depuis vingt-deux ans, faisaient alors l'ornement de l'Église par l'éminente sainteté de leur vie. Thomas eut quelques entretiens avec l'un d'entre eux, homme tout rempli de l'esprit de Dieu. Les instructions qu'il en reçut augmentèrent en lui le mépris qu'il avait déjà conçu pour toutes les choses du monde. Sa ferveur prenait tous les jours de nouveaux ac-

<sup>1</sup> *Confess.*, l. 5, c. 8.

croisements, et l'amour divin s'allumait de plus en plus dans le fond de son cœur. Cette flamme sacrée agissait en lui avec tant de vivacité, qu'étant un jour en prières son visage parut tout rayonnant de lumière. Enfin, dégoûté du siècle plus que jamais, il résolut de suivre le désir ardent qu'il avait d'entrer dans l'ordre de Saint-Dominique. Le comte, son père, en ayant été informé, employa les promesses et les menaces pour empêcher l'exécution de ce dessein ; mais tout fut inutile. Le jeune Thomas, qui savait que la voix de la chair et du sang ne doit point être écoutée lorsque celle de Dieu se fait entendre, persista dans sa première résolution, et prit l'habit chez les Dominicains de Naples, en 1243. Il avait alors dix-sept ans.

La comtesse, sa mère, n'eut pas plutôt appris ce qui venait de se passer, qu'elle courut à Naples, déterminée à tout entreprendre pour faire rentrer son fils dans le monde. A la première nouvelle que Thomas reçut du motif de son voyage, il pria ses supérieurs de lui épargner les combats qu'il aurait à soutenir, en l'éloignant de Naples. On eut égard à sa demande, et on l'envoya à Rome dans le couvent de Sainte-Sabine. On le fit ensuite partir de cette ville pour l'envoyer à Paris ; mais il ne put y arriver par les raisons qui suivent.

On avait mandé sa marche à deux de ses frères, Landulfe et Raynald, qui servaient en Toscane dans l'armée de Frédéric II. Ils firent garder les chemins avec tant de vigilance, que Thomas fut pris auprès d'Aqua-Pendente, petite ville non loin de Sienne, et remis entre leurs mains. Ils voulurent l'engager à quitter l'habit qu'il portait ; mais le jeune novice déclara constamment que rien ne serait capable de l'y déterminer. On le conduisit donc en habit de religieux au château de Rocca-Sicca, appartenant à sa famille ; sa mère fut enchantée de l'avoir auprès d'elle, se flattant qu'on pourrait peu à peu le porter à choisir un autre état. Elle essaya de lui persuader qu'il n'était pas dans l'ordre de la Providence, sous prétexte qu'il avait disposé de sa liberté sans le consentement de ses parents ; elle ajouta encore beaucoup d'autres raisons, auxquelles les prières, les larmes et les caresses donnèrent une nouvelle force. On sait combien la nature est éloquente dans de semblables circonstances. Thomas fut sensible à la douleur de sa mère ; mais sa sensibilité se renferma dans les bornes du devoir. Il lui répondit avec une fermeté modeste et respectueuse, qu'il avait tout pesé ; que sa vocation venait certainement de Dieu, et qu'il était résolu d'y correspondre, quelque chose qu'il dût lui en coûter. La comtesse, outrée de colère, accabla son fils de reproches sanglants, ordonna qu'il fût étroitement enfermé, et ne permit qu'à ses deux sœurs de le voir et de lui parler.

Qu'on se figure les assauts que Thomas eut à soutenir de la part de ses sœurs. Elles attaquèrent sa constance par tout ce que la tendresse a de plus insinuant; elles lui peignirent surtout la douleur d'une mère désolée, que rien ne pouvait consoler. Le saint, toujours inébranlable, ne répondit que par des discours touchants sur le mépris du monde et l'amour de la vertu. Il parlait sur ces matières avec tant d'énergie, qu'à la fin ses sœurs en furent vivement touchées; il eut même la consolation de les voir entrer dans ses sentiments, et embrasser avec zèle le parti de la piété. La conversion de deux personnes que la grâce venait d'unir à lui par des liens plus forts que ceux du sang ne contribuait pas peu à lui adoucir les rigueurs de sa captivité. Il employait la plus grande partie de son temps à la prière et à la méditation; le reste, il le donnait à la lecture de quelques livres que les religieux de Saint-Dominique lui avaient fait remettre par le moyen de ses sœurs. Ces livres étaient une Bible, la Dialectique d'Aristote, et les ouvrages de Pierre Lombard, dit le Maître des sentences.

Cependant Landulfe et Raynald revinrent de l'armée. En arrivant, ils trouvèrent leur mère dans la désolation, et Thomas aussi ferme qu'auparavant. Cette circonstance, à laquelle ils ne s'attendaient peut-être pas, leur fit imaginer, pour réduire leur frère, des moyens que l'humanité réprouvait, ainsi que la religion. Le premier coup qu'ils lui portèrent, fut de le renfermer dans la tour du château. Ils mirent en pièces son habit de religieux, le chargèrent d'opprobres, et lui firent souffrir mille indignités. Rien n'étant capable d'ébranler le saint, ils s'avisèrent d'un artifice dont le démon seul put leur inspirer la pensée : ils introduisirent dans sa chambre une des plus belles courtisanes du pays, et lui promirent une grande récompense si elle venait à bout de le séduire. Cette malheureuse employa, pour réussir, tout ce qu'une femme de son caractère a de ruse et d'impudence. Thomas, effrayé du danger que court son innocence, ne perd point courage; il se défie de lui-même, et appelle à son secours le Dieu de toute pureté; il s'arme ensuite d'un tison allumé, poursuit celle qui voulait le corrompre, et la chasse de sa chambre. Après cette victoire, il ressentit une confusion secrète d'avoir été tenté d'une manière si humiliante; puis, s'étant prosterné, il rendit grâces à Dieu du secours qu'il lui avait envoyé; il se consacra de nouveau à son service, et lui demanda, les yeux baignés de larmes, la grâce de ne jamais pécher contre la vertu que le démon avait essayé de lui ravir. Sa prière fut exaucée; non-seulement il vécut depuis dans une chasteté parfaite, mais il n'éprouva pas même la moindre tentation de la chair, comme il le déclara quelque temps avant sa mort à son

confesseur : tant il est vrai qu'une première victoire désarme quelquefois pour toujours l'ennemi du salut.

Il y avait un an ou même deux, selon quelques auteurs, que Thomas était emprisonné dans le château de Rocca-Sicca. Le pape Innocent IV et l'empereur Frédéric II, auxquels on avait rendu compte de la cruelle persécution qu'on lui avait suscitée, s'intéressèrent vivement en sa faveur; ils firent parler pour lui à sa mère et à ses frères, qui, à la fin, prirent des sentiments plus humains à son égard. La comtesse même ne parut pas éloignée de vouloir favoriser secrètement l'évasion de son fils. Les Dominicains de Naples, qui furent instruits de ces dispositions, envoyèrent quelques religieux déguisés au château de Rocca-Sicca. Ceux-ci s'étant rendus à l'heure marquée au bas de la tour, reçurent dans leurs bras le saint, qu'une de ses sœurs faisait descendre par le moyen d'un panier, et le menèrent avec joie à leur couvent. Thomas fit profession l'année suivante. Le jour où il offrit à Dieu le sacrifice de sa liberté lui parut le plus beau de sa vie; il le passa dans les exercices de la piété la plus tendre et la plus affectueuse. Cependant sa mère et ses frères désapprouvèrent hautement sa profession; ils lui prêtèrent des motifs odieux, et en portèrent leurs plaintes au Saint-Siège. Le Pape manda aussitôt à Rome le jeune profès pour l'examiner sur sa vocation à l'état religieux. Il fut extrêmement satisfait de ses réponses, et pénétré d'admiration pour ses vertus; il approuva le genre de vie qu'il avait embrassé, et lui permit d'y persévérer. Depuis ce temps-là notre saint ne fut plus inquiété par sa famille.

Cependant Jean le Teutonique, général des Dominicains, ayant fait un voyage à Paris, y mena Thomas avec lui. Il le fit ensuite passer à Cologne, où Albert le Grand enseignait la théologie avec beaucoup de réputation. Le bienheureux Albert, car il a été proclamé bienheureux en l'année 1622, par le pape Grégoire XV, et sa fête se célébrait le 15 novembre à Cologne et à Ratisbonne; le bienheureux Albert naquit en 1193. Sa ville natale est Laving en Souabe; et sa famille, celle des comtes de Bollstat. Le surnom de Grand lui a été donné à cause de la grandeur de sa science et de sa renommée; car on rapporte qu'il était de petite taille. Ses parents l'envoyèrent étudier à Padoue. Lui-même nous apprend qu'en sa jeunesse, il a vu à Padoue un puits qui exhalait une vapeur mortelle, et à Venise une figure de roi naturellement peinte sur un marbre. Vers 1222, à l'âge de vingt-huit ou vingt-neuf ans, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique. Avant ou après sa profession, il étudia quelques mois la théo-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godeseard, 7 mars.



logie, soit à Paris, soit à Bologne, ou à Cologne. Il devint bientôt professeur dans le couvent de cette dernière ville. En 1245, il vint remplir la même fonction à Paris.

Retourné à Cologne l'année 1249, après avoir reçu le grade de docteur, on dit que, le 6 janvier, il offrit à l'empereur Guillaume de Hollande un banquet magnifique, où tout à coup l'hiver s'orna de fleurs, porta des fruits et finit par reprendre ses rigueurs accoutumées. Les auteurs du treizième siècle n'ont pas eu connaissance de ce prodige : c'est un chroniqueur du quatorzième, Jean de Béka, qui le raconte, en ajoutant qu'Albert accompagna le prince jusqu'à Utrecht, et obtint de lui d'insignes bienfaits pour les Dominicains de cette ville. On dit encore qu'il parvint à fabriquer une tête parlante. Ce qui est plus certain que ces prodiges particuliers de physique et d'industrie, c'est sa science merveilleuse, dont nous avons déjà vu des preuves, et sa piété qui égalait sa science.

En 1254, ses confrères l'élurent, à Worms, provincial d'Allemagne. Dans les couvents qu'il visitait en cette qualité, son occupation la plus chère était de copier des livres. En allant d'une ville à l'autre, il voyageait à pied, demandant l'aumône. Le Pape l'envoya en Pologne pour y abolir des coutumes barbares, celles de tuer les enfants difformes et les vieillards invalides. En 1255, appelé à Rome par Alexandre IV, il soutint la cause des religieux mendiants contre les docteurs séculiers de l'université de Paris. Le même Pontife l'ayant fait maître du sacré palais, il y expliqua l'Évangile selon saint Jean, et les épîtres canoniques. Au chapitre général de son ordre, tenu à Valenciennes, ses confrères le chargèrent, avec saint Thomas d'Aquin, saint Pierre de Tarantaise et deux autres Dominicains, de rédiger un nouveau règlement des études. Après avoir refusé plusieurs dignités que lui offrit le chef de l'Église, il accepta, en 1260, l'évêché de Ratisbonne. Mais l'administration d'un diocèse enlevait trop de temps aux études qu'il chérissait et dont il s'était fait un besoin : dès la troisième année de son épiscopat, il l'abdiqua, rentra dans son couvent de Cologne, et reprit ses travaux de professeur et d'écrivain.

On ne sait pas bien en quelles années, après 1263, il a pu ouvrir des cours publics à Hildesheim, à Strasbourg ou en d'autres lieux. Il prêcha en Allemagne et en Bohême la croisade de 1270. On peut douter qu'il ait siégé au concile de Lyon en 1274 ; il y venait, dit-on, défendre la cause de Rodolphe de Habsbourg ; mais les actes de cette assemblée ne font aucune mention de lui. Les biographes racontent aussi que cinq ou trois ans avant sa mort, il perdit subitement la mémoire au milieu d'une leçon qu'il débitait ; la sainte

Vierge, pour laquelle il avait une tendre dévotion, lui accordait cette faveur, afin qu'oubliant toutes les théories philosophiques, il pût se livrer uniquement aux vérités et aux affections religieuses. Il mourut à Cologne le 5 novembre 1280 <sup>1</sup>.

Tel était le bienheureux Albert le Grand, dont saint Thomas vint suivre les leçons. Tout le temps que les devoirs de la religion lui laissaient libre, le disciple le consacrait à l'étude. L'envie de s'attirer des applaudissements des hommes n'entraîna pour rien dans le désir qu'il avait d'apprendre ; il ne se proposait que la gloire de Dieu et l'intérêt de la religion. Il fit bientôt des progrès extraordinaires, mais il les cachait par humilité. On l'appelait par dérision le Bœuf muet ou le grand Bœuf de Sicile. Il arriva même une fois qu'un de ses condisciples lui offrit de lui expliquer la leçon, afin de lui en faciliter l'intelligence. Thomas accepta l'offre avec une vive reconnaissance, quoiqu'il fût déjà en état de servir de maître aux autres. Une telle humilité avait d'autant plus de mérite devant Dieu, que les étudiants sont plus portés à faire briller leurs talents et leur supériorité ; mais Dieu, qui se plaît à glorifier ses serviteurs à proportion de l'éloignement qu'ils ont pour l'estime et les louanges, permit que l'on reconnût dans le saint une grande beauté de génie, une pénétration d'esprit singulière et un profond savoir, joints au jugement le plus solide. En effet, Albert l'ayant interrogé sur des matières fort obscures, il répondit avec tant de justesse et de netteté, que tous les auditeurs en furent ravis d'admiration. Albert lui-même s'écria transporté de joie : Nous appelons Thomas le Bœuf muet, mais il mugira un jour si haut par sa doctrine, qu'il sera entendu de tout l'univers. Un éloge aussi flatteur n'excita dans le saint aucun mouvement de vanité. On ne vit point de changement dans sa conduite, parce qu'il n'y en eut point dans son intérieur : c'était toujours même modestie, même simplicité, même recueillement, même amour pour la retraite, le silence, la prière. Pénétré sans cesse de la grandeur de Dieu et de la bassesse de son néant, il était dans la plus parfaite indifférence par rapport au mépris et aux louanges. Ce fut dans la première année de ses études sous Albert le Grand qu'il écrivit ses Commentaires sur la morale d'Aristote.

Le chapitre général des Dominicains, tenu à Cologne en 1245, ayant arrêté qu'Albert irait enseigner la théologie dans le collège Saint-Jacques, à Paris, notre saint eut ordre de le suivre pour continuer ses études. Il y parut avec le plus grand éclat ; mais son application à la théologie ne porta point la sécheresse dans son cœur,

<sup>1</sup> *Hist. littér. de France*, t. 19.

comme cela n'est que trop ordinaire à ceux qui n'étudient que pour devenir savants. Il avait trouvé le moyen de rendre sa prière continue, en marchant sans cesse en la présence de Dieu et en s'unissant à lui par de fréquentes aspirations. Dans l'éclaircissement des questions épineuses, il comptait moins sur son travail que sur la bonté divine, qu'il sollicitait avec une nouvelle ferveur. Il se trouva très-bien de cette méthode ; aussi avait-il coutume de dire qu'il avait moins appris dans les livres que devant son crucifix et au pied des autels.

La joie intérieure de son âme se manifestait par la sérénité de son visage, par sa douceur et son affabilité dans la conversation. Son obéissance était égale à son humilité. L'on en cite ce trait. Un jour qu'il lisait au réfectoire, le correcteur de table lui dit par méprise de prononcer une syllabe autrement qu'il n'avait fait. Quoiqu'il l'eût bien prononcée, il se reprit aussitôt ; et lorsque les frères lui dirent après le repas qu'il n'aurait pas dû se reprendre, puisqu'il ne s'était point trompé, il leur répondit : « Il nous importe bien peu de prononcer un mot de telle ou telle manière ; mais il importe toujours à un religieux de pratiquer l'obéissance et l'humilité. » Il était si mortifié et tellement maître de ses sens, qu'il prenait ses repas sans faire la moindre attention à l'espèce ou à la qualité des mets qu'on lui servait, et souvent il lui arrivait de se lever de table sans savoir ce qu'il avait mangé.

Il fut nommé en 1248, par le chapitre général de son ordre, pour professer à Cologne avec Albert le Grand. Dès ses premières leçons, il égala la haute réputation de son ancien maître, quoiqu'il ne fût que dans la vingt-deuxième année de son âge. Ce fut alors qu'il publia ses Commentaires sur la morale et les ouvrages philosophiques d'Aristote. Lorsqu'il vit arriver le temps où il devait recevoir les saints ordres, il s'y prépara par un redoublement de ferveur dans la prière, dans les veilles et les autres exercices de piété. Il avait une dévotion extraordinaire pour l'auguste sacrement de l'eucharistie. Il passait plusieurs heures du jour et une bonne partie de la nuit au pied du sanctuaire, où il produisait les actes de l'adoration la plus profonde, et se livrait aux transports de l'amour le plus tendre, à la vue de l'immense charité de Jésus-Christ. Quand il eut été ordonné prêtre, il offrit le divin sacrifice avec une dévotion vraiment angélique. Il arrosait souvent l'autel de ses larmes, et y paraissait comme ravi hors de lui-même. On remarquait dans ses yeux et sur son visage un feu qui montrait extérieurement celui dont son cœur était embrasé. L'accroissement de sa ferveur était si sensible après la réception du corps et du sang de Jésus-Christ, que les fidèles qui se

trouvaient alors dans l'église en étaient singulièrement attendris. Sa messe finie, il en servait ou en entendait ordinairement une autre en actions de grâces.

Notre saint, ayant été chargé d'annoncer la parole de Dieu, le fit avec une onction admirable. Partout on l'écoutait comme un ange descendu du ciel ; aussi ses sermons étaient-ils suivis d'un grand nombre de conversions. Cologne, Paris, Rome et quelques autres villes d'Italie furent les principaux théâtres de son zèle. Les Juifs mêmes suivirent quelquefois l'exemple des Chrétiens, parce qu'ils n'étaient pas moins frappés de l'éclat de ses vertus que persuadés par la force de ses raisonnements. Le vif intérêt qu'il prenait au salut de ses proches lui inspira un ardent désir de les voir marcher dans les voies de la justice ; il travailla donc à leur conversion, et il vint à bout de les porter à la pratique de la plus sublime vertu. Sa sœur aînée se consacra à Dieu dans le monastère de Sainte-Marie de Capoue, dont elle mourut abbesse. Théodora, sa seconde sœur, qui épousa le comte de Marsico, passa le reste de sa vie d'une manière très-exemplaire, et s'endormit du sommeil des justes. La comtesse, sa mère, expia par toutes sortes de bonnes œuvres les fautes que lui avait fait commettre une tendresse trop naturelle, et termina aussi saintement sa carrière. Quant à ses deux frères, Landulfe et Raynald, ils eurent également le bonheur de mourir en véritables Chrétiens. Ils satisfirent à la justice divine par la patience avec laquelle ils souffrirent les persécutions que leur suscita Frédéric II, qui, pour se venger de ce qu'ils avaient quitté son service, rasa la ville d'Aquin.

Thomas fut envoyé à Paris en 1252, pour y enseigner la théologie. La réputation qu'il s'était déjà faite par la vivacité de son esprit et la solidité de son jugement attira dans sa classe une multitude innombrable d'auditeurs. Les professeurs ne dictaient point alors de cahiers ; ils préparaient leurs leçons avec soin, et les prononçaient de suite, comme des harangues. Les écoliers en retenaient ce qu'ils pouvaient, et souvent faisaient, en leur particulier, de courtes notes pour graver dans leur mémoire ce qu'il y avait de plus essentiel. Cette manière d'enseigner est encore en usage dans quelques écoles. On n'accordait alors les degrés académiques qu'à ceux qui enseignaient. Il fallait, pour être reçu maître ès arts, avoir étudié au moins six ans, et en avoir vingt-un accomplis. Quant à la théologie, on ne pouvait l'enseigner que lorsqu'on l'avait étudiée huit ans, et qu'on en avait trente-cinq. L'université de Paris dispensa saint Thomas de la règle générale, à cause de son rare mérite, et lui permit de professer la théologie à vingt-cinq ans. Celui qui était nommé bachelier expliquait pendant un an le Maître des sentences dans la

classe d'un docteur ; et, sur l'attestation de ce docteur, il subissait des examens publics et rigoureux, puis était admis au grade de licencié, qui lui donnait droit d'enseigner comme docteur. Il employait une seconde année à expliquer le Maître des sentences ; après quoi il recevait du chancelier de l'université le grade de docteur, et dès lors il avait une école, avec un bachelier qui enseignait sous lui.

Saint Thomas reçut donc le degré de docteur le 23 octobre 1257 ; mais il fallut, pour l'y déterminer, que ses supérieurs s'expliquassent par des ordres. Il avait alors trente-un ans. Les professeurs de l'université s'étant trouvés partagés l'année suivante, au sujet des accidents eucharistiques, ils résolurent de le consulter et de s'en tenir à sa décision. C'était une distinction bien flatteuse pour un jeune docteur ; mais le saint, dont l'humilité égalait la science, ne se prévalut point de cette marque d'estime ; il mit en Dieu toute sa confiance, puis il eut recours au jeûne et à la prière, pour obtenir du ciel les lumières dont il avait besoin. S'étant ainsi préparé à l'examen de la question proposée, il la traita dans un ouvrage que nous avons encore, et cela avec une telle supériorité, que tout le monde fut de son sentiment.

Les savants n'étaient pas les seuls à rendre justice au rare mérite de Thomas. Saint Louis, roi de France, avait une entière confiance en ses lumières, et lui demandait son avis sur les plus importantes affaires de l'État. Il l'invitait souvent à manger à sa table, honneur que le saint acceptait le plus rarement qu'il lui était possible, par un principe d'humilité. Quand toutefois il était obligé de l'accepter, il paraissait à la cour aussi modeste et aussi recueilli que dans son couvent. Étant un jour à la table du roi, il lui arriva, dit-on, la distraction que voici. Il travaillait alors à réfuter l'hérésie des Bulgares ou nouveaux manichéens, laquelle, depuis quelques années, s'était renouvelée en Italie. Comme il avait la tête pleine de sa matière, et l'esprit fortement occupé des profondes méditations qu'il avait faites, il s'écria tout à coup : Voilà qui est décisif contre les manichéens ! Son prieur, qui l'avait accompagné, lui ayant dit de penser au lieu où il était, il se mit en devoir de réparer sa faute en demandant pardon au roi ; mais ce bon prince, loin de marquer aucun mécontentement, ordonna à un de ses secrétaires d'écrire le raisonnement que le saint venait de faire, de peur qu'il ne s'échappât de sa mémoire.

Thomas assista, l'an 1259, au trente-sixième chapitre général de son ordre, qui se tint à Valenciennes. Il y fut chargé, conjointement avec Albert le Grand et trois autres docteurs, de faire quelques règlements pour les études. De retour à Paris, il y continua ses leçons de théologie, et acheva d'y gagner les cœurs par son affabilité et sa

modestie. Malgré son zèle à défendre la vérité connue, il se possédait toujours dans le feu de la dispute, et ne se servait jamais d'expressions dures et injurieuses. Ce fut par sa douceur, encore plus que par la force invincible de ses raisons, qu'il détermina un jeune docteur à rétracter publiquement une opinion qu'il avait avancée dans ses thèses.

Le pape Urbain IV, qui connaissait tout le mérite de notre saint, l'appela à Rome en 1261. Thomas y fut chargé par son général de professer la théologie, emploi dont il s'acquitta avec sa capacité ordinaire. Le souverain Pontife voulut l'élever plusieurs fois aux dignités ecclésiastiques ; mais le saint les refusa toutes et préféra l'état de simple religieux à des places que l'ambition rechercherait moins, si elle était capable de réfléchir sur les dangers qui les environnent. Tout ce qu'Urbain put obtenir de lui, fut qu'il ne s'éloignerait point de sa personne. Ceci lui procura l'occasion d'annoncer la parole de Dieu dans toutes les villes où le Pape avait coutume de résider, comme à Rome, à Viterbe, à Orviette, à Fondi et à Pérouse. Il parut aussi depuis avec éclat dans les villes de Bologne et de Naples, donnant partout les preuves les plus sensibles de ses talents pour la prédication et pour l'enseignement. Prêchant à Rome un jour de Vendredi Saint, il parla d'une manière si touchante de l'amour de Jésus-Christ pour les hommes, et de l'ingratitude de ceux-ci envers le Rédempteur, qu'il fit couler les larmes de tout son auditoire ; les soupirs et les gémissements de l'assemblée l'obligèrent même de s'arrêter plusieurs fois. Le sermon qu'il fit le jour de Pâques suivant, sur la gloire de Jésus-Christ et sur le bonheur de ceux qui ressuscitent avec lui par la grâce, produisit encore de merveilleux effets. Guillaume de Tocco, un de ses biographes, ajoute que, comme le saint sortait de l'église de Saint-Pierre, après son sermon, une femme se trouva tout d'un coup guérie d'une perte de sang en touchant les bords de son habit.

Mais la conversion de deux rabbins distingués parmi les Juifs fut un prodige encore plus grand. Le saint, qui les avait rencontrés par hasard à la maison de campagne d'un cardinal, entra en dispute avec eux, leur prouva solidement que le Messie était venu ; que ce Messie était Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, et qu'il fallait par conséquent se soumettre à l'Évangile. On convint de part et d'autre qu'on reprendrait la conférence le lendemain. Thomas passa la nuit au pied des autels, et conjura celui qui seul peut convertir les cœurs d'achever l'ouvrage qu'il avait commencé. La prière fut exaucée. En effet, les deux rabbins le vinrent trouver le lendemain, non pour recommencer la dispute, mais pour embrasser la religion

chrétienne. Leur exemple fut suivi par plusieurs autres Juifs.

Les Dominicains ayant tenu leur quatrième chapitre général à Londres, en 1263, notre saint y assista. Il demanda quelque temps après la permission de ne plus enseigner, ce qui lui fut accordé. Il rentra par là dans l'état de simple religieux, comme son humilité le lui faisait désirer ardemment. Cependant le pape Clément IV, qui l'estimait autant que son prédécesseur, lui offrit, en 1265, l'archevêché de Naples ; mais il refusa constamment, ainsi que toutes les autres dignités ecclésiastiques auxquelles le même Pape voulut l'élever. Thomas, étant à Bologne, y composa la première partie de sa *Somme théologique*. Il passa de Bologne à Naples. Ce fut dans cette dernière ville qu'arriva ce qui est rapporté de lui par Tocco et par quelques autres écrivains. Un jour qu'il pria avec ferveur devant son crucifix, il entra dans une douce extase, et fut élevé de terre à la hauteur de plusieurs coudées. Dominique de Caserte, qui le vit en cet état, fut bien moins frappé du ravissement qu'on savait lui être assez ordinaire que de la voix miraculeuse qui sortit de la bouche du crucifix, pour lui faire entendre ces paroles : Vous avez bien écrit de moi, Thomas ; quelle récompense demandez-vous ? A quoi le saint répondit : Nulle autre que vous, Seigneur !

Saint Thomas d'Aquin a été surnommé l'Ange de l'école. Il avait un ami intime, qui était également un saint, un docteur et un religieux, mais non du même ordre. Nous voulons parler de saint Bonaventure, la gloire et l'ornement de l'ordre de Saint-François. Il a été surnommé le Docteur séraphique, à cause de sa dévotion extraordinaire, de son ardente charité et de la connaissance profonde qu'il avait des sciences ecclésiastiques. Il naquit en 1221, à Bagnarea en Toscane. Son père et sa mère, tous deux recommandables par leur piété, se nommaient, l'un Jean de Fidenza, et l'autre Marie Ritelli. Il reçut au baptême le nom de Jean ; mais il prit ensuite celui de Bonaventure, à l'occasion de ce que nous allons dire.

A l'âge de quatre ans, il fut attaqué d'une maladie si dangereuse, que les médecins désespérèrent de sa vie. Sa mère demanda sa guérison par des prières ferventes, puis alla se jeter aux pieds de saint François d'Assise, le conjurant avec larmes d'intercéder auprès de Dieu pour un enfant qui lui était si cher. Le saint, touché de compassion, se mit en prières, et le malade se trouva si parfaitement guéri, qu'il n'éprouva aucune incommodité jusqu'au temps où il plut au Seigneur de l'appeler à lui. L'ayant vu lorsqu'il était près de finir sa course mortelle, il lui prédit toutes les grâces dont la miséricorde

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 7 mars.

divine le comblerait, et s'écria tout à coup dans un ravissement prophétique : *O buona ventura!* paroles italiennes qui signifient : *O la bonne rencontre!* De là vient le nom de *Bonaventure* qui fut donné à notre saint. Sa mère, pleine de reconnaissance, le consacra au Seigneur par un vœu, et prit un grand soin de lui inspirer, dès ses premières années, de vifs sentiments de piété. Elle l'accoutuma aussi de bonne heure à la pratique du renoncement, de l'humilité et de l'obéissance. Son fils répondait à toutes ses vues; il parut enflammé d'amour pour Dieu, aussitôt qu'il fut capable de le connaître. Les progrès qu'il fit dans ses études étonnèrent ses maîtres; mais ceux qu'il fit dans la science des saints furent encore plus extraordinaires. Son plus grand plaisir était d'apprendre par combien de titres il appartenait à Dieu, et de chercher tous les moyens de ne plus vivre que pour lui.

Lorsqu'il eut atteint sa vingt-deuxième année, il entra dans l'ordre de saint François, et reçut l'habit des mains d'Haymon, alors général. Haymon, Anglais de naissance, avait enseigné la théologie à Paris. Grégoire l'envoya en qualité de nonce à Constantinople, et le chargea de la révision du bréviaire et des rubriques de l'Église romaine. Saint Bonaventure nous apprend lui-même, dans son prologue de la Vie de saint François, qu'il entra dans cet ordre et qu'il y fit ses vœux en reconnaissance de ce que saint François lui avait conservé la vie par ses prières, et dans la résolution de servir Dieu avec toute la ferveur dont il serait capable.

Peu de temps après on l'envoya à Paris, pour qu'il y achevât ses études sous le célèbre Alexandre de Halès, surnommé le Docteur irréfragable. La mort lui ayant enlevé ce maître en 1245, il suivit les leçons de Jean de la Rochelle, son successeur. Il joignait à beaucoup de pénétration un jugement exquis; ce qui faisait que, dans les matières les plus subtiles, il ne s'attachait qu'à ce qu'il y avait de nécessaire, ou au moins d'utile, pour dégager la vérité des sophismes sous lesquels des adversaires pointilleux tâchaient de l'opprimer. Il se rendit très-habile dans la connaissance de la philosophie scholastique et dans les parties les plus sublimes de la théologie; mais il rapportait toutes ses études à la gloire de Dieu et à la sanctification de son âme, et il avait soin de se prémunir contre la dissipation et une vaine curiosité; par là il sut conserver en lui l'esprit de recueillement et de prière. Jamais il ne détournait son attention de Dieu; il invoquait les lumières de l'Esprit-Saint au commencement de chacune de ses actions; il nourrissait sa ferveur par de fréquentes aspirations qui rendaient sa prière continuelle. Le souvenir des plaies de Jésus-Christ, qui faisait le sujet ordinaire de ses méditations, l'en-



flamait d'amour pour le Sauveur ; il s'imaginait voir son nom dans tout ce qu'il lisait, et souvent ses yeux se remplissaient de larmes.

Saint Thomas d'Aquin étant venu le voir, et lui ayant demandé dans quels livres il avait appris cette science sacrée : Voilà, répondit-il, en lui montrant son crucifix, voilà la source où je puise mes connaissances. J'étudie Jésus, et Jésus crucifié ! Il avait encore des heures marquées pour s'occuper uniquement de la prière, qu'il regardait avec raison comme le principe de la grâce et comme la clef qui ouvre le ciel. Il avait appris de saint Paul qu'il n'y a que l'Esprit-Saint qui puisse nous initier à la connaissance des secrets et des desseins de Dieu, et graver dans nos cœurs l'amour de ses saintes maximes ; que lui seul peut se faire connaître à nous, et qu'il en est de sa lumière comme de celle du soleil, qui se manifeste par elle-même ; que cette lumière éclaire nos âmes, et nous découvre intérieurement nos devoirs. Il savait de plus que le don de la prière n'est communiqué qu'à ceux qui se sont d'abord disposés à recevoir la présence sensible du Saint-Esprit par la componction, ainsi que par la pratique de la pénitence, de l'humilité et du renoncement. Ce fut par ces différentes vertus qu'il se prépara à être admis dans les faveurs ineffables de l'époux céleste.

Sa vie était si pure, ses passions étaient si parfaitement soumises, qu'Alexandre de Halès avait coutume de dire, en parlant de lui, qu'il ne paraissait pas qu'il eût péché en Adam. L'esprit de mortification était le principal moyen qu'il employait pour s'entretenir dans l'innocence ; ses austérités étaient extraordinaires. On remarquait cependant sur son visage une certaine gaieté qui provenait de la paix intérieure dont il jouissait. On l'entendait souvent répéter lui-même cette maxime : La joie spirituelle est la marque la plus certaine de la grâce de Dieu qui habite dans une âme <sup>1</sup>. A la pratique de la mortification il ajoutait celle des plus grandes humiliations. S'il s'agissait de servir les malades, il cherchait toujours à exercer les offices les plus bas et les plus dégoûtants. Il ne craignait point d'exposer sa vie en s'attachant à ceux dont les maladies étaient plus dangereuses et plus capables de rebuter la nature. Son humilité ne lui faisait découvrir en lui que des imperfections et des fautes, et il avait un soin extrême de cacher ce qui aurait dû lui attirer l'estime des hommes. Quand l'éclat de ses vertus le trahissait malgré lui, il embrassait de nouvelles humiliations pour diminuer la haute idée que l'on concevait de lui, ou du moins pour se fortifier contre le poison de la vaine gloire, et pour satisfaire l'amour qu'il avait pour l'abjec-

<sup>1</sup> *Specul. discipl.*, pars 1, c. 3.

tion. A l'en croire, il était le plus indigne des pécheurs, il ne méritait pas de respirer l'air ni de marcher sur la terre.

Souvent son humilité l'empêchait d'approcher de la sainte table, quoiqu'il brûlât du plus ardent désir de s'unir tous les jours au tendre objet de ses affections; mais Dieu fit un miracle pour calmer ses frayeurs et pour récompenser son amour. Voici de quelle manière il est rapporté dans les actes de sa canonisation. « Plusieurs jours s'étaient écoulés sans qu'il osât se présenter à la table sainte; mais pendant qu'il entendait la messe et qu'il méditait sur la passion de Jésus-Christ, le Sauveur, pour couronner son humilité et son amour, mit dans sa bouche, par le ministère d'un ange, une partie de l'hostie consacrée que le prêtre tenait dans ses mains. » Cette faveur l'enivra d'un torrent de délices; depuis ce temps-là il communia plus fréquemment, et chacune de ses communions fut accompagnée des plus douces consolations.

Saint Bonaventure se prépara par le jeûne, la prière et d'autres bonnes œuvres, à recevoir la prêtrise, afin d'obtenir une mesure de grâce proportionnée aux fonctions sublimes qu'il devait exercer. Il n'envisageait le sacerdoce qu'avec crainte et tremblement, et plus il en connaissait l'excellence et la dignité, plus il s'humiliait en considérant qu'il était sur le point d'en être honoré. Toutes les fois qu'il montait à l'autel, on s'apercevait, à ses larmes et à tout son extérieur, des sentiments d'humilité et d'amour avec lesquels il offrait, tenait dans ses mains et recevait dans son âme l'Agneau sans tache. Il fit, pour son action de grâces après la messe, la belle prière qui commence par ces mots : *Transfige, dulcissime Domine*, et dont l'Église recommande la récitation à tous les prêtres qui viennent de célébrer l'auguste sacrifice. Se croyant appelé, en qualité de prêtre, à travailler spécialement au salut du prochain, il ne négligea rien pour répondre parfaitement à sa destination. Il annonça la parole de Dieu avec autant de force que d'onction, et il réussissait merveilleusement à allumer dans les auditeurs le feu sacré qui le brûlait lui-même. Pour se faciliter les moyens de bien remplir cette importante fonction, il écrivit le livre intitulé *Pharetra* ou carquois, qui n'est autre chose qu'un recueil de pensées fort touchantes, tirées des Pères de l'Église.

Vers le même temps, on le chargea d'enseigner dans l'intérieur du couvent. Après la mort de Jean de la Rochelle, on le nomma pour remplir la chaire publique de l'université. Il n'avait que vingt-trois ans, il en fallait vingt-cinq pour exercer cet emploi; mais on crut pouvoir se dispenser de la règle en faveur de Bonaventure. Ses rares talents lui eurent bientôt acquis une admiration universelle. Il continua, comme auparavant, d'étudier aux pieds de son crucifix.

Alexandre IV ayant terminé, en 1256, la dispute qui s'était élevée entre l'université de Paris et les réguliers, on invita saint Thomas et saint Bonaventure à prendre ensemble le bonnet de docteur. Les deux saints, au lieu de se disputer le pas, voulurent se céder la première place l'un à l'autre. Ils ne furent point touchés par des raisons que de prétendus intérêts d'ordre font quelquefois alléguer ; ils ne parurent jaloux que des prérogatives qui sont fondées sur l'humilité. Saint Bonaventure insista si fortement, que saint Thomas fut obligé de consentir à passer le premier, et par là il triompha tout à la fois et de lui-même et de son ami.

Le roi saint Louis avait une estime singulière pour saint Bonaventure. Souvent il le faisait manger à sa table, et le consultait sur les affaires les plus difficiles. Il le pria de composer, pour son usage, un office de la passion de Jésus-Christ. Bonaventure dressa aussi une règle pour sainte Isabelle, sœur du roi, et pour son monastère de Longchamp, habité par des Clarisses mitigées. Son livre du *Gouvernement de l'âme*, ses *Méditations* pour chaque jour de la semaine et la plupart de ses autres petits traités furent encore écrits à la prière de diverses personnes de la cour qui faisaient profession de piété. Il règne dans tous ses ouvrages une onction qui attendrit les cœurs les plus insensibles. Le saint docteur renferme un grand sens en peu de paroles ; chaque mot fait naître les plus beaux sentiments. On ne saurait trop lire ses méditations sur les souffrances de l'Homme-Dieu ; on sentira comme passer en soi les affections brûlantes qu'il éprouvait à la vue d'un mystère qui est le prodige de la miséricorde divine, qui offre un modèle parfait de vertu, et qui est la source de tout bien.

Voici ce que dit le célèbre Gerson des écrits de saint Bonaventure : « De tous les docteurs catholiques, Eustache (car c'est ainsi qu'on peut traduire son nom de Bonaventure) me paraît le plus propre à éclairer l'esprit et à réchauffer le cœur. Son *Breviloquium* et son *Itinéraire* surtout sont écrits avec tant de force, d'art et de concision, qu'il n'y a rien qui leur soit comparable en ce genre <sup>1</sup>. Les ouvrages de saint Bonaventure, dit-il dans un autre endroit, me paraissent les plus propres pour l'instruction des fidèles. Ils sont solides, sûrs, pieux et dévots ; on n'y trouve point de ces subtilités ni de ces vaines questions de scholastique qui avaient beaucoup de cours dans le temps. Il n'y a nulle part une doctrine plus élevée, plus divine et plus capable de conduire à la piété <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Gerson, *De libris quos religiosi legere debent*. — <sup>2</sup> *L. de exam. doctrinarum*.

Ce qui vient d'être dit convient principalement aux traités de piété que saint Bonaventure a composés. Il s'y montre partout pénétré de l'humilité la plus profonde, zélé partisan de la pauvreté, parfaitement détaché des choses de la terre, brûlant d'amour pour Dieu, et rempli d'une tendre dévotion envers Jésus-Christ souffrant. On y voit que la pensée des biens du ciel l'occupait continuellement, et qu'il ne désirait rien tant que de porter les autres à les désirer avec une vive ardeur. « Dieu lui-même, disait-il, les esprits bienheureux et tous les habitants de la cour céleste nous attendent avec impatience, et souhaitent le moment où nous serons associés à leur félicité. Pourrions-nous ne pas désirer de toute notre âme d'être admis dans leur sainte compagnie? Quelle sera notre confusion lorsque nous paraîtrons devant eux, si, dans cette vallée de larmes, nous n'avons pas élevé nos âmes au-dessus des objets visibles, pour être déjà, dans la disposition du cœur, les habitants de cette région fortunée <sup>1</sup> ! » Il fait voir clairement qu'il ne pouvait exprimer les transports de joie qu'il ressentait toutes les fois qu'il pensait à l'union future de son âme avec Dieu dans le séjour de l'immortalité bienheureuse. Sans cesse il se rappelait les ravissements que les saints éprouvaient, et les vifs sentiments de reconnaissance dont ils étaient animés, en considérant, d'un côté, l'état immuable dont ils jouissaient, et, de l'autre, la situation des hommes qui vivaient sur la terre au milieu d'une foule d'ennemis redoutables, et dont plusieurs tombaient chaque jour en enfer. Son cœur était fortement ému quand il pensait à cette multitude innombrable d'anges et de saints, tous distingués les uns des autres par la diversité de leurs couronnes; en sorte cependant que chacun jouit de son bonheur et de celui des autres par un effet de cette charité qui les unit tous ensemble, et qui ne fait de tous que comme une même chose en Dieu. A l'exemple de saint Anselme, il demandait souvent à son cœur, si pauvre, si faible et si rempli de misère sur la terre, comment il pourrait, sans une grâce extraordinaire, soutenir tout le poids de l'éternelle félicité.

Malgré l'attrait que saint Bonaventure avait pour les exercices de la vie intérieure, il ne laissait pas de se produire au dehors, quand la gloire de Dieu l'exigeait; il se prêtait même aux fonctions extérieures pour l'utilité du prochain; mais il les animait et les sanctifiait par l'esprit de prière et par la pratique du recueillement.

Tandis qu'il enseignait la théologie à Paris, il fut élu général de son ordre dans un chapitre qui se tint à Rome en 1256, dans le couvent appelé *Ara-Cœli*. Quoiqu'il n'eût que trente-cinq ans, le pape

<sup>1</sup> *Soliloq., exercit. 4, c. 1 et 2.*

Alexandre IV n'en confirma pas moins son élection. En apprenant cette nouvelle, il fut saisi d'une vive douleur; il se prosterna par terre, les yeux baignés de larmes, pour implorer le secours de Dieu dans la circonstance où il se trouvait, et se mit en route pour aller à Rome. Sa présence était d'autant plus nécessaire en Italie, que l'ordre des Franciscains était alors troublé par des dissensions intestines. Il y avait des frères qui étaient d'une sévérité inflexible pour l'observation de la règle; d'autres demandaient qu'on en adoucit la rigueur par quelques mitigations. Le nouveau général n'eut pas plutôt paru, qu'il rétablit le calme par ses exhortations mêlées de force, de douceur et de charité. Tous les frères se réunirent sous leur supérieur commun, et ne furent plus animés que d'un seul et même esprit.

En revenant à Paris, saint Bonaventure visita tous les couvents de son ordre qui se rencontrèrent sur la route. Il montra partout qu'il n'avait accepté la place de premier supérieur que pour donner plus parfaitement l'exemple de la charité et de l'humilité. Il était fort compatissant, et l'on voyait en tout qu'il se regardait comme le serviteur de ses religieux. La multiplicité de ses occupations ne prenait rien sur ses exercices de piété; il savait si bien ménager son temps, qu'il en trouvait pour chaque chose. Étant à Paris, il y composa plusieurs ouvrages. Souvent il se retirait à Mantes, afin d'être moins distrait. On y voit encore la pierre qui lui servait d'oreiller pendant qu'il reposait. En 1260, il tint un chapitre général à Narbonne, et là, de concert avec les définiteurs, il donna une forme nouvelle aux anciennes constitutions, y ajouta quelques règles qu'il crut nécessaires, et réduisit le tout à douze chapitres. Il consentit aussi à se charger, comme on l'en priait, du soin d'écrire la vie de saint François. De Narbonne, il se rendit au Mont-Alverne, et y assista à la dédicace d'une église. Il voulut converser avec Dieu dans le petit oratoire bâti à l'endroit où le fondateur de son ordre avait reçu les impressions miraculeuses des plaies du Sauveur. Son oraison y fut longue, sublime et accompagnée d'une extase. Ce fut là qu'il écrivit son *Itinéraire de l'âme pour aller à Dieu*, que nous avons déjà appris à connaître.

Lorsque saint Bonaventure fut en Italie, il ramassa tous les mémoires dont il avait besoin pour écrire la vie de saint François; il alla lui-même sur les lieux, interrogea lui-même les personnes qui avaient été témoins des principaux faits qu'il rapporte. En lisant cette vie, on remarque que l'auteur était plein des vertus héroïques qui avaient éclaté dans son bienheureux père. Saint Thomas l'étant venu voir un jour qu'il travaillait à cet ouvrage, il l'aperçut à tra-

vers la porte de sa cellule, entièrement absorbé dans la contemplation. « Retirons-nous, dit-il alors, et laissons un saint écrire la vie d'un saint. »

De Padoue, où il avait assisté à la translation des reliques de saint Antoine, saint Bonaventure alla tenir à Pise le chapitre général de son ordre. Il y exhorta ses religieux, encore plus par ses exemples que par ses paroles, à l'amour du silence et de la retraite. Il y donna des preuves non équivoques de sa tendre dévotion envers la sainte Vierge, et ce n'était pas pour la première fois qu'il manifestait ses sentiments à cet égard. Immédiatement après son élection au généralat, il mit son ordre sous la protection spéciale de la Mère de Dieu. Il se traça un plan d'exercices réglés en son honneur, et composa son *Miroir de la Vierge*, où il s'étend sur les grâces, les vertus et les privilèges dont Marie a été favorisée. Il y joignit plusieurs prières, qui étaient l'expression tendre et respectueuse des sentiments de son cœur. Il fit aussi une paraphrase fort touchante sur le *Salve Regina*. En publiant ainsi les louanges de la Mère, il voulut satisfaire l'amour qu'il portait au Fils, et procurer l'accroissement de sa gloire. Pour étendre les limites du royaume de Jésus-Christ, il envoya, par l'autorité du Pape, des prédicateurs chez plusieurs nations barbares. Ce fut une grande peine pour lui de ne pouvoir les accompagner, et de n'avoir pas la liberté d'exposer sa vie parmi les infidèles.

En 1265, le pape Clément IV nomma saint Bonaventure à l'archevêché d'York, ne doutant pas que son choix ne fût agréable à toute l'Angleterre. Le saint n'en eut pas plutôt été informé, qu'il pria Dieu de le délivrer du grand danger auquel il se croyait exposé ; il alla ensuite se jeter aux pieds du Pape, et vint à bout, par ses instances et ses larmes, de se faire décharger d'un fardeau qu'il se jugeait incapable de porter. L'année suivante, il tint à Paris le chapitre général de son ordre. Ce fut dans celui qui se tint à Assise qu'il régla qu'on réciterait l'*Angelus* tous les matins à six heures, pour honorer le mystère de l'incarnation.

Saint Bonaventure contribua beaucoup à l'élection du successeur du pape Clément IV, qui se fit en 1272. Le choix des cardinaux tomba sur un saint : ce fut Thibaud, archidiacre de Liège, né à Plaisance, et qui était pour lors en Palestine. Il prit le nom de Grégoire X. Saint Bonaventure, craignant que le Pape ne voulût l'élever aux dignités ecclésiastiques, quitta l'Italie et vint à Paris. Il composa dans cette ville son *Hexameron*, ou explication de l'ouvrage des six jours. A peine eut-il achevé cet ouvrage, qu'il reçut un bref de Rome, par lequel il apprenait tout à la fois qu'il avait été fait cardinal et nommé à l'évêché d'Albane. Grégoire ordonnait au saint

d'accepter et de partir pour Rome sans aucun délai. Il fit en même temps partir deux nonces, qui devaient le rencontrer en route et lui remettre les marques de la dignité de cardinal. Les nonces le trouvèrent à quatre lieues de Florence, dans le couvent des Franciscains de Migel. Lorsqu'ils arrivèrent, il était occupé dans la cuisine à un des plus bas ministères de la communauté, à relaver les assiettes; il demanda la permission d'achever. Son ouvrage fini, il prend le chapeau qu'on lui avait apporté, va rejoindre les nonces, qui se promenaient dans le jardin, et leur rend les honneurs dus à leur caractère; après quoi il sortit du couvent pour continuer sa route. Le Pape, qui était à Orviette, le vint trouver à Florence, et voulut faire lui-même la cérémonie de son sacre; il lui ordonna ensuite de se préparer à parler dans le concile général qui avait été convoqué à Lyon pour la réunion des Grecs et des Latins <sup>1</sup>.

Tels étaient les deux saints amis, Thomas d'Aquin et Bonaventure. Un troisième, qui les aimait l'un et l'autre, ainsi que leurs deux ordres, est saint Louis, roi de France. Nous l'avons laissé en Palestine, continuant à émerveiller les Chrétiens et les infidèles, l'Orient et l'Occident, le ciel et la terre, par l'éclat de ses vertus.

En France, on se réjouissait encore de ses premiers succès et de son entrée à Damiette, quand on apprit la nouvelle de sa captivité. L'affliction en fut d'autant plus profonde. Un moine apostat, d'intelligence avec les chefs des infidèles, en profita pour causer à la chrétienté de nouveaux désastres.

Il y avait un Hongrois nommé Jacob, âgé d'environ soixante ans, qui, dans sa jeunesse, quarante ans auparavant, avait excité la croisade d'enfants dont il a été parlé en son lieu. Il était apostat de l'ordre de Cîteaux, et savait plusieurs langues, entre autres le latin, le français et l'allemand. Sur la nouvelle de la prise de saint Louis, il se mit à faire le prophète, disant qu'il avait vu des anges, et que la Vierge même lui avait apparu et lui avait commandé de prêcher la croisade, mais seulement aux bergers et aux gens du petit peuple, parce que Dieu, rejetant l'orgueil de la noblesse, avait réservé aux petits et aux simples la délivrance du roi et de la terre sainte. Il tenait une main toujours fermée, disant qu'il y gardait l'ordre par écrit qu'il avait reçu de la Vierge. Il attira premièrement des bergers et des laboureurs, qui, laissant leurs troupeaux et leurs charrues, le suivaient à grandes troupes, sans se mettre en peine de leur subsistance, dont en effet ils ne manquaient point. Et le peuple disait que les vivres multipliaient entre leurs mains. Jacob leur donnait à tous la croix sur l'épaule, et on les nommait Pastoureux.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 14 juillet.

Mais à ces premiers, qui le suivaient par simplicité, se joignirent des vagabonds, des voleurs, des bannis, des excommuniés, et tous ceux qu'en langage du temps on nommait ribauds; en sorte que bientôt ils composèrent une armée de cent mille hommes, distribuée par troupes sous différents chefs, avec cinq cents enseignes où étaient représentés la croix et un agneau, ainsi que les visions que Jacob prétendait avoir eues. On le nommait le maître de Hongrie, et il avait sous lui deux autres principaux maîtres. Ces prétendus disciples de l'agneau portaient des épées, des poignards, des cognées, des massues, et toutes les armes qu'ils avaient pu ramasser, et quand le maître prêchait, il était environné des mieux armés, prêts à se jeter sur quiconque oserait le contredire; car Jacob et ses subalternes prêchaient de leur autorité, quoique laïques, et disaient quantité d'extravagances, même contre la foi. Ils prétendaient donner la rémission des péchés et faire des mariages à leur gré. Ils déclamaient contre les ecclésiastiques et les religieux, principalement les frères Prêcheurs et les Mineurs, qu'ils traitaient de vagabonds et d'hypocrites. Ils taxaient les Cisterciens d'avarice et d'attachement à leurs terres et à leurs bestiaux; les moines noirs, de gourmandise et d'orgueil. Les chanoines étaient, selon eux, demi-laïques et adonnés à la bonne chère; les évêques et leurs officiaux, occupés à amasser de l'argent et vivant dans toutes sortes de délices. Quant à la cour de Rome, ces imposteurs en disaient des infamies qu'on n'osait répéter. Le peuple, déjà prévenu de haine et de mépris pour le clergé, applaudissait à ces discours.

Les pastoureux commencèrent à paraître après Pâques, l'an 1251, et l'éloignement du pape Innocent IV, qui venait de partir de Lyon pour l'Italie, augmenta leur hardiesse. Ils s'assemblèrent premièrement en Flandre et en Picardie, où les peuples sont plus simples; et ils étaient déjà en très-grand nombre quand ils entrèrent en France. En passant dans les villes et les villages, ils portaient leurs armes hautes pour tenir le peuple en respect, de sorte que les juges mêmes n'osaient s'y opposer. La reine Blanche les toléra pendant quelque temps, dans l'espérance qu'ils pourraient délivrer son fils. Quand ils eurent passé Paris, ils crurent avoir évité tous les périls, se vantant d'être reconnus pour des gens de bien, puisque, dans cette ville, où était la source de toute sagesse, ils n'avaient reçu aucune contradiction; et ils commencèrent à exercer plus librement leurs pillages et leurs violences. Le jour de Saint-Barnabé, 11<sup>m</sup>e de juin, ils arrivèrent à Orléans en grand appareil, et y entrèrent malgré l'évêque et le clergé, mais avec l'agrément du peuple. Jacob ayant fait avertir à cri public qu'il prêcherait, il y vint une multitude



infinie. L'évêque, nommé Guillaume de Bussi, défendit à tout son clergé, sous peine d'excommunication, d'écouter ou de suivre cet imposteur ; car les laïques n'étaient plus touchés de ses ordres ni de ses menaces. Toutefois, quelques écoliers, ne pouvant résister à la curiosité, voulurent entendre ce nouveau prophète ; mais les ecclésiastiques les plus sages s'enfermèrent et se barricadèrent dans leurs maisons.

Jacob ayant commencé à prêcher et à débiter ses extravagances ordinaires, un des écoliers qui l'écoutaient s'approcha hardiment et lui dit : Tu as menti, malheureux hérétique, ennemi de la vérité ; tu trompes les simples ! A peine avait-il parlé, qu'un des pastoureux lui fendit la tête en deux d'un coup de cognée. Aussitôt ils s'élevèrent tous en tumulte contre le clergé, rompirent les portes et les fenêtres de leurs maisons, et brûlèrent les livres les plus précieux ; et, comme le peuple ne s'y opposait point, ils en dépouillèrent, en blessèrent et en tuèrent plusieurs, ou les jetèrent dans la Loire. On en compta jusqu'à vingt-cinq de morts. Ceux qui s'étaient tenus enfermés dans leurs maisons se sauvèrent la nuit. Les pastoureux, voyant la ville en trouble et craignant d'être attaqués, se retirèrent, et l'évêque la mit en interdit, pour ne leur avoir point résisté.

La reine Blanche, étant informée de ces désordres, avoua modestement qu'elle avait été trompée à la simplicité apparente de ces imposteurs ; et, par le conseil des prélats et des seigneurs, elle résolut de les dissiper. On commença par les dénoncer excommuniés ; mais ils arrivèrent à Bourges et y furent reçus par les bourgeois, avant que l'excommunication fût publiée. Ils entrèrent dans les synagogues des Juifs, brûlèrent leurs livres et pillèrent leurs maisons. Mais, après qu'ils furent sortis de la ville, le peuple les suivit en armes ; et comme Jacob prêchait avec son impudence ordinaire, un boucher lui donna un coup de hache sur la tête et le tua. Son corps demeura sans sépulture ; et le bruit s'étant répandu que les pastoureux et leurs fauteurs étaient excommuniés, ils se dispersèrent, et on commença partout à les poursuivre et à les assommer comme des chiens enragés.

Quelques-unes de leurs troupes s'étant présentées pour entrer à Bordeaux, Simon de Montfort, comte de Leicester, qui y commandait pour le roi d'Angleterre, fit fermer les portes et leur demanda de quelle autorité ils agissaient. Ce n'est, répondirent-ils, ni par l'autorité du Pape, ni par celle des évêques, c'est par l'autorité de Dieu tout-puissant et de la Vierge, sa mère. — Retirez-vous au plus tôt, dit le comte, sinon je vous poursuivrai avec toutes mes troupes et les milices du pays. Ils se retirèrent, épouvantés de cette menace, et

leur chef, s'étant dérobé secrètement, fréta un vaisseau pour retourner chez les Sarrasins, d'où il était venu ; mais les mariniers, l'ayant reconnu pour un compagnon du Hongrois, le jetèrent dans la Garonne, pieds et mains liés. Ils trouvèrent dans son bagage beaucoup d'argent, des poudres empoisonnées et des lettres écrites en arabe, par lesquelles il exhortait le sultan à poursuivre son entreprise, et promettait de lui amener un grand peuple.

Un troisième chef de pasteurs passa en Angleterre, où il en rassembla en peu de temps plus de cinq cents ; mais le bruit s'étant répandu qu'ils étaient excommuniés et que le Hongrois avait été tué, ils furent fort décriés ; ils s'élevèrent eux-mêmes contre celui qui les avait séduits, et le mirent en pièces. Plusieurs de ces pasteurs, étant désabusés, se croisèrent dans les règles par pénitence, et passèrent à la terre sainte au service du roi saint Louis. Ainsi finit cette séduction, la plus dangereuse, au jugement des hommes sages, qui fût arrivée depuis le temps de Mahomet <sup>1</sup>.

Le roi saint Louis était cependant en Palestine, appliqué à faire exécuter par les émirs d'Égypte le traité qu'ils avaient fait avec lui. Ils lui renvoyaient de temps en temps quelques prisonniers ; mais il en délivra un grand nombre de son argent, tantôt six cents, tantôt sept cents à la fois ; enfin il retira tous les captifs qui avaient été faits en Égypte depuis vingt ans. Il fit réparer et fortifier les places que les Chrétiens tenaient dans le pays, savoir : Acre, le château de Caïfa, Césarée, Joppé et Sidon, le tout à ses dépens <sup>2</sup>.

La veille de l'Annonciation, 24<sup>me</sup> de mars 1251, il alla en dévotion à Nazareth. De si loin qu'il aperçut ce saint lieu, il descendit de cheval et se mit à genoux, puis il fit le reste du chemin à pied, quoiqu'il eût ce jour-là jeûné au pain et à l'eau et beaucoup fatigué. Il y fit chanter solennellement vêpres, matines et la messe, qui fut célébrée par le cardinal-légat Eudes de Châteauroux, et il y fit un pieux sermon. Le roi avait toujours des ornements précieux de diverses couleurs, selon les solennités, et en prenait un soin particulier. De Nazareth, il alla le 28<sup>me</sup> de mars à Césarée, où il demeura le reste de l'année 1251 et une partie de la suivante, occupé principalement à fortifier cette ville <sup>3</sup>.

Peu de temps après qu'il y fut arrivé, revinrent les frères Prêcheurs qu'il avait envoyés en Tartarie deux ans auparavant, savoir, André de Longjumeau et ses compagnons. Ils dirent que, s'étant embarqués en Chypre, ils abordèrent au port d'Antioche, et que de là

<sup>1</sup> Matth. Pâris. Guill. de Nangis. — <sup>2</sup> Joinville et Duchesne, p. 359, 404 et 469. — <sup>3</sup> Duchesne, p. 456.

jusqu'au lieu où était le khan des Tartares, ils mirent bien un an à marcher, faisant dix lieues par jour. Tout le pays qu'ils traversèrent était soumis aux Tartares, et en plusieurs lieux ils trouvaient dans les villes et les villages de grands monceaux d'ossements d'hommes morts. Gayouk-Khan était mort quand ils arrivèrent, et sa veuve fut régente jusqu'à l'élection, qui fut déferée à Bathou, comme l'aîné de la famille. Il choisit Mangou, petit-fils de Ginguiskhan comme lui, et il fut élu l'an 1251. Les frères Prêcheurs furent témoins de cette élection ; on les reçut avec honneur, et ils trouvèrent le nouveau khan assez favorable aux Chrétiens ; mais ils n'apprirent rien d'Er-calthaï, dont on avait apporté une lettre à saint Louis. Sur leur relation, le roi écrivit au Pape que plusieurs Tartares avaient reçu le baptême, et qu'il s'en convertirait un plus grand nombre si on leur prêchait la foi. Mais, ajoutait-il, la puissance du calife de Bagdad fait qu'il y a très-peu d'évêques dans le pays ; c'est pourquoi il serait à propos d'ordonner évêques quelques frères Prêcheurs ou Mineurs que l'on y doit envoyer, afin qu'ils puissent conférer les ordres et les autres sacrements qui appartiennent aux évêques, et donner les dispenses nécessaires touchant les mariages et l'observation des jeûnes<sup>1</sup>.

Le saint roi n'avait pas tellement compté sur la fidélité des émirs d'Égypte, qu'il se fût livré à eux. Le sultan de Damas, malgré ses offres, n'avait pas non plus mérité sa confiance. Il se tint toujours sur ses gardes, et la suite ne justifia que trop ses appréhensions. Après s'être battus à plusieurs reprises, les émirs et le sultan firent la paix et se réunirent contre les Chrétiens. On vit bientôt le sultan sous les murs de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acres ; mais il n'osa rien entreprendre ; il déchargea seulement sa fureur sur deux mille paysans ou domestiques qu'il trouva dans Sidon, ville autrefois célèbre, dont Louis faisait relever alors les murailles. Ces malheureux furent tous égorgés, la ville mise au pillage, et les nouvelles fortifications renversées. Heureusement Louis s'était retiré à temps dans un château voisin que la mer entourait.

A peine le sultan eut-il repris le chemin de sa capitale, que le pieux roi sortit du château pour faire donner la sépulture aux cadavres des Chrétiens qui venaient d'être mis à mort. Déjà la corruption s'en était emparée, et ils répandaient dans la campagne une horrible puanteur. Louis, attendri, fait bénir un cimetière par le légat, et, relevant de ses propres mains un des cadavres, il dit aux personnes qui l'entouraient : Allons enterrer les martyrs de Jésus-Christ ! Tout le monde mit la main à l'œuvre, et il fallut cinq jours pour la con-

<sup>1</sup> Raynald, 1253, n. 49.

sommer. On reprit ensuite les travaux de Sidon, le roi étant toujours à la tête des ouvriers, et on releva les murailles en fort peu de temps. Quoique les dépenses fussent considérables, Louis n'épargnait rien, et lorsqu'on vint lui dire qu'un vaisseau chargé de beaucoup d'argent avait fait naufrage, il répondit simplement : Ni cette perte ni autre quelconque ne saurait me séparer de la fidélité que je dois à mon Dieu <sup>1</sup>.

Louis était à Jaffa ou Joppé, quand il apprit la mort de la reine Blanche, sa mère, arrivée le premier dimanche de l'Avent, premier jour de décembre 1252. Étant tombée malade à Melun, elle se fit porter à Paris, où elle manda l'abbesse de Maubuisson, monastère de l'ordre de Cîteaux, qu'elle avait fondé près de Pontoise : la reine reçut l'habit religieux, fit profession entre ses mains, et mourut couchée à terre sur de la paille. Après sa mort, on la revêtit des habits de reine par-dessus les habits de religieuse, et on lui mit la couronne en tête sur son voile. On la porta ainsi à Maubuisson, où elle avait choisi sa sépulture, et elle fut extrêmement regrettée de toute la France.

La nouvelle en étant venue en Palestine, le cardinal-légat Eudes de Châteauroux, qui la reçut le premier, prit avec lui Gilles, archevêque de Tyr, garde du sceau du roi, et Geoffroi de Beaulieu, son confesseur, de l'ordre des frères Prêcheurs. Le légat dit au roi qu'il voulait lui parler en secret dans sa chambre, en présence des deux autres ; et le roi comprit à son visage sérieux qu'il lui apportait quelque triste nouvelle. Il les fit passer de sa chambre dans sa chapelle, où il s'assit devant l'autel, et eux avec lui. Alors le légat représenta au roi les grâces que Dieu lui avait faites depuis son enfance, entre autres de lui avoir donné une mère qui l'avait élevé si chrétiennement, et qui avait si sagement gouverné son royaume. Enfin, ne pouvant plus retenir ses sanglots et ses pleurs, il ajouta qu'elle était morte ! A cette parole, le roi jeta un grand cri, puis, fondant en larmes, il s'agenouilla devant l'autel, et, joignant les mains, il dit avec une sensible dévotion : Je vous rends grâces, Seigneur, de m'avoir prêté une si bonne mère ; vous l'avez retirée quand il vous a plu. Il est vrai que je l'aimais plus qu'aucune créature mortelle, comme elle le méritait bien ; mais, puisque c'est votre bon plaisir, que votre nom soit béni à jamais !

Ensuite, le légat ayant fait une courte prière pour la défunte, le roi dit qu'il voulait demeurer seul dans sa chapelle, et retint seulement son confesseur : il resta quelque temps à méditer et à pleurer devant

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 25 août.

l'autel. Après quoi son confesseur lui représenta modestement qu'il avait assez donné à la nature, et qu'il était temps d'écouter la raison éclairée par la grâce. Aussitôt le roi se leva et passa dans son oratoire, où il avait accoutumé de dire ses heures; là il récita avec son confesseur tout l'office des morts, c'est-à-dire les vêpres et les vigiles à neuf leçons; et le confesseur admira que, nonobstant la douleur dont il était pénétré, il ne fit pas la moindre faute en récitant un si long office. Il fit dire pour la reine, sa mère, une infinité de messes et de prières dans les maisons religieuses, et il entendait tous les jours une messe particulière à son intention. Il garda la chambre deux jours sans parler à personne. Outre les services qu'il fit faire en Palestine pour sa mère, il envoya en France la charge d'un cheval de pierreries pour distribuer aux églises, demandant des prières pour elle et pour lui.

Après le second jour de son deuil, il manda le sire de Joinville. Dès qu'il le vit entrer dans sa chambre, où il était seul, il lui tendit les bras en s'écriant : Ah ! sénéchal, j'ai perdu ma mère ! — Je ne m'en émerveille point, répondit Joinville, car elle avait à mourir. Mais je m'émerveille de ce que vous, qui êtes un homme sage, avez mené un si grand deuil; car vous savez que le Sage dit que, quelque chagrin qu'un homme ait au cœur, il n'en doit rien paraître au visage : autrement il réjouit ses ennemis, et afflige ses amis.

Le saint roi passa le reste de l'année tant à Jaffa qu'à Sidon, continuant à fortifier ces deux places. Cependant il lui vint divers avis de France, par des lettres et des hommes envoyés exprès, que, depuis la mort de la reine, sa mère, le royaume était en grand danger, étant menacé tant du côté de l'Angleterre que du côté de l'Allemagne : ce qui le fit penser sérieusement à son retour. Il appela le cardinal-légat qui était avec lui, et lui fit faire plusieurs processions pour demander à Dieu qu'il lui fit connaître sa volonté; et enfin il résolut de donner ordre à son voyage pendant le carême, et de partir à Pâques, qui, cette année 1254, devait être le 12<sup>me</sup> d'avril.

La résolution étant prise, le légat pria un jour le sire de Joinville de l'accompagner à son logis. Il s'enferma seul avec lui dans son cabinet, et, dit Joinville, me mit mes deux mains entre les siennes, et commença à pleurer moult durement; et quand il put parler, il me dit : Sénéchal, je suis bien aise et je rends grâces à Dieu de ce que le roi et les autres pèlerins échappent du grand péril où vous avez été en cette terre; mais je suis pénétré de douleur d'être obligé de quitter vos saintes compagnies pour aller à la cour de Rome, avec des gens si déloyaux comme il y en a. J'ai résolu de demeurer encore un an après vous dans Acre, et d'employer ce qui me reste

d'argent à en fortifier le faubourg, afin qu'on n'ait rien à me reprocher.

Une autre fois, ajoute le bon sénéchal, je parlai au légat de deux péchés qu'un mien prêtre m'avait rappelés. Le légat me dit à ce propos : Nul ne sait comme moi les péchés énormes que l'on commet dans Acre. Il est juste que Dieu les venge de telle sorte, que la cité d'Acre soit lavée dans le sang de ses habitants, et qu'il en vienne d'autres pour l'habiter <sup>1</sup>. Joinville observe que, dans le temps où il écrivait son histoire, la prophétie du pieux légat s'était vérifiée en partie ; la ville avait été lavée dans le sang de ses habitants, mais ceux qui devaient l'habiter n'étaient pas encore venus. Dieu veuille y en envoyer, conclut-il, qui soient bons à sa volonté !

Le dessein du départ de saint Louis étant devenu public, le patriarche de Jérusalem et les barons du pays vinrent le trouver, et lui rendirent humblement grâces des biens qu'il avait faits à la terre sainte, en fortifiant Acre et rebâtissant Sidon, Césarée et Jaffa, et ils ajoutèrent : Nous voyons bien, sire, que votre séjour ici ne pourrait plus être utile au royaume de Jérusalem ; c'est pourquoi nous vous conseillons d'aller à Acre faire les préparatifs de votre voyage pendant le carême. Le roi suivit ce conseil et demeura dans la ville d'Acre ou Ptolémaïs jusqu'à son départ.

Il eut la consolation d'avoir procuré, pendant son séjour à la terre sainte, la conversion d'un grand nombre de Sarrasins. Ils étaient touchés de sa merveilleuse patience dans l'adversité, et de sa constance inébranlable dans son dessein. Ils voyaient la fermeté de sa foi et l'amour de sa religion, qui lui avait fait quitter les délices de son royaume pour s'exposer à tant de périls. Ils s'adressaient donc à lui, et il les recevait à bras ouverts, et les faisait instruire soigneusement par les frères Prêcheurs et les frères Mineurs, qui leur faisaient voir le faible de la religion de Mahomet et la vérité du christianisme. Ils recevaient le baptême, et le roi leur donnait la subsistance ; il en emmena un grand nombre en France avec leurs femmes et leurs enfants ; il en envoya quelques-uns devant, et leur assigna à tous des pensions leur vie durant. Il fit aussi acheter beaucoup d'esclaves, tant Mahométans qu'autres infidèles, et en prit le même soin. De là viennent apparemment tant de familles qui portent le nom de Sarrasin <sup>2</sup>.

Louis partit enfin du port d'Acre, le vendredi 24<sup>m<sup>e</sup></sup> d'avril 1254, chargé des bénédictions de tout le peuple, de la noblesse et des pré-

<sup>1</sup> Joinville, p. 282, t. 20. *Recueil des historiens de France*. — <sup>2</sup> Gaufrid., c. 27. Apud Duchesne, p. 457.

lats, qui le conduisirent jusqu'à son vaisseau. Il laissa le cardinal-légat, Eudes de Châteauroux, avec un secours considérable d'argent et de troupes, et obtint de lui la permission d'avoir dans le vaisseau le Saint-Sacrement, pour donner la communion tant aux malades qu'à lui et aux siens, quand on le jugerait à propos. Or, la permission du légat était nécessaire, parce que les autres pèlerins, quelque grands qu'ils fussent, n'avaient pas accoutumé d'en user ainsi. Le roi fit mettre le Saint-Sacrement dans le lieu du vaisseau le plus convenable, où il fit dresser une riche tente d'étoffe d'or et de soie, avec un autel, devant lequel on entendait tous les jours l'office divin célébré solennellement, c'est-à-dire toutes les heures, et la messe, excepté le canon ; mais le prêtre et ses ministres ne laissaient pas d'être revêtus selon l'office du jour.

Le saint roi demeura deux mois et demi sur la mer, pendant lesquels il donna de nouvelles marques de sa piété et de sa charité pour le prochain. Il ordonna que dans le vaisseau il y eût sermon trois fois la semaine ; et, quand la mer était calme, il voulait qu'il y eût une instruction particulière pour les matelots, touchant les articles de foi et les péchés, considérant que ces sortes de gens entendent fort rarement la parole de Dieu. Il voulut de plus qu'ils se confessassent tous à des prêtres choisis exprès ; il leur fit sur ce sujet une exhortation de sa propre bouche, leur représentant comme ils se trouvaient souvent en péril de mort, et leur dit entre autres choses : Si, pendant qu'un de vous se confesse, le vaisseau a besoin de son service, je veux bien moi-même y mettre la main, soit pour tirer un câble, soit pour quelque autre manœuvre. Cette exhortation ne fut pas sans fruit, et plusieurs matelots se confessèrent, qui ne l'avaient point fait depuis plusieurs années. Le saint roi avait encore grand soin des malades, particulièrement de leur faire recevoir les sacrements.

La troisième nuit après qu'il fut parti d'Acre, son vaisseau donna sur un banc de sable, près de l'île de Chypre ; en sorte que tous se crurent en grand péril. Le saint roi se prosterna en prières devant l'autel où était le Saint-Sacrement, et, le jour venu, il fit visiter le vaisseau, et on trouva que le choc avait emporté quatre toises de la quille, qui en est la pièce fondamentale. On remarqua de plus que, si le vaisseau n'avait pas donné dans un banc de sable, il aurait donné un peu plus loin dans des rochers, qui l'auraient infailliblement mis en pièces. Le roi demanda aux mariniers ce qu'il y avait à faire. Ils dirent qu'il fallait passer dans un autre vaisseau, et qu'il était à craindre que ce bâtiment, ainsi ébranlé, ne pût soutenir la haute mer. Le roi assembla son conseil, qui fut d'avis de suivre le sentiment des mariniers. Mais le roi appela ceux-ci de nouveau, et

leur dit : Sur la foi que vous me devez, si le vaisseau était à vous et plein de marchandises, en descendriez-vous ? — Non, répondirent-ils tout d'une voix ; nous aimerions mieux hasarder notre vie que de perdre un tel navire, qui nous coûterait quarante ou cinquante mille livres. Alors le roi dit : Il y a dans ce vaisseau cinq ou six cents personnes qui en descendront si j'en descends, et demeureront dans l'île de Chypre, sans espérance de retourner dans leur pays ; j'aime mieux mettre en la main de Dieu ma vie, celle de la reine et de nos trois enfants, que de causer un tel dommage à un si grand peuple. L'événement fit voir la sagesse de ce conseil. Olivier de Termes, le plus puissant seigneur qui se trouvât sur le vaisseau, fut plus d'un an et demi avant de pouvoir rejoindre le roi.

Sorti de ce péril, on entra dans un autre. Un vent très-violent se leva, qui menaçait de briser le navire contre les côtes de l'île de Chypre. Les ancres pouvaient à peine retenir le vaisseau. La reine cherchait le roi pour le prier de faire quelque vœu, afin que Dieu les délivrât de ce nouveau péril. Le sire de Joinville dit à la reine : Madame, promettez le pèlerinage à monseigneur saint Nicolas de Varangéville, et je vous suis caution pour lui que Dieu vous ramènera en France, ainsi que le roi et vos enfants. — Sénéchal, répondit-elle, vraiment je le ferais volontiers ; mais le roi est si difficile, que, s'il savait que je l'eusse promis sans lui, jamais il ne me laisserait aller. — Eh bien, reprit Joinville, faites ceci : si Dieu vous ramène en France, promettez-lui une nef d'argent de cinq marcs pour le roi, pour vous et pour vos trois enfants ; et je vous suis caution que Dieu vous ramènera en France ; car je promis à saint Nicolas que, s'il nous réchappait du péril où nous avons été la nuit, j'irais le trouver de Joinville à pied et déchaux. — La reine me dit que pour la nef d'argent de cinq marcs, elle la promettait à saint Nicolas, mais que j'en fusse caution. Je lui répondis que je le serais très-volontiers. Elle me quitta, revint un instant après, et me dit : Saint Nicolas nous a garantis de ce péril, car le vent est tombé.

Varangéville est une église paroissiale entre Nancy et Lunéville, auprès de laquelle s'est élevée la ville avec la grande et belle église de Saint-Nicolas-du-Port, où l'on garde une relique du saint patron de la Lorraine, et où les fidèles ne cessent d'accourir comme au temps de saint Louis. Le sire de Joinville ajoute que lui-même fut chargé par la reine de porter à Saint-Nicolas la nef votive d'argent.

Après que nous fûmes échappés de ces deux périls, continue-t-il, le roi s'assit sur un banc du navire et me fit asseoir à ses pieds, et me dit ainsi : Sénéchal, notre Dieu nous a bien montré son grand pouvoir, en ce qu'un de ses petits vents, non pas le maître des quatre



vents, dût avoir noyé le roi de France, sa femme et ses enfants et toute sa compagnie. Or, nous devons lui rendre grâces du péril dont il nous a délivrés. Quand de telles tribulations, ou de grandes maladies, ou d'autres persécutions arrivent aux gens, les saints disent que ce sont les menaces de Notre-Seigneur. Car comme Dieu dit à ceux qui échappent de grandes maladies : Or, vous voyez bien que, si je voulais, je vous ferais mourir aisément, ainsi peut-il nous dire à nous : Vous voyez bien que, si j'avais voulu, je vous aurais noyés, Nous devons donc prendre garde qu'il n'y ait rien en nous qui lui déplaise, que nous ne l'ôtions aussitôt.

Sénéchal, dit encore le bon roi, un saint dit : « Seigneur Dieu, pourquoi nous menacez-vous ? car si vous nous aviez tous perdus, vous n'en seriez pas plus pauvre ; et si vous nous aviez tous gagnés, vous n'en seriez pas plus riche. » D'où nous pouvons voir que ces menaces que Dieu nous fait ne sont pas pour accroître son profit, ni pour écarter son dommage ; mais seulement, par son grand amour pour nous, il nous éveille par ses menaces, afin que nous voyions clair en nos défauts, et que nous ôtions ce qui lui déplait. Or, faisons-le, et nous ne ferons que sage.

Joinville raconte encore ce fait. Un seigneur de Provence dormait dans son navire, qui précédait d'une lieue celui du roi. Il dit à son écuyer d'aller boucher un trou par où le soleil lui dardait sur le visage. En travaillant à le faire, l'écuyer glissa du pied, et tomba dans la mer. Le navire était petit, n'avait point de chaloupe, et continua sa route. De la galère du roi, on avait bien vu tomber quelque chose, mais on pensa que c'était un paquet ou une futaille, d'autant plus que ce qui était tombé ne se débattait nullement. Enfin, le pauvre écuyer fut recueilli, amené dans le vaisseau du roi, où il raconta tout comme il lui était arrivé. Je lui demandai, dit Joinville, comment il ne se mettait pas en peine de lui, pour se sauver à la nage ou d'une autre manière. Il me répondit qu'il n'était nul besoin qu'il s'inquiétât de lui ; car, sitôt qu'il commença à choir, il se recommanda à Notre-Dame, et elle le soutint par les épaules dès qu'il tomba, jusqu'à ce que la galère du roi le recueillit. En l'honneur de ce miracle, ajoute le bon sénéchal, je l'ai fait peindre à Joinville, en ma chapelle et ès verrières de Bléhecourt <sup>1</sup>.

Enfin, le saint roi arriva sain et sauf en Provence avec toute sa flotte, et descendit au port d'Hyères, le samedi 11 de juillet 1254. Comme le roi y attendait des chevaux pour voyager par terre, l'abbé

<sup>1</sup> P. 287.

de Clugni lui en présenta deux magnifiques, un pour lui, l'autre pour la reine, ajoutant que le lendemain il viendrait parler au roi de ses affaires. Quand ce vint le lendemain, dit Joinville, le roi l'ouït moult diligemment et moult longuement. Quand l'abbé s'en fut parti, je vins au roi et lui dis : Je veux vous demander, s'il vous plaît, si vous avez ouï plus débonnairement l'abbé de Clugni, parce qu'il vous donna hier ces deux palefrois. Le roi pensa longuement, et me dit : Vraiment, oui. — Sire, ajoutai-je, savez-vous pourquoi je vous ai fait cette demande? — Pourquoi? dit-il. — Pour vous conseiller de défendre à tout votre conseil juré, quand vous viendrez en France, de rien prendre de ceux qui auront affaire par-devant vous; car, soyez certain que, s'ils prennent quelque chose, ils en écouteront plus volontiers et plus diligemment ceux qui leur donneront, tout comme vous avez fait à l'abbé de Clugni. Alors le roi appela tous ses conseillers, et leur communiqua, tout en riant, ce que je lui avais dit; et ils lui dirent de leur côté, que je lui avais donné bon conseil.

Étant à Hyères, le saint roi entendit parler d'un Cordelier ou Franciscain nommé Pierre Hugues, qui prêchait dans le pays avec tant de réputation, qu'une grande quantité de peuple, d'hommes et de femmes, le suivaient à pied. Le roi le fit prêcher devant lui. Au commencement de son sermon, il parla des religieux en ces termes : Seigneurs, je vois beaucoup de religieux en la cour du roi, en sa compagnie, et moi tout le premier. Or, je dis qu'ils ne sont pas en état de se sauver, ou bien les saintes Écritures nous trompent; car elles nous disent que le moine ne peut pas plus vivre hors de son cloître sans péché mortel, que le poisson ne peut vivre hors de l'eau. Et, si les religieux qui sont avec le roi disent que ceci soit un cloître, je leur répons que c'est le plus large que je visse jamais; car il s'étend deçà la mer et au delà. S'ils disent qu'en ce cloître on peut mener une vie dure pour sauver son âme, je ne les en crois pas; car quand j'ai mangé avec eux grande foison de divers mets de chair, et bu de divers vins forts et clairs, je suis certain que, s'ils eussent été en leur cloître, ils n'eussent pas été si à leur aise qu'ils le sont avec le roi.

Au roi lui-même le bon Cordelier enseigna, dans son sermon, comment il devait se maintenir au gré de son peuple. Il dit à la fin : J'ai lu la Bible et les autres livres, mais jamais je n'ai vu, ni en livre de Chrétien, ni en livre de mécréant, que nul royaume, ni nulle seigneurie fût oncques perdue, ni changée de seigneurie en autre, ni de roi en autre, sinon par défaut de droit, par défaut de rendre justice. Que le roi prenne donc garde, puisqu'il va en France, de faire telle

droiture à son peuple, qu'il en retienne l'amour de Dieu, et que Dieu ne lui ôte pas le royaume de France durant sa vie.

Joinville dit au roi de ne pas laisser partir de sa compagnie ce bon religieux. Le roi répondit qu'il l'en avait déjà prié, mais qu'il n'en voulait rien faire. Alors, dit Joinville, le roi me prit la main, et me dit : Allons encore le prier. Nous vînmes à lui, et je lui dis : Sire, faites ce dont mon seigneur vous prie, de demeurer avec lui tant qu'il sera en Provence. Mais il me répondit fort en colère : Certes, sire, je n'en ferai rien, mais j'irai en tel lieu où Dieu m'aidera mieux qu'il ne ferait en la compagnie du roi. Il demeura avec nous un jour, et le lendemain s'en alla. Or, ajoute Joinville, on m'a dit depuis qu'il est enterré à Marseille, et qu'il y fait beaucoup de miracles <sup>1</sup>.

Depuis son retour en France, saint Louis augmenta ses exercices de piété et ses bonnes œuvres. Il fut plus humble en ce qui regardait sa personne, il rendit plus exactement la justice à ses sujets, et fut plus charitable envers tous les affligés.

Étant encore outre-mer, il ouït dire qu'un grand sultan faisait rechercher avec soin tous les livres qui pourraient être nécessaires aux philosophes musulmans, les faisait écrire à ses dépens et serrer dans sa bibliothèque, afin que tous les hommes de lettres pussent en prendre communication quand ils en auraient besoin. Le saint roi fut touché de voir que les infidèles étaient plus zélés pour leur erreur que les Chrétiens pour la véritable religion, et il résolut, à son retour en France, de faire transcrire à ses dépens tous les livres ecclésiastiques, authentiques et utiles, qu'il pourrait trouver dans les bibliothèques de diverses abbayes, afin que lui, tout le premier, puis les gens de lettres et les religieux qui avaient accès auprès de lui, y pussent étudier, tant pour leur utilité propre que pour l'édification du prochain.

Il exécuta fidèlement cette résolution, et fit bâtir exprès un lieu commode et sûr, au trésor de sa chapelle, à Paris, où il amassa soigneusement plusieurs exemplaires de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire, et des autres docteurs catholiques, dans lesquels il étudiait volontiers quand il en avait le loisir; il les donnait de même volontiers aux autres pour s'en servir. Or, il aimait mieux faire écrire les livres de nouveau que les acheter tout écrits, disant que c'était le moyen d'en augmenter l'utilité avec le nombre. Des livres qu'il avait ainsi en sa bibliothèque, à Paris, il en laissa, par son testament, une partie aux frères Mineurs, une

<sup>1</sup> P. 288 et 289.

autre aux frères Prêcheurs, et le reste aux moines de Royaumont, abbaye de l'ordre de Cîteaux, qu'il avait fondée dans le diocèse de Beauvais pour cent quatorze moines. Quand il étudiait en présence de quelqu'un de ceux qui étaient familiers avec lui, et qui n'étaient pas lettrés, il leur expliquait ce qu'il lisait, le traduisant de latin en français avec beaucoup de justesse. Il lisait plus volontiers les livres des Pères, dont l'autorité est bien établie, que ceux des nouveaux docteurs.

Ce fut sa bibliothèque, qui donna la commodité au Dominicain Vincent de Beauvais de composer son Encyclopédie ou sa Bibliothèque du monde, que déjà nous avons appris à connaître.

Entre tous les religieux, le roi saint Louis aimait particulièrement les deux ordres mendiants des frères Prêcheurs et des frères Mineurs; et il disait que, s'il avait pu faire deux parties de sa personne, il en donnerait une à chacun de ces deux ordres. Aspirant donc au comble de la plus haute perfection, il avait résolu, quand son fils serait en âge, de lui céder entièrement la couronne, et d'entrer dans une de ces religions, après avoir obtenu le consentement de la reine, son épouse. Ayant pris son temps, il lui découvrit secrètement sa pensée, lui faisant promettre de n'en parler à personne; mais elle n'y voulut consentir en aucune manière, et lui apporta des raisons solides pour l'en détourner. Il demeura donc dans le monde, mais s'en détachant de plus en plus, et avançant dans l'humilité et dans la crainte de Dieu.

Il ordonna, par son testament, que les deux fils qui lui étaient nés pendant son voyage d'outre-mer, Jean Tristan et Pierre, seraient élevés à Paris dans des maisons religieuses, l'un chez les frères Prêcheurs, l'autre chez les frères Mineurs, leur ayant fait préparer pour cet effet des logements convenables. C'était afin qu'ils y fussent instruits dans la piété et dans les lettres, espérant qu'avec le temps, Dieu leur inspirerait le désir d'embrasser la vie religieuse dans ces saintes communautés. Il en usa de même à l'égard de ses deux fillés, Isabelle et Blanche. Étant encore outre-mer, il écrivit à la première une lettre de sa main, où il l'exhortait fortement au mépris du monde et à l'entrée en religion; pour Blanche, il l'offrit à Dieu dans l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise, pour y être élevée dans la piété et dans l'amour de la vie religieuse. Dieu, toutefois, en disposa autrement; car ces deux princes et ces deux princesses furent tous quatre mariés.

Cette estime et cette faveur méritées de saint Louis pour les deux ordres de saint Dominique et de saint François furent une des principales causes des persécutions que leur suscita bientôt la jalousie des corporations séculières <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> V. p. 547.

Ce que le saint roi avait surtout à cœur, c'était d'assurer à son royaume la paix au dehors et au dedans. Le principal était d'avoir une bonne paix avec l'Angleterre. Son roi, Henri III, étant à Bordeaux, l'an 1254, témoigna un grand désir de voir la France, son roi et sa capitale. Louis y acquiesça de la manière la plus gracieuse, ordonna de le recevoir partout avec les plus grands honneurs, alla au-devant de lui jusqu'à Chartres, où ils s'embrassèrent avec l'affection la plus cordiale. Ils étaient parents. Ils avaient de plus épousé les deux sœurs, leurs trois frères avaient épousé les trois autres sœurs; la mère des cinq princesses, Béatrix de Provence, était du cortège : jamais on ne vit une réunion de famille plus complète. Saint Louis offrit à Henri de loger dans tel palais de la capitale qu'il lui plairait. Le roi d'Angleterre choisit le Vieux-Temple, qui était hors de la ville et très-vaste. Le premier jour, il y régala splendidement tous les pauvres; le lendemain, le roi, les princes et les seigneurs. Y entraient d'ailleurs, et se mettait à table qui voulait; il n'y avait point de garde pour empêcher personne. Tout se passa de part et d'autre avec une cordialité et une courtoisie parfaites. Les deux rois eurent souvent ensemble les conférences les plus intimes. Comme ils s'entretenaient un soir familièrement de leurs aventures, surtout du désastre de Mansourah : Ah ! s'écria Louis, si j'ai pu faire quelque chose pour le service de Notre-Seigneur Jésus-Christ, combien n'en ai-je pas été récompensé ! Il m'a fait la grâce de supporter avec patience tous mes malheurs, et un tel bienfait vaut mieux à lui seul que tout l'empire du monde <sup>1</sup> !

On voit, dans ces paroles, l'héroïsme de la foi chrétienne, l'esprit des saints, l'esprit de Dieu, le grand mystère de la Providence divine. Nous avons entendu dire dans le même esprit à saint Thomas d'Aquin : Le bien surnaturel d'un seul individu vaut mieux que le bien naturel de tout l'univers. Le roi d'Angleterre, Henri III, était assez Chrétien pour comprendre ces choses. Comme les deux princes examinaient ce qui était meilleur, d'entendre la messe ou un sermon, Henri dit aussi spirituellement que pieusement : Quant à moi, j'aime mieux m'entretenir une demi-heure avec un ami que d'entendre son domestique m'en parler des heures entières.

Enfin, après plusieurs années de trêve, la paix entre la France et l'Angleterre fut conclue à Paris le 28<sup>m</sup>e de mai 1258. Par ce traité, le roi Henri renonçait à ses prétentions sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Touraine; et saint Louis lui laissa tout le duché d'Aquitaine, avec les droits qu'il avait dans les trois évêchés de

<sup>1</sup> Matth. Paris, 1254.

Limoges, de Cahors et de Périgueux, à condition de lui en faire hommage. Le conseil de saint Louis s'opposait fortement au traité, et lui disait : Sire, nous sommes très-étonnés que vous vouliez laisser au roi d'Angleterre une si grande partie de votre royaume, que vous et vos prédécesseurs avez acquise sur lui par sa faute, et dont il ne vous saura point de gré. Le saint roi répondit : Je sais bien que le roi d'Angleterre et son prédécesseur ont justement perdu les terres que je tiens, et que je ne suis point obligé à cette restitution. Je ne la fais que pour le bien de la paix et pour nourrir l'amitié et l'union entre nous et nos enfants, qui sont cousins germains ; enfin, je rendrai ce prince mon vassal, et il me fera hommage, ce qu'il n'a pas encore fait. C'est ainsi qu'en parle le sire de Joinville, mieux instruit de ces affaires qu'aucun autre, étant lui-même un des conseillers intimes du roi.

L'année suivante 1259, le roi d'Angleterre vint une seconde fois en France, avec sa femme et ses enfants, et fit publiquement hommage au monarque français, comme son vassal. Une paix de trente ans fut la suite de ce traité.

Saint Louis avait la conscience très-délicate sur l'article du bien d'autrui. Il recherchait soigneusement ce qui pouvait avoir été usurpé par ses prédécesseurs, et avait établi pour cet effet des commissaires dans les provinces, comme en Languedoc l'archidiacre d'Aix avec trois religieux, et le sénéchal de Nîmes était chargé de payer. Vers Orléans et Bourges, c'était Geoffroi de Bussi, archidiacre d'Orléans ; la plupart étaient des chanoines, pour lesquels le roi avait obtenu du pape Alexandre IV qu'en vaquant à cette bonne œuvre ils seraient censés résidents. Il se trouvait quelquefois qu'après avoir vérifié qu'un bien était mal acquis, on ne pouvait trouver les personnes à qui la restitution devait être faite, quelque recherche qu'on en fit. Sur quoi le saint roi consulta le Pape, qui lui répondit par une bulle du 11<sup>m</sup><sup>e</sup> d'avril 1258, où, après lui avoir donné de grandes louanges, il lui permet de suppléer à ces restitutions par des aumônes, moyennant quoi il déclare que sa conscience en serait déchargée, ajoutant néanmoins que, s'il vient ensuite à découvrir les personnes à qui la restitution devait être faite, il sera encore obligé à la faire <sup>1</sup>.

Il y avait aussi d'anciennes contestations entre la France et l'Aragon, que saint Louis termina cette même année. La Catalogne était originairement un fief de la couronne de France, et les rois d'Aragon avaient acquis des droits sur plusieurs terres en deçà des Pyrénées. Pour finir ces contestations, les deux rois convinrent d'arbitres :

<sup>1</sup> Raynald, 1258, n. 16.

saint Louis prit Hébert, doyen de Bayeux ; Jacques, roi d'Aragon, prit Guillaume de Montegrin, sacristain de Gironne, par compromis du mois de mai 1255. Le traité fut conclu trois ans après, et passé à Barcelone le 16<sup>m</sup>e de juillet 1258. Le roi Louis y cède au roi Jacques tous ses droits et prétentions sur les comtés de Barcelone, d'Urgel, de Roussillon et les autres terres situées au delà des monts, qui y sont spécifiées ; et le roi Jacques cède au roi Louis ses droits et ses prétentions sur plusieurs villes et terres de deçà les monts, savoir : Carcassonne, Béziers, Agde, Albi, Rhodéz, Cahors, Narbonne, Milhau, Nîmes, Toulouse et d'autres moins considérables <sup>1</sup>. En général, saint Louis fut l'homme du monde qui se donnait le plus de peine pour procurer la paix, particulièrement entre ses sujets et les grands seigneurs de son royaume ; les étrangers mêmes le prenaient pour arbitre, tant sa sagesse et sa justice étaient universellement reconnues <sup>2</sup>.

La joie de cette pacification avec l'Angleterre fut tempérée par une affliction bien sensible. Le fils aîné du roi, âgé de seize ans, vint à mourir sur les entrefaites. C'était un prince de la plus grande espérance, que son père avait élevé avec une attention toute spéciale. « Biau fils, lui disait-il un jour dans une maladie qu'il eut à Fontainebleau, je te prie que tu te fasses aimer du peuple de ton royaume ; car vraiment j'aimerais mieux qu'un Écossais vînt d'Écosse, ou quelque autre lointain étranger, qui gouvernât bien et loyaument, que tu te gouvernasses mal à point et en reproches. » Ce prince, aimable, doux, libéral, juste comme son père, mourut dans les sentiments de la plus tendre piété. Il fut enterré à Royaumont, avec beaucoup de magnificence, et Henri d'Angleterre voulut absolument porter lui-même quelque temps sur ses épaules le cercueil où son corps était enfermé. Les barons français et anglais voulurent aussi le porter tour à tour, pour témoigner au saint roi la part qu'ils prenaient à sa juste douleur. Il en fut attendri au point que, pour en marquer sa reconnaissance au monarque anglais, il le retint pendant tout le carême, et l'accompagna ensuite jusqu'à Saint-Omer, où ils se quittèrent en se donnant tous les témoignages d'une amitié sincère.

Saint Louis s'occupa spécialement à établir dans sa capitale la sûreté et le bon ordre.

Comme le parlement n'était pas encore sédentaire, le prévôt de Paris, outre ses fonctions militaires et son rang à l'armée, avait une très-grande autorité dans l'administration de la justice, qu'il exerçait seul dans la capitale. On ne parvenait à cette charge qu'à force

<sup>1</sup> *Marca hisp. app.*, n. 519 et 523. — <sup>2</sup> Joinville.

d'intrigues et d'argent, et les prévôts rendaient souvent la justice au même prix, ce qui causait une licence effrénée et des désordres extrêmes. Saint Louis, pour remédier à de si grands maux, ne voulut plus que cette charge fût vénale, et, à son retour de la terre sainte, en 1258, il s'occupa, dès son arrivée à Paris, de faire chercher par tout le pays, comme le marque le sire de Joinville, un bon justicier et bien renommé de prud'homie, et il le trouva dans la personne d'Étienne Boileaux, d'une noble famille d'Angers, qui l'avait suivi dans l'expédition d'Égypte.

La prévôté de Paris, dit Joinville, était alors vendue ; ceux qui l'avaient achetée soutenaient leurs enfants et leurs neveux en leurs outrages ; car les jouvenceaux avaient fiance en leurs parents et amis qui tenaient la prévôté. Pour cette cause, le menu peuple était par trop foulé et ne pouvait avoir droit des riches hommes, pour les grands présents et dons qu'ils faisaient aux prévôts. Par les grandes injures et les grandes rapines qui se faisaient en la prévôté, le menu peuple n'osait demeurer en la terre du roi, mais allait demeurer en autres prévôtés et en autres seigneuries. La terre du roi était si vague, que quand il tenait ses plaids, il n'y venait pas plus de dix personnes ou de douze. Avec cela, il y avait tant de malfaiteurs et de larrons à Paris et en dehors, que tout le pays en était plein. Le roi, qui mettait grande diligence à ce que le menu peuple fût bien gardé, sut toute la vérité ; il ne voulut plus que la prévôté fût vendue, mais donna de bons gages à ceux qui la garderaient dorénavant ; il abattit toutes les mauvaises coutumes dont le peuple pouvait être grevé, et fit enquérir par tout le royaume et par tout le pays un homme qui fit bonne et roide justice, et où l'on n'épargnât pas plus le riche homme que le pauvre. On lui indiqua Estienne Boiliaue, qui maintint et garda si bien la prévôté, que nul malfaiteur, ni larron, ni meurtrier, n'osa demeurer à Paris, qu'il ne fût aussitôt pendu et détruit ; ni parent, ni lignage, ni or, ni argent, ne le pouvait garantir. La terre du roi commença donc à s'amender, le peuple y vint pour le bon droit qu'on y faisait. L'amendement, et par suite la multiplication du peuple, fut telle, que les ventes, les achats et les autres choses valaient au double de ce qui était auparavant.

On rapporte que le prévôt Estienne Boiliaue fit pendre un sien filleul, parce qu'on disait qu'il ne pouvait se tenir de dérober ; item, un sien compère, qui avait nié un dépôt. Le saint roi allait souvent s'asseoir auprès de lui sur le tribunal, afin d'encourager tous les juges à imiter la rigoureuse équité de ce magistrat <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Joinville, p. 296 et 297.



C'est à ce magistrat, digne des plus grands éloges, qu'on doit l'établissement de la police de Paris. Il se montra aussi intègre et actif que zélé pour le bien public ; il rétablit la discipline dans le commerce et dans les arts et métiers, dans la perception des droits royaux, qui étaient alors de sa compétence, et fixa celle des justices seigneuriales enclavées dans sa prévôté ; il modéra et fixa les impôts qui se levaient arbitrairement, sous les prévôts-fermiers, sur le commerce et les marchandises ; il rangea tous les marchands et tous les artisans en différents corps et communautés, sous le titre de confréries ; ce fut lui qui donna à ces corporations les premiers statuts pour leur discipline, et des règlements pour rétablir la bonne foi dans le commerce et le favoriser.

Cette réforme sévère de la justice, saint Louis l'étendit à tout son royaume par ses *établissements* et ses ordonnances. Nous avons vu que la législation primitive des nations germaniques, Francs, Burgondes, Bavaois et autres, n'était qu'un code pénal ; que ce code pénal n'était qu'un tarif de composition et d'amendes, et que pas un crime n'était puni de mort ; ce qui favorisait plus les malfaiteurs que les gens paisibles. La connaissance du droit mosaïque et du droit romain avait commencé à introduire dans la justice humaine plus de sévérité contre les grands crimes. Saint Louis achève cette réforme pour la sécurité de tout le monde. Il condamne à la peine de mort l'assassinat, le meurtre, l'incendie, le rapt, la trahison <sup>1</sup>, le vol sur les grands chemins ou dans les bois, le vol domestique, le vol d'un cheval ou d'une jument <sup>2</sup>, la complicité dans tous ces crimes, la seconde récidive pour un petit larcin <sup>3</sup>, l'accusation à faux d'un crime capital <sup>4</sup>, et enfin la possession d'un animal qui a tué quelqu'un par suite d'un vice connu de son maître <sup>5</sup>. Sont condamnés à la peine du feu l'hérésie, l'infanticide, l'association d'une femme avec des meurtriers ou des voleurs <sup>6</sup>.

La procédure criminelle fut également sévère. La liberté sous caution ne s'accordait que dans les causes qui n'entraînaient pas peine de sang <sup>7</sup>. Lorsque le crime, au contraire, était capital, l'accusateur et l'accusé devaient être conduits en égale prison, *si que l'un ne soit pas plus mal à l'aise que l'autre* <sup>8</sup>. L'accusé était interrogé à l'aide de la torture ; mais on ne pouvait l'y appliquer sur la déposition d'un seul témoin <sup>9</sup>. La procédure entière était écrite ; mais on en communiquait tous les actes à l'accusé <sup>10</sup>. Enfin, au mo-

<sup>1</sup> Établiss., l. 1, c. 4 et 129. — <sup>2</sup> L. 1, c. 26, 30 et 29. — <sup>3</sup> *Ibid.*, c. 32 et 29. — <sup>4</sup> *Ibid.*, c. 3. — <sup>5</sup> *Ibid.*, c. 121. — <sup>6</sup> *Ibid.*, c. 85, 32 et 35. — <sup>7</sup> *Ibid.*, c. 104. — <sup>8</sup> *Ibid.* — <sup>9</sup> Ordonn. de 1254, § 22, p. 72. — <sup>10</sup> *Établiss.*, l. 1, c. 21.

ment du jugement, le juge devait se lever et demander : *Hommes suffisants* ou *hommes juges*, c'est-à-dire des conseillers ou assesseurs chargés de reconnaître le fait, et qui répondaient à peu près aux jurés <sup>1</sup>.

Nous avons vu le Bourguignon Gondebaud introduire dans la jurisprudence le combat ou le duel, tandis que l'Ostrogoth Théodoric le repoussait comme une monstruosité barbare et déshonorante. Malgré la réprobation de Théodoric et malgré la réprobation incessante de l'Église, le combat judiciaire prévalut devant les tribunaux séculiers. Saint Louis supprima cet abus dans tout son royaume. Il introduisit de plus ou fit valoir le droit d'appel au tribunal supérieur du roi <sup>2</sup>. En général, la procédure criminelle fut modelée sur le droit romain, et la procédure civile sur le droit ecclésiastique ; elle ne suppose aucun recours au combat judiciaire, elle n'accorde rien à la force ouverte.

Ces changements en amenèrent d'autres, dont les suites durent encore. Le glaive n'étant plus admis à plaider en justice, tout devant se décider par le droit, les chefs militaires, les seigneurs féodaux s'ennuyèrent de leurs fonctions de juges. Ils y furent remplacés par des légistes. Or, il arriva aux légistes français comme aux légistes allemands. Ceux-ci, partant de l'idée païenne que le droit romain insinue de l'empereur, prétendaient que leur empereur tudesque était la loi vivante et souveraine, le seul maître du monde, à qui les Papes et les évêques devaient être soumis, non moins que les peuples et les rois. Les légistes français, partant de la même idée païenne, voulurent faire du roi de France et pour la France ce que les légistes allemands prétendaient faire de l'empereur d'Allemagne et pour tout l'univers. L'erreur des uns et des autres a été et sera pour les deux pays la cause de bien des révolutions et de bien des catastrophes.

En rendant la loi plus sévère contre les malfaiteurs, saint Louis veillait à l'observation de la loi. Par exemple, l'an 1254, il publia une ordonnance portant que tous juges supérieurs et subalternes feraient serment, en présence du clergé et du peuple, de rendre la justice à tous également, sans acception de personnes ; et pour cela, de ne recevoir aucun présent de quelque nature que ce fût, ni par eux, ni par les leurs, comme aussi de n'en faire ni directement ni indirectement aux gens de son conseil, ou à ceux auxquels ils devaient rendre compte de leur administration ; de ne point emprunter

<sup>1</sup> L. 1, c. 105 ; l. 2, c. 15. — <sup>2</sup> Ordonn. de 1260, § 8, p. 91. — *Établiss.*, l. 1, c. 6, p. 113.

des personnes qui pouvaient avoir des procès à leurs tribunaux ; de ne rien acheter dans l'étendue de leur juridiction, soit par eux ou par personnes interposées, et de n'y marier ni mettre en religion soit leurs enfants, soit leurs parents, ou leurs domestiques ; de ne point exiger d'amende qu'elle n'eût été publiquement prononcée ; de rendre la justice dans les lieux ordinaires pour ne point consumer les parties en frais ; de demeurer, ou quelqu'un de leur part, dans le lieu de leur résidence pendant quarante jours après qu'ils seraient hors d'exercice, pour répondre aux plaintes qu'on pourrait avoir à faire contre eux. Par la même ordonnance il défend les blasphèmes, une des choses du monde qu'il avait le plus en horreur <sup>1</sup>.

Saint Louis donnait lui-même aux juges l'exemple de la fermeté qu'ils devaient déployer dans l'administration de la justice. Enguerrand de Coucy en est une preuve. Trois jeunes hommes de Flandre, que leurs pères avaient mis dans l'abbaye de Saint-Nicolas, à trois lieues de Coucy, pour apprendre le français et les premiers éléments des sciences, allèrent un jour se promener dans les bois de l'abbaye. Ils avaient des arcs et des flèches, mais sans chiens, ni aucun autre équipage de chasse ; et comme ils eurent fait partir quelques lapins qui se sauvèrent dans les bois de Coucy contigus à ceux de l'abbaye, ils les y poursuivirent à coups de flèches, sans savoir si c'étaient des bois différents, ni même si cela faisait quelque différence. Ils furent arrêtés par les gardes du sire de Coucy, qui, sans autre forme de procès, les fit pendre à l'instant même sur les lisières du bois.

Le seigneur de Coucy était allié à toutes les grandes familles du royaume ; il était même parent du roi ; les trois jeunes gens étaient des étrangers. Toutefois, sur la plainte de l'abbé de Saint-Nicolas, le saint roi ordonna d'abord qu'on en informât, et comme on ne manqua pas de preuves, Coucy fut cité à la cour où se jugeaient les affaires ordinaires. Il se présenta, mais sans vouloir répondre, et demandant, comme baron, d'être jugé par les pairs. Mais on trouva qu'il n'avait point de terre en droit de baronnie, et le roi le fit arrêter par de simples officiers de sa cour. Ce fut une grande surprise pour Enguerrand et pour tout ce qu'il avait de parents et d'amis, qui commencèrent à craindre quelque chose de sinistre. Ils s'assemblèrent incontinent, allèrent trouver le roi, et, à force de supplications et de remontrances, obtinrent l'élargissement de Coucy sur leur parole, et qu'il serait jugé par les pairs ; mais non pas qu'il en fût quitte pour une amende, comme ils l'avaient espéré.

Louis manda donc les pairs et tous les barons, et le jour marqué

<sup>1</sup> Joinville, p. 294. — Duchesne, 362. — Labbe, t. 11, p. 754.

pour le jugement étant venu, le roi de Navarre s'y trouva comme comte de Champagne, le duc de Bretagne, le duc de Bourgogne, l'archevêque de Reims, et jusqu'à la comtesse de Flandre, les comtes de Bar, de Soissons et de Blois, avec une quantité d'autres presque incroyable, et tout cela bien plus pour intercesseurs que pour juges d'Enguerrand. De l'autre part était seulement l'abbé de Saint-Nicolas, avec quelque peu de femmes, parentes des jeunes hommes pendus. Louis se plaignait d'ordinaire, comme d'une chose horrible, que, dans les affaires de meurtre, tout le monde se déclarât pour les vivants, et personne pour les morts. Il en eut alors une nouvelle preuve. Il se vit seul pour la justice ; mais il ne lui fit pas faute. Il pressa Enguerrand si vivement sur les preuves de son crime, que, demeurant muet à tout moment, ses amis ne virent d'autre moyen d'éluder sa condamnation qu'en demandant qu'il pût prendre conseil de ses proches. Le roi l'ayant accordé, toute la cour des pairs sortit avec le coupable.

Ainsi le saint roi demeura seul avec les gens de son conseil, et y demeura même longtemps, jusqu'à ce qu'après une longue délibération, les autres rentrèrent. Jean de Thorotte, châtelain de Noyon, et qui avait été gouverneur de Champagne, parlant pour Enguerrand, nia le crime dont on l'accusait, et dit qu'il était prêt à s'en justifier par le duel ; que, pour l'information qu'on en avait faite, il ne pouvait ni ne voulait s'y soumettre, et que les barons n'y pouvaient être forcés quand il s'agissait de leurs personnes ou de leur honneur.

Le défenseur de Coucy ayant dit tout ce qu'il voulut, le roi prit lui-même la parole, et répliqua : Que la voie du duel, quelle qu'elle fût en elle-même, n'était pas recevable à l'égard des églises et des personnes sans appui, qui, faute de trouver des gens pour combattre les grands seigneurs, seraient toujours dans l'oppression et sans espérance de justice ; qu'il n'en voulait donc point entendre parler dans cette occasion, et qu'en cela il ne faisait rien de nouveau, ni rien où l'on pût trouver à redire, puisque Philippe, son aïeul, qui ne haïssait pas la voie des armes, en avait usé de même dans l'affaire du sire de Sully, accusé de meurtre ; que toute l'assemblée savait qu'il avait fait convaincre Sully par une information, et avait tenu ensuite son château saisi pendant douze ans, quoiqu'il ne relevât même pas immédiatement de la couronne.

Le duc de Bretagne, un des plus échauffés pour Coucy, voulut encore insister, et il allait s'étendre à prouver que l'information n'était pas une voie admise contre les barons en cas pareil ; mais le roi lui ferma bientôt la bouche. Vous n'avez pas toujours été de ce

sentiment, lui dit-il, et vous devriez vous souvenir que, lorsque les barons de Bretagne me vinrent faire tant de plaintes contre vous, vous demandâtes qu'ils eussent à le prouver par enquête, et refusâtes le duel, comme n'étant pas une voie de droit.

Le saint roi parut si ferme là-dessus, que personne n'osa plus répliquer, et tout ce que gagnèrent les amis de Coucy, ce fut d'avoir consumé assez de temps pour faire différer le jugement. Au lieu de remettre Enguerrand à ceux qui avaient répondu de lui jusqu'alors, le roi le fit saisir et garder par les officiers de la cour. La noblesse le supplia de faire grâce au coupable : il demeura déterminé à le punir par le même genre de mort. Le jour venu pour porter la sentence, le roi dit que, chacun connaissant le coupable et le crime, il ne s'agissait plus que de délibérer du châtement. Il commença à demander les voix ; mais, au lieu de répondre, tous les barons se levèrent pour demander grâce ; le coupable, tombé à genoux et fondant en larmes, criait : Miséricorde ! Longtemps encore, le roi, inflexible, continua à demander les voix, sans obtenir de réponse que des supplications. A la fin, tournant les yeux sur le coupable prosterné à ses pieds, il lui dit : Enguerrand ! s'il m'était clair que Dieu me demandât de vous traiter comme vous avez fait ces pauvres innocents, sachez que ni votre naissance, ni tout ce que vous avez de proches et d'amis, ni notre parenté même ne serait pas capable de vous faire éviter la mort que vous avez si bien méritée.

A ces mots, tous les barons se jetèrent à ses pieds pour lui demander la vie de ce malheureux. Le saint roi finit par l'accorder à leurs instances. Mais le coupable fut condamné à douze mille cinq cents livres d'amende, et à trois ans de service à la guerre de la terre sainte, avec un certain nombre de chevaliers ; à faire enterrer honorablement les trois jeunes Flamands, et à fonder pour eux trois chapelles et deux messes par jour dans l'abbaye de Saint-Nicolas ; à donner à cette abbaye le bois où le crime avait été commis, et à perdre dans toutes ses terres le droit de condamner à mort et d'emprisonner, et même toute haute justice, et le droit de garenne.

Le roi, contre son ordinaire, voulut être payé de son amende sur-le-champ ; mais aussitôt il distribua la somme à diverses œuvres de piété, sans en retenir quoi que ce fût <sup>1</sup>.

Louis montra le même amour de la justice dans sa propre famille. Un individu vint se plaindre à son audience que Charles d'Anjou voulait le forcer à vendre une propriété qu'il avait dans son comté. Le monarque, faisant sur-le-champ appeler son frère, lui ordonna,

<sup>1</sup>Duchesne, p. 364 et seqq.— Filleau de la Chaise, *Hist. de S. Louis*, l. 12.

devant son conseil assemblé, de restituer immédiatement le domaine extorqué. Puis il lui défendit sévèrement de jamais molester personne à l'avenir, quand on ne voudrait ni vendre ni échanger.

Un chevalier avait été condamné par le tribunal du même Charles d'Anjou, pour un délit qui nous est inconnu, à la perte de tous ses biens et à une rigoureuse détention. Du fond de son cachot, il trouva moyen d'instruire le saint roi de son affaire. Aussitôt Louis mande le prince, et s'écrie en le voyant paraître : Ne croyez pas, si vous êtes mon frère, que je vous épargne contre droite justice en nulle chose. Faites donc élargir sans délai le chevalier. Celui-ci accourut à Vincennes pour plaider sa cause en appel devant le roi. Mais quand il vit son puissant adversaire, entouré de nombreux avocats et conseillers, il demeura interdit, et supplia le saint roi de lui faire donner un conseil et des avocats, pour la peur qu'il avait du comte. Louis les choisit lui-même parmi les plus habiles jurisconsultes. L'appel fut admis, la cause attentivement examinée, le premier jugement cassé, et le gentilhomme réintégré dans tous ses droits. Et comme Charles en murmurait, Louis lui dit d'un visage sévère : Pensez-vous qu'il y ait plus d'un roi en France ? et parce que vous êtes prince du sang, croyez-vous être au-dessus des lois ?

Nous avons vu les efforts que l'Église n'a cessé de faire pour procurer la paix publique en établissant d'abord la paix de Dieu et ensuite la trêve de Dieu : par la première, elle prohibait absolument les guerres privées ; par la seconde, en attendant mieux, elle les prohibait au moins quatre jours de la semaine. Les croisades contribuèrent, de leur côté, à diminuer ces hostilités particulières, en consumant en Grèce, en Asie et en Égypte l'effervescence guerrière des barons de l'Occident. Saint Louis acheva cette œuvre de l'Église.

Il attaqua les guerres privées en 1245 par l'établissement de *la quarantaine du roi*, et, en 1257, il les interdit absolument, du moins dans ses domaines. La guerre privée était la poursuite du droit de vengeance que chaque gentilhomme était supposé s'être réservé. Cette vengeance s'étendait moins encore sur le coupable que sur les innocents qui le touchaient de près ou de loin. C'est à cette extension cruelle que le saint roi songea d'abord à porter remède. Par son ordonnance du mois d'octobre 1245, il statua qu'après une offense entre deux parties, il y aurait une trêve de quarante jours entre tous leurs parents ; en sorte que celui qui, au lieu de recourir à la justice, voudrait se venger lui-même, ne pût du moins attaquer que la partie qui l'aurait offensé. C'est ce qu'on nomma *la quarantaine du roi*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Ordonnances des rois de France*, t. 1, p. 56.

Par une ordonnance postérieure, cette partie même, ou celle des deux qui se croyait la plus faible, put encore éviter la guerre en recourant à la justice ; et celle-ci sommait son adversaire de lui jurer *asseurement* ou sécurité. Dans ce cas, le baron ou le supérieur fixait les dommages et rétablissait la paix. La sécurité ne pouvait être refusée, et celui qui la violait était pendu <sup>1</sup>. Enfin, au mois de janvier 1257, saint Louis rendit une dernière ordonnance pour supprimer entièrement les guerres privées. « Sachez, écrivait-il aux feudataires de l'évêque du Puy-en-Velay, que, par délibération de notre conseil, nous avons prohibé toute guerre dans notre royaume, tout incendie, tout empêchement donné aux charrues ; nous vous ordonnons donc de ne point aller contre cette défense, et si vous aviez la présomption de le faire, nous ordonnons à notre sénéchal d'assister fidèlement notre féal et chéri évêque du Puy, pour le maintien de la paix dans sa terre et pour la punition des infracteurs de cette paix, à proportion de leurs fautes <sup>2</sup>. »

Ainsi, ce n'étaient pas seulement les parents et amis que Louis voulait préserver de la guerre, ce n'étaient pas seulement ses propres vassaux ; il interdisait les guerres privées dans tout le royaume, et en particulier aux vassaux de l'évêque du Puy, qui n'étaient point ses sujets immédiats.

La justice de saint Louis fut bientôt si renommée dans tous les pays, que les étrangers mêmes, entre autres les Lorrains, y recouraient volontiers pour terminer leurs différends. Tant il est vrai que la meilleure politique serait encore la justice véritable et parfaite, l'amour de Dieu et des hommes.

Le fait le plus glorieux de cette nature est le suivant. Le roi Henri III d'Angleterre était en dissension avec ses barons, qui lui avaient fait souscrire à Oxford certains articles qui le mettaient en leur dépendance. Après cinq ans de discordes, les deux parties convinrent de s'en rapporter de leur différend au saint roi de France. Louis IX fut donc appelé à prononcer sur la validité des statuts d'Oxford, et à décider en même temps toutes les contestations qui en étaient résultées entre le roi et ses barons. L'engagement de Henri III de se soumettre à l'arbitrage de Louis est du 16 décembre 1263, celui des barons est du 19 du même mois, et saint Louis, en acceptant la médiation qui lui était déléguée, publia les lettres patentes des uns et des autres <sup>3</sup>. A la fin de l'année, Henri III, la reine, l'archevêque de Cantorbéri et leurs partisans, se rendirent à Amiens,

<sup>1</sup> *Établiss.*, l. 1, c. 28. *Ordonn.*, t. 1, p. 129. — <sup>2</sup> *Ordonn.*, t. 1, p. 84. —

<sup>3</sup> D'Acheri, *Spicileg.*, t. 3, p. 642, édit. in-fol.

lieu indiqué pour la conférence. Pierre de Montfort, fils de Simon, comte de Leicester, avec plusieurs barons de son parti, s'y rendit de son côté <sup>1</sup>.

Au commencement de l'année 1264, saint Louis arriva, suivi de toute sa cour, à Amiens. Il entendit le roi d'Angleterre et les barons mécontents exposer leurs droits et leurs griefs ; il apporta à l'examen des uns et des autres cette attention et cette bonne foi dont il ne se départait point, même lorsqu'il s'agissait de ses intérêts les plus directs. Voici la sentence qu'il prononça :

« Après avoir pleinement entendu, dit-il, les propositions, les défenses et les raisons des parties, nous étant assuré que par les provisions, les statuts et les obligations d'Oxford, et par toutes celles qui en ont été la suite, le droit et l'honneur royal ont souffert une grande diminution ; qu'il en est résulté le trouble du royaume, la dépression de l'Église, le pillage des personnes, tant ecclésiastiques que séculières, tant indigènes qu'étrangères, et que de plus grands dommages pourraient s'ensuivre encore ; ayant pris conseil des hommes de bien et des grands : au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, nous cassons et nous invalidons par notre prononcé les susdites provisions, ordonnances et obligations, de quelque manière qu'elles soient entendues, aussi bien que tout ce qui s'est fait en conséquence ; d'autant plus que nous voyons que le souverain Pontife les a déjà cassées et annulées par ses lettres. Nous ordonnons que, tant le roi que les barons et les autres qui ont consenti au présent compromis et se sont obligés à l'observer, s'en regardent comme entièrement quittes et absous. »

Par les articles suivants, Louis rend au roi d'Angleterre la garde de toutes les places fortes et la nomination de tous les offices de la couronne ; il rappelle les étrangers, et les admet, sur le même pied que les indigènes, à l'administration du royaume ; il rend au roi la pleine puissance et le libre gouvernement de ses États, ajoutant qu'il n'entend point par cette ordonnance déroger aux privilèges royaux, aux chartes, aux libertés, aux statuts et aux louables coutumes d'Angleterre, telles qu'elles existaient avant les provisions d'Oxford, et il termine en invitant le roi et les barons à se remettre toute offense réciproque et à oublier toute rancune <sup>2</sup>.

Ce qu'il faisait pour des rois et des barons, saint Louis le faisait habituellement pour les moindres particuliers. Outre les affaires qui demandaient discussion et que l'on jugeait dans ses parlements, il en vidait une infinité d'autres que les parties n'avaient ni le moyen ni

<sup>1</sup> Matth. Westmon., p. 384. — <sup>2</sup> D'Acheri, t. 3, p. 643. — Rymer, t. 1, p. 773.



le temps d'y soutenir. Ceux de la cour en qui il avait le plus de confiance, comme le sire de Joinville, le sire de Nesle, le comte de Soissons, Pierre de Fontaines, Geoffroi de Vilette, bailli de Tours, et d'autres, prenaient les requêtes qu'on leur présentait au sortir de la messe, et en terminaient un grand nombre sur-le-champ; et lui-même jugeait les plus importantes, et celles dont les autres lui remettaient la décision. Il écoutait pour cela les parties et les avocats avec une patience admirable; le plus souvent au bois de Vincennes, quand il faisait beau, assis au pied d'un chêne, où les plus pauvres avaient toute liberté d'approcher, jusque-là qu'on avait quelquefois de la peine à le garantir de la foule; souvent aussi, dans les jardins du palais, ayant ceux de son conseil assis avec lui sur des tapis, et presque régulièrement deux fois la semaine, dans sa chambre <sup>1</sup>.

Son amour pour la justice était surpassé encore par sa charité pour les pauvres.

Dès sa plus tendre enfance, Louis avait formé le vœu que, partout où il se trouverait pendant les temps d'abstinence, cent vingt pauvres seraient nourris chez lui de pain, de vin et de poisson; la veille des grandes solennités de l'Église, le nombre en était double; avant d'avoir pris lui-même aucune nourriture, il les servait de sa main, plaçait les mets devant eux, rompait leur pain et leur versait à boire, ce dont maintes fois fut témoin le sénéchal de Champagne. Puis, en sa propre chambre, à la table voisine de la sienne, il venait rejoindre trois vieillards infirmes ou estropiés, ses hôtes de fondation, qu'il nourrissait des plats destinés pour lui. Il les servait également lui-même; et si l'un d'eux était aveugle, il lui ôtait les arêtes de poisson.

Le samedi, il donnait à manger à genoux à certains mendiants qu'il faisait venir en lieu secret pour n'être point aperçu; et tous ces convives en Jésus-Christ, il ne les congédiait jamais sans d'abondantes aumônes.

Chaque carême, on distribuait en son nom, aux pauvres de divers monastères, soixante-trois muids de blé, soixante-dix mille harengs, environ cinquante-cinq mille francs de monnaie, et cent francs par jour aux autres nécessiteux. Durant la régence de sa mère, le jeune roi fut surpris souvent, surtout la nuit, tandis qu'on le croyait endormi, déguisé en simple écuyer, et, accompagné d'un seul confident de ses bonnes œuvres, allant verser ses aumônes sur une multitude de malheureux rassemblés dans la cour d'un hôtel abandonné, leur seul asile. Un religieux Dominicain, qui, l'ayant reconnu

<sup>1</sup> Joinville. Duchesne.

à sa démarche, l'avait suivi secrètement, voulut le louer un jour d'une action si méritoire : — Cher frère, dit Louis en rougissant, ce sont les soldats défenseurs de mon royaume; bien s'en faut-il que je les paye à proportion de leurs services !

Si la disette éclatait quelque part, l'active charité du monarque savait toujours se créer de nouvelles ressources, afin que les denrées diminuassent de valeur pour les indigents. Pendant une famine qui désola la Normandie, on y conduisit à ses frais tous les blés de ses greniers. Il envoya aussi du bois pendant l'hiver dans les provinces qui en manquaient. N'est-il pas juste, s'écriait-il, que j'assiste en leur détresse ceux qui me font partage de leur abondance ? — Mes amis, écrivait-il, ce que je tiens de vous, je le conserve pour vous; je n'en suis que le dépositaire.

Allons, disait-il parfois à ses familiers, allons visiter les pauvres de tel village, et portons-leur secours et consolations ! — Chevauchant alors, il se trouvait bientôt entouré de nécessiteux, auxquels il distribuait des aumônes immenses; car, rapportent les annalistes contemporains, quand même dix mille pauvres, vingt mille et plus seraient venus, tous auraient été assistés.

Un jour qu'il revenait par la ville de Châteauneuf-sur-Loire, il vit en sortant du donjon une pauvre vieille femme tenant un pain en sa main, et qui s'écria à la vue de Louis : Bon roi ! ô bon roi ! de ce pain que tu nous as donné pour aumône, mon pauvre mari, malade, est soutenu ! Le roi prit le pain et dit à la femme : Il me paraît assez mauvais. Il entra alors dans la maisonnette, visita le malade, lui remit de l'argent et sortit comblé de bénédictions.

Cette compassion pour le malheur, cette pitié pour toutes les misères parut s'accroître encore à son retour d'Orient. Certains courtisans murmuraient de tant de largesses, qu'ils regardaient sans doute comme enlevées à leur convoitise. J'aime mieux, répondit un jour le monarque à leurs doléances, que tel excès soit fait en l'honneur de Dieu qu'en luxe ou vaine gloire du monde !

Il se plaisait souvent à passer en revue les princes devenus célèbres et populaires par leur générosité, et maintes fois lui ouït-on raconter le trait suivant, advenu, au dernier siècle, à la cour d'un comte de Champagne. « Henri, à bon droit surnommé le Large ou le Généreux, descendant de son palais de Troyes pour ouïr la messe à Saint-Étienne, la noble église, trouva, à genoux au pied des degrés du parvis, un pauvre chevalier, lequel à haute voix s'écrie : Sire comte ! je vous requiers qu'il vous plaise me donner de quoi marier mes deux filles que voici. — Et Arthaut de Nogent, un des favoris du comte, qui était derrière : Sire chevalier, dit-il, vous faites mal

de demander à monseigneur ; car il a tant donné, qu'il n'a plus de quoi. Le comte se retourne et répond : Sire vilain, vous mentez fausement, de dire que je n'ai plus à donner. Si, si, j'ai encore, et c'est vous-même que je donnerai tout à présent ! — Et incontinent il prit Arthaut et dit au gentilhomme : Tenez, mon ami, je vous le donne et je vous le garantirai. — Le pauvre chevalier ne fut pas déconcerté, mais il empoigna le bourgeois bien étroitement par le manteau, et force lui fut de payer cinq cents livres (environ huit mille cinq cents francs monnaie actuelle). »

Les inépuisables bienfaits répandus par Louis excitaient une reconnaissance d'autant plus vive dans son royaume, que cette munificence ne s'exerçait jamais aux dépens du trésor public : les rois de France possédaient depuis des siècles de vastes domaines, dont les revenus suffisaient à l'entretien de leur cour. Ainsi, l'État n'entraît pour rien dans les dons et dans les largesses personnelles du monarque, et l'on savait même que, pour les rendre plus complètes, il s'imposait journellement lui-même des économies, des privations ou des sacrifices.

Aussi rien n'était-il plus modeste, plus frugal que sa table particulière, et en même temps rien n'était plus austère les jours de mortification ; loin de parler de mets et de viandes, ainsi que font beaucoup d'hommes riches, il mangeait sans rien dire les plats déposés devant lui par les chefs de cuisines.

Il prenait ordinairement son principal repas entre sexte et none ; les jours de jeûne simple, il était ingénieux à se mortifier, soit en ne se livrant pas à son appétit, soit en mangeant ou en buvant des choses pour lesquelles il sentait une sorte de répugnance ; puis, quand on lui apportait des rôtis ou d'autres viandes et des sauces délicates, il y mettait de l'eau, disant : Je l'aime mieux ainsi ! Et malgré la sorte de préférence qu'il accordait aux grands poissons de mer, il les repoussait, par mortification, pour en demander de très-petits et de communs.

Un des chapelains au moins demeurait présent à ses repas pour lui dire les grâces, tandis qu'un autre veillait à faire porter la desserte aux pauvres ; Louis s'informait presque toujours de la fidèle exécution de cet ordre.

Suivant une coutume peut-être contractée en Orient, le saint roi, presque tous les jours après son dîner, faisait la méridienne en sa chambre ; mais il ne congédiait son lecteur qu'après avoir récité avec lui une oraison pour les morts. En s'éveillant, il disait de nouveau l'office des trépassés, puis il faisait recommencer les lectures interrompues.

Celles qu'il entendait le plus volontiers, soit avant, soit après ses repas, étaient pour la plupart tirées des saintes Écritures, de la Bible glosée de saint Augustin ou d'autres Pères de l'Église. Puis, le soir, rentré dans son appartement, il faisait allumer une chandelle d'environ trois pieds de long (manière de calculer les heures, fautes d'horloge) ; et, tout le temps de sa durée, il continuait à lire la Bible ou tout autre livre de piété. Dès que la chandelle tirait à sa fin, un des chapelains arrivait pour achever complies avec le prince.

Les enfants du monarque se rendaient alors auprès de lui, et Louis, dans un entretien grave, instructif, paternel, leur racontait les actions des bons rois et empereurs, leur recommandant d'y puiser de sages exemples. Il n'oubliait pas de rendre ce tableau plus moral, plus sensible, par le contraste des mauvais souverains qui, par leurs dérèglements, leurs rapines ou leur avarice, avaient perdu leur royaume ou l'affection de leurs peuples.

Il s'occupait ensuite à enseigner aux jeunes princes ou princesses la manière de réciter convenablement les heures de Notre-Dame, et il exigeait encore d'eux la lecture de l'office du jour, les suppliant de ne négliger jamais cette pieuse coutume.

Après les avoir embrassés et congédiés, il se retirait en sa chambre à coucher, précédé d'un chapelain qui faisait l'aspersion de l'eau bénite sur les murs et sur le lit. On lisait alors au roi quelques passages des livres saints. Toutefois, avant de se mettre au lit, il s'agenouillait encore, désirant merveilleusement, disait-il, grâces de larmes, afin d'arroser la sécheresse de son cœur.

Le sommeil auquel il se livrait enfin sur un lit de planches, avec un simple matelas sans paille, n'était jamais long, et rarement paisible. Persuadé qu'il n'y a pas de lendemain pour le chrétien véritable, il lui arrivait, dit-on, de se relever jusqu'à cinquante fois dans une même nuit pour se jeter à genoux et prier. D'ailleurs, il assistait toujours à matines dans sa chapelle.

A matines, après un court intervalle, succédaient primes et les messes ; il en entendait ordinairement une des morts, dite sans chant, excepté les jours où l'on célébrait l'anniversaire funèbre de quelque membre de la famille royale. Le lundi, il en demandait une de plus, mais chantée, appelée des Anges ; le mardi, il assistait à celle du Saint-Esprit ; le jeudi, à celle de la Croix ; le vendredi et le samedi, à celle de la Vierge, également chantée ; et ces derniers jours à une troisième dite du Jour, aussi en musique. On récitait ensuite devant le saint roi, d'après le rituel, les autres prières et les heures canoniales. Louis les écoutait dans un profond recueillement ; quelquefois aussi il psalmodiait lui-même l'office à voix basse, assisté

d'un de ses chapelains. Chaque jour, même durant l'hiver, il entendait vêpres, agenouillé sur le pavé, comme pendant la messe, et, s'il était malade, on récitait les offices et les psaumes auprès de son lit.

Chaque vendredi, plus souvent même, s'il n'en était empêché, il se présentait au tribunal de la pénitence, s'asseyant, suivant l'usage d'alors, pour avouer ses fautes. Mais son confesseur lui inspirait un tel respect, que, si par hasard une porte ou une fenêtre venait à s'entrouvrir, il courait la fermer, disant au chapelain : Demeurez ici, vous êtes le père, moi le fils, je dois vous servir !

Après l'absolution, il tendait humblement le dos au prêtre, exigeant qu'il lui donnât des coups d'une discipline dont les cinq cordelettes de fer lui déchiraient quelquefois la peau. Le monarque portait souvent lui-même ce fouet dans un coffret d'ivoire suspendu à sa ceinture. Il paraissait mécontent, dit-on, si le confesseur usait de ménagement, et il faisait signe de recommencer avec plus de force.

Attaché à cette coutume en souvenir de la Passion, le saint roi la recommandait à ses familiers et à ses enfants ; il envoya même par Jean de Monz, un de ses chapelains, à sa fille Isabelle, reine de Navarre, un coffret d'ivoire bien travaillé, renfermant de petites chaînes de fer, longues d'une coudée, avec une lettre de sa main, où il disait : Chère fille, je vous exhorte à vous bien discipliner, et souvent, tant pour vos propres péchés que pour les péchés de votre chétif père.

Redoublant d'austérité, de ferveur et de prières le Vendredi Saint, Louis assistait aux matines durant la nuit ; puis, avec un de ses clercs, il récitait dans sa chambre tout le psautier, attendant, sans se coucher ni dormir, les premières clartés du jour. Alors, nu-pieds, vêtu très-simplement, il s'en allait, quelque temps qu'il fût, suivi d'un petit nombre de serviteurs, visiter toutes les églises de Paris ou de la ville dans laquelle il se trouvait. Absorbé dans ses pieuses méditations, il marchait sur les pierres, au milieu de la boue, dans les ruisseaux, ne songeant qu'à la sainteté du jour, ou à distribuer de sa main d'abondantes charités aux indigents accourus sur son passage.

Après ces longues stations, il rentrait au palais souvent épuisé de fatigue et toujours à jeun ; mais, sans prendre aucun repos ni aucune nourriture, il se rendait au sermon de la Passion, ensuite à l'office. Au moment de l'adoration, lui et ses enfants, nu-pieds, habillés en pauvres, quittaient leurs sièges et s'avançaient sur les genoux jusqu'aux marches de l'autel ; là, le saint roi adorait la croix si humblement, qu'il n'y avait cœur qui ne se fendit.

Le même jour, en commémoration de la couronne d'épines, il paraissait à la Sainte-Chapelle revêtu de ses ornements royaux, la tête ceinte d'un diadème éblouissant de pierreries, le manteau fleurdelisé sur les épaules ; et ses enfants, magnifiquement vêtus, portaient des couronnes de fleurs. Il faisait alors ouvrir le trésor et exposait lui-même à la vénération des fidèles le fragment de la vraie croix venu d'Orient.

Ses voyages, ses expéditions guerrières, ses maladies même n'apportaient aucun changement à la régularité de ses pieuses pratiques. Quatre fois par semaine il s'interdisait l'usage de la viande, et les vendredis de l'avent et du carême, il s'abstenait de poisson et même de fruit. Puis, durant l'avent et le carême entier, ainsi que les veilles des principales fêtes, non-seulement il jeûnait avec la dernière rigueur, mais encore il portait constamment un cilice sur la peau : s'en étant trouvé grièvement incommodé, il fallut les instances répétées de son confesseur pour le lui faire abandonner ; il le remplaça par une ceinture en crin, par des jeûnes plus fréquents au pain et à l'eau, et par de nouvelles aumônes <sup>1</sup>.

Il avait pour habitude de laver les pieds chaque samedi à un grand nombre de pauvres, et si ses affaires l'en empêchaient, il chargeait de ce soin le chapelain de service. Il préférait souvent les aveugles. Plusieurs fois, témoin de cet acte d'humilité chrétienne, le sénéchal de Champagne s'en émerveillait grandement. Un jour, qu'il en manifestait plus vivement sa surprise : Lavez-vous les pieds aux pauvres le grand jeudi ? lui demanda le roi. Joinville répondit avec franchise que non, ajoutant même que jamais il ne laverait les pieds de ces vilains. Vraiment, reprit le saint roi, ce n'est pas bien dit ; car vous ne devez pas avoir en dédain ce que Dieu a fait pour notre enseignement. Je vous prie, pour l'amour de Dieu et de moi, de vous accoutumer à les laver.

Une autre fois, ayant avec lui deux religieux, il appela le sire de Joinville, et lui dit : Je n'ose vous parler de chose qui touche à Dieu, pour le subtil esprit dont vous êtes. C'est pourquoi j'ai appelé ces deux frères, parce que je vous vais faire une demande. La demande fut telle : Sénéchal, quelle chose est Dieu ? — Et je lui dis : Sire, ce est si bonne chose que meilleure ne peut être. — Vraiment, reprit-il, c'est bien répondu ; tellement que cette réponse que vous avez faite est écrite en ce livre que je tiens en ma main. Or, je vous demande, ajoute-t-il, lequel vous aimeriez le mieux, ou que vous fus-

<sup>1</sup> Villeneuve-Trans. *Hist. de S. Louis*, t. 3. — *Vie de S. Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite. — *Hist. de S. Louis*, par Joinville, etc.

siez lépreux, ou que vous eussiez fait un péché mortel. Et moi, qui oncques ne lui mentis, je lui répondis que j'aimerais mieux en avoir fait trente que d'être lépreux. Et quand les frères s'en furent partis, il m'appela tout seul et me fit asseoir à ses pieds, et me dit : Comment me dites-vous cela hier ? Je répondis que je le disais encore. Sur quoi il me dit : Vous avez parlé comme un jeune étourdi ; car il n'y a pas de lèpre si hideuse comme d'être en péché mortel, parce que l'âme qui est en péché mortel est semblable au diable : il ne peut donc y avoir aucune lèpre aussi hideuse. Il est vrai que quand l'homme meurt, il est guéri de la lèpre du corps ; mais quand l'homme qui a fait un péché mortel meurt, il ne sait pas ni n'est certain s'il a eu une telle repentance que Dieu lui ait pardonné ; c'est pourquoi il doit avoir grand'peur que cette lèpre ne lui dure aussi longtemps que Dieu sera en paradis. Je vous prie donc, autant que je puis, que, pour l'amour de Dieu et de moi, vous mettiez votre cœur à aimer mieux tout malheur corporel de lèpre ou de toute autre maladie qu'un péché mortel sur votre âme.

Joinville observe que, quand le saint recevait de riches hommes à table, il leur était de bonne compagnie ; qu'il ne refusait pas d'entendre les ménestrels à la fin du repas ; mais qu'alors il attendait, pour ouïr ses grâces, que le ménestrel eût fini sa chanson ; alors seulement il se levait, et les prêtres étaient devant lui qui disaient ses grâces. Quand nous étions privément ensemble, ajoute-t-il, et quand les Prêcheurs et les Cordeliers qui étaient là lui ramentevaient aucun livre qu'il ouït volontiers, il leur disait : Vous ne me lirez point ; car il n'est si bon livre après manger, comme quolibets, c'est-à-dire que chacun die ce qu'il veut <sup>1</sup>.

Nous retrouvons toujours les religieux de Saint-François et de Saint-Dominique dans l'intimité du saint roi. Ce qui achève leur éloge, c'est qu'avec l'estime et la faveur des rois et des grands, ils avaient l'estime et la faveur des pauvres et des petits.

Les prêtres et les religieux se plaignent quelquefois que le monde, même le monde chrétien, est injuste à leur égard. Ce peut être vrai pour des moments et des cas particuliers ; mais en général et à la longue le monde est plus juste qu'on ne croit. Prêtres et religieux de tous les siècles et de tous les pays, soyez ce que vous devez être, soyez saints, soyez savants, soyez charitables, soyez zélés pour le salut du monde, et le monde vous tolère, et le monde vous admire, et le monde vous aime, et le monde se donne à vous et par vous à Dieu. Mais si vous n'êtes pas ce que vous devez être, si vous n'êtes

<sup>1</sup> Joinville, p. 290, t. 20. *Recueil des historiens de France.*

ni saints, ni savants, ni charitables, ni zélés ; si, au lieu d'être la lumière du monde et le sel de la terre, vous vous éteignez et vous affadissez vous-mêmes, n'est-il pas juste, comme il vous est prédit dans l'Évangile, que vous soyez jetés dehors et foulés aux pieds ? Or, tel est au fond le secret providentiel de ces grands bouleversements parmi les nations chrétiennes qu'on appelle révolutions.

En général, tout le bien et tout le mal qui est dans le monde vient des prêtres. Jésus-Christ, qui a sauvé le monde par sa mort sur la croix, est le prêtre par excellence. Les apôtres et leurs imitateurs, qui, par d'infinis travaux, convertissent à Jésus-Christ et civilisent les nations, sont des prêtres. Mais aussi, Judas, qui vend Jésus-Christ par avarice, est un prêtre ; les pontifes de Jérusalem, qui l'achètent et le crucifient par envie, sont des prêtres. C'est un prêtre et un curé d'Alexandrie qui attaquent sa divinité, un prêtre d'Antioche, devenu évêque de Constantinople, qui attaque l'unité de sa personne ; un prêtre et moine de Constantinople, qui attaque la distinction de ses deux natures ; ces trois hérésies, chacune à part, mais surtout résumées dans celle de Mahomet, séduisent et corrompent des nations entières, et pour des siècles, en Europe, en Asie et en Afrique. Un moine allemand, un curé français révolutionneront les populations de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, et y allumeront le volcan de l'impunité et de l'anarchie, qui probablement ne s'éteindra que quand il n'aura plus rien à consumer. On le voit, le bon prêtre est en la main de Dieu un instrument de tout bien, le mauvais prêtre est sous la main de l'enfer un instrument de tout mal. Il n'y a rien de pis que la corruption de ce qu'il y a de meilleur.

Ce qui expose le prêtre et le religieux plus communément à se corrompre, c'est l'attachement aux biens de la terre. C'est par là que Judas a vendu et trahi le Fils de Dieu ; c'est par là que les prêtres des Juifs l'ont acheté et crucifié. Par là, plus d'un ordre religieux, comme plus d'un prêtre séculier, d'abord fervent et exemplaire, a fini par la nullité ou même le scandale.

Pour se prémunir contre un relâchement semblable, saint Dominique et saint François, ainsi que leurs fidèles disciples, renoncent pour jamais à toute propriété et à toute possession, même quant aux choses nécessaires de la vie, afin de chercher uniquement le royaume de Dieu et sa justice, en travaillant à leur salut et à celui des autres. Pour instruire les ignorants, désabuser ceux que l'erreur égare, ils s'appliquent aux sciences convenables, et Dieu bénit leurs efforts. Pour convertir les païens, les hérétiques et les autres pécheurs, ils se présentent à l'Église, et l'Église les envoie parmi toutes les nations,



jusqu'aux extrémités de la terre. Plus ils sont pauvres et dévoués, plus ils se voient chéris de Dieu et des hommes.

Tout cela éveille une louable émulation dans les anciens ordres. Ainsi l'abbé Étienne de Clairvaux, voyant combien les religieux de Saint-Dominique et de Saint-François étaient considérés pour leurs lumières, tandis que les Cisterciens ne faisaient plus aucun effet par la science, s'empressa de remédier à ce mal, et fonda, l'an 1246, le collège des Bernardins à Paris, pour l'instruction des religieux de son ordre. Yves de Vergy, abbé de Cluny, imitant cet heureux exemple, établit et dota dans la même ville le célèbre collège qui porta le nom de collège de Cluny, et fut destiné à recevoir les jeunes religieux de l'ordre que les supérieurs voulaient appliquer à de plus fortes études. Les Carmes, les Augustins et même les Chartreux, eurent aussi leurs établissements d'études dans ce même centre. Un prêtre séculier fonda, l'an 1250, pour de pauvres étudiants en théologie, un collège qui devint bientôt le plus fameux de l'université de Paris : c'est le collège de Sorbonne, ainsi nommé de son fondateur, Robert de Sorbonne, qui avait lui-même tiré ce nom du lieu de sa naissance, suivant l'usage du temps. Il fut premièrement chanoine de Cambrai, puis de Paris, et chapelain du roi saint Louis, qui l'appela près de sa personne sur la grande renommée de sa vertu, et le faisait quelquefois manger à sa table.

Vers l'an 1252, les frères Prêcheurs eurent avec l'université de Paris un différend considérable, qui occupa beaucoup les évêques et les Papes, et ne fut terminé qu'en 1260. La vraie cause en était la jalousie des anciens docteurs en théologie contre les nouveaux docteurs dominicains et franciscains, qui attiraient plus d'écoliers autour de leurs chaires. De plus, l'université était dans l'usage, et voulait même faire un règlement obligatoire, de suspendre toutes les leçons, de fermer toutes les classes, lorsqu'elle avait ou croyait avoir à se plaindre du gouvernement. Les frères Prêcheurs et les frères Mineurs ne jugeaient point à propos de se soumettre à cet usage et à ce règlement. De là un vif ressentiment des anciens docteurs, qui exclurent les Dominicains du corps de l'université, leur ôtèrent deux chaires de théologie, firent serment avec leurs écoliers de ne jamais recevoir les religieux mendiants dans le corps universitaire, prêchèrent même contre la mendicité religieuse dont ils faisaient profession ; enfin, l'un d'entre eux, le docteur Guillaume de Saint-Amour, sous le titre *Des périls des derniers temps*, publia un libelle diffamatoire contre les religieux mendiants, où il les représente comme des hypocrites, des séducteurs et de faux apôtres. Il intervint plusieurs bulles

des papes Innocent IV et Alexandre IV, tant pour condamner ce libelle que pour accommoder le différend et ramener à l'obéissance les docteurs insoumis.

Enfin, l'an 1260, l'université consentit à la réception des frères Prêcheurs, comme on voit par un acte dressé au nom du recteur et de tous les maîtres et les écoliers, où ils disent : Nous statuons et ordonnons, pour certaines causes exprimées plus amplement en d'autres lettres, que les frères Prêcheurs, toutes les fois qu'ils seront appelés ou admis à nos actes publics, y tiendront le dernier rang, savoir, les docteurs en théologie, après tous les autres docteurs jeunes et vieux, séculiers et réguliers, de la même faculté ; et dans les disputes, ils n'argumenteront qu'après les autres docteurs. Les bacheliers de leur ordre auront aussi la dernière place après ceux des autres, c'est-à-dire des frères Mineurs, des Carmes, des Augustins, des Cisterciens et des autres religieux. Et cette présente ordonnance sera publiée et affichée aux portes des églises, et jurée par tous ceux qui nous ont fait serment. Donné à Saint-Mathurin dans notre assemblée générale, convoquée exprès par trois fois, savoir : le 20<sup>me</sup> de janvier, le 19 et le 21<sup>me</sup> de février 1259, c'est-à-dire 1260, avant Pâques : car c'est à cette fête que les Français commençaient encore l'année <sup>1</sup>.

Ces religieux mendiants que l'université de Paris avait tant de peine à recevoir dans son sein, étaient les Franciscains Roger Bacon, Alexandre de Halès, Duns Scot et saint Bonaventure, ainsi que les Dominicains Albert le Grand, Vincent de Beauvais et saint Thomas d'Aquin. La réception de celui-ci au doctorat fut même différée de deux ans, par suite de la brouillerie universitaire. En vertu du règlement que nous venons de voir, il dut occuper le dernier rang. On vit dès lors une application de cette parole : Et les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers ; car la gloire la plus pure de l'université de Paris est précisément ces religieux mendiants qu'elle eut tant de peine à admettre.

Le libelle publié contre eux par le docteur Guillaume de Saint-Amour, condamné par le pape Alexandre IV, fut réfuté par saint Thomas d'Aquin et par saint Bonaventure. L'opuscule du premier a pour titre : *Contre ceux qui attaquent la religion*. Il le divise en trois parties. D'abord, nous montrerons ce que c'est que la religion et en quoi sa perfection consiste, parce que toute l'intention des adversaires paraît être contre les religieux. Secondement, nous mon-

<sup>1</sup> Duboulay, *Hist. universit.*, Paris, t. 3, p. 356.

trérons que les choses par où ils s'efforcent d'opprimer les religieux sont frivoles et nulles. Troisièmement, que ce qu'ils profèrent pour diffamer les religieux, ils le proposent méchamment.

Pour connaître la nature de la religion, examinons l'origine du mot. Le nom de *religion*, comme l'insinue saint Augustin, vient de *relier*. On appelle *lier*, attacher une chose à une autre, de manière qu'elle n'est plus libre de passer à une troisième. *Reliaison*, ou liaison réitérée, indique que quelqu'un est lié à une chose, à quoi il était d'abord conjoint, mais dont il a commencé à s'écarter. Et comme toute créature a existé en Dieu avant d'exister en soi-même, et qu'elle est procédée de Dieu en s'éloignant de lui en quelque sorte selon l'essence par la création, la créature raisonnable doit être *reliée* à Dieu, à qui elle était d'abord conjointe, même avant d'être, afin que les fleuves retournent au lieu d'où ils sortent, comme dit l'*Ecclésiaste*. C'est pourquoi saint Augustin dit : Que la religion nous *relie* au seul Dieu tout-puissant !

Or, la première *liaison* par où l'homme est *lié* à Dieu, c'est par la foi, comme il est dit aux Hébreux : Celui qui s'approche de Dieu doit croire avant tout qu'il est. La profession de cette foi, c'est le culte de latrie, comme pour reconnaître que Dieu est le principe. La religion signifie donc premièrement et principalement le culte de latrie, qui adore Dieu pour professer la vraie foi. De là, saint Augustin observe que la *religion* ne signifie pas un culte quelconque, mais celui de Dieu. Cicéron la définit ainsi : Est religion celle qui consacre des soins et des cérémonies à une certaine nature supérieure, que nous appelons divine. Et ainsi, tout ce qui tient à la foi et au culte de latrie appartient premièrement et principalement à la vraie religion.

Mais, en second lieu, appartient à la religion tout ce par où nous pouvons servir Dieu ; car, comme dit saint Augustin, on sert Dieu non-seulement par la foi, mais encore par l'espérance et la charité, en sorte que toutes les œuvres de charité sont appelées des œuvres de religion. De là ces paroles de saint Jacques : Une religion pure et sans tache, auprès de Dieu notre Père, c'est de visiter les orphelins et les veuves dans leur affliction, et de se garder pur de la corruption de ce monde. Par où l'on voit que l'acception du mot de *religion* est double.

L'une, qui tient à la première institution du mot, suivant laquelle quelqu'un se *lie* à Dieu par la foi pour lui rendre le culte qui lui est dû ; et c'est ainsi qu'on devient participant de la religion chrétienne dans le baptême, en renonçant à Satan et à ses pompes. La

seconde acception, quand quelqu'un s'oblige ou se lie par-dessus à certaines œuvres de charité, par où on sert Dieu spécialement, en renonçant aux choses du siècle ; et c'est dans ce sens que nous prenons maintenant le mot de religion.

Or, la charité rend de deux manières à Dieu le service qui lui est dû ; suivant les actes de la vie active, et suivant ceux de la vie contemplative. Cela se fait diversement dans la vie active, suivant les divers offices de charité qu'on rend au prochain. C'est pourquoi on a institué certaines religions pour vaquer à Dieu par la contemplation, comme la religion monastique et érémitique ; quelques-unes pour servir Dieu dans ses membres par l'action, comme ceux qui se vouent à Dieu pour soigner les malades, racheter les captifs et exercer d'autres œuvres de miséricorde. Et il n'y a pas une œuvre de miséricorde pour la pratique de laquelle on ne puisse instituer une religion, quand même on ne l'aurait pas fait jusqu'à présent.

Mais comme dans le baptême l'homme se *lie* à Dieu par la *religion* de la foi, et meurt au péché, de même, par le vœu de religion, il meurt non-seulement au péché, mais au siècle, pour vivre à Dieu seul dans l'œuvre où il a voué à la foi de servir Dieu ; car comme la vie est ôtée par le péché, de même le ministère du Christ est empêché par les occupations du siècle, suivant cette parole de l'Apôtre : Personne, s'étant enrôlé comme soldat au service de Dieu, ne s'embarrasse dans les affaires séculières. Et voilà pourquoi, par le vœu de religion, on renonce aux choses qui, d'ordinaire, occupent le plus l'esprit de l'homme et l'embarrassent le plus à servir Dieu.

La première et la principale de ces choses est le mariage. Saint Paul dit aux Corinthiens : Je voudrais que vous fussiez sans sollicitude. Celui qui n'a point de femme s'occupe uniquement de ce qui est du Seigneur, comment il plaira à Dieu ; celui qui est marié s'occupe de ce qui est du monde, comment il plaira à sa femme, et il est divisé. La seconde chose est la possession des richesses terrestres. Il est dit dans saint Matthieu : La sollicitude de ce siècle et la tromperie des richesses étouffent la parole, et elle demeure sans fruit. La troisième chose est la volonté propre, parce que celui qui est l'arbitre de sa volonté a la sollicitude du gouvernement de sa vie. C'est pourquoi l'Écriture nous conseille de confier à la divine Providence la disposition de notre état. Saint Pierre nous exhorte à jeter toute notre sollicitude en Dieu, parce qu'il a soin de nous ; et les Proverbes : Ayez confiance dans le Seigneur de tout votre cœur, et ne vous appuyez pas sur votre prudence. De là vient que la religion parfaite se consacre par un triple vœu, savoir : le vœu de chasteté, par lequel on renonce au mariage ; le vœu de pauvreté, par leque

on renonce aux richesses ; le vœu d'obéissance, par lequel on renonce à sa propre volonté.

Par ces trois vœux, l'homme offre à Dieu le sacrifice de tous ses biens : par le vœu de chasteté, il offre son propre corps comme une hostie vivante, suivant la recommandation de l'Apôtre ; par le vœu de pauvreté, il fait à Dieu l'oblation des biens extérieurs, à l'exemple du même Apôtre, qui priaït que son oblation fût agréable aux saints de Jérusalem ; par le vœu d'obéissance, il offre à Dieu le sacrifice de l'esprit, comme il est dit dans le psaume : Le sacrifice agréable à Dieu, c'est un esprit affligé. Par ces trois vœux, on offre à Dieu non-seulement un sacrifice, mais un holocauste, qui était ce qu'il y avait de plus agréable dans la loi. De là, saint Grégoire dit dans sa huitième homélie sur l'*Exode* : Lorsque quelqu'un voue à Dieu quelque chose qui est à lui sans lui vouer le reste, c'est un sacrifice ; mais quand il voue au Dieu tout-puissant tout ce qu'il a, tout ce qu'il est, tout ce qu'il aime, c'est un holocauste. Et ainsi, la religion, prise dans le second sens du mot, imite la religion prise dans le premier sens, en ce qu'elle offre à Dieu un sacrifice.

Mais il y a des manières de vie où l'on omet quelques-unes de ces choses : aussi n'y trouve-t-on pas le caractère d'une religion parfaite. Quant à tout le reste qui se rencontre dans les religions, ce sont autant d'aides et d'appuis, soit pour se prémunir contre les choses auxquelles on a renoncé par vœu, soit pour bien observer celles qu'on s'est engagé de faire pour le service de Dieu.

Par ce qui précède, on peut voir en quoi une religion peut passer pour plus parfaite qu'une autre. La dernière perfection d'une chose consiste à obtenir sa fin. La perfection d'une religion doit donc se juger principalement de deux points de vue. Premièrement, du but pour lequel la religion est ordonnée, en sorte qu'on appelle plus éminente une religion destinée à un acte plus digne : par exemple, de la vie active ou de la vie contemplative. Secondement, de la manière dont une religion est organisée pour sa fin. Car il ne suffit pas qu'une religion soit instituée pour un but, si elle n'est organisée dans ses observances et ses moyens de manière à parvenir à sa fin sans empêchement : ainsi, de deux religions instituées pour la vie contemplative, celle-là doit être jugée plus parfaite qui rend à l'homme la contemplation plus libre.

Mais comme, suivant la parole de saint Augustin, personne ne peut commencer une vie nouvelle qu'il ne se repente de l'ancienne, toute religion par où l'homme commence une nouvelle vie est un état de pénitence pour purifier l'homme de la vie ancienne. On

peut donc comparer les religions sous ce troisième rapport, et appeler plus parfaite celle qui a de plus grandes austérités, comme le jeûne, la pauvreté et autres semblables, parce que les œuvres satisfaitoires doivent être pénales. Mais les deux premiers points de comparaison sont plus essentiels à une religion, et c'est suivant eux que la perfection d'une religion doit se juger davantage, surtout parce que la perfection de la vie consiste plus dans la justice intérieure que dans une abstinence extérieure.

On voit donc ainsi ce que c'est qu'une religion, et en quoi sa perfection consiste.

Voilà comment saint Thomas parle dans la première partie de son opuscule. Nous l'avons mise tout entière, afin que le lecteur connaisse mieux sa doctrine et son style. Dans la seconde partie, il répond en détail et avec une grande exactitude à toutes les raisons et les autorités avancées par Guillaume de Saint-Amour. Il réduit tout à six questions : S'il est permis à un religieux d'enseigner ; s'il peut entrer dans un corps de docteurs séculiers ; s'il peut prêcher et confesser sans avoir charge d'âmes ; s'il est obligé de travailler de ses mains ; s'il lui est permis de quitter tous ses biens sans se rien réserver ni en particulier ni en commun ; enfin, s'il peut mendier pour vivre.

Sur la première question, saint Thomas fait voir, et par l'exemple et par les maximes des saints, que la profession religieuse, loin de rendre les hommes incapables d'enseigner la doctrine de l'Évangile, les y rend plus propres, puisqu'ils gardent non-seulement les préceptes, mais les conseils, s'appliquent à la méditation des choses divines, étant dégagés par les vœux de ce qui en détourne les autres hommes. Si les religieux peuvent être appelés aux prélatures, à plus forte raison au doctorat et à la fonction d'enseigner, et il est utile à l'Église qu'il y en ait de particulièrement consacrés à l'étude de la religion et à l'instruction des ignorants, comme il y en a de dévoués au service des malades et à d'autres bonnes œuvres. Quand Jésus-Christ défend à ses disciples de se faire appeler docteurs, il ne condamne ni la chose ni le nom, mais seulement la vanité qu'en tiraient les Juifs : en effet, saint Paul s'appelle expressément le Docteur des nations.

Si les religieux peuvent être docteurs, il n'y a aucune raison de les exclure de la société des docteurs séculiers, puisque cette société est fondée non sur ce qui les distingue, mais sur ce qui leur est commun, qui est d'étudier et d'enseigner. Enfants d'une même Église, ils sont membres les uns à l'égard des autres ; prétendre qu'ils ne peuvent pas, sous son autorité, former une société publique d'études et d'enseignement, c'est aller tout ensemble et contre

l'unité de l'Église et contre son autorité. C'est le Pape qui autorise, pour l'utilité publique, les sociétés des docteurs ; il peut donc obliger d'y admettre ceux qu'il juge utile à l'Église qu'on y admette. Soutenir le contraire serait une hérésie.

Sur la troisième question, il faut observer qu'il y a des hérétiques qui mettent la puissance du ministère ecclésiastique dans la sainteté de la vie, indépendamment de l'ordination ; ce qui a donné occasion à quelques moines, présumant de leur vertu, de s'attribuer, de leur propre autorité, les fonctions ecclésiastiques. D'autres ont donné dans l'excès opposé, soutenant que les religieux sont incapables de ces fonctions, même pour les exercer par l'autorité des évêques. D'autres enfin, par une erreur plus nouvelle, prétendent que les évêques ne peuvent donner ce pouvoir aux religieux sans le consentement des curés. Saint Thomas soutient, au contraire, avec le droit canon et le bon sens, que les évêques ne se dépouillent pas de leur mission en la communiquant aux curés, et qu'ils n'ont pas besoin de leur puissance pour prêcher ou donner l'absolution à leurs paroissiens. Or, ils peuvent commettre d'autres prêtres pour ces fonctions, et souvent il est expédient et même nécessaire. Il y a des curés si ignorants qu'ils ne savent pas parler latin, et on en trouve très-peu qui aient étudié l'Écriture sainte. On sait par expérience que quelques particuliers ne se confessaient point s'ils ne pouvaient le faire à d'autres qu'à leurs curés, soit par la honte de se confesser à ceux qu'ils voient tous les jours, soit par soupçon d'inimitié ou par quelque autre raison. Or, il est utile qu'il y ait des religieux établis exprès pour ce soulagement des pasteurs.

Sur l'objection tirée du concile de Latran, qui ordonne de se confesser au propre prêtre, saint Thomas soutient, avec le bon sens, avec la théologie et avec l'Église, que le propre prêtre n'est pas seulement le curé, mais encore l'évêque ou le Pape, ou ceux qu'ils commettent à leur place, et que le propre prêtre n'est pas dit par opposition au pasteur commun, mais par opposition à l'étranger. Il ajoute que le Pape a juridiction immédiate sur tous les Chrétiens, et qu'il est l'époux de l'Église universelle, comme l'évêque l'est de son église particulière ; qu'il peut changer tout ce que les conciles ont décidé n'être que de droit positif, et en dispenser selon les occurrences. Car, ajoute-t-il, les Pères assemblés dans les conciles ne peuvent rien statuer sans l'autorité du Pape, sans laquelle on ne peut même assembler de concile.

Ces maximes, ajoute Fleury à son tour, ces maximes touchant l'autorité du Pape étaient nouvelles, et la dernière est manifestement tirée des fausses décrétales. — De savoir au juste jusqu'à quel point

ces maximes étaient nouvelles, surtout la dernière, et quelle confiance on peut avoir en cette assertion de Fleury, Fleury lui-même peut servir de témoin. Les fausses décrétales n'ont été connues que dans le neuvième siècle. Or, dans l'histoire même de Fleury, livre douze, numéro dix, vous trouverez bien clairement exprimé, qu'à l'occasion d'un concile particulier tenu à Antioche l'an 341, dans le quatrième siècle, Socrate, historien grec, auteur contemporain, le taxe d'irrégularité, en ce que personne n'intervint à ce concile au nom du pape Jules, et il en donne pour raison *qu'il y avait un canon qui défendait aux églises de rien ordonner sans le consentement de l'évêque de Rome*. C'est Fleury même qui traduit ainsi Socrate.

Descendez d'un siècle, vous verrez dans le même Fleury le reproche que Lucentius, légat de saint Léon I<sup>er</sup>, vers le milieu du cinquième siècle, fait dans la première action publique du concile général de Chalcédoine, livre vingt-huit, numéro deux : **IL A OSÉ TENIR UN CONCILE SANS L'AUTORITÉ DU SAINT-SIÈGE, ce qui ne s'est jamais fait et n'est pas permis** <sup>1</sup>.

Mais revenons à saint Thomas. Quant au travail des mains, dit-il, quelques moines ont été anciennement dans cette erreur de dire que le travail était contraire à l'abandon parfait à la Providence, et que le travail recommandé par saint Paul est les œuvres spirituelles. C'est contre cette erreur que saint Augustin a écrit son traité *Du travail des moines*. De là quelques-uns, donnant dans l'excès opposé, ont pris occasion de dire que les religieux sont dans un état de damnation s'ils ne travaillent de leurs mains. Nous montrerons, au contraire, que les religieux sont en état de salut même sans ce travail. Le travail des mains est de précepte ou de conseil. Si ce n'est qu'un conseil, personne n'y est obligé s'il n'y est engagé par vœu ; donc les religieux dont la règle ne le prescrit pas n'y sont point obligés. Si c'est un précepte, les séculiers y sont obligés comme les religieux. Et en effet, quand saint Paul disait : Que celui qui ne veut point travailler ne mange point, il n'y avait pas encore de religieux distingués des séculiers. De plus, saint Paul ne recommande le travail qu'en trois cas : pour éviter le larcin, pour ne point désirer le bien d'autrui, pour guérir l'inquiétude de la curiosité <sup>2</sup>. Donc ceux qui peuvent subsister de quelque manière que ce soit sans tomber dans ces inconvénients ne sont point obligés de travailler à des ouvrages manuels. Or, les religieux à qui est confié le ministère de la prédication peuvent en subsister, puisque le Seigneur a ordonné que ceux qui

<sup>1</sup> Voir Marchetti, *Critique de Fleury*, t. 1, p. 32 et seqq. — <sup>2</sup> Ephes., 4, 28. — 1 Thess., 4, 11. — 2 Thess., 3, 8.



annoncent l'Évangile vivent de l'Évangile, et les moines oisifs, contre lesquels écrivait saint Augustin, n'étaient point ministres de l'Église. Enfin, le travail des mains doit céder à des occupations plus utiles, telles que la prédication ; les apôtres étaient inspirés, mais les prédicateurs d'aujourd'hui sont obligés de s'instruire par une étude continue.

Guillaume de Saint-Amour prétendait qu'il n'est pas permis à celui qui a du bien de s'en dépouiller entièrement sans pourvoir à sa subsistance, soit en entrant dans une communauté rentée, soit en se proposant de vivre du travail de ses mains. Il fit sur ce sujet un petit traité intitulé : *De la quantité de l'aumône*, pour montrer qu'elle doit avoir des bornes, et que ne se rien réserver, c'est tenter Dieu, s'exposant au péril de mourir de faim ou à la nécessité de mendier. Saint Thomas dit que c'est renouveler les erreurs de Jovinien et de Vigilance, qui blâmaient la pratique des conseils évangéliques, et en particulier la vie religieuse. Ce n'est pas seulement, dit-il, dans la pauvreté habituelle que consiste la perfection de l'Évangile, c'est-à-dire dans le détachement intérieur des biens que nous possédons réellement, mais dans la pauvreté actuelle et dans le dépouillement effectif de ces biens ; et cette perfection ne demande pas qu'on possède des biens en commun ou qu'on travaille des mains. En effet, le Sauveur dit au jeune homme : Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres, et puis venez et suivez-moi. Or, jusqu'à quel point était pauvre celui qu'il faut suivre, lui-même le dit : Les oiseaux du ciel ont leurs nids, les renards ont leurs tanières, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Aussi Pierre lui dit-il au nom des douze : Voici que nous avons tout abandonné pour vous suivre. Saint Thomas fait voir que les saints Pères ne font que développer cette doctrine de l'Évangile. D'ailleurs, on a vu même des philosophes païens abandonner tout pour s'appliquer uniquement à l'étude de la sagesse.

Sur la question : Si un religieux peut vivre d'aumônes, il montre qu'il le peut, par l'exemple de saint Benoît, qui vécut d'aumônes plusieurs années. Il le montre, avec saint Augustin, par l'exemple des premiers Chrétiens de Jérusalem, qui, pour pratiquer la perfection évangélique, vendirent leurs biens, en apportèrent le prix aux pieds des apôtres, et vécurent ensuite des aumônes que les mêmes apôtres, principalement saint Paul, amassaient pour eux dans les autres provinces. Il conclut, avec le même Père, que celui qui a donné ses biens aux pauvres a droit de vivre des aumônes de l'Église, n'importe dans quels monastères ni dans quel lieu il a distribué aux frères indigents ce qu'il possédait ; car, et ce sont les paroles de saint

Augustin, la république de tous les Chrétiens est une. C'est pourquoi quiconque a distribué aux Chrétiens, où que ce soit, les choses nécessaires, reçoit aussi partout ce qui lui est nécessaire, et il le reçoit de ce qui est à Jésus-Christ. Car, ce que l'on donne aux Chrétiens, n'importe où, qui est-ce qui le reçoit, sinon Jésus-Christ<sup>1</sup>? Enfin il conclut avec le même Père encore, et d'après l'Évangile, que les prédicateurs envoyés par les supérieurs ecclésiastiques ont non-seulement la permission, mais le droit de recevoir leur subsistance de ceux qu'ils instruisent.

Dans ces cas, le religieux peut non-seulement vivre des aumônes qu'on lui offre spontanément, mais même en demander. Saint Thomas le prouve par l'exemple de Jésus-Christ, qui, plusieurs fois dans les Psaumes, se qualifie de mendiant et pauvre. Or, un mendiant est qui demande à autrui, et un pauvre est qui ne peut se suffire lui-même. Jésus s'invite lui-même chez Zachée. Au sortir du temple, il regarde partout si quelqu'un lui donnerait l'hospitalité, tant il était pauvre. Il envoie ses apôtres sans aucune provision; or, ils ne pouvaient exiger impérieusement leur nourriture, mais seulement la demander humblement, ce qui est mendier. D'ailleurs les apôtres mendiaient pour les pauvres de Jérusalem; ils pouvaient donc aussi le faire pour eux-mêmes.

Dans la troisième et dernière partie, saint Thomas répond aux reproches malins que leurs ennemis faisaient aux religieux mendiants sur la pauvreté de leurs habits, sur les affaires dont ils se mêlaient par charité, leurs fréquents voyages pour procurer le salut des âmes, leurs études pour prêcher plus utilement; toutes choses plus à louer qu'à blâmer. En effet, qui a plus voyagé que saint Paul? Et le Seigneur lui-même n'a-t-il pas dit : Allez, enseignez toutes les nations, et vous me serez témoins jusqu'aux extrémités de la terre? Les autres reproches n'étaient pas mieux fondés<sup>2</sup>.

Nous avons plusieurs opuscules de saint Bonaventure sur le même sujet, dans lesquels il emploie les mêmes preuves que saint Thomas, insistant comme lui sur la puissance du Pape, et soutenant que de lui est émanée toute autorité ecclésiastique; doctrine que, du reste, nous avons vue depuis longtemps en Tertullien, saint Optat, saint Chrysostome et saint Léon.

<sup>1</sup> Nec attendendum est in quibus monasteriis, vel in quo loco, indigentibus fratribus quisque id quod habebat impenderit. Omnium enim Christianorum una respublica est. Et ideò quisquis Christianis necessaria ubi libet erogaverit, ubicumquè etiam ipse quod sibi necessarium est accipit, de Christi rebus accipit. Quia ubicumquè et ipse talibus dedit, quis nisi Christus accepit? Aug., *De Opere monach.*, n. 33, t. 6. Bened. — <sup>2</sup> S. Thom. *Contra impugnantes religionem*, t. 17. *Summa*, 2<sup>a</sup> 2<sup>e</sup>, q. 186 et seqq.

Cela ne veut pas dire que tout fût parfait chez les nouveaux religieux ; après tout, ils étaient encore hommes. Mais, animées de l'esprit de Dieu et de son Église, leurs congrégations étaient des corps vivants, sentant eux-mêmes leur mal et y portant remède. On le voit par une lettre que saint Bonaventure écrivit comme général de son ordre, le 23 d'avril 1257, et de Paris, à tous les provinciaux et custodes. Cherchant les causes de ce que la splendeur de notre ordre s'obscurcit, je trouve une multitude d'affaires pour lesquelles on demande avec avidité de l'argent, et on le reçoit sans précaution, quoique ce soit le plus grand ennemi de notre pauvreté. Je trouve l'oïveté de quelques-uns de nos frères qui s'endorment dans un état monstrueux entre la contemplation et l'action. Je trouve la vie vagabonde de plusieurs, qui, pour donner du soulagement à leurs corps, sont à charge à leurs hôtes et scandalisent au lieu d'édifier. Je trouve les demandes importunes, qui font craindre aux passants la rencontre de nos frères comme celle des voleurs. La grandeur et la curiosité des bâtiments, qui troublent notre paix, incommodent nos amis et nous exposent aux mauvais jugements des hommes. La multiplication des familiarités que notre règle défend, qui causent des soupçons et nuisent à notre réputation. L'imprudencence de la distribution des charges, que l'on donne à des frères sans les avoir assez éprouvés, soit pour la mortification du corps, soit pour l'affermissement dans la vertu. L'avidité des sépultures et des testaments, qui attire l'indignation du clergé, particulièrement des curés. Les changements de place trop fréquents, qui troublent la paix, marquent de l'inconstance et nuisent à la pauvreté. Enfin la grandeur des dépenses, car nos frères ne veulent pas se contenter de peu, et la charité est refroidie. Ainsi nous sommes à charge à tout le monde, et nous le serons encore plus à l'avenir, si on n'y remédie promptement. C'est à quoi il exhorte les supérieurs, et particulièrement à ne pas recevoir trop de religieux et à ne confier la prédication et la confession qu'après un grand examen <sup>1</sup>.

Saint Bonaventure avait été élu général l'année précédente 1256 ; voici à quelle occasion. Il y avait de grandes plaintes contre Jean de Parme, septième général de l'ordre. 1<sup>o</sup> On l'accusait de blâmer ceux qui donnaient des explications à la règle et qui louaient les déclarations données par les Papes ou par les docteurs ; car il s'en tenait au seul testament de saint François, disant qu'il était très-clair et qu'il ne fallait point d'autre déclaration. 2<sup>o</sup> Il voulait qu'on observât ce testament, comme étant la même chose que la règle, et par consé-

<sup>1</sup> Inter opuscul. S. Bonavent.

quent digne d'un très-grand respect, d'autant plus que saint François l'avait dicté après avoir reçu les stigmates. 3° Il disait, comme s'il eût eu l'esprit de prophétie, que l'ordre se diviserait en deux, les fidèles observateurs de la règle et ceux qui solliciteraient des privilèges et des déclarations, et qu'il viendrait enfin une congrégation de pauvres qui observeraient la règle parfaitement. — On le voit, ces plaintes indiquent dans Jean de Parme une tendance marquée, non pas au relâchement, mais à maintenir la règle dans toute sa sévérité primitive. 4° Une accusation plus importante, c'est que sa foi n'était pas pure, qu'il déférait trop aux opinions de l'abbé Joachim et soutenait ses écrits contre Pierre Lombard. 5° Que deux de ses compagnons, Léonard et Gérard, étaient défenseurs outrés de l'abbé Joachim.

Le Pape, c'était Alexandre IV, voyant donc les esprits échauffés et les principaux personnages de l'ordre unis contre le général, sans qu'il fût possible de les ramener, convoqua le chapitre et avertit auparavant Jean de Parme de céder sa supériorité et de ne point souffrir qu'on le continuât, quand même les électeurs le voudraient. Le chapitre étant assemblé, Jean alléguait son incapacité, les dégoûts qu'on lui donnait, son âge déjà avancé, et renonça à sa dignité. Plusieurs réclamèrent, mais il insista, demandant sa décharge et qu'on ne songeât pas même à l'élire de nouveau. Cependant, comme eux ne savaient pas ce qui s'était passé entre le Pape et lui, ils s'opiniâtèrent à le vouloir reprendre, jusqu'à ce que le Pape ordonna d'en élire un autre. On le pria de nommer celui qu'il croyait digne de lui succéder : il nomma frère Bonaventure, qui enseignait alors à Paris, et il fut élu tout d'une voix.

Or, il courait depuis quelque temps un livre intitulé : *l'Évangile éternel*. Il se fondait sur la doctrine et les prophéties de l'abbé Joachim, et contenait plusieurs erreurs. On y lisait, suivant le docteur Guillaume de Saint-Amour<sup>1</sup>, que l'Évangile de Jésus-Christ devait finir l'an 1260, pour faire place à l'Évangile éternel, autant supérieur à celui de Jésus-Christ que le soleil est plus parfait que la lune ; que c'est l'Évangile du Saint-Esprit, qui prescrira une autre manière de vivre et disposera autrement l'Église. Le moine anglais Matthieu Pâris attribue en général la composition de ce livre aux religieux mendiants. On l'a spécialement attribué à Jean de Parme. Comme les docteurs de l'université de Paris étaient brouillés avec ces religieux, ils poursuivirent d'autant plus vivement la condamnation d'un livre qu'on leur attribuait. Le pape Alexandre, ne pouvant s'empêcher de le condamner, dit Matthieu Pâris, prit la précaution de le

<sup>1</sup> P. 38, 39 et 500.

faire condamner et brûler en secret par les soins du cardinal Hugues de Saint-Cher et de l'évêque de Messine, tous deux de l'ordre des frères Prêcheurs <sup>1</sup>. Voilà du moins ce que conte ou raconte Matthieu Pâris. Il est bon d'observer que, cette même année, le libelle du docteur Guillaume fut condamné, non pas en cachette, mais publiquement. La condamnation clandestine de l'*Évangile éternel*, ne serait-ce pas une historiette pour faire pendant à la condamnation certaine et publique des *Périls des derniers temps*?

Sitôt que saint Bonaventure fut arrivé à Rome en qualité de général de son ordre, les adversaires de Jean de Parme l'excitèrent à informer contre lui et contre ses compagnons, comme ayant de mauvais sentiments sur la foi. On produisit plusieurs extraits de leurs ouvrages; mais, après un sérieux examen, il ne s'y trouva rien où la foi fût blessée. On vint ensuite au principal chef d'accusation, et on leur demanda ce qu'ils pensaient de l'abbé Joachim et de sa doctrine. Ils demeurèrent aheurtés à le louer et à soutenir qu'il n'avait rien enseigné de mauvais touchant l'unité de l'essence divine et la trinité des personnes; car c'est de quoi il s'agissait principalement; que sa doctrine était conforme à celle des Pères et des conciles, et que le concile aurait pu se passer d'en faire une nouvelle décision. Des deux compagnons de Jean de Parme, Gérard était le plus dur et le plus ardent soit à objecter, soit à répondre. Enfin les juges, les voyant obstinés dans leurs sentiments, les condamnèrent tous deux à une prison perpétuelle. Ils s'y rendirent avec joie, se croyant persécutés pour la vérité. Léonard y mourut; Gérard en fut délivré par saint Bonaventure dix-huit ans après.

On vint ensuite à Jean de Parme, et saint Bonaventure nomma des juges pour lui faire son procès dans un petit monastère de Toscane. Le Pape donna pour commissaire le cardinal Jean Cajétan des Ursins, depuis Pape sous le nom de Nicolas III. On ne trouva l'accusé coupable que de trop d'attachement à la doctrine et à la personne de l'abbé Joachim, et enfin il fut condamné à une longue prison. Mais il survint des lettres du cardinal Ottobon, depuis Pape sous le nom d'Adrien V, adressées au cardinal Cajétan et à saint Bonaventure, par lesquelles il se rendait caution de la foi de Jean de Parme, et déclarait qu'il tiendrait fait à lui-même le traitement qu'on ferait à ce religieux. Le cardinal Cajétan fut touché de cette lettre, le jugement ne fut point exécuté, et le général donna le choix à Jean de Parme du lieu de sa retraite. Il choisit le petit couvent de Grecchia, près de Riéti, et y demeura trente-deux ans <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Matth. Pâris, an. 1256. — <sup>2</sup> Wadding., n. 5.

Au bout de ce temps, il demanda au cardinal d'Aqua-Sparta la permission de retourner chez les Grecs pour travailler à leur réunion, à laquelle il avait été employé avec succès quarante ans auparavant. Le cardinal en parla au Pape, qui admira ce courage et ce zèle dans un vieillard de quatre-vingts ans; et sachant combien il était estimé des Grecs, il lui accorda volontiers ce qu'il désirait. Jean de Parme avait fait ses préparatifs pour ce grand ouvrage, et visité avec ses compagnons les lieux de dévotion d'Assise et des alentours, quand il vint à Camérino, où il tomba malade et mourut le 19<sup>me</sup> de mars 1289. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, et le pape Pie VI l'a béatifié en 1781 <sup>1</sup>.

Avant de quitter la Palestine, le roi saint Louis avait de nouveau envoyé parmi les Tartares, parce qu'on lui avait dit que Sartac, un de leurs chefs, s'était fait Chrétien. Le nouvel envoyé fut un frère Mineur, appelé Guillaume de Ruysbrock, et plus connu sous le nom de Rubruquis. Voici la substance de la relation qu'il adressa au saint roi, à son retour en 1255.

Votre sainte Majesté saura que, l'an 1253, le 7<sup>me</sup> de mai, nous nous embarquâmes sur le Pont-Euxin, que les Bulgares nomment la Grande-Mer; et nous abordâmes à Soldaya, dans la petite Tartarie, le 21<sup>me</sup> du même mois. Nous dîmes que nous allions trouver Sartac, parce qu'on nous avait qu'il était Chrétien, et que nous lui portions des lettres du roi de France; sur quoi nous fûmes reçus agréablement, et l'évêque du lieu nous dit beaucoup de bien de Sartac, que nous ne trouvâmes pas depuis conforme à la vérité. Nous étions cinq personnes : moi, Frère Barthélemy de Crémone, mon compagnon; notre clerc, nommé Goset, porteur des présentes; Homodei, notre truchement, et un jeune esclave nommé Nicolas, que j'avais acheté à Constantinople. Nous partîmes de Soldaya vers le 1<sup>er</sup> de juin. Le troisième jour après, nous trouvâmes les Tartares, et, étant entré parmi eux, je m'imaginai être venu dans un autre monde.

A l'octave de l'Ascension, qui était le 5<sup>me</sup> de juin, j'eus audience de Scatacay, parent de Batou, et lui rendis une lettre de l'empereur de Constantinople, pour obtenir la liberté de passer outre. Scatacay nous demanda si nous voulions boire du cosmos, certain breuvage fait avec du lait de jument; et je m'en excusai pour le moment. Or, les Chrétiens du pays, Russes, Grecs et Alains, font conscience d'en boire, et leurs prêtres mettent en pénitence ceux qui en boivent, comme s'ils avaient apostasié. Scatacay nous demanda ce que nous dirions

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 19 mart., et Godescard, 20 février.

à Sartac. Je répondis que nous lui parlerions de la foi chrétienne. Il demanda ce que c'était, disant qu'il l'entendrait volontiers. Alors je lui expliquai le symbole, comme je pus, par mon interprète, qui n'avait point d'esprit et ne savait point s'exprimer. Après l'avoir ouï, il secoua la tête sans dire mot.

La veille de la Pentecôte, des Alains, qui sont Chrétiens du rite grec, vinrent à nous. Ils ne sont pas schismatiques, comme les Grecs : mais ils honorent tous les Chrétiens sans distinction. Ils nous apportèrent de la viande cuite, nous priant d'en manger et de prier pour un d'entre eux qui était mort. Je leur dis qu'il ne nous était pas permis de manger de la viande ce jour-là, qui était la vigile d'une grande fête, sur laquelle je les instruisis ; et ils en furent extrêmement réjouis ; car ils ignoraient tout ce qui regarde la religion, hors le seul nom de Jésus-Christ. Ils nous demandèrent, et plusieurs autres Chrétiens aussi, Russes et Hongrois, s'ils pouvaient faire leur salut, étant obligés à boire du cosmos et à manger des bêtes mortes d'elles-mêmes, ou tuées par des Sarrasins ou d'autres infidèles ; nous dirent qu'ils ignoraient les jours de jeûne, et ne pourraient les observer, quand même ils les connaîtraient. Je les redressai comme je pus, les instruisant et les fortifiant dans la foi.

Le jour de la Pentecôte, 8<sup>me</sup> de juin, vint à nous un Sarrasin, avec lequel entrant en conversation, nous commençâmes à lui expliquer la foi. Ayant entendu les biens que Dieu a faits au genre humain par l'incarnation de Jésus-Christ, la résurrection des morts et le jugement futur, et que les péchés sont lavés par le baptême, il dit qu'il voulait le recevoir. Mais, comme nous nous préparions à le baptiser, il monta tout d'un coup à cheval, et dit qu'il voulait aller chez lui et consulter avec sa femme. Le lendemain il nous dit qu'il n'osait recevoir le baptême, parce qu'ensuite il ne boirait plus de cosmos ; car les Chrétiens du lieu disaient qu'aucun vrai Chrétien ne devait user de cette boisson, et lui ne pouvait s'en passer dans ce désert. Je ne pus jamais le tirer de cette opinion, qui les éloigne beaucoup de la foi, étant soutenus dans ce préjugé par les Russes, qui sont en très-grand nombre parmi eux.

Nous partîmes le lendemain de la Pentecôte, marchant premièrement droit au nord, puis au levant, ayant à droite la mer Caspienne. Les Tartares qui nous accompagnaient étaient fort incommodés ; mais ce qui me faisait le plus de peine, c'est que, quand je voulais leur dire quelque parole d'édification, mon interprète disait : Ne me faites point prêcher ; je ne sais point tenir de tels discours. Il disait vrai ; car je m'aperçus depuis, quand je commençai à entendre un peu la langue, que lorsque je disais une chose, il disait tout autre-

ment, selon ce qui lui venait à la bouche. Voyant donc le danger de le faire parler, j'aimai mieux me taire. Peu de jours avant la Sainte-Madeleine, nous arrivâmes au grand fleuve Tanaïs, le dernier jour de juillet, au logement de Sartac, à trois journées du fleuve Étilia ou Volga, le plus grand que j'aie jamais vu. Quand nous fûmes arrivés à cette cour, notre guide s'adressa à un nestorien nommé Coyak, qui nous envoya à l'introducteur des ambassadeurs. Notre interprète demanda ce que nous lui porterions, et fut fort scandalisé de ce que nous n'avions rien à lui donner. Étant devant l'introducteur, je lui en fis mes excuses, disant que j'étais moine et ne touchais ni or ni argent. Il répondit qu'étant moine, je faisais bien de garder mon vœu; qu'il n'avait pas besoin du nôtre, et nous donnerait plutôt du sien. Il demanda quel était le plus grand seigneur parmi les Francs. Je répondis : C'est l'empereur, s'il avait son État paisible. Non, dit-il, c'est le roi de France. C'est qu'il avait ouï parler de vous à Baudouin de Hainaut, et à un chevalier du Temple, qui s'était trouvé en Chypre.

Deux jours après, il me manda de venir à la cour et d'apporter la lettre du roi, la chapelle et les livres avec moi, parce que son maître les voulait voir. Il fit tout déplier, en présence de plusieurs Tartares, Chrétiens et Sarrasins, qui étaient autour de nous à cheval : puis il me demanda si je voulais donner tout cela à son maître. Je fus effrayé de cette proposition ; mais, sans le témoigner, je dis que c'étaient des habits sacrés et qu'il n'était permis qu'aux prêtres de toucher. Il nous ordonna de nous en revêtir, pour aller au-devant de son maître : ce que nous fîmes. Je pris les habits les plus précieux, avec un fort beau coussin devant ma poitrine et dessus la Bible que vous m'aviez donnée, ainsi que le psautier que m'avait donné la reine, dans lesquels étaient de belles enluminures. Mon compagnon prit le missel et la croix, et le clerc, revêtu d'un surplis, prit l'encensoir. Nous vînmes ainsi devant Sartac; on leva une pièce de feutre suspendue devant la porte, afin qu'il pût nous voir. On fit faire trois genuflexions au clerc et à l'interprète; et on nous avertit de prendre garde à ne pas toucher au seuil de la porte en entrant et en sortant et de chanter quelque bénédiction pour le prince. Nous entrâmes en chantant *Salve Regina*.

Coyak lui porta l'encensoir avec l'encens; il le prit à sa main et le regarda attentivement. Il considéra curieusement le psautier, aussi bien que la femme qui était assise auprès de lui. Il prit la Bible, et demanda si l'Évangile y était : je lui dis que c'était toute l'Écriture sainte. Il prit aussi la croix à la main, et demanda si l'image qui était dessus était celle de Jésus-Christ. Je répondis que oui. C'est que les Nestoriens et les Arméniens ne mettent point de figure



sur leurs croix : ce qui fait penser qu'ils ne croient pas bien touchant la passion de Jésus-Christ, ou qu'ils en ont honte. Je lui présentai votre lettre, avec les copies en arabe et en syriaque ; car j'avais eu soin de la faire traduire à Acre. Quand nous fûmes sortis et déshabillés, il vint des secrétaires avec Coyak, et ils firent traduire la lettre. C'était le jour de Saint-Pierre-aux-Liens, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> d'août 1253.

Le lendemain vint un prêtre, frère de Coyak, qui nous demanda le vase où était le saint chrême, parce que Sartac le voulait voir ; et nous le lui donnâmes. Le soir, Coyak nous appela, et nous dit : Le roi, votre maître, écrit de bonnes paroles au mien ; mais il y a des choses difficiles, dont on n'ose rien faire sans le conseil de son père. C'est pourquoi il faut que vous alliez le trouver. Puis il nous demanda si nous voulions séjourner dans le pays. Je lui dis : Si vous avez bien entendu la lettre du roi, notre maître, vous pouvez savoir que c'est notre dessein. Vous avez besoin, dit-il, d'être fort patients et fort humbles.

Avant notre départ, Coyak et plusieurs autres écrivains nous dirent : N'allez pas dire que notre maître soit chrétien, il est Moal, c'est-à-dire Mogol. C'est qu'ils prennent le nom de chrétien pour un nom de nation ; et s'il y a quelques chrétiens parmi eux, ils gardent le nom de Mogols, qu'ils mettent au-dessus de tous les noms, et ils ne veulent point être nommés Tartares. Les Nestoriens font grand bruit de rien ; ils ont publié que Sartac était chrétien, et que Mangou-Khan et Ken-Khan faisaient plus d'honneur aux chrétiens qu'aux autres peuples ; et toutefois, dans la vérité, ils ne sont pas chrétiens. Pour Sartac, je ne sais s'il croit en Jésus-Christ ou non : ce que je sais, c'est qu'il ne veut pas qu'on le nomme chrétien ; au contraire, il me semble plutôt qu'il se moque des chrétiens. Car il est sur leur chemin, je veux dire des Russes, des Valaques, des Bulgares et des Alains, qui tous passent par chez lui, quand ils vont à la cour de son père, Batou, et lui font des présents : c'est pourquoi il les caresse. Toutefois, s'il vient des Sarrasins qui apportent davantage, ils sont expédiés plus tôt. Il y a aussi près de lui des prêtres nestoriens, qui sonnent avec leurs planches et chantent leur office.

Quand nous fûmes arrivés au Volga, nous nous embarquâmes dessus pour descendre à la cour de Batou, que nous trouvâmes comme une grande ville de maisons portatives, et de trois ou quatre lieues de long. On nous mena à un certain Sarrasin, qui, le lendemain, nous conduisit chez le prince, et nous demanda si vous leur aviez envoyé des ambassadeurs. Je lui dis comme vous en aviez envoyé à Ken-Khan, et que vous ne lui eussiez point envoyé, ni de lettre à Sartac, si vous n'aviez cru qu'ils étaient chrétiens, parce que

ce n'était que pour les en féliciter, et non par aucune crainte. Il nous mena au pavillon où était Batou; nous étions nu-pieds et nu-tête, avec notre habit; et c'était un grand spectacle pour eux. Frère Jean de Plan-Carpin avait été là; mais il avait changé d'habit pour n'être pas méprisé, parce qu'il était nonce du Pape. Après un peu de silence, on nous fit mettre à deux genoux, et Batou me commanda de parler. La posture où j'étais me fit penser que je devais commencer par une prière, et je dis : Seigneur, nous prions Dieu, de qui tout bien procède et qui vous a donné ces biens terrestres, de vous donner aussi les biens célestes, sans lesquels ceux-ci sont inutiles. Il m'écoutait attentivement, et j'ajoutai : Sachez que vous n'aurez point les biens célestes si vous n'êtes chrétien; car Dieu dit : Qui croira et sera baptisé, sera sauvé; mais qui ne croira pas, sera condamné.

A ces mots, il sourit modestement, et les autres Mogols commencèrent à battre des mains, se moquant de nous. Mon interprète eut grand'peur, et je fus obligé de le rassurer. Après qu'on eut fait silence, je dis à Batou : Je suis venu vers votre fils, parce que nous avons ouï dire qu'il était chrétien : je lui ai apporté des lettres de la part du roi de France, et il m'a envoyé vers vous : vous en devez savoir la raison. Alors il me fit lever et écrire nos noms. Puis il me dit que vous étiez sorti de votre pays pour faire la guerre. Je lui dis que c'était contre les Sarrasins, qui profanaient la maison de Dieu à Jérusalem. Il nous fit asseoir, et nous fit donner de son cosmos, ce qui passe chez eux pour un grand honneur. Nous sortîmes, et, peu de temps après, notre conducteur vint et me dit : Le roi, votre maître, dit qu'on vous retienne en ce pays-ci; ce que Batou ne peut faire sans la participation de Mangou-Khan. C'est pourquoi il faut que vous alliez le trouver, vous et votre interprète : votre compagnon et l'autre homme retourneront vous attendre à la cour de Sartac. Alors l'interprète Homodei se mit à pleurer, se croyant perdu, et mon compagnon protesta qu'on lui couperait plutôt la tête que de se séparer de moi. Enfin, Batou ordonna que nous irions tous deux avec l'interprète, et que le clerc Goset retournerait vers Sartac : nous nous séparâmes ainsi en pleurant.

Nous marchâmes cinq semaines avec Batou, suivant le cours du Volga; enfin, vers l'Exaltation de la sainte Croix, c'est-à-dire la mi-septembre, un riche Mogol vint nous dire : Je dois vous mener à Mangou-Khan; c'est un voyage de quatre mois, et par un pays où il fait froid à fendre les pierres.

Nous marchâmes à cheval depuis le 16<sup>me</sup> de septembre jusqu'à la Toussaint, tirant toujours au levant, et ayant la mer Caspienne au

midi. On ne peut dire ce que nous souffrîmes de faim, de soif, de froid et de fatigue. Les vendredis, je demeurais à jeun jusqu'à la nuit sans rien prendre ; et alors j'étais contraint de manger de la viande avec douleur. Au commencement, notre conducteur nous méprisait fort ; mais quand il commença à nous mieux connaître, il nous menait aux riches Mogols, et il nous fallait prier pour eux ; en sorte que, si j'eusse eu un bon interprète, j'avais l'occasion de faire beaucoup de fruit. Ils étaient fort surpris de ce que nous ne voulions recevoir ni or, ni argent, ni habits précieux. Ils demandaient si le grand Pape était aussi vieux qu'ils avaient ouï dire ; car on leur avait dit qu'il avait cinq cents ans.

Ruysbrock raconte ensuite une conversation qu'il eut avec les prêtres de certains idolâtres nommés Jugures (Ouïgours), et dit : Étant dans le temple et y voyant quantité d'idoles grandes et petites, je leur demandai ce qu'ils croyaient de Dieu. Ils répondirent : Nous n'en croyons qu'un. — Croyez-vous, leur dis-je, qu'il est esprit ou quelque chose de corporel ? — Nous croyons qu'il est esprit. — Croyez-vous qu'il ait jamais pris la nature humaine ? — Non. — Puisque vous croyez qu'il est esprit unique, pourquoi lui faites-vous des images corporelles et en si grand nombre ; et puisque vous ne croyez pas qu'il se soit fait homme, pourquoi lui faites-vous des images d'hommes plutôt que d'autres animaux ? — Ils répondirent : Nous ne faisons pas ces images pour représenter Dieu ; mais quand il meurt quelque homme riche entre les nôtres, son fils, sa femme ou quelque ami fait faire son image et la met ici, et nous l'honorons en mémoire de lui. — Vous ne le faites donc, dis-je, que pour flatter les hommes ? — Non, dirent-ils, c'est pour honorer leur mémoire. Alors ils me demandèrent, comme en se moquant : Où est Dieu ? Et je leur dis : Où est votre âme ? — Dans notre corps. — N'est-il pas vrai qu'elle est par tout votre corps, qu'elle le gouverne tout entier, quoiqu'on ne la voie pas ? Ainsi Dieu est partout et gouverne tout, et cependant il est invisible, parce qu'il est entendement et sagesse. Je voulais pousser plus loin le raisonnement avec eux ; mais mon interprète, fatigué, ne pouvant plus s'expliquer, m'obligea à me taire. Les Tartares sont de cette secte, en ce qu'ils ne croient qu'un Dieu et font aussi des images de leurs morts.

Parlant du Catai, qui est la Chine, l'auteur dit que les nestoriens y habitent en quinze villes, et ont un évêché en celle de Ségin. Ils sont, ajoute-t-il, très-ignorants, et n'entendent point la langue syriaque, dans laquelle ils font leur service et lisent l'Écriture sainte. De là vient la corruption de leurs mœurs, surtout l'usure et l'ivrognerie. Quelques-uns ont plusieurs femmes, comme les Tartares, avec

lesquelles ils vivent ; ils fêtent le vendredi, comme les mahométans. Leur évêque vient rarement en Tartarie, à peine en cinquante ans une fois ; et alors ils font ordonner prêtres tous leurs enfants mâles, même au berceau : d'où vient que les hommes sont tous prêtres, et ne laissent pas de se marier et de se remarier si leurs femmes meurent. Ils sont tous simoniaques, et ne donnent aucun sacrement sans argent. Le soin de leurs familles les rend intéressés et peu curieux de propager la foi, outre que leurs mauvaises mœurs les font mépriser, car les idolâtres vivent plus honnêtement. Voilà ce qu'il dit des nestoriens ; puis il continue ainsi sa relation :

Nous arrivâmes enfin à la cour du grand khan, Mangou, le jour de Saint-Jean, 27<sup>me</sup> de décembre 1253. Plusieurs Mogols vinrent visiter celui qui nous avait amenés, et nous interrogèrent sur le sujet de notre voyage. Je dis que nous avions ouï dire que Sartac était chrétien, et que nous étions venus le trouver, chargés de lettres du roi de France ; qu'il nous avait renvoyés à Batou, et Batou au grand khan. Ils demandèrent si nous désirions de faire la paix avec eux. Je répondis que, ne leur ayant donné aucun sujet de guerre, vous n'avez aucun de leur demander la paix, quoique vous désirassiez, comme prince juste et droit, de l'avoir avec tout le monde. C'est qu'ils sont si fiers, qu'ils croient que tout le monde doit rechercher leurs bonnes grâces.

Dans une maison près du palais, nous trouvâmes une chapelle où était un moine arménien, fort austère en apparence, qui nous dit qu'il était ermite de la terre sainte ; que Notre-Seigneur lui était apparu par trois fois, et lui avait ordonné d'aller trouver le prince des Tartares. J'y suis venu, ajoutait-il, il y a un mois, et j'ai dit à Mangou-Khan que, s'il voulait se faire chrétien, tout le monde se soumettrait à lui, même les Francs et le grand Pape ; et je vous conseille de lui en dire autant. Mon frère, lui répondis-je, je voudrais pouvoir persuader au khan de se faire chrétien ; et je lui promettrais que les Francs et le Pape en auraient bien de la joie, et le reconnaîtraient pour frère et pour ami, mais non pas qu'ils devinssent ses sujets et lui payassent tribut, comme font les autres nations. Ce serait parler contre sa conscience et contre ma commission. Cette réponse fit taire le moine.

Le 4<sup>me</sup> de janvier 1254, où nous mena au palais, à l'audience de Mangou-Khan. Il me fit demander lequel nous voulions de quatre breuvages qu'on nous présentait. Je goûtai un peu de celui qu'ils nomment cérasine, fait de riz ; mais notre interprète but du vin, et si abondamment, qu'il ne savait plus ce qu'il faisait. Le khan se fit apporter plusieurs oiseaux de proie, qu'il mit sur le poing, et il les

considéra beaucoup. Assez longtemps après, il nous commanda de parler. Je me mis à genoux, et, ayant souhaité au Khan une longue vie, puis expliqué l'occasion de notre voyage, je lui demandai, conformément à votre lettre, la permission de nous arrêter en son pays, parce que notre règle nous oblige d'enseigner aux hommes à vivre selon la loi de Dieu; que nous n'avions ni or ni argent à lui offrir, mais seulement nos prières à Dieu pour lui, ses femmes et ses enfants; enfin, que nous le priions de nous retenir au moins jusqu'à ce que la rigueur du froid fût passée. Mangou-Khan répondit que, comme le soleil répand ses rayons de toutes parts, ainsi sa puissance et celle de Batou s'étendaient partout; que, pour notre or et notre argent, il n'en avait que faire. Jusque-là, j'entendis en quelque sorte notre interprète; mais je ne pus rien comprendre du reste, sinon qu'il était bien ivre; et il me sembla que Mangou-Khan en tenait quelque peu. Telle fut notre audience; et, au sortir, il nous fit dire qu'il avait pitié de nous et nous donnait deux mois de temps pour laisser passer le froid, et que nous pourrions demeurer à Caracaroum, ville proche de là.

Nous aimâmes mieux demeurer à la cour avec le moine arménien, qui se nommait Sergius, et qui me dit que le jour de l'Épiphanie il devait baptiser Mangou-Khan. Je le priai que je pusse y être présent, pour en rendre témoignage en temps et lieu; il me le promit. Le jour de la fête, on nous appela au palais avec les prêtres nestoriens; mais ce ne fut que pour leur donner à manger, et nous retournâmes avec Sergius, honteux de son imposture. Toutefois quelques nestoriens me jurèrent que Mangou avait été baptisé; mais je leur dis que je n'en croyais rien, et qu'il faudrait que je l'eusse vu pour le dire. Sergius se disait prêtre, mais il mentait: il n'avait aucun ordre et ne savait rien; ce n'était qu'un pauvre tisserand, comme j'appris depuis en passant par son pays.

Le jour de Pâques approchant, qui, cette année 1254, était le 12<sup>me</sup> d'avril, tous les chrétiens qui étaient à Caracaroum me prièrent instamment de célébrer la messe. Or, il y en avait de plusieurs nations, Hongrois, Alains, Russes, Géorgiens et Arméniens. J'entendis leurs confessions par le moyen d'un interprète, et leur expliquai le mieux que je pus les commandements de Dieu et les dispositions nécessaires pour ce sacrement. Je célébrai le Jeudi Saint dans le baptistère des nestoriens, où il y avait un autel. Leur patriarche leur avait envoyé de Bagdad un grand cuir carré, consacré avec le saint chrême, qui leur sert d'autel portatif. Je me servis de leur calice et de leur patène d'argent, qui étaient deux très-grands vases. Je dis ainsi la messe le jour de Pâques, et donnai la communion au peuple.

La veille de Pâques, plus de soixante personnes furent baptisées en très-bel ordre : de quoi il y eut grande réjouissance entre tous les chrétiens.

Le samedi 30<sup>me</sup> de mai, veille de la Pentecôte, se tint une conférence entre les chrétiens, les Sarrasins et les Tuiniens, c'est-à-dire les idolâtres ; et elle se tint par ordre de Mangou-Khan, qui voulait savoir les preuves dont chacun appuyait sa religion. Pour arbitres de cette conférence, il envoya trois de ses secrétaires, un de chaque religion ; et il fit proclamer d'abord défense, sous peine de mort, de s'injurier ou offenser l'un l'autre, ni d'exciter aucun trouble qui pût empêcher la conférence. Les chrétiens me chargèrent de parler pour eux, et la dispute commença avec les Tuiniens, qui m'opposèrent un des leurs, venu du Catai, c'est-à-dire de la Chine. Il me demanda par où nous commencerions, savoir : comment le monde a été fait, ou ce que deviennent les âmes après la mort. Il voulait commencer par ces deux questions, sur lesquelles il se croyait le plus fort ; car ils sont tous manichéens, croyant les deux principes, l'un bon, l'autre mauvais ; et ils croient aussi que les âmes passent d'un corps à l'autre. Je lui répondis que nous devions commencer par parler de Dieu, qui est le principe de toutes choses ; et les arbitres jugèrent que j'avais raison.

Je dis donc aux Tuiniens que nous croyions fermement qu'il n'y a qu'un seul Dieu parfait, et je leur demandai ce qu'ils en croyaient. Ils répondirent : Il faut être insensé pour ne pas croire qu'un Dieu. N'y a-t-il pas de grands princes en votre pays, et ici un plus grand que tous les autres, qui est Mangou-Khan ? Il en est de même des dieux. Je répliquai : La comparaison n'est pas juste, autrement chaque prince en son pays pourrait être appelé dieu. Et comme je voulais réfuter leur comparaison, ils m'interrompirent, me demandant avec empressement : Quel était donc ce Dieu unique. Je répondis : C'est le Tout-Puissant, qui n'a besoin de l'aide d'aucun autre ; au lieu que, parmi les hommes, aucun n'est capable de tout faire ; c'est pourquoi il y a plusieurs princes sur la terre. De plus, Dieu n'a pas besoin de conseil, parce qu'il sait tout, et toute la sagesse et la science procèdent de lui ; il n'a que faire de nos biens, c'est en lui que nous vivons et que nous sommes.

Nous savons bien, dirent-ils, qu'il y a au ciel un Dieu souverain, dont la génération nous est inconnue, et dix autres sous lui, et un autre inférieur à ceux-ci ; mais sur la terre il y en a une infinité. Ils voulaient ajouter plusieurs fables pareilles ; mais je leur demandai si ce grand Dieu du ciel était tout-puissant, ou s'il tenait sa puissance d'un autre. Au lieu de me répondre, ils me dirent : Si ton Dieu est

tel que tu dis, pourquoi a-t-il fait la moitié des choses mauvaises ? — Cela est faux, répondis-je ; celui qui a fait le mal ne peut être Dieu, il ne serait plus Dieu, s'il était auteur du mal. Cette réponse étonna tous les Tuiniens, et ils me demandèrent d'où venait donc le mal. Je leur répondis que, avant de faire cette question, il fallait demander ce que c'est que le mal, et commencer par me répondre, s'ils croyaient qu'il y eût quelque Dieu tout-puissant. Comme ils se taisaient, les arbitres leur commandèrent de répondre, et, étant pressés, ils dirent sans façon qu'il n'y avait point de Dieu tout-puissant : de quoi tous les Sarrasins se mirent à rire. Je dis ensuite aux Tuiniens qu'aucun de leurs dieux ne pouvait les garantir de tous leurs maux, et qu'il ne leur était pas possible de servir tant de maîtres. A quoi ils ne répondirent rien.

Je voulais continuer et prouver l'unité de l'essence divine et la trinité des personnes ; mais les nestoriens voulurent parler à leur tour, et se mirent à disputer contre les Sarrasins, dont ils n'eurent aucune réponse, sinon qu'ils tenaient pour véritable tout ce que l'Évangile contient ; qu'ils confessaient un seul Dieu, et lui demandaient la grâce de mourir comme les chrétiens. Les nestoriens continuèrent à parler, expliquant le mystère de la Trinité par des comparaisons. Ils furent écoutés paisiblement et sans contradiction ; mais personne ne témoigna vouloir se faire chrétien. La conférence finie, les nestoriens et les Sarrasins chantaient ensemble à haute voix, les Tuiniens ne disaient mot ; mais ils burèrent tous largement.

Le lendemain, jour de la Pentecôte, j'eus une audience de Mangou-Khan, où il me dit entre autres choses : Nous autres Mogols, nous croyons qu'il n'y a qu'un Dieu, par lequel nous vivons et mourons, et vers lequel nos cœurs sont entièrement portés. Dieu vous a donné l'Écriture, à vous autres chrétiens, mais vous ne l'observez pas ; il nous a donné des devins, et nous faisons ce qu'ils nous commandent. Ensuite il me parla de mon retour, et demanda jusqu'où je voudrais être conduit. Je dis : Jusqu'aux terres du roi d'Arménie, et je promis de me charger d'une lettre qu'il voulait vous envoyer. On nous la donna vers la fin du mois de juin, et voici ce qu'elle contenait de plus remarquable : Un nommé David a été vous trouver comme ambassadeur des Mogols ; mais c'était un menteur et un imposteur. Vous avez envoyé vos ambassadeurs à Ken-Khan (Gayouk-Khan), mais ils ne sont arrivés à la cour qu'après sa mort, et sa veuve Charmès vous a envoyé par eux une pièce de soie et des lettres. Mais pour les affaires de la paix, comment cette femme, plus méprisante qu'une chienne, en eût-elle pu savoir quelque chose ? Le surplus de la lettre de Mangou-Khan tendait à vous offrir la paix

si vous la demandiez, et à vous menacer si vous lui faisiez la guerre.

Le reste de la relation de Ruysbrock contient le détail de son voyage au retour. Il partit de la cour de Mangou environ quinze jours après la Saint-Jean, c'est-à-dire vers le 8<sup>me</sup> de juillet 1254. Il arriva à la cour de Batou le même jour qu'il en était parti un an auparavant, c'est-à-dire le 14<sup>me</sup> de septembre. Il passa les fêtes de Noël à Maxivam en Arménie, grande ville autrefois, mais ruinée par les Tartares. En sorte que, de huit cents églises, il n'en restait que deux petites. Il en partit l'octave de l'Épiphanie, c'est-à-dire le 13<sup>me</sup> de janvier 1255.

Le premier dimanche de carême, 14<sup>me</sup> de février, il arriva dans Arsingan, sur les terres du sultan d'Icône ; le dimanche de Quasimodo, 4<sup>me</sup> jour d'avril, il vint à Césarée de Cappadoce, et la veille de l'Ascension, au port de Coure en Cilicie, où il séjourna jusque après les fêtes de la Pentecôte. Ensuite il passa en Chypre. Là, dit-il, j'ai trouvé notre provincial qui m'a mené avec lui à Antioche, et cette ville m'a paru en un triste état. Nous y avons passé la Saint-Pierre, et de là nous sommes venus à Tripoli de Syrie, où nous avons tenu un chapitre le jour de l'Assomption.

Là, j'ai reçu l'obédience du provincial pour aller résider au couvent d'Acre, et, quand j'y ai été, il ne m'a jamais voulu permettre d'en partir pour aller vous saluer, ainsi que je désirais ; mais il m'a commandé de vous écrire par ce porteur, à quoi je n'ai osé désobéir. Ainsi finit la relation de frère Guillaume de Ruysbrock. Il y ajoute quelques avis au roi touchant l'éclat de la Turquie, de la Grèce et de la Hongrie, et dit que si le Pape, comme chef des chrétiens, voulait envoyer aux Tartares un évêque ou une autre personne qualifiée, avec le titre d'ambassadeur, il serait beaucoup mieux écouté que de simples religieux <sup>1</sup>.

Dans cette relation de frère Guillaume de Ruysbrock, écrite d'un style si naturel et si naïf, il y a plus d'une chose remarquable. Celle qui ne l'est pas moins, c'est de voir au fond de la Tartarie, sous la tente du petit-fils de Ginguiskhan, se tenir une conférence religieuse sur l'unité de Dieu et la trinité des personnes divines entre des païens, des chrétiens et des mahométans, entre un religieux de Saint-François d'Assise, venu du fond de l'Occident, et un philosophe chinois venu du fond de l'Orient ; c'est de voir ce pauvre Franciscain entendre les confessions et distribuer la communion pascale à Caracaroum, la capitale des Tartares ; c'est de voir les peuples qu'il rencontre sur son chemin lui demander des nouvelles du grand Pape, du père de tous

<sup>1</sup> Rubruquis.



les chrétiens, qu'on leur disait qui avait cinq cents ans; c'est de l'entendre raconter tout cela d'une manière aussi candide que spirituelle, au premier roi de la chrétienté, à saint Louis de France; c'est de voir ce saint roi, avant et après sa captivité, de concert avec le chef de l'Église, envoyer des enfants de Saint-Dominique et de Saint-François semer la parole de Dieu parmi les Tartares et les Chinois, où elle germera plus tôt ou plus tard.

L'empereur contemporain d'Allemagne, Frédéric II, regardait sans doute en pitié cette politique dévotieuse du roi de France. Il se croyait sans doute beaucoup plus sage. Au lieu d'étudier si soigneusement la loi de Dieu, pour y conformer en tout sa conduite, il se posait lui-même comme la loi souveraine, à laquelle tous les rois et tous les peuples chrétiens, y compris l'Église et son chef, devaient se soumettre; au lieu de restituer des provinces entières, pour l'amour de la paix ou par délicatesse de conscience, il s'adjugeait lui-même le monde entier, et s'emparait du royaume de Jérusalem sur son beau-père, du royaume de Chypre sur un roi pupille. Il ne disait pas comme saint Louis à ses enfants : J'aimerais mieux voir un Écossais venu d'Écosse ou tout autre lointain étranger, bien gouverner l'empire, que de le voir gouverné mal par vous; il s'efforçait d'introniser partout ses bâtards et ses bâtardes, afin d'enraciner la puissance de sa famille en plus d'endroits. Au lieu de faire la guerre aux mahométans pour la défense de l'Église ou de l'humanité chrétienne, il s'alliait avec les mahométans pour faire la guerre à l'Église. Quand il vit Louis tombé dans les fers, il dut naturellement s'applaudir d'avoir suivi une politique si différente.

Et cependant quel a été le résultat final?

Par ses infortunes si noblement supportées, par ses héroïques vertus, auxquelles le malheur est venu ajouter le dernier trait de perfection, saint Louis a conquis l'amour et l'admiration du ciel et de la terre, l'amour et l'admiration de tous les siècles et de tous les peuples : l'Église de Dieu l'honore et l'invoque parmi ses saints qui règnent dans le ciel, ce qui répand une gloire immortelle sur sa postérité et sur la France; sa postérité règne encore sur plusieurs trônes; la France est encore la première des nations chrétiennes; après tant de siècles et de révolutions, elle est encore animée de l'esprit de saint Louis, elle respire encore la propagation de la foi catholique par toute la terre; elle envoie encore, pour cette conquête spirituelle, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges, et en Afrique, et à Constantinople, et en Égypte, et en Syrie, et en Perse, et en Chaldée, et au Tong-King, et en Chine, et en Tartarie, et en Corée, et en des îles plus éloignées encore. Non, une famille,

une nation ne peut pas désirer une gloire plus belle et plus grande.

Au contraire, Frédéric II, qu'a-t-il gagné pour lui, pour sa famille et pour l'Allemagne? Lui-même meurt en 1250, étouffé, dit-on, par un de ses bâtards; le dernier de sa race meurt sur un échafaud en 1268; l'Allemagne reste une trentaine d'années sans gouvernement général.

Comme Frédéric II prétendait confisquer la liberté et l'indépendance de l'Église, ainsi que la liberté et l'indépendance de tous les rois et peuples chrétiens, le chef de la chrétienté, le pape Innocent IV dut naturellement éprouver une certaine joie en apprenant sa mort. Il la témoigna dans quelques-unes de ses lettres, particulièrement dans celle qu'il envoya en Sicile, pour exciter le peuple à revenir à l'obéissance spirituelle et temporelle de l'Église romaine <sup>1</sup>.

En Allemagne, Guillaume de Hollande, élu roi des Romains en 1247, remporta, au printemps 1251, une victoire assez considérable sur Conrad, fils de Frédéric II, qui se rendait en Italie pour faire valoir ses prétentions sur la Sicile. Quelque temps après, vers le temps de Pâques, le roi Guillaume se rendit à Lyon avec l'archevêque de Trèves pour s'entretenir des affaires de l'Empire avec le pape Innocent IV, qui le reçut avec les plus grands honneurs <sup>2</sup>. Dans cette occasion, Guillaume engagea au duc de Bourgogne, pour dix mille marcs d'argent, les villes d'Arles, de Besançon et de Lausanne. Dès auparavant, le Pape avait écrit à la noblesse de Souabe que, par suite de l'hospitalité héréditaire de la famille de Frédéric envers l'Église, jamais le Saint-Siège ne souffrirait qu'un membre de cette famille devînt ni roi des Romains, ni empereur, ni prince de Souabe. A la réception de cette lettre, la noblesse envoya une députation solennelle à Lyon, pour s'entendre avec le Pape à cet égard <sup>3</sup>. Par où l'on voit assez quelles étaient les dispositions de cette partie de l'Allemagne, qui devait cependant avoir le plus d'attachement à la famille de Frédéric, comme étant sortie d'elle.

Enfin, le mercredi de la semaine de Pâques, 19<sup>me</sup> d'avril 1251, le pape Innocent IV partit de Lyon après y avoir demeuré six ans et quatre mois. Il se rendit à Gênes, sa patrie, où il séjourna jusqu'au 22<sup>me</sup> de juin.

Avant de quitter la ville de saint Pothin et de saint Irénée, il adressa une lettre à ses habitants, où il les remercie de leur bienveillance filiale, et, en reconnaissance, les prend sous la protection

<sup>1</sup> Apud Raynald, 1251, n. 3. — <sup>2</sup> *Gesta Trevir.* Apud Martene, t. 4, p. 253. *Gallia Christ.*, t. 6, p. 485. — <sup>3</sup> Raynald, 1251, n. 11. — Meermann, t. 5, docum. 90.

spéciale de saint Pierre et de son successeur. Par une autre, il en informa tous les prélats de la chrétienté, afin qu'ils eussent à remplir les intentions du Saint-Siège. Car, dit-il en parlant de Lyon, c'est cette ville distinguée par sa dévotion qui a reçu avec une grande vénération le pasteur de l'Église universelle et le père spirituel de tous les fidèles, et l'a honoré de bien des manières, avec ses frères, ses officiers et ses familiers. Les habitants de cette cité méritent, à bon droit, d'être appelés les enfants particuliers de l'Église, eux qui, traitables par humilité, doux par mansuétude, bienveillants par affection, retenus par modestie, se sont étudiés à la révéler en tout comme leur mère et leur maîtresse. C'est donc justement que le Siège apostolique les embrasse avec plus d'amour, leur accorde plus de faveurs et les élève par plus de grâces, afin que leur bonté, reconnue et récompensée, soit aux autres un motif efficace et un modèle effectif pour obéir à l'Église. En conséquence, le Pape recommande avec prière et instances, à tous les prélats de la chrétienté, leur ordonne même, en vertu de la sainte obéissance, de protéger en tout et partout les citoyens de Lyon, comme étant les enfants particuliers du Saint-Siège et sous la protection spéciale de saint Pierre <sup>1</sup>.

Au moment où nous écrivons ces lignes, octobre 1843, la ville de saint Pothin et de saint Irénée n'a pas encore cessé de mériter tous ces éloges du chef de l'Église, par la pureté de sa foi, la ferveur de sa piété, la charité de son zèle apostolique. C'est dans son sein qu'a pris naissance cette œuvre de la propagation de la foi, qui embrasse tout le monde pour y réaliser la pensée de saint Louis, de saint François et de saint Dominique, la pensée de Dieu et de son Église.

La reine Blanche, ayant appris que le Pape se disposait à quitter Lyon, lui envoya offrir son royaume et tout ce qui dépendait d'elle, et témoigner le désir qu'elle avait de l'aller visiter avant son départ. Il l'en remercia très-affectueusement; mais il la pria de n'en point prendre la peine, attendu sa mauvaise santé, et que, de sa part, il était pressé. Il s'excusa de même envers le roi d'Angleterre, qui voulait aussi venir le voir <sup>2</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juin 1252, le roi Guillaume d'Allemagne tint une diète nombreuse à Francfort, où Conrad, fils de Frédéric II, fut déclaré déchu du duché de Souabe, et ses partisans de leurs fiefs, et on menaça de la même peine quiconque ne demanderait pas à faire la reprise de son fief dans l'année. Ces résolutions furent envoyées à

<sup>1</sup> Raynald, 1251, n. 15-17. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1251, n. 19 et seqq.

Innocent IV, qui les confirma par ses lettres <sup>1</sup>. Conrad étant mort l'an 1254, Guillaume avait toute espérance de se voir reconnu peu à peu par toute l'Allemagne, lorsqu'il mourut lui-même le 28 de janvier 1256. Comme il faisait la guerre aux Frisons, il devança de beaucoup ses troupes sur un marais gelé, la glace se rompit sous les pieds de son cheval pesamment armé comme lui; plus il faisait d'efforts pour se relever, plus il enfonçait.

Des Frisons survinrent, qui, sans le connaître, le percèrent de plusieurs coups et le mirent en pièces, quoiqu'il offrit une grosse rançon. Ils emportèrent le cadavre; mais quand ils apprirent que c'était le roi des Romains, ils en eurent si peur qu'ils gardèrent tous le plus profond silence. Ce ne fut que plus tard qu'on découvrit l'endroit où il avait été inhumé, et qu'on put lui ériger un monument convenable <sup>2</sup>.

Conrad, qui était mort en 1254, laissait un fils âgé de deux ans, nommé Conradin. Quelques partisans de sa famille pensaient à l'élire roi des Romains, après la mort du roi Guillaume, en 1256. Le Pape, c'était Alexandre IV, le déclara non éligible, et parce que sa famille s'était toujours montrée hostile à l'Église, et parce que sa trop grande jeunesse le rendait incapable soit de protéger l'Église, soit de gouverner l'Empire <sup>3</sup>. L'élection devait se faire dans l'année de la vacance : le terme expirait à la fin de janvier 1257. Les électeurs se partagèrent : les uns élurent Richard, comte de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, Henri III; les autres, Alphonse IX, roi de Castille, surnommé le Sage, et fils de saint Ferdinand. L'un et l'autre élus s'adressèrent au Pape pour en obtenir leur confirmation.

Comme Alphonse ne vint jamais en Allemagne, son parti y fut le moins considérable. Richard, y étant venu, se fait couronner à Aix-la-Chapelle, le 17 mai 1257. Il récompense magnifiquement les électeurs qui lui ont donné leurs suffrages, et ses libéralités lui gagnent de nouveaux partisans. Il apprend tout à coup que les barons anglais tiennent son frère prisonnier à Londres, et il vole à son secours. Il revient en Allemagne, en 1260, avec de nouveaux trésors, convoque une diète qui établit de sages réglemens pour la sûreté des voyageurs, et apaise les querelles des villes impériales et des princes, en accordant quelques milliers de marcs d'argent aux parties qui se trouvaient lésées par ses décisions. Richard fit un troisième voyage en Allemagne, l'an 1262; il donne l'investiture de l'Autriche et de la Styrie à Ottocare, roi de Bohême, confirme les privilèges de plu-

<sup>1</sup> Raynald, 1252, n. 17 et 18. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1256, n. 1. Raumer, t. 4, p. 353. —

<sup>3</sup> *Ibid.*, n. 3.

sieurs villes, entre autres de Strasbourg et de Haguenau, et enrichit le trésor d'Aix-la-Chapelle d'une couronne, d'un sceptre, d'un globe d'or et de deux habits impériaux. Les troubles d'Angleterre le forcèrent d'y retourner en 1264. Il fut fait prisonnier à la bataille de Lewes, gagnée sur les troupes royales par Simon de Montfort, et ne recouvra sa liberté qu'après quatorze mois d'une détention très-rigoureuse. Il revint encore en Allemagne, en 1268, supprima les péages onéreux qui gênaient la navigation du Rhin, abolit un nouvel impôt établi par les magistrats de Worms, et, l'année suivante, tint dans cette ville une diète à laquelle assistèrent les électeurs de Trèves et de Mayence, avec plusieurs autres évêques et princes de l'Empire. Richard, veuf pour la seconde fois, épousa en troisièmes noces Béatrix de Falkenstein, le 16 juin 1269, et la conduisit en Angleterre. Bientôt après, Henri, fils aîné de Richard, prince de grande espérance, est assassiné par les deux fils de Simon de Montfort, pour venger le sang de leur père. Ce triste événement abrégé les jours de Richard. Il mourut d'apoplexie, le 2 avril 1272, et fut inhumé dans l'abbaye de Hayles. Enfin, le 30 septembre 1273, on élit Rodolphe, comte de Habsbourg, tige d'une dynastie nouvelle qui règne encore en Allemagne, en Bohême, en Hongrie, en Dalmatie et dans l'Italie septentrionale.

De la mort de Frédéric II à l'avènement de Rodolphe de Habsbourg, espace de vingt-trois ans, l'Allemagne sentait à peine l'action centrale de la royauté; l'Italie ne la sentait pas du tout. Chaque pays était gouverné par son seigneur particulier; les villes libres affermissaient leur liberté et leur indépendance. On suppose d'ordinaire que ce fut une époque de guerres civiles, de brigandage et d'anarchie. Cependant on y trouve moins de guerres civiles que précédemment; mais surtout on n'y trouve aucune de ces atrocités si fréquentes sous les deux Frédéric, à moins qu'elles ne viennent des leurs.

Ainsi la mort de Frédéric II, survenue en 1250, délivra son gendre, Eccelin de Romano, justement surnommé le Féroce, du dernier frein qui le retenait encore. Il se considéra dès lors comme un souverain indépendant, et il signala son règne par le supplice de tout ce qu'il y avait de gens distingués dans la Marche de Vérone. Il semblait vouloir se dédommager des ménagements qu'il avait gardés d'abord envers l'opinion publique. Comme pour insulter à la patience du peuple, il l'appelait tout entier à être témoin de ses fureurs. Si la maladie ou l'air infect des prisons lui dérobaient quelques victimes, il n'en faisait pas moins mutiler leurs cadavres sur l'échafaud. Toute espèce de marque honorifique lui était également odieuse; et, comme il ne cherchait pas même de prétexte à ses fureurs, tout genre de distinc-

tion était puni par le supplice. Des gardes veillaient sur toutes les frontières de ses États; et lorsqu'ils saisissaient quelqu'un qui voulait se soustraire à cette effroyable tyrannie, à l'instant même ils lui coupaient une jambe ou lui arrachaient les yeux. Les malheureux qui erraient en Italie, ainsi mutilés par ce monstre, invoquaient contre lui les châtimens du ciel; ils soulevaient l'indignation des peuples, et ils trouvèrent enfin des vengeurs.

Le pape Alexandre IV, en montant sur le trône pontifical, publia une croisade contre le féroce Eccelin. Au mois de mars 1256, il chargea Philippe, archevêque de Ravenne, d'en commencer la prédication à Venise. Le marquis d'Este, le comte de Saint-Boniface, les républiques de Venise, de Bologne et de Mantoue, et surtout les nombreux émigrés des États d'Eccelin, prirent la croix contre lui. Cependant il commandait encore en maître à Vérone, Vicence, Padoue, Feltre et Bellune. Trévis obéissait à son frère Albéric; Trente s'était révolté contre lui; mais, d'autre part, Brescia paraissait sur le point de recevoir son joug. Deux puissans alliés l'assistaient de leurs forces et de leurs conseils. Toutefois les croisés, profitant de l'absence d'Eccelin, qui était occupé à Brescia, réussirent à s'emparer de Padoue, le 19 juin 1256. A cette nouvelle, se défiant des Padouans qui servaient dans son armée au nombre de onze mille, Eccelin les fit tous enfermer dans l'amphithéâtre de Vérone. De là il les envoya, par petites troupes, dans d'autres prisons; et, en peu de jours, il les immola tous sans exception aucune.

La lâcheté et l'indiscipline des croisés les empêchèrent de poursuivre leurs premiers succès. Pendant deux ans leurs attaques échouèrent; Eccelin réussit même, en 1258, à soumettre Brescia; mais, en s'emparant de toute l'autorité dans cette ville, il aliéna ses deux associés, le marquis Palavicin et Buoso de Doara. Honteux l'un et l'autre d'une alliance criminelle avec un tyran ennemi de Dieu et des hommes, ils offrirent aux croisés de se joindre à eux; et, sans renoncer au parti Gibelin, ils signèrent, le 11 juin 1259, une alliance avec les Guelfes contre le seigneur de Vérone. Eccelin, d'autre part, appelé à Milan par l'aveugle fureur des Gibelins et des nobles, avait traversé l'Oglio et l'Adda. Il tenta vainement de s'emparer de Monza et de Trezzo; le peuple et les Guelfes de Milan avaient formé une armée nombreuse pour la lui opposer. Le marquis Palavicin avec les Crémonais, et le marquis d'Este avec les troupes de Ferrare et de Mantoue, se rendirent maîtres du pont de Cassano, sur l'Adda, et coupèrent la retraite à Eccelin. Ce tyran, qui n'avait aucune idée religieuse, était cependant très-superstitieux. Le nom de Cassano lui avait été indiqué par ses astrologues comme devant lui être fu-

neste ; il hésita avant d'attaquer ce point, qui pouvait seul assurer sa retraite ; puis, la nécessité lui faisant surmonter sa répugnance, il y conduisit sa troupe, le seize septembre 1269 ; il fut blessé au pied, et forcé de reculer. Après s'être fait panser, il parvint à traverser un gué de la rivière ; mais à peine avait-il atteint l'autre bord, que ses troupes commencèrent à se débander. Il fut attaqué en même temps par tous ses ennemis, sur le chemin de Bergame. Déjà il n'était plus entouré que d'un petit nombre de soldats, lorsqu'il reçut un coup à la tête, fut renversé de cheval et fait prisonnier par un homme dont il avait mutilé le frère.

Les chefs de l'armée ne permirent point qu'on outrageât Eccelin ; il fut conduit dans la tente de Buoso de Doara, où des médecins furent appelés pour le soigner ; mais il refusa leurs services. Il déchira ses plaies ; et, le onzième jour de sa captivité, il mourut à Soncino, où son corps fut enseveli. Il avait épousé une fille naturelle de Frédéric II. Aussi impitoyable pour les femmes que pour les hommes, il en fit périr un grand nombre dans d'affreux supplices. Il avait atteint sa soixante-sixième année lorsqu'il mourut. Son règne de sang avait duré trente-quatre ans <sup>1</sup>.

Moins féroce, mais dissimulé, son frère, Albéric de Romano feignit longtemps d'être brouillé avec lui, de s'attacher même au parti guelfe, pour gagner des intelligences parmi ses ennemis, et pour semer entre eux la défiance et la discorde. Après la mort de son frère, il fut chassé de Trévis, et se retira à San-Reno, dans les montagnes ; mais la ligue guelfe l'y poursuivit et l'assiégea. Après s'être défendu, du premier de mai jusqu'au milieu d'août 1260, il fut obligé de se rendre à discrétion : on le fit périr, lui, sa femme, ses six fils et ses deux filles. Avec lui finit la maison de Romano, après un siècle de gloire et de crimes <sup>2</sup>.

Cette division en deux factions politiques, les Gibelins et les Guelfes, l'Italie la dut à la domination de Frédéric II et de sa famille. Gibelins, en allemand Waibling, était le nom d'un ancien fief de cette famille en Allemagne. Ce nom devint un cri de guerre dans les combats que cette famille livra au duc Guelfe ou Welf de Bavière. Le nom de Guelfe devint le cri de guerre du parti opposé. En Italie, les Gibelins étaient les impérialistes, qui, comme Frédéric II, voulaient la domination de l'empereur allemand et sur l'Italie, et sur le monde entier, et même, plus ou moins, sur l'Église catholique. Les Guelfes étaient ceux des Italiens qui voulaient la liberté et l'indépendance de l'Italie à l'égard de l'étranger, avec la liberté et l'indé-

<sup>1</sup> *Biographie universelle*, t. 38. — <sup>2</sup> *Ibid.*

pendance de l'Église. Cette division, on le voit, n'était pas pour un sujet frivole.

Rentré en Italie par Gênes, l'an 1251, le pape Innocent IV travaillait à diminuer les maux de cette division politique, et à réconcilier à l'Église ceux qui avaient encouru l'excommunication. Il y réussit assez tout le long de sa route ; car il se rendit de Gênes à Milan, et de là par d'autres villes et contrées jusqu'à Pérouse, où il passa le reste de l'année.

La tyrannie du féroce Eccelin à Vérone avait favorisé la propagation du manichéisme dans ce pays. Le pape Innocent écrivit donc de Gênes à saint Pierre de Vérone et à Vivien de Bergame, tous deux de l'ordre des frères Prêcheurs, une lettre qui porte en substance : Dieu ayant délivré son Église de la tyrannie de Frédéric, jadis empereur, qui troublait la paix en Italie particulièrement, et favorisait l'hérésie, nous avons résolu d'y fortifier l'inquisition avec d'autant plus de soin, que le mal est plus près de nous. C'est pourquoi nous vous mandons de vous transporter à Crémone et d'y travailler efficacement à l'extirpation de l'hérésie, après avoir tenu un synode diocésain. Ceux que vous en trouverez infectés ou diffamés, et qui ne se soumettent pas absolument aux ordres de l'Église, vous procéderez contre eux selon les canons, implorant, s'il est nécessaire, le secours du bras séculier. Si quelques-uns veulent abjurer l'hérésie, vous leur donnerez l'absolution, après avoir consulté l'évêque diocésain, prenant les précautions nécessaires pour vous assurer de la sincérité de leur conversion. Et parce que nous désirons le progrès de cette affaire, nous voulons que vous déclariez hautement que, si quelque ville ou communauté, quelques grands ou autres personnes puissantes y apportent quelque empêchement, nous emploierons contre eux le glaive de l'Église, et appellerons les rois, les princes et les autres croisés pour les poursuivre, puisqu'il est plus important de défendre la foi auprès qu'au loin. La lettre est du treize de juin 1251 <sup>1</sup>.

Pierre, à qui cette lettre est adressée, était né à Vérone, de parents hérétiques, comme était presque toute sa famille. Il naquit vers l'an 1206 ; et à l'âge de sept ou huit ans, comme il revenait de l'école, son oncle, qui était hérétique, lui demanda ce qu'il avait appris. L'enfant répondit qu'il y avait appris le symbole, qui porte que Dieu est auteur des choses visibles comme des invisibles. Son oncle lui voulut faire dire que Dieu n'est pas l'auteur des choses visibles ; car ces hérétiques étaient des manichéens ; mais l'enfant

<sup>1</sup> Raynald, 1251, n. 33.



demeura ferme à dire ce qu'il avait lu. L'oncle rapporta ce qui s'était passé à son frère, père du petit Pierre, et lui voulut persuader de le retirer de l'école. Car je crains, ajouta-t-il, que, quand il sera plus instruit, il ne passe à la prostituée, l'Église romaine, et ne détruise notre religion. Le père ne laissa pas de faire achever à Pierre l'étude de la grammaire, et, quand il fut plus grand, il l'envoya continuer ses études à Bologne. Là il résista aux tentations contre la pureté, qu'il conserva entière, et entra dans l'ordre des frères Prêcheurs, sous saint Dominique, et par conséquent à l'âge de quinze ou seize ans.

S'étant appliqué à l'étude, il devint prédicateur célèbre par toute la Lombardie, et combattit fortement les hérétiques dont elle était infectée. Le succès de ses discours fut extraordinaire. Il convertit une multitude innombrable de pécheurs dans la Romagne, la Marche d'Ancône, la Toscane, le Bolonais et le Milanais.

Cependant Dieu voulut essayer sa fidélité et le préparer, par les tribulations, à la couronne du martyre. Les premiers coups lui furent portés par ses propres frères. Quelques-uns d'entre eux l'accusèrent d'avoir introduit des étrangers, et même des femmes, dans sa cellule, ce qui était expressément défendu par la règle. C'était une pure calomnie. Le saint tâcha de se justifier; mais il ne le fit qu'en tremblant et d'une manière si vague, qu'on le crut effectivement coupable. Ses supérieurs lui imposèrent donc une pénitence; ils l'interdirent de la prédication, et le reléguèrent au couvent d'Iési, dans la Marche d'Ancône. Il souffrit cette humiliation avec joie, se félicitant de pouvoir imiter celui qui, quoique la sainteté même, avait souffert pour nous des calomnies atroces et des supplices horribles. Son innocence fut enfin découverte. Ses supérieurs le rappelèrent, lui firent satisfaction, et le rétablirent dans l'état où il avait été avant sa disgrâce.

Il reparut dans les chaires chrétiennes avec un nouveau zèle et un nouveau succès. Ses travaux apostoliques étaient partout accompagnés de grâces et de bénédictions. Il pouvait à peine compter les pécheurs qu'il convertissait. Le don des miracles ajoutait beaucoup de force à ses discours et à ses exemples. On avait pour lui la plus profonde vénération. Lorsqu'il paraissait en public, il se faisait un si grand concours autour de lui, qu'il pensa souvent être étouffé. Les uns venaient pour lui demander sa bénédiction, les autres pour lui présenter des malades, afin qu'il les guérit, d'autres pour écouter les instructions qu'il donnait. Dans le Milanais, on allait au-devant de lui avec la croix, la bannière, les trompettes et les tambours; souvent on le portait sur une espèce de litière, pour empêcher qu'il ne fût écrasé par la foule.

Tout cela porta le pape Grégoire IX à lui donner la commission d'inquisiteur à Milan, en vertu de laquelle, le vendredi 15<sup>me</sup> de septembre 1234, il ordonna de mettre entre les statuts de cette ville la constitution du Pape contre les hérétiques, conforme au décret du concile œcuménique de Latran. Saint Pierre de Vérone prêcha aussi contre les hérétiques à Florence, et avec tant de force, qu'il engagea plusieurs nobles à prendre les armes pour les chasser de la ville. Il leur donna un étendard marqué d'une croix, et, dans un grand combat à la place de Sainte-Félicité, sur la rivière d'Arno, les catholiques remportèrent la victoire et contraignirent les hérétiques à sortir de Florence. Tel était saint Pierre de Vérone, quand le pape Innocent IV le fit inquisiteur, non-seulement à Crémone, mais à Milan et dans tout le territoire.

Son zèle redoubla dès lors, ainsi que le nombre des prodiges que Dieu opéra pour autoriser son ministère. Telle était sa confiance, que souvent il offrit aux hérétiques de se jeter dans le feu pour preuve de la foi catholique, s'ils voulaient y entrer avec lui. Il disait qu'il ne mourrait que de leur main, et assurait qu'il serait enterré à Milan. Sa prière ordinaire, à l'élévation de l'hostie, était de ne mourir que pour la foi. Le dimanche des Rameaux, 24<sup>me</sup> de mars 1252, prêchant à Milan devant près de dix mille personnes, il dit à haute voix : Je sais certainement que les hérétiques ont concerté ma mort, et qu'ils ont mis de l'argent en dépôt pour cet effet. Mais qu'ils fassent ce qu'ils voudront, je ferai plus contre eux après ma mort que je n'ai fait de mon vivant. Ensuite il s'en retourna à Côme, où il était prieur.

Les manichéens avaient effectivement formé une conjuration pour faire mourir le saint homme. Ils désignèrent l'un d'entre eux pour exécuter le meurtre. Il se nommait Pierre Balsamo, surnommé Carin, qui choisit pour compagnon Aubertin Porro, surnommé Migniso. Le prix du meurtre était de quarante livres. Les deux assassins se rendirent à Côme pour épier le moment. Ayant appris un jour qu'il venait de partir pour Milan, Carin se mit à courir après lui, et il n'eut pas de peine à atteindre le saint homme, qui marchait fort lentement, étant affaibli par une fièvre quarte qu'il avait eue longtemps.

Il le joignit au milieu du chemin, près d'un lieu nommé Barlasine, où son complice Migniso l'attendait. Carin frappa le saint homme sur la tête avec une espèce de hache, qui lui ouvrit le crâne d'une plaie large et profonde, sans qu'il se détournât ni qu'il fit aucun effort pour éviter le coup. Il se recommandait à Dieu et prononçait le symbole, pour la défense duquel il donnait sa vie. Cepen-

dant frère Dominique, compagnon du saint martyr, faisait de grands cris et appelait au secours; mais le meurtrier se jeta sur lui et lui fit quatre blessures, dont il mourut quelques jours après. Puis, voyant que saint Pierre palpitait encore, il prit un couteau, dont il lui perça le côté, et l'acheva ainsi. Son corps fut porté d'abord à l'abbaye de Saint-Simplicien, au faubourg de Milan, et le lendemain il fut enterré solennellement dans la ville, à Saint-Eustorge, qui était l'église des frères Prêcheurs.

Peu de temps après, le meurtrier Carin fut arrêté sur quelque indice et mis dans la prison du podestat de Milan; mais ses officiers, gagnés par argent, le laissèrent évader au bout de dix jours, et le peuple, s'en prenant au podestat, courut à son palais, qui fut pillé, et lui-même accusé au tribunal de l'archevêque, où il fut déposé de sa charge, et eut peine à sauver sa vie. L'archevêque était Léon de Perège, de l'ordre des frères Mineurs. Le meurtrier Carin s'enfuit à Forli, où, touché de repentir, il entra dans l'ordre des frères Prêcheurs en qualité de frère convers, et finit saintement ses jours.

Comme le saint homme avait prédit, il fit encore plus de miracles après sa mort que pendant sa vie. Le pape Innocent IV en ayant fait faire des informations exactes, il s'en trouva plus que ne portait le bruit commun. Étant donc à Pérouse le 24<sup>me</sup> de mars 1253, dans la place de l'église des frères Prêcheurs, en présence d'un grand clergé et d'un grand peuple, il le mit solennellement au nombre des saints martyrs. Mais parce que le 6<sup>me</sup> d'avril, qui fut le jour de sa mort, se rencontre souvent aux fêtes de Pâques, le Pape ordonna que la fête du nouveau saint serait solennisée le 29<sup>me</sup> d'avril. Plusieurs demeurèrent quelque temps sans célébrer la fête, les uns par négligence, d'autres par mépris; c'est pourquoi le Pape ordonna à tous les fidèles de la solenniser avec l'office à neuf leçons, excepté dans les églises où l'on n'a pas accoutumé de faire de si longs offices dans le temps pascal. La constitution est du 8<sup>me</sup> d'août de l'année suivante 1254 <sup>1</sup>.

Le Pape passa de Pérouse à Assise dans le mois d'avril 1253. Et comme il y était, frère Élie, autrefois général des frères Mineurs, lui envoya demander l'absolution. Après la mort de Frédéric, auquel il s'était attaché, il se retira à Cortone, sa patrie, où il s'occupait de faire bâtir aux frères Mineurs une grande église et un monastère, quoiqu'il fût séparé d'eux et eût même quitté l'habit monastique, vivant en son particulier, sans être soumis à aucun supérieur. Il tomba malade, et un frère qu'il avait entre les Mineurs, ayant appris qu'on désespérait de sa vie, accourut à Cortone et

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 29 avril.

l'exhorta sérieusement à se réconcilier à l'ordre et au Saint-Siège. Élie rentra en lui-même, et, reconnaissant la grandeur de sa faute, il pria son frère d'aller promptement à Assise demander au Pape son absolution.

Après qu'il fut parti, Élie, sentant augmenter son mal le Samedi Saint, appela Bencio, archidiacre de Cortone, et lui promit avec serment d'aller trouver le Pape s'il revenait en santé, ou d'y envoyer quelqu'un si sa maladie tirait en longueur. L'archidiacre, pour sa sûreté, prit huit témoins de cette promesse, cinq prêtres et trois notaires publics, et lui donna l'absolution des censures, et un autre prêtre nommé Ventura, ayant ouï sa confession, lui donna l'absolution sacramentelle. Enfin, le lundi de Pâques, un frère Mineur lui donna la communion, et il reçut ses sacrements avec de grands témoignages de pénitence. On ne lui donna point l'extrême-onction, parce qu'on ne trouva point les saintes huiles dans la ville de Cortone, où il n'y avait pas encore d'évêque. Élie mourut le lendemain, mardi de Pâques, 22<sup>m</sup> d'avril 1253. Quelques jours après, son frère revint d'Assise avec un pénitencier du Pape, nommé frère Valasque, du même ordre, qui avait commission d'examiner la pénitence d'Élie. Le trouvant mort, il fit dresser un acte authentique de la manière dont il avait fini ses jours <sup>1</sup>.

Sainte Claire mourut aussi pendant ce séjour du Pape à Assise. Ses austérités, comme nous l'avons vu, lui avaient attiré une langueur qui la tint au lit pendant vingt-huit ans. Pour s'occuper et satisfaire sa dévotion au Saint Sacrement, elle se faisait mettre sur son séant et filait du fil très-délié, dont elle faisait des corporaux qu'elle distribuait aux églises du voisinage. Elle guérit plusieurs malades en faisant sur eux le signe de la croix. Elle exhortait ses religieuses à l'amour de la pauvreté, de la retraite et du silence, à oublier leurs familles et leurs parents, et à travailler des mains dans les intervalles de l'oraison.

La cour de Rome étant à Pérouse en 1252, le cardinal Raynald, évêque d'Ostie, neveu du pape Grégoire IX, qui était ami particulier de la sainte et protecteur de son ordre, apprit que sa maladie était considérablement augmentée. Il vint en diligence la voir. Il lui donna la communion, et fit une exhortation aux sœurs ; la sainte abbesse les lui recommanda, et surtout le pria d'obtenir du Pape et des cardinaux la confirmation de leur privilège touchant la parfaite pauvreté. L'année suivante 1253, le pape Innocent étant à Assise, et apprenant que la sainte s'affaiblissait de plus en plus, vint lui-

<sup>1</sup> Wadding, an. 1253, n. 30.

même la visiter. Il entra dans le monastère avec quatre cardinaux, et lui présenta sa main à baiser ; mais elle voulut aussi baiser le pied, et il fallut la satisfaire. Ensuite elle lui demanda humblement l'absolution de ses péchés, et lui dit : Plût à Dieu que je n'eusse pas besoin d'autre absolution ! Il la lui donna avec la bénédiction la plus ample, et l'abbesse demeura remplie de consolation, ayant reçu le même jour la communion de la main de son provincial.

Elle fit un testament à l'imitation de saint François, où elle raconte sa conversion, et recommande à ses sœurs, sur toutes choses, l'amour de la pauvreté, suivant l'esprit de leur père. Enfin, elle mourut saintement le lendemain de la Saint-Laurent, 11<sup>me</sup> jour d'août 1253. Sitôt qu'on le sut, toute la ville d'Assise accourut à Saint-Damien, et le podestat fut obligé d'y mettre des gardes, de peur qu'on n'enlevât le corps. Les frères Mineurs ayant commencé l'office des morts, le Pape voulait qu'on chantât celui des vierges, comme pour canoniser la sainte par avance ; mais le cardinal d'Ostie lui représenta qu'il ne fallait pas aller si vite ; ainsi on dit l'office et la messe des morts, et le même cardinal fit un sermon sur le mépris des vanités du monde. On ne jugea pas à propos de laisser le corps de la sainte à Saint-Damien, hors de la ville, on le porta à Saint-Georges, où saint François avait été enterré d'abord, et ce convoi, honoré de la présence du Pape et des cardinaux, se fit au son des trompettes et avec toute la solennité possible <sup>1</sup>.

Cette même année mourut en Angleterre saint Richard, évêque de Chichester, disciple de saint Edmond de Cantorbéri. Richard, ayant reçu commission du Pape de prêcher la croisade pour la terre sainte, afin d'aller au secours du roi de France, qui y était encore, commença par son église, et, continuant de prêcher dans les lieux maritimes, il vint à Cantorbéri, puis à Douvres, étant déjà malade depuis dix jours. Il ne discontinuait pas toutefois de travailler ; il prêchait tous les jours, il confessait, il confirmait, il donnait les ordres jusqu'à ce qu'il fut entièrement épuisé. Arrivant à Douvres, il logea à l'Hôtel-Dieu, et le maître de cet hôpital le pria de dédier une petite église, que l'on avait bâtie au cimetière, en l'honneur de saint Edmond de Cantorbéri. L'évêque Richard le fit avec joie, et, prêchant à cette cérémonie, il dit : Depuis que je suis évêque, j'ai toujours désiré ardemment de dédier au moins une église en l'honneur de mon saint maître, avant que de mourir. Je rends grâces à Dieu qui ne m'a pas frustré de mon désir ; je sais que ma mort est proche, et je la recommande à vos prières.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 11 aug.

Le lendemain, comme il entendait la messe, il tomba en faiblesse ; on le mit au lit ; il déclara qu'il n'en reviendrait pas, et fit préparer ses funérailles. En effet, il mourut le troisième jour après, qui était le lundi 3<sup>m</sup>e d'avril 1253, environ dans sa cinquante-sixième année et la neuvième de son épiscopat, à compter depuis son élection. Son corps fut reporté à Chichester et enterré dans la cathédrale, devant l'autel qu'il avait dédié à saint Edmond, et il s'y fit plusieurs miracles. Aussi fut-il canonisé neuf ans après par le pape Urbain IV, et l'Église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Pendant que l'Église militante sur la terre acquérait ainsi de nouveaux protecteurs dans le ciel, la race de son persécuteur, Frédéric II, s'exterminait elle-même.

Par son testament, Frédéric avait institué héritier principal son fils Conrad ; à son défaut, son fils Henri, qu'il avait eu d'Isabelle d'Angleterre ; et au défaut de Henri, son fils bâtard, Manfred ou Mainfroi. Son fils Conrad devait avoir l'Allemagne, l'Italie et la Sicile ; son fils Henri, le royaume d'Arles ou de Jérusalem, au choix de Conrad, ou bien, suivant une autre leçon, le royaume de Sicile ; son petit-fils, Frédéric, les duchés d'Autriche et de Styrie ; son fils bâtard, Mainfroi, la principauté de Tarente ; son petit-fils Conrad, qui venait de naître à Conrad, le comté de Catane. Dans ce testament, du moins tel que nous l'avons, il ne parle point de son bâtard, Frédéric d'Antioche, ni de son bâtard, Entius, roi de Sardaigne, prisonnier des Bolonais, chez lesquels il devait mourir dans les fers en 1272, après avoir vu périr d'une manière plus ou moins tragique tous ses frères et neveux.

Nous avons déjà vu comme l'Allemagne et la Souabe même échappèrent pour toujours aux descendants de Frédéric. Restaient la Lombardie et la Sicile. Mainfroi, que nous avons vu accusé d'avoir étouffé son père, marcha vers Naples aussitôt après sa mort ; mais étant à Montefoscolo, qui n'en est qu'à dix lieues, il apprit que le pape Innocent avait fait défendre à Naples et à toutes les autres villes du royaume, de rendre obéissance à aucun autre qu'au Saint-Siège, parce que le royaume lui était dévolu. Mainfroi envoya donc à Naples le comte de Caserte, pour savoir l'intention des habitants ; il y vint le 7<sup>m</sup>e de janvier 1251, et ils lui dirent clairement qu'ils s'ennuyaient d'être si longtemps frappés d'interdit et d'excommunication, et qu'ainsi ils étaient résolus de ne prêter obéissance à personne, s'il ne venait avec l'investiture et la bénédiction du Pape. Le comte de Caserte passa de là à Capoue, où on lui fit la même réponse <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. Spin.

Mainfroi demanda au Pape à se réconcilier avec l'Église; il écrivit en même temps à son frère Conrad de venir prendre possession de la Sicile, et engagea les barons à lui jurer fidélité; en attendant, il ne se voyait appuyé sûrement que des Sarrasins de Nocéra, auxquels il confia les places les plus importantes qui étaient en son pouvoir. Comme le royaume des Deux-Sicules était un fief de l'Église romaine, Innocent IV répondit aux propositions de Mainfroi : Qu'il devait jurer fidélité à l'Église, recevoir d'elle l'investiture de Tarente, évacuer et remettre aux délégués du Pape toutes les autres villes et contrées<sup>1</sup>. Au moment qu'arriva cette réponse, Mainfroi venait de remporter quelques avantages militaires, il venait de recevoir de son frère Conrad l'annonce qu'il allait se rendre en Apulie : il n'y eut donc rien de conclu alors.

Conrad et Mainfroi, quand ils se virent, se témoignèrent d'abord beaucoup d'amitié et vécurent en bonne intelligence. Cependant Conrad prit des mesures pour diminuer la puissance de Mainfroi; des courtisans en profitèrent pour envenimer les relations entre les deux princes. Deux morts inattendues vinrent encore attrister l'état des choses. A la fin de 1252 mourut leur neveu Frédéric, qui devait être duc d'Autriche et de Styrie; à la fin de 1253 mourut Henri, fils de l'ex-empereur et d'Isabelle, qui devait être roi d'Arles, ou de Jérusalem, ou même de Sicile. Aussitôt le bruit se répandit que les deux princes avaient été empoisonnés, suivant les uns, par Mainfroi, suivant les autres, par Conrad<sup>2</sup>.

Cependant Conrad avait renoué les négociations avec le Pape, et, dans une grande assemblée présidée par le Pape même, on avait proposé de part et d'autre les plaintes et les réponses suivantes :

1<sup>o</sup> Le royaume de Sicile étant sous l'interdit et le roi excommunié, Conrad néanmoins, méprisant les clefs de l'Église, avait contraint les ecclésiastiques à célébrer devant lui; ce qui étant un indice de dépravation hérétique, doit être examiné plus à fond. — Réponse. L'excommunication n'a jamais été dûment signifiée au roi; il n'a point été entendu, ni même cité. Contre les accusations antérieures de ses ennemis, il a publiquement appelé et en Allemagne et en Apulie; ce que depuis on a fait contre lui et sans lui, il ne peut le reconnaître comme légitime. Jamais il ne s'est ingéré des choses divines, jamais il n'a contraint les ecclésiastiques de continuer à célébrer l'office divin. Quant au soupçon d'hérésie, il peut s'en purger faci-

<sup>1</sup> Raynald, 1251, n. 38. — <sup>2</sup> Malespini, an. 1237, cap. 131. — Leobiense, *Chron.*, 830. — *Chron. imper. et pontif. Laurentian. mscr.* — Barthol de Neocastro, 1. — Matth. Paris. — Salimbeni, 406. — Raumer, t. 4, p. 295 et 296.

lement par une profession de foi orthodoxe. Jamais il n'a fréquenté l'office divin par mépris des clefs de l'Église, mais dans la conviction de son innocence, par piété et dévotion, comme le peut et le doit tout vrai chrétien et tout prince catholique, ayant la conscience de n'avoir jamais rien pensé ni fait contre la sainte, catholique et apostolique Église romaine, sa mère.

2° Parmi les partisans de Conrad en Lombardie, on enseigne publiquement des doctrines hérétiques. — Réponse. Toujours le roi a poursuivi les hérétiques de toutes sectes en Allemagne, tant qu'il y a demeuré et depuis qu'il est devenu roi ; il est prêt à les poursuivre tant en Lombardie qu'ailleurs, comme prince catholique et très-chrétien. Ce qui l'afflige beaucoup, c'est qu'en Lombardie il ne peut pas les poursuivre efficacement ; tout le monde sait qu'on prêche publiquement l'hérésie à Milan, Brescia et Mantoue, qui cependant, sauf le respect de celui qui préside l'assemblée, sont appelés les enfants spéciaux de l'Église.

3° Conrad a fait empoisonner son neveu Frédéric. — Réponse. Quoiqu'il ne paraisse pas nécessaire de répondre à une fausseté si manifeste, toutefois, pour que les simples et le vulgaire n'aillent pas, suivant leur coutume, croire le contraire de ce qu'il faut, le roi est prêt à démontrer juridiquement la fausseté de tout ce qui pourra lui être objecté à cet égard par qui que ce soit.

4° Conrad tient en captivité son frère Henri. — Réponse. Le roi ne l'a jamais tenu en captivité, mais toujours il l'a honoré et chéri, comme il continuerait à le faire si Dieu, qui est le souverain maître, ne l'avait retiré de ce monde.

5° Conrad s'est emparé de plusieurs biens d'églises et d'ordres religieux ; il confère de son autorité les églises vacantes, et ne permet pas d'y résider à ceux qui ont été canoniquement institués. — Réponse. Le roi nie cette accusation ; il est prêt à rendre son droit à quiconque prouve avoir été lésé. Il n'a fait qu'user d'un ancien droit incontestable, de prendre l'administration des bénéfices vacants, jusqu'à ce qu'ils soient remplis de nouveau ; encore est-il disposé à renoncer à ce privilège et à se contenter des droits que les rois de France et d'Angleterre exercent en pareil cas.

6° Dans le royaume de Sicile, qui est du Siége apostolique, le roi a déjà tant fait contre l'Église romaine, et commis tant de cruautés énormes, qu'il devrait être privé de ce royaume, lors même qu'il lui appartiendrait. Il n'a pas attenté moins contre la dignité de l'empire romain. — Réponse. Dans le royaume de Sicile, qui est son royaume héréditaire, il n'a rien présumé de grave contre l'Église romaine, ni exercé de sévices contre ses sujets, mais gouverné en toute justice.



Il n'a non plus attenté contre la dignité de l'empire romain ; mais y étant élu légitimement, il y use de son droit.

Quant à l'enquête que le Pape propose de faire sur tous ces articles, pour y entendre toutes les dépositions des adversaires, le roi répond en général, que, comme il jouit d'une bonne renommée, la clameur de quelques calomniateurs isolés ne donne pas droit de faire contre lui une enquête pareille ; qu'il ne donnera point de sûretés aux témoins appelés contre lui, d'autant plus que, comme les anges de ténèbres se transforment en anges de lumière, des méchants pourraient se servir de ce prétexte pour lui causer clandestinement de notables préjudices <sup>1</sup>.

L'accord n'ayant pu se conclure en cette assemblée, le pape Innocent IV, à la prière de Jean, comte de Montfort, et de Thomas, comte de Savoie, accorda un nouveau délai jusqu'au dix-neuf mars 1254. Mais Conrad tomba malade dès l'automne 1253, et mourut le vingt-un mai 1254, dans la vingt-sixième année de son âge. D'après une douzaine d'anciens auteurs, la persuasion générale fut qu'il avait été empoisonné par son frère bâtard Mainfroi <sup>2</sup>. Il semblait que toute la famille de Frédéric II dût périr d'une mort funeste, ne fût-ce que par les rumeurs qui s'y attachent. De sa postérité si nombreuse et dont il était si fier, il ne restait qu'un rejeton légitime, un fils de Conrad, le jeune Conradin, âgée de deux ans, qui était demeuré en Allemagne avec la reine Élisabeth, sa mère.

Conrad, son père, au lit de la mort, lui donna pour tuteur un seigneur allemand qu'il avait auprès de lui en Italie, nommé Bertold, marquis de Hohenbourg, et lui recommanda de mettre le jeune prince sous la protection du Saint-Siège. C'est pourquoi Bertold envoya des ambassadeurs au Pape, qui promit de prendre la défense du pupille, mais à la charge que le Saint-Siège entrerait en possession du royaume de Sicile, pour le garder jusqu'à ce que l'enfant fût en âge. C'est ce qui paraît par une lettre du Pape, où il déclare à tous les fidèles qu'il veut conserver à Conradin le royaume de Jérusalem, le duché de Souabe et tous les droits qu'il peut avoir au royaume de Sicile et ailleurs. Et nous permettons, ajoute-t-il, que tous les sujets de ce royaume, en nous prêtant serment de fidélité, y ajoutent : Sauf le droit du jeune Conrad <sup>3</sup>.

Cependant le Pape vint à Anagni pour donner ordre de plus près aux affaires du royaume ; et là il fit publier solennellement, le jour de l'Assomption, 15<sup>me</sup> d'août, une monition au marquis de Hohen-

<sup>1</sup> Matth. Paris, *Additamenta*, p. 125 et 126. — <sup>2</sup> *Hist. sicula*, 780. — Villani, 81, 44. — Malespini, 146, etc., etc. Apud Raun., t. 4, p. 300. — <sup>3</sup> Raynald, 1254, n. 47.

bourg, à Mainfroi et aux autres de leur parti, de laisser à l'Église romaine la libre possession du royaume de Sicile et de ses dépendances, leur donnant pour tout délai jusqu'à la Nativité de la Vierge, 8<sup>me</sup> de septembre ; le tout sous peine d'excommunication et de privation de toutes dignités et autres droits. Et le terme étant échu sans qu'ils eussent satisfait, le Pape déclara qu'ils avaient encouru toutes ces peines, et le fit savoir à Guillaume de Hollande, roi des Romains, par sa lettre du 12<sup>me</sup> de septembre.

En même temps le Pape envoya pour légat au royaume de Sicile Guillaume de Fiesque, son neveu, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, et encore jeune. Il lui donna une armée et des pouvoirs très-amples. Mainfroi était devenu tuteur de Conradin et régent du royaume, par la cession du marquis Bertold. Mais, voyant beaucoup de disposition dans une grande partie de l'Apulie et de la Sicile à se soumettre au Pape, il crut plus avantageux pour lui de le faire entrer de bonne grâce dans le royaume que d'attendre qu'il y entrât de force. Il fit donc savoir au Pape qu'il était prêt à l'y recevoir ; et le Pape lui accorda une bulle, datée d'Anagni, le 27<sup>me</sup> de septembre, par laquelle il le reçoit en ses bonnes grâces, et confirme les concessions que Frédéric, son père, lui avait faites de la principauté de Tarente et des comtés de Gravina et de Ticarique. Il le fit même son vicaire ou lieutenant dans une grande partie du royaume. Le Pape y entra donc, et Mainfroi vint au-devant de lui jusqu'à Ceperano, et tint la bride de son cheval jusqu'au pont du Gargilian. Le Pape s'arrêta quelque temps à Capoue, et de là se rendit à Naples <sup>1</sup>.

Cependant le nouveau légat du royaume de Sicile étendait son autorité d'une manière qui faisait dire aux partisans de Mainfroi que ce prélat agissait non en gouverneur, mais en maître, et que le Pape voulait s'approprier le royaume et exterminer la race de l'empereur Frédéric. D'ailleurs, un seigneur nommé Burel, qui avait quitté Mainfroi pour s'attacher au Pape, fut tué par les gens de Mainfroi et assez près de lui, quoique sans son ordre, à ce qu'il prétendait. Mais le Pape crut le contraire, et Mainfroi, ne se croyant pas en sûreté, s'éloigna du Pape, qui était encore à Capoue, et, par des chemins détournés, alla se jeter dans Nocéra, habitée par des Sarrasins, qui le reçurent à bras ouverts le 2<sup>me</sup> jour de novembre. Là, il trouva de grands trésors, rassembla en peu de temps une armée nombreuse ; et, comme le légat et l'armée du Pape occupaient Troie et Foggia, près de Nocéra, une partie des troupes de Mainfroi s'engagèrent dans

<sup>1</sup> Raynald, 1254, n. 52-57.

un combat qui lui donna occasion d'entrer dans Foggia le second jour de décembre 1254. La garnison l'abandonna la nuit suivante, et en même temps le légat, ayant pris l'épouvante, s'enfuit aussi de Troie avec précipitation. D'après Nicolas de Courbe, biographe contemporain d'Innocent IV, ce fut Otton de Hohenbourg, général commandant, qui donna le premier l'exemple de la fuite, et entraîna le reste. Ainsi Mainfroi demeura maître de l'une et l'autre place.

Le légat se retira dans Ariano, où il apprit que le pape Innocent IV était mort à Naples, le 7<sup>me</sup> du même mois de décembre, après avoir tenu le Saint-Siège onze ans cinq mois et quatorze jours. Il fut enterré dans l'église cathédrale de la même ville <sup>1</sup>.

Les cardinaux et toute la cour de Rome étaient si épouvantés de la victoire de Mainfroi, qu'ils voulaient quitter Naples et retourner en Campanie. Mais le marquis Bertold les rassura, et les pressa tant de s'assembler et de faire un Pape, que, le 12<sup>me</sup> de décembre, suivant le témoignage exprès de Nicolas de Courbe, témoin oculaire, ils élurent le cardinal Raynald, évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Alexandre IV. Il était de la famille des comtes de Ségni, fils de Philippe, frère du pape Grégoire IX, né au château de Jenne, dépendant de l'abbaye de Sublac, au diocèse d'Anagni, où il demeura longtemps, et fut chanoine de la cathédrale. Le Pape, son oncle, le fit premièrement cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, puis évêque d'Ostie en 1231. Il était pieux, appliqué à la prière et pratiquant l'abstinence ; mais il passait pour trop facile à écouter les flatteurs. Dès le dernier jour de décembre, il écrivit une lettre circulaire à tous les évêques, pour leur faire part de sa promotion et leur demander humblement le secours de leurs prières.

Ses premiers soins furent d'arrêter les progrès de Mainfroi. Pour cet effet, il donna la légation du royaume de Sicile au cardinal-diacre Octavien, qui fit son vicaire général un frère Mineur nommé Rufin, chapelain et pénitencier du Pape, homme de grande réputation pour son industrie. Et comme Mainfroi n'envoyait point au Pape le complimenter, suivant la coutume des princes, sur son avènement au pontificat, le Pape envoya un évêque le citer à comparaître en sa cour, à la Purification de Notre-Dame, pour répondre sur le meurtre de Burel d'Anglone, et sur l'injure qu'il avait faite au Saint-Siège en chassant d'Apulie le légat Guillaume et l'armée de l'Église. A cette citation, Mainfroi répondit, par lettres, qu'il n'avait point fait d'injure à l'Église romaine en soutenant son droit et celui de son neveu. Toutefois, ensuite, il se laissa persuader d'envoyer au Pape deux de

<sup>1</sup> Raynald, n. 57 et seqq., avec les notes de Mansi.

ses secrétaires pour traiter de la paix, sans interrompre le progrès de ses conquêtes <sup>1</sup>.

Dans le courant de l'année 1255, le légat Octavien, voyant le parti du Pape le plus faible, fit un traité avec Mainfroi, par lequel il lui laissait, à lui et à son neveu Conradin, le royaume de Sicile, excepté la terre de Labour, qui demeurerait à l'Église. Mais le pape Alexandre ne voulut point ratifier ce traité; et, tenant la couronne de Sicile pour vacante, il l'offrit au roi d'Angleterre, Henri III, pour le prince Edmond, son second fils, comme avait déjà fait Innocent IV, et aux conditions qui avaient été réglées. Pour cet effet, le pape Alexandre envoya en Angleterre l'évêque de Bologne, qui, dans une grande assemblée de seigneurs convoqués par le roi, investit le jeune prince du royaume de Sicile et d'Apulie, par un anneau qu'il lui donna de la part du Pape. C'était vers la fin d'octobre 1255 <sup>2</sup>.

Mais comme le prince anglais ne vint point en Sicile, ni n'envoya de troupes, Mainfroi continua de faire des progrès. En 1258, le voyant maître d'à peu près tout le pays, ses partisans parlèrent de l'élever sur le trône et de le proclamer roi. Quelques-uns rappelèrent le nom de Conradin, qui avait alors six ans, lorsque tout à coup le bruit se répandit que Conradin était mort en Allemagne. Conradin assure, dans sa protestation, que ce bruit avait été semé par Mainfroi lui-même <sup>3</sup>. Quoiqu'il en soit de l'auteur, on fit de nouvelles instances à Mainfroi de monter sur le trône. Il voulut bien se rendre à ces vœux, et se fit solennellement couronner roi à Palerme le dimanche 11<sup>me</sup> d'août 1258.

Un des secours les plus singuliers que Dieu suscita à son Église dans ces temps difficiles, ce fut un petit enfant. Nous avons vu la ville de Viterbe un foyer de manichéens; aussi tenait-elle souvent pour Frédéric II contre le Pape. Or, à Viterbe naquit une enfant qui eut nom Rose. Ce fut comme une fleur qui s'épanouit dès l'aurore. Dans sa plus tendre enfance, elle levait ses yeux vers le ciel et paraissait tout embrasée de l'amour divin. Ses premières paroles furent les noms de Jésus et de Marie; son premier mouvement libre fut d'aller s'agenouiller devant le crucifix et l'image de la Vierge. A l'âge de trois ans, elle supplia son père de lui permettre de vivre dans une petite cellule en priant et en travaillant. Souvent l'amour de Jésus-Christ consumait si fort son âme, que pendant la nuit elle était forcée de sortir de son lit et d'aller dans les rues et dans les places chanter d'une voix angélique les louanges de l'époux céleste. Dieu, pour at-

<sup>1</sup> Raynald, an. 1255. — <sup>2</sup> *Ibid.*, an. 1253, n. 8. — <sup>3</sup> Domniges, 247. Apud Raumer, t. 4, p. 344.

tacher plus fortement cette admirable créature à la croix de son Fils, lui envoya une violente maladie; on croyait à chaque instant qu'elle allait expirer, lorsqu'on vit tout à coup une nuée brillante; la sainte vierge Marie, entourée d'une multitude de vierges, apparut à Rose, lui commanda de se lever, guérie, et de prêcher la justice, la pénitence et la paix aux habitants de Poggio et de Viterbe, après avoir revêtu l'habit du tiers-ordre de Saint-François. Rose était dans sa neuvième ou dixième année.

Cette pauvre et faible enfant, animée d'un courage surhumain, obéit aussitôt. Alors, comme les prophètes d'Israël, elle parcourut les rues de Viterbe, prêchant la pénitence et appelant les bénédictions du Ciel sur les défenseurs de l'Église romaine. Elle s'attaquait intrépidement aux hérétiques, réfutait leurs erreurs par des arguments sensibles. Il paraissait évident à tous ceux qui l'entendaient que le Saint-Esprit parlait par sa bouche. Les hérétiques frémissaient contre elle, lui faisaient les plus terribles menaces pour qu'elle gardât le silence. Mais la jeune vierge n'en parlait qu'avec plus de force, disant qu'elle était prête, pour l'amour et la défense de la foi catholique, à souffrir la mort avec joie. Des hérétiques, furieux, s'adressèrent au commandant impérial de Viterbe, et la firent bannir de la ville avec son père et sa mère. C'était au fort de l'hiver, qui était rude. La jeune vierge, avec ses pauvres parents, se retira, par les montagnes, à Soriano. Un nuit, elle connut par révélation le prochain triomphe de l'Église, et dit le lendemain : Réjouissez-vous, fidèles chrétiens! dans peu de jours vous apprendrez une grande nouvelle. Et, peu de jours après, la nouvelle vint à Viterbe que le persécuteur de l'Église, l'empereur Frédéric, était mort.

Sainte Rose continua ses prédications et ses miracles. Pour prouver aux manichéens la vérité de la foi catholique, elle entra dans un grand feu et y demeura jusqu'à ce qu'il se fût consumé. Ce miracle convertit une femme hérétique avec plusieurs autres. Revenue à Viterbe, où elle fut reçue avec une grande joie, Rose vécut encore deux ans dans sa pauvre cellule, chez son père, et mourut à l'âge de douze ou treize ans. Son corps ayant été enterré environ trente mois, fut levé par ordre du pape Alexandre IV, à qui la sainte apparut jusqu'à trois fois. Le corps fut trouvé sans corruption, et s'est conservé tel jusqu'à nos jours. L'Église célèbre sainte Rose de Viterbe le 4<sup>me</sup> jour de septembre <sup>1</sup>.

Le pape Alexandre IV mourut lui-même à Viterbe le 25 mai 1261, après six ans cinq mois et six jours de pontificat. Il fut enterré dans

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 4 septemb.

la cathédrale de la même ville. Les cardinaux étaient réduits à neuf, dont huit se trouvaient à Viterbe. N'ayant pu s'accorder à choisir l'un d'entre eux, ils élurent enfin pape Jacques Pantaléon, patriarche de Jérusalem, qui se rencontrait à Viterbe pour solliciter une affaire de son église. Il prit le nom d'Urbain IV, et tint le Saint-Siège trois ans. Il était né à Troyes en Champagne, et avait été archidiacre de Liège, puis évêque de Verdun, après avoir exercé dignement plusieurs légations dans le Nord. Comme Alexandre IV n'avait point fait de cardinaux, Urbain en fit quatorze en deux ans : sept au mois de décembre 1261, et sept au mois de mai 1262.

Mainfroi s'établissait de plus en plus dans le royaume de Sicile, et le pape Urbain IV ne lui était pas moins opposé que ses prédécesseurs. Le rusé Mainfroi, voulant s'appuyer par une puissante alliance, proposa de donner sa fille Constance en mariage à Pierre, fils aîné de Jacques, roi d'Aragon, qu'il pria de le réconcilier avec l'Église romaine, se plaignant de la dureté dont on usait à son égard, lui ayant toujours refusé la paix qu'il avait souvent demandée. Le roi d'Aragon se chargea d'en être le médiateur, et envoya au Pape un religieux par lequel il s'offrit à y travailler en personne. Le Pape lui répondit en substance :

Je m'étonne que vous vous laissiez surprendre aux artifices de Mainfroi, et je me trouve obligé de vous donner au moins une légère connaissance de ses crimes. Après la mort de son frère Conrad, il prêta serment de fidélité au pape Innocent, et le laissa entrer paisiblement dans le royaume, l'en reconnaissant véritable seigneur. Le pape Innocent, de son côté, le reçut charitablement comme son fils ; lui donna, par pure libéralité, la principauté de Tarente, à laquelle il n'avait aucun droit, et lui fit les plus magnifiques présents. Toutefois, incontinent après, il fit tuer cruellement, presque à la vue du Pape, Burel, comte d'Anglone, serviteur fidèle de l'Église, et, se révoltant contre elle, il alla trouver les Sarrasins de Nocéra, avec lesquels ayant fait alliance, il s'empara du royaume, sous prétexte de la tutelle de son neveu, le fils de Conrad ; puis, ayant feint que cet enfant était mort, il s'est attribué le royaume comme son héritage, sans avoir horreur d'une telle trahison contre son neveu et son pupille. Enfin il s'est emparé, comme il fait encore, des églises vacantes du royaume ; il pille celles qui ne le sont pas, ainsi que leurs prélats, dont il charge d'exactions quelques-uns, tandis qu'il en retient d'autres dans de cruelles prisons. Il fait célébrer devant lui les divins offices, seulement par mépris pour les clefs de l'Église et des excommunications prononcées contre lui par notre prédécesseur. Il a fait mourir cruellement quelques barons du royaume, pour s'être

attachés au Pape et à l'Église, quoique de son consentement; et il a banni du royaume plusieurs grands et d'autres, sans épargner ni âge ni sexe.

L'Église n'aurait pas laissé de le recevoir à bras ouverts s'il était revenu de bonne foi, et nous avons écouté ses envoyés, comme avait fait le pape Alexandre; mais ils ne nous ont fait que des propositions illusoires. C'est pourquoi nous ne croyons pas qu'il soit de votre dignité d'entrer dans une telle négociation, et encore moins de contracter une alliance si honteuse, et de vous unir étroitement à un ennemi de l'Église, dont vous avez toujours pris la défense avec tant de valeur et de succès. La lettre est du 26<sup>me</sup> d'avril 1262 <sup>1</sup>.

Le roi saint Louis avait aussi traité du mariage de Philippe, son fils aîné, avec Isabelle, fille du même roi d'Aragon; et le mariage avait été accordé de part et d'autre dès l'année 1258, en même temps que les deux rois transigèrent sur leurs prétentions réciproques. Saint Louis s'était même avancé jusqu'à Clermont en Auvergne, cette année 1262, pour l'accomplissement de ce mariage, quand il apprit celui que le roi d'Aragon voulait faire entre son fils et la fille de Mainfroi. Alors le saint roi déclara qu'il ne voulait point d'alliance avec qui que ce fût qui eût des engagements si étroits avec un prince excommunié et ennemi déclaré de l'Église. Ce que le Pape ayant appris, il en écrivit à saint Louis une lettre pleine de louanges et de remerciements; mais les deux mariages ne laissèrent pas de s'accomplir. Saint Louis se contenta d'un acte authentique, par lequel le roi d'Aragon déclara qu'en mariant son fils avec la fille de Mainfroi, il ne prétendait s'engager à rien contre les intérêts de l'Église romaine; et cette déclaration fut confirmée par le témoignage de plusieurs évêques et de plusieurs seigneurs <sup>2</sup>.

Le pape Urbain offrit le royaume de Sicile à saint Louis pour un de ses enfants. Mais le saint roi craignit de faire tort à Conradin, qui semblait en être l'héritier légitime; ou à Edmond d'Angleterre, à qui les Papes précédents avaient donné cette couronne. Sur quoi le pape Urbain écrivit à Albert de Parme, son notaire et son nonce, qu'il avait chargé de cette négociation. Dans cette lettre, le Pape loue extrêmement la délicatesse de conscience de saint Louis; mais il charge Albert de le rassurer sur ce sujet, et de lui déclarer que le droit du Saint-Siège a été bien examiné par le Pape et les cardinaux, qui ont aussi leur conscience à garder, et sont bien éloignés de vouloir faire tort à personne. Au refus du roi, Albert était chargé d'offrir la couronne de Sicile à son frère Charles, comte d'Anjou et de

<sup>1</sup> Raynald, 1262, n. 9. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 17. Fleury, l. 85.

Provence, auquel il l'avait déjà offerte neuf ans auparavant de la part d'Innocent IV <sup>1</sup>.

Cependant Mainfroi se fortifiait de plus en plus. L'an 1263, il sut attirer à son parti les Siennois, les Pisans et la plus grande partie de la Toscane ; il s'avancait même dans la Marche d'Ancône et dans d'autres terres de l'État ecclésiastique. Le pape Urbain crut donc devoir procéder contre lui ; et, premièrement, le Jeudi Saint, qui, cette année, était le 29<sup>me</sup> de mars, il le cita publiquement devant la multitude des fidèles, qui venaient de toutes les parties du monde au Saint-Siège en ce jour solennel, et la citation fut affichée aux portes des églises d'Orviète, où le Pape faisait sa résidence. Elle portait que Mainfroi comparaitrait dans le premier jour d'août, en personne ou par procureur, pour satisfaire au Saint-Siège sur plusieurs chefs, savoir : la destruction de la ville d'Ariano, qu'il avait fait ruiner de fond en comble par les Sarrasins ; le meurtre de trois personnages de marque et de plusieurs autres ; le mépris des censures ecclésiastiques, au préjudice desquelles il faisait célébrer devant lui l'office divin depuis plusieurs années, non sans soupçon d'hérésie ; la fréquentation avec les Sarrasins, qu'il tenait auprès de lui et préférait aux Chrétiens ; et il est vrai que, dès l'an 1260, il en avait fait venir un grand nombre en Italie. Enfin le Pape accusait Mainfroi d'opprimer le royaume de Sicile par des exactions intolérables.

Quoique cette citation n'eût pas été signifiée personnellement à Mainfroi, et qu'il ne l'eût apprise que par la voie publique, il ne voulut pas donner sujet au Pape de l'accuser de contumace, et lui envoya, au terme prescrit, proposer ses excuses. Le Pape, ayant ouï ses envoyés, lui donna un délai jusqu'à l'Octave de la Saint-Martin, c'est-à-dire le 18<sup>me</sup> de novembre. Comme le terme approchait, Mainfroi dépêcha d'autres envoyés, qui dirent que, voulant venir en personne, il demandait sûreté pour entrer dans les terres de l'État ecclésiastique avec une suite convenable à sa dignité. Le Pape lui prescrivit de n'amener pas plus de huit cents personnes, dont il n'y aurait que cent armées, et soixante-dix chevaux ; et qu'il ne pourrait demeurer plus de huit jours dans l'État ecclésiastique : le tout sous peine d'excommunication.

Le Pape envoya deux nonces pour recevoir le serment de Mainfroi sur ce sujet, comme on le voit par sa lettre du 11<sup>me</sup> de novembre. Mais cette négociation fut encore sans effet, aussi bien que les exhortations et les menaces que le Pape fit aux Siennois et aux Pisans pour les détacher du parti de Mainfroi. Sur la fin de l'année 1263, le Pape

<sup>1</sup> Raynald, n. 21.



mit en interdit le royaume de Sicile. Mais, voyant que Mainfroi et ses adhérents se moquaient des censures, et qu'elles tournaient au préjudice de la religion, il modéra l'interdit au commencement de l'année suivante 1264, en permettant qu'on dit la messe basse et que l'on administrât les sacrements dans les églises à portes fermées et les excommuniés exclus <sup>1</sup>.

Cependant le Pape continuait de négocier avec Charles, comte d'Anjou et de Provence, pour le royaume de Sicile, n'attendant plus rien du roi d'Angleterre, trop occupé de se maintenir dans son propre royaume. Le Pape envoya donc au roi saint Louis, en 1263, l'archevêque de Cosence, pour l'exhorter à aider Charles d'Anjou, son frère, à la conquête du royaume de Sicile. L'archevêque fut aussi chargé de négocier auprès du roi d'Angleterre pour le faire désister de ses prétentions sur la Sicile à cause de son fils Edmond. Dans les premiers moments, les Papes avaient offert ce royaume à Richard, comte de Cornouailles ; mais, depuis l'an 1257, ce prince avait été élu roi des Romains.

L'année 1264, le pape Urbain envoya en France le cardinal-légat, Simon de Brie, avec charge de demander au clergé une décime pour la guerre contre Mainfroi, et de traiter avec Charles d'Anjou des conditions auxquelles il devait recevoir le royaume de Sicile, réservant au Pape de lui en donner l'investiture. La commission est du 25<sup>me</sup> d'avril ; et le 3<sup>me</sup> de mai, le Pape écrivit à saint Louis une lettre où il lui représente ainsi le péril où la religion était exposée en Italie, par la guerre qu'y faisait Mainfroi, sur la nouvelle qu'il avait eue du traité avec le comte d'Anjou : Il s'est mis en possession, dit le Pape, de plusieurs églises cathédrales et de plusieurs monastères, où il protège des intrus, et en donne d'autres en commande, comme il lui plaît, tournant les revenus à son usage. Pendant ce temps, les hérésies pullulent par presque toute l'Italie, la foi catholique est déprimée, le service divin diminué, les droits et les libertés ecclésiastiques foulés aux pieds. Les prélats et les clercs sont envoyés en exil, jetés dans des prisons, mutilés ou mis à mort. Les lieux consacrés à Dieu sont dépouillés de leurs biens et convertis à des usages profanes. On force quelques ecclésiastiques à célébrer les divins offices dans des lieux interdits, et à administrer les sacrements à des excommuniés <sup>2</sup>.

A ce sujet se rapporte ce que dit Matthieu Spinelli, qui vint l'automne suivant dans l'armée de Mainfroi : Le 3<sup>me</sup> de septembre 1264, vinrent trois nobles, envoyés par les Napolitans, pour prier le roi

<sup>1</sup> Raynald, 1263 et 1264.    <sup>2</sup> *Ibid.*, 1264, n. 9 et 10.

de faire la paix avec le Pape parce que la ville demeurerait excommuniée, et l'archêveque ne voulait pas qu'on dit la messe. Le roi répondit que ce n'était pas sa faute si on faisait la guerre, mais la faute du Pape, qui voulait le chasser de son royaume. Et il ajouta : J'envverrai à Naples trois cents Sarrasins, qui feront dire la messe par force ; envoyez-moi dans une galère les prêtres et les moines qui le refuseront. Les députés répondirent : Seigneur, n'envoyez point de Sarrasins, Naples ne voudra pas les loger. Et le roi entra dans une grande colère.

Le pape Urbain IV ne vit pas la fin de l'affaire de Mainfroi ; car il mourut à Pérouse, le 2 octobre de la même année 1264, après avoir tenu le Saint-Siège trois ans un mois et quatre jours.

On voit dans ses lettres un exemple remarquable de bonté. Du temps qu'il était archidiaque de Liège, le pape Innocent IV, étant à Lyon, l'envoya en Allemagne pour quelques affaires de l'Église romaine. Là, trois gentilshommes du diocèse de Trèves le firent prendre et le retinrent quelque temps prisonnier, après lui avoir ôté des chevaux, de l'argent et d'autres meubles. Lorsqu'il fut Pape, ces gentilshommes offrirent de lui restituer ce qu'ils lui avaient pris, et de lui faire satisfaction pour l'insulte, demandant seulement dispense d'aller en personne recevoir l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient encourue, attendu les périls du chemin et les ennemis qu'ils avaient. Le Pape donna commission au prieur des frères Prêcheurs de Coblenz de les absoudre, et de leur déclarer ensuite qu'il leur remettait libéralement, en vue de Dieu, tout le tort et l'injure qu'ils lui avaient faits, leur enjoignant seulement de s'abstenir désormais de pareilles violences. La lettre est du 9<sup>me</sup> de juillet 1264 <sup>1</sup>.

Pendant que ce bon Pape était occupé de la guerre contre Mainfroi, il ne laissa pas d'instituer la Fête du Saint Sacrement de l'autel. Il la célébra pour la première fois cette année 1264, trois mois avant sa mort, le 19<sup>me</sup> de juin, qui était le jeudi d'après l'octave de la Pentecôte.

Lorsqu'il était archidiaque de Liège, il connut particulièrement une sainte fille nommée Julienne, religieuse hospitalière à Mont-Cornillon, près une des portes de la ville. Elle eut toute sa vie une dévotion particulière au Saint Sacrement, et dès l'âge de seize ans, c'est-à-dire en 1208, toutes les fois qu'elle s'appliquait à l'oraison, il lui semblait voir la lune pleine, mais avec une petite brèche, et cette image se présentait à elle sans qu'elle pût l'empêcher, ce qui dura pendant longtemps. Elle crut que c'était une tentation, et fit beau-

<sup>1</sup> Apud Papebroch. *Conat.*, p. 47. — Raynald, 1264, n. 30.

coup de prières pour en être délivrée. Ensuite elle en demanda la signification, et il lui fut dit intérieurement que la lune signifiait l'Église, et la brèche le défaut d'une fête qui devait être célébrée tous les ans pour honorer l'institution du Saint Sacrement. Il lui fut dit qu'elle devait commencer cette fête, et annoncer la première obligation de la célébrer.

Quoique Julienne crût avoir reçu cet ordre de Jésus-Christ même, elle s'en défendit longtemps, disant qu'une commission de cette importance conviendrait mieux à quelques docteurs autorisés dans l'Église. Enfin, après plus de vingt ans, elle se rendit, et découvrit la chose, premièrement à Jean de Lausanne, chanoine de Saint-Martin de Liège, homme d'une vertu singulière, et le pria de consulter sur ce sujet les meilleurs théologiens, sans la nommer. Il communiqua le tout à Jacques Pantaléon, alors archidiacre de Liège, depuis pape Urbain IV; à Hugues de Saint-Cher, alors provincial des frères Prêcheurs, et depuis cardinal; à Gui ou Guyard de Laon, évêque de Cambrai; au chancelier de l'église de Paris; aux trois professeurs de théologie qui enseignaient alors à Liège, et à plusieurs autres hommes savants et vertueux. Ils furent tous d'avis qu'il était juste et utile à l'Église de célébrer l'institution du Saint Sacrement plus solennellement qu'on n'avait fait jusqu'alors. Julienne, ainsi assurée, fit composer un office du Saint Sacrement par un religieux de la même maison nommé Jean, encore jeune et peu instruit, mais d'une vie très-pure.

Le projet de cette fête étant divulgué, plusieurs ecclésiastiques s'y opposèrent, disant qu'elle était superflue, que l'on faisait tous les jours à la messe la mémoire de l'institution de l'eucharistie, et que les révélations de Julienne n'étaient que des rêveries. Mais Robert de Torote, évêque de Liège, n'en jugea pas de même, et par une lettre adressée à tout le clergé de son diocèse, en 1246, il ordonna que la Fête du Saint Sacrement serait célébrée tous les ans le jeudi après l'octave de la Trinité, avec jeûne la veille. Il avait résolu d'en publier l'ordonnance dans son synode; mais il fut prévenu par sa mort, qui arriva la même année, le 16<sup>m</sup> d'octobre. L'année suivante 1247, les chanoines de Saint-Martin célébrèrent les premiers la Fête du Saint Sacrement. Hugues de Saint-Cher, qui, étant provincial des frères Prêcheurs, avait approuvé le projet de cette fête, fut fait cardinal du titre de Sainte-Sabine, et envoyé légat en Allemagne; et, comme il était à Liège, on lui montra l'office du Saint Sacrement, dont il fut très-content, après l'avoir bien examiné. Il voulut même donner l'exemple, et célébra la nouvelle fête à Saint-Martin du Mont, où, au milieu d'une grande multitude, il prêcha sur ce sujet, puis dit la messe

avec grande solennité. Ensuite il fit une lettre adressée à tous les prélats et à tous les fidèles, dans l'étendue de la légation, où il ordonne que la Fête du Saint Sacrement soit célébrée tous les ans le jeudi après l'octave de la Pentecôte, et exhorte les fidèles à s'y préparer, de sorte qu'ils puissent en ce jour-là communier dignement. La lettre est du 29<sup>me</sup> de décembre 1252. Deux ans après, le cardinal Capoce, aussi légat, étant à Liège, fit une ordonnance pareille.

Henri de Gueldre, successeur de Robert dans l'évêché de Liège, était plus militaire qu'ecclésiastique, et de son temps la licence fut grande dans le diocèse, en sorte que plusieurs du clergé déclamèrent contre la nouvelle fête et les révélations de Julienne, qu'ils persécutèrent et obligèrent à sortir de Liège. Elle mourut en 1258, le 5<sup>me</sup> d'avril, et est honorée dans le pays comme bienheureuse <sup>1</sup>.

Elle avait une amie particulière nommée Ève, recluse à Liège, près de Saint-Martin, et connue aussi du pape Urbain lorsqu'il était dans le pays. Quand elle eut appris sa promotion sur le Saint-Siège, elle employa les chanoines et d'autres personnes zélées pour la Fête du Saint Sacrement, qui prièrent l'évêque Henri d'en écrire au Pape; et c'est ce qui le détermina à ordonner la célébration de cette fête dans toute l'Église.

Il le fit par une bulle adressée à tous les prélats, où il rapporte d'abord l'institution du Saint Sacrement, puis il s'étend sur la considération de ce mystère. Venant aux raisons de l'institution de la fête, il emploie les mêmes que l'évêque de Liège et le légat Hugues avaient apportées dans leurs lettres. En voici la substance : Encore que nous renouvelions tous les jours à la messe la mémoire de l'institution de ce sacrement, nous estimons toutefois convenable de la célébrer plus solennellement au moins une fois l'année, pour confondre particulièrement les hérétiques : car le Jeudi Saint, l'Église est occupée à la réconciliation des pénitents, la consécration du saint chrême, le lavement des pieds et plusieurs autres fonctions qui l'empêchent de vaquer pleinement à la vénération de ce mystère. Elle observe cette pratique à l'égard des saints, dont elle renouvelle souvent la mémoire aux litanies et aux messes, et ne laisse pas de célébrer leurs fêtes à certains jours de l'année; pour suppléer aux fêtes que l'on y aura pu omettre, elle a institué la Toussaint, où elle les honore tous ensemble.

Or, nous avons appris autrefois, étant dans un moindre rang, que Dieu avait révélé à quelques personnes catholiques que cette fête devait être célébrée généralement dans toute l'Église. C'est pourquoi

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 5 avril.

nous ordonnons que, le premier jeudi après l'octave de la Pentecôte, les fidèles s'assembleront dévotement dans les églises, pour y chanter avec le clergé les louanges de Dieu. Vous exhorterez les peuples à se préparer à cette fête par une pure confession, par les aumônes, les prières et les autres exercices de piété, afin de pouvoir ce jour-là communier dignement. Et pour y exciter les fidèles, nous accordons cent jours d'indulgence à ceux qui assisteront aux matines du jour, autant pour la messe, autant pour les premières vêpres, autant pour les secondes ; pour prime, tierce, sexte, none et complies, quarante jours, et cent jours pour l'office entier de chaque jour de l'octave, le tout à déduire sur les pénitences qui leur auront été enjointes <sup>1</sup>.

Le pape Urbain envoya cette bulle en particulier à Ève, la recluse de Liège, avec une lettre datée du 8<sup>me</sup> de septembre 1264, où il lui annonce l'accomplissement de ce qu'elle avait tant désiré, savoir, l'institution de cette fête. Nous l'avons, dit-il, déclarée avec tous les prélats qui se sont trouvés auprès de nous ; nous vous envoyons le cahier qui contient l'office de cette fête, et nous voulons que vous en laissiez volontiers prendre copie à toutes les personnes qui le désireront <sup>2</sup>. C'est l'office du Saint Sacrement, que le Pape avait fait composer par saint Thomas d'Aquin, et que nous disons encore au Romain. Mais le pape Urbain étant mort cette même année, la célébration de cette fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

Gui Fulcodi, cardinal-évêque de Sabine, un des quatorze cardinaux créés par le défunt Pape, avait été envoyé légat en Angleterre, pour amener un accommodement entre le roi et ses barons révoltés, lorsqu'il apprit qu'il avait été élu Pape à Pérouse. Cette élection se fit, à ce qu'il paraît, le 8 octobre 1264 ; mais comme il fallait le consentement de l'élu, elle ne fut point rendue publique, mais communiquée secrètement au cardinal de Sabine. Il se rendit en Italie et à Pérouse, déguisé en frère mendiant, pour éviter les embuscades de Mainfroi. Étant arrivé, il fit tous ses efforts pour refuser le pontificat ; mais enfin il l'accepta le 6<sup>me</sup> de février 1265, et fut couronné le 22<sup>me</sup> du même mois, jour de la Chaire de Saint-Pierre, et premier dimanche de carême. Il prit le nom de Clément IV, parce qu'il était né le jour de Saint-Clément, et avait reçu de Dieu plusieurs grâces singulières ce même jour, et il donna part à tous les évêques de sa promotion, suivant la coutume, par une lettre circulaire du 26<sup>me</sup> de février <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, p. 817. — <sup>2</sup> *Ibid.* — <sup>3</sup> Raynald, 1265, n. 1, avec la note de Mansi.

Gui le Gros, autrement Fulcodi ou Foulqueis, du nom de son père, naquit à Saint-Gilles en Languedoc. Son père était un homme de grande vertu, et mourut Chartreux. Le fils fut premièrement avocat et jurisconsulte fameux, et admis par saint Louis dans son conseil le plus secret. Après la mort de sa femme, dont il avait plusieurs enfants, il entra dans l'état ecclésiastique, et fut archidiacre du Puy en Velai, puis évêque de la même église en 1257, et archevêque de Narbonne en 1259. Le pape Urbain le fit cardinal-évêque de Sabine ; mais il ne pouvait se résoudre à quitter son église, et le roi saint Louis voulait le retenir en France encore un an ; il fallut des instances pressantes du Pape pour l'obliger de se rendre en cour de Rome <sup>1</sup>.

Devenu Pape lui-même, il fut toujours aussi humble et modeste. On voit ses sentiments sur sa nouvelle dignité dans les réponses qu'il fit aux princes qui l'en félicitaient, et encore mieux dans la lettre à Pierre le Gros, son neveu, où il parle ainsi :

Plusieurs se réjouissent de notre promotion ; mais nous n'y trouvons matière que de crainte et de larmes, étant le seul qui sentons le poids immense de notre charge. Afin donc que vous sachiez comment vous devez vous conduire en cette occasion, apprenez que vous en devez être plus humble. Nous ne voulons point que vous, ni votre frère, ni nul autre des nôtres, viennent vers nous sans notre ordre particulier ; autrement, frustrés de leurs espérances, ils s'en retourneront confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement à cause de nous : nous ne le trouverions pas bon et nous ne vous y aiderions pas. Toutefois, si vous la mariez au fils d'un simple chevalier, nous vous proposons de donner trois cents tournois d'argent. C'était au plus trois cents francs de notre monnaie. Le Pape continue : Si vous aspirez plus haut, n'espérez pas un denier de nous ; encore voulons-nous que ceci soit très-secret, et qu'il n'y ait que vous et votre mère qui le sachiez. Nous ne voulons point qu'aucun de nos parents s'enfle sous prétexte de notre élévation, mais que Mabile et Cécile prennent les maris qu'elles prendraient si nous étions dans la simple cléricature. Voyez Égédie, et dites-lui qu'elle ne change point de place, mais qu'elle demeure à Suse, et qu'elle garde toute la gravité et la modestie possibles dans ses habits. Qu'elle ne se charge de recommandations pour personne ; elles seraient inutiles à celui pour qui on les ferait, et nuisibles à elle-même. Si on lui offre des présents pour ce sujet, qu'elle les refuse, si elle veut avoir nos bonnes grâces. Saluez votre mère et vos frères. Nous ne vous écrivons point avec

<sup>1</sup> Raynald, 1262, n. 34.

la bulle, ni à ceux de notre famille, mais avec le sceau du pêcheur, dont les Papes se servent dans leurs affaires secrètes. Donné à Pérouse, le jour de Sainte-Perpétue et de Sainte-Félicité, c'est-à-dire le 7<sup>me</sup> de mars <sup>1</sup>.

Le pape Clément donna ses premiers soins à l'affaire du royaume de Sicile, comme la plus pressante pour le Saint-Siège, et, dès le 26<sup>me</sup> de février 1265, il fit expédier deux bulles. Dans la première, il raconte la concession de ce royaume faite par Alexandre IV à Edmond, deuxième fils du roi d'Angleterre, et confirmée déjà précédemment par Innocent IV ; les diligences faites par le Saint-Siège pour l'effectuer, et le défaut d'exécution de la part du roi et de son fils ; enfin la sommation que leur a fait faire Urbain IV de déclarer s'ils y prétendaient encore. En conséquence, le pape Clément révoque et annule cette concession, et déclare que l'Église romaine est en pleine liberté de disposer du royaume de Sicile.

Par l'autre bulle du même jour, le Pape donne ce royaume à Charles, comte d'Anjou et de Provence, aux conditions qui y sont exprimées fort au long, et dont voici les principales pour le temporel. Charles est investi du royaume au delà et en deçà du phare jusqu'aux frontières de l'État de l'Église, à l'exception de la ville de Bénévent avec tout son territoire et ses dépendances, que l'Église se réserve et s'est toujours réservée. Charles est ainsi investi du royaume pour lui et ses descendants légitimes, de telle sorte que dans la succession l'aîné exclut le puîné, et le fils la fille.

Si le comte venait à mourir sans enfants légitimes, son frère Alphonse, comte d'Anjou, peut lui succéder, et, en cas de non-survance, le plus âgé des fils du roi Louis de France après celui qui montera sur le trône ; mais leur droit n'est que personnel, en sorte que, s'ils viennent à mourir avant le comte Charles, ce droit ne passera point à leurs descendants. A défaut de descendance légitime, le royaume revient à l'Église romaine. Même parmi les descendants du comte Charles, seront exclus de la succession les collatéraux au delà du quatrième degré. L'héritière qui se marie sans l'assentiment du Pape perd également ses droits. Le royaume ne sera jamais partagé, ni réuni à l'Allemagne et au reste de l'Italie. Nul roi de Naples ne doit s'ingérer d'aucune manière dans les affaires publiques de l'Allemagne, de la Toscane et de la Lombardie. Le roi payera au Pape et à l'Église romaine huit mille onces d'or de tribut annuel, le jour de la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; s'il ne paye pas, deux mois après le terme échu, il est excommunié ; après deux autres

<sup>1</sup> Raynald, 1265, n. 1-10.

mois, le royaume est interdit ; enfin, après deux autres, le royaume retourne à l'Église romaine. Ce serment est conçu dans les mêmes termes que ceux du roi Jean d'Angleterre ; de Pierre, roi d'Aragon, de Robert Guiscard et autres princes normands.

Quant aux conditions qui regardent l'Église et la nation, voici les plus remarquables : Tous les biens, meubles et immeubles, qui ont été ôtés aux églises et aux personnes ecclésiastiques, leur seront restitués en chaque lieu, à mesure que le nouveau roi en prendra possession. Les élections des églises cathédrales et autres seront entièrement libres, sans demander le consentement du roi, ni avant ni après. La juridiction ecclésiastique sera conservée en son entier, avec liberté d'aller poursuivre les appellations au Saint-Siège. Le roi révoquera toutes les lois de Frédéric, de Conrad ou de Mainfroi, contraires à la liberté ecclésiastique. Aucun clerc ne sera poursuivi devant un juge séculier, ni chargé de tailles ou de collectes. Le roi n'aura ni régale ni autre droit sur les églises vacantes, et n'en tirera aucun profit. Les nobles et les autres habitants du royaume jouiront de la même liberté et des mêmes privilèges qu'ils avaient au temps de Guillaume II, roi de Sicile. Seize cardinaux souscrivirent à ces deux bulles avec le Pape <sup>1</sup>.

Le légat Simon de Brie ou de Braine, cardinal de Sainte-Cécile, conclut le traité avec Charles, suivant le pouvoir qu'il en avait ; et ce prince ne perdit point de temps pour l'exécution. Mais après avoir célébré avec le roi, son frère, la fête de Pâques, qui, cette année 1265, fut le 5<sup>me</sup> d'avril, il partit de Paris et se rendit à Marseille, où il s'embarqua avec mille chevaliers ; et, nonobstant les précautions que Mainfroi avait prises pour lui fermer le passage par terre et par mer, il arriva heureusement à Ostie le mercredi avant la Pentecôte, c'est-à-dire 20<sup>me</sup> de mai, et à Rome la veille de la fête. Dès l'année précédente, les Romains l'avaient élu leur sénateur, qui était leur premier magistrat, pour les défendre contre Mainfroi ; et il l'avait accepté : ce qui pensa rompre le traité pour le royaume de Sicile ; car, comme le Pape était le seigneur légitime de Rome, il ne croyait pas devoir souffrir qu'un si grand prince y eût une telle autorité, principalement pour toute sa vie, comme les Romains prétendaient. On trouva un tempérament, qui fut de le faire sénateur pour trois ans.

Étant donc arrivé à Rome, il y fut reçu avec une extrême joie et de très-grands honneurs. Mais le Pape trouva mauvais qu'il eût logé de ses gens dans le palais de Latran, craignant qu'il n'étendit

<sup>1</sup> D'Acheri, *Spicileg.*, t. 3, p. 648-659, édit. in-fol.



trop loin son autorité de sénateur. Charles obéit sans résistance, et le Pape, qui était toujours à Pérouse, envoya à Rome quatre cardinaux qui lui donnèrent l'investiture du royaume de Sicile avec l'étendard, devant l'autel de l'église de Latran, le 29<sup>me</sup> de mai. Le nouveau roi ne fit pas de grands exploits le reste de cette année ; il attendit son armée qui venait par terre, composée de croisés et soudoyée des décimes du clergé de France. Car le cardinal de Sainte-Cécile faisait prêcher fortement la croisade contre Mainfroi et les Sarrasins de Nocéra, et déchargeait ceux qui recevaient la croix à cette intention des vœux faits pour le recouvrement de la terre sainte ou de Constantinople, parce que le Pape jugeait l'affaire d'Apulie et de Sicile la plus pressée. Gui de Mellot, évêque d'Autun, est compté le premier entre les seigneurs de cette croisade ; aussi y avait-il été fortement exhorté par le Pape <sup>1</sup>.

Clément IV, étant toujours à Pérouse, donna commission à cinq cardinaux de couronner solennellement à Rome Charles d'Anjou roi de Sicile, avec la reine Béatrix de Provence, sa femme. La commission est du 4<sup>me</sup> de janvier 1266, et porte que c'est sans préjudice des droits de l'église de Palerme, où cette cérémonie avait accoutumé de se faire. Les cardinaux l'exécutèrent deux jours après, c'est-à-dire le jour de l'Épiphanie, dans l'église de Saint-Pierre ; et, après avoir reçu, au nom du Pape, l'hommage lige de Charles, ils le sacrèrent et le couronnèrent, et les Romains en firent de grandes réjouissances. Le premier de ces cinq cardinaux était Raoul de Chevrières, évêque d'Albane, que le Pape envoya légat en Sicile publier la croisade et exciter les peuples à prendre les armes contre Mainfroi <sup>2</sup>.

Le roi Charles, après son couronnement, ne tarda guère à entrer sur les terres du royaume avec son armée, et rencontra celle de Mainfroi près de Bénévent. Là se donna une grande bataille, le vendredi 26<sup>me</sup> de février, où les Français remportèrent la victoire entière. Mainfroi y fut tué sur la place, et demeura sans sépulture ecclésiastique, comme étant excommunié ; mais Charles le fit enterrer sous un monceau de pierres le long du grand chemin. Les Français pillèrent Bénévent, quoiqu'elle fût de l'État ecclésiastique, et le Pape en fit des reproches au roi Charles. Cette victoire abattit le parti Gibelin ou allemand, et fit revenir la plus grande partie de l'Italie à l'obéissance du Pape <sup>3</sup>.

Après la défaite de Mainfroi, le jeune Conrad, petit-fils de l'empereur Frédéric II, plus connu sous le nom de Conradin, prétendit à l'empire, et prit, en attendant, le titre de roi de Sicile. Il y était

<sup>1</sup> Raynald, 1265. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1266. — <sup>3</sup> *Ibid.*

excité par les princes d'Allemagne, ses parents, ou amis de sa famille, et appelé en Italie par la faction des Gibelins. Le jeune prince avait quinze ans.

Le pape Clément IV, ayant eu connaissance de son entreprise, lui fit publiquement défense de passer outre. Cette publication fut faite dans la grande église de Viterbe, le jour de la dédicace de Saint-Pierre de Rome, 18<sup>me</sup> de novembre 1266, avec défense à qui que ce fût de le reconnaître pour roi de Sicile, ni de favoriser son entreprise en aucune manière; le tout sous peine d'excommunication contre les personnes et l'interdit sur les villes.

Conradin ne laissa pas d'établir ses vicaires en Toscane, et ses officiers dans le royaume de Sicile, et d'y accorder des privilèges et des grâces, comme le Pape en eut la preuve par les lettres qui lui tombèrent entre les mains. C'est pourquoi, le Jeudi Saint, 14<sup>me</sup> d'avril 1267, il réitéra les mêmes défenses et les mêmes menaces contre lui et ses fauteurs, déclarant qu'ils avaient encouru les censures portées par la sentence précédente, avec citation à Conradin de se présenter devant le Pape dans Saint-Pierre, en personne ou par procureur, pour répondre sur les excès précédents et se soumettre au bon plaisir de l'Église. Le jour de l'Ascension, 26 mai de la même année, le Pape défendit étroitement à Conradin d'entrer en Italie, si ce n'était pour satisfaire à la citation précédente. Mais ce prince ne laissa pas de venir à Vérone, où il était appelé, accompagné du duc de Bavière, son oncle, et du comte de Tyrol, son beau-père, et il y demeura trois mois <sup>1</sup>.

Alors le Pape continua de procéder contre lui, et, le jour de la dédicace de Saint-Pierre, il déclara qu'il avait encouru l'excommunication, et lui ordonna de sortir dans un mois de Vérone et de toute l'Italie, lui et tous ses gens, avec défense de se mêler, en aucune façon, des affaires de l'empire ou du royaume de Sicile; autrement, le Pape le privait de tout droit au royaume de Jérusalem, et dispensait tous ses sujets du serment de fidélité. Les censures s'étendaient à proportion sur le duc de Bavière et les autres seigneurs de la suite de Conradin, et sur les villes qui les recevaient.

Ces nouvelles censures du chef de l'Église universelle n'arrêtèrent pas plus Conradin que les précédentes. De Vérone il vint à Pavie avec des troupes d'élite, en 1268, et il y demeura quelques mois. Le chef de l'Église continua aussi ses procédures, et enfin, le Jeudi Saint, 5<sup>me</sup> d'avril de la même année, il le déclara encore excommunié, déchu du royaume de Jérusalem, inhabile à en tenir aucun

<sup>1</sup> Raynald, 1267.

autre, et privé de tous les fiefs qu'il pourrait tenir de l'Église ; ses vassaux absous du serment de fidélité, et ses terres mises en interdit. C'est ce que porte la bulle, datée du même jour, après avoir énoncé toute la procédure précédente <sup>1</sup>.

Le même jour, le Pape publia une bulle contre les Romains, où il leur reproche l'ingratitude envers l'Église, leur mère, qui les a comblés de bienfaits, et ajoute : Après que nous avons excommunié Conradin, rejeton d'une race maudite et ennemi déclaré de l'Église, avec tous ses fauteurs, Galvan Lancia, enfant de malédiction, est entré dans Rome portant les enseignes de Conradin déployées ; les Romains l'ont reçu avec pompe, l'ont conduit jusqu'au palais de Latran, et l'ont encore admis avec plus d'honneur à leurs jeux publics. Ensuite ils ont reçu d'autres envoyés de Conradin, chargés de ses lettres, et, ayant assemblé le conseil dans le Capitole, leur ont donné solennellement audience. En conséquence, le Pape déclare excommuniés Henri de Castille, sénateur de Rome, et Gui de Montefeltre, son vicaire, les autres officiers et tous ceux qui volontairement ont pris part à la réception de Galvan et des autres envoyés de Conradin. Cette bulle est datée, comme l'autre, du Jeudi Saint, à Viterbe.

Henri de Castille était fils de saint Ferdinand, et frère du roi Alphonse le Sage ou l'Astronome. S'étant brouillé avec lui, il sortit d'Espagne et se rendit auprès du roi de Tunis, où il demeura quatre ans. Sa religion s'y affaiblit notablement, il y prit beaucoup des mœurs des Musulmans, et devint un grand scélérat. Comme il était proche parent de Charles, roi de Sicile, ayant appris son établissement dans ce royaume par la défaite de Mainfroi, il vint le trouver en 1266, accompagné de plusieurs braves chevaliers d'Espagne. Charles le reçut avec plaisir, et Henri eut l'industrie de se faire élire sénateur de Rome à sa place ; ensuite il se mit à la tête de quelques mécontents révoltés contre Charles, et prit le parti de Conradin. Étant donc maître de Rome, il pilla les trésors qu'on y gardait dans les églises ; car c'était une ancienne coutume que non-seulement les Romains, mais encore les étrangers, mettaient en dépôt dans les monastères et les églises l'argent et les choses précieuses qu'ils voulaient conserver, à cause des voleurs et des incursions des ennemis, comme ne pouvant être plus en sûreté qu'en ces lieux sacrés, où on les gardait fidèlement. Henri n'y eut aucun égard ; il fit briser les portes, profaner les sacristies, ouvrir les coffres. Ici on emportait l'argent comptant ; là, les vases d'or et

<sup>1</sup> Raynald, 1268.

d'argent ; ailleurs, les ornements ; enfin, tout ce qu'on trouvait de précieux. Ainsi furent pillées les églises de Latran, de Saint-Paul, de Saint-Sabas, de Saint-Basile, du Mont-Aventin, de Sainte-Sabine, et d'autres : tout retentissait des cris lamentables des ecclésiastiques <sup>1</sup>.

Conradin cependant avait fait de grands progrès. Ayant traversé la Lombardie et la Toscane, il s'avança jusqu'à Rome, où il fut reçu par le sénateur Henri de Castille et par le peuple, comme s'il avait été empereur, avec une extrême joie. Ensuite il passa dans l'Apulie, où le roi Charles vint s'opposer à sa marche. Les deux armées se rencontrèrent près de Tagliacozzo ; il y eut une sanglante bataille ; Conradin y fut défait le jeudi 23<sup>me</sup> d'août 1268. Le roi Charles en donna un avis au Pape le même jour, ne sachant encore ce qu'étaient devenus Conradin et le sénateur Henri de Castille. Ils avaient fui tous les deux ; ils furent pris ainsi que plusieurs autres, et le roi Charles les fit conduire à Naples, en prison. En action de grâces de cet heureux succès, il fonda sur le lieu de la bataille un monastère de l'ordre de Cîteaux, sous le nom de Sainte-Marie de la Victoire.

Pour juger les prisonniers, Charles assembla à Naples les plus savants jurisconsultes, qui les condamnèrent à mort, comme criminels de lèse-majesté et ennemis de l'Église. Charles donna la vie à Henri de Castille, tant à cause de la parenté que parce que l'abbé du Mont-Cassin, qui l'avait pris, ne l'avait rendu qu'à cette condition, craignant d'encourir une irrégularité canonique en participant à sa mort, même d'une manière indirecte. Conradin, son cousin le duc Frédéric d'Autriche, Galvan Lancia et quelques autres seigneurs furent exécutés à mort. Mais, auparavant, on les mena dans une chapelle, où on leur fit entendre une messe des morts pour le repos de leurs âmes, et on leur donna le temps de se confesser. Ensuite on les conduisit sur le marché de Naples, où ils eurent tous la tête tranchée le 26<sup>me</sup> d'octobre. La mort de Conradin fut désapprouvée de plusieurs, et rendit odieux le roi Charles, qui en fut repris fortement par le Pape et les cardinaux <sup>2</sup>.

C'est ainsi que finit sur un échafaud, dans un prince de quinze ans, la dynastie allemande de Hohenstauffen ou de Souabe. Elle avait prétendu asservir l'Église de Dieu, pour asservir par elle tous les royaumes des hommes ; elle avait prétendu que son chef était la loi vivante, unique et souveraine, que lui seul était le propriétaire légitime de toute la terre, que de lui seul émanaient les droits des autres rois et peuples, qui au fond ne devaient être que ses esclaves ;

<sup>1</sup> Anonym. *Sicul.* — <sup>2</sup> Raynald, 1268, n. 32. — Malespini.

elle se sert des légistes pour accréditer ses prétentions à la domination universelle, par les maximes des empereurs idolâtres. Et cette politique impie et superbe a pour résultat final de faire expirer toute cette dynastie sur un échafaud, dans la personne d'un prince de quinze ans ; et ce sont des légistes qui le condamnent à mort, et c'est un roi qui le fait exécuter.

« Et maintenant, conclurons-nous avec David, et maintenant, ô rois, comprenez ! intruisez-vous, juges de la terre ! servez l'Éternel dans la crainte, et tressaillez devant lui avec tremblement. Recevez la correction, de peur que l'Éternel ne se mette en colère et que vous ne périssiez en vous écartant de la voie de justice. Quand sa colère s'allumera soudain, bienheureux alors ceux qui mettent en lui leur confiance <sup>1</sup>. »

L'Espagne peut servir encore d'exemple. Quand elle succombe sous les sectateurs de Mahomet, dans les commencements du huitième siècle, ses derniers rois ne voulaient plus reconnaître d'autre loi que leurs passions, la débauche semblait une de leurs plus chères prérogatives ; pour cela, ils haïssent et repoussent la paternelle autorité du chef de l'Église universelle. Le glaive des Musulmans vint punir l'Espagne de cette excommunication volontaire. Il faudra huit siècles de pénitence et de travaux pour réparer cette prévarication. Les plus saints de ses rois furent les plus victorieux contre les infidèles. Témoin saint Ferdinand de Castille, dont nous avons déjà vu les glorieux exploits.

Après l'importante conquête de Séville, en 1249, il prit Xérès de la Frontera en 1250, vengeant ainsi l'ancienne défaite des Goths au même lieu où ils avaient été vaincus par les Maures. Il s'empara aussi de Cadix, de Saint-Lucar, et méditait la conquête du royaume de Maroc, lorsqu'il tomba malade d'hydropisie. Averti que sa fin approchait, il fit une confession de toute sa vie, et demanda le saint viatique, qui lui fut apporté par l'évêque de Ségovie, suivi du clergé et de la cour. Quand il vit le Saint Sacrement dans sa chambre, il se jeta hors de son lit pour se mettre à genoux. Il avait une corde au cou, et tenait dans ses mains un crucifix qu'il baisait et arrosait de ses larmes. Dans cette posture, il s'accusa tout haut de ses péchés, qui n'étaient autres que ces fautes légères dont les plus justes ne sont pas exempts. Il fit ensuite un acte de foi, et reçut le corps du Sauveur avec les sentiments de la plus tendre dévotion. Il envoya chercher ses enfants avant de mourir pour leur donner sa bénédiction avec quelques avis salutaires. Durant son agonie, il dit au clergé de réciter

<sup>1</sup> Psalm. 2.

les litanies et le *Te Deum*. A peine ces prières furent-elles achevées, qu'il expira tranquillement, le 30 de mai 1252, dans la 53<sup>me</sup> année de son âge, et la 35<sup>me</sup> de son règne. On l'enterra devant l'image de la sainte Vierge, dans la grande église de Séville, où l'on garde encore son corps dans une châsse magnifique. Dieu l'a honoré de plusieurs miracles. Le pape Clément X le canonisa l'an 1671 <sup>1</sup>.

Son contemporain Jacques, roi d'Aragon, n'eut point une gloire aussi pure. Il vainquit plusieurs fois les infidèles, leur enleva des cités importantes, mais il n'eut pas la force de vaincre tout à fait une passion impure qui lui fit commettre des excès énormes. Outré de colère que l'évêque Bérenger de Girone eût secrètement informé le Pape d'un de ses désordres, il manda l'évêque à son palais et lui fit couper la langue. Le Pape, c'était Innocent IV, ayant, pour ce crime, excommunié sa personne et jeté l'interdit sur son royaume, il reconnut peu à peu sa faute, et fit une confession publique devant les légats du Pape, en présence des évêques et du peuple, et s'engagea, pour l'expiation de son péché, d'achever la construction d'un monastère et d'un hôpital, avec des revenus convenables, et de fonder une chapellenie dans l'église cathédrale de Girone. A ces conditions, il reçut l'absolution des légats au mois d'octobre 1246 <sup>2</sup>.

Cette leçon ne corrigea guère ce prince. Vingt ans plus tard, en 1266, il demanda au pape Clément IV la dissolution de son mariage avec la reine Thérèse, sa femme, prétendant qu'elle était infectée de lèpre. Il voulait épouser une concubine nommée Bérengère, qu'il entretenait depuis longtemps. Sur quoi le Pape lui répondit : Comment le Vicaire de Dieu séparera-t-il ceux que Dieu a conjoints ? Dieu nous préserve de violer ses lois pour plaire aux hommes ! Quand vous ne seriez pas marié avec la reine, vous n'avez pas dû croire que nous vous accorderions dispense pour épouser cette concubine, que vous avouez être bâtarde. Que si vous demandez ce que vous devez faire, ne pouvant habiter avec la reine sans mettre votre personne en péril, la réponse est facile : Souffrez cet accident que Dieu vous a envoyé, sans vous en prendre à celle qui en souffre la première. Si toutes les reines du monde devenaient lépreuses, et que les rois nous demandassent permission de se marier à d'autres, nous la refuserions à tous, quand toutes les maisons royales devraient périr faute d'enfants. Considérez le roi de France, avec lequel vous avez fait amitié ; considérez votre âge avancé, et ne dites point que vous ne pouvez vous contenir. Dieu ne commande point l'impossible ; mais les pécheurs disent toujours qu'ils ne peuvent ce qu'en effet ils ne veulent pas. La lettre est du 17 février 1266 <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Acta SS., 30 maii. — <sup>2</sup> Raynald, 1346. — <sup>3</sup> Ibid., 1266, n. 27.

Ensuite le Pape, ayant su que le roi d'Aragon avait pris sur les Maures la ville de Murcie, lui écrivit pour le féliciter de cette victoire. Mais, ajoute-t-il, nous sommes affligés de voir en même temps le vainqueur de tels ennemis succomber à sa passion, et mener scandaleusement à sa suite une femme avec laquelle il continue de commettre un adultère mêlé d'inceste. Considérez que vous approchez de la fin inévitable de la vie, et que, si vous ne vous purifiez auparavant, vous n'arriverez point au royaume où il n'entre rien d'impur. La lettre est du 5<sup>m</sup>e de juillet. Jacques était roi d'Aragon depuis cinquante-trois ans, et en avait soixante-deux.

Par une autre lettre, le Pape l'exhorta à chasser les Sarrasins des terres de son obéissance, lui représentant combien leur séjour y est dangereux pour le temporel et pour le spirituel. Quoiqu'ils cachent, dit-il, leurs mauvais desseins, pour un temps, par contrainte, ils cherchent ardemment l'occasion de les découvrir : c'est nourrir un serpent dans son sein, que de garder chez soi de tels ennemis. Un petit avantage qui vous en revient ne doit pas l'emporter sur la honte de les voir au milieu des Chrétiens exalter tous les jours à certaines heures le nom de Mahomet, et vous donnez lieu de soupçonner qu'en leur faisant la guerre dès votre jeunesse, vous avez moins cherché la gloire de la religion que votre intérêt particulier <sup>1</sup>.

Quelque temps après, le roi d'Aragon manda au Pape qu'il se proposait d'aller au secours de la terre sainte. Sur quoi le Pape lui répondit : Vous devez savoir que Jésus-Christ ne peut agréer le service de celui qui le crucifie de nouveau par un concubinage incestueux. Quittez donc Bérengère, et éloignez-la de vous absolument; autrement nous vous y contraindrons par les censures ecclésiastiques. La lettre est du 16<sup>m</sup>e de janvier 1267. Le roi fut choqué de ces avertissements, et ne laissa pas de partir ensuite pour la croisade. Mais, s'étant embarqué, il fut rejeté par la tempête à Aigues-Mortes, et retourna dans ses États <sup>2</sup>.

Comme nous l'avons vu en son temps, le roi Pierre d'Aragon, père de Jacques, avait rendu son royaume tributaire de l'Église romaine. Le royaume de Portugal l'était depuis bien auparavant : le tribut était de quatre onces d'or <sup>3</sup>. Nous avons vu le pape Innocent IV, à la demande des seigneurs portugais, y établir Alphonse, comte de Boulogne, d'abord régent, et puis roi, à la place de son frère, Sanche Capel, incapable de régner. Alphonse, troisième du nom, donna lui-même lieu à des plaintes. Il avait épousé Mathilde, comtesse de Boulogne : devenu roi, il la répudia, l'an 1254, pour épou-

<sup>1</sup> Raynald, n. 29. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1267, n. 33. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1253, n. 46.

ser Béatrix, fille naturelle d'Alphonse X, roi de Castille. La reine Mathilde ayant porté ses plaintes à Alexandre IV, ce Pape enjoit à Alphonse de la reprendre ; il le refuse, et s'attire par son refus, l'an 1257, une excommunication et un interdit sur tout le royaume, qui durent jusqu'à la mort de Mathilde, arrivée l'an 1262. Alors Alphonse obtient du pape Urbain IV la confirmation de son mariage avec Béatrix ; l'interdit est levé, et les enfants du second mariage sont déclarés légitimes.

Alphonse, qui avait si mal agi envers sa propre épouse, fut accusé auprès du pape Clément IV de ne pas traiter mieux le peuple et le clergé de son royaume. Il violait les droits et les franchises des communes et des particuliers, respectés par ses prédécesseurs et garantis par son propre serment. Il leur enlevait arbitrairement des fonds de terre, y bâtissait des maisons ou des marchés, avec défense de vendre ailleurs, au grand préjudice et des particuliers et des communes. Il forçait les marchands et autres citoyens, par les menaces et même l'emprisonnement, à lui prêter de l'argent à son gré, outre qu'il les accablait d'exactions indues et insolites. Souvent il contraignait les veuves d'hommes nobles et leurs filles d'épouser des hommes vils d'entre ses employés ; tandis qu'il engageait ou plutôt forçait les principaux des villes de son royaume à épouser des prostituées ou des femmes issues des Sarrasins et des Juifs. Quant au clergé, Alphonse confisquait, à son propre avantage, le droit des patrons et des collateurs, et opprimait la liberté ecclésiastique à tel point, que plusieurs évêques jetèrent l'interdit sur le royaume et se réfugièrent ailleurs. Clément IV informa le roi Alphonse de toutes ces plaintes, en le conjurant de réparer ses torts, d'autant plus que cette année-là même 1268, il avait fait vœu d'aller au secours de la terre sainte.

Le Pape ne s'en tint point à des lettres : il envoya sur les lieux un nonce apostolique, Folquin, chanoine de Narbonne, avec plein pouvoir, tant pour recevoir les plaintes de l'archevêque de Brague, des évêques, des peuples, des villes et des provinces contre le roi, que pour obliger celui-ci par l'autorité apostolique à réparer ses torts. Comme l'archevêque de Brague s'était réfugié à Rome et que d'autres prélats s'étaient volontairement exilés, le pape Clément, pour les rendre avec sûreté à leurs dignités et à leur patrie, obligea le roi de Portugal à jurer par écrit qu'il ne leur garderait aucune rancune, et leur garantissait pleine sécurité pendant quinze ans pour aller et venir dans son royaume. Moyennant quoi l'interdit fut levé et la concorde rétablie <sup>1</sup>. Mais nous verrons Alphonse retomber plus tard

<sup>1</sup> Raynald, 1268, n. 38-41.



dans les mêmes fautes. Il acheva néanmoins la conquête des Algarves; mais, en gouvernant avec plus de justice et de suite, il aurait pu faire beaucoup mieux.

On peut en dire à peu près autant d'Alphonse X, roi de Castille, fils et successeur du saint roi Ferdinand. Il est surnommé l'Astronome, le Philosophe, le Sage ou le Savant. Il fut en effet le prince le plus instruit de son siècle. Il s'acquit une gloire durable, en donnant à ses sujets l'excellent recueil des lois connu en Espagne sous le nom de *Las Partidas*, et auquel il mit la dernière main. Alphonse aimait surtout les sciences et les lettres. On lui doit les tables astronomiques qui ont été appelées, de son nom, *Tables Alphonsines*; il les fit dresser à grands frais par des Juifs de Tolède, et en fixa l'époque au premier jour de juin 1252, qui était celui de son avènement au trône. C'est aussi à ce prince qu'on doit la première histoire générale d'Espagne, écrite en langue castillane; il fit traduire en espagnol les livres sacrés, et ordonna de rédiger dans la même langue tous les actes publics qu'on avait rédigés jusqu'alors en latin barbare. Enfin il contribua au renouvellement des études; il obtint à l'université de Palencia des privilèges du pape Urbain IV, et augmenta les privilèges de l'université de Salamanque, où il fonda plusieurs chaires nouvelles. Sa passion dominante était d'inspirer à ses sujets le goût des sciences et des lettres; toutes les sciences lui étaient familières, excepté une, celle de la royauté, celle du gouvernement.

Élu roi des Romains l'an 1257, par une partie des princes d'Allemagne, concurremment avec le prince Richard, comte de Cornouailles, il ne sut ou ne put quitter son royaume pour faire valoir ses droits à l'Empire. Il se contenta de prier successivement chacun des Papes de prononcer en sa faveur. Le grand obstacle était le peu de tranquillité dans son propre royaume. Et ce peu de tranquillité venait, dit-on, de ce que, pour soutenir son élection en Allemagne, il lui fallut prodiguer l'or à des étrangers, altérer pour cela les monnaies, fouler les peuples, et même retenir les honoraires des officiers de la couronne. Les Castellans murmurèrent, et quelques seigneurs, excités par le prince Henri, frère du roi, se liguèrent contre l'autorité du monarque: le prince fut vaincu; mais ce ne fut qu'à force de dons et de promesses qu'Alphonse X désarma les mécontents. Un levain de rébellion restait dans tous les cœurs. Vers la fin de sa vie, nous le verrons brouillé avec sa famille et détrôné par son propre fils. Ce qui a fait dire à un historien: Pendant qu'il contemple le ciel et observe les astres, il a perdu la terre.

En somme, si Alphonse *le Sage*, au lieu de se partager entre la Castille et l'Allemagne, avait eu la sagesse de concentrer toutes ses

pensées et tous ses efforts à parachever l'œuvre de son saint et victorieux père, expulser ou soumettre les Sarrasins d'Espagne, et porter la guerre en Afrique, ses sujets l'auraient probablement suivi comme un seul homme; l'Église l'aurait certainement secondé de tout son pouvoir, et, suivant toutes les apparences, la chrétienté entière eût pu applaudir à ses succès; car Alphonse ne manquait pas de valeur: il en avait donné des preuves, du vivant de son père, à la conquête de Séville. Et, lorsqu'en 1263, les Sarrasins vinrent l'attaquer, il marcha contre eux, les défit en bataille rangée, leur enleva les villes de Xérès, de Médina-Sidonia, de San-Lucar, avec une partie des Algarves, et réunit le royaume de Murcie à la Castille <sup>1</sup>.

Quant à l'état où se trouvaient à cette époque les églises d'Espagne, nous le voyons déjà par les faits qui précèdent. On le voit encore par plusieurs tant conciles que synodes de Tarragone, de Valence, de Gironne et de Lérida. Dans tous on s'applique à faire observer les règlements des Papes et des conciles, rappelés par les légats et les nonces, touchant la bonne vie des clercs et la bonne administration des sacrements. Nous avons les constitutions synodales du diocèse de Valence, des années 1255 et 1258, sous l'évêque André d'Albalat; des années 1261 à 1273, sous l'évêque Arnaud de Peralta, qui, l'un et l'autre, s'appellent frère: sans doute parce qu'ils avaient été frère Prêcheur ou Mineur.

Il est ordonné, dans les statuts du premier, que toutes les églises paroissiales aient le rituel de l'église de Valence, et les traités des sept sacrements, publiés par l'archevêque de Tarragone, dans le concile de Lérida. Touchant la confession, les prêtres doivent avertir le peuple que, si quelqu'un pèche mortellement, il doit recevoir la pénitence de son propre prêtre ou confesseur, ou des frères Prêcheurs et Mineurs, auxquels il est permis d'entendre les confessions. Dans la confession même, ils doivent user d'une grande attention et d'une grande précaution; en sorte qu'ils interrogent en détail sur les péchés ordinaires, mais que, pour les péchés extraordinaires, ils n'interrogent que de loin et par quelque circonstance; de manière toutefois que ceux qui en ont commis aient occasion de s'en confesser. Quant à la communion, il est dit qu'on ne doit pas la donner à ceux qui doivent être suppliciés, à moins que leur exécution ne soit différée de quatre jours, et cela, pour éviter le scandale des laïques. Nul n'est reçu à l'ordre d'acolyte, qu'il ne sache parler latin; et, pour qu'il l'apprenne plus facilement, il y a dans chaque cathédrale une prébende pour un professeur de grammaire <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Biographie univers.* — *Art de vérifier les dates.* — Raynald, etc. — <sup>2</sup> *Conc. de Mansi*, t. 23, col. 885-894. *Item*, col. 1050 et seqq.

Nous avons également les statuts synodaux de Girone, des années 1257, 1261, 1267 et 1274, sous l'évêque Pierre. Les prêtres et les clercs qui ont charge d'âmes, y est-il dit, doivent être attentifs à trois choses : au corps de l'église, à eux-mêmes et au peuple qui leur est confié. Pour l'église, ils doivent considérer sept articles : Que le corps du Seigneur soit gardé sous clef honorablement et honnêtement sur l'autel, dans un lieu éminent ; que le saint chrême soit également placé sous clef ; que, près de l'autel, il y ait une piscine de la hauteur du genou et plus, qui soit toujours couverte ; que les corporaux, les palles et autres linges d'autel, ainsi que les vêtements sacerdotaux, soient tenus propres ; que de même les fonts soient propres et couverts, et qu'on n'y mette rien que l'eau et le saint chrême quand on baptise les enfants. Il faut pareillement tenir propres les murs et le pavé de l'église, et ne garder dans l'église que des choses qui servent à l'église, excepté le temps de guerre, où l'on peut y placer certaines choses à cause des incursions de l'ennemi. Enfin, on doit placer les livres en ordre dans un lieu spécial, et bien veiller à ce qu'ils ne périssent par négligence. Les autres points sont développés avec le même détail <sup>1</sup>.

En Angleterre, de l'an 1250 à 1276, les relations entre le roi et le Saint-Siège paraissent avoir été toujours bienveillantes et même intimes. Le Saint-Siège offrit au roi le royaume de Sicile pour un de ses fils, et le titre de roi des Romains pour son frère le comte Richard de Cornouailles. Henri III était bon, sincèrement pieux, très-charitable, aimant avec constance et oubliant facilement les inimitiés. Dans un siècle plus tranquille, où l'empire des lois eût été fortifié par l'habitude de l'obéissance, Henri III eût occupé le trône avec honneur. Mais, dans les embarras que lui suscitèrent des barons turbulents, il ne parut point assez habile ni assez ferme. Le chef des mécontents était Simon de Montfort, comte de Leicester, second fils du héros de la croisade contre les manichéens du Languedoc. Les causes ou les prétextes du mécontentement furent la puissance des favoris, l'inobservation de la grande charte, et même l'offre du royaume de Sicile que le Saint-Siège fit au roi pour un de ses fils. Comme le roi était originaire d'Anjou, qu'il avait en France de grands domaines, et qu'il avait épousé Éléonore de Provence, il était naturel que parmi ses anciens compatriotes, parmi ses sujets du continent, et parmi les parents de sa femme, il y en eût à mériter sa confiance et son attachement. Les barons du royaume, qui pourtant étaient presque tous ou des Normands venus de France, ou des Saxons

<sup>1</sup> *Conc. de Mansi*, t. 23, col. 927 et seqq.

venus d'Allemagne, trouvaient mauvais que quelques nouveaux venus, des mêmes pays, fussent assez hardis d'avoir avec eux quelque part aux royales faveurs d'Angleterre. Les premiers venus prétendaient en avoir le monopole. En conséquence, ils choisirent pour leur chef Simon de Montfort, comte de Leicester, qui pourtant était Français de naissance, et de plus beau-frère du roi anglais. Mais n'importe, il était mécontent, et mécontent peut-être de n'être pas roi à la place du frère de sa femme.

La grande charte, imposée ou arrachée par les barons au père du roi, un peu plus au profit des barons que du peuple, n'était encore ni enracinée dans les mœurs, ni sanctionnée par le temps; c'était donc un prétexte toujours disponible à des récriminations contre le monarque, qui, de son côté, s'en affranchissait le plus qu'il pouvait. Les barons mécontents en profitèrent pour lui refuser les subsides nécessaires à la conquête de la Sicile. S'ils s'étaient entendus avec lui pour profiter des avantages que lui offraient la Providence et le Saint-Siège, d'un côté, dans le royaume de Sicile offert au prince Edmond; d'un autre, dans la royauté d'Allemagne et la perspective de l'empire romain offertes au prince Richard, la nation anglaise, qui disposait encore de plusieurs provinces de France, eût pu dès lors marcher à la tête de l'humanité chrétienne, soutenir l'empire catholique de Constantinople, rétablir le royaume chrétien de Jérusalem, conquérir l'Égypte et la Syrie, arrêter, vaincre ou se concilier les Tartares, et étendre dès lors son influence jusqu'à l'extrémité de la Chine.

Au lieu de ces grandes choses, voici ce qui arriva.

L'an 1258, le comte Richard de Cornouailles étant en Allemagne, où il avait été sacré roi des Romains, les barons mécontents, ayant à leur tête le comte de Leicester, obligèrent le roi Henri de consentir à l'établissement d'un grand conseil de vingt-quatre membres, chargé de la réforme du royaume. Ce grand conseil, désigné dans les annales d'Angleterre sous le nom de *parlement enragé*, se réunit à Oxford le 11<sup>me</sup> de juin. Il commença par nommer un conseil d'État de quinze personnes, sous la présidence de l'archevêque de Cantorbéri, Boniface de Savoie, qui, bien que parent de la reine et étranger, n'était pas mal vu des mécontents. On dit qu'il était jaloux de la haute influence qu'avaient les frères du roi. Ces princes furent écartés du conseil d'État, et même obligés un peu plus tard à quitter le royaume. Les principaux magistrats, les commandants des places, nommés par le roi, furent destitués et remplacés par les créatures de la faction. Il en fut de même des emplois civils et des bénéfices ecclésiastiques à la collation du roi : la faction avait soin de les dis-

tribuer à ses partisans. Après deux ans d'attente, tel fut le résultat le plus clair de cette grande réforme.

La nation commençait à s'apercevoir qu'on l'avait trompée. Henri profita de cette disposition pour ressaisir son autorité en 1261. Les factieux objectaient que le roi et la nation avaient fait serment d'observer ce qui avait été fait par le parlement d'Oxford. On répondait que ce qu'un parlement avait fait, un parlement pouvait le défaire. Pour plus de sécurité toutefois, le roi en appela au pape Alexandre IV, qui était tout ensemble et le directeur des consciences, comme chef de l'Église catholique, et le juge féodal du roi et des barons d'Angleterre, comme leur seigneur suzerain. Le Pape, par une bulle du mois de juin, releva le roi de son serment, attendu que le serment doit être une garantie de la justice et non de l'iniquité; que les articles d'Oxford étaient préjudiciables au royaume, injurieux au roi, contraires à la liberté de l'Église, et conséquemment incompatibles avec les obligations du serment prêté par le roi à son couronnement. Le Pape, en cassant et en annulant ces articles en général, excepte néanmoins ceux qui seraient manifestement pour l'avantage du roi, du royaume et de l'Église, à l'égard desquels il décide que le serment doit être observé<sup>1</sup>. Henri III publia cette bulle, nomma de nouveau un justicier et un chancelier, changea les officiers de sa maison, révoqua les gouverneurs des châteaux royaux, nomma de nouveaux magistrats dans les comtés, et annonça, par une proclamation, qu'il avait repris l'exercice de l'autorité royale.

Elle fut bientôt suivie d'une nouvelle proclamation, qui tendait à réfuter tous les faux rapports que les barons avaient fait circuler. Le roi engageait le peuple à juger de lui par ses actions et non d'après les accusations de ses ennemis. Il avait actuellement régné, disait-il, quarante-cinq années, et, durant cette longue période, il leur avait procuré les douceurs de la paix. Ils pouvaient comparer son administration avec celle des barons. Qui d'entre vous peut se plaindre d'avoir reçu quelque injure de son souverain ? Pouvez-vous oublier que, sous mon règne, vous avez toujours joui paisiblement de vos droits et de vos propriétés<sup>2</sup> ?

Enfin, le 2 mai 1262, il y eut un accord entre les barons et le roi, dans le sens des bulles d'Alexandre IV et d'Urbain IV, lequel avait confirmé celle de son prédécesseur. Les barons abandonnèrent la plupart des articles d'Oxford, et le roi sanctionna librement tous ceux qui conduisaient évidemment à la prospérité du royaume.

Les affaires se brouillèrent de nouveau. Il y eut une nouvelle

<sup>1</sup> Rymer, p. 722, 723, 742, 746. — <sup>2</sup> Lingard, t. 3.

transaction, mais qui ne terminarien. Les barons mécontents avaient levé une armée, le roi une autre ; les forces étaient à peu près égales, lorsque, le 14 décembre 1263, les deux partis, sur les remontrances des évêques, convinrent de soumettre tous les points de la contestation à l'arbitrage du roi de France ; expédient déjà proposé l'année précédente par le roi Henri, mais qui avait été rejeté par le chef des mécontents, le comte de Leicester. On jura donc de part et d'autre de s'en tenir à la décision de saint Louis.

Comme nous l'avons déjà vu, il prononça en faveur du roi Henri, le 23 janvier 1264, annula les articles d'Oxford, comme destructifs des droits de la couronne et dommageables aux intérêts de la nation, ordonna que les châteaux royaux fussent rendus au roi, donna au roi l'autorité de nommer tous les officiers du royaume et de sa maison, et d'appeler à son conseil les personnes qu'il jugerait convenables, indigènes ou étrangers, le réintégra dans la position où il se trouvait avant la réunion du *parlement enragé*, et ordonna de mettre en oubli toutes les offenses commises par l'un et l'autre parti. Ce jugement fut bientôt après confirmé par le pape Urbain IV, qui chargea l'archevêque de Cantorbéri d'excommunier tous ceux qui, au mépris de leurs serments, refuseraient de s'y soumettre <sup>1</sup>.

Les barons, mécontents, ne s'y soumirent pas, et commencèrent la guerre civile ; ils dépouillèrent ou même tuèrent un grand nombre de Juifs, comme étant attachés au roi, ou sous d'autres prétextes. L'armée du roi, dans laquelle se trouvait son frère Richard, roi des Romains, eut d'abord quelques avantages. Mais, le 14 mai de la même année 1264, elle fut complètement battue près de la ville de Lewes, et le roi fait prisonnier, ainsi que son frère le roi des Romains. Le fils aîné du roi d'Angleterre, le prince Édouard, qui tenait encore la campagne, conclut, dès le lendemain, un traité avec les barons, par lequel on convint de mettre en liberté tous les prisonniers faits pendant la guerre ; de garder en otage les princes Édouard et Henri, son cousin, comme caution de la conduite pacifique de leurs pères, le roi d'Angleterre et le roi des Romains, et de s'en rapporter à la décision de certains arbitres sur toutes les matières qui ne seraient arrangées à l'amiable que dans le prochain parlement.

Dès ce moment, ce fut le comte de Leicester qui gouverna, au nom du roi, son captif, auquel il ne donna jamais qu'une liberté d'apparence. La reine Éléonore, réfugiée en Flandre, y rassembla une armée et une flotte ; mais la flotte fut arrêtée par les vents contraires, et l'armée, qui ne s'était engagée qu'à un service très-court,

<sup>1</sup> Apud Rymer. *Acta regum Angliæ*, t. 1.

se débanda. Le pape Urbain IV envoya le cardinal-évêque de Sabine pour prendre le roi sous la protection du Saint-Siège. Mais les seigneurs et les évêques rebelles s'opposèrent à ce qu'il débarquât en Angleterre. Il s'arrêta longtemps à Boulogne-sur-Mer, y assembla quelques évêques fidèles au roi, prononça excommunication contre les rebelles et interdit sur la ville de Londres, foyer de la rébellion. Il chargea les évêques anglais de l'exécution de ses censures, et se mit en chemin pour retourner à la cour de Rome, où nous l'avons vu devenir Pape sous le nom de Clément IV.

Le comte de Leicester se voyait alors au faite de la puissance. Pour s'y perpétuer, sous prétexte de consolider le bien du royaume, il convoqua un parlement ; mais il n'y appela que les prélats et les barons connus pour être de son parti, et on compléta l'assemblée par des représentants des comtés, des villes et des bourgs, qui, choisis sous son influence, se montrèrent les ministres soumis à sa volonté. Cette admission des représentants du peuple au parlement fit plaisir à la nation. D'ailleurs, sauf sa conduite envers le roi, le comte de Leicester, Simon de Montfort, menait une vie exemplaire ; il était vaillant, chaste et pieux, comme son père. Aussi la masse de la nation le regardait-elle comme le réformateur des abus, le protecteur des opprimés et le sauveur de son pays. Quelques parties mêmes du clergé et plusieurs corporations religieuses crurent à la réalité de ce qu'il avançait, et l'on vit des prédicateurs qui, malgré son excommunication prononcée par le légat, firent de ses vertus le thème de leurs sermons, et exhortèrent leurs auditeurs à se joindre au protecteur du pauvre et au vengeur de l'Église <sup>1</sup>.

C'était au printemps 1265. Jusqu'alors le comte de Leicester avait partagé son pouvoir avec les comtes de Derby et de Gloucester. Tout d'un coup, il fait arrêter le premier, sous l'accusation de correspondre avec les royalistes. Le second, qui en craint autant pour lui-même, lève l'étendard royal dans ses domaines, et rappelle les exilés. Les deux armées marchent l'une contre l'autre. Des amis communs interviennent pour réconcilier les deux chefs, qui s'y prêtent avec une amitié du moins apparente. Mais bientôt l'on apprend que le prince Édouard, fils aîné du roi, s'est échappé de sa prison, que le comte de Gloucester l'a rejoint, que les royalistes ont été reçus dans telle ville, ont emporté d'assaut telle autre.

Leicester, qui voyait les revers succéder aux revers, se sauva dans le pays de Galles avec ses compagnons découragés. Sa dernière lueur d'espérance s'éteignit par la défaite de son fils, Simon de Mont-

<sup>1</sup> Lingard. Rymer. West.

fort. Ce jeune seigneur attendait tranquillement les ordres de son père au château de Kenilworth, principale résidence de sa famille. Il y était en si pleine sécurité, lui et sa troupe, que les soldats ne couchaient point dans la forteresse, mais dans les fermes du voisinage, afin de pouvoir se baigner plus à leur aise dès le matin, et être plus alertes au combat. Car c'était au fort de l'été. Ils se baignaient donc au matin du premier août, lorsque le prince Édouard, averti par une femme, survient avec sa troupe et les fait tous prisonniers, avec leurs bannières, leurs chevaux et leurs trésors. Simon seul, avec ses pages, se sauva nu dans le château.

Le même jour, le comte de Leicester, ignorant le sort de son fils et le mouvement de l'ennemi, se dirigea sur Évesham, dans l'intention de continuer sa marche le lendemain matin vers Kenilworth. Cependant le prince Édouard le cernait avec ses troupes, divisées en trois corps. C'était le 4 août 1264. Comme les royalistes portaient les bannières de leurs captifs, l'ennemi les prit pour l'armée du jeune Simon de Montfort. Mais la méprise fut bientôt reconnue. Son père, le comte de Leicester, placé sur une éminence, examina leur nombre et leur disposition, et on l'entendit s'écrier : Que le Seigneur ait pitié de nos âmes, car nos corps sont au prince Édouard ! Selon sa coutume, il passa quelque temps en prières et reçut les sacrements.

On se battit avec fureur. Le comte eut son cheval tué sous lui ; et, comme il combattait à pied, il demanda si l'on faisait quartier. Une voix répondit : Point de quartier pour les traîtres ! Henri de Montfort, son fils aîné, qui ne voulut pas le quitter, tomba mort à ses pieds. Son corps fut bientôt couvert par celui de son père. Les royalistes obtinrent une victoire complète, mais sanglante. Parmi les partisans du comte de Leicester, tous les barons et les chevaliers furent tués, à l'exception d'une dizaine qu'on trouva respirant encore, et qui guérirent de leurs blessures. Les soldats à pied de l'armée royale commirent toutes sortes d'excès sur le corps du comte. On recueillit ensuite ses restes déchirés, par les ordres du roi, et on les enterra dans l'église de l'abbaye d'Évesham.

Le vieux roi avait couru lui-même un grand péril. Forcé de paraître dans les rangs du comte, il fut légèrement blessé par un royaliste, et comme il tomba de cheval, il eût probablement été tué, s'il n'eût crié à son adversaire : Arrête, camarade, je suis Henri de Winchester ! Le prince Édouard reconnut la voix de son père ; il vola à son secours et le conduisit en lieu de sûreté.

Cependant le cardinal-évêque de Sabine, devenu le pape Clément IV, suivait avec sollicitude, du haut de la Chaire apostolique,



le cours des événements en Angleterre. Il envoya le cardinal Ottoni pour saisir toutes les circonstances favorables ; il défendit le paiement de la dîme que le clergé avait été amené à donner au comte de Leicester ; il félicita le prince sur la fuite de ce rebelle, et il exhorta les barons à délivrer leur souverain du contrôle d'un sujet ambitieux. La nouvelle de la victoire d'Évesham le remplit de joie. Il écrivit à l'instant au roi et au prince pour exprimer sa reconnaissance envers le Très-Haut d'un événement aussi favorable ; mais en même temps il les engagea l'un et l'autre, avec les instances les plus paternelles, à user avec clémence de la victoire. Voici sa lettre au prince :

Clément, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au bien-aimé fils, le noble homme Édouard, premier-né de notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi de l'Angleterre : salut et bénédiction apostolique.

Vous avez de quoi, ô mon fils, vous livrer, avec un esprit humilié et un cœur contrit, à des paroles de réjouissance et de confession, vous réjouissant dans le Seigneur et confessant ses immenses bienfaits envers vous ; car c'est lui qui vous a donné de naître d'une si noble race, d'abonder en infinies richesses, d'être orné, comme la renommée le publie, d'éclatantes vertus par-dessus vos pareils, et, vous entourant du privilège de la progéniture, vous a prédestiné pour être le successeur de la royale excellence. C'est lui qui tout récemment, lorsque vous étiez comme absorbé par vos ennemis, vous a protégé contre l'assemblée des conspirateurs et la multitude de ceux qui opèrent l'iniquité. C'est lui qui vous a arraché à la servitude d'une honteuse captivité et vous a délivré de l'opprobre d'une abjection extrême. C'est lui, la force de votre salut, qui, vous couvrant miséricordieusement la tête du bouclier de sa toute-puissance au jour du combat, vous a conservé sain et sauf au milieu des ennemis abattus, et vous a rendu le sauveur de notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi de l'Angleterre, votre glorieux père, ainsi que de tous les vôtres et de tout le royaume.

Que rendrez-vous donc au Seigneur pour tous les biens dont il a déjà comblé votre jeunesse ? Mon fils, préparez votre âme à nos paroles paternelles, et prêtez une oreille docile à nos conseils ; que vos yeux soient ouverts et vos oreilles attentives, pour que l'huile des pécheurs ne vienne pas vous engraisser, et que la méchanceté de quelqu'un ne vienne pas vous irriter à vengeance, certainement à votre préjudice. Mais considérez que, pour ceux qui règnent, il y a une sécurité plus certaine dans la mansuétude que dans la cruauté, et que, comme les arbres émondés repoussent plus de branches, que

certaines semailles fauchées repoussent plus épaisses, de même, par l'inhumanité de ceux qui règnent, le nombre des ennemis augmente plutôt qu'il ne diminue.

Par une résolution fixe et constante, usez de clémence envers les coupables, n'attendez pas que vous n'ayez plus raison de sévir, mais n'en ayez aucunement l'intention. Comme nous vous le croyons expédient, nous en avertissons, nous en prions, nous y exhortons de toutes manières et instamment Votre Grandeur, vous engageant, par un salutaire conseil et pour la rémission de vos péchés, à considérer que vous séviriez contre vous-même si vous alliez sévir contre les habitants du royaume, en diminuant par là votre propre puissance.

Rendez-vous facile à pardonner, et ne vous laissez point induire à être cruel, ni par le souvenir d'une récente offense, ni par la suggestion de qui que ce soit ; mais rendez-vous-les amis par des bienfaits, afin de les rendre fidèles, d'infidèles qu'ils étaient, et réconciliez-vous les ennemis, de manière à vous en faire des amis dévoués.

Quant aux prélats qui vous sont légitimement suspects et que vous avez sentis ouvertement hostiles, pour le respect de celui qui, par le secours de sa miséricorde, vous a protégé dans de si grands périls et vous a garanti d'eux, non-seulement sans lésion, mais avec une augmentation de renommée et d'honneur, n'étendez aucunement contre eux une main irritée ; mais, suivant les traces de votre père, témoignez aux églises et aux personnes ecclésiastiques la bienveillance qui se doit.

Car nous, que notre affection paternelle rend jaloux d'assurer votre prospérité, et qui la soutenons volontiers, par les moyens convenables, contre les embûches des envieux, nous aurons soin de châtier tellement les excès de cette sorte de personnes, que les autres en seront détournés par leur exemple, et qu'ainsi, Dieu aidant, vous et les vôtres soyez préservés d'inconvénients semblables à l'avenir.

La lettre est datée de Pérouse le 8 octobre 1265 <sup>1</sup>.

Certainement les personnes qui savent, soit par l'histoire, soit par leur propre expérience, ce que c'est que les révolutions politiques et les guerres civiles, ne peuvent que bénir la divine Providence d'avoir établi sur la terre une autorité au-dessus des guerres et des révolutions, qui puisse, au nom du Ciel, recommander la clémence au vainqueur d'une manière aussi noble, aussi paternelle, aussi cordiale. Dieu seul pourrait dire combien cette intervention miséricordieuse de son Pontife a prévenu de crimes et de malheurs, combien elle a provoqué de pardons héroïques et de magnanimes

<sup>1</sup> Rymer. *Acta regum Angliæ*, t. 1, pars 2, p. 101, édit. *Hagæ comitum*, 1739.

réconciliations ; combien surtout cette voix du Pontife et père universel aurait fait plus de bien si elle avait été entendue ou écoutée plus souvent.

Elle fut entendue et écoutée en Angleterre. Après la victoire de Évesham, un parlement royaliste se réunit à Winchester, qui conseilla ou déploya des rigueurs. Quand le légat Ottoboni fut arrivé, il renouvela les recommandations du Pontife, désapprouva les mesures de rigueur adoptées par le parlement, et contribua puissamment à rétablir la tranquillité, en répandant partout l'esprit de modération. Du temporel, Ottoboni porta son attention aux matières ecclésiastiques ; et parmi les canons qu'il publia dans un concile, à Londres, plusieurs de ceux qui concernent les commendes, la résidence, les dilapidations, les réparations et la pluralité des bénéfices, conservent encore force de loi dans les cours ecclésiastiques. Avant son départ, il recommanda les intérêts des Chrétiens d'Orient à un grand concours de peuple rassemblé à Northampton le 25<sup>m</sup>e d'avril 1268, et, deux mois après, il donna la croix aux princes Édouard et Edmond, à Henri, neveu du roi, à vingt-deux seigneurs portant bannière, et à plus de cent chevaliers, tant la paix et la confiance avaient reparu vite dans tout le royaume <sup>1</sup>.

Le moine de Saint-Alban, Matthieu Pâris, son continuateur, et leurs copistes, supposent plus d'une fois que les assemblées ecclésiastiques d'Angleterre, synodes ou conciles, avaient pour objet les exactions de la cour de Rome. Nous avons les actes de plusieurs de ces conciles et de ces synodes, particulièrement dans la province de Cantorbéri. Or, on n'y trouve aucune plainte, ni contre le Pape ni contre ses agents, mais bien contre le roi et ses ministres, qui, ne pouvant obtenir de subsides des barons mécontents, tâchaient d'obtenir du Pape quelque décime sur le clergé. Ainsi, dans le concile provincial tenu à Londres l'an 1257, le principal moyen qu'on propose pour remédier aux abus de la puissance royale, c'est d'envoyer des députés à Rome, persuadé que bien de ces grâces onéreuses avaient été obtenues sans qu'on eût fait connaître au Pape le vrai état des choses ; en attendant, et les prélats et les autres clercs se mettent, eux et leurs biens, sous la protection du Siège apostolique, et reconnaissent qu'ils ont grièvement péché d'avoir si longtemps gardé le silence <sup>2</sup>.

D'ailleurs, comme parmi le clergé même il y en avait plusieurs du parti des mécontents, entre autres l'archevêque de Cantorbéri, on

<sup>1</sup> Lingard, t. 3. — *Conciles de Mansi*, t. 23, p. 1213 et seqq. — <sup>2</sup> Mansi, t. 23, col. 951 et 952. — Wilkins. *Concilia Britan.*, t. 1, p. 725, col. 1.

pourrait peut-être, sans injustice, rabattre plus ou moins, même de leurs plaintes contre le roi et ses ministres. Un fait assez curieux autoriserait à croire que certains prélats anglais s'occupaient un peu plus à se plaindre du roi et de son gouvernement qu'à faire leur propre devoir : c'est une lettre du roi Henri à l'évêque d'Héréford, en date du 1<sup>er</sup> juin 1264. Le roi écrit au prélat que, passant à Héréford, il a été bien scandalisé de n'y trouver ni évêque, ni official, ni vicaire, ni doyen qui pût y exercer aucune fonction spirituelle, cette église étant même abandonnée des chanoines qui devraient y vaquer à l'office du jour et de la nuit et y pratiquer les œuvres de charité, mais qui aiment mieux demeurer au loin. En conséquence, il recommande à l'évêque de retourner dans son église au plus vite, sous peine de la saisie de son temporel <sup>1</sup>.

Henri III avait pour chancelier un saint, savoir, saint Thomas, depuis évêque d'Héréford. Il sortait d'une famille très-distinguée. Guillaume de Chanteloup, son père, fut un des plus célèbres guerriers qu'ait jamais produits l'Angleterre. Ce fut lui qui, par la défaite des barons et des Français, assura la couronne sur la tête de Henri III. Il fut élevé à la dignité de grand maître du royaume, qui a été supprimée depuis, à cause du pouvoir excessif qu'elle donnait. Les Chanteloup étaient originaires de Normandie ; ils passèrent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, qui les combla de biens et d'honneurs. Le saint eut pour mère Méliante, comtesse douairière d'Évreux et de Gloucester, fille de Hugues de Gournai, laquelle était alliée aux familles royales de France et d'Angleterre.

Il naquit dans le diocèse de Lincoln, et il était l'aîné de ses frères et de ses sœurs, qui furent tous honorablement établis dans le monde. Son père, obligé par état de vivre à la cour, sentit bien les dangers que devaient y courir ses enfants, qu'il voulait faire élever dans les principes du christianisme ; il prit donc les plus grandes précautions pour éloigner d'eux tout ce qui aurait été capable de les corrompre. Lorsque Thomas, son fils, fut en âge d'apprendre les sciences, il le mit sous la conduite de Guillaume de Chanteloup, évêque d'Héréford, son proche parent, puis sous celle de Robert Kilwarbys, savant Dominicain, qui fut successivement archevêque de Cantorbéri, cardinal et évêque de Porto. Le jeune disciple se montra fort docile aux leçons de ses maîtres ; il sanctifiait l'étude par une piété tendre, récitait l'office de l'Église, et s'acquittait de tous les devoirs de la religion avec une ferveur extraordinaire. Il vint faire son cours de philosophie à Paris, où sa vertu prit de nouveaux ac-

<sup>1</sup> Mansi, t. 23, p. 1117.

croisements. Résolu d'embrasser l'état ecclésiastique, il se rendit à Orléans pour y apprendre le droit civil, qui sert de fondement au droit canonique. Étant allé visiter quelques-uns de ses amis qui étaient au concile général assemblé à Lyon, il fit connaissance avec plusieurs évêques et plusieurs théologiens également célèbres par leurs vertus et leur savoir, et les entretiens qu'il y eut avec eux lui furent très-utiles. Le pape Innocent IV le fit un de ses chapelains, et, voyant le saint usage qu'il faisait de ses revenus, lui donna dispense pour posséder plusieurs bénéfices.

Thomas retourna peu de temps après en Angleterre, pour y continuer ses études. Ayant passé docteur en droit à Oxford, il fut élu chancelier de la fameuse université de cette ville. Il s'acquit tant de réputation dans cette place, que le roi Henri le fit chancelier du royaume. Il justifia le choix du prince par sa prudence, son zèle, son activité, son amour pour la justice, sa fermeté contre toutes les surprises et toutes les sollicitations. Les plus grands seigneurs de l'État et le roi lui-même ne purent faire mollir son inflexibilité : il s'opposa de toutes ses forces aux différents abus, et fit bannir les Juifs dont on n'avait pu empêcher les usures et les extorsions. Plusieurs fois il voulut quitter une place qui le retenait à la cour malgré lui ; mais le roi refusa toujours d'y consentir. S'il obtint sa liberté à la mort de Henri III et à l'avènement de son fils Édouard, le nouveau roi ne la lui accorda qu'à condition qu'il serait membre de son conseil privé, et il en exerça les fonctions pendant quelques années,

Rendu entièrement à lui-même, il se retira à Oxford pour ne s'y occuper que de la lecture et des exercices de la piété ; il y prit le degré de docteur en théologie dans l'église des Dominicains, chez lesquels il avait étudié, et Robert Kilwarbys, alors archevêque de Cantorbéri, fit son éloge en cette occasion, et ne balança point de dire publiquement qu'il avait conservé son innocence baptismale. Le saint pape Grégoire X le fit venir, en 1274, au second concile général qui se tint à Lyon pour la réunion des Grecs, et, l'année suivante, il fut élu canoniquement évêque d'Héréford. La cérémonie de son sacre se fit dans l'église du Christ, à Cantorbéri.

Le saint évêque redoubla de ferveur pour se perfectionner dans la pratique des vertus qui font les pasteurs selon le cœur de Dieu. Un souverain mépris pour le monde lui faisait trouver mille délices dans la retraite ; il y entretenait son union avec Dieu par la prière et la méditation. Il mortifiait sa chair par le jeûne, les veilles et les autres austérités de la pénitence ; il porta le cilice jusqu'à sa mort, quoiqu'il fût d'un tempérament infirme et sujet à de fréquentes coliques.

A un grand zèle pour la gloire de l'Église, il joignait une charité qui embrassait les besoins temporels et spirituels du prochain ; il appelait les pauvres ses frères, et il leur faisait ressentir les effets de l'affection la plus tendre. Il était tellement maître de lui-même, qu'il ne lui échappait jamais un mouvement de colère ; il gagnait ses ennemis par sa patience et sa douceur. La moindre médisance lui causait de l'horreur ; mais il était ferme et inflexible lorsqu'il était question de défendre les droits de son église, et il en donna des preuves en diverses circonstances <sup>1</sup>.

Dans les royaumes du Nord, le Danemark, la Norwége et la Suède, la Pape et les évêques travaillaient d'un commun accord à réprimer les violences, à radoucir les mœurs et à calmer les guerres. L'an 1256, l'archevêque Jacques de Lunden tint un concile provincial à Weile, en Danemark. Voici comme les prélats en exposent le sujet. L'Église de Danemark est exposée à une si rude persécution des tyrans, que quand les évêques veulent prendre sa défense, ils ne craignent pas de leur faire des menaces insolentes, même en présence du roi ; et elles ne sont point à mépriser, vu que le clergé n'a aucun secours à attendre de la puissance séculière ; et l'orgueil de ces tyrans n'étant aucunement retenu par la crainte du roi, peut les pousser à faire tout le mal qu'ils veulent. C'est pourquoi le concile a ordonné ce qui suit : Si un évêque est pris ou mutilé de quelque membre, ou si on lui fait en sa personne quelque autre injure atroce, dans l'étendue du royaume de Danemark, par l'ordre ou consentement du roi, ou de quelque noble demeurant dans le royaume, en sorte qu'il y ait présomption probable que c'est de la volonté du roi, tout le royaume sera en interdit. Si la violence est faite à un évêque par une personne puissante demeurant hors du royaume, et que l'on conjecture que ce soit par le conseil du roi ou des seigneurs de Danemark, le diocèse de l'évêque sera dès lors en interdit. Si le roi, étant admonesté, ne fait justice dans un mois, le royaume demeurera interdit jusqu'à ce que l'évêque ait satisfaction. Nous défendons à tout prêtre ou chapelain de quelque noble de faire l'office divin en sa présence pendant l'interdit, sous peine d'excommunication.

Le concile demanda la confirmation de ces statuts au pape Alexandre IV, qui l'accorda par une bulle datée de Viterbe, le 3 octobre 1257. On ne sait pas précisément quel fut le résultat de ces mesures ; mais on peut croire qu'il fut tel qu'on pouvait le désirer. Car les rois de Danemark et de Norwége se déclarèrent vers ce même temps la guerre : déjà ils s'étaient livré plusieurs combats sur mer ; les deux

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 2 octobre.

peuples paraissaient prêts à s'exterminer, lorsque les évêques de Danemark et de Norwège s'interposèrent avec tant de zèle et de charité, qu'ils rétablirent la paix entre les deux nations : ce qui donne lieu de penser qu'ils la rétablirent également dans chacune d'elles <sup>1</sup>.

D'un autre côté, il y avait eu des guerres sanglantes entre le Danemark et la Suède, au sujet de la province de Sconing. Cependant le roi de Suède, Waldemar, et le roi de Danemark, Christophe, étaient parents au troisième degré. Pour mettre fin aux incessantes et cruelles contestations, on proposa de marier le roi Waldemar avec la princesse Sophie, sœur du roi Christophe, avec la province de Sconing pour dot. Comme il y avait un empêchement de parenté, les deux rois adressèrent une supplique au pape Alexandre IV, afin d'obtenir la dispense nécessaire. Par une bulle du 1<sup>er</sup> mars 1259, adressée à l'archevêque d'Upsal et aux autres évêques, le Pape accorda la dispense, en considérant le bien des deux royaumes et l'avantage de la chrétienté entière ; car l'union des deux peuples la garantissait au Nord contre les incursions des Barbares.

En effet, après qu'on eut célébré les noces avec joie et magnificence, le Suédois Birger, père et principal ministre du roi Waldemar, mit toute son application à donner de bonnes lois au royaume ; mais surtout il fonda la ville de Stockholm, sur la mer Baltique, près du port même par où les Russes, les Moscovites et autres Barbares du Nord faisaient leurs irruptions en Suède : ce qui non-seulement y mit fin, mais donna bientôt une telle importance à la nouvelle cité, que les rois de Suède y transportèrent leur résidence <sup>2</sup>.

Dans l'année 1250, le pape Innocent IV reçut une requête de l'archevêque d'Upsal, des évêques, ses suffragants, et de tout le clergé de Suède, portant qu'en ce royaume régnait un ancien abus, savoir : que les évêques n'étaient établis que par la puissance séculière du roi et des seigneurs, et par les clameurs du peuple. A quoi le cardinal-légat, évêque de Sabine, avait cherché à pourvoir en ordonnant que, dans les églises cathédrales qui n'avaient point encore de chapitre, il y aurait au moins cinq chanoines avec un dignitaire à leur tête, lesquels pourvoiraient par élection au siège vacant. Le Pape, aquiesçant à la supplique du clergé de Suède, confirma cette ordonnance du légat, défendant de pourvoir aucun évêché, sinon par élection du chapitre ; et à aucun séculier de rien attenter au contraire, ni d'exiger des évêques de Suède aucun hommage ou serment de fidélité, vu qu'ils assuraient ne tenir du roi ou d'autres seigneurs aucunes régales ou fiefs <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Raynald, 1257, n. 29, 30 et 31, avec la note de Mansi. — <sup>2</sup> Raynald, 1259, n. 19 et 20. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1250, n. 4.

La bulle est datée de Lyon le 7 décembre 1250. Le légat dont elle fait mention était le saint évêque de Modène, Guillaume, si fameux depuis un quart de siècle par ses travaux dans les églises du Nord. Le pape Innocent IV le fit cardinal-évêque de Sabine, en 1244, et il mourut à Lyon le dernier jour de mars 1251.

Le roi de Suède, Waldemar, qui régna de 1251 à 1276, paraît avoir été un prince bon et pieux. Il fit entre autres un pèlerinage à Rome et à Jérusalem.

Nous avons vu en Danemark un roi illustre du même nom de Waldemar. Il mourut en 1241, plein d'années et de gloire, laissant un royaume en paix et réglé par de bonnes lois. Son fils Éric, qui avait été choisi pour son successeur quelques années auparavant, lui succéda en effet. Sans avoir toutes les grandes qualités de son père, Éric était pieux, sincère, brave et libéral. Mais il avait trois frères : Abel, Christophe et Canut, que leur père voulut rendre indépendants de leur aîné. De là des guerres sanglantes entre le roi Éric et le duc Abel, son frère. En 1248, l'archevêque de Lunden parvint à réconcilier les deux princes et à leur faire jurer la paix, à la grande satisfaction de tout le royaume. Mais, l'année suivante, le roi Éric étant venu voir son frère Abel, et le prier de lui servir de médiateur pour faire la paix avec les ducs de Holstein, Abel le reçut avec toutes les démonstrations d'une amitié fraternelle, et lui promit de faire tous ses efforts pour seconder ses intentions pacifiques. Mais, au même temps, le démon de l'ambition s'empara de son cœur. Il forma le dessein de détruire son frère ; il le fait entrer dans un bateau, et, lorsqu'il est en mer, on le massacre, son corps est jeté dans les flots, et sert de pâture aux poissons.

Afin de voiler son crime, Abel publia d'abord que le vaisseau où était le roi Éric avait coulé à fond ; mais bientôt les vagues jetèrent sur le rivage le corps du monarque, avec les traces visibles du meurtre. Quelques moines le recueillirent et le déposèrent dans le monastère Saint-Laurent. Cependant, dès avant cette découverte, son frère Abel, qui eût été mieux nommé Caïn, avait été élu roi à sa place. Il jura et fit jurer devant l'assemblée de la nation qu'il n'avait point trempé dans le meurtre du roi, son frère, mais qu'il avait été tué par des soldats, à l'instigation de ses ennemis privés.

Abel monta donc sur le trône par un exécrable fratricide : le remords y monta avec lui. En examinant le testament d'Éric ou Henri, il trouva que le prince qu'il avait assassiné était résolu d'abdiquer la couronne et de se retirer dans un monastère, et qu'il l'avait nommé pour lui succéder, à condition qu'il obtiendrait le consentement de l'assemblée nationale. Il trouva un legs particulier pour lui, un par-



don général de tout le passé, et les expressions de l'affection la plus tendre pour tous ses frères, et en particulier pour Abel. Ces traits généreux de sa victime lui percèrent le cœur comme autant de poignards, et lui rappelèrent toutes les vertus de son frère; enfin, au comble de ses vœux ambitieux, il se vit tout ensemble et le plus grand, et le plus misérable, et le plus scélérat de tous les hommes du Danemark.

Un an après, il fut tué dans une bataille contre des rebelles <sup>1</sup>. On lui nomma pour successeur son frère Christophe. Le nouveau roi eut avec l'archevêque de Lunden un différend qui dura bien des années, et dont voici l'histoire.

Jacques, fils d'Erland, prévôt de l'église métropolitaine de Lunden, fut envoyé par le roi Éric, avec Pierre, archidiacre d'Arhuse, pour assister au concile général de Lyon, en 1245; et Jacques y gagna l'amitié du pape Innocent IV par sa doctrine et l'aménité de ses mœurs. Ensuite Nicolas Strigoth, évêque de Rotschild, ayant encouru l'indignation du roi, passa en Norwége, et de là en France, où il se retira au monastère de Clairvaux, et y mourut en 1248. Jacques Erland lui succéda au siège de Rotschild, d'où il fut transféré à celui de Lunden, deux ans après, à la place de l'archevêque Uffo, mort en 1252. Son neveu, Pierre Bangué, lui succéda dans l'évêché de Rotschild. Jacques Erland, étant donc élu archevêque en 1254, se contenta de la confirmation du Pape, dont il avait conservé les bonnes grâces, et ne demanda point l'agrément du roi Christophe, qui régnait alors.

Ce prince en fut irrité, ainsi que de nouveaux règlements que l'archevêque avait faits pour son église, aussi sans sa participation. Surtout il trouva mauvais le concile que le prélat tint à Védél ou Weile sans sa permission, où fut publié le décret sur les violences exercées contre les évêques, duquel il a été parlé. Le roi donc, dans une assemblée générale de la nation, proposa plusieurs chefs d'accusation contre l'archevêque. Il se réconcilia toutefois avec lui l'an 1257; mais, six mois après, il se brouilla de nouveau, à l'occasion d'une dame que le prélat avait excommuniée, et le cita pour comparaître à sa cour. En quoi, sans aucun doute, le roi Christophe usurpait les droits du sacerdoce. L'archevêque comparut; mais il déclara publiquement qu'il ne reconnaissait point le roi pour juge en matière spirituelle, mais le Pape seulement.

Le roi Christophe, indigné d'une réponse aussi simple et aussi raisonnable, donna des lettres par lesquelles il révoquait tous les

<sup>1</sup> *Histoire universelle*, par des savants anglais, t. 102. Moderne, 62, livre 27.

privilèges que les rois de Danemark avaient accordés à l'archevêque de Lunden et à tout son clergé. En cette division, le petit peuple prit le parti de l'archevêque. Enfin le 5<sup>me</sup> de février 1259, le roi fit arrêter le pontife, et l'enferma dans un château où il demeura prisonnier environ deux ans. Il fit également arrêter l'archidiacre et le prévôt de Lunden, et Eskil, évêque de Ripen ; mais l'évêque de Rotschild se sauva dans l'île de Rugen, et celui d'Odensée sortit du royaume. Aussitôt ces deux derniers évêques déclarèrent que tout le royaume de Danemark avait encouru l'interdit prononcé par le décret fait à Védél ; et cet interdit fut confirmé par le pape Alexandre IV, sur la plainte que l'évêque de Rotschild lui porta touchant l'emprisonnement de l'archevêque. L'interdit fut observé quelque temps à Lunden, à Rotschild et à Odensée ; mais on n'en fit pas grand état dans le Jutland. Le roi, de son côté, appela au Pape de la publication de l'interdit, soutenant que les évêques ne devaient pas être juges dans leur propre cause. Mais il mourut bientôt après, laissant pour successeur son fils Éric VI, surnommé Glipping, âgé seulement de dix ans, sous la conduite de sa mère, la reine Marguerite.

Cependant le pape Alexandre, excité par l'évêque de Rotschild, écrivit à Jarmar, prince de l'île de Rugen, de faire tous ses efforts pour délivrer l'archevêque de Lunden. Jarmar fit donc une descente dans l'île de Zéland ; tout le parti des évêques se joignit à lui ; il gagna une grande victoire, et prit Copenhague, nommé alors Haffnia, le 5<sup>me</sup> jour après Pâques, 18<sup>me</sup> d'avril 1259. L'évêque de Rotschild défendit de mettre en terre sainte le corps de ceux qui avaient été tués du côté de la reine, et renouvela l'interdit. Au commencement de l'an 1260, la reine tint une grande assemblée nationale, où le jeune roi fut couronné. Les seigneurs jugèrent à propos qu'il tirât de prison l'archevêque de Lunden et lui rendit son diocèse ; mais le prélat ne voulut point y entrer que sa cause n'eût été jugée par le Pape. Mis en liberté, il passa en Suède, dont il était primat. Les autres évêques rentrèrent dans leurs diocèses au commencement de 1261, et, après leur délivrance, l'interdit fut moins exactement observé.

Le pape Urbain IV, étant monté la même année sur le Saint-Siège, le roi Éric lui envoya une ambassade avec des lettres par lesquelles il le priait instamment de délivrer son royaume de l'archevêque de Lunden, contre lequel il faisait grand nombre de plaintes, aussi bien que contre les deux évêques de Rotschild et d'Odensée, comme auteurs de la guerre qu'il venait de soutenir. Le roi réitéra ses plaintes trois ans après, en ayant reçu de nouveaux sujets, et le pape Urbain, un peu avant sa mort, écrivit à l'archevêque Jacques Erland, lui conseillant de renoncer volontairement au siège de Lunden, pour les

crimes dont on l'accusait et dont le Pape paraissait persuadé. Mais Clément IV lui ayant succédé en 1265, l'archevêque alla le trouver ; et ce fut apparemment à sa sollicitation que le nouveau Pape envoya en Danemark un légat, savoir, Gui, cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent, auparavant abbé de Cîteaux.

La commission du nouveau légat est datée de Pérouse, le 8<sup>me</sup> de juin 1265, et porte qu'il est envoyé pour apaiser les divisions excitées entre le roi de Danemark, la reine, sa mère, et quelques prélats du royaume. La légation s'étend à la Suède et aux provinces de Brême, de Magdebourg, de Salzbourg et de Gnésen. Le légat n'arriva en Danemark que l'année suivante 1266, et y fut reçu avec l'honneur convenable à sa dignité. Il marqua un jour pour entendre les partis, c'est-à-dire le roi et ses adversaires, et indiqua Slésvic pour le lieu de l'assemblée ; mais le roi prétendit n'y être pas en sûreté, et appela au Pape. Alors le légat se rendit à Lubec, où se trouvèrent aussi trois évêques : Pierre de Rotschild, Eskil de Ripen et Bundon de Slesvic, et l'archevêque Jacques Erland, qui apparemment était revenu avec le légat. En ce concile de Lubec, le légat excommunia le roi, la reine, sa mère, et leurs adhérents, entre autres deux évêques, Tycho d'Arhuse et Jean de Bulgrave, et chargea l'évêque de Lubec de faire publier solennellement dans son diocèse cette excommunication. Le légat passa en Suède la même année 1266.

L'archevêque de Lunden fit un second voyage en cour de Rome l'an 1268, et soit sur son rapport, soit sur les lettres du cardinal Gui, légat en Danemark, le pape Clément IV écrivit au roi Éric VI une lettre où il dit : Rappelez en votre mémoire le secours que l'Église vous a donné, ainsi qu'à la reine, votre mère. Souvenez-vous que le Pape, ayant appris la tempête qui s'était élevée contre vous, vous envoya Gérard, notre chapelain, qui soutint vos droits de tout son pouvoir. Ensuite, vous et votre mère ayant été pris par vos ennemis, le pape Urbain fit tous ses efforts, par le moyen du même Gérard, pour procurer votre délivrance. Nous vous avons donné des preuves encore plus fortes de notre affection paternelle en vous envoyant pour légat le cardinal Gui, du titre de Saint-Laurent, afin de rétablir solidement le bon état de votre royaume. Toutefois, depuis qu'il y est arrivé, nous apprenons que la liberté ecclésiastique y est méprisée, que vous le souffrez et la violez vous-même ; que vous continuez de persécuter quelques prélats et d'autres ecclésiastiques, sans vouloir leur faire justice ni même permettre qu'on désigne un lieu dans votre royaume pour traiter la paix avec eux. Pensez-vous à quel péril vous vous exposez si vous attendez que nous exercions

contre vous la rigueur de la justice, vous excommuniant, mettant votre royaume en interdit, et déchargeant vos sujets du serment de fidélité ? Vous ferez bien mieux d'obéir humblement au légat et de vous réconcilier avec les prélats, sans écouter ceux qui vous conseillent de vous engager dans des procès, par des appellations frivoles auxquelles nous ne déférerons plus <sup>1</sup>.

Pour l'entière intelligence de cette lettre, il faut savoir que, pendant que le roi Éric VI était brouillé avec l'archevêque de Lunden et quelques autres évêques, un autre Éric, fils du roi Abel, lui contesta ses droits à la royauté, lui déclara même la guerre, et le fit prisonnier avec la reine, sa mère. C'est dans ces circonstances critiques que l'Église et le Pape vinrent puissamment à son secours.

Ces remontrances et ces menaces de Clément IV, appuyées des exhortations du légat, eurent leur effet, comme nous le voyons par une lettre du roi Éric, en date du 2 avril 1269, et adressée au Pape, le nom en blanc, parce que le Saint-Siège était vacant. Par cette lettre, le roi déclare qu'en conséquence des pouvoirs qu'il a donnés à Nicolas, son chancelier, et à Pierre, archichancelier d'Arhuse, il soumet à l'arbitrage du Pape ou de telle personne qu'il voudra commettre, les différends qu'il a avec l'archevêque de Lunden, les autres évêques et ecclésiastiques qui y sont nommés <sup>2</sup>.

La longue vacance du Saint-Siège éloigna la décision de cette affaire, qui fut terminée sous le pontificat de saint Grégoire X. Car, en 1272, l'archevêque de Lunden, étant à Orviète à la cour du Pape, déclara par ses lettres patentes qu'il remettait toutes ses prétentions pour les matières spirituelles à des arbitres ecclésiastiques, et que, s'ils ne s'accordaient pas, on en ferait le rapport au Pape. Quant aux matières profanes, le roi et lui choisiraient des amis communs pour les décider. Qu'il retournerait à son église si le roi donnait un sauf-conduit souscrit de vingt seigneurs danois, et qu'il en userait bien avec ceux qui, pendant son absence, s'étaient emparés des bénéfices de sa collation. Le roi Éric consentit à ces conditions d'accommodement par acte donné à Nicoping, le jour de Saint-Mathias, 24<sup>me</sup> de février 1273. L'archevêque Jacques Erland mourut l'année suivante 1274, et, au mois de mai de la même année, Pierre, évêque de Rotschild, déclara, par une lettre patente, que tous les différends qu'il avait eus avec le roi Éric et sa mère, tant en cour de Rome qu'en Danemark, avaient été terminés à l'amiable <sup>3</sup>.

Vers le même temps eut lieu un accord semblable entre Magnus,

<sup>1</sup> Raynald, 1265, n. 53. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1269, n. 9 et 10. — <sup>3</sup> Fleury, l. 85 et 86. — Pontan. *Hist. Dan.*, l. 7. — *Hist. univers. des Anglais*, t. 62. Moderne.

roi de Norwége, et Jean, archevêque de Nidrosie, autrement Drontheim, touchant les droits de son église. Cette métropole avait été établie en 1148, par le cardinal Nicolas, évêque d'Albane, légat du pape Eugène III, et jusqu'à la Norwége avait été soumise à la métropole de Lunden en Danemark.

L'archevêque Jean, étant revenu de la cour de Rome, où il avait été sacré, commença à s'informer des droits de son église, et trouva que sa juridiction était resserrée par les entreprises des baillis et des autres officiers laïques, qui jugeaient suivant les lois écrites du pays et les coutumes, non suivant le droit canonique et les privilèges de l'Église. Il trouva de plus que l'on avait dérogé à un privilège par lequel on prétendait qu'un roi, nommé aussi Magnus, s'était dévoué, lui et son royaume, à saint Olaf, roi et martyr, et avait ordonné, en signe de sujétion, qu'après sa mort, sa couronne serait offerte à ce saint dans l'église cathédrale de Drontheim, et ainsi celles de ses successeurs. C'est saint Olaf, roi de Norwége, mort en 1028, comme nous avons vu en son temps. L'archevêque prétendait aussi que, suivant une ancienne constitution, le royaume de Norwége était électif, et que lui et les autres évêques devaient avoir la principale autorité entre les électeurs.

Or, l'archevêque, ayant reçu la lettre du pape Grégoire X pour la convocation du deuxième concile de Lyon, se proposa de présenter au Pape les articles dont il croyait avoir sujet de se plaindre, comme étant du nombre des abus auxquels le concile devait pourvoir. Mais il considéra qu'il en pourrait naître entre l'Église et le royaume une division très-pernicieuse pour le temporel et le spirituel. C'est pourquoi il jugea plus à propos d'expliquer au roi ses sujets de plainte, et de le prier d'y remédier lui-même.

Le roi, de son côté, croyait avoir de bonnes raisons à opposer aux prétentions de l'archevêque, principalement quant à la qualité de son royaume qu'il soutenait être libre et successif, et l'avoir reçu tel de son père et de ses ancêtres, et le vouloir transmettre de même à ses enfants. Toutefois il voulait bien, de l'avis des évêques et des barons, faire un concordat avec l'archevêque, à ces conditions. L'archevêque, au nom de son église, renonça au prétendu droit de l'élection des rois et d'offrande de leur couronne, tant qu'il resterait un héritier légitime ; mais, en cas qu'il ne s'en trouvât plus, l'archevêque et les évêques auraient les premiers suffrages pour l'élection du roi. De son côté, le roi renonça à toute connaissance et juridiction des causes ecclésiastiques, savoir : toutes les causes des clercs entre eux, ou contre les laïques, en défendant les causes de mariage, d'état des personnes, de patronage, de dîmes, de vœux, de testaments, princi-

palement quant aux legs pieux; la défense des pèlerins qui vont à saint Olaf ou autres saints; les crimes de sacrilège, parjure, usure, simonie, hérésie, fornication, adultère, inceste, et toutes les autres causes qui, de droit commun, appartiennent au tribunal ecclésiastique. Le roi promet encore de laisser la liberté entière dans l'élection des évêques et des abbés.

Ce concordat entre le roi Magnus de Norwége et l'archevêque Jean de Drontheim fut fait à Bergue le premier jour d'août, l'an 1275, et confirmé un an après par le pape saint Grégoire X <sup>1</sup>. A la suite du concile de Lyon, en 1245, le pape Innocent IV envoya pour légat en Pologne Jacques Pantaléon, archidiacre de Liège, et son chapelain, depuis Pape lui-même sous le nom d'Urbain IV. Lorsqu'il fut arrivé en Pologne, il tint, l'an 1248, un concile à Breslau en Silésie, où se trouva Foulque, archevêque de Gnésen, avec sept évêques, savoir : Prandotha de Cracovie, Bogufal de Posnanie, Thomas de Breslau, Michel d'Uladislaw, André de Polocs, Nanker de Lubec, et Henri de Culm. Le légat ayant exposé à ces prélats les besoins pressants du Saint-Siège pour résister à Frédéric, leur demanda le tiers des revenus ecclésiastiques pendant trois ans; ils accordèrent le cinquième, et envoyèrent au Pape la somme entière d'avance par Godefroi, son pénitencier, de quoi le Pape les remercia publiquement.

L'usage était en Pologne, depuis que le christianisme y était établi, de commencer le carême dès la Septuagésime. Mais plusieurs l'observaient mal, et il en arrivait de grands différends entre les laïques et le clergé; car le peuple voulait se conformer aux autres Occidentaux, et les évêques employaient les censures pour maintenir l'ancien usage. C'est pourquoi le légat Pantaléon et les évêques polonais examinèrent si on devait garder cet usage différent de celui de l'Église romaine et des autres pays catholiques, principalement des Latins; car c'était un reste du rite grec, que les Polonais avaient reçu d'abord, comme les autres Slaves. Tout bien considéré, le légat, du consentement des évêques et par l'autorité du Pape, permit à tous les Polonais, tant ecclésiastiques que séculiers, de manger de la viande jusqu'au jour des Cendres <sup>2</sup>.

La légation de l'archidiacre de Liège s'étendait en Prusse et en Poméranie. Après le concile de Breslau, il se rendit en Prusse, y convoqua, dans la forteresse de Christbourg, les chefs de l'ordre Teutonique, qui avaient conquis le pays par les armes des croisés et par les leurs, et les chefs des populations converties au christianisme. Comme les chevaliers voulaient retenir les néophytes dans

<sup>1</sup> Raynald, 1273, n. 19. — <sup>2</sup> Labbe, t. 11, p. 702. Mansi, t. 23, p. 777.

une espèce de servitude, le légat apostolique prit à cœur de régler les droits, les libertés, les prétentions et les obligations réciproques, d'amener ainsi une pacification et une réconciliation durables, et de poser enfin les bases fondamentales d'une nouvelle nation chrétienne. Car c'est le fond de ce qu'on appelle aujourd'hui une charte constitutionnelle. Le légat du pape Innocent IV, Jacques Pantaléon, archidiaque de Liège, plus tard le pape Urbain IV, publia donc la charte constitutionnelle de la Prusse, dans la forteresse de Christbourg, le 7 février 1249. En voici les dispositions principales.

1° Les néophytes, ainsi que les païens de la Prusse, dès qu'ils sont incorporés au christianisme par le baptême, auront le droit d'acquérir des propriétés par toutes les voies légitimes, et de les posséder pour eux et leurs enfants légitimes. C'est que probablement les chevaliers Teutoniques leur avaient défendu jusqu'alors l'acquisition de certains objets, notamment des armes.

2° Quant aux droits de succession : A la mort du père, le premier héritier sera le fils survivant, ou la fille qui n'a jamais été mariée, ou bien l'un et l'autre. A leur défaut, l'héritage passera au père ou à la mère du fils du défunt, et, à leur défaut, aux petits-fils. S'il n'y en a point, l'héritage passe au frère du défunt, ensuite aux cousins. Les néophytes adoptèrent volontiers ces dispositions; car jusqu'alors leurs coutumes n'admettaient à la succession que les fils, à l'exclusion des filles et des frères. Aussi consentirent-ils librement à ce que les biens immeubles de celui qui mourrait sans laisser aucun des héritiers susdits fussent dévolus à l'ordre Teutonique ou aux seigneurs dans le pays desquels ils vivaient. Il en sera de même des biens meubles, à moins que le propriétaire n'en ait disposé autrement pendant sa vie ou après sa mort.

3° Les néophytes peuvent disposer à leur gré de leurs biens meubles. Ils peuvent de plus, en cas de besoin ou d'utilité, vendre leurs biens immeubles à leurs pareils, à des Allemands, des Prussiens ou des Poméraniens, pourvu qu'auparavant ils aient donné à l'ordre une caution proportionnelle, qu'en vendant leur propriété, leur intention n'est pas de s'enfuir chez les païens ou chez les ennemis publics de l'ordre.

4° Les néophytes obtinrent en outre le droit de disposer par testament de leurs biens meubles et immeubles, mais avec cette restriction : Que si quelqu'un léguait quelque chose de sa propriété immobilière à une église ou à une personne ecclésiastique, celle-ci était obligée de vendre dans l'année le bien immeuble aux héritiers du défunt, et de ne garder pour elle que le prix de la vente; sinon l'ordre conserverait le droit de confisquer après l'an le fonds légué et

non vendu par négligence. Car comme l'ordre formait une communauté, et qu'il ne possédait tout le pays de Prusse que comme un fief de l'Église romaine, il ne croyait pas pouvoir permettre que ce pays passât dans le droit seigneurial d'une église ou d'une personne ecclésiastique, sans la permission particulière ou l'assentiment exprès du Pape. Ce sont les réflexions de l'historien protestant de la Prusse<sup>1</sup>. En acceptant volontiers cette disposition, les néophytes reconnurent aux chevaliers, dans ces sortes de vente, le droit de préférence, à prix égal, et les chevaliers promirent de n'empêcher d'aucune manière qu'on offrit la juste valeur.

5° L'ordre reconnut de plus le droit aux néophytes de conclure librement, et de leur propre choix, de légitimes mariages, d'être avocats dans toute sorte d'affaires, d'être admis comme personnes légales dans tous les actes légaux, devant les juges, tant ecclésiastiques que séculiers. Il leur était permis, ainsi qu'à leurs enfants légitimes, d'entrer dans l'état clérical et de faire des vœux monastiques. Les rejetons de race noble parmi les néophytes peuvent recevoir l'honneur du baudrier militaire. En un mot, les chevaliers reconnaissaient aux néophytes toutes les libertés personnelles, tant qu'ils demeureraient fidèles à la foi chrétienne, à la soumission et à l'obéissance de l'Église romaine, au maître et aux chevaliers de l'ordre. Mais cette liberté personnelle devait être perdue pour les habitants d'une province ou pour chaque individu, dès qu'ils retourneraient au paganisme.

6° Sur la demande du légat apostolique : Quelle loi séculière ils voulaient choisir, quels tribunaux séculiers avoir chez eux ? les néophytes, après s'être consultés, demandèrent la législation et la constitution judiciaires de leurs voisins les Polonais ; ce que l'ordre leur accorda. Cependant, à leur prière, on excepta l'épreuve du fer chaud ; comme aussi, par l'ordonnance du légat, fut excepté et déclaré nul tout ce qui, dans cette législation, pouvait être contraire à Dieu, à l'Église romaine et à la liberté ecclésiastique. L'ordre promit, de son côté, aux néophytes, de ne leur ôter jamais leurs biens sans leur faute et sans une sentence juridique, d'après cette législation.

7° Le légat du Pape apprit aux néophytes, mais particulièrement à ceux de Poméranie, de Warmie et de Natanie, que tous les hommes, tant qu'ils ne péchaient pas, étaient égaux entre eux ; que le péché seul faisait des hommes de malheureux esclaves, et que tout homme libre, dès qu'il pèche, devient esclave du péché.

Voigt, *Hist. de la Prusse*, t. 2, p. 623, en allemand, Königsberg, 1827.



Aussi les néophytes promirent, pour eux et leurs descendants, de ne plus observer les cérémonies païennes, en brûlant leurs morts, en enterrant avec eux des hommes ou des chevaux, des armes, des habits ou des choses précieuses ; mais de les enterrer en des cimetières, suivant l'usage des Chrétiens.

8° Ils n'offriront plus de libations à l'idole qu'ils avaient coutume de faire une fois l'an avant la récolte des fruits, et qu'ils adoraient sous le nom de Curche, ni à d'autres faux dieux. Ils n'auront plus de ces imposteurs qu'ils nomment Talissons et Ligastons, qui sont comme les prêtres des païens, et qui, dans les funérailles, louent les morts des larcins, des pilleries, des impuretés et des autres péchés qu'ils ont commis pendant leur vie, et qui regardent au ciel, criant qu'ils voient le défunt volant en l'air, à cheval, revêtu d'armes brillantes, et passant à un autre monde avec une grande suite.

9° Ils n'auront plus ni deux ni plusieurs femmes, mais une seule, qu'ils épouseront en présence de témoins, et ils feront publier leurs mariages dans l'église. Ils ne vendront plus leurs filles pour les donner en mariage ; d'où il arrivait quelquefois que le fils épousait la veuve de son père, comme faisant partie de la succession. Ils observeront dans leurs mariages les degrés de parenté suivant les lois de l'Église, et n'épouseront pas de leurs parents au quatrième degré, sans une dispense expresse du Pape : ils n'auront pour héritiers que leurs enfants légitimes.

10° Aucun d'eux ne fera plus mourir son fils ou sa fille, de quelque manière que ce soit ; mais sitôt qu'un enfant sera né, ou dans les huit jours au plus tard, ils le feront porter à l'église et le feront baptiser par le prêtre, en le plongeant trois fois dans l'eau. Et parce qu'ils ont été longtemps sans prêtres et sans églises, d'où il est arrivé que plusieurs sont allés en enfer faute d'être baptisés, et qu'il en reste encore plusieurs qui ne le sont pas, ils se feront baptiser dans un mois ; sinon, ils sont prévenus que l'on confisquera les biens des parents qui, par mépris, n'auront pas fait baptiser leurs enfants dans ce terme, ou des adultes qui auront opiniâtrément refusé le baptême, en étant requis, et ils seront chassés eux-mêmes, vêtus d'une simple blouse, hors des terres des Chrétiens, de peur qu'ils ne gâtent les autres par leurs mauvais discours.

11° On distingue les lieux où les néophytes doivent bâtir des églises, savoir : treize en Poméranie, six en Warmie, trois en Natanie, le tout dans la Pentecôte prochaine, et ils promettent de les fournir de calices, de livres, d'ornements et des autres choses nécessaires. A leur défaut, les chevaliers devaient les faire bâtir aux frais des néophytes. Les chevaliers promirent aussi de doter ces

églises, et de fournir à l'entretien des curés, en attendant qu'ils pussent recevoir les dîmes que les néophytes promirent leur apporter chez eux, en reconnaissance de la liberté et des grâces qu'ils avaient reçues.

12° Les néophytes promirent de s'abstenir de viande et de laitage les jours de jeûne, de ne point faire de gros travaux les jours de dimanche et de fête, de se confesser au moins une fois l'an à leur prêtre, de recevoir la sainte communion à Pâques, et de se conduire en tout d'après ce que les ecclésiastiques et de fidèles chrétiens leur enseignèrent.

13° Ils s'obligèrent enfin de protéger fidèlement, selon leur pouvoir, les personnes, l'honneur et les droits de l'ordre, de n'entrer ni secrètement ni publiquement dans aucune trahison contre les chevaliers, des'y opposer au contraire, et de leur en donner connaissance ; d'accompagner les chevaliers dans leurs expéditions militaires avec les armes convenables. Les chevaliers s'engagèrent, de leur côté, à racheter ceux des néophytes qui, dans ces expéditions, tomberaient entre les mains des païens ou d'autres ennemis <sup>1</sup>.

Telle est la première origine de la législation, de la civilisation, de la nationalité prussienne. Tout cela, les Prussiens le doivent à l'Église romaine, aux Papes, aux évêques, aux prêtres, aux religieux catholiques. Le souvenir reconnaissant des bienfaits dont le premier est l'existence, ne sied pas mal, même à une nation. Si la Prusse, comme tant d'autres, a commencé par être un fief de l'Église romaine, elle ne doit pas s'en étonner. Le héros le plus célèbre, avant de conduire des armées à la victoire, a été enfant au maillot et à la mamelle. Peut-être même, depuis dix-huit siècles, s'il y a eu des nations avortées, c'est qu'elles ne sont pas demeurées assez longtemps dans le sein, n'ont pas reposé assez longtemps sur les genoux et dans les bras de cette féconde mère, de cette grande nourrice des nations chrétiennes.

Dès l'année 1251, Mendog ou Mindof, prince de Lithuanie, ayant donné quelques terres aux chevaliers Teutoniques de Prusse, ils lui conseillèrent de prendre le titre de roi, et, pour cet effet, de s'adresser au Pape et de se mettre sous sa protection. Mendog envoya donc une ambassade solennelle au pape Innocent IV, qui lui répondit en ces termes : Nous avons appris avec bien de la joie que, Dieu vous ayant fait la grâce de vous éclairer, vous avez reçu le baptême avec une grande multitude de païens, et vous avez totalement soumis votre personne, votre royaume et tous vos biens à

<sup>1</sup> Voigt, *Hist. de la Prusse*, t. 2. — *Post Chron. Pruss.*, p. 463.

la juridiction et protection du Siège apostolique <sup>1</sup>. Et parce que vous nous avez envoyé une ambassade solennelle pour nous supplier humblement de vous recevoir pour fils spécial de la sainte Église romaine, et de vous honorer de notre bienveillance paternelle, nous, condescendant à vos justes désirs, nous recevons au droit et à la propriété de saint Pierre, le royaume de Lithuanie et toutes les terres que vous avez déjà retirées d'entre les mains des infidèles, ou que vous pourrez en retirer à l'avenir; et nous vous prenons sous la protection du Siège apostolique, avec votre femme, vos enfants et votre famille, défendant sévèrement à qui que ce soit de vous entraver ou molester dans lesdits royaume et terres tant que vous demeurerez dans la foi et la dévotion du Saint-Siège. La lettre est datée de Milan le 16<sup>m</sup>e de juillet 1251 <sup>2</sup>.

Le Pape écrivit en même temps à Henri, évêque de Culm, lui donnant commission de couronner roi Mindof, et d'ordonner un évêque pour la Lithuanie, après que le roi y aurait fondé et doté suffisamment une église cathédrale, à condition que le nouvel évêque ne serait soumis qu'au Pape, et lui ferait serment aussitôt après son ordination. Le Pape écrivit aussi à l'évêque de Riga et à deux autres du voisinage d'aider le nouveau roi pour la conversion des Lithuaniens <sup>3</sup>.

Deux ans se passèrent sans que l'érection de l'évêché fût exécutée, et, en 1253, le Pape en donna de nouveau la commission à l'archevêque de Livonie et de Prusse, qui, avant que de recevoir la lettre du Pape, ordonna évêque de Lithuanie un prêtre de l'ordre Teutonique, nommé Christian, et reçut de lui le serment de fidélité en son nom et au nom de son église : ce que le Pape trouva fort mauvais. Il déclara nul ce serment, attendu que, la Lithuanie appartenant à saint Pierre en propriété, son évêque ne devait dépendre que du Saint-Siège. C'est ce qu'il déclara par une lettre du 3<sup>m</sup>e de septembre 1254 <sup>4</sup>.

La religion faisait des progrès en Livonie, et le pape Innocent IV avait permis à l'archevêque de fixer son siège en telle cathédrale de sa dépendance qu'il jugerait à propos. C'est pourquoi, le siège de Riga étant venu à vaquer, l'archevêque choisit cette église pour sa métropolitaine, et le pape Alexandre IV confirma ce choix par sa bulle du 21 janvier 1255. Riga fut donc dès lors la métropole de Livonie, d'Estonie et de Prusse. Peu de temps après, le Pape ordonna

<sup>1</sup> *Personam, regnum et omnia bona jurisdictioni ac protectioni Sedis apostolicæ totaliter submitendo.* — <sup>2</sup> Raynald, 1251, n. 44 et seqq. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 46-48. — <sup>4</sup> *Ibid.*, an. 1253, n. 26. — 1254, n. 27.

à cet archevêque d'établir, s'il le jugeait à propos, un nouvel évêché en faveur des païens du voisinage, que deux frères nobles, Otton de Lunebourg et Diteric de Kivel, avaient attirés à la religion chrétienne. Le tout sans préjudice du droit des chevaliers Teutoniques. La lettre est du 19<sup>m</sup>e de mars <sup>1</sup>.

Peu auparavant, le Pape avait accordé à Mendog, roi de Lithuanie, la faculté de faire couronner roi son fils par tel évêque latin qu'il lui plairait, et lui avait donné les terres qu'il pourrait conquérir sur les païens de Russie; mais cette même année 1255, le perfide Mendog tourna ses armes contre les Chrétiens, brûla la ville de Lublin en Pologne, et emmena plusieurs esclaves en Lithuanie. Les successeurs de cet apostat demeurèrent païens encore cent trente ans<sup>2</sup>, et plus d'une fois il fallut prendre les armes et prêcher la croisade pour défendre la chrétienté contre leurs ravages.

Dès la fin de l'année précédente, une grande armée de croisés vint au secours des Chrétiens de Prusse. Elle était conduite par Ottocar, nouveau roi de Bohême, avec Otton, marquis de Brandebourg, son neveu, qui fut son maréchal en cette entreprise. Le duc d'Autriche, le marquis de Moravie, Henri, archevêque de Cologne, Anselme, évêque d'Olmutz, furent de ce voyage, et un si grand nombre de croisés de toute l'Allemagne, qu'ils montaient à soixante mille combattants. Ils arrivèrent dans le pays pendant l'hiver, et, épargnant les terres des Chrétiens, ils brûlèrent et saccagèrent celles des infidèles. Après un combat où les Prussiens idolâtres furent défaits et un grand nombre emmenés prisonniers, le roi Ottocar donna la vie à tous ceux qui se firent baptiser ou qui revinrent à l'Église après avoir apostasié : tous les autres furent passés au fil de l'épée.

Les deux chefs des Prussiens idolâtres s'étaient enfermés dans une ville où, manquant de provisions, ils ne pouvaient soutenir un siège. Ils demandèrent conseil aux habitants, qui répondirent : Nous avons déjà résolu d'embrasser la religion chrétienne, plutôt que de périr avec nos enfants et nos biens. Et nous aussi, dirent les capitaines, nous y dons les mains, puisque nous voyons clairement que nous combattons en vain contre Dieu. Ils envoyèrent donc au roi Ottocar des députés, offrant de se rendre le lendemain à discrétion. Il les reçut, et, dès le matin, les deux capitaines des Prussiens infidèles furent baptisés par l'évêque d'Olmutz. Le roi fut parrain de l'un, le marquis Otton de l'autre, et ils leur donnèrent chacun leur nom. Le roi les revêtit l'un et l'autre d'une robe de soie blanche, mêlée d'or, et les appela ses amis.

<sup>1</sup> Raynald, 1255, n. 64 et 65. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 37 et 38.

Ensuite le reste des païens, non-seulement du lieu, mais de toute la Prusse, s'empressa de recevoir le baptême ; et le roi ayant poussé sa conquête jusqu'à la mer Baltique, donna les ordres nécessaires pour y bâtir une ville, qui fut nommée Kœnigsberg, comme qui dirait Royaumont ou Mont-Réal. Ses ordres furent exécutés par les chevaliers Teutoniques. Brunon, évêque d'Olmütz, par la permission du roi, fonda aussi une ville qu'il nomma Brunsberg, ou Montagne de Brunon, et où Albert, évêque de Warmie, fit quelque temps sa résidence ; mais la nouvelle ville ayant été brûlée par les Prussiens, il se retira à Elbing, où il mourut dans une grande vieillesse <sup>1</sup>.

Pendant que les nations du Nord, de barbares devenant chrétiennes et catholiques, se formaient plus ou moins chrétiennement, d'après le plus ou moins d'influence qu'elles recevaient du centre de l'unité et de vie chrétienne, la nation ou la race agonisante des Grecs semblait vouloir se dérober à la dissolution et à la mort finale, en se rapprochant du centre de l'unité et de la vie, mais avec aussi peu de succès que de sincérité. Les Grecs, comme les Juifs, paraissent incorrigibles et réprouvés en masse ; il n'y a parmi les uns et les autres que des individus qui ressuscitent à la vérité complète, jusqu'à ce que peut-être une dernière miséricorde y ramène la multitude.

Vers l'an 1249, l'empereur grec Jean Vatace et le patriarche grec Manuel Caritopule, ayant manifesté des dispositions pour la réunion avec l'Église mère, le pape Innocent IV leur envoya Jean de Parme, général des frères Mineurs, en qualité de légat. Étant arrivé à Nicée, où demeuraient l'empereur et le patriarche, il s'attira tellement leur estime et leur respect, ainsi que le respect et l'estime du clergé et du peuple, qu'ils croyaient voir un des anciens Pères et un vrai disciple de Jésus-Christ. Ses compagnons édifièrent aussi beaucoup les Grecs par leur piété ; entre autres frère Gérard, que l'on dit avoir eu l'esprit de prophétie. Jean de Parme conduisit si bien la négociation que l'empereur et le patriarche envoyèrent des apocrisaires au pape Innocent ; mais ayant été pillés en chemin, ils furent obligés de s'arrêter, et ensuite de retourner vers leurs maîtres, n'ayant pu arriver auprès du Pape par la difficulté des temps. Enfin la mort du Pape et celle de l'empereur grec rompirent les mesures que l'on avait prises pour la réunion <sup>2</sup>.

L'empereur Jean Vatace mourut d'apoplexie le 30 octobre 1249, après avoir vécu soixante-deux ans et en avoir régné trente-trois. Son fils, Théodore Lascaris, lui succéda, âgé de trente-trois ans ; car il

<sup>1</sup> Raynald, 1255, n. 60. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 9 mart. — Wadding, an. 1249.

était né au même temps que le père fut reconnu empereur. Le siège patriarcal était vacant par le décès de Manuel, mort un peu avant l'empereur. Il avait succédé à Méthodius, successeur de Germain, qui était entré en négociation avec le pape Grégoire IX pour la réunion des églises. Or, le nouvel empereur était pressé de se faire couronner, pour aller à la guerre contre les Bulgares, et il ne pouvait être couronné que par le patriarche. Il jeta d'abord les yeux sur Nicéphore Blemmyde, qu'il aimait et dont il était aimé; car ce prince, qui était fort savant, avait été son disciple. Mais Nicéphore avait peu d'empressement à être patriarche, et l'empereur lui-même n'était pas fâché qu'il refusât; car les princes veulent des patriarches soumis et complaisants, tels que sont plutôt les ignorants, qui n'ont pas de confiance en leurs raisons, au lieu que les savants sont plus roides et résistent aux volontés des maîtres. Ce sont les paroles de l'historien grec Georges Acropolite. L'empereur Théodore choisit donc un moine nommé Arsène, qui n'avait étudié qu'un peu de grammaire et n'était point dans les ordres sacrés. L'ayant fait venir de son monastère, il le fit ordonner par les évêques avec tant de diligence, qu'en une semaine ils le firent diacre, prêtre et patriarche de Constantinople <sup>1</sup>.

L'année suivante 1256, le pape Alexandre IV envoya l'évêque d'Orviète, en qualité de légat, au nouvel empereur grec Théodore, pour renouer la négociation commencée avec Jean Vatace, son père, pour la réunion des églises. Or, l'instruction que donna le Pape à ce légat contenait premièrement les articles que Vatace avait fait proposer au pape Innocent IV, savoir : reconnaissance de la primauté du Saint-Siège et du Pape au-dessus de tous les autres patriarches, avec la préséance dans les conciles; liberté d'appeler à l'Église romaine, de la part des ecclésiastiques grecs qui se croiront vexés par leurs supérieurs, et recours à elle pour les questions qui s'élèveront entre eux, particulièrement les questions de foi; obéissance au Pape et soumission à ses décrets, pourvu qu'ils ne soient contraires ni aux maximes de l'Évangile, ni aux canons des conciles. Les Grecs, de leur côté, demandaient la restitution de la ville de Constantinople pour l'empereur Théodore, et pour les patriarches grecs, celle de leurs sièges, en sorte que l'empereur Baudouin II et les patriarches latins s'en retirassent, excepté le patriarche d'Antioche, qui y serait toléré sa vie durant.

Le pape Innocent avait accepté ces propositions, de l'avis des

<sup>1</sup> Georges Acrop. Théod. Lascar., n. 32. Niceph. *Gregoras*, l. 2, c. 8, n. 4. — Raynald, 1255. — Fleury, l. 84.

cardinaux. Toutefois, quant à la restitution de l'empire, il répondit qu'il n'en pouvait rien décider sans appeler l'empereur latin ; mais il offrait sa médiation pour le faire convenir amiablement avec Théodore ; ou, en cas qu'ils ne pussent s'accorder, il promettait de rendre à Théodore bonne justice. A l'égard des patriarches, il répondit qu'ils devaient demeurer dans l'état où ils étaient, jusqu'à ce que le concile en eût décidé. Il offrait toutefois de reconnaître dès lors pour vrai patriarche le patriarche grec de Constantinople, de lui faire rendre son siège sitôt que l'empereur grec serait devenu maître de la ville de quelque manière que ce fût, en sorte que le patriarche latin y demeurât aussi pour gouverner les Latins.

On voit que, de la part de l'Église romaine, comme d'une véritable mère, rien ne manquait pour ramener à l'unité de la famille chrétienne une fille revêche et capricieuse. Il n'en fut pas de même de la part de la fille.

Le pape Alexandre IV donna pouvoir à l'évêque d'Orviète, son légat, d'accepter les conditions susdites des Grecs, à moins qu'il ne pût en obtenir de plus avantageuses ; et, si les Grecs voulaient traiter plus à loisir, le légat devait les engager à envoyer au Pape des ambassadeurs avec plein pouvoir, tant de l'empereur que de l'Église grecque, pour consommer l'affaire en sa présence. Enfin le légat pouvait prendre des mesures pour la tenue d'un concile général sur les lieux. Il partit en effet, et arriva avec ceux de sa suite à Bérée en Macédoine, où ils séjournèrent quelque temps ; mais l'historien Georges Acropolite, grand logothète, que l'empereur Théodore avait laissé dans la province en qualité de gouverneur, les renvoya suivant l'ordre de ce prince, sans qu'on voie que cette légation ait eu aucun effet <sup>1</sup>.

L'empereur Théodore Lascaris, comme la plupart des empereurs grecs, se piquait de théologie, et il composa plusieurs ouvrages, entre autres deux contre la procession du Saint-Esprit. Sa négociation avec Rome pour la réunion des deux églises paraît n'avoir été qu'un jeu. La Providence ne lui laissa pas attendre longtemps la punition. Il fut attaqué d'une maladie à laquelle les médecins ne trouvaient point de remède. Il crut être ensorcelé, et, sur le moindre soupçon, il faisait arrêter ceux qui étaient dénoncés, sans qu'il y eût d'autre moyen de se justifier que par l'épreuve du fer chaud ; car cette superstition durait encore chez les Grecs.

Cet empereur récompensait souvent les services des gens de basse naissance en leur faisant épouser d'autorité des filles de maisons

<sup>1</sup> Raynald, 1256, n. 48. Wadding, n. 61. Georges Acropol., c. 67.

illustres. Marthe, sœur de Michel Paléologue, seigneur grec, avait eu de Nicéphore Trachaniote, capitaine des gardes, une fille parfaitement belle, nommée Théodora. L'empereur Lascaris lui ordonna de la marier à un de ses pages, nommé Balanidiote. La proposition révolta d'abord toute la famille ; mais le jeune homme sut gagner l'affection de la mère et de la fille, et le mariage allait se conclure, lorsque vint un nouvel ordre de l'empereur de marier la jeune personne à un seigneur nommé Basile. Pour ne point s'exposer à la cruauté fantasque de Lascaris, le second mariage s'accomplit extérieurement à l'église, mais non en réalité. L'empereur en ayant demandé la raison, Basile s'excusa sur un prétendu sortilège. Aussitôt l'empereur, persuadé que tout l'enfer était occupé à le contredire, s'obstina à découvrir l'auteur du charme. Il soupçonna surtout la mère. Sans égard à son rang et à son âge, il la fit enfermer jusqu'au cou dans un sac avec des chats, qu'on piquait au travers du sac avec des aiguilles pour les mettre en fureur. Marthe eut beau protester de son innocence, Lascaris ne fut pas désabusé ; mais, appréhendant que, s'il la faisait tourmenter davantage, elle ne lançât sur lui le venin de ses maléfices, il la renvoya avec colère. Tel était cet empereur théologien <sup>1</sup>.

Se voyant à la mort, il se revêtit de l'habit monastique, et, ayant fait venir l'archevêque de Mitylène, il lui fit sa confession, et, se prosternant à ses pieds, il arrosa la terre de ses larmes, criant plusieurs fois : Jésus-Christ, je vous ai abandonné ! et distribua de sa main de grandes aumônes. Il mourut ainsi dans sa trente-sixième année, n'ayant pas encore achevé la quatrième de son règne, qui avait commencé au mois de novembre 1254, et finit au mois d'août 1258.

Il laissait un fils nommé Jean, qui n'avait pas huit ans encore ; et, par son testament, il avait déclaré régent de l'empire le protovestiaire Georges Muzalon. Mais comme c'était un homme de fortune, les grands s'élevèrent contre lui, et il fut massacré avec ses frères, le neuvième jour après la mort de l'empereur, dans l'église même où l'on faisait ses funérailles.

On jeta ensuite les yeux sur Michel Paléologue, qui prenait aussi le nom de Comnène, à cause de son aïeul ; et Arsène, patriarche de Constantinople, nommé tuteur du jeune prince avec Muzalon, se laissa persuader de lui donner la régence. Ce prélat avait plus de piété que de politique, et, après avoir tenu plusieurs conseils avec les principaux évêques et les grands de l'empire, il consentit à donner le gouvernement des affaires à Michel Paléologue, avec le titre de

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 99, n. 23.



despote, pendant le bas âge du jeune empereur Jean Lascaris. Mais, bientôt après, les grands de l'empire élevèrent Paléologue sur un bouclier, et le proclamèrent empereur à Magnésie. Le patriarche Arsène, qui était alors à Nicée, en fut pénétré de douleur, craignant pour le jeune prince. Il pensa d'abord excommunier Paléologue et ceux qui l'avaient élu ; mais il se retint, et crut qu'il valait mieux les engager, par les serments les plus terribles, à ne point attenter sur la vie de cet enfant et à ne lui faire aucun mal. C'était au commencement de décembre ; et avant qu'un mois fût passé, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> janvier 1259, le patriarche même couronna devant l'autel, à Nicée, Michel Paléologue comme empereur, mais seulement pour un temps, jusqu'à ce que Jean Lascaris fût venu en âge de gouverner, et à la charge de quitter alors de lui-même le trône et toutes les marques de l'empire ; ce qu'il lui fit promettre par des serments encore plus grands que les précédents <sup>1</sup>.

L'année suivante 1260, le patriarche Arsène, voyant que le jeune empereur était méprisé par Michel Paléologue, quitta la ville de Nicée et se retira dans un petit monastère, sans dire pourquoi, laissant tout le monde dans l'incertitude. L'empereur Michel et les évêques le prièrent de revenir ou de donner sa démission. Il l'offrit aussitôt. Et comme on en dressait l'acte, l'évêque d'Héraclée, pour rendre la cession plus plausible, proposa d'y mettre qu'Arsène se sentait indigne. Mais celui-ci s'en piqua, et dit en colère : Ne vous suffit-il pas que je cède de parole et d'effet ? Pourquoi voulez-vous me charger encore d'une mauvaise raison ? Je me retire volontairement des affaires, sans me mettre en peine de ce qui arrivera. Il les renvoya ainsi brusquement sans achever l'acte.

On revint après quelques moments lui redemander les marques de sa dignité. Il répondit qu'on n'avait qu'à les prendre, et on les prit. Après quoi on élut pour son successeur Nicéphore, métropolitain d'Ephèse, qui vint à Nicée, et de là suivit l'empereur Michel en Thrace, où il était passé dans l'espérance de reprendre Constantinople. Le nouveau patriarche, que plusieurs des siens regardaient comme un intrus, mourut l'année suivante 1261.

Cette même année, l'empereur Michel envoya le César Alexis Strategopule, avec quelques troupes, contre Michel, despote d'Épire ; et comme Alexis devait passer près de Constantinople, l'empereur le chargea de menacer la ville et de donner quelque alarme aux Latins, sans toutefois rien entreprendre. Alexis conféra avec les chefs

<sup>1</sup> Gregoras, l. 3, c. 2, n. 6. L. 4, c. 1. Georges Acropol., n. 81, 74 et 77. Pachym., l. 3, c. 12. L. 2.

de certains volontaires, qui tenaient la campagne pour piller indifféremment les Français et les Grecs, et il apprit d'eux que les Français enfermés dans la ville étaient réduits à la dernière extrémité, manquant d'argent et de toutes choses, et qu'ils venaient d'envoyer le peu qu'ils avaient de troupes assiéger Daphnusie, place sur le Pont-Euxin en Thrace, à cinquante lieues de Constantinople. Les volontaires, qui étaient Grecs, firent entendre au César Alexis qu'il était facile de surprendre la ville en cet état, lui offrirent d'y faire entrer ses troupes, et le servirent si bien, qu'il s'en rendit en effet maître dans la nuit du 25<sup>m</sup> de juillet 1261. L'empereur Baudouin II fut réduit à se sauver dans une barque, et passa dans l'île de Négrepont, et de là en Italie. Justinien, patriarche latin, s'enfuit de même. C'est ainsi que les Français perdirent Constantinople, après l'avoir possédée cinquante-sept ans.

L'empereur Michel Paléologue, ayant appris en Asie cette nouvelle si surprenante, passa promptement en Europe, et vint à Constantinople, où il fit son entrée le 14<sup>m</sup> jour d'août. Il marchait à pied, sans ornements impériaux, à la suite d'une image de la sainte Vierge, qu'on disait peinte par saint Luc. Il la déposa au monastère de Stude ; puis, étant monté à cheval, il se rendit à Sainte-Sophie, pour témoigner à Dieu ses actions de grâces, et de là au grand palais, où il prit son logement.

Un de ses premiers soins fut de remplir le siège patriarcal, vacant par la mort de Nicéphore. Pour cet effet, il assembla les évêques, dont les uns furent d'avis de rappeler Arsène, comme n'étant point canoniquement déposé ; les autres s'attachaient à sa renonciation et à son refus opiniâtre de revenir. L'empereur demeura quelque temps irrésolu, craignant d'un côté qu'Arsène ne s'opposât à ses desseins, et de l'autre le scandale que causerait l'élection d'un nouveau patriarche. Enfin il se détermina à rappeler Arsène, qui lui-même se sentait partagé entre la crainte de retomber dans les inconvénients passés et le désir de voir Constantinople avec la joie de rentrer dans son siège.

Il vint donc, à la prière de l'empereur et du concile. L'empereur lui fit des excuses de ce qui s'était passé, lui rendit de grands honneurs, le mena à Sainte-Sophie, accompagné des grands et de tout le peuple, et, le prenant par la main, il lui dit : Voilà votre chaire, seigneur, jouissez-en maintenant, après en avoir été si longtemps privé. Il le mit en possession du patriarcat, rétablit en son premier état l'église de Sainte-Sophie, et pourvut à la subsistance des ministres sacrés, ainsi qu'à la décence du culte divin. Le patriarche en sut si bon gré à l'empereur, qu'il se rendit plus facile à le couronner

une seconde fois. Car ce prince en eut le désir, regardant le recouvrement de Constantinople comme un renouvellement de son règne et de l'empire même.

En cette cérémonie, il ne fut point fait mention du jeune empereur Jean Lascaris. Au contraire, Michel Paléologue exécuta, peu après, ce qu'il méditait contre lui depuis longtemps, de le mettre hors d'état de régner, nonobstant les serments qu'il avait faits quand il fut associé à l'empire. Il le fit donc aveugler le propre jour de Noël, en lui présentant un fer rouge près des yeux ; puis il l'enferma dans un château sur le bord de la mer. C'est ainsi que s'établit à Constantinople la dernière dynastie grecque, celle des Paléologues, pour y périr sans retour, avant deux siècles, avec l'empire même.

Le patriarche Arsène, ayant appris que l'empereur Michel Paléologue avait fait crever les yeux au jeune empereur Jean Lascaris, ne se posséda plus de douleur. Il excommunia Paléologue, en lui reprochant son crime. Seulement, pour ne pas le pousser à bout, et ne pas attirer de plus grands maux, il permit au clergé de chanter pour lui des prières, et continua lui-même de le nommer dans la liturgie.

Paléologue souffrit patiemment la censure, et se soumit, du moins en apparence. Il ne se plaignit point, et se contenta de s'excuser comme il put, espérant que, s'il céda pour quelque temps à la juste indignation du patriarche, et témoignait ensuite du repentir, il obtiendrait bientôt l'absolution. Ainsi, pendant plusieurs jours il porta des habits modestes, comme un pénitent ; et cependant, sa conscience ne le laissant pas en repos, il fit parler au patriarche par des personnes de piété et amies du prélat, le priant instamment de l'absoudre, vu qu'il se repentait de sa faute, et de lui imposer telle satisfaction qu'il voudrait, puisqu'on ne pouvait faire que ce qui avait été fait ne l'eût pas été. Les médiateurs rapportèrent au patriarche ce discours de l'empereur, y ajoutant encore du leur pour faire leur cour au prince. Mais le patriarche, sans les écouter, leur dit : J'ai reçu dans mon sein une colombe, qui s'est changée en serpent et m'a fait une blessure mortelle <sup>1</sup>.

L'empereur crut qu'il réussirait mieux en parlant lui-même au patriarche. Il le vit plusieurs fois, le priant d'apporter à son mal le remède convenable. Le patriarche lui répondait en termes généreux de faire ce qu'il fallait, disant que les grands péchés demandaient une grande réparation. L'empereur, après l'avoir pressé de s'expli-

<sup>1</sup> Pachymère, l. 2, c. 15-19.

quer, lui dit : Quoi donc, m'ordonnez-vous de quitter l'empire ? En même temps il détacha son épée et la lui présenta pour le sonder. Le patriarche, trop simple pour voir que c'était une comédie, étendit promptement la main pour prendre l'épée. Mais l'empereur la retint, et lui reprocha qu'il en voulait donc à sa vie. Toutefois il se découvrit la tête, et se jeta aux pieds du patriarche en présence de plusieurs personnes. Le prélat persista constamment dans son refus ; et, comme l'empereur continuait de le presser, il se retira dans sa chambre et lui ferma la porte au visage. Enfin l'empereur, par plusieurs instances réitérées pendant deux ans, ne put jamais le fléchir.

Il résolut alors de s'en venger, en le faisant déposer par un jugement qui fût canonique, au moins en apparence. Il assembla donc les prélats grecs, et leur dit : Les soins de l'empire demandent un homme tout entier, et je ne puis avoir l'esprit libre tant que le patriarche me retient lié par cette censure. Il me réduit à l'impossible, puisqu'on ne peut rétablir les choses en l'état où elles étaient, et qu'il ne veut point remédier au mal qui est fait. Au lieu de faire charitablement les avances pour m'attirer à la pénitence, il refuse celle que je fais, me soumettant à tout ce qu'il me prescrira de plus rude : il semble ne chercher qu'à me réduire au désespoir. Il me fait entendre indirectement que je dois quitter l'empire et me réduire à la condition d'un particulier. Mais je ne vois pas que ma renonciation serait utile. Elle ne le serait pas à l'empire, puisque celui qui y était destiné n'est pas capable de gouverner et ne le sera jamais. Et, quant à mon intérêt particulier, quelle assurance me donnera-t-on de vivre en paix après ma renonciation ? quelle sûreté pour ma femme et mes enfants ? Quand on a une fois goûté de la souveraine puissance, il est difficile de la quitter sans exposer sa vie. Un empereur en place est l'objet de la haine de plusieurs, qui ne lui sont fidèles qu'en apparence ; et que ne feront-ils point lorsqu'ils ne seront plus retenus par la crainte ? Enfin l'Église a des règles certaines pour la pénitence, suivant lesquelles vous traitez les particuliers ; en a-t-elle d'autres pour les empereurs ? Si vous n'avez point de lois sur ce sujet, d'autres églises en ont ; j'y aurai recours, et j'y trouverai le remède que je cherche.

Il voulait dire qu'il s'adresserait au Pape, et c'était une menace terrible aux évêques grecs.

Aussi, après ce discours, les évêques résolurent-ils de secourir l'empereur, qui envoya encore au patriarche Arsène plusieurs intercesseurs, l'un après l'autre, principalement son père spirituel, Joseph, abbé de Gélase. Mais le patriarche n'en fut que plus aigri,

et demeura inflexible. Le 5<sup>me</sup> du mois d'avril 1264, une plainte fut présentée à l'empereur contre le patriarche, contenant plusieurs chefs d'accusation fort peu graves. On lui reprochait entre autres d'avoir laissé entrer dans l'église et assister aux offices divins le sultan d'Icône, réfugié chez les Grecs par la crainte des Tartares. Mais le sultan et sa famille passaient pour Chrétiens, et, d'après le témoignage de l'évêque de Pisidie, ils l'étaient. Le patriarche donna cette réponse, ainsi que d'autres ; mais l'empereur, qui voulait autre chose, n'en fut pas content, et assembla un concile, présidé par lui-même et dans son palais, pour juger le patriarche. Arsène refusa d'y comparaître. Il y eut alors un incident qui, plus encore que le reste de cette affaire, nous montre les Grecs du treizième siècle comme une nation d'enfants, ou plutôt de vieillards retombés en enfance.

Le patriarche, voulant encore essayer de faire entendre raison à l'empereur, vint le trouver. L'empereur le reçut avec politesse, et l'entretint assez longtemps de discours obligeants. C'était un dimanche, et l'empereur avait ordonné que l'on commençât la messe sitôt que le patriarche paraîtrait à l'entrée de l'église, espérant surprendre une absolution tacite. Quand donc l'heure fut venue, ils marchèrent ensemble du palais à l'église, l'empereur tenant le patriarche par la chape. Lorsqu'ils furent à la porte, le diacre demanda la bénédiction, suivant la coutume, et le patriarche la donna. Mais aussitôt, s'apercevant de l'artifice de l'empereur, il tira la chape d'entre ses mains, et, lui reprochant d'avoir voulu le surprendre, il s'enfuit promptement et retourna à son logis. L'empereur, de son côté, se plaignit aux évêques de l'affront que lui avait fait le patriarche, et les exhorta à finir cette affaire, offrant de s'absenter du concile si son excommunication devait l'en exclure, et feignant de céder à la violence qu'ils lui faisaient pour l'y retenir.

On fit donc au patriarche une dernière citation, après laquelle il fut condamné et déposé comme contumax. Deux évêques furent députés pour lui signifier la sentence.

C'était le soir, assez tard, quand ils vinrent la lui déclarer en présence de tout le clergé, y ajoutant l'ordre de se préparer à partir. Arsène commença par rendre grâces à Dieu, et leur dit qu'il était prêt à aller où l'on voudrait. Puis, se tournant vers le clergé : Vous savez, mes enfants, ce qui s'est passé à mon égard. Dieu l'a permis, il faut se soumettre à sa volonté, de quelque manière qu'il dispose de nous. J'ai conduit comme j'ai pu le troupeau qu'il m'avait confié ; j'ai peut-être fait de la peine à plusieurs, comme plusieurs m'en ont fait : pardonnons-nous mutuellement nos fautes. Allez reconnaître le trésor de l'église, les reliques, les vases sacrés, les ornements et les

livres, afin qu'on ne m'accuse pas encore de l'avoir pillé. Adieu, mes enfants ! je remporte du palais patriarcal ce que j'y ai apporté, mon habit, mes tablettes et trois pièces d'argent que j'ai gagnées à transcrire un psautier, suivant la règle monastique. Ayant ainsi parlé, il les renvoya en paix et demeura assis, attendant tranquillement l'ordre de l'empereur. Or, ces circonstances sont rapportées par l'historien Pachymère, qui était présent et fut un de ceux qui vérifièrent le trésor de l'église. L'empereur Paléologue fit enlever Arsène la nuit même, et le lendemain on l'emmena dans l'île de Proconnèse, près la côte de Natolie, où on l'enferma dans un petit monastère, avec des gardes qui ne le laissaient pas voir à ceux qui le souhaitaient. Il fut ainsi exilé à la fin du mois de mai 1264 <sup>1</sup>.

Mais sa déposition causa un schisme parmi les Grecs, et plusieurs le reconnaissaient toujours pour patriarche. A quoi l'empereur voulant remédier, il assembla le peuple devant son palais, et lui parla d'une fenêtre de sa chambre, au travers d'une grille. Il représenta les raisons de la déposition d'Arsène et les inconvénients du schisme, et menaça ceux qui s'y laisseraient entraîner. Il laissa aux évêques la liberté d'élire pour patriarche celui qu'ils jugeraient le plus digne. Ils élurent Germain, métropolitain d'Andrinople, et agréable au prince.

Le nouveau patriarche s'appliqua, dès le commencement de son pontificat, à honorer les hommes distingués par leur vertu ou par leur doctrine, leur donnant des dignités, des présents et toutes les marques d'amitié. Car il avait un souverain mépris pour l'argent, jusque-là qu'il n'avait point de bourse ; mais, ce qu'on lui apportait, il le faisait mettre sur une natte qui lui servait de lit, afin de l'avoir plus à la main pour le distribuer. Ceux qui ne l'aimaient pas tournaient en mal ces bonnes qualités. Ils traitaient sa simplicité d'indifférence ; son respect et son ménagement avec l'empereur, de flatterie et de faiblesse ; et ceux qui n'obtenaient point, par son moyen, ce qu'il leur faisait espérer, croyaient qu'il les amusait de paroles. Or, il avait un grand nombre d'ennemis, comme ayant usurpé le siège du patriarche Arsène, et ayant quitté la fille pour la mère, c'est-à-dire l'église d'Andrinople pour celle de Constantinople.

Entre les gens de mérite avancés par le patriarche Germain, on remarque Manuel Holobole, jeune homme d'un grand esprit et d'une grande littérature, mais qui était tombé dans la disgrâce de l'empereur Paléologue pour avoir témoigné un grand ressentiment de l'aveuglement du jeune empereur Jean Lascaris. Paléologue en fut

<sup>1</sup> Pachymère, l. 4, c. 1-7.

tellement irrité, que, sous d'autres prétextes inventés, il fit couper le nez et les lèvres à Holobole, qui aussitôt alla se cacher au monastère du Précurseur, et y prit l'habit monastique. Le patriarche Germain, voulant donc rendre utiles à l'Église les grands talents de ce jeune homme, parla ainsi à l'empereur : Georges Acropolite, le grand logothète, qui, par votre ordre, enseigne depuis longtemps les sciences, ne peut plus suffire à ce travail ; et il est nécessaire de lui donner un successeur, particulièrement pour l'instruction des ecclésiastiques. Accordez donc à mes prières et au besoin de l'Église de faire cesser votre indignation contre Holobole, pour le mettre à cette place.

L'empereur l'accorda aussitôt, désirant, de son côté, rétablir Constantinople en son ancienne splendeur. Et dans cette vue, il mit un clergé avec une rétribution convenable à l'église des Apôtres, et un autre à celle de Blaquernes. De plus, à l'ancien hôpital de Saint-Paul, destiné pour des orphelins, il établit une école de grammaire, avec des pensions annuelles pour le maître et pour les enfants. Il y allait même quelquefois pour les connaître et pour voir les progrès qu'ils faisaient, et leur donnait, pour les exciter, des prix ou des congés. C'est ainsi qu'Holobole, étant sorti du monastère, reçut du patriarche Germain les provisions de rhéteur, et ouvrit son école à tout le monde.

Georges Acropolite, dont il a été mention, naquit à Constantinople, vers l'an 1220, d'une famille distinguée, et y reçut une éducation brillante. A l'âge de seize ans, son père, qui était attaché au service des empereurs latins, l'envoya à la cour de l'empereur grec, Théodore Lascaris, qui se tenait à Nicée. Il fut chargé de différentes missions importantes, et devint grand logothète, dignité qui répond à celle de premier ministre. Il a écrit une chronique contenant l'histoire de l'empire grec, depuis la prise de Constantinople par les Latins jusqu'en 1261, époque où cette ville fut reprise par Michel Paléologue. Nous le verrons envoyé par cet empereur au pape saint Grégoire X, et abjurer le schisme au deuxième concile de Lyon.

L'histoire de Georges Pachymère est divisée en trois livres, qui comprennent le règne de Michel Paléologue et les vingt-six premières années de celui d'Andronic, son fils et son successeur ; de sorte qu'elle fait suite à l'histoire de Nicéas et d'Acropolite, et finit à peu près où commence celle de Cantacuzène. Georges Pachymère naquit vers l'an 1242, à Nicée, où sa famille s'était réfugiée après la prise de Constantinople par les Latins. Son père, quoique dépouillé de sa fortune, ne négligea rien pour son éducation, et lui donna d'habiles maîtres, qui lui firent faire de grands progrès dans les lettres. Con-

stantinople ayant été enlevée aux Latins, Georges se hâta de se rendre dans cette ville, où il continua ses études avec beaucoup d'ardeur. Admis dans l'état ecclésiastique, il mérita la confiance de Paléologue, qui lui donna un emploi à la cour, et le chargea de différentes négociations. Outre son histoire, Pachymère laissa plusieurs autres ouvrages, notamment un *Traité de la Procession du Saint-Esprit*, où il professe la doctrine catholique <sup>1</sup>. Il s'efforça d'inspirer à ses compatriotes le goût des lettres ; mais parmi les élèves qu'il forma, l'on ne cite qu'un poète assez médiocre, Manuel Philé <sup>2</sup>.

Voilà tout, ou à peu près, ce que la Grèce et l'Orient produisirent d'auteurs remarquables au treizième siècle : trois ou quatre noms à peine connus des savants ; tandis que l'Occident nous présente tout à la fois, pour toutes les sciences, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Albert le Grand, Alexandre de Halès, Duns Scot, Roger Bacon, Vincent de Beauvais, sans compter une foule d'historiens, mais surtout de poètes en langues vulgaires, sous les noms de trouvères et de troubadours, dont le dernier égale au moins le premier des Grecs du même temps. L'Europe catholique apparaît comme la terre primitive, qui, fécondée par la parole de Dieu, produit avec empressement des arbres et des plantes de toute espèce, depuis le cèdre et le chêne jusqu'à la rose et la violette. L'Orient, au contraire, tant au physique qu'au moral, semble une terre maudite de Dieu, qui ne pousse que de rares et chétives broussailles à travers les ruines des cités et des peuples. Tout y paraît frappé d'une incurable décrépitude.

Au lieu de se réunir sincèrement aux Latins, les Grecs se brouillaient de plus en plus avec eux-mêmes. L'an 1266, l'empereur Michel Paléologue découvrit une conspiration contre sa vie, à laquelle on prétendait qu'avait eu part le patriarche Arsène, exilé dans l'île de Proconèse. L'empereur prit l'affaire fort à cœur, déféra Arsène au concile, et en demanda justice avec grand empressement. Mais Arsène repoussa avec tant d'horreur le soupçon même du crime, que son successeur, le patriarche Germain, prit lui-même sa défense auprès de l'empereur, qui reçut sa justification. Il fut même touché des souffrances d'Arsène, et lui assigna aussitôt une pension annuelle de trois cents sous d'or, assurant avec serment qu'il l'avait ordonnée dès auparavant, et qu'Arsène n'avait pas voulu la recevoir. Et afin qu'il n'en fit plus difficulté, à cause de l'excommunication de l'empereur, il lui envoya la pension au nom de l'impératrice. En quoi Paléologue n'agissait pas tant pour le soulagement d'Arsène que

<sup>1</sup> Apud Allatium. *Græcia orthodoxa*, t. 1. — <sup>2</sup> *Biographie universelle*.



pour se préparer l'absolution, qu'il voulait obtenir à quelque prix que ce fût.

Il eût bien voulu être absous par le patriarche Germain et par tout le concile ; mais il craignait que l'absolution de Germain ne parût pas valable, à cause du mépris que le peuple avait pour ce prélat, comme ayant été transféré de son siège contre les règles. Celui qui donnait à l'empereur ces défiances était Joseph, abbé du monastère de Galésion, qui s'était séparé de Germain à cause de l'irrégularité de sa translation, ou plutôt parce qu'il en convoitait la place. L'empereur donc, entraîné par l'autorité de cet abbé, résolut d'ôter Germain du siège patriarcal. Mais le prélat ne paraissait pas disposé à quitter de lui-même, s'inquiétant peu de ce qu'on disait de lui. C'est pourquoi l'empereur, sans toutefois paraître y avoir aucune part, lui en fit parler par l'abbé Joseph, ensuite écrire par le métropolitain de Sardis. Germain n'y voulut d'abord point entendre, se tenant bien assuré de l'affection de l'empereur, qui, pour mieux le tromper, lui en donnait de nouvelles marques.

A la fin, ayant vu clair dans cette comédie impériale, il résolut de quitter. C'était au mois de septembre 1266, et à l'Exaltation de la sainte Croix ; après avoir officié solennellement, il se retira le soir même au logement qu'il avait à Constantinople, près de l'arsenal. Dès le matin, l'empereur, l'ayant appris, y vint avec le sénat, les évêques et tout le clergé ; et, faisant bien l'affligé, il le supplia de revenir, menaça de l'y contraindre, et n'omit rien pour bien jouer son personnage. Germain, dissimulant de son côté, témoigna à l'empereur une grande reconnaissance, ajoutant qu'il se sentait consumé de vieillesse et d'infirmités, et qu'il était prêt à donner, par écrit et de bon cœur, sa renonciation au siège de Constantinople, priant l'empereur et les évêques présents de la recevoir. En même temps il la donna, assurant que, quoi qu'il pût arriver, il ne reprendrait jamais sa dignité, quand même l'empereur voudrait l'y contraindre.

Alors l'empereur, ayant entre les mains ce qu'il désirait, cessa de le presser, faisant semblant que c'était par désespoir d'y réussir, et résolut de lui rendre tous les honneurs possibles. Premièrement, il le pria de dire son avis touchant le choix de son successeur ; puis il lui donna le titre de son père, et de vive voix et par écrit, comme Germain lui avait donné, le premier, le titre de nouveau Constantin, que portèrent depuis les empereurs de Constantinople. A ces propositions de Paléologue, Germain répondit : Dieu pourvoira d'un digne pasteur son église, et l'aidera dans son ministère. C'est aussi à ce pasteur choisi de Dieu que convient le titre magnifique de père

de l'empereur. Quant à ma subsistance, j'en laisse le soin à celui qui nourrit les petits des corbeaux ; et d'ailleurs mon église est assez riche pour me nourrir avec son évêque. Il entendait l'église d'Andrinople, où il avait fait mettre, en la quittant, son neveu Barlaam ou Basile, homme peu appliqué à ses fonctions spirituelles, mais aimant la parure, les chevaux et les armes, qui fut déposé en concile après la mort de son oncle.

Quand Germain se fut retiré, l'empereur Michel Paléologue délibéra avec les évêques sur le choix d'un patriarche, comme s'il n'eût point encore pris son parti. Ceux donc qui ne savaient pas l'état des choses proposèrent divers sujets ; mais ceux qui pénétraient l'intention du prince n'en nommèrent point d'autre que Joseph, abbé de Galésion. Il fut donc élu le 28 décembre 1266, et sacré le 1<sup>er</sup> janvier 1267.

L'empereur Michel, qui n'avait rien plus à cœur que de se faire absoudre de l'excommunication, donna au nouveau patriarche le mois entier pour en délibérer avec les évêques, accordant au prélat, de son côté, tout ce qu'il lui demandait, jusqu'à écrire par tout l'empire que les ordres du patriarche fussent exécutés comme les siens. Il ouvrit aussi les prisons, il donna la grâce aux plus criminels, il rappela les exilés, et rendit ses bonnes grâces à ceux qu'il avait pris en aversion : le tout par l'intercession du patriarche.

Le second jour de février 1267, le patriarche Joseph, avec tous les évêques, ayant veillé toute la nuit et fait l'office solennellement dans l'église magnifiquement éclairée, célébra la liturgie ; et, quand elle fut achevée, l'empereur Michel, accompagné de ses gardes, du sénat et des magistrats, se présenta aux portes du sanctuaire, au dedans duquel étaient les évêques. Ayant ôté son bonnet impérial, il se prosterna tête nue aux pieds du patriarche, et demanda pardon avec toute l'ardeur possible, confessant son crime à haute voix. Pendant qu'il était ainsi sur le pavé, le patriarche prit entre ses mains la formule d'absolution, où le crime commis contre le jeune empereur Jean Lascaris était exprimé nommément. Le patriarche la lut distinctement, puis tous les évêques l'un après l'autre, donnant chacun leur absolution à l'empereur, à mesure qu'il la demandait. Les assistants fondaient en larmes, particulièrement le sénat. Enfin l'empereur se leva, reçut la sainte communion, fit son action de grâces, salua la compagnie et retourna au palais. Il donna ordre ensuite que le jeune prince, dans sa prison, reçût abondamment tout ce qui était nécessaire pour sa subsistance et sa consolation.

Au lieu d'un patriarche de Constantinople, les Grecs en avaient alors trois : Arsène, Germain et Joseph. Ce qui, bien loin de terminer

le schisme, ne fit que l'augmenter; de telle sorte, qu'en une même maison le père était séparé du fils, la mère de la fille, la bru de la belle-mère. Un grand nombre de moines vagabonds prenaient le parti du patriarche exilé; d'autres, renommés pour leur vertu, tant du monastère de Galésion que d'autres, quittaient leurs couvents et vivaient en leur particulier, ne voulant en aucune manière communiquer avec le patriarche Joseph. Ils l'accusaient d'avoir supplanté Germain, après avoir paru zélé pour Arsène; mais le plus grand reproche était d'avoir encouru l'excommunication prononcée par Arsène contre quiconque recevrait l'empereur à confesse: d'où ils concluèrent qu'étant intrus et excommunié, il n'avait eu aucun droit d'absoudre l'empereur.

Joseph, désespérant de les ramener par la douceur, résolut d'employer contre eux l'autorité du prince, qui donna commission de les châtier à Georges Acropolite, grand logothète, habile homme, mais qui n'avait pas la conscience fort tendre. Il envoyait prendre par les maisons ces moines séditeux, et les faisait suspendre, fustiger, déchirer de coups. Il faisait traîner honteusement par la place publique ceux qui s'étaient attiré le plus de respect pour leur vertu, et, après les avoir maltraités sous de faux prétextes, il les envoyait en exil. Ce procédé excita une grande indignation contre Joseph, et, le comparant à Germain, son prédécesseur, on donnait à celui-ci l'avantage de n'avoir jamais fait de peine à personne, quoi que l'on eût pu dire contre lui. L'empereur lui-même revint à l'égard de Germain: il le nommait son père, le consultait et recevait volontiers son intercession; il lui donnait plusieurs audiences en un mois et quelquefois en une semaine; il l'employait en des affaires importantes <sup>1</sup>.

Cependant le nombre des arsenites augmentait, même entre ceux qui, sans l'avoir jamais vu, se laissaient entraîner dans le parti. Le bruit qui s'était répandu de l'excommunication de Joseph, agitait plusieurs consciences; et, quoiqu'il répandit abondamment ce qu'il recevait de la libéralité de l'empereur, il ne pouvait les contenter. Il prit donc le parti de mépriser ce qu'on disait de lui à Constantinople. Mais, apprenant qu'il y avait en Natolie des hommes d'une éminente piété qui étaient scandalisés de sa conduite, il voulut les prévenir en se faisant voir lui-même à eux. Ayant donc communiqué son dessein à l'empereur, il passa en Natolie avec un équipage magnifique, et visita ces grands personnages, dont le plus recommandable par sa vertu et par sa doctrine était Nicéphore Blemmyde.

Il leur dit qu'il était lui-même attaché à Arsène, et qu'il le recon-

<sup>1</sup> Pachym., l. 4, c. 28.

naissait pour patriarche et ne comptait pour rien tout ce qu'on avait fait par cabale contre lui, mais qu'il avait été nécessaire que quelqu'un remplît sa place et que l'église fût gouvernée. Or, ajouta-t-il, je pouvais mieux qu'un autre examiner celui qui serait utile à cette place, par l'attachement que l'empereur avait pour moi; en sorte que je pouvais non-seulement détourner ce qui serait arrivé de fâcheux aux partisans d'Arsène, mais encore attirer des grâces à plusieurs autres, en profitant de la bonne volonté de l'empereur.

A ce discours, Joseph joignait des libéralités qui faisaient impression sur quelques-uns de ces bons solitaires, mais non pas sur Blemmyde. Car, dit Pachymère, c'était un vrai philosophe, entièrement détaché des choses d'ici-bas, dont il regardait sans passion tous les événements comme si son âme eût été déjà séparée du corps. Il considérait donc les choses en elles-mêmes, sans égard aux personnes, et voyait qu'on avait fait tort à Arsène, et que Joseph était un usurpateur; mais il n'y trouvait rien d'étrange, vu la vicissitude ordinaire des choses humaines. Aussi ne flattait-il point Joseph; il recevait ses visites sans sortir de sa cellule pour aller au-devant, et sans même se relever quand il entra. Toutefois il ne le méprisait point; au contraire, il le pria de souscrire son testament et de le faire confirmer par l'empereur, comme il le fit; mais, après la mort de Blemmyde, le testament ne fut point exécuté <sup>1</sup>.

Voilà comme les auteurs grecs nous représentent l'état de l'église ou des églises grecques. Ce n'est point cette Église du Christ, bâtie par lui sur la pierre, et contre laquelle les portes de l'enfer viennent se briser, bien loin de prévaloir contre elle. C'est une église de l'homme, bâtie sur le sable mouvant de la politique humaine. C'est un navire sans mât, sans ancre, sans gouvernail, et sans pilote, éternel jouet des vents et des pirates. Tout y est livré aux caprices d'un individu, qu'on appelle empereur. Il change les patriarches de Constantinople, comme les derniers rois des Juifs changeaient les derniers pontifes de Jérusalem. L'usurpation de la dignité patriarcale y paraît aux plus zélés un mal ordinaire et sans remède. Un remède efficace serait l'union et la soumission à l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les églises; mais les Grecs ont le tempérament vicié et le cœur si malade, qu'ils auront toujours plus peur du remède que du mal.

L'empereur grec, Michel Paléologue, était entré à Constantinople; mais il avait à craindre que l'empereur français, Baudouin II, n'essayât d'y rentrer avec le secours des Francs ou Latins. D'autant

<sup>1</sup> Pachym., l. 5, c. 2.

que Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, après avoir essayé d'abord quelques revers, faisait aux Grecs de Constantinople une guerre avantageuse, secondé par les autres barons français de la Grèce. Dans ces conjectures, l'empereur grec envoya plusieurs ambassades au pape Urbain IV, qui, l'an 1263, lui députa des nonces avec la lettre suivante :

A Paléologue, illustre empereur des Grecs, la grâce de connaître la voie de la vérité.

Les ambassadeurs de votre excellence impériale, savoir : Maxime Alufard, moine, Andronic Muzalon et Michel Abalante, ainsi que les lettres qu'ils nous ont présentées de votre part, nous les avons reçus avec une grande joie et avec l'honneur convenable : tant ce qu'ils nous ont dit devant nos frères que le contenu de vos lettres, nous l'avons parfaitement compris. D'abord, dans votre salutation même, vous nous reconnaissez Pape de l'ancienne Rome, successeur du trône apostolique et père spirituel de votre empire. Ensuite, parlant des avantages de la charité, vous dites que votre empire l'embrasse de grand cœur, qu'il a le zèle de Dieu, et que son amour de la paix et de la concorde vous a déterminé à envoyer les ambassadeurs et les lettres en question. Vous avez écrit aussi que nous, qui sommes père, nous n'avons aucunement envers vous, que vous assurez être notre très-dévoit fils, ouvert les entrailles de l'affection paternelle, quoique vous nous aimiez comme un fils aime son père ; car, quoique, dès la prise de Constantinople, vous nous ayez adressé des lettres contenant les mêmes vœux, tel est néanmoins votre ardent désir, que vous nous avez envoyé lesdits ambassadeurs avec des lettres semblables, demandant que, pour renouveler l'antique unité dans l'Église de Dieu, le père se joigne au fils, attendu que, si le Très-Haut le permet, nul n'osera s'enorgueillir contre l'Église, parce que ni roi ni prince n'oseront résister à une jussion apostolique.

Vous avez ajouté que votre empire a été sensiblement affligé d'apprendre que nous avions jugé à propos d'excommunier les Génois, pour avoir fait alliance avec vous, et que nous les pressions de la rompre. Vous vous étonnez que nous, qui tenons le rang de grand et premier pontife, nous préférions la guerre à la paix et à l'amitié entre les Chrétiens, tels que sont les Génois et les Grecs. Vous décrivez aussi le grand nombre de maux arrivés à la chrétienté depuis les conquêtes des Latins sur les Grecs, attribuant aux Latins la profanation des églises, la cessation des divins offices, les sacrilèges. Or, puisqu'on ne peut faire que le passé ne soit arrivé, vous paraissez demander dans ces lettres que du moins, pour l'avenir, on fasse cesser les inimitiés et les scandales ; d'autant plus que, comme vous

l'assurez, vous le désirez vous-même de tout votre cœur, et que si nous voulons y penser sincèrement, rien ne peut empêcher un si grand bien. C'était à nous, qui sommes votre père, à vous prévenir; et toutefois, vous avez bien voulu nous offrir la paix le premier, protestant, devant Dieu et ses anges, que, si nous repoussons le fils qui accourt et qui nous aime, nous n'aurons rien à vous reprocher.

Vous ajoutez encore que, quant à présent, vous ne vouliez parler ni des dogmes de la religion, ni des usages ou rites ecclésiastiques; car, s'il y a quelque différend sur ce sujet, il sera plus facile à terminer quand la paix sera faite entre les Latins et les Grecs. Enfin, vous nous priez avec instance de vous envoyer des nonces qui aient véritablement l'esprit de paix, et que vous attendez par eux notre réponse.

Nous donc, ayant examiné attentivement vos susdites lettres en présence de nos frères, nous avons rendu d'immenses actions de grâces à Dieu tout-puissant, de qui procèdent tous les biens, en la main de qui sont les cœurs des rois, et qui les incline sans peine où il veut. Toute l'Église romaine, votre mère, s'est levée pour bénir le Ciel de ce que la grâce de l'Esprit-Saint paraissait avoir éclairé les yeux intellectuels d'un si grand prince, et lui avoir montré la voie de la vérité catholique, par laquelle la fille soit ramenée à la mère, la partie au tout, le membre au chef. Car, ce que l'Église romaine a toujours désiré, ce qu'elle s'est toujours efforcée d'obtenir, c'est que l'église des Grecs fût ranimée par le lait de sa douceur maternelle, et alimentée par la surabondance de sa charité, en sorte que le troupeau du Seigneur, sous le gouvernement d'un pasteur unique, reçût les aliments de la doctrine du salut, et qu'il invoquât plus utilement et plus salutairement le nom du Seigneur, sous un seul et même dogme de la vraie foi.

Le Pape ajoute que, pour travailler à une si bonne œuvre et seconder les vœux de l'empereur, il envoie, en qualité de ses nonces, quatre frères Mineurs : Simon d'Auvergne, Pierre de Moras, Pierre de Crest et Boniface d'Ivrée. Comme, au départ des ambassadeurs, ils étaient en des pays éloignés, le Pontife ne put les envoyer aussitôt qu'il aurait voulu. D'ailleurs, la guerre que les Grecs faisaient à Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, et aux autres Latins du pays, retint encore Urbain IV, qui craignait que Paléologue n'eût changé de volonté. Enfin, le désir de l'union l'emportant sur tout, il les envoie avec cette lettre du 28 juillet, où il fait d'eux le plus grand éloge, et prie Dieu de donner à l'empereur d'achever la bonne œuvre que lui-même lui avait inspirée.

Et, dit-il en s'adressant à l'empereur, et quoique nous, qui, sans

l'avoir mérité, tenons sur la terre la place de celui qui a enseigné la charité, aimé la charité, montré la charité et envoyé la charité dans le monde, nous avons reçu charitablement et entendu avec plaisir les paroles de charité qui sont au commencement de vos lettres; toutefois, soyez bien convaincu que c'est par le zèle d'une charité très-sincère que nous vous invitons, que nous vous pressons, avec toute la tendresse possible, vous et tous les peuples que vous gouvernez, de revenir à la vérité catholique, de rentrer au sein de l'Église, votre mère. Car alors notre joie sera parfaite, en voyant les nations si diverses de la terre réunies dans la même foi et ne formant qu'un peuple chéri du Christ. Alors le monde entier tressaillirait de joie, tant il est beau et heureux de voir des frères habiter ensemble dans la maison du Seigneur.

Cette maison est l'Église du Christ, fermement bâtie et solidement fondée sur la pierre ferme de la foi orthodoxe. C'est le Christ lui-même qui l'a fondée par son précieux sang. C'est là que la multitude des fidèles n'a qu'un cœur et qu'une âme. Là, il n'est qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême. Toute la multitude des croyants y est comparée à un seul corps, selon cette parole de l'Apôtre : Étant en grand nombre, nous ne sommes qu'un corps dans le Christ. L'unité de ce corps procède de l'unité de l'Esprit, qui, tout un qu'il est, communique cependant à son gré aux membres de l'Église la diversité des grâces. C'est pourquoi le même Apôtre, après avoir énuméré les dons de l'Esprit-Saint, dit : Or, tout cela c'est un seul et même Esprit qui l'opère, en distribuant à chacun comme il veut. Et il ajoute un peu après : Nous avons tous été baptisés en un seul et même Esprit pour être un seul et même corps.

Cette unité du corps de l'Église a été très-bien figurée par la tunique sans couture du Seigneur, laquelle est devenue le partage d'un seul, tandis que les autres vêtements ont été divisés. Cette unité était encore désignée par la piscine probatique, dans laquelle un seul était guéri, tandis que la multitude des malades restait dehors, parce que les impies marchent à l'entour de cette unité, et refusent d'y entrer pour être guéris. C'est encore cette unité que relève l'époux, disant dans les Cantiques : Une est ma colombe.

Pour que la grâce de cette unité fût conservée immuable et entière, le Seigneur a donné à cette unité un chef et un maître unique, savoir, le bienheureux Pierre, prince des apôtres. Comme l'arche de Noé, hors de laquelle tous les animaux périssent dans les eaux du déluge, a été consommée par le haut dans l'unité d'une coudée, ainsi en est-il de l'Église dans Pierre, auquel le Seigneur en a conféré la maîtrise et la primauté, en lui confiant à paître ses brebis et ses

agneaux, après lui avoir demandé trois fois s'il l'aimait ; en lui remettant les clefs du royaume des cieux, avec la libre et pleine puissance de lier et de délier. Et, afin que la foi du prince même ne défailloit jamais, il a prié pour lui efficacement. Aussi, plusieurs des autres églises ayant été souillées dans la suite par l'erreur des hérétiques, l'Église romaine, dont le même bienheureux Pierre a été le maître, est demeurée immaculée, sans contracter jamais aucune tache d'hérésie. C'est pourquoi les autres apôtres, observant inviolablement cette institution du Seigneur, même après son ascension, ont reconnu que le même bienheureux Pierre était le vicaire du Christ, et qu'il possédait sur eux l'office de la primauté en toutes choses. Car c'est à la parole de Pierre, se levant au milieu des frères, que les apôtres procèdent unanimement à l'élection de Mathias. Il se leva au milieu d'eux, comme embrasé du feu de l'Esprit-Saint, à la place du maître qui lui avait commis son troupeau, et comme le premier en honneur, que tous écoutaient également. C'est par ses paroles qu'étaient convaincus ceux qui blasphémaient les apôtres ou plutôt le Saint-Esprit. C'est sa prédication qui convertissait à la foi des milliers de fidèles ; et il déployait plus de zèle comme vicaire du Christ.

Dans la suite des temps, les saints Pères n'ont point résisté à cette institution du Seigneur ; mais, révérent le successeur du prince comme le vice-gérant du Christ, et recourant à son jugement dans les doutes de la foi, ils ont condamné, par son autorité, les hérésies, demeurant attachés comme des membres à leur chef, savoir, le trône apostolique des Pontifes. C'est à lui qu'il faut demander ce qui est à tenir ou ce qui est à croire ; car c'est à lui de reprendre, de statuer, d'ordonner, de disposer, de prescrire, de lier et de délier à la place de celui qui l'a établi et qui lui a donné et confié à lui seul, ce qu'il n'a fait à nul autre, savoir, la plénitude. Tous les catholiques, et de droit divin, inclinent la tête devant ce trône, et les potentats du monde qui confessent la vraie foi obéissent comme au Seigneur Jésus ; ils portent leurs regards vers lui comme vers le soleil, et reçoivent de lui la lumière de la vérité et de la foi pour le salut des âmes, comme il est constaté par les écritures véridiques de plusieurs saints Pères, tant Grecs qu'autres.

Or, comme l'autorité et la puissance prééminentes de ladite Église sont affermies sur le privilège de l'Évangile et appuyées du témoignage d'un grand nombre de saints docteurs, nous n'avons pas cru expédient d'en citer à ce sujet beaucoup d'écrits ; il serait en effet superflu de vouloir aider le soleil avec des flambeaux, et de vouloir prouver par le suffrage des Écritures, ce qui est notoire au ciel et sur la terre. Mais plaise à Dieu que le jugement de la raison impériale,



qui, dans vos lettres, nous reconnaît de parole le successeur du trône apostolique et le père spirituel de votre empire, nous reconnaisse tel par les effets, et nous rende les devoirs du respect filial !

Après avoir ainsi rappelé les divines prérogatives de l'Église romaine, le pape Urbain IV fait sentir les avantages, même temporels, qu'il y aurait pour l'empereur grec de vivre dans son unité avec tous les rois et les peuples orthodoxes. Nous vous ferions voir combien la puissance du Siège apostolique est utile aux princes qui sont dans sa communion et ses bonnes grâces. S'il leur arrive quelque guerre ou quelque division, l'Église romaine, comme une bonne mère, se jette entre eux, leur ôte les armes des mains, et, par son autorité, les oblige à faire la paix. Les rois catholiques, de leur côté, s'ils ont quelque différend ensemble, ou si leurs vassaux se révoltent, ont aussi recours à cette Église, pour lui demander son conseil et son secours, et ils reçoivent d'elle infailliblement la paix et la tranquillité. Elle sert aussi de mère aux princes qui viennent à la couronne étant encore en bas âge ; elle les gouverne, les protège et les défend quand il est nécessaire, même à ses dépens, contre les usurpateurs. Si donc vous rentrez dans son sein, elle attirera, pour appuyer votre trône, non-seulement le secours des Génois et des autres Latins, mais, s'il est besoin, les forces de tous les rois et princes catholiques du monde entier. Mais tant que vous n'obéirez point à l'Église romaine et ne serez point dévoué au trône apostolique, nous ne pouvons souffrir en conscience que ni les Génois, ni quelques autres Latins que ce soit, vous donnent du secours ; car votre désobéissance n'en deviendrait probablement que plus opiniâtre, et la pureté des enfants soumis pourrait se laisser pervertir par votre familiarité. Si donc nous avons procédé contre les Génois, votre prudence impériale ne doit pas s'en étonner ; car en cela nous n'avons point préféré la guerre à la paix, puisque vous vous servez de leur alliance pour faire la guerre à l'Église romaine et opprimer ses fidèles enfants sous ses yeux.

Et puisque nous sommes les vicaires de la vérité, qui dit : Je suis la voie, la vérité et la vie, nous sommes obligés d'aimer la vérité, de montrer la vérité, de suivre la vérité, de dire la vérité à tout le monde, et de prêcher la vérité même sur les toits ; nous ne pouvons donc, ni ne devons, ni ne voulons taire la vérité en ceci. C'est que tous ceux qui n'obéissent point au trône apostolique, combien qu'ils se nomment Chrétiens, ils contreviennent aux institutions du Seigneur, ils pèchent mortellement contre Dieu et offensent grièvement les yeux de la divine majesté. Car, quelle faute c'est que la désobéissance, nous le voyons par la parole de Samuel, qui déclare que, de résister, c'est comme le péché de consulter les augures, et que de ne vouloir

acquiescer, c'est comme le crime d'idolâtrie. On le voit encore par l'exemple de Dathan et d'Abiron, qui, pour le péché de désobéissance, ont été punis par le Très-Haut d'une peine très-grave, la terre les ayant engloutis avec tous les leurs. Nous vous disons ces choses, suivant l'usage d'un habile médecin, ne voulant point flatter de la main la tumeur de votre désobéissance, mais la percer pour la guérir ; c'est pourquoi, veuillez écouter patiemment nos paroles et y faire sagement attention, pour que, Dieu aidant, elles vous profitent à salut ; car, suivant le témoignage de Salomon, les blessures de qui nous aime valent mieux que les baisers perfides de qui nous hait. Il est en effet de notre devoir, quand la réprimande est nécessaire, de ne point garder le silence comme les chiens muets qui ne sauraient aboyer ; mais, suivant l'Apôtre, de reprendre, de prier, de réprimander en toute patience et doctrine.

Quant aux grands maux qui sont arrivés au peuple chrétien depuis le temps de cette dissension et division, nous ne les ignorons nullement ; au contraire, nous en gémissons et en versons des larmes, pleurant sur ceux qui, se retirant les premiers de l'obéissance de l'Église romaine, ont laissé après eux la matière d'un si grand scandale entre les Grecs et les Latins. Car si en divers temps les Latins ont attaqué les Grecs, ils ne l'ont certainement pas fait uniquement pour acquérir leurs terres et leurs richesses temporelles, mais afin de rendre par cette vexation l'intelligence aux Grecs, qui n'ont pas voulu comprendre pour bien faire. Si donc quelques églises ont été pillées par des voleurs et des pillards, comme il arrive habituellement dans les guerres, aucun homme sensé ne peut l'attribuer à tous les Latins, mais à ces voleurs particuliers, ou plutôt à ceux qui ont semé la zizanie de la division entre les deux peuples.

D'où le Pape conclut sagement que, si l'empereur veut sincèrement établir entre l'un et l'autre une paix durable, il faut commencer par ôter la cause première de la division en rétablissant l'unité religieuse. Une paix qui ne s'appuierait pas sur le ferme fondement de l'unité de la foi ne serait ni vraie ni stable. Il ne convenait donc pas de mettre la paix politique avant les dogmes et les rites de l'Église. Car, les choses étant comme elles étaient, la paix et la concorde politiques devaient s'ensuivre de l'union religieuse, comme l'adjectif du substantif, ou l'effet de la cause. La proposition était d'autant moins convenable, que le Siège apostolique cherchait et devait chercher avant tout et par-dessus tout l'unité de la foi et de l'Église. Les nonces étaient chargés de négocier l'une et l'autre paix<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Raynald, 1263, n. 22 et seqq.

Cette lettre si digne et si paternelle, mais ridiculement tronquée dans Fleury, est datée d'Orviète, le 28 juillet 1263. En même temps le Pape écrivit au prince d'Achaïe, Villehardouin, et aux autres seigneurs français de Grèce, de cesser les hostilités contre les Grecs, les avertissant qu'il envoyait une légation à Paléologue, et leur recommandant ses nonces <sup>1</sup>.

Avant que Paléologue eût reçu cette réponse, il écrivit au pape Urbain une autre lettre, avec cette inscription : Au vénérable père des pères, le bienheureux Pape de l'ancienne Rome, le maître de notre empire, Urbain, souverain Pontife du saint et apostolique Siège par la volonté divine, et, par une providence plus grande, digne de respect par ses mœurs, sa vie et sa doctrine, et devant Dieu et devant les saints : Michel, dans le Christ Dieu, fidèle empereur et modérateur des Roméens, Ducas, l'Ange, Comnène, Paléologue, et nouveau Constantin ; salut et vénération filiale, avec l'honneur convenable de la foi chrétienne et des saints canons.

Dans le corps de la lettre, après avoir protesté que, dans ses prières, il ne cessait de faire mémoire du Pape et de ses frères les cardinaux, pour que Dieu leur accorde la grâce de réunir toutes les églises, l'empereur dit : Du temps des empereurs qui nous ont précédé, on a souvent envoyé de part et d'autre des ambassadeurs pour travailler à cette réunion ; mais ils n'ont pu la procurer, faute de pouvoir s'expliquer immédiatement, étant réduits à se servir d'ignorants interprètes. Or, la veille de l'année dernière, quatrième de notre règne, c'était l'an 1262, Nicolas, évêque de Cortone, est venu nous trouver, comme nous l'en avons prié, sachant qu'il est Grec d'origine et nourri dans l'Église romaine, en sorte qu'il sait parfaitement la doctrine des deux églises. Il nous l'a donc expliquée en grec, comme elle a été enseignée par les Pères latins, savoir : les papes Silvestre, Damase, Célestin, Agathon, Adrien, Léon le Grand et le Jeune, Grégoire le Dialogue, les évêques Hilaire de Poitiers, Ambroise de Milan, Augustin d'Hippone, Jérôme, Fulgence et les autres. Et nous avons trouvé cette doctrine conforme à celle de nos pères Athanase d'Alexandrie, Basile de Césarée en Cappadoce, Grégoire le Théologien, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome et les deux Cyrille. L'ayant donc reçue avec la foi la plus pure, nous la vénérons, nous la croyons, nous la tenons ; nous vénérons de la même manière tous les sacrements de l'Église romaine.

Nous supplions donc votre sainte Paternité, comme étant le prince de tous les pontifes et le docteur universel de l'Église catholique, de

<sup>1</sup> Raynald, n. 37.

vous empressez à réunir cette même Église, à laquelle Dieu vous a préposé principalement en la place du bienheureux Pierre ; car, de notre part, nous sommes prêts à seconder Votre Sainteté, et notre puissance impériale, Dieu aidant, soumettra à l'Église, notre mère, toutes les nations et toutes les chaires patriarcales. C'est pourquoi nous envoyons cet évêque à votre sainte et vénérable Paternité, et la supplions de nous le renvoyer promptement avec des légats de votre part, pour consommer ce grand ouvrage <sup>1</sup>.

Le Pape répondit à l'empereur grec, le 22 juin 1264. Il témoigne une grande joie des bonnes dispositions de l'empereur, et lui renvoie l'évêque de Cortone avec deux frères Mineurs, Gérard de Prato et Rainier de Sienne, en qualité de ses nonces <sup>2</sup>.

Les nonces que le pape Urbain IV envoya, l'an 1263, à Constantinople, avec Simon d'Auvergne, y dressèrent avec l'empereur Michel quelques articles pour l'union des églises, et l'empereur les envoya au pape Clément IV, successeur d'Urbain, avec une profession de foi. Mais le souverain Pontife trouva que les nonces avaient outre-passé leurs pouvoirs ; il ne fut pas content non plus de la profession de foi, où il trouvait des erreurs et des omissions. C'est pourquoi il lui envoya la profession de foi de l'Église romaine, comprise dans une lettre où il dit que le pape Urbain a eu raison de vouloir mettre la foi pour fondement du traité d'union entre les deux peuples, et qu'en ces matières il faut agir à découvert et s'expliquer clairement.

La profession de foi commence par les mystères de la Trinité et de l'Incarnation ; on y marque ensuite le Saint-Esprit procédant du Père et du Fils, l'unité de la Divinité, l'unité de l'Église catholique, l'unité du baptême, le purgatoire et l'enfer, les sept sacrements, en particulier l'eucharistie, où le pain est vraiment transsubstantié au corps, et le vin au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Quant à la sainte Église romaine, elle possède la souveraine et pleine primauté et principauté sur toute l'Église catholique. Et cette primauté, elle reconnaît véritablement et humblement l'avoir reçue, avec la plénitude de puissance, du Seigneur lui-même dans la personne du bienheureux Pierre, prince ou chef des Apôtres, dont le Pontife romain est le successeur. Et comme elle est tenue plus que les autres à défendre la vérité de la foi, elle doit aussi définir les questions de la foi par son jugement. Quiconque se sent lésé dans des affaires qui appartiennent au for ecclésiastique, peut en appeler à elle. Pareillement, dans toutes les causes du même for, on peut recourir à son jugement ; toutes les églises lui sont soumises, tous leurs prélats

<sup>1</sup> Raynald, 1264, n. 58 et seqq. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 61 et seqq.

lui doivent obéissance et respect; la plénitude de sa puissance est telle, qu'elle admet les autres églises à une partie de sa sollicitude. C'est l'Église romaine qui a honoré plusieurs d'entre elles, et principalement les églises patriarcales, de divers privilèges; mais sauf toujours sa prérogative, tant dans les conciles généraux que dans tous les autres.

Le Pape ajoute ensuite : Or, cette vérité très-pure, très-certaine et très-solide de la foi orthodoxe, étant conforme à la doctrine de l'Évangile, nous ayant été transmise par les saints Pères, et ayant été confirmée par la définition des Pontifes romains dans leurs conciles, nous n'entendons point la soumettre à un nouvel examen, comme si elle pouvait être révoquée en doute. Cela serait indécent, et nous aimerions mieux endurer le martyre. C'est pourquoi nous nous contentons de l'exposer simplement, sans y joindre les preuves. Mais nous avons résolu de vous envoyer des nonces, avec lesquels vous pourrez nous envoyer quelques-uns des plus savants d'entre les vôtres, pour recevoir toutes les explications qu'ils croiraient nécessaires pour éclaircir leurs difficultés ou leurs doutes, s'il leur en reste. Cette profession de foi reçue par les Grecs, le Pape promet de convoquer un concile général pour confirmer l'union et la paix entre les deux peuples.

La lettre est du 4<sup>me</sup> de mars 1267; et le même jour, Clément IV écrivit à même fin au patriarche grec de Constantinople. Le Pape prit entre les frères Prêcheurs les nonces qu'il avait promis pour cette négociation, comme on voit par sa lettre à Hubert, cinquième général de l'ordre, en date du 9<sup>me</sup> de juin <sup>1</sup>.

Cependant l'empereur Paléologue, qui ne parlait guère de réunion que quand il voyait quelque chose à craindre de la part des Latins, écrivit au pape Clément, comme étant touché du péril de la terre sainte et des pertes du roi d'Arménie; mais il témoignait craindre que, s'il marchait contre les infidèles, les Latins n'attaquassent ses terres, qui demeureraient sans défense. A quoi le Pape répondit, qu'il lui était facile de se délivrer de cette crainte, en se réunissant à l'Église romaine. Et ne dites point, ajoute-t-il, que le refus de l'obéissance qui nous est due ne doit point vous être imputé, ni à votre peuple, mais aux prélats et au clergé; nous savons que vous avez sur eux plus de pouvoir qu'il ne serait convenable. La lettre est du 17<sup>me</sup> de mai 1267 <sup>2</sup>.

Ce qui explique la crainte et la démarche de Paléologue, c'est que dans ce même temps l'empereur Baudouin vint à Viterbe, où était

<sup>1</sup> Raynald, 1267, n. 72-81. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 66.

le Pape, et, en sa présence, fit un traité avec Charles d'Anjou, roi de Sicile, par lequel ce prince promettait de lui donner, à ses dépens, dans six ans, deux mille chevaliers pour le recouvrement de l'empire de Constantinople, et de les entretenir pendant un an. En considération de quoi Baudouin lui cédaït la suzeraineté de la principauté de l'Achaïe et de la Morée, appartenant à Guillaume de Villehardouin; en sorte qu'elle ne relèverait à l'avenir que du royaume de Sicile. Il céda aussi au roi Charles les terres que Michel, despote d'Épire, avait données à sa fille Hélène, en faveur du mariage avec Mainfroi, ainsi que le tiers de ce que les deux mille chevaliers pourraient conquérir. Il fut encore convenu que Philippe, fils et héritier présomptif de Baudouin, épouserait Béatrix, fille de Charles, et que, s'ils mouraient sans enfants, les droits sur l'empire de Constantinople passeraient à Charles et aux rois de Sicile, ses successeurs. Ce traité fut fait dans la chambre du Pape, le 27<sup>me</sup> de mai 1267. Dès lors le roi Charles était maître de Canine en Épire, à l'entrée du golfe de Venise, de l'île de Corfou et des terres de la princesse Hélène : ainsi il avait l'accès libre dans l'empire de Romanie <sup>1</sup>.

En 1269, depuis la défaite de Conradin, le roi Charles d'Anjou ne trouva plus d'ennemis à combattre en Italie ni en Sicile. Tout se soumit, jusqu'aux Sarrasins de Nocéra, qui, après avoir soutenu un long siège, furent enfin contraints, faute de vivres, de se rendre à discrétion le 27<sup>me</sup> de juillet 1269. Ils vinrent, la corde au cou, se jeter à ses pieds, se reconnaissant ses esclaves et lui demandant seulement la vie. Il la leur accorda, et les dispersa en divers lieux, afin qu'ils ne pussent rien entreprendre à l'avenir ; mais il fit mourir les Chrétiens rebelles qui furent trouvés avec eux. Quelques-uns de ces Sarrasins se convertirent et reçurent le baptême.

Le roi Charles, se voyant donc si bien établi, poussa ses desseins plus loin, et pensait à la conquête de Constantinople, ou du moins à faire valoir les droits qu'il avait acquis de l'empereur Baudouin, en 1267. L'empereur grec, Michel Paléologue, en était fort alarmé, se sentant inférieur aux forces que Charles avait par terre et par mer, et voyant la facilité de passer de Brindes à Durazzo. Michel envoya donc souvent au Pape, mais en cachette, parce que les passages étaient gardés, se servant quelquefois des religieux mendiants. Il flattait le Pape dans ses lettres et le conjurait de ne pas permettre à Charles de faire la guerre aux Grecs, qui étaient Chrétiens comme les Latins, et reconnaissaient comme eux le Pape pour père spirituel

<sup>1</sup> Ducange, *Hist. de Constantinople*, l. 5, n. 49.

et premier des évêques. Il promettait de faire cesser le schisme et de rétablir dans l'Église l'ancienne union, en sorte qu'elle ne fit qu'un seul troupeau, ajoutant, qu'il n'y avait plus d'obstacle depuis que les Grecs étaient rentrés à Constantinople. Michel envoyait de l'argent aux cardinaux, s'efforçant de les gagner, ainsi que tous ceux qui pouvaient lui rendre le Pape favorable.

Il envoya aussi des ambassadeurs et des lettres au roi de France, saint Louis, disant que, dans le désir qu'il avait, lui, son clergé et son peuple, de revenir à l'obéissance de l'Église romaine, ils avaient souvent envoyé au Saint-Siège, sans avoir reçu satisfaction sur cette affaire. C'est pourquoi il pria le roi de vouloir bien s'en rendre arbitre, promettant d'observer inviolablement ce qu'il en déciderait. Et il l'en conjurait par le sang de Jésus-Christ et le dernier jugement. Le saint roi désirait ardemment la réunion des schismatiques, mais il savait qu'il ne lui appartenait pas de prononcer en cette matière purement spirituelle. C'est pourquoi il répondit à l'empereur qu'il ne pouvait se charger de cet arbitrage, mais qu'il solliciterait volontiers la conclusion de l'affaire auprès du Saint-Siège, auquel il appartenait d'en décider. Pour cet effet, il envoya en cour de Rome deux frères Mineurs, Eustache d'Arras et Lambert de la Couture, avec des lettres pour les cardinaux qui gouvernaient l'Église romaine après la mort de Clément IV, et les envoyés leur exposèrent la proposition de l'empereur grec et la réponse du roi <sup>1</sup>.

Cependant le grand fléau de Dieu au treizième siècle, les Tartares ou Mogols, continuait à frapper de terribles coups, du Japon et de la Corée à la Hongrie et à l'empire byzantin. Mangou-Khan, neveu d'Octaï et fils de Touli, quatrième fils de Ginguiskan, fut proclamé grand khan ou empereur des Mogols au commencement de l'année 1251. Il donna le commandement général de la Tartarie orientale et des provinces de la Chine déjà conquises à son frère Koublaï; celui de tous les pays, depuis le Gihon jusqu'à la Chine, à Ilwadi et à son fils Massoud; enfin celui du Korasan, de l'Indostan, de la Perse et de toutes les provinces enlevées aux Musulmans, jusqu'à la Syrie et à l'Asie Mineure, à Argoun Aga. La même année, il nomma le général Holitaï pour aller soumettre le Thibet. Tout ce pays fut mis à feu et à sang, ses villes et ses châteaux rasés. L'an 1253, Hayton I<sup>er</sup>, roi d'Arménie, vint à la cour de Mangou-Khan, à Caracaroum, y séjourna cinquante jours, conclut avec Mangou une alliance perpétuelle pour lui et ses successeurs, se reconnut sujet de l'empire tar-

<sup>1</sup> Fleury, l. 86. Raynald, 1270, n. 3. Pachym., l. 5, c. 8. Ducange, *Hist. de Constantinople*, l. 5, n. 40, etc.

tare, et obtint en outre que toutes les églises arméniennes de la grande Arménie seraient exemptes de tribut. Un légat du Pape Innocent IV était venu trouver le roi Hayton en 1248, pour terminer les différends qui subsistaient entre l'Église romaine et les églises d'Arménie ; en l'an 1243, un grand concile avait été rassemblé à Sis pour cet objet, par le patriarche Constantin I<sup>er</sup> ; on y en convoqua un nouveau en 1251, auquel souscrivirent la plupart des évêques et des docteurs de la grande Arménie, et plusieurs Syriens <sup>1</sup>.

Le roi Hayton, étant à la cour de Mangou-Khan, lui proposa un plan de conquêtes, particulièrement contre les sectateurs de Mahomet. Nous avons déjà vu que Mangou-Khan passait pour Chrétien, mais que le Franciscain Ruysbrock, envoyé en Tartarie par le Pape et le roi de France, ne put acquérir de preuve certaine qu'il l'était réellement. Quoi qu'il en soit, une assemblée des chefs des Mogols fut convoquée ; on y délibéra sur les propositions du roi d'Arménie, et l'on y résolut d'envoyer à la fois trois armées : l'une, contre la Corée ; la seconde, dans l'Indostan, par le Cachemire ; et la troisième, contre les Ismaéliens ou *Assassins* de Perse, et contre le calife de Bagdad <sup>2</sup>.

Suivons d'abord les Tartares au fond de la Chine ; nous reviendrons ensuite en Occident plus à notre aise.

Koublaï, nommé par son frère Mangou-Khan au gouvernement de la partie orientale de l'immense empire des Mogols, s'avancait dans la Chine septentrionale, pénétrait dans la province de Sse-Tchuen, subjuguait le royaume de Tali dans celle de Yun-Nan, achevait de soumettre le Thibet, et s'appliquait à inspirer aux Mogols le goût des sciences ; mais jusqu'alors les invasions de ces peuples en Chine n'avaient été que passagères ; le manque de subsistance et de places fortes les empêchait de s'y maintenir. Mangou, voulant consolider la conquête de cet empire et s'en attacher les habitants, y fit établir de grands magasins de vivres et relever les murailles de plusieurs villes ; il défendit à ses troupes de ravager les campagnes, paya les dommages causés par les dévastations, et poussa la sévérité jusqu'à punir de mort des officiers supérieurs coupables de ce délit, et à châtier l'un de ses fils qui, dans une partie de chasse, avait traversé des champs labourés.

Comme la ville de Caracaroum lui paraissait trop petite, il fonda, l'an 1256, celle de Kai-ping-fou, qu'il peupla de Chinois et de Mogols et dont le territoire, plus rapproché de la Chine, était aussi plus commode pour la pêche, pour la chasse et pour les assemblées géné-

<sup>1</sup> *Biog. univ.*, t. 19, art. Hayton. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. 26, art. Mangou.



rales. Impatient de terminer la conquête de la Chine par l'expulsion de la dynastie impériale des Song, Mangou-Khan régla toutes les affaires de la Tartarie, nomma son frère Arig-Bouga pour y commander en son absence, et se mit en route vers la fin de 1257.

Un autre motif l'appelait en Chine : il en avait ôté le gouvernement à Koublaï, que des malveillants lui avaient rendu suspect, parce qu'il s'était fait aimer et respecter des Chinois. Indigné de cette injustice, Koublaï songea d'abord à réaliser les soupçons de son frère et à prendre les armes ; mais son ministre, Yao-chou, lui inspira un parti plus sage et plus généreux. Koublaï part seul et sans gardes, va trouver l'empereur dans le Chen-si, se jette à ses pieds, et lui offre ses femmes, ses enfants, ses biens et sa vie. Touché de la démarche humiliante de son frère, Mangou le relève, l'embrasse en pleurant, lui rend toute sa confiance, et le charge d'aller, avec une armée plus forte, faire de nouvelles conquêtes. Mangou s'avança lui-même d'un autre côté avec trois corps d'armée, eut des succès, mais fut tué à l'assaut d'une ville, le 10 août 1259, dans la cinquante-deuxième année de son âge et la neuvième de son règne <sup>1</sup>.

Koublaï lui succéda l'année suivante 1260, et fut proclamé empereur des Mogols dans une assemblée générale des Tartares. A cette époque, les Mogols étaient maîtres de Péking et de toute la partie septentrionale de la Chine, qu'ils avaient conquise sur les Kin, autres Tartares orientaux que les Mantchoux actuels reconnaissent pour leurs ancêtres. Les empereurs de la dynastie des Song, chassés par les Kin des provinces du Nord, s'étaient réfugiés au delà du Kiang ou fleuve Bleu, dans les provinces méridionales, et avaient établi leur cour à Nanking. Koublaï, armé de toute la puissance des Mogols et déjà en possession de la moitié de la Chine, devait naturellement faire entrer dans ses projets l'entière destruction de la dynastie des Song. Cependant il ne la désirait pas, et envoya plusieurs fois faire des propositions de paix. Il se serait contenté que les Song lui payassent un léger tribut, comme tant d'autres royaumes qui se reconnaissaient dépendants de la puissance mogole ; mais les derniers empereurs de cette dynastie, princes faibles et dominés par des ministres inhabiles et présomptueux, parurent rechercher toutes les occasions d'irriter le monarque tartare ; ils firent arrêter et retenir longtemps prisonnier un de ses ambassadeurs, et en firent assassiner un second. Ces insultes déterminèrent Koublaï à ne plus user de ménagement.

En 1267, il donna l'ordre à ses généraux de passer le Kiang et

<sup>1</sup> *Biogr. univ.*, t. 26, art. Mangou.

d'attaquer ce qui restait aux Song de l'ancien empire chinois. Plusieurs armées entrèrent par différents points dans les provinces méridionales, et, malgré la résistance qu'opposèrent les gouverneurs des places fortes et la plupart des généraux chinois à la tête de leurs troupes, elles y obtinrent des succès constants, que favorisèrent la lâcheté et la perfidie d'un grand nombre de mandarins en place. Cette guerre dura douze ans, et fut remarquable par une foule de traits sublimes de courage et de fidélité de la part des Chinois pour leurs anciens maîtres. Cependant ceux-ci succombèrent ; les Mogols s'emparèrent de la capitale des Song, et y firent prisonnier l'empereur, jeune prince âgé seulement de sept ans, et l'impératrice régente, sa mère. Toute leur cour subit le même sort. Le général de l'armée victorieuse se hâta de transférer ces illustres captifs à Péking, où le monarque tartare les reçut avec les égards dus au malheur. Deux frères du jeune empereur, enlevés de la capitale et conduits dans les provinces maritimes par un parti de Chinois fidèles, soutinrent encore cette guerre pendant quelque temps ; mais les efforts que firent en leur faveur leurs braves partisans ne purent les empêcher de périr tous deux misérablement. Ainsi finit la dynastie des Song, célèbre par son goût pour les arts et les lettres qu'elle protégea, et qui avait gouverné la Chine durant trois cent dix-neuf ans, sous dix-huit empereurs.

Maître de la Chine entière, Koublaï prit le nom de Chi-Tsou, et s'occupa bientôt de nouveaux projets de conquête. Il tenta celle du Japon ; mais sa flotte, montée par cent mille hommes, fut le jouet des vents et des tempêtes, et ne parvint pas jusqu'aux côtes qu'elle devait envahir. La flotte japonaise tomba sur les débris dispersés de cette expédition, et massacra ou fit prisonniers un nombre prodigieux de Mogols et de Chinois. Chi-Tsou fut plus heureux dans la conquête du royaume de Pégu, que ses généraux lui soumirent. Plusieurs de ses flottes, envoyées dans les mers au sud de la Chine, soumirent à ses lois dix îles, qualifiées du titre de royaumes, dans le nombre desquelles se trouvait la grande île de Sumatra.

Aucun prince connu dans l'histoire n'a régné sur une monarchie aussi vaste, ni commandé à autant de peuples. L'empire de Chi-Tsou, autrement Koublaï, comprenait la Chine et la Tartarie chinoise, le Pégu, le Thibet, le Ton-King, la Cochinchine. D'autres royaumes à l'occident et au midi de la Chine, ainsi que le Leaotong et la Corée au nord, se reconnaissaient sous sa dépendance, fournissaient des troupes à ses armées et concouraient à alimenter son trésor. De plus, tous les princes de sa maison, qui régnaient en Perse, en Assyrie, dans le Turkestan, dans la grande et petite Tartarie, depuis le Dnie-

per jusqu'à la mer du Japon, et depuis les Indes jusqu'à la mer Glaciale, étaient ses lieutenants, ses vassaux, lui payaient des tributs annuels en sa qualité d'empereur des Mogols. Jamais Alexandre le Grand, ni les Romains, ni Ginguiskhan, si souvent cités pour leurs immenses conquêtes, n'ont joui d'une domination aussi étendue que celle de Chi-Tsou, monarque chinois à peine connu, et que ne citent point nos savantes histoires modernes.

Les historiens chinois parlent peu avantageusement de ce prince, parce qu'il avait conquis leur patrie ; mais les Mogols le regardent, à juste titre, comme l'un des plus sages et des plus célèbres de leurs souverains. Il fit de grandes choses à la Chine, et y tint la conduite d'un monarque éclairé, juste et bienfaisant. Un de ses généraux, pendant les guerres qui eurent lieu dans les provinces méridionales, avait fait prisonniers jusqu'à trente mille Chinois, qu'il avait vendus comme esclaves. Chi-Tsou les fit racheter et leur rendit la liberté. Ce prince aimait la gloire, et se montra jaloux de faire bénir son règne et de l'illustrer. Il rougit de la rusticité barbare des Mogols, adopta les mœurs des Chinois, étudia leurs livres, et y puisa de sages maximes de gouvernement. Il accueillit les savants et les gens de lettres, sans distinction de pays et de religion, leur accorda des privilèges honorables, et voulut qu'ils fussent exempts de tributs et de subsides. Ce fut lui qui établit le collège des hanlin, le premier tribunal littéraire de la Chine. Il répandit le goût des mathématiques, et fit travailler à une nouvelle astronomie, bien supérieure à celle que connaissaient alors les Chinois. Des écoles publiques furent ouvertes, par son ordre, dans les principales villes de l'empire, et, pour l'instruction de ses propres compatriotes, il fit traduire en mogol tous les bons livres chinois et une foule d'ouvrages étrangers, indiens, persans, thibétains.

Il encouragea également l'agriculture. Deux cents Niutchès ou Tartares orientaux vinrent lui offrir des poissons de leur pays : la pêche faisait la seule occupation de ce peuple ; l'empereur les fit traiter avec bonté, mais il les exhorta à se livrer au labourage, leur assigna des terres, et leur fit donner des bœufs et tous les instruments aratoires. En même temps, des commissaires reçurent l'ordre de partir avec eux et de fournir les mêmes secours à tous leurs compatriotes. Les manufactures et le commerce furent également encouragés sous son règne. De nombreux canaux furent creusés dans ses provinces ; on vit sortir des chantiers une multitude de barques et des vaisseaux. Chi-Tsou ouvrit ses ports aux étrangers et leur accorda la liberté du commerce, et l'on vit des marchands arabes, ceux de la Perse et des Indes, aborder en foule dans les ports du Fo-Kien,

d'où ils entretenaient avec toute la Chine un commerce considérable. Cet empereur couronna tant de bienfaits par la publication d'un nouveau code, par lequel il donna aux Chinois des lois plus sages et plus humaines que celles auxquelles d'autres Tartares les avaient assujettis <sup>1</sup>.

Nous verrons arriver à la cour de Koublaï ou Chi-Tsou deux marchands de Venise, porteurs des lettres du pape saint Grégoire X, y rester pendant dix-sept ans avec le fils de l'un d'eux, le célèbre voyageur Marc Paul, et jouissant tous les trois de toute la confiance de ce digne empereur de la Chine. Nous verrons également sous son règne arriver à Péking, sa capitale, un légat du Saint-Siège, le dominicain Montecorvino, qui en deviendra même archevêque, et y bâtitra deux églises où de nombreux fidèles s'assembleront au son des cloches.

Nous avons vu que Mangou-Khan, lorsqu'en 1251 il envoya vers l'Orient son frère Koublaï, destina son autre frère Houlagou, qui était plus jeune, à gouverner toute la partie d'Asie située à l'occident du Gihon jusqu'aux frontières de l'Égypte, ou, comme on lit dans la patente d'investiture, depuis la rivière appelée par les Mogols Amou-Moran (le Gihon) jusqu'au pays des Francs. Ces régions, d'abord conquises en grande partie par Ginguiskhan en personne, avaient été depuis abandonnées, puis occupées de nouveau, sous le règne d'Octaï, par le général Tcharmacoun, et ensuite par Batchou, qui lui avait succédé et qui campait alors en Arménie. La principale femme de Houlagou était Chrétienne et petite-fille de Wang-Khan, roi des Kéraïtes, et connu en Europe sous le nom de Prêtre-Jean. Aussi, sous le règne de Houlagou, les Chrétiens jouirent-ils d'une très-grande considération à sa cour; leurs églises et leurs monastères furent exempts de tributs, et ils eurent même des chapelles et des oratoires jusque dans les campements du prince mogol.

Parti de Caracaroum avec une armée considérable, Houlagou vint, en 1256, contre les Ismaéliens ou Assassins, ces sectaires homicides retranchés dans d'invincibles forteresses, d'où ils s'étaient rendus la terreur des rois et des peuples par leurs assassinats. Les Mogols leur avaient déjà fait la guerre sans succès. Houlagou força tous leurs châteaux, les uns après les autres, et réduisit enfin leur chef, connu en Europe sous le nom de Vieux de la Montagne, à se remettre à discrétion entre ses mains. Il l'envoya à son frère Mangou-Khan, qui le fit mettre à mort, et ordonna d'exterminer toute la nation homicide des Assassins, sans distinction d'âge ni de sexe : ce qui fut exécuté l'an 1257 <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Biog. univ.*, t. 8, art. Chi-Tsou. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. 20. Houlagou.

De Tauris, où il avait fixé sa résidence, Houlagou partit pour venir attaquer Bagdad et anéantir le califat des Mahométans. Le dernier des califes fut Mostasem, qui succéda, l'an 1242, à son père Mostanser. Dès le jour de son installation, il laissa voir sa sottise vanité et son goût pour un faste puéril, qu'il prenait pour de la grandeur. En se rendant à la mosquée, il ne marchait que sur des tapis d'or ; il ne voulut point descendre de cheval à la porte du temple ; il se voilait le visage, afin, disait-il, que ses traits ne fussent point souillés par les regards d'une vile populace ; il exigea que l'on baisât le seuil de son palais, ainsi qu'une pièce de velours noir, qu'il y fit suspendre au-dessus de la porte, voulant qu'on leur rendît par là le même honneur qu'à la fameuse pierre noire du temple de la Mecque. C'était d'ailleurs un prince sans esprit, sans jugement, sans énergie, sans aptitude pour les affaires. Il se laissait dominer par ses femmes et par ses courtisans et passait son temps à entendre de la musique, à voir des tours de gobelet, à visiter ses volières, ou à s'occuper superficiellement dans sa bibliothèque.

Telles étaient les occupations du dernier calife ou du dernier pape des Musulmans, lorsque, le 22 janvier 1258, Houlagou parut avec son armée devant Bagdad. Mostasem lui envoya un ambassadeur, qui fut renvoyé avec mépris ; il opposa aux Tartares un corps de dix mille hommes, qui, après un léger avantage, furent taillés en pièces. Enfin, le 5 février de la même année 1258, les étendards de Houlagou furent arborés sur une des tours de cette ville immense. Aussitôt les Tartares se précipitent en foule, se répandent dans les rues, se gorgent de sang et de butin, et se livrent aux excès les plus épouvantables. Les récits ne sont pas d'accord sur le genre de mort que l'on fit subir au calife Mostasem. Suivant la version la plus commune et la plus probable, il fut cousu dans un sac de cuir, traîné dans les rues de sa capitale et foulé aux pieds des vainqueurs. Ainsi périt, le 10 février 1258, le dernier des successeurs de Mahomet, six cent cinquante-six ans après que ce faux prophète eut commencé sa grande séduction <sup>1</sup>.

Vers l'an 1263, Houlagou reçut une nouvelle patente d'investiture pour les États qu'il possédait, de la part de son frère Koublai, qui venait de succéder à Mangou dans la dignité de grand khan ; et, en 1264, il fit convoquer à Tauris une assemblée générale, où se trouvèrent, outre les princes et généraux mogols, beaucoup de princes tant Musulmans que Chrétiens : les deux David, rois de Géorgie ; Hayton, roi d'Arménie ; Boëmond VI, prince d'Antioche,

<sup>1</sup> *Biog. univ.*, t. 30. Mossem.

qui s'était soumis à la domination des Mogols, et un grand nombre de princes géorgiens et arméniens. Peu après, dans le mois de janvier 1265, Houlagou mourut à l'âge de quarante-huit ans. Il eut pour successeur son fils aîné Abaka, que nous verrons, l'an 1274, envoyer des ambassadeurs au concile général de Lyon, pour faire un traité d'alliance avec le Pape et les princes chrétiens contre les Musulmans et le sultan d'Égypte.

Lorsque Houlagou mourut, on lui amenait pour épouse une fille naturelle de l'empereur grec Michel Paléologue, laquelle fut informée de sa mort à Césarée en Cappadoce. On l'empêcha de s'en retourner; et Abaka, fils de Houlagou, en fit sa femme <sup>1</sup>.

Cependant, dès l'an 1260, le pape Alexandre IV, alarmé des progrès continuels des Tartares, écrivit aux princes chrétiens, aux prélats et aux communautés, de penser aux moyens de résister à ces barbares, tant à la terre sainte, qu'ils attaquaient, qu'en Hongrie, en Pologne et dans les autres pays, d'où ils pouvaient envahir le reste de la chrétienté; quelles forces chaque royaume serait tenu de leur opposer; quelles contributions d'argent seraient imposées sur le clergé et sur le peuple. Enfin, le Pape leur ordonna d'envoyer au Saint-Siège des députés pour le concile qu'il se proposait de tenir sur ce sujet dans l'octave de la Saint-Pierre, c'est-à-dire au commencement de juillet 1261. Le roi saint Louis de France, ayant reçu une lettre du Pape sur ce sujet, assembla à Paris les évêques et les seigneurs de son royaume, le dimanche de la Passion, dixième d'avril 1261. En cette assemblée, l'on ordonna de redoubler les prières, de faire des processions, de punir les blasphèmes, de réprimer les péchés et la superfluité des tables et des habits. On défendit les tournois pour deux ans, et tous jeux, hors les exercices de l'arc et de l'arbalète. En Angleterre, et pour le même sujet, on tint des assemblées et on fit des règlements semblables <sup>2</sup>.

Toutefois, le plus grand péril pour les Chrétiens d'Orient leur devait venir, non des Tartares, mais des mamelucks d'Égypte. Les mamelucks étaient une milice musulmane entièrement composée d'esclaves. Depuis assez longtemps elle était maîtresse des affaires en Égypte, où elle faisait et défaisait à son gré les sultans, ou même les tuait. En 1254, un de ces esclaves, nommé Azceddin Ibeg, devint lui-même sultan à l'exclusion des descendants de Saladin. Il fut assassiné, l'an 1257, par une de ses femmes. Son fils et successeur Nouredin Ali est déposé, l'an 1259, par l'émir Koutouz, qui prend sa place. Koutouz est assassiné le 24 octobre 1260, par Bibars, qui

<sup>1</sup> *Biog. univ.*, t. 20. Houlagou; et t. 1. Abaka. — <sup>2</sup> Rayn., an. 1262, n. 29, etc

lui succède. Bibars était un esclave du Captchac, amené en Syrie et vendu à Ikdyn, bondoucdar ou général des arbalétriers de Mélik-el-Saleh ; d'où lui est venu le surnom de Bondoucdar. Affranchi par son maître, il passa au service de ce prince. Il parvint aux premières charges de l'empire. Lorsque Ibeg monta sur le trône, Bibars se révolta, s'attacha au prince de Damas, ensuite à celui de Krac, se réunit au sultan Koutouz, et fut un de ses assassins. Les mains encore teintes de son sang, il se présenta, avec ses complices, devant le régent du royaume ; celui-ci leur ayant demandé qui s'était rendu coupable de ce meurtre : — C'est moi, dit hardiment Bibars. — Réglez donc, lui répondit le régent. — Bibars fut aussitôt proclamé sultan par la milice le 24 octobre 1260 <sup>1</sup>.

Le califat ayant été éteint à Bagdad, Bibars se fit investir par un prétendu calife abbasside réfugié en Égypte, qui fut tué peu après par les Tartares. Il lui en substitua un autre, mais ne lui laissant d'autre soin que de faire la prière. Bibars donna une forme stable à l'empire des mameluks, repoussa les Tartares, rétablit la puissance des Musulmans, et combattit les Francs avec succès. Si plusieurs fois il échoua devant Acre ou Ptolémaïs, il enleva cependant aux Chrétiens un grand nombre de villes importantes, telles que Laodicée, Césarée, Antioche, Safed, le château de Krac, Tibériade et Anthar-tous ; il ravagea la petite Arménie, fit prisonnier le fils d'Hayton, qui en était roi, et lui enleva quatre villes ; plusieurs forteresses des Ismaéliens tombèrent entre ses mains, et ses armées pénétrèrent dans la Nubie <sup>2</sup>.

Le quatorzième d'avril 1261, il vint devant Acre avec trente mille chevaux. Le lendemain il brûla les jardins, et s'avança jusqu'aux portes de la ville, qui fut en grand danger. La cause ou le prétexte de cette insulte fut que les Templiers et les Hospitaliers ne voulaient pas rendre au sultan quelques esclaves, suivant leurs conventions, quoique de sa part il voulût rendre ce qu'il devait. Dans le même mois, les Sarrasins détruisirent le monastère de Bethléhem. Sur ces nouvelles, le pape Urbain IV écrivit, le 20 août, à saint Louis, une grande lettre pleine de lamentations, où il dit que le sultan de Babylone, autrement du Caire, est venu, contre la foi des traités, camper avec une grande armée entre le mont Thabor et Naïm, et s'est rendu maître de tout le pays jusqu'aux portes d'Acre. Il a même, en haine du nom chrétien, fait abattre et raser entièrement l'église de Nazareth, dans l'enceinte de laquelle la Vierge, saluée par l'ange, a conçu du Saint-Esprit. Il a démoli l'église du mont Thabor,

<sup>1</sup> *Biog. univ.*, t. 4. Bibars. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. 4.

où Jésus-Christ s'est transfiguré, et où il apparut à ses disciples après sa résurrection. Le Pape conclut sa lettre en exhortant saint Louis à envoyer un prompt secours à la terre sainte, attendu que le sultan menaçait de revenir au printemps <sup>1</sup>.

Pour cet effet, il envoya en France l'archevêque de Tyr en qualité de légat, et on tint une assemblée à Paris, le 18 novembre 1263, où l'on ordonna ce qui suit : Le légat remettra au roi les lettres dont il est porteur et qu'il a fait lire, touchant la levée du centième des revenus ecclésiastiques pour le secours de la terre sainte, et ne se servira plus de ces lettres contre ceux qui obéiront à l'ordonnance des prélats, qui est telle : Les prélats ont accordé, tant pour eux que pour leur clergé, non en vertu de la lettre du Pape, ni par aucune contrainte, mais volontairement et de leur bon gré, pour le subside de la terre sainte, un subside de vingt sous par cent livres. Personne n'y sera contraint par la puissance séculière, mais chaque prélat y contraindra le clergé de son diocèse par censures ecclésiastiques. Le curé ou autre, dont le revenu n'excède pas douze livres parisis, ne payera rien s'il ne veut. Cette subvention durera cinq ans, et sera payée moitié à la Saint-Jean, moitié à Noël. Les chanoines ne payeront rien de leurs distributions quotidiennes, pourvu que la bourse commune du chapitre paye la subvention <sup>2</sup>.

L'an 1265, le pape Clément IV, successeur d'Urbain, apprit des nouvelles non moins tristes des progrès de Bibars. Ce sultan avait pris et ruiné, l'année précédente, Césarée de Palestine; et, cette année, le dernier jour d'avril, il prit le château d'Arsouf : quarante-vingt-dix chevaliers de l'Hôpital furent pris ou tués, et ceux qui étaient dans le château, au nombre d'environ mille, menés captifs à Babylone, c'est-à-dire au Caire. Bibars se préparait ensuite au siège d'Acre, la seule place forte qui restât aux Chrétiens, et avait armé une flotte pour cet effet. Le Pape apprit ces pertes par les lettres du patriarche de Jérusalem et des chefs des Chrétiens du pays, auxquels il écrivit le 25<sup>m</sup> d'août, pour les consoler et les encourager par l'espérance du secours qu'il leur promettait, principalement de France. Pour le hâter, il écrivit des lettres pressantes à saint Louis, à son frère Alphonse, comte de Poitiers, et à Thibaut, roi de Navarre. Il donna la commission de prêcher cette croisade au provincial des frères Prêcheurs, et aux ministres des frères Mineurs en France.

L'indocilité des Templiers nuisait encore aux affaires de la terre

<sup>1</sup> Raynald, 1263, n. 2-11. — <sup>2</sup> Labbe, t. 11, p. 824.



sainte. Siffel, leur maréchal, avait résisté en face au pape Urbain, qui l'avait destitué de sa charge, prétendant que les Papes n'avaient pas accoutumé de se mêler des affaires de leur ordre. C'est pourquoi il fut excommunié, et le pape Clément IV écrivit aux Templiers, leur faisant de grands reproches de leur ingratitude envers le Saint-Siège, qui leur avait donné tant de privilèges, au préjudice des évêques mêmes.

En Hongrie, la croisade était contre les Tartares. Le roi Béla, ayant appris qu'ils se proposaient d'attaquer les pays chrétiens limitrophes de son royaume et de la Pologne, et, ne se sentant pas assez fort pour leur résister, envoya prier le Pape, comme le chef et l'âme de la chrétienté, de lui procurer du secours. Le Pape écrivit aux archevêques de Strigonie et de Colocza de faire prêcher la croisade contre les Tartares en Hongrie, en Bohême, en Pologne, en Styrie, en Autriche, en Carinthie et dans le marquisat de Brandebourg, sans préjudice toutefois de la croisade qui se prêchait pour le secours des chevaliers Teutoniques et des autres fidèles de Livonie, de Prusse et de Courlande. La lettre est du 25<sup>me</sup> de juin 1265<sup>1</sup>. C'est ainsi que les membres périliclitants de l'humanité chrétienne recouraient de toutes parts à son chef pour qu'il pressât les autres de venir à leur secours.

Les périls de la terre sainte devenaient toujours plus grands. Le premier jour de juin 1266, le sultan mameluk Bibars vint devant Acre. Y ayant été huit jours sans rien faire, il attaqua le château de Saphet, qu'il prit le 24<sup>me</sup> du même mois à composition. Mais le soir il envoya un émir proposer aux habitants de se faire musulmans, sinon qu'on les ferait tous mourir. Deux frères Mineurs, Jacques du Puy et Jérémie, les exhortèrent si bien pendant toute la nuit, qu'ils se résolurent au martyre et furent égorgés, contre la foi du traité, au nombre de plus de six cents : leur sang coulait comme un ruisseau de la montagne en bas. Il n'y en eut que huit qui apostasièrent. Les deux frères Mineurs et le supérieur des Templiers furent écorchés, puis fustigés, et enfin décollés au même lieu que les autres.

Le Pape, ayant appris ces nouvelles par les lettres des Chrétiens du pays, leur écrivit dès le 12 d'août, pour les consoler et les encourager par l'espérance d'un prompt secours. L'affaire de Sicile étant si heureusement terminée, dit-il, les Français sont encouragés au secours de la terre sainte, et se préparent à partir incessamment. En Allemagne, les comtes de Luxembourg et de Juliers, l'évêque de

<sup>1</sup> Raynald, 1265, n. 34 et seqq.

Liège et plusieurs seigneurs ont pris la croix. On la prêcha en Angleterre, et l'on en espère un grand secours. Que ne feront-ils point quand ils auront reçu ces malheureuses nouvelles que nous leur avons mandées?

Le Pape écrivit ensuite à Richard, cardinal de Saint-Ange, son légat au royaume de Sicile, de savoir ce que le roi Charles voudrait faire en cette occasion, lui qui était le plus proche et pourrait secourir la terre sainte plus promptement qu'aucun prince du monde. La lettre est du 19<sup>me</sup> d'octobre, et, le 25<sup>me</sup>, le Pape écrivit à Ottobon, son légat en Angleterre, d'y faire prêcher la croisade pour le même sujet <sup>1</sup>.

Dans une assemblée à Northampton, l'an 1268, le cardinal Ottobon donna effectivement la croix de pèlerin pour la terre sainte aux deux fils du roi Henri III, Édouard et Edmond, au comte de Gloucester, et à plusieurs autres nobles anglais. Le prince Édouard avait été engagé à se croiser par le roi saint Louis, son oncle, qui, l'ayant fait passer en France, le pria de l'accompagner dans son voyage d'outre-mer, et lui prêta pour les frais trente mille marcs d'argent. Après que le cardinal Ottobon lui eut donné la croix, il quitta l'Angleterre, emportant de grandes richesses, et passa en Espagne, où le Pape lui manda, le 22<sup>me</sup> de juin, d'exciter le roi de Castille à secourir la terre sainte. Le roi d'Aragon était aussi croisé, ainsi que le roi de Portugal, auquel le Pape accorda les décimes de son royaume pour les frais de son voyage, quoiqu'il y eût de grandes plaintes contre lui de la part de ses sujets, comme on le voit par la lettre que le Pape lui en écrivit le dernier de juillet<sup>2</sup>.

De tous les princes, le saint roi Louis de France était celui qui pressait l'affaire le plus sérieusement. Depuis quelques années, il avait résolu d'entreprendre, vers la fin de ses jours, quelque chose de grand et de difficile pour le service de Dieu, et d'aller une seconde fois au secours de la terre sainte. Dès lors il se mit à retrancher tout ce qu'il pouvait des dépenses de sa maison, au grand étonnement de tout le monde; car il tenait son dessein secret, et ne se pressa pas de l'exécuter. Il ne voulut pas s'en croire lui-même; il consulta secrètement le pape Clément IV, par une personne fidèle; mais le Pape craignit d'abord d'y consentir, et ne l'approuva qu'après en avoir longtemps délibéré. Ils cherchaient l'un et l'autre avec sincérité la volonté du Seigneur.

Alors le saint roi convoqua un parlement à Paris pour la mi-carrême de l'an 1267, et y appela tous les prélats et les seigneurs du royaume, sans que personne en sût le sujet. Le jeudi de la mi-

<sup>1</sup> Raynald, 1266, n. 42, etc. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1268.

carême était le 24<sup>me</sup> de mars, et le lendemain, fête de l'Annonciation, le parlement étant assemblé et le légat présent, le roi fit une exhortation à la croisade avec beaucoup de force et de grâce. Le légat prêcha ensuite sur le même sujet, et, le sermon fini, le saint roi prit la croix de sa main avec grande dévotion, puis ses trois fils, Philippe, Tristan et Pierre; le quatrième, nommé Robert, n'avait guère que dix ans. Plusieurs seigneurs se croisèrent aussi le même jour, tant ceux à qui le roi en avait déjà parlé en secret que d'autres à qui Dieu toucha le cœur en cette occasion; mais il y en eut un plus grand nombre qui se croisèrent dans la suite. Les principaux furent Alphonse, frère du roi, comte de Poitiers et de Toulouse; Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, gendre du roi; Robert, comte d'Artois, fils de celui qui avait péri à la Massoure; Gui, comte de Flandre; Jean, fils du comte de Bretagne; Matthieu II de Montmorency, nom que l'histoire retrouve partout où il y a quelque chose de noble, de français et de chrétien.

Entre les prélats qui se croisèrent avec saint Louis, on remarque Eude Rigaud, archevêque de Rouen. Il était noble, et, étant entré dans les frères Mineurs, il étudia à Paris sous Alexandre de Halès, et s'appliqua à la prédication avec grand succès. Après la mort de l'archevêque Eude Clément, arrivée le 5<sup>me</sup> de mai 1247, le chapitre de Rouen élut frère Eude Rigaud pour son mérite, et le pape Innocent IV confirma son élection. Eude se rendit à Lyon, où était le Pape; il y fut sacré et y reçut le pallium au mois de mars 1248; puis, étant de retour, il fit son entrée à Rouen le premier dimanche d'après Pâques, 26<sup>me</sup> d'avril. Il gouverna ce diocèse pendant vingt-sept ans avec tant d'édification, qu'on le nomma la Règle de vivre; il s'appliqua particulièrement à des visites pastorales. Il ne négligea pas toutefois son temporel; dès l'année 1249 il passa en Angleterre, et rentra en possession de certains revenus dont son église avait été dépouillée.

S'étant croisé avec saint Louis, il tint un concile provincial à Pont-Audemer, ville du diocèse de Lisieux, la même année 1267, le 30<sup>me</sup> d'août. On y ordonna aux clercs même mariés de s'abstenir de tout négoce et de porter la tonsure et l'habit clérical; autrement ils ne jouiraient point des privilèges du clergé. Défense aux clercs et aux croisés d'abuser des lettres du Pape ou des légats en leur faveur. L'archevêque fit le voyage de Tunis avec saint Louis; ensuite il assista au second concile de Lyon sous le pape saint Grégoire X, et mourut l'année suivante 1275, le second jour de juillet <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Gallia Christ.*, t. 2. Labbe, t. 11, p. 2530. Fleury, l. 85. Raynald.

Plusieurs blâmèrent ceux qui avaient conseillé au roi saint Louis de se croiser, attendu la faiblesse de son corps, qui était telle, qu'il ne pouvait porter d'armure ni être longtemps à cheval. Mais le pape Clément, ayant appris qu'il s'était croisé, lui écrivit pour l'en féliciter, lui donnant de grandes louanges. En même temps il écrivit à Simon de Brie, cardinal de Sainte-Cécile, auquel il confirma les pouvoirs de légat en France, y ajoutant la légation pour la croisade, et la commission de lever la décime qu'il avait accordée au roi pour trois ans, en faveur de cette expédition, sur tous les revenus ecclésiastiques de France. Il en exceptait ceux des trois ordres militaires des Hospitaliers, des Templiers et des chevaliers Teutoniques, ainsi que des ecclésiastiques croisés qui partiraient au premier passage. Ces lettres sont du 5<sup>me</sup> de mai 1267<sup>1</sup>.

Le clergé de France, moins généreux que le saint roi, souffrit impatiemment la décime, dès qu'il en sut le projet. Les plaintes aboutirent à une députation au Pape de la part des chapitres de Sens, de Rouen et de Reims. Leur lettre portait en substance que l'Église était accablée des impositions passées, qu'elles avaient été la cause des malheurs de la première expédition, et qu'on savait que le schisme de l'église orientale ne venait que de là. Les députés ajoutèrent qu'on aimait mieux souffrir les excommunications que cette servitude.

Le saint roi prévint l'arrivée des députés auprès de Clément, qui les reçut très-mal. On voit par sa lettre du 25 de septembre 1267, adressée aux doyen et chapitre de Reims, à quel point il fut indigné de ces propositions. Il les accuse d'attribuer le malheur des pertes de l'Église à l'imposition des décimes, comme si Dieu ne permettait pas que les justes fussent quelquefois éprouvés par l'adversité et récompensés par les succès. Il allègue celui de l'affaire de Sicile, où Charles réussit surtout par le secours des décimes. « Le schisme de l'église d'Orient, continue-t-il, n'a été occasionné que par l'ingratitude et la perfidie de Photius. On le sait par les actes les plus authentiques. » Il est certain qu'alors on n'allégua point les impositions pour cause de séparation. On n'en parla depuis que comme d'un prétendu obstacle à la réunion. Clément nie qu'on puisse appeler servitude ou tribut un subside passager des ecclésiastiques pour celui qui a fondé l'Église de son sang; subside que la nécessité exige, ou que l'utilité demande, après une mûre délibération du Saint-Siège. C'est la faute des opiniâtres s'ils sont blessés par les censures, et non de ceux qui les portent.

<sup>1</sup> Raynald, 1267, n. 49, etc.

Pour la menace que l'on fait de souffrir plutôt l'excommunication que d'obéir, en disant que les tributs ne cesseront que quand l'obéissance cessera, le Pape s'explique là-dessus de la manière la plus forte. « C'est être bien prodigue de son salut que de préférer sa perte à l'obéissance, comme si l'autorité du vicaire de Jésus-Christ était assez affaiblie pour s'en tenir là, tandis qu'il peut punir autrement ceux qui méprisent les censures, les priver de leurs bénéfices, les rendre inhabiles à en posséder, les déposer, les dégrader, et exécuter ses décrets en implorant le bras séculier. Mais vous devriez mourir de honte, de retarder par votre opposition le secours de la terre sainte dans l'extrémité où elle est réduite, tandis que votre roi et tant de seigneurs français s'y préparent si généreusement ; vous qui auriez dû les prévenir et leur montrer l'exemple. » Le Pape finit par ordonner le payement de la décime ; ce qui fut fait <sup>1</sup>.

Saint Louis, qui avait à cœur l'entreprise qu'il projetait, se servit aussi de son droit pour imposer une capitation à ses sujets. C'était un droit commun à tous les seigneurs, et dont ils usaient dans les cas pressants, comme les entreprises extraordinaires, le mariage de leurs enfants ou la cérémonie de les faire chevaliers. La noblesse et les privilégiés étaient exempts de cet impôt. On exceptait aussi les pauvres, qui vivent du travail de leurs mains. La manière de le lever, prescrite par le saint roi, mérite d'être observée. Le règlement porte qu'on choisira, par l'avis des curés et des gens de bien de la paroisse, quarante ou trente personnes, plus ou moins, selon le nombre des habitants. Les élus jureront d'en choisir douze d'entre eux qu'ils croiront les plus propres à répartir fidèlement l'impôt. Les douze jureront la même fidélité pour la répartition, sans préjugé de haine ou d'amitié pour personne : en même temps on en élira quatre autres qui taxeront les douze ; mais ces deux dernières opérations demeureront secrètes, et l'on n'ouvrira les papiers des douze et des quatre pour publier la taille que quand tout sera conclu de la manière qu'on l'a dit <sup>2</sup>.

La plus célèbre ordonnance que fit saint Louis à cette époque, ou du moins qu'on lui attribue, est connue sous le nom de pragmatique sanction. Nous la rapporterons telle qu'elle est citée dans les conciles :

Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à la perpétuelle mémoire. En vue de pourvoir à la tranquillité de l'Église de notre royaume, à l'augmentation du culte divin, au salut des âmes fidèles,

<sup>1</sup> Raynald, 1267, n. 55. *Hist. de l'Église gallic.*, l. 33. — <sup>2</sup> D'Acheri, *Spicileg.*, t. 3, p. 663, in-fol.

et dans le désir d'obtenir la grâce et le secours de Dieu tout-puisant, de qui seul notre royaume a toujours dépendu, et sous la protection duquel nous le mettons, nous avons, par le présent édit perpétuel, statué et ordonné : 1° Que les prélats des églises de notre royaume, patrons et collateurs ordinaires de bénéfices, jouiront de leur plein droit et conserveront chacun leur juridiction. 2° Que les églises cathédrales et autres auront leurs élections libres, et que l'effet de ces élections sera entier. 3° Nous voulons que le crime de simonie, qui corrompt l'Église, soit banni entièrement de notre royaume. 4° Nous voulons et ordonnons que les promotions, collations, provisions et dispositions des prélatures et autres bénéfices et offices ecclésiastiques quelconques, se fassent suivant l'ordre du droit commun, des sacrés conciles et des anciens statuts des saints Pères. 5° Nous renouvelons, louons et approuvons les libertés, franchises, prérogatives, droits et privilèges accordés par les rois de France, nos prédécesseurs, et par nous, aux églises, monastères, lieux de dévotion, et aux personnes religieuses et ecclésiastiques de notre royaume. — Enjoignons à nos officiers, lieutenants et tous nos sujets présents et à venir, et à chacun d'eux, autant qu'il appartiendra, l'observation et l'exécution des présentes, qu'ils feront inviolablement observer et exécuter, sans rien attenter ou laisser attenter de contraire, punissant les transgresseurs si sévèrement qu'ils servent d'exemple pour la suite. En foi de quoi nous avons fait apposer notre sceau aux présentes lettres. Donné à Paris, l'an de Notre-Seigneur 1268, au mois de mars (c'est-à-dire l'an 1269 avant Pâques) <sup>1</sup>.

Voilà cette fameuse pragmatique sanction de saint Louis, telle qu'elle est imprimée dans la Bibliothèque des Pères <sup>2</sup>. On le voit, elle n'introduit aucun droit nouveau, elle ne change rien à l'organisation ecclésiastique ; elle déclare seulement que tous les droits existants seront conservés, que toute la législation canonique sera exécutée. Mais les éditeurs des conciles observent qu'il y a d'autres éditions de cette ordonnance, où l'on trouve un sixième statut qui, supposé qu'il soit authentique, doit être placé le cinquième, en mettant au dernier lieu celui qui concerne les libertés et les privilèges. Voici l'article dont il s'agit :

Quant aux exactions et aux charges très-pesantes, soit imposées par la cour de Rome à l'Église de notre royaume, par lesquelles il a été misérablement appauvri, soit celles qu'on voudrait imposer dans la suite, nous ne voulons, en aucune sorte, qu'on en fasse la levée, si ce n'est pour une cause raisonnable, pieuse et très-urgente, ou pour

<sup>1</sup> Labbe, t. 11, p. 907. — <sup>2</sup> *Biblioth. PP.*

une véritable nécessité ; et cela du consentement libre et exprès de nous et de l'Église de notre royaume.

Tel est ce fameux article dont les légistes français se sont servis dans la suite des temps pour tracasser, persécuter, asservir les églises de France, sous prétexte de les protéger contre les envahissements de la cour de Rome.

Il nous semble difficile d'attribuer un article pareil à saint Louis. Nous venons de voir avec quelle facilité le pape Clément IV lui accorda la décime pour la croisade ; nous venons de voir que, certains membres du clergé s'en étaient plaints au Pape, le roi lui en écrivit contre eux pour que la décime fût maintenue ; nous venons de voir avec quelle vigueur le Pape entra dans les vues du roi et réprimanda les ecclésiastiques opposants. Or, quel Français véritable pourra jamais croire que, dans de pareilles conjonctures, le plus pieux et le plus poli des rois de France aille offenser le Pape et les cardinaux, en se plaignant sans sujet des exactions de la cour de Rome ? Certes, répondre à la bienveillance par un mauvais procédé, n'est pas français. Aussi l'authenticité de cette pragmatique tout entière est-elle fortement révoquée en doute de nos jours, et par des arguments qui ne sont pas méprisables <sup>1</sup>.

Un fait rapporté par le sire de Joinville, qui en fut témoin, nous montre quelles étaient les dispositions intimes de saint Louis à l'égard du Saint-Siège dans cette sorte de matières. Un jour les évêques assemblés lui firent une remontrance. L'évêque d'Auxerre, Gui de Mellat, portant la parole, dit au roi : Sire, tous ces prélats me chargent de dire que vous laissez perdre la religion. Le saint roi, effrayé de ce propos, fit le signe de la croix et dit : Évêque, dites-moi comment cela se fait. Sire, reprit l'évêque, c'est qu'on ne tient plus compte des excommunications ; car aujourd'hui personne ne veut faire satisfaction à l'Église, on aime mieux mourir excommunié. C'est pourquoi nous vous prions tout d'une voix, pour Dieu et parce que c'est votre devoir, de vouloir bien commander à tous vos baillis, vos prévôts et vos autres officiers de justice, qu'ils contraignent, par saisie de ses biens, celui qui aura été excommunié par an et jour, à se faire absoudre. Le roi répondit que très-volontiers il donnerait cet ordre à l'égard de ceux que les juges trouveraient avoir fait tort à l'Église ou à leur prochain. Mais, reprit l'évêque, il ne leur appartient pas de connaître de nos affaires. Et le roi répondit qu'il ne le ferait pas autrement. Car, ajouta-t-il, il serait contre la raison que je contraignisse à se faire absoudre ceux à qui les ecclésiastiques feraient

<sup>1</sup> Thomassy, *De la Pragmatique Sanction attribuée à saint Louis*, Paris, 1844.

tort, sans qu'ils fussent ouïs. Vous avez l'exemple du comte de Bretagne, qui, pendant sept ans, a plaidé contre les prélats de la province, tout excommunié, et qui a si bien conduit son affaire, qu'enfin le Pape les a condamnés envers lui. Donc, si de la première année j'avais voulu le contraindre à se faire absoudre, il eût été obligé de laisser aux prélats ce qu'ils lui demandaient injustement ; en quoi j'aurais grandement offensé Dieu et le comte de Bretagne. Les prélats n'eurent rien à répliquer à cette réponse du roi <sup>1</sup>.

Nous avons vu saint Louis rendre une ordonnance, en 1228, pour établir les libertés de l'église gallicane dans les provinces du Languedoc, si longtemps affligées par l'hérésie et la guerre ; nous avons vu que ces libertés de l'église gallicane s'entendaient par opposition aux servitudes sous lesquelles gémissaient les églises opprimées par l'hérésie ; nous avons vu qu'une de ces libertés de l'église gallicane était l'obligation aux magistrats séculiers de punir les hérétiques condamnés par l'Église, ainsi que leurs auteurs.

L'an 1255, à la prière du saint roi, le pape Alexandre IV donna au provincial des frères Prêcheurs en France, et au gardien des frères Mineurs de Paris, l'office de l'inquisition dans tout le royaume, excepté les terres du comte de Poitiers et de Toulouse, Alphonse, frère du roi, dans lesquelles il y avait des commissaires particuliers pour l'affaire de la foi. Le Pape ordonne aux inquisiteurs de se faire délivrer les informations et les autres procédures faites contre les hérétiques par tous ceux qui les ont entre les mains, et de procéder contre ceux qui seront coupables du même crime, ou seulement diffamés, s'ils ne se soumettent entièrement à l'Église, et d'implorer, s'il est besoin, le secours du bras séculier. Il leur donne pouvoir d'absoudre les hérétiques qui abjureront sincèrement, et de faire toutes les procédures nécessaires pour l'exercice de leur charge, nonobstant la liberté accordée aux religieux de ne point recevoir de pareilles commissions. Mais il veut que, pour juger les hérétiques, ou les condamner à une prison perpétuelle, ils prennent le conseil des évêques diocésains. La lettre est datée de Rome, le 13<sup>m</sup>e de décembre <sup>2</sup>. Cette inquisition générale en France est remarquable, surtout étant établie à la prière du roi saint Louis. C'est Fleury qui fait cette réflexion. Il n'y aurait point de mal, ajouterons-nous, à ce que les légistes français, qui parlent si volontiers des antiques libertés de l'église gallicane, prissent un peu la peine de savoir ce qu'il en était dans l'origine.

<sup>1</sup> Joinville, *Hist. de S. Louis*. — <sup>2</sup> Raynald, 1255, n. 95. Fleury, l. 84, n. 15.



Les hérétiques contre lesquels et la puissance ecclésiastique et les puissances séculières prennent de si sévères mesures, étaient les manichéens, qui, par leurs principes, détruisaient effectivement toute religion, toute morale et toute société. Après ces hérétiques, dont les anciens noms de Bulgares et de Cathares sont demeurés, en français et en allemand, des noms d'injure et de malédiction, la classe d'hommes qui soulevait le plus la répugnance publique, c'étaient les Juifs. Sans cesse la renommée les accusait de meurtres abominables sur des enfants chrétiens. En 1236, suivant le témoignage de la Chronique anonyme d'Erfurt, deux Juifs de Fulde égorgèrent cruellement cinq enfants d'un meunier, et reçurent leur sang dans des sacs enduits de cire <sup>1</sup>. En 1244, d'après le rapport de Matthieu Pâris, on déterra à Londres le corps d'un enfant chrétien, dont tous les membres étaient tailladés de lettres hébraïques, et on crut que c'étaient les Juifs qui, en haine du Christ, avaient commis cette barbarie, ainsi qu'ils en avaient été convaincus plusieurs fois. Aussi plusieurs prirent la fuite; le corps de l'enfant fut déposé avec grande vénération dans l'église de Saint-Paul <sup>2</sup>. L'an 1250, les Juifs de Saragosse attachèrent avec des clous contre la muraille un enfant chrétien de sept ans, lui percèrent le côté d'une lance, en haine du Christ, et l'enterrèrent de nuit sur le rivage. Mais au milieu des ténèbres, l'endroit rayonnait d'une éclatante lumière. Les chrétiens y accoururent, transportèrent les reliques en grande pompe à l'église principale, où se fit un grand nombre de miracles. A cette vue, le juif Moïse Albayhuzet, qui avait enlevé l'innocente victime, embrassa le christianisme. Voilà ce que rapporte l'historien aragonais, Jérôme Blanca, d'après les archives de l'église de Saragosse <sup>3</sup>.

En 1255, les principaux Juifs de toute l'Angleterre s'assemblèrent à Lincoln pour renouveler la passion du Christ dans un enfant de huit ans nommé Hugues. L'un faisait le président Pilate, d'autres l'office de bourreaux. Ils firent souffrir au jeune enfant tous les outrages que l'Évangile nous apprend que leurs ancêtres firent souffrir au Sauveur du monde. Ils le battirent cruellement de verges, lui enfoncèrent une couronne d'épines dans la tête, l'attachèrent à une croix, lui donnèrent du fiel à boire, et enfin lui percèrent le côté d'une lance. Tel fut leur sacrifice pascal, qu'ils avaient coutume d'immoler tous les ans, si l'occasion le permettait, comme ils l'avouèrent depuis. Pour comble de scélératesse, ils lui arrachèrent les entrailles, afin de s'en servir à des opérations magiques. Ils cachèrent

<sup>1</sup> Raynald, 1236, n. 48, note de Mansi. — <sup>2</sup> Matth. Pâris, 1244. Raynald, 1244, n. 42. — <sup>3</sup> Blanca, *Comment. rer. Arag. in Jacob.*, 1. — Raynald, 1250, n. 48.

le corps profondément en terre, de peur que les chrétiens n'en eussent connaissance ; mais la justice de Dieu ne laissa point ce forfait impuni. La terre rejetait chaque nuit le corps de la victime. Les Juifs, l'ayant ainsi enterré plusieurs fois, finirent par le jeter dans un puits. Cependant la mère de l'enfant cherchait partout son fils. Ayant appris qu'il était entré dans la maison d'un Juif, elle y pénétra, fureté partout, jette les yeux dans le puits, et y aperçoit le corps de son enfant. Sans rien dire, elle avertit le juge ; le maître de la maison est arrêté, il confesse toute la suite de l'affaire, et on l'attache à la queue des chevaux pour être écartelé. Quatre-vingt-dix Juifs sont amenés dans les prisons de Londres pour y subir le supplice qu'ils méritent. Le corps de l'enfant, tiré du puits, est transporté solennellement, comme le corps d'un martyr, dans l'église cathédrale. Le roi Henri III fait poursuivre juridiquement tous les Juifs d'Angleterre, afin de les détourner, par la terreur des châtimens, de commettre encore de pareils forfaits. Voilà ce que rapporte, entre autres, Matthieu Pâris, auteur du pays et du temps <sup>1</sup>.

Un Juif d'Allemagne avait une nourrice chrétienne, nommée Agnès, qui apprenait à sa femme les prières des chrétiens. Le Juif, s'en étant aperçu, entre en fureur, va trouver la nourrice endormie, la tue de trois coups de poignard dans le cœur, sous les yeux de sa femme, puis s'en va à la synagogue. Sa femme, saisie d'horreur, s'enferme dans sa chambre. Le Juif, de retour, ne trouve plus le cadavre de la nourrice, et s' imagine que c'est sa femme qui l'a emporté. La femme, ne le trouvant pas non plus, s' imagine que c'est son mari. Ni l'un ni l'autre ne s'informent davantage. Quarante jours après, passe une femme étrangère qui les salue affectueusement tous les deux de la part de la nourrice Agnès. Le Juif demande alors à sa femme : Comment se fait-il qu'elle vive ? Est-ce que je ne l'ai pas tuée ? La femme répondit : C'est que le Christ, son Seigneur, est assez puissant pour ressusciter une morte. Et voilà, reprit le Juif, ce que j'ai toujours craint, qu'elle ne te fasse apostasier. Et aussitôt il la lia et l'enferma deux ans dans sa chambre nuptiale. Le Juif étant allé au loin, la femme s'échappa avec deux petits enfans, et un troisième dont elle était enceinte, et se réfugia dans l'église, où elle reçut le baptême, avec le nom de Gertrude, à la grande joie des fidèles, qui la savaient très-riche et très-honnête. Elle demeura dans le diocèse de Cologne, où elle rencontra la nourrice Agnès, qui portait encore les cicatrices des trois coups de poignard. Elle avait été guérie miraculeusement sur l'heure même, et s'était sauvée clandestinement,

<sup>1</sup> Matth. Pâris, 1255. Raynald, 1255, n. 78.

pour ne pas allumer davantage la fureur du Juif. Tous ces faits vinrent à la connaissance de Conrad, archevêque de Cologne. Agnès mourut l'an 1265 : Gertrude vivait encore lorsque Thomas de Cantipré en écrivit l'histoire <sup>1</sup>.

L'an 1271, dans le bourg ou village de Pfortzheim, une vieille femme, devenue familière avec les Juifs, leur vendit, pour être tuée, une petite fille de sept ans, qui avait perdu son père et sa mère. Ils l'étendirent sur plusieurs paires de draps, lui mirent un bâillon dans la bouche, lui firent des incisions à presque toutes les jointures des membres, en exprimèrent le sang avec les plus grands efforts, et le reçurent soigneusement dans des linges. Quand elle fut morte après ces tourments, ils la jetèrent dans la rivière voisine, et entassèrent dessus un monceau de pierres. Le troisième ou quatrième jour, des pêcheurs la trouvèrent par un bras élevé vers le ciel. Elle fut rapportée dans le bourg : les peuples s'écriaient avec horreur que c'étaient les Juifs qui avaient commis ce forfait. Le margrave de Bade, qui était dans le voisinage, y accourut. Aussitôt le corps, se dressant sur son séant, tendit les mains vers le prince, comme pour demander vengeance ou miséricorde, et se recoucha cadavre après une demi-heure. Les Juifs ayant été amenés à ce spectacle, toutes les blessures se mirent à bouillonner et à répandre du sang en abondance. Le cri du peuple s'éleva jusqu'au ciel, demandant vengeance. Sur quelques indices, la vieille femme est arrêtée et convaincue, principalement par l'aveu de sa jeune fille, qui révéla tout. Les Juifs qui avaient mis la main sur la jeune victime furent pris, roués et pendus avec la vieille : deux d'entre eux s'égorgeaient l'un l'autre. Voilà ce que rapporte Thomas de Cantipré, sur le témoignage de deux frères Prêcheurs, Raynier et Égidius, qui furent à Pfortzheim trois jours après l'événement <sup>2</sup>.

Après des faits si fréquemment consignés dans l'histoire, et qui, d'ailleurs, sont autorisés, conseillés, recommandés aux Juifs par le Talmud, comme des œuvres agréables au ciel, on ne doit plus s'étonner de la haine et des avanies auxquelles les Juifs se voyaient en butte de la part des populations chrétiennes. Ce qui est le plus à remarquer en ceci, c'est la conduite du Saint-Siège. En 1244, le pape Innocent IV fit brûler les livres du Talmud, qui, avec d'horribles blasphèmes contre le Christ, contiennent des maximes de haine atroce contre les Chrétiens ; mais, en 1247, le même Pape défend de vexer les Juifs. Avant lui, le pape Grégoire IX avait déjà fait la même défense en 1235 et 1236 <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Thom. Cantipr., l. 2, c. 29, n. 15. Raynald, 1265, n. 59 et 60. — <sup>2</sup> Thom. Cantipr., l. 2, c. 29, n. 16. — <sup>3</sup> Raynald, 1244, n. 40 et 41. — 1247, n. 84. — 1235, 20 et 21. — 1236, n. 48.

Du reste, dans toute cette période de temps, malgré la prodigieuse activité que nous avons vue dans les esprits, en Occident, pour embrasser et approfondir toutes les questions de la théologie, de la philosophie et des autres sciences, tant dans leur ensemble que dans leurs détails, il ne s'éleva aucune hérésie nouvelle. A peine trouva-t-on un docteur particulier d'Allemagne, Thierrri de Bavière, chanoine de Hambourg, accusé d'avoir sur l'eucharistie des sentiments peu orthodoxes. Sommé par l'archevêque de Brême de répondre à l'accusation, il s'y refusa, disant qu'il était prêt à aller se justifier devant le Pape, si cela était nécessaire. L'archevêque en demeura là; mais le pape Clément IV, l'ayant su, lui fit des reproches de sa négligence, et lui ordonna d'obliger ce docteur à rétracter ses erreurs publiquement, ou bien de l'envoyer à Rome. On ne sait quelles furent les suites de cette affaire, ni même si elle en eut <sup>1</sup>.

En 1270, l'évêque de Paris, Étienne Tempier, condamna plusieurs erreurs que quelques professeurs de théologie et de philosophie enseignaient dans leurs écoles, savoir : Que l'entendement est un et le même dans tous les hommes; que la volonté de l'homme agit par nécessité; que tout ce qui se fait ici-bas est soumis nécessairement aux corps célestes. Le monde est éternel, et il n'y a jamais eu de premier homme. L'âme, étant la forme de l'homme, se corrompt avec le corps. L'âme, séparée après la mort, ne souffre point l'action du feu corporel. Le libre arbitre est une puissance passive et non active, qui est mue nécessairement par l'objet désirable. Dieu ne connaît point les choses singulières, et ne connaît rien que lui-même. Les actions humaines ne sont point conduites par la Providence divine. Dieu ne peut donner l'immortalité et l'incorruptibilité à ce qui est corruptible ou mortel. L'évêque de Paris, ayant donc rassemblé plusieurs docteurs de l'université, condamna par leur conseil toutes ces erreurs, le 3<sup>me</sup> de décembre 1270 <sup>2</sup>.

Le saint roi de France était depuis quelques années en commerce de lettres avec le roi mahométan de Tunis, et ils avaient reçu plusieurs fois des envoyés l'un de l'autre; car plusieurs personnes dignes de foi faisaient entendre à saint Louis que ce prince musulman avait grande inclination pour la religion chrétienne, et qu'il l'embrasserait volontiers, s'il en trouvait une occasion honorable et qui le mît en sûreté à l'égard de ses sujets. Louis le désirait ardemment, et disait quelquefois : Oh ! si je pouvais être parrain d'un tel filleul !

<sup>1</sup> Raynald, 1267, n. 35. — <sup>2</sup> Duboulay, t. 3, p. 397. *Biblioth. PP.*, Paris, t. 4, p. 1143.

Et, dans cette espérance, il voulut aller au Bas-Languedoc, comme pour visiter ses terres, afin que, si Dieu inspirait au roi de Tunis de recevoir le baptême, il se trouvât plus proche pour favoriser cette bonne œuvre. Le jour de Saint-Denis, 9<sup>me</sup> d'octobre 1269, le roi fit baptiser solennellement, dans l'église même du saint, un Juif fameux dont il fut le parrain. Comme le roi de Tunis venait encore de lui envoyer des ambassadeurs, il voulut qu'ils assistassent à cette cérémonie, et il leur dit dans l'ardeur de son zèle : Dites de ma part au roi, votre maître, que je voudrais, tant je désire le salut de son âme, passer le reste de mes jours en prison chez les Sarrasins, sans jamais voir la lumière du soleil, pourvu que lui et son peuple se fissent chrétiens de bonne foi<sup>1</sup>.

Telle était déjà sur la terre l'héroïque charité du saint roi de France. Que ne sera-t-elle pas devenue dans le ciel ? N'est-ce pas cette charité vraiment royale qui aura obtenu du Dieu des miséricordes que l'Afrique de Tunis et d'Alger s'ouvrit au zèle comme à la valeur des Français ? Puissent les catholiques, mais surtout les prêtres de France, se souvenir toujours et se pénétrer de plus en plus de cette charité apostolique de leur saint roi ! Alors l'Afrique serait véritablement pour eux la plus glorieuse des conquêtes ; une conquête qui les glorifierait infiniment et devant Dieu et devant les hommes, et dans le temps et dans l'éternité.

Avant de partir pour sa dernière expédition, le saint roi assista aux funérailles de la bienheureuse Isabelle de France, sa sœur unique, digne d'un tel frère. Comme nous l'avons déjà vu, elle résolut dès sa jeunesse de se consacrer à Dieu, et refusa le mariage avec Conrad, fils de l'empereur Frédéric II, qui lui fut proposé et conseillé par le roi, son frère, et même par le pape Innocent IV. Elle donnait la plus grande partie de son temps à la prière et à la lecture de l'Écriture sainte, qu'elle lisait en latin ; car elle l'entendait si bien, que souvent elle corrigeait les lettres que ses chapelains avaient écrites en son nom, suivant l'usage du temps. Elle jeûnait souvent, et en général prenait si peu de nourriture, que l'on admirait qu'elle en pût vivre. Elle se confessait tous les jours, prenait souvent de rudes disciplines et gardait un grand silence. Elle nourrissait une multitude de pauvres, et les servait de ses mains : ses aumônes étaient immenses.

Sa grande récréation consistait en de pieux entretiens avec Louis ou avec ses demoiselles, à filer sa quenouille d'or ou d'ivoire, à ouvrir des bonnets ou autres objets semblables à l'intention des

<sup>1</sup> Duchesne, t. 5, p. 461.

pauvres. Comme elle venait d'achever une belle coiffe, le roi, son frère, la lui demanda *moult* gracieusement, afin de la porter la nuit. — Non, reprit Isabelle, j'ai résolu qu'elle appartiendrait à Notre-Seigneur Jésus-Christ, car c'est la première que j'aie *oncques* filée. — Sœur, reprit Louis, or vous prierai-je donc que vous en filiez une autre pour moi. — Je le veux bien, reprit-elle, si j'en file encore. Et le soir même elle envoya secrètement la coiffe à une pauvre femme malade, à qui elle envoyait tous les jours des mets de sa table.

La bienheureuse Isabelle ayant résolu de faire une fondation, elle doutait si elle fonderait un hôpital ou une maison de l'ordre de Sainte-Claire. Elle consulta secrètement Henri de Vari, chancelier de l'église de Paris, qui était alors son confesseur, et il lui conseilla la maison religieuse. Elle fonda donc l'abbaye de Longchamp, près de Paris, au couchant, où les religieuses entrèrent en clôture la veille de la Saint-Jean, 23<sup>me</sup> de juin 1261; et la règle qu'on leur donna fut examinée par plusieurs docteurs de l'ordre de Saint-François, entre autres par saint Bonaventure. La pieuse princesse donna à cette maison le nom de l'Humilité-de-Notre-Dame; elle s'y renferma elle-même, mais sans faire profession ni prendre l'habit. Souvent le saint roi y allait porter lui-même ses offrandes pour la nouvelle fondation. Dès qu'on l'annonçait au monastère, Isabelle accourait le saluer en grande humilité, s'agenouillant devant lui : ce qui le contrariait et lui déplaisait beaucoup. Alors il la relevait par les mains et la blâmait; mais elle ne manquait pas de recommencer ainsi à la première entrevue.

Elle mourut saintement à Longchamp, le 22 février 1270, à l'âge de quarante-cinq ans. Elle voulut être enterrée au dedans du monastère, et le roi Louis, son frère, qui était présent, se tint lui-même à la porte, pour empêcher qu'il n'y entrât que les personnes nécessaires. Il fit un petit discours plein d'onction, pour consoler la communauté de cette perte. La vie d'Isabelle fut écrite par Agnès de Harcourt, troisième abbesse de ce monastère, et elle l'écrivit à la prière du roi Charles de Sicile, frère de la sainte, auprès de laquelle elle avait vécu. Elle raconte quarante miracles opérés par son intercession. Depuis, le pape Léon X, en 1521, permit de l'honorer à Longchamp comme bienheureuse. Le pape Urbain XIII permit de dire un office en son honneur le jour de sa fête, qui fut fixée au 31 août<sup>1</sup>.

Au même mois de février 1270, le roi Louis fit son testament; composé principalement de legs pieux. Il donne ses livres, hormis

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 31 août. Fleury, l. 86.

ceux de sa chapelle, aux frères Prêcheurs et aux frères Mineurs de Paris, à l'abbaye de Royaumont et aux frères Prêcheurs de Compiègne. Il donne certaines sommes d'argent à un très-grand nombre de monastères et d'hôpitaux. Il donne aussi aux pauvres écoliers de Saint-Thomas du Louvre, de Saint-Honoré et des Bons-Enfants. Il donne de quoi acheter des calices et des ornements aux pauvres églises de ses domaines. Il ordonne de continuer les pensions aux néophytes qu'il avait fait venir d'outre-mer, c'est-à-dire aux infidèles dont il avait procuré la conversion. Il nomme pour exécuteurs de ce testament, Étienne, évêque de Paris; Philippe, élu évêque d'Évreux; les abbés de Saint-Denis et de Royaumont, et deux de ses clercs.

Au mois de mars suivant, le roi donna pouvoir à l'évêque de Paris de conférer tous les bénéfices de sa nomination qui vaqueraient pendant son absence, en régle ou autrement, lui adjoignant pour conseil le chancelier de l'église de Paris, le prieur des Dominicains et le gardien des Franciscains. Enfin, le roi nomma pour régents du royaume, Matthieu, abbé de Saint-Denis, et Simon de Clermont, seigneur de Nèle.

Quatre fils et quatre princesses restaient encore à Louis des onze enfants que lui avait donnés Marguerite de Provence. Philippe, l'aîné de tous, était marié à Yolande d'Aragon; Jean Tristan, à Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers; Pierre, comte d'Alençon, se trouvait fiancé, depuis 1263, à Jeanne de Châtillon; et le plus jeune, Robert, comte de Clermont, venait de l'être à Béatrix de Bourgogne, héritière de la lignée comme des fiefs nombreux des Bourbons. C'est du plus jeune fils de saint Louis que descendent les royales familles des Bourbons de France, d'Espagne et de Naples. Puissent-elles se souvenir toujours et se montrer toujours dignes de leur saint et glorieux ancêtre! Puissent-elles l'honorer et s'honorer elles-mêmes de plus en plus, en réalisant les grands et nobles desseins qu'il leur a légués pour la gloire de Dieu et le salut des hommes!

Le vendredi, 14<sup>me</sup> de mars, le roi se rendit à Saint-Denis, où il reçut la panetière et le bourdon de pèlerin de la main du légat Raoul, évêque d'Albane. Il y prit aussi l'oriflamme de dessus l'autel, puis il entra au chapitre du monastère, s'assit sur le dernier des six degrés du siège abbatial, et se recommanda, lui et ses enfants, aux prières de la communauté. Le lendemain samedi, il alla nu-pieds de son palais à Notre-Dame, prendre congé de l'église de Paris. Il était accompagné de son fils Pierre, comte d'Alençon, aussi nu-pieds; de son fils aîné, Philippe; de Robert, comte d'Artois, son

neveu, et de plusieurs autres. Le roi, s'étant mis en chemin, passa à Clugny la fête de Pâques, qui, cette année 1270, était le 13<sup>me</sup> d'avril ; puis, par Lyon, Vienne et Beaucaire, il vint aux portes d'Aigues-Mortes, où était le rendez-vous des croisés. Il célébra à Saint-Gilles la Pentecôte, qui fut le 1<sup>er</sup> de juin, et attendit jusqu'à la fin du mois les vaisseaux des Génois qui devaient le transporter.

Avant que de partir, il écrivit à l'abbé de Saint-Denis et au seigneur de Nêle, pour leur recommander d'empêcher les blasphèmes, les autres péchés scandaleux et les lieux de prostitution. La lettre est du 23<sup>me</sup> de juin. Le mardi premier jour de juillet, après avoir ouï la messe, il s'embarqua dès le point du jour à Aigues-Mortes. Le lendemain on mit à la voile, et la navigation fut d'abord heureuse ; mais, la nuit du dimanche au lundi, la tempête fut grande. C'est pourquoi, le jour étant venu, on chanta quatre messes sans consécration, l'une de la Vierge, l'autre des anges, la troisième du Saint-Esprit, la quatrième des morts. Le mardi 8<sup>me</sup> de juillet, ils vinrent à la vue de Cagliari en Sardaigne, où ils se fournirent d'eau douce qui leur manquait, et de vivres ; mais à grand'peine et très-chèrement, parce que la ville appartenait aux Pisans, ennemis des Génois. Les Français excitaient le roi à les punir en ruinant la place ; mais il dit qu'il n'était pas venu faire la guerre aux chrétiens.

Au port de Cagliari se rassembla la flotte des croisés, dont les principaux, après le roi saint Louis, étaient le roi de Navarre, son gendre ; le comte de Poitou, son frère ; le comte de Flandre, et Jean, fils aîné du comte de Bretagne. Le samedi 12<sup>me</sup> de juillet, le cardinal-légat et les barons s'assemblèrent devant le roi pour tenir conseil et savoir par où on attaquerait les infidèles. Plusieurs étaient d'avis d'aller droit à la terre sainte ou en Égypte ; mais le roi déclara que son intention était d'aller d'abord à Tunis ; de quoi les assistants furent surpris. Les raisons du roi étaient : premièrement, l'espérance de la conversion du roi de Tunis, fondée sur les avances qu'il avait faites, comme nous avons vu ; ensuite le désir de voir le christianisme rétabli dans cette côte d'Afrique où il avait autrefois été si florissant. Saint Louis pensait donc que, si cette grande armée qu'il commandait venait tout d'un coup à aborder à Tunis, ce serait l'occasion la plus favorable que le roi pût trouver pour recevoir le baptême, sous prétexte de sauver sa vie et la vie de ceux qui voudraient se faire chrétiens avec lui, en conservant son royaume. D'ailleurs, on faisait entendre à Louis que, si le roi de Tunis ne voulait pas se faire chrétien, la ville était très-facile à prendre, et par conséquent tout le pays. On ajoutait : Elle est pleine d'or, d'argent et de richesses infinies, parce que depuis longtemps elle n'a point



été prise, et par conséquent l'armée chrétienne en tirera de grands avantages pour le reconquêtement de la terre sainte. C'est de là que le sultan tire quantité d'hommes, de chevaux et d'armes pour incommoder la même terre : il faut tarir la source. Mais ce qui détermina peut-être le plus à cette entreprise, c'est l'intérêt du roi Charles de Sicile, que l'on attendait de jour en jour ; car le roi de Tunis lui devait un tribut, qu'il négligeait de lui payer.

L'entreprise étant résolue, l'armée chrétienne partit du port de Cagliari le mardi 13<sup>me</sup> de juillet, et arriva le jeudi suivant au port de Tunis, près des ruines de l'ancienne Carthage. La descente se fit sans résistance, et, l'armée étant campée, il y eut plusieurs escarmouches avec les Sarrasins. Les croisés se rendirent maîtres du château de Carthage. A l'entrée d'une nuit, deux cavaliers catalans s'avancèrent à bride abattue, s'annonçant comme disposés à se soumettre aux Français et à leur rendre service. Interrogés séparément, ils assurèrent que le roi de Tunis s'étant fait amener tous les chrétiens libres ou esclaves : Je suis résolu, leur avait-il dit, à vous faire trancher la tête à la moindre démonstration hostile contre Tunis de la part du roi de France ; mais, si les croisés se retirent, j'accorde la liberté à tous ! On s'assura des deux soldats, qui ne donnèrent pas lieu de douter de leur sincérité. Le saint roi, en abordant en Afrique, avait envoyé son chapelain, Pierre de Condet, porter au prince musulman une sorte de déclaration de guerre, conçue en ces termes : Je vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Louis de France, son sergent ! C'était au mois de juillet 1270.

Saint Louis de France, le sergent du Christ, mourra sur la terre d'Afrique, avant d'avoir pu effectuer cette déclaration. La famille et la France de saint Louis ne mourront point, et exécuteront en son temps la déclaration du sergent de Dieu.

Les maladies qui avaient commencé avant le débarquement dans l'armée française augmentaient de jour en jour : c'étaient principalement des fièvres aiguës et des dysenteries, causées par la mauvaise nourriture, le manque d'eau douce, l'intempérie de l'air, la chaleur du climat et de la saison. Le premier baron chrétien, Matthieu de Montmorency, mourut le premier, le premier jour d'août. Jean Tristan, comte de Nevers, un des fils du saint roi, né à Damiette, mourut le troisième du même mois. Le cardinal-légat, Raoul de Chevières, mourut le jeudi septième. Philippe, fils aîné du roi, avait la fièvre quarte : le roi lui-même fut attaqué de la dysenterie, puis de la fièvre continue.

Il était déjà très-mal, quand il reçut les ambassadeurs de l'empereur grec, Michel Paléologue. C'étaient deux ecclésiastiques considé-

rables par leur dignité et leur mérite personnel : Jean Veccus, garde des archives de l'église de Constantinople, et Constantin Méliténote, archidiaque du clergé impérial. S'étant embarqués à la Valone, ils abordèrent en Sicile, où ils apprirent que le roi de France était devant Tunis. Ils y passèrent. Le saint roi, tout malade qu'il était, leur donna audience ; et ils lui présentèrent les lettres de l'empereur, par lesquelles il le pria d'adoucir le roi de Sicile, son frère, et de le détourner de faire la guerre aux Grecs. Louis leur témoigna son inclination pour la paix, et promit, s'il vivait, d'y concourir de tout son pouvoir, les priant cependant d'attendre en repos ; mais il mourut le lendemain.

Le roi saint Louis, se voyant à l'extrémité, donna à Philippe, son fils aîné, une instruction écrite de sa main, en ces termes :

Cher fils, la première chose que je t'enseigne, c'est que tu mettes ton cœur à aimer Dieu ; car, sans cela, nul ne peut être sauvé. Garde-toi de rien faire qui lui déplaît, à savoir, aucun péché mortel ; tu devrais souffrir plutôt toutes sortes de tourments. Si Dieu t'envoie quelque adversité, reçois-la en bonne patience, rends-en grâces à Notre-Seigneur, et pense que tu l'as bien méritée, et qu'elle tournera à ton avantage. S'il te donne de la prospérité, remercie-l'en humblement ; en sorte que tu n'en sois pas pire par orgueil ou d'autre manière ; car l'on ne doit pas guerroyer Dieu de ses dons. Confesse-toi souvent, et choisis des confesseurs vertueux et savants, qui sachent t'instruire de ce que tu dois faire ou éviter ; et donne lieu à tes confesseurs et à tes amis de te reprendre et avertir librement. Entends dévotement le service de la sainte Église, sans causer et sans regarder çà et là, mais prie Dieu de bouche et de cœur, spécialement à la messe, quand la consécration est faite.

Aie le cœur doux et piteux aux pauvres, aux chétifs et aux malades, et les conforte et les aide selon que tu pourras. Maintiens les bonnes coutumes de ton royaume, et corrige les mauvaises. Ne convoite pas sur ton peuple, et ne le charge pas d'impôts. Si tu as quelque peine, dis-la aussitôt à ton confesseur, ou à quelque homme de bien, et tu la porteras plus facilement. Prends garde de n'avoir en ta compagnie que des gens de bien, soit religieux, soit séculiers, et leur parle souvent. Écoute volontiers la parole de Dieu, en public et en particulier, et la retiens en ton cœur ; recherche les prières et les indulgences. Aime tout bien et hais tout mal, en quoi que ce soit. Nul ne soit assez hardi pour dire devant toi parole qui excite au péché, ou pour médire d'autrui ; et ne souffre point qu'on blasphème en ta présence contre Dieu ou ses saints, sans en faire aussitôt justice. Rends souvent grâces à Dieu de tous les biens qu'il t'a faits, en sorte

que tu sois digne d'en recevoir encore plus. Sois roi de France pour la justice, et loyal envers tes sujets, sans tourner à droite ni à gauche. Soutiens la querelle du pauvre jusqu'à ce que la vérité soit éclaircie ; et si quelqu'un a un intérêt contraire au tien, sois pour lui contre toi, jusqu'à ce que tu saches la vérité ; car tes conseillers en seront plus hardis à rendre justice. Si tu retiens quelque chose du bien d'autrui, par toi ou par tes officiers, et que le fait soit certain, rends-le sans délai ; s'il est douteux, fais-le éclaircir promptement et soigneusement.

Tu dois mettre toute ton application à faire vivre tes sujets en paix et en justice. Quant aux bonnes villes et aux coutumes de ton royaume, garde-les en l'état et en la franchise où tes devanciers les ont gardées ; s'il y a quelque chose à corriger, corrige-le, mais de manière à les tenir toujours en faveur et en amour ; car c'est par la force et la richesse des grosses villes que tu imposeras aux particuliers, aux étrangers, et spécialement à tes pairs et à tes barons. Honore et aime toutes les personnes de sainte Église, et empêche qu'on ne leur enlève les dons et les aumônes que tes prédécesseurs leur auront faits. L'on raconte du roi Philippe, mon aïeul, qu'un de ses conseillers lui dit un jour que l'Église faisait plusieurs entreprises sur ses droits et diminuait sa juridiction. Le roi répondit qu'il le croyait bien ; mais quand il regardait les grâces que Dieu lui avait faites, il aimait mieux négliger son droit qu'avoir dispute avec l'Église. Aime donc, mon fils, les ecclésiastiques, et garde la paix avec eux tant que tu pourras. Aime les religieux et leur fais du bien selon ton pouvoir, principalement à ceux par qui Dieu est plus honoré et la foi prêchée et exaltée.

A ton père et à ta mère porte honneur et révérence, et garde leur commandement. Les bénéfices de sainte Église donne à bonnes personnes et de nette vie, et le fais par conseil de prud'hommes et de nettes gens. Garde-toi d'entreprendre la guerre sans grande délibération, principalement contre les chrétiens, et, s'il la faut faire, préserve de tout dommage les ecclésiastiques et les innocents ; apaise les guerres et les contestations le plus tôt que tu pourras, comme saint Martin faisait. Aie soin d'avoir de bons prévôts et de bons baillis, et t'informe souvent comment ils se conduisent, eux et les gens de ta maison, et s'il y a en eux quelque vice de trop grande convoitise, ou de fausseté et de tricherie. Travaille à empêcher les péchés, surtout les péchés honteux et les vilains serments, et à détruire les hérésies de tout ton pouvoir. Prends garde que les dépens de ton hôtel soient raisonnables.

Et en la fin, très-doux fils, je te prie, si je meurs avant toi, que tu

fasses secourir mon âme de messes et de prières par tout le royaume de France, et que tu m'accordes une part spéciale et plénière dans tous les biens que tu feras. Bien cher fils, je te donne toutes les bénédictions qu'un bon père peut donner à son fils. Que la sainte Trinité et tous les saints te gardent et te défendent de tous maux, et que Dieu te donne la grâce de faire toujours sa volonté, afin qu'il soit honoré par toi et que toi et nous puissions, après cette mortelle vie, être ensemble avec lui et le louer sans fin. Amen <sup>1</sup>.

Le saint roi donna aussi des instructions également tendres et pieuses à la princesse Isabelle, sa fille, reine de Navarre, qui l'avait accompagné en Afrique avec son mari. Il lui recommande d'abord d'aimer Dieu de tout son cœur et d'éviter le péché avec le plus grand soin. Il l'exhorte ensuite à pratiquer la douceur, la résignation, l'humilité, la miséricorde, la charité; et après lui avoir fait sentir le néant des richesses et la frivolité des atours, il finit par ces belles paroles : Ne perdez jamais de vue, ma chère fille, ce que Jésus-Christ a fait pour notre rédemption; mais cherchez constamment à lui plaire, en sorte que, si vous saviez certainement que vous n'eussiez jamais de récompense de nul bien, ni peine de nul mal que vous fissiez, toutefois vous devriez vous garder de faire choses qui déplussent à notre Seigneur, et entendre à faire choses qui lui plussent, selon votre pouvoir, pour l'amour de lui purement <sup>2</sup>.

La maladie continuant d'augmenter, Louis reçut les sacrements avec grande dévotion, ayant encore une entière liberté d'esprit; jusque-là que, quand on lui donna l'extrême-onction, il disait les versets des psaumes et les noms des saints aux litanies. Approchant de sa fin, il n'était plus occupé que des choses de Dieu et de la propagation de la foi; en sorte que, ne pouvant plus parler que très-bas et avec peine, il disait à ceux qui approchaient leur oreille de sa bouche : Pour Dieu ! cherchons comment on pourra prêcher la foi à Tunis ! Oh ! qui pourrait-on y envoyer ? et il nommait un frère Prêcheur qui y avait été autrefois et qui était connu du roi de Tunis. La nuit de devant sa mort, il disait : Nous irons à Jérusalem ! Quoique les forces lui manquassent peu à peu, il ne cessait point de nommer, autant qu'il pouvait, les saints auxquels il avait le plus de confiance, principalement saint Denis et sainte Geneviève; et quand il se sentit près de sa fin, il se fit mettre sur un petit lit couvert de cendre, où, les bras croisés sur la poitrine et les yeux levés au ciel, il rendit l'esprit sur les trois heures après midi, le lundi 25<sup>me</sup> jour d'août 1270,

<sup>1</sup> Voir *Script. rer. Franc.*, t. 20. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 302.

ayant vécu cinquante-cinq ans et régné près de quarante-quatre <sup>1</sup>.

Voici en quels termes un témoin oculaire, l'évêque de Tunis, rendit compte au roi de Navarre des derniers instants d'une vie si sainte : Sire, j'ai reçu votre lettre, en laquelle vous priez que je vous fasse à savoir l'état de la fin de mon cher seigneur Louis, jadis roi de France. Sire, du commencement et du milieu, vous savez plus que nous ne faisons ; mais de la fin nous pourrions vous témoigner la vue des yeux, que dans toute notre vie nous ne vîmes ni ne sûmes si sainte ni si dévote en homme du siècle ni de religion. Et sachez, sire, que, dès le dimanche à l'heure de none jusqu'au lundi à l'heure de tierce, sa bouche ne cessa de jour ni de nuit de louer Notre-Seigneur et de prier pour le peuple qu'il avoit amené là ; et quand il eut déjà perdu une partie de la parole, il criait aucunes fois en haut : *Fac nos, Domine, prospera mundi despiciere, et nulla ejus adversa formidare.* (Faites, Seigneur, que nous méprisions la prospérité du monde, et que nous ne redoutions aucune de ses adversités.) Et bien des fois il s'écrioit tout haut : *Esto, Domine, plebi tuæ sanctificator et custos.* (Soyez, Seigneur, le sanctificateur et le gardien de votre peuple.) Après l'heure de tierce, il perdit comme entièrement la parole ; mais il regardoit les gens moult débonnairement, et faisoit moult de fois le signe de la croix ; et entre l'heure de tierce et de midi, il fit aussi comme semblant de dormir, et fut bien les yeux clos l'espace de demi-heure et plus. Après, il ouvrit les yeux, et regarda vers le ciel, et dit ce verset : *Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum.* (J'entrerai dans votre maison, Seigneur ; je vous adorerais dans votre saint temple.) Et oncques depuis il ne dit mot, ni ne parla. Entour l'heure de none, il trépassa. Jusqu'au lendemain qu'on le fendit, il étoit aussi bel et aussi vermeil, ce nous sembloit, comme il étoit en sa pleine santé, il sembloit à moult de gens qu'il se vouloit rire <sup>2</sup>. Ainsi parle l'évêque de Tunis.

Le sire de Joinville s'écrie de son côté : Précieuse chose et digne est de plorer le trépassement de ce saint prince, qui si saintement et si loyalement garda son royaume, et qui tant de belles aumônes y fit, et qui tant de beaux établissements y mit. Et comme l'écrivain qui a fait son livre, l'enlumine d'or et d'azur, ainsi ledit roi enlumina son royaume de belles abbayes qu'il y fit, et de grande quantité de Maisons-Dieu, de maisons de Prêcheurs, de Cordeliers, et de plusieurs autres religieux, comme ci-devant est dit.

Joinville ajoute, en parlant de sa canonisation : « Dont grande joie

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 25 août. Fleury, l. 86. Duchesne, t. 5. *Scriptor. rer. Franc.*, t. 20. — <sup>2</sup> Martène, *Collectio amplissima*, t. 6, p. 1218.

fut et doit être à tout le royaume de France, et grand honneur à toute sa lignée qui voudront lui ressembler de bien faire; grand déshonneur à tous ceux de son lignage qui mal voudront faire; car on les montrera au doigt, et l'on dira que le saint roi dont ils sont extraits rend plus odieuse une telle mauvaiseté <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Joinville, apud *Script. rer. Franc.*, t. 20, p. 303.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

# TABLE ET SOMMAIRES

## DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

### LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME.

DE L'AN 1227 A L'AN 1250.

**Les Papes défendent et affermissent, contre le César allemand Frédéric II, l'indépendance spirituelle de l'Église catholique, et par suite, l'indépendance temporelle de tous les rois et peuples chrétiens.**

#### § Ier.

#### PONTIFICATS DE GRÉGOIRE IX ET DE CÉLESTIN IV.

|                                                                                                                                                                                                     |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Ce qu'étaient les césars païens. 1 et 2                                                                                                                                                             |          |
| Qui a tiré le genre humain de leur tyrannie.....                                                                                                                                                    | 3        |
| Ce qu'était l'empire de Charlemagne à l'Église.....                                                                                                                                                 | 3 et 4   |
| Si la royauté et l'empire étaient alors héréditaires parmi les Francs et les autres peuples chrétiens.....                                                                                          | 4-6      |
| Les césars de Germanie ramènent l'idée païenne de l'empire. Sort qu'ils préparaient à l'humanité. Qui l'en a préservée.....                                                                         | 6-8      |
| Élection de Grégoire IX.....                                                                                                                                                                        | 8-10     |
| Canonisation de saint François d'Assise.....                                                                                                                                                        | 10-14    |
| Canonisation de saint Dominique.                                                                                                                                                                    | 15-19    |
| Conversion des Comans... 19 et 20                                                                                                                                                                   |          |
| Les Russes demandent des missionnaires apostoliques pour les instruire. Les Norwégiens soumettent au Pape l'élection de leur roi. Les Poméraniens se placent sous la protection du Saint-Siège..... | 20-22    |
| Ce qui serait arrivé si Frédéric II eût été Charlemagne.....                                                                                                                                        | 22 et 23 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Lettres et actes de Grégoire IX pour la croisade.....                                                                                                                                                                                                                                     | 23-26    |
| L'empereur Frédéric II, manquant à toutes ses promesses, cause la ruine de la croisade et encourt l'excommunication, que prononce d'ailleurs solennellement Grégoire IX.....                                                                                                              | 26-31    |
| Frédéric II, secrètement allié avec le sultan d'Égypte, fait la guerre au Pape, s'en va en Palestine avec peu de monde, dépouille le roi chrétien de Chypre. Son expédition n'est qu'une comédie pour amuser l'Europe. Chrétiens et mahométans le jugent plus mahométan que chrétien..... | 31-43    |
| Guerres des impérialistes contre l'Église. Grégoire IX recommande la modération dans la défense.....                                                                                                                                                                                      | 43-45    |
| Jean de Brienne, empereur français de Constantinople.....                                                                                                                                                                                                                                 | 45 et 46 |
| Grégoire IX, en excommuniant de nouveau Frédéric II, délie ses sujets du serment de fidélité.....                                                                                                                                                                                         | 46       |
| Réconciliation de l'empereur avec le Pape.....                                                                                                                                                                                                                                            | 46-49    |
| Suite de la vie de sainte Élisabeth de Thuringe. Elle apprend la mort de son époux, est chassée de sa maison, abandonnée des hommes, consolée de Dieu, refuse de se marier une seconde fois, reçoit les ossements de son époux.                                                           | 49-63    |
| Ses beaux-frères réparent leurs torts envers elle. Elle renonce à la vie du siècle, prend l'habit de Saint-François, refuse de rentrer dans le royaume de son père, pratique la pauvreté et la mortification, opère des miracles et meurt saintement.....                                 | 63-79    |

- Mort de maître Conrad, directeur spirituel de sainte Élisabeth.... 79 et 80
- Conversion de Conrad de Thuringe. Il travaille à faire canoniser sa belle-sœur, sainte Élisabeth. Pompe de cette canonisation à Pérouse et à Marbourg. 80-90
- Sainte Agnès de Bohême. Lettres que lui écrit sainte Claire..... 90-93
- Caractère du roi d'Angleterre, Henri III..... 94 et 95
- Autorité très-médiocre de Matthieu Paris. Son historiette du Juif Errant. 95 et 96
- Élections pour le siège de Cantorbéri. 96 et 97
- Violences contre les Romains établis en Angleterre..... 97 et 98
- Lettres de Grégoire IX pour la réforme des monastères..... 98 et 99
- Saint Edmond, archevêque de Cantorbéri..... 99-101
- Son ami saint Richard... 101 et 102
- Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln..... 102-105
- Constitutions provinciales de saint Edmond..... 105 et 106
- Concile de Londres, tenu par le légat Otton, pour la réforme du clergé. Consultation au Pape, sa réponse. 106-109
- Règlements du même légat, pour la réformation des moines... 109 et 110
- Trouble dans l'université d'Oxford. 110 et 111
- Statuts synodaux de Guillaume, évêque de Worcester, d'Alexandre de Coventri et de Guillaume de Bleys. 111-113
- Dernières actions et mort de saint Edmond de Cantorbéri..... 113-115
- Saint Richard devient évêque de Chichester. .... 115 et 116
- Commencements du règne de saint Louis. Régence virile de sa mère. 116 et 117
- Soumission du comte de Toulouse, Raymond VII..... 117 et 118
- Pour la première fois, saint Louis parle des libertés de l'église gallicane. Ce qu'il entendait par là..... 118
- Règlements du concile de Toulouse, pour l'extirpation de l'hérésie... 119-122
- Nouveaux statuts du comte de Toulouse à la même fin..... 122 et 123
- Le pape Grégoire IX confirme l'université de Toulouse..... 123
- Autres actes du Pape et des évêques, pour extirper l'hérésie dans le Languedoc, y réformer les mœurs et retenir le comte de Toulouse dans le devoir. 124-128
- Troubles et périls de l'université de Paris, laquelle se voit protégée, rétablie et réglée par les soins paternels du pape Grégoire IX..... 128-132
- Eloge que le Pape fait de l'église de France..... 133
- Thibaut, archevêque de Rouen. 133 et 134
- Maurice, son successeur... 134-137
- Affaire de Beauvais, sur le conflit du roi avec les libertés de la commune et les droits de l'évêque..... 137-139
- L'affaire s'étend à toute la province de Reims. Les seigneurs se plaignent des prélats au Pape. Réponse remarquable de Grégoire IX..... 139-144
- Saint Louis, entré dans sa majorité, concilie tout..... 144
- Pierre de Colmieu, évêque d'Avanches..... 144 et 145
- Succession au siège de Reims. Conciles tenus par Juhel de Mayenne, transféré de Tours à Reims..... 145-148
- Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc. Ses brouilleries avec les évêques de Bretagne..... 148-152
- Saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc..... 152-154
- Le pape Grégoire IX parvient à gagner Pierre de Dreux.... 154 et 155
- Le bienheureux Philippe Berruyer, archevêque de Bourges..... 155-157
- Vertus chrétiennes de saint Louis. Il épouse Marguerite de Provence. 157 et 158
- Saint Thibaut de Montmorency. 159
- Fondations pieuses de saint Louis. La couronne d'épines. La Sainte-Chapelle. 159-161
- Son amour pour son peuple. Ses lois contre les usuriers et les blasphémateurs..... 161 et 162
- Ses talents et exploits militaires. Sa valeur au pont de Taillebourg. 162-164
- Sa cour plénière à Saumur. 164 et 165
- Piété et conquêtes de saint Ferdinand, roi de Castille, secondé par l'archevêque Rodrigue de Tolède et par le pape Grégoire IX. Sa sainte mort.. 165-169
- Martyre de deux disciples de saint François..... 169 et 170



Le roi Jacques d'Aragon fait la conquête de Majorque et de Valence. 170 et 171

Saint Raymond Nonnat.... 172-174

Lettres de Grégoire IX aux princes mahométans..... 174-176

Grégoire IX établit un évêque à Maroc..... 176

Correspondance du patriarche grec Germain, et du pape Grégoire, sur la réunion..... 176-181

Conférences entre les Grecs et quatre religieux envoyés par le Pape. 181-203

Correspondance du patriarche Germain avec le patriarche Constantin d'Arménie..... 203

Soumission des jacobites, nestoriens, maronites, arméniens. Leur état actuel. 203-206

État actuel des Grecs de Syrie. 206

Quel pouvait être le but providentiel des croisades..... 207 et 208

Réponse du patriarche des Arméniens au Pape.. 207 et 208

— du patriarche des jacobites. 208-210

— des chrétiens orientaux et des nestoriens. 210 et 211

Les Russes demandent au Pape un légat pour les instruire. Leur duc lui demande le titre de roi..... 211

Le Pape envoie des missionnaires chez les Tartares. Leur relation... 211-224

Correspondance amicale de plusieurs sultans avec le Pape..... 224-226

Irruption des Corasmiens en Syrie. 226-229

État des chrétiens en Palestine. 229-231

État de l'empire français de Constantinople, défendu par le vieil empereur Jean de Brienne..... 231-234

Baudouin II, secondé par le Pape, mais contrarié par Frédéric II. 234 et 235

État de la Sardaigne. Manœuvres de Frédéric pour s'en rendre maître. 235-237

Son gendre Ezzelin de Romano, surnommé le Féroce..... 237 et 238

Saint Antoine de Padoue... 238-242

Frère Jean de Vicence..... 242-246

Efforts de Grégoire IX pour pacifier l'Occident et procurer des secours à l'Orient..... 246-251

Au lieu de seconder le Pape, Frédéric le traverse, veut se servir de lui pour

parvenir à la domination universelle ; emprisonne le neveu du roi de Tunis allant à Rome pour recevoir le baptême. 251-253

Lettre que lui en écrit le Pape. 253-257

Duplicité et arrogance de Frédéric II. 257-260

Son dessein de surprendre saint Louis. 260 et 261

Il corrompt le sénateur de Rome. 261 et 262

Plaintes du Pape. Réponses de l'empereur..... 262-266

Le Pape l'excommunie et délève ses sujets du serment de fidélité. 266-269

Invectives de Frédéric II contre le Pape. Il demande un concile général. 269-272

Apologie de Grégoire IX. Impiétés qu'il reproche à Frédéric II. Elles sont attestées par les contemporains. 272-276

Ses emportemens contre le Pape et les fidèles catholiques..... 276-278

Le couvent de Sainte-Claire miraculeusement protégé..... 278-280

Dévouement des rois saint Ferdinand d'Espagne, Henri d'Angleterre et saint Louis de France pour la cause de l'Église. 280-283

Le Pape fait offrir la royauté d'Allemagne à un frère de saint Louis. Historiette de Matthieu Paris à ce sujet. 284 et 285

Quel était le droit de l'Allemagne et de l'Europe touchant les hérétiques. 285 et 286

Exécution de ces lois contre certains manichéens..... 286-288

Les Juifs, maltraités, recourent au Pape, qui les protège..... 288

Conduite des évêques d'Allemagne, des chevaliers Teutoniques et de frère Élie..... 288 et 289

Adolphe, comte de Holstein, embrasse l'ordre de Saint-François..... 289

Droit allemand sur l'élection et la puissance du roi de Germanie. Caractère simple et sublime de cette législation..... 289-296

Grégoire IX convoque le concile général que Frédéric II avait demandé, fait des prières publiques pour la cause de l'Église, tandis que Frédéric condamne à des peines atroces les catholiques dévoués..... 296-299

Frédéric II met tout en œuvre pour empêcher le concile qu'il a lui-même demandé. Courage apostolique des évêques de France, d'Angleterre et d'Espagne, dont plusieurs sont capturés et emprisonnés par Frédéric.... 299-302

Vigueur indomptable du pontife centenaire Grégoire IX..... 302 et 303

Lettres de saint Louis à Frédéric II pour la délivrance des évêques français. 303-305

Frédéric II fait la guerre à l'Église, au lieu de défendre l'Europe contre les Tartares, qui ravagent la Russie et la Hongrie. Sa conduite envers le roi de Hongrie. Ses lettres pédantesques à d'autres princes..... 305-310

Sa rhétorique ne trompe pas tout le monde. Révélations curieuses de Matthieu Pâris à ce sujet..... 310 et 311

Trahison d'un cardinal.. 311 et 312

Mort du pape Grégoire IX. Sa collection des décrétales par saint Raymond de Pagnafort. Son portrait. 312 et 313

Frédéric II triomphe, mais Dieu commence à le frapper..... 313-315

## § II.

### PONTIFICAT D'INNOCENT IV.

Après la mort de Grégoire IX, Frédéric fait la guerre à l'Église comme devant. Accusé par l'Angleterre et la France d'empêcher l'élection du Pape, il en accuse les cardinaux, dont il retient quelques-uns en prison..... 316-321

Election d'Innocent IV... 321 et 322

Négociations pour la paix entre Innocent IV et Frédéric II. Ce dernier attaque Viterbe pour la punir de son obéissance au Pape. Défense héroïque des habitants de Viterbe..... 322-325

Un traité se conclut entre le Pape et Frédéric. Celui-ci cherche à surprendre le Pape, qui se sauve à Lyon. 325-330

Maladie extrême de saint Louis. Il prend la croix..... 330-332

Innocent IV convoque le concile général de Lyon..... 332 et 333

La nation portugaise recourt à l'autorité du Pape pour remédier à l'incapacité de son roi..... 333 et 334

Le Pape écrit aux souverains des Bulgares, des Tartares, des Musulmans, des Grecs et des Russes... 334 et 335

Ouverture du concile général. Ce que

disent les ambassadeurs de Frédéric. 335 et 336

Première session solennelle. 336-339

Malgré beaucoup de prélats, le Pape accorde un délai aux ambassadeurs de Frédéric, lequel refuse d'en profiter. 339

Accusations générales contre Frédéric. Ses ambassadeurs en laissent plusieurs sans réponse..... 340-342

Le Pape, terminant l'affaire du Portugal, y nomme un régent à la place du roi incapable..... 342

Il publie plusieurs décrets, entre autres, pour le secours de Constantinople et pour la guerre contre les Tartares. 342 et 343

L'ambassadeur de Frédéric appelle au Pape futur et à un concile plus général. 343 et 344

Innocent IV, après avoir récapitulé les crimes de Frédéric II, le déclare déposé et le dépose, délie ses sujets du serment de fidélité et défend de lui obéir. Tous les prélats, avec le Pape, éteignent leurs cierges, en déposant l'empereur excommunié..... 344-346

Vaines subtilités de quelques modernes pour éluder l'autorité des actes et des auteurs contemporains... 346-348

Remarques sur le langage de Matthieu Pâris..... 348

Résultat final pour Frédéric II et sa dynastie..... 348 et 349

Résultat semblable, de nos jours, pour Napoléon..... 349 et 350

Colère de Frédéric quand il apprend sa déposition. La fille du duc d'Autriche refuse de l'avoir pour époux. Il publie contre le Pape plusieurs manifestes qui nuisent à lui seul..... 350-355

Le Pape, dans sa réponse, fait sentir aux princes que leur véritable danger était dans la politique ambitieuse et athée de Frédéric..... 355-358

Inconséquence de plus d'un auteur français sur ce point..... 358 et 359

Innocent IV maintient l'indépendance du royaume de Hongrie... 359 et 360

Il envoie un légat en Norvège. 359 et 360

Henri, landgrave de Thuringe, est élu roi des Romains. Il meurt.... 360-362

On élit à sa place Guillaume de Hollande..... 362

Lettre du Pape aux Siciliens. 362-364

Mort funeste de Pierre des Vignes. 364 et 365

Le bienheureux frère Gilles. Son entretien avec saint Louis. . . . . 365-369

Frédéric II négocie avec le Pape, mais cherche à le surprendre. Zèle des princes français pour la défense du Pape. 369 et 370

Honteux échec de Frédéric devant Parme. Mort funeste de Thaddée de Suesse. . . . . 370-372

Frédéric négocie avec le Pape, mais fait martyriser l'évêque d'Arezzo, et profaner les saintes images par les Sarrasins. . . . . 372-374

Préparatifs de saint Louis pour la croisade. Le sire de Joinville. Dispositions générales des croisés. . . 374-382

Derniers apprêts et départ de saint Louis. . . . . 382 et 383

Embarquement et navigation du sire de Joinville. . . . . 383-385

Frédéric II trahissait les chrétiens en faveur des mahométans. . . . . 385

Séjour de saint Louis en Chypre. Y reçoit une ambassade des Tartares, leur en envoie lui-même. . . . . 385-390

Saint Louis débarque en Égypte et prend Damiette. . . . . 390-392

Mort de Raymond VII, dernier comte de Toulouse. . . . . 392 et 393

Relâchement et corruption des croisés à Damiette. . . . . 393 et 394

L'armée s'avance vers le Caire. Combat de la Massoure. Conduite et mort du comte d'Artois. . . . . 394-398

Position critique de l'armée chrétienne attaquée sans cesse par les Sarrasins et par la maladie. Courage héroïque de Louis. . . . . 398-402

Par suite d'une trahison, il devient captif avec son armée. Sa résignation. 402-404

Aventure du sire de Joinville. 404 et 405

État et disposition de la reine Marguerite à Damiette. . . . . 405 et 406

Souffrances du roi et des autres captifs. Encouragement mystérieux que la Providence leur envoie. Sultan massacré. Saint Louis sur le point d'être élu sultan par les Sarrasins émerveillés de sa vertu. Il recouvre sa liberté et arrive en Palestine. . . . . 407-415

Nouveaux avertissements mystérieux que la Providence donne aux croisés. 415-417

Renommée du saint roi en Orient, même auprès du Vieux de la montagne. 417 et 418

Renommée bien différente de Frédéric II, qui fait venir des Sarrasins pour faire la guerre à l'Église, et meurt. 418-420

## LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÈME.

DE 1250 A 1270.

**L'Église, après avoir trompé de toutes les erreurs, organise l'accord de toutes les sciences par les travaux de saint Thomas et de ses contemporains. en même temps qu'elle subjugué l'admiration des siècles par les vertus de saint Louis, roi de France.**

Caractère multiple de l'Église. Armée rangée en bataille. . . . . 421 et 422

Les franciscains Roger Bacon, Alexandre de Halès, Duns Scot et saint Bonaventure, avec les dominicains Vincent de Beauvais, Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, entreprennent de concilier toutes les sciences, notamment la philosophie païenne avec la doctrine chrétienne. Grandeur de l'entreprise. 422-425

Saint Thomas résume toute la doctrine chrétienne dans sa *Somme de théologie*. Plan, mérite et renommée de cet ouvrage. . . . . 425-428

Usage que Boèce et Cassiodore font de Platon et d'Aristote. Abus qu'en font les Arabes. . . . . 428 et 429

Commentaires sur Aristote par Albert le Grand. . . . . 429

— par Alexandre de Halès et Duns Scot. 429

— par saint Thomas. 430 et 431

Nombreuses erreurs des modernes sur la prétendue ignorance ou crédulité des docteurs du moyen âge. . . . . 431

Œuvres du franciscain Roger Bacon. 431-434

Encyclopédie du dominicain Vincent de Beauvais. Sur la profonde question des universaux, il est supérieur à Bosuet. . . . . 434-444

Une encyclopédie de cette sorte fut écrite dès lors en français par un Italien. . . . . 444-446

Saint Thomas écrit son ouvrage *De la vérité de la foi catholique contre les*

- gentils*. But et substance de cet ouvrage..... 446-459
- Parallèle entre saint Thomas et des philosophes modernes.... 459 et 460
- Ses idées remarquables sur Dieu. 460-462
- Ses idées merveilleusement justes sur le mal..... 462 et 463
- Sa doctrine sur la nature et la grâce, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, le péché originel et ses effets... 463-470
- Embrouillements de Malebranche et de Bailly sur cette matière. 470 et 471
- Combien plus nette et plus belle la doctrine de saint Thomas sur la grâce, le péché, l'incarnation..... 471-476
- Auteur et substance de *l'Imitation de Jésus-Christ*..... 476-487
- Saint Thomas, dans sa doctrine sur la grâce, saint Bonaventure dans son *Itinéraire de l'âme vers Dieu*, l'auteur de *l'Imitation*, l'emportent sur Bossuet, Fénelon, Malebranche et Pascal. 487 et 488
- Idées de saint Thomas sur le gouvernement représentatif..... 488-492
- Ce qu'il entend par sédition.... 492
- Quel remède les docteurs du moyen âge trouvaient aux révolutions politiques..... 493
- Naissance et premières années de Thomas d'Aquin..... 493-498
- Vie du bienheureux Albert le Grand. 498-500
- Suite de la vie de saint Thomas. 500-505
- Naissance et vie de saint Bonaventure..... 505-513
- Croisade des Pastoureaux en France. 513-516
- Occupations de saint Louis en Palestine. Y apprend la mort de sa mère. Son retour en France..... 516-525
- Établit une bibliothèque dans son palais. Aime les religieux de Saint-François et de Saint-Dominique. 525 et 526
- Paix et amitié chrétienne avec le roi d'Angleterre..... 526-529
- Sûreté et bon ordre à Paris. 529-531
- Réforme de la législation. 531 et 532
- Tendance des légistes français. 532
- Fermeté de saint Louis à faire exécuter la loi..... 532-536
- Interdit toutes les guerres privées. 536 et 537
- Choisi pour arbitre entre le roi et les barons d'Angleterre..... 537 et 538
- Louis jugeant lui-même au bois de Vincennes..... 538 et 539
- Sa charité pour les pauvres. 539-541
- Louis dans sa vie privée... 541-545
- Si le monde est vraiment injuste envers les prêtres et les religieux. 545-547
- Jalousie des vieux moines et de l'université de Paris contre les religieux de Saint-François et de Saint-Dominique. 547 et 548
- Apologie des religieux mendians par saint Thomas, contre le libelle du docteur Guillaume de Saint-Amour. Réflexion peu judicieuse de Fleury. 548-556
- Saint Bonaventure, général de son ordre, à la place de Jean de Parme. 556-560
- Relation du franciscain Ruysbrock, envoyé par saint Louis chez les Tartares..... 560-571
- Parallèle entre saint Louis et Frédéric II..... 571 et 572
- Éloge que le pape Innocent IV fait de la ville de Lyon, en la quittant l'an 1251..... 572 et 573
- Mort de Guillaume de Hollande, roi des Romains..... 573 et 574
- Double élection, entre Richard, comte de Cornouailles, et Alphonse, roi de Castille. Aventures de Richard. 574 et 575
- Fin d'Ezzelin de Romano, surnommé le Féroce..... 575-577
- Origine des Gibelins et des Guelfes en Italie..... 577 et 578
- Saint Pierre de Vérone.... 578-581
- Fin du frère Élie..... 581 et 582
- Mort de sainte Claire.... 582 et 583
- de saint Richard de Chichester. 583 et 584
- La famille de Frédéric s'extermine elle-même. Relations de Conrad et de Mainfroi entre eux et avec le Pape. Mort de Conrad, qui recommande son fils Conradin au Saint-Siège..... 584-589
- Mort d'Innocent IV. Alexandre IV lui succède..... 589
- Alexandre IV offre la Sicile au fils du roi d'Angleterre. Mainfroi l'usurpe sur son neveu Conradin..... 589 et 590
- Sainte Rose de Viterbe... 590 et 591
- Mort d'Alexandre IV, qui a pour successeur Urbain IV..... 591 et 592

Mainfroi marie sa fille au fils aîné du roi d'Aragon, à qui le Pape et saint Louis en font des remontrances. 592 et 593  
 Urbain IV offre la Sicile à saint Louis pour un de ses enfants. . . . . 593 et 594  
 Procédure du Pape contre Mainfroi. 594 et 595

Urbain IV traite de la Sicile avec Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et meurt. . . . . 595 et 596

Histoire de la Fête du saint sacrement instituée par Urbain IV. . . . . 596-599

Élection de Clément IV. Sa lettre à ses parents. . . . . 599-601

Conditions auxquelles il accorde la Sicile à Charles d'Anjou, qui est couronné à Rome, et livre une bataille à Mainfroi, lequel est tué sur la place. 601-603

Conradin et Henri de Castille ne profitent pas mieux que Mainfroi des remontrances du Pape. Ils sont vaincus par Charles d'Anjou, et Conradin expire sur un échafaud. . . . . 603-607

Mort de saint Ferdinand, roi de Castille. . . . . 607 et 608

Actions peu royales de Jacques d'Aragon. . . . . 608 et 609

Actions peu royales d'Alphonse, roi de Portugal. . . . . 609-611

Alphonse X, roi de Castille, dit le Sage. . . . . 611 et 612

État des églises d'Espagne. Statuts synodaux de Valence et de Girone. 612 et 613

Relations amicales entre le Saint-Siège et le roi d'Angleterre, Henri III. Lutte entre ce roi et ses barons. Elle se termine à l'avantage du roi. Lettre paternelle du Pape au prince royal pour le porter à la clémence. Heureux effets de la lettre. 613-621

Certaines insinuations de Matthieu Pâris, démenties par les actes des conciles. . . . . 621 et 622

Saint Thomas, évêque d'Héréford. 622-624

Dans les royaumes du Nord, le Danemark, la Norwége et la Suède, le Pape et les évêques travaillent d'un commun accord à réprimer les violences, à radoucir les mœurs et à calmer les guerres. . . . . 624-632

Règlement du légat apostolique en Pologne. . . . . 632

Le même légat, depuis Urbain IV, donne une charte constitutionnelle à la

Prusse. . . . . 632-636

État de la religion en Lithuanie et Livonie. Fondation de Kœnigsberg. 636-639

Vellétés des Grecs pour se réunir à l'Église romaine. . . . . 639-643

Constantinople retombe entre leurs mains. . . . . 643 et 644

L'empereur Michel Paléologue fait crever les yeux au jeune empereur Jean Lascaris, son pupille. Le patriarche Arsène l'excommunie. Il fait déposer le patriarche. Schisme parmi les Grecs à ce sujet. . . . . 644-648

Manuel Holobole, Georges Acropolite, Georges Pachymère, les seuls savants qu'il y eût alors parmi les Grecs. Stérilité de l'Orient auprès de l'Occident. 648-650

Les divisions augmentent parmi les Grecs, avec trois patriarches au lieu d'un. A quoi ressemblait leur église. 650-654

Michel Paléologue s'adresse au Pape pour la réunion. Lettre bien remarquable que lui répond Urbain IV. . . . . 654-661

Nouvelle lettre de Michel Paléologue, nouvelle réponse du Pape. Envoi de nonces apostoliques. Raisons politiques qui faisaient parler de la réunion à l'empereur grec. . . . . 661-665

Conquêtes et domination des Tartares. L'empereur Koublaï ou Chi-Tsou. 665-670

Fin du dernier calife de Bagdad, en 1258. . . . . 670-672

Le pape Alexandre IV excite les chrétiens à se défendre contre les Tartares. 672

Ravages de Bibars, sultan des mameluks, en Palestine. . . . . 673-675

Croisade en Hongrie contre les Tartares. . . . . 675

Périls croissants de la terre sainte. Efforts du Pape pour la secourir. 675 et 676

Le roi de France, saint Louis, prend la croix. Beaucoup de membres du clergé se montrent moins généreux que le prince. Réprimande sévère que leur adresse le Pape. . . . . 676-679

Ce qu'il en est de la pragmatique sanction attribuée à saint Louis. 679-681

Fait important à cet égard, rapporté par Joinville. . . . . 681 et 682

A la prière du roi saint Louis, le pape

|                                                                         |            |                                                                                    |            |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Alexandre IV étend l'inquisition à toute la France.....                 | 682        | tombe malade.....                                                                  | 691        |
| Enfants chrétiens, femme chrétienne tués par les Juifs.....             | 683-685    | Il reçoit les ambassadeurs de l'empereur grec Michel Paléologue.                   | 691 et 692 |
| Peu d'erreurs à cette époque....                                        | 686        | Il donne sa dernière instruction à son fils aîné et son successeur....             | 692-694    |
| Ardent désir du saint roi de France pour la conversion du roi de Tunis. | 686 et 687 | Sa dernière instruction à sa fille Isabelle, reine de Navarre.....                 | 694        |
| La bienheureuse Isabelle, sœur du saint roi.....                        | 687 et 688 | Il meurt en prédestiné. Détails de l'évêque de Tunis sur ses derniers moments..... | 694 et 695 |
| Saint Louis fait son testament et part pour la dernière croisade.....   | 688-691    | Réflexions de Joinville pour les descendants du saint roi.....                     | 695 et 696 |
| Il arrive sur la terre d'Afrique et                                     |            |                                                                                    |            |

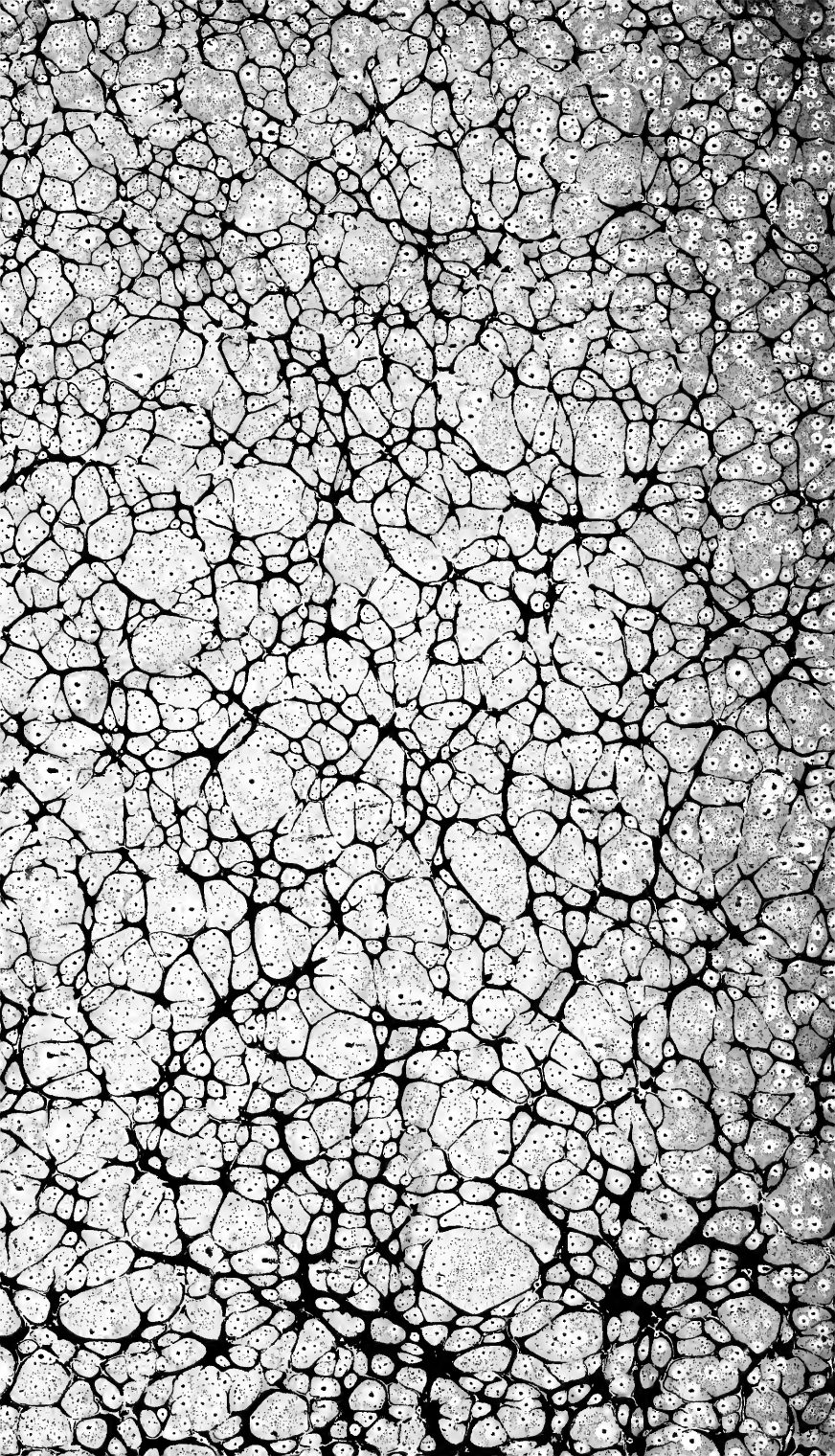
FIN DE LA TABLE DU DIX-HUITIÈME VOLUME.











**Mary D. Reiss Library  
Loyola Seminary  
Shrub Oak, New York**

EX77.R6 1857 v.18  
Rohrbacher, René François

Histoire universelle de  
l'église catholique

